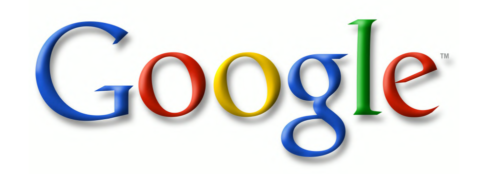
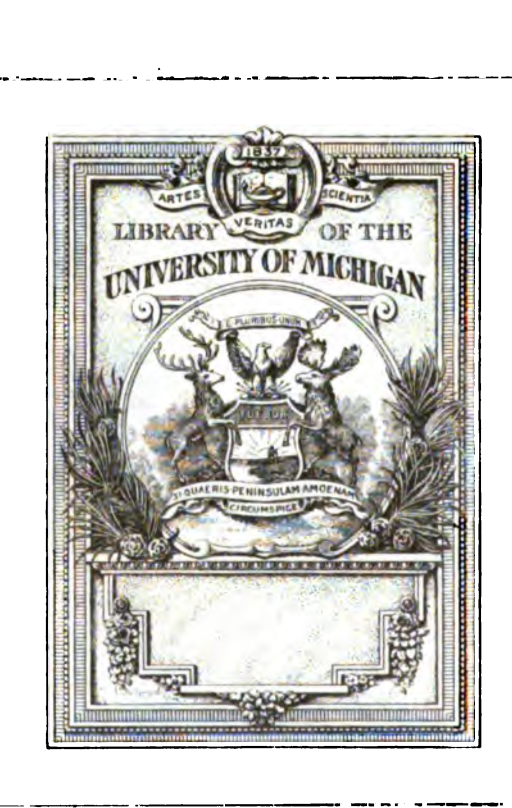
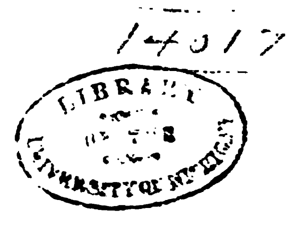



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE

DES ITALIENS

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).



HISTOIRE

DES ITALIENS

PAR

CÉSAR CANTU

Traduite sous les yeux de l'auteur

PAR M. ARMAND LACOMBE

SUR LA DEUXIÈME ÉDITION ITALIENNE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

M DCCC LIX

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

La nation qui possède une langue que parle un million d'individus et qu'étudient tous les peuples, langue polie et rajeunie par une foule d'écrivains remarquables et par la bonne société, ne peut se figurer combien il est difficile d'écrire en italien. En effet, bien que des auteurs célèbres aient, depuis des siècles, donné à l'idiome italien une rare perfection, on discute encore sur sa forme, ses règles et sur les modèles qu'il faut suivre comme autorité.

Ainsi, des écrivains que le charme abondant de la période et le choix ingénieux des expressions font accepter par les uns comme classiques, ne sont que des pédants pour les autres, et la faveur du moment est pour ceux que les maîtres proscrivent. Le style, dépourvu de la brève énergie du langage populaire, oscille entre un clinquant sans relief ni netteté, une phraséologie sans vigueur ni sentiment, qu'on appelle dignité, et une naïveté vulgaire, insipide, incorrecte; entre une profusion qui simule l'éloquence et une aridité que l'on prend pour de la concision; entre le ton sec et superbe qui dégoûte des livres sérieux, et l'inconséquente légèreté qui renie les œuvres nationales, pour se traîner à la remorque des étrangers, dont elle accepte le fond et la forme.

Et quand un écrivain aura fait tous ses efforts pour rendre la science attrayante, vivifier l'originalité classique par la séve moderne, colorer son style par la passion du bien, du vrai et du beau, épargner l'ennui à ses lecteurs et se mettre lui-même à l'abri des anathèmes de juges sévères, quelle sera sa récompense? Trouvera-t-il des plumes bienveillantes qui jugeront avec indulgence ses travaux ou solliciteront l'attention des hommes studieux? une critique honnête, éclairée, guidée par des principes et non par des passions, dégagée de tout intérêt actuel, dans l'ordre politique ou religieux, et dont la sevérité ne serait pas blessante? Cette justice, il ne saurait l'attendre; heureux encore, si le petit nombre de ceux qui lisent dans l'un des huit ou dix tronçons de la péninsule, qu'il appelle sa patrie, veulent se donner la peine de feuilleter son livre.

Cette indifférence ou ce dédain pour toute œuvre nationale explique pourquoi si peu de noms italiens parviennent en France, malgré l'éclosion de tant de beaux talents et d'esprits supérieurs; malgré la foule des émigrés que les révolutions ont poussés au delà des Alpes; malgré les derniers événements qui fixent l'attention sur mon pays, l'intérêt sur ses malheurs, et font accueillir ses espérances avec une pieuse sympathie.

Les causes de ces malheurs et de ces espérances, qui, du reste, ne tiennent pas toutes à la politique, doivent modifier les choses, les idées et leur expression. Dès lors, on comprend pourquoi, à part la satisfaction de se voir présenté à ce pays, appelé la seconde patrie de tout le monde, l'écrivain, qui regarde sa mission comme un apostolat de justice et de vérité, met un grand prix à se faire connaître dans cette langue française, véhicule de toutes les intelligences, surtout pour les idées et les senti-

ments; c'est même pour moi une espèce de devoir, depuis que la France a bien voulu agréer quelques-uns de mes ouvrages, entre autres l'*Histoire universelle*.

Je viens donc aujourd'hui offrir à la littérature française une histoire plus originale, plus neuve; du moins je le crois. Cet ouvrage, entrepris aux beaux jours de l'enthousiasme et des illusions, je l'ai achevé à l'âge de l'expérience et de la raison, au milieu d'études pénibles, de déceptions, d'inimitiés, de malheurs, mais avec cette passion généreuse sans laquelle le récit perd toute sa moralité et toute sa couleur, et toujours soutenu par le dévouement qu'inspire la patrie, dévouement d'autant plus profond qu'elle souffre davantage.

Publiée dans le cours des trois dernières années, cette histoire est déjà parvenue à sa 3ᵉ édition en Italie; inutile d'ajouter qu'elle a subi les vicissitudes de tout travail actuel et neuf : aujourd'hui portée au Capitole, demain précipitée de la roche Tarpéienne. Quel accueil lui fera-t-on dans une langue qui n'est pas celle où je l'ai conçue? Du moins, j'aime à croire qu'on me tiendra compte de n'être pas resté spectateur indifférent en présence du bien et du mal, et d'avoir tenu sans trembler la balance entre les chimères et la vérité des théories, entre la crédulité et l'esprit d'observation.

L'exquise urbanité, la propriété d'expression, la rigueur logique, la clarté sans laquelle une phrase n'est pas française, l'effort habilement dissimulé de dire toujours le mieux possible, ce génie sévère et correct, cette chaleur qui sait s'allier à la précision, sont des qualités qu'un étranger admire dans les écrivains français, mais qu'une pensée traduite ne peut atteindre que difficilement. Comme je désirais que mes idées, mes sentiments et mes convictions ne fussent pas altérés par les libertés ou les li-

cences des traductions faites à la hâte et dans un but mercantile, j'ai confié mes intérêts littéraires à l'un des éditeurs les plus éclairés et les plus consciencieux, et je me félicite d'avoir été aidé par les soins intelligents de M. Armand Lacombe dans la tâche aussi longue que difficile qu'il a exécutée avec une patience et un talent qui seront appréciés du lecteur. Quant à la manière différente de concevoir et d'exposer la pensée, aux locutions locales, aux types étrangers à la langue française, j'en demande pardon à l'avance; mais, loin de prétendre démentir ou déguiser l'origine italienne de mon ouvrage, je la proclame, en l'abritant sous le droit de l'hospitalité.

La France l'accorde toujours. Du reste, ce n'est ni moi ni mon livre qui sommes en cause, et si j'ambitionne les sympathies françaises, c'est pour les intéresser au sort d'un peuple dont les destinées et les espérances furent toujours, et sont aujourd'hui plus que jamais, associées à celles de la France.

Milan, mars 1859.

César Cantu.

HISTOIRE
DES ITALIENS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ITALIE ET DE SON HISTOIRE.

La péninsule italique, dont la surface est de trente millions d'hectares, s'étend entre le 24ᵉ et le 36ᵉ méridien, entre le 35ᵉ et le 47ᵉ parallèle. Au nord et au couchant, elle est fermée par la chaîne des Alpes qui, sous le nom de Maritimes, Cottiennes, Grecques, Pennines, Lépontiennes, Rhétiques, Carniques, Juliennes, dessinent un demi-cercle de six cent cinquante milles depuis le Var, limite de la France, jusqu'au golfe de Quarnero, aux confins de la Dalmatie. Une centaine de vallées sillonnent ces montagnes, quelques-unes légèrement, d'autres profondément, comme la Valteline, la Lévantine, celles de la Piave et d'Aoste; puis elles se relèvent en un vaste amphithéâtre qui forme, pour ainsi dire, la partie continentale de l'Italie. Au point où les Alpes se rapprochent du golfe de Gênes, près de Savone, elles projettent la chaîne serpentino-calcaire des Apennins, qui, semblable à une épine dorsale, traverse dans toute sa longueur l'Italie péninsulaire, s'élevant vers le centre, dans le pays des Marses et des Vestins, jusqu'au Monte-Velino et au Gran-Sasso d'Italia, d'où elle s'abaisse progressivement jusqu'à la Pouille. Là, entre Vénosa et Potenza, cette chaîne se subdivise en deux bran-

ches, dont l'une se dirige vers l'extrémité des Abruzzes, et l'autre se prolonge dans le pays des Salentins, formant le talon d'une jambe à laquelle ressemble l'Italie.

Cette charpente alpine détermine, dans la partie continentale, vers l'Adriatique et le Pô, une déclivité que ce fleuve traverse de l'ouest à l'est, pour se jeter dans la mer après un cours de deux cent soixante milles, tandis que l'Italie péninsulaire tire sa conformation des deux versants de l'Apennin. Celui qui regarde l'Adriatique, rempli de collines et de torrents, ne se prolonge point au delà de soixante-quinze milles; l'occidental, vers la mer Tyrrhénienne, plus escarpé, se termine par des plaines très-chaudes sillonnées de fleuves silencieux ou recouvertes de maremmes pestilentielles.

Les anciens, ignorant les limites naturelles et la conformation de la Péninsule, et n'y trouvant aucune espèce d'unité ni de politique ni d'origine, ne pouvaient lui donner une dénomination commune; celle d'Italie, quels qu'en soient le motif et la signification, fut d'abord circonscrite au pays méridional entre les golfes Lamétique et Scylacique, aujourd'hui Sainte-Euphémie et Squillace; puis elle s'étendit à mesure que se perdaient, avec le nom des peuplades qui habitaient cette contrée, les appellations de Saturnie, Tyrrhénie, Japygie, Ausonie, OEnotrie ou terre des vents, qu'elle avait reçues des étrangers, et d'Hespérie ou terre occidentale, que lui donnaient les Grecs, parce qu'en s'y rendant par mer, ils voguaient dans cette direction. Lorsque, dans la guerre sociale, huit peuples se liguèrent pour repousser la domination que Rome *municipe* acquérait sur les anciens habitants, ils lui opposèrent le mot *national* d'Italie, qu'ils étendirent jusqu'au territoire borné par les rivières la Macra, au couchant, et le Rubicon, au levant. Plus tard, à l'époque des Scipions, ce mot d'Italie désignait la Péninsule entière jusqu'aux Alpes (1); à l'orient elle était limitée par l'Arsia vers l'Illyrie, et par le Var à l'occident.

L'Italie, de nos jours, n'a pas d'autres limites. Dans la partie boréale, entre les Alpes et les Apennins, s'étendent, sur la droite du Pô, l'Émilie, et, sur la gauche, la Vénétie, l'une et l'autre en face de la péninsule de l'Istrie; viennent ensuite la Lombardie, et, au couchant, le Piémont, qui s'élèvent graduellement vers les Alpes Cottiennes, Lépontiennes, Rhétiques, et l'Apennin septen-

(1) POLYBE, lib. II, c. 16, dit déjà que le Pô ἄγει πλῆθος ὕδατος οὐδενὸς ἔλαττον τῶν κατὰ τὴν Ἰταλίαν ποταμῶν.

trional dont le double réservoir envoie ses eaux d'un côté à la Ligurie et de l'autre à l'Adriatique. Ce bassin du Pô, dont la surface, légèrement inclinée, a sept mille cinq cents milles carrés, est arrosé par de beaux fleuves et des lacs délicieux; c'est là que tant de nations ont trouvé un vaste champ pour se livrer de grandes batailles qui ont décidé du sort des peuples et de leurs maîtres (1); c'est là aussi que l'homme industrieux a dû faire des efforts incessants et se condamner à une vigilance assidue pour dompter les torrents et diriger les fleuves, qui, appauvris, mais non gelés dans l'hiver, débordent à la fonte des neiges.

Aussi, quelques années de négligence suffiraient pour convertir les gras pâturages de Lodi et les florissants coteaux de la Tremezzina et du Benaco en terres nues ou sablonneuses, et en marais délétères, comme à Baïes et à Pestum.

Presque adhérente à l'Italie, l'île de Sicile a cent quatre-vingts milles du levant au couchant, cent trente-trois du midi au nord, et cinq cent cinquante de tour. Les anciens l'appelèrent Trinacrie à cause de ses trois caps : le Pélore, éloigné à peine de trois milles du rocher de Scylla; le Pachino ou Passaro, vers la Grèce; le Lilybée, qui est séparé du cap Bon en Afrique par soixante-quinze milles. Le sol, qui s'élève en terrasses, au sommet desquelles fume l'Etna, est divisé par les vallées de Démona, de Noto et de Mazzara : la première, riche en arbres et en fruits; les autres, en céréales qui ont valu à cette île le nom de grenier de l'Italie. Aux pluies, trop rares, suppléent d'abondantes rosées.

Outre cette île, qui est la plus grande de la Méditerranée, beaucoup d'autres, parmi lesquelles la Corse et la Sardaigne occupent le premier rang, servent en quelque sorte de guirlande à l'Italie. La Sardaigne est remarquable par le Gigantino, les vastes plaines d'Ozieri et de Campidano; sur les volcans éteints croissent des forêts d'orangers et de citronniers, de magnifiques oliviers, des grenadiers, des poiriers, des caroubiers.

Vient ensuite l'archipel toscan, où l'on trouve Pianosa qu'habitent des pêcheurs, la calcaire Palmajola, les îles granitiques de Giglio et

(1) Pour nous borner à quelques-unes des modernes, nous rappellerons Cassano (1259, 1705, 1709); Vaprio (1324); Fernone (1495); Agnadel (1509, 1705); Melegnano (1515); la Bicoque (1522); Romagnano (1524); Pavie (1525); Chiari (1701); Turin (1706); Roveredo, Arcole, Lonato, Castiglione, Lodi (1796); Rivoli (1797); Caldiero (1796, 1805, 1813); Saint-Georges et la Favorite (1797); Magnano (1799); Marengo et Pozzuoli (1800); Custoza (1848); Novare (1500, 1849), etc.

de Monte-Cristo, la Gorgona et Capraja aux pentes rapides; l'Elbe, riche en mines de fer, dont les roches cristallines et stratiformes, en se décomposant, préparent une nourriture vigoureuse à l'yeuse, au chêne, au châtaignier, à l'aloès, au figuier opuntia, au palmier.

Dans l'archipel circéen, s'élèvent la trachytique Ponza, Palmarola, Ventolone; dans l'archipel de Parthénope, Capri, Procida, Ischia, que les Érétriens durent abandonner à cause des tremblements de terre et des éruptions du terrible Ipomeo; Salina, Vulcana, Stromboli, Villamica, Astica, et, plus que les autres, Lipari, d'où l'on tire la pierre ponce, sont des îles plutoniennes comme toutes celles de l'archipel éolien. Dans l'Adriatique, sont les îles Diomède (Tremiti) et les cent îlots sur lesquels Venise est bâtie. Quelques auteurs ajoutent aux îles d'Italie les huit Égades, dont la plus grande est Favignana; les trois Pélagies, parmi lesquelles Lampedouse. Le groupe de Calypso, c'est-à-dire Malte, Gozzo, Comino, que les dernières classifications attribuent à la mer d'Afrique, ne sont peut-être que des fragments d'une contrée jadis adhérente à la Sicile.

Entre l'époque géologique du dépôt de la craie, et celle des terrains tertiaires, les cimes argilo-calcaires des Apennins, contemporaines des Pyrénées, durent se soulever comme les îles, à l'exhaussement desquelles contribuèrent les éruptions volcaniques; leurs extrémités trachytiques, dont une partie est encore tourmentée par le feu interne, laissent apercevoir, dans leur masse désordonnée, des époques différentes. Après la création des grandes îles, parurent enfin les Alpes, gigantesque bastion granitique dont la partie occidentale précéda de beaucoup celle qui est au centre et le groupe du Saint-Gothard. Cependant, il restait encore de grands lacs d'eau douce dans les lieux que l'homme (il n'était pas né alors) a nommés plus tard Val-d'Arno supérieur, Val-d'Elsa, Val-de-Chiana; il en existait aussi dans la Toscane, l'Ombrie et les Abruzzes, sur les rives desquels paissaient ces étranges espèces d'animaux dont la race disparut lorsque survint un nouveau cataclysme qui tira son nom des Alpes orientales; les courants qu'il produisit furent si violents, et se dirigèrent vers la Méditerranée avec tant de force, qu'ils dépouillèrent les vallées devenues ensuite les lacs de Como, de Garda, d'Iseo, Majeur, et entraînèrent à de grandes distances, au milieu des plaines, des amas de gravier, de cailloux, de vase. Ces courants ont donné, en partie, au sol italien la configuration physique et le relief qu'il a de nos jours. Lorsque le feu se fut

concentré sous une croûte de terre de plus en plus solide, et que les eaux eurent pris un niveau commun, l'atmosphère se purgea de vapeurs, et la terre se ressuya de manière à rendre possible la demeure de l'homme.

Le géologue défend ou repousse ces hypothèses d'après la structure et l'inclinaison des montagnes, la proximité d'arides collines marneuses et de terrains miocènes (1) exubérants de végétation, et d'après les débris fossiles, qui servent à l'histoire du globe comme les médailles à celles de la société. Déjà Boccace s'occupait des coquilles pétrifiées des collines de Certaldo ; mais ce qui n'était qu'entraînement de curiosité devint révélation de secrets merveilleux lorsque Soldani, vers la fin de 1780, précédant les minutieuses recherches d'Ehrenberg, eut compté, dans deux cent quatre-vingt-huit grains d'une pierre des collines de Perlascio, dix mille deux cent vingt-quatre nautiles, et deux cent trente ammonites, formant un poids de cent quatre-vingt-un grains; et, dans le reste, un composé de débris de coquillages et d'épines d'oursins. Avec le microscope, on parvient à distinguer les testacés des collines de Sienne, de Volterra et de la Lombardie. On découvre des ignanodontes dans le crétacé inférieur des Abruzzes et du Gran-Sasso, et, dans le Val-d'Arno, surtout dans les sables de Montanino, des ossements de mastodontes, de tapirs, de daims, de rhinocéros, d'hippopotames et des dents d'éléphant, ainsi que des fruits qui ne mûrissent aujourd'hui que dans la Louisiane, enfin des animaux de la Sibérie. D'énormes reptiles sauriens, des empreintes de lépidotes, des émionotes et des ammonites apparaissent parmi les couches de schiste autour du lac de Como; Pietra-Roja, dans le royaume de Naples, et le mont Bolca, dans le Véronais, sont remplis de poissons fossiles. La colline miocène de la Superga est un cimetière d'espèces perdues. Dans un grand nombre de localités, on trouve des cétacés, des lamentins, des cavernes obstruées par les ossements d'animaux, et des bancs composés en partie de dents; parmi ces bancs quelques-uns ont vingt mètres de longueur sur un et demi d'épaisseur. La grotte de San-Ciro, près de Palerme, pleine de débris fossiles, quoique à soixante pieds au-dessus de la mer, est transpercée et incrustée de serpules et de lithodomes, qui ne vivent qu'à la surface des eaux. A mille mètres au-dessus de la mer, à

(1) Terrain tertiaire renfermant des débris organiques analogues aux espèces vivantes en plus grand nombre que les terrains eocènes, formé des mots grecs μείων, *moindre*, et καίνος, *récent*. (*Dict. de minéralogie et de géologie* par M. Landrin; Paris, Didot, 1856.)

Ascoli dans le Picénum, on voit d'immenses couches de calcaire qui n'ont pu se former qu'au fond d'un lac desséché; il en est de même sur le monticule de Civitella, du Tronto, et à la source du Vulturne dans la terre de Labour.

L'Apennin, composé de matières d'âge différent, depuis l'euphotide de la rivière ligurienne, jusqu'au récent travertin romain, divise l'Italie péninsulaire en deux systèmes géologiques: terrains de seconde et de troisième formation au levant, et au versant opposé, traces continuelles du feu, outre les évidentes altérations occasionnées par les atterrissements. Qui saura, au moyen d'une puissante analyse, réunir ces phénomènes épars, de manière à nous révéler les révolutions de notre globe avant que l'homme y vint travailler, souffrir et se réhabiliter?

Et cependant, même après l'apparition de l'homme, la terre éprouva de grands bouleversements, dont nous trouvons encore les traces dans les fables et les traditions. Peut-être, après la rupture des digues des Dardanelles et de Calpé (événement physique personnifié dans le mythe d'Hercule), l'Océan, la Méditerranée, la mer Noire, se réunirent, et l'eau, couvrant des contrées qui florissaient par l'agriculture et par leurs cités, contourna nos montagnes dont il n'est resté que les cimes.

Une tradition plus récente et le nom même de Reggio (1) fe-

(1) Ῥήγνυμι, *j'arrache*. Dolomieu, dans le *Mémoire sur les tremblements de terre de la Sicile*, a démontré le fait géologiquement. Cluvier a recueilli les passages des anciens qui l'attestent :

« . . . Zancle quoque juncta fuisse
« Dicitur Italiæ, donec confinia pontus
« Abstulit, et media tellurem reppulit unda. »
(Ovide, *Métam.*, xv, 290.)

« Hæc loca, vi quondam et vasta convulsa ruina
« (Tantum ævi longinqua valet mutare vetustas)
« Dissiluisse ferunt : cum protinus utraque tellus
« Una foret, venit medio vi pontus, et undis
« Hesperium Siculo latus abscidit, arvaque et urbes
« Litore diductas angusto interluit æstu. »
(Virgile, *Æn.*, iii, 414.)

Mais de Buch, confrontant les monts de Pélore avec le groupe de l'Aspromonte dans la Calabre, nie que la Sicile ait jamais adhéré au continent, ce qu'avaient déjà soutenu Brochi dans la *Bibliotheca italiana*, et Gemellaro dans les *Effemeridi scientifiche e letterarie della Sicilia*, 1840, n. 78.

Voir aussi Tenore, *Essai sur la géographie physique et botanique du royaume de Naples*, pag. 23. — Brochi, *Dello stato fisico del suolo di Roma*, 1820; *Conchigliologia fossile subapennina*. — Breislac, *Observations lithologiques sur la ville de Rome*. — Nibby, *Analisi della carta*

raient croire que les courants si dangereux dans le Phare, ont séparé, par une coupure subite, la Sicile de l'Italie. Il se peut encore que les îles Éoliennes adhérassent à la Calabre depuis le Pizzo jusqu'au cap Vatican, et qu'entre les golfes Squillace et Sainte-Euphémie, un canal s'ouvrit un passage à travers l'Italie, en formant une île de la Calabre méridionale (1). De Camporeale à Monteforte, sur un espace de quarante milles, les eaux d'un lac purent trouver un lit sur le territoire où s'élevait la Serra des Hirpins; le mont Soracte était une île.

Le combat mythologique des dieux avec Typhée dans la Campanie et l'Inarime, aujourd'hui Ischia; Jupiter qui, menacé par les Titans, enlève trois d'entre eux et précipite les autres dans l'abîme où il entasse les montagnes de Sicile, n'expriment-ils pas l'immersion d'antiques montagnes et l'émersion de nouvelles? La plaine rugueuse qui devint le berceau de Rome fut d'abord un golfe qu'un terrain plutonien a comblé; des marnes tertiaires, des grès de lac ou de mer mêlés à des tufs ignés en constituent les collines et forment les rives des lacs de Castel-Gandolfo et de Nemi, qui occupent la place de volcans éteints. D'autres lacs, au contraire, ont perdu leurs eaux; tels sont ceux de Baccano, de Monterosi, de Capena, d'Aricia, de Castel-Savello, et le Regillo près de Frascati, célèbre par la dernière bataille que livra aux Tarquins l'hé-

dei contorni di Roma. — CRAMER, *Description of ancient Italy;* puis Nesti, Collegno, Pareto, Marmochi, Pilla, etc.

Les changements de la terre furent observés par les anciens, quoiqu'ils n'en connussent ni les causes ni l'étendue; Ovide dans sa quinzième Métamorphose, 254-273, dit :

« Non perit in tanto quidquam, mihi credite, mundo;
« Sed variat, faciemque novat.....
« Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus
« Esse fretum; vidi factas ex æquore terras;
« Et procul a pelago conchæ jacuere marinæ,
« Et vetus inventa est in montibus anchora summis :
« Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
« Fecit, et eluvie mons est deductus in æquor :
« Eque paludosa siccis humus aret arenis,
« Quæque sitim tulerant, stagnata paludibus hument.
« Hic fontes natura novos emisit, et illic
« Clausit, et antiqui tam multa tremoribus orbis
« Flumina prosiliunt, aut excæcata residunt, etc. »

(1) PILLA, *Annali civili di Napoli*, tableau XL. — PHILIPPI, *Cenni geognostici sulla Calabria.*

On avait fait à Charles III la proposition de rouvrir ce canal, idée déjà venue à Denys de Syracuse; PLINE, *Naturæ historia*, III, 15 : *Nusquam angustior Italia; viginti millia passuum latitudo est : itaque Dionysius Major intercisam eo loco adjicere Siciliæ voluit.*

roïque patriotisme de Rome; le travertin, au pied des montagnes de Tivoli, n'a pu se produire que dans le fond d'un lac, dont il reste encore les petits étangs de Tartaro (ou tartre) et de la Solfatare (1).

Cacus, qui, dans Virgile, vomit du feu, nous paraît le symbole indubitable d'un volcan (2). Aux environs de Rome, un crâne trouvé dans un lit de pouzzolane du mont Mario, un grand linceul enfermé dans le péperin du mont Albano, un antique ossuaire sous les laves de ce volcan, attestent les changements survenus dans ces lieux depuis le séjour de l'homme.

Depuis Vérone jusqu'à l'Etna, on pourrait compter vingt-cinq volcans dont l'action se fait encore sentir, soit par des cratères ignivomes, comme le Stromboli, l'Etna, le Vésuve, le plus actif de l'Europe, soit par des mofettes, des projections d'air, des borborismes et des sources d'eau chaude, soit enfin par les traces qu'ils ont laissées de leur existence dans la forme du sol et les stratifications superposées.

Naples et Cumes, fondées onze siècles avant Jésus-Christ, reposent sur quatre couches de lave; il fallait donc que le Vésuve se fût calmé depuis longtemps, pour qu'on ne craignît pas de bâtir une ville tout auprès. En effet, les Grecs, quoiqu'ils connussent la nature de ce volcan, n'en mentionnaient aucune éruption; il est vrai qu'Herculanum s'était élevé sur une lave semblable à celle qui l'engloutit plus tard, et cette lave portait des traces de culture! A cette même place brûlait le Vulture, qui lançait des laves et des cendres jusqu'à la limite orientale des Hirpins; toute la vallée du Garigliano est ignée; aux environs de Naples, on compte vingt-sept fumerolles éteintes, dont une à Capodichino, une à Capodimonte, une à Sant'Elmo et à Pizzofalcone, deux au Pausilippe, les autres à Soccaro, à Pianura, à

(1) Dans le lac sacré, près de Réate (*Rieti*), dans ceux de Vadimone, de Statone, de Bolséna et de Modène, Denys d'Halicarnasse, les deux Pline et Sénèque voyaient des îlots flottants; *quædam insulæ semper fluctuant*. Naturæ historia, XI, 96.

On ne manque pas de raisons pour soutenir que les montagnes du système dit des Andes surgirent après la création de l'homme.

(2) « Huic monstro Vulcanus erat pater : illius atros
« Ore vomens ignes, vasta se mole ferebat.....
« Faucibus ingentem fumum, mirabile dictu!
« Evomit, involvitque domum caligine cæca,
« Prospectum eripiens oculis, glomeratque sub antro
« Fumigeram noctem, commixtis igne tenebris. »
(VIRGILE, *Æneid.*, VIII, 198 et 252.)

Fuorigrotta sur la montagne des Camaldules. Les lacs Lucrin, Averne et d'Agnano ont été des cratères; pour ne citer que les plus évidents, on en trouve au mont Gauro, à Cumes, au Marmoto, au cap Misène. Procida touchait à Ischia, et le nom des champs Phlégréens exprime assez la nature du demi-cercle qui se développe entre Gaëte et le cap de Minerve.

Peu de temps avant Pline, la Liscabianca, une des îles Lipariennes, était sortie de la mer; puis à l'époque de Ptolémée, il en surgit deux autres, Datoli et Basiliozzo; et, quoique les souvenirs historiques n'en rappellent que quatre, ces îles, aujourd'hui, sont au nombre de dix. Nous-même, dans le bas-fond du Corallo, entre Pantellaria et la ville de Sciana, nous en avons vu une nouvelle surgir et disparaître. En 1538, du milieu du lac Lucrin, s'éleva en peu de jours la masse qu'on appelle encore Montenuovo.

Dans les environs d'Acireale en Sicile, le chanoine Recupero reconnut sept couches de laves alternées par un banc de terre végétale. L'anglais Brydone, publiant en 1773 cette observation dans son voyage de Sicile et de Malte, affirmait qu'il avait fallu deux mille ans, au moins, pour former un tel lit végétal; d'après ce calcul, cette montagne devait donc en compter quatorze mille. L'assertion fut accueillie avidement à une époque où toute science s'appliquait à convaincre de mensonge la Genèse de Moïse; mais, d'abord, qui peut donner la mesure du temps qu'a mis la terre végétale à se former sur la lave? La matière vomie par l'Etna en 1536 est encore aride et noire, tandis que celle de 1636 produit des arbres et des vignes; entre les six laves accumulées sur Herculanum, à la destruction duquel nous pouvons assigner une date certaine, des couches de terre cultivée s'interposent. Les objections systématiques tombèrent donc devant une meilleure appréciation des faits, même avant que le célèbre naturaliste Dolomieu eût vérifié qu'aucune couche végétale ne s'interposait entre les laves de Jaci (1).

Il est certain que, de temps en temps, quelques volcans se réveillent; dans un âge reculé, Archippa fut engloutie dans le lac Fucin; d'autres éruptions détruisirent dans la forêt Ciminienne

(1) *Mémoire sur les îles Ponces;* Paris, 1788. Dans l'hypothèse même où le fait serait vrai, il ne contredirait en rien le récit de Moïse, puisque c'est à la création seule de l'homme qu'il assigne une époque, et non à la création de la matière, ni à l'ordre qui présida à la distribution de celle-ci dans les six journées.

une ville, ainsi que celle des Volsiniens, puis une autre encore plus ancienne appelée Sucinium par Ammien-Marcellin. Une tradition rapportait qu'Arémulus Sylvius, roi d'Albe, avait été englouti avec son palais dans une gorge du mont Albain, et Denys d'Halicarnasse ajoute qu'on apercevait encore dans le lac les fondements du palais; on montrait au fond de celui de Bracciano, une ville abîmée, de nom inconnu. Le gouffre qui s'entr'ouvrit au milieu du forum romain, et dans lequel Curtius se précipita, ne devait pas être d'une autre nature. Tite-Live dit avoir lu dans les annales qu'il était tombé des pluies de pierres à Véies, sur l'Aventin, le mont Albain, à Aricie, à Lanuvium.

Dans l'année 91 avant Jésus-Christ, deux montagnes, à Modène, parurent se rapprocher, et ce fut alors, peut-être, que s'abîma la ville recouverte par celle d'aujourd'hui; les éruptions ignées du mont Ipomeo furent si violentes que les murailles de Reggio en furent ébranlées.

De nouveaux changements prolongèrent l'embouchure des fleuves; aussi l'opinion que la mer a baigné les deux bases de l'Apennin ne manque pas de probabilité. Les marais Pontins faisaient partie de la mer jusqu'aux monts de Sezze, de Sermoneta, de Velletri; le promontoire de Circeii était une île. Les marécages qui, de Pise à Orbitello, comprennent le Delta de l'Arno, et les plaines qu'arrosent les eaux paresseuses des rivières la Cecina, la Cornia, l'Ombrone, l'Albenga, n'ont été soustraits à la mer que depuis peu de siècles.

La table de Peutinger (du troisième siècle) fait déboucher l'Ombrone près de la voie Aurélienne.

La mer Tyrrhénienne semble avoir battu les murailles de Tarquinies, qui, aujourd'hui, en est éloignée de trois milles; Luni et Lavenza étaient bâties sur la mer, que longeait la route, maintenant à une distance d'un mille ou deux. Strabon place la ville de Pise à trois milles de la mer; Benjamin de Tudèle, à quatre, en 1173; elle en est à sept à présent.

Trajan construisit à l'embouchure du Tibre le port qui, de nos jours, se trouve à deux mille deux cents mètres du rivage; la tour qu'Alexandre VII éleva sur la mer, en est maintenant à cinq cent cinquante-quatre mètres. On peut affirmer que l'Arno, près d'Arezzo, se divisait en deux bras, dont l'un se rendait à la mer par Florence et Pise, l'autre tombait dans le Tibre par le Val-de-Chiana; et qu'il en fut ainsi jusqu'à ce que les alluvions des tor-

rents tributaires de cette vallée ou des soulèvements de terrain séparèrent les deux bassins.

Il est certain que le Val-d'Arno supérieur fut un lac dont l'écoulement s'est effectué par la rupture que rappelle son nom d'Incisa; ainsi, dans les collines de Filettole et de Castiglioncello, les eaux du Serchio et de l'Ozozeris ouvrirent une issue au Ripafratta.

Bien plus, de nos jours même, il semble que la croûte terrestre, dans beaucoup d'endroits, s'élève et s'abaisse suivant la marée de la lave centrale en incandescence. Un grand nombre de villes et de contrées en fournissent la preuve par l'exhaussement ou la dépression de quelques édifices; mais le témoignage le plus extraordinaire se trouve consigné sur les colonnes du temple de Sérapis à Pouzzoles; non-seulement, elles s'enfoncent dans la mer, sur le bord de laquelle on les avait élevées, comme l'attestent les conduits d'écoulement qui sont maintenant submergés, mais à une grande hauteur elles sont trouées par des pholades et des térébratules, qui d'habitude vivent à la superficie de l'eau; ainsi il fut un temps où la base de ces colonnes reposait au-dessus des eaux, et une autre où le fût était submergé jusqu'à la moitié de l'escape (1).

L'œil observateur voit cette preuve se répéter sur tout le délicieux rivage de Baies et de Pausilippe, et sur la roche calcaire de Gaëte et du cap Circeii, ce qui constate que l'eau a recouvert ces terres de huit mètres. Bien plus, les lithophages eux-mêmes, dans le golfe de la Spezia, ne laissent pas de trace au-dessus du niveau actuel de l'eau; preuve que le mouvement des flots n'a ni dépassé cette limite, ni atteint les nombreux édifices qui longent la côte, tandis que la cour de Santa-Liberata, au cap Argentaro, bâtie sur un sol qui n'offre aucune apparence de mobilité, est aujourd'hui sous les eaux. Dans les marais, on aperçoit ou des abaissements ou des élévations de terrain. Quelle induction tirer de ces faits? Que le gonflement ou la dépression du littoral ne présente aucune uniformité, mais que la croûte est encore flexible et sujette à des fluctuations partielles.

(1) Il paraît résulter des nombreuses discussions soulevées à ce sujet, que le niveau du golfe de Pouzzoles, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, était plus bas de trois mètres; au moyen âge, plus haut de huit. Puis il s'abaissa jusqu'au commencement de notre siècle, pour reprendre alors le mouvement ascendant. On peut donc appliquer aux côtes d'Italie ce que Lucain disait de celles du nord, *Phars.*, I, 409 :

« . . . . . Jacet litus dubium, quod terra fretumque
« Vindicat alternis vicibus. »

Celui qui ne sait pas combien les progrès d'une nation tiennent, jusqu'à un certain point, à la nature des lieux qu'elle occupe, pourra seul nous reprocher d'avoir insisté sur ces phénomènes. Nous nous bornerons à dire que l'Italie continentale dut rester longtemps inondée; car le Pô et les autres grands fleuves, formés par les glaciers des Alpes contemporaines de l'enfance du monde, ont laissé l'empreinte de leur domination dans la profonde couche de galets alluviaux qui se trouve au-dessous du fertile limon de la Lombardie et de l'Émilie. Après avoir dénudé les montagnes, ils élevèrent des plaines, remplirent les vallées et les golfes, poussèrent fort en avant dans la mer les bas-fonds qu'ils avaient comblés; et cette œuvre, ils la poursuivent encore malgré tous les efforts de l'art.

On prétend que la mer a séjourné dans la plaine de Padoue, d'où s'élevaient, comme des sporades, les collines Euganéennes, groupe trachytique isolé parmi un terrain tertiaire d'alluvion, et près duquel on place la chute de Phaéton, c'est-à-dire, peut-être, une pluie de matières volcaniques ou d'aérolithes.

Le Modénais, traversé par des cours d'eau souterrains, a dû se former par exhaussement progressif (1); ses éruptions boueuses (salses) projettent encore de la vase, de l'eau saumâtre et du gaz hydrogène carboné. Dans le sixième siècle de notre ère, l'Adige coulait au pied des collines Euganéennes et débouchait dans le port de Brondolo. On prétend aussi que le Pô arrivait à la mer cent milles plus loin qu'aujourd'hui; en sorte qu'à partir de l'embouchure du Taro, où il cesse de rouler des cailloux, le Delta, dont une partie touche à l'Adige aujourd'hui, n'était qu'un marécage. La lagune s'étendait d'Aquilée à Ravenne, et pénétrait à trente milles sur les confins de Padoue, en recevant tous les fleuves du Pô à l'Isonzo; plus tard, par suite de leurs atterrissements, ces fleuves parvinrent à la diviser en trois lagunes, celle d'Aquilée, celle de Venise, celle de Comacchio. Par l'éventail du Pô, sept canaux déchargeaient ce fleuve à une demi-journée de Ferrare; puis, les deux principaux, le Primaro et le Volano, s'étant rétrécis, il s'ouvrit une nouvelle issue qui le rapprocha de l'Adige au point de menacer l'existence exceptionnelle de Venise, si, par le percement de Portoviro, on n'avait point dégagé la veine principale du grand Pô.

La surface des terrains où le roi des fleuves italiens roulait li-

(1) Ramazzini, *De fontibus Mutinæ*. Vallisnieri, *Opus*., p. 56.
Il est certain que dans ces contrées, dès la plus haute antiquité, on creusa des puits tels que ceux que nous appelons artésiens.

brement ses eaux est aujourd'hui complétement changée. Le port de Ravenne, qui suffisait à deux cent cinquante navires de l'empire romain, et que Jornandès, évêque de cette ville au sixième siècle, voyait alors converti en jardins, est maintenant à quatre kilomètres de la mer; Adria se trouve à vingt-cinq de la mer à laquelle elle a donné son nom, et Venise, malgré ses travaux prodigieux, se défend à grand'peine contre les vagues qui ont obstrué ses canaux.

Peu de pays ont reçu de la nature des confins aussi bien déterminés que ceux de l'Italie; là, tout favorise le progrès d'une nation autonome, séparée des étrangers par la mer et les montagnes; et, c'est cependant de la mer et des montagnes que lui sont venus continuellement des habitants, des instituteurs, des dévastateurs, des maitres. Polybe, un siècle et demi avant notre ère, indiquait quatre passages dans les montagnes du côté de la Gaule : un par les Alpes maritimes littorales, ouvert dès la plus haute antiquité par Hercule, et dans lequel, plus tard, on traça la voie Aurélienne; un par les Alpes Cottiennes et la petite Doire chez les Taurini; le troisième par les Salasses du Val d'Aoste à travers le mont de Jupiter, aujourd'hui le Saint-Bernard; le quatrième par le lit du Tessin. Les Romains ensuite rendirent accessibles, dans les Alpes Rhétiques, les vallées du Rhin et de l'Adige, et, dans les Carniques, celle du Tagliamento et de l'Isonzo. Nous ne parlerons pas du littoral adriatique, où les montagnes s'allongent jusqu'à la mer (1).

Des côtes qui se développent sur une étendue de deux milles, un grand nombre de baies et de ports excellents, la petite distance qui sépare de la mer les pays de l'intérieur, rendent l'Italie très-propre au commerce et au rôle de puissance maritime. Mais sa longueur de six cent soixante-dix milles du cap Rituzzo au mont Blanc, sur une largeur qui varie de vingt à trois cents milles,

(1) Aujourd'hui les principaux passages sont :

		Hauteur.
Dans les Alpes	Cottiennes, le mont Genève	2,033 mètres.
—	Grecques, le mont Cenis	2,165
—	— le petit Saint-Bernard	2,192
—	Pennines, le grand Saint-Bernard	2,491
—	Helvétiques, le Simplon	2,005
—	Helvétiques, le Saint-Gothard	2,075
—	Rhétiques, la Spluga	2,118
—	— le Stelvio	2,814
—	Juliennes, la Ponteba	1,430

et le grand nombre de fleuves et de vallées qui la sillonnent, semblent la condamner à rester fractionnée en petits États.

De ces causes dérive la prodigieuse variété d'aspects qui lui procure, à ses différents degrés de latitude, le climat de la molle Ionie et celui de la Norvége. Ainsi, l'on cueille des limons et des grenades dans les plaines riantes qui s'étendent au pied des Alpes Rhétiques, tandis que, sur leurs cimes escarpées, le chamois trouve à peine de quoi brouter un peu de lichen à travers la glace perpétuelle. Au sommet du Mongibello, la neige; aux flancs, des scories; au bas, un été continuel. Un côté des Madonies et du Montisori en Sicile est blanc de neige, et, sur l'autre, fleurissent de rares plantes aromatiques. De là, une végétation multiforme : la couleur verte des conifères fait contraste à la blanche cuirasse des glaciers que le mont Cenis, le Saint-Bernard et la Spluga opposent aux rayons du soleil et à l'avidité des conquérants; des lacs cristallins, égayés par les frais zéphyrs et l'éternelle bordure des myrtes et des lauriers, dont la teinte verte tranche sur l'olivier argentin, imitent, au milieu de la sévérité des montagnes qui les entourent, le contraste de la joyeuse adolescence avec la pensive vieillesse. A une demi-journée de marche, se voient des déserts où rougit la soude épineuse et rude; au septentrion, d'odorantes prairies subalpines nourrissent des abeilles, des troupeaux, des brebis; les cités lombardes s'élèvent dans la plaine au milieu d'allées de mûriers de la Chine et de peupliers; dans de limpides bassins d'eau se mirent des jardins en terrasse et des collines festonnées de pampre comme pour un jour de fête; de verdoyants berceaux abritent contre la canicule et contre la sécheresse prolongée d'un climat splendide; l'éclat doré de milliers d'oranges ressort sur le vert sombre des forêts dans la Campanie, dans le pays de Gênes, dans la Calabre; de petits bois de térébinthes et de lentisques ombragent les humbles cabanes des Troglodytes; les champs où croissent spontanément le laurier-rose, le pistachier, le palmier éventail, la canne élancée, sont entourés de haies d'agavés et de cactus aux dards pointus; les figuiers d'Inde dont les roches se hérissent, les caroubiers, les aloès qui s'élèvent à vingt mètres de hauteur, le châtaignier, dont le dôme couvre cent cavaliers, les dattiers de Catane et de Girgenti avertissent du voisinage de l'Afrique; la souriante perspective de Palerme et de Mergellina offre en réalité, comme dit le proverbe : *Un morceau de paradis tombé sur la terre.*

Et lorsque, d'un regard, on embrasse l'Italie et la Sicile;

ses rades et ses golfes, si favorables à la civilisation par les communications qu'ils offrent au commerce, ses richesses minérales, ses avantages pour les besoins de la vie, ses charmes qui, tout en excitant la convoitise des étrangers, attirent les amis du beau et les pèlerins de l'intelligence; des villes ensevelies, les unes sous la lave, les autres cachées sous les jachères ou habitées par quelques rares et pauvres familles, des ports qui au lieu de centaines de navires n'abritent plus que quelques barques de pêcheurs. Lorsqu'on songe aux mystères de l'art, non moins étonnants que les mystères de la nature, aux vestiges de tous les peuples qui de tous côtés sont venus abreuver l'Italie de leur sang, à cette ville éternelle qui domina le monde d'abord par la force, puis par les lois, enfin par la religion, on sent croître son affection pour un pays hors de ligne par ses gloires comme par ses malheurs, et qui, trois fois ressuscité, médite maintenant ses nouvelles destinées.

Tout peuple sent que sa dignité est en rapport avec l'importance de son histoire. C'est donc un pieux devoir pour les Italiens d'étudier la leur dès son origine jusqu'à nos jours; déjà plusieurs l'ont fait, mais chaque âge a son langage, chaque auteur une manière autre d'envisager, de combiner, d'apprécier les faits.

Lorsque, jeune encore, nous demandions aux maîtres une histoire d'Italie approuvée des savants, intelligible au peuple, et nationale, ils ne pouvaient nous l'indiquer; mais nous concevions une haute idée de cette œuvre de mémoire, d'imagination, de jugement et de sentiment. Pour l'entreprendre nous savions la difficulté de réunir l'ensemble toujours croissant des matériaux et de les classer selon leur degré d'importance; d'aborder hardiment les questions et de les résoudre avec impartialité; de découvrir, purifier, confirmer la vérité, en la disant tout entière et rien qu'elle seule; d'éviter les lieux communs sans tomber dans les paradoxes, ni substituer aux objections l'intuition, aux investigations les divinations et les pressentiments, enfin aux détails vivifiants les stériles abstractions. Pour éviter d'assigner de petites causes aux grands effets, nous savions qu'il nous faudrait pénétrer dans l'intérieur de l'histoire, dont l'enveloppe extérieure ne recouvre que la forme, et, loin de se décourager au spectacle des misères, des bassesses, des iniquités, des expériences en tout genre où tantôt les forces

firent défaut aux aspirations, tantôt la résolution aux forces, démontrer que la justice et le règne de Dieu s'accomplissent au moyen des iniquités et des erreurs des hommes; d'où il résulte que le progrès chrétien, après de longues interruptions, se manifeste par une plus juste organisation de la société, par une lumière plus éclatante dans les intelligences, par une plus sage moralité dans les actions. Telle est l'idée que nous nous faisions de l'histoire d'Italie, où l'on doit s'efforcer de tout exposer avec netteté, chaleur, rapidité, en conservant aux personnages leur caractère, en les animant au souffle de leur temps, jamais avec les préjugés et les ressentiments du nôtre; en visant à cette originalité qui dérive de vérités incontestables, exprimées sans arrogance dans un langage à la portée de tous.

Lorsque quelqu'un se signalait dans la pénible carrière des lettres, nous nous demandions : Pourquoi donc ne pas écrire l'histoire d'Italie, pour préparer à la nation un nouveau lien d'unité, un nouveau gage de confiance dans l'avenir, et changer l'habitude fébrile de lire en courant, de croire ou de nier sans examen, en recevant par adhésion les images et les impressions, au lieu d'exercer l'activité de sa propre intelligence et prévenir les fâcheuses tentatives qui naissent de prétentions démesurées et du manque d'expérience?

C'était surtout notre ami César Balbo que nous excitions incessamment à remplir cette tâche; mais, dégoûté par les événements et par l'insouciance publique, il me répondait : Un homme sérieux peut-il entreprendre de raconter le passé à un siècle qui, livré systématiquement à l'esprit de parti, sacrifie aux discours de convention suggérés chaque jour par des oracles éphémères ce qui constitue la gloire et la vénération; à un pays dépourvu d'opinion publique, c'est-à-dire de sentiments communs à la plupart des hommes éclairés; quand la littérature marche par soubresauts, quand la science est superficielle, quand les lecteurs prévenus, crédules, distraits, inspirent l'audace de tout dire par leur patience à tout accepter? Que fera l'écrivain à une époque où loin de lui venir en aide on conspire à lui enlever la confiance, condition de toute réussite; parmi des Thersites qui ont le privilége de juger les héros; parmi une jeunesse épuisée à vingt ans et qui sur des lits de roses prononce le blasphème de Brutus : ce non-sens pour qui n'a pas lutté et consacré sa vie entière dans l'action; parmi des adultes esclaves volontaires des préjugés de leur temps;

parmi des factieux, aux balivernes inépuisables, dont on gagne les applaudissements par des flatteries à l'adresse de leur amour-propre, par un impudent charlatanisme, par la violence déployée contre les faibles; parmi des intolérants qui, devenus inquisiteurs par libéralisme, ne veulent regarder que d'un œil, et mutilent la vérité pour la forcer d'entrer dans leur forme; parmi des réactionnaires exagérés dans un sens opposé, qui vous dénoncent aux oppresseurs comme opiniâtres, aux opprimés comme lâches; parmi des étourdis qui compromettent l'avenir, et des pusillanimes qui le nient, ce qui les rend, au même titre, ennemis de l'expérience? Que fera-t-il enfin au milieu du bruit de passions qui ne s'éclairent pas, d'intérêts qui ferment l'oreille à la persuasion? Comment l'historien pourra-t-il remplir son devoir qui l'oblige à ne professer d'autre culte que celui de la justice, à répandre la lumière, la bienveillance, l'habitude de réfléchir; à garantir et à fortifier le sens commun contre le sophisme et l'utopie, c'est-à-dire le faux en pratique; à défendre l'autorité sans bassesse, la liberté sans bouleversement, l'ordre sans trahir le progrès et la générosité; et à faire enfin de toute son œuvre un acte d'éducation morale et politique, un exemple de courage civil, et de cette tolérance qui est la courtoisie de la liberté? »

Il est utile de calculer les difficultés d'une entreprise : on comprend mieux le devoir d'y appliquer toutes ses forces. S'abstenir par découragement, c'est faiblesse. Tandis que beaucoup se consument en plaintes stériles dans l'attente du grand homme et de l'œuvre parfaite, pourquoi ne pas se fortifier avec le proverbe : *Faire ce qu'on peut, c'est faire ce qu'on doit.* Sans avoir la prétention de faire mieux que ses prédécesseurs ni d'être l'inventeur de faits nouveaux et de systèmes encore inconnus, un écrivain peut entreprendre l'histoire de l'Italie, pourvu que ce soit avec bonne foi, avec une volonté persévérante, avec l'affection de celui qui parle de la chose la plus tendrement aimée, mais aussi avec la sincérité de celui qui craint que la dissimulation des maux n'empêche de connaître et d'appliquer les remèdes. Il sera comme un fils qui, auprès d'une mère dont un autre a ouvert les veines, puis, avec le sang de sa victime, a écrit : *Elle est morte!* l'examine avec vénération, et, tout en versant des larmes, conserve l'espoir que quelque battement de cœur lui apportera, avec la consolation, la preuve qu'elle vit encore.

Depuis que *peuple* est devenu un mot de parti, on a appelé po-

pulaires des travaux imprégnés de colère et d'orgueil, œuvres de principes vacillants, de conception frivole, de forme abjecte, claires peut-être, mais vides au fond. L'auteur s'y fait le complice de préjugés insensés et de prétentions ridicules, au lieu d'avoir le courage de corriger les passions vulgaires, de guider, au milieu de l'abus de l'examen et de la croyance, les calculs, les principes et les affections. Les bons livres n'aspirent pas à cette popularité : ce qu'ils ambitionnent, c'est d'être convenablement accueillis par les esprits cultivés, par les femmes qui s'instruisent pour devenir institutrices, par les hommes studieux qui y trouvent l'expression résumée du jugement, de la doctrine, de la patience de leurs semblables ; par les citoyens qui aiment la patrie en époux, non en amants ; par les hommes d'État qui savent que la félicité d'un pays n'est jamais solide si l'on ne la fonde pas sur ses origines et sur son passé.

Cela dit, l'auteur abandonne son œuvre à quiconque se sentira l'envie puérile de la déchirer, ou la résolution virile d'en profiter pour en faire une meilleure. A-t-on des erreurs ou des oublis à lui reprocher, il accepte la correction, et remercie de la leçon, fût-elle même dépourvue de ces formes qui lui donnent plus de prix. Se trouve-t-il attaqué par les extrêmes opposés, parce que, ni menaçant ni timide, mais respectant les autres, il prétend à l'indépendance de sa propre pensée, et, entre deux abîmes, ne cherche l'équilibre que dans sa conscience ? il écoute celle-ci, qui lui crie : « Suis-moi et laisse dire les autres. » Quant aux tribulations qui, pour les Italiens d'aujourd'hui, convertissent en œuvre expiatoire la tâche d'écrire, il s'y résigne, dans la conviction que si par hasard il a tu des choses qu'il pensait, il n'en a dit aucune qu'il ne pensait pas. S'il erre, ce n'est pas du moins à dessein ; avant tout, il est certain d'avoir aimé et respecté son sujet, espérant qu'il en sortira quelque utilité pour ses compatriotes, qui, comme lui, souffrent, luttent, espèrent.

Que les Italiens nous pardonnent d'avoir osé, nous vieillard, accomplir l'œuvre qui fut l'exercice et le but de notre jeunesse, en marquant librement de nos pas un sentier foulé par tant d'autres. Heureux le talent qui gagne les sympathies en dépit de la frivole raillerie et de la dénigration systématique ! Mais si nous rencontrons, même aujourd'hui, à côté des intelligences qui affectent de ne pas comprendre, la dangereuse interprétation, l'insinuation malicieuse, l'hypocrite compassion ; si l'on persévère à nous envier la bienveillance de nos compatriotes,

qui sont les uniques Mécènes de nos travaux, du moins il nous restera la suprême compensation de nous être procuré un long entretien avec l'élite de la nation, avec ceux qui mûrissent pour un avenir plus raisonnable, plus libre, plus moral.

Lorsque cet avenir s'épanouira, que nos fils sachent au moins que nous l'avons salué lorsqu'il commençait à poindre, et que, pour en arroser le germe, nous avons apporté une goutte d'eau refusée à nos plaisirs et à la douceur de rester en paix avec les forts violents et les faibles emportés.

CHAPITRE II.

DES ITALIENS PRIMITIFS.

Cet amour de la patrie, qui semble devenir d'autant plus vif que celle-ci souffre plus de maux immérités, a fait conjecturer que l'Italie, dès la plus haute antiquité, fut non-seulement habitée, mais assez civilisée pour fournir des instituteurs politiques à la Grèce, à l'Égypte et même à l'Inde. Il n'y a point de paradoxe auquel il ne soit possible d'imprimer un caractère de probabilité, avec une érudition qui, dans son insuffisance ou sa passion, dissimule les arguments contraires. La nature des terrains et les témoignages historiques répugnent à cette hypothèse (1).

Les terrains de l'Italie péninsulaire, au bas de l'Apennin oriental (nous le voyons encore), étaient occupés par des marais, et agités, au pied de l'Apennin occidental, par des exhalaisons volcaniques; l'Adige, le Pô et leur cent affluents se répandaient sans obstacles dans la partie continentale, et la mer pénétrait bien avant dans les plaines aujourd'hui si fertiles.

Où sont les documents qui assurent à l'Italie une existence très-reculée? L'histoire la plus antique, celle des Hébreux, nous

(1) Le premier écrivain qui a soutenu ces opinions avec un cortége d'arguments spécieux, fut monseigneur Guarnacci, *Origini italiche*, 1767. Puis, sont venus Melchiore Delfico, dans les *Antichità di Adria Picena*, et Mazzoldi, qui s'est appuyé sur l'érudition moderne.

montre l'Égypte, la Phénicie, l'Arabie civilisées vingt siècles avant Jésus-Christ, et ne mentionne pas même l'Italie. Il est vrai qu'elle nous enseigne, comme article de foi, ce que les recherches modernes d'ethnographie, de linguistique et d'archéologie confirment chaque jour, à savoir que la race humaine dérive d'une souche unique et du centre de l'Asie, d'où, par des routes diverses, elle se répandit en trois groupes distincts, mais frères, désignés sous les noms de Sem, Cham et Japhet. Le premier se distingua par le jugement et par l'avantage d'avoir conservé une plus grande quantité de traditions morales et scientifiques; le second, remarquable par l'industrie et la culture, se précipita dans une prompte dépravation; le troisième, famille plus grossière et moins corrompue, devait profiter des progrès accomplis par les deux autres.

Une partie de la race japhétique habitait la péninsule indienne et la Perse, tandis qu'une autre, remontant vers le nord, pénétra en Europe par la Scythie. Les langues parlées dans l'Europe, parmi lesquelles figurent la latine et l'italienne, se rapprochent par tant d'affinités de mots et de constructions de la langue parlée dans la haute Asie, qu'on en a fait un seul groupe, appelé indo-germanique, dont il faut chercher les racines parmi les mystérieuses beautés du sanscrit, langue sacrée de l'Inde. Bien plus, les fruits et les grains, les animaux domestiques, ces compagnons utiles et agréables, ne sont pas indigènes de l'Italie, mais ont suivi les migrations poussées de l'Asie, leur berceau, vers notre Occident : nouvelle confirmation du récit biblique.

Il fut un temps où l'on ne voulait chercher les origines des peuples que dans la Genèse. Noé et ses fils avaient dû peupler notre patrie, et tout nom qui avait une ressemblance avec les nôtres suffisait pour établir une généalogie. Ce fut alors que Morigia faisait occuper le Milanais par Tubal, fils de Japhet, trente-cinq ans après le déluge, et fonder la ville d'Insubria, appelée ensuite Milan; que Bernardino Scardeonio remplissait Venise de colonies conduites par les fils de Noé; que Noé lui-même était amené par Merula en Italie (1).

On sourit à ces bouffonneries de moines ainsi qu'à celles des érudits qui, introduisant la passion dans la science, voudraient faire dériver du peuple et de la langue, objets de la prédilection de

(1) Voir *Istoria delle origini della città di Milano*, 1529; *De antiquitate Patavii*, 1560; *De Gallorum Cisalpinorum antiquitate et origine*....

leurs études, les origines italiques. Ainsi, Mazzocchi, Martorelli, Giambullari, Gelli, et ceux qui sont devenus célèbres sous le nom d'Araméens, font remonter ces origines aux Phéniciens; Bochart, Guido Ferrari et Bardetti, aux Celtes. On ne saurait prendre au sérieux les imaginations des poëtes, qui ont fait de Troie la source commune (1).

Le premier peintre des souvenirs antiques, Homère, promenant son symbolique Ulysse pour lui faire voir « les coutumes et les cités de divers peuples, » onze siècles avant Jésus-Christ, nomme les Sicules comme les premiers habitants du centre de notre Péninsule; mais la description qu'il fait de ses côtes dément indirectement l'antique civilisation de l'Italie. Après la chute de Troie, Ulysse, chassé par la colère divine chez les Lotophages du littoral africain, se propose de retourner à Ithaque, sa patrie, île de la mer Ionienne. S'étant embarqué, il dirige la proue vers l'île des Trois-Pointes (*Trinacria*), qui reçut son nom des Sicules; il prend terre près de l'ignivome Etna, où il rencontre des Cyclopes et des Polyphèmes, c'est-à-dire des gens féroces et anthropophages, « qui ne sèment ni ne plantent, n'ont ni lois, ni assemblées, ni navires, mais habitent des antres, exerçant une autorité souveraine sur les femmes et les enfants. » Échappé à leurs mains cruelles, sorti du détroit de Messine, il se dirige vers les îles Éoliennes, d'où, poussé par le vent de l'est, il traverse le détroit qui, selon notre hypothèse, devait s'ouvrir entre les golfes Scylacique et Lamétique. Puis, ramené dans le même passage par les dieux irrités, il monte vers Lamo dans le golfe de Gaëte (2), et, d'une hauteur, explorant le pays, « il n'aperçoit aucune œuvre d'homme ni de bœufs, » mais seulement de la fumée, probablement du Vésuve. Quelques-uns de ses compagnons, qu'il avait envoyés prendre des informations dans les lieux habités,

(1) A ce cycle appartiennent Diomède, fondateur de Naples; Chrysus, le Troyen de Parme; Anténor, de Padoue; Aquilinus, d'Aquilée; d'autres Troyens, de Trévise; Troïlus, d'Albe en Piémont; Placentulus, de Plaisance; Crémone, de Crémone; Vénus et son fils, de Verceil...... On fait remonter plus haut Mantoue, fondée par la divine Manto; Genève, par Genuinus, compagnon de Phaéton; Turin, par Phaéton lui-même, au temps de Moïse.

(2) Matranga (*La Città di Lamo*, Roma, 1853) soutient que le pays des Lestrygons est Terracine plutôt que Formia, c'est-à-dire Mola, où le plaçait Cicéron.

Quelques écrivains cherchent à démontrer qu'Homère était Italien, et que ce n'est pas dans la Grèce propre, mais dans la Grèce italique qu'il recueillit les traditions immortalisées par ses chants. Voir Coco, *Platone in Italia*.

y trouvent les Lestrygons, géants qui mangent des hommes et lancent d'énormes pierres.

Ayant perdu la plus grande partie de ses compagnons et repris sa course, Ulysse aborde au pays de Circé, qui, probablement, est le mont Circeii, « île entourée de l'immense mer » dont la retraite forma plus tard les marais Pontins au funeste renom. Circé, magicienne qui transforme les hommes en bêtes, ne peut symboliser que la vie sauvage; elle conseille à Ulysse de faire voile, par le vent de Borée, vers la région des Cimmériens, ou bien vers Cumes, la Napolitaine, qui devint plus tard si riante, mais qui, alors, était considérée comme le royaume des ombres et des morts ou des Sirènes; ce qui veut dire que, n'étant pas connue, elle offrait un vaste champ à toutes les fantaisies de l'imagination (1).

Telle apparaissait l'Italie au roi d'Ithaque qui, dans ses longues pérégrinations à travers les autres pays, y trouve la civilisation établie, et y voit fleurir les arts d'agrément, la science des armes et la pratique de la navigation. Virgile, l'élégant conteur des traditions qui flattaient la vanité latine, fait habiter l'Italie par des peuples sauvages (2), sans propriété stable (3), qui n'avaient d'autre souvenir que celui d'être sortis de troncs de chênes (4), lorsque Saturne descendit parmi eux (environ quatorze siècles avant Jésus-Christ); le dieu, réunissant ces peuplades indociles et dispersées dans les montagnes, leur enseigna l'agriculture, la greffe des arbres, l'usage des bœufs, tandis que Sabinus introduisait la vigne (5). Au temps où il place l'arrivée d'Énée, le gracieux poëte nous décrit la jeune civilisation des Italiens, divisés en petites bourgades, occupés à rompre

(1) *Odyssée*, chants IX et X.

(2) « Is genus indocile ac dispersum montibus altis
« Composuit, legesque dedit. »
(*Æn.*, VIII, 321; MACROB, 6, 7.)

(3) « Nec signare quidem, aut partiri limite campum.
« Fas erat; in medium quærebant.....
(*Georg.*, I, 126.)

« Queis neque mos, neque cultus erat; nec jungere tauros
« Aut componere opes norant, aut parcere parto :
« Sed rami, atque asper victu venatus alebat. »
(*Æn.*, VIII, 316.)

(4) *Æn.*, VIII, 315.

(5) « Paterque Sabinus,
« Vitisator, curvam servans sub imagine falcem. »
(*Æn.*, VII, 79.)

la glèbe, à chasser, à monter à cheval. Quelques habitants de l'Étrurie travaillaient le fer, venu peut-être de l'île d'Elbe; ils étaient toujours armés, et un petit nombre s'adonnaient aux travaux agricoles. Ils se faisaient des casques et des grèves avec des peaux de loup et des écorces de liége, et savaient se servir de la fronde et de l'arc, employant même des flèches empoisonnées (1). Le roi était chef d'un petit canton, avec la seule autorité de convoquer le peuple aux assemblées et de le conduire à la guerre; il avait pour marques distinctives des peaux d'ours, de lion, de panthère (2), et, pour palais, une cabane de chaume. Souvent il joignait au commandement les fonctions et le caractère de prêtre (3). Du dehors s'étaient introduits beaucoup de rites sacrés : de l'Arcadie, les Lupercales; de la Grèce, les Bacchanales. D'autres rites plus sévères, probablement indigènes, s'accomplissaient dans les bois en l'honneur des aïeux défunts ou des héros; quelques-uns, conservant un fétichisme plus grossier, rendaient un culte aux fleuves, où les coupables se purifiaient, et dans lesquels on plongeait les nouveau-nés (4); ils n'étaient pas, non plus, étrangers aux sacrifices humains, cette superstition si horrible et pourtant si répandue.

L'érudition et la fantaisie se sont fatiguées à donner une signification historique à ce langage mythologique, à démêler, au milieu de leur continuelle confusion, le réel de l'imaginaire qui constitue la légende.

Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que l'Italie fut peuplée à différentes reprises, par des races qu'une occupation séculaire et la diversité de climat et de coutumes avaient modifiées, bien qu'elles conservassent les ressemblances originaires. Il est donc difficile de les classer, d'autant plus que la rareté de monuments anciens ne permet pas de les expliquer et de les corriger les uns par les autres. Exposer et appuyer les raisonnements sur des erreurs, c'est fausser nécessairement les conséquences.

Les peuples de la haute antiquité ne songèrent pas à écrire leurs histoires, ou ces histoires ne nous sont point parvenues; et quand nous les posséderions, pourraient-elles nous en révéler

(1) *Æn.*, VII, 629, 678, 742, 749; IX, 596, 668; X, 139.

(2) *Æn.*, VIII, 178, 369, 460, 552; IX, 304.

(3) « Rex Anius, rex idem hominum, Phœbique sacerdos. »
(*Æn.*, III, 80.)

(4) *Æn.*, VII, 82; VIII, 75; IX, 3, 24.

les origines? Les traditions se sont altérées en passant de bouche en bouche, par l'ignorance du vulgaire, par l'astuce sacerdotale, par l'orgueil patriotique. Les premiers qui tentèrent de les fixer par l'écriture ne surent pas en faire le triage, ignorèrent beaucoup de monuments, ou n'en comprirent pas la valeur. Des bouleversements physiques, des superpositions de nouveaux peuples, des catastrophes extraordinaires ont changé la face, les mœurs, les croyances et les langues des pays. Les souvenirs effacés ou confus, l'absence de tout historien et de tout logographe, l'ignorance même de la langue du petit nombre d'inscriptions qui nous restent, ont rendu presque impossible l'investigation de la vérité, qui est le premier but de l'histoire.

Les derniers des anciens peuples d'Italie, les Romains, effacèrent avec l'épée les traces de ceux qui les avaient précédés. Dans les pays subjugués, ils recherchèrent, pour les enlever, les œuvres d'une apparente beauté; quant à ce qui pouvait jeter quelque lumière sur les temps écoulés, ils ne s'en inquiétaient pas. Leurs écrivains, en ne distinguant que par provinces les peuples conquis, non par nations, finissaient par les confondre; méprisant les arts et les langues italiques, ils n'ambitionnèrent que la gloire de vaincre leurs ennemis. Les Grecs furent le peuple de l'antiquité le mieux doué du sentiment du beau; aussi, nous ont-ils laissé les œuvres les plus remarquables dans l'art du dessin et de la parole. Ce peuple, dans la splendeur de sa lumière, absorba celle des autres, qui tinrent à honneur de lui devoir leur origine ou leur éducation. Les Romains eux-mêmes, en recherchant leurs origines dans l'histoire et dans la philologie grecques, s'égarèrent dans de vaines conjectures, ne sentant pas le besoin de confronter, de discuter, de dégager la vérité, et se contentant d'un *on dit*. Si les Italiens mettaient tant de négligence dans cette investigation, comment espérer qu'elle pût être l'objet d'une tendre sollicitude de la part de ces Grecs qui, à tant de titres, s'estimaient si supérieurs à eux? Outre la manie de tout personnifier, de traduire les événements en mythes, de présenter dans un homme ou un fait, les vicissitudes complexes d'un âge et d'un peuple, tout ce que les Grecs racontent des commencements de notre pays aboutit à la glorification de la Grèce; c'est d'elle que sont venues les colonies, et aussi tout art, tout savoir, tout personnage. Ce que raconte des premiers habitants de Rome Denys d'Halicarnasse inspire peu de confiance, bien que cet historien soit venu à Rome lorsque Caton terminait ses écrits sur les ori-

gines de la ville, peu de temps après la mort de Cicéron, et pendant que Varron vivait encore. On s'aperçoit cependant qu'il a copié les annales et les inscriptions de chaque pays, documents tout municipaux, qui n'étaient pas altérés par une combinaison systématique (1).

Nous avons perdu les livres de ce Varron, proclamé le plus grand érudit de Rome; mais les fragments qui nous en restent font craindre qu'il n'eût, lui aussi, trop sacrifié à la fantaisie ou à une érudition de provenance grecque, au lieu de consulter la sienne et celle des indigènes. Nous en présumons autant de Caton, qui lui aussi avait rassemblé sur les origines de chaque ville des mémoires, dont le nombre, selon Élien, s'élevait à 1197 (2); telle est encore notre opinion sur les trente-trois historiens qui avaient traité de la fondation de ces villes. Strabon et Pline, venus plus tard, recueillirent des traditions, mais sans les discuter ni les combiner, comme doit le faire quiconque sent le besoin de la certitude.

L'érudition moderne, demandant à la philologie et à l'ethnographie un fil pour se guider dans un tel labyrinthe, invente des systèmes toujours nouveaux, toujours incomplets, toujours aussi faciles à élever qu'à renverser. On a compilé des livres entiers dans le but unique de rendre compte des opinions diverses, qui, par cela même qu'elles sont conjecturales, ont raison quand elles réfutent, tort quand elles affirment; et nous, après les avoir examinées toutes, n'étant satisfait d'aucune, nous exposons aussi notre système comme quelqu'un qui est certain de ne pas contenter les autres, parce qu'il n'est pas persuadé lui-même.

Dans le mouvement de peuples qui précéda l'âge historique, les grandes migrations ne s'effectuèrent que par voie de terre. Les premiers habitants de l'Italie durent arriver par les passages des Alpes; mais, chassés par de nouvelles migrations qui s'établissaient d'abord sur les revers des montagnes, ils transportaient ailleurs leur nom, laissant sur la terre abandonnée, comme trace de leur passage, quelque dénomination particulière au pays. Cependant, dans une péninsule, les premiers venus paraissent

(1) Les fragments de Denys d'Halicarnasse, découverts dans la bibliothèque Ambrosienne, sont précédés d'une dissertation faite par le cardinal Maï, et qui a pour but d'en soutenir le mérite. Petit-Radel lui-même croit Denys d'Halicarnasse bien informé et véridique, au moins à l'égard des Pélasges et des villes italiennes; pour le reste, il est trop systématiquement partial en faveur de Rome.

(2) *Historia varia*, lib. IX, c. 16.

devoir se retrouver parmi ceux qui en habitent l'extrémité la plus reculée ; c'est là, en effet, qu'ils ont cherché un asile, et que, ne pouvant pas aller plus loin, ils se sont mêlés successivement avec les envahisseurs.

La navigation ne constituait pas une science et un art compliqués comme aujourd'hui ; de petits navires à large carène, capables de porter de cent à deux cents hommes, poussés par des rames et une voile, suffisaient aux voyages, surtout dans des mers circonscrites comme l'est celle qui baigne l'Asie, l'Afrique et nos côtes (1). L'Italie dut recevoir, de cette manière, d'autres aventuriers, qui fondaient sur le rivage de la mer de petites colonies plus civilisées, tandis que les habitants du milieu des terres occupaient les montagnes. Le nom d'Aborigènes, attribué aux plus anciens Italiens, signifie montagnard (ὄρος, *mont*) ; et, peut-être indiquait-il une première immigration de la race japhétique, appelée Tyrsène, ou Tyrrhène ou Rasène, qui donna son nom à toute la Péninsule et à la mer qui la baigne à l'occident ; cette mer, au levant, fut appelée Adriatique de Adria, ville également tyrrhénienne. Platon, dans le *Critias*, fait les Tyrrhéniens et les Égyptiens contemporains des Atlantides, c'est-à-dire antérieurs à toute histoire ; la fable les associe aux souvenirs de Bacchus, de Jupiter, des Satyres ; Hésiode, contemporain d'Homère, parle « des forts Tyrrhéniens, illustres parmi les dieux et les héros. »

De cette race antique étaient les Euganei et les Orobii qui précédèrent les Ombriens ; elle avait encore produit les Camuniens, les Lépontiens et d'autres peuplades du Trentin. Tous ces peuples étaient descendus en Italie par le nord, ou avaient établi des stations dans les Alpes pour défendre la Péninsule contre les courses des Gaulois (2).

(1) L'Arcadie n'a pas de côtes, et, cependant, dans la guerre de Troie, elle fournit soixante navires, c'est-à-dire autant que la Laconie, et un tiers de plus que l'Hellade.

(2) *Tusci, Tirol, Tir, Tusis, Retzuns*, sont des noms de pays rhétiques qui indiquent une origine tyrrhénienne. TSCHUDI, *De prisca et vera Alpina Rhætiæ*. QUADRIO, *Dissertazioni critico-storiche sulla Rezia di qua dall' Alpi*. HORMAYR, *Gesch. von Tirol*, I, 127. GIOVANELLI, *Dell'origine dei popoli d'Italia* ; Trente, 1844. STEUB, *Die Urbewohner Rhätiens* ; Monaco, 1843.

Près de Dos de Trente, on a découvert une inscription étrusque. Le baron de Crazannes assure que, à Rheinzallern, dans la Bavière rhénane, on a trouvé beaucoup de fragments de poteries avec des caractères étrusques ; il

Aux Tyrrhéniens appartenaient peut-être les Taurisques ou montagnards dans la Subalpine, et, dans l'Italie moyenne, les Étrusques et les Opiciens (1), dont le nom contracté en Opsques et Osques, a formé, avec l'addition de l'article, Tosques. Leur langue semble avoir constitué le fonds des idiomes italiques; dans les beaux jours de Rome, la plèbe et la jeunesse s'amusaient avec les fables atellanes, chantées en osque; puis, lorsque la majesté romaine déclina, l'osque survécut dans la populace, et devint peut-être le père de la langue actuelle.

Mais un élément sémitique s'y mêla, si même il ne le précéda point, par l'intervention des Ibères, race finno-tartare, ou, comme on dit aujourd'hui, turanique, venue de l'Ibérie asiatique près de l'Arménie, dix-huit siècles avant Jésus-Christ. Cette race se répandit au loin en Europe où, par mer, elle pénétra jusque dans l'Espagne, à laquelle elle donna son nom; sa langue est restée aux Basques et aux Finnois, peuples qui vivent aux deux extrémités de l'Europe (2). Aux Ibères se rattachent les Ligures dans la haute Italie; dans la moyenne, peut-être les Italiens, qui s'étaient établis le long de la mer occidentale entre la Macra et le Tibre; dans la basse Italie, les Sicanes, que Thucydide appelle Ibères. Cet historien retrouve le fleuve Sicanus dans le voisinage des Ligures, qui (dit-il) habitaient près de la mer au-dessus de Marseille; et, comme le nom des Sicanes se rapproche de celui des Séquanes, établis à la source de la Seine, des érudits en concluent que les Celtes appartiennent à la même famille; ils attribuent à cette parenté le grand nombre de mots de racine

essaie de prouver que ces caractères appartiennent au celtique aussi bien qu'au celtibère, à l'euganéen, à l'osque, au samnite, au grec ancien, de telle sorte qu'il est facile de les confondre les uns avec les autres. Voir *le Journal des artistes*; Paris, 1832, décembre.

(1) De *ops*, terre; d'où *opes* richesse et même *opus* : Ὀπικοὶ καὶ πρότερον καὶ νῦν καλούμενοι τὴν ἐπονομίαν Αὔσονες. ARISTOTE, πολιτ., VII. Voir aussi Antiochus de Syracuse ap. STRABON, liv. V. Puis les Opiques dégénérèrent tellement que leur nom signifia grossier, corrompu.

Récemment l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris a mis au concours *l'Histoire des Osques avant et durant la domination romaine; exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et coutumes.*

(2) Voir PETIT-RADEL, *Origines historiques des villes d'Espagne.* — HUMBOLDT, *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens, vermittelst der vaskischen Sprache*; et, plus récemment, PRICHARD, *The natural history of man.* Ainsi, au lieu de croire que des Ibères d'Espagne aient habité l'Italie, nous tenons pour avéré qu'ils ont passé d'Italie en Espagne. Selon Humboldt, la migration des Ibères est antérieure aux Celtes. De

celtique qui sont restés dans l'italien et surtout dans le sicilien (1).

Selon quelques-uns, la race ibère aurait habité l'Italie avant

cette origine viendrait l'homophonie d'un si grand nombre de pays d'Espagne et d'Italie, dont voici quelques-uns :

EN ITALIE.	EN ESPAGNE.
Cortona chez les Ombres.	*Cortonenses* dans la Celtibérie.
Vettonenses.	*Vettones* sur le Tage.
Spoletium.	*Spoletinum.*
Turda en Ombrie.	*Turditani.*
Osa, fleuve qui débouche sur la côte de Télamone.	*Ausa*, *Ausetani.*
Cosa.	*Cosetani.*
Visentium sur le lac de Bolsène.	*Visentio* des Pelendoniens.
Vulci.	*Veluca* des mêmes, Volca.
Tarcunia, et, tout près, *Contenebra.*	*Taraco*, et près de là *Tenebrium* et *Portus tenebra.*
Graviscæ, qui porte le nom du fils de Télamon.	*Gravii*, sur la côte occidentale où débarqua Teucer, fils de Télamon; *Antium* était près de là.
Metaurus, rivière des Ombres.	*Metarus*, rivière des Callaici.
Cære, *Cærites.*	*Cerretani*, *Serræ.*
Indigetes.	*Indigetes* parmi les Cerretans et les Cosetans.
Castellani, habitants de Castrum.	*Castellani.*
Corbia, } des Volsques.	*Corbio.*
Setia, } des Volsques.	*Setia* des Vascons.
Norba, } des Volsques.	*Norbia* des Lusitaniens.
Aurunci de la Campanie.	*Arruci* dans la Bétique.
Osci.	*Osca.*
Vescia de la Campanie.	*Vescitani*, près des Guasconi, *Vescis* de Turdeli.
Astur, rivière.	*Asturia.*
Tutia, *Orcia.*	*Tutia*, *Orcia* en Celtibérie.
Auximum, *Osca.*	*Auxima* et *Osca*, près de Tutia.
Suessetani.	*Suessa*, Sanguesa.
Trebula de la Campagne, et *Tribola* des Sabins.	*Tribola* des Turdetans.
Arunci.	*Arruci vetus* et *Arruci novum.*
Bathia de la Sabine.	*Bathia* sur la rivière Ara.
Pallantia.	*Pallantia* chez les Vaccéens.

Humboldt déduit la présence des Ibères en Corse, en Sardaigne, en Sicile et en Italie, d'après la similitude des noms de pays. Quant aux noms venus des Celtes, les indices qu'on en trouve dans la Gaule et la Grande-Bretagne lui paraissent incertains, tandis qu'il les reconnaît évidents en Italie.

(1) *Aqua*, *mare*, *pisces*, *vejæ*, *rota* ..., *de ach*, *mor*, *fisch*, *wagen*, *rader*. Nous déduirons de ceci, que le latin est une des langues indo-germaniques, et qu'il n'a point traversé le grec.

que les Indo-Européens y fussent arrivés; et, par ce fait, ils expliquent l'origine des noms de lieux et de cette foule de mots qu'on trouve dans nos idiomes, et qui sont étrangers aux langues ariennes. Mais d'autres, au contraire, font sortir les Sicanes de l'Épire, et les identifient avec les Pélasges (CORCIA); d'autres les croient une branche des Tyrrhéniens (ABEKEN), qui, modifiée par le mélange des Aborigènes ou Casques, forma les Latins. Quelques-uns classent parmi les Ligures les Ombriens eux-mêmes, autres peuples primitifs de l'Italie. Mais ce nom de Ligures, loin d'être spécial, nous paraît générique, car il était grandement répandu; les Osques eux-mêmes s'appelaient Ligures. Edwards, au moyen de l'histoire naturelle et de la confrontation des crânes, a établi la parenté de la race ligure avec les races celtiques; ainsi, rattacher tous les anciens peuples de l'Italie à la grande migration connue sous le nom de Celtes, race très-étendue, qui, peut-être, ne diffère pas de la scythique, ce ne serait pas faire une conjecture hasardée.

Illyrius, Celta, Gallus, nés de Polyphème et de Galatée, peuplèrent, le premier l'Illyrie, et les deux autres l'Italie sous le nom d'Ombriens. Ce langage mythologique fait allusion à la migration très-ancienne des Celtes, qui, après avoir échappé au déluge (1), s'étendirent, de la Thesprotie et de la Thrace au nord de l'Europe, jusqu'au cap Domes-ness dans la Courlande, et, sur les côtes occidentales, jusqu'au Finisterre de l'Espagne. Dans leurs courses prolongées à travers la forêt Hercynienne, qui alors couvrait toute l'Europe boréale, et à travers la haute Asie jusqu'aux frontières de la Chine, ils perdirent le souvenir de leur origine.

Nous restreignant à l'histoire italienne, nous dirons que, sous le nom de *Ambra* ou *Amhra*, qui, dans la langue celtique, signifie nobles, braves, les Celtes descendirent en Italie, et s'y divisèrent en trois bandes, dont trois provinces reçurent le nom : Oll-Ombrie ou haute Ombrie entre l'Apennin et l'Adriatique; Is-Ombrie ou basse, autour du Pô; Vill-Ombrie ou littorale, qui devint l'Étrurie. Caton veut qu'Ameria, une de leurs villes, ait été reconstruite trois cent quatre-vingt-un ans avant Rome (2); époque historique au delà de laquelle on n'aperçoit

(1) HÉRODOTE, II, 23; IV, 4; DION, XXXIX; ARRIEN, I; APPIEN, *Illyria*, § II; PLINE, *Hist. nat.*, liv. III.

(2) A Gubio, leur ville, qu'ils appelaient *Ikuveina*, furent trouvées, en

que les fables des temps saturniens. Chassant les Ligures et les Sicules, les Ombriens occupèrent donc la partie orientale de l'Italie, laissant l'occidentale aux Ibères, et devinrent le peuple prépondérant de la Péninsule; sous le nom de Sarsinates, ils habitèrent Pérouse, sous celui de Camertins, Clusium, et possédèrent trois cent cinquante-huit bourgades (1).

Ces inondations de peuples entiers n'excluaient pas les invasions partielles, et toutes les races n'étaient pas japhétiques; les Titans, les Cyclopes, les Lestrygons, qui paraissent avoir précédé les Sicules dans l'île qui leur emprunta son nom, descendaient peut-être de Cham et sortaient de l'Afrique. Les irruptions suivantes, et celle qui porte le nom des Pélasges, proviennent de colonies et de conquêtes plutôt que de migrations de peuples entiers.

Rien, de nos jours, n'a été plus controversé que l'origine, les progrès et le caractère des Pélasges (2).

1444, les fameuses tables *Eugubines*, cinq en caractères étrusques, deux en latin et en langue ombrienne, sur laquelle se sont exercées la patience et l'imagination d'une foule d'érudits.

(1) PLINE, *Nat. hist.*, III, 19 : *Umbrorum gens antiquissima Italiæ existimatur.* — DENYS, I, 18 : Ἔθνος ἐν τοῖς πάνυ μέγα τε καὶ ἀρχαῖον. — PLINE, ibid : *Tercenta eorum oppida Thusci debellasse reperiuntur*. L'opinion qui fait Celtes les Ombriens est contredite aujourd'hui, d'autant plus que leur langue a de l'affinité avec la latine, mais surtout avec l'osque. Voir AUFRECT et KIRKHOFF, *Die Umbrischen* Sprachdenkmatter; et, surtout, GROTEFEND, *Sulla geografia e storia dell'antica Italia*. Hanovre, 1840.

(2) Pendant quarante ans, Petit-Radel a recueilli des documents relatifs à ce peuple dans tous les pays où il en a trouvé des traces; monuments, livres, inscriptions, traditions, il a tout consulté. Plus de quatre cent cinquante villes antiques ont été explorées par quatre-vingts voyageurs depuis 1810, et, surtout, pendant l'expédition scientifique de Morée après 1829; à Paris, dans la bibliothèque Mazarine, on a placé soixante monuments en relief, de plâtre coloré, qui représentent les diverses constructions des Pélasges historiques et des Cyclopes fabuleux. De même qu'on a calculé l'âge de la terre d'après les couches superposées, on a déterminé les époques de la fondation des villes d'après les différentes méthodes de construction des murailles.

Sur les monuments pélasgiques, voir principalement :

RAOUL-ROCHETTE, *Hist. de l'établissement des colonies grecques.* — *Notices sur les Nuraghes.*

HOUEL, *Voyage pittoresque*, 1787, tom. I.

MAZZERA, *Temple antédiluvien*, 1829.

DODWELL, *Classical tour*, etc. — *Veduta e descrizione delle rovine ciclopee in Grecia e in Italia*. Londres, 1834.

MARIANNA DIONIGI, *Viaggi in alcune città del Lazio che diconsi fondate da Saturno;* Rome, 1809.

MIDDLETON, *Grecians remains in Italy*, Londres, 1812.

Sémitiques selon les uns, ils se rattachent selon d'autres à la grande famille caucasienne des Scythes, dont une partie, traversant la Thessalie, s'arrêta dans la Grèce et le Péloponèse sous le nom de Pélasges et d'Hellènes, subdivisés plus tard en Éoliens, Ioniens, Doriens, Achéens, et se répandit dans les îles de l'Archipel et en Italie; une autre partie, passant le Taurus, occupa l'Asie Mineure, la Phrygie, la Lydie, la Troade, et, par le Bosphore, s'établit dans la Thrace.

Quoi qu'il en soit, les Pélasges précèdent, dans les pays civilisés, les générations qui ont acquis une renommée classique. Les Grecs leur attribuaient une existence aussi fabuleuse que celle des Titans et des Cyclopes; ces peuplades barbares, sous bien des rapports, régnèrent, pour les ruiner, sur les plus belles contrées, jusqu'à ce que, accablés de terribles désastres par la colère divine, ils succombèrent et furent réduits en servitude. Cependant, même dans les malveillantes traditions grecques, le rôle des Pélasges n'est pas sans éclat; ils fondent des villes, creusent des mines, pratiquent les arts, ont une religion et même un alphabet.

Ils arrivèrent en Italie à diverses reprises; la première fois ce fut avec Œnotrus et Peucétius, fils de Lycaon, qui, dix-sept générations avant la chute de Troie, conduisirent une colonie partie de l'Arcadie et de la Thessalie; cette colonie fut la première qui sortit de la Grèce par mer (1). Les Peucètes s'établirent sur le golfe Ionien, les Œnotriens à Sciroccum, et civilisèrent les peuples de la Campanie. De nouveaux courants de peuples chassèrent d'autres Pélasges de la Macédoine et du pays de Dodone; de là, par la Pannonie, l'Illyrie, la Dalmatie, ils abordèrent aux bouches du Pô, où ils bâtirent Spina.

Ils avaient trouvé les Tyrrhéniens déjà subjugués et réduits à la condition d'esclaves, les Ombriens établis sur le revers oriental, les Ibères ou Ligures, sur l'occidental, et les Sicules tout-puissants. A la suite d'une rencontre avec une tribu des

Petit-Radel, *Voyage dans les principales villes d'Italie*; Parigi, 1815. — *Recherches sur les monuments cyclopéens, et description des modèles en relief composant la galerie pélasgique de la bibliothèque Mazarine*. Ibid., 1841.

Voir surtout, et fréquemment, le *Bulletin* et les *Mémoires* de l'Institut de correspondance archéologique, où, en 1832, pag. 77, Gerhard a donné le catalogue de tous les monuments cyclopéens d'Italie.

(1) Pausanias, *Arcadia*, chap. III., v. 603.

Ibères, celle des Aurunci ou Ausones, les Pélasges donnèrent le nom d'Ausonie à tout le pays. Ils trouvèrent des ennemis dans les Ombriens, et des alliés dans les aborigènes de la Sabine, qui avaient commencé de grouper leurs cabanes sans les entourer de murailles, et qui, alors, couvrirent de villes les cimes de l'Apennin.

L'empire des Pélasges ne put jamais se naturaliser sur le sol de l'Italie. Toujours mal vus comme étrangers et conquérants, ils durent s'y maintenir par la force des armes; et c'est après trois siècles de luttes contre les Sicules, que les Pélasges les refoulèrent enfin dans l'île qui, de leur nom, s'est appelée Sicile.

Hérodote, le plus ancien des historiens grecs, dit que les Pélasges « offraient des sacrifices aux dieux, mais ne leur donnaient ni noms ni surnoms, se contentant de les appeler dieux (1). » Cela signifie, peut-être, qu'ils n'avaient qu'un seul Dieu; mais, probablement, dans leur culte, ils divinisaient la nature, dont ils exprimaient les forces fécondes et organisatrices au moyen de symboles, qui laissèrent des vestiges dans la religion italique, comme les Faunes, Vesta, Anna Perenna, Palès, et autres divinités étrangères à l'Olympe grec. Chez eux, le dieu Terme symbolisait les possessions stables; Vesta, la sanction divine de l'association de la femme et de l'homme. Ils auraient donc introduit parmi les grossiers Italiotes les personnifications religieuses protectrices de l'état familial et du droit de propriété, fait important là où la constitution publique repose sur la constitution domestique. Sur l'autel de Vesta (2) brûlait un feu perpétuel entretenu par des vierges; le laisser éteindre ou violer leur vœu de chasteté était pour elles un crime capital. Dans la Sabine, ils établirent un oracle semblable à celui de Dodone.

Le culte des mystérieux Cabires était particulier aux Pélasges. On présentait au vulgaire ces divinités comme des planètes qui, sous la forme d'étoiles ou de feux, apparaissaient aux navigateurs; mais pour les initiés, ces mystères, dont les sanctuaires étaient l'île de Samothrace et Dodone en Épire, exprimaient la conception d'une trinité, formée de l'omnipotent, du grand fécondateur et de la grande fécondatrice (3). Ces mystères,

(1) Lib. II, 52.

(2) *Hestia*, *Vesta*, de la racine même de *esto*, *sto*. *Zeus Herkeios* était le dieu de la propriété; cette racine est restée dans le verbe latin *herciscere*, distribuer l'héritage d'un père de famille.

(3) Scholiaste d'Apollonius de Rhodes *ad Argonauticum*, I, 917.

qui exercèrent une grande influence sur les religions italiques, garantissaient les initiés contre les tempêtes et les malheurs ; mais les cérémonies avaient principalement pour but la purification de l'âme. Le néophyte confessait ses péchés, subissait des épreuves sévères, était soumis à des sacrifices expiatoires. Le prêtre pouvait absoudre même de l'homicide; mais le parjure et le meurtre commis dans les temples étaient des crimes réservés à un tribunal, qui pouvait infliger aux coupables la peine de mort.

La ressemblance entre le culte italique et l'hellénique n'échappa point aux Grecs; Denys d'Halicarnasse prévient qu'il ne s'agit pas seulement de types et de formes exprimant les idées générales de puissance ou de protection spéciale, mais encore d'attributs, de costumes, d'usages traditionnels, de trêves religieuses, de pompes, de sacrifices et de la construction rituelle des temples.

Quelques divinités grecques furent introduites dans le culte latin à des époques connues : Apollon, en 429 de Rome; Esculape, en 459; le grand autel d'Hercule, en 449; mais, dans ces sociétés une fois constituées, et si tenaces dans leurs traditions, on n'aurait pu introduire les dieux supérieurs sans provoquer un bouleversement général; l'histoire nous aurait informés de l'opposition qui se serait manifestée. Il faut donc supposer que les grandes divinités ont accompagné les peuples eux-mêmes, surtout les Pélasges; hypothèse d'autant plus admissible qu'elle s'appuie sur la physionomie de ces divinités et leur rapport avec les institutions civiles.

Sauf ces brèves notions, nous n'en saurions pas davantage sur les Pélasges, si le temps n'avait pas respecté les débris de leurs merveilleux travaux. Dès que l'homme veut se procurer une habitation, il ne songe qu'à se garantir des intempéries et des bêtes féroces; heureux là où le sol lui offre des cavernes naturelles ou la facilité d'en creuser, comme il y en a tant dans la Sicile, surtout au Val de Noto, au Pélore, à Spaccaforno, à Ipsica. Quelquefois, elles sont superposées comme les étages d'une maison ou les cases d'un colombier. Là devaient habiter les Lestrygons, les Lotophages, les Polyphèmes et tous les monstres sous la forme desquels l'âge poétique a représenté les peuples hors de la société civile, se bornant à embellir les grottes qui leur servaient d'abri, et y renfermant la femme, le dieu, les dépouilles des êtres chéris. Aussi, trouvons-nous des grottes sacrées dans les histoires les plus anciennes : c'est dans

une grotte que le roi Numa Pompilius conférait avec la nymphe Égérie; dans une autre, la sibylle de Cumes rendait ses oracles. Dans l'antique Étrurie et les îles de la Méditerranée, beaucoup de souterrains sont couverts d'ornements dus aux premières tentatives de l'art (1); parmi tous, se distingue, près de l'antique Fiésole, l'hypogée en pierre de grès compacte, que le peuple attribue aux fées, et dont l'érudit ignore l'usage.

Aux souterrains troglodytiques succèdent les constructions au-dessus du sol, qui, des Cyclopes de Sicile, prirent le nom de cyclopéennes; ce peuple fut regardé comme une race de géants, parce qu'il superposa des pierres énormes, non équarries, se tenant par leur propre poids et disposées en tours ou en murailles avec des portes. Quelques-unes de ces murailles sont faites avec des blocs de diverses grandeurs, dans leur état primitif, et consolidés dans leur interstice par des morceaux de pierres et des cailloux; d'autres, avec des masses polygonales, arrangées de la même manière, taillées à peine, variant de forme et de grandeur; d'autres enfin, avec des parallélipipèdes grossiers, placés perpendiculairement; dans aucune on ne voit de ciment. Telle est dans l'île de Gozzo, la construction de la Tour des Géants, œuvre peut-être des Phéniciens, qui se compose de deux monuments avec une communication intérieure. Telles sont encore les Nuraghes de Sardaigne, cônes tronqués au sommet et s'élevant de douze à quinze mètres, faits avec des pierres d'un mètre cube dans les assises les moins élevées, toujours irréguliers et sans l'emploi de la chaux. Les Nuraghes, bâties sur les hauteurs, sont quelquefois entourées d'un terre-plein de cent mètres de circonférence, et fortifiées par un mur de trois pieds de haut et de construction semblable; plusieurs d'entre elles sont environnées d'autres cônes de même forme et de moindre dimension. Selon les uns, ce sont des trophées, et selon les autres, des autels du feu; mais, si l'on réfléchit qu'il en existe peut-être trois mille, on est obligé de n'y voir que des habitations ou des sépulcres, principalement de prêtres, car on n'y trouve jamais d'armes, mais des ornements de femmes et de petites idoles (1).

(1) GIUSEPPE SANCHEZ, *La Campania sotterranea, o brevi notizie degli edifizj scavati entro roccia nelle Sicilie e in altre regioni*; Naples, 1833. On trouve les tombeaux par milliers dans l'îlot de Sant'-Antico (Enosis), près de Sulci; ils servent aujourd'hui d'habitations. Il en est de même dans l'île de Gozzo.

(1) PETIT-RADEL, *Notices sur les Nuraghes de la Sardaigne, considérées*

Comment déterminer les caractères qui distinguent l'architecture cyclopéenne de la pélasgique? Admirable, non par sa régularité comme la grecque, mais par la masse des matériaux et sa ressemblance avec les œuvres de la nature, l'architecture pélasgique ne s'employait ni pour servir aux rois ni pour honorer les dieux, mais pour l'utilité sociale; ce sont des murailles, des voies, des aqueducs, des canaux; or, ce vif sentiment de la vie publique, révélé par la construction de tant de villes, a survécu dans l'Italie toujours portée à la vie municipale. Sous cette forme, les murailles sont isolées, ou forment la ceinture de villes attribuées au diable par le peuple, étonné qu'il est devant ces masses gigantesques : elles sont irrégulières comme à Cossa, Arpino, Aufidéna; équarries comme dans l'antique-bastion de Rome et les murs de Volterra et de Frégelles; régulières comme à Cortone et à Fiesole; souvent encore de construction mélangée, mais toujours sans emploi de la chaux.

Ce ne fut qu'après 1792, époque où l'on découvrit des ruines sur le mont Circéii, que l'attention se fixa sur les édifices pélasgiques, devenus aujourd'hui un objet essentiel des études archéologiques; une foule de monuments analogues aux nôtres ont été découverts dans le Péloponèse, l'Attique, la Béotie, la Thessalie, la Phocide, l'Épire, la Thrace, l'Asie-Mineure, pays habités par les Pélasges. La Grèce en a peu, mais l'Italie en compte trois cents dans les pays des Aborigènes, des Sabins, des Marses, des Herniques, et dans les cités latines sur les bords de la mer. Parmi ces dernières, la principale est Terracine (*Anxur*); viennent ensuite l'enceinte polygonale de Fondi, les murailles et les portes d'Arpino, d'Alatri, de Vérula, de Férentino, de Préneste, à masses irrégulières, comme celles qu'on voit encore sur les montagnes volsques, à l'entour de Norba, de Signia, de Cora. Sur l'autre versant de l'Apennin, parmi les Samnites, il

dans leurs rapports avec les résultats des recherches sur les monuments cyclopéens et pélasgiques, Paris; 1826. Ces travaux ont été surpassés par ceux du chevalier La Marmora, qui a employé toute sa vie à étudier la Sardaigne et ses monuments. Il croit que les Nuraghes ne sont ni des édifices cyclopéens, ni des trophées, ni des vedettes, mais probablement des pyrées, c'est-à-dire des autels du feu semblables aux *telayot* des îles Baléares; c'est pour cela qu'on les élevait sur des collines, et, peut-être étaient-elles surmontées d'une terrasse à laquelle on montait par un escalier intérieur. On y trouve des pierres circulaires et des amas de blocs démesurés, plus antiques et construits avec moins d'art, qui ressemblent aux pierres levées de la Bretagne continentale et de la Calédonie.

reste des vestiges de semblables édifices à Boviano, Ésernia, Calatia, peut-être encore à Aufidéna; parmi les Marses, à Albe, Atina, et autour du lac Fucin. Depuis ce lac jusqu'au territoire tiburtin, habité par les montagnards èques et sabins, ces constructions gigantesques paraissent avoir été nombreuses, puisqu'on en voit des restes à Cicolano et à Riéti, où furent Tiora, Nursi, Sura, et vers Monteverde, Siciliano, Vicovaro. Elles sont rares dans les Abruzzes; mais, dans l'Ombrie, on en trouve à Améria, Cési, Spolète, et surtout à Cosa; elles finissent entre l'Ési et l'Ombrone. L'Italie septentrionale n'en a pas, non plus que l'Étrurie intérieure; en Sicile, on a cru en voir à Céfalù et sur le mont Éryx.

Dans les murailles de l'acropolis d'Arpino, la porte est fermée par une clef de voûte; elle a la forme d'un parallélipipède à Alatri, d'un trapèze à Norba, à Circéii, à Signia; mais les supports sont très-lourds. L'arc paraît grossier dans l'aqueduc près de Terracine, régulier au pont de Cora, mieux encore dans un débris de Circéii et la double porte de Signia. Parfois, ce sont des constructions sphériques, couvertes d'une coupole formée de dalles disposées horizontalement avec une saillie progressive; cette forme se reproduit dans beaucoup de sépulcres, à Norba, à Tarquinies, à Vulci, dans celui d'Elpénore sur le mont Circéii, dans la prison de Tullius à Rome, qui, probablement, à l'origine, fut une citerne, comme celle de Tusculum, qui est carrée et surmontée d'une coupole conique.

En constatant ces faits, nous ne voulons pas nous ranger parmi ceux qui ne voient dans les Pélasges qu'une horde vagabonde et féroce, ne s'occupant qu'à dévaster le pays. Nous trouverions, s'il était nécessaire, un appui dans ce mérite que Pline attribue à l'Italie, qui, dit-il, semble destinée par les dieux à restituer aux hommes l'humanité. D'autres, au contraire, vont jusqu'à faire honneur aux Pélasges de l'introduction de l'alphabet, puisque Évandre, qui l'enseigna, venait de l'Arcadie, séjour de ces peuples.

Les Pélasges souffrirent beaucoup en Italie de la sécheresse et de la stérilité des champs (1), mais plus encore par le fait des volcans; de furieuses éruptions, vers l'an 1300 avant J.-C., les forcèrent d'abandonner l'Étrurie, où leurs villes devinrent insalubres par les exhalaisons des marais qui s'étaient for-

(1) Δειμονίαις τισὶ χόλαις ἐλαστρηθέντες; DENYS, I.

més au milieu de terrains déprimés ou soulevés. Cœré, une de ces villes, se trouvait à quatre milles du cratère envahi par les eaux du lac Bracciano; l'air méphitique de Gravisca devint proverbial chez les Romains, et ce même inconvénient rendit Cosa déserte; Saturnia, ville incontestablement pélasgique, est située sur une des collines du volcan de Santa Fiora.

Accablés par ces désastres et par d'étranges maladies, les Pélasges interrogèrent l'oracle de Dodone, qui répondit que les dieux étaient irrités, parce qu'ayant promis aux Cabires le dixième de tout ce qui naîtrait, ils n'avaient pas offert celui des enfants. Cette réponse impitoyable parut pire que le mal; le peuple se mutina, et perdit sa confiance dans les chefs, ce qui aggrava la situation. Fatigués de tant de souffrances, quelques Pélasges émigrèrent, soit pour retourner dans les pays d'où ils étaient venus, soit pour se diriger à l'Occident, surtout vers l'Ibérie (l'Espagne), où Sagonte et Tarragone laissent voir des murailles de leur construction. Ceux qui restèrent furent sinon détruits, du moins dépossédés et réduits à la condition servile par de nouveaux peuples. Les Sybarites, en effet, appelaient Pélasges les esclaves, qui, probablement, étaient les OEnotriens subjugués par eux.

En visitant Saint-Pierre d'Albe chez les Marses, on reconnaît trois gradins de construction pélasgique, surmontés d'un temple romain, auquel les Goths ajoutèrent une tribune en abside, le moyen âge une façade, tandis que l'intérieur est orné de six colonnes de marbre d'ordre corinthien. Ce mélange n'est-il pas le symbole perpétuel de l'histoire des Italiens? et pourra-t-on jamais établir un système qui suffise à l'explication de tant de variétés? Toute hypothèse trop générale succombe devant une sincère investigation; s'il est décourageant de voir les érudits rester dans l'ambiguïté, et les plus sérieux efforts n'aboutir qu'à un *peut-être,* on est humilié de voir que, pour ce peut-être, on se renvoie de l'un à l'autre la qualification d'ignorant ou de présomptueux.

CHAPITRE III.

Les Étrusques.

Les peuples qui chassèrent les Pélasges devaient être ceux qui s'appelaient eux-mêmes Rasènes, que les Grecs nommèrent Tyrséniens ou Tyrrhéniens (1), et les Romains, Étrusques ou Tusques.

Qui étaient-ils?

Les mystères succèdent aux mystères; et là encore, au lieu de nous appuyer sur la démonstration, nous sommes réduits à des hypothèses tirées du caractère général. Hérodote fait sortir les Étrusques de la Lydie, et rattache leur origine aux vicissitudes des Héraclides; Hellanicus, le père de l'histoire grecque, les confond avec les Pélasges qui abordèrent à Spina; Denys d'Halicarnasse, rejetant ces deux opinions, incline vers celle qui les fait indigènes de l'Italie; mais la perte des livres où il traite particulièrement des Étrusques nous prive des arguments sur lesquels il s'appuyait. Les modernes sont partagés entre ces diverses opinions, mais sans fournir de preuves décisives; mêlant, comme d'habitude, l'érudition et la fantaisie, l'examen et la passion, non-seulement ils altèrent la vérité, mais ils dissimulent les arguments contraires. Cependant, combien d'absurdités, masquées d'invention, ne s'épargnerait-on pas, si l'on savait que, depuis de longs siècles, toutes les hypothèses ont été soutenues et réfutées !

Les uns disent : « Il est si vrai qu'ils étaient Grecs, qu'ils consultaient l'oracle de Delphes, qu'ils employaient un ordre architectonique qui est la simplification du dorique, qu'ils fabriquaient des vases identiques à ceux des Grecs par la matière, le travail, les sujets, les inscriptions. — Non, ajoutent les autres, ils étaient indubitablement Pélasges; et la preuve s'en trouve dans leurs phallus ou membres symboliques, leurs doctrines austères, leur persistance à conserver des relations avec Milet et Sybaris, villes ioniques et achéennes, sœurs des Pélasges, tandis qu'ils étaient

(1) Ainsi τύρσις grec, fut changé en *turris* par les Latins. Agrétius nous dit que *Tusci natura linguæ suæ S literam raro exprimunt : hæc res fecit habere liquidam* (édit. Putsch., pag. 2269). En effet, dans les anciens poëtes nous trouvons cette lettre élidée.

hostiles à Syracuse et aux autres Doriens ». Pour concilier les deux opinions, d'autres inventent les Pélasges-Tyrrhéniens, ainsi nommés parce que l'Étrurie fut appelée par les Grecs Tyrrhénie, et tyrrhéniennes les populations de la Grèce qui avaient le plus de rapport avec ces peuples : ce nom dériverait de Tyrrha, ville de la Lydie, et c'est pourquoi Hérodote aurait appelé Lydiens les Tyrrhéniens (1). Les Pélasges-Tyrrhéniens, dit-on, différaient des autres races issues des Pélasges : ils n'habitaient pas les côtes, mais les régions intérieures, comme la Thessalie et l'Arcadie; ils étaient agriculteurs, non pirates, et se distinguaient, malgré la communauté d'origine, par la langue et la religion.

La raison doit se placer entre deux extrêmes; Hérodote vantait le juste milieu. Mais comment se contenter de ces assertions, si, partout, les Hellènes se présentent à nous comme les oppresseurs des Tyrrhéniens? La comparaison de la langue, des croyances, de la civilisation, n'autorise pas des conséquences aussi tranchantes de la part de quiconque admet, comme nous, une fraternité de peuples antérieure aux séparations nationales. Aussi avons-nous proposé de rattacher les Tyrrhéniens à la première immigration que l'on connaisse en Italie; réduits en servitude pendant les siècles que dura la domination des Pélasges, ils finirent par reconquérir la souveraineté.

Mais les Tyrrhéniens et les Étrusques ne faisaient-ils qu'un même peuple? Les Étrusques, certainement, ne parlent pas un langage analogue au grec, comme les Pélasges; à la différence des Tyrrhéniens-Pélasges, ils ont des lucumonies, des fédérations, une religion de génies, des présages. Les tribus qui habitaient autour d'Adria firent peut-être, avec les Osques, une ligue dite des Atr-Osques, d'où le nom d'Étrusques. On a supposé qu'un peuple nouveau, les Rasènes, descendit de la Rhétie en Italie, la conquit, se fixa entre les cités pélasgiques de l'intérieur et de la côte, et fut appelé Étrusque, comme, plus tard, on nomma Bretons les Angles, Mexicains et Péruviens les créoles d'Espagne, et Lombards les Italiens. Il n'existe, chez les anciens, aucune trace de cette conquête rasène.

(1) Les partisans des origines grecques s'appuient grandement sur ce passage. Qu'on veuille se bien rappeler pourtant que Lydie est souvent synonyme d'Asie; Hérodote lui-même dit qu'Asius fut roi de Lydie, et donna son nom à cette troisième partie du monde (liv. IV et X); et les scoliastes d'Apollonius de Rhodes, liv. I de l'*Argonautica*, nous apprennent que la Lydie s'appelait Asie primitivement.

Pour nier l'identité des Étrusques et des Grecs, il suffit de savoir, outre la différence essentielle des langues, que les Latins appliquèrent le nom de Pélasges aux Grecs (1) et même aux esclaves ; d'où nous concluons que les débris des Pélasges, subjugués par les Ombriens-Gaulois, restèrent au nord, de même que les OEnotriens et les Peucètes, soumis par les Pélasges-Hellènes, habitèrent le sud, et formèrent le peuple servile. Au temps de Caton, le pays se nommait Étrurie, et les habitants, Tusques; nous pouvons croire que ce nom se conserva dans les souvenirs, puisque sous les derniers empereurs, on voit créer le nom de Tuscia, qui paraît pour la première fois.

Déterminer l'origine des Étrusques et la part de civilisation qu'ils fournirent à l'Italie devient d'autant plus difficile, que les prêtres, dans les mains desquels se trouvaient les annales, purent les altérer à leur gré ; puis, ils furent détruits par des guerres meurtrières, et les Romains affectèrent de les mépriser, bien que les familles illustres tirassent vanité de descendre de ce peuple (2).

D'après les rares documents que nous avons pu recueillir, les Étrusques, soit qu'ils eussent alors pénétré en Italie, soit qu'ils se fussent affranchis de la servitude, se trouvèrent en face des Ombriens, auxquels ils enlevèrent trois cents villes (3), les confinant dans une seule province qui conserva le nom d'Ombrie ; cependant, plus tard, ils les reçurent en alliance et en communion de sacrifices (4). Les Étrusques se répandirent dans les campagnes qui sont aujourd'hui le Bolonais, le Ferrarais et la Polésine, et dans les plaines situées entre les Alpes et l'Apennin. Les Vénitiens, race illyrienne, furent protégés contre eux par le Pô ; les Ligures se réfugièrent dans les montagnes, cédant les plaines et le golfe de

(1) Dans Virgile, *passim*.

(2) Mécènes est loué par Horace et Properce comme descendant des rois tyrrhéniens :

> Mæcenas, atavis edite regibus.
> (Hor., liv. I, od. I.)
> Mæcenas, eques etrusco de sanguine regum.
> (Prop., liv. III, él. VII.)

Perse (III, 27) demande à un vaniteux.

> . . . . . .an deceat pulmonem rumpere ventis
> Stemmate quod tusco ramum millesime ducis.

(3) Pline, *Nat. hist.*, III, 14.

(4) Tables Eugubines. Tite-Live, IX, 30, dit que les Ombriens et les Tusques parlaient la même langue.

la Spezia, où les Étrusques fondèrent Luni : ils occupaient ainsi toute la côte.

Les Étrusques établirent des colonies partout; ils fondèrent sur le Pô une nouvelle Étrurie, qui, comme l'intérieure, comptait douze villes, parmi lesquelles Adria sur la mer à l'embouchure du Pô et de l'Adige, Felsine, Melpum (Melzo peut-être), Mantoue, probablement ainsi nommée de Mantus, leur divinité chthonienne; cette ville, dans la suite, devint la capitale de la confédération circumpadane. Dans le Picénum, ils bâtirent Capra *montana* et Capra *maritima*, et l'Adria picénienne. Repoussant les Casques, anciens habitants du Latium, ils firent d'Abula leur place frontière, soumirent les terres des Volsques, passèrent le Liris, et, dans l'heureuse Campanie, fondèrent douze autres colonies, au nombre desquelles Nola, Herculanum, Pompéi, Marcina, et Vulturne, qui est la plus importante; cependant, il paraît que le gros de la population osque resta dans le pays.

Le centre de cette domination était l'Étrurie propre, entre l'Arno et le Tibre, où les Étrusques bâtirent douze cités, entourées de solides murailles en grosses pierres, ou bien ils occupaient les villes que les Pélasges avaient déjà fortifiées. Les principales étaient Clusium, Volterra, Cortone, Arrétium, Pérouse, Vulsinies, Vétulonies, Cœré, Tarquinies, Véies (1), outre beaucoup d'autres le long de la mer, et dans la contrée que désole la malaria. En face de l'île d'Elbe, Populonie occupait la cime occidentale du promontoire de Piombino. Rusella, dans une forte position, sur un éperon de la montagne, dominait la grande maremme. Véies avait une enceinte de sept milles; assise sur des hauteurs escarpées, à douze milles de Rome, elle était maîtresse d'un territoire fertile, composé de coteaux et de plaines sur la droite du Tibre; ce territoire s'étendait jusqu'aux collines du Janicule et du Vatican. La fondation de Tarquinies, considérée comme le berceau des Étrusques, était attribuée à Tarchon, le héros divin, qui passait

(1) Les autres pourraient être Russellæ, Capena ou Cosa; Müller ajoute Pise, Fæsules, Falèries, Aurinie, Calétra, Salpinum, Saturnie. Quelques-unes peut-être étaient soumises à d'autres, les villes représentées restant au nombre de douze. Il paraît, en effet, que Véies dominait sur Sabate, du territoire de laquelle les Romains formèrent plus tard la tribu Sabatine; Gravisca dépendait de Tarquinies, Aurinie de Calétra; Populonie était une colonie de Volterra. Mais les relations entre les villes principales et les villes dépendantes nous sont inconnues, aussi bien que les rapports qui existaient entre les trois Étruries.

encore pour avoir fondé Pise et Mantoue. Cœré, que les Pélasges nommaient Agylla, fut leur métropole religieuse; elle avait à Delphes son trésor, indice sinon de dérivation, du moins de parenté hellénique. Ses traditions rappelaient un tyran cruel, Mézence, symbole de l'oppression étrusque sur ces pays. Peut-être les Volsques et les Rutules furent-ils soumis à leur domination. Leur nom s'est conservé dans Tusculum et le mont Cœlius, un des sept de Rome, qui, peut-être, n'était que la forteresse la plus méridionale de la confédération étrusque.

Les Étrusques parurent un moment devoir régner sur toute l'Italie; mais, vaincus par Hiéron de Syracuse, ils furent contraints de limiter à l'Étrurie leur empire, resserré chaque jour par la réaction des Ligures, des Gaulois, des Samnites, jusqu'à ce qu'il fut détruit par les Romains.

Il nous est resté peu de vestiges de leur étonnante civilisation, partie grecque ou asiatique, partie originale, mais qui subit l'influence de l'aborigène et de la pélasgique. Néanmoins, celui qui, de ses progrès, voudrait conclure à la haute antiquité des Étrusques, montrerait qu'il oublie que la civilisation, dans toutes les histoires que nous connaissons, apparait toujours comme un don, c'est-à-dire comme une importation du dehors, ou comme une révélation du ciel; il n'en fut pas autrement chez les Étrusques.

Tous les peuples sentent le besoin de savoir d'où ils viennent et comment le monde a commencé. Dieu le révéla dès le principe; mais sa parole devint obscure parmi les nations, et c'est de sa mauvaise interprétation que dérivèrent tant de fausses religions et de capricieuses cosmogonies. Mais souvent une classe plus savante ou plus morale conservait une plus grande somme de ces vérités, et les communiquait, dans les cérémonies des mystères, à un petit nombre d'initiés; quant au vulgaire, plus disposé à croire et à adorer que capable de comprendre et de savoir, on lui présentait ces vérités sous des formes symboliques ou matérielles qui le tenaient dans l'erreur et sous la dépendance des prêtres. De là, cette grande variété de cultes, établis sur la concordance des principaux dogmes, et la signification de rites qui, à première vue, ne paraissent qu'absurdités. Nous sommes loin d'admirer ces religions, comme ont fait tant d'autres; car, si l'on regarde au fond de n'importe laquelle, on aperçoit toujours le culte de la nature, soit dans l'ensemble, soit dans les parties, confondant l'idée de la divi-

nité avec celle de la nature, la représentation avec la chose représentée, le dogme avec l'image qui l'exprime. En somme, l'idée de Dieu n'avait pas péri, mais on ne croyait pas qu'il eût tiré la matière du néant par sa libre volonté; aussi, la matière était considérée comme quelque chose d'indépendant, et l'on voyait deux termes dans le monde : tous les êtres paraissaient dieux, et l'on adorait tantôt l'homme, tantôt les astres, tantôt les forces de la nature. De là résultait la croyance, bien qu'elle n'ait été professée que plus tard, que tout est dieu, panthéisme le moins propre à développer le véritable sentiment religieux. Les prêtres, sans doute, avaient des idées plus justes; mais le peuple restait dans un grossier fétichisme qui lui présentait des objets ignobles, des idées obscènes. Les Grecs surent passer du symbole au mythe; mais le culte s'arrêtait encore à la forme.

Tantôt on nous vante les Étrusques comme étant, à la différence des Grecs, étrangers aux fables (1); tantôt, on nous les dépeint comme les pères des superstitions. C'est d'un sillon ouvert par un laboureur que sortit Tagès, enfant par les formes, vieillard par le jugement, qui *chanta* une doctrine fondement de la science des aruspices; les livres rituels, principalement en ce qui concerne l'*extispice*, sont l'œuvre de Tagès et de Bacchès, son condisciple (2).

Ce mythe, à partir duquel commence la vie stable des Étrusques, indique déjà un peuple industrieux, constitué, sacerdotal. L'aristocratie sacerdotale, bien qu'elle ne formât point une véritable caste, était prédominante et repoussait les étrangers, en fondant sa puissance sur le droit divin et les auspices. Héréditaire dans les familles, le sacerdoce était organisé hiérarchiquement,

(1) *Sed Roma tum rudis erat, cum, relictis libris et disciplinis etruscis, græcas fabulas rerum et disciplinarum erroribus ligaret, quas ipsi Hetrusci semper horruerunt.* Caton, Origines. — *Deum demogorgona, cujus nomen scire non licet... principem et maximum deum, cæterorum numinum ordinatorem.* Plac. *Lutatius, ex Tages,* Schol. ad Thebaidem Statii, IV. 516.

(2) *Rituales nominantur Etruscorum libri, in quibus præscriptum est quo ritu condantur urbes, aræ, ædes sacrentur, qua sanctitate muri, quo jure portæ, quo modo tribus, curiæ, centuriæ distribuantur, exercitus constituantur, ordinentur, cæteraque ejusmodi ad bellum, ad pacem pertinentia.* Festus. — *In agro Tarquiniensi puer dicitur divinitus exaratus, nomine Tages, qui disciplinam cecinerit extispicii, quam lucumones, tum Etruriæ potentes, exscripserunt.* Censorinus, De die natali, IV.

depuis les *camilles* ou novices jusqu'au grand prêtre, qui était élu par les votes des douze peuples. Le collége des prêtres était l'arbitre de la paix et de la guerre; des cérémonies religieuses présidaient au choix des magistrats, à la fondation des villes, aux campements, à la distribution du peuple en curies et centuries; l'agriculture, les limites, étaient sacrées; c'est de la divination qu'on faisait sortir la propriété, le droit public et privé, puisque la divinité avait dit : « Partagez les terres, vivez amicalement, vénérez les bornes, n'aggravez pas les tailles; sinon, maladies, fléaux, foudre, tempêtes. »

Contempler le vol des oiseaux et la foudre, était pour les prêtres une de leurs occupations principales. Les oiseaux se distinguaient en *joyeux*, qui annonçaient bonheur et santé, et *tristes*, qui présageaient le contraire. Chaque classe se subdivisait ensuite en plusieurs autres; *volsgræ*, qui se déchiraient l'un l'autre avec le bec et les serres; *remores*, dont l'apparition retardait une entreprise; *inchæ, inebræ, enabræ*, qui la suspendaient; *arculvæ*, *arcivæ*, ou *arcinæ*, qui la détournaient de son but. On n'est pas d'accord sur le sens des *oscines* et des *præpetes*; mais il paraît que les premiers furent les oiseaux dont le cri donnait un présage quelconque, triste ou propice, et les autres, ceux dont le vol était favorable, surtout lorsqu'ils se dirigeaient tout droit vers l'observateur; si, après cet oiseau, il en apparaissait un autre d'augure sinistre (*altera avis*) le présage antérieur restait sans effet. On sait combien cette science influait sur la nomination des magistrats, et dans les affaires publiques à Rome; le vol d'une chouette, qui annonçait la mort ou le feu, suspendait souvent les assemblées du peuple; l'aigle était un augure très-heureux parmi les Étrusques comme chez les Romains (1).

On a dit que les prêtres étrusques surent attirer (*elicere*) la foudre, et s'aperçurent qu'elle produisait des changements de couleurs, qu'elle tombait quelquefois du ciel et sortait quelquefois de la terre (2). Dans le rituel, on distinguait la foudre en *fumida*, *sicca*, *clara*, *peremptalia*, *affectata*....; la foudre *publique* regardait l'État tout entier, et donnait des augures pour trente ans; la *privée*, concernait un individu, et le protégeait

(1) Voir Creuzer, *Symbolica*.

(2) *Etruria erumpere quoque terra fulmina arbitratur*. Pline, *Nat. hist.*, II. 55.

pendant dix ans au plus; la *familière*, une seule famille, et servait pour la vie entière. Le lieu où elle tombait, restait sacré.

La doctrine secrète se distinguait de la doctrine vulgaire. S'il faut en croire Passari (1), la doctrine secrète admettait un seul Dieu, une révélation, l'homme formé de limon, déchu d'un meilleur état; les bons, après la mort, se transformant en dieux; les péchés légers s'expiant dans cette vie et dans l'autre; aux fautes graves, des peines éternelles.

Dans le peu de documents qui nous restent, nous trouvons la religion des Étrusques grave et mélancolique, comme celle d'un peuple auquel on a fixé d'avance le nombre de siècles que lui et le monde dureront.

Dieu créa l'univers en six mille ans; dans le premier mille, le ciel et la terre; dans le second, le firmament; dans le troisième, les eaux; dans le quatrième, le soleil et la lune; dans le cinquième, les âmes des oiseaux, des reptiles, des autres êtres qui vivent dans l'air, sur la terre et dans l'eau; dans le sixième, l'homme, dont la race durera autant que la création (2), c'est-à-dire cinq mille ans.

Dans la religion vulgaire, les dieux suprêmes étaient Tina ou Jupiter, Cupra ou Junon, et Minerve, à chacun desquels on consacrait un temple dans toute ville fédérée, où trois portes rappelaient cette trinité (3). Le génie *Jovialis*, père du mira-

(1) *Pict. Etr. in vasis*, vol. II, p. 11.

(2) Goes, dans les *Gromatiques* ou *Arpenteurs*, pag. 258. rapporte ce *Fragmentum Vegoiæ Arrunti Voltumno: — Scias mare ex æthere remotum. Cum autem Jupiter terram Hetruriæ sibi vindicavit, constituit jussitque metiri campos, signarique agros; sciens hominum avaritiam vel terrenam cupidinem, terminis omnia scita esse voluit, quod quandoque ob avaritiam prope novissimi (octavi) sæculi datos sibi homines malo dolo violabunt, contingentque atque movebunt. Sed qui contigerit moveritque, possessionem promovendo suam, alterius minuendo, ob hoc scelus damnabitur a diis. Si servi faciant, dominio mutabuntur in deterius. Sed si conscientia domestica fiet, celerius domus extirpabitur, gensque ejus omnis interiet: motores autem pessimis morbis et vulneribus afficientur, membrisque suis debilitabuntur. Tunc etiam terra a tempestatibus vel turbinibus plerumque late movebitur; fructus sæpe læduntur decutienturque imbribus atque grandine, caniculis interient, robigine occidentur; multæ dissensiones in populo fient. Hæc scitote, cum talia scelera committuntur: propterea neque fallax neque bilinguis sis, disciplinam pone in corde tuo.*

(3) Arnobe, III, 40; Mueller, *Étrusques*, II, 87; Gérhard, *Mémoire sur le Panthéon étrusque*, lu à l'académie de Berlin, avril 1845.

culeux Tagès, signalé comme quatrième divinité pénate, était regardé comme le fils de Jupiter et l'auteur des hommes. Transportant dans le ciel le système représentatif qu'ils avaient adopté sur la terre, ils faisaient assister Tina, âme du monde, vivant dans le monde, père du monde, de douze dieux consentes, six mâles et six femelles; mais il était lui-même soumis au Destin, aux dieux Involuti, qui étaient véritablement la cause suprême; à ces divinités appartient Nortia, déesse du temps. Près de Tina, et parfois identifié avec lui, siége Janus, frère de Camaséné, femme et poisson; il tient les clefs pour ouvrir l'année et les portes de la cité, et, avec son double visage, il regarde l'Orient et l'Occident. Au premier jour de l'an, on donnait en étrennes, en son honneur, des figues avec des feuilles de laurier, souvenirs de son culte champêtre.

Peut-être ce que nous prenons pour des divinités distinctes n'était-il que les représentations diverses du même dieu; ainsi, Tina apparaît tantôt comme le Zeus olympien, tantôt avec le lierre de Bacchus, tantôt avec le laurier d'Apollon, tantôt avec les rayons du Soranus sabin; il est Terme pour défendre les limites, Quirinus pour la guerre, puis encore divinité chthonienne. Junon ressemble quelquefois à Vénus; tantôt elle est Populonia, comme déesse du peuple; tantôt Libera, comme femme de Liber, le Jupiter bachique, et tantôt elle correspond à Cérès. Minerve, identique avec Nortia, Valentia, Illitia, et Palès quelquefois, préside à la destinée.

Chaque dieu, chaque homme, chaque cité avait son génie protecteur, substance intermédiaire entre l'homme et la divinité. Deux génies assistent chaque homme, lui inspirant, l'un le bien, l'autre le mal. La dualité de la création dont nous avons déjà parlé, et l'aspect des désordres du monde introduisirent bientôt la croyance d'un double principe, l'un ennemi de l'autre; le dieu Véjovis était l'auteur du mal et le perturbateur de l'ordre universel. La maison, avec toutes les douceurs qui l'accompagnent, est gardée par le Lare, divinité dont l'image se conservait dans l'atrium, et qui avait pour autel le foyer domestique, tandis que les Pénates, génies de la divinité, y versent l'abondance, les consolations, et assurent le triple bien de la patrie, de la famille, de la propriété. Les Pénates étaient publics ou domestiques; aux premiers, adorés dans les temples, présidaient Tina et Vesta; les autres, qui avaient été des hommes, obtenaient un culte dans la

maison (1); une âme en sortant du corps devient Lémure ou Mane (2); si elle est adoptée par la postérité de sa famille, elle s'appelle *lare domestique;* si elle est repoussée à cause de ses iniquités, elle apparait comme *larve* et devient l'épouvantail des méchants (3). Les aïeux étaient, pour ce motif, ensevelis dans les maisons; de temps en temps, les Mânes revenaient visiter leurs parents, puis, dans certaines solennités, sortaient tous de leurs asiles funéraires, et, alors on célébrait leur commémoration.

Plus tard, les Étrusques acceptèrent des étrangers et des aborigènes un cercle plus étendu de divinités et de génies; quant au grand nombre d'idées helléniques exprimées dans leurs peintures, ils les tirèrent des anciennes traditions pélasgiques, ou de celles des colonies. Mais comment s'en former de claires notions, si leurs dogmes restèrent un secret des prêtres, uniques dépositaires de la science et du langage allégorique et sacré? Tagès avait enseigné que le ciel est un temple (4), où les dieux sont assis au nord et regardent vers le Midi, ayant à gauche l'Orient, partie bienfaisante, à droite l'Occident, partie funeste où la lumière s'éteint. On appelait *cardo* la ligne de ce regard, coupée à angle droit par une autre dite *décumane;* les quatre régions formées par ces deux lignes constituaient le temple.

Parmi les Étrusques, comme en Orient, les rites sont nécessaires pour légitimer tout acte public et privé. Les hommes sont gouvernés par des interprétations de songes, de phémomènes, d'astres; cependant, le sacerdoce ne constitue pas, comme dans l'Asie, une pure aristocratie, puisque le patriciat commence l'activité du citoyen, et prélude à l'indépendance des droits politiques. La noblesse, c'est-à-dire la race conquérante,

(1) Denys d'Halicarnasse (I. 67) rapporte les diverses qualifications des Pénates, θεοὶ πατρῷοι, γενέθλιοι, κτήσιοι, μύχιοι, ἕρκιοι.

(2) Les Latins durent dire *Manus* pour *bonus*; Servius et Macrobe traduisent le premier par le second; *immanis* est le contraire.

(3) MARTIAN. CAPELLA (*De nuptiis philologiæ et Mercurii*, II. 9): *Verum illi (Hetrusci) manes, quoniam corporibus illo tempore tribuuntur quo fit prima conceptio, etiam iisdem corporibus delectantur, atque cum iis manentes, appellantur Lemures. Qui si vitæ primoris adjuti fuerint honestate, in Lares domorum urbiumque vertuntur; si autem depravantur ex corpore, Larvæ perhibentur ac Maniæ.*

Sur la religion des Étrusques, Creuzer est très-pauvre, et Guignaud n'y ajoute pas beaucoup dans ses volumineux suppléments; Müller dit plus dans les chap. 4, 5 et 6 du liv. III.

(4) *Templum*, d'où *contemplare*, qui vient de τέμενος.

était composée de seigneurs (*lucumons*), qui, des hauteurs de leurs châteaux, tenaient assujettis les habitants des plaines. Dans chaque cité, un lucumon rendait la justice tous les jours, et siégeait les autres jours dans les assemblées générales, tenues à Vulsinies ou à Vétulonies. Dans les assemblées du printemps, un des lucumons était nommé au sort chef de la fédération (1); il avait pour insignes la robe de pourpre, la couronne d'or, le sceptre avec l'aigle, les haches, les faisceaux, la chaise curule (2), et douze licteurs fournis par chacune des douze cités.

Ces idées religieuses, qui reliaient les hommes et les dieux dans un état ou bien dans une seule église, et les unissaient dans un pacte commun, devaient produire des idées d'ordre; or, c'est par la force de l'ordre que l'austère noblesse domina toujours dans l'intérieur, et longtemps sur les peuples voisins. Cependant, elle manquait de la force qui naît de l'unité; les luttes des lucumons et des cités, la jalousie des ordres inférieurs, la haine des partis et des races déchiraient le pays, et empêchèrent de réunir tous les peuples italiens, comme l'avaient déjà tenté les Samnites et les Pélasges, et comme seule put l'effectuer Rome, qui les soumit tous autant par la force que par une merveilleuse organisation politique.

Les familles principales avaient pour clients les hommes de race inférieure, qui restaient plèbe, divisée en tribus, en curies et centuries, exclue des armées, qui ne se composaient que de cavalerie.

Les lucumons, les nobles, les plébéiens, formaient donc l'État.

(1) Les Romains ont donné à tort le nom de roi à Porsenna, à moins qu'ayant été roi de quelque État particulier, il n'eût conservé ce titre lorsqu'il fut mis à la tête de la fédération. C'est ainsi qu'on pourrait encore expliquer ce passage de Denys, III, 61 : Τυῤῥηνὸν ἔθος ἐδόκει, ἑκάστῳ τῶν κατὰ πόλιν βασιλέων ἕνα προηγεῖσθαι ῥαβδοφόρον, ἅμα τῇ δέσμῃ τῶν ῥάβδων πέλεκυν φέροντα· εἰ δὲ κοινὴ γίνοιτο τῶν δώδεκα πόλεων στρατεία, τοὺς δώδεκα πελέκεις ἑνὶ παραδίδοσθαι τῷ λαβόντι τὴν αὐτοκράτορα ἀρχήν. D'autres prétendent y trouver une série de rois descendants de Janus; Dempster fait régner, pendant 2,500 ans quatre dynasties, les Janisènes, les Corythes, les Lartes, les Lucumons; Müller déduit les institutions civiles de l'Étrurie de celles de Rome antique, parce qu'il suppose que celle-ci les a empruntées à celle-là.

(2) Il paraît que, dans l'intention des Italiens, cette magnificence extérieure était symbolique et rapprochait les hommes des dieux; c'est pour cela que le triomphateur, à Rome, se montrait vêtu en Jupiter et avec le visage teint de minium, comme la statue du Dieu au Capitole. *Enumerat auctores Verrius, quibus credere sit necesse, Jovis ipsius simulacri faciem diebus festis minio illini solitum, triumphantumque corpora.* PLINE.

A l'intérieur, les douze cités étaient organisées diversement; mais toutes ensemble élisaient un pontife suprême pour les fêtes nationales. Le territoire de chacune comprenait beaucoup d'autres villes provinciales, colonies ou sujettes, habitées par la race subjuguée des Aborigènes et des Pélasges, toujours exclus des droits que la plèbe romaine sut conquérir, et qui ne pouvaient avoir d'assemblées, puisque tout se décidait dans celles des lucumons. Des factions surgissaient, mais parmi les familles qui gouvernaient oligarchiquement; jamais le peuple, la commune, ne pouvaient se constituer. Ce fut seulement plus tard que Vulsinies, attaquée par les Romains, résista en armant la classe inférieure et les hommes de peine, qui obtinrent, en récompense, le droit de cité, celui de tester, de s'allier avec les dominateurs, d'entrer au sénat. Si toutes les villes avaient imité cette révolution (dépeinte comme atroce par l'envie des nobles), la commune plébéienne et la force qui en est la suite s'y seraient établies; c'est ce qui arriva quand les Étrusques se soulevèrent au temps de Sylla, alors que la domination étrangère avait effacé les anciennes distinctions.

L'originalité des Étrusques ne tarda point à s'altérer par le mélange d'éléments étrangers; des Grecs, venus en grand nombre, probablement de l'Asie Mineure, leur apportèrent des coutumes qu'il nous est difficile de distinguer des usages indigènes.

Le luxe s'accrut alors; dans les festins, où les femmes étaient admises, il brillait tout à la fois par la magnificence des vêtements et par la délicatesse des mets (1). Si les turpitudes que Théopompe reproche aux Toscans, communauté des femmes,

(1) La saucisse *lucanica* a conservé son nom dans nos langues vulgaires. *Obesus Hetruscus;* CATULLE, XXXVII, 11. *Pinguis Tyrrhenus;* VIRGILE, *Georg.* II, 193, et dans l'*Én.*, XI, 735 :

At non in Venerem segnes, nocturnaque bella,
Aut ubi curva choros indixit tibia Bacchi,
Exspectare dapes et plenæ pocula mensæ.

Voir Théopompe dans ATHÉNÉE, XII, 3. Et DENYS, IX, 16 : Ἀβροδίαιτον γὰρ δὴ καὶ πολυτελὲς τὸ τῶν Τυῤῥηνῶν ἔθνος ἦν, οἴκοι τε καὶ ἐπὶ στρατοπέδου· ὑπεραγάμενον ἔξω τῶν ἀναγκαίων πλούτου τε καὶ τέχνης ἔργα παντοῖα πρὸς ἡδονὰς μεμηχανημένα καὶ τρυφάς.

HORACE nous donne une triste idée de leurs belles femmes, que Théopompe appelle τὰς ὄψεις καλὰς, III, od. 10 :

Non te Penelopen difficilem procis
Tyrrhenus genuit parens;

amours masculins publiquement avoués, semblent l'excès d'une satire, elles trouvent un appui dans leurs peintures obscènes.

Les Étrusques, comme on l'a vu, s'étendirent au moyen des colonies; loin d'imiter les habitudes des conquérants, ils édifiaient des villes au lieu d'en détruire. Semblables en cela aux Pélasges, ils faisaient prédominer des idées et des nombres symboliques. Ils avaient douze cités dans l'Étrurie, douze sur le Pô, douze au midi (1), de forme carrée, orientées comme le prescrivait l'augure; la plupart embrassaient deux collines, et la forteresse se dressait sur la plus élevée. Ils ouvraient beaucoup de ports au commerce; le plus important était Luni, dans le golfe de la Spezia. Il paraît même que les principaux citoyens s'adonnaient au trafic, pour lequel l'Étrurie servait d'intermédiaire entre la mer et le reste de l'Italie. Leur empire sur la mer devait remonter à une haute antiquité, puisqu'elle reçut d'eux son nom de Tyrrhénienne et d'Adriatique; des navires tyrrhéniens faisaient le commerce dans la mer Ionienne en concurrence avec les Phéniciens (2); Agylla fournit soixante galères pour combattre les Phocidiens dans les eaux de Sardaigne; dans un ancien catalogue qui manque de date et d'authenticité, les Étrusques sont appelés seigneurs de la mer (3). Par un grand nombre de scarabées et d'autres objets égyptiens, par les pierres précieuses d'Orient, par l'ambre du Nord, qu'on retire de leurs tombeaux, on acquiert la preuve qu'ils eurent des relations de commerce avec les pays du Nil, avec la Cyrénaïque et la Baltique. Ils essayèrent, sans doute, de déboucher au delà du détroit de Gibraltar, mais ils furent arrêtés par la jalousie des Carthaginois. A l'exemple de tous les peuples anciens, ils abusèrent de la puissance maritime pour exercer la piraterie; la réputation que les pirates tyrrhéniens

et Plaute une idée encore pire, *Cistellaria* II, 3 :

> .... Non enim hic, ubi ex tusco modo
> Tute tibi indigne dotem quæras corpore.

(1) Toutes leurs mesures et divisions sont multiples, et sous-multiples de 12 et de 10. La mesure agraire (*versus*), comme le *plectron* grec, est un carré de cents pieds.

(2) Hérodote, VI, 17.

(3) Ναυτικαῖς δυνάμεσιν ἰσχύσαντες, καὶ πολλοὺς χρόνους θαλαττακρατήσαντες. Diodore, V. L'antique navigation de la Méditerranée durait depuis le mois de mai jusqu'au commencement de novembre, c'est-à-dire depuis le lever héliaque jusqu'au coucher héliaque des Pléiades. Cette constellation pourrait tirer son nom, non pas de πλεῖοι *plus, beaucoup*, mais de πλεῖν *naviguer*.

acquirent fut telle, que Rhodes conservait avec orgueil dans ses temples les rostres enlevés à leurs navires. Hiéron résolut de les priver de l'empire de la mer; il les vainquit, et leur défaite fut si complète que, peu de temps après, quand les Syracusains se disposèrent à conquérir l'île d'Elbe, aucune flotte tyrrhénienne ne protégea la Corse, et qu'on ne put éloigner les ennemis qu'avec de l'or. Le même moyen fut employé quand Denys menaça le littoral de Cœré. Cependant, même à cette époque de sa décadence, l'Étrurie passait pour la plus riche, la plus forte et la plus populeuse province de l'Italie (1).

Soit que l'on dérive le nom de Tyrrhéniens du mot *tours*, soit qu'on le tire de *tiremh*, cultivateur, ces noms prouvent leur industrie. Ils avaient pour l'agriculture une si grande vénération, qu'elle était placée sous la surveillance d'un collége de prêtres arvales; c'était avec la charrue qu'on décrivait l'enceinte des nouvelles cités, signalant ainsi cet art comme le lien des sociétés politiques; ils conquirent leur territoire sur les eaux du Clanis et de l'Arno, en élevant le sol au moyen de *comblées*. Ils construisaient de merveilleux aqueducs, comme celui qui traverse Gonfolina pour dessécher le lac dont les eaux, entre Signia et Prato, couvraient l'emplacement où Florence s'élève aujourd'hui; un autre, près d'Incisa, était destiné à l'assainissement du Val d'Arno supérieur; ils comblèrent la Chiana; ailleurs, aux lacs stagnants dans les bassins et les cratères éteints, ils ouvrirent des canaux souterrains semblables aux puits artésiens modernes. Ils ne réussirent pas, cependant, à purifier l'air de la maremme, où, disait-on alors comme aujourd'hui, on s'enrichit dans un an et l'on meurt en six mois. L'écoulement des eaux dans les bouches de l'Arno et du Pô était régularisé par des ouvertures et des fossés de décharge; les Tyrrhéniens avaient même songé à canaliser tout le fleuve, œuvre que l'Italie libre accomplira.

Versés dans l'astronomie, les Étrusques mesurèrent le temps avec intelligence; ils commençaient le jour à midi, à la différence du système dit italien, dans lequel il commence le soir; leur semaine se composait de huit jours, et chaque neuvième jour était consacré aux affaires, aux audiences, à la justice, aux marchés (*nonæ nundinæ*). Trente-huit semaines ou 304

(1) *Etrusci campi..... frumenti ac pecoris et omnium copia rerum opulenti.* TITE-LIVE, XXII, 3. *Etruscos..... gentem opulentissimam armis, viris, pecunia esse.* Le même, X, 16.

jours formaient l'année, qui se divisait en dix mois; 110 de ces années constituaient un cycle, que nous pouvons appeler siècle, divisé en vingt-deux lustres; pour les faire correspondre aux années solaires, on intercalait au onzième et au vingt-deuxième lustre un mois de trois semaines, de sorte qu'à la fin du siècle on avait 40,177 jours; l'année tropicale serait donc de 365 jours 5 heures 40 minutes 22 secondes, c'est-à-dire plus exacte que l'année julienne, puisqu'elle ne diffère de la véritable que de 10 minutes et 23 secondes (1).

Ils furent également renommés dans la médecine (2). Chose étonnante, ils avaient sur le feu central des idées analogues à celles que Fourier a professées. Nous trouvons dans Pline une preuve de leur habileté chimique; selon cet auteur, après avoir préparé les étoffes avec des réactifs, ils pouvaient, en les plongeant une seule fois dans la cuve de teinture, y imprimer des couleurs et des figures différentes. Ils étudièrent les nombres, et les chiffres que nous appelons romains sont étrusques probablement; on leur doit l'invention d'instruments de musique, entre autres des flûtes tyrrhéniennes et du cor recourbé; c'était au son de la flûte qu'ils faisaient le pain et battaient les esclaves (3). On leur attribue les moulins à bras, les éperons des navires, la balance dite étrusque. Les Romains leur empruntèrent la bulle d'or, signe de noblesse, les faisceaux consulaires avec la hache, le sceptre surmonté de l'aigle, la pourpre du chef de l'État, les licteurs, la prétexte, la toge virile, la chaise curule, la chlamyde des triomphateurs, les anneaux des chevaliers, la chaussure des sénateurs et des guerriers, les couronnes triomphales, les jeux de la scène et du cirque, les cérémonies des Féciaux. Si vous y ajoutez la division en tribus, curies et centuries, les augures, les préteurs, les édiles, un forum pour les comices, les dissensions entre les nobles et les plébéiens, l'Étrurie vous paraîtra une Rome anticipée; dès lors, vous ne serez point surpris que des écrivains aient considéré les Romains comme une colonie étrusque qui, dans la suite, aurait prévalu sur la mère patrie.

L'alphabet étrusque dérivait du phénicien et de la source

(1) NIEBUHR, *de l'Année des anciens Romains et des autres Italiens*.

(2) Τυῤῥήνων γενεὰν φαρμακοποιὸν ἔθνος, Eschyle dans Théophraste, IX, 15, à moins qu'il n'ait voulu parler de remèdes magiques.

(3) Aristote, dans Pollux, IV; PLUTARQUE, *des Moyens d'apaiser la colère;* Athénée, XII, 3.

commune des dialectes européens, et s'écrivait de droite à gauche. Ils vénéraient les Muses, inspiratrices des chants à la louange des grands hommes. Ils eurent aussi une littérature (1); Varron semble indiquer un Volumnius, Toscan, comme auteur de tragédies; du mot étrusque *hister*, on donna, en latin, le nom d'*histriones* aux comédiens; des littérateurs distingués vinrent de l'Étrurie à Rome; les patriciens romains y envoyaient leurs enfants pour faire leur éducation, et, jusqu'au temps d'Alaric, on allait consulter ses augures pour le salut de la patrie.

Cependant, le savoir pouvait-il s'élever bien haut et la poésie prendre son essor là où l'étude se renfermait dans le système sacerdotal et l'interprétation des signes célestes? Le fait est qu'il ne s'est rien conservé de leurs productions intellectuelles, et que leur langue même est un mystère pour nous. Lami, Lanzi, Passeri, Spanheim, Gori, Bourget, l'ont fait dériver du grec; Bardetti et Scricchio, du Nord, en la rattachant au groupe indo-germanique; Reinésius et d'autres, du phénicien, et Mérula, de l'arabe, c'est-à-dire de la souche sémitique. Moïse, en effet, place Lud parmi les enfants de Sem (2), ce qui ferait sémitiques les Lydiens, qui, jusqu'au temps de Cyrus, entretinrent des relations avec les Babyloniens; par conséquent, celui qui voit dans les Étrusques une colonie lydienne croira qu'ils parlaient sémitique. Le peu d'éléments que nous en connaissons repoussent une telle supposition; quoi qu'il en soit, on a tellement torturé et altéré leurs inscriptions pour étayer les opinions différentes, qu'il faudrait moins d'efforts pour démontrer que la langue de Madagascar est fille du latin.

On nous demandera pourquoi les cités italiennes ne fournirent pas un historien, un poëte, un philosophe, tandis que les colonies grecques en rappellent un si grand nombre; pourquoi, avec un commerce si étendu, elles ne battirent point de monnaie, puisque ce n'est que trois siècles avant Jésus-Christ qu'on en trouve d'argent à Populonie, et de cuivre à Volterra; pourquoi pas un législateur, un héros qui ait survécu au temps. La réponse, croyons-nous, est dans notre ignorance; ce n'est

(1) CICÉRON, Brut. 19; Tuscul. IV, 2. *Romuli autem ætatem jam inveteratis literis atque doctrinis.... fuisse cernimus.* De Rep. II, 10. SAINT-AUGUSTIN, De Civ. Dei, XVIII. 24, dit que Romulus était venu *non rudibus atque indoctis temporibus, sed jam eruditis et expolitis.*

(2) *Genèse*, x, 22. Voir l'APPENDICE I.

que d'hier que nous nous sommes mis à la recherche des antiquités de notre péninsule, et il y a des contrées en Italie moins connues que l'Égypte et que l'Inde. Il y a trente ans qu'on n'aurait pas su dire si les Étrusques avaient eu des vases, parce que les auteurs latins en font à peine mention. Mais Varron assurait que les annales étrusques remontaient à l'origine de chaque ville; un âge commençait à la fondation de chacune, et se terminait à la mort du dernier de tous ceux qui étaient nés le jour même de cette fondation; alors s'ouvrait le second âge qui se fermait encore à la mort du dernier de ceux qui vivaient au commencement, et ainsi de suite; ce qui prouve qu'ils tenaient registre des naissances et des décès (1). Mais les Grecs, comme les Français modernes, ne parlaient que d'eux-mêmes; les Romains, dédaignant ce qu'ils trouvaient chez les nations conquises, parlèrent si peu de l'Étrurie, qu'ils mentionnent à peine leurs merveilleux travaux, murailles, sépulcres, vases.

Est-ce aux mystérieux Pélasges ou aux Étrusques que l'on doit les murailles de Cortone, Ruselles, Fiésole, Populonie, Aurinie, Signia, Cosa, faites avec de grands polygones de travertin assemblés sans ciment? On n'est point d'accord sur ce point. C'est aux Étrusques qu'on attribue le tabulaire du Capitole, de même que les murailles de Tivoli, construction qui ne semble pas pélasgique, tandis qu'au contraire, un Hiéron qui se trouve près de là, et trois autres dans la vallée de Cercéto à Férentino sont pélasgiques.

Les arts, dans l'Étrurie, eurent un cachet original. Nous ne voulons pas, dans le but de flatter la vanité nationale, prétendre qu'ils soient nés parmi nous, et que les Grecs, auxquels il était réservé de les perfectionner, nous les aient empruntés; mais que l'Italie les ait connus dès la plus haute antiquité, c'est ce que prouve une foule de faits historiques. Romulus emporta de l'Étrurie un char de bronze. Pline cite les peintures d'Ardée, antérieures à la fondation de Rome. Bolsène, en phénicien, voudrait dire ville des artistes, et les Romains lui enlevèrent deux mille statues, probablement de terre cuite. Lorsque les Gaulois, dans les premiers siècles de Rome, passèrent les Alpes, ils détruisirent la florissante Adria; or, il faut placer avant cette époque les œuvres d'art et les beaux vases qu'on en retire aujourd'hui. C'est

(1) Διεσώζοντο... παρὰ τοῖς ἐπιχωρίοις μνῆμαι κατὰ ἔθνη τε καὶ κατὰ πόλεις, εἴτ' ἐν βεβηλοῖς ἀποκειμέναι γραφαί. DENYS.

aux Étrusques qu'appartient le mérite des travaux les plus anciens de Rome, tels que les murs extérieurs du Capitole, l'endiguement du Tibre, et la *cloaca maxima* de Rome, dont la voûte est formée de trois arcs concentriques, construits en grosses pierres de péperin sans ciment, mais si bien ajustées, qu'après tant de siècles, elles ne se sont pas encore disjointes. Cet égout servait à l'écoulement des eaux qui séjournaient entre le mont Capitolin et le Palatin, traversait le Forum romain, le Boarium, le Vélabre, et se jetait dans le Tibre un peu au-dessous du pont Palatin; il avait quatre mètres et demi de large, et plus de dix de haut; enfin, telle était sa grandeur, qu'on pouvait le descendre en barque; pour empêcher le refoulement du fleuve, il y entrait sous un angle très-aigu. En 1742, on découvrit, à quarante palmes sous le sol actuel, un autre aqueduc non moins merveilleux, en travertin, et, par cela même, plus récent; peut-être est-il postérieur aux guerres puniques : tremblements de terre, édifices superposés, quinze siècles d'abandon, rien n'a pu en détacher une pierre. L'aqueduc du lac Albano, haut de deux mètres vingt-sept, et large de un mètre soixante-deux, est taillé dans le tuf volcanique sur une longueur de deux mille trois cent trente-sept mètres; à son embouchure, la voûte est régulièrement construite en pierres avec clef de voûte. A Volterra, tandis que le naturaliste étudie les riches salines, les albâtres, les mines de cuivre, les grands dépôts d'acide borique, l'antiquaire admire la masse des antiquités recueillies dans le musée public, les gigantesques murailles, et la belle porte cintrée sous la cathédrale, avec une voûte parfaitement circulaire de dix-neuf grandes pierres carrées, et dont la clef est grossièrement figurée; on y voit encore une citerne à triple voûte. Pérouse a deux autres portes dont le travail est plus riche. Il paraît certain que les Étrusques ont eu le mérite d'avoir deviné l'importance de l'arc, dont les Romains, plus tard, devaient embellir leurs monuments; néanmoins, c'est seulement à la fin du cinquième siècle que l'on veut que Démocrite ait enseigné aux Grecs la construction à voûte avec des pierres cunéiformes. L'amphithéâtre de Sutri, taillé dans le roc, et de deux mille pas de tour, est de construction étrusque, comme aussi le théâtre d'Adria, et, peut-être, l'amphithéâtre de Vérone. La route pavée de Cœré à Véies existe encore.

L'ordre toscan, avec d'importantes modifications, tient du dorique; mais nous ne savons pas s'il était particulier aux Étrus-

que d'hier que nous nous sommes mis à la recherche des antiquités de notre péninsule, et il y a des contrées en Italie moins connues que l'Egypte et que l'Inde. Il y a trente ans qu'on n'aurait pas su dire si les Etrusques avaient eu des vases, parce que les auteurs latins en font a peine mention. Mais Varron assurait que les annales etrusques remontaient à l'origine de chaque ville; un âge commençait a la fondation de chacune, et se terminait a la mort du dernier de tous ceux qui étaient nés le jour même de cette fondation; alors s'ouvrait le second âge qui se fermait encore à la mort du dernier de ceux qui vivaient au commencement, et ainsi de suite; ce qui prouve qu'ils tenaient registre des naissances et des décès (1). Mais les Grecs, comme les Français modernes, ne parlaient que d'eux-mêmes; les Romains, dédaignant ce qu'ils trouvaient chez les nations conquises, parlerent si peu de l'Étrurie, qu'ils mentionnent à peine leurs merveilleux travaux, murailles, sépulcres, vases.

Est-ce aux mystérieux Pélasges ou aux Étrusques que l'on doit les murailles de Cortone, Ruselles, Fiésole, Populonie, Aurinie, Signia, Cosa, faites avec de grands polygones de travertin assemblés sans ciment? On n'est point d'accord sur ce point. C'est aux Étrusques qu'on attribue le tabulaire du Capitole, de même que les murailles de Tivoli, construction qui ne semble pas pélasgique, tandis qu'au contraire, un Hiéron qui se trouve près de là, et trois autres dans la vallée de Cercéto à Férentino sont pélasgiques.

Les arts, dans l'Étrurie, eurent un cachet original. Nous ne voulons pas, dans le but de flatter la vanité nationale, prétendre qu'ils soient nés parmi nous, et que les Grecs, auxquels il était réservé de les perfectionner, nous les aient empruntés; mais que l'Italie les ait connus dès la plus haute antiquité, c'est ce que prouve une foule de faits historiques. Romulus emporta de l'Étrurie un char de bronze. Pline cite les peintures d'Ardée, antérieures à la fondation de Rome. Bolsène, en phénicien, voudrait dire ville des artistes, et les Romains lui enlevèrent deux mille statues, probablement de terre cuite. Lorsque les Gaulois, dans les premiers siècles de Rome, passèrent les Alpes, ils détruisirent la florissante Adria; or, il faut placer avant cette époque les œuvres d'art et les beaux vases qu'on e[illegible]urd'hui. C'est

(1) Διεσώζοντο... παρὰ τοῖς ἐπιχω[illegible]
εἴτ' ἐν βεβήλοις ἀποκειμέναι γραφ[illegible]

aux Étrusques qu'appartient le mérite des travaux les plus anciens de Rome, tels que les murs extérieurs du Capitole, l'endiguement du Tibre, et la *cloaca maxima* de Rome, dont la voûte est formée de trois arcs concentriques, construits en grosses pierres de péperin sans ciment, mais si bien ajustées, qu'après tant de siècles, elles ne se sont pas encore disjointes. Cet égout servait à l'écoulement des eaux qui séjournaient entre le mont Capitolin et le Palatin, traversait le Forum romain, le Boarium, le Vélabre, et se jetait dans le Tibre un peu au-dessous du pont Palatin; il avait quatre mètres et demi de large, et plus de dix de haut; enfin, telle était sa grandeur, qu'on pouvait le descendre en barque; pour empêcher le refoulement du fleuve, il y entrait sous un angle très-aigu. En 1742, on découvrit, à quarante palmes sous le sol actuel, un autre aqueduc non moins merveilleux, en travertin, et, par cela même, plus récent; peut-être est-il postérieur aux guerres puniques : tremblements de terre, édifices superposés, quinze siècles d'abandon, rien n'a pu en détacher une pierre. L'aqueduc du lac Albano, haut de deux mètres vingt-sept, et large de un mètre soixante-deux, est taillé dans le tuf volcanique sur une longueur de deux mille trois cent trente-sept mètres; à son embouchure, la voûte est régulièrement construite en pierres avec clef de voûte. A Volterra, tandis que le naturaliste étudie les riches salines, les albâtres, les mines de cuivre, les grands dépôts d'acide borique, l'antiquaire admire la masse des antiquités recueillies dans le musée public, les gigantesques murailles, et la belle porte cintrée sous la cathédrale, avec une voûte parfaitement circulaire de dix-neuf grandes pierres carrées, et dont la clef est grossièrement figurée; on y voit encore une citerne à triple voûte. Pérouse a deux autres portes dont le travail est plus riche. Il paraît certain que les Étrusques ont eu le mérite d'avoir deviné l'importance de l'arc, dont les Romains, plus tard, devaient embellir leurs monuments; néanmoins, c'est seulement à la fin du cinquième siècle que l'on veut que Démocrite ait enseigné aux Grecs la construction à voûte avec des pierres cunéiformes. L'amphithéâtre de Sutri, taillé dans le roc, et de deux mille pas de tour, est de construction étrusque, comme [illegible] ..éia, et, peut-être, l'amphithéâtre de [illegible]

[illegible] de Cœré à Veies existe

[illegible] modifications, tient du

[illegible] it particulier aux Étrus-

ques, puisqu'il ne nous reste d'eux aucun monument dans ce style. Selon Vitruve, leurs temples avaient la forme d'un carré long, dans le rapport de cinq à six; le sanctuaire avait trois chapelles, mais celle du milieu était plus grande que les deux autres; dans le pronaos s'élevaient des colonnes très-espacées, ayant sept diamètres avec base et chapiteau; l'architrave, de bois, était ornée de consoles, et portait un listel en saillie; Vitruve qualifie ces constructions de lourdes, grossières, chétives. Leurs maisons étaient distribuées tout autrement que celles des Grecs; au milieu, se trouvait la pièce principale, vers laquelle coulaient les eaux provenant du toit qui l'entourait (*impluvium*).

Varron décrit le tombeau de Porsenna, près de Clusium. Si nous voulons nous en former une idée d'après les détails certainement fantastiques qu'il en donne, c'était une construction carrée, à pierres en équerre, de soixante-quinze mètres sur chaque face, et haute de seize; à la base étaient des galeries entre-croisées comme dans le labyrinthe de Crète; au-dessus, s'élevaient cinq pyramides, larges de vingt-cinq mètres, avec une hauteur double, et dont le sommet conique supportait un globe de bronze et un chapeau d'où pendaient des clochettes que le vent agitait et faisait retentir. Pline ajoute que ce même chapeau supportait quatre autres pyramides, et, qu'au-dessus, un nouvel étage était surmonté de cinq autres pyramides qui, selon les fables étrusques, auraient eu la même hauteur que le monument tout entier; conception irréalisable (1). Près d'Albano on voit s'élever encore aujourd'hui cinq obélisques coniques qui dominent le monument que le peuple nomme le tombeau des Horaces et des Curiaces.

Les tombeaux sont les édifices dont le plus grand nombre s'est conservé dans l'Étrurie; ils sont toujours souterrains, ou creusés dans les flancs d'une montagne, ou bien au pied d'un rocher transformé en monument; là où le terrain se refusait à ce qu'ils fussent creusés dans le roc, ils les construisaient en maçonnerie, mais les recouvraient de terre, comme pour les dérober à tous les regards; aussi, est-ce au milieu de tas de pierres et de plantes épineuses, qu'il faut chercher ces trésors

(1) Thiersch (*Ueber das Grabmal des Aliattes*, Monaco 1833) soutient la ressemblance du tombeau d'Alyatte, décrit par Hérodote, liv. I, c. 95, avec celui de Porsenna, décrit par Pline, Liv. XXXVII, 19, et en déduit la parenté de l'Étrurie avec la Lydie.

que les Romains, à la différence des Étrusques, exposaient le long des chemins.

Sur la fin du seizième siècle, on avait pénétré dans la nécropole de Tarquinies, creusée dans le tuf au milieu d'une plaine près de Cornéto, à douze milles de Civita-Vecchia et trois de la mer; puis, à Pérouse, parmi beaucoup de monuments étrusques, on retira des urnes, des miroirs, des pierres gravées, des scarabées, des vases peints, des figurines de bronze très-gracieuses enfermées dans les tombes souterraines. Non loin de là, un autre tombeau, près de la tour de San-Manno, et l'unique qui se soit trouvé à fleur de terre, nous a fourni la plus importante des inscriptions étrusques.

C'est dans les deux siècles précédents que cette découverte et d'autres furent faites, mais sans qu'on eût gardé le souvenir de la manière dont les tombes étaient disposées, et sans les dessiner; mais après 1824, celles de Tarquinies furent fouillées avec plus de soin, et lord Kinnaird en retira de beaux vases et de précieuses antiquités; puis, en 1828, sur les rives de la Fiora, en creusant quelques monticules de terre que, dans le pays, on appelle cucumelles, on découvrit une chambre sépulcrale et d'autres à la suite, où Lucien Bonaparte, prince de Canino, trouva près de trois mille vases, de grandeur et de beauté singulières, et divers objets de bronze, d'or, d'ivoire (vendus ensuite au Musée britannique), ce qui lui fit conjecturer que là était située Vétulonies, capitale de la confédération étrusque.

Il paraît que ces tombeaux, qui couvrent une étendue de plusieurs milles, étaient destinés chacun à une famille. Le tumulus, c'est-à-dire, l'amas de terre en est la forme originaire; quelques-uns, à la base, sont entourés de grosses pierres qui, parfois, s'élèvent sous la forme d'un cône, mais jamais à la manière d'une pyramide. Si, par l'ouverture en forme d'entonnoir, on descend au moyen d'entailles pratiquées dans les parois, on parvient dans des chambres qui ne reçoivent le jour que par l'entrée; les voûtes, maçonnées comme les nôtres, ou figurant une travée à poutres croisées (*lacunaria*) ou en forme d'arête de poisson, s'appuient sur des pilastres carrés réservés dans le roc, avec des membrures d'un profil simple et rude; partout sont peints des combats, ou des tableaux de l'état posthume des âmes, c'est-à-dire des lares avec le chien vigilant, des démons ailés qui traînent le défunt dans un char, ou frappent avec des marteaux un corps d'homme nu et étendu. D'autres

chambres sont à cases, comme les colombaria de Rome, pour y recevoir la petite urne des cendres vulgaires; rarement elles s'entrecroisent à la manière des labyrinthes.

Après avoir fouillé le sol, on découvrit une masse d'objets précieux. Les cucumelles, près de Vulci, sont des chambres circulaires creusées dans le tuf; la plus remarquable n'a pas moins de soixante-dix mètres de circonférence; dans le milieu s'élève une tour qui fut peut-être flanquée de quatre autres tours coniques, dont une seule est encore debout (1). A Toscanella et Bomarzo, dans la vallée de la Matra, il en est qui sont creusées dans les roches perpendiculaires; quelques-unes ont la porte ornée d'une frise; près de Cortone, elles sont coniques à la façon des nuraghes, et l'on en voit une, appelée grotte de Pythagore, qui est construite avec des murs. Parmi les hypogées d'Agylla ou Cœré, sur la droite de la voie romaine qui se dirige à Civita-Vecchia, aujourd'hui Cervétri, on en voit un, très-vaste, qui est précédé d'un vestibule comme les temples modernes. C'est là qu'on a trouvé une vaste nécropole dont les plafonds à travées figures, les longs corridors, les portes cintrées ou pyramidales, les banquettes, sont creusés dans le tuf volcanique.

Un tombeau, trouvé en 1836, ayant un plafond angulaire, et qu'on suppose d'âge pélasgique, mais certainement antérieur à l'influence grecque, avait deux longues cellules communiquant au moyen d'une ouverture formant un mur à hauteur d'appui qui

(1) De nouvelles fouilles entreprises dans un but scientifique par MM. Noël des Vergers et Firmin Didot, viennent d'être faites à la Cucumelle de Vulci, par M. Alessandro François. On y a trouvé seulement deux tours qui la dominent, l'une carrée, l'autre conique. Près de la Cucumelle, sur les bords de la Fiora, les mêmes fouilles ont fait découvrir un hypogée dont la principale chambre sépulcrale est entièrement couverte de peintures. M. Noël des Vergers en a donné la description dans le bulletin d'août de l'*Instituto di correspondenza archeologica*. La peinture principale représente le sacrifice humain offert par Achille aux mânes de Patrocle. Le récit de l'Iliade y est fidèlement suivi, avec cette différence qu'à côté des héros homériques, indiqués par leurs noms grecs en caractères étrusques, se trouvent des personnages, tels que le Charon d'Étrurie et une déesse ailée, qui donnent évidemment un caractère étrusque à cette composition dont le sujet et l'exécution sont d'ailleurs si complétement grecs et de la plus belle époque. En face est représentée une autre immolation de prisonniers, mais qui, d'après les noms complétement étrusques, indique un sujet emprunté aux traditions de l'Étrurie. Ces peintures sont un exemple frappant et comme une personnification des influences diverses qui sont venues se développer dans cette contrée. Voy. *Bull. de l'Inst.* n° VIII, IX, *di agosto e settembre* 1857, p. 113 à 131.

supportait deux vases de bronze; deux autres vases d'argent pendaient au-dessus de cette ouverture. Près de l'entrée était un brasier de bronze sur un trépied de fer, puis une espèce de candélabre à parfum, orné d'animaux symboliques; non loin de là, il y avait un autre brasier moins grand, en face des fragments d'un char à quatre roues, et, sur la droite, un lit de bronze formé de lames en croix : lit et char faits pour des vivants, et là consacrés à l'usage des morts. Aux deux extrémités du lit s'élevaient deux petits autels de fer; vis-à-vis, on voyait suspendus huit boucliers de bronze très-fin, entremêlés de dards et d'instruments de guerre et de sacrifices. Devant le lit, et dans une chambre latérale, on comptait trente-six petites idoles d'argile noire, représentant un vieillard qui appuie sur ses mains son menton barbu. Des clous de bronze dans la voûte soutenaient des vases du même métal; dans le fond de la cellule, on trouva des colliers d'or et d'argent, les manches de six ombrelles, des coupes et des plats d'argent. Le cadavre, probablement de femme, était couvert de tant de joyaux, qu'on a pu, avec les fragments d'or mêlés à la terre, remplir un grand panier; outre un diadème, il y avait un collier, deux bracelets, des chaînes, des boucles d'oreilles, enfin un pectoral en filigrane d'or, composé de neuf zones concentriques avec des représentations symboliques en relief.

D'autres tombes, destinées peut-être à des familles sacerdotales, ressemblent à de petits temples; celles de Castel d'Asso ou Castellacio, près de Viterbe, creusées dans le tuf, sont très-importantes par leur architecture extérieure : riches frontons, corniches à triglyphes, et portes surbaissées qui rappellent le style égyptien; c'est le dorique, au contraire, qui apparaît dans celles de Norcia, où se trouve un bas-relief, le seul en ce genre qui, en Italie, offre un fronton grand et complet. Les traces de couleurs apparentes sur beaucoup de parties du monument attestent qu'à cette époque on employait la décoration polychromatique, qu'on croyait naguère être un misérable procédé du moyen âge, tandis qu'elle s'appliquait aux statues les plus classiques et dans les temps les plus vantés de l'antiquité. Dans le tombeau des Volumniens, découvert à Pérouse en 1840, tout fut conservé intact pour la satisfaction des observateurs; creusées dans le tuf, les chambres sont toutes simples, sans peintures ni autre ornement qu'une colonnette extérieure portant une inscription; il est construit régulièrement en croix latine, dont le fond en abside sert à la sépul-

ture. Son toit est à double bord; dans l'intérieur, il y a des urnes, des inscriptions, des statuettes (1). Au même endroit, deux ans après, on trouva une figure de bronze couchée, semblable à celle d'Adonis du musée Grégorien. Dans ce musée et dans la collection Campana à Rome sont réunis des ornements d'or tirés des tombeaux, et qui décourageraient nos plus habiles bijoutiers par la finesse et la perfection du travail.

Ces tombes révélèrent la vie et la civilisation des Étrusques, comme Herculanum et Pompéi celles des Romains; là, en effet, on voit, imitées ou symbolisées, les actions de la vie privée, quelquefois même extérieure, mais principalement des scènes intérieures; la profusion des ornements domestiques constate le luxe et les arts de cette époque. Les squelettes et les peintures prouvent que c'est avec raison que les Étrusques étaient qualifiés de *obesi et pingues* (2); ils ont en effet la figure pleine, de grands yeux, un gros nez, le menton proéminent, la tête volumineuse, une petite stature, les bras courts, le corps ramassé; la barbe est rasée, le front couronné souvent de guirlandes, et, au petit doigt de la main droite, ils ont un anneau (3).

Dans les inscriptions, on ne lit pas un mot qui indique la douleur et l'adieu mélancolique. Les statues découvertes jusqu'à présent sont toutes de métal, de tuf calcaire, d'albâtre, d'argile, mais aucune de marbre; quelques-unes sont accompagnées, comme accessoires, de cistes, de candélabres, de patères; d'autres, isolées, offrent un caractère plus original; mais toutes ont les membres raides, la figure ovale et très-allongée, des yeux à fleur de tête et, comme la bouche, relevés vers les angles; la physionomie est sans caractère; les jambes sont parallèles et quelquefois adhérentes; le plus souvent, le vêtement ou les cuisses

(1) En 1852, on découvrit l'hypogée de la famille Vibia, sur lequel, l'année suivante, Gian Carlo Conestabile publia un mémoire où il relevait beaucoup d'erreurs commises par l'illustre Vermiglioli dans la lecture des inscriptions étrusques; cet hypogée en contient vingt autres, mais qui ne nous aident point à connaître cette langue.

(2) Aut porcus Umber, aut obesus Hetruscus.
(CATULLE, XXXVII, 11.)

(3) D'après les tombeaux, George Dennis a cherché à connaître la vie étrusque; *The Cities and cemeteries of Etruria.*, Londres 1848. Hamilton Grey, *Tour to sepulchre of Etruria*, 1840, dit que la nécropole de Tarquinies, d'une superficie de 4,146 hectares, si l'on en juge d'après les 2,000 tombes découvertes jusqu'ici, peut contenir deux millions de sépulcres; elle aurait donc pu servir, pendant six siècles, à une population de cent mille âmes.

portent des inscriptions. A Cornéto, on déterra une statue entière en terre cuite et de grandeur naturelle qui représente un homme en pleine virilité, avec une couronne d'or. Le Bacchus couché, également en terre cuite, trouvé dans la nécropole de Tarquinies et conservé à Cornéto, est une des statues les plus grandioses et les plus élégantes que nous aient laissées les Étrusques. La louve du Capitole, qui, peut-être, faisait partie du figuier ruminal, monument élevé à Rome l'an 204 avant Jésus-Christ, rivalise par l'expression et l'énergie avec tout autre chef-d'œuvre de l'art. La Minerve, quoique dépourvue d'idéal, est gracieuse et bien travaillée. Le Métellus, dit le harangueur, de la galerie de Florence, l'enfant si plein de naïveté qui embrasse l'oie, dans le musée de Leyde, le guerrier de bronze envoyé de Todi au musée Grégorien, figurent parmi les œuvres les plus estimées; il faut y joindre la femme ornée, sans tête, qui, de Vulci, passa dans la glyptotèque de Munich.

Les pierres gravées, dont les sujets appartiennent à la mythologie grecque, sont très-remarquables. Dans les tombeaux de Pérouse fut trouvée une des plus belles, qui représente les sept héros sous les murs de Thèbes, avec leurs noms grecs en forme étrusque. Le scarabée, très-commun parmi les Égyptiens, figure aussi très-souvent sur les pierres étrusques et dans les tombes; on en voit qui sont enfilés tout au long, ou montés en anneaux comme des bagues et pouvant se retourner. On admire encore les figures dessinées sur l'envers des miroirs de bronze et sur les cistes mystiques. A ces trésors inépuisables s'ajoutent d'autres merveilles : un bouclier ciselé de trois pieds de diamètre, un grand masque de bronze avec des yeux d'émail, de petites idoles émaillées, des coupes d'argent, des armures, des miroirs de bronze, qu'on a pris quelquefois pour des patères.

Mais la richesse spéciale et la plus vantée, c'est le vase étrusque. Les Romains savaient que l'Étrurie en fabriquait en terre, mais d'un usage commun (1). Pline, qui a traité de tous les

(1) Martial, liv. XIV, comme s'il était question d'écuelles de Biella, dit :

Aretina nimis ne spernas vasa monemus,
Lautus erat tuscis Porsena fictilibus.

Perse, II, 60 :

Aurum, vasa Numæ, saturniaque impulit æra,
Vestalesque urnas, et tuscum fictile mutat.

Juvénal, XI, 108 :

Ponebant igitur tusco ferrata catino.

Pline, XL, 45, écrit que l'art de la poterie est *elaborata Italiæ maxime*

genres des beaux arts, n'a rien dit des vases à figures; personne même n'a mentionné l'usage de les ensevelir dans les tombes. Les musées en avaient quelques-uns d'origine incertaine; mais après Lachausse, Bergier, Dempster et Montfaucon, les Italiens Gori, Bonarroti et Passeri publièrent les dessins d'un certain nombre d'entre eux. Le premier qui, selon nous, a connu leur gisement, est Targioni-Tozzetti; décrivant la position de Gonfolina à Ambrogiana, il rapporte « qu'à Saint-Michel de Luciano, en 1752, on découvrit un puits comblé par les alluvions de l'Arno, qui coulait dans le voisinage; après l'avoir déblayé, on y trouva beaucoup de vases anciens faits au tour, et en terre cuite, dont une partie était noire, et l'autre blanchie; quelques-uns étaient recouverts d'un vernis ou noir ou rougeâtre, mais aucun n'avait de peintures. Leur forme est très-variée; généralement, ils ressemblent aux vases qu'on appelle *urcei*, avec une seule anse bien travaillée, à la façon des aiguières et des pots modernes, et sans la marque du potier. Il est difficile de comprendre comment tant de vases antiques ont pu être accumulés dans ce puits.... Qui sait si, dans le temps du paganisme, il ne fut point consacré par la religion, et si les peuples voisins ou les nombreux voyageurs qui parcouraient la voie militaire, n'y jetaient pas ces vases remplis d'eau, de vin ou d'huile comme offrande ou sacrifice (1)? »

Comme ces vases étaient rares encore, on les jugeait d'après des idées systématiques; Massin, Lanzi, Maffei, Zannoni, Tischbein, Bottiger, Vinckelman, les attribuaient aux Grecs, et ce dernier même soutenait qu'on n'en trouverait pas en Toscane. Mais, après en avoir retiré du territoire au nord de Civita-Vecchia, où furent autrefois Tarquinies, Cœré, Clusium, Bomarsum, jusqu'au

Etruriæ. Mais Sénèque raconte que les colons, établis à Capoue par Jules-César, démolissaient les tombeaux antiques pour construire des habitations, d'autant plus que *aliquantulum vasculorum operis antiqui reperiebant*. Mille ans plus tard, Giovan. Villani (*Cronache*, liv. 1, 47) savait que « des ouvriers très-habiles faisaient anciennement à Arezzo des vases rouges avec diverses *gravures*, qu'il paraissait impossible d'attribuer à la main de l'homme, et l'on en trouve encore. »

(1) *Relazioni d'alcuni viaggi nella Toscana*, tom. 1, p. 47. Dans sa description de la plage de Cécina, il parle d'amphores entières, de grands amas de débris d'amphores, de tuyaux, de tuiles et d'autres objets de terre cuite, mêlés à des ossements humains. Cependant, il semble qu'il s'agit d'ustensiles des temps romains, puisqu'il rapporte beaucoup d'inscriptions latines dont ils étaient couverts.

nombre de trente mille dans une seule année, on les trouva par milliers dans tous les tombeaux de la Toscane; il fallut donc croire à un art vraiment étrusque et original.

Mais voici que des vases semblables apparaissent en d'autres lieux, au nord de Rome comme au midi; on en découvre à Vélitræ des Volsques comme à Préneste des Latins; dans les ruines d'Adria comme dans la Grande-Grèce, où il paraît qu'on les fabriquait à Locres et à Tarente pour les répandre aux environs et sur les côtes de l'Apulie et de la Lucanie; d'autres vinrent de Naples; et Ruvo, dans l'Apulie, donna peut-être les plus beaux : un seul contenait cent cinquante figures d'hommes, des masques, des oiseaux, des poissons. On les trouve en grand nombre à Canusium et dans les contrées montagneuses de la Basilicate ou sur les terres méditerranéennes de la Pouille; Pœstum et Sorrente en ont quelques-uns, et Nola, de population osque soumise plus tard aux Étrusques et aux Samnites, en contient beaucoup; il y en à Cumes, dont les tombes, découvertes en 1843, remontent à vingt-cinq siècles. En Sicile, on les exhume principalement de la côte orientale et de l'occidentale, comme Agrigente, Géla, Camérina; on en trouve peu à Syracuse, beaucoup à Léontini et Acre; enfin dans le pays qui, de bonne heure, fut occupé par les Carthaginois. On proposa donc d'appeler ces vases, non plus étrusques, mais italiotes; cependant on en découvrit de semblables à Corinthe, à Athènes, dans d'autres contrées de la Grèce, dans les îles de l'Archipel, la Crimée, les colonies grecques de l'Euxin et la Cyrénaïque.

Cette profusion embrouilla les questions sur l'origine et le but des vases, sur l'originalité de l'art étrusque; cependant, les artistes n'avaient pas assez d'admiration pour cette grande variété, pour cette rare élégance de formes, de vernis et de peintures. Quelques-uns, bien que les formes ordinaires soient belles, sont bizarrement façonnés en pieds, en barques, en animaux, en cornes, en têtes; l'anse quelquefois est un lion, un lézard, un groupe de serpents, le phallus. Chiusi, résidence de Porsenna, a fourni beaucoup de vases remarquables par les figures en relief, et parce qu'ils ne sont pas faits à l'emporte-pièce ni cuits au four; il y en a de jaunes, avec des figures noires, de noirs avec des figures rouges, de noirs entièrement et de couleur naturelle avec une légère couche d'émail; ici, des contours simples; là des enjolivements; ailleurs un côté peint avec délicatesse, et l'autre resté brut, sans doute parce qu'une seule partie devait être exposée à la

vue; dans d'autres, la composition contourne le vase entier, ou bien une scène est placée sous l'autre, ou l'une fait contraste à l'autre, comme une idylle et un fait tragique; quelquefois une paire de vases représente deux circonstances du même récit. Les scènes nuptiales offrent des images voluptueuses; les funéraires, le dernier adieu, ou les sacrifices funèbres, ou les génies de la mort; les panathénaïques représentent les luttes gymnastiques, qui plaisaient aux anciens; d'autres figurent des scènes domestiques. La perspective était ignorée des anciens, lacune rendue plus sensible sur des surfaces convexes et concaves; les figures, au lieu de se grouper, paraissent sur le même plan, avec les pieds et les têtes en profil; c'est par exception que le corps est de face.

Les inscriptions expriment ou des augures, ou des excitations à boire, ou des vers, et souvent le nom du peintre; mais la réputation des peintres de lécythes ne dépasse pas celle de nos faiseurs de poterie; sur les vases, dont la peinture leur était confiée, ils reproduisaient peut-être les compositions de grands artistes, mais à leur manière, avec la liberté et la hardiesse qu'exige la fresque; aussi ces peintures semblent nous avoir conservé un souvenir des meilleurs tableaux perdus. La peinture, du reste, n'était pas encore dans la Toscane une imitation indépendante de la nature; elle servait à l'architecture, ou bien se bornait à rappeler à l'intelligence certaines données généralement reçues, au moyen de formes conventionnelles. Cependant, quoiqu'elle n'employât que quatre couleurs, elle se hasardait à représenter des oiseaux et des arbres bleus ou rouges, un cheval avec une tête brune, la crinière et la queue jaunes, le cou rouge tacheté de jaune, les jambes rouges, jaunes, noires, une cuisse jaune, une brune; dans les hommes, le nu était rouge, et blanc dans les femmes.

On a cru pouvoir, pour ces vases, établir une chronologie, au moins comparative, et l'on dit plus anciens ceux à fond jaunâtre avec des figures de couleur orange, ou brunes sans luisant; les figures rouges sur fond noir étaient inconnues à l'origine. Cette première période, du seizième au dixième siècle avant J.-C., offre des lignes dures, des attitudes forcées, des corps minces, des têtes ovales, allongées par derrière, terminées en mentons pointus, avec des yeux relevés à l'angle extérieur, les bras pendants, les pieds parallèles, les plis des vêtements indiqués à peine par un trait; les ornements sont grossiers. Du dixième au cin-

quième siècle, un nouveau style apparait; les contours se dessinent mieux, mais l'expression, les muscles et l'attitude sont exagérés, les doigts roides, les profils rudes, les membres mal attachés. Les meilleurs seraient contemporains de la belle époque de l'art grec; les ornements ont de la délicatesse, mais les figures pèchent toujours par l'excessif et le maniéré. Peu à peu le bizarre s'empara des formes et des nuances; on passa du délicat à l'agréable, et l'on tomba dans le négligé et le conventionnel.

D'après les scènes qu'ils représentent, on a voulu aussi juger de leur antiquité plus ou moins grande. On attribue à une époque très-reculée les vases qui imitent les dessins égyptiens et orientaux, avec des personnages de double nature, des sphinx ailés, des monstres bizarres, des génies à deux ou quatre ailes, des scarabées.

Chronologie conventionnelle, parce que, fondée sur l'hypothèse d'un progrès régulier, elle ne tient pas compte de l'habileté diverse des ouvriers. A notre avis, mais pour un certain nombre de ces objets, l'âge peut être déterminé d'après les lieux où ils se trouvent; ainsi, Vétulonies, très-ancienne, donnerait les premiers; les vases de Vulci seraient antérieurs à tout ce qui serait un produit analogue grec ou romain; les noirs d'Albano, souvent à cloches, sont attribués aux aborigènes; les plus récents, noirs et vernissés, mais sans peintures, semblent être ceux d'Herculanum et de Pompéi.

Les écrivains des beaux arts avaient affirmé que l'art du potier dérivait de la Grèce; on appela grecs les premiers vases étrusques, d'abord en petit nombre, et l'on persista dans cette opinion même alors que les terres d'Italie les eurent fournis par milliers. Comme plusieurs de ces vases portaient le nom du peintre ou du potier, ou bien une inscription grecque, et principalement celle-ci : Tῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων, c'est-à-dire *prix donnés à Athènes*, on supposait qu'Athènes avait distribué ces vases aux vainqueurs des jeux, et que, transportés en Italie, on les avait déposés dans la tombe de celui qu'on voulait honorer. Beaucoup de sujets, dans les peintures, ont trait à la mythologie grecque, et reproduisent les symboles connus des divinités olympiennes; le style des vases tient lui-même du grec et correspond aux âges divers des arts helléniques. Pline nous dit que Démarate, émigrant de Corinthe pour se fixer à Tarquinies, mena avec lui les potiers Eucheir et Eugraphos (1); langage mythique, voulant dire sans

(1) PLINE, XXV, 43.

doute que les Toscans avaient appris des Grecs à dessiner gracieusement et à bien modeler. Néanmoins, cette appellation, l'art étrusque, ne convient pas mieux que si l'on appelait américains les objets fabriqués sur l'autre continent par les Européens. Comme les premiers travaux d'art venus à Rome sortaient de la Toscane, les Romains appelèrent étrusque le style dur et archaïque, sans se douter qu'il était propre aux Grecs; ils se confirmèrent davantage dans cette distinction, lorsqu'ils eurent acquis en Grèce des objets d'une exquise perfection, dont la comparaison leur fit attribuer aux Étrusques ce style, qui cependant n'était, en réalité, que l'art grec antique.

Ainsi raisonnent les partisans des Grecs; mais, quoi qu'ils disent, les beaux vases se trouvent avec abondance en Italie, tandis qu'ils sont rares ailleurs; ne semble-t-il pas naturel de conclure qu'ils se fabriquaient là même où ils servaient à quelque usage? Et comme on ne leur connaît pas d'autre emploi, puisque, outre qu'ils sont tout neufs, le plus grand nombre manque de fond, et que leur surface n'est ni fondue ni vitrifiée comme il le faudrait pour servir aux usages de la vie, nous devons croire qu'on les destinait spécialement aux tombeaux. Comment admettre que les Italiens allaient chercher loin de leur pays ce qui servait à leurs rites particuliers? La coutume de déposer les vases dans les tombes était, du reste, étrangère aux Grecs. Les vases trouvés dans l'Attique sont en petit nombre et moins élégants; ceux de la Sicile, si intimement liée à la Grèce, ne surpassent pas les vases vraiment étrusques ou nolains. Un Étrusque peut aussi avoir remporté quelque prix panathénaïque; mais, si l'on réfléchit aux difficultés de communication chez les anciens, et à la fragilité des vases, pourra-t-on se persuader qu'on les eût transportés par milliers, et dans l'unique but de les ensevelir? Les légendes des sujets grecs prouveraient seulement que l'imitation est une mode fort ancienne, que l'influence grecque fut prédominante, et que les poëmes homériques furent très-répandus; ces poëmes, d'ailleurs, recueils de rhapsodies orales, purent se vulgariser parmi les Pélasges et les Tyrrhéniens, ou parmi les peuples, quel que soit leur nom, qui, dès la plus haute antiquité, peuplèrent la Grèce et l'Italie, sans qu'on puisse dire quels furent les premiers. L'inscription que nous avons rapportée, pouvait encore indiquer *un des prix d'origine athénienne,* que l'on distribuait dans les jeux que l'Italie imitait de l'Attique. Nous savons que les vases étrusques, de bronze, étaient recherchés

dans la Grèce (1); puis, on trouva dans de petits tombeaux des statues, des ornements, des parures, des peintures, en bien plus grand nombre que la Grèce n'en avait fourni. Quant aux peintures murales, on ne peut nier qu'elles n'aient été exécutées sur les lieux mêmes; or, leur style est identique à celui des vases.

D'un autre côté, ces vases représentent souvent des sujets originaux et relatifs à la mythologie étrusque. On y voit des génies inconnus à celle des Grecs, et les mêmes scènes grecques y sont reproduites avec une certaine originalité. Dans les plus beaux panathénaïques, le bouclier de Minerve porte les armoiries des cités étrusques; des sujets grecs sont accompagnés de caractères et de chiffres à la façon étrusque. La superbe hellénique se serait-elle pliée à flatter une nationalité étrangère? Les figures y sont toujours de profil, avec l'œil rond et de face à la manière des oiseaux, le nez très-proéminent, le casque fermé, les vêtements attachés à la cuirasse et adhérents aux jambes. En outre, ils offrent des particularités de pays, d'après lesquelles les experts distinguent les vases de Vulci de ceux de Nola et de l'Apulie; circonstance qui suffirait pour attester l'existence d'ouvriers locaux, à moins que les partisans des Grecs, pour défendre leur opinion, ne prétendent que des artistes grecs ont pu se rendre en Italie pour y faire les vases.

Certainement, Spina et Ravenne sur l'Adriatique, et, sur la mer Tyrrhénienne, Agylla, Alsium et Tarquinies entretinrent des relations avec la Grèce; mais les ressemblances d'art provenaient-elles de ces communications, ou bien d'émigrations et de conquêtes? Les Étrusques, d'ailleurs, à l'exemple des Grecs, faisaient dériver leur civilisation des Pélasges, ou, plus généralement, d'une commune source orientale qui explique les ressemblances. L'Italie précéda la Grèce dans la voie du progrès; ainsi, l'art put être transféré de notre péninsule dans la Hellade, qui le perfectionna, et, par un admirable concours de circonstances, il rejaillit plus tard sur les Étrusques. Il est probable que des Grecs et des Étrusques fabriquèrent les vases qui se trouvent en Italie, et c'est aux Grecs, peut-être, qu'il faut attribuer ceux d'une terre

(1) Critias dans Athénée, I, 28; Τυρσηνὴ δὲ κρατεῖ χρυσότυπος φιάλη, καὶ πᾶ χαλκὸς ὅστις κοσμεῖ δόμον ἔν τινι χρείᾳ. — Phérécrate, ibid. xv, 700 : Τίς τῶν λυχνείων ἡ ἐργασία; τυρρηνική, ποικίλαι γὰρ ἦσαν αἱ παρὰ τοῖς Τυῤῥηνοῖς ἐργασίαι.

plus fine et plus légère, noirs à l'intérieur, jaunes ou roussâtres à l'extérieur, et noirs aussi quelquefois; les Étrusques auraient produit ceux de Tarquinies, de Volterra, de Pérouse, d'Orviéto, de Viterbe, d'Acquapendente, de Cornéto, le plus grand nombre d'un jaune pâle, avec un vernis roussâtre et des figures en noir, costume italiote, barbe et cheveux longs, divinités ailées (1).

Puis, si l'on demande à quel usage servaient tant de vases, et quelle était leur signification, nous répondrons qu'ils ne servaient à aucun usage, pas même au banquet funéraire, puisque la plupart manquent de fond et sont intacts. Étaient-ils un signe d'initiation déposé auprès des adeptes? on serait porté à le croire, d'après les sujets, qui rappellent souvent les rites dionysiaques et éleusiens; mais voici que, pour dérouter les inductions les plus ingénieuses, on a trouvé dans une tombe, à Vulci, environ neuf cents coupes ordinaires et grossières, avec un atelier de faiseur d'écuelles.

Les archéologues discutent tous ces points, et ils discuteront longtemps encore; mais, quel que soit le système que l'on adopte, ces précieuses reliques, dont se glorifient tous les musées

(1) La priorité des beaux-arts en Italie a été soutenue par Guarnacci (*Origine italiche*), par le père Paoli (*Antichità pestane*), par le comte d'Arco (*Patria primitiva del disegno*), et depuis les dernières découvertes, par un grand nombre d'archéologues modernes, parmi lesquels Lucien Bonaparte figure le premier en date.

Sur les arts étrusques, on peut consulter pour le siècle passé : TH. DEMSTER, 1619, avec les Paralipomènes de Passeri; A. F. GORI, *Musæum etruscum*, 1737-43, avec les dissertations de Passeri; *Musæi Guarnacci ant. mon. etrusca*, 1744. Les vases y étaient mal distribués, recueillis sans critique, classés au hasard, de telle manière que Müller ne crut pas pouvoir en tenir compte pour éclaircir l'histoire et les croyances des Étrusques. Les découvertes récentes furent mises à profit par le chevalier Francesco Inghirami, *Monumenti etruschi o di etrusco nome*, sept volumes de texte, six de planches, 1821-26, et *Pitture di vasi fittili*, 1832; par les nombreux mémoires de l'Académie de Cortone, de Paris, de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, etc.; par les livres et opuscules sans nombre de Vermiglioli, Cardinali, Orioli, Teani, Arditi, Gerhard, Raoul-Rochette, Visconti, Grisi, Bunsen, Campanari, Micali, Gargallo, Candelori, Feoli, Stackelberg, Dorow, Brondstedt, Lewezow, Böck, Luynes, Svelcker, Panofka... De Witte et Lenormant ont publié une collection de vases céramographiques, à Paris, 1849. Consultez encore *Musæi etrusci quod Gregorius XVI in ædibus Vaticanis constituit monumenta;* Rome 1842. Les musées qui possèdent le plus de richesses en ce genre sont celui de Londres, auquel fut vendue la collection du prince de Canino; ceux de Munich, de Leyde, de Berlin, du roi de Hollande, le Grégorien et l'Étrusque de Rome; celui de Naples, les collections Buccelli à Montepulciano, Ruggeri à Viterbe, Venuti à Cortone, Ansidei, Oddi et autres à Pérouse, Guarnacci et Franceschini à Volterra, Jatta et Santangelo à Naples.

de l'Europe, attestent une civilisation florissante. Examinées dans leur ensemble, elles ne manifestent pas ce progrès régulier qui fait de la Grèce l'objet de notre admiration; au contraire, elles prouvent que, si les Étrusques savaient s'approprier les découvertes des autres, raffiner l'exécution mécanique, faire des applications à l'utilité domestique ou commune, ils manquaient du génie inventif et du libre essor, grâce auxquels la Grèce n'a pas été surpassée. Cependant, tandis que l'art oriental reste immobile, et que les Égyptiens, en dépit des siècles qui changent, ne changent pas leur manière de construire les pyramides et les hypogées, l'art en Étrurie, non-seulement ne déroge pas au principe, mais il sait encore avancer et se renouveler.

De cette civilisation remarquable, tous les souvenirs sont éteints; des trois Étruries, celle du bassin du Pô fut anéantie par les Gaulois; celle de la Campanie, par les Sabins, qui, se précipitant de la montagne, prirent Vulturne et l'appelèrent Capoue. Rome fit le reste; les guerres de Sylla détruisirent les monuments, surtout les œuvres écrites. La vengeance des vainqueurs voulut effacer la mémoire de celle qui, d'abord, avait été leur protectrice, puis leur maîtresse; les poëtes louèrent Auguste d'avoir renversé les autels de l'Étrurie (1); on établit dans ses villes des colonies qui firent prédominer la langue latine, et réduisirent les propriétaires à l'état de fermiers; désormais, quand les Grecs parlèrent des Étrusques, ce fut pour les traiter de corsaires et de gens dépravés; pour les Romains, c'étaient des aruspices et des artistes, et les Étrusques eux-mêmes n'aspirèrent qu'à devenir entièrement Romains. A moitié chemin de Rome à Civita-Vecchia, la fameuse Cœré ne s'annonce que par ses tombeaux; Vétulonies, célébrée par Silius Italicus, a disparu dans les funestes maremmes; la situation de Véïes, longtemps la rivale de Rome, a été l'objet de longues discussions; enfin, on l'a placée dans l'île Farnèse, au milieu d'un terrain morbifère. De Sutri, qui semble avoir été sous sa dépendance, il ne reste que de belles ruines, un magnifique amphithéâtre creusé dans le roc, et des murailles de pierres carrées. Quant au temple de Voltumna, où se réunissait la diète fédérale étrusque, on ne sait pas même où il était situé; et les tombeaux seuls nous parlent d'un si grand peuple et d'une civilisation si florissante (2).

(1) Eversosque focos antiquæ gentis hetruscæ.
(PROPERCE, II, 28.)

(2) Tout ce qu'on avait écrit sur les Étrusques avant 1828 a été repris par

CHAPITRE IV.

PETITS PEUPLES.

Avec l'incertitude qui règne sur les peuples principaux, est-il étonnant que nous ne connaissions guère que les noms des autres habitants de d'Italie? Dans la partie septentrionale, les Orobii (terme générique qui, comme Aborigènes, Taurisques et Hermiques, signifie habitants des montagnes) demeuraient entre les lacs de Como et d'Iseo; ils bâtirent Comum, Bergame, Liciniferum, et Bara, sur la situation de laquelle on n'est pas d'accord. Ce sont là des assertions de Pline seul, qui les appuie sur l'ouvrage perdu de Caton.

Ottfried Müller, dans les quatre livres intitulés : *Die Etrusker*. Cet ouvrage, bien inférieur à son travail sur les Doriens, et qu'il avait publié avant qu'on ouvrît les petits tombeaux de Vulci, avait été précédé d'un autre : *Vorerinnerung über die Quellen der etruskischen Alterthumskunde*, dans lequel il discute les autorités grecques, romaines et traditionnelles, et se moque souvent de l'orgueil italien, qui repousse l'origine grecque de la civilisation étrusque, thèse qu'il défend.

Le principal défenseur de l'origine italique est Micali dans l'*Italia avanti il dominio dei Romani*, 1810, qui suppose continuellement un peuple d'origine et de croyance indigènes, auquel se mêlèrent ensuite d'autres peuples ayant des rites divers; mais, dans la *Storia degli antichi popoli italiani*, 1832, il nie moins résolûment l'influence asiatique et égyptienne sur la civilisation étrusque, et moins encore dans les *Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani*, 1844.

Pour Niebuhr, les Pélasges et les Tyrrhéniens sont identiques; venus d'Occident, ils s'étaient établis dans l'Étrurie; mais ils diffèrent entièrement des Étrusques et des Rhasènes.

Parmi ceux, en très-grand nombre, qui ont récemment traité ces questions, nous citerons :

G. J. Grotefend, *Della Geografia e Storia dell' antica Italia fine alla dominazione romana*. Hanovre, 1840.

W. Abeken, *Mittelitalien vor den Zeiten römischer Herrschaft*; Stuttgard 1843. Il reconnaît dans l'ancienne Italie quatre races principales :

1° Les Tyrrhéniens, peut-être Pélasges, d'où sortirent les Sicules, les Sabins, les Latins;

2° Les Rhasènes ou Rhètes, qui, se fondant avec les vaincus, formèrent les Étrusques; c'est pourquoi les Tyrrhéniens, entre l'Arno et le Tibre, se distinguent des autres Étrusques;

3° Les Aborigènes, Basques, Ausones, Aurunci;

4° Les Helléniques.

Les Vénètes, peuple illyrien, s'étendaient, d'un côté, jusqu'aux bouches de l'Adige, de l'autre, jusqu'aux hauteurs entre ce fleuve et le Bacchiglione. Les Liburnes, fixés sur les côtes de l'Adriatique, et les Dauniens, qui vivaient à l'extrémité de la Péninsule, étaient Illyriens aussi ou peut-être Pélasges; les Euganéens, qui cultivaient les montagnes et les vallées situées autour des lacs Lario, Bénaco, Sébino, après que les Vénètes les eurent expulsés des collines padouanes, qui ont conservé leur nom, étaient probablement d'origine illyrienne, de même que les Istriotes, qui occupaient le littoral adriatique depuis l'embouchure du Timave jusqu'à la petite rivière de l'Arsia; ils avaient d'importantes cités, comme Tergeste et Pola, et s'appuyaient aux Alpes Carniques et Juliennes; on les compte parmi les peuples d'Italie, bien qu'ils n'apparaissent dans l'histoire que lorsqu'ils défendent valeureusement leur indépendance contre les Romains.

Les Ligures, qui étendaient leur empire des Pyrénées à l'embouchure de l'Arno, peuplaient ce qu'on appelle aujourd'hui le Piémont. Sauvages, avec une longue chevelure, on disait que *frêle Ligure* valait mieux que *fort Gaulois*, et que leurs femmes avaient la force des hommes, et les hommes celle des bêtes féroces; au prix de grands travaux, ils cultivèrent le terrain gagné artificiellement sur les lieux mêmes où, de nos jours, trente mille hectares sont soutenus par de petits murs; ils guerroyaient contre les Tusques et les Grecs de Marseille, qui, pour les réfréner, établirent les deux colonies de Nice et de Monaco. Les Romains eux-mêmes ne purent les dompter qu'en les transplantant.

Ausones, Aurunci, Opiques, Osques, semblent être diverses dénominations du peuple qui habitait la lisière occidentale de la basse Italie, où l'on voyait Amicla sur la mer; Fondi, avec son lac aux îles flottantes; Formia, ainsi nommée de ses ports nombreux, et que les Lestrygons avaient habitée autrefois; Gaëte, qui, dans les fables troyennes, conserva le nom de la nourrice d'Enée; Lamum, où Ulysse reconnaissait un bon port; dans les terres, Minturne, avec le bois sacré de la nymphe Marica, et les marais formés par le Liris; Calenum, renommée pour ses vins exquis, comme le Cécube. Le nom d'Aurunci est restreint aux habitants de la partie montagneuse, où s'élève Sessa (Suessa); les ruines d'Aurunca, leur capitale, se voient près de Rôcca Monfina.

Les différentes tribus des Osques formèrent les Volsques, les Euniens, les Rutules, les Herniques. Près du Latium, dans la vallée de l'Anio et sur les premières hauteurs des âpres montagnes

environnantes, demeuraient les Èques, dont les principales villes fortes étaient Préneste et Tibur; plus avant dans l'intérieur, et vers les sources de l'Anio et du Liris, se trouvaient les Herniques, avec les villes d'Agnani, Véroli, Alatri, Férentino; au midi, les Volsques, dans un pays couvert de populations et de forteresses, parmi lesquelles Corioles, qui a péri sans laisser de vestiges, Aquinum, Arpinum, Frosinone, Vellétri, Signia, Corba, Cassinum, Sulmona, Sora, Privernum; leur capitale, Suessa Pométia, s'élevait au centre de la plaine Pontine non encore morbifère. Venaient ensuite d'autres peuples de la même origine, « destinés à entretenir dans un perpétuel exercice les guerriers romains (1). » Ils comptaient vingt-cinq villes sur les bords de la mer, aujourd'hui infestés par la malaria : Antium, célèbre sanctuaire de la Fortune et nid redoutable de pirates, Circeii, Terracine, qui durent au commerce de grandes richesses, et qui florissaient par les beaux-arts; près de Vellétri, on a découvert d'admirables bas-reliefs en terre cuite; Turianus de Frégelles exécuta à Rome la statue de Jupiter Capitolin et d'autres travaux (2). Les Rutules avaient Ardée pour métropole.

En face d'eux était un autre groupe de peuples, les Sabelles, souvent confondus avec les peuples voisins, probablement d'une même origine. Près d'Amiterne, située dans l'Abruzze, non loin d'Aquila, sur les plus hautes montagnes apennines, d'où le Fortore et la Pescara descendent, séjournait cette race fière et belliqueuse; c'est d'un de leurs villages rustiques appelé Testrina, qu'une migration votive de jeunes gens, ou, comme ils disaient eux-mêmes, un printemps sacré (*ver sacrum*), se précipita sur les terres des Aborigènes, aux environs de Réate, et prit le nom de Sabins, de Sabas, dieu national; ils s'avancèrent par les monts Lucrétile et Tétrico, et la vallée de l'Anio, jusqu'au Tibre, qui les séparait des Véïens, comme la Néra les séparait des Ombriens. Agriculteurs et guerriers, avec une aristocratie sacer-

(1) TITE-LIVE, VI, 21. Lorsqu'il raconte les guerres des Romains avec les Sabins, il emploie une protase toute poétique :

Horace, liv. III, od. 6, chantait :

> ... rusticorum mascula militum
> Proles, Sabellis docta ligonibus
> Versare glebas, et severæ
> Matris ad arbitrium recisos
> Portare fustes.

(2) PLINE, *Nat. hist.* XXX, 12.

dotale, ils occupaient, d'une mer à l'autre, et sur les deux côtes, un pays large de douze lieues et long de quarante. Cures (ville des Hastates), au confluent du Corrèse et du Curbulano, était le lieu de leur assemblée nationale. Sancus, nommé aussi Fidius et Sémon, dut être un de leurs thesmophores, honoré plus tard comme un dieu; à ce fétiche ils substituèrent ensuite neuf grands dieux adorés à Trébula (1).

Croissant en population et poussés par le besoin d'activité, ils envoyèrent de fréquentes colonies dans la basse Italie et même dans la haute; une d'entre elles, guidée par le pivert, oiseau sacré parmi eux, prit le nom de Picéniens, et une autre celui de Prætutiens; ces deux tribus étaient considérables. Les Picéniens habitaient sur l'Adriatique, de l'Œsis jusqu'au Tronto, le territoire qu'on appelle aujourd'hui la marche d'Ancône, et les villes d'Ascoli, Fermo, Pollenza, Ricina, Macérata, Tréja, Tolentinum. Mêlés avec les Étrusques et les Illyriens, ils perdirent leurs habitudes belliqueuses. Les Prætutiens demeuraient au midi du Tronto jusqu'à la rivière Matrino (Piombo), aujourd'hui province de Téramo (Interamna), renommée pour ses vins et ses blés. D'autres s'établirent dans le Latium; comme ils ont joué un rôle plus grandiose, nous en parlerons séparément. En somme, ces races sabelliques couvraient la plaine; les autres, celles qui étaient restées sur les montagnes, s'appelaient Casques, Èques, Volsques.

Autour du Gran-Sasso d'Italia, sur les deux Abruzzes actuelles, au milieu d'une nature sauvage, de rochers et de cavernes, demeuraient les Vestins, les Marrucins, les Péligniens, les Marses, avec les redoutables cités de Pentri, Télésia, Alita, Ersénia, Bovianum; leur rendez-vous maritime était Aternum, aujourd'hui Pescara; les Vestins faisaient le commerce du fromage, les Péligniens celui de la cire et du lin. Les Marses, les plus importants de tous, vivaient autour du lac Fucin; vantés pour leur bravoure et leur patriotisme, on disait qu'on ne pouvait ni les vaincre, ni vaincre sans eux; ils avaient encore la réputation d'enchanteurs; Angitie, sœur de Circé, leur avait enseigné les vertus des herbes.

Malgré la parenté de langage, ces peuplades se diversifièrent tellement, qu'on distinguait le Samnite de l'Osque, comme le Picénien de l'Ombrien, le Sabin du Romain. Toutes ces races furent belli-

(1) ARNOBE, III, pag. 122.

queuses ; le Romain Papirius Cursor, qui les vainquit, leur enleva plus de deux millions de livres de cuivre; Carvilius Maximus, son collègue, avec les armes enlevées aux Samnites, fit fondre une statue colossale de Jupiter qu'il plaça sur le Capitole, et qu'on apercevait du mont Albain. Leurs tombeaux sont encore remplis d'armes offensives. Strabon rapporte que les Samnites mettaient sur pied quatre-vingt mille fantassins et huit mille cavaliers; lorsqu'on redoutait une invasion des Gaulois, ils offrirent aux Romains soixante-dix mille fantassins et sept mille cavaliers. Les Peucètes pouvaient armer cinquante mille piétons et dix-sept mille cavaliers; les Messapes, trente mille piétons et trois mille cavaliers; les Marses, les Marrucins, les Frentani, les Vestins, vingt-quatre mille; ce qui donnerait plus de deux cent mille combattants pour un pays qui forme à peine un tiers du royaume de Naples, c'est-à-dire un million et demi d'habitants sur treize cents lieues, et, par conséquent, onze cents individus par lieue. Mais pouvons-nous croire à la véracité des historiens, à l'exactitude de ceux qui les ont transcrits?

La Campanie s'étendait sur la mer, du Liris au Silare; baignée par le Vulturne, elle avait des champs très-fertiles, des villes délicieuses, et les fameux vignobles dont le cécube, le falerne, le caléno et le massico soutiennent la réputation. Les Pélasges y avaient fondé Larissa, que les Romains nommèrent ensuite *Forum Popilii* (Forlimpopoli). Les monts Tifates, près de Capoue, attiraient les dévots dans les temples de Diane et de Jupiter. Atella, non loin d'Aversa, donna son nom aux fables atellanes; on attribuait aux Pélasges la fondation de Nocéra. Autour du golfe dont la courbe est comprise entre Sorrente et Misène, étaient venus s'établir les Opiques, affaiblis d'abord par les Œnotriens, puis dépouillés par les Étrusques de la portion la plus fertile de leur pays. Une colonie de Picentins, race sabellique, dont la ville, plus tard, fut appelée Vicence, occupa la partie méridionale.

De l'Apennin central, derrière le cours du Vulturne et de l'Otrante, descendirent les Samnites pour faire des conquêtes; après avoir égorgé les Étrusques engourdis par l'ivresse, ils leurs enlevèrent Vulturne, qu'ils appellèrent Capoue (1); devenus

(1) Heine (*Opusc. acad.*, tom. V, pag. 345) fait venir le nom de Capoue de *capis*, qui, en étrusque, signifie vautour, parce que les Étrusques y avaient vu l'augure d'un vautour. *Vultur* n'en serait que la traduction latine. L'histoire de Capoue est pleine d'incertitudes, quoi qu'ait fait, pour l'éclaircir,

Campaniens, ils prirent d'assaut Cumes la Grecque; sous le nom de Mamertins, c'est-à-dire soldats de Mars, ils se mirent à la solde de quiconque avait besoin de combattants; ils répandirent jusqu'à Pæstum leur propre langue, qui, peut-être, était la même que parlaient les Ombriens, les Osques, les Dauniens, les Peucètes, les Messapes, tous habitant la Japygie, c'est-à-dire le sud-est de la péninsule, dont Strabon ne fait qu'un seul mot (ὁμογλώττους). Probablement ils étaient Pélasges, puisque, à l'embouchure du Sile, il y avait un temple consacré à Jason, héros pélasge comme Diomède, auquel on attribuait la fondation d'Argirippa (*Argoshippium*). Les Dauniens demeuraient autour du mont Gargano; venaient ensuite les Peucètes; puis, sur la péninsule qui forme le talon de la botte italienne, aujourd'hui pauvre de culture et d'habitants, florissaient les Messapes, dont les villes nombreuses étaient : sur le littoral adriatique, Guathia (Fasano), Brindes, Valetium (Baléso), Otrante; sur le golfe de Tarente, la ville qui lui donne son nom, Neretum (Nardo), Aletium (Alizza), Uzentum; dans l'intérieur, Cæsium, Uria, Rudiès (Ruggie), Vaste (Basta) (1). Ils étaient gouvernés par un roi, magistrat suprême, qui remplissait aussi les fonctions sacerdotales, comme dans l'âge héroïque des Grecs.

Les Lucaniens occupèrent l'extrémité de l'Italie, du Silare au Lao, qu'on appelle aujourd'hui la Basilicate; ils avaient subjugué les Œnotriens, et restaient les ennemis déclarés des colonies grecques et des tyrans de Syracuse. Les troupeaux de l'Apulie et de la Calabre descendaient l'été dans ces pâturages. La partie la plus alpestre, où les arbres donnaient la meilleure poix et le meilleur bois de construction pour les navires, resta occupée par les Brutiens.

Déterminer l'origine et les confins de chacun de ces peuples, est chose aussi impossible que superflue; Horace, né à Venusium, au pied du mont Vulture, qui formait la limite entre les Hirpins, les Lucaniens et les Apuliens, ne savait pas dire si sa patrie appartenait à l'Apulie ou à la Lucanie (2). Souvent, les noms sont

Jules Stein, *De Capuæ gentisque Campanorum historia antiquissima*; Breslau, 1838.

(1) GALANTI, *Descrizione del contado di Molise.*

(2) Lucanus an Appulus, anceps,
Nam Venusinus arat finem sub utrumque colonus
Missus ad hoc, pulsis (vetus est ut fama) Sabellis.
(*Satir.*, liv. II, 1. 35.)

changés, et les Grecs, en général, appellent Ligures ceux de la haute Italie, Ausones ceux du midi. Tant de diversités ont certainement ajouté aux obstacles qui ont empêché l'unité de s'introduire dans l'Italie, malgré de longs siècles de luttes, de conquêtes, de violences, de malheurs.

Parmi les peuples anciens, les plus commerçants furent les Phéniciens, dont l'industrieuse activité avait peuplé la lisière de la Syrie, où ils bâtirent Tyr et Sidon; puis, sur la côte septentrionale de l'Afrique, ils élevèrent cette Carthage qui joue un si grand rôle dans les destinées italiennes. Les Phéniciens remplirent le monde de leurs colonies commerçantes, dont la trace est symbolisée dans les voyages de l'Hercule-Tyrien, lequel, dit-on, pour aller combattre le fils de Chrysaorus en Ibérie, traversa le détroit de Gadès, où il dressa les fameuses colonnes d'Abyla et de Calpé comme limites du monde et de l'audace humaine; il soumit l'Espagne, d'où il revint par la Gaule, l'Italie et les îles de la Méditerranée. En effet, une route commerciale, très-ancienne, à travers les Alpes, servait au commerce, et se prolongeait jusqu'à la Baltique, comme le ferait croire l'ambre qui, de là, se transportait en Italie. Nos îles, par les avantages qu'elles offrent, furent aussi l'objet de l'ambition des Phéniciens, qui demeurèrent longtemps dans la Sicile, où ils introduisirent le culte d'Astarté, connue dans l'île sous le nom de Vénus Érycinienne.

De *sarad*, la plante du pied, on fait dériver le mot Sardaigne, que les Grecs, pour la même raison, appelèrent Ichnusa; elle eut pour habitants les Ilianes, les Tarates, les Sossinates, les Balares, les Aconites, qui, peut-être, étaient des peuples Libyques, ou bien ibériques, conduits par Norax, qui fonda la première ville de Nora. Les Grecs, comme d'habitude, attribuaient à leurs héros primitifs l'éducation de la Sardaigne; mais il paraît qu'ils s'y fixèrent assez tard. C'est après leur introduction qu'ils bâtirent les villes de Caralis (Cagliari) et d'Olbia. Les Phéniciens y établirent des comptoirs de commerce; puis vinrent les Carthaginois, qui colonisèrent Caralis et Sula, substituèrent aux rites antiques le culte voluptueux et cruel de leurs dieux, et tyrannisèrent le pays (1). Impatients du joug, vêtus

(1) Münster, dans son livre sur la religion des Carthaginois, a un appendice *Ueber Sardische Idole*. Polybe, dans le livre premier, nous montre l'île très-florissante, lorsque les Romains y abordèrent; Aristote, au contraire, dans le livre de *Mirabilibus*, chap. 105, dit que « les Carthaginois avaient détruit en Sardaigne les arbres fruitiers, et défendu aux habitants, sous peine de mort,

de peaux et de leur *masturga*, portant la targe et le poignard, les indigènes abritèrent dans les grottes des montagnes leur sauvage indépendance. Les Étrusques eux-mêmes séjournèrent dans la Sardaigne; enfin parurent les Romains, sous la domination desquels l'île comptait quarante-deux villes, dont dix seulement existent encore. Le Sarde, avec une imagination vive, était robuste et gai, brave jusqu'à la témérité, ardent dans l'amour, implacable dans la haine. Nous avons déjà parlé des Nuraghes; ajoutons que c'est dans la Sardaigne qu'on a trouvé les premières pierres sardoniques, et que, selon Dioscoride, il y croissait une plante (la berle), dont la racine, si l'on en mangeait, occasionnait la mort avec des convulsions faciales qui ressemblaient au rire; de là est venu le rire sardonique.

La Corse, anciennement appelée Téramne, puis Collista par les Phéniciens, Théra par les Spartiates ou Phocéens d'Asie, Cyrnos ou Cernenté par les Celtes, Corsis par les Grecs, et Corsica par les Romains, placée entre l'Italie, l'Espagne et la Gaule, est un point important; elle fut peut-être habitée par les Pélasges, qui y trouvèrent des Ligures et des Ibères (1). Les Étrusques la dominèrent et fondèrent Nicéa sur le Golo; puis, une colonie de Phocéens, dont les Perses avaient ruiné la patrie, y bâtit Aléria sur la côte orientale et presque en face de l'île d'Elbe. Située à l'embouchure du Tevere et près de celle du Tavignano, la ville, avec un port naturel suffisant pour les navires d'alors, s'élevait au pied de montagnes boisées et au milieu d'une plaine fertile. Les Phocéens s'y fortifièrent si bien qu'ils purent tenir tête aux Étrusques et aux Carthaginois, les vaincre même, mais au prix de grands sacrifices, puisqu'ils perdirent quarante vaisseaux, et beaucoup d'hommes qui furent emmenés à Agylla en Toscane, puis égorgés. Quelque temps après, atteints de la peste, les Étrusques consultèrent l'oracle de Delphes, qui leur ordonna d'apaiser les mânes des Phocéens morts victimes de leur barbarie; ils instituèrent des jeux solennels en leur honneur, et le fléau cessa. Mais les Phocéens, s'apercevant qu'ils ne pou-

de se livrer à l'agriculture. » Beckmann, dans l'édition de cet ouvrage, a démontré qu'une telle assertion ne s'appuie que sur une vague tradition, et qu'elle est démentie par le témoignage des choses.

(1) Sénèque, qui y fut relégué, dit que la population de la Corse est ibérique, mais que sa langue fut remplacée par celle des Ligures (*Consolatio ad Helviam*, chap. 8). Cela ne signifie peut-être que la parenté des Ligures et des Ibères.

vaient se maintenir dans l'île, émigrèrent en Italie et sur les côtes de la Gaule. Plus tard, Pline y comptait trente-trois villes, et Callimaque l'appelait la Phénicie insulaire.

Diodore de Sicile atteste que les esclaves corses surpassaient les autres en force et pour tous les services d'utilité domestique (1); Strabon, au contraire, dit que, « toutes les fois qu'un général romain, ayant pénétré dans l'intérieur du pays et surpris quelque fort, en emmène à Rome en esclavage, on voit les Corses manifester une férocité et une stupidité singulières; ils refusent de vivre, ou restent dans une apathie absolue, au point qu'ils dégoûtent les maîtres et font regretter le peu d'argent dépensé pour les acheter. » Peut-être Strabon interprétait ainsi l'amour de la liberté qui, dans ce peuple, ne s'est jamais affaibli, et lui a conservé une si grande originalité de caractère et de mœurs. Le pays, où paissaient librement de nombreux troupeaux obéissant au son de la corne si connue du berger, était, selon Polybe, âpre et boisé; le berger apercevait-il des navires qui s'approchaient de la côte? il sonnait pour rassembler les troupeaux; du reste, les habitants ressemblaient à des sauvages.

Dans l'île d'Elbe, appelée Œthalia par les Grecs et Ilva par les Romains, on extrayait, de temps immémorial, le fer dit populonien, parce que les fours pour le fondre étaient à Populonie. Avec la Corse, les Étrusques possédèrent la fumante Lipari, retraite de pirates, d'autres îlots de l'archipel tyrrhénien et quelques-uns de l'Adriatique. A Malte et dans d'autres îles, les Phéniciens avaient introduit des manufactures, afin de pourvoir de leurs produits la Grèce et l'Italie.

CHAPITRE V.

INSTITUTIONS ITALIQUES.

Par histoire d'Italie, on a l'habitude d'entendre histoire romaine, injustice qu'il faut réparer en reportant l'intérêt sur les vaincus, plus nombreux, parmi lesquels on trouve les éléments durables qui ont survécu aux sociétés conquérantes, épuisées

(1) Lib. v, § 13.

par leurs propres efforts. Faisons cet essai avec les rares documents qui nous restent, et par l'analogie.

La première société c'est la famille; or, comme les liens domestiques se resserrent avec d'autant plus de force qu'un peuple est plus simple, beaucoup de familles réunies et d'égale importance forment les tribus. Les membres d'une tribu travaillent et voyagent de conserve, se défendent les uns les autres, choisissent pour chef le plus âgé, le plus capable, le berger le plus expérimenté, le plus habile observateur des astres et des saisons; ce chef, comme sage, prononce aussi les jugements; comme expérimenté, il possède la doctrine; comme ancien, il rend un culte à la divinité : père, roi, juge, sage, il est aussi pontife. C'est là le gouvernement patriarcal, aussi rare dans les civilisations adultes qu'il est commun dans les civilisations naissantes.

Là où les sens prévalent sur la réflexion, domine l'héroïsme, qui est la consécration de la force au moyen du sentiment, et du sentiment au moyen de la force; du sentiment dérivent la sujétion et la foi. En effet, lorsque toutes les âmes reçoivent les mêmes impressions, et se laissent guider par leur influence, elles se persuadent facilement qu'un homme dirige un peuple entier, ou que tout un peuple s'identifie en un homme, dans lequel elles aperçoivent, brillant du plus vif éclat, les idées et les sentiments qui dans les individus se montrent obscurs et divers. C'est à cet homme que tous les actes d'une génération ou d'un âge sont attribués, et c'est ainsi que se sont formés les caractères poétiques de Janus, de Saturne, de Faunus, que nous trouvons à l'état d'hommes-dieux sur la limite de l'histoire italienne. Janus, auquel on donne le nom de *père*, se rattache aux croyances du Nord, et paraît au milieu de peuples non encore établis; Saturne, dont la physionomie est orientale, trouve des races agricoles et peut-être symbolise des colonies phéniciennes qui, chassées de Crète, abordèrent en Italie; Faunus exprime la vie pastorale (1).

(1) Janus dut être le nom de quelqu'un des sages primitifs, dont plusieurs peuples ont gardé le souvenir. Chez les Phéniciens, *Jonn* correspondait à Baal; en gallois, il veut dire seigneur, dieu, cause première; Bacchus fut appelé *janna jon*, *jona*, *jain*, *jaungoica*, ce qui signifie *dieu*, *seigneur*, *patron*; les Scandinaves appelaient *jan* le soleil, que les Troyens adoraient sous le nom de *jona* (JAMIESON'S, *Hermes scythicus*, pag. 60); cet astre, en persan, s'appelle *javnaha*, et *jannan* signifie chef (PICTET, *Culte des cabires en Irlande*, pag. 104). Raoul-Rochette, dans *Joan*, *Jon*, *Janus*, voit le chef d'une colonie ionique, arrivée en Italie 1431 ans avant J.-C. En somme il semble être le

Ces sages, sous le nom de dieux, introduisaient les religions, élevaient les peuples comme les missionnaires l'ont souvent pratiqué, c'est-à-dire en les traitant en enfants, sans leur assigner de propriétés distinctes, mais des travaux communs et des banquets communs d'une nourriture champêtre; ce qui, chez les nations postérieures, plus civilisées, mais plus malheureuses, fut réputé un âge d'or. Parmi ces thesmophores, il faut compter Italus, qui établit la communauté des biens dans la basse Italie, et enseigna l'agriculture, dont les produits se consommaient dans des repas fraternels qui n'avaient pas encore cessé du temps d'Aristote (1). Par leurs soins, on établit des asiles contre la persécution des hommes violents, asiles qui furent placés sous la tutelle des dieux ou d'un chef de tribu. Ces chefs deviennent patrons, les réfugiés restent clients, et tous ensemble subjuguent les ennemis, et les réduisent en servitude.

L'Italie conserva, jusque dans les temps les plus civilisés, quelques vestiges de sa vie nomade primitive (2); les dieux bucoliques, les fêtes et les divisions de l'année relatives à l'existence pastorale et à l'agriculture, et le culte du dieu Terme, étaient des souvenirs des antiques habitudes du berger et du campagnard. Les Romains plaçaient le *modius*, mesure des grains, sur la tête de Jupiter et des grandes divinités; ils appelèrent l'écriture *arare* et *sulcare*. Les habitudes champêtres, inspirées par la nature du sol italien, modifièrent la civilisation de tribu; passage personnifié dans le mythe de Cérès, la première divinité, disait-on, qui avait enseigné en Sicile à cultiver le blé; on lui attribuait aussi l'invention des lois; car les peuples, aus-

symbole de la race pélasgique, et ressemble beaucoup au Brahma indien, qui, lui aussi, avait quatre faces, comme on représentait Janus à Phalère, tandis qu'à Rome, il n'en conserva que deux.

On a dit que le *Latium* fut ainsi appelé, parce que Saturne s'y cacha, *latuit* :

> « Is genus indocile, ac dispersum montibus altis
> « Composuit, legesque dedit, Latiumque vocari
> « Maluit, his quoniam latuisset tutus in oris. »
> (VIRGILE, *Én.*, VIII, 321.)

En phénicien, *saturn* signifie *latens* (POCOCKE, *Specimen historiæ Arabum*, pag. 120). Les vers saturnins, les fêtes saturnales montrent, et l'antiquité de ce civilisateur, et la grossièreté de son temps. *Tot sæculis saturnalia præcedunt romanæ urbis ætatem*, dit Macrobe, *Saturn.*, I.

(1) *Polit.*, liv. VII, ch. 9.

(2) DORN SEIFZEN, *Vestigia vitæ nomadicæ, tam in moribus quam in legibus romanis conspicua*, Utrecht, 1819.

sitôt qu'ils ont des demeures fixes et des champs limités, déterminent les idées du tien et du mien qui constituent la propriété, ont besoin de garanties pour la conserver, de force ordonnée pour la défendre, de justice pour la revendiquer, de règles pour la transmettre, enfin de cet ensemble d'institutions qui constitue un régime politique.

De même qu'un certain nombre de familles composent la tribu, ainsi plusieurs tribus réunies forment les villes et les provinces. Les divers chefs de tribus n'abdiquent pas leur suprématie; pour débattre les intérêts communs, ils se réunissent en assemblées; puis, l'agglomération de différentes tribus introduit la variété d'existence et de professions. De l'égalité innée de droits naît l'inégalité de fortunes; l'homme le plus industrieux ou le plus actif gagne davantage, s'enrichit et transmet ses biens à ses enfants; de là sont venues les familles illustres, qui aspirent à concentrer en elles-mêmes les richesses, la dignité, le pouvoir : telle est l'origine du gouvernement de plusieurs; un patriciat qui administre les affaires publiques, la distinction des nobles et des plébéiens, avec une variété infinie dans le nombre et les attributions des Pères délibérants (*sénateurs*); la distribution de l'argent que le peuple met en commun (*tribut*), les fonctions des magistrats, les relations de chaque ville avec son propre territoire, puis entre les villes, qui, en se confédérant, forment un État.

Mais, par le fait qu'elles ont précédé l'État, les familles en sont considérées comme les éléments nécessaires. Les tribus, quoique rapprochées, ne se fondent pas; le souvenir de la différence d'origine les maintient distinctes l'une de l'autre, et les mariages ne sont pas communs entre elles; en outre, comme elles n'ont pas toutes la même dignité, on peut descendre, chez elles, mais non s'élever. Si la religion, diverse d'une tribu à l'autre, et les rites particuliers de chacune interviennent, ces tribus restent inaltérables, parce qu'elles forment les castes comme dans l'Inde ou l'Étrurie (1); dans le cas contraire, les distances se rapprochent jusqu'à produire l'égalité, ainsi qu'il advint à Rome.

On ne fait partie de l'État qu'à la condition de faire partie d'une famille (*gens*) par légitime filiation; ce n'est que par une grande condescendance qu'on y admet quelquefois un homme libre étranger, ou bien une nouvelle famille lorsqu'une

(1) On peut s'en faire une certaine idée parmi nous, en voyant les Hébreux que la religion isole, bien qu'ils vivent au milieu de nous.

autre s'est éteinte, afin de tenir au complet le nombre rituel.

Outre ces tribus, que nous appellerons de famille, il y a des tribus de lieu, correspondant à la distribution d'un pays en districts ou bourgades; ainsi, est membre de la tribu quiconque possède dans sa circonscription au moment de l'institution, et les descendants continuent d'en faire partie, quand même ils auraient perdu ou changé leurs possessions. De cet état dérive une autre espèce de généalogie. Si un peuple ainsi constitué se transplante dans un autre pays, il conserve la constitution de la patrie; mais, par faveur, il accueille dans son sein les indigènes qui l'ont aidé, ou dont l'appui lui semble utile, et les répand dans les différentes tribus d'après certaines convenances; de cette manière, le lien qui unit les membres de la tribu n'est plus seulement de sang et de patrie.

Nous insistons sur cette constitution des tribus, parce qu'elle contraste le plus avec les formes actuelles; sans elle, on ne comprendrait pas la marche des civilisations antiques et surtout celle de l'Italie.

Les conquêtes vinrent altérer la régularité de ce progrès. Une tribu, entraînée par le désir de se procurer des femmes, des pâturages, du butin, par une jalousie de pouvoir, par l'ambition d'un chef, attaque l'autre, remporte la victoire, tue beaucoup d'individus, et *conserve* les autres en qualité d'esclaves (*servi*). Le triomphe excite à de nouvelles entreprises; un chef guerrier, soutenu par les forts qui désirent exercer leur énergie, ou par les faibles qui cherchent un appui, parvient à commander à un peuple nombreux, et se fait roi au nom de la force, appelant sa famille dynastie, c'est-à-dire *force* (δύναμις); il impose sa volonté, s'approprie la faculté de faire les lois, de les exécuter et de juger. L'histoire mentionne quelques anciens rois d'Italie, tels que Janus, Lycus, son fils Latinus, Pallas, Évandre.

Les états gouvernés par un seul ou plusieurs, après s'être constitués de cette manière, continuent entre eux les luttes commencées entre les tribus; les plus forts envahissent les plus faibles; les montagnards se précipitent sur les habitants des plaines, et les uns pour se défendre, les autres pour attaquer, forment des confédérations. Cette forme, très-ancienne en Italie, est naturelle dans un pays divisé par des montagnes et des fleuves; aussi, n'y trouve-t-on pas les conditions propres aux vastes empires qui furent pour l'Asie une cause de servitude, ni l'unité nationale qui a rendu puissants quelques peuples modernes.

Ce beau pays, ouvert par ses côtes si longues, était facilement envahi, soit par des colonies qui cherchaient une nouvelle patrie, soit par des peuples lointains que l'ambition entraînait aux conquêtes, lorsqu'un chef victorieux ou une trop grande population les arrachaient à leurs terres natales. Les chefs des envahisseurs se distribuent le pays, assujétissent les indigènes qui ne savent pas se défendre ou fuir, et concentrent toute la puissance dans la race victorieuse. Quelquefois un autre peuple tombe sur le premier conquérant et lui enlève la domination, ou bien traite avec lui; dans la dernière hypothèse, ils mettent leurs dieux en commun et se partagent les offices (1). Ainsi, des peuples, séparés par l'origine, se superposent à des peuples. Néanmoins, comme chacun d'eux reste à l'état d'unité partielle, il s'établit des distinctions de classes; l'un a le privilége des armes, l'autre du sacerdoce; l'un s'adonne au trafic, l'autre à l'agriculture; et ces distinctions ne sont effacées ni par le temps, ni par la supériorité numérique des vaincus.

Dans le rapprochement et la superposition des peuples, chacun apporte des traditions qui finissent par se mêler; on transpose les temps et les lieux; on accumule sur un personnage les entreprises de plusieurs, et l'on confond les événements humains avec les révolutions de la nature et l'histoire des dieux. Aussi, loin de pouvoir établir une priorité parmi les faits qui ont précédé l'histoire, on a beaucoup de peine à déterminer des époques même approximatives.

Il convient donc de ne voir, dans les personnages dont le souvenir s'est conservé, que la symbolisation d'un âge, qu'un degré de la civilisation, bien que le temps ait effacé la trace de leurs pas, et que la poésie ait donné à leur stature des proportions telles, qu'elle a pu y comprendre une époque entière. Les érudits modernes ont fait de grands efforts pour découvrir la vérité sous le voile de la mythologie, et reculer ainsi les temps historiques; mais une critique plus exigeante s'est prévalue de leurs conclusions controversées, pour rejeter dans la mythologie la partie même qu'on était convenu d'accepter comme historique. Quoi qu'il en soit, il est utile de connaître les héros et les divinités primitives, parce qu'ils manifestent le caractère des nations,

(1) Ce vers de l'Énéide porte la trace d'une de ces conventions:

Sacra, deosque dabo; socer arma Latinus habeto.

caractère qui résiste aux bouleversements et entre comme élément dans la civilisation future.

Ce n'est pas seulement par la force et la parenté que les peuples s'unissent et s'organisent, mais encore par les doctrines et les rites. Avec la parole, l'homme reçut dès l'origine les vérités primitives qu'il n'aurait pu acquérir avec les sens, et qui, plus tard, furent offusquées par le péché, lequel mit en désaccord l'intelligence, l'imagination et les sens. Les peuples conservèrent plus ou moins les traces de ces vérités, qu'on peut reconnaître au milieu des erreurs qui les souillèrent. Quelques hommes, ou plutôt quelques tribus représentées dans certains personnages, comme Janus et Saturne en Italie, les conservèrent plus pures, et, en les enseignant, se firent institutrices des nations. La croyance en un Dieu unique était commune parmi nos ancètres; mais chaque peuple imaginait ce Dieu sous des noms, des figures, des attributions et des symboles différents. Plusieurs races, soit par la conquête ou par des confédérations, mettaient en commun leur propre dieu, et l'opinion voyait dans ce fait la formation d'un Olympe de divinités. La multiplicité de celles-ci ne fut, dès le principe, qu'une multiplicité de noms selon les langues ; mais de l'adoration d'un Dieu sous des noms divers, il était facile de glisser à l'adoration de divers dieux. Les prêtres et les sages n'y voyaient que des manifestations multiformes de l'Être par excellence, et ils enseignaient ce secret dans les mystères ; mais, comme le privilége d'offrir les sacrifices, de consulter les dieux, de manifester leur volonté, devenait une occasion favorable pour dominer le vulgaire et diriger au nom du ciel ses désirs aveugles, on lui enseignait une religion conforme à ses idées grossières et subordonnée à l'intérêt d'un petit nombre. Ainsi les prêtres, entraînés moins par le caprice de tromper que par le besoin instinctif qu'éprouvaient les plus ignorants d'être soumis et de recevoir l'éducation et la direction, faisaient de la science un instrument de pouvoir ; de là se formaient les gouvernements théocratiques, merveilleusement appropriés à des peuples enfants, parce que l'oracle de la divinité dispensait du devoir d'expliquer les nécessités et les combinaisons politiques. Et là où Varron, dans ses *Rustica*, dit que la religion en Italie fut toujours dominée par l'intérêt, je crois qu'il faut entendre que la tendance pratique fut toujours le caractère de notre nation, chez laquelle, d'ailleurs, le but social est même indiqué par le mot latin *re-ligio*, c'est-à-dire action de re-lier.

Mais si la diversité des cultes italiques témoigne de l'origine multiple de la population, on trouve que, du fond des traditions primitives, tous surent tirer des idées sublimes de la divinité. Dans les Vers saliens, Janus était appelé *deorum deus* (1), et lui seul, parmi les divinités antiques, n'est souillé par aucune faute. Mais, réservant les dogmes les plus purs aux initiés, on enseignait au peuple le culte matériel de la nature, qui dérivait, comme nous l'avons dit, de la dualité supposée des principes; ainsi, on adorait Ops et Saturne, déesse et dieu de la terre, le Tibre, le Numicius, le Vulturne; et les divinités se multiplièrent au point que, dans le culte national des Génies, chaque fontaine, chaque maison, chaque ville avait sa divinité (2). Anna Perenna, la mère nourricière, était représentée par la lune, qui préside à l'année, et était adorée sous le nom du fleuve Némi, avec des fêtes toutes joyeuses et des chansons obscènes. Rome conquérante, en souvenir de son origine champêtre, continua de fêter, dans les féries Latines et les Lupercales, Palès, déesse des bergers. Fauna ou Fatua, la bonne déesse de la pudeur, était célébrée par les femmes seules et dans les ténèbres. Les Nones-Caprotines se célébraient sous des figuiers sauvages; contre les maléfices on invoquait Cardina, et Furina contre la foudre; Carmenta, avec les deux sœurs Antevorta et Postvorta, présidait aux accouchements; Tacita était mère des Lares; Fortunata, Mania, Larunda et d'autres divinités rappellent ces vieilles traditions. Tout travail des champs était placé sous la protection d'une divinité particu-

(1) MACROBE, *Saturn.*, IX : *Saliorum quoque antiquissimis carminibus deorum deus canitur.* VALERIUS SORANUS, dans Varron, chante :

« Jupiter omnipotens, rerum, regumque deûmque
« Progenitor, genitrixque deûm, deus unus et omnis.

Et Cicéron dans les Tusculanes : « Les anciens, qu'Ennius appelle Gasques, savaient tous que le sentiment durait après la mort, et qu'en sortant de la vie, l'homme ne se décomposait pas au point de périr entièrement. C'est ce qu'on peut recueillir du droit pontifical et des cérémonies funéraires aussi bien que de beaucoup d'autres choses. » Dans les noms de trois lettres comme *Ops* et *Rea* des Latins, *Dio,* des Grecs, *Tin* des Étrusques, on peut voir un symbole incompris de l'unité et de la trinité.

(2) PRUDENCE, poëte des premiers temps du christianisme, déplorait cette profusion de génies :

« Quamquam, cur genium Romæ mihi fingitis unum,
« Cum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis
« Assignare suos genios, perque omnia membra
« Urbis, perque locos geniorum millia multa
« Fingere, ne propria vacet angulus ullus ab umbra?

lière ; Séja et Ségestia protégeaient les grains semés, Proserpine ceux qui germaient, Nodosus ceux qui nouaient, Putélina ceux qui avaient l'épi, Tutulina ceux que l'on conservait dans les greniers; et Rome invoquait le Dieu *Vervactor, Reparator, Abarator, Imporcitor, Insitor, Occator, Sarritor, Sabruncator, Messor, Convector, Conditor, Promitor* (1). On ne saurait trop regretter la perte des *Indigitamenta*, où les prêtres avaient recueilli les noms et les histoires d'environ trente mille divinités; leur ensemble nous aurait fourni des idées plus élevées sur la théogonie ancienne, aussi bien que sur la science humaine, qui, dans les premiers jours de la civilisation, ne s'exprime qu'avec les formes de la science divine.

Dans les *Fordicidia*, on sacrifiait trente vaches pleines; dans les *Sementina*, on demandait des semailles prospères; dans les *Robigalia*, la préservation de l'incendie en versant sur le feu du vin et les entrailles d'une brebis et d'un chien. Dans les *Terminalia*, les deux possesseurs limitrophes dressaient un autel; la femme apportait le feu, le père de famille formait le bûcher, l'enfant mâle y jetait du froment, et la fille présentait du miel ; on faisait des libations de vin, on immolait un agneau ou une jeune truie, et l'on faisait un banquet ; cette fête était dérivée des Sabins. Images naïves, si l'on veut, mais propres à élever l'homme à de saines idées sur la nature de Dieu, et à la pratique de la pure morale.

Les Sabins adoraient Matula, déesse de la bonté; Mamerte (Mars) avec sa femme Nérienne, déesse de la force; Vacuna, déesse de la victoire; Féronia, de la liberté; Vesta, de la terre et du feu; Sancus, dieu aux trois noms (*Sancus Fidius Sémon*); Soranus et Fébruus, ministre de la mort, et Sumanus, ministre de la foudre. En 1848, près d'Agnone, dans le royaume de Naples, on trouva une lame de bronze couverte d'une double inscription, en osque, ayant d'un côté vingt-sept lignes et de l'autre vingt-trois, qui énumérait jusqu'à vingt-cinq divinités indigènes. Jupiter, gardien de la commune et régulateur des travaux journaliers; Panda, protectrice des moissons; Généta, présidant à la naissance; Hercule, gardien des limites et de la propriété, et ainsi de suite.

L'obscène phallus était souvent représenté sur les tombes et les monuments italiques. La Fortune, que l'on interrogeait avec

(1) BRISSON, *De formulis*; SERVIUS, I, *Georg.*, 21, citant Fabius Pictor.

les superstitions les plus diverses, recevait un culte sous des noms infinis. A Préneste, on consultait le sort d'après de petits bâtons mêlés et retirés au hasard, coutume germanique. Deux automates revêtus de signes compliqués révélaient aux Volsques la bonne ou mauvaise fortune ; dans le temple de Junon, à Véies, une autre image donnait l'augure par un mouvement de tête. Le culte de Circé, la grande magicienne des transformations, qui apparaît sur les promontoires comme l'épouvantail des navigateurs, conservait quelque chose de barbare et d'antique ; plus tard la dévotion se perpétua, pour elle sur les caps, pour Soranus sur les hauteurs, pour Féronia dans les marais et les fontaines.

A ces cultes personnels et topiques, il manquait toute unité de fait ou d'idée. Les divinités ne formaient point une famille ; elles furent d'abord hermaphrodites, puis elles se décomposèrent en mâles et femelles, mais toujours stériles ; les fables grecques ne purent se marier avec elles. En lisant que les dieux n'avaient point de statues, peut-être faut-il entendre qu'on n'en faisait pas l'effigie avec ressemblance humaine : en effet, le Mars sabin était adoré sous forme de lance ; même après l'introduction du culte idolâtrique, le feu de la déesse Vesta continua de brûler sur l'autel silencieusement et sans image ; dans les tremblements de terre, on priait sans invoquer aucun dieu connu et déterminé.

Lorsque la cité romaine absorba les autres, les religions particulières furent absorbées par la religion victorieuse, et les dieux locaux par ceux de Rome qui leur ressemblaient le plus. De là cette multitude de noms ou qualifications données à chaque dieu, en sorte que Varron compta jusqu'à trois cents Jupiters en Italie. Les dieux sabins suivirent encore ceux des conquérants, comme Sancus Sémon qui fut placé auprès du Janus latin ; mais les vestiges du culte local et familier, essentiellement italique par le caractère, se retrouvent dans les dieux domestiques des races diverses (*sacra gentilitia*, *dii gentiles*).

L'expiation, principe fondamental des religions, exigea, dès le principe, jusqu'à des sacrifices humains, qui se continuèrent même dans des temps de mœurs moins féroces (1).

(1) Nous avons des preuves abondantes de la durée des sacrifices humains à Rome ; mais qu'ils se soient continués au delà de l'âge d'Auguste, c'est ce qu'on aurait de la peine à croire, si le témoignage des chrétiens n'était pas unanime et précis, surtout en face de gens qui pouvaient les démentir. Porphyre prétend que, *chaque année*, des victimes humaines furent immolées à Jupiter

A Faléries, on immolait de jeunes filles à Junon ; dans les *printemps sacrés*, on faisait vœu de sacrifier aux dieux tout ce qui naîtrait dans cette saison, sans excepter les enfants ; dans la suite, on se contenta de les envoyer ailleurs fonder des colonies. Dans les fêtes argéennes, on jetait des personnes dans le Tibre ; plus tard, elles furent remplacées par vingt-quatre ou trente figures de jonc ; dans les Larales, on sacrifiait des enfants, auxquels on finit par substituer des pavots. Les rites des Sabins étaient terribles : dans les graves accidents de la guerre, les soldats, réunis dans une enceinte obscure, au milieu du silence, des victimes et des épées, devaient prêter un serment d'obéissance avec d'épouvantables imprécations contre quiconque le violerait. Les Hirpins descendaient du mont Soracte en foulant sous leurs pieds nus des charbons ardents. Les Marses maniaient des serpents, comme ils l'avaient appris de la magicienne Angitie, à laquelle ils rendaient un culte dans le bois sacré près du lac Fucin (1). Ces faits et d'autres dénotent la férocité des habitants primitifs, qui, dans la suite, fut tempérée par les thesmophores. Réglant la croyance et réformant la manière de vivre, les thesmophores, s'ils ne réussissent pas à abolir la guerre, la modérent du moins avec le droit fécial, au nom duquel un prêtre se présente à l'offenseur et lui assigne un terme avant l'expiration duquel il doit réparer ses torts ; si le terme expire sans réparation, il devient punissable.

Les religions, qui opposaient au droit brutal de la force des lois sanctionnées par une volonté suprême, rendaient donc un service réel à la société. Il est vrai que les prêtres n'étaient ni les représentants du peuple, ni les défenseurs de ses droits ; mais enfin ils modéraient les puissants, refrénaient les vices, répandaient des idées de justice, de moralité, et limitaient l'arbitraire des rois par les jugements de la conscience, ou par les cérémonies et les décrets des dieux.

Souvent les constitutions sociales et les gouvernements re-

Latialis jusqu'au quatrième siècle de l'ère vulgaire : 'Αλλ' ἔτι καὶ νῦν τὶς ἀγνοεῖ κατὰ τὴν μεγάλην πόλιν τῇ τοῦ Λατιαρίου Διὸς ἑορτῇ σφαζόμενον ἄνθρωπον ; Tertullien : *Et Latio in hodiernum Jovi media in urbe humanus sanguis ingustatur*. Minutius Félix : *Hodieque ab ipsis Latialis Jupiter homicidiis colitur*. Lactance : *Latialis Jupiter etiam nunc sanguine colitur humano*.

(1) Aujourd'hui encore des charlatans du lac Célano parcourent la contrée en maniant des serpents, et les habitants implorent saint Dominique pour les morsures.

produisaient sur la terre l'image du ciel, ou bien les nombres symboliques, tirés d'idées surnaturelles, se trouvaient en rapport avec les institutions. Ainsi, les trois cents sénateurs de Rome correspondaient aux jours de l'année cyclique de dix mois; la truie, aperçue par Énée sur l'emplacement où s'éleva Rome, mit bas trente petits cochons; trente villes composaient la fédération latine; on enleva trente Sabines, dont Romulus donna le nom aux trente curies; les collines de Rome sont au nombre de sept, deux fois sept sont les provinces d'Auguste, douze les villes fondées par les Pélasges et les Étrusques, douze les vautours qui apparaissent à Romulus. Tandis que pour les Étrusques et d'autres peuples maritimes, le nombre douze était rituel, celui de dix l'était pour les Italiotes et les peuples les moins civilisés; et nous voyons dominer dans les faits primitifs de l'Italie et de Rome les nombres trois et dix.

Civilement, la religion servait de lien aux populations isolées. Le bois sacré de Férentinum, aujourd'hui Marino, celui de Diane près d'Aricie, un autre de Vénus entre Lavinium et Ardée, servaient à des assemblées religieuses communes; les Toscans se réunissaient dans le temple de Voltumna, les Sabins dans celui de Cœré; sur le mont Albain, aux féries Latines, on faisait des sacrifices solennels, et des viandes étaient distribuées à toutes les tribus du Latium, auxquelles le dieu commun Faunus rendait des oracles du fond de la forêt Albunéa.

Chez tous les peuples, aussi bien qu'en Italie, on voit, aux diverses périodes de la société, s'étendre l'idée de devoirs réciproques, comprenant d'abord la famille seule, puis la tribu; on tient pour ennemi quiconque n'en fait pas partie; on peut donc le tuer, le réduire en esclavage, tout comme on ferait d'une bête féroce. Ce sentiment se développe par la formation de villes et d'États, surtout par la religion; mais nous trouverons toujours que l'idée du devoir ne regarde que les membres de la même société; l'Évangile seul, annonçant la fraternité de tous et une religion unique, pouvait l'étendre à tous les enfants de notre Père qui est aux cieux.

Du reste, les populations hétérogènes vivaient d'une vie distincte, préparant chacune une civilisation particulière. Le nom de patrie se restreignait à un étroit territoire; rarement nous voyons des peuples s'associer à un titre plus général, et ceux d'une même race se réunir pour des fêtes ou dans une assemblée politique. Tout au plus formaient-ils avec les voisins une ligue qui durait autant que le besoin qui l'avait fait naître; la pensée

d'unité nationale, étrangère d'ailleurs aux populations antiques, trouvait un obstacle dans les jalousies réciproques. Il est difficile de déterminer ce qu'on entendait par peuple, et dans quelle mesure il participait aux affaires publiques. Partout nous trouvons la puissance aristocratique tempérée par la souveraineté populaire. Les rites religieux, les charges publiques, l'interprétation des lois, la science divine et humaine, étaient le privilége d'un sénat composé des pères de la race conquérante. La commune des nobles formait la curie (1). Les anciens Latins, Èques, Sabins, avaient des empereurs et des dictateurs, soumis cependant à la souveraineté nationale; pendant la guerre, les Lucaniens élisaient un empereur, qui réunissait le pouvoir civil au commandement militaire; tel était le *meddix toticus* des Osques, des Volsques et des Campaniens.

Les Marses étaient renommés pour leur courage et leur frugalité; les Sabelli, pour leur inculte honnêteté, et leurs femmes, comme celles des Apuliens et des Samnites, pour leur sagesse et leur sobriété; les Sabins pieux et justes faisaient contraste avec les brigands Lucaniens, de même que les Péligniens et les Samnites belliqueux, qui voulaient mourir libres, différaient des mous et timides Picentins. Ces derniers, de robuste éducation (2), fiers de leurs belles armures, sobres dans leurs maisons, tisseurs de laine, nourrisseurs de troupeaux et de poulains, se mariaient très-jeunes; dans un jour solennel, on désignait les douze jeunes gens les plus sages et les plus braves, et on leur donnait le droit de choisir des épouses (3); si, après le mariage, ils se rendaient indignes de leurs femmes, on les en séparait. Les Ombriens pratiquaient les ordalies, qui ressemblaient aux jugements de Dieu de notre moyen âge (4), dans lesquels on faisait immédiatement appel à la divinité, pour qu'elle attestât, par un miracle, la vérité mise en discussion ou l'innocence calomniée. L'atrium (dont le nom,

(1) En osque, la commune s'appelait *viria*, d'où le latin *curia* (*co-viria*) et *decuria, centuria*.

(2) HORACE, III, od., 6.

(3) *Peut-on trouver une plus noble institution?* s'écrie Montesquieu, *Esprit des lois*, VI, 17. Et, cependant, dans cette coutume, la femme est réduite à l'infime dégradation d'être choisie sans choisir ni pouvoir refuser.

(4) Ὀμβρικοὶ ὅταν πρὸς ἀλλήλους ἔχωσιν ἀμφισβήτησιν, κατοπλισθέντες ὡς ἐν πολέμῳ μάχονται, καὶ δοκοῦσι δικαιότερα λέγειν οἱ τοὺς ἐναντίους ἀποσφάξαντες. *Les Ombriens, lorsqu'ils ont un litige entre eux, combattent armés comme en guerre, et pensent que celui qui tue l'autre a raison.* Nicolas Damascène, dans Stobée, *Serm.* XIII.

peut-être, vient des Adrianes, et qui est propre à l'architecture italienne) constate une manière de vivre en commun et à découvert; autour du foyer des Lares se réunissaient les enfants, les femmes, qui n'étaient pas enfermées dans les gynécées, et les esclaves eux-mêmes (1), dont le nombre était considérable.

Les environs de Rome étaient couverts de bois. Dans les plus beaux temps de la république, les voleurs se réfugiaient encore au milieu de la forêt Gallinaria en Campanie (2); la forêt Ciminienne paraissait à Tite-Live aussi impénétrable et aussi effrayante que celles de la Germanie. Virgile parle de la forêt de Sila, qui ombrageait les montagnes du Brutium l'espace de sept cents stades (3); des bois touffus croissaient sur le Gargano et sur les collines qui entouraient Véies. Denys d'Halicarnasse admirait les forêts des collines et des vallées de la Cisalpine, d'où l'on tirait de beaux arbres de construction, que l'on faisait arriver par les fleuves qui sillonnent le pays et contribuent beaucoup au bas prix des marchandises et des denrées (4); les Ligures apportaient des troncs de grosseur extraordinaire, et le bois des contrées baignées par la mer Tyrrhénienne était recherché de préférence à celui de l'Adriatique (5).

Ces bois, dont il ne reste aucun vestige, devaient rendre les rivières moins torrentueuses, et la température plus froide. En effet, Horace voyait une neige épaisse blanchir le Soracte, chose très-rare aujourd'hui. L'an de Rome 480, le froid fit périr beaucoup d'arbres fruitiers; la neige dura quarante jours sur la terre, et le Tibre gela; parmi les superstitions, Juvénal note une femme qui rompait la glace pour faire ses ablutions. Columelle avait lu dans l'Agriculture de Saserna que des contrées, où la rigueur de l'hiver ne laissait vivre ni oliviers ni vignes, donnèrent après, grâce à l'adoucissement de la température, des récoltes abondantes d'olives et de riches vendanges (6). Varron fait cueillir le raisin dans le Latium vers la fin de septembre, et moissonner à la fin de juin (7), ce qui serait un peu plus tard

(1) « Positosque vernas, ditis examen domus,
« Circum renidentes lares. (HORACE, Epod. II.)

(2) CICÉRON, *Pro Milone*, 50; JUVÉNAL, III.

(3) *Én.* XII.; STRABON, IV.

(4) Lib. I, c. 8.

(5) PLINE, *Nat. hist.*, XV, 39; STRABON, IV, V; VITRUVE, II, 10.

(6) *De re rustica*, I.

(7) *De re rustica*, I, 21. PLINE, XVIII, 31.

qu'aujourd'hui; mais, d'après Columelle, c'était aux ides de janvier que l'on se mettait à labourer et qu'on lâchait le bétail dans les pâturages où l'herbe commençait à pousser; Palladius place aux mêmes ides la semence de l'orge gauloise (1); les calendriers fixent au 25 février le retour des hirondelles, et au 25 août l'apparition de la constellation du vendangeur.

L'agriculture prospéra bientôt en Italie; le produit principal était le froment, surtout le *triticum durum*, très-employé sous le nom de *far* ou *adoreum*, et le *triticum compositum*, si fécond, qu'il donnait à Léontium, en Sicile, jusqu'à cent grains pour un (2); non-seulement la récolte suffisait au pays, mais on expédiait des blés au dehors (3). Le seigle n'était cultivé que par les Taurini (4); l'avoine l'était peu; l'orge ne servait qu'aux animaux domestiques; avec le millet et le panic, richesse de la fertile Campanie, on faisait du pain et des potages.

Les vins étaient abondants et si exquis, que, même après que la Grèce et l'Espagne furent connues, Horace honorait de son goût difficile presque uniquement ceux d'Italie; et Pline dit que c'étaient les seuls qui figuraient sur les tables impériales. Columelle et Pline ont donné le nom de cinquante espèces de vignes; mais il est difficile de les signaler, puisque, aujourd'hui même, on ne peut distinguer par leur nom celles que l'on cultive sous nos yeux. La viticulture était l'objet des plus grands soins; on s'étudiait à séparer les espèces, à leur assigner un terrain approprié, afin qu'elles conservassent leurs qualités essentielles.

On cultivait la vigne comme de nos jours : tantôt, on la laissait serpenter à terre; tantôt, on la suspendait à des échalas ou aux arbres, tels que le peuplier, l'orme, le chêne, et l'on réputait meilleur le vin des vignes les plus élevées. Cinéas, ambassadeur de Pyrrhus, goûtant le vin d'Aricie, s'écria : « Je ne suis pas surpris qu'il soit si fort, la mère étant suspendue à une fourche si haute. » Aujourd'hui encore, les étrangers, qui attachent les vignes à des échalas très-courts, s'étonnent de la maladresse italienne; mais un sol différent exige une culture différente. Supposez en Lombardie des vignes très-basses, jusqu'à ras de terre, comme

(1) Lib. II, 4.

(2) On envoya d'Afrique à Auguste un pied avec 400 tiges; Néron en eut un de 360, avec des épis.

(3) *Olim ex Italiæ regionibus longinquos in provincias commeatus portabant.* TACITE, Ann. XII.

(4) PLINE, *Nat. hist.* XVIII, 10.

en France; et quiconque connaît la Polésine, le Ravegnano et la Pouille, comprendra pourquoi les anciens mariaient la vigne avec l'orme et les peupliers, et comment il était possible de faire des tables et des portes avec des ceps de vigne sciés.

On savait tordre la queue des grappes déjà mûres, quelques jours avant de les cueillir, comme on le pratique pour le Tokai; on épamprait; quelquefois on égrenait les raisins, puis on les foulait, on les pressait, et l'on faisait couler le suc dans une citerne de briques crépie. Le vin pressé était de seconde qualité. Le meilleur se recueillait dans de grands vases; puis, on le laissait sous l'eau pendant un mois ou davantage, présumant ainsi lui enlever sa tendance à fermenter; on croyait, en le submergeant dans la mer, qu'il acquérait le parfum du vin vieux. D'autres fois, dans l'été suivant, on l'exposait quarante jours à l'ardeur du soleil; enfin, on découvrit que l'eau de mer, réduite à un tiers par l'ébullition, et mêlée au vin, le *mûrissait*. Par l'ébullition aussi, on réduisait le vin trop acqueux, et, quelquefois, on faisait du vin cuit. Tous ces procédés ne sont pas encore oubliés.

Pour couper les vins, opération qui exige du soin, on mélangeait les diverses qualités; puis, on y ajoutait de la poix, de la térébenthine, des fleurs de vigne, des graines de myrte, des feuilles de pin, des amandes amères, du cardamome et d'autres herbes odorantes. On en corrigeait l'acidité avec de la craie, du lait, des coquilles brisées, du plâtre, des glands torréfiés, des pommes de pin, ou bien en y plongeant un fer rouge. On employait aussi le soufre; mais il ne paraît pas qu'on le brûlât pour soufrer comme on fait aujourd'hui, ni qu'on sût le clarifier avec l'albumine, quoique Horace dise que, pour cet usage, on se servait de l'œuf de pigeon.

Le professeur Ténore et le Danois Schouw ont recherché quelles étaient les plantes connues de l'antique Pompéi, et, pour ce travail, se sont appuyés sur les débris qu'on en découvre, et sur les peintures. Celles-ci représentent parfois des sujets égyptiens ou bien sont entièrement fantastiques, comme celle où un laurier jaillit du tronc d'un dattier; mais les arbres les plus ordinaires, lorsqu'il paraît qu'on a voulu copier le vrai, sont le pin et le cyprès, le pin d'Alep, le laurier-rose, le lierre; on a même trouvé des pignons carbonisés, mais non les deux végétaux aujourd'hui caractéristiques de ces contrées, l'agavé américain et le figuier opuntia, introduits seulement après la découverte de l'Amérique. On ne saurait affirmer si l'on cultivait le dattier,

qui, dans les peintures de Pompéi, ne figure que dans les sujets égyptiens ou avec une signification symbolique. Théophraste dit que le palmier nain (*chamerops humilis*) abondait en Sicile; aujourd'hui, on le trouve à peine dans la baie de Naples; c'est sa gemme terminale que quelques-uns ont prise pour un ananas. Le coton, qui, maintenant, couvre les champs environnant Pompéï, ne se voit pas dans les peintures; or nous savons qu'il n'était cultivé que dans l'Inde et l'Égypte, d'où les Arabes l'ont apporté en Italie. Le mûrier blanc était aussi inconnu. On y trouve des oignons, des radis, des raves, des courges et des bottes d'asperges qui ne ressemblent pas aux mêmes légumes que nous cultivons. L'olivier faisait partie des cultures les plus importantes; aussi a-t-on découvert quelques-uns de ses fruits encore conservés. Les figuiers et les vignes se voient très-communément dans les peintures; des poiriers, des pommiers, des cerisiers, des pruniers, des pêchers, des grenadiers, des néfliers, paraissent dans plusieurs compositions, mais jamais les limoniers, les citronniers, les orangers, qui, à ce qu'il semble, ne furent pas introduits en Italie avant le troisième siècle. Parmi les céréales, la plus cultivée était le froment, puis l'orge; point de seigle ni d'avoine; on voit peintes deux cailles, une qui becquète un épi d'orge, l'autre un de panis.

L'Italie, à ce qu'on prétend, tire son nom des bœufs; ils y étaient donc beaux et en grand nombre (1); les porcs de la Gaule cisalpine nourrissaient des armées entières (2); la laine remplaçait la soie dans les habits des grands, et la toile dans les baraques militaires. Celle d'Apulie était renommée jusque dans la Milésie; pour la conserver moëlleuse et sans tache, on couvrait les brebis avec des peaux; avec les laines du Padouan, estimées pour leur grande finesse, on tissait les vêtements et les tapis (3); autour du Pô, elles étaient très-blanches, et très-noires à Pollentia; pour la durée, les laines d'Italie l'emportaient sur celles d'Espagne, malgré leur grande réputation (4). Il y avait encore abondance de chevaux; ceux des Vénètes étaient recherchés au dehors, et la Pouille nourrissait des races nombreuses (5).

Comme vestiges de l'ancienne sagesse pratique, les Romains

(1) *Italus, vitulus.*
(2) POLYBE, II.
(3) STRABON, V. PLINE, VIII, 48.
(4) VARRON, *De lingua lat.*
(5) STRABON, V.

citent quelques proverbes, qui devaient avoir cours avant que la culture fût abandonnée aux mains des esclaves. — Mauvais agriculteur (disaient-ils) celui qui achète ce que sa terre peut lui donner. Mauvais chef de maison celui qui fait de jour ce qu'il peut faire de nuit, excepté en cas d'intempérie; pire celui qui fait dans les jours de travail ce qu'il pourrait faire les jours de fêtes; et bien pire encore celui qui, dans les beaux jours, travaille sous le toit plutôt qu'à découvert (1). Le champ doit être plus faible que le cultivateur, pour que, dans la lutte, celui-ci l'emporte sur celui-là. Semence prématurée trompe souvent; semence tardive jamais, pourvu qu'elle ne soit pas mauvaise (2). Ne pas labourer une terre boueuse; ne pas frauder la semence (3). On priait les dieux de faire prospérer les blés pour soi et les voisins, et les censeurs punissaient celui qui labourait plus qu'il ne bêchait (4). Plus tard, on considéra les prairies comme la propriété la plus productive. On demandait à Caton quel était le premier moyen de s'enrichir par l'agriculture; il répondit: — « Beaucoup de pâturages; » — Et le second? — « Les pâturages médiocres; » — Et le troisième? — « Les pâturages quoique mauvais (5). » Lui-même disait que « bien cultiver, c'est bien labourer. » Sans le fractionnement de la propriété et la culture assidue des terrains, il eût été impossible d'alimenter une si nombreuse population agglomérée sur un territoire de médiocre étendue (6).

L'extraction des marbres et des métaux occupait beaucoup de bras; plus tard, le sénat romain défendit d'employer plus de 4,000 hommes dans les mines du Vercellais (7).

Les peuples nouveaux venus, qui savaient l'Italie très-propre au trafic, s'établissaient de préférence auprès des côtes. En effet, dans la partie supérieure qui entretenait des relations commerciales avec l'Illyrie, Adria était un marché célèbre; à Gênes, les Ligures échangeaient le bois, la résine, la cire, le miel et les peaux contre le blé, l'huile, le vin, les comestibles (8), et ils

(1) PLINE, *Nat. hist.*, XVIII, 6.
(2) COLUMELLE, I, 3; XI, 2.
(3) CATON, V, 34. PLINE, XVIII, 21.
(4) PLINE, XVIII, 13, 7.
(5) COLUMELLE, VI préf.; PLINE, XVIII, 5.
(6) Une inscription ombrienne parle d'un gardien des vivres. (Janelli *Veterum Oscorum Inscript.*, 1841.)
(7) TITE-LIVE, XXXIII, 4.
(8) STRABON, IV et V.

envoyaient au dehors des soies grossières dites ligustines; les Brutiens exportaient de la poix et du goudron; les Vénètes, les Samnites, les habitants de la Pouille, de la laine; par la voie Salaria, les Sabins venaient, à travers le haut Apennin, chercher le sel sur les rivages de la mer des Pratutiens, et les Ombriens l'extrayaient des cendres; Lipariotes, Rutules, Volsques, Campaniens couraient la mer sur des barques longues et légères; les Ligures, sur de petites embarcations grossièrement gréées.

De la fraternité des langues italiennes avec celles de la Grèce, quelques écrivains ont conclu trop précipitamment à la ressemblance de civilisation, comme si l'une ne pouvait dériver que de l'autre.

Mais, quand même on voudrait attribuer aux Grecs la civilisation italienne, elle s'en sépara bientôt et d'une manière essentielle. En Grèce parut de bonne heure la prédominance des familles, tandis qu'en Italie le droit privé se fonda sur le droit des gens, qui se perpétua. Chez les Grecs, l'individualité prévalut; en Italie ce fut l'État, l'autorité, la réflexion, l'idée; aussi, l'art domina dans la Grèce et le devoir en Italie. L'indépendance individuelle parvint en Grèce au suprême degré; en Italie, nous trouvons les patriarches, les enfants liés à ceux-ci, les pères liés au gouvernement, le gouvernement aux dieux.

CHAPITRE VI.

PREMIERS TEMPS DE ROME. LES ROIS.

C'est du mélange des Latins, des Sabins et des Étrusques, que s'est formé le peuple qui domina, pendant bien des siècles, tout le monde civilisé, et qui est le plus digne d'histoire, parce qu'il resta comme le prototype des nations d'Occident.

Le Tibre, qui, dans quatre-vingts lieues de cours, reçoit la Chiana, la Néra, l'Anio, jusqu'à ce que, par les deux bouches du Fiumicino et d'Ostie, il se décharge lentement dans la mer Tyrrhénienne, est le plus grand fleuve de l'Italie péninsulaire. Entre ce fleuve, triste et laid, entre Tibur (Tivoli) et la mer, un canton aride et ondulé, de quarante milles à peine de superficie, confinait au levant et au midi avec les Volsques; à l'occident, il était séparé des Étrusques par le Tibre; au nord, par l'Anio et le

mont Lucrétile, des Èques et des Sabins, dont la population, après qu'elle se fut accrue, descendit dans cette longue plaine qu'ils appelèrent Latium. Après avoir subjugué ou repoussé les Sicules, les Sabins s'y établirent et bâtirent Laurentum, Préneste, Lanuvium, Gabies, Aricie, Lavinium, Tibur, Tusculum aux murailles construites en rochers taillés en carré long, Ardée, capitale des Rutules. Ces villes, enrichies par le commerce, envoyèrent des colonies jusqu'à Sagonte d'Espagne.

Les populations distinctes de ce pays, qui, selon Denys d'Halicarnasse, formaient quarante-sept États (il voulait dire probablement des communes), étaient unies par le lien religieux. Aux féries Latines, elles s'assemblaient toutes sur le mont Albain, où, pendant quatre jours, elles célébraient un sacrifice solennel, dont elles emportaient les viandes chez elles. A Tivoli, elles interrogeaient la fatidique Sibylle. Dans les profondeurs de la forêt Albunéa, elles recueillaient les oracles de Faunus, dieu commun. Elles célébraient en l'honneur de Palès, déesse des bergers, les Palilies, le 25 avril, quand le soleil entre dans le signe du Taureau, et lorsque le printemps renouvelle la nature. Bergers et bergères se paraient de feuillage et de guirlandes; on offrait à la déesse du millet dans des corbeilles de paille, du lait encore tiède, et on l'invoquait trois fois en répétant vers l'Orient la prière rituelle; puis, celui qui présidait au sacrifice buvait, dans une coupe de bois, du lait et du vin chauds, lavait ses mains dans de l'eau vive, et sautait à travers un feu de paille pour se purifier (1).

Même après l'agrandissement d'Albe et de Rome, Lavinium, ville sur les bords de la mer, où l'on avait déposé les dieux pénates des Latins, fut considérée comme la métropole de ceux-ci. Ce fait donnerait à supposer qu'elle avait reçu par mer la race sacerdotale qui porta la religion dans le Latium, race symbolisée dans Saturne, qui s'y était caché pour échapper aux persécutions de son fils Jupiter (2).

On cite, comme les plus anciens rois du Latium, Picus, Faunus, Latinus. Sous le règne de Faunus, une colonie d'Arcadiens, c'est-à-dire de Pélasges, conduite par Évandre, y aborda, s'établit sur les bords du Tibre, et bâtit Pallantée (3). Deux géné- 1300. av. J.-C.

(1) DENYS d'HALICARNASSE, I.
(2) Voir la note de la page 79.
(3) Évandre était vénéré dans beaucoup de villes de l'Arcadie et de l'Achaïe.

rations plus tard, sous le règne de Latinus, il arriva une autre colonie pélasge; c'étaient des fugitifs de Troie, qui, après la destruction de leur nationalité par les Grecs conjurés, venaient y chercher une nouvelle patrie et des terres (1). Sur les rives du Numicius, appelé Laurentum à cause des lauriers qui les ombrageaient, le Troyen Énée, prince des Troyens qu'il conduisait, défit Turnus, prince des Rutules, remplaça le roi Latinus, et, après avoir déposé dans Lavinium ses lares fugitifs, substitua sa propre
1250. dynastie à la dynastie indigene. Plus tard, cette dynastie eut pour capitale Albe-la-Longue, qui fut la reine de trente villes, situées sur des hauteurs et fortifiées déjà de murailles par les Pélasges et les Étrusques. Telles étaient Càmérium, Nomentum, Crustumérie, Fidènes, Collatie, Gabies et autres, futurs trophées de Rome. A Énée succéda son fils Ascagne, puis vint une série de rois, mal déterminée jusqu'à Amulius.

796. Ayant usurpé le trône sur Numitor, son frère aîné, Amulius contraignit Rhéa Sylvia, la fille unique de ce prince, à consacrer sa virginité à Vesta; mais le dieu Mars la rendit mère de deux jumeaux. Jetés dans le Tibre pour qu'ils ne devinssent pas un danger comme prétendants, ils furent déposés par le fleuve, plus humain qu'Amulius, au pied d'un figuier sauvage, et allaités par une louve. Devenus grands, ils connurent leur qualité, attirèrent autour d'eux, par leurs prouesses, une bande de valeureux Latins, et vinrent camper sur les rives du Tibre à seize milles de son embouchure, un peu au-dessous du confluent de l'Anio, là même où cinq races de peuples s'étaient établies et disséminées (2).

La liste suivante des anciens rois du Latium manque entièrement d'authenticité :

Janus	vers 1454	Alba Sylvius	vers 1018
Saturne	1415	Épistus Sylvius	979
Picus	1382	Capis Sylvius	953
Faunus	1335	Carpentus Sylvius	925
Latinus	1301	Tiberius Sylvius	912
Énée	1250	Archippus Sylvius	904
Ascagne	1175	Arémulus Sylvius	863
Sylvius Posthumus	1136	Aventinus Sylvius	844
Énée Sylvius	1107	Procas Sylvius	817
Latinus Sylvius	1068	Amulius Sylvius	796

(1) Que Virgile ne nous fasse pas illusion, lui qui fait Pélasges les ennemis de Troie, tandis que Troie, certainement, était pélasge. Cette guerre représente la lutte des Grecs unis contre les Pélasges.

(2) TITE-LIVE, I, 4. Denys doute que Romulus ait repeuplé une ancienne

C'était une contrée sauvage, qui ondoyait sur plusieurs monticules, parmi lesquels le Saturnin, plus tard le Capitolin, alors hérissé de broussailles et de rochers, s'élève à peine de soixante-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer; l'Aventin, le plus haut de tous, était ombragé de chênes verts et de lauriers; le Cœlius (Lateranus), était dit Querquetulanus, parce qu'il était couvert de chênes. Le Viminal tirait son nom de ses oseraies; l'Esquilin ou Fagutal, de ses chênes et de ses hêtres. Le Palatin était consacré à Faunus Silvestris, avec un bois consacré de même au dieu Pan, d'où les louves descendaient s'abreuver dans le Tibre. Après les débordements, les eaux du fleuve séjournaient au bas du Palatin. Le bois et le marais se trouvaient entre le Capitolin et le Quirinal, aujourd'hui Monte-Cavallo (1).

Sur les collines, moins insalubres que la plaine, à l'endroit où confinaient les Latins, les Sabins et les Étrusques, les deux frères 753
fondèrent une ville, et lui donnèrent le nom de Rome, c'est-à-dire de *force* dans le langage commun, de Flora dans le langage sacerdotal, outre un troisième nom mystérieux qui se prononçait seulement dans les cérémonies les plus secrètes (2).

Romulus, après avoir tué son frère Rémus, domine sans com-

ville abandonnée, dite Pallantia, dont on voit encore les égouts et autres travaux publics.

(1) Tacite, iv, 65; Denys, ii, 6; iii, 14, etc.

(2) On a dit que ce nom mystérieux était *Amor*, anagramme de Rome, pour exprimer l'union sainte qui devait régner parmi les citoyens. Sichel prétend que c'était Angerona, qui, selon Pline, était représentée avec un bandeau sur la bouche, et qu'on tenait cachée (*Revue archéol.*, 15 janvier 1846). Les pontifes seuls avaient le droit de proférer ce nom dans les sacrifices, et malheur à eux s'ils l'avaient révélé au peuple! Le nom de *Flora* était sacerdotal; d'où les fêtes Floréales et le nom de la nouvelle cité de Florence. Le nom civil et vulgaire de Rome venait peut-être encore de *Ruma*, qui, dans l'ancien latin, signifie mamelle, et qui rappelle le *figuier ruminal* sous lequel furent allaités Romulus et Rémus.

L'ère de la fondation de Rome est placée, par Varron, dans la treizième année de la sixième olympiade; par Valérius Flaccus, dans l'année suivante, c'est-à-dire en 754 av. J.-C.; par Caton, en 752. L'opinion de Varron, pour le 21 avril 753, est suivie par Dion Cassius, Pline l'Ancien, Velléius Paterculus, l'empereur Claude; Denys d'Halicarnasse et Tite-Live sont pour Caton. Les années se comptaient *ab urbe condita*, mais plus communément par le nom des deux consuls en charge. Les ères des autres peuples italiens, que Varron avait recueillies, furent absorbées dans l'unité romaine, et tombèrent en oubli. Le 21 avril, comme nous l'avons déjà dit, on célébrait les Palilies; c'était là un effet de la coutume antique d'associer les hiéroglyphes agraires, astronomiques et historiques.

pétiteur. Il augmente la population de sa ville en publiant : « Quiconque y viendra, aura asile et marché franc. » Les premiers colons, sous le nom de patriciens, sont les maîtres de la terre; les indigènes subjugués, ou les réfugiés plus tard, restent plèbe, mais ils s'attachent aux premiers en qualité de clients. En effet, ce n'était que par l'intermédiaire de ces patrons qu'ils pouvaient obtenir une justice qui, rendue avec des formes rituelles, relevait exclusivement des patriciens, uniques possesseurs de la religion et du droit.

Romulus divise les citoyens en trois tribus, et, dans chacune, choisit cent chevaliers pour la guerre, cent sénateurs pour l'admi-
749. nistration. Pour avoir des femmes, il enlève les filles des Sabins, qui accourent pour les venger; mais, pacifiés bientôt, ils forment un seul peuple avec les Romains, s'établissent sur le Quirinal avec leurs propres dieux, abattent les forêts et dessèchent les étangs de la vallée entre le Palatin et le Capitole, afin qu'elle servît de place aux deux peuples qui avaient mis en commun l'eau et le feu, et bâti un temple à Vulcain pour les assemblées. Caméria, Fidènes, Véies et d'autres cités voisines sont conquises; on en transfère les habitants à Rome, et des colonies romaines vont remplacer la population de ces villes. Romulus, mort ou tué, est mis au nombre des dieux.

714. Au héros succède le législateur, au Romain le Sabin Numa Pompilius, qui, inspiré par la nymphe Égérie, institue, ou introduit de l'Étrurie les vestales, les prêtres féciaux, les prières, les fêtes et les cérémonies religieuses. C'est à lui que tombent du ciel les Anciles, boucliers qui furent un des gages sacrés de la fortune de Rome. Numa réforme le calendrier, consacre la propriété par le culte du dieu Terme, distribue le peuple en corporations de métiers, et fonde le temple de Janus dans l'Argiletum. Siècle d'or, de paix et de concorde! aussi le temps de Numa fut-il l'objet de regrets perpétuels.

671. Mais les beaux jours s'évanouissent bientôt. Le belliqueux roi Tullus Hostilius fait la guerre à Albe, capitale des Latins et mère de Rome, guerre figurée dans le duel des trois frères Horaces contre les trois Curiaces. Albe est détruite au son des trompettes, la population transférée à Rome sur le mont Cœlius, et la guerre continue pour soumettre les villes qui avaient reconnu sa domination. Mais, tandis qu'il s'efforce, au moyen des rites enseignés par Numa, d'apaiser les dieux irrités, Tullus est frappé de la foudre.

Ancus Martius, son neveu et son successeur, bat les Fidénates, 639.
les Volsques, les Véiens, les Sabins et les Latins. Il creuse le port d'Ostie, établit les salines, et bâtit la prison Mamertine au pied du mont Tarpéien. Puis il fortifie l'Aventin et le Janicule pour garantir contre les Étrusques la navigation du Tibre, et fait graver, pour les remettre en vigueur, les lois sacrées, tombées en désuétude.

Tarquin l'Ancien, originaire de Corinthe et lucumon d'Étrurie, 614.
favorisé par les augures, obtient le sceptre romain. Il nomme cent nouveaux sénateurs et deux vestales de plus, construit des aqueducs, des égouts, les portiques du forum, le grand cirque entre le Palatin et l'Aventin, le temple de Jupiter sur le Capitole. Il triomphe des Sabins, des Latins, des Étrusques, et fait la paix avec ceux-ci, paix généreuse, puisque, sans imposer aucun tribut, il se contente d'exiger qu'on reconnaisse sa suprématie en lui envoyant la couronne, le sceptre, les faisceaux, les haches, le trône d'ivoire. Enfin, il est assassiné par les fils d'Ancus Martius, qui prétendaient au trône paternel.

Cependant ils n'obtinrent pas la couronne; elle échut à Servius 578.
Tullius, qui, né esclave, était devenu gendre de Tarquin. Servius renouvelle la guerre contre les Étrusques, violateurs du traité. Il associe les Latins au culte de Diane sur l'Aventin, agrandit l'enceinte de la ville, qui désormais embrassa six collines sur la gauche du Tibre et le Janicule sur la droite, et il la divise en quartiers. Il introduit les monnaies et le cens, distribue le peuple en classes et centuries selon la richesse, mais non en tribus selon l'origine. S'apercevant combien l'abus est facile à celui qui exerce le souverain pouvoir, il voulait abdiquer et fonder la république; mais il fut assassiné par Tarquin, son gendre.

Ce Tarquin, sous le nom de Superbe, tyrannise ses sujets. Il fait 534.
alliance avec ses puissants voisins, maîtres du Latium, qui le proclament chef de la ligue Latine et cèdent à Rome la prééminence dans ses sacrifices qu'on célébrait, aux féries Latines, sur le mont Albain. Il triomphe de ceux qui résistent, et surtout de Gabies et de Suessa Pometia. A Rome, il construit les égouts, chasse les autres dieux du Capitole, pour n'y laisser que Jupiter seul, et achète d'une magicienne les livres Sibyllins, qui prédisaient la destinée de Rome. Mais son fils Sextus viole Lucrèce, matrone romaine, qui se tue. Pour venger le sang de la victime, son mari Collatin, son père Lucrétius, et Junius
Brutus son parent expulsent Tarquin le Superbe. A la monarchie 509.

est substituée la république, avec deux consuls annuels, et, dans les graves dangers, on la confie à un dictateur armé d'une autorité absolue. Tarquin, qui voulait remonter sur le trône, est vaincu; la tentative intérieure d'une contre-révolution échoue; le roi
496. étrusque Porsenna, venu pour rétablir les Tarquins, est repoussé, et, sur le lac Régille, se livre une bataille où, grâce à la valeur d'Albus Posthumius et à l'assistance des Dioscures, les rois perdent leurs dernières espérances. Rome enfin, dans l'exaltation de la victoire et de la liberté, grandit en puissance.

C'est dans ces termes que les premiers temps de Rome nous sont racontés par les écrivains classiques, et surtout par Tite-Live. Il n'est personne qui, sur les bancs des écoles, n'ait appris les épisodes dramatiques dont ce récit est rempli. Les pauvres montagnards du Sabin Tatius portent des bracelets d'or, et l'avide Tarpéïe, séduite, les introduit dans la ville. Trois Horaces jumeaux combattent contre trois Curiaces, jumeaux également; l'un d'eux triomphe, mais, irrité de voir pleurer sa sœur, amante secrète d'un des ennemis vaincus, il la tue, est condamné par la loi, et en appelle au peuple, qui l'absout. Clélie s'échappe du camp des Étrusques, et traverse le Tibre à la nage au milieu de cent javelots. Brutus assiste, intrépide, au supplice de ses propres enfants, traîtres à la liberté qu'il avait donnée à la patrie. Mutius Scévola tente d'assassiner Porsenna, est découvert et se laisse brûler une main pour montrer la fermeté des conjurés. Horatius Coclès résiste seul (1), sur un pont de bois, à toute l'Étrurie; et Rome lui donne autant de terre que deux bœufs pourraient en circonscrire en un jour, c'est-à-dire environ trois milles, elle qui en possédait à peine dix autour de la cité. Puis, viennent la fable de Ménénius Agrippa, l'héroïsme des trois cents Fabius près du Créméra, la tyrannie d'Appius Claudius, les victoires de Quintius Cincinnatus et celle de Furius Camillus sur les Gaulois : noms et histoires auxquels est assuré le privilége de ne jamais périr.

Mais de tels récits peuvent-ils soutenir la critique? L'excessive durée du règne des sept rois, la diversité de leurs actions, la marche régulière des faits, leur rapport avec les traditions

(1) Seul, veut dire avec tous ses clients et serviteurs. Dans le langage héroïque, on ne compte que le chef; les autres sont des choses. La formule est restée relativement aux princes; ainsi, nous disons que Charles VIII conquit Italie, que Napoléon vainquit à Wagram, etc., etc.

d'autres pays, leur donnent plutôt un air de poésie. Peut-être, furent-ils empruntés à des épopées nationales que l'on chantait dans les banquets, et dans lesquelles, sous des figures individuelles, on représentait des caractères historiques et des types d'un âge entier, ou bien, sous la forme d'événements, la formation successive de la cité et l'origine du droit romain (1). Mais comment oser effacer entièrement, comme fabuleuses, ces traditions auxquelles le peuple romain ajoutait une foi absolue, et qui influèrent sur la suite de son histoire? Chaque lieu a conservé les noms, le souvenir et les restes de ces mortels primitifs. Le « Tu dors, Brutus! » est écrit sur la porte de Marcus, afin que la mémoire du premier Brutus l'excite, lui aussi, à délivrer sa patrie d'un tyran; cette haine contre le nom de roi coûte la vie à César; pour recouvrer l'or gaulois enlevé par Brennus, on décide la guerre. Cependant, qui pourra dire combien les traditions grecques, la vanité des rhéteurs et l'ambition des généalogies ont altéré la vérité? Des hommes d'une puissante intelligence, comme le Napolitain Vico, dans la *Scienza Nuova*, et, un siècle plus tard, le Danois Niebuhr, dans l'*Histoire romaine*, ont essayé de la dégager des ténèbres. Mais si, parfois, d'heureuses divinations ont couronné leurs efforts, ils sont très-loin d'offrir un accord qui satisfasse la raison; et l'historien reste encore égaré dans le labyrinthe de la critique. De ces études si longues et si laborieuses on n'a retiré que des doutes; au milieu de ces doutes, cherchons, nous aussi, quelque issue.

Le roi Latinus nous est donné pour le fils de l'Hyperboréen Pallas, ou d'Hercule et d'une fille de Faunus, ce qui peut indiquer une race septentrionale qui s'était mêlée aux indigènes. Évandre, qui vient d'Arcadie, personnifie les Pélasges. Une ancienne tradition disait qu'après la ruine de Troie, des colons de cette ville étaient venus s'établir dans le Latium. Timée, en 490, écrivait que les Laviniens conservaient dans leurs temples des statues troyennes en argile; le sénat lui-même, plusieurs fois, motiva ses traités sur cette croyance. La croyance d'une origine troyenne n'était donc pas une importation postérieure des Grecs, mais une opinion nationale. Cela ne veut pas dire qu'elle fût vraie, et peut-être n'avait-elle d'autre signification que l'origine pélas-

(1) Cicéron dans le BRUTUS : *Utinam exstarent illa carmina, quæ multis sæculis ante suam ætatem in epulis esse cantitata a singulis convivis in Originibus scriptum reliquit Cato.* — Voir l'*Appendice*, III.

gique commune à Albe et à Troie. Enée, est le symbole des vaincus, qui, dans les luttes héroïques, sont obligés de s'expatrier. Selon la tradition, il combat Turnus (forme latine de *Tyrrhenus*) et Latinus, qui meurt dans la bataille (1). Le mariage du Troyen avec Lavinie représente le pacte de concorde entre les indigènes et cette poignée de vaillants étrangers (2).

Cette poignée d'étrangers aurait pu, cependant, arriver à la domination, comme le firent les conquérants de l'Amérique; mais la liste des rois d'Albe, outre la diversité, est de date récente. Dans les premiers temps de Rome, les fables elles-mêmes révèlent le caractère du peuple qui les inventa, peuple vigoureux, persévérant, mais dur, inexorable, et d'un esprit positif, comme l'indique l'opinion qui attribuait aux premiers rois des institutions politiques.

Peut-être les sept collines étaient-elles occupées par autant de villes pélasges ou étrusques, qu'une bande de bergers montagnards subjugua. Rome, qui s'élevait sur le Palatin, détruisit Rémuria, sa sœur, qui l'avait insultée. Sur le Quirinal, était la ville sabine des Quirites, dont l'alliance forma le peuple des Romains Quirites. Les noms que l'on nous donne comme les noms propres des rois n'étaient, peut-être, que des appellatifs de caractères idéalisés. Romulus, fils d'un dieu, et qui, à sa mort, passe au rang des Dieux, Numa qui s'entretient avec une nymphe divine, conservent un air de personnages mythiques, et pourraient désigner deux âges successifs, l'héroïque et le sacerdotal.

Romulus naît de Mars, le dieu sabin, et d'une prêtresse de

(1) SERVIUS, *Énéide*, I, 267; IV, 620; IX, 745.

(2) Ainsi Évandre marie à Hercule sa fille Launa; et Laurina, fille d'un autre Latinus œnotrien, épouse Locrus.

Dans une dissertation sur Troie publiée à Hambourg en 1846, Rückhert est le dernier qui ait soutenu scientifiquement la venue d'Énée dans le Latium, Les Troyens étant de race pélasgique, leur arrivée répond à celle des Pélasges et des Tyrrhéniens. Comme ce fait se mêle à toutes les traditions romaines, il faut se rappeler, pour avoir moins de répugnance à l'admettre, les rêveries de tous nos généalogistes du seizième siècle. Virgile lui-même, qui poétise la venue des Troyens, avoue le peu d'influence de cette colonie, puisque Jupiter est obligé de promettre à Junon que ni la langue des anciens Latins, ni les coutumes, ni le nom, ni la manière de se vêtir ne seront changés.

« Sermonem Ausonii patrium, moresque tenebunt,
« Utque est, nomen erit; commixti corpore antum
« Subsident Teucri; morem ritusque sacrorum
« Adjiciam, faciamque omnes uno ore Latinos.
(*Én.*, XII, 843.)

Vesta, déesse pélasge d'une civilisation fondée sur la famille et les possessions assurées. Banni de sa patrie (1), il bâtit sa citadelle sur une hauteur au pied de laquelle il reçoit les faibles, protégés et dominés par les forts, qui s'adonnent à la guerre, tandis que le peuple s'occupe des métiers divers et de l'agriculture. Les femmes, tentation ordinaire des peuples grossiers, sont la première occasion de conflit; mais, dès l'origine, elles apparaissent avec plus de dignité que dans l'Asie et la Grèce. D'abord, elles résistent aux ravisseurs, puis, elles se font médiatrices de la paix entre leurs maris et leurs pères; aussi, à Rome, on témoigne à ce sexe peu d'amour, il est vrai, mais un grand respect. Les épouses, enlevées de la maison paternelle avec une violence simulée, ne s'occupent que de filer la laine; dans les rues, elles ont le pas; en leur présence, on ne doit faire ou dire aucune chose inconvenante; elles ne peuvent être citées devant les juges qui prononcent la peine capitale.

Suivons maintenant les lentes acquisitions du temps et l'effet du mélange des races, d'où sortent les concessions et les accommodements. Le terrain qui se gagne dans les guerres est réparti entre les patriciens; les vaincus restent plèbe. Ainsi, comme tous les peuples de l'antiquité, le peuple romain se divise en deux classes : les conquis et les conquérants, les maîtres et les serviteurs. Mais les vaincus ne tombèrent point aussi bas qu'ailleurs : au lieu de deux castes, séparées par une barrière infranchissable, puisqu'elle est sanctionnée par la religion, il y eut deux partis politiques qui, dès le principe, se disputèrent la prépondérance; et les *minores gentes*, plébéiennes mais libres, devinrent le fondement de la puissance romaine.

De l'enlèvement des jeunes filles naît une guerre avec le Sabin Tatius, terminée au moyen d'une transaction qui produit l'alliance des deux peuples. Les collines du Palatin et du Quirinal, la première occupée par des Romains, et l'autre par des Sabins, sont réunies, et, comme limite entre elles, on construit le temple de Janus, divinité à deux faces pour qu'elle regarde l'une et l'autre à la fois. Les portes du temple sont ouvertes en temps de guerre, afin de pouvoir se secourir mutuellement, et fermées en temps de paix; pour que d'indiscrètes communications ne troublent pas la

(1) Selon les Sabins, une jeune fille des environs de Réate, fécondée par Mars Quirinus, enfanta Modius Fabidius, qui, avec des vagabonds, fonda Cures. (DENYS, II.) Le loup était sacré pour les Sabins, comme il le fut pour les Romains.

tranquillité. Les deux peuples contractèrent des mariages réciproques (1); ils formèrent un seul sénat avec cent pères pour chacun, une seule assemblée législative avec un seul roi, choisi peut-être alternativement d'un coté et de l'autre, d'où l'on dit *populus romanus quirites*, et, plus tard, *populus romanus quiritium* (2).

C'est parmi les Sabins que l'on choisit le nouveau roi Numa, qui manifeste si bien le caractère sacerdotal de l'Étrurie, à laquelle, peut-être, on emprunta des coutumes et des rites pour dégrossir les guerriers de Romulus-Quirinus. L'érudition, à mesure qu'elle éclaire les origines romaines, y découvre un plus grand nombre d'éléments qu'il faut attribuer à l'Étrurie; c'est pourquoi l'on a dit que, sous le règne de Numa, on avait introduit les cérémonies et les lettres, l'année de douze mois, et consacré civilement la propriété par le culte du dieu Terme, c'est-à-dire du Jupiter Lapis. Le peuple est divisé en corporations d'arts et de métiers (3); on commence à tenir registre des annales, selon l'habitude de toutes les villes étrusques, et la fière cité des Romains-Sabins prend un aspect religieux, fondant tout droit sur les dieux, et croyant que toute chose est faite par les dieux et pour les dieux. Les cérémonies du culte, entées sur celles de l'État; la législation religieuse amalgamée avec la législation civile et politique, dont elle règle, les droits par des formules indispensables, qui sont le privilége d'une aristocratie sacerdotale, indiquent une civilisation tout étrusque. Aux dieux Lares, la maison; aux dieux Manes, les tombes. Le mariage était dieu génie; le roi était sacré; la guerre, sacrée; le droit, sacré; le fils impie, sacré, c'est-à-dire exécré des dieux, de même que celui qui mettait le feu aux blés l'était de Cérès: « *Sacer esto* », comme s'expriment les Douze Tables. Les actions juridiques sont solennelles; la contestation civile est sacrement, et *suppli-*

(1) Romulus épouse Hersilie. DENYS (liv. II, c. 12) dit que Tatius érigea, à Rome, des temples à des divinités dont il n'est pas facile d'exprimer les noms en grec. Cela prouverait une origine différente de celle des Hellènes. Les premières villes latines, comme Albe-la-Longue, Lanuvium, etc., et les familles les plus anciennes, celles des Julius, des Servilius, des Métellus, des Curiatius, des Quintillus, des Clælius, etc., n'ont pas une étymologie grecque.

(2) Le célèbre monogramme S. P. Q. R., au lieu de *senatus populusque romanus*, traduction habituelle, est ainsi interprété par Niebuhr: *senatus, populus, Quirites Romani.*

(3) Et cependant l'exercice des arts mécaniques était expressément défendu (DENYS, IX), et tous, sauf le petit nombre de ceux qui regardaient la guerre, étaient confiés aux esclaves.

cium, c'est-à-dire expiation, la peine corporelle. Aux dieux seuls appartient l'initiative des affaires humaines, exercée par la classe sacrée des patriciens, qui seuls ont le droit de prendre les auspices, sans lesquels les propriétés, les mariages, les décisions, resteraient privés de sanction et de légitimité. Les magistratures, même la suprême, sont des sacerdoces ; Numa se fait inaugurer sur une pierre mystérieuse (1) ; c'est aux magistrats qu'il est réservé de consulter le ciel. Le *pomœrium*, c'est-à-dire un espace circulaire de cent soixante pieds en dedans et au dehors des murailles, premier asile du peuple, est sacré et orienté sur le ciel ; l'enceinte de la ville est sacrée, et c'est un crime de la franchir. Le foyer domestique est sacré, et la famille constituée sur le culte des aïeux et le dogme de la solidarité. Le père est une espèce de dieu humanisé ; l'acte par lequel il donne la vie, ressemble à une création ; par ses propres actions et celles de ses enfants, il peut devenir Lare. L'hérédité impose l'obligation des sacrifices expiatoires, qui, chaque année, sont faits par les descendants mâles ; et telle est la rigueur de ce devoir, que, si un débiteur meurt insolvable et ne laisse qu'un esclave, on l'affranchit pour que les suffrages ne soient pas interrompus. La classe sacerdotale parvient à désarmer le peuple, si bien que personne ne paraît en armes dans la ville, et les conquérants du monde sont la *gens togata*.

Beaucoup de ressemblances, et surtout la vénération pour le bœuf et les sacrifices pour les ancêtres après leur mort, ont fait supposer que la religion romaine venait de l'Inde (2). D'autres

(1) « Numa, comme Romulus, acquit le sceptre en distribuant la ville avec l'augure ; il commanda aussi qu'autour de lui on consultât les dieux. C'est pourquoi l'augure, qui, depuis, comme honneur, eut le droit d'exercer à perpétuité ce sacerdoce, ayant conduit Numa au Capitole, celui-ci s'assit sur une pierre tournée au midi ; l'augure s'assit à gauche, la tête voilée, tenant dans la main droite un bâton recourbé, sans nœuds, qui fut appelé *lituus* ; puis, après avoir déterminé certains points dans la ville et la campagne, et invoqué les dieux, il indiqua les régions de l'Orient à l'Occident, et signala comme propices les plages vers le midi, comme funestes celles du nord. Il désigna un point fixe droit devant lui, aussi loin que la vue pouvait atteindre. Alors, passant le lituus dans la main gauche, et posant la droite sur la tête de Numa, il pria ainsi : *Père Jupiter, si c'est ta volonté que Numa, dont je tiens la tête, soit roi de Rome, manifeste-nous-en les signes entre les confins que j'ai déterminés.* Cela fait, il spécifia avec des paroles quels auspices il voulait qu'on lui envoyât ; les ayant obtenus, Numa, déclaré roi, descendit du temple. » (TITE-LIVE, liv. I.)

(2) C'est l'opinion de Schlegel. Pline et Valère Maxime racontent qu'on

ont vu son origine dans celle des Grecs. Pour nous, elle découle d'une source commune, modifiée par les croyances nationales, le caractère du peuple et le temps. Dans le principe, on n'adorait que les deux Lares pélasges, Vesta et Pallas; plus tard, on adopta le Latin Janus, le Sabin Mars, et, à côté d'eux, une génération de divinités champêtres. En cela, d'abord, la mythologie romaine se distingue de celle des Grecs; et puis, nouvelle différence qui témoigne encore de sa supérioriré, elle attribuait aux Dieux des fonctions analogues à la conservation et au perfectionnement de l'homme (1). Bien plus, à l'imitation des mystères de Samo-

citoyen, accusé d'avoir tué un bœuf pour fêter un débauché, fut mis à mort. Columelle dit que tuer un bœuf était une faute capitale. Comment concilier cela avec les nombreux sacrifices de taureaux?

(1) « Les antiques traditions italiques, simples, grossières, quelquefois même obscènes dans la forme, mais de sens profondément expressif, diffèrent essentiellement des histoires divines de l'épopée grecque, dominées par un anthropomorphisme élégant, mais purement extérieur; le sentiment religieux des anciens Romains était de beaucoup supérieur à l'éloquence facile et remplie de fables qui avait envahi la religion des Grecs... Les Romains admirent en grande partie les religions pélasgiques et les conservèrent longtemps. Dans la pompe du cirque, des divinités antiques étaient portées à l'entour, et ils conservèrent certains rites très-vieux et très-expressifs, les augures, l'art de consulter les entrailles des victimes, et d'autres encore, que la Grèce, de bonne heure, avait presque entièrement oubliés, au moins dans le culte public. En Grèce, la mythologie, telle que l'avaient développée les poëtes épiques, exerça un empire irrésistible sur les esprits; et, sur les ruines des antiques croyances et d'un profond sentiment religieux, s'éleva la majesté sensible et tout humaine du splendide Olympe. Au contraire, dans l'Étrurie et à Rome, jamais l'élément poétique, dans la croyance des peuples, ne prévalut sur l'élément mystique, parce que les poëtes et les artistes n'acquirent pas beaucoup d'influence sur la religion de l'État, confiée à un sacerdoce vénérable. Les génies élevés et austères de l'antique Étrurie ne pouvaient pas se laisser éblouir par la magique épopée ionique. Leurs regards dépassaient les limites étroites de l'Olympe, tel que les poëtes l'avaient fait, pour plonger dans les abîmes du ciel et de la terre. Les pieux et vénérables pères de l'antique Latium, séjour de paix, de félicité, de vertu, ne pouvaient pas, non plus, charmés par la mobile imagination des chantres grecs, renoncer à l'habitude de leur religion, aussi simple que leurs mœurs. Pendant plus de cent soixante-dix ans, les Romains desservirent les dieux de leurs ancêtres, sans avoir besoin d'images (Plutarque, *Numa*, c. viii. — Saint Augustin, *De Civ. Dei*, iv, 31); et, lorsque les idoles furent introduites dans les niches sacrées, le culte de la grande Vesta perpétua le souvenir de la primitive simplicité. Une flamme ardente et pure dans son temple saint et silencieux suffisait à la déesse, sans avoir besoin ni de statue ni de représentation d'aucune sorte. Lorsque, dans un tremblement de terre, le mystérieux pouvoir des forces cachées de la nature se faisait sentir, le Romain, se repliant sur les croyances de ses pères, d'autant plus profondes qu'elles étaient très obscures, n'invoquait aucun dieu déterminé et

thrace, on ne considérait comme vrais dieux primitifs que le Ciel et la Terre (1), les deux moitiés du grand Tout, qui est le monde, vulgairement personnifiées dans Saturne et Ops, ou la Bonne Déesse, qui, disait-on poétiquement, avait engendré Junon, Vesta, Cérès, c'est-à-dire les mariages, la maison, la fertilité (2). L'introduction des trois grandes divinités étrusques, qui, dans la suite, furent appelées Jupiter, Junon, Minerve, n'eut pas lieu sans obstacle. Nous avons dit que chaque ville étrusque devait avoir un temple pour chacun des trois dieux; les Sabins en avaient construit d'autres, plus petits, sur le Capitole. Les augures proscrivirent l'un après l'autre ces édifices, qui empêchaient d'agrandir l'enceinte du nouveau temple de Jupiter; cependant, rien ne put faire renoncer au dieu Terme et à la Jeunesse, deux divinités qui appartenaient à ces religions des génies particulières aux anciens Italiotes.

La famille divine, à Rome, ne fut complète qu'après l'expulsion des rois. Elle comprenait douze dieux *consentes* : six mâles, Jupiter, Neptune, Vulcain, Apollon, Mars, Mercure, et six femelles, Junon, Cérès, Vesta, Minerve, Vénus, Diane. On les appelait encore célestes, nobles, grands, dieux des *majores gentes*. Le culte des dieux *selecti* ou intermédiaires paraît remonter à l'âge des Tarquins; c'étaient Saturne, Rhéa, Janus, Plutus, Bacchus, le Soleil, la Lune, les Parques, les Génies, les Pénates. Venaient ensuite les dieux inférieurs, divisés en *indigetes* et *semones*. Aux premiers appartenaient les Dioscures Castor et Pollux, Énée, Quirinus; aux autres, Pan, Vertumne, Flore, Palès, Averruncus, Rubigus. Dans la suite, on y ajouta des êtres moraux, et quelques divinités des peuples vaincus, adoptées principalement après avoir consulté les livres Sibyllins, qui con-

connu (AULU-GELLE, *Nuits attiques*, II, 28. — DENYS, *Except.* XVI, 10, p. 91); mais, plus tard, au lieu de rester fidèle à l'antique croyance nationale, il préféra courir après des divinités étrangères, et, en imitant les Grecs, il ne leur emprunta qu'une superficie plus ou moins brillante. Ainsi, avec l'indifférence pour la religion si auguste, si pure et si morale des vieux Romains, prévalut bientôt, parmi leurs descendants, le mépris des mœurs et des idées antiques, dans tout ce qu'elles avaient de simple, de grave, et de vraiment religieux. Denys d'Halicarnasse a raison de voir en cela l'une des causes principales de la décadence de la république. » (CREUZER, *Symbolique*.)

(1) *Principes Dei Cœlum et Terra*. (VARRON, *De Lingua lat.*, V, 57.)

(2) Ex Ope Junonem memorant Cereremque creatas
Semine Saturni : tertia Vesta fuit.

(OVIDE, *Fast.*, VI, 270.)

tribuèrent beaucoup à altérer la religion romaine. Le caractère des divinités primitives subit un changement; la chaste Anna Perenna revêtit les formes de l'Anna carthaginoise, Murcia devint la Vénus Mirtia, et Flora la voluptueuse Chloris.

La religion romaine, à la différence de celle des Grecs, libre, indépendante et gracieuse, eut toujours un cachet de prosaïsme et d'aridité; entièrement politique, elle fut réduite par les patriciens en un système calculé tout à leur profit. L'ancile, bouclier de Mars tombé du ciel, le palladium, le sceptre de Priam, le char de Jupiter enlevé à Véies, les cendres d'Oreste, la pierre conique, le voile d'Hélène ou d'Iliona, constituaient les sept gages sacrés de l'existence et de la prospérité de Rome (1). Des souvenirs historiques se rattachaient à chaque fête, et associaient la religion, la politique et la moralité.

Avec Tullus Hostilius, l'histoire se détache des dieux et se fait humaine; cette transformation exprime peut-être la réaction de l'énergie latine contre la domination sacerdotale. Alors Horace, vainqueur des Curiaces, tue sa sœur, liée d'amour à l'un d'eux, et leur père exerce le droit patriarcal en déclarant absous le fratricide; Métius Fuffétius, qui joue un rôle équivoque entre les Romains et les ennemis, est écartelé; Albe, détruite par la cité sa fille, lui cède la prééminence qu'elle exerçait dans la fédération italique. C'est alors que se manifeste ce merveilleux système de Rome, d'associer les peuples étrangers au droit de cité, et d'envoyer des colonies au milieu des vaincus, étendant ainsi la patrie qui, plus tard, devait embrasser le monde entier. Mais Tullus Hostilius, qui voulait usurper les fonctions du sacerdoce et les rites fulguraux, tombe frappé de la foudre, ou victime de la jalousie sacerdotale.

Ancus Martius présente une double physionomie. Il conquiert et bâtit tout à la fois; il ouvre le port d'Ostie, quoique, longtemps après, nous trouvions les Romains sans marine; il publie les mystères de la religion, et cependant des siècles s'écoulent avant qu'ils soient communiqués aux plébéiens; il établit les Latins sur l'Aventin, et pourtant, longtemps après, on fait passer la loi qui distribue aux plébéiens les terres de cette colline. Quoi qu'il en soit, Ancus Martius introduit à Rome des familles étrusques, qui font sentir la supériorité de l'esprit sur la force; et un lucumon acquiert une telle prépondérance,

(1) CANCELLIERI, *Le sette cose fatali di Roma antica.*

qu'il parvient à lui succéder sous le nom de Tarquin l'Ancien.

Son règne est un âge étrusque, qui succède à l'âge mythologique et sabin. Le patriciat sacré des lucumons de Tarquinies fait l'éducation du guerrier des Quirites, introduit les arts et les commodités d'un peuple civilisé; à un règne de peu d'années on attribue des constructions auxquelles beaucoup de générations suffiraient à peine. Tarquin soumet les Sabins, les Latins, les Étrusques, et néanmoins, peu après, la seule Clusium conduit Rome sur le bord de sa ruine; et il faut dix ans pour triompher de Véies. Cependant, malgré de pareilles contradictions, il est permis de supposer que Tarquin (nom générique des Étrusques, à la fédération desquels Rome elle-même pouvait appartenir) avait donné à la ville, avec le gouvernement militaire, la force ou l'union, dont il avait essayé en vain de doter l'Étrurie, en la mettant à la tête d'une ligue qui comprit quarante-sept villes, celles peut-être qui, d'abord, avaient embrassé la cause d'Albe.

Cœlius Vibenna, banni de l'Étrurie, avait envahi Rome à la tête de ses clients et de ses esclaves. Après sa mort, Mastarna, qu'il avait eu d'une esclave, réunit sa bande, et fit si bien qu'il parvint à se faire roi de Rome sous le nom de Servius Tullius. Ce fait, ignoré de Tite-Live et des historiens ordinaires, nous a été conservé dans un discours que l'empereur Claude prononça lors de l'admission au sénat des Gaulois de Lyon. Ce discours, gravé sur cuivre, et retrouvé dans cette ville, est un témoignage d'autant plus digne de foi, que Claude, comme nous le savons, avait écrit l'histoire étrusque; mais, d'autre part, pouvons-nous croire à un épisode qui se lie si mal avec le reste?

Quoi qu'il en soit, Mastarna ou Servius se présente à nous comme l'auteur d'une révolution en faveur de la démocratie, ou, selon notre langage moderne, de l'aristocratie pécuniaire, en introduisant la constitution censitaire, qui mesure la valeur des hommes, soit originaires, soit étrangers, au poids de l'argent. Les peuples, arrivés l'un après l'autre, s'étaient établis dans des lieux distincts : les compagnons de Romulus, sur le Palatin; les Sabins de Tatius, sur le Capitole et le Quirinal; les Latins, pendant le règne de Servius, sur l'Aventin; les plébéiens, sur l'Esquilin, et les Albains, sur le Cœlius. Cependant, le droit de cité, dans sa plénitude, était réservé aux trois tribus primitives dont chacune se composait d'une *gens*; mais Servius leur substitua les quatre tribus topiques, qui, du lieu qu'elles occupaient dans la ville, furent nommées Palatine, Esquiline, Suburrane, Colline. Ceux

qui ne possédaient rien et les artisans restaient dans ces tribus, tandis que les propriétaires habitaient sur leurs propres terres à la campagne, répartie elle-même en treize tribus *rustiques*. Ainsi la distinction de Latins, d'Étrusques et de Sabins disparaissait dans l'unique nation romaine.

La tradition attribue à Servius tous les avantages acquis par le peuple dans le cours des siècles : il rachetait les débiteurs tombés en servitude, abolissait les dettes, distribuait les terres aux plébéiens, rassemblait les Latins sur l'Aventin, mont plébéien, qui n'était pas renfermé entre les murailles de Rome, murailles patriciennes et consacrées par les augures. Tullie, épouse de Tarquin, et qui, impatiente de régner, conspire, fait tuer son père, passe avec son char sur son cadavre, indiquerait les aristocrates qui, pour détruire les franchises que Servius avait accordées au peuple, prêtent la main aux lucumons étrusques. Ceux-ci, sous le nom de Tarquin le Superbe, ressaisissent le pouvoir sans consulter les curies, et tuent la liberté, opprimant à la fois nobles sabins, plébéiens latins, et rétablissant les prisons féodales.

Avec les lucumons reparaissent le langage symbolique, les rites et les divinations étrusques. Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien, était une espèce de magicienne, qui prophétisait, enchantait; à la vue d'un aigle qui enlève la coiffure de la tête de son mari, elle prédit qu'il sera roi. A Actius Navius, augure célèbre, Tarquin demande si la chose à laquelle il avait pensé, était possible; sur la réponse affirmative : Eh bien! lui dit-il, coupe ce caillou avec un rasoir; et l'augure le coupa. Le fils de Tarquin, après s'être emparé par ruse de Gabies (1), dont la grandeur est encore attestée par les murailles du sanctuaire de Junon, fait demander à son père comment il doit se conduire pour tenir la ville assujettie; Tarquin ne répond pas, mais, se promenant dans le jardin, il fait sauter la tête des pavots les plus élevés, et commande aux ambassadeurs de rapporter à son fils ce qu'ils ont vu. Les antiques divinités sont alors expulsées du Capitole, que l'on réserve pour Tina ou Jupiter-Étrusque; Tarquin lui-même, sur le mont Albain, sacrifie le taureau dans les féries Latines (2). Un serpent sort de l'autel, enlève les entrailles

(1) Selon la tradition vulgaire; mais Denys a lu dans le temple du dieu Fidius le traité conclu avec Gabies. C'était une alliance entre égaux, avec le droit isopolitique, si bien que son territoire conserva le nom spécial de *ager gabinus*.

(2) Quoique, au temps de Cicéron, Tarquin ne passât pas pour le monstre

des victimes, et le feu sacré s'éteint; ces prodiges font recourir à l'oracle de Delphes.

Et les oracles abondaient dans l'antique Italie, tel, entre autres, celui d'Albunéa et de Tibur (Tivoli); mais ils perdirent leur importance lorsque vint la manie de tout emprunter à la Grèce et à l'Asie Mineure, où se conservaient des prophéties de Musée, de Bacchès, de Tellia, des Sibylles. Peut-être chaque ville avait-elle les siens propres, et suivaient-ils les peuple dans leurs migrations. Une colonie de Cumes, dans l'Éolide, porta à Cumes de Campanie ceux de la Sibylle, qui vint offrir ses livres à Tarquin; ce roi, après les avoir refusés plusieurs fois, les acheta et les fit déposer dans le temple, pour qu'on les consultât dans les graves circonstances de l'État (1).

Les tribus primitives, soit pour se venger d'outrages personnels, soit parce que les étrangers foulaient aux pieds leurs priviléges, se soulevèrent contre les Tarquins, les expulsèrent, et abolirent le pouvoir sacerdotal. Pour défendre ses nationaux, Porsenna, lare de Clusium, marcha sur Rome, la prit, et la traita si durement qu'il défendit l'usage du fer, excepté pour l'agriculture (2). Nous ne savons pas quelle fut la durée du régime militaire, ni comment les Romains parvinrent à s'affranchir; ce qui est certain, c'est qu'après la bataille du lac Régille, où périt la fleur des anciens héros, les patriciens mirent à la tête du gouvernement deux consuls annuels choisis dans leurs rangs.

Les Tarquins personnifieraient donc une domination d'Étrusques; avec eux tomba leur pouvoir, et Porsenna ne parvint pas à le restaurer, puisque les rois furent exilés. Alors cesse l'influence étrusque, et le caractère national se retrempe; les Romains, affranchis de l'imitation, prennent alors un développement régulier.

que Denys nous a dépeint : *Atque ille Tarquinius, quem majores nostri non tulerunt, non crudelis, non impius, sed superbus habitus.* PHILIPPICA, III, 4. Cependant, dans l'oraison *pro Rabirio*, on voit, par l'expression de *superbissimi et crudelissimi regis*, qu'il joignait la cruauté à la superbe.

(1) Voir l'*Appendice* IV.

(2) Fait opposé au thème vulgaire, mais attesté par Tacite : *Nec Porsena, dedita urbe, neque Galli capta temerare potuissent;* et par Pline (*Nat. Hist.*, XXXIV, 39), *In fœdere quod, expulsis regibus, populo romano dedit Porsena, nominatim comprehensum invenimus, ne ferro nisi in agricultura uterentur.*

CHAPITRE VII.

GOUVERNEMENT PATRICIEN, ET SES TRANSFORMATIONS JUSQU'A LA DÉMOCRATIE.

La confuse interprétation des mots de roi, de peuple, de république, de liberté constitutionnelle, empêche de bien comprendre le passage de la Rome royale à la Rome consulaire. Ces rois, ni absolus, ni héréditaires, étaient contenus par le sénat, par les patriciens, par la commune, par les institutions religieuses et nationales, par le lien des clientèles. La liberté de l'homme était opprimée dans les gouvernements théocratiques de l'Asie; imposant tout comme volonté de Dieu, ils excluaient la discussion, et traitaient d'impiété la résistance ou la désobéissance. Mais, d'abord, à la différence des chefs asiatiques, les patriciens étrusques réunissaient en eux le double caractère de prêtres et de guerriers. Le Romain va plus loin; il soumet la religion à l'État, et, rompant avec la théocratie, il constitue un corps de citoyens, *pères* et fondateurs de la patrie, qui choisissent un chef (*rex*), qui les préside quand ils délibèrent, les conduise à la guerre, et rende la justice. Le patricien lui-même peut être roi, général et pontife; comme roi, il convoque le sénat et le peuple, juge même les patriciens, mais avec appel au peuple, c'est-à-dire à la commune de leurs pairs (1), et dispose du territoire des vaincus.

Par peuple, on entend les trois tribus, dans lesquelles nous reconnaissons la forme ordinaire des sociétés antiques, constituées d'après la communauté d'origine. Dans le principe, elles se réduisaient à deux, les *Ramnenses* et les *Titienses*, c'est-à-dire les Romains et les Sabins; Tullus Hostilius y ajouta la troisième, celle des *Luceres*, lorsqu'il transféra sur le mont Cœlius les Albains vaincus. Au Flamine diale et martial on ajouta le quirinal; on porta de trois à six le nombre des Vestales dites des *minores gentes*, titre qui était aussi celui des cent nouveaux sénateurs associés aux premiers deux cents, et qui votaient avec

(1) Horace, vainqueur des Curiaces, devait être condamné à mort comme fratricide; mais il fit appel au peuple, qui, eu égard à ses mérites, le renvoya absous.

eux. On attribue à Tarquin l'Ancien cette importante innovation (1).

Chaque tribu se divisait en dix curies, espèces de paroisses, qui représentaient les *gentes* diverses dont se composait la tribu. Cependant, parmi toute une *gens*, il n'existait pas nécessairement de lien d'origine et de parenté, comme il arrive parmi nous des individus qui portent le même nom; dans une même *gens*, il y avait des nobles à côté de plébéiens issus de mariages inégaux. Ils succédaient aux *co-gentes*, morts sans avoir testé, et donnaient leur nom aux affranchis, qui restaient clients.

Un culte commun unissait toute une *gens* : c'était celui de Minerve, pour les Nautius; celui de Sancus, pour les Fabius; celui de Fontus, fils de Janus sur le Janicule, pour les Fontéius; celui d'Hercule, pour les Potitius; celui de Vénus, pour les Julius; celui du Soleil, pour la *gens* sabine Ausalia; l'expiation d'une sœur assassinée, pour les Horaces. Néanmoins, chaque curie avait des solennités particulières, et des sacrifices en commun auxquels devaient assister tous les *contributes*; on élisait, avec le concours du peuple, un augure, et un curion préposé au culte.

Dans le principe, il existait deux systèmes d'assemblées : les comices *curiates* et le sénat. Chaque *gens* se réunissait dans les premiers, où votaient les patriciens des trente curies. Dans toutes les tribus, la curie et la *gens* choisissaient trois cents *pères conscrits*, qui formaient la grande curie, le sénat, autorité législative qui se maintint au milieu de tous les changements de gouvernements.

Les lois régissaient uniquement la communauté, non les étrangers; c'est pourquoi les citoyens de pays alliés avaient besoin d'un patron pour trouver protection auprès des lois et obtenir justice devant les tribunaux de Rome. Ils se faisaient donc les clients de quelque citoyen, de même que les anciens propriétaires subjugués, les délinquants, les esclaves fugitifs et les débiteurs venaient en quelque sorte chercher un asile auprès des lares d'un noble. Le patronat se transmettait par hérédité, et le client devait obéissance et dévouement au patron; il devait concourir au payement de ses amendes, à la dot de ses filles, à son rachat, s'il était prisonnier; il ne pouvait pas le citer en justice ni être cité par lui, et le témoignage de l'un contre l'autre n'é-

(1) DENYS D'HALICARNASSE, III, 67, plus digne de foi que Plutarque dans *Numa*.

tait point admis. Le client manquait-il de moyens d'existence ou de profession? le patron lui assignait une maison et deux arpents de terre à titre de précaire (1); mourait-il intestat? son héritage appartenait au patron.

Rome, loin d'exclure les éléments étrangers comme le faisaient les Hébreux et les autres sociétés orientales, tendait à se les assimiler, et ce fut là sa mission providentielle. Aussi, la légende racontait que les compagnons de Romulus portèrent chacun une poignée de la terre natale et la déposèrent dans la fosse consacrée du comitium (2), comme s'ils avaient voulu constituer matériellement une patrie commune. Les cultivateurs des champs voisins, ne pouvant résister aux hostilités de Rome, viennent se mettre sous la protection d'un chef, et s'établissent près de lui, mais sans participer aux droits civils : mariages, puissance paternelle, agnation, successions légitimes, testaments, tutelles, prérogatives de la *gens*.

Les terres d'un pays conquis appartiennent au domaine public; une partie reste à la commune, c'est-à-dire est donnée en jouissance aux patriciens et à leurs vassaux; une autre au roi, qui en assigne un tiers aux anciens propriétaires. Ceux-ci, agrégés ou vaincus, forment la plèbe; conduits à Rome, ils en deviennent les *inquilins*, mais sans voix, parce qu'ils ne sont pas inscrits dans les curies, qui seules votent. Voilà pourquoi, parmi les plébéiens, on trouve des familles illustres et de grandes fortunes; aussi, ne faut-il pas les confondre avec les clients ou les vassaux, qui n'entrèrent que plus tard dans la plèbe, à mesure que les familles s'éteignaient et que la liberté s'accroissait.

Dans ces gouvernements aristocratiques, la puissance, par l'extinction des familles, finit par se concentrer dans les mains de quelques individus, qui gouvernent pour leur propre avantage. Afin de les tenir en bride, et pour diminuer les inconvénients de deux peuples distincts vivant ensemble, le roi favorisait la commune plébéienne, de laquelle on tirait la plus grande partie de l'armée, et qui déjà, sous Ancus Martius, formait une portion libre et nombreuse de la nation. Les barrières, d'abord insurmontables, s'abaissèrent peu à peu; les patriciens, dont les rangs s'éclaircissaient, se recrutèrent parmi les plébéiens, qui les

(1) S'il était vrai que chaque plébéien eût un patron, comme on l'enseigne dans les écoles, l'histoire de Rome, qui n'est que la lutte de la plèbe avec les aristocrates, serait inexplicable.

(2) PLUTARQUE, dans *Romulus*.

fortifièrent au préjudice de leur classe. La première réforme en faveur de la plèbe est celle, comme nous l'avons dit, de Tarquin l'Ancien, qui augmenta les centuries des chevaliers, remplissant les vides survenus dans les curies par d'illustres familles plébéiennes, tandis que les patriciens conservaient leur division par tribus de famille. Mais Servius Tullius accomplit une réforme radicale, en introduisant les plébéiens comme membres de la cité au moyen du système administratif des tribus, et du système militaire et politique des centuries. Il répartit la plèbe elle-même par tribus, non plus d'après l'origine, mais d'après le lieu, y faisant entrer tout riche non patricien, et assignant à chacune d'elles des magistrats, des fêtes et des percepteurs. Pour discipliner cette nouvelle institution, on plaça auprès du *peuple* des patriciens trente *communes* de plébéiens, qui s'assemblaient dans les comices par *tribus*. Sans doute, le patricien agrégé à la tribu conservait son antique influence, et lui seul, comme versé dans les affaires, était choisi pour les magistratures; mais il est certain que, par les divisions territoriales, qui ne tenaient plus compte de l'origine, il se trouvait en communauté avec le plébéien.

Afin que tous concourussent à cette organisation faite pour le bien commun, Servius distribua les patriciens, les clients et les plébéiens de la ville ou de la campagne en centuries qui, dans la mesure du cens, déclaré sous serment, devaient participer au suffrage dans les comices *centuriates*. Il conserva les six centuries de chevaliers, mais il en forma douze autres de plébéiens, assez riches pour suffire aux besoins de leur équipement militaire; le reste de la plèbe fut divisé en cinq classes et soumis au système des centuries. Par cette organisation fondamentale, les familles patriciennes se trouvèrent fondues avec la commune plébéienne, ce qui assura les droits et la liberté de cette dernière, sans enlever, pourtant, le gouvernement aux patriciens. Fallait-il voter? le client n'était plus compté comme une seule voix avec son patron, mais il s'unissait à sa propre centurie; ce n'était plus l'homme de l'atrium, mais le citoyen du forum (1).

Il y avait cent soixante-dix centuries de plébéiens, douze de chevaliers plébéiens et six de chevaliers patriciens. Les centu-

(1) On ne trouve dans aucun écrivain de l'antiquité que les clients votassent avec les patrons; ce fait, d'ailleurs, serait contraire à la constitution romaine, qui repoussa toujours la majorité du nombre, *ne plurimum valeant plurimi*.

ries se subdivisaient en deux sections, l'une des plus jeunes (*juniorum*), comprenant tous les citoyens de dix-sept à quarante-cinq ans, et formant l'armée mobile; l'autre des plus âgés (*seniorum*), dans laquelle entraient tous ceux de quarante six à soixante, et qui composait l'armée de réserve. Pour la guerre, la première classe donnait trente centuries de princes (*principes*), et dix de triaires (*triarii*). La seconde et la troisième classe en fournissaient quarante, dont vingt pour les hastaires (*hastati*), et vingt autres pour les triaires; la quatrième donnait dix centuries d'hastaires, et la cinquième, trente d'*accensi*, armées à la légère, organisées en bataillons de trois de front sur dix de profondeur. Ainsi constituée, la légion comptait quatre mille cinq cents hommes, divisés en cinq cohortes de trente centuries chacune, et chaque centurie, de trente hommes. Dans les deux premières cohortes figuraient les princes et les hastaires, appelés guides, parce qu'ils précédaient l'étendard; puis venaient les triaires et les accensi. Ainsi donc, aux plus riches, une plus grande somme de droits, mais aussi plus de charges, soit pour le tribut, soit à l'armée.

Pour les comices, les centuries s'assemblaient dans le champ de Mars, chacune avec son propre centurion ou capitaine. Le sénat proposait les élections ou les lois, qu'elles pouvaient approuver ou repousser, mais sans avoir le droit de proposition ni de discussion; et lorsqu'elles approuvaient, il fallait encore le consentement des curies. Les patriciens conservaient donc la supériorité; en effet, ayant la majorité des suffrages dans le sénat, et pouvant rejeter dans les comices curiates ce qu'on avait résolu dans les centuriates, ils dominaient le peuple par leur accord. Seuls en pleine possession du droit divin et humain, c'était pour eux seuls qu'ils garantissaient la liberté personnelle et les formes légales de la propriété; d'un autre côté, comme ils n'employaient que des esclaves dans les arts et métiers, ils empêchaient les plébéiens d'acquérir, au moyen de l'industrie, des richesses et de l'importance.

Les patriciens, peut-être, se servirent de la plèbe pour renverser la monarchie sacerdotale (1); mais, après l'expulsion de Tarquin le Superbe (complot des patriciens et insurrection contre un chef, mais non pas au profit de la liberté populaire), rien, dé-

(1) La plèbe pourrait être personnifiée dans Brutus, plébéien, esclave rebelle.

sormais, ne protégea les plébéiens contre l'arbitraire des forts. Exclus du sénat, privés de l'appui du sacerdoce, et n'ayant plus de rois pour les élever à un rang supérieur, que peuvent-ils? Tous les droits concédés dans la première période consulaire, y compris la *provocation* de Valérius Publicola, nous voulons dire l'appel au peuple, sont, pour qui voit juste, à l'avantage des patriciens. Cette agrégation de races de toute origine qui s'était effectuée tranquillement sous les rois, fut limitée par la jalousie aristocratique, résolue à maintenir la ville dans un état subalterne, et à réduire la plèbe à la condition des clients étrusques. Pour s'affranchir de cette condition, la plèbe dut lutter deux siècles. Dans le but de conserver les limites, soit des possessions, soit des ordres, l'aristocratie se fortifie par les rites, par les auspices, par les formules d'une précision absolue; or, comme la plèbe ne connaît pas ces paroles légales, ces rites qui sont indispensables pour rendre les contrats sacrés, elle ne peut avoir ni mariages, ni famille, ni possessions légitimes. Aux aristocrates seuls appartient le droit de la lance (*jus quiritium*); eux seuls possèdent le territoire légal, réparti selon les rites sacrés et déterminés par les tombes. Hors de sa limite, la propriété existe sans doute, mais elle ne confère aucun droit civil, puisqu'il n'y a de citoyen véritable que celui qui possède en dedans des limites rituelles.

La religion cesse d'être une affaire exclusivement sacerdotale, pour devenir politique. Sans le concours des prêtres, le patricien lui-même accomplit les rites privés. S'il maudit quelqu'un (*sacer esto*), celui qu'il a maudit mourra. Il va consulter les prêtres étrusques, confinés dans le temple sans attributions politiques; mais, au besoin, il sait les contredire, et même les châtier comme imposteurs (1).

La famille constitue un lien politique et religieux dont la sévérité ne se retrouve chez aucun autre peuple (2). Le père seul est indépendant (*sui juris*), et gouverne despotiquement les siens; il peut vendre, battre, tuer ses esclaves, ses serviteurs, ses enfants. Sa femme se rend-elle infidèle, ou boit-elle du vin? il peut la tuer; un fils lui naît-il difforme? il peut le rejeter, c'est-à-dire l'exposer pour qu'il meure; il peut vendre jusqu'à trois fois un de ses enfants; et cet enfant, quelque poste élevé

(1) Affaire de la statue d'Horatius Coclès.

(2) *Fere nulli alii sunt homines, qui talem in filios suos habent potestatem qualem nos habemus.*

qu'il occupe dans la ville, le père peut l'arracher de la chaise curule, de la tribune, du char triomphal, et le juger dans sa propre maison. L'émancipation est un châtiment, puisque le fils n'hérite plus de son père quand il cesse d'être à lui. Quelle puissance exercera un tel père sur la parenté, les clients, les colons auxquels il distribue des terres pour les cultiver! Dans la cité, ils n'ont ni représentation ni droits; car il leur manque le droit augural, sans lequel on ne peut en obtenir aucun autre. Représentation et nom sont le privilége du chef de famille, dont le droit imprescriptible s'étend sur la terre, les biens et l'héritage de l'ennemi, sur lequel il possède une autorité éternelle (*adversus hostem æterna auctoritas esto*). A ceux qui sont placés sous sa dépendance, la loi n'accorde aucune action contre lui; bien plus, il ne peut être puni. Commet-il un méfait, la curie, c'est-à-dire ses pairs déclarent qu'il a mal fait (*improbe factum*), et c'est tout.

Dans un tel état de choses, les patriciens s'attachèrent scrupuleusement à la lettre de la loi plutôt qu'à l'esprit, au sens matériel plutôt qu'au véritable (1); ils seront les esclaves du serment, et feront l'application des lois, même alors qu'elles sont dures, impitoyables, comme le fait aujourd'hui la raison d'État, pour laquelle le salut public est la suprême loi.

A côté de ces patriciens qui représentent l'élément oriental, l'unité, l'exclusion, l'individualité nationale, les plébéiens représentent le génie européen, l'extension, le progrès, l'association; et le contraste des deux forces, l'une conservatrice, l'autre progressive, forme le caractère et la gloire de Rome.

Par plèbe, il ne faut pas entendre cette cohue des grandes villes modernes, mobile instrument des démagogues, qui souffre les plus graves dommages sans s'en apercevoir, s'irrite parfois pour un rien, et crie « vive ma mort, et meure ma vie! » terrible dans un jour d'insurrection, mais bientôt jouée par les habiles, qui non-seulement la frustrent dans ses demandes, mais en profitent même pour lui serrer le mors. A Rome, la plèbe était un peuple, dont faisaient partie des familles riches, des personnes sages, et auquel s'agrégeaient d'antiques patriciens, comme les Virginius, les Génutius, les Ménius, les Mélius, les Oppius, les

(1) Rome avait promis de respecter la cité, *civitatem*, de Carthage; on épargna donc les citoyens, mais on détruisit *urbem*, la ville. Ainsi fit-elle après la journée des Fourches-Caudines, et dans les trêves, conclues pour tant de jours et violées de nuit.

Octavius. La lutte n'était donc pas hors de proportions ; la raison pouvait lutter avec le droit. Sans le patriciat, Rome aurait perdu l'originalité; sans la plèbe, elle n'aurait pas conquis le monde.

Le territoire de Rome s'étendait à peine à huit kilomètres au delà de la cité, entre Crustumérie et Ostie; aussi les consuls, lorsqu'ils chassèrent les Latins, leur imposèrent-ils l'obligation de ne pas se rapprocher de Rome à plus de cinq milles ; et, jusqu'au temps de Strabon, on montrait à cette distance un lieu appelé Festi, ancienne limite du territoire. Il s'agrandit par la suite ; mais, pendant longtemps, il ne dépassa point Tibur (Tivoli), Gabies, Lanuvium, Tusculum, Ardée, Ostie du côté des Latins, Fidènes et Collatie du côté des Sabins. Sur cet espace, les Romains, disposés militairement, ressemblent à un camp plutôt qu'à un peuple. Le premier dénombrement, sous Romulus, donnait trois mille hommes et trois cents chevaliers ; le second, à la fin de son règne, quarante-six mille hommes et environ mille chevaliers. Quand le nombre des citoyens était la base des suffrages, il importait de connaître l'état civil. Dans le principe, sous Servius, dit-on, il fut établi qu'à chaque naissance on déposerait une pièce de monnaie dans le temple de Junon Lucina, une à chaque mort dans celui de Libitina, une dans celui de la déesse Juventa pour tout jeune homme qui prendrait la robe virile. A l'époque des consuls, six cent mille habitants, outre les esclaves, demeuraient sur ce petit territoire (1), et chacun d'eux

(1) DENYS, IV, 1. Cicéron (*De Legibus*, III, 3) dit qu'on tenait des registres où l'on inscrivait le nombre précis des citoyens, de leurs enfants, des esclaves, des troupeaux, l'énumération des biens et l'âge des personnes. Quant au nombre des habitants, je le déduis des 130,000 hommes capables de prendre les armes qui figurent dans le cens de Publicola de 245. Que l'admission des étrangers se soit ralentie au commencement du gouvernement consulaire, c'est ce que prouve le cens de 279, qui donne seulement 130,000 citoyens pubères, et le triple de femmes, d'enfants, d'esclaves, de marchands étrangers, d'ouvriers; « car à Rome il n'est pas permis de vivre du trafic et du travail manuel, » dit Denys, IX, 383.

Voici le recensement de la population romaine dans divers temps :

Années.		Familles.	Citoyens.
185	Sous Servius Tullius.....................	84,000	420,000
245	A l'établissement de la république..........	130,000	650,000
261	Après l'institution des tribuns.............	110,000	550,000
279	Après les troubles de la loi agraire.........	103,000	515,000
288	Durant la guerre avec les Èques et les Volsques.	124,215	621,000
294	Sous la dictature de Cincinnatus...........	132,409	662,000

avait reçu de Romulus deux arpents (1), qui, après la république, furent portés à sept.

Années.		Familles.	Citoyens
361	Au bannissement de Camille..............	152,573	762,000
410	Durant la guerre des Samnites.............	160,000	800,000
460	Sous le consulat de Fabius Maximus......	270,000	1,350,000
464	A l'institution des triumvirs..............	273,000	1,365,000
478	A l'invasion de Pyrrhus..................	271,224	1,356,000
489	Au commencement de la première guerre Punique..........................	292,224	1,460,000
501	Durant la guerre de Sicile................	297,797	1,485,000
532	A la fin de la première guerre Punique.....	260,000	1,400,000
533	Lorsque les affranchis furent compris dans les tribus urbaines....................	270,213	1,350,000
545	Durant la seconde guerre Punique........	287,108	1,185,000
549	A l'expédition de Scipion en Afrique......	214,000	1,070,000
559	Avant la guerre contre Antiochus.........	243,704	1,218,000
564	Dans la guerre avec la ligue Étolienne.....	258,328	1,291,000
574	Avant la guerre de Persée................	273,224	1,366,000
579	Dans la guerre d'Illyrie..................	269,015	1,345,000
584	Dans la guerre de la Macédoine..........	312,805	1,564,000
589	Après la conquête de Macédoine..........	337,552	1,687,000
594	Après la troisième guerre Punique.........	328,314	1,641,000
599	A l'alliance avec Massinissa..............	324,000	1,620,000
606	A la destruction de Carthage..............	322,000	1,611,000
611	A la destruction de Corinthe.............	328,342	1,641,000
617	A l'expédition de Scipion en Espagne.....	323,000	1,615,000
622	A la mort de Tibérius Gracchus..........	313,823	1,569,000
629	A la mort de Scipion l'Africain............	390,736	1,953,000
639	Après la déroute des Allobroges..........	394,336	1,971,000
664	Après la guerre sociale et l'admission des alliés..............................	463,000	2,315,000
683	Après la guerre civile de Marius..........	450,000	2,250,000
703	Après la guerre civile de César et Pompée.	420,000	2,100,000
725	Après l'établissement de l'empire..........	4,164,000	20,820,000
755	Deuxième dénombrement d'Auguste.......	4,233,000	21,165,000
725	Troisième dénombrement d'Auguste.......	4,630,000	23,150,000
800	Sous Claude...........................	6,944,000	34,720,000
800	Sous Vespasien.......................	»	»

(1) *Nexa*, c'est ainsi, d'après Niebuhr, qu'on appelait ceux qui servaient de caution, y compris leur famille, au plébéien débiteur d'un patricien ; ils engageaient leurs biens propres et promettaient de satisfaire le créancier par des travaux personnels. Il faut y ajouter le plébéien qui, ne payant pas, était réduit en servitude par le patricien créancier.

Peut-être avec plus de raison, Vico croit que, dès le principe, les patriciens donnaient aux plébéiens les terres en fief moyennant une redevance annuelle : si la redevance n'était pas payée, les patriciens pouvaient en poursuivre le recouvrement auprès de l'autorité publique et se faire adjuger comme

Sans autre source de revenus que les champs et le butin, ils étaient entourés d'ennemis qui, dans les guerres fréquentes, saccageaient leur cabane et leur terre. Dans ces ravages, le plébéien, qui ne pouvait avec les arts *vils* se procurer de quoi nourrir sa famille, empruntait au patricien sous la promesse de le rembourser la première fois qu'il irait faire une incursion sur le territoire ennemi. Mais si l'occasion ne venait pas, ou si le butin était insuffisant, il se voyait réduit à hypothéquer le petit champ, sur lequel le patricien lui prêtait jusqu'à douze pour cent d'intérêt.

Ces patriciens, qu'on nous a représentés dans les écoles comme des modèles de désintéressement, n'aspiraient qu'à agrandir leur domaine. Ceux qui étaient venus du dehors conservaient les biens qu'ils avaient dans leur patrie; d'autres en achetaient aux citoyens devenus pauvres, si bien que, l'an 387 de Rome, on jugea nécessaire de publier une loi qui défendait de posséder au delà de cinq cents arpents. Mais, avec les comices par centuries, la passion des richesses ne fit que s'accroître, et le pouvoir politique ne se mesura plus sur la noblesse, mais sur les possessions; dès lors, pour en acquérir, il fallut faire la guerre ou dépouiller le plébéien. Celui-ci, en effet, ne tardait pas à voir son patrimoine absorbé par les dettes, et, comme garantie, il ne pouvait offrir au créancier que sa personne, c'est-à-dire toute sa famille (*nexus*). S'il laisse passer le terme, comment sera traité le débiteur? « Cite-le en justice; s'il ne vient pas, prends des té-
« moins et force-le; si l'âge ou la maladie le retient, procure-lui
« un cheval, non la litière. Que le riche serve de caution pour le
« riche; pour le pauvre, qui voudra. La dette avouée, le jugement
« prononcé, trente jours de sursis; puis qu'on le saisisse et le con-
« duise devant le juge. S'il ne satisfait pas, et que personne ne
« réponde pour lui, que le créancier l'emmène et l'attache avec
« des courroies, ou des chaînes qui ne pèsent pas plus de quinze
« livres. Que le prisonnier vive du sien, et donnez-lui une livre
« de farine ou plus si vous voulez. S'il ne s'arrange pas, tenez-le
« en prison soixante jours, et, pendant trois jours de marché,
« présentez-le à la justice en publiant sa dette. A la troisième pu-
« blication, si les créanciers sont plusieurs, qu'ils le coupent en

esclaves les débiteurs retardataires. Les puissants étendirent facilement cette prérogative féodale à toute autre espèce de dettes.

« morceaux, s'ils veulent; ou bien, ils peuvent le vendre au delà « du Tibre (1) ».

Dans les temps de disette, d'autres se vendaient eux-mêmes, d'autres émigraient ou se jetaient dans le fleuve; telle était la liberté dont Brutus avait gratifié le peuple. Mais lorsque l'oppression devient excessive, quel parti reste-t-il à prendre? A l'exemple des Noirs d'Amérique, faut-il incendier les maisons des patrons atroces, ou bien, connaissant la toute-puissance de l'union, présenter une résistance compacte, et acquérir peu à peu le droit? — Les Italiens choisirent le dernier parti.

Un jour, on voit se traîner sur la place un vieillard misérable, hideux, semblable à une bête sauvage, mais la poitrine couverte de cicatrices rapportées de vingt-huit batailles, et avec les insignes gagnées par lui et ses aïeux. Tous le reconnaissent, se pressent autour de lui et lui demandent la cause de ses souffrances; il répond : — Dans les guerres avec les Sabins, ma maison a été brûlée, et l'on m'a enlevé mon troupeau; puis, les impôts croissant, chargé de dettes, dévoré par l'usure, j'ai dû vendre mon patrimoine; emprisonné par mon créancier, j'ai été battu de verges, employé à des travaux forcés ou, plutôt, soumis à la torture. »

Les plébéiens, entraînés tout à la fois par l'indignation et le sentiment de l'intérêt personnel, se soulèvent et s'écrient « : —

(1) Le texte, rapporté par Aulu-Gelle, est précis : *Tertiis nundinis capite pœnas dabant; si plures forent quibus reus esset judicatus, secare si vellent atque partiri corpus addicti sibi hominis permiserunt. Tertiis nundinis, partes secanto; si plus minusve secuerunt, se fraude esto.* Cette prévision de couper plus ou moins, empêche de n'y voir que la division des biens, *sectio bonorum;* bien plus, si parmi les créanciers, un seul restait inexorable, son droit lui était conservé, et il pouvait tuer ou mutiler le débiteur. Il est à croire que la loi fut appliquée rarement ou jamais, parce que le débiteur se rachetait en consentant au *nexum*, ou que les parents et les amis offraient aux créanciers plus qu'ils n'auraient pu vendre le débiteur; en outre, les tribuns devaient contenir le furieux qui refusait de s'accommoder avec le débiteur.

Une loi du dictateur Pétilius (ou Petitius ou Popilius), l'an 433 de Rome, abolit le nexum, défendant à l'avenir l'hypothèque sur la personne, et la faisant cesser pour tout débiteur qui jurerait posséder assez pour s'acquitter : *Omnes qui bonam copiam jurarent, ne essent nexi, dissoluti,* dit Varron. Les *addicti* étaient garantis contre les fers, à moins qu'ils ne fussent condamnés pour crime. Dans Plaute, le moyen le plus terrible de se faire payer par un mauvais débiteur, c'est l'*addictio* ou prison privée. Pendant la guerre d'Annibal, nous voyons encore, dans Tite-Live, que l'on jetait en prison, comme des criminels, ceux qui étaient condamnés à restituer de l'argent.

Comment, nous, les vainqueurs du dehors, nous sommes ainsi traités au dedans! esclaves, accablés de dettes, telles sont les récompenses de la valeur, telle est la gloire d'être Romains! »

La terrible entente populaire épouvante les sénateurs, qui s'enfuient; les plébéiens se présentent au consul en lui montrant les traces livides des chaînes et des coups, et le somment de convoquer l'assemblée; les sénateurs ne s'y rendent pas, tant ils sont effrayés, et les plébéiens, trompés, deviennent furieux. Actus Clausus, Sabin, était venu avec trois mille clients, de Cures à Rome, où il avait obtenu vingt-cinq arpents de terre pour lui et
deux pour chacun des siens; agrégé aux patriciens, il en était 504.
devenu le coryphée, et conseillait de dompter la plèbe à coups de bâton. Son collègue Servilius, au contraire, recommandait la condescendance; mais ni celui-ci, ni Valérius Publicola, élu dictateur, ne réussirent à calmer le peuple.

Une irruption des Volsques vint heureusement au secours des patriciens, qui ordonnèrent aux plébéiens de s'armer pour les repousser, promettant de suspendre les poursuites contre les débiteurs qui s'enrôleraient. Les plébéiens se laissent gagner, prêtent le serment et vont à l'expédition; mais s'étant aperçus du piége, ils se proposent, afin d'éluder le serment de rester fidèles à leurs chefs, de tuer les consuls qui l'avaient reçu. Quelques citoyens, moins exaspérés, leur ayant conseillé d'enlever les aigles qu'ils avaient promis de ne pas abandonner, ils vont les planter sur le
mont qui, depuis, fut appelé sacré, y dressent leur camp et res- 493.
tent dans une attitude menaçante. Ménénius Agrippa vint pour les réconcilier, leur exposant la nécessité d'un gouvernement et l'obligation pour tous de lui prêter un concours actif afin de le rendre fort; il y pourvut au moyen de la fable des membres du corps qui, se plaignant de l'oisiveté de l'estomac, tandis que les autres parties travaillaient toutes, résolurent de lui refuser leur service; mais la faiblesse de l'estomac fut la faiblesse et la mort du corps entier. La fable fut comprise des plébéiens; cependant, ne croyant pas que l'estomac dût être l'arbitre de tout le corps, et moins aveugles que dans les siècles éclairés, ils ne voulurent pas se désister avant d'avoir stipulé des conventions avantageuses; or, à l'imitation de la commune des nobles, qui avaient deux consuls, ils exigèrent deux tribuns avec mission de protéger la commune plébéienne (1).

(1) Les premiers furent Junius Brutus et Sicinius Bellutus; voici reparaître

Sans aucune marque distinctive, sans même compter au nombre des magistrats, les tribuns, dès le principe, ne jouissaient d'aucun droit, si ce n'est d'assister au sénat, quoique relégués dans le vestibule; en un mot, ils n'avaient aucune participation au gouvernement. Mais ils représentaient le peuple dont ils protégeaient les franchises; mais leurs personnes étaient sacrées, si bien que l'on confisquait pour le temple de Cérès les biens de quiconque les offensait; mais ils pouvaient opposer leur *véto* aux décisions du sénat. Au moyen de cette liberté négative, sublime invention du sens pratique et de l'éminent instinct politique des Romains, ils s'élevèrent peu à peu à une grande puissance, avec laquelle ils aidèrent plus à la liberté que les élégantes législations de la Grèce, et créèrent le vrai peuple en restituant au plébéien la dignité d'homme. La présence d'un magistrat qui ne dépendait pas des consuls, et dans lequel trouvaient appui les magistrats et les citoyens qui ne voulaient pas leur obéir, diminua grandement le pouvoir consulaire (dit Cicéron).

La liberté véritable n'est possible que lorsqu'elle peut être disciplinée; et celle de Rome prend racine précisément parce que sa résistance est régulière et légitime. L'importance de ces pactes fut aussitôt appréciée des citoyens, qui les légalisèrent par des cérémonies solennelles; ces lois furent dites sacrées, et le mont, sur lequel on éleva un autel à Jupiter tonnant, devint le mont sacré.

Les patriciens sacerdotaux avaient pu distraire la plèbe et la rendre docile en lui imposant des constructions publiques; les patriciens guerriers essayèrent d'en faire autant en la poussant sur les champs de bataille. De là des guerres interminables, du milieu desquelles, de temps en temps, les plébéiens élevaient la voix pour réclamer l'*ager;* et, par ce mot, les pauvres entendaient le pain, les riches les droits, qui, nous l'avons déjà dit, étaient attachés au territoire *auspicatus*, situé autour de Rome. Le sénat offrait des terres lointaines enlevées aux vaincus, et qui, se trouvant hors de la ligne sacrée, ne donnaient aucune participation aux auspices ni le plein droit de cité. Les pauvres allaient donc former des colonies, qui s'étendirent et protégèrent la puissance romaine. Lorsqu'il s'agissait d'envoyer une colonie, le peuple, rassemblé, choisissait les familles, auxquelles on attribuait des parcelles du territoire conquis; puis, trois triumvirs

Brutus, c'est-à-dire l'esclave rebelle de la révolution contre les Tarquins; et un Brutus figurera dans l'autre tentative de révolution contre l'empire au début.

les conduisaient à leur destination dans une ordonnance militaire. Arrivés sur le lieu assigné rituellement par les augures, les triumvirs creusaient une fosse, au fond de laquelle ils déposaient de la terre et des fruits apportés de la patrie; puis, avec une charrue au soc de cuivre, tirée par un bœuf et une génisse, ils traçaient d'après les auspices l'enceinte de la future cité. Les colons venaient ensuite qui agrandissaient le fossé, et formaient un retranchement avec la terre extraite; on détruisait les limites et les tombeaux des anciens possesseurs; enfin, la génisse et le bœuf étaient immolés à la divinité que la colonie choisissait pour sa patronne spéciale.

Le sénat prenait soin que la colonie, par toutes les apparences, ressemblât à la mère patrie: les duumvirs tenaient lieu des consuls; les quinquennaux, des censeurs; les décurions, des préteurs, et l'administration était communale; mais en réalité les colonies n'étaient destinées qu'à servir de pépinières de soldats; Rome seule était l'arbitre de la guerre. Comme les colonies grecques, elles ne se rendaient pas indépendantes à mesure qu'elles se sentaient fortes; elles n'étaient donc qu'une extension de la métropole. On voyait bien des étrangers, adoptés sous le nom de municipes, s'élever avec moins de faste et de dépendance, mais colonies et municipes restaient agglomérés autour de l'unité de Rome, seule souveraine, comme le patriarche au milieu de sa famille (1).

Cette déportation déguisée suffisait aux plus pauvres, mais ne trompait pas les plébéiens clairvoyants, qui « préférant demander des terres à Rome que d'en posséder à Antium » (TITE-LIVE), invoquaient la *loi agraire*. Deux propositions distinctes étaient comprises dans cette loi : la première avait pour objet de faire participer les plébéiens au territoire quirinal, source du plein droit civil (2); la seconde voulait que les terres conquises avec le sang du peuple entier, et dont la meilleure partie avait été usurpée par les patriciens qui, cessant de payer la redevance annuelle, les considéraient comme des propriétés allodiales, fussent vendues ou affermées à tous avec équité.

(1) Au temps d'Annibal, les Romains avaient cinquante-trois colonies en Italie. Voyez HEYNE, *De Romanorum prudentia in coloniis regendis.* — *De veterum coloniarum jure, ejusque causis.* OPUSCULES I et VIII.

(2) Le mot italien *podere* pour fonds, a la même origine au moyen âge en Italie : *pouvait qui possédait.*

Le sénat, habile comme les corps constitués et restreints, tirait profit de la docilité du peuple dans les temps de malheurs, et de son imprudence dans les temps de prospérité; mais le peuple revenait à la charge avec la suprême vertu des faibles, la persévérance. Ennuyé de ces prétentions, un jeune patricien, qui avait rapporté de Corioles, ville vaincue par lui, un surnom glorieux, propose d'affamer le peuple en s'abstenant d'aller chercher des blés en Sicile pour subvenir à la disette régnante, et de
491. l'obliger ainsi à se taire. La proposition se divulgue; la plèbe, qui, sur ce point, n'entend pas raison, devient furieuse; les tribuns convoquent les comices par tribus, et condamnent Coriolan à l'exil. Il est contraint de céder à la nouvelle puissance populaire, mais il se venge en dirigeant les armes des Volsques contre sa patrie; et Rome allait périr si Véturie, sa mère, et Volumnie, son épouse, ne l'avaient décidé à déposer les armes et à rentrer dans la patrie.

Mais le coup est porté; les tribuns ont connu leur puissance, consistant dans l'agitation populaire; le patriciat n'est plus inviolable; à côté des assemblées par curies s'élèvent les comices par tribus, où l'on juge les patriciens eux-mêmes. Les tribuns les convoquent et y font des propositions, premiers pas pour obtenir que la plèbe s'ingère aussi dans la législation.

On cita devant ces comices ceux qui s'opposaient à la loi agraire : Titus Ménénius, Spurius Servilius, et enfin les consuls Furius et Manlius; mais cette audace effraya les patriciens, et, le jour de leur jugement, le tribun Génutius fut trouvé mort dans son lit. C'est par de tels moyens que les patriciens faisaient souvent disparaître les plus fermes opposants.

Leur chef mort, les plébéiens allaient se désunir et se résigner au joug, en se laissant entraîner à la guerre, qui donne toujours de la vigueur à la tyrannie, lorsque le plébéien Valérius refuse de s'enrôler. Un premier exemple suffit souvent pour de grandes choses; le peuple le seconde et le nomme tribun avec Dentatus, qui disait : « Je ne sais pas parler, mais ce que j'ai dit une fois, je sais le faire; demain, trouvez-vous ici, et je mourrai sous vos yeux ou je ferai passer la loi. » Mais les patriciens viennent entourés de leurs clients, et l'inflexible Appius Claudius fait encore repousser la loi agraire. Que fait la plèbe? elle se laisse battre par ses ennemis, et supporte la décimation à laquelle on la condamne. Appius, cité devant les comices par tribus, ne se soustrait à la sentence de la commune plébéienne qu'en se laissant mourir

de faim. Le peuple, admirant sa fermeté, bien qu'il en eût été la victime, lui fit de magnifiques funérailles.

A quoi donc se réduisaient les prétentions de cette plèbe, que vous, ô maîtres! vous nous dépeignez comme une ennemie turbulente des anciens héros? à obtenir, à l'égal des nobles, la possession avec le mariage solennel et reconnu; elle ne visait pas aux alliances avec les nobles, mais elle voulait que ses mariages cessassent d'être de simples concubinages, et que ses enfants fussent, non-seulement des hommes, mais des citoyens (1). Les patriciens, au contraire, s'arrogeant tous les droits, faisaient de temps en temps élire un dictateur, autorité suprême et despotique qui suspendait toutes les autres, même celle des tribuns; ou bien ils envoyaient la plèbe à la guerre, en la soumettant à une discipline rigoureuse, ou, lorsqu'au forum et dans les assemblées elle criait trop haut, ils la punissaient devant les tribunaux dont ils restaient encore les arbitres. Le tribun Lucius Icilius obtint qu'on abandonnât l'Aventin à la plèbe, qui dès 456.
lors y construisit ses propres demeures comme sur une forteresse opposée à celle des nobles sur le Capitole; à cette occasion, Icilius, introduit dans le sénat, prit la parole pour réclamer le droit, que les tribuns acquirent plus tard, de convoquer même la curie.

Malgré ces avantages, la plèbe n'oubliait pas les promesses qu'on lui avait faites; croyant à la justice de sa cause, elle continuait à demander, avec les droits attachés aux possessions, qu'on enlevât le pouvoir arbitraire aux magistrats par l'unification de la juridiction plébéienne et patricienne et par l'établissement d'une loi uniforme et rendue publique. La victoire est réservée à la persévérance. Sicinius Dentatus, qui pendant 451.
quarante ans avait assisté à cent vingt batailles, reçu quarante-cinq blessures, mérité quatorze couronnes civiques, trois murales, une obsidionale, quatre-vingt-trois colliers d'or, cent soixante bracelets d'or, dix-huit lances, vingt-cinq harnais, fut nommé tribun; il obtint ce qu'on éludait depuis dix ans, c'est-à-dire que le consulat fût suspendu, et que l'on confiât à des personnages

(1) Toute la lutte des plébéiens avec les patriciens est élégamment exprimée par Florus, lorsqu'il dit que les plébéiens voulaient acquérir *nunc libertatem, nunc pudicitiam, tum natalium dignitatem, honorum decora et insignia*. Florus dit aussi : *Actus a Servio census, quid effecit, nisi ut ipsa se nosset respublica?* C'est le *nosce te ipsum* de Solon.

divers le pouvoir de rédiger les lois et de les faire exécuter : deux fonctions que l'antiquité n'avait pas l'habitude de séparer.

La législation fut écrite sur dix tables. Mais, comme on s'aperçut qu'il y avait des lacunes, on nomma, pour l'année suivante, de nouveaux décemvirs, avec mission d'en former deux autres. Liés aux patriciens, inspirés par Appius Claudius Crassinus (famille obstinément contraire au peuple), les décemvirs, abusant du pouvoir absolu pour opprimer et se perpétuer dans leur autorité, font périr le brave Dentatus. Pour satisfaire sa passion, Appius tend des piéges à la fille du plébéien Virginius, qui la tue afin de lui sauver l'honneur. Virginius court au camp, excite les soldats à la vengeance, et le sang d'une chaste jeune fille fonde la liberté populaire, comme celui de Lucrèce avait
449 fondé la liberté patricienne. Réunis sur le mont Aventin, les plébéiens réélurent les tribuns et les consuls, qui organisèrent la force de la démocratie.

L'œuvre des décemvirs est le code intitulé lois des Douze-Tables, dont l'impérative brièveté comprend le droit privé des Romains réuni à celui des autres peuples associés. Une ancienne tradition veut qu'on ait emprunté ces lois à la Grèce ; mais déjà Polybe niait leur ressemblance avec celles des Athéniens, et trouvait qu'elles se rapprochaient plutôt de la législation carthaginoise (1). La confrontation prouve que, si les compilateurs visitèrent la Grèce et la Grande-Grèce, ils n'en imitèrent rien dans les dispositions essentielles et caractéristiques du droit personnel, pas plus que dans les formes de procédure. Seulement, les lois s'accordaient

(1) Liv. VI, 4. Vico repousse la compilation des Douze-Tables ; l'unique loi faite par les décemvirs, selon lui, est celle qui faisait participer la plèbe au domaine quiritaire des champs ; puis, on fit dériver de cette source (les Douze-Tables), comme d'un type idéal, toutes les lois qui accordèrent successivement la liberté à la plèbe.

Les différences entre les lois grecques et les romaines sont remarquées par les jurisconsultes. A Athènes, le mari était protecteur ; à Rome, patron. Au lieu de donner de l'argent au beau-père, il en recevait. Aussi la femme, apportant une dot dans sa nouvelle maison, y conservait une certaine indépendance ; elle pouvait accuser son mari, comme celui-ci pouvait l'accuser elle-même : la séparation était facile. A Athènes, le père peut tuer, non son fils, mais sa fille corrompue ; il a le droit de répudier le nouveau-né, qui, dans ce cas, est vendu comme esclave ; il peut même déclarer indigne son fils adulte, répudiation qui n'a pas lieu à Rome, où le père conservait tous ses droits, même celui de ne pas l'émanciper. Quels que fussent l'âge et le grade du fils, ces droits ne cessaient point à Rome, tandis qu'à Athènes, le fils, à vingt ans, était inscrit dans la phratrie, c'est-à-dire devenait indépendant et chef de maison, etc., etc.

sur des faits communs à tous les peuples, comme la suspension des jugements au coucher du soleil, ou qui reposaient sur un droit fort étendu ; ainsi, par exemple, et pour négliger quelques détails relatifs à l'usage de la propriété, les deux codes prescrivaient la même distance entre les haies et les fossés de limites, entre les haies et les plantations. Du reste, on n'y voit aucune trace des lois religieuses de la Grèce, ni de la démocratie attique, ni des immobiles constitutions des Doriens. C'est donc avec raison que nous cherchons dans les Douze-Tables les vestiges de l'ancien droit italique ; en effet, comme tout autre code, elles n'introduisaient pas des dispositions nouvelles, mais fortifiaient ou modifiaient les précédentes. Or, si elles restèrent comme le fondement du droit civil jusqu'à Justinien, c'est précisément parce qu'elles résumaient les croyances et les mœurs nationales.

Rome, placée entre la grossièreté des montagnards et la civilisation avancée de l'Étrurie et de la Grande-Grèce, tendait, d'un côté, à suivre la marche progressive de celle-ci, et, de l'autre, était retenue dans la stabilité par l'aristocratie territoriale, conservatrice des usages antiques. En effet, lorsqu'on analyse les Douze-Tables, on distingue trois éléments : les anciennes coutumes du Latium, rigides et fières ; celles de l'aristocratie, héroïquement tyrannique, et les libertés que les plébéiens réclament et finissent par obtenir. Loin de paraître formées d'un seul jet et dans un but unique, scientifique ou pratique, elles révèlent évidemment la lutte des patriciens, qui se cramponnent à l'antique privilége aristocratique, et des plébéiens, qui cherchent des garanties contre eux.

Dans la première partie, on trouve : « La possession de deux « ans donne droit sur un fonds ; la compensation de la fracture d'un os est fixée à trois cents as ; pas de mariages entre « les patriciens et les plébéiens ; peine de mort contre les attroupements nocturnes, ou contre celui qui fera des enchantements et des maléfices, ou qui empoisonnera ; que l'auteur « de chansons diffamatoires périsse sous le bâton. » Aux menaces contre les débiteurs et aux formules absolues, dont l'ignorance empêche d'obtenir justice, la voix populaire, demandant sécurité, répond : « Que la loi soit immuable, universelle, sans priviléges ; que le patron qui fait dommage au « client soit maudit ; que personne ne puisse être privé de sa liberté ; que le puissant qui rompt un membre au plébéien paye « vingt-cinq livres de cuivre ; s'il ne compose pas avec le blessé, « qu'il soit soumis au talion ; que celui qui rompt la mâchoire

« d'un esclave paye cent cinquante as ; qu'on n'exige pas au delà « de douze pour cent d'intérêt, et que l'usurier découvert res« titue le quadruple ; qu'on ne mette pas au débiteur des chaînes « qui pèsent plus de quinze livres ; que celui qui devient esclave « pour dettes ne soit pas déclaré infâme ; qu'on précipite de la « roche Tarpéienne celui qui dépose faussement. Le témoin qui « refuse d'attester la validité du contrat est déclaré improbe et ne « peut tester. L'insolvable peut être coupé en morceaux, mais seu« lement après avoir été présenté trois fois au magistrat un jour de « marché ; ses fils resteront libres. » Dans la crainte que le noble ne se venge dans les jugements, le crime capital ne pourra être jugé que par le peuple dans les comices centuriates ; le juge corrompu sera puni de mort. Comme les nobles enlevaient les animaux sous prétexte de sacrifices, la loi permet d'exiger un gage de celui qui prend une victime sans la payer ; elle défend aussi, sous peine de restituer le double, de consacrer aux dieux un objet en litige.

A la famille patriarcale et aristocratique on voit se substituer peu à peu la famille libre. La femme s'acquiert, non par achat, mais par *consentement*, par *jouissance*, par la *possession* d'une année, pourvu qu'il n'y ait pas eu interruption de trois nuits ; et la femme, après un mariage libre, n'est plus une chose, mais une pupille. Le fils sera lui-même émancipé par trois ventes simulées, ce qui atteste le servage, mais y met un terme ; bien plus, il devient père de famille, et ne reste lié à la sienne que par une espèce de patronage, jusqu'au jour où la loi devra rappeler « que le soldat lui-même est tenu à des égards de piété envers son père. » Les biens ne dépendront plus de l'hérédité nécessaire, fatale ; mais le père, par un testament solennel, disposera de ses biens et en règlera la tutelle. Ainsi la propriété, enchaînée d'abord à la famille, devient mobile pour se mettre en rapport avec la liberté individuelle ; et l'on acquiert, par la prescription, le fonds après deux ans, les meubles après un an.

Les lois somptuaires, qui, d'après Vico, ne furent introduites que lorsque les Romains eurent appris des Grecs le luxe, doivent-être, selon nous, attribuées à ces temps primitifs. Dirigées contre l'opulence de la classe inférieure, elles permettaient aux pontifes, aux augures, aux nobles, représentant les dieux, d'étaler une grande magnificence dans les sacrifices publics et privés, aussi bien que dans les cérémonies funèbres. « Ne fa« çonnez pas le bûcher à la hache. Aux funérailles, trois habits

« de deuil, trois bandelettes de pourpre, dix joueurs de flûte. « Ne recueillez pas les cendres des morts pour en faire les obsè« ques plus tard. Pas de couronne au mort s'il ne l'a pas gagnée « par son courage ou par l'argent, soit dans les courses faites « avec ses propres chevaux, soit autrement. Ne faites pas plu« sieurs funérailles pour un mort; point d'or sur le cadavre; « mais s'il a les dents liées avec un filet d'or, vous ne l'arracherez « point. Que les morts ne soient pas ensevelis ou brûlés dans la « ville. » Les tombeaux, en effet, devenaient une propriété inviolable.

Le fait capital du droit décemviral, c'est d'avoir établi l'égalité civile, en soumettant tous les citoyens aux mêmes lois publiques, patriciens ou non, prêtres ou magistrats. Mais, comme la famille conservait encore d'anciens priviléges, bien des années s'écoulèrent avant que la loi pût devenir un fait; puis, le patricien seul conservait le privilége d'offrir les sacrifices propices et *auspicata,* et seul il connaissait les formules qu'on regardait comme indispensables pour légitimer les jugements.

Dans nos codes mêmes sont imposées certaines formalités sans lesquelles quelques actes sont frappés d'illégalité; par exemple, le nombre des témoins, la triple publication des bans de mariage, la signature, la date et autres prescriptions des testaments. Le manque de certaines formules notariales, de certaines oppositions d'avocat, invalide le droit. Beaucoup plus importantes chez les Romains, les formalités pour chaque acte légal s'accomplissaient dans une espèce de drame judiciaire au milieu de traditions symboliques, de violences simulées. Dans le mariage, on donnait à l'épouse un anneau de fer; lorsqu'on la recevait dans la maison du mari, on lui en présentait les clefs, qui lui étaient retirées quand on la répudiait. Le gage se contractait en fermant le poing; le mandat (*manu data*) s'effectuait en donnant la main; on dénonçait un empiétement de possession en jetant une pierre contre le mur bâti illégalement; la prescription s'interrompait en brisant une petite branche. Celui qui réclamait un meuble, le saisissait avec la main; pour accepter un héritage, l'héritier faisait claquer les doigts (*digitis crepabat*); on enchérissait dans une vente publique en soulevant un doigt. Le débiteur qui faisait concession de ses biens à ses créanciers ôtait l'anneau d'or et le déposait; pour annoncer qu'on ne garantissait pas l'esclave mis en vente, on lui mettait le chapeau. Lorsqu'on se disputait la possession d'un fonds, les deux parties se prenaient les mains, simulaient

une espèce de combat, et puis allaient chercher une motte de terre du fonds contesté. A cette course on substitua deux formules, une prononcée par le prêteur (*inite viam*), et l'autre par un tiers (*redite viam*), qui la supposaient commencée et finie dans la salle d'audience (1). Avant de prendre quelqu'un à témoin, on lui disait : *Licet antistari?* S'il répondait : *Licet*, on lui répliquait : *Memento*, en lui touchant le lobe de l'oreille. Le père de famille émancipait son fils en lui donnant un soufflet, rite qui nous est resté dans la confirmation.

Le calendrier, qui indiquait les jours et même les moitiés de jours où l'on pouvait avoir ou ne pas avoir audience, était un secret dans le principe; le plébéien qui l'ignorait voyait opposer à ses preuves évidentes, à ses plaintes légitimes, une fin de non-recevoir invincible, en sorte qu'il ne pouvait se présenter au

(1) On sait que Cicéron *pro Murena* se moque des formules. Le droit public était aussi soumis à des formules; en voici des exemples : TITE-LIVE, liv. I : « Telle fut la forme de la reddition des Collatins. Le roi demanda : « *Êtes-vous les députés et les orateurs envoyés par la ville de Collatie,* « *pour remettre en mon pouvoir la ville et les habitants?* — *Oui.* — *Le* « *peuple collatin est-il libre de disposer de lui?* — *Oui.* — *Vous don-* « *nez-vous vous-mêmes, et donnez-vous le peuple collatin, la ville, les* « *champs, l'eau, les limites, les temples, les richesses mobilières, toutes* « *les choses humaines et divines, à moi et au peuple romain?* — *Oui.* — « *Et moi j'accepte.* Et dans le même livre : Alors nous entendîmes que cela « se fit ainsi, et il n'y a pas souvenir d'un autre pacte plus antique. Le fécial « interrogea ainsi le roi Tullus : *Veux-tu, ô roi! que je fasse pacte avec* « *le père patrat du peuple albain?* Et le roi y ayant consenti, le fécial dit : *Je* « *te demande des herbes sacrées.* Le roi répondit : *Prends-en.* Ensuite il dit « au roi : *O roi! me fais-tu messager royal du peuple romain? approuve* « *mes répondants et mes compagnons.* Le roi répondit : *Oui, sauf mon* « *droit et celui du peuple romain des Quirites.* M. Valérius était fécial; « il fit Sp. Fuscius père patrat en lui touchant la tête et les cheveux avec la « verveine. Le père patrat est choisi pour *patrare* le serment, c'est-à-dire « pour accomplir le pacte, ce qu'il fait avec une longue formule qu'il est inu- « tile de rapporter ici. Après avoir lu les conditions : *Écoute*, dit-il, *ô Jupi-* « *ter! écoute, ô père patrat du peuple romain! écoute, toi, peuple al-* « *bain! le peuple romain n'enfreindra pas le premier ces lois qui ont* « *été lues du commencement à la fin sur ces tablettes de cire,* « *sans fraude, comme elles ont été bien comprises aujourd'hui. Si le* « *peuple romain y manque par conseil public et frauduleusement, dans* « *ce jour, ô Jupiter! frappe ce porc, et frappe-le d'autant plus fort que* « *tu es plus puissant.* Cela dit, il frappe le porc avec un caillou. Les Al- « bains eux-mêmes firent lire leur formule et le serment par le dictateur et « leurs prêtres. »

Voir CHASSAN, *Essai sur la symbolique du droit, précédé d'une introduction sur la poésie du droit primitif;* Paris, 1847.

tribunal qu'avec l'aide d'un patron qui lui faisait connaître les jours fastes et néfastes, comme aussi les cérémonies précises, sans lesquelles il ne pouvait être entendu ni obtenir justice.

Bien que les Douze-Tables n'eussent rien statué à l'égard de l'État, la démocratie, qu'elles avaient introduite dans le droit civil, se communiquait à l'ordre politique. On rétablit les tribuns, puissance qui n'était refrénée que par la nécessité d'être tous d'accord. Les lois faites par la plèbe réunie dans les comices par tribus (*plebiscita*) devinrent obligatoires même pour les nobles (*Quod tributim plebs jussisset, populum teneret*). Les auspices n'étaient pas nécessaires pour sanctionner ces lois, et c'était là une conquête très-importante; sous le tribunat de Canuléius, les 444.
plébéiens s'en prévalurent pour demander la communauté des mariages. En effet, si quelqu'un épousait une plébéienne, les fils suivaient la condition de la mère, et n'héritaient point *ab intestat;* les patriciens durent accorder ce droit, et dès lors disparurent les barrières entre les deux classes. Les plébéiens demandèrent ensuite de pouvoir être admis au sénat; mais les patriciens, plutôt que de céder, suspendirent l'élection des consuls et conférèrent l'autorité judiciaire à des préteurs patriciens. Le commandement des armées fut confié à des tribuns militaires, chefs de légions, choisis parmi les nobles et les plébéiens, mais privés du droit d'auspices.

Il est vrai que, pendant longtemps, le choix tomba sur des patriciens, le plus grand nombre étant satisfait d'avoir assuré sa liberté et sa personne; mais les garanties étaient si faibles, que les *ergastula* continuèrent à se remplir de débiteurs. La misère ne laissait pas aux plébéiens assez de loisir pour s'occuper de la chose publique, et l'oligarchie allait étouffer Rome, lorsque parut le tribun plébéien Caius Licinius Stolon, homme avili à tort par l'histoire, œuvre des aristocrates ou écrite dans leur esprit. Stolon commença une révolution pacifique, toute légale, afin de conso- 356
lider la future grandeur de Rome. Il proposa une loi qui adoucissait le sort des débiteurs, en annulant les intérêts accumulés; une autre qui limitait à cinquante arpents la part individuelle du domaine public (*ager*), et distribuait aux pauvres le reste des champs; une troisième loi portait qu'un des consuls serait plébéien.

Puis, en appliquant le véto à toutes les élections, ce qui priva longtemps Rome de magistrats, les tribuns obtinrent que les plébéiens entreraient dans le collége des prêtres sibyllins, ora- 353-334.
cles de l'État, et pourraient exercer la dictature, la préture, le

339. pontificat, l'édilité. Avec les trois lois du dictateur Philon Publilius, le vote des curies cessa d'être nécessaire, et le consentement du sénat suffit tout seul pour donner aux plébiscites un caractère obligatoire, sans acception de classes. Le sénat, dès lors, prit la place des pères anciens, et le mot peuple exprima l'en-
305. semble de tous les citoyens; les tribuns purent s'emparer des auspices dans les cas où ils le jugeaient nécessaire, et un secrétaire d'Appius Claudius, pour capter la faveur populaire, rendit publiques les formules juridiques symboliques et le calendrier.

L'égalité pénétrait même dans les coutumes. La Pudeur patricienne avait une chapelle dans le forum Boarium; lorsque Virginie, patricienne et femme d'un consul plébéien, y vint pour les sacrifices d'usage, elle se vit repoussée par les matrones, quoiqu'elle dit : « Je puis entrer, parce que je suis chaste et l'épouse d'un homme qui m'a reçue vierge, et dont je n'ai qu'à me louer soit à cause de son caractère, de ses exploits ou de ses dignités. » Alors elle érigea, dans son propre quartier, un autel à la Pudeur plébéienne, exhortant les femmes du peuple à rivaliser de chasteté avec les patriciennes, comme les hommes rivalisaient de courage; les femmes de réputation sans tache, et n'ayant eu qu'un seul mari (*univiræ*), sacrifiaient à cet autel avec les mêmes rites observés dans l'ancien.

Ainsi le peuple conquit le droit et l'égalité religieuse. Les dissidences entre les familles patriciennes et plébéiennes se perpétuaient sans doute, mais les deux ordres cessèrent de former des États distincts dans la république, qui désormais fut une démocratie dans laquelle les droits du peuple étaient tempérés par le sénat et les grands. La religion de l'État, qui mettait à toute chose le sceau des formules inaltérables, faisait obstacle à l'anarchie démagogique et au despotisme militaire. La loi, sacrée dans les temps sacerdotaux, et mystérieuse dans les aristocraties, se trouvait alors divulguée. Par l'équitable répartition du droit, la raison humaine fut substituée à la raison divine des auspices, mystérieusement révélée par les prêtres, et à la raison d'État, en vertu de laquelle le peuple héroïque pourvoit à sa propre conservation avec un sénat propre. Le sénat ne fut plus une autorité de domination, mais de tutelle, pour devenir simple conseil sous les empereurs. La liberté romaine se résuma dans ces trois phrases : autorité du sénat, empire du peuple, pouvoir des tribuns de la plèbe.

Rome est donc née du mélange de races diverses, fait qui

semble produire une plus grande vitalité chez les peuples, comme nous le voyons aujourd'hui pour les Anglo-Saxons. Par conséquent, nous trouverons chez elle, non pas une nationalité limitée, mais des théories d'universalité, comme si elle avait reçu la mission de recueillir autour d'elle les éléments humanitaires. Ses commencements sont pénibles ; elle tient du grossier, mais dans une lutte persévérante elle élimine les parties les moins favorables pour s'assimiler les plus solides. Point d'enthousiasme, de candeur, de simplicité, mais beaucoup d'énergie et de prudence ; point de fantaisie, mais des lois et des institutions. Latins, Sabins, Étrusques, lui apportèrent des institutions diverses ; et du besoin de les séparer naquit la critique, travail d'où est résulté cette législation romaine que les siècles n'oublièrent plus.

CHAPITRE VIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE. LES GAULOIS. LE LATIUM ET L'ÉTRURIE SUBJUGUÉS. FIN DE L'AGE HÉROÏQUE.

Ces faits intérieurs se développaient au milieu de guerres continuelles, au moyen desquelles Rome, plutôt pour sa propre sécurité que dans un but d'invasion, cherchait à soumettre toute l'Italie.

Les populations de l'Italie s'étaient altérées au contact des colonies helléniques et par les relations avec la Grèce et l'Asie Mineure. Tarquin le Superbe avait voulu rendre les Étrusques puissants ; n'ayant pu y réussir, il vint renforcer Rome, contre laquelle plus tard Porsenna prit les armes, comme une mère qui voudrait châtier sa fille. De là l'aversion des Romains pour les Étrusques, et les propositions d'alliances que, dans le but de leur nuire, ils firent aux peuples voisins.

Le Latium était divisé en deux ligues : Éques et Volsques
dans l'une, Herniques et Latins dans l'autre. Les Romains for- 493.
mèrent une fédération militaire avec les villes du Latium sur ces bases : « Tant que le ciel et la terre dureront, nous nous aiderons mutuellement, nous partagerons également les dépouilles des ennemis ; les contestations privées se termineront dans le délai de dix jours, et les juges seront pris dans le lieu où le contrat aura été

fait (1). » D'abord dix, puis trente, ensuite quarante-sept villes envoyèrent des députés à la fontaine de Férentinum pour traiter des intérêts communs; plus tard, le congrès, dit *Feriæ latinæ,* se tint sur l'Aventin et le Capitole. Le droit des Latins (*jus Latii*) conférait celui de mariage (*connubium*) entre les deux peuples; en sorte que les fils suivaient la condition du père. Ils eurent aussi le droit de commerce, qui donnait la revendication, la cession en jugement, la mancipation et le nexus.

Les fédérés de l'Italie attaquèrent cette ligue ennemie; et, bien que les historiens se soient presque entièrement bornés à ne raconter que les victoires des Romains, leur plume laisse échapper des preuves de leurs défaites. Ainsi, la famille des Fabiens composée de trois cent six membres et suivie de quatre mille clients,
477. entreprit d'elle-même la guerre contre Véïes, et put la soutenir deux années; mais enfin, surprise à l'improviste, cette petite armée fut exterminée près du Crémère. Plus tard, le Sabin Appius Herdonius, à la tête de cinquante mille hommes, occupa le Capitole parce que les tribuns avaient empêché le peuple de prendre les armes. A chaque instant, Èques et Volsques, descendus de l'Algide et du mont Albain, tombent sur Rome, dévastent, incendient, puis se réfugient sur leurs montagnes. Dans l'impossibilité de les atteindre et d'en finir avec eux par le siége de leur capitale, il fallut prendre une à une toutes leurs forteresses. Le consul Minucius se laissa entourer par les Èques, et sa perte devenait iné-
438. vitable, si Rome n'eût confié la dictature à Quintius Cincinnatus, citoyen de grande famille et d'habitudes modestes, qui abandonna la culture de son petit champ pour commander l'armée, triompha, puis s'en retourna à la charrue. Les Romains, avec une lenteur calculée, un courage que les désastres ne pouvaient abattre, une activité infatigable, consumèrent deux siècles dans ces petites conquêtes contre la ligue ennemie; même pendant la paix, ils avaient toujours la main sur la garde de l'épée, épiant toutes les occasions qui pouvaient assurer l'heureuse issue de la guerre.

Nous ne nous appesantirons point sur tant de combats; et, du reste, les vicissitudes de Tarente, royaume de Pallas, de Tusculum, royaume de Télégone, de la *superbe* Tibur, chef-lieu d'abord des Sicules, puis des colons argiens, et enfin capitale de Tiburnus, descendant d'Amphiaraüs, procureraient à nos lecteurs peu de plaisir ou d'instruction. C'étaient des villes sans importance, qui

(1) DENYS, liv. I; FESTUS, ad. v, *prætor ad portam.*

néanmoins rivalisèrent longtemps avec Rome et servirent d'aliment à l'éloquence pompeuse de Tite-Live.

Les desseins de Rome étaient favorisés par les dissensions de ces petits peuples, dont l'histoire ressemble à celle de nos républiques du moyen âge. Ardée et Aricie se disputent la possession d'un terrain; elles prennent pour arbitre le peuple romain, qui se rassemble par tribus, écoute les discussions. Publius Sceptius, qui avait atteint quatre-vingt-trois ans et fait vingt campagnes, demande la parole, et rappelle que le terrain en litige appartenait à Corioles, vaincue par les Romains; il devait donc être la propriété des Romains, et fut agrégé au domaine public. Les Ardéates se soulevèrent, et les patriciens eux-mêmes, mécontents de voir le peuple s'immiscer chaque jour davantage dans les affaires du gouvernement, désapprouvèrent le plébiscite; mais, comme ils ne pouvaient le casser, les Ardéates durent courber la tête et accepter l'alliance.

De nouveaux malheurs viennent fondre sur eux. Une fille 442.
du peuple, douée d'une grande beauté, était recherchée en mariage par deux jeunes gens : l'un plébéien, favorisé par les tuteurs de celle-ci; l'autre noble, qui, outre ses pairs, avait pour lui sa mère, ambitieuse d'une alliance éclatante. La discorde de la famille se propage dans la ville; les juges prononcent en faveur de la mère; les tuteurs en appellent au peuple, et font enlever la jeune fille par une bande d'affidés; une autre bande, conduite par le noble prétendant, s'y oppose; on se bat et le sang coule. La plèbe, repoussée de la ville, promène le fer et la flamme sur les terres des nobles, et, grossie d'une multitude d'artisans, s'apprête à faire le siége d'Ardée. Les passions s'enflamment; le peuple demande secours aux Volsques, et les nobles aux Romains, qui saisissent l'occasion de réparer leurs torts envers Ardée. Le consul Géganius vint pour chasser les Volsques, qui déjà assiégeaient la ville, les entoura et les fit passer sous le joug. Assaillis dans leur retraite par les Tusculans, ils périrent jusqu'au dernier; la paix fut rétablie dans Ardée par le supplice des chefs du peuple (1).

Dans le même temps, sur la gauche du Tibre, les Romains continuaient à frapper l'aristocratie étrusque. Après avoir conquis les villes sacrées de Fidènes et de Tarquinies, ils assiégèrent Véies. Le siége dura dix ans, et, comme il fallut hiver-

(1) Tite-Live, liv. iv.

ner sous les armes, les Romains, pour la première fois, assignèrent une solde aux combattants; entretenus et payés, les soldats n'eurent pas hâte de retourner à Rome pour cultiver leurs champs, et restèrent à la disposition des chefs, qui purent dès lors s'engager dans de longues entreprises.

Dans les livres fatidiques de l'Étrurie, il était mystérieusement écrit, que les dieux n'abandonneraient les murailles de Véïes que lorsqu'on aurait mis à sec le lac Albain, en en versant les eaux dans la mer. L'entreprise ne parut pas impossible aux Romains, qui pratiquèrent un admirable conduit d'écoulement, long de six milles et creusé dans la lave. Enfin, Furius Camillus, nommé dictateur, se procura des alliés, se rendit les dieux propices, et, par une mine, pénétra dans Véïes. Les immenses richesses de cette ville furent pillées, les citoyens vendus comme esclaves, et Junon transportée à Rome. Interrogée si elle était satisfaite, la déesse avait répondu deux fois oui. Un vase, de l'énorme valeur de huit talents, fut envoyé à Apollon de Delphes, et, malgré l'opposition des patriciens, les terres de Véïes furent partagées entre les plébéiens, dont chacun eut sept arpents. Capène, Falériès, Sutrium et Vulsinies ne tardèrent pas à succomber, et Rome paraissait sur le point de soumettre toute l'Étrurie, lorsque survint un nouveau fléau, les Gaulois.

Comme on l'a déjà vu, une forte tribu de ces peuples avait autrefois, sous le nom d'Ambra, envahi l'Italie, vaincu les Sicules et pris possession de la vallée du Pô; de là, les Gaulois avaient suivi leurs conquêtes jusqu'au Tibre, qui, par le Nar et le Tronto, formait la limite de leurs vastes domaines, divisés en trois régions : l'Is-Ombrie, autour du Pô; l'Oll-Ombrie, versant occidental de l'Apennin; la Vill-Ombrie, la côte de la mer inférieure entre le Tibre et l'Arno. Les deux premières comptaient trois cent cinquante-huit bourgades; mais les Étrusques s'introduisirent dans la Vill-Ombrie, qu'ils enlevèrent aux Gaulois, sans les exterminer toutefois; continuant la guerre contre l'Is-Ombrie, ils la conquirent peu à peu, et y établirent douze colonies. Une partie des Isombriens retourna dans la Gaule d'au delà les Alpes, une partie se retira dans les vallées Alpines, et quelques-uns résistèrent dans le pays entre le Tésin et l'Adda. Les Oll-Ombriens furent soumis à leur tour; renfermés dans le canton qui de leur nom s'appela Ombrie, ils adoptèrent les coutumes et la langue de leurs voisins.

Au delà des Alpes, sur l'immense espace compris entre les

Pyrénées et le Rhin, les différentes tribus des Gaulois éprouvaient de cruelles vicissitudes, dont la plus mémorable fut l'irruption des Kimris, peuple d'une même origine et tout à fait sauvage. Cette violente invasion chassa plusieurs peuplades gauloises de leurs demeures : une bande avec Sigovèse traversa la forêt Hercynienne et s'établit dans les Alpes illyriques; une autre de Bituriges, d'Éduens, d'Arvernes et d'Ambarres se dirigea vers l'Italie, sous la conduite de Bellovèse. Débouchant par le mont Genèvre sur les terres des Ligures-Taurini, qui habitaient entre le Pô et la Doria, cette bande marcha vers la Nouvelle-Étrurie, située sur le Pô; là, ayant reconnu les débris de l'ancienne migration, elle
adopta, comme un heureux augure, le nom d'Is-Ombriens ou 587.
d'Insubres, qu'elle avait conservé.

Parmi les peuples anciens, les Gaulois sont renommés par un courage intrépide, impétueux, un esprit franc, ouvert à toutes les impressions, une vive intelligence, une extrême mobilité, et aussi par leur répugnance à toute discipline, leur ostentation et leur vanité, cause perpétuelle de dissensions. De leur politique, en deçà des Alpes, il ne reste d'autre indice que la construction d'une forteresse au milieu du territoire conquis, appelée Milan (1), et destinée aux assemblées et aux sacrifices. Bientôt arrivèrent, sous la conduite d'Élitovius, (2), des Carnutes, des Aulerques, des Cénomans, qui, joignant leurs forces à celles des autres bandes, chassèrent les Étrusques au delà du Pô, et fondèrent Brescia et Vérone. Une troisième horde composée de Salies, de Lœves et de Lébèques, traversant les Alpes maritimes, s'établit à l'occident, sur la gauche du Tésin.

Les fluctuations des populations continuant au delà des Alpes, des Kimris les passèrent à leur tour; c'étaient des Boïes, des Lingons, des Anamans, qui, après avoir traversé l'Helvétie et la Transpadane, franchirent le Pô. Les Lingons habitèrent le triangle compris entre le Pô, la Padusa et la mer; les Anamans se placèrent entre le Taro et la petite Versa, et peuplèrent Plaisance; les Boïes s'établirent entre le Taro et l'Utens (Montone), et firent
leur chef-lieu de Felsina, qu'ils nommèrent Bononia. Les Sénons, 558.
les derniers des Kimris, après avoir repoussé les Ombriens jusqu'à

(1) *Mei-land*, mon pays; *Mayland*, pays de mai; *Medellam*, ville de la Vierge; *Mittelawn*, au milieu des plaines; *Medio-amnium*; *Medus* et *Olanus*, deux chefs de bande; *Medio-lana*, à cause de la truie à toison qu'on y trouva, sont les différentes étymologies de Milan.

(2) *Ele-dove*, le tourbillon.

l'Æsis, se fixèrent entre Ravenne et Ancône, où ils bâtirent Séna (Sinigaglia). Ainsi, les Gaulois occupèrent la Transpadane, et les Kimris la Cispadane (1). Une partie des Étrusques, qui n'avait pu s'unir au corps de la nation au delà du Pô et de l'Apennin, se réfugia dans les Alpes, sur le territoire qu'ils appelèrent Rhétie.

La civilisation des Étrusques disparut pour faire place à une sauvage désolation. Les envahisseurs regardaient comme dangereux pour leur liberté de se renfermer entre des murailles; aussi, de tant de villes florissantes, cinq seulement furent épargnées : Mantoue et Melpum, dans la Transpadane, et, dans l'Ombrie, Ravenne, Butrium, Ariminum. Bientôt Melpum fut anéantie; les autres, adonnées au commerce, que méprisaient les conquérants, durent se conduire avec une grande prudence au milieu de ces maîtres terribles, qui habitaient des bourgs sans murailles, n'avaient ni meubles ni aucune des commodités de la vie : pour lit, de l'herbe ou de la paille; pour nourriture, le produit de la chasse; pour unique occupation, la guerre; pour trophées, les têtes des ennemis, qu'ils suspendaient par les cheveux à la crinière des chevaux; pour richesse, les troupeaux et l'or, parce qu'ils se peuvent transporter (POLYBE).

Chaque printemps, ils entraient en guerre, et faisaient des courses, pour enlever du butin, depuis l'Adriatique jusqu'à la Grande-Grèce; cependant, ils côtoyaient la mer Supérieure afin d'éviter les Montagnards de l'Apennin et les robustes enfants du Latium. Croissant en population, ils voulurent expédier une colonie au dehors; trente mille Sénons franchirent les montagnes, et se dirigèrent vers l'Étrurie. Les Étrusques leur firent demander pour quel motif ils venaient dans un pays où leurs ancêtres n'avaient pas habité. « Nous cherchons des terres, répondirent-ils; cédez-nous celles qui ne vous servent pas, et nous serons amis. » L'arrivée de ces Gaulois empêcha les Étrusques de secourir leurs frères de Véies, assiégés par Camille; les victoires de Rome furent favorisées par la situation critique des Étrusques dans l'Italie supérieure.

(1) J'adopte la dénomination latine, tirée de la situation de Rome.

Edwards a prétendu reconnaître en Italie, de nos jours même, le type des deux races gallique et kimrique : aux Gaulois, tête longue, profil saillant, front haut et développé, menton proéminent, nez aquilin; aux Kimris, face plate et courte, pommettes larges, nez droit, écrasé, peu saillant. Voir sa lettre à Thierry, *Sur les caractères des races humaines*.

Le penchant invétéré des Italiens à invoquer l'étranger dans leurs propres discordes nous porte à croire que les Étrusques, pour nuire aux Romains excitèrent contre eux ces nouveaux assaillants. Les Sénons, en effet, marchèrent sur Clusium, ville alliée de Rome, et Rome les fit sommer de se retirer; les trois Fabius, ambassadeurs, voyant qu'ils n'étaient pas écoutés, entrèrent dans la ville assiégée et se mirent à la tête de ses
défenseurs. Cette conduite parut aux Gaulois une violation du 390
droit des gens et les rendit furieux; sous les ordres du Brenn, comme s'appelaient leurs chefs, et grossis par des renforts, ils marchent contre les Romains, les battent près de la petite rivière d'Allia, qui des monts Crustuminiens se jette dans le Tibre, dépouillent les cadavres, leur coupent la tête et se dirigent vers Rome. Saisis d'une terreur panique ou se croyant incapables de défendre leur ville, les citoyens l'abandonnent, et Rome est réduite en cendres; les Gaulois massacrent les sénateurs et les prêtres, qui, après avoir proféré les formules du sacrifice, avaient attendu, désarmés et revêtus de leurs insignes, les impitoyables envahisseurs.

Les Vestales et les choses sacrées avaient été transportées à Cœré d'Étrurie, et le peuple s'était réfugié dans les pays voisins; mais le brave Manlius décida une poignée d'hommes résolus à se renfermer avec lui dans la citadelle du Capitole. Là, ils tinrent ferme; cependant, désespérant de pouvoir résister aux armes et à la famine, ils songeaient à capituler, lorsqu'ils furent secourus par Furius Camillus, qui, exilé par l'ingratitude du peuple, vivait retiré à Ardée. Il oublia les torts de sa patrie, réunit les Romains dispersés, obtint les pleins pouvoirs de la dictature, et arriva lorsque, à Pesaro (*pesa-auro*), on traitait de la
rançon d'argent. « C'est avec le fer, s'écria-t-il, et non avec 390.
l'or que la patrie doit être rachetée. » Il délivra la citadelle, expulsa les Gaulois, et, par ce fait d'armes, il attesta l'immobilité du Jupiter Capitolin; il fut considéré comme second fondateur de la ville.

C'est là une tradition d'orgueil national et patricien, aussi riche de poésie que de contre-sens et de faussetés; mais une autre tradition plus positive nous apprend que les Gaulois furent obligés d'abandonner le siége du Capitole, parce que les Vénètes avaient envahi leurs terres cisalpines. Ils permirent donc aux Romains de se racheter à prix d'or, et cet or fut porté dans la Gaule, où il resta comme un insigne trophée, jusqu'à ce que Drusus l'eût

recouvré. Il est certain que les Gaulois ne quittèrent pas de sitôt le pays ; campés à Tivoli, ils faisaient des courses dans les campagnes et les saccageaient. Aussi les Romains délibérèrent-ils d'abandonner leur patrie malheureuse et sans défense, pour aller s'établir dans la grande et forte Véïes.

C'était là, peut-être, un conseil des plébéiens. En effet, dans la nouvelle patrie, ils seraient devenus les égaux des patriciens, puisque ceux-ci n'y auraient plus trouvé ni le terrain légal, ni la propriété assurée par les tombeaux, ni les souvenirs des aïeux. Mais, disait Camille, Rome jouit de collines très-salubres ; son fleuve offre des avantages pour transporter les denrées de l'intérieur et les recevoir par la voie de mer ; elle se trouve près de la mer, mais pas assez pour être exposée aux flottes ennemies ; de plus, elle est située au milieu de l'Italie, dans une position unique pour s'agrandir (1). Les patriciens firent intervenir avec plus d'efficacité l'opposition ordinaire des augures ; il fut donc résolu qu'on resterait. Alors, du milieu des cendres et des débris, sans édile et sans ordre, on rebâtit la ville plébéienne dans le lieu même où le lituus étrusque avait primitivement fondé la ville patricienne. En fouillant parmi les décombres, on trouva intact le sceptre de Romulus, gage de longue durée pour le peuple, et plusieurs tables de la loi, qui furent exposées en public, excepté celles qui concernaient la religion, et qu'on tenait encore secrètes.

Les Gaulois se renfermèrent dans la partie supérieure de l'Italie, qu'ils appelèrent Gaule cisalpine, mais sans cesser de harceler les Romains. Le dernier désastre avait laissé une telle impression de frayeur, qu'un trésor destiné à pourvoir aux guerres contre les Gaulois (*tumultus*) fut fondé à perpétuité. Pendant ces guerres, aucun citoyen n'était dispensé de prendre les armes ; les affaires étaient suspendues, et l'on confiait à un dictateur, avec tous les pouvoirs, le soin de sauver la république. Cette guerre, d'ailleurs, améliora la tactique romaine : le casque de cuivre fut remplacé par un casque en fer battu, et l'on garnit le rebord des boucliers d'une bande du même métal ; les javelines, frêles et allongées, furent également remplacées par le *pilum*,

(1) *Saluberrimos colles, flumen opportunum, quo ex mediterraneis locis fruges devehantur, quo maritimi commeatus accipiantur ; mare vicinum ad commoditates, non expositum nimia propinquitate ad pericula classium externarum ; regionum Italiæ medium, ad incrementum urbis natum unice locum.* TITE-LIVE, V, 54.

perfectionnement du *gais* gallique, propre à parer les coups du sabre ennemi, comme à frapper soit de près soit de loin.

Par reconnaissance envers la ville pélasge de Cœré, qui avait donné asile aux dieux, les Romains lui accordèrent le droit de cité, faveur qu'ils firent partager aux Véïens, aux Carpénates, aux Falisques. C'était une nouvelle extension donnée à leur politique d'agrandissement par voie d'assimilation ; en effet, ils avaient d'abord transféré les vaincus dans la ville, et maintenant ils projetaient la ville au dehors, en créant des citoyens au delà de leur propre territoire, avec des droits plus ou moins étendus.

Profitant des malheurs de Rome, beaucoup de peuples, et surtout l'Étrurie, s'étaient révoltés ; mais, par son courage, Camille remporta la victoire sur les Volsques et les Étrusques, tandis que, dans le même temps, il apaisait les querelles intérieures, toujours renaissantes, entre les patriciens et les plébéiens, querelles aggravées par l'accumulation des dettes durant les dernières vicissitudes. Les courses des Gaulois, qui affaiblissaient les ennemis de Rome, l'aidaient à les vaincre. En effet, après de longs efforts, elle dompta les Herniques et les Volsques. Les Romains, qui surent quelquefois rendre justice aux vaincus, racontent qu'un Volsque, interrogé sur le châtiment que méritaient ses concitoyens, répondit : « Celui que méritent des hommes qui se croient dignes de la liberté. — Et si l'on vous pardonne, de qu'elle manière vous comporterez-vous ? — Comme vous le feriez-vous-mêmes : si les conditions sont modérées, nous resterons toujours fidèles ; peu, si elles sont dures. »

Rome avait encore de redoutables ennemis dans les Samnites, peuple mêlé de Sabins et d'Ausones, et parvenus alors au plus haut degré de leur puissance. Surpassant Rome en population et en territoire, ils s'étendaient de la mer Inférieure à la mer Supérieure, du Liris aux montagnes Lucaniennes et aux plaines de l'Apulie, sur les deux versants de la chaîne centrale de l'Apennin, dans les vallées du Vulturne, du Tamaro, du Calore, vers la mer Tyrrhénienne, et du Saro, du Tiferne, du Trinio, du Frentone, vers l'Adriatique. Enfin ils occupaient les pays que nous appelons aujourd'hui Principauté-Ultérieure, Abruzze-Citérieure, Terre-de-Labour. Leurs villes principales étaient Bovianum, avec des murailles pélasgiques, au pied du Matese ; Esernia, assise sur la base opposée de cette montagne ; Allifæ, dans la vallée du Vulturne ; Caudium, entre celle-ci et Naples ; Eclapolis, près des mofettes du lac d'Ampsaruto ; Télésia, sur le Calore ; Aufidène, dans la

vallée du Sangro; Consa, non loin d'une source de l'Ofanto; Ortona, Malévent. Ils ne formaient pas un État unique, mais plusieurs communes, avec un *embratur* pour chef; unis par un lien municipal trop faible, ils étaient souvent rivaux, quelquefois ennemis. Au milieu de l'été, ils menaient paître leurs troupeaux dans les gorges de l'Apennin; sobres, indomptés, défendus par des vallons et des torrents, ils étaient la terreur de l'habitant des plaines.

Les villes étrusques et grecques s'opposaient à leurs incursions;
120. mais, passant à travers les intervalles, ils allèrent envahir la Vulturnie, à laquelle ils donnèrent le nom de Campanie, c'est-à-dire *plaine* (κάμπος), et les qualifications d'*Heureuse* et de *Terre-de-Labour*, tant elle était propre à l'agriculture. La délicieuse Capoue, tombant des Étrusques amollis au pouvoir des Samnites belliqueux, acquit la réputation de guerrière. Sa noblesse fournissait des cavaliers aussi renommés que les fantassins du Latium, qui, sous le nom de Mamertins ou soldats de Mars, se mettaient à la solde des tyrans de Sicile et des Grecs eux-mêmes Émule de Rome, elle put aspirer à la domination de toute l'Italie. Et cependant, tel était son goût pour les arts du luxe, que la rue Seplasia se composait tout entière de boutiques de parfums; et les vases qu'on découvre attestent à quelle perfection ils avaient porté l'art de la céramique et la plastique. C'est elle qui inventa les farces, dont les Fables atellanes, les bouffons et Polichinelle nous rappellent le souvenir.

Les Campaniens ne purent jamais sympathiser avec les montagnards leurs maîtres, et les Samnites ne connurent pas l'art romain de fondre en un seul peuple conquérants et conquis, patriciens et plébéiens. Ces deux races se regardaient donc avec une défiance pleine d'irritation; les Campaniens, réduits à la dure nécessité de servir des amis ou des ennemis, demandèrent secours à Rome, qui, à titre d'alliée, mais espérant beaucoup d'une intervention armée, sortit pour la première fois du triste Latium, et connut cette magnifique région, les délices méridionales, l'élégance et la sensualité grecques. Les soldats romains en furent si charmés, qu'ils demandèrent d'y transférer la patrie, trouvant peu juste qu'eux, les vainqueurs, restassent à Rome, tandis que les vaincus jouissaient pacifiquement d'une contrée si fertile. Sur le refus d'accéder à leurs désirs, ils répondirent en se retournant contre Rome, et mutinés ils s'écrièrent : « Nous voulons qu'on abolisse l'usure; nous voulons qu'on élise un consul plébéien! » Déjà les armes imposaient la loi à la patrie.

Tout le Latium se ressentit de cette agitation ; fatigué de vaincre au profit des Romains seuls, il secoua le joug, et fit alliance avec les Campaniens, les Sidiciens et les anciens habitants des pays réduits à l'état de colonies romaines, pour repousser les montagnards dans le Samnium et abattre l'orgueil croissant de Rome. Les Latins firent à Rome cette proposition : « Voulez-vous que nous souffrions que vous deveniez la capitale du Latium ? prenez parmi nous un de vos consuls et la moitié des sénateurs. » Les Romains, qui ne cédaient jamais aux menaces, ne dédaignèrent pas l'alliance de barbares montagnards, et conduisirent les pauvres Marses et les Péligniens contre les riches Campaniens ; ainsi, près du Vésuve, tous les peuples de l'Italie centrale se trouvèrent face à face. Guerre féroce comme les guerres entre nations de même race, où l'on retrouve les souvenirs de la sévérité des patriciens conservateurs, et les traces des cruelles religions pélasges. Au milieu de peuples qui avaient une si grande ressemblance, la discipline importait avant tout. Manlius Torquatus condamne son fils à mort pour avoir osé combattre contre ses ordres ; Décius se dévoue aux dieux infernaux pour les apaiser, prononce des formules terribles, et se précipite sur les armes ennemies, s'offrant en victime expiatoire pour tous les Romains. Les ennemis éprouvèrent une déroute complète.

L'insurrection des Latins et des Campaniens fut punie par la destruction de leur autonomie, l'interdiction des assemblées, le transfert des habitants, auxquels on substitua des colons, et chaque ville, dans les pactes souscrits, fut traitée selon sa conduite. Il fallut, pour soumettre les Volsques, vingt-quatre victoires. Les Romains détruisirent l'artificielle fertilité de leur pays, où les ruines de nombreuses cités, répandues au milieu de marais insalubres, attestent encore l'état florissant du peuple qui a péri et la férocité du vainqueur ; férocité due aux patriciens, toujours enclins à la sévérité héroïque, quoique le peuple, au souvenir de l'origine italique, insinuât des conseils plus doux.

Rome alors, changeant de moyens, mais non de but, arme les 327.
habitants de la plaine, Latins, Campaniens, Apuliens, contre les montagnards Samnites, Lucaniens, Vestins, Èques, Marses, Frentans, Péligniens, qui l'avaient aidée à vaincre la plaine. Pendant bien des années, la fortune fut indécise. Enfin Papirius Cursor fait subir un échec aux Samnites, qui demandent vainement à capituler ; les Samnites alors, avec la fureur du désespoir et l'avantage des positions, enferment l'armée romaine dans l'étroite vallée

231. qu'on appela depuis les Fourches-Caudines. Hérennius, vieillard samnite, disait : « Pas de moyen terme ; ou massacrons tous les soldats romains, ou renvoyons-les sans infamie. » Pontius, son fils, général et philosophe, écoutant plus l'humanité que la politique, épargna les vaincus, à la condition qu'ils abandonneraient armes et bagages, passeraient sous une croix, et feraient le serment de ne plus combattre. Rome fut plongée dans le deuil ; mais, par l'interprétation du sénat, le serment fut déclaré non valable, parce que les augures ne l'avaient pas sanctionné ; puis, au moyen d'une de ces subtilités des temps héroïques, dont l'application, sans manquer à la parole, changeait le juste en injuste, on expulsa Posthumius et Véturius, qui avaient fait le serment, et l'on déclara qu'ils ne devaient plus être considérés comme citoyens. Les deux consuls, à titre d'exilés, trouvèrent auprès des Samnites une généreuse hospitalité ; mais, d'après un plan convenu, ils insultèrent le fécial que les Romains avaient envoyé pour traiter de la paix, et cet outrage contre la personne sacrée de l'ambassadeur servit de prétexte à Rome pour rompre le traité et recommencer la guerre (1). La victoire donna raison aux Romains parjures. Pontius, pour qui les Samnites avaient une si grande vénération, que, même après son imprévoyante clémence, ils l'avaient maintenu à la tête de l'armée, fut vaincu et conduit à Rome ; et, lui qui n'avait pas voulu qu'on exterminât l'armée à Caudium, lui qui avait empêché qu'on maltraitât les consuls de Rome, chassés et parjures, il fut lâchement et légalement égorgé !

318. Profitant d'une trêve de deux ans, les Romains remirent les colonies sous le joug ; pour servir d'exemple, ils faisaient périr les révoltés sous les yeux du peuple, parce qu'il leur importait surtout que les colons jouissent d'une entière sécurité.

Lorsqu'ils eurent consolidé leurs établissements dans la Cam-
316. panie, ils formèrent un vaste réseau autour des Samnites, qui, trop faibles pour résister aux conquérants agrandis, implorèrent le secours de la confédération étrusque. Quoique ramenée dans ses limites originaires par les Samnites et les Gaulois, cette puissance avait encore une grande population, accrue par les
312. émigrés de l'Étrurie septentrionale. L'agriculture et l'industrie étaient pour ses villes des sources inépuisables de richesse ; mais

(1) Entre Rome et les Sabins le *jus exsulandi* était en vigueur ; c'est pourquoi Posthumius, banni de sa patrie, pouvait acquérir le droit de cité chez les Samnites.

elle interrompit le trafic et les arts pour aider ses anciens ennemis contre les nouveaux, quoiqu'ils fussent beaucoup plus dangereux que les Ligures et les Gaulois. A la tête des Romains se trouvaient Curius Dentatus, qui ne voulait pas posséder d'or, mais commander à ceux qui en avaient; Papirius Cursor, l'Achille romain; Décius, qui, à l'imitation de son père, se voua aussi aux dieux infernaux; enfin Quintus Fabius, qui, disait-on, avait tué ou fait prisonniers cinquante mille hommes, et que les patriciens surnommèrent Maximus pour avoir relégué dans les quatre tribus de la ville la multitude qu'Appius Claudius avait répandue dans toutes les autres.

Les trois villes les plus belliqueuses de l'Étrurie, Pérouse, Arrétium, Cortone, sollicitèrent une trêve de trente ans; les autres, bien que désarmées, et quoiqu'elles ne sussent pas se mettre d'accord dans les assemblées de Voltumna, déployèrent une force qui suffit pour attester quelle fut à l'origine la puissance de cette confédération. Selon une coutume nationale, on renouvela le pacte sacré, par lequel chacun se choisissait un compagnon; l'un veillait sur l'autre, et l'on réputait infâme celui qui abandonnait l'autre. Vaincus, les fédérés se réfugièrent sur la montagne de
Viterbe dans la forêt Ciminienne, « sans issue et plus horrible 310.
que les forêts de la Germanie et de l'Écosse. » Les victoires et les défaites se succédèrent jusqu'au jour où, combattant avec un grand courage près du lac Vadimon, ils éprouvèrent une déroute complète, dont il leur fut impossible de se relever; guerres nouvelles, insurrections, tout fut inutile. L'indépendance étrusque fut perdue, l'aristocratie se rapprocha des vainqueurs, et les aruspices se firent les instruments de la grandeur romaine. Les vaincus conservèrent, il est vrai, leurs gouvernements municipaux, et continuèrent de cultiver les arts, de faire et de peindre des vases, de fondre le bronze, de s'aventurer sur la mer; mais enfin, les propriétaires se virent réduits à l'état de fermiers, et les cités souveraines tombèrent dans la servitude, masquée du titre d'Associés Latins (*Socii Latini*).

La nation la plus forte de la Péninsule une fois domptée, la gloire et la puissance de l'Italie se concentraient dans Rome; et cette Rome fortunée se voyait déjà, dans les guerres, précédée de ce qui aide tant à la victoire, un nom formidable. Les Samnites, pour lui résister, avaient mis sur pied deux armées, qu'ils perdirent; mais, bien qu'abandonné par les Campaniens,
les Èques, les Herniques subjugués, et quoique cerné de colonies 298.
romaines, ce peuple médite un coup audacieux : il abandonne ses

foyers à la fureur de l'ennemi, descend parmi les Étrusques pour les exciter à reprendre les armes, et forme une ligue redoutable qui se compose de ces derniers, des Ombriens et de hordes stipendiées de Gaulois arrivés naguère en Italie; en effet, tous comprennent que la cause des Samnites est désormais celle de l'indépendance ita-
295. lienne. Cependant la froide valeur de Fabius et de Décius leur fait éprouver une défaite à Sentinum; les Étrusques obtiennent la paix, refusée aux Samnites, dont le pays est abandonné à la dévastation soldatesque.

Pour défendre le dernier reste de la liberté italique, les Samnites ont recours aux dieux de la patrie. Réunis près d'Aquilonie pour une revue générale, ils entourent de toile un espace de vingt pieds carrés; après avoir sacrifié des victimes, on introduisit près d'un autel, et l'un après l'autre, les guerriers, qui durent proférer d'horribles imprécations contre eux et leur famille, s'ils fuyaient ou ne tuaient pas les fuyards. Des soldats disposés autour de l'autel, et l'épée nue, égorgaient ceux qui hésitaient. On put former ainsi une armée de trente mille trois cent quarante hommes
293. qui, fidèles à leur serment, périrent tous à Aquilonie (1). La guerre de montagnes avait toujours été difficile pour les Romains, ce qui prolongea la dernière durant cinquante ans; lorsqu'il l'eurent apprise, impitoyables dans leurs victoires, ils ravagèrent le pays et détruisirent Aquilonie, Cominium et d'autres villes. Les débris des vaincus cherchèrent un asile dans l'Apennin; mais, l'année suivante, deux mille furent découverts dans une grotte où les Romains les firent périr au moyen de la fumée. Deux millions et demi de livres de cuivre en barres, produit de la vente des prisonniers, furent portées en triomphe avec deux mille soixante marcs d'argent provenant du pillage. Une partie des armes enlevées fut laissée comme trophée aux alliés et aux colonies; de l'autre, on fit pour le Capitole une gigantesque statue de Jupiter qu'on apercevait du mont Albain.

Là se ferme l'âge héroïque de Rome, qui, selon Tite-Live, « fut, plus que tout autre, fécond en vertus ». Mais quelles vertus! Brutus, sans les formalités ordinaires, condamne à mort deux de ses fils et assiste à leur supplice; Lucrèce se tue pour un crime qu'elle n'avait point commis; Scévola punit sa main pour avoir failli dans un assassinat, et cet assassinat est approuvé par tout le sénat; Curtius, par superstition, se précipite dans un gouffre,

(1) Tite-Live, x, 42.

et Décius sur les glaives ennemis; un tribun fait brûler vifs ses neuf collègues, qui empêchaient de remplacer les magistrats (1); le très-sage Cincinnatus souille sa vieillesse d'un assassinat légal; les serments sont violés sous la sanction de l'autorité publique et au moyen de sophismes honteux; Fabius Gargès, édile curule, élève un temple à Vénus avec le produit des amendes imposées à des dames romaines pour violation de la foi conjugale et dépravation publique; dans un temps d'épidémie (2), cent soixante femmes accusées d'avoir empoisonné leurs maris, s'empoisonnent elles-mêmes, et un dictateur est élu pour enfoncer le clou sacré dans le temple de Jupiter Capitolin. C'étaient là des vertus de temps héroïques, où dominait l'égoïsme de personnes, de classes, sans bénéfice pour la masse du peuple, qui s'usait ou périssait dans des guerres continuelles, était appauvri par l'usure, battu de verges, enfermé dans les cachots particuliers; substituant à l'intérêt public la tyrannie d'un petit nombre, on appelait rebelle celui qui élevait la voix en faveur de la plèbe, ambitieux celui qui osait demander d'être considéré comme homme et citoyen.

(1) Valère Maxime, vi, 3, 2.

(2) Heyne, *Opusc.* iii, soutient que toutes les pestes de Rome furent des épidémies, sans excepter celle de Lucius Vero au deuxième siècle après J.-C.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE IX.

GRANDE GRÈCE. — PYTHAGORE. — LES LÉGISLATEURS.

Ici, l'histoire de Rome nous oblige à examiner les pays méridionaux de la péninsule et de nouvelles civilisations ; en effet, une troisième civilisation, l'hellénisme des colonies, plus splendide et plus vantée, s'unit à la civilisation pélasge, ou grecque antique si l'on veut, et à la civilisation rhasène des Étrusques.

Le génie du peuple grec, qui sut associer, à un degré supérieur, l'instinct du beau à la sagesse de l'ordre, au point de créer tout à la fois les chefs-d'œuvre de la poésie et de la sculpture, et les vrais systèmes des sciences positives et noologiques, manifesta son puissant besoin de mouvement et d'action par l'envoi de colonies innombrables : depuis l'Asie Mineure jusqu'aux golfes les plus reculés du Pont-Euxin, depuis la mer Ionienne jusqu'au Nil, sur les côtes septentrionales de l'Afrique et sur les côtes méridionales de l'Espagne et de la Gaule. Dans ces émigrations, la jeunesse courait après les aventures et la liberté, les négociants après la fortune, les vaincus après le repos. Les républiques envoyaient dans ces colonies les perturbateurs et l'excédant de leur population; ainsi la greffe de ses enfants profitait à l'opulence et à la civilisation de la mère patrie. Dans le nouveau pays, on vénérait les fondateurs, et souvent, par gratitude, on les choisissait pour chefs. Les colons se partageaient le territoire, y faisaient revivre les noms et les coutumes du pays natal, et modifiaient la civilisation grecque d'après le caractère et les besoins locaux. Les colonies formées par les individus que les factions avaient obligés de fuir la patrie se trouvaient affranchies de la dépendance originelle ; celles que la métropole expédiait conservaient ses lois, recevaient d'elle ses prêtres et ses magistrats, et lui envoyaient des tributs, des denrées, des sa-

crifices annuels. Grâce à l'extension des liens, la métropole et les colonies finissaient par ne constituer qu'une fédération, unie par l'origine commune et par des divinités communes, dans les vieux temples desquelles on allait offrir des hommages ou demander des oracles.

Placées dans les régions les plus favorables à l'existence, à l'industrie, au commerce, elles prospéraient, et la métropole y jouissait du droit d'importation et d'exportation; en outre, composées de gens actifs et laborieux, comme les émigrés le sont d'ordinaire, elles excellaient dans les arts, l'industrie, le savoir, la liberté.

Les Grecs couvrirent de pareilles colonies presque toute la lisière de l'Italie (1), et plus encore les côtes de l'occident, moins abruptes que celles de l'orient. Les plus considérables étaient situées sur le golfe de Tarente, dans la partie occidentale de la Japygie, et de là s'étendaient jusqu'à Naples et en Sicile. Jamais aucun pays n'a réuni autant de villes sur un espace aussi étroit; chacune eut l'importance d'un peuple, et mérita de vivre dans la postérité plus que les grands empires où un despote règne sur des milions d'esclaves.

La famille grecque se subdivise en quatre branches : les Éoliens, les Doriens, les Ioniens, les Achéens, qui diffèrent par les dialectes, les constitutions et des usages particuliers; les Doriens prévalurent en Sicile, et les Achéens dans la Grande-Grèce (2).

(1) Au Pirée, on a trouvé naguère un décret qui décidait l'envoi d'une colonie à Adria, sous la conduite de Miltiade, successeur de son homonyme le vainqueur de Marathon, vers l'olympiade CXIII. Cette colonie avait pour but de créer des marchés de froment et de former une barrière contre les Tyrhéniens. *Bulletin de correspondance archéologique*, 1836, p. 135.

Voir SAINTE-CROIX, RAOUL-ROCHETTE, HEYNE, *Prolusiones* XV *de civitatum græcarum per Magnam Græciam et Siciliam institutis et legibus*, dans le vol. II de ses *Opuscula academica*, Gœttingue, 1787. Au VII vol. de Heeren, traduction française, est ajoutée la *Bibliographie complète sur les colonies des Grecs*.

Métaponte, par le duc de LUYNES et F. J. DEBACQ; Paris, 1833, in-fol. n'est pas une monographie complète, mais une élégante exposition des antiquités de ce lieu accompagnée de dessins et de texte.

DOMENICO MARINCOLA PISTOJA, *Delle cose di Sabiri*; Naples, 1845.

(2) Le nom de Grande-Grèce ne se rencontre ni dans Hérodote ni dans Thucydide : il figure pour la première fois dans Polybe, liv. II, c. 12, et Strabon l'attribue à la grande extension des Grecs; Festus et Servius (*ad. Æn.*, I, 573) aux nombreuses villes grecques fondées en Italie; d'autres, à d'autres causes; Delisle, d'Anville, Micali, à ce qu'elle avait plus d'étendue que la Grèce propre; quelques-uns en font honneur à la philosophie de Pythagore, née et

La Sicile dut aux Doriens les colonies suivantes : Hybla, Thapsos, Géla, Agrigente, Messine, Tarente. Les Achéens fondèrent Crotone, Sybaris, Thurium, qui la remplaça ; ces colonies eurent pour filles Laüs, Scydros, Posidonie, Térina, Caulonie, Pandosie. Des Ioniens de Chalcis sortirent Cumes et Naples, Zanclé d'où vinrent Himère et Myles, Naxos qui produisit Gallipoli, Léontium, Catane, Eubée, Taormine et Rhégium. Élée et Scylacéum provenaient aussi de la race ionique ; en outre, les Crétois conduisirent des colonies à Brindes, Iria, Salentia et Héraclée, Minoa en Sicile ; les Thessaliens à Crimise et Égeste ; les Étoliens à Témèse ; les Phocéens à Lagarie.

Une des premières entreprises qu'on attribue aux Grecs, est le siége de Troie, immortalisé dans les poëmes d'Homère et de Vir-

répandue dans cette contrée ; d'autres enfin croient qu'il lui est venu de ce qu'elle précéda la Grèce orientale dans la civilisation et la philosophie. Il paraît que ce nom dura jusqu'à la fin du troisième siècle de Rome ; alors chaque contrée tira son nom du peuple qui l'occupait.

On n'est pas non plus d'accord sur l'extension indiquée par ce nom ; Synésius, évêque du cinquième siècle (*Ep. ad Pœonium*), dit qu'il était commun à tous les pays où l'on pratiquait les rites secrets de Pythagore. On divise d'ordinaire la Grande-Grèce en huit régions : Locrienne, Caulonite, Scylétique, Crotoniate, Sybaritique, Héracléenne, Métapontine, Tarentine ; son ensemble embrassait donc l'Apulie, la Lucanie, le Brutium.

Chronologie des colonies grecques en Italie.

1300 ou 1050, Cumes, fondée par les Chalcidiens d'Eubée ; elle eut pour filles Naples et Zanclé, d'où sortirent Himère et Myles.
1260 ou 900, Métaponte, bâtie par les Pyliens à leur retour de Troie, puis repeuplée par les Achéens et les Sybarites.
758 Naxos, par les Chalcidiens.
753 Crotone, par les Achéens.
750 Léontium, par des colons de Naxos, et peu après Catane.
732 Syracuse, par les Corinthiens ; d'où Acra, Casmène, Camarine.
725 Sybaris, par les Achéens ; Thurium la remplace en 444.
723 Rhégium, repeuplée par les Messéniens.
707 Tarente, repeuplée par les Lacédémoniens.
683 Locres, fondée par les Locriens-Ozoles. On dit qu'une autre de leurs colonies y fut établie en 757.
667 Zanclé, repeuplée par les Messéniens, et appelée Messine.
645 Sélinonte, par les Mégariens.
605 Géla, par les Rhodiens.
582 Agrigente, par les Gélaniens.
536 Élée ou Vélie, par les Phocéens.
510 Posidonie, par les Sybarites.
444 Thurium, par les Athéniens.
433 Héraclée de Lucanie, par les Tarentins.

gile; mais nous n'avons aucune certitude historique ni sur le temps, ni sur le lieu, ni sur l'issue. Le fait lui-même est controversé; et pourtant, c'est à ces combats livrés douze siècles avant notre ère sur les rives de l'Hellespont, que les anciens prétendaient rattacher leur noblesse, comme nos églises aux apôtres, et nos seigneurs aux croisades. La généalogie de plusieurs États d'Italie remonte précisément aux héros de la guerre Iliaque. D'après la tradition, des Troyens, échappés à la ruine de leur ville, avaient cherché une nouvelle patrie sur un sol étranger; d'autres, parmi les vainqueurs eux-mêmes, ballottés, à leur retour, par la colère divine ou les tempêtes, avaient été jetés sur des plages lointaines où ils s'étaient établis. Pétilie croyait que Philoctète, ce Grec abandonné par l'astucieux Ulysse, l'avait entourée d'un nouveau mur; Métaponte attribuait sa fondation à Épéus, compagnon du Pylien Nestor, le plus prudent des Grecs; Trapane, Agathinum, faisaient remonter leur origine à d'autres aventuriers semblables. De nouvelles colonies, dont le nom est oublié, durent ensuite leur succéder.

Peut-être qu'en raison des agitations du sol qui se continuaient encore, les premiers habitants de ces côtes avaient occupé les montagnes, laissant inhabitées les plages malsaines, jusqu'à ce que les atterrissements les eussent rendues salubres. Les Grecs émigrés purent fixer leurs demeures sur ces lisières, de formation récente et d'une grande fécondité; dans le soin des troupeaux et le voisinage de la mer, ils trouvaient les moyens de croître en nombre et de s'enrichir, tandis que les naturels, réduits en esclavage, étaient attachés à la glèbe, ou se multipliaient et se fortifiaient dans les montagnes. Une poignée de braves ou d'aventuriers sans femmes ne pouvaient que se mêler aux vaincus, les civiliser, altérer peut-être, mais sans les changer, leur langue et leurs coutumes; ce qu'ils détruisaient sans doute, c'était la caste, qui, selon le caractère des constitutions antiques, se superposait à la plèbe et s'en tenait complétement séparée. Comme témoignage de la nouvelle culture, le pays se couvrait de temples élevés aux divinités grecques; tels furent ceux de Neptune à Tarente, de Proserpine à Locres, de Minerve à Métaponte, de Junon sur le promontoire Lacinium, d'Hercule a Crotone, dont les rites étaient réservés à la famille des Lampriades.

Les colons transportaient avec eux la constitution de leur patrie : le système démocratique prévalut donc dans les colonies ioniques, dont Athènes était le type; au contraire, dans

les colonies doriennes, dont Sparte était le modèle, l'aristocratie concentrait l'exercice de la souveraineté et les magistratures dans quelques familles ou dans une classe dont le cens ouvrait l'entrée. Cependant le fait lui-même de la migration entraînait vers la démocratie, car les aristocrates ne se rattachaient point au sol par des souvenirs de domination ; et d'ailleurs, comme il arrive d'ordinaire, leur nombre diminuait toujours, tandis que le peuple croissait par le commerce et les richesses.

Néanmoins, si les colons avaient conduit des familles et des clients, ils conservaient sur eux leur droit primitif, et les Grecs venus plus tard ne furent pas admis à l'égalité de droits (ἰσοπολιτεία) ; ainsi se formait une nouvelle aristocratie, celle des originaires, qui avait des priviléges sur les derniers venus. Ces différentes classes ne tardèrent pas à se quereller ; avec l'aide des esclaves, c'est-à-dire des indigènes réduits en servitude, on expulsait les nobles de la ville, et l'administration était confiée aux chefs de métiers : révolutions sanglantes, attestées par de rares documents, mais surtout par le caractère perpétuel de semblables sociétés, comme le démontre l'exemple de nos républiques du moyen âge. D'autres fois, quelque oligarque s'associait à la plèbe ou aux vaincus, ou bien s'érigeait en arbitre entre les pauvres et les riches, et, par ce moyen, devenait tyran.

Les Chalcidiens de l'île d'Eubée, aujourd'hui Négrepont, race ionique, s'établirent dans l'île de Pithécuse et les îles voisines ; de 1300.
là, mais avant la destruction de Troie, ou du moins avant l'existence de toute autre ville grecque, ils passèrent au nord du Silare, dans le territoire des Opiques, pour fonder Cumes, qui s'agrandit par le commerce, tint tête aux Étrusques, et fonda Naples et Zanclé, destinées à survivre à leur métropole. Son aristocratie tempérée fut renversée par le vaillant Aristodème, qui, cher à l'armée pour ses victoires sur les Étrusques, fit égorger les grands et força les veuves à épouser les assassins ; il fomenta l'inclination des Cumans pour la volupté en ordonnant d'élever les enfants avec une mollesse féminine, parce qu'il savait qu'il est facile de tyranniser un peuple corrompu. Il fut tué, et, après sa mort, Cumes se relève, continue ses expéditions lointaines et ses guerres avec ses voisins, jusqu'à ce qu'elle tombe au pouvoir des Romains ; cependant, elle eut toujours de l'importance à cause de son port de Putéoli.

Ces mêmes Chalcidiens de l'Eubée, unis à ceux de Sicile, avaient anciennement colonisé Rhégium, à l'extrémité de l'Italie. Soustraite aux Aurunces, cette ville fut gouvernée aristocratiquement 725.

par mille citoyens choisis dans les familles messéniennes qui s'y étaient fixées avec les premiers habitants. Par l'extinction des grandes maisons, le gouvernement resta dans les mains d'un petit nombre; au moyen de cette oligarchie, Anaxilas se fit tyran, et transmit le pouvoir à ses enfants, qui, chassés au bout de quelques années, laissèrent la ville dans une profonde anarchie à laquelle on remédia en adoptant les lois de Charondas, qui procurèrent une longue paix. Denys l'Ancien s'efforçait de dominer cette ville; mais elle avait pour ce tyran une telle aversion, que, celui-ci lui ayant demandé une épouse d'une famille de Rhégiens, elle osa lui offrir la fille du bourreau (1). Denys eut alors recours à
271. la force, la prit et la saccagea. Denys le Jeune la rétablit; mais plus tard une légion romaine, campée dans le voisinage, l'assaillit et en tua les habitants. Rome punit les soldats dans le chef, mais sans rendre la liberté à Rhégium.

510. De Posidonie, fondée par les Sybarites dans le golfe de Salerne, et que les Romains appelèrent Pæstum, il ne nous reste d'autre monument que de magnifiques débris et le souvenir des roses qu'on y voyait fleurir deux fois dans l'année. Cette ville avait la forme d'un carré de cinq milles de tour; bâtie sur un terrain plat, ses murailles étaient construites sans ciment, fortifiées d'un grand nombre de tours, et quatre portes s'ouvraient en face l'une de l'autre. Détruite par les Sarrasins, elle resta oubliée au milieu d'une forêt de végétation spontanée, jusqu'au dernier siècle, où des chasseurs en indiquèrent les ruines, que les curieux vont sans cesse admirer. Ces ruines, éparses dans une contrée aujourd'hui triste, insalubre et stérile, consistent en deux temples, dont celui de Neptune, fort ancien, est le mieux conservé; son péristyle, auquel on arrive par trois marches, se compose de six colonnes doriques de front et quatorze de côté, cannelées, sans base, hautes à peine de cinq diamètres, avec un entre-colonnement d'un peu plus d'un diamètre, ce qui les fait supposer antérieures au temps où les Grecs donnèrent de la légèreté même à l'ordre dorique. Le petit temple de Cérès, plus récent, a des colonnes plus sveltes, moins massives. Il reste aussi un pœcile avec neuf colonnes sur le plus petit côté extérieur et dix-huit sur le plus grand, et une colonnade qui fait le tour de l'intérieur. Les habitants de Pæstum, même après qu'ils furent tombés en servitude, continuèrent longtemps, à un jour donné, de prendre le costume et les usages

(1) STRABON, liv. VI.

grecs, et de célébrer la commémoration des temps de leur indépendance.

Sur Métaponte, une des colonies les plus célèbres dans le golfe de Tarente, nous savons peu de chose. Elle fut bâtie par les compagnons de Nestor à leur retour de la guerre de Troie; les Achéens et les Sybarites l'agrandirent; Annibal, le célèbre Carthaginois, força les habitants d'émigrer dans le Latium; enfin, l'insalubrité croissante des plaines maritimes la dépeupla, comme elle fit de Pæstum et des colonies voisines sur l'autre littoral. Pline lui donne un temple de Junon avec des colonnes faites de troncs de vigne; l'église de Samson et les tables des Paladins qu'on y montre encore, sont des restes de deux temples antiques, d'achitecture polychrome.

Pendant une longue guerre, les femmes des Locriens-Ozoles s'étaient livrées à des esclaves; au retour de leurs maris, saisies de crainte, elles s'enfuirent avec leurs amants, s'arrêtèrent dans le riant pays situé à l'extrémité de l'Apennin, et formèrent la colonie des Locriens-Épizéphyriens. En arrivant, les fugitifs 638.
dirent aux Sicules : « Tant que nous foulerons cette terre, et que « nous porterons ces têtes sur les épaules, nous posséderons le pays « en commun avec vous. Mais ils avaient mis de la terre dans leur chaussure, et des têtes d'ail sur leurs épaules; après avoir secoué ces têtes, ils se crurent affranchis de toute obligation et dominèrent les naturels. Assaillis par les Crotoniates, qu'ils avaient provoqués, ils remportèrent sur eux, près de la Sagra, une victoire avec des forces si disproportionnées, que la renommée, en la publiant jusqu'en Grèce, l'attribuait à l'intervention des demi-dieux Castor et Pollux, que les anciens croyaient voir dans les feux follets errant sur la mer. Une autre victoire sur les Crotoniates fut attribuée à Ajax, héros grec de la terre troyenne, dont le spectre, disait-on, avait combattu pour les Locriens. Parmi les cent familles dominantes, on choisissait un cosmopole, magistrat suprême, et mille sénateurs revêtus de l'autorité législative; des inspecteurs veillaient à l'exécution des lois. Si Locres n'acquit pas de grandes richesses, elle fut renommée par ses bonnes mœurs et ses goûts pacifiques; mais Denys le Jeune, chassé de Syracuse, et qui vint y chercher un asile, y 356.
introduisit toute espèce de désordres. Locres, cependant, resta indépendante jusqu'au temps de Pyrrhus.

Messène, dans le Péloponèse, eut avec Lacédémone une guerre si longue, que les magistrats spartiates, craignant que la race ne

s'éteignit par l'absence des maris, ordonna aux femmes de se livrer aux esclaves. Les enfants nés de cet adultère légal, sous le nom de Parthéniens, émigrèrent au retour des époux de leurs mères,
707. et fondèrent la colonie de Tarente dans le golfe de l'Italie qui regarde leur patrie, et dont le port, sur une côte solitaire, est excellent. A l'exemple des autres colons, ils commencèrent par tuer les hommes du pays envahi, dont ils épousèrent les femmes; puis ils se donnèrent des lois, une administration, domptèrent les Messapes, les Lucaniens, d'autres peuples des environs, et devinrent une des premières puissances maritimes entre le cinquième et le quatrième siècle avant notre ère. Ils pouvaient armer vingt mille fantassins et deux mille cavaliers; ils eurent des fabriques de draps, industrie si favorable à la population; bien que l'opulence les eût corrompus, ils surent aussi conserver l'autonomie jusqu'à Pyrrhus. Ils avaient apporté de leur patrie le
272. culte d'Apollon-Hyacinthe et le gouvernement aristocratique tempéré; mais, lorsque les nobles eurent péri dans la guerre contre les Messapes, la forme démocratique prévalut. Les magistrats étaient élus, moitié au sort, moitié à la pluralité des voix; la guerre ne pouvait être déclarée sans le consentement du sénat. Le droit de cité s'accordait non-seulement aux Grecs, mais encore aux indigènes; aussi, les nombreux éléments italiques rapprochaient Tarente de l'Italie plus que de la Grande-Grèce. Ce coin de terre, par ses beautés naturelles et ses tièdes zéphirs, souriait plus que tout autre au poëte Horace (1); il en aimait les vins fumeux, les coursiers généreux, les laines très-fines.

Les Achéens, unis aux Locriens, fondèrent Sybaris; ils assaini-
725. rent au moyen de canaux, qui unissaient l'agrément à l'utilité, la plaine située entre le Crathis et le Sybaris; le manque d'entretien de ces canaux, a ramené l'insalubrité dans le pays. On a blâmé la mollesse des Sybarites; en effet, chacun sait qu'ils avaient l'habitude de faire leurs invitations une année d'avance, pour avoir le temps de mettre à contribution l'air, l'eau, la terre, et de préparer des habits ornés de pierres précieuses; on présentait aux invités la liste des personnes et des mets. Les métiers bruyants ne devaient pas troubler le sommeil et les plaisirs silencieux; les coqs même étaient bannis. Un Sybarite ne put dormir, parce qu'une feuille de rose s'était pliée en deux sous son corps; un autre fut saisi de la fièvre à la vue d'un homme essoufflé de fatigue. Cette exagération ne nous apprend qu'une chose, c'est que le pays avait amassé de

(1) Ode 6 du liv. II.

grandes richesses par le commerce qu'il faisait avec Carthage, surtout en vins et en huiles. Cet état prospère, la fertilité du sol, l'obtention facile du droit de cité, multiplièrent les Sybarites au point que, s'il faut en croire Strabon, ils pouvaient armer trois cent mille hommes (1). Ils dominaient sur sept peuples limitrophes et vingt- 530.
cinq villes. Leur gouvernement était une démocratie tempérée; mais Télys chassa cinq cents des principaux citoyens, et se fit le tyran de l'état. Les bannis se réfugièrent à Crotone, qui envoya des messagers à Sybaris pour traiter de leur rappel; mais les Sybarites égorgèrent les envoyés, et Crotone, avec cent mille guerriers, assaillit sa rivale et la détruisit de fond en comble. 510.

Thurium fut construite sur les ruines de Sybaris, et avec un 444.
tel mélange de peuples, qu'il s'éleva une dispute pour savoir à qui la fondation serait attribuée; on consulta l'oracle, qui la déclara colonie d'Apollon. L'origine même de la population y produisait la démocratie; mais les anciens Sybarites, usurpant les meilleures terres et l'autorité, concentrèrent le gouvernement dans les mains d'un petit nombre. Ils furent expulsés, de nouveaux colons vinrent de la Grèce, et les lois de Charondas furent adoptées. Les Lucaniens, leurs ennemis perpétuels, les vainquirent, et 286.
ne cessèrent de les molester que lorsqu'ils se furent placés sous la protection des Romains. Les Tarentins, offensés de cette conduite, attaquèrent et défirent les habitants de Thurium; plus tard, les Romains réduisirent cette ville à l'état de colonie.

La ville d'Héraclée, bâtie par les Tarentins sur les rives de l'A- 433.
ciris, près de Métaponte, nous a transmis, dans ses fameuses Tables, un document de son gouvernement. On y voit que son culte principal avait pour objet le dieu qui lui avait donné son nom, puis Bacchus et Pallas, dont ses belles monnaies portent les effigies. Des éphores annuels, des polianomes ou préfets de la ville gouvernaient la république; un secrétaire, un géomètre et d'autres fonctionnaires inférieurs étaient chargés de l'administration. Le peuple se divisait en plusieurs tribus, chacune avec des insignes particuliers; dans une assemblée commune, on traitait des intérêts communs. Les Romains la subjuguèrent, l'année même de la prise de Tarente. 272.

Miscellus et Archias conduisirent une colonie achéenne à Crotone, dont la puissance s'accrut si rapidement, que, dans le premier 733.
siècle de son existence, elle arma cent vingt mille hommes contre

(1) DENYS, liv. XII, 9; STRABON, liv. VI.

les Locriens. Malgré quelques revers, elle attaqua et détruisit Sybaris avec une armée non moins nombreuse. Le périmètre de la ville était de douze milles; le sénat se composait de trois cents ou de mille membres (1); les anciens la proclament belle, illustre, riche, heureuse, salubre, et l'on disait que la peste n'y avait jamais paru.

La gymnastique était la partie essentielle de l'éducation antique; on déployait la force et l'adresse dans des fêtes solennelles célébrées à des époques déterminées, mais surtout dans les jeux Olympiques. Tous les quatre ans, les Grecs accouraient en Élide pour assister aux luttes du corps, de la course, du trait, et pour entendre réciter des tragédies, des odes, des morceaux d'histoire. Dans son plus grand éclat, Sybaris méditait d'enlever cette affluence à l'Élide, en instituant des jeux plus splendides et des prix d'une plus grande valeur. Aux jeux Olympiques, dans le cours de vingt-cinq olympiades, le grand prix fut remporté treize fois par les athlètes de Crotone; et telle était leur réputation qu'un proverbe disait que le dernier des Crotoniates valait autant que le premier des Grecs (2). L'athlète Milon lutta contre un taureau, le chargea sur ses épaules, fit le tour du stade avec lui, l'assomma d'un coup de poing et le mangea dans un jour; le toit d'une école s'écroulant, il le soutint sur ses épaules jusqu'à ce que tous ceux qui s'y trouvaient fussent en sûreté; enfin, comme il essayait de fendre un tronc d'arbre, il fut pris par les mains dans l'ouverture et dévoré par des loups.

Les Crotoniates étaient encore célèbres pour leur beauté. Les Égestans, quoique leurs ennemis, rendirent à un certain Philippe, comme au plus beau de son âge, un culte divin après sa mort; le grand peintre Zeuxis, à la vue des jeunes gens qui luttaient dans le gymnase, conçut une si bonne opinion des charmes de leurs sœurs, qu'il les prit pour modèles de cette Vénus qu'on regarde comme le chef-d'œuvre de l'antiquité.

Pythagore organisa la démocratie tempérée de Crotone; c'est à lui que toutes les villes de la Grande-Grèce faisaient honneur de leurs constitutions. Il faut distinguer deux personnages dans Pythagore, le vrai et l'idéal; c'est au second, devenu le type des premiers philosophes sociaux, qu'on attribue les inventions les

(1) Laerce et Jamblique donnent le premier nombre; l'autre est celui de Valère-Maxime, liv. VIII. Voir aussi Tite-Live, liv. IV.

(2) STRABON, liv. V.

plus disparates et les aventures les plus contradictoires. Il n'est pas un pays au monde où il n'ait voyagé; il démontra le théorème du carré de l'hypoténuse; il donna la première théorie des isopérimètres des corps réguliers, les éléments des mathématiques, l'algorithme dont on ignore encore le sens; il trouva le rapport entre la longueur de la corde harmonique et les sons qu'elle produit; il enseigna que l'eau se convertit en vapeur, et que la vapeur redevient eau; il soutint l'opacité de la lune, l'identité de l'étoile du matin avec celle du soir, la sphéricité du soleil. Par l'harmonie des corps célestes, il entendait probablement les rapports de leurs masses et de leurs distances. Il indiqua le véritable système du monde, c'est-à-dire l'obliquité de l'écliptique et la rotation de la terre, avec une égale distribution de lumière, d'ombre, de chaleur sur l'entière surface, ce qui la rend habitable; il sut que deux forces opposées en agissant sur les corps célestes leur font décrire une orbite. Par cette connaissance, il devança de vingt-deux siècles l'attraction newtonienne, qu'Herschel considère comme la vérité la plus universelle à laquelle soit parvenue la raison humaine (1).

Le manque absolu de documents et la perte de la clef du langage mathématique et des symboles sous lesquels les pythagoriciens voilaient leur doctrine rendent difficile de reconnaître ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on nous raconte de cet enseignement. Il paraît que Pythagore naquit à Samos d'Italie en 584, qu'il voyagea dans l'Asie, dans l'Égypte, dans l'Inde peut-être, et qu'il ouvrit à Crotone une école, dont le but était de perfectionner les 540.
sentiments religieux, moraux, politiques; il se montre donc à nous sous le triple aspect de philosophe, de fondateur d'une société, de législateur. Comme philosophe, il tient le milieu entre l'Orient et l'Occident; il n'abolit pas les mythes dans lesquels le premier enveloppait les doctrines, mais il accepte la réalité et le raisonnement du second; il fait sortir la science du sanctuaire

(1) Voir le *Timée* de Platon, et Plutarque.

Sur Pythagore et sur le gouvernement des Pythagoriciens, comparer HEYNE, *Opusc. acad.*, tome II; MEINERS, *Gesch. der Wissenchaft in Gr. und*, etc., I, 401, 464, 469; MUELLER, *Dorici*, II, p. 178; WELBKER, *Proleg. ad Theogn.*, p. XLII; mais surtout KRISCHE, *De societatis a Pythagora in urbe Crotone conditæ scopo politico;* Gœttingue, 1830, TERPSTRA, *de sodalitii pythagoræi origine, conditione, consilio;* Utrecht, 1824; CRAMER, *De Pythagora, quomodo educaverit et instituerit;* Stralsund, 1833.

mystérieux, mais il la déguise dans les symboles d'une société secrète; il la dépouille de son caractère sacerdotal, mais il la conserve aristocratique ; il répudie les fables vulgaires qui dégradaient la vérité, mais il n'ose pas exposer dans leur simple nudité les sublimes conceptions qu'il avait sur Dieu et sur ses relations avec l'homme et le monde.

Autant qu'il est permis d'en juger d'après ses expressions, tantôt symboliques et tantôt mathématiques, il s'arrêtait à un idéalisme pur, mais accessible au sens commun. Tout bien dérive de l'unité, qui est Dieu, et de l'ordre, de l'harmonie, de la proportion, qui sont l'unité manifestée dans les choses, appliquée au gouvernement de l'univers. Tout mal naît de la dualité, c'est-à-dire de la dissonance et de la disproportion, et de la matière, qui est l'ensemble de ces qualités rendues sensibles. L'unité absolue (*monade*), qui produit la limitation de l'imparfait, la dualité et l'indéfini, est le commencement réel et matériel de toutes les choses. Le développement de la création tend précisément à dégager les esprits de la dualité, c'est-à-dire de la matière, ce qui s'obtient en écartant la fausse science du variable pour atteindre à la science vraie de l'être immuable, et en apprenant à ramener la multiplicité des choses à l'unité du principe.

Il soutint l'immortalité de l'âme, et rien ne prouve qu'il la confondît avec le dogme de la métempsycose. Il paraît encore qu'il distinguait le sentiment de l'intelligence : celui-là, source des désirs et des passions ; celle-ci, émanation de l'âme du monde, modératrice des pensées et des actes. Selon sa doctrine, il serait impossible de rien connaître, s'il ne préexistait pas des êtres intelligibles, simples et immuables ; or, comme de pareilles conditions d'unité-éternité ne se réalisent ni par rapport au monde matériel, ni par rapport à l'esprit humain, il faut recourir à l'*idée*, qui seule rend possible la connaissance.

La morale de Pythagore avait pour fondement la rémunération égale et réciproque, l'équité (ἀριθμὸς ἰσάκις ἴσος), qui est une harmonie entre les actions humaines et l'univers ; l'homme est vertueux lorsque ses actions sont soumises à l'intelligence et d'accord avec elle. *Dire la vérité et faire le bien* (1) est son précepte capital. Les vertus sont des voies pour arriver à l'amour ;

(1) Ἀληθεύειν καὶ εὐεργετεῖν. ÉLIEN, *Variæ historiæ*, XII. — Εὐεργεσία καὶ ἀλήθεια. LONGIN, *Du Sublime*.

profonde vérité, qui distingue les deux parties de la morale, une de pure justice, l'autre de charité active.

Chez les anciens, où la méthode existe à peine, où l'imagination prévaut, il ne faut pas espérer de tout comprendre et de tout coordonner; il suffit de saisir le principe général qui anime la doctrine. Tel est dans Pythagore la mathématique, qui dérive de considérations sur les nombres et les figures; qui ramène à des rapports numériques l'harmonie et la beauté des choses; qui embrasse la musique, parce que les accords sont des nombres, et les nombres, des corps formés d'unités. Toute chose est composée de nombres, ou fut créée sur le type numérique. Le monde est un tout harmonieusement disposé, où dix grands corps se meuvent autour d'un centre qui est le soleil; par l'entremise des étoiles, les hommes ont quelque alliance avec les divinités, entre lesquelles et nous se trouvent les démons, dont la grande puissance se manifeste dans les songes et les divinations.

La nature et le langage étaient pour lui des signes sensibles d'un idéal invisible, qui se révèle à l'âme au moyen de l'ordre physique. Ses disciples faisaient grand usage des symboles; comme signe de reconnaissance, ils adoptaient, avec le pentagone, le triple triangle, qui en forme cinq autres; ils disaient. « Ne t'assieds pas sur le boisseau », pour conseiller de ne pas introduire les soucis de la vie animale dans le domaine de l'esprit : « Ne porte pas au doigt les images des dieux, » c'est-à-dire ne divulgue pas la science divine (1).

Pythagore recommandait principalement deux arts : la gymnastique et la musique. Par la gymnastique, nous comprenons l'hygiène, qui est une grande science dans les États, une grande prudence dans les individus. Nous croyons que la musique comprenait toute la littérature; aussi Damon (2) disait-il qu'on ne pouvait toucher aux règles de celle-ci sans bouleverser les lois de l'État, ce qu'on pourrait affirmer même encore aujourd'hui.

Cette hauteur de vues distingue par leurs bases même la philosophie italique de celle des Ioniens. La première prend pour règle la tradition du genre humain; la seconde, la spéculation individuelle et indépendante. La philosophie italique vit qu'il était nécessaire de déduire les choses d'un seul principe pour constituer l'unité de la science; subordonnant les sens à l'esprit, elle dis-

(1) JAMBLIQUE, *Protrept.* 21; SUIDAS, dans Πυθάγορας. C'est principalement dans Philolaüs de Crotone qu'on recueille la doctrine pythagoricienne.

(2) Voir PLATON, *De la République*, liv. III.

tingua les sensations correspondant à l'ordre variable des idées, qui appartiennent à l'ordre invariable ; la philosophie ionique, au contraire, ne s'appuie que sur l'expérience. Elle emploie la synthèse, commence aux parties pour s'élever au tout par la composition, bien qu'elle s'égare dans cette voie infinie et qu'elle revienne toujours aux parties, unique objet de son attention ; tandis que la philosophie italique suit l'analyse, part du tout, et, par la décomposition, arrive aux parties pour remonter au tout, but de ses investigations. L'école ionique admettait un principe matériel et oubliait le but moral ; les pythagoriciens maintenaient le principe incorporel, et, songeant à la moralité, cherchaient les lois et l'harmonie des principes du monde dans une détermination morale du mal et du bien, dans des formes plus dogmatiques que dialectiques, dans un style clair et d'une simplicité grandiose. Pour les philosophes de l'Italie, Dieu était le point de départ, et la nature, pour les Ioniens ; les premiers s'avançaient dans les pures régions de l'esprit ; les seconds s'épuisaient en vains efforts pour se dégager de la matière. Dans l'école de Thalès, essentiellement investigatrice et sagace, la raison humaine déployait une grande et libre activité ; celle de Pythagore, au contraire, jalouse de conserver les doctrines que les Dieux avaient révélées à l'homme, procédait dans l'examen avec moins de hardiesse ; aussi, pour les écoliers, la parole du maître tenait lieu de toute raison. Αὖτος ἔφα, *le maître l'a dit.*

Tandis que les sages de la Grèce philosophaient isolément, Pythagore, comprenant la puissance d'une association forte et régulière, fonda une véritable école pour conserver les doctrines positives et traditionnelles. Dans cette école, peu différente des ordres religieux du moyen âge, on arrivait à l'enseignement supérieur par un long noviciat et une grande austérité ; nourriture, vêtements, sommeil, silence, étaient soumis à des règles sévères, afin de dompter les sens, et, par les privations, de fortifier l'âme pour la méditation. Les pythagoriciens mettaient les biens en commun, s'habillaient de blanc, et habitaient ensemble, mais avec la liberté de se retirer quand ils seraient fatigués de ce genre de vie. Ils cultivaient beaucoup la mémoire ; fidèles à la parole, peu enclins aux serments, sobres dans les plaisirs vénériens, dont ils s'abstenaient dans l'été, ils devaient se présenter aux sacrifices en habits modestes et avec un esprit chaste.

Ils commençaient la journée par la musique et les chants ; puis venaient alternativement les entretiens philosophiques, les

exercices du gymnase et les devoirs de citoyen. Le soir, ils se livraient à une récréation tranquille, et chantaient des *vers dorés;* avant de s'endormir, ils examinaient leur propre conscience. Vertueux est celui qui règle sa vie sur le modèle divin, ou se conforme aux lois de la raison; car la raison, source de la vérité et de l'unité, est la partie divine de notre être, et, pour cela, doit commander; la colère et la cupidité, effets de la matière, image de la dualité, doivent obéir. Et, comme l'harmonie naît de l'accord des sons graves avec les aigus, ainsi la vertu naît de l'accord des facultés diverses de notre âme sous l'empire de la raison; en sorte qu'on peut dire que la vertu est une harmonie.

Les Pythagoriciens préférèrent donc, aux bonds fougueux de la démocratie, les calmes allures de l'aristocratie, c'est-à-dire la domination, non celle des plus forts, ou des plus riches, ou des plus anciens, mais celle des plus intelligents et des plus vertueux. Cela est si vrai, qu'ils représentaient la justice comme l'égalité parfaite, symbolisée par un cube. La parité dans l'abnégation, la réciprocité dans le sacrifice, constituaient l'amitié.

De cet ensemble dérivaient des préceptes étonnants, exposés en partie dans les *Vers dorés,* qu'on attribue à Lysis. « Entre amis toute chose est commune. Qu'on ne laisse pas le soleil se coucher sur une mésintelligence avec un ami. Que les hommes se traitent comme s'ils ne devaient jamais devenir d'amis ennemis, mais au contraire, d'ennemis amis. La femme, faible victime arrachée à l'autel, qu'on la traite avec bonté. » Ils disaient encore qu'on ne devrait faire la guerre qu'à cinq choses : aux maladies du corps, à l'ignorance, aux passions dégradantes, aux discordes des familles, aux séditions des villes. Peut-être leur morale et leur justice ne s'élevaient pas jusqu'à la conception de l'humanité entière, et se renfermaient dans le cercle des associés, comme c'était le propre des institutions avant que le Christ nous enseignât à invoquer tous ensemble notre Père; cela pourrait expliquer la stérilité naturelle de cette doctrine, qui n'influa pas beaucoup sur les actes et l'enseignement de toute la Grèce.

Une cordiale amitié régnait parmi les pythagoriciens. Si quelqu'un perdait ses richesses, les autres partageaient les leurs avec lui. Clinias de Tarente, apprenant que Prorès de Cyrène se trouvait réduit à la misère, passa en Afrique avec une grande somme d'argent pour le secourir, bien qu'il ne l'eût jamais vu; beaucoup d'autres firent de même. L'amitié de Damon et de

Pythias est restée proverbiale. Des femmes faisaient partie de l'association, et Théano, fille du philosophe, nous fournit une preuve de leur morale sans préjugés. On lui demandait combien de temps une femme, sortant des bras d'un homme, devait attendre avant de se présenter aux autels; elle répondit : « Tout de suite, si c'est son mari; jamais, si c'est un étranger. »

Nous pouvons proclamer que l'Italie a vu naître l'école philosophique la plus ancienne et la plus remarquable, puisque Platon et Aristote, les deux flambeaux de la philosophie grecque, dérivent de Pythagore plus réellement que de Socrate. L'école pythagoricienne produisit des sages dans presque toutes les colonies de la Grande-Grèce et de la Sicile; tels furent Philolaüs et Aristée de Crotone, Hippon de Rhégium, Hipparque de Métaponte, Épicharme de Cos, auteur de comédies, Timée de Locres, Ocellus de Lucanie, Élphante de Syracuse, Archytas de Tarente, Empédocle d'Agrigente.

440-360. Archytas eut une grande part dans l'administration de sa patrie, et plusieurs fois, à la tête des armées, il lui assura la victoire. Dans son opinion, le meilleur gouvernement est celui qui se compose de monarchie, d'aristocratie et de démocratie; mais le pouvoir doit appartenir à ceux qui ont plus de génie et de vertu : il veut que les mœurs soient les gardiennes des lois, et que celles-ci punissent non avec des amendes, mais par le déshonneur. Rien n'est plus funeste que la volupté, qui produit les trahisons envers la patrie, les passions effrénées et la ruine des États; dans les dangers, il faut se fier au courage des citoyens, et ne jamais recourir à la force étrangère.

444-403. Le célèbre Empédocle, conduit de l'examen sensible et rationnel de l'être à la contemplation mystique des choses, expose poétiquement sa doctrine. S'abandonnant à l'enthousiasme, il personnifie et divinise tout, et se fonde sur l'hypothèse d'une dégradation de l'univers, occasionnée par un péché originel; puis le monde fut gouverné par deux principes, l'amitié et la discorde (φιλία, νεῖκος), dans lesquels on a voulu retrouver l'attraction et la répulsion de la physique moderne. Sa vie tient du miraculeux : il fait sortir une femme d'une longue léthargie, et l'on dit qu'il l'a ressuscitée; il fait clore une vallée, et cette mesure arrête les maladies que les vents étésiens occasionnaient dans Agrigente; il assainit les maremmes qui infestaient Sélinonte, en y introduisant deux courants d'eau. Il fut donc réputé dieu, et lui-même ne cherchait pas à dissiper cette opinion; il écrivait : « Amis,

« qui habitez les hauteurs d'Agrigente, zélés observateurs de « la justice, salut. Je ne suis pas homme, mais dieu. Lorsque « j'entre dans les cités florissantes, hommes et femmes se prosternent devant moi; le peuple suit mes pas; les uns me demandent « des oracles, les autres un remède contre les cruelles maladies » (1). L'étude de l'histoire naturelle lui coûta la vie. Voulant explorer le cratère de l'Etna, il y périt; mais on a prétendu qu'il s'y était jeté volontairement pour qu'on ne le vît pas mourir. Ceux qui ont voulu en tirer une leçon morale pour l'orgueil humain, ont ajouté qu'il oublia ses pantoufles sur le bord du cratère, indice qui dévoila sa fin mortelle.

L'école ionique avait fixé son attention sur le côté physique du monde; celle de Pythagore, sur le côté métaphysique. Une autre, entée sur la dernière, et qui tirait son nom d'Élée en Lucanie, s'occupa de la dialectique, c'est-à-dire de l'art de raisonner. Cette école, poussant à l'excès le système des idées, répudia le sens commun et l'expérience, pour déclarer que les choses sont de pures apparences et de vains noms sans objet; elle absorba la réalité dans l'intelligence, identifiant ainsi le monde et Dieu.

Cette tendance vers le *suprasensible,* comme si l'on ne devait chercher la vérité que dans la sphère rationnelle, conduisait à redresser le mode de la connaissance sensible au moyen des purs concepts de la raison, et, dans la pensée, l'élément spéculatif se séparait nettement de l'élément expérimental. C'est peut-être parce que les Éléates ont pris soin d'établir une distinction entre l'idée et les choses sensibles, en prévenant que toutes les choses dans leur forme archétypique se trouvent dans l'idée, qu'on leur a reproché d'être panthéistes.

Parménide d'Élée précisa leur système, en soutenant que les 535-463.
sens peuvent sans doute offrir le phénomène apparent, mais que le vrai et le réel ne sont connus que par l'intelligence. Zénon,
d'Élée aussi, creusa plus avant, et démontra que, si les choses 504-460.
apparentes étaient comme la sensation nous les retrace, elles seraient pleines d'absurdités et d'impossibilités. Exagérant la conception fondamentale de cette école, il niait la possibilité du mouvement. En effet, si, pour l'existence des réalités finies, il ne suffit pas qu'on la sente immédiatement, et qu'on lui applique le doute, il devient impossible de la démontrer. C'est donc par

(1) DIOGÈNE LAERCE, liv. VIII.

cette issue qu'entrait le scepticisme, et Gorgias de Léontium, disciple d'Empédocle soutint qu'il n'y a rien de réel, rien qu'on puisse connaître et transmettre par la parole (1).

Ainsi, la philosophie italique s'elevait alors à toute la sublimité de l'idéal, et tombait dans le doute et le sophisme. Mais c'est à Zénon, le premier philosophe qui exprima sa pensée sous forme de dialogues, qu'est dû le mérite d'avoir introduit la dialectique, c'est-à-dire une manière rigoureuse de discuter, de démontrer, de défendre, de réfuter au moyen de règles déterminées.

Pythagore avait aussi rendu de grands services dans d'autres sciences, et particulièrement dans la médecine, qu'il débarrassa de l'intervention divine et fit servir au bien de la société par la législation et la police au moyen de ce qu'on appelle régime pythagoricien. On lui attribue d'importantes découvertes physiologiques. Il enseigna que tout être organique dérive d'un germe; il observa que, dans le sommeil, le sang afflue au cœur et à la tête. Alcméon de Crotone, contemporain de Pythagore, donna une théorie du sommeil. C'est encore à lui qu'on doit le premier ouvrage spécial d'anatomie et de physiologie dont l'histoire fasse mention; il cherche à expliquer les phénomènes par l'examen de la structure des parties.

D'autres pythagoriciens exerçaient la médecine dans l'Italie et la Grèce. Comme investigateurs libres (*periodeutæ*), ils visitaient au lit les malades, que jusqu'alors on avait l'habitude de se faire apporter dans le temple; affranchis des superstitions, ils cherchaient les causes de la maladie, non dans la colère des dieux, mais dans la nature. Grâce à ces procédés, ils arrachaient la science des mains des disciples d'Esculape, bien que, par leur théorie que les changements doivent s'opérer peu à peu, les pythagoriciens ne bannissent pas les formules magiques et dé-

(1) « Rien n'existe, et quand il existerait quelque chose, il est impossible de le connaître. » Tel était son théorème, qu'il prouvait ainsi : « S'il existe quelque chose, cette chose est *l'être* ou le *non être*, ou les deux choses ensemble. Le non être n'est pas possible, parce qu'il ne peut être né, ni n'être pas né, ni être un, ni multiple. Puis, il est impossible que ce qui est, soit l'être et le non être; car si l'être et le non être étaient dans le même temps, ils seraient une même chose quant à l'existence; or, s'ils étaient une même chose, l'être serait le non être. Mais, comme le non être n'est pas, l'être non plus ne saurait être. Et si tous les deux étaient la même chose, ils ne seraient pas deux choses, mais une seule. » Platon lui-même crut devoir réfuter cette argumentation dans ses dialogues; preuve qu'alors elle ne semblait pas aussi frivole et aussi ridicule que nous la trouvons aujourd'hui.

précatoires. Pouvons-nous affirmer qu'ils se trompaient lorsque, supposant que la nature affectionne certains nombres et certaines formules périodiques, ils introduisaient la doctrine numérique dans la science de la santé?

On loue Pythagore, moins il est vrai pour les sciences qu'il enseigna, que pour avoir formé une école destinée à perfectionner les gouvernements, non pas tant dans le but d'en changer la forme que de préparer des hommes capables de les bien diriger. Mais un certain Cylon, riche, violent et querelleur, ayant demandé en vain l'affiliation, eut recours à l'artifice ordinaire des *libérâtres* de tous les temps; à l'aide de la calomnie, il excita le peuple, et ces philosophes furent persécutés, leurs institutions abolies. Les ambitieux en profitèrent pour établir des tyrannies partielles dans plusieurs villes, Clinias à Crotone, d'autres ailleurs, bouleversant tout ordre primitif, jusqu'à ce que les Achéens s'entremirent pour rétablir la paix. Alors on adopta les lois de la mère patrie, et dans le temple de Jupiter Homorius fut jurée une fédération à la tête de laquelle, à ce qu'il paraît, Crotone fut placée. Cette fédération dura jusqu'à l'année 400; mais après, elle se vit enlever son indépendance, par les tyrans de Syracuse d'abord, ensuite par les Romains, et sa décadence fut telle, que Pétrone l'appelait un champ de cadavres rongés et de corbeaux affamés.

Charondas et Zaleucus, les deux illustres législateurs de la Grande-Grèce, furent pythagoriciens; la fable se mêle trop souvent à leur existence, parce que l'histoire ne se soucie pas des bienfaiteurs du genre humain, et préfère immortaliser ses destructeurs.

Charondas naquit à Catane. A l'exemple des anciens législateurs, qui, non-seulement commandaient aux actes, mais voulaient encore asservir la volonté, il donna pour fondement à son code l'existence des dieux (1), la famille et la patrie. Des dieux émane la moralité des actions, que les démons punissent ou récompensent selon leur mérite. Le respect pour les parents s'étendait jusqu'à la terre de leur dernier repos. Celui qui épouse une seconde femme doit être exclu des assemblées, parce qu'il sème la dissension parmi ses propres enfants. L'homme et la femme peuvent rompre le mariage, mais non en contracter un nouveau avec une personne plus jeune (2). Jaloux de conserver les fa-

(1) Même dans les Douze-Tables, le principe était *Deos casti adeunto;* et Justinien mit en tête de son code *De summa Trinitate et fide catholica.*

(2) Cette clause fut introduite postérieurement. DIODORE DE SICILE, liv. XII.

milles (selon le génie des anciens législateurs, différent de celui des modernes), Charondas multiplie les liens entre les parents. Le plus proche parent d'une héritière peut l'épouser; il est tenu de le faire, si elle est orpheline et pauvre, ou bien de la doter. Connaissant les maux de l'ignorance, il ordonna que des maitres salariés par le public enseignassent à tous la lecture et l'écriture. Il défendit de fréquenter les hommes vicieux, et de mettre sur la scène un citoyen, s'il n'était pas adultère ou espion. Le calomniateur était condamné à porter une couronne de tamarisc, et cet opprobre semblait si grand, qu'on en vit plusieurs s'y soustraire par la mort. Celui qui abandonne son poste un jour de bataille restera trois jours sur la place vêtu en femme. Il punissait les juges qui substituaient les commentaires à la précision de la lettre; il admit la peine du talion. Celui qui proposait de changer une loi devait se présenter la corde au cou, pour être étranglé si le vote public lui était contraire.

Pour empêcher la violence de troubler les libres décisions des assemblées, Charondas avait défendu, sous peine de mort, de s'y rendre avec des armes. Un jour qu'il exerçait les soldats, on vint lui dire qu'un tumulte s'était élevé dans l'assemblée; il y accourt l'épée nue, comme il se trouvait; ses ennemis lui reprochent de violer lui-même ses propres lois : « Au contraire, dit-il, je vais les confirmer, » et il se plongea le fer dans le sein. Aristote vante la précision de ses lois et la noblesse de sa diction (1), ajoutant qu'il fut le législateur de plusieurs villes de la Sicile.

Charondas était postérieur à Zaleucus de Locres, qui, lui aussi, tirait la loi de Dieu, dont il prouvait avant tout l'existence par l'ordre admirable de la nature. Il assurait que les dieux n'agréent point les sacrifices et les oblations des méchants, mais voient avec plaisir les œuvres justes et vertueuses. A la loi qui impose unissant toujours la morale qui conseille, il veut que l'on gouverne les esclaves par la terreur, les hommes libres par l'honneur; que les haines entre citoyens ne soient pas implacables; que personne n'abandonne la patrie; que les femmes, à moins d'être entremetteuses, ne sortent pas avec plusieurs servantes et une

(1) On peut citer comme exemple de merveilleuse concision, ceci : χρὴ δὲ ἐμμένειν τοῖς εἰρημένοις, τὸν δὲ παραβαίνοντα ἔνοχον τῇ πολιτικῇ ἀρᾷ. Voir Diodore, liv. XII, 11 et suiv.; Stobée, *Serm.* XLIV; Aristote, *Polit.*, liv. II, 9.

pompe excessive ; que les hommes, si ce n'est pour aller dans les lupanars, ne portent ni anneaux ni habits milésiens. Substituant des lois fixes et peu nombreuses aux caprices de la coutume, il voulut assurer leur stabilité par des mesures exorbitantes ; il défendit l'interprétation, donna au texte une force irrésistible, et celui qui retournait dans sa patrie n'avait pas même le droit de demander s'il y avait quelque chose de nouveau. Démosthène nous apprend que, durant deux siècles, on n'avait changé qu'une seule de ses lois (1). Mais la stabilité est-elle une preuve caractéristique de la bonté d'une institution?

CHAPITRE X.

SICILE.

La Sicile, nommée d'abord Trinacrie à cause de sa forme triangulaire, fut le théâtre de grandes commotions naturelles et d'événements mythologiques. Les anciennes traditions lui donnent pour habitants les Lotophages (2), les Lestrygons, les Polyphèmes, c'est-à-dire des peuples non encore civilisés, qui élevaient des troupeaux, vivaient de produits naturels et habitaient dans les vastes grottes de ses montagnes, où plus tard les Cyclopes introduisirent le travail des métaux. Jupiter, qui règne sur le mont Etna, et qui ensevelit sous cette montagne, ou plutôt sous l'île entière, les géants rebelles ; le dieu Apollon, devenu berger dans

(1) Voir BENTLEY, *Opusc.*, p. 340 ; HEYNE, *Opusc. acad.*, tom. II, p. 273 ; SAINTE-CROIX, *Sur la Législation de la Grande-Grèce*, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, liv. XLII ; RICHTER, *De veteribus legum latoribus ;* Leipsig, 1791. — NITZOL, *De Historia Homeri*, nie que Zaleucus soit le plus ancien législateur ; Müller l'a réfuté dans le Journal de Gœttingue 1831, pag. 292.

Élien rapporte une de ses lois : — Si *un malade,* sans l'ordre du médecin, boit du vin, quand même il guérirait, qu'il soit condamné à mort. » Pastoret cherche en vain la raison d'une si folle mesure ; mais Élien, comme souvent, se trompe, puisque Athénée, auquel il emprunte la citation, dit : Εἴ τις ἄκρατον ἔπιε, μὴ προστάξαντος ἰατροῦ, θεραπείας ἕνεκα, θάνατος ἦν ἡ ζημία. *Si quelqu'un buvait du vin sans l'ordre du médecin et pour raison de santé, il était puni de mort.*

(2) Mangeurs de lotus ; le fruit du *Rhamnus lotus* de Linnée, sert encore de nourriture aux Africains, qui en font un vin ou hydromel qui dure peu de jours.

l'Ortygie, où l'on rend un culte à Diane chasseresse; Saturne, qui de la nymphe Thalie engendre Vénus, laquelle préfère le mont Éryx à son temple de Gnide; Cérès, qui introduit à Enna la culture du blé; Triptolème, qui enseigne à labourer; Aristée, qui montre comment il faut cultiver l'olivier, exprimer l'huile et recueillir le miel dans les ruches; Hercule, qui s'y réfugie avec les troupeaux enlevés à Géryon aux trois corps, tue le géant Éryx, découvre à Égeste et à Himère des eaux thermales dont il enseigne l'usage, et substitue aux sacrifices humains des rites et de nouvelles fêtes; Mercure et Faunus, qui partent de Sicile pour aller en Égypte; le géant Orion, qui bâtit Pélore, sont des fables qui, quelle qu'en soit la signification, révèlent l'antique civilisation de cette île.

Les populations que l'arrivée de nouveaux envahisseurs chassaient de l'Italie se réfugièrent souvent dans cette île. Les Sicanes, d'origine ibérique, s'y étaient fixés, lorsque, trois générations avant la guerre de Troie, les Sicules et les Morgètes, chassés par les Œnotriens, envahirent les fertiles vallées orientales, repoussant les Sicanes à l'occident (1). Plus loin, vers la pointe sud-ouest, dans le terrain pierreux que traverse la rivière Mazzara, habitaient les Élymes, race pélagisque venue de l'Epire, dont la capitale Égeste se disait fondée par le Troyen Aceste. Drépane, Entelle, Éryx, où le temple de Vénus était construit à la manière pélasgique, indiquaient une origine iliaque. Ces traditions rappellent des colonies levantines de haute antiquité, auxquelles ne tardèrent pas à se joindre les Crétois, symbolisés dans Dédale, architecte fameux qui avait construit un édifice connu sous le nom de labyrinthe de Crète. Renfermé dans ce même labyrinthe, il trouva le moyen de s'enfuir en s'envolant, dit-on, et fut accueilli par Tocalus, roi des Sicanes. Minos, roi de Crète, vint le réclamer, et s'empara d'Héracléa-Minoa sur la rivière Alcium; mais il y trouva la mort. Après les temps fabu-

(1) Diodore attribue cette migration vers l'occident à une éruption de l'Etna. Chose remarquable, Homère ne fait aucune mention de ce volcan, si propre aux fantaisies poétiques. Thucydide rapporte qu'on parlait de trois éruptions survenues au temps de Pythagore, de Hiéron et dans son époque. Deux eurent lieu sous les Denys; Platon, qui les cite, fut invité à en observer les phénomènes. On en compta plusieurs sous la domination romaine, et surtout en 662 de Rome; il y en eut deux pendant les guerres civiles, puis, dans les années du Christ, 225, 420, 812, 1163, 1285, 1329, 1333, 1408, 1444, 1446, 1447, 1536, 1603, 1607, 1610, 1614, 1619, 1634, 1669, 1682, 1688, 1689, 1702, 1766, 1781, 1819, sans parler des récentes.

leux, les Phéniciens et les Carthaginois s'établirent sur le littoral, dans le huitième siècle avant notre ère.

L'Athénien Théocle, naufragé sur les côtes orientales de la Sicile, fut surpris des avantages qu'elles offraient, et, de retour dans sa patrie, proposa à ses concitoyens d'y conduire une colonie; sur leur refus, il s'adressa aux habitants de Chalcis en 756.
Eubée, avec lesquels il fonda Naxos, sur les bords de l'Onobata. Bientôt survinrent d'autres colons, qui s'emparèrent des cités phéniciennes ou siciliennes, déjà florissantes, s'arrogeant l'honneur de la fondation, et chassant les anciens habitants; ensuite, ils occupèrent toute la plage orientale et méridionale du cap Pélore au Pachino et à Lilybée, tandis que les Phéniciens se voyaient réduits à la possession de la pointe occidentale, et principalement de Sélinonte, de Motya, de Panorme.

On désigne encore comme villes chalcidiques Zanclé, Himère, Myles, Catane, Léontium, Mégare. A la même époque, les Doriens en avaient fondé d'autres, parmi lesquelles Syracuse, qui peupla Acra, Casmène, Camarine, Thapsos, Géla d'où sortit Agrigente (1).

La différence d'origine, et, partant, de constitutions, fut le germe d'inimitiés réciproques qui ruinèrent la récente prospérité. Au début, les colons s'efforcèrent de soumettre les indigènes. Lorsque les ambitieux eurent placé les campagnes sous l'autorité de quelques familles, descendant des premiers colons, ils profitèrent de la situation pour s'ériger en tyrans. Irritant l'éternelle rancune des pauvres contre les riches, procédé ordinaire de tous les démagogues, Panétius de Léontium fut le premier qui réussit à 582.
s'emparer du pouvoir. Agrigente elle-même, gouvernée d'abord 566.
aristocratiquement à l'exemple de toutes les villes d'origine dorique, tomba sous le joug des tyrans, au nombre desquels figure le Crétois Phalaris. Les histoires sont pleines de ses atrocités, exagérées peut-être par le génie démocratique des Grecs pour rendre odieuse la domination des rois. Qui n'a pas entendu parler du taureau de cuivre rougi dans lequel il enfermait ses victimes, et qui servit, pour la première fois, à l'Athénien Pérille, son inventeur? Mais les relations diffèrent trop entre elles, et nous inclinons à n'y voir que l'expression d'une tentative pour introduire l'exécrable coutume, phénicienne ou carthaginoise, de brûler les hommes en l'honneur du dieu Moloch. Ménalippe, ayant résolu de tuer Phalaris, se confie

(1) Brunet de Presle, Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile; Paris, 1845.

à son ami Chariton, qui lui dit avoir formé le même projet. L'occasion venue, Chariton s'approche armé du tyran; il est arrêté, mis à la torture, mais il ne révèle pas le nom de ses complices. Ménalippe alors se présente, déclare qu'il a eu la première idée du fait, et que c'est lui qui a entraîné son ami; celui-ci le nie, une dispute s'engage, et le tyran, frappé d'admiration, leur fait grâce de la vie et de la perte de leurs biens, à la condition qu'ils abandonneront le pays (1). Tourmenté par les mêmes soupçons, il sévit
534. contre le philosophe Zénon; mais les cris de la victime émurent le peuple, qui se mutina et lapida le tyran.

Après une courte liberté, Agrigente eut pour tyrans Alcmon, Alcandre, enfin Théron, que Pindare, le plus grand poëte lyrique grec, et d'autres historiens ont exalté pour avoir défait les Car-
480. thaginois et subjugué Himère. Thrasydée, son fils et son successeur dégénéré, fut vaincu et chassé par Hiéron de Syracuse. Dès lors Agrigente établit un gouvernement populaire sur le modèle de Syracuse, et atteignit au plus haut degré de sa grandeur. Le vin et les huiles qu'elle expédiait en Afrique, la rendirent une des cités les plus opulentes; elle brillait par le luxe, les hommes et les monuments; aussi disait-on que les Agrigentins bâtissaient comme s'ils ne devaient jamais mourir, et qu'ils mangeaient comme s'ils n'avaient qu'un jour à vivre. Un d'eux, de retour des jeux Olympiques, où il avait remporté des prix, entra dans Agrigente accompagné de trois cents chars, traînés chacun par deux chevaux blancs de race sicilienne (2). Gellias avait dans ses celliers trois cents tonneaux de vin dont chacun contenait cent amphores; il dressait tous les jours un grand nombre de tables, et ses esclaves, à la porte de la ville, invitaient tous ceux qui passaient. Cinq cents cavaliers de Géla traversaient un jour la ville; il les régala tous, et, comme il vint à pleuvoir, il leur donna à chacun un manteau de sa garde-robe (3). L'abondance

(1) Élien, II, 4; Athénée, XIII, 8. On regarde comme apocryphe le recueil des lettres de Phalaris, qui, en 1491, furent traduites en italien, à Florence, par Bartolomeo Fonti, puis par Francesco Accolti d'Arezzo. Dodwell et Bentley ont cherché à fixer l'époque de Phalaris, mais sans pouvoir y réussir.

(2) Timée, dans Diodore, liv. XIII.

(3) Gellias était petit et fluet; envoyé comme ambassadeur à Centuripe (Centorbi), il fut accueilli par des risées. Sans se déconcerter, il dit : « Agrigente a des personnes belles et d'apparence, mais elle les envoie aux cités illustres et polies; aux villes petites et discourtoises, elle en envoie qui me ressemblent. » L'abbé Galiani, petit et bossu, lorsqu'il fut présenté à la cour de France comme attaché à l'ambassade de Naples, excita l'hilarité des cour-

engendra la mollesse. Dans un temps de siége, il fallut défendre aux citoyens, lorsqu'ils allaient à tour de rôle veiller dans la citadelle, d'emporter plus d'un matelas, d'une couverture et d'un oreiller.

Syracuse, fondée par l'Héraclide Archias de Corinthe peu de 732.
temps après Rome, était gouvernée par des propriétaires (*geomori*); mais les esclaves se soulevèrent, entraînés par les démagogues, et les obligèrent à se réfugier à Casmène. Altérés de vengeance, les bannis demandèrent conseil et secours à Gélon, 484.
tyran de Géla, qui, avec leur appui, s'empara du pouvoir à Syracuse. Pour se fortifier, il appela d'autres Grecs, et transféra dans la ville les riches de Mégare, de Camarine et d'autres cités détruites. Il faisait vendre au dehors les pauvres, disant qu'il est plus facile de gouverner cent riches qu'un seul individu qui n'a rien à perdre. Gélon devint puissant sur mer et sur terre; il fournit aux Romains, gratuitement, de grandes quantités de blé.

Les Persans, noble et puissante nation de la Grande Asie, aspiraient à soumettre la Grèce. Darius, leur roi, ayant à sa cour Démocède, médecin de Crotone, l'envoya avec douze Persans pour explorer les côtes de la Grèce et celles de la basse Italie colonisée par les Grecs; mais ils reçurent un très-mauvais accueil dans l'Italie, et ne sortirent des prisons de Tarente qu'avec la plus grande difficulté. Cependant le nouveau roi, Xerxès, entreprit de subjuguer la Grèce, et traversa l'Hellespont à la tête d'une puissante armée. La petite, mais généreuse nation hellénique lui opposa une résistance mémorable. Ce fut alors que Gélon offrit aux Grecs deux cents trirèmes, vingt mille fantassins et deux mille cavaliers, à la condition qu'ils lui donneraient le commandement de la flotte alliée; sa demande fut rejetée. Les Carthaginois, qui se trouvaient dans le parti de Xerxès, envoyèrent à Panorme Amilcar, fils de Magon, avec une forte armée navale, afin d'empêcher la Sicile et la Grande-Grèce de secourir la mère patrie. Gélon, à la tête de cinquante mille hommes et de cinq mille cavaliers, le surprit près d'Himère et le battit; cinquante mille Africains restèrent sur le champ de bataille, et les prisonniers furent si nombreux qu'on disait que l'Afrique avait été transplantée en Sicile.

tisans; s'inclinant alors vers le roi, il lui dit : *Sire, vous voyez un échantillon d'ambassadeur*. On rit, et les Français donnent raison et font bon accueil à celui qui les fait rire.

A nos yeux, la paix honore plus Gélon que la victoire; en effet, dans le traité qui suivit, il imposa comme condition aux Carthaginois de cesser les sacrifices humains. Il distribua les trésors gagnés dans cette guerre aux braves, et en enrichit les temples, surtout celui d'Himère. Les prisonniers furent incorporés dans l'armée, ce qui permit de cultiver de nouveaux champs, d'achever beaucoup d'édifices et de construire à Agrigente un temple remarquable et des aqueducs fameux. Délivré de ces ennemis, dont il accepta même l'alliance, il se préparait à fournir aux Grecs les secours qu'il avait promis, lorsqu'il apprit que leur patriotisme avait suffi pour repousser les hordes immenses des Persans; il congédia son armée, réunit le peuple, se présenta désarmé au milieu de ses sujets armés, rendit compte de sa propre administration et reçut de vifs applaudissements.

Rigoureux dans le principe, il devint doux et juste quand il eut consolidé son pouvoir. Il favorisa l'agriculture et vécut lui-même parmi les campagnards; il proscrivit sans merci les arts corrupteurs, et mérita que ses sujets l'appelassent leur meilleur ami. Accablé par le poids des ans, il céda le gouvernement à son frère Hiéron, et mourut quelque temps après. Les Carthaginois et le tyran Agathocle détruisirent son magnifique tombeau, mais non le souvenir de ses vertus.

478. Hiéron, son successeur, avait une cour splendide. Il disait que les oreilles et le palais du roi devaient être ouverts à tous. Il mit un frein à l'éloquence, qui faisait alors sa première apparition, et qui dégénère si facilement en bavardage et en sophismes; il favorisait plus volontiers les arts de l'imagination; aussi, vit-on accourir de la Grèce à Syracuse les poëtes Bacchylide, Épicharme, le grand tragique Eschyle, banni de sa patrie, et Pindare, qui dans ses odes exalte sans cesse la générosité d'Hiéron, sa justice, son goût pour la musique et la poésie, *parce qu'il ouvrait aux muses les portes de son riche et magnifique palais*. Mais les poëtes, qu'il avait comblés de bienfaits, jetèrent un voile officieux sur l'avarice et les violences qui tachaient sa conduite. Le pathétique poëte Simonide avait acquis la confiance de ce prince, qui voulut connaître son opinion sur la nature et les attributs de la divinité. Simonide demanda un jour pour réfléchir avant de répondre, puis deux, enfin trois, jusqu'à ce que, pressé par Hiéron, il avoua que, plus il y pensait, plus il trouvait le sujet difficile et obscur.

Hiéron attaqua Théron et Trasydée, maîtres d'Agrigente, parce qu'ils avaient donné asile à Polyxène, son frère, chassé par

lui comme le favori du peuple; mais Simonide s'interposa pour les réconcilier, et consolida la paix par des mariages. Hiéron envoya sa flotte au secours de Cumes, et remporta une victoire navale sur les Étrusques. Il transféra les habitants de Catane à Léontium, et les remplaça par de nouveaux colons, afin d'obtenir le titre de héros, dont les fondateurs de villes étaient honorés, et de se préparer un asile en cas de revers.

Il meurt, et son frère Thrasybule lui succède; mais les Syra- 467.
cusains, révoltés de ses cruautés, s'entendent avec d'autres villes, le chassent, et, en mémoire de leur délivrance, instituent une fête annuelle à Jupiter Libérateur, avec un sacrifice de quatre cent cinquante taureaux, qui servaient pour le repas public. Syracuse 466.
alors rétablit le gouvernement démocratique. Les autres cités grecques de la Sicile, entraînées par son exemple, chassèrent les hommes nouveaux, pour restituer aux anciens propriétaires les biens qu'on leur avait enlevés et le privilége des magistratures. Ce rétablissement de la forme républicaine souleva de graves tempêtes; mais la guerre civile se termina par l'expulsion des nouveaux venus, auxquels on assigna pour demeure Zanclé, qui avait pris son nom de Messine des colons messéniens qui s'y étaient fixés. Les bannis, la plupart d'origine italienne, formèrent le noyau d'une association belliqueuse qui, plus tard, sous le nom de Mamertins, ouvrit l'île aux Romains, c'est-à-dire à la servitude.

Les anciens Sicules, qui n'avaient pas encore tous péri, osèrent lever la tête; associant toutes les villes, à l'exception d'Hybla, ils entreprirent, sous la conduite de Ducétius, d'expulser les Grecs. Heureux d'abord, ils éprouvèrent ensuite des revers; Ducétius se réfugia au pied des autels des Syracusains, qui l'envoyèrent à Corinthe, et l'antique race des Sicules resta subjuguée pour toujours. Néanmoins, en prenant parti dans les guerres continuelles, la Sicile faisait prévaloir ceux qu'elle favorisait.

Syracuse affermit son pouvoir par cette victoire et par une autre 446.
qu'elle remporta sur Agrigente, sa rivale. Après avoir aussi triomphé sur mer des Étrusques, elle fit régner une paix générale, à l'ombre de laquelle elle florissait. Mise à la tête des cités grecques de Sicile, elle croissait en opulence et se remplissait d'*esclaves*, de troupeaux et de toutes les commodités de la vie (1). La crainte de la tyrannie lui fit instituer le *pétalisme*, sorte d'ostracisme consistant à écrire sur une feuille de figuier le nom du citoyen qui paraissait assez

(1) DIODORE, XI, 72.

illustre pour être capable de dominer. Si les votes le condamnaient, il devait rester banni pendant cinq ans : loi conforme à l'ostracisme d'Athènes, qui, punissant, non la faute, mais la possibilité de la faute, enlevait aux affaires les hommes les plus capables et livrait la République à la foule envieuse et inepte ; mais cette loi fut bientôt abolie.

Située sur un promontoire, Syracuse était entourée de trois côtés par la mer, et dominée par la forteresse Épipoles; de solides murailles, dont le périmètre avait dix-huit milles, défendaient un million deux cent mille habitants. Elle offrait trois ports aux navires de toutes les nations, le Trogile, le petit Marmo, et celui de Néocosies, dont le circuit avait cinq milles; trois cents galères s'y trouvaient à l'aise, et plus de cent navires pouvaient y combattre. Dans l'intérieur, elle se divisait en quatre quartiers, l'Achradine, le Tyché, le Témène, et l'Ortygie ou l'Ile, qui seule forme aujourd'hui la ville, dont la population n'excède pas quinze mille âmes. On l'avait construite avec des pierres tirées des Latomies, qui furent plus tard converties en prisons. On admirait surtout son temple dorique de Minerve, avec deux façades et un péristyle extérieur. Sur le fronton se déployait une immense égide de bronze avec la tête de la Gorgone ; les portes, de bois précieux, étaient incrustées d'or et d'ivoire, et embellies de riches peintures; plus tard, Archimède traça sur le pavé une méridienne, où le soleil frappait en droite ligne à l'époque des équinoxes. Lorsque quelqu'un faisait étalage de ses richesses, les Grecs lui disaient en manière de proverbe : « Vous n'avez pas un dixième de ce que possède un Syracusain. » Deux sœurs riches, raconte Athénée, se lavaient à l'une des limpides fontaines ombragées par les cactus et les papyrus. A la suite d'une discussion sur leur beauté réciproque, elles choisirent pour juge un jeune berger; il donna la préférence à l'aînée, qui l'en récompensa en l'épousant, et l'autre s'unit à son frère. Les deux sœurs, auxquelles la partie la plus remarquable de leur corps fit donner le nom de *Callipyges*, élevèrent un temple à la beauté Callipyge ; c'est dans les ruines de ce temple qu'on a trouvé la fameuse Vénus de ce nom. La statue d'Esculape est aussi remarquable. On célébrait, au milieu de banquets somptueux, des fêtes solennelles, dites Canéphories, Thargélies, Cythonéennes.

Les Léontins, jaloux de la puissance de Syracuse et mécontents de se voir privés du commerce, envoyèrent l'illustre orateur Gorgias, leur concitoyen, pour solliciter les secours des Athéniens

contre leur rivale. Les Athéniens, livrés alors à une démocratie effrénée, saisirent volontiers l'occasion de s'immiscer dans les affaires de la Sicile, dont ils reconnaissaient l'importance suprême pour dominer la Méditerranée. Ils expédièrent donc une flotte au secours des Léontins et des Rhégiens, se mêlèrent pendant quelques années aux discordes intestines de l'île, et finirent par y rétablir l'ordre à la condition que chacun garderait ce qu'il possédait. Les Léontins, soit fatigue de leurs propres dissensions, soit impuissance à défendre leur cité, la démolirent et se transportèrent à Syracuse, qui triomphait, quoique les Athéniens eussent fait tous leurs efforts pour armer contre elle une confédération.

Onze ans après, Égeste et Sélinonte en vinrent aux prises, et 416.
Syracuse favorisa la dernière. Les Égestains vaincus réclamèrent le secours d'Athènes, en lui disant que son refus mettrait pour toujours les Ioniens sous le joug des Doriens. C'était au moment de la longue guerre du Péloponèse, alors que les Athéniens avaient sur les bras la Grèce entière. Les hommes prudents cherchaient à les détourner de cette nouvelle entreprise; mais Alcibiade, conseiller des partis extrêmes qui flattent le peuple, montrait que l'occupation de la Sicile servirait d'échelle pour atteindre l'Afrique et l'Italie. La guerre fut donc décrétée, et la direction en fut confiée à Alcibiade lui-même, à Lamachus, et à Nicias, qui s'y était toujours opposé. Jamais Athènes n'avait armé une aussi belle flotte; jamais entreprise n'avait été plus populaire. Citoyens, étrangers, accompagnaient en foule les soldats au Pirée; de copieuses libations, l'encens et les parfums qui brûlaient dans des vases d'or et d'argent, rendirent les dieux propices; les navires, ornés de festons et de trophées, levèrent l'ancre, et telle était la confiance dans le succès, que le sénat athénien régla d'avance le sort des différentes provinces de l'île.

Cent trente-quatre trirèmes, avec cinq mille soldats armés 415.
pesamment, outre les archers et les frondeurs, sortirent de Corcyre; le nombre des chevaux ne dépassait pas trente. Après avoir traversé la mer, ils furent mal accueillis par Thurium, Tarente, Locres, Rhégium, bien que colonies attiques; les Égestains, qui avaient offert de payer les dépenses de la guerre, trouvèrent à peine trente talents dans leur trésor. Le prudent Nicias proposait « de n'aider les Égestains que dans la mesure de ce qu'ils pouvaient payer »; puis, montrant l'injustice de la cause qu'ils allaient défendre, il essayait de décourager les soldats. 413.
Malgré ses conseils, ils voulurent former le siége de Syracuse;

mais elle avait eu le temps de se procurer des vivres et des armes; tandis que les Athéniens étaient affaiblis d'hommes, découragés, et manquaient de provisions. Nicias conduisit le siége avec tant d'habileté qu'il était sur le point de prendre la ville, lorsque Alcibiade, qui, brouillé avec sa patrie, s'était réfugié chez les Spartiates, décida ces Doriens à venir au secours de la dorique Syracuse. En effet, ils expédièrent Gylippe, qui présenta la bataille aux Athéniens, les vainquit et fit lever le siége.

Les Athéniens songèrent alors à se retirer, et il en était temps; mais, comme on allait lever l'ancre, le soleil s'éclipsa, et Nicias, qui ne voulait pas entreprendre un voyage sous un présage aussi funeste, fit différer le départ. Les Syracusains et Gylippe, profitant de l'occasion, firent essuyer aux Athéniens, sur terre et sur mer, une entière défaite. Les Syracusains s'étaient assuré l'avantage sur mer en faisant les proues moins hautes que celles des Athéniens, ce qui leur permettait de frapper les navires ennemis à fleur d'eau ou au-dessous, et, quelquefois, le premier choc les faisait couler. Nicias lui-même tomba prisonnier, et se donna ou reçut la mort dans sa prison. Sept mille prisonniers, enfermés dans les carrières, nourris et désaltérés à peine, restèrent exposés à la pluie et aux rayons brûlants du soleil; quelques-uns en moururent, d'autres souffrirent leur vie entière, plusieurs furent vendus. La connaissance des lettres fut un bonheur pour un certain nombre, et beaucoup d'entre eux obtinrent la liberté avec la permission de retourner dans leur patrie, pour avoir su par cœur des vers d'Euripide, qui était le troisième poëte tragique de la Grèce. Les Siciliens avaient une si grande estime pour ce poëte, qu'étant sur le point de repousser de la côte un navire caunien poursuivi par des pirates, ils lui donnèrent asile aussitôt qu'ils eurent appris que les navigateurs savaient des vers d'Euripide.

Les envahisseurs avaient donc payé chèrement leur attentat contre la patrie des Syracusains, dont le pouvoir grandit, comme
412. il arrive après les guerres de délivrance. Sur les conseils de Dioclès, on réforma l'État; le gouvernement fut confié à des juges tirés au sort, et des personnes capables eurent mission de rédiger un code. Choisi pour chef, il fit porter des lois qui punissaient les méchants et récompensaient les bons; elles furent
410. adoptées par un grand nombre de villes, qui s'en trouvèrent si bien qu'elles voulurent ériger un temple à Dioclès.

Égeste et Sélinonte avaient repris les armes. Cette lutte nou-

veille mit Syracuse aux prises avec Carthage, qui, du rivage africain, dominait alors sur la Méditerranée; les événements qui en furent la suite changèrent la face de la Sicile. Les Carthaginois, venus comme auxiliaires des Égestains, prirent Himère, sous la conduite d'Annibal, fils de Giscon, qui fit égorger trois mille prisonniers dans le lieu même où son oncle Amilcar avait péri sous le poignard, après avoir été vaincu par Gélon; ensuite il extermina les habitants de Sélinonte et d'Himère. Puis, aspirant à conquérir l'île entière, le vieil Annibal, accompagné du jeune Himilcon, y débarqua cent vingt mille hommes qui détrui- 408.
sirent Agrigente, dont ils envoyèrent à Carthage les précieux chefs-d'œuvre, avec des peaux et des têtes de morts pour décorer les temples.

Une immense terreur s'empara de tous les Siciliotes. Hermocrate, le plus grand homme de l'île après Gélon (1), s'était montré un héros dans la guerre contre les Athéniens; puis, banni par les intrigues des envieux, habitués à se masquer du titre d'amis du peuple, il avait tenté de se faire tyran de Syracuse. Il fut tué, mais son fils Denys avait hérité de son courage et de son ambition; les désastres lui servirent d'occasion pour accuser les juges de Syracuse de faiblesse et de corruption. Une loi, qui suffirait aujourd'hui pour refréner les mauvais citoyens, voulait qu'on punît d'une amende, comme calomniateur, celui qui ne pourrait pas prouver l'accusation. Denys encourut cette peine, et, comme il se trouvait dans l'impossibilité d'y satisfaire, il perdait le droit de parler à la tribune, lorsque Philiste (qui écrivit l'histoire de la Sicile) paya de sa bourse, et lui servit de caution pour toutes les amendes auxquelles il pourrait être condamné. Se sentant appuyé, Denys redoubla ses déclamations; le peuple, qui déjà l'estimait pour sa valeur, réforma les juges en exercice, et le mit au nombre des nouveaux élus. Sûr de les gagner à sa cause, il fit rappeler les bannis, contraria ses collègues, dont il combattait les conseils, mais sans dévoiler ses propres sentiments; puis, faisant courir le bruit qu'ils s'entendaient avec les ennemis, il obtint pour lui seul le commandement de l'armée. Envoyé au secours de Géla, il y protégea la plèbe contre les riches, et, avec les biens confisqués sur eux, fit des largesses aux soldats, qui l'aidèrent à usurper dans Syracuse le pouvoir absolu. 405.

Alors il s'entoura de favoris et fit alliance avec les grands;

(1) Polybe, liv. xii, 22.

il employa soixante mille hommes et trois mille paires de bœufs pour fortifier l'Épipoles et creuser des souterrains, qui, communiquant au fort de Labdale, favorisaient les sorties par de nombreuses ouvertures ménagées dans la voûte. La fortune, dans le principe, ne lui fut pas favorable : il ne put défendre Géla contre les Carthaginois, et ses soldats révoltés saccagèrent son palais et maltraitèrent sa femme à tel point qu'elle en mourut. Denys soumit les révoltés; puis, aidé par les esclaves affranchis, par les Spartiates, et profitant de la peste qui faisait des ravages parmi les Carthaginois, il les contraignit à souscrire la paix, à lui céder toutes leurs conquêtes de l'île, à démanteler Géla et Camarine; enfin il rendit l'indépendance à toutes les cités. Les Syracusains, qui restaient les seuls dans la servitude du tyran, se soulevèrent de nouveau et le réduisirent à la dernière extrémité; mais Denys, qui sut les amuser jusqu'à l'arrivée de ses alliés, les batit et les désarma. Précédé par la terreur, il assujettit Naxos, Etna, Catane, Léontium, et put enfin réunir toutes ses forces pour réaliser sa pensée constante d'expulser les Africains de l'île. Avec quatre-vingt mille hommes et deux mille vaisseaux, il affronte les Carthaginois; mais ceux-ci, sous la conduite d'Annibal et d'Himilcon, rassemblent trois cent mille hommes et quatre cents navires, prennent Éryx et Motya,
396. détruisent Messine, et se dirigent sur Catane; puis ils entrent dans le port de Syracuse, avec deux cents galères ornées de dépouilles ennemies, et un millier de navires de moindre dimension. Cependant, décimés par la peste, ils durent se retirer,
392. et céder même Taormine qu'ils avaient fondée pour y établir les Italiotes venus à leur secours.

Denys s'occupa dès lors de soumettre la Grande-Grèce. Généreux, il pardonna aux villes vaincues, et renvoya les prisonniers sans rançon. Toute sa vengeance tomba sur Rhégium, asile des proscrits syracusains, qui, défendue par trois cents vaisseaux, supporta onze mois de siége; prise enfin, elle ne put jamais se relever (1).

Sous prétexte d'exterminer les pirates, Denys fit encore la guerre à l'Illyrie et à l'Étrurie. Il enleva du temple d'Agylla 1,000 talents; les prisonniers et les dépouilles lui en procu-

(1) Plus tard un tremblement de terre la renversa; César la réédifia, Barberousse la brûla; rebâtie, elle fut assaillie plusieurs fois par les Turcs vers 1593; puis survinrent de nouveaux tremblements de terre dont elle souffre encore.

rèrent 50 autres. Jamais il ne se fit scrupule de dépouiller
les dieux; il prit à Jupiter un manteau d'or massif, en disant :
« Il est trop lourd pour l'été et trop froid pour l'hiver. » Il fit
arracher la barbe d'or d'Esculape, qui selon lui ne convenait
pas au fils d'un père imberbe. Revenant à pleines voiles, après
avoir saccagé le temple de Proserpine à Locres, il s'écria :
« Voyez comme les dieux favorisent les sacriléges ! » Avec l'or, il
parvint à réunir sous ses étendards jusqu'à deux et trois cent
mille soldats, sans compter l'équipage de la flotte. Il projetait
d'établir des colonies sur l'Adriatique, et de passer ensuite dans 382.
l'Épire et la Phocide pour piller le temple de Delphes; mais les
Carthaginois, ramenés par Magon, interrompirent ses desseins.
Denys les vainquit d'abord, et refusa la paix; mais un oracle
lui ayant prédit qu'il mourrait lorsqu'il aurait triomphé d'un
ennemi plus puissant que lui, il ne poussa point la guerre
davantage et consentit à la paix.

L'administration de Denys fut prudente et vigoureuse, mais arbitraire et violente. Ayant conscience des périls qui environnent le tyran, il ne dormait jamais dans la même chambre; il se fit brûler la barbe par ses filles, lorsqu'il eut appris que son barbier s'était vanté « d'avoir, chaque semaine, la vie de Denys à la discrétion de son rasoir. » Platon, le grand philosophe athénien, voulait persuader à Denys d'élever sur les ruines de la démocratie un État puissant, de faire disparaître les étrangers, Grecs ou Carthaginois, et d'empêcher la langue hellénique de se substituer à l'osque; dans sa pensée, une oligarchie d'hommes organisés en sociétés secrètes, comme étaient les pythagoriciens, l'aurait aidé dans l'exécution de ce plan. Denys, au contraire, favorisait et enrichissait les étrangers influents, qui se faisaient remarquer par les excès du luxe et de la débauche; négligeant le reste de l'île, il concentrait toute la vie nationale dans Syracuse : aussi, mécontent du conseiller philosophe, il s'entendit avec le pilote lacédémonien qui le ramenait en Grèce, pour qu'il le jetât à la mer ou le vendît comme esclave. Et Platon fut vendu, puis racheté par les pythagoriciens, qui lui adressèrent cette admonition : « Un penseur ne doit pas s'approcher des princes, s'il ne sait pas les flatter. »

Les pythagoriciens, bien que leur association fût détruite et qu'on les persécutât, conservaient assez de puissance pour lutter contre la tyrannie de Denys. Damon, un des leurs, condamné à mort pour un de ces crimes dont les mauvais gouvernements ac-

cusent ceux qui n'en ont commis aucun; demanda la permission, avant de perdre la vie, d'aller rendre visite à sa famille, promettant de revenir à l'heure fixée. Son ami Pythias le remplaça dans la prison comme otage. L'heure convenue était passée, et Pythias demanda d'être conduit au supplice; Damon survient et s'y oppose; Pythias insiste, un combat généreux s'engage, et Denys, frappé d'admiration, les fait mettre en liberté, les priant de l'admettre en tiers dans leur amitié. Pouvait-il y avoir amitié entre deux philosophes et un tyran? Une pythagoricienne, plutôt que de révéler les secrets de la secte, se coupa la langue avec les dents.

Denys, qui ambitionnait toutes les gloires, lut un jour des vers qu'il avait faits au poëte dithyrambique Philoxène, et l'envoya aux carrières parce qu'il ne les avait pas trouvés bons. Le lendemain, l'ayant fait amener devant lui, le roi le consulta sur d'autres vers; après les avoir entendus, le sincère Philoxène se retourna vers ses gardiens, et leur dit : « Reconduisez-moi aux carrières. » Denys sourit, et lui pardonna. Il écouta avec le même calme l'audacieux langage du jeune Dion, qui, l'entendant railler la paisible administration de Gélon, lui dit : « Tu as obtenu la confiance et l'empire par les mérites de Gélon; mais, par tes *mérites*, on n'aura plus confiance en personne. » Son beau-frère Polyxène, s'étant déclaré son ennemi, prit la fuite; Denys fit appeler Thesta sa sœur, et la réprimanda sévèrement comme complice du départ de son mari : « Me crois-tu donc assez lâche, lui dit-elle, pour avoir « craint d'accompagner mon mari, si j'avais connu ses projets « de fuite? J'aurais partagé ses souffrances, bien plus heureuse « d'être appelée la femme de Polyxène exilé que la sœur de Denys « le tyran. »

Denys, aspirant aux louanges de la Grèce libre, envoya son frère pour triompher dans les célèbres courses olympiques d'Élée, et disputer en son nom la palme poétique, dont ses flatteurs l'avaient déclaré digne; mais, tout roi qu'il était, le goût indépendant des Grecs le siffla, et le rhéteur Lysias entreprit même de prouver qu'il était indigne d'admettre un tyran étranger à concourir dans les jeux olympiques, destinés à réunir les libres Hellènes. Denys, cependant, obtint le prix de la tragédie dans les fêtes de Bacchus; enivré de joie, il donna un festin, à la suite duquel, soit excès ou poison, il tomba mort. Son règne avait duré plus que celui de tout autre tyran.

368. Son fils Denys lui succéda sous la tutelle de son oncle Dion, digne ami de Platon, et respecté de son beau-frère, parce que

la vertu impose même à ceux qui l'abhorrent. On raconte que Dion avait conseillé au vieux tyran de laisser la couronne au fils de sa sœur Aristomaque, à l'exclusion du misérable Denys, qui, pour ce motif, accéléra la mort de son père, et conçut une haine implacable contre Dion. Ni celui-ci ni Platon, revenu en Sicile, n'eurent le pouvoir de refréner les habitudes perverses du jeune prince. Ne voyant dans leurs conseils que le résultat d'un complot pour favoriser les fils d'Aristomaque, il exila Dion en Italie, emprisonna Platon, tout en le traitant convenablement, et dispersa les pythagoriciens leurs amis.

Dion, avec l'appui de Corinthe, occupa Syracuse, renversa 356.
Denys et s'empara du pouvoir. Pour annoncer la délivrance du pays, il monta sur une horloge solaire, ce qui fit dire au peuple : « Comme le soleil est mobile, sa domination ne durera point (1). » En effet, deux ans après, l'Athénien Callipe, qui avait feint d'être son ami, le tua et usurpa l'autorité; mais, l'année suivante,
il fut renversé par Hipparin, fils d'Aristomaque, qui domina jus- 353.
qu'en 350, laissant une mémoire souillée de crimes. Au milieu des factions incessantes, Denys parvint à se faire un parti, et remonta sur le trône après dix ans d'exil. La crainte de retrouver dans le fils de Dion les vertus du père, le poussa à corrompre ce jeune homme, qui, honteux de ses propres débauches, se donna la mort. Pour empêcher les Syracusains de sortir la nuit, Denys permit aux malfaiteurs de dépouiller ceux qu'ils rencontreraient; il accorda aux femmes une véritable domination, afin qu'elles

(1) La constitution qu'il voulait établir d'après les idées de Platon, comportait un roi qui veillerait, comme un grand prêtre, sur la religion et la splendeur de l'État. Ce caractère sacré excluait le droit de mort et d'exil; aussi cette peine ne pouvait être prononcée que par trente-cinq gardiens de la loi, qui, pour délibérer sur la vie des citoyens, devaient s'adjoindre les plus justes des magistrats et les derniers sortis de charge. Les trente-cinq, avec le sénat et le peuple, décidaient de la paix et de la guerre. Voilà ce que rapporte la huitième des lettres de Platon, lettres apocryphes, sans doute, mais certainement rapprochées de son temps, et qu'avait écrites une personne bien informée. C'est à Denys que Platon a dû faire allusion dans *les Lois*, lorsqu'il dit que « pour établir une nouvelle forme de gouvernement, personne « ne convient mieux qu'un tyran jeune, de saine mémoire, avide de savoir, « courageux, animé de nobles sentiments, et près duquel la bonne fortune « place un homme instruit dans la science des lois. Heureuse la république « gouvernée par un prince absolu, conseillé par un bon législateur! »

Arnold a écrit l'histoire de Syracuse jusqu'à Denys. On la trouve aussi dans la quatrième partie de l'*Histoire grecque* de Mitford, où Denys I[er] est absous des imputations exagérées des historiens originaux.

révélassent les complots de leurs maris. Il trouvait des adulateurs, et l'on cite d'eux cette bassesse : comme il avait la vue courte, ils affectaient de se heurter contre les meubles. Les cours offrent encore des exemples semblables.

Quelques hommes généreux, qui s'étaient soustraits à sa tyrannie, allèrent fonder Ancône; d'autres conspiraient pour affran-
343. chir la patrie et la sauver des menaces des Carthaginois. Dans ce but, ils demandèrent secours à Corinthe, leur métropole, qui leur envoya Timoléon, le grand capitaine et le grand citoyen. Timophane, son frère, devenu le chef de l'armée à Corinthe, avait
365. usurpé l'autorité suprême; Timoléon ayant essayé, mais en vain, de le ramener dans la bonne voie, le fit tuer par deux de ses amis. Magnanime selon les uns, assassin selon les autres, sa mère le maudit, et il résolut de se laisser mourir de faim; mais, détourné de ce projet funeste, il jura de ne jamais s'immiscer dans les affaires publiques, et s'en alla pleurer dans la solitude. Après douze ans il revint à Corinthe, où il vivait retiré lorsqu'on lui proposa d'aller défendre les Syracusains, ce qu'il accepta en disant : « Ma conduite montrera si je dois être appelé le fratricide ou le destructeur du tyran. » Avec sept cents hommes seulement, montés sur vingt vaisseaux, il aborde à Syracuse.
343. Icétas, tyran de Léontium; après avoir vaincu et enfermé Denys dans l'île d'Ortygie, avait usurpé l'autorité; il tente vainement de gagner Timoléon, qui, soutenu par de nouveaux partisans, le bat, le condamne à mort, et démolit Ortygie, *repaire de brigands*. Denys fut obligé de s'enfuir à Corinthe, où il se fit maître d'école.

Timoléon marcha contre les Carthaginois; leur général Magon, saisi d'une terreur panique, prit la fuite et se donna la mort, sans doute pour échapper au supplice de la croix, qui attendait à Carthage le général vaincu. Poursuivant le cours de ses prospérités, Timoléon délivre Engyum et Apollonie de la tyrannie de Leptine, défait Mamerque et Hippon, tyrans de Catane et de Messine, rétablit la liberté dans Syracuse, et forme des villes affranchies une confédération gouvernée par les lois de Dioclès. La paix se consolide par une victoire sur les Carthaginois, que commandaient Amilcar et Asdrubal; Timoléon leur enjoint de
340. reconnaître l'indépendance de toutes les cités de la Sicile, qui renouvellent dans la paix leur population et leur prospérité.

Ce modèle achevé du héros républicain dans l'antiquité fit juger les statues des rois précédents; celle de Gélon, représenté sous

le costume d'un simple citoyen, fut la seule qu'il trouva digne 337.
d'être conservée. Ayant déposé le commandement, il rentra dans la vie privée; mais l'autorité de ses conseils dirigea la marche des affaires. Devenu aveugle, les magistrats allaient le consulter; il était l'objet des plus grands honneurs, et l'assemblée du peuple retentissait d'applaudissements lorsqu'il exposait son opinion. Pur de toute ambition personnelle, chose rare, et, chose plus rare encore, sans avoir subi l'ingratitude, il mourut chargé d'années; lorsqu'on le mit sur le bûcher, le héraut cria : « Le peuple de « Syracuse, reconnaissant envers Timoléon pour avoir détruit les « tyrans, vaincu les barbares, rétabli beaucoup de villes, donné « des lois aux Siciliens, a décrété de consacrer deux cents mines « à ses funérailles, et de célébrer sa mémoire tous les ans par « des luttes de musique, des courses de chevaux, des jeux « gymnastiques. »

Timoléon avait essayé de réformer le pays, non d'après le système de Pythagore et de Platon, mais selon les idées doriennes dans toute leur sévérité; malheureusement, les mœurs étaient si corrompues, que celui qui n'avait pas toutes les vertus de Timoléon
pouvait difficilement gouverner. A peine eut-il fermé les yeux, que 317.
le désordre régna partout, au dedans comme au dehors; Agathocle s'en prévalut pour exercer la tyrannie. C'était un enfant ramassé dans la rue, souillé par d'infâmes habitudes, puis devenu potier; mais par la ruse et la force il se fit une place, et conquit le pouvoir, qu'il conserva longtemps en affectant la popularité. Il abolit les dettes et distribua des terres aux indigents; il ne voulut ni diadème ni gardes, donnait à tous facile accès, et se faisait servir dans des vases d'argile pour rappeler son origine; mais en même temps il exterminait les aristocrates et les bannis des différentes cités, instigateurs éternels de désordres politiques.

A l'exemple de Denys, il comprit que l'entreprise la plus nationale était l'expulsion des étrangers, et il attaqua les Carthaginois; mais ceux-ci, bien que dispersés d'abord par une tempête, revinrent sous la conduite d'Amilcar, défirent Agathocle et assiégèrent Syracuse. Que fait alors l'audacieux Agathocle? avec des troupes d'élite, il débarque sur les côtes d'Afrique, brûle ses vaisseaux pour n'avoir de refuge que dans la victoire, et, pendant quatre ans, y continue la guerre sans épargner les atrocités et les trahisons. Mais les villes grecques de Sicile, par leur révolte, suspendent son entreprise; il revient d'Afrique, où il laisse une armée qui se livre à tous les excès, et qui, furieuse de se

voir abandonnée, égorge ses deux enfants et se rend aux Carthaginois. Agathocle, pour se venger, massacre en Sicile les parents
306. des coupables, puis rétablit l'obéissance dans le pays et signe la paix avec les ennemis.

Il fit même des courses en Italie, assaillit Crotone, vainquit les Brutiens, saccagea le pays et se retira. Nous ne dirons pas avec Timée qu'il ne dut son élévation qu'à la fortune; mais il souilla par de sanguinaires cruautés les brillantes qualités de son esprit. La paix qu'il sut maintenir avec une main de fer prouve qu'il connaissait son pays; son audacieuse expédition sur les rivages des Carthaginois prouve qu'il connaissait ses adversaires. Aussi, comme on demandait à Scipion l'Africain, qui plus tard l'imita, quels étaient les héros qui avaient mis le plus d'intelligence à former leurs plans, et le plus de judicieuse hardiesse à les exécuter, il nomma Agathocle et Denys l'Ancien.

289. Archagathe, son neveu, l'empoisonne et lui succède; mais il est bientôt assassiné par Ménon, qui tente de se faire proclamer par l'armée. Un autre Icétas attaque Ménon, et l'oblige à se réfugier parmi les Carthaginois. Icétas gouverne neuf ans avec
280. le stratége de la république; puis Thynion s'empare du pouvoir que lui disputait Sosistrate.

Au milieu de ce désordre, de nouveaux tyrans avaient surgi dans presque toutes les villes. Agrigente, qui s'était un peu relevée de ses ruines, se mit à la tête de la ligue contre Agathocle, puis fut tyrannisée par Phyntias, qu'Icétas renversa. Les étrangers qui combattaient à la solde d'Agathocle, favorisés par la discorde et les différentes tyrannies, se rendent maîtres de Messine; séduits par les avantages de la position, ils tuent les hommes, s'y établissent sous le nom de Mamertins, et, soutenus par une légion romaine qui avait traité Rhégium avec la même barbarie, ils soumettent les états limitrophes. Les Carthaginois font des courses jusqu'aux portes de Syracuse, qui appelle à son
272. secours Pyrrhus, roi d'Épire, époux de Lanassa, fille d'Agathocle. Nous dirons plus tard ses exploits.

Les autres villes siciliennes suivirent, comme satellites, le sort des deux principales.

Taormine et Léontium, cités voluptueuses, au territoire fertile, étaient renommées pour leurs vins, et Catane par sa prospérité, jusqu'à ce que l'Etna l'engloutit. Hybla, bâtie par des Grecs de Mégare, produisait un miel aussi vanté que celui de l'Hymette. Camarine, infectée et défendue par un marais,

devint salubre, par l'écoulement qu'elle ménagea aux eaux, mais fut exposée aux attaques des Syracusains. Empédocle, avec plus de bonheur, assainit les marais qui entouraient Sélinonte. Le culte voluptueux de Vénus attirait la foule à Éryx, renommé pour *ses esclaves sacrées*, dont le trafic lui rapportait d'immenses richesses, et dont la beauté survit encore dans les femmes du mont San-Giuliano, peuplé aussi des colombes consacrées à la déesse de l'amour. Au pied de la montagne qui portait Éryx s'élevait Egeste, qui, pour avoir refusé de l'argent à Agathocle, vit ses meilleurs citoyens massacrés, ses femmes coupées en morceaux et ses enfants vendus en Italie. Les Romains changèrent son nom en Ségeste, parce que ces fiers superstitieux avaient peur d'un mot de mauvais augure comme l'était celui qui ressemblait à *Egestas;* c'est ainsi qu'ils changèrent Malevent en Bénévent. Laïs, qui, à douze ans, transportée à Corinthe, devint une courtisane célèbre, était née en Sicile; les peintres accouraient pour copier quelques-unes de ses beautés. Himère était renommée pour ses bains chauds et comme étant le berceau du poëte Stésichore. Ses concitoyens désirant implorer le secours de Phalaris contre leurs voisins, ce poëte leur raconta la fable du cheval qui, voulant combattre l'ours, prit l'homme sur son dos : il triompha; mais l'homme avait appris à lui imposer le mors et à le tenir esclave. Enna, entourée de fortes murailles, au milieu d'un riant paysage, célébrait tous les ans avec solennité les fêtes de Cérès, déesse qu'elle avait vue naître, et dont on avait enlevé la fille pendant qu'elle cueillait des fleurs dans les champs.

Les Phéniciens et les Carthaginois faisaient en Sicile, dès l'origine, un grand commerce d'exportation, et les colonies grecques augmentèrent son industrie. Les fables déjà mentionnées prouvent que, dès la plus haute antiquité on y cultivait le blé, l'olivier, les orangers; le nom de grenier d'Italie rappelle sa fertilité, si bien que Rome y achetait tous les ans pour neuf millions de sesterces de blé (1). Gélon offrit de nourrir l'armée grecque tout le temps que durerait la guerre avec les Perses.

(1) Cicéron dit que la dîme du froment de Sicile produisait aux Romains neuf millions de sesterces, le muid se vendant 3 sesterces; ainsi, trente millions de muids, ou 405,000,000 de livres, poids de marc, se tiraient de ce tiers de la Sicile qui était soumis à la dîme. (DUREAU DE LA MALLE, *Économie politique des Romains,* tom. II, p. 376.)

Aujourd'hui que la culture est si négligée, on calcule que la Sicile exporte pour 9,000,000 de francs d'oranges, 2 d'huile, outre la soude, le thon mariné, et le soufre, qui constitue sa principale richesse.

Hiéron II donna aux Romains, après leur défaite de Trasimène, trois cent vingt mille boisseaux de froment et deux cent mille d'orge. Diodore attribue la prospérité d'Agrigente à l'huile et au vin qu'elle exportait en Afrique, où la vigne et l'olivier n'étaient pas encore naturalisés. Dans les temps historiques, Anaxilas introduisit en Sicile les lièvres, et Denys le platane (1). On y récoltait un superbe safran, très-recherché à cause de sa belle couleur, qu'on plaçait après celle de la pourpre, et parce qu'il était un ingrédient précieux pour les mets et les parfums; le miel d'Agrigente, abondant, exquis, alors que le sucre n'était pas connu, avait aussi une grande importance. La fable et l'histoire mentionnent ses immenses troupeaux et ses fromages; les chevaux, surtout ceux du territoire d'Agrigente, étaient fort estimés, et si nombreux que, dans les armées siciliennes, la cavalerie s'élevait au dixième des fantassins. Les métaux, les agates, les objets de luxe y abondaient, et Rome, déjà familiarisée avec les triomphes, fut saisie de surprise à la vue des richesses trouvées dans le sac de Syracuse. Nous avons dit combien cette ville était peuplée; Agrigente, Géla, Himère, Catane, Léontium, Lilybée, avaient proportionnellement une population aussi considérable.

Les belles-lettres fleurirent en Sicile plus tôt qu'en Grèce, et c'est là que le dialecte dorique nous donna ses plus beaux produits (2). A Sparte, chaque année, on lisait publiquement le traité de la *République* de Dicéarque de Messine (3). Épicharme, qui vécut dans le cinquième siècle, est le premier ou l'un des premiers qui aient donné une forme régulière à la comédie. Il chantait les divinités et les héros (4); il traitait les luttes politiques, qu'il faisait aboutir à des catastrophes bien déduites, peignait les caractères, semant ses chants de proverbes anciens et de sentences pythagoriciennes; enfin, il formait ce mélange de profond et de plaisant qui de nos jours est aussi estimé qu'il est rare. Sophron inventa les mimes; Chorax et Lysias furent les premiers qui établirent des écoles de rhétorique, dont l'abus se manifesta bientôt; Platon introduit

(1) Théophraste, iv, 17; Pline. xii, 5.

(2) Diodore indique des Doriens et des Éoliens qui *sicilianisaient*.

(3) Suidas, *Lexicon* ad vocem.

(4) Dans le *Busirsie*, il dépeignait Hercule vorace : « A le voir manger « comme quatre, engloutir de gros morceaux, le frisson vous prend. Son « gosier murmure, ses mâchoires craquent, ses dents molaires bruissent, ses « canines résonnent, ses narines sifflent, ses oreilles se balancent. » Athé- « née, *Deipnosophistes*, x, c. I. Voici le portrait du parasite : « Un signe me

Paul d'Agrigente dans le *Gorgias* pour soutenir que l'intérêt personnel est la mesure de tout bien, et vanter la rhétorique, parce qu'elle permet à l'orateur de satisfaire tous ses caprices, d'opprimer ses adversaires, de les faire exiler et tuer.

La poésie pastorale fut créée en Sicile par Stésichore, et, plus tard, perfectionnée par Théocrite; ses beaux vers semblent renouveler l'illusion des jours fortunés, lorsque l'île du soleil jouissait de la paix et de la tranquille aisance des champs. Admirable par la facture du vers et l'ingénuité de la phrase, il n'évite pas toujours les arguties et les jeux de mots, délices des siècles de décadence; mais, parmi les poëtes bucoliques, il est le seul qui ait su se faire original sans cesser d'être naturel; ses bergers sont de véritables bergers, à la différence de ceux de Virgile, de Gesner, de Voss, et plus encore de ceux de Guarini et de Sannazzaro, qui trahissent la fiction en montrant pour leur existence une passion qu'on ne trouve que dans les individus étrangers à la vie des champs. On sent que Théocrite a écrit ses idylles à la splendide cour de Ptolémée et de Bérénice, dont sa muse pastorale ne cesse de vanter les qualités; par le contraste de la simplicité champêtre, il cherche à rehausser la pompe royale, et, pour agrandir la merveille des fêtes, il en met la description dans la bouche de gens grossiers et stupides. Le panégyriste de l'ingénuité rurale n'a pas honte de mendier et de dire à ses princes : « Ma muse négligée reste dans la solitude; encouragez-la, pour qu'elle se présente avec une noble confiance. »

Les idylles de Bion de Smyrne et de Moschus de Syracuse, qui ressemblent plutôt à des élégies et à des chants mythologiques, sont moins pastorales et moins ingénieuses.

Les sciences ne brillèrent pas moins en Sicile. Nous avons déjà dit combien de vérités ont été connues et transmises par les Py-

« suffit pour me faire accourir à un banquet, et je n'ai pas besoin de signe « pour me présenter où l'on fait des noces. Je commence par dire des facé« ties, et je me livre à des jeux pour amuser; je prodigue des louanges à « celui qui met la table, et je traite d'ennemi et j'injurie quiconque le con« tredit; puis, après avoir bien bu et mieux mangé, je m'en vais. Je n'ai « pas de valet pour m'accompagner dans la rue avec une lanterne, et, seul, « dans les ténèbres, trébuchant à chaque pas, je m'achemine vers mon lo« gis. Si je tombe au milieu de la ronde, je jure que je n'ai fait aucun mal, « et, cependant, on me roue de coups de bâton. Délivré de tous mes tour« ments, j'arrive chez moi, je m'étends sur une peau, et je ne sens pas la « douleur jusqu'à ce que la force du vin m'accable l'âme et l'esprit. » Le même, VI, c. 28.

thagoriciens, qui appliquaient les mathématiques à la physique jusqu'à découvrir le vrai système du monde. En effet, Icétas, de Syracuse, antérieur au naturaliste Théophraste, connut la rotation de la terre; Empédocle figura l'attraction et la répulsion newtoniennes dans l'amour et la discorde, par lesquels il fait engendrer les mouvements du monde; il paraît même qu'il n'ignorait pas les phénomènes de l'électricité (1). L'analyse géométrique conduisit à plusieurs découvertes Architas de Tarente (2), qui, comme nous l'avons dit, fut souvent à la tête des armées et du gouvernement de sa patrie.

Hiéron II envoya à Ptolémée, roi d'Égypte, un vaisseau à vingt rangs de rames, qui surpassait toute construction égyptienne par la vitesse et le mécanisme ingénieux. Pour ce travail, on coupa sur l'Etna une quantité de bois qui aurait suffi à la confection de soixante galères; il avait de magnifiques chambres avec trente tables pour quatre personnes (τετράκλινοι), un parquet en marqueterie représentant la guerre de Troie, des cabinets destinés aux plaisirs voluptueux, des pavés en agate et autres pierres précieuses de Sicile, des galeries de tableaux, des écuries, des magasins, des cuisines, un four, une horloge, une promenade avec jardin. C'était le dessin d'Archimède, qui, peut-être, inventa, pour l'exécuter, les poulies et la vis sans fin; il y ajouta un appareil de guerre, qu'il entoura d'une espèce de courtine, avec des machines qui lançaient, à la distance de cent vingt pas, des poutres de vingt pieds de long et des pierres du poids de cent vingt-cinq livres (3).

Cet Archimède a laissé des traces indélébiles dans l'histoire de la science, bien que, dans les lettres dont il accompagnait ses livres, il nous apprenne qu'il avait appris, mais non inventé, beaucoup de choses. Ses théories sont encore le fondement des méthodes

(1) Voir son élogè écrit par Scina.

(2) L'ode, où Horace fait parler Architas déjà mort, je ne puis l'expliquer qu'en la supposant traduite ou imitée du grec. Les premiers vers :

« Te maris et terræ, numeroque carentis arenæ
« Mensorem cohibent, Archita,

je ne pense pas qu'ils fassent allusion à des opérations géométriques faites par lui, mais à quelque solution ingénieuse de l'*arenaria* qu'il avait trouvée, *arenaria* sur laquelle Archimède lui-même s'exerça, comme nous le dirons tout à l'heure.

(3) C'est ce que raconte Athénée. (v 10); mais Montucla le rejette parmi les fables.

pour mesurer les espaces terminés par des lignes ou des surfaces courbes, et pour établir leur rapport avec des figures et des plans rectilignes; il fixa le rapport de la circonférence au diamètre comme vingt-deux est à sept. Par deux procédés indépendants, il trouva la quadrature de la parabole; dans le Traité sur les spirales, s'élevant à de plus hautes considérations, il mena les tangentes et mesura les aires des courbes que l'on regarde aujourd'hui comme transcendantes. Vieti lui reprochait de s'être trompé; mais le calcul intégral et différentiel a prouvé l'exactitude de ses résultats. Il démontre que, si la sphère est circonscrite au cylindre, le rapport entre la surface et les volumes reste le même, c'est-à-dire deux tiers; ce théorème, qui est encore le plus élégant de la géométrie élémentaire, avait pour lui tant d'attraits, qu'il voulut que ces deux figures fussent sculptées sur son cippe funéraire. Il prouve que, dans tout système de corps, il existe un centre de force et de gravité, ce qu'il détermine dans le parallélogramme et le triangle, soumettant ainsi à la mécanique rationnelle tous les problèmes relatifs à l'équilibre des solides.

Son *arenaria* aurait l'air, tout au plus, d'un jeu de pure curiosité, ayant pour but de réfuter ceux qui prétendaient qu'aucun nombre, quelque grand qu'il fût, ne suffirait pour exprimer la quantité des grains de sable; mais Archimède, formant une progression numérique, au moyen de laquelle on put représenter la somme de grains nécessaires pour combler la voûte du firmament, précisa les conceptions que l'on avait à l'égard du système du monde; puis, il appliqua le calcul à la mesure du diamètre du soleil : tentative d'autant plus admirable, que l'arithmétique grecque manquait de signes pour exprimer au delà de cent millions (1). Il n'est pas hors de probabilité qu'on lui doive la

(1) Le nombre calculé dans l'*arenaria* d'Archimède, s'écrirait aujourd'hui avec le nombre 64 suivi de 61 zéros. Cela me semble suffire pour réfuter ceux qui prétendent (comme l'illustre Chasles dans les *Éclaircissements sur le Traité* De numero arenæ) que les Grecs ont connu le système numérique indien, dans lequel les chiffres acquièrent une valeur de position. Quelques-uns ont cru y trouver la première idée des logarithmes. Théon d'Alexandrie, dans le *Commentaire*, dit qu'Archimède, dans la *Catoptrique*, a découvert la réfraction, au moyen de laquelle les rayons, traversant le liquide, font à l'œil un angle plus grand. Ideler, dans le commentaire sur la *Météorologie* d'Aristote, a réuni les passages relatifs à la Catoptrique d'Archimède. Que celui-ci s'occupât d'analyse indéterminée, c'est ce que peut indiquer le problème en vers, découvert par Lessing et imprimé dans le Journal *Zur Geschichte und Litteratur*, Brunswick, 1773. Mais ce sont les Pythagoriciens qui, les premiers, ont fait des recherches sur les triangles rectangles arithmé-

première idée de la réfraction astronomique, et les plus anciennes recherches sur les équations indéterminées.

Hiéron II, voulant s'assurer si l'orfévre chargé de lui faire une couronne avait employé tout l'or qu'il lui avait fourni, demanda à Archimède s'il n'existait pas un moyen de vérifier les proportions de l'alliage. Archimède y pensait comme un homme qui désire réussir, c'est-à-dire jour et nuit; un jour enfin, qu'il entrait dans un bain, l'idée de la pesanteur spécifique brilla devant ses yeux, et telle fut sa joie, qu'il sortit tout nu de l'eau, et se mit à courir en criant : « Je l'ai trouvé, je l'ai trouvé! » Que l'histoire soit vraie ou non, le mérite d'avoir inventé et coordonné l'hydrostatique n'en revient pas moins à Archimède; il découvrit que toutes les parties d'un fluide sont pressées par une colonne du même fluide qui leur est superposée verticalement, et que la partie la plus comprimée repousse celle qui l'est moins. Après avoir vérifié le fait par l'expérience, il observa qu'un fluide pesant vers le centre du globe doit offrir une surface sphérique, et qu'un solide dont le poids égale un même volume d'eau s'enfonce, tandis que ceux qui pèsent moins émergent en proportion; de là il conclut directement que les corps submergés sont repoussés avec une force représentée par la différence entre leur poids et celui d'un volume égal de fluide, et que tout solide immergé perd un poids égal à celui du volume d'eau qu'il déplace : fondement de l'hydrostatique.

Poursuivant ses travaux, il démontre que les corps soulevés par un fluide montent suivant la perpendiculaire qui passe par leur centre de gravité; d'où, par la géométrie, il put déterminer quelle est la figure la plus propre à redresser les corps flottants lorsqu'ils sont inclinés : loi fondamentale pour la construction des navires, qu'Euler et Bouguer ont développée, mais qui reste encore telle que l'a établie le grand Italien.

C'est à lui encore que revient le mérite des premières notions

tiques, comme l'atteste Proclus à propos de la quarante-septième proposition du livre premier d'Euclide. La formule dont on se servait pour former une infinité de ces triangles, peut s'exprimer algébriquement :

$$a^2+\left(\frac{a^2-1}{2}\right)^2=\left(\frac{a^2+1}{2}\right)^2$$

Delambre prétend que ni Archimède ni Euclide ne pensèrent à la trigonométrie rectiligne, pas plus qu'à la sphérique. Voir son mémoire dans la traduction française de Peyrard des œuvres d'Archimède; Paris, 1808.

scientifiques de la barologie, au moins des solides; en effet, généralisant l'observation vulgaire, il établit le premier que l'effort statique produit dans un corps par sa gravité, ou son poids, dépend du volume et non de la forme de la surface : notion qui paraît aujourd'hui fort simple, et qui, cependant, fut le germe d'une proposition capitale qui n'a été complétée que dans le siècle dernier, c'est-à-dire que le poids, non-seulement est indépendant de la forme et des dimensions d'un corps, mais encore de la manière dont ses molécules sont agrégées.

Les anciens lui attribuent quarante inventions mécaniques, la théorie du plan incliné, les systèmes des poulies, la vis sans fin, au moyen de laquelle un mouvement de rotation peut se transformer en un autre perpendiculaire au premier. Pour épuiser les eaux que laissait le Nil après ses inondations, et pour vider la sentine des navires, il fit connaître aux Égyptiens la machine qui porte le nom de vis d'Archimède, et qu'on emploie encore avec avantage. Cette machine consiste en un axe avec des ailes en spirale et renfermé dans un cylindre, qui lui est concentrique; incliné de trente à trente-cinq degrés à l'horizon, il touche à l'eau par la base inférieure; aussi, en tournant, il élève successivement l'eau qui circule entre les spirales creuses et le cylindre. Il construisit, de plus, une sphère qui représentait les mouvements des astres, et dit à Hiéron que, si on lui donnait un point d'appui, il soulèverait le ciel et la terre (1). Comme il cherchait la vérité pour elle-même plutôt que pour les applications, il n'a pas laissé la description de ses machines; cependant, c'est à ces dernières qu'il doit sa popularité, qui s'attache plus volontiers aux applications.

Nous sommes heureux d'ajouter qu'il fit de son talent mécanique le meilleur usage possible, puisqu'il l'employa à défendre sa patrie. Syracuse était assiégée par les Romains, et le consul Claudius Marcellus déployait toute sa science militaire pour s'en emparer; mais au moment de faire mouvoir ses machines, il en voyait paralyser l'action par de nouvelles inventions d'Archimède,

(1) *Da ubi consistam, et cœlum terramque movebo.* Si ces paroles que lui prête Pappus, sont bien de lui, il ne se rendait pas compte du levier. Maintenant, pour soulever, non pas le ciel, mais la terre, il faudrait un levier tel que, alors même qu'Archimède aurait pu courir avec la vélocité d'une bonne machine à vapeur, c'est-à-dire 48 milles à l'heure, 45 billions d'années lui auraient été nécessaires pour soulever la terre d'un pouce à peine. Voir NEIL-ARNOTT, *Mécanique des solides*, pag. 155.

qui coulait les navires, les enlevait en l'air, les renversait, ou les brûlait à distance avec des miroirs (1). Cependant, toute la science d'Archimède ne put sauver la ville des trahisons. Déjà l'ennemi l'avait envahie, et lui, tant il était absorbé dans ses calculs, il n'entendit pas la sommation d'un soldat romain qui venait le chercher au nom de Marcellus. Le brutal Romain, se croyant insulté par cette distraction, lui donna la mort. La Sicile fut si malheureuse, qu'elle n'eût pas le désir ou la pensée d'honorer le grand citoyen; la colonnette avec la sphère et le cylindre, qui indiquait la place où il reposait, restait oubliée parmi les tombes vulgaires, lorsque Cicéron (2) la découvrit sous des tas de pierres, et la rappela au respect des Syracusains oublieux.

La Sicile nous a laissé dans les beaux-arts des témoignages

(1) Ce problème a été sérieusement discuté par les savants, et Buffon, à ce qu'il paraît, l'a résolu par l'expérience, et voici comment : il construisit un miroir formé de 168 petits miroirs, mobiles en tous sens, de manière à concentrer pour les réfléchir sur tous les rayons du soleil un objet unique. Avec ce miroir, il brûla une grosse planche de sapin à la distance de 150 pieds; c'était le 10 avril, à une heure de l'après-midi. On porta le nombre des petits miroirs à 224, et, à la distance de 45 pieds, on fondit des vases d'argent en huit minutes; on fit passer un bœuf à la distance de 200 pieds, et il tomba.

A l'égard d'une telle construction, Monge a fait remarquer une difficulté; c'est qu'il faut, à chaque instant, changer l'inclinaison des miroirs à cause du mouvement du soleil, tandis qu'une demi-heure serait nécessaire pour brûler un navire. Lorsque Buffon fit cette expérience du miroir d'Archimède, on ne connaissait pas un passage d'Isidore de Milet qui, au temps de Justinien, écrivit περὶ παραδόξων μηχανημάτων. Dans un des quatre problèmes qui nous restent de cet ouvrage, il se propose de construire une machine capable de brûler avec les rayons du soleil une matière combustible hors de la portée du trait. Trouvant impossible d'obtenir ce résultat avec les miroirs concaves, il démontre qu'Archimède a pu incendier les vaisseaux de Marcellus par la réunion de plusieurs miroirs plats hexagones. Le passage dont je parle a été publié par Dupuy dans les *Mém. de l'Académie*, 2 vol. XLII; Paris, 1774.

Peyrard, qui traduisit Archimède, donna une nouvelle construction ingénieuse, qui, en 1807, fut approuvée par l'Institut; il calcula qu'avec 590 miroirs de 50 cent. de côté, on pourrait réduire en cendres une flotte à la distance de un quart de lieue. Mais le fait démontré possible, comment admettre que les vaisseaux romains restèrent assez longtemps immobiles, pour que le feu y prît?

Au surplus, Polybe, Tite-Live, Plutarque ne font aucune mention des miroirs incendiaires d'Archimède; les seuls qui en parlent, sont Zonaras et Tzetzès, historiens du Bas-Empire, qui font allusion à des passages perdus de Dion et de Diodore de Sicile.

(2) Qui le méprisait cependant; car, avec un orgueil romain, il disait : *Humilem homunculum a pulvere et radio excitabo*. Tusc., v, 23.

étonnants de son antique grandeur. Nous avons de ses médailles qui ont été faites cinq siècles avant notre ère; les siennes, bien supérieures à celles de la Grèce elle-même, sont les plus belles de l'antiquité; les monnaies frappées au coin du roi Gélon, de Géla, d'Agrigente, de Sybaris, de Crotone, de Rhégium, de Tarente, révèlent un goût exquis. Selon Pausanias, Hyperbius et Agricola, qui construisirent la citadelle d'Athènes, venaient de la Sicile. L'an 178 de Rome, les Spartiates chargèrent Léarque de leur faire une statue de bronze, qui se composait de plusieurs morceaux attachés avec des clous; Daméas de Crotone, en 214, fondit en Élide celle de l'athlète Milon. On vante beaucoup un groupe de Syracuse qui couronne Rhodes, et l'on y découvre de remarquables vases peints. Le Sicilien Démophile, peintre, passe pour avoir été le maître de Zeuxis, un des plus grands artistes, et qui naquit à Héraclée de la Grande-Grèce.

Tous les monuments siciliens, avec un caractère toujours archaïque, tiennent de l'austérité et de la force doriques plus que de la mollesse et de la grâce ioniques. Mais l'art vint-il de la Grèce dans l'île, ou de l'île passa-t-il en Grèce? La dernière hypothèse trouverait un appui dans les bas-reliefs découverts naguère à Sélinonte. Cette ville tire son nom du persil qui abonde dans ses environs, et qu'elle a placé dans ses armoiries (1); elle ne

(1) On rencontre souvent, parmi les anciens, ces armes parlantes : Agrigente mettait sur ses monnaies l'écrévisse, *acragos* en grec; Ancone un coude, qui en grec se dit *ancon*; Thurium, un taureau, faisant allusion à l'adjectif *taurios* impétueux, ou au taureau. Le plus souvent, on y trouve ces signes avec les noms des triumvirs monétaires, noms qu'on mettait sur les monnaies frappées sous leur direction; ainsi, un taureau se voit sur celles de Thorius Balbus; un marteau sur celles de Publicius Malléolus; une fleur pour Manlius Aquinius Florus; un Jupiter Ammon avec des cornes pour Quintus Cornificius; le poisson qui donne la pourpre pour Furius Purpuréus; les sept étoiles des triones pour Lucrèce Trion; une muse pour Pomponius Musa; un Saturne pour Sestius Saturninus.

Voir : PARUTA, *Sicilia numismatica*.

PISANI, *Memorie sulle opere di scultura in Selinunte ultimamente scoperte*.

Le prince de BISCARI, *Viaggi per le antichità della Sicilia*.

MARTELLI, *Le antichità dei Siculi*

SERRADIFALCO, *Le antichità della Sicilia*.

CAPODIECI, *Antichi monumenti di Siracusa*.

HITTORFF et ZANTH, *Architecture antique de la Sicile*.

HARRIS et SANTANGELI, *Sculptured Metopes discovered amongst the ruins of the temples of the ancient city of Selinus*. Harris, en visitant ces ruines, contracta une maladie qui l'enleva très-jeune encore.

dura que 242 ans, et fut détruite par Annibal avant de sentir le mélange étranger. Elle est située sur le rivage de la mer, au midi de l'île, dans une vaste plaine, divisée par un vallon où séjournent les eaux pluviales; on l'appelle la Terre des Puces. En la regardant du cap Granitola, on la croit encore une grande cité; si l'on s'approche, on reconnait que tout est ruines, mais si colossales, qu'elles changent la mélancolie en stupeur, et l'imagination se complait, avec ces masses énormes, avec ces immenses blocs, à reconstruire des édifices qui sembleraient faits pour une génération de géants; et *Piliers des Géants*, tel était le nom, en effet, que lui donnait le peuple, qui, probablement, ne les connut qu'après qu'un tremblement de terre eut bouleversé ces colonnades. Ces ruines attirèrent fort tard l'attention des antiquaires; sur la haute colline, près de la mer, qui semble avoir été l'antique acropole, on entreprit des excavations qui découvrirent des temples doriques; le plus grand, périptère héxastyle, avait un entablement à frise dorique supporté par dix-sept colonnes; entre les triglyphes on voyait des métopes précieuses, antérieures d'un siècle et demi à celles d'Égine, qu'on regarde comme les plus anciennes de la Grèce. On compte sept de ces temples, qui, disposés parallèlement sur deux lignes, sont tous entourés de colonnes doriques naissantes et très-massives. Dans deux de ces temples, des colonnes à double rang soutiennent le portique; le pronaos est fermé comme un vestibule, et les murs du sanctuaire se prolongent sans pilastres ni colonnes, dispositions qui ne se trouvent que dans les monuments égyptiens. Dans les métopes en tuf grossier, et qui représentent Hercule avec les Lapithes, Persée avec Méduse et d'autres sujets mythologiques, la monotonie des têtes en profil aigu sans connaissance du raccourci, les barbes en pointe, les yeux fendus comme ceux des oiseaux, les bouches, les cheveux, les plis, tout sent le procédé rituel, qui copie des types conventionnels au lieu d'imiter la nature, et marquent le passage entre l'art égyptien et l'art grec. Le premier prédomine dans les plus anciennes; deux se rapprochent des marbres d'Égine; dans les cinq autres, les poses diverses et les draperies montrent un art qui entre dans le mouvement ordonné et la représentation animée de la Grèce classique. En général, cependant, les œuvres plastiques de l'île n'égalent pas sa grandiose architecture, et n'abandonnent jamais l'archaïsme.

Entre Palerme et Trapane s'élevait Ségeste, bâtie par les

Élymes, colonisée par les Thessaliens; on y trouve encore, au milieu de la solitude, un temple parallélogramme de cinquante-sept mètres sur vingt-quatre, entouré de trente-six colonnes doriques ayant neuf mètres de hauteur et deux de diamètre; elles ont toute la force qu'il fallait pour supporter les gigantesques ornements qui les surmontaient. Tout porte le cachet d'une antiquité antérieure à l'éducation grecque, et le temple s'est mieux conservé, parce qu'il n'a pas subi, comme les monuments grecs, les érudites transformations de l'empereur Adrien.

Si nous passons à Syracuse, nous trouvons des œuvres plus achevées; outre les tombeaux, les temples, et un stylobate long de cent vingt-cinq pas qui soutient un autel oblong dit de Hiéron II, avec un entablement dorique, on a découvert naguère l'aqueduc qui fournissait l'île d'eaux abondantes; de là, peut-être, l'origine de la fable d'Aréthuse, à laquelle, venait se mêler le fleuve Alphée, *Incorruptarum miscentes oscula aquarum* (1). L'amphithéâtre, formant une ellipse très-allongée, partie en grosses pierres et partie taillé dans le roc, fut probablement construit par les Romains pour l'usage de leur colonie; car il n'aurait pas suffi à l'ancienne population. Le théâtre, qui, selon Diodore, était le plus remarquable de la Sicile, avait été disposé avec plus de soin: situé dans l'endroit le plus populeux de la ville, il offrait aux spectateurs la vue de la mer, du grand port, de l'île Ortygie, des riches campagnes arrosées par l'Anapo, et des plus beaux édifices. On admire également les catacombes qui se prolongent plusieurs milles sous l'Achradine, le Tyché et le Néapolis, attestant par le nombre des morts l'immense population de Syracuse.

Catane, bien que beaucoup de ses édifices soient ensevelis sous les laves, renferme aussi de merveilleuses ruines : le théâtre cons-

(1) AUSONE, *Nob. urbes*, vers 97. Et VIRGILE, *Én.* III, 692 :

« Sicanio prætenta sinu jacet insula contra
« Plemmyrium undosum : nomen dixere priores
« Ortygiam, Alpheum fama est huc Elidis amnem
« Occultas egisse vias subter mare, qui nunc
« Ore, Arethusa, tuo siculis confunditur undis.

Et CICÉRON : *In hac insula extrema Ortygia est fons aquæ dulcis, cui nomen Arethusa est, incredibili magnitudine, plenissimus piscium, qui fluctibus totus operiretur, nisi munimine ac mole lapidum a mari disjunctus esset.*

truit avec des blocs énormes sans ciment, le temple de Cérès, et tant d'autres antiquités qui, recueillies par la munificence de Paternò, prince de Biscari, forment un des plus riches musées. A Lilybée, tombeau de la Sibylle de Cumes, réédifiée dans la suite par les Arabes, sous le nom de Marsala, c'est-à-dire port de Dieu, et rendue célèbre naguère par la fabrique de vins qu'une compagnie anglaise y a établie, on trouve des souterrains et des sculptures gigantesques. Le théâtre de Taormine est encore une œuvre prodigieuse; un de ses côtés domine la pente qui descend jusqu'à la mer Ionienne, et, de l'autre, on aperçoit la colline qui s'élève jusqu'au sommet du Mongibello. Les statues, les colonnes, les vases qui l'ornaient, sont brisés ou décorent la moderne église; les voûtes et les niches habilement disposées pour grossir la voix des acteurs, ne répètent plus que le cri d'admiration des étrangers et les gémissements des Italiens.

« Peuple, écoute mes chants et le son de ma lyre marié à ma « voix. Je célèbre Agrigente, délice de Vénus, et ses belles cam- « pagnes. Les Grâces, suivant les traces de la déesse, dansent « dans ses vallées, et souvent, dans les sphères étoilées, la louange « de ces plages résonne sur les lèvres d'Apollon. » Ainsi chantait Pindare; mais Agrigente, qui servit de place d'armes aux Carthaginois dans la guerre contre les Romains, et dont ceux-ci s'emparèrent, se trouve réduite maintenant au petit Girgenti; on y voit, néanmoins, des masses de débris de l'ancienne splendeur, et partout des tombeaux d'hommes, de chiens, de chevaux. Quelle magnifique perspective devait présenter à ceux qui venaient d'Afrique ce port couronné de superbes édifices et de temples nombreux construits par les prisonniers carthaginois ! Il en existe encore quelques-uns, et les modernes, mais sans motifs suffisants, ont regardé les principaux comme dédiés à Junon Lacinienne et à la Concorde. Le premier a un portique de trente-quatre colonnes doriques; l'autre, dorique aussi, bien développé et bien fini, est le plus beau monument de la Sicile, malgré sa lourde architrave, et rappelle le Parthénon d'Athènes. Celui d'Hercule n'existe plus; lorsque les Carthaginois prirent la ville, on travaillait encore à celui de Jupiter-Olympien, qui est resté inachevé. Comme tous les édifices de la Sicile, les proportions sont graves, et les détails accusent une certaine lourdeur et de la grossièreté; mais, par la hardiesse de la structure et le grandiose des dimensions, on le comparait à celui de Diane à Éphèse; les colonnes doriques ont vingt mètres

de haut sur quatre de diamètre, et dans les cannelures un homme peut se reposer comme dans une niche. Il est resté enfoui sous les ruines jusqu'à notre époque; enfin, les débris ramenés au grand jour, et les colosses à la raideur primitive qui supportent le toit de l'hypèthre, nous ont appris combien de choses nous avions encore à découvrir, combien d'antiques grandeurs à interroger. Un seul morceau d'architrave a huit mètres de long. Denon, qui cependant avait étudié l'Égypte, restait ébahi devant ces masses qui lui paraissaient l'œuvre de géants, chaque colonne une tour, chaque chapiteau un rocher.

CHAPITRE XI.

LES ROMAINS DANS LA GRANDE-GRÈCE. — LES AVENTURIERS. — PYRRHUS.

Dans ces siècles, les Grecs marchaient à la tête du monde civilisé; peuple de l'humanité, au lieu de vivre isolé, inutile aux autres, il féconda les germes de la vérité que l'Orient lui avait transmis, de manière à ce qu'ils fructifiassent pour tout le genre humain. Par les Homère, elle chanta d'abord les traditions nationales; puis, elle se mit à exercer sa pensée, afin de découvrir et de coordonner la vérité, travail facilité par les bienfaits de la liberté, qui, parmi les Grecs, vivifia l'histoire, la poésie, les arts, les institutions, la religion. Et c'est précisément à cause de leur indépendance, même en fait de religion, qu'ils poussèrent jusqu'aux dernières limites les investigations sur Dieu, la nature et l'âme, au lieu de se borner à des commentaires et à des développements d'un texte sacré; ils produisirent ainsi la philosophie, de laquelle, après la fin de la guerre persane et la consolidation de l'unité nationale, naquirent une morale et une politique avec des idées plus générales de droit, de franchises, de dignité humaine. Possédant au suprême degré le goût du beau ordonné et le sentiment du progrès et de la liberté, ils devinrent dans les beaux-arts le modèle éternel et qu'on ne dépassera point. Tandis que leurs républiques développaient la vie publique dans les formes les plus variées, ils convertissaient en science la logique, la morale et les mathématiques, sondaient et résolvaient en partie les problèmes qui préoccupent encore les politiques et

les métaphysiciens ; dans le même temps, ils couraient les terres et les mers pour trafiquer, et remplissaient de leurs colonies l'Asie et l'Italie méridionale.

A ces nombreux avantages nuisaient les querelles incessantes entre les voisins, les complots des ambitieux, l'agitation des démagogues, et les rois de Perse, qui, aspirant à étendre la domination absolue, naturelle aux vastes empires asiatiques, supportaient avec impatience ces républiques limitrophes. La lutte contre ces monarques constitue la partie poétique de l'histoire des Grecs, qui toujours furent obligés de combattre pour réprimer les efforts renaissants de cette puissante nation ; ainsi luttèrent sans cesse contre les empereurs d'Allemagne les républiques italiennes du moyen âge, qui ont avec celles de la Grèce tant de ressemblance par les diversités, les institutions, l'origine, les talents supérieurs, la culture, les brigues, les infortunes.

Lorsque la Grèce se fut affaiblie dans les discordes fraternelles, elle subit la prépondérance de la Macédoine, pays guerrier et réaliste, qu'on a comparé au Piémont dans l'Italie moderne.
336. Alexandre, roi de cette nation, réussit à se faire nommer chef de toute la Grèce pour la conduire contre la Perse. Le hardi jeune homme, poussé par une ambition qui n'avait rien de vulgaire, après une suite d'entreprises pour lesquelles la postérité lui a décerné le titre de grand, et qui firent dire à la Bible que *la terre se tut en sa présence*, soumit, outre la Perse, la Haute Asie et l'Égypte, puis envahit l'Inde; peu satisfait de l'office déplorable des conquérants qui tuent, ravagent, éteignent les nationalités, il fondait partout des villes favorables au commerce, d'où, bientôt, des colonies grecques et de nouvelles dynasties répandirent le savoir et la civilisation.

A Babylone, le vainqueur de la Perse, tant son nom avait pénétré au loin, recevait les hommages de Carthaginois, d'Ibères, de Celtes, d'Éthiopiens, de Scythes ; Arrien, son historien, assure même que des Lucaniens, des Brutiens et des Tyrrhéniens vinrent s'incliner devant lui. Qui sait si, sous le nom de Tyrrhéniens, les histoires où puisa Arrien ne voulaient pas désigner les Romains? Clitarque, qui écrivait peu de temps après la mort du héros, dit que les Romains envoyèrent une ambassade à Alexandre, et Pline cite le fait sans ombre de doute (1). Tite-Live a donc tort de soutenir que les Romains ignorèrent jusqu'au nom d'A-

(1) *Naturæ Historia*, III, 9.

lexandre; il devait dire que ce nom était inconnu des histoires romaines, toujours isolées comme les chroniques, et dans lesquelles on ne fait mention des peuples que lorsqu'on les rencontre sur les champs de bataille. Du reste, le nom et les exploits d'Alexandre durent servir de matière, non-seulement aux bavardages des curieux, mais encore préoccuper les hommes d'État dans toute l'Italie, contre laquelle il pouvait très-bien conduire l'armée victorieuse de l'Orient. Dans ce cas, quelle issue aurait eue la guerre? Tite-Live se pose la question à lui-même, et l'orgueil patricien, qui respire à chaque ligne, se manifeste singulièrement dans ce passage, un des très-rares où il porte le regard au delà de l'enceinte de sa Rome chérie; mais combien il se montre juge inexact!

Le problème est insoluble, comme tous ceux auxquels le temps ou la fortune mêle des éléments qui échappent à toute prévision humaine. Peut-on savoir si Alexandre se serait contenté d'une suprématie semblable à celle qu'il exerçait en Grèce, et si les Romains et les Samnites s'y seraient résignés? On a bien dit que vaincre les hordes de Darius et les héros du Latium étaient deux choses très-différentes; mais il est faux qu'Alexandre n'eût rencontré que des peuples vaincus par la mollesse avant de l'être par les armes. Non-seulement il aurait transporté en Italie ses trente mille Macédoniens, mais autant d'hommes qu'il aurait voulu en acheter avec les trésors de l'Asie, mais les meilleurs soldats d'aventure, mais les braves d'Afrique et d'Espagne, mais des généraux formés sous lui dans des guerres continuelles, dont le résultat ne fut pas toujours dû à la fortune. Et quand même il ne serait venu qu'avec ses seuls Macédoniens, Tite-Live devait se rappeler qu'un de ses successeurs, Pyrrhus, avec beaucoup moins de forces et de réputation, conduisit sur le bord du précipice la future métropole du monde.

Le héros macédonien mourut à la fleur de l'âge et au milieu 325.
de ses triomphes; ses vastes domaines furent partagés entre ses généraux, tous ambitieux du nom de roi d'Égypte, de roi de Syrie, de roi du Pont, de roi de la Bactriane, de la Comagène. Au milieu de leurs querelles sans fin, ils propagèrent la passion de la guerre, remplirent de batailles la Grèce, l'Égypte, la Haute Asie et l'Asie Mineure; ils formèrent une foule de capitaines et de soldats d'aventure, qui, pareils aux condottieri du moyen âge, ne songeaient qu'à exciter la valeur mercenaire pour conquérir la fortune dans des entreprises ambitieuses.

L'Italie en ressentit la secousse ; après avoir dompté les Samnites, ses ennemis les plus obstinés, Rome se trouvait en face de la Grande Grèce et de la Sicile. Les colonies, d'abord si florissantes, avaient décliné après les guerres avec les Lucaniens et Denys l'Ancien ; Posidonie avait reçu des colons étrangers ; d'autres avaient dû se refaire avec de nouveaux habitants ; enfin, amoindries de population et de forces, elles se limitaient à l'enceinte de leurs murailles. Il semble que les peuples malheureux, par une destinée fatale, doivent se déchirer eux-mêmes ; ainsi, les dissensions civiles, occasionnées par une démocratie sans frein, les entraînaient dans une atroce tyrannie. Adonnés au commerce, énervés par les plaisirs, ils confiaient leur défense à des soldats mercenaires, qui devenaient un instrument de pouvoir dans les mains de quiconque avait assez d'argent pour les acheter. La guerre devint donc un métier ; les armées ne se composaient plus, comme aux beaux jours de la Grèce, de citoyens armés pour défendre la patrie et soutenir une cause ou une opinion professée ; mais bien de mercenaires achetés chez les étrangers, surtout chez les Gaulois ou parmi ceux qui, habitués dans les guerres passées au sang et aux violences, vendaient leur courage à celui qui promettait solde plus grande et plus grand pillage ; on y voyait encore des individus qui, dans la ruine de leur patrie, n'ayant pu sauver que leur bras, se joignaient aux soldats encore teints du sang de leurs propres compatriotes (1), pour devenir, d'opprimés, oppresseurs, sans autre but que l'argent, sans autre garantie que la promesse vénale des oppresseurs. Ainsi les États restaient à la discrétion des chefs militaires, ou dépendaient de l'issue des batailles ; la science des finances consistait à trouver le moyen de se procurer de l'argent pour avoir des soldats, et ce fut avec leur appui qu'Agathocle se fit le tyran de Syracuse. Puis, des Campaniens, désireux de se fixer et d'acquérir de la puissance, occupèrent Messine ; d'autres envahirent Rhégium, et tous devinrent redoutables aux Carthaginois, aux Romains et surtout aux indigènes.

Tarente, par sa force maritime et l'industrie, occupait le premier rang parmi les républiques de la Grande Grèce ; en outre, tandis que les cités d'origine ionique avaient à lutter contre les tyrans de Syracuse, Tarente, comme dorique, vivait d'accord avec eux.

(1) On les appelait *latrones*, mot qui acquit une triste signification, comme il est arrivé du *masnadiere* italien.

Mais elle avait à souffrir de la part des Brutiens, population mixte, qui, sans distinguer Doriens d'Achéens, attaquait ses voisins et poussait les Lucaniens sur le territoire de Tarente. Peut-être, comme Venise, cette république, par la jalousie des citoyens, ne composait-elle son armée que de soldats étrangers; elle avait à son service jusqu'à des princes, comme Archidamus II, roi de Sparte, fils d'Agésilas, qui périt à leur solde en combattant les Lucaniens, et Cléonyme, fils de Cléomène II, également roi de Sparte. Cléonyme leur conduisit cinquante mille mercenaires, auxquels il en ajouta d'autres achetés par les Tarentins; mais il ne fit aucune entreprise digne de la valeur spartiate; s'abandonnant au luxe et à la mollesse, il cherchait à réduire en servitude ceux qui s'étaient confiés à sa bonne foi, et se vantait d'abattre les tyrans de la Sicile; mais, en attendant, il volait et dévastait. Aussi, les Barbares du voisinage tombèrent sur lui et ses navires, qu'il eut de la peine à sauver pour se réfugier à Corcyre, où sa conduite ne fut pas meilleure. Chassé de cette île, il retourne vers Tarente, qui le repousse; alors il met le cap sur Brindes, et le vent le porte dans l'Adriatique; mais, craignant de tomber parmi les inhospitaliers Illyriens et Liburnes, il s'approche de Venise, fait une descente chez les Padouans, incendie une bourgade, enlève hommes et troupeaux. Les Padouans accourent et dispersent ces voleurs, de manière qu'il n'échappa que la moindre partie de la flotte. Tite-Live est le seul qui raconte ce fait, mais il était Padouan; à l'entendre, on voyait encore de son temps, comme souvenir, dans un temple de Junon à Padoue, les restes des navires capturés, et l'on célébrait tous les ans une solennité navale sur le Médoacus (1).

Alexandre le Molosse, roi d'Épire, oncle d'Alexandre le Grand, désireux d'égaler les exploits de son neveu, et de se créer, s'il était possible, un royaume indépendant, se mit lui-même à la solde des Tarentins, et défit les Lucaniens et les Samnites; mais, comme il avait mal dissimulé son ambition, les Tarentins en prirent ombrage et le chassèrent. Avide de vengeance, et pour leur infliger tous les maux de la guerre, il offrit son alliance aux Romains, qui l'acceptèrent; alliance déshonorante, parce qu'un danger personnel ne l'avait point suggérée, et qu'elle était faite par un ambitieux vindicatif, contre un peuple qui défendait l'indépendance de sa patrie. Il périt dans cette expédition; mais, dès lors, Rome

(1) *Hist.*, liv. x. Le comparer avec *Diodore*, xx, 104.

et Tarente se virent de mauvais œil. La rancune éclata lorsque les Tarentins, se plaignant que les Romains eussent violé une ancienne convention en naviguant au delà du cap de Junon Lacinienne, saisirent leurs navires. Des ambassadeurs romains vinrent demander une réparation; mais la populace, irritée, les reçut au milieu des outrages et souilla leurs toges. « Ces taches seront lavées avec du sang, » s'écrie l'ambassadeur, et cette offense servit de prétexte à Rome pour leur déclarer la guerre; les Tarentins, selon l'habitude, cherchent un capitaine parmi les nombreux généraux qui s'étaient partagé le manteau d'Alexandre le Grand.

Comme les Sforza et les Uguccioni dans les républiques italiennes, Pyrrhus avait grandi au milieu de ces guerres continuelles; héros romanesque, il prétendait descendre d'Achille et d'Hercule; pour succéder à son père Éacide dans le royaume d'Épire, canton montueux de la Grèce, en face du golfe de Tarente, et qui est aujourd'hui la belliqueuse Albanie, il eut à vaincre des obstacles, à faire des efforts prodigieux. Après avoir surmonté les périls, étouffé les révoltes, il combattit alternativement dans les rangs des Séleucides de Syrie, des Démétrius de Grèce, des Ptolémées d'Égypte, successeurs d'Alexandre le Grand; il essaya même de s'emparer de la Macédoine. S'il ne molestait personne, ou si personne ne le molestait, il croyait qu'il ne saurait comment tromper le temps (Plutarque). Avec de pareilles dispositions, on peut bouleverser, mais non fonder; en effet, s'il parut un moment sur le point de restaurer le royaume de Macédoine, et, peut-être encore, de pousser la Grèce dégénérée à des efforts magnanimes, il ne tarda point à perdre le fruit de ses victoires. Réduit de nouveau à l'Épire, il était toujours dévoré par l'ambition d'égaler Alexandre et Agathocle, dont il avait épousé une fille; mais, comme la Grèce repoussait tous ses projets, il rêvait un beau royaume dans la Basse Italie et sur les côtes d'Afrique.

Le Thessalien Cinéas, philosophe pratique et parleur si séduisant que Pyrrhus avouait devoir à son éloquence plus de villes qu'à sa propre épée, tempérait ou réglait sa valeur impétueuse. Les Tarentins lui ayant proposé de le nommer capitaine contre les Romains, il fit part de leur offre à Cinéas:

« Belle occasion, disait-il, de s'immiscer dans les affaires de
« la Grande-Grèce; de là, nous pourrons nous rendre redoutables
« au reste de l'Italie.

— Les Romains sont très-belliqueux, répondait Cinéas; mais

« si les dieux nous accordent la victoire, quel profit en tirerons-« nous?

— « Il n'y aura plus une ville barbare ou grecque qui puisse « nous résister, et toute l'Italie nous appartiendra.

— « Après avoir conquis toute l'Italie, que ferons-nous?

— « La Sicile est à deux pas, île fortunée par son territoire et sa « population, et d'autant plus facile à prendre qu'elle est boule-« versée depuis la mort d'Agathocle, et gouvernée par des ora-« teurs qui flattent le peuple.

— « Soit; mais nous arrêterons-nous là?

— « Pas encore; qui nous empêcherait de passer en Afrique et « d'arriver à Carthage? Or, maîtres de cette ville, quel ennemi, « parmi ceux qui nous bravent maintenant, osera lever la tête?

— « Aucun certainement; nous recouvrerons alors la Macédoine, « et nous dominerons la Grèce. Mais, cela obtenu, que ferons-« nous?

— « Alors, répondit Pyrrhus en souriant, nous nous reposerons « joyeusement, mon bon Cinéas, entre la coupe et la danse. »

Le conseiller, qui l'attendait à ce point, lui dit: « Et qui vous « empêche de commencer aujourd'hui même cette heureuse vie? « N'avez-vous pas à votre disposition tout ce qu'il faut, sans fati-« gues, ni sang, ni souffrances (1)? »

L'ambition n'accepte pas aussi facilement les arguments de la prudence. Cinéas fut envoyé pour occuper la citadelle de Tarente, et Pyrrhus amena sur des navires tarentins vingt mille fantassins, trois mille chevaux et vingt éléphants, dont les Macédoniens, en Asie, avaient appris à faire usage dans les batailles; leur dos était surmonté de hautes tours d'où quelques soldats lançaient des dards, ou bien on les poussait dans les rangs ennemis pour y introduire le désordre avec leur choc pesant et leurs trompes robustes. Un citoyen, qui paraissait ivre, le front couronné de roses flétries, et suivi d'une joueuse de flûte, se présente aux Ta-

(1) PLUTARQUE, *Vie de Pyrrhus*. Un de ces naïfs philosophes rangés parmi les saints arrivait à une autre conclusion. Philippe Néri rencontra un prêtre qui se rendait à Rome pour entrer dans la prélature, et qui, avec l'emphase de l'espérance, lui racontait qu'il pourrait devenir camérier, secrétaire, protonotaire... Et puis? — demandait le saint. — Et puis, je pourrai être monseigneur. — Et puis? — Et puis, le chapeau vert pourra se changer en chapeau rouge.— Et puis? — Et puis, les hasards sont grands, et ce qui est arrivé à l'un peut arriver à l'autre. — Voulez-vous dire la tiare? soit, et puis? » Le saint insistait, et, comme l'autre hésitait à répondre : — Et puis mourir!

rentins réunis en assemblée : « Allons, Méton, allons, lui crient-« ils, chante et amuse-nous. — Oui, répondit-il, chantons, « jouons des instruments et réjouissons-nous, tant que nous le « pouvons ; nous aurons autre chose à faire lorsque Pyrrhus sera « venu. » En effet, le roi d'Épire, à peine arrivé, reproche aux Tarentins leur mollesse, et ferme les théâtres, les palestres, les bains, les jeux ; mêlés à ses troupes, ils sont obligés de se livrer aux exercices militaires ; défense de sortir de la ville sous peine de mort, et Pyrrhus se rend fort par l'usurpation de toute l'autorité.

Le sénat romain vit un cas de guerre dans l'appel fait à Pyrrhus par les Tarentins ; mais, de crainte d'offenser les dieux, il ne voulut pas mettre les légions en campagne avant d'avoir déclaré selon les rites les hostilités au roi d'Épire. Néanmoins, comme le temps pressait et que l'Épire était loin, on fit acheter à Rome par un déserteur épirote un champ sur lequel les féciaux accomplirent les cérémonies d'usage, et la conscience publique fut apaisée. Huit légions furent envoyées contre Pyrrhus, qui, après avoir inutilement offert sa médiation entre Rome et Tarente, remporte à Héraclée une victoire longtemps disputée. La vue des *bœufs de Lucanie*, comme ils appelèrent les éléphants, qu'ils voyaient pour la première fois, avait effrayé les Romains. Pyrrhus, félicité de cette victoire, répondit : « Encore une autre comme celle-là, et nous sommes perdus. »

Samnites, Lucaniens, Messapes, saisirent l'occasion de ce désastre de Rome pour s'insurger contre sa tyrannie ; soutenu par ces peuples, Pyrrhus s'avance jusqu'à Préneste, et de ses hauteurs aperçoit Rome, cette Rome qu'il ambitionne d'autant plus qu'il est plus capable d'en apprécier la grandeur. A la vue des cadavres de ces Barbares, tombés sur le champ de bataille sans avoir fui, il s'écria plein d'admiration : « Le monde serait bientôt conquis si j'avais pour soldats des Romains, ou si les Romains m'avaient pour général. » Il leur fit proposer la paix, à la condition qu'ils laisseraient la liberté aux Tarentins et au reste de la Grande Grèce ; gagnés par la courtoisie, l'éloquence, les raisons, les démarches, les dons de Cinéas, qui admirait tout, qui disait que le sénat lui avait paru une assemblée de rois, les Romains se montraient favorables, lorsque l'aveugle Appius Claudius se présente dans l'assemblée.

Nous avons parlé de cette famille, d'origine sabine, et qui défendait avec persistance le droit patricien. En vertu de ce droit, Appius exerçait comme un patriarche le despotisme dans sa

famille ; mais, de même que les tories de la moderne Angleterre ont voulu paraître les auteurs des mesures les plus libérales que le temps réclamait, Appius, étant censeur, avait mêlé la plèbe parmi les tribus pour accroître leur influence, et fait entrer au sénat jusqu'à des affranchis. Bien plus, les descendants de l'aborigène Potitius avaient seuls le droit de sacrifier sur le grand autel d'Hercule ; par l'influence d'Appius, ils abandonnèrent cette fonc- 311.
tion à des esclaves du peuple : c'était communiquer à la plèbe le sacerdoce, qui jusqu'alors avait été le privilége des nobles. On dit que les dieux, indignés d'un tel sacrilége, avaient fait mourir tous les Potitius dans un an, et privé Appius de la vue ; mais les barrières renversées ne se relèvent plus, et la noblesse poursuivit en vain de sa haine le sévère censeur. Appius est le premier Romain qui nous apparaisse comme écrivain ; il avait composé des poésies sur le modèle de celles de Pythagore (1), et d'autres œuvres l'ont encore immortalisé ; il fit construire un aqueduc qui, de quatre-vingts stades, amenait l'eau dans les parties basses de Rome, et, sur une longueur de mille stades, il ouvrit la magnifique voie de Rome à Capoue, dite la reine des routes ; cette voie semblait annoncer la réunion de l'Italie à sa métropole.

A cause de la vieillesse et de son infirmité, il avait, depuis longtemps, abandonné les affaires publiques ; mais alors, indigné de voir plier les Romains, il se fit porter dans la curie par ses quatre fils, qui tous avaient été consuls, invectiva contre le Grec bavard et séducteur, exhortant à le chasser de Rome, et dicta cette réponse à transmettre à Pyrrhus : « S'il veut la paix, qu'il commence par sortir de l'Italie. » La franchise et les partis résolus prévalent toujours ; or, par acclamation du peuple, la guerre fut déclarée. Les éléphants avaient cessé d'effrayer les Romains, qui, faisant usage de dards enflammés (2), les rejetèrent sur l'armée de Pyrrhus, y mirent ainsi le désordre et la vainquirent. Fabricius Luscinus, fameux par ses exploits guerriers autant que par la constance de son intégrité, fut député vers le roi d'Épire pour traiter de l'échange ou du rachat des prisonniers. Pyrrhus, qui connaissait son influence et sa pauvreté, lui offrit de grandes

(1) CICÉRON, *Tuscul.*, IV, 2.

(2) Elien, *Variæ historiæ*, I, 38, dit que, pour épouvanter les éléphants, on leur présenta des cochons. Les narrateurs de ces faits ont péri ; il ne nous reste pour documents que les Décades de Tite-Live et quelques extraits de Denys, de Diodore, d'Appien, outre les Vies de Plutarque.

richesses; Fabricius les refusa. Le lendemain, il essaya de l'effrayer en faisant avancer sur sa tête la trompe d'un éléphant; mais, n'obtenant rien de cette nouvelle épreuve, il s'écria : « Il est plus facile de détourner le soleil de son cours que Fabricius de la probité. » Cinéas, voulant faire étalage de son éloquence devant lui, exposa, pendant le dîner, la doctrine d'Épicure, chef d'une des écoles philosophiques de la Grèce, qui niait Dieu et la providence, considérait la justice comme une invention humaine, et le plaisir comme l'unique fin de l'homme; ses partisans, ajoutait-il, se tiennent éloignés des affaires publiques, et passent leur vie dans une oisiveté délicieuse. Après l'avoir entendu, Fabricius s'écria : « Jupiter, fais que Pyrrhus et les Samnites goûtent une telle doctrine tant qu'ils seront en guerre avec nous. »

Pyrrhus désirait vivement s'attacher un homme si différent de ceux qu'il avait connus dans la Grèce dégénérée et Tarente amollie : « Rétablis la paix, lui disait-il, entre Rome et nous, et « viens avec moi. — Tu n'y gagnerais rien, lui répondit Fabri- « cius, parce que ceux qui, maintenant, te rendent hommage, « aussitôt qu'ils m'auraient connu, voudraient être gouvernés « par moi plutôt que par toi. » Pyrrhus, voulant lutter de générosité, lui accorda deux cents prisonniers sans rançon, et permit à tous les autres d'aller à Rome visiter leurs parents, pourvu que Fabricius donnât sa parole qu'ils reviendraient. Mais Rome ne souffrait point qu'on sauvât la vie au prix de l'honneur; elle nota d'infamie les prisonniers rendus, et condamna les cavaliers à servir comme fantassins, les fantassins comme frondeurs : tous, jusqu'à ce qu'ils eussent dépouillé chacun deux ennemis, durent rester hors du camp sans abri ni tranchée.

Tant de fermeté devait effrayer l'ennemi, qui voyait les armées des Romains renaître comme les têtes de l'hydre de Lerne. Fabricius informa Pyrrhus que son médecin lui avait proposé de l'empoisonner. « Vois, ajoutait-il, comme tu choisis mal et tes ennemis et tes amis. » Touché de cette générosité, ou persuadé qu'il était trop difficile de vaincre des hommes pareils, l'Épirote suspendit toute hostilité, consacra dans le temple de Tarente une partie des dépouilles, et ne rougit pas de s'avouer inférieur aux Romains; enfin, vingt mois après sa descente, il rembarqua
279. chevaux, éléphants, hommes, et passa en Sicile sur soixante navires syracusains.

Comme gendre d'Agathocle, il prétendait avoir quelque droit sur cette île, où, du reste, on l'avait appelé pour résister aux Car-

thaginois, qu'il parvint à chasser. Accueilli à bras ouverts par
les villes et les petits tyrans, il aurait pu s'y créer un royaume;
mais le temps qu'il perdit à l'inutile siége de Lilybée, dernier asile
des Africains, dissipa le prestige qui s'attache aux vainqueurs.
Lorsque, à l'imitation d'Agathocle, il voulut porter la guerre en 278.
Afrique, il fut abandonné par les Siciliens, dont il se vengea en
leur enlevant tout ce qu'il put. Heureux de pallier sa fuite sous le
prétexte d'aller au secours des Tarentins, qui, privés de son épée,
n'étaient pas capables de résister aux Romains, il mit à la voile;
mais l'équipage, qui ne l'avait suivi que par force, comprit qu'on 275.
voulait le sacrifier pour dérober à la flotte punique les navires char-
gés de butin, et se laissa vaincre dans le détroit par les Cartha-
ginois : soixante bâtiments furent coulés à fond, et douze seule-
ment abordèrent à Rhégium. Pyrrhus, assailli par les Mamertins,
se trouvait réduit à une telle pénurie, qu'il fut obligé de s'em-
parer du trésor de Proserpine à Locres pour acheter des merce-
naires; enfin il est défait, près de Bénévent, par Curius Denta-
tus, et Molosses, Thessaliens, Macédoniens, Apuliens, Brutiens,
Lucaniens, Samnites, avec ces éléphants naguère si redoutés,
ornèrent le triomphe du vainqueur. Par remords, et pour apaiser
l'horreur du vulgaire superstitieux, Pyrrhus restitua le trésor
de Proserpine; puis, après six ans d'une guerre inutile, il
retourna en Grèce, perdu, déshonoré, se jeta dans de nouvelles
luttes et périt bientôt. Milon, qu'il avait laissé dans la forteresse
de Tarente, ne fut pas soutenu par les habitants; après avoir 272.
traité, il se retira avec la garnison, et Rome prit possession de la
ville, dont elle enleva les tableaux, les statues, les ornements des
temples, beaucoup d'or et d'objets précieux.

Les Romains n'interrompirent la guerre contre la Lucanie
qu'après l'avoir domptée; ils considérèrent comme exilés leurs
propres soldats faits prisonniers. Quatre mille hommes de la lé- 271.
gion campanienne qui s'était révoltée à Rhégium, furent conduits
à Rome, où cinquante par jour subirent la mort sans funérailles
ni deuil (1). Pour tenir dans la sujétion les Lucaniens et les
Campaniens, les Romains établirent des colonies à Pœstum, à
Bénévent, à Brindes.

Rome, qui, trois siècles après sa fondation, ne s'était emparée que de Véies, éloignée de dix milles, avait dès lors conçu l'ambition d'assujettir toute l'Italie. Or, comme elle avait besoin, pour atteindre ce

(1) Tite-Live, xxxviii, 28.

but, de chasser d'abord les étrangers, elle avait commencé par défaire les Gaulois; puis, dans ses luttes avec ce peuple et les Samnites, elle avait amélioré sa tactique. Dans ses guerres contre Pyrrhus, elle s'habitua à ne pas craindre les armées habilement disciplinées, et profita de l'art macédonien pour apprendre à résister aux chocs les mieux combinés; elle soumit les faibles ligues de la basse Italie, s'allia avec les peuples lointains, et persévéra dans sa politique d'attacher les vaincus au char du vainqueur.

Pyrrhus, en abandonnant la Sicile, s'était écrié : « Quel beau champ de bataille nous laissons aux Romains et aux Carthaginois! » Il prévoyait, avec sa rare intelligence, que les deux puissances qui avaient grandi jusqu'à se toucher, devaient nécessairement se heurter, pour décider si le monde serait dominé par la race sémitique ou la race indo-germanique.

CHAPITRE XII.

Carthage. Première guerre punique. Système militaire des Romains. Conquête de l'Insubrie.

Nous avons plusieurs fois parlé des Phéniciens, peuples de race arabe appelés Cananéens par la Bible, qui habitaient au pied du Liban le rivage de la Méditerranée, sur une lisière de pays longue de cent trente milles et large de trente au plus. A la manière des Vénitiens et des Génois modernes, ils étendirent leur commerce, non-seulement sur la mer d'Italie, mais encore sur la mer Rouge et l'Océan, et semèrent de colonies et de comptoirs le littoral et les îles depuis Tyr jusqu'aux Cassitérides, aujourd'hui les Sorlingues.

Faut-il attribuer la fondation de Carthage à une colonie partie spontanément, ou bien à la faction vaincue du roi Sichée, laquelle, avec sa veuve Didon ou Élise, cherchait ailleurs un refuge et une
869. patrie? Quoi qu'il en soit, une bande de Phéniciens bâtit cette ville dans le golfe africain qui, en face de la Sicile, est formé de la projection des caps Bon et Zibib, sur une presqu'île entre Tunis et Utique, dont l'isthme a moins de quatre milles. Carthage s'agrandit, et devint l'unique État libre qui jamais ait paru sur les côtes d'Afrique, la première république à la fois conquérante et commerçante dont nous ayons l'histoire, et qui, durant plusieurs siècles, résolut le difficile problème de s'enrichir sans perdre la

liberté. Au dire de Strabon, sept cent mille habitants y furent assiégés par Scipion ; mais Carthage ne put jamais en contenir plus de deux cent mille. Le quartier de Mégare était rempli de jardins, de prairies, de canaux ; la forteresse de Byrsa était bâtie sur une hauteur ; au milieu du port militaire, creusé à main d'homme et capable de contenir deux cents navires de guerre, s'élevait l'île de Cothon ; ce port communiquait avec le port marchand, dont l'entrée se fermait avec des chaînes de fer.

Si le caractère d'un peuple se révèle par sa religion, celle des Carthaginois était avare et mélancolique jusqu'à la cruauté ; enveloppée de sombres images, elle avait pour cortége des abstinences, des tortures volontaires, des assemblées nocturnes, des superstitions inhumaines et dissolues. Les jeunes filles se prostituaient sous les yeux de la déesse Astarté, et le prix de la honte s'accumulait pour former leur dot. Melkarth, leur Hercule, leur inspira de grandes entreprises ; mais son culte était souillé par des sacrifices humains, qui se répétaient à des époques fixes ; dans les circonstances les plus graves, on lui offrait les objets les plus chers. Les Carthaginois, croyant voir dans la défaite que leur fit essuyer Agathocle la punition de la négligence qu'ils mettaient depuis quelque temps à envoyer des offrandes aux temples de la Phénicie, leur en expédièrent à profusion, au point d'enlever de leurs propres sanctuaires les tabernacles d'or ; puis, craignant encore que le dieu ne fût courroucé de ce que, au lieu d'enfants bien nés, ils en immolaient parfois qu'ils avaient achetés, ils en sacrifièrent deux cents des premières familles ; trois cents hommes, auxquels on avait intenté un procès, s'offrirent spontanément à mourir sur les autels. Désolés par la peste lorsqu'ils assiégeaient Agrigente, ils jetèrent beaucoup d'hommes à la mer pour calmer Neptune. Annibal guerroyait en Italie lorsqu'il reçut la nouvelle que son fils était désigné pour l'holocauste annuel : « Je prépare aux dieux, dit-il, des sacrifices qui leur seront plus agréables. » En vain Darius, roi de Perse, et Gélon de Syracuse mirent pour condition, dans le traité de paix, que les Carthaginois cesseraient d'ensanglanter les autels ; la superstition l'emporta et survécut jusqu'à la perte de la gloire et de l'indépendance.

Après ces témoignages de leurs superstitions, est-il étonnant de voir les Carthaginois durs, serviles, égoïstes, cupides, inexorables, sans foi ? Le culte, l'aristocratie mercantile, l'avidité du lucre, paraissaient les rendre insensibles aux émotions généreuses ;

cependant, n'oublions pas que leur histoire nous est racontée par leurs ennemis.

Il n'entre pas dans notre plan d'en étudier les institutions, ni de décrire le commerce étendu qu'ils faisaient avec l'intérieur de l'Afrique et les extrémités de l'Europe. Carthage assujettit les barbares habitants de cette côte, qu'elle organisa en colonies pour les fixer sur le littoral. Afin de se ménager des vivres, elle en avait établi d'agricoles dans la Zeugitane et la Byzacène, où l'on cultivait avec succès les fruits de l'Europe. Sur la lisière de la Numidie et de la Mauritanie, elle avait des comptoirs fortifiés qui trafiquaient pour elle avec les indigènes, lui assuraient la voie de terre jusqu'aux Colonnes d'Hercule, et servaient de refuge aux navires dans le périlleux trajet de l'Afrique en Espagne. Ces colonies, pourtant, n'étaient unies par aucun lien et ne paraissaient d'accord que dans leur haine contre la domination de Carthage; redoutant ces dispositions, la métropole leur avait défendu de s'entourer de murailles, ce qui exposait le pays aux courses des ennemis. A l'orient erraient des tribus indomptées, semblables aux modernes Bédouins; à l'occident, Carthage était menacée par les royaumes puissants de Numidie et de Mauritanie; sur la côte même, et vers le midi, elle trouvait pour rivales Tunis, Aspis, Adrumète, Ruspina, la petite Leptis et Thapse, sans parler d'Utique, qui conserva toujours son indépendance.

Là se trouvait le côté faible de Carthage : sa force et sa gloire étaient les colonies fondées dans les pays les plus favorables et les plus éloignés dans la Méditerranée. D'abord elle soumit les Baléares, d'où elle tirait le vin, l'huile, la laine, les mulets; des métiers de lin travaillaient pour elle à Gozzo, Cherchinesso, Malte; en outre, toutes lui servaient d'échelles pour le commerce et de lieu de relâche pour les vaisseaux. Elle fonda Cagliari et Sulci dans la Sardaigne, qu'elle estimait autant que l'Afrique, et qui fournissait beaucoup de grains, des métaux, des pierres fines. Lorsque les Phocéens, fatigués du joug des Perses, eurent occupé la Corse où ils fondèrent Aléria, Carthage, jalouse de négociants si actifs, les en chassa. Il paraît même qu'elle occupa au delà du détroit de Gibraltar, dans le grand Océan, les Canaries et Madère. Elle établit d'autres colonies sur la terre ferme : Hannon fut chargé d'en fonder plusieurs le long de la mer occidentale d'Afrique, où l'on voit aujourd'hui Fez et Maroc; Himilcon en établit d'autres sur la lisière occidentale d'Europe, et peut-être jusqu'au Jutland. Les Phocéens de Marseille éloignèrent ces concurrents de la Gaule;

mais la Ligurie leur fournissait d'excellents marins. Dans l'Espagne, dont ils exploitèrent les mines avec avantage, ils renouvelèrent les colonies phéniciennes de l'Andalousie et de Cadix.

Le but de Carthage, contrairement a celui de Rome, n'était donc pas de conquérir, mais d'étendre son commerce et ses profits, d'empêcher que la population ne devînt excessive, et de procurer une place aux citoyens qui en manquaient. Mais, comme Venise, à laquelle elle ressemble sur tant de points, elle ne s'assimilait pas ses colons et ses sujets; au contraire, dans la crainte de les voir se rendre indépendants, elle les tenait dans une dure sujétion, affaiblissant les membres au profit de la tête.

Les Étrusques et les Latins empêchèrent les Carthaginois de s'établir en Italie. La Sicile, qui n'en est séparée que par cent milles à peine, excitait d'autant plus leurs désirs que leur domination sur la Méditerranée, l'approvisionnement de leurs flottes, leur commerce d'huile et de vin, étaient subordonnés à sa possession. Magon, qui créa la force et le système militaire de sa patrie, et fut la souche d'une famille illustre par trois générations de capitaines, occupait alors le premier rang à Carthage (1). Magon fonda des colonies en Sicile; mais ces colonies, que les Carthaginois, toujours par la crainte de les voir se révolter, maintenaient dans un état de faiblesse, pouvaient inquiéter les riches et libres colonies grecques,
mais non prévaloir sur elles. Lorsque Gélon, roi de Syracuse, eut 480.
défait Amilcar, fils de Gélon, les Carthaginois eurent de la peine à
défendre leurs colonies et leurs possessions. Pendant soixante 410.
ans, l'histoire de Sicile ne les mentionne plus ; puis, ils reparaissent un peu avant la tyrannie de Denys l'Ancien, pour aider Ségeste contre Sélinonte, et s'emparer d'autres terres. Ce Denys et Agathocle, désireux de réunir toute l'île sous leur domination, firent la guerre aux Carthaginois, mais ne parvinrent jamais à les expulser complétement; leur constance, l'inépuisable force de l'or et les troubles perpétuels de Syracuse auraient fini par leur soumettre la Sicile entière, s'ils avaient eu un habile général. Après des succès et des revers, la paix de 383 leur assura un tiers de l'île.

(1) Asdrubal et Amilcar fils, de Magon, conquirent la Sardaigne, et Asdrubal y mourut après avoir été onze fois général; Amilcar se tua après la défaite que Gélon lui fit éprouver. D'Almicar naquirent Himilcon, qui lui succéda dans le commandement de l'armée en Sicile, Hannon et Giscon. Asdrubal eut pour fils Annibal, Asdrubal, Saffo, généraux heureux contre les Numides et les Mauritaniens.

Carthage, toujours prompte à se refaire de ses pertes, déployait et augmentait ses forces dans ses luttes avec les Étrusques, les Grecs, les Phocéens de Marseille et les Romains. Elle n'employa d'abord que des trirèmes, qu'elle agrandit au temps d'Alexandre ; dans la guerre contre les Romains, elle en eut de cinq ou de six rangs de rames, avec les poupes ornées de ses dieux maritimes, Poséidon, Triton, les Cabires. Une quinquérème, dont les évolutions étaient faciles, portait, outre des esclaves rameurs, cent vingt soldats et trois cents marins. Elle fournit au roi de Perse, Xerxès, jusqu'à deux mille longs navires et trois mille de charge pour attaquer la Grèce. Les amiraux, loin d'avoir une autorité absolue, dépendaient du sénat, ou des généraux de terre dans les expéditions faites de concert; les victoires étaient l'occasion de réjouissances publiques, et les défaites, de publiques lamentations. La cavalerie, comme dispendieuse, était formée de nobles Carthaginois, qui prenaient un anneau à la suite de toute expédition à laquelle ils avaient participé ; il y avait encore une légion sacrée, composée de citoyens richement armés. Le service de terre se confiait le plus souvent à des mercenaires de toute nation. Comme on savait au juste le prix d'un soldat grec, africain, campanien, gaulois, on établissait la balance entre les dépenses de l'armée et les recettes que produirait une conquête ; à la fin de la campagne, on rachetait les prisonniers, et l'on équilibrait les dépenses avec le produit des extorsions commises dans les pays conquis. Cette tourbe ramassée partout, combattant hors de la terre natale et contre des nations plus pauvres, n'était pas disposée à déserter ; d'autre part, la diversité de langage et de religion empêchait qu'il ne s'y formât des concerts menaçants. Mais la discipline en souffrait, le transport par mer était pénible ; et puis, lorsque ces mercenaires se trouvaient en face de troupes disciplinées et nationales, ils manquaient de ce courage qui se fonde sur le patriotisme et le sentiment de l'importance individuelle.

509. Carthage et Rome s'étaient heurtées sur les mers lorsque la dernière puissance, au temps des rois, se trouvait à la tête de la ligue latine et luttait contre les Étrusques. L'année de l'expulsion des Tarquins, elles conclurent un traité par lequel les Romains s'obligeaient à ne pas naviguer, ni eux ni leurs alliés, au delà du cap Bon : « Mais leurs marchands, abordant à Carthage, seront exempts de taxes extraordinaires; les ventes auront pour garant la foi publique ; ils obtiendront justice dans les pays sicules soumis aux Carthaginois ; ceux-ci s'abstiendront de faire aucun dégât chez

les peuples d'Antium, d'Ardée, de Laurente, de Circeii, de Terracine, ou chez quelque peuple latin que ce soit dépendant de Rome; ils ne feront même aucun tort aux villes libres, n'élèveront pas de forteresses dans les pays des Latins, et, s'ils y entrent armés, ils n'y passeront pas la nuit. » Un second traité comprit les peuples de Tyr, d'Utique et leurs alliés : « Si les Carthaginois prennent quelque ville du Latium qui ne dépende pas de Rome, ils garderont pour eux l'argent et les prisonniers, et remettront la ville aux Romains; s'ils font des prisonniers sur un peuple en paix avec Rome, mais sans lui être soumis, ils ne feront pas entrer ces prisonniers dans les ports romains; s'ils y entrent, et qu'un citoyen les touche, ils deviendront libres; cette condition sera aussi observée par les Romains, qui ne bâtiront point de villes en Afrique ni en Sicile; ils pourront vendre et acheter sur les terres carthaginoises comme les citoyens eux-mêmes, et de même ceux de Carthage. » Ces traités furent confirmés par des serments; les Carthaginois jurèrent par leurs dieux, et les Romains, par la pierre (διὰ λίθον), symbole primitif de Jupiter, et voici comment! Quelqu'un tenant une pierre dans la main, disait : « Si je jure la vérité, que toute chose me soit prospère; si je ne « pense pas ce que je jure, que les autres jouissent tranquille« ment de la patrie, des lois, des biens, de la religion, des tombes, « et que moi seul je sois repoussé comme je fais de cette pierre. » Et il la jetait. 348.

Ces documents précieux (1), qui sont le plus antique témoignage de la république romaine, suffiraient pour convaincre de faux la plupart des historiens, qui, durant les rois, nous présentent comme étant encore au berceau cette Rome, déjà puissance maritime, souveraine de quelques peuples latins et protectrice des autres.

(1) Inconnus aux historiens romains; c'est Polybe qui nous les a conservés. Le cap Beau ou Bon (τῷ καλῷ ἀκροτηρίῳ), selon Heyne, Op. II, est le *promontorium Hermæum* au nord de Carthagène. Τὸ προκείμενον αὐτῆς τῆς Καρχηδόνος ὡς πρὸς τὰς ἄρκτους, dit Polybe. Il fut donc enjoint aux Romains de ne pas naviguer le long de la côte du territoire carthaginois, vers la petite Syrte, où se trouvaient les villes et les districts les plus fertiles de Carthage.

Pour ces faits, la principale autorité est Polybe, dont nous avons le récit jusqu'à 216, et des fragments jusqu'à 165 avant notre ère. Tite-Live et Appien suivent ses traces. C'est à ces temps que se rapportent les vies de Fabius Maximus, de Paul Émile, de Marcellus, de Caton, de Flaminius, écrites par Plutarque. Celle d'Annibal, attribuée à Cornélius Népos, ne me paraît qu'une compilation de rhéteur.

Il ne faut pas en conclure que Rome avait de gros navires, puisque les États barbaresques, qui jusqu'à nos jours ont été la terreur des plus grandes puissances de l'Europe, n'employaient pas les vaisseaux de ligne. Rome, peut-être, stipulait comme étant à la tête de la fédération latine, c'est-à-dire de peuples possédant une marine, bien qu'elle-même en manquât; du reste, si elle en eut, elle dut la laisser dépérir, puisqu'elle en était dépourvue
278. trois siècles plus tard. En effet, lorsque Pyrrhus envahit la Sicile, Rome et Carthage stipulèrent qu'elles ne traiteraient pas avec l'Épirote l'une sans l'autre; Carthage, *en cas de besoin*, devait fournir des navires, mais ne pas débarquer sans le concours de Rome. Lorsque Pyrrhus menaçait Rome, les Carthaginois, y voyant *le cas de besoin*, envoyèrent à Ostie trente galères; mais les Romains les remercièrent et les renvoyèrent, dans la crainte qu'ils n'enlevassent des esclaves et des dépouilles italiennes.

Attentives l'une et l'autre à s'exclure de leurs territoires respectifs, les deux républiques traitaient d'égale à égale; si Rome sentait la prépondérance d'un État guerrier sur un État commerçant, Carthage savait qu'elle avait des trésors pour acheter autant de troupes qu'elle voudrait, outre son incontestable supériorité sur mer. Elles auraient donc pu suivre chacune sa voie propre sans se heurter; mais, comme l'avait prédit Pyrrhus, la Sicile leur offrit des motifs de conflits. Les Carthaginois, les Syracusains du roi Hiéron II, auxquels obéissaient Léontium, Acre, Mégare, Pélore, Taormine, et les Mamertins réfugiés au Pélore, se partageaient la domination de cette île, agitée tantôt par la tyrannie des despotes, tantôt par la tyrannie de la liberté. Les Mamertins avaient été battus et réduits à l'extrémité par ce Hiéron auquel ils résolurent de céder Messine, leur dernière possession; il s'avançait donc pour l'occuper, lorsqu'Annibal, général des Carthaginois, le tint en respect et dirigea des troupes sur la ville. Placés entre deux ennemis, les Mamertins, comme Campaniens, tournèrent les yeux vers l'Italie, et demandèrent secours à Rome.

Les hommes honnêtes cherchaient à détourner les Romains de cette injuste intervention; il ne fallait pas, disaient-ils, soutenir à Messine ces Mamertins dont ils avaient puni la perfidie à Rhégium. L'occasion de faire des conquêtes et de mortifier Carthage souriait, au contraire, aux politiques; le sénat repoussa la demande, le peuple l'accueillit, et, comme la démocratie était déjà prépondérante, l'expédition fut résolue. Les Mamer-

tins s'étaient déjà repentis de leurs démarches; mais le consul Appius Claudius Caudex, fils de l'Aveugle, embarqua les légions sur des vaisseaux de la Grande Grèce ou sur des radeaux. La flotte carthaginoise et une tempête dispersent l'armement. Hannon, amiral, de la famille de Magon, pour faire appel à la loyauté de Rome, lui renvoie les vaisseaux capturés; mais il se plaint en même temps des pactes violés, et déclare que jamais Carthage ne lui permettra de s'emparer du détroit. Appius Claudius s'obstine à l'entreprise, et, trompant la vigilance des Carthaginois, il passe sur des navires de la Grande Grèce; à peine débarqué, il défait les Syracusains avec tant de promptitude, que Hiéron avouait n'avoir pas eu même le temps de l'apercevoir. Ce roi, comprenant que l'amitié d'un peuple sans navires lui serait plus utile que celle des Carthaginois, rendit les prisonniers romains, paya les frais de la guerre, fit alliance avec Rome et lui resta constamment fidèle. Violant le droit public, les Romains occupèrent le port de Messine, et, sous prétexte de conférence, arrêtèrent Hannon, qui, pour obtenir sa liberté, fit sortir la garnison de la place.

Les Romains virent alors la possibilité de chasser les Carthaginois de l'île; les deux nouveaux consuls y furent envoyés avec quatre légions, et, dans moins de dix-huit mois, ils eurent pris soixante-sept places ou forteresses, et la grande Agrigente, défendue par deux armées de cinquante mille hommes, achetés en Espagne, en Gaule, en Ligurie. Combien dut souffrir la Sicile, foulée par tant de troupes, et lorsque la guerre se faisait avec la plus grande inhumanité! Les Romains, dans la seule Agrigente, dont le siége leur avait coûté vingt mille hommes, vendirent vingt-cinq mille citoyens; Hannon, ne pouvant obtenir la restitution de Messine, avait fait passer au fil de l'épée tous les Italiens qui servaient sous ses drapeaux. Les Gaulois à la solde d'Amilcar murmuraient; il les envoie saccager Antella, mais en secret il fait prévenir les Romains, qui leur tendent une embuscade et les tuent: scélératesse que les anciens ont louée comme une ruse de guerre. Le roi Hiéron avait usé d'un pareil stratagème: sur le point d'assaillir les Mamertins, et mécontent des étrangers turbulents enrôlés dans ses troupes, il divisa son armée en deux corps, ayant soin de séparer les Syracusains des mercenaires; à la tête des premiers, il commença l'attaque et laissa les autres exposés aux coups des Mamertins qui les taillèrent en pièces (1). 263.

(1) DIODORE, XXII; POLYBE, I.

Chez les anciens, le mépris de la vie de l'homme se manifeste continuellement.

Les Romains s'aperçurent bientôt qu'il leur serait impossible, sans une marine, de conquérir et de conserver la Sicile, et de mettre la côte et les villes à l'abri de la flotte carthaginoise. Une galère carthaginoise échouée leur fournit un modèle, l'Apennin le bois, et leur naturel la persévérance. En soixante jours ils eurent construit cent trente vaisseaux, et la chiourme fut bientôt exercée. Afin de paralyser l'expérience de leurs adversaires, ils inventèrent les corbeaux, espèce de ponts qui, du mât de proue, s'abaissant sur le navire ennemi, s'y attachaient au moyens de crampons et de grapins de fer; puis, ils attaquaient à la romaine, et la lutte se réduisait à des combats corps à corps comme sur la terre ferme.

260. Ainsi parle l'histoire miraculeuse; mais il est plus probable que Hiéron II, puissant sur mer, leur fournit des navires. Quoi qu'il en soit, le consul Duillius Népos remporta près de Lipari la première victoire maritime; cinquante vaisseaux ennemis furent pris ou coulés à fond, trente mille hommes tués, sept mille faits prisonniers. En mémoire de ce succès, une colonne ornée de rostres fut érigée à Duillius, qui obtint en outre pour toute sa vie le privilége d'être reconduit le soir chez lui avec des flambeaux et au son des trompettes.

Les années suivantes, la fortune continua d'être favorable aux Romains, qui prirent Lipari et Malte, ensuite la Corse et la Sardaigne.

Annibal, chef de l'expédition carthaginoise, ramenait dans sa patrie les misérables restes de la flotte, après avoir perdu même le vaisseau amiral. Comme il voyait suspendu sur sa tête le châtiment que Carthage avait l'habitude d'infliger aux vaincus, il se fit précéder d'un messager qui vint dire au sénat : — « Le consul romain « commande une flotte nombreuse, mais de vaisseaux grossièrement construits et pourvus de certaines machines inusitées « jusqu'à ce jour. Annibal vous demande s'il doit livrer bataille. — « Qu'il la livre, lui répondirent unanimement les magistrats, et « qu'il punisse les Romains de nous avoir attaqués sur notre « élément. — Pensant comme vous, c'est ce qu'il a fait, répliqua « le messager, et il a été vaincu. » Cette ruse sauva l'amiral infortuné.

256. Agathocle avait déjà fait voir combien Carthage était faible contre l'ennemi qui l'attaquait sur son propre territoire, où les co-

Ionies opprimées et les villes rivales se joignaient à quiconque la menaçait. Rome décréta donc une expédition en Afrique : mais le consul Marcus Attilius Régulus fut contraint d'avoir recours aux menaces et aux punitions pour faire embarquer les soldats qu'effrayaient les dangers d'une longue navigation et les monstres qui, disait-on, peuplaient les rivages libyques ; puis les nombreux Italiens que Rome jetait sur ses galères comme rameurs, avaient tramé, de concert avec les esclaves, une révolte que la trahison seule fit échouer (1). Ces obstacles vaincus, Régulus, avec quarante mille hommes montés sur trois cent trente galères, défit à Ecnome la flotte carthaginoise de trois cent cinquante galères portant cent cinquante mille hommes. Après avoir débarqué en Afrique, il s'empara de deux cents villes et même de Tunis, forte par ses murailles et sa position, où il établit son quartier général. Carthage, où s'étaient réfugiés les gens de la campagne, voyant les aigles romaines sur les créneaux de Tripolis, demandait la paix, et Régulus aurait pu la dicter telle que Rome la conclut après treize ans de guerre et la perte de cent mille hommes ; mais, ne voulant pas laisser à d'autres la gloire d'une entreprise qu'il avait commencée, il répondit qu'il ne déposerait les armes que lorsqu'il ne resterait plus un seul vaisseau sur la mer. Réduits au désespoir par cette arrogance indigne d'un bon capitaine, les Carthaginois appelèrent au commandement de leurs forces un étranger, Xantippe de Sparte. Ce général s'aperçut que l'infériorité 255.
des Carthaginois venait, non de leur faiblesse ou de la valeur des Romains, mais du manque de tactique et de stratégie ; il leur enseigna donc à bien se servir des éléphants et de la cavalerie, attira les Romains dans la plaine, les vainquit près de Tunis et fit prisonnier le consul lui-même.

On raconte que les Carthaginois, quatre ans après, envoyèrent Régulus à Rome pour conseiller l'échange des prisonniers, mais sous le serment que, s'il échouait, il reviendrait. Préférant à son propre salut ce qu'il regardait comme le bien de la patrie, il engagea le sénat à persister dans la guerre et à laisser mourir prisonniers ceux qui n'avaient pas su défendre leur liberté. Fidèle à sa parole, il revint à Carthage où l'attendaient de cruels tourments. Rome, luttant de barbarie, livra les prisonniers carthaginois à la femme de Régulus, qui les soumit à de longues

(1) Zonaras, écrivain du Bas-Empire, nous a conservé le souvenir de cette conjuration par 4,000 Samnites (VIII, 11).

souffrances suspendues seulement par l'ordre de l'autorité (1).

La jalousie de ce gouvernement de marchands nous porte à croire que les Carthaginois, se méfiant du vainqueur Xantippe, comme les Vénitiens de Carmagnola, le firent jeter à la mer; il est certain qu'on ne le vit plus reparaître.

L'Afrique abandonnée, la guerre se ralluma dans la Sicile. Le proconsul Cæcilius Métellus battit, près de Palerme, les Carthaginois commandés par Asdrubal, et obtint à Rome les honneurs

(1) Si nous osons répandre quelques nuages sur un nom que dès l'enfance on apprend à vénérer, faudra-t-il nous compter au nombre de ceux qui doutent de la vertu parce qu'ils n'y croient pas? Les livres de Tite-Live où l'héroïsme de Régulus aurait dû être raconté ont péri; Polybe n'en fait pas mention; Dion Cassius le donne comme une tradition que Silius Italicus embellit. Dans Diodore de Sicile, narrateur très-circonstancié et souvent fort exact, le livre XXIII, où le fait devait se trouver, manque; mais deux fragments de ce livre pourraient le démentir. Dans le premier, il raconte la défaite de Régulus, l'attribuant à son arrogance, qui compromit les intérêts de la patrie, tandis qu'il pouvait la faire jouir d'une paix honorable : « La moindre part des calamités ne tomba point sur l'auteur de tant de maux, « puisque la gloire qu'il avait d'abord acquise, il la ternit par une ignominie « plus grande encore; par son infortune, il apprit aux autres à ne pas être « insolents dans la prospérité. » Diodore n'adoucit le reproche par aucune parole; au contraire, dans un autre fragment, il décrit les horribles traitements que la femme de Régulus infligea aux prisonniers qu'on lui avait abandonnés : « Ne pouvant se consoler de la mort de son mari, elle en- « gagea ses enfants à sévir contre les prisonniers. Enfermés dans une cham- « bre très-étroite, ils étaient obligés de se tenir accroupis comme des bêtes; « durant cinq jours, ils furent privés de toute espèce d'aliments; Bodostar « mourut de tristesse et de faim. Amilcar supportait son malheur avec un « grand courage, et souvent, priant la femme avec des pleurs, il lui rap- « pelait les soins qu'il avait eus pour son mari; mais il ne put jamais faire « entrer dans son cœur un sentiment humain; l'impitoyable Romaine laissa « pendant cinq jours le cadavre de Bodostar enfermé avec Amilcar, et « lui donnait autant de nourriture qu'il en fallait pour entretenir le senti- « ment de ses calamités. Amilcar, perdant toute espérance de voir ses prières « bien accueillies, se mit à invoquer Jupiter et les dieux qui veillent sur le « choses humaines, et à crier qu'il était trop puni de la bonne œuvre qu'il « avait faite. Cependant il ne mourut pas dans cette situation si déplorable, « soit miséricorde des dieux, soit à cause de sa bonne fortune qui lui procura « un secours inespéré. Il était déjà à toute extrémité, autant par l'infection « du cadavre que par ses autres misères, lorsque les esclaves de la maison « racontèrent le fait à des personnes du dehors, qui, indignées de tant de « cruautés, prévinrent les tribunaux. La chose vérifiée, les enfants furent « appelés devant les magistrats, qui faillirent les condamner à mort pour avoir « couvert le nom romain d'une telle infamie, et les menacèrent d'une peine « très-grave si à l'avenir ils ne gardaient pas les prisonniers de bonne foi. « Ceux-ci, accusant leur mère de ce méfait, brûlèrent le cadavre de Bodostar

du triomphe; mais, dans les huit années qui suivirent, la chance tourna contre les Romains, qui perdirent quatre flottes. A Drépane, Adherbal leur fit essuyer la plus grande défaite. Comme les augures ne voulaient pas qu'on livrât bataille, parce que les poulets sacrés refusaient de manger, présage sinistre : « Qu'ils boivent donc ! » dit en souriant le consul Claudius Pulcher, et il les fit jeter à la mer. Cette impiété découragea les soldats, vaincus avant de combattre, et les Romains perdirent quatre-vingt-treize navires, huit mille morts, vingt mille prisonniers. Agrigente fut prise et saccagée par les Carthaginois; les généraux Annibal et Carthalon se distinguèrent par leur courage et leur habileté. Les Romains cependant finirent par l'emporter, et toute la Sicile tomba en leur pouvoir. Les seules villes de Drépane et de Lilybée, promontoires à l'occident que l'on pouvait considérer comme le boulevard de Carthage, furent très-bien défendues par Amilcar, dit *Barca*, c'est-à-dire le Foudre, père du fameux Annibal. Établi sur le promontoire d'Éryx, sans alliés voisins, ni forteresses, ni espérance de secours, il s'y maintint pendant cinq ans, faisant des courses sur les côtes d'Italie jusqu'à Cumes, et il battit plusieurs fois les Romains. Carthage, pour le soutenir, lui envoya une flotte avec de l'argent et des provisions, mais peu d'hommes. Lutatius Catulus, à la tête de deux cents quinquérèmes, défit cette 242.
flotte aux Égades. Les Gaulois, désertant l'armée d'Amilcar, passèrent aux Romains, qui pour la première fois prirent des barbares à leur solde.

Si la population hellénique avait conservé en Sicile l'esprit guerrier, elle aurait pu prendre une part active dans cette guerre, et Syracuse reconquérir la prééminence sur l'île, en aidant les

« et envoyèrent ses cendres dans sa patrie; peu à peu ils ranimèrent Amil-« car, qui se rétablit, échappant à tous les maux qu'il avait soufferts. »

L'argument le plus concluant contre cet héroïsme pourrait se tirer de son inutilité, ou, ce qui est pire, du conseil que l'on prête à Régulus. Par l'échange des prisonniers, Carthage n'aurait recouvré que des mercenaires, qu'elle pouvait se procurer ailleurs avec de l'argent, tandis que Rome retrouvait des citoyens et des vétérans qui auraient, comme ceux qu'avait rendus Pyrrhus, effacé l'infamie par des actions d'éclat. Et puis, les prisonniers ne pouvaient-ils pas être autant de Régulus, de grands capitaines et de grands citoyens? Peut-être les chaînes qui chargeaient ses bras avaient-elles abattu l'âme du consul. La raison la plus forte que donne Horace est la peur du mauvais exemple. La paix que Régulus déconseillait, Rome l'accepta quelques années plus tard; donc, en la conseillant, il n'aurait fait qu'épargner les ravages et le sang qui remplirent l'intervalle.

Romains de vivres et de vaisseaux. Mais depuis longtemps elle avait contracté l'habitude d'acheter les bras de Sicules et de Campaniens, qui devinrent les auxiliaires des Romains, et la Sicile, trahie par eux, passa, sauf le royaume de Hiéron, sous la domination de Rome.

En vingt-deux ans de guerre continuelle, Rome, par les batailles, l'inexpérience de la mer, la difficulté des côtes d'Afrique, avait perdu sept cents galères, et Carthage à peine cinq cents; mais Rome manquait d'argent, au point qu'un muid de froment se vendait un as (1). Cependant, bien que sa population fût diminuée d'un sixième, et que la nécessité l'obligeât d'altérer les monnaies de quatre-vingts pour cent, elle disait avec une persévérance indomptable : « Je ne céderai jamais; la guerre alimentera la guerre. » Les Carthaginois, comme des marchands, calculèrent le commerce interrompu, les dépenses exorbitantes, et l'avarice, venant en aide à l'humanité, leur fit proposer la paix. Rome, qui l'avait refusée par les conseils de Régulus, l'accepta, après tant de dépenses et de sang versé, aux conditions suivantes : « Les Carthaginois évacue« ront la Sicile et les petites îles voisines; dans l'espace de dix « ans, ils payeront à Rome, pour contribution de guerre, deux « mille deux cents talents (dix-sept millions de francs); ils ren« dront les prisonniers et les déserteurs; ils ne feront plus la « guerre à Hiéron, roi de Syracuse ». De nouveaux événements contraignirent bientôt Cartage de céder la Sardaigne elle-même.

Le temple de Janus à Rome fut fermé; mais il ne tarda point à se rouvrir pour ne plus se fermer jusqu'au règne d'Auguste. La première occasion de recommencer la guerre fut l'expédition
230. contre les Illyriens, qui exerçaient la piraterie sur l'Adriatique. Rome, qui s'était faite la protectrice des Italiens jusqu'à ce qu'elle pût s'en rendre la maîtresse, avait conclu des traités avec ces pirates dans le but d'arrêter leurs déprédations; mais ils continuaient à piller les navires et les côtes. Des ambassadeurs romains allèrent se plaindre à Teuta, leur reine et veuve d'Agron, qui les fit périr.
228. Aussitôt Rome lui déclare la guerre, traverse pour la première fois le golfe Ionique, bat Teuta et lui enlève une partie de ses États; les Italiens et les Grecs la bénissent comme libératrice de la mer, et les Grecs lui accordent le droit de cité ordinaire avec admission aux mystères d'Éleusis. Et Rome se promène triomphante sur une contrée où jusqu'alors Carthage avait seule obtenu la prépondérance.

(1) PLINE, *Nat. hist.*, XVIII, 13.

Rome voyait dans les armes la première source du pouvoir et de la richesse; aussi sa science suprême était celle de la guerre. En temps de paix, elle supprimait la milice, nationale ou étrangère : il était même défendu de porter des armes dans la ville; mais, dans le danger, le consul et le préteur urbain appelaient tout le monde sous les drapeaux. Les édiles ou les triumvirs plaçaient des criminels, armés du pilum ou de l'épée, aux postes menacés, et les employaient à faire les rondes; plus tard, les chefs des factions introduisirent des bandes de barbares ou d'esclaves (1). Tout citoyen était tenu au service militaire s'il n'avait pas quarante-six ans, ou fait seize campagnes à pied, ou dix à cheval.

La légion, ainsi appelée parce qu'elle se composait d'hommes choisis, varia de nombre selon les époques; de trois mille trois cents sous Romulus, elle fut portée jusqu'à six mille au temps des guerres de Macédoine. Ordinairement chaque consul levait deux légions, et plus, si le besoin l'exigeait. En ordre de bataille, elles se formaient en cinq divisions : dans la première, les *princes* ou *classici*, qui dans la suite composèrent la seconde; puis les *hastaires*, les *triaires*, les *roraires* et les *accensi*, armés à la légère. En outre, la légion se divisait en cohortes, manipules et centuries. Plus tard, Marius réorganisa la cohorte, qui comptait trois hommes de front sur dix de profondeur : disposition favorable à la rapidité des manœuvres, et bonne sur tous les terrains.

Les armes étaient le dard, la fronde et le terrible pilum, javelot de sept pieds, et encore plus long pour les triaires; après avoir lancé le pilum avec toute la force du bras, c'est avec le glaive que se décidait la bataille. La lance et le sabre étaient les armes offensives de la cavalerie; les défensives, le casque, la cuirasse et un bouclier léger. L'infanterie était considérée comme la force principale des armées; la cavalerie, bien qu'elle formât un corps séparé, ne servait d'ordinaire qu'à flanquer l'infanterie, et l'infériorité des Romains dans cette arme nuisit à leurs

(1) Nous devons rappeler une convention singulière de Caius Alimentus, que nous a conservée Aulu-Gelle, XVI, 4. On y lit que, lorsqu'on levait des troupes, les tribuns militaires faisaient jurer aux soldats de leur compagnie que, ni là où ils seraient campés, ni aux environs à la distance de dix milles, ils ne voleraient, par jour, plus de la valeur d'une monnaie d'argent; s'ils *trouvaient* quelque chose d'un prix supérieur, ils devaient l'apporter à leurs chefs. Cependant, ils pouvaient s'approprier une lance, le bois, le fourrage, les raves, une outre, un sac, une torche.

entreprises contre les Numides et les Parthes. Les roraires, les frondeurs et les archers engageaient le combat; puis, après avoir épuisé les projectiles, ils se retiraient sur le flanc de la légion; les hastaires lançaient alors les javelots, et, tandis que l'ennemi cherchait à débarrasser les boucliers où ils s'étaient fixés, ils l'attaquaient avec le glaive. S'ils rencontraient une forte résistance, ils étaient remplacés par les princes, après lesquels venaient les triaires; de cette manière, l'ennemi, exposé à trois attaques successives, pouvait difficilement résister. Les accensi formaient la réserve.

Outre les vivres, les soldats portaient les pieux pour former la tranchée; le camp était toujours fortifié d'un terre-plein carré et d'un fossé; au milieu du camp se dressait la tente prétorienne, autour de laquelle se groupaient celles des officiers et, plus loin, celles des soldats; du centre partaient quatre rues droites, aboutissant aux portes ouvertes sur la tranchée. En route, ils marchaient en colonnes; mais si l'on craignait une attaque, l'armée se rangeait en ligne, et les bagages étaient placés au centre. Le soldat romain, avec tout son bagage, du poids de soixante livres, faisait vingt ou vingt quatre milles en cinq heures. On lui épargnait le brusque passage de l'inaction à la fatigue, qui fait périr tant de nos soldats, et dans les exercices il se servait d'armes qui pesaient deux fois plus que celles des batailles. Même en temps de paix, on employait les soldats à des travaux continuels, surtout à ouvrir des routes. Scaurus, ramenant son armée des Gaules, lui fit creuser des canaux dans les territoires de Parme et de Plaisance, pour obvier aux inondations du Pô.

Les statuts militaires étaient très-rigoureux; la loi Porcia exemptait le citoyen de la bastonnade, mais non le soldat. Celui qui avait jeté ses armes, déserté son poste, ou combattu sans l'ordre des chefs, était condamné par un jugement public; mais, si le général le touchait de sa baguette, il pouvait fuir. Malheur à lui, cependant, s'il se laissait surprendre dans le camp! tout soldat avait ordre de le tuer. Si un corps avait montré de la lâcheté, le général le décimait; un homme sur dix, pris au hasard, subissait un supplice infamant; aux autres, l'exil et la honte.

L'esprit militaire animait toute chose. Du sénat sortaient les généraux comme les ambassadeurs; il fallait avoir fait dix campagnes pour arriver aux fonctions supérieures de la république : aussi l'habileté politique dirigeait toutes les guerres, et

les assemblées respiraient l'ardeur guerrière. Dans la paix, l'ambassadeur étudiait le peuple qu'il allait ensuite combattre comme général. Ceux-là même qui avaient pris part au conseil prenaient part à l'action sur le champ de bataille. Pratiquer les exercices militaires et discuter, haranguer le peuple et discipliner la troupe, gouverner, combattre et triompher, telle était la double éducation que l'on donnait à la jeunesse. Comme le triomphe menait au consulat, les généraux ambitionnaient les batailles, dont le sénat faisait naître les occasions en s'immisçant dans les affaires des peuples étrangers. Celui qui avait commandé une armée ne dédaignait pas d'obéir dans le même corps. Lorsqu'on entrait en campagne, le général choisissait les tribuns, c'est-à-dire les colonels, et ceux-ci les officiers inférieurs; cette organisation produisait une union solide entre les supérieurs et les inférieurs, un sentiment commun, une commune espérance. L'amour de la patrie et de la gloire inspirait le courage; l'obéissance au chef le rendait tout-puissant.

Ainsi, le bras des forts était dirigé par le jugement des sages; en outre, tandis que l'art militaire, avili par les mercenaires, ou soumis à la folle impulsion de la plèbe, aux caprices des tyrans, déclinait partout ailleurs, à Rome on apprenait, non-seulement à gagner des batailles, mais encore à préparer la victoire par l'intervention pratique, les manéges trompeurs, l'artificieuse persévérance à prévenir ou à dissoudre les ligues que la jalousie ou l'amour de l'indépendance pouvait opposer aux conquêtes.

Rome eut besoin de toute cette habileté contre les Gaulois Cisalpins, qui profitaient de tous les désastres de Rome pour la menacer. Après avoir été chassés du Capitole, ils étaient restés vingt-trois ans sur la rive gauche du Pô; puis ils recommencèrent leurs courses dans le Latium et la Campanie. Depuis longtemps, néanmoins, ils semblaient ne plus songer aux invasions, lorsque des bandes venues de l'autre côté des Alpes dans la 299.
Cisalpine demandèrent des terres : » Celles-ci sont à nous, dirent les Gaulois; mais si vous voulez des campagnes fertiles, elles abondent dans la moyenne Italie. » Les envahisseurs descendirent dans l'Étrurie, qui, vaincue mais non domptée, vit dans ce dernier fléau, comme c'est l'habitude, un allégement au premier, et proposa de prendre à sa solde contre Rome tous les nouveaux Gaulois; ils acceptèrent, mais à peine eurent-ils touché l'argent convenu, que, refusant de combattre, ils repassèrent l'Apennin.

Les Étrusques, qui avaient laissé transpirer leurs intentions, se sentirent exposés au danger, et, sachant que les faibles ne peuvent résister aux forts que par l'association, ils formèrent
296. avec les Samnites la ligue dont nous avons déjà parlé; ils envoyèrent des ambassadeurs à Sinigaglia et à Milan pour solliciter le secours des Gaulois, infidèles mais nécessaires, l'obtinrent, et, avec eux, attaquèrent les Romains pour recouvrer leur indépendance : mais, malgré leurs efforts, ils succombèrent sous la valeur
295. de Fabius et de Décius. Peu de temps après, le consul Cornélius
283. Dolabella, envoyé par Rome, ravagea le territoire des Sénons, tuant hommes, femmes, enfants, tout ce qu'il rencontrait. Drusus porta à Rome beaucoup d'or et d'ornements trouvés dans le trésor des Sénons, se vantant d'avoir recouvré l'argent qui avait servi à racheter le Capitole; une colonie fut établie à Séno-Gallia.

Cette colonie, la première sur le sol gaulois, servait non-seulement de sentinelle avancée, mais espionnait pour le compte de Rome dans la Cisalpine et devenait un foyer d'intrigues perpétuelles. Les Gaulois jouissaient d'une telle abondance, que, dans la Cisalpine, on avait pour quatre oboles une mesure de froment, une d'orge ou de vin pour deux; dans les auberges, un quart d'obole suffisait pour dîner. Au milieu de cette aisance, ils oubliaient leur antique passion de faire des courses et des conquêtes, à tel point que At et Gall, deux rois des Boïes, établis autour de Bononia, furent égorgés par le peuple en fureur, pour avoir proposé de guerroyer contre les Romains et de détruire Ariminum, autre colonie qui datait de 268.

Et cependant il leur avait donné le meilleur conseil, puisque les Romains, de Sinigaglia et d'Ariminum, ne cessaient d'inquiéter les Gaulois, et mettaient des obstacles à leur commerce, surtout à celui des armes. Enfin le tribun Flaminius proposa de coloniser et de distribuer au peuple les terres enlevées aux Sénons cinquante ans auparavant, et dont les patriciens s'étaient emparés.

238. A ce dernier coup, les Boïes s'émurent et formèrent une ligue des peuples de l'Italie supérieure. Mais les Vénètes, race slave qui demeurait sur les bords de l'Adriatique, refusèrent de s'allier avec ces redoutables voisins; les Cénomans, situés entre Brescia et Vérone, étaient vendus secrètement à Rome; les Ligures, après une longue guerre soutenue avec leur courage habituel, avaient été chassés par le consul Fulvius de leurs retraites inaccessibles. Bébius parvint à les faire descendre dans la plaine, et

Posthumius les désarma, ne leur laissant que le fer nécessaire pour les métiers. Les Boïes et les Insubres, restés seuls, s'adressèrent aux Gaulois transalpins qui formaient la ligue de Gaisda (*Gesatæ*), et Lingons, Anamans, Boïes, Insubres, se réunirent sur 226.
les rives du Pô. Menacés sur leurs derrières par les Cénomans et les Vénètes, ils durent laisser une partie de leurs forces pour défendre leurs foyers; cinquante mille fantassins, et vingt mille cavaliers avec un grand nombre de chars descendirent dans la Péninsule, jurant de ne point détacher leurs baudriers qu'ils ne fussent montés sur le Capitole.

Rome s'effraya du *tumulte gaulois*. Déjà elle présageait de nouveaux Brenns et de nouveaux désastres d'Allia, d'autant plus que la foudre tomba sur la forteresse du Capitole, qu'il apparut trois lunes dans le ciel, et que les fleuves se rougirent de sang. Les livres sibyllins furent consultés, et l'on crut détourner les présages funestes en enterrant tout vifs, dans le marché aux bœufs, un Gaulois et une Gauloise. La superstition n'empêchait pas les plus sages mesures, et l'on décréta la levée en masse dans toute l'Italie, qui oubliait ses jalousies lorsqu'ils s'agissait de se défendre contre de féroces brigands.

L'historien Polybe nous a laissé un document statistique de la plus grande importance. Suivant lui, le sénat se fit présenter les registres de toutes les populations italiques, d'après lesquels il dressa le tableau suivant des forces actives et de réserve. Les consuls avaient quatre légions romaines de cinq mille deux cents fantassins et de trois mille cavaliers; les alliés, trente mille fantassins et deux mille chevaux; les Samnites et les Tyrrhéniens, cinquante mille piétons et quatre mille chevaux, placés à la frontière de l'Étrurie sous un préteur. Les Ombriens et les Sarsinates fournirent vingt mille hommes, autant les Vénètes et les Cénomans. A Rome, on gardait en réserve vingt mille hommes et deux mille cavaliers parmi les alliés; les Latins promettaient quatre-vingt mille fantassins et cinq-mille chevaux; les Lucaniens, trente mille fantassins et trois mille chevaux; les Samnites, soixante-dix mille fantassins et sept mille chevaux; les Japyges et les Messapes, cinquante mille fantassins et seize mille chevaux; les Marses, les Marrucins, les Frentans et les Vestins armaient vingt mille piétons et quatre mille cavaliers. En outre, il y avait en Sicile et à Tarente deux légions romaines de quatre mille deux cents fantassins et deux cents chevaux; enfin la population de Rome et sa campagne pouvaient fournir deux cent cinquante mille

personnes à pied et vingt-trois mille à cheval, en état de porter les armes. Total sept cent mille fantassins et soixante-dix mille chevaux (1). Ainsi donc, comme en cas de tumulte tout le monde prenait les armes, on peut estimer que les individus que nous venons d'énumérer, formaient le quart de la population entière, ce qui donnerait trois millions d'hommes libres. Mais les prolétaires, les pères sans enfants, les pupilles, n'étaient pas sujets au service militaire (2); restait encore à compter le nombre infini des esclaves.

225. Les Gaulois, manœuvrant avec habileté, s'avancèrent à travers les armées ennemies, jusqu'à Arrétium et Chiusi, où ils défirent six mille Romains; ils n'étaient qu'à trois journées de Rome, lorsque, dans une bataille sanglante, près du cap de Télamon dans la maremme toscane, ils furent mis en déroute; le consul Régulus y périt, mais quarante mille Gaulois restèrent sur le champ de bataille, outre dix mille prisonniers.

Les nouveaux consuls, profitant de la victoire, envahirent la Cispadane; puis, l'année suivante, favorisés par les Cénomans, ils traversèrent le Pô vers l'embouchure de l'Adda. Les Gaulois, à leur tour, réduits aux moyens extrêmes, tirèrent de leurs tem-
224. ples les *immobiles*, drapeaux relevés d'or fin, pour lesquels ils avaient la même vénération que les musulmans pour l'étendard de Mahomet; ils vinrent en masse se ranger autour de ces bannières. Mais ils furent encore vaincus, près de Clastidium, par
223. Marcellus, qui prit Milan et le reste de l'Insubrie depuis Ariminum jusqu'au Tésin, leva de grosses contributions, confisqua une grande partie du territoire, et put offrir à Jupiter Férétrien les dépouilles opimes de Virdumar, leur chef.

Rome célébra son triomphe avec une grande solennité; pour mieux le sanctifier, elle fit égorger un à un tous les prisonniers

(1) De ces nombres, donnés par POLYBE, II, 23, 69, se rapprochent beaucoup Fabius Pictor (dans PAUL OROSE, IV, 15), DIODORE DE SICILE (*frag*. 3, du liv. XXV) et PLINE (*Nat. hist.*, III, 24). On voit que l'Italie ne s'étendait que jusqu'au Rubicon et à Luni, au quarante-quatrième degré de latitude; les Vénètes et les Cénomans, bien entendu, sont exceptés de cette circonscription.

(2) TITE-LIVE, III, 3. Au contraire de Durando (*Mém. dell' Academia di Torino*, tom. IV, p. 617, 1811), et de Dureau de la Malle (*Mém. de l'Académie française*, tom. X, 1833), c'est à cause de cette faible population que nous admettons un très-grand nombre d'esclaves. Durando ne donne à la Gaule Cisalpine, à cette époque, que 4 millions d'habitants, et autant au reste de l'Italie.

de cette race qu'elle appelait barbare; elle établit sur le Pô les colonies de Plaisance et de Crémone. « Nous avons, disait- 221.
« elle dans un langage superbe, dompté les Insubres, assuré la « domination des deux mers qui nous séparent de l'Espagne et « de la Grèce, occupé l'Istrie et l'Illyrie, soumis à notre pouvoir « tant de peuples en Italie, que nous pouvons armer huit cent « mille hommes. »

Et cependant, bientôt elle devait se voir réduite à disputer à un ennemi opiniâtre jusqu'à la terre qui entourait sa capitale.

CHAPITRE XIII.

SECONDE GUERRE PUNIQUE. ANNIBAL. SOUMISSION DE LA GAULE CISALPINE ET DE TOUTE L'ITALIE.

Il était évident que la paix des îles Égades n'était qu'une armistice pendant lequel Rome préparerait de nouvelles forces, afin d'enlever à sa rivale, après l'honneur et l'influence politique, l'indépendance et les richesses. Dans la guerre antérieure, qui fut meurtrière, Rome avait perdu des citoyens et Carthage des mercenaires; mais Rome, par l'adoption de nouveaux enfants, remplaçait le sang répandu, tandis qu'à Carthage, en temps de paix, les soldats devenaient ennemis. Déjà, pendant la guerre, les mercenaires avaient occasionné de graves désordres; sous Agrigente, trois ou quatre mille Gaulois furent massacrés par l'ordre des généraux, et d'autres transportés dans une île déserte où on les abandonna. Après la conclusion de la paix, il fut question de congédier les mercenaires; mais les Carthaginois reculèrent devant la somme énorme qu'il fallait payer. Les mercenaires se dirigent alors contre la ville, et tous, avec la même audace, quoique dans des langues diverses,
réclament leur solde. Prétextant la pénurie du trésor, Carthage 238.
demande un rabais; mais les soldats, qui ont sous les yeux les richesses du peuple le plus commerçant, et qui savent combien il leur sera facile de l'emporter sur des industriels, lui répondent par un soulèvement. Soixante mille hommes des villes africaines se joignent aux vingt mille mercenaires, et forment le siége de Carthage. C'est dans des circonstances aussi critiques que les hommes d'action reprennent la supériorité.

La faction belliqueuse des Barcas, qui avait perdu son influence dans la paix, revient au pouvoir; Amilcar, chargé de nouveau du commandement, combat avec férocité la férocité des mercenaires, dont il fait une boucherie.

Les ennemis vaincus, restait leur vainqueur non moins redoutable. N'ayant pu le perdre au moyen d'une accusation, les Carthaginois l'envoyèrent guerroyer au milieu des Numides. Après avoir soumis la côte d'Afrique jusqu'à l'Océan, il s'entoura
257. de nombreuses bandes d'Africains, de Numides, de Mauritaniens, que la victoire avait exaltés; puis, comme il n'avait d'autre moyen de les nourrir que la guerre et le pillage, il les transporta en Espagne, riche par le sol, le commerce et les mines. Carthage ne parut pas vouloir s'en offenser; elle espérait, ou que le courage bien connu des Espagnols détruirait son armée dangereuse, ou que, si Amilcar était vainqueur, il ne pourrait se soutenir qu'en recourant à sa flotte et en lui cédant le fruit de ses conquêtes.

Amilcar faisait donc la guerre sans dépendre de Carthage, et méditait à lui seul une grande entreprise que lui avait suggérée le dépit de voir la Sicile cédée dans un moment de désespoir intempestif et la Sardaigne enlevée par les Romains en pleine paix.
228. Mais au milieu de ses tentatives, il fut défait et tué; grand ennemi de moins pour Rome, et peut-être pour Carthage.

Asdrubal, son gendre, se mit à la tête de l'armée et poursuivit la guerre en Espagne. Par l'affabilité de ses manières et
226. d'habiles manœuvres, plus que par la force, il sut gagner à sa cause les chefs du pays. En face de l'Afrique il fonda la nouvelle Carthage (Carthagène), avec un excellent port et de formidables fortifications, destinée à devenir la capitale d'un royaume espa-
220. gnol, et dont lui-même, peut-être, voulait faire la rivale de Carthage et de Rome. Un esclave Gaulois lui donna la mort au pied des autels.

L'armée choisit pour chef Annibal fils d'Amilcar, jeune homme de vingt-six ans, qui pouvait se dire étranger à sa patrie, dont il était sorti dès l'âge de treize ans. Son père l'avait élevé dans les durs travaux de la guerre et la haine de Rome; après l'avoir consacré par le feu sur l'autel de Melcarth, il lui avait fait jurer inimitié perpétuelle aux Romains. Annibal réunissait les facultés les plus diverses : il savait obéir et commander, s'attacher les soldats et les officiers, résoudre une entreprise et l'exécuter. Très-versé dans tout ce qu'on savait alors de tactique et de

stratagèmes, il était le meilleur fantassin et le meilleur cavalier; confondu avec les autres dans les marches, le campement et la mêlée, il se faisait remarquer par les vêtements et le cheval les plus apparents. Infatigable, le premier au combat, le dernier dans la retraite, il était sans pitié, sans foi, sans respect pour les choses saintes et les serments.

Les villes d'Empuries, de Rhodes, de Sagonte, fondées par des Grecs en Espagne, se virent exposées à l'ambition punique; elles s'adressèrent à Rome, qui déjà étendait sa politique au delà des Alpes. Jalouse de voir sa rivale s'agrandir dans cette péninsule, Rome s'interposa donc et convint avec les Carthaginois que l'Èbre formerait la limite de leurs possessions; Sagonte, ville d'origine gréco-italique, devait rester indépendante au milieu des deux puissances (1). Annibal, qui voulait rompre avec les Romains au mépris des traités, assiégea Sagonte, dont les habitants, désespérant du salut de la patrie et ne voulant pas lui survivre, se précipitèrent dans les flammes. Rome délibérait encore pour savoir si elle secourrait cette ville, lorsqu'elle apprit sa ruine. Les ambassadeurs qu'elle envoya auprès d'Annibal pour se plaindre de sa conduite ne purent rien obtenir; ils se rendirent alors à Carthage et demandèrent qu'on leur livrât Annibal, violateur du droit public. Le sénat répondit qu'il ne le pourrait pas, quand même il le voudrait, et il disait vrai; mais Fabius Maximus Verrucosus, relevant un pan de sa toge : « Je porte ici la paix ou la guerre, choisissez! — Choisissez vous-même, s'écria-t-on de toutes parts. — Eh bien, la guerre! » et il laissa retomber sa toge.

Ainsi fut déclarée cette guerre que Tite-Live appelle *bellum maxime memorabile omnium*, et que la postérité compte au nombre des plus meurtrières, après tant d'autres dans lesquelles la race humaine s'est abreuvée de sang. Rome allait se trouver en présence d'une armée qui depuis vingt-trois ans combattait les Espagnols, peuple très-redoutable dans les difficiles rencontres de montagne, et cette armée était commandée par un général du premier mérite. Dans cette guerre de passion, on eut recours à tous les moyens de la force et de l'intrigue; la fortune fut inconstante, et la victoire coûteuse. Rome leva des forces considérables sur son propre territoire, parmi les alliés, et fit des supplications aux dieux. Les Espagnols,

(1) POLYBE, III, 6; TITE-LIVE, XXI, 2, 7.

qu'elle invitait à rester fidèles à son amitié, lui répondirent en conseil armé que l'exemple de Sagonte leur avait appris de quelle manière elle protégeait ses alliés. Rome alors fit prier les Gaulois de fermer le passage aux Carthaginois, et les Gaulois réunis lui firent cette réponse en riant : « Quel mal nous a fait Carthage? ou quel « bien Rome? Nous ne savons qu'une chose, c'est que Rome a « cherché à expulser nos frères d'Italie. »

Ils faisaient allusion aux Gaulois cisalpins, dont la défaite était récente. Annibal comprit donc qu'ils s'insurgeraient aussitôt qu'il porterait ses armes en Italie. Sa famille était fort riche, et lui-même tirait d'une seule mine d'Espagne trois cents livres d'argent par jour (1); les dépouilles de Sagonte lui offraient encore d'autres ressources. Laissant cinquante-cinq navires et seize mille soldats à son frère pour garder l'Espagne et s'exercer dans cette pénible arène, il partit à la tête de quatre-vingt-dix-
216, mille vétérans. Les Romains l'attendaient sur mer; mais lui, au
16 juin contraire, avait résolu de franchir les Pyrénées et les Alpes, route qu'autrefois, disait-on, l'Hercule tyrien avait suivie pour aller de l'Ibérie en Italie. D'ailleurs, c'était ouvrir une voie nouvelle, entreprise que les anciens regardaient comme très-glorieuse. Pour frapper l'esprit du vulgaire, il fit courir le bruit que le dieu de la patrie lui était apparu en songe, dans le sanctuaire de Gadès, pour lui annoncer la victoire et lui montrer le chemin au moyen des replis d'un serpent. Il comptait sur les Barbares, dont il espérait gagner les chefs soit à prix d'or, soit avec l'idée de la vengeance et du pillage; dans ce but, ses émissaires sollicitaient les Boïes et les Insubres, leur disant d'ouvrir les yeux contre cette Rome qui tendait à les envelopper d'une chaîne, dont les premiers anneaux étaient les colonies de Plaisance et de Crémone. Parvenu au sommet des Pyrénées, il rassura les Gaulois du versant septentrional par un traité mémorable pour sa singularité; en effet, il y fut stipulé que toute plainte des Carthaginois contre les indigènes serait jugée par les femmes gauloises (2). Laissant des garnisons derrière lui, il franchit le Rhône et la Durance avant que les Romains pussent lui fermer le passage; sur la fin d'octobre, il commença à traverser les Alpes couvertes de neige, semées

(1) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 6.
(2) Plutarque, *De la vertu des femmes.*

d'obstacles dangereux et défendues par les montagnards (1).

La marche fut si désastreuse au milieu des glaces dans la montée, parmi les torrents et les éboulements dans la descente, que, de cinquante mille fantassins et vingt mille cavaliers qu'il avait au passage du Rhône, il lui restait à peine vingt mille fantassins et six mille cavaliers, après un voyage de onze cents vingt-cinq milles qui avait duré cinq mois et demi. Grâce au concours des Gaulois, et surtout à son propre courage, il descendit dans le Val d'Aoste probablement par le petit Saint-Bernard; bien accueilli des Taurini, entraînés par le refrain d'usage : *Je suis venu pour délivrer l'Italie de ses oppresseurs*, il atteignit le Pô. A son approche, les Gaulois insurgés avaient dispersé les colonies de Plaisance et de Crémone, et défait le consul romain dans la forêt de Modène; cependant ils ne l'aidèrent pas autant qu'il l'espérait, soit par crainte des Romains, soit qu'ils eussent éprouvé de bonne heure les malheurs de pareilles délivrances. Ce fut donc avec le tranchant du glaive qu'Annibal dut s'ouvrir un passage à travers les Taurini.

Rome avait mis sur pied trois armées, une pour l'Afrique, une pour l'Espagne, et l'autre pour la Gaule. La dernière fut battue; la seconde, sous le consul Cornélius Scipion, inquiéta les derrières d'Annibal : mais, voyant qu'il escaladait les Alpes, elle accourut à la défense du territoire; son arrivée inattendue fit retenir en Italie l'armée destinée à l'Afrique. Scipion, qui at-

(1) Tite-Live et Cornélius Népos, pour rendre le récit dramatique, ont porté atteinte à la vraisemblance des faits et à la prudence du grand capitaine. Les Alpes, que Cornélius nous donne comme inaccessibles, et telles qu'un homme sans fardeau pouvait à peine y passer, combien de fois n'avaient-elles pas été franchies par les Gaulois pour venir saccager l'Italie ou s'y établir? D'après le récit lui-même, elles paraissent très-peuplées, et certes, les Gaulois servirent de guides à Annibal dans les cols impraticables.

On a écrit toute une bibliothèque sur la marche d'Annibal depuis l'Espagne jusqu'en Italie; preuve que les données sont arbitraires, et les conséquences inutiles. Quant à nous, sans entrer en discussion, nous nous en tenons à Polybe, liv. III, 42-56; et cependant, il ne faut pas attendre de lui l'exactitude numérique; dont les anciens n'avaient pas l'habitude. De Carthagène à Taurinum il compte 9,000 stades, et dans les trajets partiels qu'il donne on n'en trouve que 8,600.

Entre autres fables, Tite-Live raconte qu'Annibal fendit les rochers avec du vinaigre; aujourd'hui même, dans les fameuses mines de Hartz, pour ouvrir les rochers, on allume de grands feux par-dessus, et, quand ils sont bien chauffés, on y jette de l'eau : opération qui devait être commune avant l'invention de la poudre.

tendait Annibal au passage le plus facile des Alpes Maritimes, fut surpris lui-même sur sa propre ligne d'opération. Il fit volte-face et l'attaqua près du Tésin; mais, inférieur en cavalerie, il essuya une défaite. Le consul Sempronius Longus, rappelé en toute hâte de la Sicile, opposa, à la Trébie, environ quarante mille hommes aux envahisseurs; vaincu à son tour, il fut contraint d'abandonner les positions du Pô. Beaucoup de Gaulois, enrôlés dans les armées romaines, désertaient pour rejoindre Annibal depuis qu'ils voyaient la fortune lui sourire; et le Carthaginois déployait quatre-vingt-dix mille guerriers dans la vallée du Pô, dont les plaines étaient très-favorables à l'excellente cavalerie numide.

Cependant il n'avait pas trop sujet de se réjouir. Les Gaulois, après s'être débarrassés des colonies, voyaient avec déplaisir qu'on mettait leur pays à contribution, et que leur indépendance était menacée pour favoriser des étrangers. Les autres mercenaires dont se composait l'armée, tourbe indocile dans l'oisiveté, orgueilleuse dans la victoire, voulaient imposer à leur chef l'heure et le lieu de la bataille et de la marche; contenus par une main de fer, ils conspiraient contre Annibal, qui, pour leur échapper, était obligé à chaque instant de changer de costume.
217. Aussitôt que la saison, qui avait été très-neigeuse, le lui permit, il prit la route de Rimini; par la vallée du Ronco ou du Savio, il se dirigea sur l'Apennin, et vers Arrétium par la voie moins fréquentée des maremmes de l'Arno et du Clanis; dans cette marche désastreuse, il perdit sept éléphants, un grand nombre d'hommes et de chevaux (1). Entre le mont de Cortone et le lac Trasimène, il remporta une nouvelle victoire, qui coûta la vie au consul Flaminius Népos. L'Étrurie, comme si elle avait reconquis la liberté, alluma des feux de joie sur toutes les hauteurs, fête nationale que ses descendants célèbrent encore tous les ans dans les environs de Cortone. En effet, le peuple salue toujours comme

(1) Polybe donne cinquante éléphants aux Carthaginois qui assiégeaient Agrigente; cent à la bataille sous les murs de Carthage contre Régulus; quatre-vingts à celle de Zama. Selon Diodore de Sicile, Asdrubal, fondateur de Carthagène, en avait deux cents en Espagne; il y en avait cent cinquante à la bataille de Thapse, la dernière où cet animal apparaît. On les tirait, non de l'intérieur de l'Afrique, mais du pays contigu à Carthage, sur le versant méridional de l'Atlas, où, depuis longtemps, on n'en trouve plus. Ainsi, dans l'Afrique méridionale, on en voyait des troupeaux considérables avant la colonisation du cap de Bonne-Espérance; depuis, ils ont été chassés ou détruits par les colons.

libérateur tout ennemi de ses maîtres. Les populations que Rome avait soumises, et dont elle blessait le patriotisme par ses colonies et ses magistrats, prêtaient la main à Annibal, et des Alpes au Pélore retentissait le cri de l'indépendance.

Rome, dans ce péril extrême, surtout après la défaite de ses deux consuls, choisit pour dictateur Fabius Maximus Verrucosus, le chef des nobles, qui s'adjoint comme lieutenant Minucius Rufus, plébéien; puis il décrète des prières publiques, un printemps sacré, des jeux solennels, fortifie la ville et coupe les ponts, car il s'agissait de protéger non plus toute l'Italie, mais la capitale. Au lieu de combattre Annibal, Fabius se propose de le laisser se consumer lui-même, et il a le courage de temporiser, d'affronter le bavardage des héros de la parole, qui l'accusaient d'ineptie, de lâcheté, d'irrésolution et même de trahison. Refusant toujours d'accepter la bataille, il souffre qu'Annibal, sous ses yeux, pénètre dans l'Italie méridionale et l'Ombrie jusqu'à Spolète, qu'il dévaste les campagnes vinifères de Falerne, de Massico, de Sinuessa, et que son armée, au milieu de l'abondance, répare ses forces affaiblies par les privations.

Annibal choisissait donc pour nouvelle base d'opération la mer d'Apulie, par laquelle il pourrait recevoir des subsides de Carthage; et cependant le rivage de la mer est une base désastreuse pour celui qui n'a pas une forteresse, ou l'amitié des populations et une flotte puissante. Fabius avait reconnu la faute de son adversaire, et le nom de temporiseur (*cunctator*) qu'on lui avait donné par dérision lui resta comme un titre de gloire lorsque le résultat eut démontré toute la prudence de sa conduite. Après avoir épuisé les vivres et les fourrages, Annibal, enfermé dans l'Italie méridionale, sans communications avec l'Espagne, séparé des Gaulois, isolé au milieu des villes et des peuples qui ne lui prêtaient aucun secours, songeait déjà à se retirer dans la Gaule; une circonstance, heureuse pour lui, changea ses dispositions. Fabius, après six mois, avait déposé la dictature; le consul Térentius Varron, entraîné par trop de confiance et ne recherchant que la popularité, préféra les cris du vulgaire aux conseils de Fabius et de Paul Émile, et présenta la bataille à Cannes sur l'Ofanto. Annibal en tressaillit de joie. Aussitôt il met en ligne ses escadrons d'Africains, couverts d'armes gagnées à la Trébie et à Trasimène; les Gaulois, nus depuis le nombril jusqu'à la tête, avec des sabres longs et émoussés; les Espagnols, avec des glaives pointus, et vêtus de blanc. La bataille fut acharnée et désastreuse pour les Romains,

qui perdirent quarante mille hommes et dix mille prisonniers. Trois boisseaux et demi d'anneaux, marque distinctive des chevaliers qui avaient péri, furent envoyés à Carthage par Annibal. Paul Émile, exhalant sa grande âme sur le champ de bataille, faisait dire à Rome de se fortifier avant l'arrivée du vainqueur. Annibal, en effet, vint déployer l'étendard punique à la vue de la ville ennemie; mais tout à coup il s'éloigne, accepte la soumission de quelques peuples de la Lucanie et de la Pouille, et se
215. retire à Capoue. Il établit son quartier général dans cette riche et splendide cité située sur le Vulturne, rivale de Carthage et de Corinthe, et qui, dans la péninsule, ne le cédait qu'à Rome; mais il eut soin de choisir un lieu fortifié et convenable pour diriger les mouvements de l'Italie méridionale soulevée.

Ici, tous les écrivains répètent ces paroles de Maharbal, lieutenant d'Annibal : « Tu sais vaincre, mais non profiter de la victoire. » Mais, si l'on réfléchit qu'il se maintint treize ans encore en Italie, on se persuadera difficilement que la molle oisiveté, l'indiscipline, les femmes galantes et les vins généreux eussent affaibli son armée. Du reste, comme on ne fait pas la guerre avec des paroles, quels moyens employait-il pour couvrir de troupes les champs de bataille? Des combats fréquents avaient consumé l'élite de ses vétérans; séparé de sa base, qui se trouvait au nord de l'Italie, il n'avait plus, pour refaire ses armées, les bandes de la Gaule belliqueuse; le plus grand nombre des chevaux, si chers aux Africains et généralement aux mercenaires, qui, privés de famille et de patrie, mettent toute leur affection dans ces animaux, leur unique possession et leur salut, avaient péri. Annibal pensait que Rome était aussi odieuse aux colonies que Carthage; mais le fait le convainquit du contraire. Beaucoup de petites populations s'étaient habituées à considérer les Romains comme leurs chefs : les Romains les avaient secourues dans la récente irruption des Gaulois; les Romains leur faisaient des routes, des canaux, des ponts, défendaient les côtes, protégeaient leur commerce contre les Illyriens ou les Carthaginois, et, en échange, ne demandaient que des hommes, tribut moins sensible que celui de l'argent. La plupart des petits États avaient renoncé à leur tumultueuse indépendance; si les plébéiens la regrettaient, partout les nobles s'étaient attachés à la fortune des Romains, qui, d'un autre côté, se rendaient agréables dans les diverses communes par des services et des mariages. Appius Claudius donna une de ses filles à un Campanien; Livius épousa

la fille d'un sénateur de Capoue; Curius, à Réate, fit creuser un canal pour l'écoulement des eaux du lac Vélino. Voilà pourquoi les Italiens, en grande partie, restèrent fidèles à la cause de Rome; ceux qui se tournaient contre elle, fatigués qu'ils étaient de remplir les cadres de ses armées, s'indignaient bientôt d'être obligés de fournir aux Carthaginois des vivres et des hommes. Annibal, qui cherchait à s'emparer des villes, surtout de celles qui se trouvaient sur la mer, se voyait souvent repoussé, ou, pour les prendre, devait sacrifier beaucoup d'hommes et de temps.

Il lui restait à demander des secours à Carthage; mais Hannon, chef du parti contraire aux Barcas, s'opposait à tout envoi de subsides. « Quel besoin en a-t-il après toutes les victoires dont « il se vante? N'a-t-il pas tué deux cent mille Romains, fait « cinquante mille prisonniers, subjugué les Apuliens, les Bru- « tiens, les Lucaniens, les Campaniens? » Ce n'était pas seulement la jalousie d'Hannon qui empêchait le prudent sénat de Carthage d'aider Annibal, mais encore le danger que faisait courir à la patrie ce général, qui pour son compte avait fait la guerre en Espagne, et maintenant la poursuivait en Italie. Néanmoins, appréciant toute l'importance de cette entreprise, et pour sa gloire, et pour ses possessions, il résolut de le soutenir; mais Annibal, au lieu de troupes novices, avait besoin de l'armée aguerrie qui se trouvait en Espagne. Aussi, laissant les recrues d'Afrique pour tenir tête aux Romains dans cette péninsule, Asdrubal son frère partit avec les vétérans; mais les Scipions, qui commandaient les Romains, l'arrêtèrent, lui d'abord, puis Magon, venu d'Afrique en Espagne avec des troupes fraîches; et les victoires d'Ibéra, d'Illiturgis, de Munda, sauvèrent l'Italie d'une nouvelle invasion. 212.

Le désastre de Cannes avait tellement effrayé les Romains, qu'ils avaient résolu d'abandonner leur malheureuse patrie; déjà même une poignée de jeunes nobles donnait le funeste exemple de se transporter ailleurs, lorsque Publius Cornélius Scipion parvint à les détourner de ce projet. Fabius (raconte Plutarque), déployant toute la majesté dictatoriale dont on l'avait revêtu pour la seconde fois, et précédé de vingt-quatre licteurs, sortit à la rencontre du consul Varron, qu'il remercia de n'avoir point désespéré de la patrie. Mais il lui ordonna de déposer les insignes de sa dignité; puis il fit parer les dieux avec magnificence, comme s'il eût voulu montrer que la défaite était due au général et à son mépris pour la divinité, non à la lâcheté des troupes, et que le peuple ne devait pas avoir peur de l'ennemi, mais apaiser

les dieux irrités. On consulta les livres Sibyllins, et d'après leur réponse on prépara le lit et la table des dieux; on vota un printemps sacré (1), et toutes les superstitions étrusques furent renouvelées; dans le forum, on enterra vivants deux Grecs et deux Gaulois; deux vestales violatrices de leurs vœux subirent le même supplice, et leur séducteur périt sous les verges du grand pontife.

Si tous ces signes d'épouvante consolaient Annibal, il dut se décourager lorsqu'il apprit que les soldats qui avaient fui étaient envoyés en Afrique pour y servir sans solde jusqu'à ce qu'il fût chassé d'Italie. A l'ambassadeur qu'il envoya pour traiter de la paix et du rachat des prisonniers, le sénat répondit qu'il n'avait pas besoin de soldats qui s'étaient laissé prendre vivants, et lui donna l'ordre de sortir du territoire romain avant la nuit. Le terrain sur lequel était le camp des Carthaginois fut mis en vente, et les acheteurs renchérirent comme si le pied de l'ennemi n'avait pas foulé l'Italie. Dans le désastre les forces de Rome se multiplient; chacun à l'envi apporte de l'argent au trésor public; les jeunes gens de dix-sept ans s'enrôlent; les armes enlevées autrefois aux ennemis, et qui étaient suspendues dans les temples ou les arsenaux, sont données à huit mille esclaves volontaires; Hiéron II de Syracuse envoie des vivres et de l'argent; Naples fournit quarante patères d'or du poids de trois cent vingt livres, trois cents boisseaux de froment, deux cents d'orge, et mille frondeurs, qui furent agréés. Après avoir levé de fortes contributions proportionnées aux fortunes, prohibé tout luxe d'or et de vêtements, on eut recours à un expédient financier pour suppléer au manque de numéraire. Les censeurs firent verser au trésor les richesses des mineurs, des veuves, des femmes non mariées, qui étaient déposées dans les mains des tuteurs, auxquels on délivrait des bons sur les banquiers publics (2). Ces billets circulaient, garantis par la foi publique; on les accepta pour le prix des fermes et dans les marchés, les fournisseurs ayant déclaré qu'ils ne demanderaient le remboursement qu'après la fin de la guerre. Cette mesure fit affluer l'argent; des navires protégèrent les côtes; on leva deux cent mille hommes, et l'autorité suprême fut encore confiée à la valeur de Claudius Marcellus,

(1) *Lectisternium, ver sacrum*, TITE LIVE, XVII, 39. — ARRIEN, *De Bello hispanico*. — SILIUS ITALICUS, XV, 495.

(2) *Triumviri mensarii*, TITE-LIVE, XXIV, 18. Voir ARNOLD, *Histoire romaine*.

vainqueur des Gaulois, et à la courageuse prudence de Fabius Maximus, l'un appelé l'épée, l'autre le bouclier de Rome.

Annibal ne restait pas oisif à Capoue; il excitait contre les Italiotes, les Sardes, le nouveau roi de Syracuse, Philippe III roi de Macédoine; mais il déclinait à mesure que Rome se relevait. Marcellus put le vaincre à Nole, et ramener ainsi la confiance dans l'armée romaine. Philippe de Macédoine, qui venait pour combattre l'Italie, fut défait à Apollonie par le préteur Lævinus; il se rembarqua bientôt pour aller se défendre contre les ennemis que Rome lui suscitait dans son propre royaume.

Marcellus fut chargé de punir Syracuse, tyrannisée par Hiéronyme, l'imbécile et corrompu neveu de Hiéron, dont le règne dura peu, car le peuple s'affranchit en l'assassinant. Des troubles violents suivirent sa mort : les démagogues déclamaient contre Rome au nom de l'indépendance; Appius Claudius par terre, Marcellus par mer, l'assiégèrent pendant trois ans. Ce fut en vain que le grand mathématicien Archimède consacra tout son génie à la défense de sa patrie : Marcellus prit Syracuse, qu'il livra au pillage et aux flammes. On y trouva plus de richesses que plus tard à Carthage, et Rome s'embellit de ses statues et de ses colonnes. Les Syracusains, auxquels il semblait dur d'être châtiés pour la perfidie de leurs tyrans, demandaient qu'on leur rendit au moins les dépouilles, et Manlius Torquatus disait : Si « Hiéron ressuscitait, lui notre ami si fidèle, que dirait-il en voyant « sa ville détruite et Rome ornée de ses dépouilles? » Le sénat répondit aux réclamations de Syracuse qu'il regrettait ses malheurs, mais que Marcellus avait agi selon le droit de la guerre, et toute la Sicile fut réduite à la malheureuse condition de province.

214.

212.

Ainsi la destinée de l'Italie se jouait sur la mer, en Espagne, en Sicile, en Grèce; enfin Rome réunit une grande partie de ses forces contre Capoue. Annibal, qui avait parcouru l'Italie et s'était même rapproché de Rome, déploya toutes ses ressources pour sauver la ville, mais en vain. Les Capouans, après avoir perdu toute espérance, préparèrent un banquet voluptueux, où les grands personnages, après avoir savouré tous les plaisirs, firent circuler la coupe empoisonnée qui devait les soustraire à la vengeance des Romains; d'autres se retirèrent dans leurs maisons, et plusieurs continuèrent à boire jusqu'à ce qu'ils tombassent morts l'un après l'autre. Capoue fut traitée sans pitié : on lui enleva ses ornements et ses magistrats; beaucoup d'habitants furent vendus comme esclaves, et leurs terres confisquées. D'autres, conduits à Rome, furent ac-

211.

cusés d'incendie; mis à la torture, ils firent des aveux, et subirent la mort.

Après une retraite admirable, Annibal, chargé de butin, s'était réfugié dans la Daunie et la Lucanie, tout près du détroit; mais le sort de Capoue avait abattu le courage de ses amis et relevé celui de ses ennemis. Il ne pouvait compter que sur l'armée de son frère Asdrubal, qui était retenu par la guerre, aussi vive qu'obscure, que faisaient en Espagne Publius et Cnéius Cornélius Scipion. Avec l'appui des peuples insurgés, les deux frères avaient tué quinze mille ennemis, remporté plusieurs victoires et recouvré Sagonte; mais, battus ensuite, ils périrent l'un et l'autre. Cet
210. événement produisit à Rome une telle impression que personne n'osait demander le commandement de l'Espagne; enfin Publius Cornélius Scipion, âgé de vingt-quatre ans, s'offrit pour venger son oncle et son père. Ce jeune homme, qui devait un jour obtenir le surnom d'Africain, avait, à dix-sept ans, sauvé la vie de son père à la bataille du Tésin, puis dissuadé les jeunes nobles d'abandonner Rome après la déroute de Cannes; il adoucissait l'héroïsme des vieux patriciens par l'amabilité de l'éducation grecque; il était avec les nobles, mais il caressait la plèbe, afin de la gagner; aux dévots, il faisait croire qu'il était né miraculeusement et qu'il avait des communications avec les dieux; avec les débauchés, il se livrait à tous les plaisirs; selon l'occurrence, il savait se servir et se moquer des lois, de la religion, des traités; c'était un de ces hommes dont la popularité et l'exemple peuvent occasionner la ruine des cités libres. Il ranima le courage des légions; puis, sur l'ordre qu'il disait avoir reçu de Neptune, il alla, à travers de grands
210. obstacles, attaquer Carthagène, arsenal et grenier de l'ennemi. La loi commandait aux Romains, lorsqu'ils entraient dans une ville, de tuer tout, hommes, animaux utiles, les chiens même; il en fit l'application à Carthagène (Polybe). Les otages des Espagnols qu'il y trouva, il les renvoya chez eux avec courtoisie, et respecta les femmes, ce qui lui valut la reconnaissance des indigènes. Cependant il ne put empêcher Asdrubal de conduire une armée en Italie, après une marche rapide à travers les Pyrénées et les Alpes. Nouveau danger pour Rome, qui, malgré ses victoires dans l'Italie méridionale, où Tarente même avait succombé sous ses armes, se sentait épuisée par tant de sacrifices : le territoire des trente-cinq tribus qui l'entouraient était ruiné; l'Étrurie menaçait de se soulever; beaucoup de colonies latines, fatiguées de toutes les charges qu'elles supportaient, donnaient le scandale de refuser

l'argent et les hommes ; enfin Marcellus périssait, à soixante ans, 208.
dans une bataille qu'il avait livrée à Annibal. Mais d'autres colonies latines se montrèrent disposées à tout souffrir pour seconder Rome ; les sénateurs et les magistrats offrirent tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent, et le peuple les imita ; on demanda des renforts partout, et les consuls Livius Salinator, plébéien, et Claudius Néron, patricien, firent des exploits mémorables. Le premier tenait tête à Asdrubal avec trente-cinq mille hommes ; Néron, avec quarante mille, faisait face à Annibal ; mais il n'hésita point à abandonner sa position pour aller rejoindre son collègue, parcourant dans huit jours deux cent soixante-dix milles. Les deux consuls, avec les douze mille hommes amenés par Néron, purent affronter Asdrubal à Sinigaglia, l'atteindre encore lorsqu'il traversait la vallée du
Métaure, le battre et le tuer. Néron, qui, pour ce fait, mérite d'être 207.
compté au nombre des meilleurs stratégistes, ne s'endormit pas dans la victoire ; en six jours, il revint sur l'Ofanto en face des Carthaginois. Les magnanimes Romains jetèrent dans le camp du *barbare* Annibal la tête encore fraîche d'Asdrubal ; or, ce *barbare,* ayant reçu de Magon le cadavre du consul Sempronius Gracchus vaincu, au lieu de le mettre en pièces comme on le lui suggérait, l'honora de magnifiques funérailles et renvoya ses ossements au camp ennemi.

Refoulé à l'extrémité de cette Italie qu'il avait d'abord parcourue en vainqueur, Annibal ne pouvait que se maintenir sur la défensive au milieu des Abruzzes, inabordables quand elles sont défendues. Quelle merveilleuse prudence ne devait-il pas déployer dans les revers, puisque les Romains n'osèrent pas l'attaquer, bien qu'il fût dans la situation la plus déplorable ! Et puis, son armée, composée de mercenaires, de langue, de religion, de coutumes diverses, sans paye et souvent sans vivres, ne cessa point de lui être soumise, comme il arrive toujours au déclin de la fortune. Carthage résolut de lui envoyer de nouveaux secours ; Ma-
gon, son frère, débarque à Gênes avec quatorze mille hommes, es- 205.
saie d'entraîner les Ligures, se renforce et pénètre dans la Gaule Cisalpine, où il se maintient longtemps. Himilcon fut envoyé en Sicile ; mais la guerre traînait en longueur, parce qu'aucun des deux partis n'osait frapper un coup décisif, qui était réservé à Publius Cornélius Scipion.

Après le départ d'Asdrubal, le général romain avait soumis toute l'Espagne carthaginoise jusqu'à Cadix, et fondé, près de Séville, la colonie d'Italica pour les vétérans ; ses victoires cons-

tantes sur quatre généraux et quatre armées lui valurent d'être nommé consul avant l'âge. « On ne pourra finir la guerre d'Italie qu'en débarquant en Afrique; » telle fut sa pensée, et dans ce but il fit alliance avec Syphax, roi de Numidie; mais les vieux généraux de Rome, entre autres Fabius Maximus, soit envie ou prudence, le contrariaient, et c'est à grand'peine qu'il obtint trente galères (1). L'ardeur des Italiens, impatients de mettre un terme aux perpétuelles dévastations des bandes d'Annibal, suppléa à la mauvaise volonté des sénateurs, lorsqu'ils perdirent l'espoir d'être affranchis par leur concours. Les Étrusques, détrompés, tirèrent de leurs arsenaux les armes et tout l'attirail de guerre, riche débris de leur grandeur; Populonie fournit le fer; Tarquinies, les toiles; Chiusi, Pérouse, Ruzelles, le bois de sapin; Arrétium trente mille boucliers, casques, javelots, cinquante mille lances longues, et tout ce qu'il fallait en haches, faisceaux, vases d'eau, petites meules. Ainsi, tandis qu'il feignait d'être plongé dans la mollesse et les plaisirs, Scipion préparait un armement considérable en Sicile, et débarquait en Afrique.

Chose étonnante, Carthage n'avait rien fait pour s'opposer à sa traversée; elle s'était contentée de gagner à sa cause le roi Syphax, grâce aux instigations de la fille d'Asdrubal Giscon, la belle Sophonisbe, qui se servait de ses attraits pour susciter des ennemis aux Romains. Scipion attaque ce roi, le dépouille de l'autorité, et rétablit sur le trône de Numidie Massinissa, que Syphax en avait chassé. Doué de cette vieillesse robuste qu'on trouve souvent dans les militaires, Massinissa, à quatre-vingts ans passés, restait à cheval tout un jour; poussé par le désir de la vengeance, il contribua beaucoup à la victoire de Scipion, s'empara de Syphax, et lui enleva Sophonisbe, qu'il épousa. Syphax, qui l'aimait, furieux de l'avoir perdue, disait à Scipion : « Malheur aux Romains là où « cette femme se trouve; comme elle a fait de moi un de vos en« nemis, de même elle tournera Massinissa contre vous. » Sur ces paroles, Scipion la fait demander au roi numide, qui, n'osant pas la refuser et ne voulant pas la céder, présente à Sophonisbe une coupe empoisonnée. « Merci du cadeau de noces, » s'écrie cette femme intrépide, et elle but. Massinissa montra son cadavre aux
203. Romains qui étaient venus la réclamer, et Scipion mit sur la tête du vieillard le diadème acheté par l'assassinat d'une femme.

(1) Appien dit même dix, fournies par des contributions volontaires : χρήματα οὐν ἔδωκαν πλὴν εἴ τις ἤθελε τῷ Σκιπίονι κατὰ φιλίαν συμφέρειν.

Carthage, serrée de si près, rappela ses armées d'Italie. Magon, qui n'avait jamais pu rejoindre Annibal, reçut dans l'Insubrie, en combattant contre Quintilius Varon, une grave blessure dont il mourut pendant sa traversée en Afrique. Annibal, obligé d'abandonner le beau pays que durant seize ans il avait pillé et ravagé, sans épargner amis ni ennemis, égorgeant avec une barbarie calculée, exterminant les familles infidèles ou redoutées, ou dont les biens lui étaient nécessaires pour nourrir ses mercenaires, ne put dissimuler son dépit. Sur le point de partir, et sous prétexte de visiter les forteresses alliées, il envoya ses commissaires pour expulser les citoyens, piller les maisons et les trésors ; les peuples s'y opposèrent, et leur résistance amena des violences et du sang. Il aurait voulu transporter en Afrique vingt mille Italiens qui servaient sous ses drapeaux ; mais il ne put décider que ceux qui se sentaient coupables d'un crime capital. A ces derniers il donna les autres comme esclaves ; puis, voyant qu'ils rougissaient de se faire les geôliers de leurs frères, Annibal réunit ces infortunés à quatre mille chevaux et à un grand nombre de bêtes de somme, et fit tout massacrer (1).

Voilà les traces qu'Annibal laissait de son passage, dont les Italiens gardèrent longtemps le souvenir plein d'horreur. Dès que Carthage eut revu son grand général, elle reprit de l'audace ; malgré la trêve qu'elle avait demandée, elle maltraita quelques navires romains surpris par une tempête, et voulait même sévir contre les ambassadeurs qui étaient venus se plaindre de sa conduite. Mais Annibal n'avait pas hâte de vaincre, et, lorsque ces marchands le sollicitaient de combattre, il leur répondait : « Occupez-vous de ce qui vous regarde ; c'est mon affaire à moi de suspendre ou d'accélérer. » S'étant abouché avec Scipion, il offrit de lui céder la Sicile, la Sardaigne et l'Espagne ; mais celui-ci refusa. La bataille de Zama eut lieu, et Scipion remporta la victoire, bien que les Celtes et les Ligures, formant un tiers de l'armée, combatissent avec la haine naturelle à la race gauloise contre les Romains (2), et qu'Annibal y déployât tout son génie et tout son courage.

(1) Le fait est rapporté par Diodore dans les fragments, et par Appien ; Tite-Live n'en dit rien, comme il fait à l'égard de beaucoup d'autres événements. Entre Catanzaro et Crotone, on montre la Tour d'Annibal, où la tradition rapporte qu'il s'embarqua.

(2) Τὸ τρίτον τῆς στρατιᾶς Κέλτοι καὶ Λίγυες : APPIEN. — *Galli proprio atque insito in Romanos odio incenduntur.* TITE-LIVE, XXX, 33.

Les marchands prévalurent alors à Carthage, et demandèrent la paix; Scipion, connaissant toute la difficulté de prendre la ville, ou ne voulant pas que le consul son successeur terminât l'entreprise qu'il avait si bien commencée, l'accorda, mais à de dures conditions : Carthage conservait son territoire et son gouvernement, rendait les prisonniers et les déserteurs, livrait les éléphants et les navires, excepté les trirèmes; elle devait payer dans cinquante ans dix mille talents, n'entreprendre aucune guerre et ne point solder de mercenaires sans le consentement de Rome; enfin elle restituait à Massinissa tout ce que ses aïeux avaient possédé, l'acceptait pour allié, et donnait cent otages.

Les déserteurs latins furent décapités, les Romains, crucifiés; cent vingt-trois mille livres d'argent entrèrent dans le trésor de Rome. Carthage se vit enlever et brûler les cinq cents vaisseaux dont elle n'avait pas su faire usage pour empêcher le débarquement de Scipion; de plus, elle avait à ses portes Massinissa, qui devait la harceler sans cesse, tandis qu'elle n'aurait pas le droit de lui déclarer la guerre. Lorsque l'ambassadeur carthaginois vint à Rome demander la sanction du traité, un sénateur lui dit : « Quels dieux maintenant appellerez-vous en témoignage, vous qui vous êtes montrés parjures envers tous? — Ceux qui nous ont punis avec tant de sévérité. » A quel point Carthage se sentait abaissée! Mais la paix qui viole la souveraineté d'un peuple, fait naître le désir de la violer elle-même.

Scipion, de retour de l'Afrique, fut partout accueilli avec une joie inexprimable; mais il put voir la ruine générale et la dépopulation de l'Italie. Et Rome, pour aggraver ses maux, voulut châtier ceux qui l'avaient desservie; les Brutiens, privés du droit de porter les armes, furent attachés comme esclaves aux magistrats qui voyageaient dans les provinces; on confisqua les terres du Samnium et de la Pouille, pour les donner aux soldats qui avaient fait la campagne d'Afrique.

Magon, à son départ pour Carthage, avait laissé dans la Gaule Cisalpine un Amilcar, Carthaginois, guerrier expérimenté, qui préférait à la paix honteuse de sa patrie la vie sans repos au milieu des ennemis de Rome. Ses excitations eurent un tel succès auprès des Cisalpins, que les Boïes, les Insubres, les Cénomans et les Ligures formèrent une ligue, brûlèrent la colonie de Plaisance et menacèrent celle de Crémone; mais ils furent vaincus sous les murs de cette ville, et Amilcar périt les armes à la main.

Qui ne connaîtrait pas l'histoire de nos jours serait surpris de

voir les Gaulois, lorsqu'ils auraient pu s'unir à Annibal avec tant d'avantage, rester tranquilles, puis, après sa défaite, s'insurger à chaque instant. Pendant plusieurs années, la fortune eut des alternatives ; mais Rome enfin, résolue de mettre un terme à ces luttes continuelles, fit envahir la Ligurie et l'Insubrie ; bien plus, elle regagna les Cénomans, qui, passant aux Romains dans le plus fort de la mêlée, occasionnèrent la déroute complète des Gaulois.

Les Boïes et les Insubres ne se tinrent pas pour domptés ; ce ne fut qu'après de rudes batailles que le consul Claudius Marcellus prit Côme et vingt-huit châteaux situés dans le voisinage, et rapporta à Rome d'immenses dépouilles. Les Insubres ne figurèrent plus au nombre des ennemis de Rome ; mais les Ligures ne cessèrent de faire des courses tantôt contre Plaisance, tantôt en Étrurie et sur la mer Pisane. Les années suivantes, trois armées furent envoyées dans la Gaule Cisalpine ; exaltés par l'antipathie nationale, les soldats se livraient à de tels excès que de riches Gaulois venaient chercher un refuge auprès des Romains eux-mêmes, dont souvent ils recevaient d'horribles outrages. Un mignon de Lucius Quintius Flamininus, frère du vainqueur des Macédoniens, se plaignit d'avoir, pour le suivre, abandonné Rome, la veille d'un combat de gladiateurs, spectacle qu'il affectionnait beaucoup. Dans ce moment, comme on était au milieu d'une orgie, on annonce à Flamininus un chef de Boïes avec sa famille ; il est introduit, expose ses infortunes et demande protection et hospitalité. Une affreuse pensée se présente à l'esprit de Flamininus. Se tournant vers son mignon : « Tu m'as sacrifié, dit-il, le plaisir d'un combat de gladiateurs ; eh bien, je vais te dédommager en te faisant assister à la mort de ces Gaulois. » Il dit, et, brandissant son épée, il se précipite sur le Gaulois, qui, invoquant en vain la foi divine et humaine, est égorgé avec sa famille. Ce ne fut que huit ans après, sous la censure du sévère Caton, qu'on demanda compte à Flamininus de cet horrible assassinat.

Si le consul agissait ainsi, qu'on se figure ce que devait faire la soldatesque, et qu'on ose dire auquel des deux partis convenait le nom de barbare. Le préteur Scipion Nasica tua dans un jour vingt mille Boïes et fit trois mille prisonniers. Lorsqu'il demanda le triomphe, il se vanta dans le sénat de n'avoir laissé la vie qu'aux enfants et aux vieillards ; dans la pompe triomphale, il fit marcher, mêlés avec les chevaux, les plus nobles prisonniers gaulois ; et pourtant, il avait obtenu des prix de vertu ! Il versa dans le trésor mille quatre cent soixante-dix colliers d'or, deux

cent quarante livres d'or, deux mille trois cent quarante d'argent en barre et en vases de fabrique gauloise, et deux cent mille trente pièces de monnaie. Chargé, comme consul, d'aller terminer son œuvre, il occupa le territoire conquis à main armée; mais les enseignes romaines inspiraient une telle épouvante que les faibles débris de cent douze tribus boïes préférèrent émigrer, et s'établirent au confluent du Danube et de la Save : dès lors, le nom de Boïes, de Lingons, d'Anamans, fut effacé de l'Italie.

191.

Rome alors fonda les colonies de Bononia, Parme, Pise, et repeupla celles de Crémone, Plaisance et Modène. Les Insubres se résignèrent au joug, les Cénomans obtinrent le prix de leur perfidie, et les Vénètes cédèrent à leur tour; les Ligures, qui résistèrent longtemps au brigandage romain, furent soumis par les armes; on distribua la Garfagnana et la Lunigiana septentrionale à la colonie romaine tirée de Lucques.

189-177.

De la haute Italie, que les Gaulois, depuis Bellovèse, avaient occupée quatre cents ans, on forma la province dite Gaule Cisalpine ou *Togata*, et Rome proclama cet arrêt : « La nature a placé les Alpes entre l'Italie et les Gaulois; malheur à eux s'ils osent les repasser! »

L'excès de l'oppression souleva quelquefois encore les Gaulois Cisalpins, et surtout les Salasses. Défait par ce peuple, le consul Appius Claudius Pulcher ranima le courage de ses soldats par des cérémonies sacrées, et, vainqueur enfin, demanda le triomphe, qui lui fut refusé. Il voulait pourtant jouir de cet honneur, lorsqu'un tribun l'empêcha de monter au Capitole; mais sa fille, qui était vestale, se plaça près de lui sur le char, et personne n'osa faire obstacle à la vierge sacrée : on la loua pour cet acte, et son père fut maudit.

CHAPITRE XIV.

Les Romains dans la Grèce et l'Orient. — Les triomphes.

Dans la guerre d'Annibal, le pays avait été ravagé; mais Rome s'assura la domination sur l'Italie entière, sur les mers, sur des provinces florissantes. Dans l'intérieur, le sénat acquérait la prépondérance que les corps politiques obtiennent toujours en temps

de guerre, et, par la guerre, il voulait la conserver; or, comme toute l'Italie était soumise, il tourna ses regards vers l'Orient.

Nous avons déjà parlé des transformations que cette partie du monde avait subies par les conquêtes d'Alexandre et par les discordes successives de ses généraux et de ses successeurs, qui fondèrent plusieurs royaumes dans les pays lointains; mais il suffit à notre histoire de rappeler ceux d'Égypte, de Syrie, de Macédoine.

En Égypte, ils formèrent la dynastie des Ptolémées Lagus. Ces rois, greffant la civilisation grecque sur celle d'Égypte, firent revivre dans Alexandrie une partie des connaissances qui, après le plus grand éclat, s'étaient éclipsées dans l'Orient et dans la Grèce. Ils réunirent dans le fameux Musée les livres et les savants; ceux-ci s'appliquèrent surtout à ces travaux d'érudition que l'homme recherche lorsque le génie de créer a cessé. Le commerce continuait à fleurir dans cette ville, si bien située entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe.

Le royaume de Syrie comprenait les pays que les anciens avaient appelés Mésopotamie, Médie, Bactriane, Assyrie, et une grande partie de l'Asie Mineure; ainsi, d'Antioche sur l'Oronte, les Séleucides, directement ou indirectement, commandaient sur tous les peuples compris entre l'Euphrate, l'Indus et l'Oxus, depuis la mer Égée jusqu'aux rives de l'Indus. A côté d'eux s'élevaient comme rivaux d'autres princes et d'autres peuples, autrefois vassaux de la Perse, c'est-à-dire les rois de la Géorgie, de la Cappadoce, de l'Arménie, du Pont, de la Bithynie, de Pergame dans la Mysie; l'île de Rhodes, riche par son commerce; les républiques d'Héraclée, de Sinope, Byzance, et d'autres petits peuples, tantôt libres, tantôt entraînés dans l'orbite de voisins plus puissants.

La Macédoine, qui avait cessé d'être la tête du vaste empire d'Alexandre, constitua un royaume distinct, qui acquit de l'importance par le rôle qu'il joua dans les destinées du pays le plus éclairé du monde, la Grèce.

Cette immense lumière des lettres et des beaux-arts, qui font de la Grèce le modèle éternel de la perfection classique, s'était éclipsée avec la liberté, dès que le génie cessa d'être inspiré par la vie publique, par les grands intérêts de la nation, par les luttes intrépides contre les envahisseurs de la patrie. S'il est une époque qui prouve jusqu'à l'évidence que la faveur des princes ne saurait suffire pour faire éclore le génie, c'est celle des Ptolémées. Ils invitaient à leur cour quiconque avait du mérite; les Séleucides et

les rois de Pergame leur disputaient à prix d'or les livres, les tableaux, les savants ; les Ptolémées défendirent l'exportation de la feuille du papyrus, comme si elle suffisait à peine à leurs besoins ; les rois de Pergame y substituèrent une peau qui, de leur nom, prit celui de *parchemin*, et sur ces feuilles ils firent copier cent mille volumes pour leur bibliothèque. Cependant, de tant de connaissances, de toute cette protection, il ne sortit que des œuvres médiocres, des exercices d'école, des raffinements d'érudition, d'ingénieux artifices, mais rien qui portât le cachet du génie et de la spontanéité. La faculté de créer étant éteinte et l'inspiration remplacée par la mémoire, ces lettrés s'enfermèrent dans la subtile analyse des œuvres déjà faites, dans les préceptes des œuvres à faire ; ils indiquèrent tous les défauts à éviter, mais n'atteignirent pas aux beautés qui seules donnent la vie au travail ; ils surent justifier par les exemples et l'autorité tout passage donné, mais non se faire pardonner à force de génie les heureux écarts de l'imagination.

L'Égypte, l'Inde, peut-être encore la Perse et la Babylonie, cultivèrent la philosophie ; mais c'est dans la Grèce seulement qu'elle eut de véritables écoles, avec cette évolution régulière de connaissances qui constitue la science. De Pythagore et de Socrate étaient sorties les deux sectes fondamentales : les platoniciens ou académiciens, qui, regardant les idées comme innées, faisaient éternelles la justice et la bonté ; les aristotéliques ou péripapéticiens, qui tiraient des sens toutes les notions et répudiaient tout ce qui n'était pas donné par l'expérience.

Mais la philosophie avait perdu son empire depuis que la force avait tout réduit à la théorie des faits accomplis. Dans cette triste situation, le penseur, qui se voit impuissant en présence de brutales réalités, est conduit à demander à la philosophie (la religion, dans le vrai sens du mot, n'existait pas alors) des motifs pour se résigner aux maux actuels, ou pour y devenir indifférent. Trois chemins le mènent à ce but : il peut considérer le plaisir comme le seul bien, la douleur comme l'unique mal, et, par suite, se procurer les sensations agréables, éviter les autres, jouir jusqu'à la satiété et satisfaire prudemment aux goûts des égoïstes ; telle fut la doctrine des épicuriens, diverse dans les applications, mais qui aboutissait toujours au bien-être individuel, à l'éloignement des affaires publiques et de tout ce qui peut troubler la tranquillité.

Par réaction contre les épicuriens, d'autres regardent comme

innée l'idée du vrai et du bon : de ce principe ils déduisent une série logique de préceptes, auxquels l'homme doit se conformer invariablement, pour se reposer dans la béatitude, quels que soient les événements extérieurs. Tel était l'enseignement de Zénon et des stoïciens, qui affectaient une vertu rigide, inaccessible aux douleurs, aux passions, prompte à se débarrasser de la vie, non-seulement lorsque le devoir l'exigeait, mais encore quand elle devenait onéreuse. Il en résultait la même conclusion pratique, éviter les affaires publiques, puisqu'il était impossible de les diriger d'après le modèle inflexible qu'ils s'étaient formé.

D'autres, s'apercevant que l'intelligence humaine était incapable de discerner la vraie nature des choses et que la sagesse philosophique n'était fondée que sur des hypothèses, rejetèrent toute vérité absolue et firent consister le repos de l'âme dans l'équilibre de l'esprit entre les négations et les affirmations. Ainsi pensaient les sceptiques, qui, révoquant en doute toutes les notions, tous les devoirs, disaient que les vices et les vertus changent selon les temps et selon les pays : le sage, dont la tranquillité de l'esprit est le but, doit toujours refuser son assentiment, l'adhésion étant sottise, puisqu'on ne peut acquérir la conviction intime de rien ; entre les illusions des sens et celles de l'intelligence, l'homme doit louvoyer dans un juste milieu qui le conduise à la félicité, sans souci des scandales et des maux du monde réel.

Ces philosophies, quoique dérivant de principes opposés, avaient toutes pour conséquence de rendre les esprits indifférents à la réalité. Comme le goût de l'érudition dominait alors, l'académie nouvelle, qui fleurit principalement à Alexandrie, glanait dans les systèmes des écoles précédentes pour y recueillir ce qu'elle jugeait le meilleur ; elle acceptait toutes les opinions comme probables, sans rien affirmer de positif à l'égard d'aucune : éclectisme inefficace, qui détruit la distinction entre le vrai et le faux, puisqu'il enlève le caractère d'absolu, et fait de l'expérience l'unique critérium.

La décadence des saines pensées est toujours accompagnée des écarts de la parole. Les sophistes, gazetiers d'alors, enivrés de la puissance de l'argumentation, quel qu'en soit le but, lorsque la guerre du Péloponèse les eût habitués aux excès, appliquèrent leur esprit à soutenir également le bien et le mal ; ils justifiaient la violence, glorifiaient la force, et transportaient dans la vie civile les lois de la guerre. De là, la passion du pouvoir, l'ardeur de la lutte, le délire de la victoire, si bien exprimés par ce vers

d'Euripide, : « La sagesse et la gloire accordées par les dieux aux « mortels, c'est d'appesantir une main puissante sur la tête des « ennemis. » Comme il arrive toujours, c'est avec de pareilles doctrines que les philosophes énervaient les esprits, en justifiant la volupté, en faisant disparaître la différence entre le bien et le mal, le vrai et le faux, en rendant la volonté de l'homme esclave des sens, en proposant pour unique exercice aux personnes éclairées l'art frivole de la rhétorique, qui pervertissait l'âme et l'intelligence, la conscience et le goût.

On peut apprécier l'influence de ces doctrines sur les actions, puisque l'homme agit toujours sous l'empire de ses croyances. Le plus illustre des nouveaux académiciens fut Carnéade de Cyrène. Il enseignait que la vérité n'a pas un caractère indéfectible auquel on puisse la reconnaître, attendu que les sensations qui fournissent la matière des notions sont illusoires ; si même il existe une vérité absolue, elle est hors des confins de l'intelligence de l'homme, qui, pour cela, ne peut fonder ses pensées et ses actes que sur la vraisemblance, et se trouve dans l'impossibilité absolue de décider. Les Athéniens l'envoyèrent à Rome comme ambassadeur avec le stoïque Diogène et le péripatéticien Critolaüs. Pour donner aux Romains une preuve de sa prodigieuse subtilité dans l'art d'argumenter, il soutint un jour que l'homme doit agir selon la justice, et le lendemain il défendit la proposition contraire, ajoutant que le juste et l'injuste sont synonymes d'utile et de nuisible, que le vulgaire traite de fou celui qui fait une action juste à son propre détriment, tandis qu'il proclame sages les hommes qui agissent d'une manière inique, mais tout à leur avantage personnel.

Épouvanté de pareilles doctrines, Caton le Censeur proposa au sénat d'expulser immédiatement ce rhéteur, qui faisait de la vertu un pur exercice d'argumentations. On se rappelle que Fabricius, lorsqu'à la table de Pyrrhus il entendit exposer les doctrines d'Épicure, pria les dieux que les ennemis de Rome y conformassent toujours leur conduite.

En effet, les épicuriens, donnant pour but à l'activité humaine le plaisir, dont la première condition, disaient-ils, est la tranquillité de l'âme, détournaient des affaires publiques, du patriotisme orageux, et même des affections domestiques, puisqu'elles sont entourées de nombreuses épines. Les Grecs, qui avaient fait périr Socrate parce qu'il répandait des doutes sur leurs dieux, ne punirent pas Épicure qui niait toute espèce de dieux ; dans les

derniers temps de leur existence politique, ils s'abandonnaient à son enseignement ou au doute mortel. Ainsi, quand il aurait fallu de fortes pensées et des actions généreuses, ils se plongeaient dans les orgies ou s'endormaient dans l'incertitude ; et la patrie ! advienne que pourra.

A des gens qui pensent ainsi, qu'un ambitieux offre des théâtres, des baladins, des banquets, des femmes, des jouissances matérielles, et il pourra facilement s'en faire le tyran ; un ennemi même pourra les subjuguer, parce que ces funestes leçons étouffent le germe robuste des vertus patriotiques : au lieu des joies viriles de la résistance et du sacrifice, on calcule combien l'on gagnera et par quels moyens on jouira davantage. Dans cet état, les Grecs, tombés des hauteurs de leurs républiques si vantées, corrompus par une opulence luxurieuse et des coutumes étrangères, agités par des démagogues d'autant plus prodigues de balivernes que la vigueur des guerriers et le jugement des politiques se sont affaiblis davantage, étaient ballottés entre la tyrannie des princes et les folies de la plèbe ; mais tyrans et plèbe fraternisaient dans la bonne chère. La merveilleuse splendeur d'Athènes ne se manifestait plus que dans une merveilleuse corruption ; la sévérité de Sparte, que dans une grossièreté inhumaine ; et les Macédoniens, tantôt par les armes, tantôt par les intrigues, tantôt avec l'or, y exerçaient une influence mortelle.

Pour résister aux Macédoniens, on forma la ligue achéenne. 284.
Elle se composait de petits États qui dans une diète générale choisissaient un stratége et dix magistrats, à l'effet de maintenir l'égalité et la liberté au dedans, la sécurité au dehors ; cette ligue eut le bonheur de voir à sa tête une suite de héros, Aratus, Cléomène, Philopœmen. A son exemple, s'organisa la ligue étolienne
des villes de la Béotie, de la Locride, de la Phocide, de l'Arcadie, 280.
de la Thessalie et autres. Si les Achéens étaient armés pour la défense, cette fédération avait la guerre pour objet principal. En effet, les peuples qui en faisaient partie possédaient seuls en Grèce une force nationale ; les autres n'employaient que des mercenaires, et ces troupes, plus turbulentes que braves, violatrices des lois et des propriétés, étaient plus odieuses que redoutées.

Malheureusement, ces deux ligues ne surent pas se maintenir en paix l'une avec l'autre, pas plus que les membres de la même ligue ; la guerre bouleversait donc les petits États de la Grèce non moins que les grands États de l'empire d'Alexandre. La Macédoine, la Syrie et l'Égypte, sous des rois parfois braves et magna-

nimes, plus souvent corrompus, mous, intrigants et féroces, passaient tour à tour de la guerre à la paix; partout, sous le vernis de l'urbanité, de la littérature, des arts, couvait une immense dépravation, et des guerres continuelles produisaient des gouvernements immoraux et iniques. Mais pour être injuste il faut au moins être fort, et ces États, au contraire, étaient petits et dépendants; les grands se composaient d'éléments hétérogènes, toujours prêts à s'entre-détruire, et ne s'appuyaient que sur des troupes européennes, énervées par les molles délices de l'Asie. Semblables aux puissances de l'Europe dans les deux derniers siècles, ils se maintenaient au moyen d'alliances et d'équilibre positif; système vacillant qui devait succomber sous la vigilante obstination de Rome. Idolâtrée de ses enfants prêts à se sacrifier pour elle aux dieux infernaux ou à se précipiter dans les goufres, Rome, en effet, par la force des choses, était destinée à prévaloir sur tous ces Etats.

Les Romains, par leurs victoires sur les pirates de l'Illyric avaient mis la Grèce à l'abri de leurs attaques : aussi les deux ligues des Etoliens et des Achéens les honorèrent à l'envi d'ambas-
219. sades et de témoignages de reconnaissance; les Corinthiens les admirent à la célébration des jeux isthmiques, les Athéniens au droit de cité et aux mystères de la Cérès Éleusine. Ce fut donc comme libérateurs que les Romains firent leur première apparition parmi les Hellènes. Attale, roi de Pergame, Rhodes et la ligue étolienne recherchaient leur amitié; aussi pauvres de forces que riches de prétentions, les Étoliens se comparaient à la république romaine, et Rhodes avait la prétention de tenir la balance entre Rome et la Macédoine.

Philippe III, roi de Macédoine, outre un pays belliqueux et bien fortifié, avait à son service la cavalerie thessalienne, possédait de vastes domaines et des îles jusqu'en Asie. Appelé au secours de la ligue achéenne contre celle des Etoliens, Philippe aurait pu les réunir toutes les deux, et, plaçant les vingt-huit États grecs sous l'autorité militaire de la Macédoine, préparer un obstacle puissant à l'ambition pressentie de Rome. Mais les Grecs regardaient avec jalousie leur ancienne dominatrice; Philippe lui-même, quoique rusé politique et d'un naturel assez doux, avait été gâté par les adulateurs. Au lieu de chercher à gagner leur amitié, il indisposa les deux partis par des crimes infâmes; il fit périr traîtreusement Aratus, le vertueux chef de la ligue achéenne, violenta des femmes, porta la désolation en Crète, à Messène, profana des

tombeaux et des temples, détruisit des chefs-d'œuvre. Pour se garantir de ses attaques, Rhodes, Sparte et la ligue étolienne invoquèrent le secours des Romains, qui déjà lui gardaient rancune depuis qu'il avait prêté son appui à Annibal.

Le sénat romain était à l'affût, et saisissait avec empressement les occasions de prendre les faibles sous sa protection pour tomber sur les forts. Mais le peuple, épuisé par seize ans de guerres, lorsqu'il entendit proposer de puissants armements et une nouvelle expédition contre la Macédoine, devint furieux, et trente-cinq tribus dans les comices votèrent négativement. Jaloux de conserver par la guerre le pouvoir dictatorial qu'il avait acquis par la guerre, le sénat ne céda point; il voulait que les fils indociles des anciens plébéiens, qui gardaient le souvenir de l'Aventin et du mont Sacré, périssent dans les combats et fissent place à des Latins, à des Italiotes, à des affranchis, gens nouveaux et flexibles. Au moyen de ces manœuvres qui placent toujours la multitude sous l'influence d'une assemblée, il triompha du parti contraire et proclama les hostilités. L'Africain Massinissa 200.
lui fournit des blés, des chevaux et des éléphants. Cette fois, Rome voulut attaquer l'ennemi au cœur de sa puissance; mais les montagnes escarpées derrière lesquelles s'étendait la Macédoine, gardées par les fantassins de l'Épire et la cavalerie thessalienne, lui firent payer cher cette tentative.

La fortune, pendant deux ans, fut incertaine, jusqu'à ce que le 198.
commandement fut confié au consul Titus Quintius Flamininus, un de ces fils de la guerre, dont la vie des camps fait des politiques consommés. Renard ou lion selon le besoin, il employait peuples, individus, pour arriver à ses fins. Il parlait grec, avait des manières courtoises, se montrait chaud partisan de la liberté, et, comme Bonaparte à Cherasco, il criait : « Peuples, nous venons briser vos chaînes; nos ennemis sont vos tyrans. » Il promettait de délivrer les Grecs, et se disait envoyé par une république pour rétablir les républiques : « Souvenez-vous de vos antiques exploits, et montrez-vous tels que vous avez été ». Les Grecs le croyaient et lui ouvraient les portes de leurs villes; Flamininus en riait, et continuait son rôle.

Philippe de Macédoine, qui avait eu l'occasion la plus favorable pour relever la Grèce et le nom macédonien, enveloppé dans les mailles d'une politique insolite, ne fit plus que naviguer au ha- 197.
sard. Flamininus lui livre bataille, et la terrible phalange macédonienne, si renommée pour sa force compacte, se trouvant en

face de la légion romaine, plus agile, succombe auprès des collines des Cynocéphales, et perd le renom d'invincible qu'elle avait acquis dans les guerres d'Asie. Cependant Flamininus ne voulut pas anéantir Philippe; il prodiguait même aux vaincus des paroles d'humanité, de générosité, de respect. « Rome, disait-il, « a rendu la liberté à la Grèce; cela suffit à sa magnanimité. « Philippe laissera libres les autres États; il aura une flotte et « une armée, mais il ne fera point la guerre hors de la Macé- « doine sans le consentement de Rome; il payera mille talents et « livrera comme otage son fils Démétrius. » Flamininus présida lui-même les jeux isthmiques, et fit proclamer par un héraut le dé-
196. cret suivant: « Le sénat et le peuple romain et Quintius Flami- « ninus, proconsul, vainqueur de Philippe et des Macédoniens, « déclarent libres et exempts de tout tribut les Corinthiens, les « Phocidiens, les Eubéens, les Locriens, les Phtiotes, les Mag- « nètes, les Achéens, les Thessaliens, les Perrhèbes. »

Qui pourrait décrire la joie des Grecs en entendant qu'on leur donnait la liberté? Ils en croyaient à peine leurs oreilles, et firent répéter le décret, comme si des édits et des proclamations suffisaient pour rendre un peuple libre. On le couvrit de fleurs et de guirlandes, et les acclamations remplirent le cirque; on rendit des honneurs divins à ce héros de la race d'Énée, et à son peuple descendant d'Énée; des sacrifices furent offerts en l'honneur de Titus et d'Hercule, de Titus et d'Apollon Delphique. Pendant plusieurs siècles, un prêtre de Flamininus l'honora de libations, en chantant un hymne qui disait: « Vénérons la foi sans tache des « Romains, jurons d'en conserver un éternel souvenir. Chantez, ô « Muses! le grand Jupiter, Rome, Titus et la foi romaine! O « Apollon, toi qui guéris! O Titus sauveur! » Les Achéens lui firent un don plus précieux : ils rachetèrent à cinq mines par tête et remirent à Flamininus douze cents Romains qui, faits prisonniers dans la guerre d'Annibal et vendus comme esclaves, gémissaient dans la Grèce, plus malheureux depuis qu'ils voyaient leurs fils et leurs frères proclamés libérateurs.

Cet heureux fourbe retira les garnisons des forteresses de Corinthe, de Chalcis, de Démétriade, et promit de ne pas laisser un seul soldat dans la Grèce. Mais il voulut que chaque ville conservât ses propres lois; c'était le moyen d'y maintenir la désunion pour les subjuguer facilement, à volonté, et empêcher la ligue Achéenne de croître et de se consolider. Du reste, comme si la Grèce se fût entendue pour aider à cette politique, il se forma

dans chaque ville deux partis, l'un favorable aux Romains, l'autre contraire. Comme Carthage, la Grèce dut livrer sa flotte; Rome se proposait de rester maîtresse des mers sans avoir trop de navires, et de se conserver la puissance terrestre. Après avoir rompu les ligues, abattu les forts, semé partout des germes de discorde, Flamininus alla jouir à Rome d'un fastueux triomphe de trois jours; il y porta des trophées, des statues de bronze et de marbre, des vases d'un travail merveilleux, dépouilles de Philippe, et cent quatorze couronnes d'or données par les villes affranchies. Le jour où le songe flatteur s'évanouit est bien triste pour les nations! La Grèce s'aperçut bientôt qu'au lieu d'être affranchie, elle n'avait fait qu'échanger la servitude macédonienne contre l'esclavage romain; elle disait : « On nous a ôté les fers des pieds pour nous les mettre au cou. »

Les Étoliens, naturellement inquiets, prirent ombrage en voyant que Rome différait à retirer ses troupes de toutes les parties de la Grèce qu'elle avait délivrées, et tentèrent de s'emparer de Sparte, de Chalcis et de Démétriade; c'était au moment où les Boïes et les Insubres résistaient encore aux Romains au milieu des Alpes, et que les Espagnols s'insurgeaient. 195.

Peut-être ces feux étaient allumés ou du moins attisés par Annibal, qui, attentif à communiquer à tous sa haine contre Rome, cherchait à former une ligue entre Carthage, Antiochus de Syrie et la Macédoine, à laquelle se seraient joints les petits États, désabusés des promesses romaines et persuadés que la liberté ne se donne pas, mais se prend. L'indomptable aventurier pensait obtenir d'Antiochus une nouvelle armée pour retourner en Italie; dans ce but, il envoya à Carthage, sous prétexte de négocier, un Tyrien qui communiqua verbalement aux amis d'Annibal ce qu'il ne convenait pas de mettre par écrit : mais cet agent, ayant été découvert, fut obligé de s'enfuir, et les timides Carthaginois renouvelèrent leurs protestations de soumission à leurs orgueilleux vainqueurs.

Antiochus était mécontent des Romains, qui traversaient ses prétentions sur l'Égypte et les villes grecques de l'Asie Mineure; il trouvait étrange qu'ils se constituassent les patrons de la liberté des Grecs d'Asie, eux qui tenaient dans la servitude les Grecs d'Italie et de Sicile. Il avait donc soutenu Philippe de Macédoine, et maintenant Annibal l'excitait à assaillir les Romains par terre, tandis que lui les attaquerait sur mer. Heureusement pour Rome, Antiochus se défiait d'Annibal, soit qu'il fût

incapable de comprendre son génie, soit qu'il portât envie à sa
grandeur; d'ailleurs, il souffrait avec impatience les reproches que
le sévère Carthaginois jetait au milieu des adulations dont il était
assourdi. Il écouta plus volontiers les Étoliens, qui désiraient atti-
193. rer la guerre en Grèce pour la faire tourner à leur avantage.
« Soyez sûr, lui disaient-ils, que partout les peuples se soulè-
veront en votre faveur. — Et soyez assurés, leur répondit le
roi, que je couvrirai de mes flottes toutes les mers. » Mensonge de
part et d'autre : Antiochus conduisit à peine dix mille hommes
en Grèce; les Étoliens restèrent seuls, et les Romains eurent le
temps d'arriver et de les battre séparément.

Antiochus adoptait le système le plus funeste, celui des tâton-
nements : tantôt il rendait sa confiance à Annibal, qui proclamait
que les Romains ne pouvaient être vaincus qu'en Italie; tantôt il
s'en défiait et cherchait ailleurs des alliés. D'un autre côté, il s'aliéna
Philippe de Macédoine, lorsqu'il avait le plus grand besoin de son
concours; or ce roi, trop peu résolu pour faire tourner ces dissen-
sions au profit de la Grèce et de son royaume, livra aux Romains
le passage à travers ses difficiles montagnes. Les vaisseaux du roi
de Pergame et de Rhodes le leur facilitèrent par mer. Les flatteurs
répétaient encore à Antiochus que les Romains ne pénétreraient ja-
mais en Grèce, lorsque tout à coup ils apparurent menaçants.
Battu aux Thermopyles par le consul Acilius Glabrion, et sur la
mer Ionienne par Émilius Régillus, il est enfin chassé de la Grèce.
191. Réduit à la guerre défensive, et voyant, comme Annibal le lui
avait prédit, que les Romains viendraient le chercher en Asie sans
être arrêtés par l'Hellespont, il rassemble toutes ses forces à Ma-
gnésie au pied du Sipyle; seize mille hommes organisés à la macé-
donienne, quinze cents Galates, des cavaliers et des cuirassiers de
Médie, des argyraspides, des archers scythes et mysiens, des Cyr-
téens, des Élymes, des Thraces, des Cappadociens, des Crétois,
des dromadaires d'Arabie, cinquante-deux éléphants de l'Inde,
beaucoup de chars armés de faux, composaient l'armée d'Antio-
chus : suprême effort de tout l'Orient contre la puissance occidentale.
Mais les Romains, commandés par Lucius Cornélius Scipion et
Eumène II, roi de Pergame, triomphèrent du nombre par le cou-
rage et l'habileté, battirent le grand roi, lui tuèrent cinquante
mille hommes et firent cent quatre vingt dix mille prisonniers.

190. Ce fut le dernier coup porté à la puissance de Syrie. A Apa-
188. mée, Rome accorda la paix à Antiochus; elle aurait pu le chasser
au delà du Taurus, mais elle se contenta de l'affaiblir et de le

tenir dans son entière dépendance. Dans cette pensée, elle répartit en douze ans la somme de 12,000 talents qu'il devait lui payer, et celle de 350 promise à Eumène; elle lui enleva tous ses éléphants et les vaisseaux, qui furent brûlés, exigea vingt otages et son propre fils, et voulut même qu'il livrât l'Étolien Thoas et Annibal. Ce roi aurait peut-être, s'il l'avait pu, rempli la dernière condition, qui déshonore la politique de ceux qui autrefois avaient dénoncé à Pyrrhus le médecin empoisonneur. C'est à cette époque, dit-on, qu'Annibal et Scipion eurent à Éphèse le colloque suivant : « Quel est, à votre avis, demandait Scipion, le plus grand capitaine? — Alexandre, qui avec peu d'hommes défit des armées innombrables, répondit Annibal. — Et le second? — Pyrrhus, qui enseigna l'art des campements. — Et le troisième? — Moi. » — Scipion, blessé au vif, ajouta : « Que diriez-vous donc si vous m'aviez vaincu? — Dans ce cas, je me mettrais au-dessus d'Alexandre, de Pyrrhus et des plus grands capitaines. »

Glabrion obtint les honneurs du triomphe pour sa victoire des Thermopyles; Régillus, pour celle qu'il avait remportée sur la flotte syrienne; Scipion, pour celle de Magnésie, et l'Asiatique, ainsi fut-il surnommé, traîna derrière son char les chefs vaincus, les images de 130 villes, 334 couronnes d'or et d'inappréciables trésors. L'Étolie, qui avait prolongé la lutte, dut enfin accepter la paix et payer 500 talents; Céphalonie et Samos cédè- 189.
rent à leur tour, et le consul Fulvius Nobilior, qui les avait soumises, obtint les honneurs d'un triomphe dans lequel il étala 100 couronnes d'or, 285 statues de bronze, 230 de marbre, une grande quantité d'argent, d'armes et de dépouilles. L'autre consul, Manlius Vulso, vainquit les Gaulois, qui, sous le nom de Galates, infestaient la Grèce et les villes de la Troade, de l'Éolide, de l'Ionie; ces divers États, par reconnaissance, lui offrirent des couronnes. Rome, fidèle à sa parole, ne conserva rien de ses conquêtes, qu'elle distribua a ses deux alliés les plus utiles dans cette guerre, Eumène de Pergame et la république de Rhodes.

Ainsi Rome, sous l'apparence de libératrice, était devenue en dix-ans, non pas la maîtresse, mais l'arbitre de tous les pays situés entre l'Euphrate et l'Atlantique, de telle sorte qu'il ne s'y déployait pas une seule bannière sans sa permission. Les grands États étaient affaiblis, et les petits recherchaient son amitié ou imploraient sa protection. Partout présente au moyen d'ambassadeurs qui étaient des espions et des brouillons, elle fomentait les jalousies réciproques, les factions au dedans et les guerres au dehors, même chez les petites nations; elle accueillait toutes les

plaintes dirigées contre Philippe, Antiochus ou les Étoliens, et donnait toujours raison aux faibles contre les forts. Chose étonnante, loin de s'être épuisée dans ses guerres fréquentes, elle envoyait encore de nouvelles colonies : résultat de l'excellent système qu'elle avait adopté, de rétablir ses forces par l'assimilation des peuples italiens et des affranchis.

Deux ennemis, cependant, continuaient à lui donner de l'ombrage, Annibal et Philippe; tant qu'ils vivaient, elle avait à craindre une ligue générale. Elle caressait donc Antiochus, Rhodes, l'Achaïe, Eumène, et faisait épier toutes les démarches d'Annibal, qui ne semblait prolonger sa robuste vieillesse que pour lui
184. chercher des ennemis. Prusias II, roi de Bithynie, l'écouta, et, grâce à lui, vainquit Eumène. Flamininus, le libérateur de la Grèce, arrive alors et somme Prusias de lui livrer Annibal, qui, devinant l'objet de cette visite, sécria : « Puisque la mort d'un vieillard odieux tarde au gré de ses désirs, délivrons Rome de si graves terreurs; mais son triomphe sur un vieillard désarmé la couvrira d'infamie dans la postérité. » Puis il s'empoisonna, l'année même où Scipion, son vainqueur, mourait à Linternum.

Délivrés de toute crainte de ce côté, les Romains s'appliquèrent à soulever la Lycie contre Rhodes et Sparte contre les Achéens, agités par de continuelles dissensions, inévitable héritage des républiques grecques : les Romains en profitèrent pour étendre leur droit d'immixtion. Ils avaient acheté parmi les Achéens une faction qui préparait la ruine de la patrie en la corrompant. Philippe de Macédoine s'aperçut que les Romains, qui d'ailleurs ne cherchaient qu'à l'affaiblir et à le rendre odieux, ne lui témoignaient d'égards que lorsqu'ils le craignaient; il songea donc à reprendre les armes pour rétablir sa puissance mutilée. Abreuvé d'humiliations, il se faisait lire tous les jours le traité honteux que Rome lui avait imposé; il laissait échapper de ces paroles menaçantes qui ne sont que ridicules ou dangereuses quand elles ne sont pas soutenues par une force capable de les faire respecter; il imposait de nouvelles taxes sur les marchandises des Romains, et les excluait des priviléges accordés aux autres étrangers; par haine contre eux, il fit exterminer les habitants de Maronée; il méditait les grands projets d'Annibal, et empoisonna son fils Démétrius, qui, pendant son séjour à Rome comme otage, avait mérité la bienveillance du sénat et peut-être épousé ses intérêts. Enfin, accablé par le remords et le sentiment de son impuissance, il mourut de mélancolie.

Persée succéda à son père. Doué d'une capacité presque égale, il put disposer des ressources que Philippe depuis longtemps avait préparées dans le but d'attaquer les Romains; son trésor bien garni, la population augmentée, il pouvait compter sur le dévouement de la plus grande partie de la Thrace, cette pépinière de braves, et beaucoup de mercenaires étaient prêts à le suivre en Italie. Ce qui l'attirait dans la Péninsule, c'étaient les guerres, peu considérables, il est vrai, mais continuelles, que Rome était obligée de faire contre l'Espagne et la Ligurie, ainsi que dans l'Istrie, la Corse et la Sardaigne, pays qui supportaient le joug avec impatience; mais il savait le peu de confiance que méritaient les troupes mercenaires, et combien Rome était puissante dans l'opinion et la réalité. Il commença donc par dissimuler son avarice et son ambition, et déposa le diadème aux pieds du sénat, déclarant qu'il ne voulait le recevoir que de ses mains. Alors, par de fréquentes audiences, des libéralités, des actes de justice, il fait croire aux Macédoniens que le temps des prédécesseurs d'Alexandre est revenu; il se concilie les Grecs en prenant le parti des pauvres contre les riches, partisans de Rome; il fait alliance avec Rhodes et Gentius, roi d'Illyrie, donne sa sœur à Prusias, roi de Bithynie, et lui-même épouse Laodice, fille de Séleucus Philopator, roi de Syrie, pour s'en faire des appuis contre les Romains; il envoie des émissaires aux peuples voisins de l'Italie, et des ambassadeurs à Carthage; il traite avec les Thraces pour en avoir des troupes au besoin, et ramasse de grandes sommes pour nourrir pendant plusieurs années ses forces militaires, qu'il porte à trente mille fantassins et cinq mille cavaliers. 178.

Les peuples opprimés se créent d'habitude un fantôme de libérateur et l'adorent, sauf à le couvrir de boue lorsqu'il apparaît, non tel qu'ils l'avaient imaginé, mais tel qu'il est en réalité. Ainsi les Grecs voyaient dans Persée le représentant de la cause nationale, approuvaient tout ce qu'il faisait, et avaient en lui pleine confiance; mais la vigilance et les intrigues des agents de Rome tenaient les Achéens dans la sujétion, surtout depuis qu'ils avaient perdu leur chef, Philopœmen, surnommé le dernier des Grecs. Les Étoliens, retournant les armes contre eux-mêmes, s'étaient mis dans l'impossibilité de rien entreprendre d'efficace; les Acarnaniens se trouvaient dans le même cas. La ligue des communes béotiennes avait été anéantie par Rome, qui d'ailleurs surveillait toutes les démarches de Persée pour saisir une occasion de rupture; c'est ainsi qu'elle l'accusa d'avoir cherché à faire périr Eumène, roi

fidèle à Rome, et tenté d'empoisonner les principaux citoyens
de la république. Au lieu de descendre à une justification et de
livrer les personnes que Rome lui demandait, Persée lui repro-
171. cha l'orgueilleuse domination qu'elle faisait peser sur les républi-
ques, répudia l'alliance paternelle, et accepta la guerre avant
que Rome y fût bien préparée.

Mais, à la première apparition de l'armée conduite par le consul Publius Licinius Crassus, Persée, s'apercevant qu'il avait peu à espérer des villes déchirées par les factions, fit des propositions de paix; Rome se montra disposée à les accueillir, et, par une trêve trompeuse, gagna du temps pour se procurer des amis, des sujets, des otages. Aussitôt qu'elle fut prête, elle chassa honteusement les émissaires de Persée; cependant, lorsque la bataille s'engagea près du mont Ossa, il fit essuyer aux Romains la plus terrible défaite qu'ils eussent éprouvée depuis quarante ans. Si, poursuivant sa victoire, il avait assailli le camp romain avec la phalange, peut-être aurait-il terminé la guerre; d'autant plus que les Grecs secouaient leurs chaînes de toutes parts, et que la démocratie patriotique l'emportait sur la servile aristocratie. Mais Persée se bornait à de petits avantages, et bien qu'il combattît depuis plusieurs années avec succès, il se tenait sur la défensive, presque toujours funeste dans les cas suprêmes. Ainsi, après avoir laissé échapper l'occasion, il demanda plusieurs fois la paix au consul dans un langage suppliant qui le déshonorait lui-même et décourageait ses amis. Pendant la paix, il intriguait et préparait des armes; les Romains, résolus d'en finir, assemblèrent cent mille hommes, dont ils confièrent le commandement à Paul Émile.

Paul Émile était fils du consul qui périt glorieusement à la bataille de Cannes; il avait fait son éducation militaire dans la terrible guerre d'Espagne et de Ligurie, et conservait à soixante ans toute la vigueur de la jeunesse. Mais, comme il était nourri dans l'orgueil de l'ancienne aristocratie, le peuple, auquel il était odieux, lui avait refusé le consulat et depuis longtemps le laissait dans la solitude privée, où il veillait à l'éducation de ses enfants. Lorsqu'il fut élu consul, il dit en public : « Je comprends que la nécessité seule vous a déterminés. Que le peuple donc ne se mêle point de la manière dont je ferai la guerre; que les soldats aient la main prompte, les glaives aiguisés. Du reste, ni bavardages, ni avis; tout me regarde, moi seul. »

168. Avec cent mille hommes, parmi lesquels il établit une discipline

rigoureuse, il se mit en marche et traversa les gorges difficiles du mont Olympe; mais, à la bataille de Pydna, la puissante phalange macédonienne était sur le point de mettre en déroute les légions romaines, lorsqu'une éclipse atterra les soldats de Persée et parut annoncer la fin du royaume d'Alexandre. Paul Émile et les aigles romaines triomphèrent. Le peuple romain étant rassemblé dans le cirque, le consul Caïus Licinius Crassus montra les lettres couronnées de laurier, et proclama cette nouvelle : « L'ennemi est vaincu; vingt mille Macédoniens, sur quarante mille ont péri en combattant; onze mille ont été environnés et pris; toutes les villes ouvrent leurs portes à nos légions. »

La Macédoine, à son dernier jour, ne s'était pas montrée indigne d'elle-même; mais ce royaume qui ne s'appuyait que sur l'armée périt avec l'armée et fut soumis en deux jours. Persée, quoique blessé, s'était jeté sans cuirasse au milieu de la phalange, démentant ainsi le reproche de lâcheté que les historiens de Rome lui ont adressé. Avec son trésor, qui l'acompagnait partout, il se réfugia dans le temple des Cabires de Samothrace, très-vénéré à cause des anciennes religions pélasges, et de là fit demander la paix au consul; mais, abandonné des siens et dépouillé de son trésor par un rusé Crétois qui feignait de favoriser sa fuite, il dut se rendre sans conditions. Son vainqueur le reçut au milieu des officiers avec toute la solennité latine, lui reprocha le passé, lui prit ensuite la main et finit par l'assurer de la clémence romaine; puis, se tournant vers ses officiers : « N'oubliez pas, leur dit-il, cet insigne « exemple de la mobile fortune, et qu'il vous apprenne que le « vrai courage consiste non à s'enorgueillir dans la prospérité, « mais à ne pas se laisser abattre par les revers. »

Lorsqu'on eut célébré par des jeux splendides la constitution donnée à la Macédoine, brûlé les armes qui ne pouvaient servir au triomphe, égorgé le petit nombre de ceux qui restaient fidèles à Persée ou témoignaient de leur zèle pour l'indépendance, soixante-dix villes de l'Epire, qui avaient passé des Romains aux Macédoniens, furent dépouillées de leurs trésors et abandonnées au 167.
glaive des soldats, qui tuèrent ou vendirent cent cinquante mille individus. Le vertueux Paul Émile, après avoir voyagé pour admirer les villes grecques et les merveilles de la nature et de l'art, retourna comblé de gloire en Italie, amenant comme otages tous ceux qui, sous le roi, avaient rempli des offices ou des magistratures, et, comme prisonniers, Persée et sa famille. Lors-

que ce dernier le supplia de lui épargner la honte d'être traîné derrière le char triomphal : « Cela est en ton pouvoir », lui répondit durement le vainqueur. Mais Persée n'eut pas le triste courage de se donner la mort, et il orna de ses infortunes le triomphe le plus splendide qu'on eût célébré jusqu'alors.

Paul Émile entra dans le Tibre sur la galère du roi à seize rangs de rames, et la pompe dura trois jours au milieu d'une foule immense. Le premier jour, douze-cents chars portèrent les boucliers d'argent massif, un pareil nombre les boucliers de bronze, trois cents autres les lances, les glaives, les arcs, les traits. Des hommes précédaient avec les armures de bronze ou les statues, puis venaient huit cents brancards chargés d'armes de toutes sortes. Dans le second jour figurèrent mille talents en argent monnayé, deux mille deux cents en barre, une infinité de coupes. Cinq cents voitures étaient chargées de statues grandes et petites, de boucliers d'or et de beaucoup de statues des galeries royales. Dans le troisième, on vit cent vingt bœufs tout blancs, deux cent vingt vases d'argent, une amphore incrustée de pierreries de la valeur de dix talents d'or, et dix autres d'or pur ; deux mille dents d'éléphant de trois coudées, un char d'ivoire orné d'or et de pierreries, un cheval avec le harnais d'or hérissé de pierres précieuses, et des couvertures à fleurons ; une litière d'or et de pourpre, quatre cents couronnes données par les villes, et sur un magnifique char d'ivoire, le triomphateur. Derrière lui venait Persée en habits de deuil, entouré de ses amis enchaînés, de ses deux fils et d'une jeune fille, à laquelle ses conducteurs apprenaient à tendre au peuple ses innocentes mains pour implorer sa pitié, ou mieux pour flatter sa vanité en lui montrant à quelles misères il pouvait réduire les monarques.

Le dernier roi de Macédoine fut jeté dans un cachot ténébreux où l'on enfermait les rois jusqu'au moment du supplice, et laissé sept jours sans nourriture. Les autres prisonniers partagèrent avec lui les rares aliments que les geôliers leur jetaient au milieu des ordures, et lui présentèrent un lacet et un couteau ; mais il n'eut pas encore le courage de s'ôter la vie. Paul Émile, par humanité ou par respect pour ses malheurs, obtint du sénat qu'il fût transféré dans une prison moins hideuse, où deux ans après il mourut d'épuisement ; ses barbares geôliers, vers la fin, s'amusaient à l'empêcher de dormir. Son fils aîné, Philippe, était
164. mort avant lui ; l'autre, pour gagner sa vie, se fit tourneur, et devint plus tard greffier des magistrats d'Albe.

Les carrières de Rome et les prisons de toutes les villes latines

et des colonies suffisaient à peine à contenir les prisonniers, qui portaient aux pieds des fers du poids de cent livres. Poëtes, historiens, orateurs, répétèrent à l'envi que les aïeux de Troie étaient vengés par la mort du dernier des Eacides (1), et ils exaltèrent la gloire du grand peuple qui *combattait les superbes et pardonnait aux vaincus.*

Les Romains, fidèles à la politique adoptée à l'égard de la Grèce, laissèrent à la Macédoine ses lois et ses magistrats, c'est-à-dire qu'elle ne fut pas réduite en province. L'Illyrie, soumise en trente 168.
jours par le préteur Anicius Gallus, fut traitée de la même manière, et le roi Gentius conduit prisonnier à Rome. Un décret du sénat annonça au monde cette nouvelle magnanimité : « La Macédoine et l'Illyrie préviennent tous les peuples que Rome est disposée à leur rendre la liberté. »

Rome avait remis à la fin de la guerre le soin de punir les peuples qui l'avaient desservie et ceux qui s'étaient montrés les moins zélés pour sa cause. A ce titre, Rhodes aurait éprouvé le sort de l'Epire, si Caton ne s'y fût opposé. Ce rigide censeur plaida la cause des envoyés rhodiens qui parcouraient la ville en suppliants et couverts de haillons; il rappela que cette glorieuse république maritime avait combattu pour Rome contre Philippe et Antiochus, et d'ailleurs, disait-il, elle ne s'est proposé que le maintien de son indépendance : « On lui reproche « d'avoir souhaité le triomphe de Persée; mais quiconque voyait « dans sa chute la servitude commune pouvait-il faire un autre « vœu? Voudriez-vous punir de simples désirs? mais vous-mêmes, « comment vous conduisez-vous lorsqu'il s'agit de vos intérêts? « Vous les appelez superbes; êtes-vous fâchés, par exemple, « qu'on le soit autant que vous? » Grâce à cette franchise, Rhodes ne perdit que la Syrie et la Carie, qu'elle avait obtenues dans les dépouilles d'Antiochus. Ainsi cette république, semblable à Venise sous tant de rapports, souffrit comme elle à cause des possessions qu'elle voulait avoir en terre ferme, et qui préparèrent sa ruine.

Eumène, roi de Pergame, qui s'était montré l'ennemi de Persée au point de l'espionner pour le compte de Rome, fut payé d'in-

(1) « Ille triumphata Capitolia ad alta Corintho
« Victor aget currum, cæsis insignis Achivis.
« Eruet ille Argos, agamemnoniasque Mycenas,
« Ipsumque Æacidem, genus armipotentis Achillei :
« Ultus avos Trojæ, temerataque templa Minervæ.
VIRGILE, *Én.* VI, 836.

gratitude : le sénat, voyant avec défiance les agrandissements de son royaume, lui enleva la couronne pour la donner à son
157. frère, Attale II. Prusias, roi de Bithynie, toujours disposé à s'avilir, vint se disculper en personne; la tête rasée, avec le bonnet d'affranchi, il se prosterne au seuil de la curie en s'écriant : « Salut, dieux sauveurs! Voici un de vos affranchis, « prêt à exécuter tous vos ordres. » Cette abjection et la remise de son fils, qu'il laissa comme otage, lui valurent la conservation de sa couronne. Massinissa, le vieux roi de Numidie, envoya son fils se plaindre de deux choses : la première, de ce que le sénat lui avait demandé des secours quand il était en droit de les lui imposer; la seconde, de ce qu'il avait voulu lui payer le blé qu'il avait fourni; du reste, il n'oubliait pas que le peuple-roi était propriétaire de sa couronne, dont l'usufruit suffisait à son ambition. »

Combien ces lâchetés des rois, et d'autres, devaient exalter l'orgueil insolent des Romains! Dès lors, renonçant au rôle d'arbitres qu'ils avaient joué jusque-là, ils conçurent l'idée de devenir les maîtres du monde. Ce fut le même sentiment qui les dirigea à l'égard des autres successeurs d'Alexandre, saisissant l'occasion
201. de les affaiblir durant la paix, pour les rendre incapables de se défendre lorsqu'ils seraient attaqués. Les Ptolémées d'Égypte et les Antiochus de Syrie se faisaient une guerre continuelle, tantôt sourde, tantôt ouverte; Rome l'attisait, et, appelée ou non, elle intervenait. Lorsqu'elle fit annoncer à la cour d'Alexandre ses victoires et la paix avec Carthage, les tuteurs du jeune Ptolémée V le placèrent sous la tutelle du sénat romain, qui le confia à Marcus Lépidus, puis à Aristomène; mais ce malheureux prince mourut à vingt-huit ans, laissant deux fils qui se partagèrent le royaume: Ptolémée Philométor eut l'Égypte et Chypre,
164. et Ptolémée Physcon, la Cyrénaïque et la Lybie. Après une lutte qui suivit bientôt, Philométor, obligé de fuir, aborda en Italie; dans une tenue misérable, à pied, couvert de poussière, il entra à Rome et vint se loger dans la pauvre maison d'un peintre d'Alexandrie. Le sénat, quoique satisfait, eut l'air de s'excuser de l'avoir si mal reçu, et l'invita à venir dans un costume plus décent exposer ses plaintes. Après les avoir entendues, il se chargea de réconcilier les deux frères; mais, pour le moment, il laissa l'Égypte respirer sous Philométor.

La Grèce était dépendante de fait, mais non pas de nom, et Rome aspirait désormais à la réduire en province. Plein d'admira-

tion pour le sentiment d'harmonieuse beauté dont ce pays fut privilégié, et touché par sa ressemblance de gloires et de malheurs avec l'Italie, nous sommes saisi d'une triste pitié au souvenir de son agonie, des humiliations et des outrages qu'il subit avant d'arriver à sa dernière heure. Si la ligue achéenne avait reçu quelque énergie sous la direction de Philopœmen, après sa mort elle ne fit que se montrer odieuse ou méprisable, passant tour à tour d'une complaisance servile envers le sénat romain à de ridicules désespoirs, comme si elle eût voulu se priver de la compassion que la dignité attire sur ceux qui sont destinés à périr. La victoire des Romains avait inspiré à leurs fauteurs une audace qui ne reculait devant aucun excès; avares, arrogants, parce qu'ils savaient, quels que fussent leurs actes, qu'ils seraient soutenus par les vainqueurs, ils dénonçaient à Rome quiconque résistait, les citoyens généreux qui aimaient la patrie et en défendaient les droits, ou qui osaient contredire les commissaires étrangers.

Parmi les gens vendus, Callicrate, Athénien, un de ces démagogues dont la morale consiste à obtenir de l'argent et des grades, occupait le premier rang par sa bassesse et sa puissance. Selon l'habitude de ses pareils, il dénigrait quiconque l'éclipsait par son mérite; sur les places comme dans ses harangues, il répétait sans cesse : « Celui-ci a favorisé Persée, cet autre s'est laissé acheter par l'or ennemi. » Deux commissaires furent envoyés à la ligue achéenne pour instruire le procès des accusés; l'un d'eux eut l'audace de faire à l'assemblée cette proposition : « Condamnez à mort les fauteurs de Persée, et je les nommerai ensuite. » Cette demande parut une folie de furieux, et les Achéens se bornèrent à promettre qu'ils les condamneraient s'ils ne pouvaient pas se justifier : « Après cette promesse, repartit le com-« missaire, je dis que vos capitaines et vos généraux, ainsi que « tous ceux qui ont rempli des charges dans votre république, « sont coupables de ce crime. »

A ces paroles, Xénon se leva : « J'ai commandé l'armée, dit-« il, j'ai été chef de la ligue, et je proteste n'avoir rien fait contre « les intérêts de Rome. Y a-t-il quelqu'un qui ose m'imputer « ce qu'on appelle crime? me voici prêt à me justifier, ou dans « la diète des Achéens, ou devant le sénat romain. » Le commissaire saisit au vol cette proposition, ajoutant qu'on ne pouvait en appeler à un tribunal plus équitable; puis, il lut la liste de tous ceux que Callicrate avait dénoncés, et leur ordonna d'aller à Rome se disculper. Les accusés dépassaient le nombre de mille,

et c'était l'élite du pays ; ainsi, d'un seul coup, et comme jamais les tyrans les plus audacieux n'avaient osé en porter, la ligue se trouva privée de ses chefs. Arrivés en Italie, on les relégua dans différentes villes ; mais on refusa de les entendre, d'écouter leur réclamations et les fréquentes députations envoyées par les Achéens.

Callicrate, devenu le chef de la ligue avilie, entendait sans s'émouvoir les gémissements de leurs familles qui les redemandaient, et les vociférations des enfants qui, toutes les fois qu'il sortait en
167-150. public, lui criaient : « Traître, ennemi de la patrie ! » Pendant dix-sept ans, ces proscrits sollicitèrent en vain un jugement, et partout on leur vantait *l'équité romaine*. Enfin Caton dit au sénat qu'il ne s'agissait que de décider s'ils seraient enterrés par les fossoyeurs romains ou grecs ; ils furent donc entendus, et le petit nombre qui avait échappé à la faim, au bourreau, au chagrin, rentra dans la patrie : ignoble tyrannie contre un pays indépendant comme était l'Achaïe, et contre des citoyens de mérite, dont la plupart avaient combattu pour Rome.

A leur retour, ils ne purent que verser des larmes sur l'avilissement où ils trouvèrent la patrie ; mais les Romains, par leur perfidie et leur cruauté, s'étaient fait un grand nombre d'ennemis qui, malgré le parti contraire, osaient murmurer ou protester contre les intrigues et les concussions ; ils semblaient même résolus à rompre ouvertement, entraînés d'ailleurs par l'exemple de la Macédoine qui, ayant naguère dominé le monde sous Alexandre, frémissait de se voir enlever le droit le plus sacré, celui de disposer d'elle-même. Quelques citoyens réfugiés à Rome n'épargnèrent ni prières ni argent pour acheter des amis dans le sénat, afin de mettre leurs compatriotes à l'abri des violences ; ils se ménagèrent
159. Paul Émile, tant qu'il vécut, puis son fils Scipion Émilien, qui, sans les mouvements de l'Espagne, serait allé en Macédoine pour rendre justice aux opprimés. Mais le sénat, tout occupé d'intrigues politiques et du soin de mettre à profit les fautes des rois, ne pensait pas que le mécontentement de la Macédoine pût avoir de graves conséquences ; il permettait donc à ses officiers de la traiter plus mal de jour en jour, et conférait les premiers grades à ceux qui se montraient les plus dévoués à la volonté romaine.

152. Andriscus, personnage très-méprisable, disent les Romains, les uniques narrateurs de ces événements, recueillit les plaintes dédaignées. Après avoir vécu douze ans dans une pauvre famile,

on lui révéla qu'il était né d'une concubine de Persée. Alors il essaya de se faire des partisans; mais, ayant échoué, il se retira auprès de Démétrius Soter, qui eut la lâcheté de le livrer aux Romains. Le pseudo-Philippe, comme on l'appelait, inspirait si peu de crainte qu'on le surveillait à peine; il put donc s'échapper, se réfugia dans la Thrace, visita les chefs, leur exposant leurs droits, les indignités des Romains, et combien une insurrection serait facile. A son appel, les Thraces se soulèvent. Andriscus a une cour, une armée, quelques places fortes; bientôt toute la Macédoine, convaincue ou non de ses droits, mais désireuse d'amener une perturbation, se donne à ce rejeton de ses anciens rois, qui, sachant que le meilleur moyen de se défendre est d'attaquer, envahit les provinces voisines. Rome n'avait pas d'armée de ce côté; elle savait en outre que Carthage avait envoyé des ambassadeurs à Andriscus, pour s'en faire un allié dans la guerre qu'elle voyait imminente; il était même à craindre que la Grèce ne saisit l'occasion de venger ses affronts : mais celle-ci s'empressa d'envoyer des protestations et des garanties de son dévouement envers ses tyrans. Scipion Nasica, homme affable et juste, servit mieux sa patrie par sa conduite conciliante qu'il ne l'eût fait par les armes; il parcourut les villes de la ligue achéenne, fit droit aux reclamations, et les maintint dans la fidélité; puis, de quelques troupes fournies par chacune, il forma une armée. Les Romains essuyèrent plus d'une défaite; mais Andriscus, livré une seconde fois, finit par orner leurs triomphes.

D'autres prétendus fils de Persée tentèrent de faire valoir leurs 140. droits par la force; mais ils furent tous vaincus. Enfin, le préteur Cécilius Métellus soumit entièrement la Macédoine, où il établit un gourvernement d'une sévérité arbitraire. Parmi les magistrats, Décius Julius Silanus se distingua par ses iniquités; les Macédoniens portèrent plainte contre lui, et son père, Titus Manlius Torquatus, obtint de le juger dans sa maison, suivant l'antique usage patricien; les parties entendues, et son fils convaincu, il le condamne à ne plus paraître devant lui. Silanus trouva la sentence si déshonorante qu'il se pendit. Manlius ne ferma point sa maison et refusa de prendre le deuil, déclarant que celui qui avait perdu la vertu n'appartenait plus à sa famille. L'équité romaine dut être portée aux nues, et l'on continua d'opprimer la Macédoine comme par le passé.

Les commotions de la Macédoine avaient paru à la ligue achéenne une occasion favorable pour secouer le joug; mais,

comme Sparte s'en était séparée pour embrasser le parti des Romains, elle résolut de la soumettre. Sparte eut recours à Rome. Les commissaires romains, après avoir convoqué la diète à Corinthe, exposèrent que le sénat voyait avec douleur les Grecs se déchirer les uns les autres ; que la cause de ce malheur était dans la forme de leur gouvernement fédéral, où les députés, ne pouvant s'entendre, étaient obligés d'en venir aux mains ; que le sénat, dans sa sagesse, ayant jugé qu'ils seraient plus heureux si la confédération était moins étendue, déclarait exclues de la ligue les villes qui n'en avaient point fait partie à la formation, c'est-à-dire Corinthe, Sparte, Argos, Héraclée, Orchomène. Cette funeste proposition fut accueillie avec indignation, et le peuple furieux massacra tous les Spartiates qu'il put trouver à Corinthe ; les envoyés romains eux-mêmes eurent de la peine à se sauver. Rome, qui faisait encore la guerre à Carthage et aux prétendus fils de Persée, ne pouvant se venger immédiatement, envoya de nouveaux messagers chargés de faire entendre des plaintes modérées ; mais toutes les villes, prises d'un vertige d'héroïsme et de liberté, s'écrièrent qu'il était plus honorable de périr les armes à la main que de céder lâchement. Elles parvinrent ainsi à faire déclarer la guerre contre Rome et Sparte. Mais l'accord de fermes volontés manquait à cette détermination, et Métellus le Macédonique les vainquit facilement près de Scarphia ; quelques-uns invoquèrent la
147. clémence du vainqueur, d'autres se tuèrent, plusieurs se retirèrent lâchement dans le moment où leurs compatriotes refusaient les propositions de paix faites par Métellus. La campagne fut terminée par le consul Lucius Mummius, qui prit et brûla Corinthe, la plus riche ville du monde comme centre du commerce de l'Asie et de l'Europe ; il vendit le peuple et fit un immense butin. Les chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture, de bronze, qui la rendaient célèbre, devinrent la proie de soldats grossiers ; on jouait aux dés sur un tableau d'Aristide qui faisait l'admiration des hommes éclairés ; on mit à l'encan des tableaux d'Apelles et des statues de Phidias. Attale, roi de Pergame, offrit 600,000 sesterces d'un tableau. « Il faut, dit Mummius étonné, que ces toiles possèdent quelque vertu magique. » Il les retira donc de la vente et les envoya à Rome, disant à ceux qui étaient chargés de les transporter : « Si vous les gâtez, vous serez condamnés à les refaire. »

Effrayée par l'incendie de Corinthe, la ligue ne songea plus à résister au vainqueur ni à l'apaiser. Les confédérés furent réunis dans une vaste plaine et cernés par les légions romaines ; après

les avoir laissés quelque temps dans une attente terrible, on leur signifia que les Corinthiens et leurs serviteurs seraient vendus comme esclaves, et que les autres Achéens étaient absous. Les villes mêmes qui avaient soutenu les étrangers ne sauvèrent pas leurs murailles de la destruction; le gouvernement populaire fut aboli et toute la Grèce réduite en province, bien que certaines villes isolées, comme Athènes, conservassent une ombre de liberté.

Désormais le sort des autres royaumes issus de celui d'Alexandre était décidé. La Syrie brillait encore par les belles provinces de la Comagène, de la Cyrrhestique, de la Séleucide, de la Palmyrène; dans les riches vallées situées entre l'Antiliban et la Méditerranée, prospéraient Antioche, Séleucie, Laodicée, Apamée, et, dans le désert, Palmyre, centre commercial pour les caravanes entre l'Inde et l'Europe. Antiochus Épiphane, fils d'Antiochus le Grand, avait été élevé à Rome comme otage. Devenu roi, il chercha à combiner le faste monarchique avec la familiarité républicaine des Romains; mais il ne réussit qu'à se rendre
odieux et méprisable. Il caressa les Romains tout en les détes- 174.
tant, et fit heureusement la guerre à l'Égypte, qui lui disputait la Palestine et la Célésyrie; il s'empara de Péluse, et, au lieu d'en exterminer les habitants, il leur pardonna, ce qui lui valut la soumission volontaire de beaucoup de villes. Philométor étant tombé en son pouvoir, il le traita généreusement. Profitant de son inimitié contre son frère Physcon, il était même sur le point de joindre l'Égypte à la Syrie, lorsque Popilius Lénas, ambassadeur romain,
vint le sommer d'abandonner ses conquêtes. Comme il deman- 170.
dait du temps pour délibérer, Popilius décrivit avec une baguette un cercle autour de lui: « Tu n'en sortiras point, lui dit-il, « avant d'avoir donné une réponse décisive. » Antiochus dut céder. Il envoya des ambassadeurs auxquels le sénat répondit qu'il se félicitait de voir que leur maître eût obéi; pour conditions de la paix, on lui imposa la cession de Chypre et de Péluse.

Le tribut que la Syrie payait à Rome n'était rien en comparaison des présents qu'elle faisait pour acheter des fauteurs dans la grande métropole, où tout devenait vénal. Tibérius Gracchus, envoyé par le sénat pour surveiller les rois et les États de l'Orient, dut concevoir pour Antiochus d'autant plus de mépris, qu'il s'humiliait davantage : pour gagner ses bonnes grâces, ce prince se conduisit en esclave plutôt qu'en roi; après lui avoir cédé son palais, il descendit jusqu'à lui offrir sa propre couronne. Tibé-

rius put donc assurer le sénat qu'il n'avait rien à craindre du roi de Syrie.

Malgré les grandes richesses qu'Antiochus avait rapportées de l'Égypte, et les ressources que lui procuraient ses amis et les provinces d'Orient, l'état de ses finances empirait chaque jour; pour remplir ses caisses, il avait recours aux trésors des temples, expédient toujours dangereux. Il s'était encore aliéné ses sujets par sa manie d'altérer les coutumes nationales et d'introduire le culte grec, non par zèle religieux, mais parce qu'il s'adaptait
169. mieux aux pompes, dont il était fou. Cette conduite amena la révolte de plusieurs de ses provinces, et surtout des Hébreux, peuple gardien de la pure tradition, qui opposa à l'arrogant envahisseur l'humble magnanimité des Macchabées.

164. Après la mort d'Antiochus, la discorde sévit, et Rome, affectant de prendre sous sa protection le jeune Démétrius Soter, fils de Séleucus IV, nomma trois tuteurs au roi de Syrie, comme elle avait fait pour celui d'Égypte. Si le but du sénat n'était pas encore évident, il le devint par l'ordre qu'il donna aux tuteurs de brûler tous les navires d'une certaine importance, et de couper les jarrets de tous les éléphants. Démétrius, plus tard, ayant sollicité la permission de quitter Rome pour se rendre en Syrie, le sénat refusa; mais il s'enfuit, et se fit proclamer roi. Bien qu'il protestât qu'il n'agissait qu'au nom de la république, Rome, peu rassurée, expédia des agents pour le surveiller; mais, soit qu'elle fût satisfaite de sa conduite, ou plutôt, qu'il ne lui convint pas de rompre avec lui, elle le reconnut roi.

Demétrius, ne respirant que batailles, se fit des ennemis des rois de Pergame et d'Égypte, déplut à ses propres sujets par ses débauches excessives, et fut victime d'une vaste conjuration qui s'était formée contre lui. Ses successeurs tombèrent dans un état de faiblesse déplorable. Les Parthes avaient occupé l'Asie supérieure jusqu'à l'Euphrate, et les Hébreux s'étaient affranchis; le royaume enfin se limitait à la Syrie et à la Phénicie. Depuis ce moment, l'histoire des Séleucides ne présente qu'une série déplorable de guerres civiles, de dissensions domestiques, d'énormes cruautés, qui hâtaient le jour où les Romains étendant la main sur ce royaume, devaient en faire une nouvelle province.

CHAPITRE XV.

INTÉRIEUR DE ROME. LES MOEURS HÉROÏQUES CHANGENT. GREFFE HELLÉNIQUE.

Rome perdait son caractère original, et l'Orient vaincu se vengeait en répandant ses idées et ses usages parmi les vainqueurs.

Chez un peuple qui, par les arts et les sciences, lutte chaque jour pour dominer la nature, les effets du luxe ne sont pas aussi pernicieux que dans un pays où l'industrie est inconnue; mais la pauvreté, quand elle est commune, témoigne d'habitudes honnêtes et garantit la liberté. En effet, comme des gens élevés à la campagne, loin du spectacle de la dépravation, les Romains s'étaient conservés simples et forts dans ce qu'on appelle les bonnes coutumes anciennes, plutôt par ignorance du vice que par des principes raisonnés ou d'austères croyances. Le riche, comme le pauvre, vivait dans les champs; les illustres familles Asinia, Vitellia, Suillia, Porcia, Ovinia, tiraient leur nom du soin qu'elles prenaient d'élever des ânes, des veaux, des porcs, des brebis; ainsi, des fèves, des petits pois, des pois chiches qu'ils cultivaient, dérivait celui des Fabius, des Pisons, des Cicérons. Les sénateurs demeuraient à la campagne à moins d'être convoqués; les propriétaires ne venaient à la ville que pour le marché, tous les neuf jours; dans cette occasion, ils lisaient les ordonnances affichées, ou écoutaient les propositions des tribuns.

Nous connaissons le désintéressement de Fabricius et la pauvreté laborieuse de Cincinnatus. Le consul Régulus demanda la permission de revenir d'Afrique, parce que, son unique esclave ayant pris la fuite, son petit champ resterait inculte; le sénat, pour le maintenir à son poste, fit cultiver sa terre aux frais du trésor public (1). Les envoyés des Samnites vaincus trouvèrent Curius Dentatus assis sur un banc et mangeant des haricots dans une écuelle de bois; comme ils lui offraient une grande somme d'argent, il leur répondit : « Dites aux Samnites que Curius ne veut pas avoir de l'or, mais commander à ceux qui en ont. » Le sénat fit distribuer le territoire qu'il avait conquis, à sept arpents par tête, et lui en offrit cinquante; mais il refusa en disant que celui qui ne savait pas se contenter d'une part égale à celle de ses

(1) VALÈRE-MAXIME, liv. IV, ch. 4.

concitoyens, était dangereux pour la république. Tous les sénateurs n'avaient qu'un service d'argent, qu'ils se prêtaient alternativement. De ce fait, il ne faut pas conclure à la pauvreté publique, puisque Rome, on doit se le rappeler, prodiguait l'or dans les dangers de la patrie; Annibal l'apprit à ses dépens.

Dans l'espace de cent vingt ans, on ne vit pas un seul divorce, et la ville se scandalisa lorsque Carvilius en donna le premier exemple. On regardait de mauvais œil la veuve qui, par un second mariage, s'enlevait la *couronne de pudeur* que le premier lui avait donnée. Les parents seuls devaient se réunir au banquet annuel des *Charisties*, afin d'apaiser toute animosité qui serait intervenue. Coriolan sacrifiait ses ressentiments au respect maternel. Caïus Flaminius soutenait aux rostres une loi repoussée par le sénat, lorsque son père survient, le saisit et l'emmène. Fabius Maximus est nommé lieutenant de son propre fils, consul, qui sort à sa rencontre; mais, voyant son père rester à cheval, il le somme de descendre par respect pour la magistrature, et Fabius l'admire d'avoir fait taire l'affection privée devant le devoir public.

A cette honnêteté naturelle se joignait beaucoup de rusticité. La médecine, sacerdotale ou magique, fut abandonnée à d'empiriques superstitions, jusqu'au moment où des Grecs vinrent l'exercer. Les horloges ne furent connues qu'à l'époque où le consul Valérius Messala apporta de Sicile un cadran solaire, deux cent soixante-trois ans avant J.-C.; mais telle était l'ignorance qu'on s'imagina qu'il pouvait servir à Rome, quoique établi pour une latitude différente. Il fallut un siècle encore pour en faire un exact; ce ne fut qu'en 159 que Scipion Nasica Corculus introduisit les clepsydres ou horloges à eau. A cette même époque, un autre Scipion fut le premier qui se rasa la barbe.

Jetez tout à coup au milieu de pareilles gens des masses de richesses, montrez-leur des exemples d'une corruption raffinée, d'un luxe dégénéré en mollesse, et certes il en résultera un funeste changement. Ainsi fut-il. Dès que les Romains connurent les Grecs, dont ils admirèrent les modes, les arts, le savoir, ils s'en firent les imitateurs au préjudice de la culture et du caractère nationaux. On vit alors paraître une foule de rhéteurs qui, exploitant leurs connaissances pour rançonner les ignorants, se vengeaient à leur manière des vainqueurs de leur patrie.

Les Scipions furent les premiers qui songèrent à dégrossir les Romains, et se firent les protecteurs des lettrés de la Grande-

Grèce, prisonniers de Rome ou bien attachés à quelque famille. Jusqu'alors on avait envoyé les jeunes gens riches dans les écoles d'Étrurie, afin d'apprendre les rites auguraux, indispensables pour donner force légale aux actes publics; pendant cet apprentissage, ils acquéraient quelque teinture des belles-lettres. Bientôt toutes les grandes maisons, de même qu'elles avaient le cuisinier et le cellérier, voulurent entretenir un esclave pour enseigner à leurs enfants la langue d'Homère et l'urbanité : un esclave! Et le grec devint la langue du beau monde ; on parlait grec dans les salons, et quiconque aspirait au titre d'homme bien élevé écrivait en grec. Daphnis Lutatius, professeur de grec, fut acheté 200,000 serterces par Quintus Catulus. Livius Salinator, quoique très-sévère, puisque, dans sa censure, il admonesta 24 tribus sur 35, avait donné pour précepteur à ses enfants le Tarentin Livius Andronicus, qui traduisit *l'Odyssée* en latin et représenta le premier sur la scène des imitations des drames grecs. Paul Émile avait sa maison remplie de pédagogues, de sophistes, de grammairiens, de rhéteurs, de sculpteurs, de peintres, d'écuyers, de veneurs, tous de provenance grecque. Plaute et Térence, écrivains de comédies, furent protégés par Scipion l'Africain et son ami Lélius ; et Térence fut peut-être aidé par ces deux grands hommes dans la composition de ses pièces, dont la diction est toujours élégante et gracieuse. Le philosophe Panétius et l'historien Polybe accompagnaient ces deux guerriers dans leurs expéditions (1).

(1) Polybe, dans les *Exemples de vertus et de vices*, ch. 73, raconte ainsi ses relations avec Scipion : « Notre correspondance avait commencé par des observations sur les livres qu'il me prêtait. Cette union de cœur s'était un peu fortifiée, lorsque les Grecs appelés à Rome furent dispersés dans différentes villes. Alors les fils de Paul Émile, Fabius et Publius Scipion, prièrent instamment le préteur de me laisser avec eux, et obtinrent cette faveur. Pendant que j'étais à Rome, une singulière aventure aida beaucoup à resserrer notre amitié. Un jour, pendant que Fabius se dirigeait vers le forum, et que Scipion et moi nous nous promenions ailleurs, ce jeune Romain, d'un air tendre et doux, et rougissant un peu, se plaignit à moi de ce que, lorsque j'étais à table avec son frère et lui, j'adressais toujours la parole à Fabius et jamais à lui : « Je « sais bien, ajouta-t-il, que votre froideur naît de l'opinion où vous êtes, « comme tous nos concitoyens, que je suis un négligent, sans aucune apti- « tude pour les sciences qui maintenant fleurissent à Rome, parce qu'on « ne me voit pas m'appliquer aux exercices du forum ni étudier l'éloquence. « Mais comment, cher Polybe, pourrais-je le faire? On me dit continuellement « que de la famille des Scipions on n'attend pas un orateur, mais un géné- « ral. Je vous avoue que votre froideur m'afflige. » Je fus surpris de ce dis-

Un peuple dont les sanglants triomphes augmentent continuellement la gloire et la puissance, devait désirer d'en conserver le souvenir. Mais l'incendie, au temps des Gaulois, avait détruit les anciens documents, et les chroniques des premiers siècles restaient le privilége des familles ou des prêtres, qui les altéraient à leur gré; la plèbe ne savait des faits anciens que ce qu'en avaient conservé les chansons populaires, qui les altéraient, les agrandissaient, les embellissaient, y mêlant des prodiges et des divinités, comme le font d'ordinaire la tradition et la poésie.

Cependant les commencements de Rome, fondée par une bande de proscrits et partie de très-bas pour s'élever graduellement, ne flattaient pas assez l'orgueil d'un peuple qui se voyait l'arbitre de toute l'Italie et la terreur des étrangers. Peut-être, fidèles à la tradition nationale, les Italiotes qui les premiers écrivirent sur les origines de l'Italie, auront-ils peu flatté Rome. Ces historiens sont : Théagène de Rhégium, contemporain de Cambyse; Hippis, son compatriote, qui vivait au temps de la guerre Médique; le Syracusain Antiochus Xénophane, contemporain d'Hérodote. Mais, pour satisfaire la vanité, voici les Grecs vaincus, et surtout Dioclès de Péparèthe, qui, cherchant dans l'histoire le beau plus que le vrai, flattent leur propre nation et les

cours, que je n'attendais pas d'un jeune homme de dix-huit ans. « De grâce, « lui dis-je, cher Scipion, veuillez ne penser ni dire que, si ordinairement « j'adresse la parole à votre frère, c'est à cause du peu d'estime que je fais « de vous. Il est votre aîné, et c'est pourquoi, dans les conversations, je m'a- « dresse à lui; et puis je sais que vous avez tous les deux les mêmes sen- « timents. Mais je n'en suis pas moins charmé de voir que, vous aussi, vous « reconnaissez qu'il ne convient pas à un Scipion d'être paresseux; et l'on voit « bien que vos sentiments sont supérieurs à ceux du vulgaire. Quant à moi, « je me mets sincèrement à votre disposition. Si vous me croyez propre à vous « conduire à un genre de vie digne de votre grand nom, vous pouvez dis- « poser de moi comme il vous plaira. A l'égard des sciences, pour lesquelles « je vous vois de l'inclination, vous trouverez assez de ressources dans le « grand nombre de savants qui viennent chaque jour de la Grèce. Mais pour « le métier de la guerre, que vous voudrez apprendre, je pense pouvoir vous « être moi-même plus utile que tout autre. » — Scipion alors, me serrant les « mains dans les siennes : « Et quand verrai-je, dit-il, le jour heureux où, « libre de tout autre soin et toujours près de moi, vous pourrez vous appli- « quer entièrement à me former l'esprit et le cœur? C'est alors que je me « croirai digne de mes ancêtres. » Dès ce moment, il ne put se séparer de moi; son plus grand plaisir était d'être avec moi; dans les différentes affaires où nous nous trouvâmes ensemble, les nœuds de notre amitié ne firent que se resserrer; il me respectait comme un père, et moi je l'aimais comme un fils. »

patriciens romains. La tradition de Troyens et de Grecs venus en Italie après l'expédition iliaque, avait peut-être un fondement de vérité; mais certainement elle avait une ancienne origine, et ces auteurs y greffèrent toutes les chroniques municipales, les généalogies, les étymologies. Chaque pays tirait son nom du navire, du fils, du compagnon, du pilote, de la nourrice d'Énée; chaque famille remontait directement jusqu'à lui, et par conséquent jusqu'au dieux. Les Mamilius prétendaient descendre d'Ulysse; les Sergius, de Sergeste, compagnon d'Énée; les Nautius, d'un autre de ses compagnons; les Lamius, de Lamus, roi des Lestrygons; les Fabius, d'un fils d'Hercule. Et personne ne révoquait en doute ces généalogies, pas plus qu'au seizième siècle on ne contestait la parenté des Visconti avec les rois d'Anghiera, et de la famille d'Este avec Roger le Paladin ou Renaud le Croisé.

Ces filiations semi-divines plaisaient à l'orgueil aristocratique. La politique de Rome aimait à faire étalage de parenté avec cette Grèce si vantée, qu'elle embrassait comme sœur, sauf à l'enchaîner comme esclave; la Grèce aimait à se consoler de la perte de son indépendance en regardant la victorieuse cité comme sa créature. Au milieu de cet accord d'intérêts, il n'est pas étonnant que les origines grecques prévalussent dans les croyances, que des noms et des faits nouveaux ou altérés fussent mêlés et substitués aux traditions indigènes (1). Quintus Ennius, de Rudies en Calabre, centurion en Sicile et dans l'Espagne, admis au droit de cité par les soins de Fulvius Nobilior, fut le client de 240-169.
Scipion l'Africain, son compagnon dans les expéditions et son intarissable panégyriste. Ennius étudiait Homère le jour, en rêvait la nuit, et croyait que l'âme du grand poëte avait transmigré en lui; il se vantait d'avoir trois âmes, parce qu'il savait l'osque, le grec et le latin. Voulant ajouter à la gloire des armes italiennes la gloire des vers, il choisit pour sujet d'épopée la première guerre Punique; cependant il imitait les Grecs, dont il introduisit le vers héroïque. Dans ses fragments, il se montre austère républicain et bon ami. Il disait que Rome durait parce qu'elle conservait les mœurs antiques: *Moribus antiquis res stat romana viresque*. Et pourtant ses amis les Scipions, plus que d'autres,

(1) « Nil patrium, nisi nomen, habet Romanus alumnus :
« Sanguinis altricem nunc pudet esse lupam. »
(PROPERCE, IV, 1.)

contribuèrent à les altérer par l'introduction des coutumes étrangères; lui-même encore hâta la corruption en traduisant en latin l'ouvrage d'Archestraste sur la cuisine, et celui d'Évhémère qui combattait la religion et ne voyait dans les Dieux que des hommes qui avaient vécu.

Les Romains, dans la tumultueuse plénitude de leur existence, regardaient les études moins comme une occupation d'homme que comme une distraction et un ornement. « Les plus sensés, écrit Salluste, s'occupaient des affaires; personne n'exerçait l'esprit sans le corps; tout grand personnage préférait l'action à la parole, et laissait à d'autres le soin de raconter ses propres entreprises ou lieu de se faire lui-même le narrateur de celles d'autrui. » Les livres étaient suspects comme dangereux pour les institutions et la religion de la patrie. Sous le consulat de Céthégus et de Bebbius, on en avait exhumé dans un champ quelques-uns très-anciens; le consul Pétilius les fit brûler, parce qu'ils traitaient de philosophie (1). Or par philosophie on entendait peut-être, comme naguère parmi nous, l'épicurisme et l'incrédulité. On regardait donc les Grecs avec la défiance que montre d'habitude celui qui se sent inférieur. Les chauds patriotes les appelaient escrocs et voleurs (2); on riait lorsque Plaute, introduisant sur le théâtre le parasite Curculion, lui faisait dire : « Prends garde que « je ne sois arrêté par ces Grecs qui se promènent avec de longs « manteaux et la tête couverte. Ils sont farcis de livres, mais ils « portent en même temps les reliefs de la table; ils ont l'air de « se réunir pour conférer ensemble, mais ce ne sont que des fri- « pons, des incommodes et des importuns; ils marchent toujours « escortés de sentences, mais ils fréquentent la taverne. Ont-ils « dérobé quelque chose, vite ils se voilent la tête et boivent à cœur « joie; alors il est beau de voir leur gravité chancelante. »

La loi même interdit souvent les rhéteurs et les philosophes, « auprès desquels les jeunes gens perdent leurs journées. » Par ces mesures, on voulait peut-être détruire dans la jeunesse la présomption, facile compagne du médiocre savoir, et l'empêcher de contracter le vice des Grecs, c'est-à-dire de donner aux paroles les soins qu'on devait aux affaires. Caton, néanmoins, enseignait à son fils les éléments des belles-lettres avec les lois et

(1) *Combustos, quia philosophiæ scripta essent.* PLINE, *Nat. hist.*, XIII, 13.

(2) *Poeticæ artis honos non erat : si quis in ea re studebat, aut se ad convivia applicabat, is grassator vocabatur.* CATON, dans AULU-GELLE.

la gymnastique, c'est-à-dire l'équitation, la voltige, la lutte, la natation, le maniement des armes (1). Des écoles s'étaient ouvertes, tenues généralement par des affranchis, où l'on enseignait aux garçons à lire, écrire, calculer, et aux jeunes filles un peu de tout. Ceux qui aspiraient à des connaissances plus élevées suivaient les cours de littérature grecque, et l'éducation se complétait par un voyage en Grèce et dans les villes de l'Asie Mineure pour y entendre les plus renommés professeurs d'éloquence et de philosophie. Très-peu étudiaient les beaux arts, et l'on blâma Paul Émile d'avoir donné à ses enfants une éducation grecque accompagnée de leçons de peinture; très-peu apprenaient la musique, mais beaucoup la danse, pour laquelle on se passionna et que les plus rigides désapprouvèrent vainement. Scipion Émilien disait : « On enseigne aux jeunes filles à acquérir des grâces « indécentes; accompagnées de harpes et de lyres, elles vont, « avec les jeunes libertins, dans les écoles des histrions, où elles « apprennent à chanter. Chez nos aïeux, de pareils exercices « déshonoraient toute personne libre; mais aujourd'hui jeunes « filles et garçons de nobles familles fréquentent les écoles de « danse et se mêlent aux prostituées. Lorsque j'entendais parler « de ces désordres, je ne pouvais me persuader que des citoyens « estimables donnassent à leurs enfants une pareille éducation; « je fus conduit dans une de ces écoles, et là, qui le croirait, j'en « vis plus de cinquante de l'un et l'autre sexe. Dans ce nombre, « ô honte pour la république! il y en avait un avec la bulle d'or: « c'était le fils d'un candidat, âgé d'environ douze ans, qui dan- « sait avec un sistre à la main; cependant on ne permettrait « pas même qu'un esclave impudique se montrât dans cette « attitude (2). »

(1) PLUTARQUE, *Vie de Caton*. Marcus Tullius, dans un discours de Scipion, mentionne le juste milieu dans lequel se maintenaient les Romains d'alors; observateurs éclairés des coutumes anciennes, ils ne voulaient paraître ni trop ignorants ni trop instruits en littérature : *Quamobrem peto a vobis, ut me sic audiatis, neque ut omnino expertem græcarum rerum, neque ut eas nostris.... anteponentem; sed ut unum et togatis, patris diligentia non illiberaliter institutum, studioseque discendi a pueritia incensum, usu tamen et domesticis præceptis multo magis eruditum quam litteris. De repub.*, 1, 22.

(2) Macrobe, qui rapporte cette invective, cite dans le même chapitre trois beaux danseurs de la fin de ce siècle; c'étaient Gabinius, *personnage* consulaire, le chevalier Céius et Licinius Crassus, qui périt avec son père sous les coups des Parthes. Le goût de la danse ne fit que s'accroître avec le temps.

Plaute déplorait aussi ce changement dans l'éducation : « Peut-
« être, dans votre jeunesse, étiez-vous élevé de cette manière :
« jusqu'à vingt ans, lorsque vous sortiez, il ne vous était pas
« permis de vous éloigner d'un pas du précepteur. Si vous n'étiez
« pas à la palestre avant le lever du soleil, le maître vous pu-
« nissait sévèrement. Là on se fatiguait à courir, à lutter, à
« lancer le javelot et le disque, à renvoyer la balle, à sauter,
« à s'exercer au pugilat, et non à faire l'amour avec des prosti-
« tuées. De retour de la palestre et de l'hippodrome, vous alliez,
« en tenue simple, vous asseoir sur un banc à côté de votre pré-
« cepteur; vous lisiez, et si vous aviez manqué une syllabe, la
« correction rendait votre peau plus maculée que le manteau
« d'une nourrice.... Autrefois, dit-il ailleurs, on arrivait aux
« honneurs par les suffrages du peuple, lorsqu'on était encore
« sous la férule du précepteur; aujourd'hui, si l'on touche un
« enfant de sept ans, il casse la tête de son maître avec sa ta-
« blette. Va-t-on se plaindre au père, il répond au petit vaurien :
« *Bravo, mon fils; je te renierais, si tu te laissais dominer.*
« On appelle le précepteur : *Ah! vieil imbécile! garde-toi de*
« *maltraiter cet enfant, parce ce qu'il a montré qu'il avait du*
« *cœur*. Et le précepteur s'en va la tête enveloppée d'un linge,
« huilé comme une lanterne. »

Plaute et Térence ne firent que traduire en latin les comédies grecques; mais Térence ne croit pas avoir mérité le reproche de plagiaire, parce qu'il n'a fait usage d'aucune des traductions connues. Cependant les relations extérieures, les divers modes de voir et de sentir, le degré différent de civilisation des deux peuples, et par conséquent le goût tout autre, imposaient à ces traducteurs des modifications importantes; ils devaient, chaque jour davantage, rapprocher les mœurs grecques des coutumes locales, afin qu'elles se prêtassent mieux au rire et à l'instruction. Néanmoins nous trouvons quelques particularités romaines, surtout dans Plaute, qui, moins cultivé, a recours à sa propre expérience plus souvent qu'à sa mémoire; telle est sans doute la cause pour laquelle, bien qu'il fût peu goûté des plus difficiles, il continua de plaire au peuple, qui voyait dans ses peintures les portraits des originaux assis près de lui. Térence, au contraire, était cher aux *bons*, c'est-à-dire aux aristocrates, par la suavité de ses vers, la délicatesse du style, l'urbanité des saillies, toutes empruntées au grec.

Le luxe commençait à s'introduire; offrir des sacrifices aux

Dieux dans un vase d'argile, semblait une lésinerie (1). Les meubles avaient plus d'éclat, et les cuisiniers déployaient un faste, il est vrai, grossier et champêtre (2); ainsi, malgré la somptuosité, l'élégance n'existait pas encore. Les citoyens, comme autrefois, n'habitaient Rome que pour vaquer aux affaires, et vivaient le reste de l'année à la campagne, au grand regret des parasites (3).

Les dames se faisaient remarquer par les excès de leur vanité, et multipliaient les esclaves et les ouvriers (4) pour fournir aux différents besoins de leur toilette; elles s'emparaient des rênes de la maison, surtout lorsqu'elles étaient enorgueillies par une grosse dot; puis, favorisées par la loi qui les autorisait à se marier sans renoncer à leurs biens, elles tyrannisaient ceux qui étaient destinés à être leurs tyrans (5).

Après la conquête de la Sicile, le nombre des malheureuses qui faisaient un trafic de l'amour avait crû extraordinairement. Les pères se rencontraient avec leurs fils dans les maisons de débauche, rivaux les uns des autres (6); les jeunes gens y apportaient les habits et l'argent volés chez leur père, ou s'y rendaient autant par libertinage que pour dérober les objets

(1) « ... Tenaxne pater ejus est? — Immo ædepol pertinax :
« Quin etiam, ut magis noscas, genio suo ubi quando sacrificat,
« Ad rem divinam quibus est opus, samiis vasis utitur. »

(CAPTIV., II, 2.)

(2) « Nunc, quoquo venias, plus plaustrorum in ædibus
« Videns, quam ruri quando ad villam veneris. »

(AULUL., III, 5.)

(3) « Ubi res prolatæ sunt, quum rus homines eunt,
« Simul prolatæ res sunt nostris dentibus...
« Dum ruri rurant homines quos liguriant,
« Prolatis rebus, parasiti venatici
« Sumus : quando rure redierunt, molossici. »

(CAPTIV., I, 1.)

(4) AULUL., III, 5.

(5) « Dotatæ mactant et malo et damno viros. »

(AULUL., III, 5.)

« Dotibus deliniti, ultro etiam uxoribus ancillantur. »

(TURPILIUS.)

(6) « Ut apud lenones rivales filiis fierent patres. »

(BACCH. in fine.)

Leurs artifices sont décrits dans l'acte premier, scène première du *Truculentus*.



précieux des courtisanes, vice qu'ils conservèrent même aux plus beaux jours de l'empire (1).

Les fragments des poëtes satiriques, sauf l'exagération, prouvent combien les mœurs étaient altérées. Dans Ennius, on trouve les femmes déjà raffinées dans l'art de plaire et d'amuser plusieurs amants (2). Lucilius reproche aux Romains d'avoir le miel à la bouche et le couteau à la ceinture, de feindre la probité et de tendre des piéges dans la guerre de tous contre tous (3). Turnus blâme les poëtes de leurs vers obscènes, qui traînent les chastes Muses dans les lieux infâmes (4).

Le luxe crût à un tel point que, la loi Oppia ayant cherché à y mettre un frein dans la plus grande détresse de la guerre d'An-

(1) « Quippe
« Ut semel adveniunt ad scorta congerrones...
« Unus eorum aliquis osculum amicæ usque oggerit,
« Dum illi agunt quod agunt, sunt cæteri cleptæ. »

(TRUCUL., I, 2.)

Ovide, dans l'*Art d'aimer*, III, 441, avertit les femmes de se tenir en garde contre ceux qui jouent le rôle de galants par amour de leurs bijoux.

A cette époque encore, on molestait les voyageurs dans les douanes, et l'on décachetait les lettres aux frontières :

« Rogitas quo ego eam, quam rem agam, quid negotii geram,
« Quid petam, quid feram, quid foris egerim ?
« Portitorem domum duxi; ita omnem mihi
« Rem necesse loqui est, quicquid egi atque ago. »

(MENÆCH., I, 2.)

« Jam si obsignatas non feret, dici hoc potest,
« Apud portitorem eas resignatas sibi
« Inspectasque esse. »

(TRINUM., III, 3, 64.)

(2) « Quasi in choro pila ludens,
« Datatim dat sese, et communem facit;
« Alium tenet, alii nutat, alibi manus
« Est occupata, alii pervellit pedem,
« Alii dat annulum spectandum, a labris
« Alium invocat, cum alio cantat, et tamen
« Alii dat digito literas. »

(3) « Verba dare ut caute possint, pugnare dolose,
« Blanditia certare, bonum simulare virum se,
« Insidias facere, ut si hostes sint in omnibus omnes. »

(4) « Sæva canent, obscœna canent, fœdosque hymenæos,
« Uxoris pueris, Veneris monumenta nefandæ.
« Nec Musas cecinisse pudet, nec nominis olim
« Virginei, famæque juvat meminisse prioris.
« O! pudor exstinctus, doctæque infamia turbæ
« Sub titulo prostant, et queis genus ab Jove summo,
« Res hominum supra evectæ, et nullius egentes,
« Ecce merent vili et sancto se corpore fœdant. »

nibal, les femmes troublèrent la ville, courant sans retenue, sans pudeur, et menaçant de ne plus devenir mères; c'étaient les mêmes femmes que Scipion l'Africain lui-même se plaignait de voir élevées par des mimes et des libertins, pour apprendre à jouer de la lyre, à danser, à se parer de prestiges impudiques (1). Et ce luxe, qui s'alimentait par le vol sur les terres ennemies et les sacrifices imposés aux clients, n'excitait pas à la culture des beaux-arts, comme il arrive chez un peuple industriel. Envahis par la passion du lucre, les sénateurs construisaient des navires pour faire les transports. Les Romains, après leurs victoires sur la Grande-Grèce et la Grèce, s'enrichirent des dépouilles d'Antiochus, de Persée et de Corinthe. Ils avaient reçu, pour contributions de guerre, 160 millions dans les douze années comprises entre le retour de Scipion à Rome et la fin de la guerre d'Antiochus; une valeur égale, en objets précieux, avait figuré dans les triomphes, et des sommes aussi considérables avaient passé dans les mains des officiers et des soldats. Lucius Scipion étala dans son triomphe 1,231 dents d'éléphant; Flaminius et Fulvius, plus de 500 statues, des boucliers d'or et d'argent, des vases ciselés; Acilius, jusqu'aux habits d'Antiochus; Paul Émile, une valeur de 45 millions.

A quoi bon se fatiguer dans les travaux peu lucratifs des champs, puisqu'on pouvait s'enrichir avec tant de facilité par la guerre et le pillage? L'agriculture fut donc négligée, et les pauvres descendirent plus bas dans la misère, tandis que les patriciens nageaient dans l'opulence. On ne souffrait plus la parcimonie des aïeux : le superflu parut nécessaire, la tempérance, rusticité; maisons splendides, banquets au milieu de la musique et des chants, cortége d'esclaves, achats coûteux d'objets de luxe, devinrent l'objet de tous les désirs. Un bel esclave fut payé plus cher qu'un champ fertile; quelques poissons, plus qu'une paire de bœufs. La gloutonnerie, le sommeil, le duvet, les parfums, les courtisanes, les proxénètes, les mignons, bannissaient les antiques bonnes mœurs. Déjà l'on montrait avec surprise cet Ælius, ce Tubéron, qui vivaient encore avec pudeur et sobriété. Tubéron, dans les funérailles de Scipion Émilien, ayant servi le banquet public dans des vases de terre et sur des tapis de

(1) *Docentur præstigias inhonestas, eunt in ludum histrionum, in ludum saltatorium inter cinædos virgines.* Voir Macrobe, II, 10.

poil de chèvre, mécontenta si fort le peuple que celui-ci lui refusa la préture (1).

Le poëte campanien Cnéus Nævius, par haine contre les aristocrates et les *grécisants*, préféra au mètre ionique, employé par Ennius, le rude vers saturnin, indigène du Latium; dans la tragédie, il substitua aux héros grecs des caractères et des costumes nationaux. Il accablait de ses railleries les superbes Claudius, les Métellus et d'autres maisons puissantes, jalouses de conserver le droit patricien, en vertu duquel leurs aïeux avaient gouverné les clients et les esclaves; d'ailleurs, favorisées par la victoire ou des mérites personnels, ces familles substituaient l'orgueil à la raison, le droit héroïque à l'équité, empêchant la plèbe de parvenir en fait à l'égalité qu'elle avait acquise en droit. Ce poëte mettait donc ces paroles dans la bouche de ses personnages: « Allons, souffre; le peuple souffre bien, » et faisait dire au peuple: « Ces rois n'oseront pas flageller ce que, dans ce théâtre, j'ai sanctionné par mes applaudissements. Combien la tyrannie domine ici la liberté! » Ayant écrit dans un vers: « Les Métellus naissent consuls à Rome, » ceux-ci lui répondirent sur le même ton: « Les Métellus *porteront* malheur au poëte Nævius (2). » Ils le firent incarcérer; mais, de sa prison, il attaqua les Scipions, qui invoquèrent contre lui les lois des XII Tables, lesquelles prononçaient peine de mort contre les libelles infâmes. Les tribuns s'interposèrent, et l'exposition publique suivie de l'exil en Afrique parut suffisante. A son départ, il composa sa propre épitaphe, « pleine d'orgueil campanien, » invitant les mortels et les immortels à pleurer sur l'originalité italienne morte avec lui (3). Le peuple ne l'oublia point; il donna son nom à une porte de la ville, et tous, même au temps d'Horace, le savaient par cœur (4).

Nævius appelait rois les aristocrates, parce que, liés entre eux par la parenté, ils opposaient leur force commune et celle des

(1) Plutarque, *Vie de Caton*.

(2) « Fato Metelli Romæ fiunt consules.
« Dabunt malum Metelli Nævio poetæ.

(3) « Mortaleis immortaleis flere si foret fas,
« Flerent divæ Camenæ Nævium poetam.
« Itaque postquam est orcino traditus thesauro
« Oblitei sunt Romæ loquier latina lingua. »

(Gellius, I, 24.)

(4) Varron, *De lingua lat.*, IV, 45.

clients à la loi et à la justice. Le consul Caïus Flaminius attaquait, non-seulement le sénat, mais les dieux immortels; il méprisait la majesté des pères conscrits et celle des lois, ainsi que les auspices divins (1).

L'imagination aime certains traits de mœurs héroïques qui apparaissent encore dans ces temps. Fabius Maximius, accusé par un tribun, répond : « Fabius ne peut être suspect à ses concitoyens. » Comme on imputait à son gendre le crime de trahison, il se présente et dit : « S'il était coupable, il ne serait pas resté mon gendre. » Et cela suffit pour le faire absoudre. Emilius Scaurus, accusé d'avoir trahi la république pour de l'or, déclare l'inculpation fausse, et tout est dit. Un Métellus est prévenu de concussion, et le sénat détourne les yeux des registres produits en témoignage (2). Ces traits plaisent à l'imagination; mais que devait être la plèbe là où de pareilles excuses suffisaient aux nobles pour s'affranchir de la loi? Scipion l'Africain refusa le consulat à vie; mais il conserva toujours une autorité dictatoriale. Un jour, les questeurs hésitaient à ouvrir le trésor, parce que les lois le défendaient; Scipion, quoique simple particulier, prend les clefs et l'ouvre. Sa statue s'élevait dans le sanctuaire de Jupiter; au Capitole, était celle de Lucius Scipion avec un manteau et des cothurnes à la grecque (3).

L'irruption des idées étrangères produisit à Rome un effet d'autant plus funeste que son génie pratique la poussait aussitôt aux applications. Déjà, dans le forum et sur le Capitole, on mêlait d'autres rites à ceux de la patrie : le Latin Saturne fut marié à la Grecque Rhéa; le Sabin Mars, privé de son antique épouse Nérïène, fut confondu avec l'Arès homérique; l'Étrusque Janus avec Diane, ou placé auprès du Zeus des Grecs, bien qu'il le précédât toujours dans les invocations; une génération de dieux guerriers, parmi lesquels Romulus occupait le premier rang, remplaça les divinités champêtres et pastorales. L'an de Rome 534, le sénat décrétait la démolition des temples des divinités égyptiennes Isis et Sérapis; mais, comme aucun citoyen n'osait y porter les mains, Paul Émile donna le premier coup de hache dans les portes. Quatre-vingts ans après, le préteur Cornélius Hispallus chassa de Rome les astrologues chaldéens et les adorateurs du

(1) TITE-LIVE, XXI, 27; XXII, 4.
(2) VALÈRE-MAXIME, II, 10; III, 8; IV, 1, 3; VIII, 1.
(3) Le même, III, 7, 6; VIII, 15.

Jupiter Sébasius; mais était-il possible d'exclure les dieux d'une ville qui accueillait tous les étrangers ? Dans la seconde guerre Punique, pour relever le courage, on consulta les livres sibyllins, et, par leur ordre, on alla chercher en Phrygie la Grande Déesse, nouvelle source de superstitions obscènes et cruelles.

Ces superstitions redoublaient dans les périls, et surtout au milieu des terreurs de la guerre carthaginoise : un enfant de six mois cria *triomphe* dans le forum ; des figures de navires s'empourprèrent dans le ciel ; le temple de l'Espérance fut frappé de la foudre; Junon brandit sa lance; dans le Picénum, il plut des pierres ; ailleurs il jaillit du sang de la terre; les cieux s'entr'ouvrirent, les idoles se couvrirent de sueur, les poules se changèrent en coqs, il naquit des chèvres avec une toison de laine; la lune se choquait avec le soleil, et paraissait double ou triple.

En Grèce, la variété des divinités et l'introduction de cultes étrangers ne faisaient qu'ouvrir de nouvelles sources aux beaux-arts; chez les Italiens, portés à l'application des idées, elles altéraient la manière de vivre et de se conduire, et fournissaient un aliment à la férocité et à la sensualité. La luxure et le sang prirent donc un caractère religieux; le peuple courut aux combats des gladiateurs, importés alors de la Campanie, s'enivra au spectacle du meurtre, et, dans les bacchanales, se livra à tous les excès de la débauche.

Le culte de Bacchus, symbole de la vie et de la destruction, remontait chez les Étrusques à une haute antiquité (1). Chaque année, durant trois jours, on procédait aux initiations, qui avaient lieu le jour et pour les femmes seules; elles furent perverties par Paola Minia, prêtresse de Capoue, et par un prêtre grec, qui admirent ensemble les hommes et les femmes, et portèrent à cinq par mois le nombre des réunions nocturnes où l'on enseignait et pratiquait le dogme : *Ce qui plaît est permis.* De là ces rites furent introduits secrètement à Rome. Titus Sempronius Rutilus proposa à son gendre de l'initier; celui-ci en fit part à sa maîtresse, qui lui présenta l'offre du beau-père comme une ruse pour le perdre, afin de ne pas lui rendre compte de ses biens qu'il administrait. Le gendre crut au piége et se réfugia auprès d'une tante qui dénonça le fait aux consuls; ces mystères furent alors

(1) Varron décrit les pompes bachiques de Lavinium, où l'obscène phallus était promené autour de l'assemblée sur un petit char; la plus chaste matrone le portait suspendu à son cou. SAINT AUGUSTIN, *De civ. Dei*, VII, 21.

connus du public. On disait que les initiés, après s'être accouplés au hasard dans les ténèbres, couraient furieux vers le Tibre dans lequel ils plongeaient des torches ardentes, et qu'on précipitait au moyen d'une machine, dans de sombres gouffres, ceux qui refusaient de participer à tant d'infamies. Il est difficile de savoir à quel point la vérité fut altérée par la terreur populaire, par l'astuce aristocratique, par l'habitude de juger criminel tout ce qui est mystérieux ; ce qui est certain, c'est que des sentinelles furent posées, des recherches faites, et qu'on découvrit sept mille initiés dans Rome seule. Un grand nombre de femmes, reconnues coupables, furent livrées à leurs parents qui les exécutèrent dans l'intérieur des maisons. L'enquête fut étendue à toute l'Italie, et l'on trouva partout une foule d'initiés.

Bientôt les forfaits se multiplièrent. Dans une seule année, cent soixante-dix femmes furent convaincues d'avoir empoisonné leurs maris pour en épouser d'autres. Que dire des cérémonies dans lesquelles on invoquait la Victoire, et où l'on apprenait à enterrer des hommes vivants, à les égorger par troupeaux au milieu des triomphes ?

A cette époque, la philosophie était tombée dans les mains des sophistes, qui, comme exercice d'argumentation, soutenaient le vrai et le faux, l'identité de la vertu et du vice. Panétius, ami de Scipion Émilien, assurait que tout finit à la mort (1); Diogène, Critolaüs, Carnéade, répandaient le doute sur tout, et présentaient la justice et la morale comme une invention des législateurs. Ennius disait que les dieux existent, mais qu'ils ne s'inquiètent point de ce que font les hommes (2); d'autres foulaient aux pieds le culte envers la patrie, en proclamant que la patrie est là où l'on est bien (3). Dans les discussions, les lettrés n'employaient que des termes grossiers, échangeant ces injures dont leurs imitateurs se salissent encore (4). Plaute, après avoir commencé une comédie en s'élevant au ciel où réside la justice qui voit tout et gouverne tout, la termine par l'éloge de l'intérêt

(1) Cicéron, *de Amicitia.*

(2) « Ego Deum genus esse semper dixi et dicam cœlitum,
« Sed eos non curare opinor quid agat humanum genus. »
(Ap. Cicer., *de Divin.*, II, 5.

(3) « Patria est ubicumque est bene. »
(Pacuvius, Ap. Cic., *Tuscul.* V, 37.

(4) « Haud docti dictis certantes, sed male dictis
« Miscent inter sese inimicitias agitantes. »

personnel : la richesse, à l'entendre, est honorable, et le devoir n'a pas d'autre sanction que l'utilité. Dans Lucilius, les dieux *Consentes* se moquent des hommes qui les appellent pères, et Neptune se trouve embarrassé par un argument dont, dit-il, Carnéade lui-même se tirerait fort mal.

Les guerres extérieures, si fréquentes, et les luttes de l'intérieur avaient détruit la classe moyenne, qui est le nerf des États, et placé une noblesse orgueilleuse et dépravée de bonne heure au-dessus d'une populace oisive, misérable et prétentieuse. Les riches et les magistrats qui travaillaient de leurs propres mains et veillaient à la culture de leurs champs, devenaient tous les jours plus rares; gagner, n'importe par quel moyen, telle était la préoccupation générale (1).

234-149. La censure de Marcus Porcius Caton fut terrible contre les nouveautés et l'aristocratie. Ce plébéien, sagace, comme l'indique son nom (*Catus*), courageux dans ses actes, éloquent et mordant dans ses discours, combattit contre Annibal à dix sept-ans. Depuis, habitant Tusculum, sa patrie, il parcourait le matin les villes du voisinage et plaidait gratuitement; puis il revenait, se mettait à labourer avec ses esclaves, nu comme eux, mangeant avec eux et buvant comme eux de la piquette. Toutefois ses esclaves n'étaient à ses yeux que des bêtes de somme; il les achetait, les instruisait et les revendait. Il disait qu'un bon chef de famille devait vendre ses vieilles charrettes, ses vieilles ferrailles et ses vieux esclaves. Il avait fixé un taux pour les esclaves qui voulaient obtenir les faveurs d'une esclave; après chaque repas, il faisait fustiger ceux qui avaient servi négligemment; il avait soin d'entretenir parmi eux de continuelles dissensions, afin de prévenir le danger de leur bonne intelligence.

Son champ était voisin de celui où Curius Dentatus, après avoir obtenu trois triomphes, avait passé ses dernières années labourant et entassant des pierres. Il écrivit, d'après sa propre expérience, cent deux préceptes *de Re rustica*, avec le ton impérieux d'un maître qui parle à ses esclaves, sans suite ni variété, et même sans cette élégance de style dont il se montrait jaloux dans ses

(1) Horace, pour louer l'antique Romain (*Ep.* II, 1, 105), dit :

« Romæ dulce diu fuit...
« Cautos nominibus rectis expendere nummos,
« Majores audire, minori dicere per quæ
« Crescere res posset. »

autres ouvrages. Il abonde en formules magiques et en observations superstitieuses. A l'exemple des pythagoriciens, il considère le chou comme une panacée, défend de rien donner par la main des femmes aux animaux malades, règle selon le nombre ternaire les ingrédients des remèdes pour les génisses, et prétend guérir les luxations au moyen de formules magiques (1). Il vante beaucoup l'homme qui augmente par des acquisitions les biens qu'il a reçus de ses pères (2). Il se peint lui-même dans le *Carmen de moribus,* où il dit : « Il pourrait être avantageux de s'enrichir par le « négoce, si cette voie était moins périlleuse, ou de prêter à « usure, si ce moyen était honnête. Mais telle est l'opinion de nos « aïeux sur ce point, qu'ils condamnent le voleur à restituer le « double, et l'usurier, le quadruple, ce qui montre qu'ils jugent « l'usurier pire que le voleur. Voulaient-ils faire d'un citoyen le « plus grand éloge possible, ils l'appelaient bon laboureur et « sage fermier. Le marchand s'épuise à gagner de l'argent, et « son état l'expose à toutes sortes de périls et de calamités. L'a« griculture, au contraire, produit des hommes robustes et d'excel« lents soldats ; elle offre donc les avantages les plus honnêtes, « les plus sûrs, et qui n'excitent l'envie de personne ; ceux qui « s'y adonnent n'ont pas le temps de penser au mal. »

Et Caton est le modèle de l'antique austérité, le fléau de la dépravation qui envahit Rome ; son nom même, de nos jours, rappelle un homme sans tache. Valérius Flaccus, qui admirait son austérité, le fit venir à Rome, où, appuyé par les Fabius, il devint
tribun, questeur, consul, puis censeur avec son ancien patron. 178.
Envoyé en Espagne comme préteur, il congédia les fournisseurs de vivres, en disant que la guerre se nourrirait elle-même ; en trois cents jours, il prit quatre cents villes ou villages, et les fit tous démanteler à la même heure. Il rapporta dans le trésor une somme immense ; mais, au moment de s'embarquer, il vendit son propre cheval de bataille, pour épargner au fisc les frais du transport.

(1) *Luxum si quod est, hac cantione sanum fiet. Harundinem prende... incipe cantare in malo : S. F. motas væta daries dardaries astutaries, dic una paries usque dum coeant...; vel hoc modo : Huat hanat huat ista pistas ista domiabo domnaustra et luxato...; vel hoc modo : Huat huat huat ista sis tar sis ardanuabon domnaustra* (*S. F.* veut dire *Sanctos fracta*). DE RE RUST., chap. 160.

(2) Θαυμαστὸν ἄνδρα καὶ θεῖον εἰπεῖν ἐτόλμησε πρὸς δόξαν, ὃς ἀπολείπει πλέον ἐν τοῖς λόγοις ὃ προσέθηκεν οὗ παρέλαβεν. (PLUTARQUE, chap. 21.)

Il avait fait toutes les marches à pied, portant ses armes, avec un seul esclave chargé de ses modestes provisions. Il obtint le triomphe; mais à peine eut-il déposé le paludamentum solennel, qu'il partit comme simple tribun pour aller combattre Antiochus le Grand. Aux Thermopyles, le général l'embrassa en présence de l'armée, avoua qu'on lui devait la victoire, et le chargea d'en porter la nouvelle à Rome. Administrant la province de Sardaigne, il chassa les usuriers, supprima les dépenses que les sujets étaient tenus de faire pour honorer les préteurs. Il s'habillait modestement, marchait à pied à la tête de l'armée, et son dîner ne lui coûtait pas plus de trente sous; il disait qu'une marchandise superflue n'est jamais à bon marché, ne coûtât-elle que trois oboles.

C'était la mode d'admirer les Grecs, et Caton les rabaissait; il ne voulut pas connaître leur littérature, et gronda son fils de s'y appliquer. Si plus tard il étudia Thucydide et Démosthène, ce fut pour les juger sévèrement. Socrate lui semblait un bavard qui troublait la patrie par des nouveautés dangereuses; il disait qu'Isocrate laissait vieillir ses disciples dans l'école, au point qu'ils ne pouvaient exercer leur éloquence qu'aux champs Élysées; il avait en horreur les médecins de cette nation, qu'il accusait d'avoir formé le projet d'anéantir tous les barbares, y compris les Romains : mais, plus que le reste, il exécra leur éloquence, surtout après avoir entendu les sophismes de Carnéade.

Il n'épargnait ni le peuple ni les riches : « Comment, s'écriait-« il, sauver une ville où l'on vend un poisson plus cher qu'un « bœuf? O Romains, vous ressemblez à des moutons; vous vous « laissez conduire tous ensemble par des individus auxquels « aucun de vous en particulier ne voudrait accorder sa con-« fiance. Si vous êtes devenus grands par la vertu, ne changez « pas; si c'est par l'intempérance et les vices, changez, car dans « cette voie vous êtes allés assez loin. » Des ambitieux qui briguaient les charges, il disait : « Il me semble que je vois des per-« sonnes qui, ne connaissant pas la rue, ont besoin du licteur « pour les guider. » Comme on réélisait souvent les mêmes magistrats : « Il faut convenir que les fonctions ont à vos yeux « une bien faible importance, ou que vous en trouvez bien peu « qui les méritent. » Voyant faire la cour au roi Eumène, parce qu'on le disait bon : « Soit; mais un roi est par nature une « bête vorace, et, des rois les plus vantés, aucun n'égale Épami-« nondas, Périclès, Thémistocle, Curius Dentatus. »

Il disait encore que les sages apprennent des fous plus que les fous des sages ; car les premiers évitent les erreurs dans lesquelles ils voient tomber les seconds, tandis que les fous n'imitent pas les bons exemples des sages. Injurié par un libertin : « La lutte « est trop inégale entre nous deux : tu hais volontiers les « sottises, et volontiers tu les dis ; pour moi, je n'aime pas à « les entendre, et je n'ai pas l'habitude d'en dire. » A un vieillard vicieux : « La vieillesse a déjà tant de difformités qu'il « ne sied pas d'y joindre encore la laideur des vices. »

D'après Tite-Live, il surpassait de beaucoup les plébéiens et les patriciens, même des plus illustres familles ; il avait une âme si grande et tant d'intelligence que, dans quelque condition qu'il fût né, il aurait acquis une brillante position. Praticien consommé, rien, dans les affaires publiques et privées, n'échappait à sa perspicacité ; il administrait avec une égale habileté les affaires de la ville et celles de la campagne. Les uns parviennent aux honneurs les plus élevés par l'étude des lois, les autres par l'éloquence, quelques-uns par la gloire des armes ; mais lui, il avait une telle aptitude pour toutes les professions, qu'on l'aurait cru né exclusivement pour celle, quelle qu'elle fût, qu'il embrassait. Courageux sur les champs de bataille, fameux par d'illustres victoires, il fut général en chef ; dans la paix, habile interprète des lois, orateur distingué, son éloquence, consignée dans les ouvrages divers qu'il a composés, reste encore en honneur parmi nous.

Cicéron, juge fort compétent, disait de ses œuvres : « Quel homme fut ce Caton, dieux immortels ! Je laisse de côté le citoyen, le sénateur, le général d'armée ; je ne m'occupe ici que de l'orateur. Qui, plus que lui, fut grave dans les éloges, ingénieux dans les sentiments, habile dans les débats et l'exposition d'une cause ? Les cent cinquante discours qu'il a laissés abondent en faits et en expressions magnifiques... ; on y trouve toutes les qualités de l'orateur. Quelle éloquence, quelle beauté dans ses *Origines !* Il est vrai que son style a vieilli, qu'il a des termes négligés, car c'est ainsi qu'on parlait de son temps ; mais rajeunissez-le, joignez-y l'harmonie, l'ornement du style..., et vous ne trouverez personne à mettre au-dessus de Caton (1). » Sa définition, que l'orateur est un honnête homme qui parle bien, vaut mieux

(1) *De Oratore*, n. 17. Dans Plutarque, la vie de Caton représente la limite entre l'ancienne manière de vivre des Italiens et la nouvelle, imitée de l'étranger. Les hommes sensés doivent se rappeler quelles sont les vertus qu'on recommande aux jeunes gens par la lecture de Plutarque.

que tous les éloges. Chose digne de remarque, dans l'histoire de Rome qu'il écrivit jusqu'à l'époque d'Annibal, il tut les noms, se contentant de rapporter les faits, comme si la gloire de Rome devait être amoindrie par la gloire des individus (1).

Il est facile de comprendre quel acharnement il dut mettre à combattre les nouvautés romaines. « Les voleurs privés, disait-« il, sont chargés de fers et fouettés ; les voleurs publics nagent « dans l'or et la pourpre. Frémissez sur les maux que l'avenir « vous prépare. Nous avons savouré les délices de la Grèce et « de l'Asie ; nos mains ont pris les trésors des rois ; maîtres « de tant de richesses, nous en serons bientôt les esclaves... Les « anciens, dans les jours de fêtes, se contentaient de deux plats « pour dîner. En nous apportant les statues de Syracuse, Mar-« cellus a introduit parmi nous des ennemis dangereux ; je n'en-« tends que des gens qui, admirant le marbre et les sculpteurs « de Corinthe et d'Athènes, se moquent de nos divinités d'ar-« gile (2). »

Il ne supportait pas les personnes grasses, qui « sont tout « ventre, » ni les gourmands, qui ont plus de sentiment au palais que dans le cœur. Étant censeur, il proposa des lois somptuaires, avec de lourds impôts sur le luxe des femmes et des prescriptions pour les repas ; il censura plusieurs consulaires, enleva leur cheval à beaucoup de chevaliers, et fit condamner sept sénateurs, parmi lesquels Flamininus, si lâchement cruel envers le chef des Boïes, et un autre, pour s'être laissé surprendre par sa fille lorsqu'il embrassait sa femme. Il défendit de faire servir les eaux publiques à l'usage des maisons et des jardins privés ; il aligna les rues, nettoya les cloaques, construisit des portiques et la basilique Porcia. Est-il étonnant que sa conduite lui attirât beaucoup d'ennemis ? Il dut répondre même à quarante-quatre accusations ; mais le peuple, qui l'honorait, lui dressa une statue dans le temple du Salut pour avoir relevé la république lorsqu'elle penchait vers sa ruine (3).

Il ne faut pas croire néanmoins que les maximes le garantissaient des passions : il exerça la plus décriée des usures, l'usure maritime, et s'enivrait quelquefois ; chez lui, il entretenait des re-

(1) *Imperatorum nomina annalibus detraxit.* PLINE, VIII, 5. — *Duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit.* CORNÉLIUS NÉPOS, dans Caton.

(2) AULU-GELLE, XI, 48.

(3) FRONTON, *ad L. Verum, Epist.* II.

lations avec une esclave, et, à quatre-vingts ans, il épousa la fille d'un de ses clients. Dans sa lutte contre Scipion, il est probable qu'il fut animé par la haine personnelle autant que par le patriotisme. Lorsqu'il était questeur en Sicile, il accusa l'Africain de faire étalage d'une pompe orgueilleuse et de trop imiter les Grecs; celui-ci le renvoya en disant : « Je n'ai que faire d'un questeur aussi minutieux; je dois rendre compte de mes expéditions et non de ce qu'elles coûtent. » Caton, qui n'oublia point cette offense, cita les Scipions pour rendre un compte fidèle des recettes et des dépenses dans la guerre d'Antiochus. On pouvait dire, en effet, qu'ils avaient agi dans cette occasion avec une entière indépendance, faisant même la guerre là où le peuple ne l'avait point décrétée, et réglant de leur autorité privée les conditions de la paix. Qui saura jamais les sommes qu'ils enlevèrent à l'Asie et aux successeurs d'Alexandre, engraissés des dépouilles du monde?

Scipion l'Africain, somptueux dans tout, entouré de poëtes qui chantaient que, depuis l'Orient et les Palus Méotides, il n'y avait pas un homme qui l'égalât (1), se comportait en prince; il s'éloignait de l'égalité républicaine au point que, dans les jeux publics, il fit établir des siéges distincts pour les sénateurs. Accusé de péculat, il monta à la tribune le jour du jugement, et dit : « Romains, c'est à pareil jour que j'ai vaincu en Afrique « Annibal et les Carthaginois. Montons au Capitole pour rendre « grâces aux dieux, et les prier de vous donner toujours des « chefs qui me ressemblent. » Et tous, peuple, tribuns, juges, sénateurs, le suivirent au Capitole, lui procurant un triomphe plus remarquable que n'avaient été les premiers; malheureusement, ce n'était pas une victoire remportée sur Annibal ou Syphax, mais sur l'intégrité des lois républicaines. Les tribuns ayant mis son frère en accusation, il le leur arracha des mains, et déchira les registres en disant : « Je rendrais compte de quatre « millions de sesterces, moi qui en ai fait entrer deux cents millions « au trésor, sans rien conserver pour moi que le titre d'Africain! »

Dans ce langage, respire encore l'héroïsme patricien; mais, si quelques citoyens se récriaient contre l'ingratitude qu'il y avait à traduire en justice de si hauts personnages, d'autres soutenaient

(1) « A sole exoriente supra Mæoti paludes
« Nemo est qui factis me æquiparare queat. »
(CICÉR., *Tuscul.* v, 17.

que dans une bonne république personne ne devait s'élever au-dessus des lois. Le peuple l'emporta, lui qui tend à tout égaliser, même la juste supériorité du mérite, et dont l'envie se masque si souvent. Pour échapper à l'accusation, toujours maintenue, Scipion s'exila volontairement à Linternum, dans la Campanie, où les tribuns ne l'inquiétèrent point. Là il échappait aux ennuis de la retraite par l'étude, les exercices gymnastiques, l'amitié de Lélius et du poëte Lucilius (1). En mourant, il fit écrire sur sa tombe : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os. »

Les poursuites furent continuées contre son frère. Sur la proposition des tribuns Pétilius et Névius, appuyée par Caton et votée unanimement par les trente-cinq tribus, Scipion l'Asiatique fut condamné. Le jugement portait que, pour accorder au roi Antiochus des conditions plus avantageuses, il avait reçu de lui 6,000 livres d'or et 480 d'argent au delà des sommes versées dans le trésor; Ancius Hostilius, son lieutenant, 80 d'or et 400 d'argent; Caïus Furius, questeur, 100 d'or et 200 d'argent. Les temps de Fabricius et de Cincinnatus étaient déjà si loin! La pauvreté de Scipion, qui n'eut pas de quoi payer l'amende, parut une preuve de son innocence, et l'on ne souffrit pas que les Scipions fussent traînés dans les prisons où ils avaient enfermé des rois; mais l'aristocratie était blessée au cœur. Caton fut chargé de poursuivre les recherches, auxquelles désormais personne ne pouvait se soustraire depuis l'humiliation des Scipions.

Mais, dans une république, lorsque le pouvoir appartient à un corps comme était le sénat romain, qu'importe la retraite de quelques personnages? Les vides sont bientôt remplis par d'autres. Et d'ailleurs comment espérer la réforme des mœurs et ce désintéressement qui place la patrie avant tout, lorsque les chefs de la république donnaient l'exemple de la corruption; lorsque la cabale, l'intrigue, les artifices, les violences, éludaient ou foulaient aux pieds le droit des nations; lorsque la sévérité de Caton ne l'empêchait pas d'avoir recours à une politique immorale et trompeuse; lorsque les censeurs eux-mêmes donnaient l'exemple des prévarications; lorsque Lépidus, prince du sénat et grand pontife, employait les deniers publics

(1) « Quin, ubi se a vulgo et scena in secreta remorant
« Virtus Scipiadæ et mitis sapientia Læli,
« Nugari cum illo (Lucilio) et discincti ludere, donec
« Decoqueretur olus, soliti. »

(HORACE, Sat. II, 1.)

à construire une digue pour garantir ses propres terres à Terracine ; lorsqu'un envoyé du sénat en Illyrie reçut de l'argent pour faire un rapport favorable ; lorsqu'un Métellus, rappelé d'Espagne où il espérait gloire et puissance, désorganisa l'armée; lorsqu'on refusait de gouverner des provinces qui n'étaient pas riches, et qu'on vendait des congés aux soldats; lorsque les ambassadeurs, en plein sénat, louaient les généraux d'avoir trompé Persée au moyen de trêves simulées; lorsqu'aux plaintes des peuples spoliés, vendus, massacrés, le sénat se contentait de répondre que ce n'était pas en vertu d'un de ses décrets; lorsqu'après l'institution d'un tribunal permanent (*quæstio perpetua*) chargé de punir les concussions, les sénateurs qui le composaient se faisaient indulgents pour de l'or et par connivence de corps; lorsque les généraux déclaraient la guerre sans y être autorisés, et recevaient les honneurs du triomphe parce qu'ils étaient soutenus par leurs parents et leurs clients; lorsque l'argent était la mesure de tout, et qu'on obtenait l'estime en raison de ses richesses (1); lorsqu'on cherchait à corrompre dans le but unique d'acquérir le droit d'extorquer; lorsqu'on extorquait pour avoir des moyens de corrompre, et quand on ne voyait dans la prospérité de la république qu'une occasion de s'agrandir soi-même et de récompenser ses propres adhérents?

CHAPITRE XVI.

TROISIÈME GUERRE PUNIQUE. — L'ESPAGNE VAINCUE.

Rome était enorgueillie des nombreux triomphes qu'elle avait remportés sur ses ennemis; mais, non contente d'avoir dompté Carthage, sa rivale, elle aspirait à la détruire. L'accablant de la malédiction *Væ victis!* elle ne cessait de lui imposer de nouvelles humiliations; Rome offensait, et, procédé habituel des forts, c'était elle qui se plaignait. Carthage, épuisée et désarmée, vacillait comme les peuples à l'agonie, tantôt conspirant avec d'autres peuples faibles comme elle, tantôt demandant justice à cette Rome qui n'écoutait plus que son intérêt.

(1) « Aurum atque ambitio specimen virtutis utrique est:
« Quantum habeas, tanti ipsi sies, tantique habearis. »
(LUCILIUS, *Frag.*)

Massinissa, roi de Numidie, père de quarante-quatre enfants, vieillard inquiet et féroce, que la mort semblait épargner pour le malheur de Carthage, la dénonçait à Rome. Elle s'entendait, disait-il, avec Annibal, ou bien elle avait reçu la nuit, dans le sanctuaire d'Esculape, les émissaires de Persée. Carthage, qui, d'après les conventions du traité, ne pouvait faire la guerre sans le consentement de Rome, lui porta ses plaintes. Scipion l'Africain, chargé de lui rendre justice, ne voulut pas mécontenter Massinissa, allié si précieux; Rome cependant, dans la crainte de voir Carthage s'unir à
181. Persée, lui garantit l'intégrité du territoire. Vaine promesse! Quelque temps après, le Numide lui enlève une autre province et soixante-dix villes ou villages, et Rome le laisse faire. Caton lui-même, envoyé pour concilier les intérêts hostiles, se montra si partial et si inflexible que les Carthaginois refusèrent d'accepter son arbitrage. Cet homme dur et orgueilleux n'oublia jamais cet affront; il répétait sans cesse: « Détruisez Carthage! » Les Scipions, soit qu'ils fussent heureux de laisser subsister ce vivant trophée de leur gloire, ou qu'ils craignissent de voir Rome s'affaiblir lorsque tout péril aurait cessé pour elle, s'opposaient à la destruction de la ville rivale; le censeur, au contraire, toujours inspiré par son irréconciliable aversion contre les Scipions, rappelait comme un danger le voisinage de la république ennemie et l'accroissement de sa population. Quelques motions qu'il fît dans le sénat, il les terminait toujours par ces mots: Et de plus, j'opine pour qu'on détruise Carthage. »

Il suffisait de connaître Rome pour prévoir que le parti le plus violent l'emporterait; d'ailleurs la ville phénicienne, entraînée par la fatalité qui s'attache aux causes malheureuses, creusait elle-même sa tombe. A la faiblesse naturelle d'une aristocratie d'argent où les charges les plus élevées s'obtenaient à prix d'or, il faut ajouter les factions, dirigées, d'un côté, par la famille des Barcas, très-opulente et portée à la guerre, et, de l'autre, par Hannon, qui, pour lui faire opposition, conseillait la paix à tout prix. Le désastre de l'Espagne et de l'Italie, et enfin la déroute de Zama, renversèrent la puissance des Barcas, mais sans leur enlever la principale autorité dans le sénat. Carthage prospéra tant qu'elle put s'étendre par le commerce et les colonies; devenue, en quatre siècles, la maîtresse des mers, la capitale de l'Afrique, elle était respectée, tranquille; mais les Barcas lui inspirèrent l'ambition des conquêtes, et dès lors elle s'aliéna par la guerre les peuples que l'intérêt de son commerce lui con-

seillait d'avoir pour amis. Ses galères, transformées en vaisseaux de combats, cessaient de transporter des marchandises. Les dépenses vidaient le trésor que le commerce avait rempli. Les citoyens ne suffisaient pas à de grandes guerres, et les villes soumises, maltraitées, prêtaient leur concours avec répugnance ; aussi devait-elle enrôler des étrangers, qui, ne combattant pas pour la patrie, pouvaient ou lui dicter des lois, ou déserter à l'ennemi, ou devenir une arme dans les mains du général qui voudrait détruire la liberté.

A la rupture des hostilités, la ville africaine semblait avoir toutes les chances favorables ; elle était riche, puissante sur mer, maîtresse de la moitié de la Sicile et d'autres îles de la Méditerranée, d'où, menaçante, elle pouvait débarquer dans les ports de sa rivale sans défense. Rome, à force de guerres, acquiert de la vigueur ; agrandie par l'assimilation de ses voisins et l'extension de son territoire, elle a des citoyens soldats dès l'enfance, ou qui sont formés dans les utiles travaux des champs et la robuste pauvreté. Les Carthaginois, au contraire, s'élèvent par le comptoir et les spéculations ; pour eux toutes les voies du lucre sont bonnes et recherchées, parce qu'elles mènent au pouvoir. Carthage mettait sa confiance dans ses alliés et son argent ; Rome, dans elle-même. La première glissait sur des sables d'or, la seconde restait immobile sur son Capitole. Le courage désespéré qui crée les victoires ou répare les défaites, manquait aux Carthaginois ; vaincus, ils craignent de tout perdre et plient, tandis que les Romains, réduits à la dernière extrémité, mettent à l'encan le terrain sur lequel l'ennemi est campé ; puis, lorsqu'il demande la paix, ils lui répondent : « Sors de l'Italie, et nous traiterons. »

Les défaites de Rome n'altéraient point sa constitution ; Carthage, après le désastre de Zama, restreignit l'autorité des magistrats au profit de la démocratie, et le peuple y flottait au gré des passions impétueuses, tandis qu'à Rome un sénat prudent et habile décidait de tout. Si Carthage, quelquefois, fit hésiter la fortune, elle dut cet avantage aux éminents généraux qu'elle eut le rare bonheur de posséder ; mais l'éducation ne tendait pas essentiellement à former des héros. De solennels triomphes n'étaient pas réservés aux vainqueurs ; les capitaines se voyaient arrêtés au milieu de leurs victoires par la jalousie ou l'avarice ; ils devaient redouter la défaite, qui les envoyait devant un tribunal, et le général qui méditait une bataille avait sous les yeux le danger de la croix. Rome allait à la rencontre du consul vaincu à Cannes, le remerciait de n'avoir pas désespéré du salut

de la patrie, donnait tout ce qu'elle avait, dépouillait les temples et les femmes pour fournir à l'entretien des armées.

La nouvelle armée qu'elle forma vainquit Carthage et lui imposa une paix honteuse. La douleur de l'humiliation tourna au profit d'Annibal; soutenu par six mille cinq cents mercenaires, habitués sous lui à vaincre et à piller, il devint l'arbitre de sa patrie désarmée, se fit nommer suffète et commença les réformes. Les centumvirs étaient inamovibles : il les rendit annuels. Pour rétablir les finances, il exigea le payement d'anciennes dettes, ordonna la restitution des sommes détournées, et s'attacha à démontrer que la répression des concussionnaires était plus profitable qu'un nouvel impôt. Les soldats étaient oisifs : il les employa à planter des oliviers, espérant par l'agriculture et le commerce ramener la force dans le corps épuisé de Carthage, dont il voulait faire le centre d'une ligue contre Rome. Mais malheur aux réformes trop tardives! Annibal succomba et dut s'exiler, laissant sa patrie dans cet état de faiblesse que produit la ruine des vieilles institutions, alors que les nouvelles ne sont pas encore établies.

Les factions s'exaspérèrent, et celle des patriotes exila quarante-
153. deux fauteurs de l'étranger, qui, réfugiés auprès de Massinissa,
le poussèrent contre la république. Le Numide étendit ses usurpations; quoique octogénaire, il commanda lui-même ses troupes, cerna l'armée punique, l'affama et lui tua cinquante mille hommes. Rome avait envoyé des ambassadeurs qui devaient sommer Carthage de déposer les armes et d'observer la paix, dans le cas où l'événement la favoriserait; dès qu'elle vit qu'elle avait succombé,
150. elle encouragea le Numide, dont la victime achetait la pitié par de
nouvelles cessions et par la condamnation, comme criminels d'État, des conseillers de la guerre. Caton parut alors au sénat, et tirant de dessous sa toge des figues qui paraissaient cueillies à peine : « Il y a trois jours, dit-il, qu'elles étaient suspendues à leur rameau dans les jardins de Carthage. Et vous souffririez si près de vous une ville pareille! »

Étrange raison pour détruire un peuple; cependant on la jugea bonne, et Rome prévint Carthage qu'elle devait s'attendre au
149. châtiment pour avoir violé la paix. Les consuls Manilius Népos
et Marcius Censorinus partent avec quatre-vingt mille fantassins, quatre mille chevaux, cinquante galères à cinq rangs de rames, outre d'innombrables navires de transport; ils avaient l'ordre de ne s'arrêter qu'après la destruction de Carthage. Les Carthaginois, qui ne sont pas en mesure de résister à l'attaque, envoient de

nouveaux ambassadeurs avec pleine autorité pour accepter toutes les conditions, et même se remettre à la discrétion des Romains, *pourvu qu'on épargne la cité*. Rome, dont l'orgueil croissait à mesure qu'elle voyait sa rivale s'abaisser, exigea que, dans l'espace de trente jours, on lui livrât trois cents otages des premières familles. La condition parut exorbitante, et pourtant on s'y soumit; les trois cents otages partirent au milieu des larmes de leurs familles et de l'indignation des hommes de cœur. Les consuls se réservèrent de faire connaître la volonté du sénat, lorsqu'ils seraient arrivés à Utique; mais, pour que l'excès des prétentions ne jetât point les Carthaginois dans le désespoir, ils proposèrent les conditions une à une : d'abord, obligation de fournir des blés à l'armée, puis de livrer toutes les trirèmes, ensuite toutes les machines de guerre, enfin toutes les armes, dont ils n'avaient nul besoin, leur disait-on, s'ils désiraient sincèrement la paix. Ils apportèrent deux mille machines et deux cent mille armures complètes : perte bien méritée, puisqu'ils ne savaient pas s'en servir pour défendre leur patrie jusqu'à la mort.

Lorsqu'ils les virent désarmés et dans l'impuissance de soutenir un assaut, les consuls ordonnèrent la démolition de la ville et le transport des habitants à trois milles de la mer, c'est-à-dire à une distance où ils seraient forcés de renoncer à la navigation, au commerce, aux espérances dangereuses. Les Romains avaient promis de respecter la *cité*; mais, dans leur langue, *civitas* signifie les habitants, non les habitations.

Étourdis d'un tel coup, les Carthaginois, pendant quelque temps, ne surent que gémir et se désoler : les uns pleuraient leurs fils donnés en otage, les autres vomissaient des imprécations contre leurs pères qui n'avaient pas su préférer une mort glorieuse à des traités déshonorants; puis, honteux de leur propre faiblesse, ils passent de la terreur à la résolution désespérée de ne pas se soumettre à l'infâme sentence. Tout à coup ils ferment les portes, massacrent tous les Italiens; tous les métaux qui leur restent sont convertis en armes, tous les ateliers en fabriques d'instruments de guerre; ils font par jour cent boucliers, trois cents épées, cinq cents lances, mille traits; les femmes coupent leurs cheveux pour faire des cordages aux machines de guerre; ils appellent les esclaves à la liberté. Asdrubal, chef du parti national, qui, maltraité par les siens, avait quitté la ville et conduisait vingt mille hommes contre sa patrie, se réconcilie, ramène la campagne à l'obéissance, aide à repousser les consuls et à brûler la flotte.

Carthage se console de succomber au moins avec honneur. Les Romains déployèrent contre elle toute la science des siéges ; ils battirent ses murailles avec un bélier mû par six mille fantassins, et un autre que manœuvraient d'innombrables rameurs (Appien) : mais, quoi qu'ils fissent, l'habileté d'Asdrubal et la valeur des Carthaginois paralysaient leurs efforts.

Il semblait que la victoire, dans les guerres puniques, fût
147. attachée fatalement au nom des Scipions. Émilien, fils de ce Paul-Émile qui vainquit Persée, adopté par Scipion l'Africain, porté au consulat avant l'âge, est envoyé en Afrique ; il délivre l'armée de graves périls, recueille l'héritage de Massinissa, mort récemment, s'empare d'un quartier de Carthage, l'isole du continent par une muraille garnie de tours, afin de la dominer et d'intercepter les vivres ; puis, ayant recours aux cérémonies sacrées, il profère contre la ville les imprécations rituelles pour attirer sur elle la colère des dieux, et vouer à la vengeance des Furies quiconque résisterait à Rome (1).

(1) Voici la formule qu'on employait pour évoquer les dieux d'une ville : *Si deus, si dea est, cui populus civitasque carthaginensis est in tutela, teque maxime, ille qui urbis hujus populique tutelam recepisti, precor venerorque, veniamque a vobis peto, ut vos populum civitatemque carthaginensem deseratis, loca, templa sacra, urbemque eorum relinquatis, absque his abeatis, eique populo civitatique metum, formidinem, oblivionem injiciatis; proditique Romam, ad me meosque veniatis, nostraque vobis loca, templa, sacra, urbs acceptior probatiorque sit, mihique populoque romano, militibusque meis præpositi sitis, ut sciamus intelligamusque. Si ita feceritis, voveo vobis templa ludosque facturum.* Macrobe, *Saturn.* III, 9. — Pline, *Nat. Hist.* XXVIII, 4 ; Servius, *ad Æn.* II, 314.

On se servait des suivantes pour maudire une ville : *Dis pater, Vejovis, Manes, sive vos quo alio nomine fas est nominare, ut omnes illam urbem Carthaginem exercitumque, quem ego me sentio dicere, fuga, formidine terroreque compleatis; quique adversum legiones exercitumque nostrum arma telaque ferent, uti vos eum exercitum, eos hostes, eosque homines, urbes agrosque eorum, et qui in his locis regionibusque, agris urbibusve habitant, abducatis, lumine supero privetis, exercitumque hostium, urbes agrosque eorum, quos me sentio dicere, uti vos eas urbes agrosque, capita ætatesque eorum devotas consecratasque habeatis; illis legibus, quibus quandoque sunt maxime hostes devoti, eosque ego vicarios pro mea fide magistratuque meo, pro populo romano, exercitibus, legionibusque nostris do, devoveo, ut me, meamque fidem imperiumque, legiones exercitumque nostrum, qui in his rebus gerundis sunt, bene salvos sinatis esse. Si hæc ita faxitis, ut ego sciam, sentiam intelligamque, tunc quisquis hoc votum faxit, ubi faxit recte factum esto. Ovibus atris tribus. Tellus mater, teque, Jupiter, obtestor.* Macrobe, l. cit.

Les Carthaginois, réduits à l'extrémité, tentent un dernier 146.
effort : hommes, femmes, enfants, creusent dans le rocher une autre entrée à leur port, et lancent contre les Romains une nouvelle flotte construite avec le bois de leurs maisons démolies; d'autres, en plongeant, arrivent près des assiégeants, remontent sur l'eau, allument des torches et les jettent dans les machines. Scipion Émilien prend Carthage d'assaut; mais les citoyens se défendent encore pendant six jours et six nuits, de rue en rue, de maison en maison, et remplissent de leurs cadavres leur patrie expirante. Neuf cents déserteurs, qui s'étaient réfugiés dans le temple d'Esculape, prévoyant le sort qui les attend, mettent le feu à ce dernier asile et périssent tous. Le général carthaginois Asdrubal, qui avait toujours dirigé intrépidement les efforts de ses concitoyens, perdit courage au dernier moment, et se prosterna aux pieds du vainqueur; mais sa femme, qui était restée avec les derniers défenseurs, ne voulant pas survivre à la patrie, monte au sommet du temple, parée de ses plus beaux habits, prononce des imprécations contre son indigne époux, et se précipite dans les flammes avec ses enfants.

Une partie des Carthaginois qui avaient survécu, furent dispersés dans l'Italie et les provinces; 4,470,000 livres d'argent ornèrent le triomphe de Scipion Émilien, pour lequel on renouvela le surnom d'Africain. Une foule de rares chefs-d'œuvre, parmi lesquels figurait le Taureau de Phalaris, furent restitués à la Sicile que les Carthaginois en avaient dépouillée; les rois de Numidie reçurent les bibliothèques, excepté les livres de Magon sur l'agriculture, qui furent emportés à Rome et traduits. On démantela toutes les villes favorables à Carthage, et l'on agrandit le territoire de celles qui l'avaient combattue. Utique obtint les terres situées entre Carthage et Hippone; les Africains soumis durent payer un tribut annuel, et l'État de Carthage devint la province d'Afrique. Scipion, par l'ordre du sénat, fit passer la charrue autour des murailles, et répéter les imprécations rituelles qui devaient rendre les dieux ennemis de la cause vaincue; puis les flammes, pendant dix-sept jours, consumèrent une ville qui comptait sept siècles d'existence et un siècle et demi de luttes avec Rome.

Cette destruction sans motif et sans but forma la gloire de l'illustre famille des Scipions, bien qu'elle s'y fût toujours opposée, la gloire surtout d'Émilien, personnage vanté pour sa douceur, et duquel on disait qu'il n'avait jamais fait ou dit une chose qui ne fût

digne de louange. Mais Rome, dans l'idée de louange, ne comprenait point celle d'humanité et pour elle tout ce qui n'était pas romain n'avait aucune valeur, aucun motif de respect. Scipion, à la vue de cette immense ruine, resta absorbé dans un triste silence, puis soupirant, il s'écria comme l'Hector d'Homère : « Un jour aussi verra tomber la sainte muraille d'Ilion, et Priam, et toute sa race ». Polybe lui ayant demandé ce qu'il entendait par Troie et la race de Priam, il répondit, sans nommer Rome : « Les États les plus puissants déclinent et tombent à leur tour, selon qu'il plait à la Fortune; voilà sur quoi je méditais (1). »

Victorieusement assise sur les ruines de Carthage et de Corinthe, Rome pouvait proclamer le triomphe de la force sur l'industrie; il n'existait aucun ennemi nouveau qui fût capable d'engager le terrible duel, et les vaincus n'avaient pas la force de s'agiter sous le pilum des soldats. Les Espagnols, toujours si redoutables dans la défense de la patrie, furent les seuls qui protestèrent contre les grandes rapines des aigles romaines. Après avoir exterminé le préteur Sempronius Tuditanus et son armée, ils commencèrent une lutte rendue très-meurtrière par une population compacte, la nature des lieux et le caractère des habitants.

Les Espagnols formaient de nombreuses associations; unis pour la vie et la mort, les compagnons ne s'abandonnaient jamais, et jamais l'un ne survivait à l'autre. Expirant sur la croix, les prisonniers insultaient à leurs bourreaux par des chansons belliqueuses; une mère cantabre tua son fils plutôt que de le laisser au pouvoir des ennemis. L'époux et la femme étaient enchaînés; le fils, par l'ordre du père, les délivra des fers en leur

(1) Polybe, ap. APPIEN, EUTROPE, liv. IV.
Malgré les imprécations des Romains contre ceux qui relèveraient les ruines de Carthage, quelques années après, Caïus Gracchus fut chargé d'y établir une colonie; sous Auguste, on la rebâtit. A l'époque de l'empereur Gordien, Hérodien l'appelle grande, et la dit si peuplée qu'elle ne le cédait qu'à Rome et luttait avec Alexandrie. Le poëte Ausone la place immédiatement après Rome et Constantinople; Salvien, prêtre de Marseille, cite la grandeur de Carthage peu avant qu'elle ne fût envahie par les Vandales, et mentionne son aqueduc, l'amphithéâtre, le cirque, le gymnase, le prétoire, le théâtre, les temples d'Esculape, d'Astarté, de Saturne, d'Apollon, les basiliques et les places. Au septième siècle, les Sarrasins la détruisirent entièrement. Assis sur les vieilles] ruines, Marius autrefois songeait à la vengeance, et plus tard saint Louis de France allait mourir au milieu des nouvelles ruines, méditant sur le néant des grandeurs humaines et fortifiant son âme d'espérances immortelles.

donnant la mort. Battus souvent, jamais domptés, ils portaient sur eux du poison pour ne pas survivre à une défaite; esclaves, ils assassinaient leurs maîtres, ou perçaient les vaisseaux qui les portaient et les faisaient couler bas. Après une déroute, ils envoyaient dire aux Romains vainqueurs : « Nous vous laisserons sortir de l'Espagne, si vous nous donnez par homme un habit, un cheval et une épée. »

Les Romains employaient donc contre eux toute espèce d'armes, et de préférence celles que l'ennemi connaissait le moins, l'astuce et la trahison; ils suscitaient des querelles entre les peuples amis, et les attaquaient quand la guerre les avait affaiblis. Licinius Lucullus, dans la Celtibérie, Servius Galba, dans la Lusitanie, offrirent, au nom d'une amitié feinte, des terres fertiles aux Espagnols indomptés; lorsqu'ils les virent établis et pleins de sécurité, ils les égorgèrent. Galba se vantait du massacre de trente mille défenseurs de la liberté.

Les Espagnols se vengeaient par des cruautés semblables : aussi la campagne de la Péninsule était-elle si redoutée que les tribuns demandaient pour leurs protégés l'exemption du service militaire; s'ils ne l'obtenaient pas, ils les mettaient en prison pour les soustraire à cette obligation dangereuse. Le consul Fulvius Nobilior essuya une déroute si complète que ce jour resta néfaste dans le calendrier comme celui de la bataille de Cannes. Cependant Caton et Sempronius Gracchus, après une guerre prolongée dans l'Espagne citérieure (Castille et Aragon), assaillirent les Celtibériens dans leur retraite, soumirent tout le pays situé entre l'Èbre et les Pyrénées, et se vantèrent d'avoir pris, le premier, quatre cents villes, et le second, trois cents. Dans l'Espagne ultérieure, Cornélius Scipion, Posthumius et d'autres vainquirent les Lusitaniens, les Turdétans, les Vaccéens (Portugal, Léon, Andalousie), et purent se glorifier d'avoir subjugué toute la Péninsule. Les proconsuls envoyés pour contenir ces bêtes sauvages indomptées assouvissaient leur avarice en exerçant le monopole des blés et en affamant le pays.

Le Lusitanien Viriathe surgit pour venger ses compatriotes. Berger et chasseur, il devint un excellent chef de bande, et résolut d'unir les Lusitaniens aux Celtibériens pour faire face à Rome. Marchant de victoire en victoire, il battit cinq préteurs, et finit par enfermer dans un défilé le proconsul Fabius Servilianus. Il aurait pu lui faire subir un désastre et passer l'armée au fil de l'épée; mais il se contenta d'offrir la paix à la condition que

les Romains garderaient le reste de l'Espagne et le reconnaîtraient maître absolu du pays sur lequel il dominait. Le sénat ratifia le traité, et Viriathe acquit un royaume aux dépens de la république romaine. Il aurait pu devenir le Romulus de l'Espagne, si le consul Servilius Cépion n'eût obtenu de Rome la permission de rompre la paix; sans raison ni prétexte, il ravagea le pays et soudoya des traîtres qui assassinèrent le valeureux Lusitanien. Le sénat refusa le triomphe à l'infâme Cépion.

La mort de ce grand capitaine détruisit l'accord des deux Espagnes, et la Lusitanie se résigna au joug; mais la résistance de Numance devint plus acharnée. Cette ville avait reçu dans ses murs huit mille hommes, débris de l'armée de Viriathe, qui soutinrent la lutte avec un grand courage. Les terribles légionnaires eux-mêmes tremblaient au nom des Numantins, bien plus qu'au nom d'Annibal et de Philopœmen. Le consul Popilius Lénas fut contraint de signer avec eux un traité, violé bientôt par son successeur; quatre mille Numantins tuèrent trente mille hommes à Hostilius Mancinus, et le forcèrent, après l'avoir cerné, à se rendre à discrétion avec son armée. Rome usait de perfidie dans l'exécution des traités, repoussait les ambassadeurs numantins, et renouvelait les scènes sabines en faisant conduire aux portes de Numance Mancinus enchaîné, comme si elle pouvait faire tomber sur lui seul la responsabilité du traité. Les Numantins refusèrent de le recevoir, à moins qu'il ne fût livré, d'après les conventions, avec toute l'armée.

La guerre s'étant rallumée, Æmilius Lépidus fut contraint par la famine de lever le siége de Numance; Fulvius Flaccus et Calpurnius ne furent pas plus heureux. Alors, d'une voix unanime, les tribus de Rome déclarèrent que la petite ville ne pourrait être domptée que par le vainqueur de Carthage.

Le second Africain fut réélu consul, bien qu'une loi récente le défendît; mais on lui refusa l'autorisation de lever de nouvelles troupes. Il arma cinquante volontaires à cheval, qu'il appelait l'escadron de ses amis, et peut-être cinq mille hommes que lui fournirent quelques villes italiques. Animé par la confiance que lui inspiraient ses victoires précédentes, et grâce à l'excessive sévérité de la discipline, aux travaux qu'il exigea du soldat, à une tactique plus habile, il parvint avec cette petite troupe à entourer Numance d'une circonvallation. Dans des sorties désespérées, les assiégés lui présentèrent la bataille; il la refusa, comme il repoussa toute offre conditionnelle de reddition. Les Numantins, après

avoir consommé les animaux et les choses les plus immondes, se dévorèrent les uns les autres; enfin ils mirent le feu à la ville et se tuèrent entre eux. Scipion n'en put réserver que cinquante pour orner son triomphe, où les dépouilles firent défaut. Cette petite ville tomba plus glorieusement que Carthage et Corinthe; le souvenir de son héroïque résistance vécut dans le cœur des Espagnols, qui, même après leur défaite, se sentirent des bras et du cœur.

CHAPITRE XVII.

CONSTITUTION DE ROME RÉPUBLICAINE.

La petite commune de Rome s'est agrandie au point d'avoir soumis, non-seulement toute l'Italie et les deux péninsules méridionales, mais encore plusieurs autres contrées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique. D'où tirait-elle assez de forces pour suffire à tant de conquêtes, et aux acquisitions bien plus grandes dont nous aurons à parler? de l'assimilation successive de nouveaux citoyens.

La constitution de Rome, nous l'avons déjà dit, fut d'abord patriarcale; elle avait pour interprètes les pères conscrits des trois tribus primitives, gouvernées par un roi, juge suprême, prêtre et général. Les patriciens tendaient à limiter le pouvoir du roi, qui, à son tour, cherchait à s'émanciper; par la concession de droits politiques à la commune plébéienne, par l'élévation de la plèbe, l'antique race patricienne fut réduite à l'état de classe privilégiée. Lorsque Tarquin le Superbe voulut exercer la domination sans consulter le sénat, les patriciens se soulevèrent, abolirent la monarchie et constituèrent un gouvernement aristocratique. Après la prétendue délivrance de Brutus, l'oppression du peuple fut extrême; mais, avec cette infatigable persévérance qui, le but donné, ne s'arrête pas avant de l'avoir atteint, il se délivra d'abord de quelques entraves, puis demanda quelques droits, et voulut enfin participer à l'administration de la république. Tel est le sens de la longue lutte entre les grands et la plèbe, qui obtint, avec des magistrats communaux, que les décisions prises par la commune à la pluralité des voix eussent force de loi, et finit par être admise graduellement à toutes les charges de l'État. De là sortit une république où les vrais citoyens étaient légalement plus libres qu'ils ne le furent jamais dans aucun gouvernement de l'antiquité.

D'un côté, le peuple s'introduisait dans la noblesse, et, de l'autre, les étrangers pénétraient dans la cité; c'est par ce double mouvement de composition que Rome se distingua essentiellement des autres États de l'antiquité, dans lesquels un étroit patriotisme repoussait avec jalousie tout élément étranger. Carthage, Athènes, Sparte, restèrent toujours une cité, et périrent bientôt. Rome devint un grand peuple sans cesser d'être une cité; elle absorbait et s'assimilait les idées, les coutumes, les personnes de tous les pays, donnait la vie à tout, et ajoutait la force de l'unité à celle du nombre.

L'inégalité entre les citoyens est le caractère de toutes les sociétés antiques; dans Rome, tous ne jouissaient pas des mêmes priviléges. Le droit de cité comprenait quelques droits privés ou civils (*jus Quiritium*), et certains droits politiques (*jus civitatis*). Les premiers assuraient le mariage avec les formes et les effets légaux, la puissance paternelle, la faculté de jouir librement de la propriété et de la transmettre, de tester et d'hériter, outre l'inviolabilité de la personne; aux droits politiques étaient attachés le cens et le suffrage dans les élections et les lois, la capacité pour toute espèce de magistratures, l'initiation aux rites religieux, le service militaire dans la légion (1).

Le plein droit (*optimo jure cives*) appartenait aux patriciens, descendants des premiers Quirites, à ceux que leur mérite avaient fait entrer dans cet ordre, ou dont les pères avaient exercé des charges curules, c'est-à-dire la dictature, le consulat, la préture, la censure, la grande édilité. Quand on jouissait de la plénitude de ce droit, on portait les armes; c'est pourquoi les jeunes gens restaient en tutelle jusqu'à l'âge où ils déposaient solennellement la prétexte et la bulle, costume et marque distinctive de l'enfance, pour revêtir la toge. Les femmes restaient toujours soumises au père, au mari ou au tuteur.

Les patriciens pouvaient conserver dans leurs maisons et porter dans les cérémonies funèbres les images en cire de leurs aïeux avec des inscriptions (*jus imaginum*), privilége équivalent à celui des armoiries de notre noblesse; eux seuls possédaient l'*ager* romain ou public, c'est-à-dire la terre qui entourait la ville et à la possession de laquelle était attaché l'exercice de la souverai-

(1) *Connubium, patria potestas, jus legitimi dominii, testamenti, hæreditatis, libertatis. Jus census, suffragiorum, magistratuum, sacrorum, militiæ.*

neté ; ils s'assemblaient dans les comices par curies ; eux seuls étaient juges ou pontifes, et seuls ils pouvaient prendre les auspices, sans lesquels toute décision manquait d'autorité.

Distincte par le culte, par les droits publics et privés, comme si elle avait habité au delà des mers, la plèbe était inférieure en tout au véritable peuple ; entrée dans la ville ou pour trouver un asile, ou comme vaincue, elle demeurait en dehors du pomœrium, sans auspices, sans aïeux, sans famille, comme dit Appius. Cependant elle avait des riches, des chefs, ses assemblées, ses décisions ; après la prise de Rome par Brennus, elle avait résolu d'émigrer à Véies et d'y fonder une cité nouvelle. Ce fut elle qui, luttant avec les patriciens, forma peu à peu un ordre avec la liberté civile des biens et des personnes, c'est-à-dire le droit d'adopter, de tester, d'avoir le mariage et la paternité légale ; puis, par degrés, elle pénétra dans la cité politique.

Nous avons parlé ailleurs de l'origine des tribus ; chacune se divisait en dix curies, et la curie se composait de dix *gentes* avec un curion (1). Sous le roi Servius Tullius, les tribus étaient au nombre de trente ; après l'expulsion des Tarquins, elles descendirent à vingt, et lorsque toute la gens Claudia eut abandonné les Sabins vaincus pour se réfugier à Rome, on ajouta la tribu Crustumina. Dans le temps où les deux ordres luttaient pour la liberté intérieure, on ne put songer à augmenter la population ; mais, les Gaulois repoussés, on combla les vides qu'ils avaient occasionnés, en accordant le droit de cité à Véies, à Capena, à Falérles, et par la formation des tribus Stellatina, Tromentina, Sabatina, Arniensis, qui rendirent les plus grands services dans la guerre contre les Latins. Rome, après avoir soumis ce peuple, lui donna le droit de cité, et le distribua dans les tribus Mæcia et Scaptia ; plus tard, elle fit entrer les Volsques dans la Pontina et la Publilia, les Ausones dans l'Ufentina et la Falérina, les Èques dans l'Arniensis et la Térentina, les Sabins dans la Vélina et la Quirina : ainsi fut complété le nombre de trente-cinq qui ne fut jamais dépassé (2).

(1) Sur les *gentes* et les familles romaines, voir l'Appendice V.

(2)

1. Æmilia.	7. Cornélia.
2. Aniensis.	8. *Esquilina*.
3. Arniensis.	9. Fabia.
4. Claudia.	10. Falérina.
5. Crustumina.	11. Galéria.
6. *Collina*.	12. Horatia.

La Colline, l'Esquiline, la Palatine, la Suburrane étaient urbaines; les autres, rurales. Dans les quatre premières, on avait introduit tous ceux qui n'avaient pas de patrimoine foncier; aussi les tribus rurales jouirent-elles toujours d'une plus grande considération. Elles possédaient ce qu'on appelait l'*ager* romain, qui cependant n'était pas uniforme ni compacte autour de Rome, puisque, sur la lisière même, se trouvaient des villes *étrangères*, comme Tivoli et Préneste, sur le territoire desquelles pouvait se réfugier quiconque voulait échapper à une condamnation. Le peuple romain d'origine formait à peine la moitié de la population; mais, divisé en vingt et une tribus, il comptait vingt et un votes, et, par cette distribution, la souveraineté, quoiqu'elle parût communiquée, restait toujours le privilége des Romains véritables.

Outre cette division originelle et locale, une autre fut introduite lorsqu'on abaissa les barrières aristocratiques pour rapprocher la commune plébéienne des grandes familles, de manière à protéger les franchises de celle-là, sans toutefois enlever le gouvernement à celles-ci. Le peuple fut donc réparti en six classes suivant la fortune: pour entrer dans la première, il fallait posséder plus de 100,000 as de biens imposables; dans la seconde, 75,000; dans la troisième, 50,000; dans la quatrième, 25,000; dans la cinquième, 12,500 (1). Les autres étaient entassés dans la

13. Lemonia.
14. Mæcia.
15. Ménénia.
16. Ufentina.
17. *Palatina.*
18. Papiria.
19. Publilia.
20. Pollia.
21. Pomptina.
22. Pupinia.
23. Quirina.
24. Romilia.
25. Sabatina.
26. Scaptia.
27. Sergia.
28. Stellatina.
29. *Suburrana.*
30. Terrentina.
31. Tromentina.
32. Vejentina.
33. Vélina.
34. Véturia.
35. Voltinia.

Théodore Mommsen (*Die römischer Tribus in administrativer Beziehung*; Altona, 1844) démontre que chaque demi-tribu comprenait huit centuries, dont cinq, qui seules avaient droit de suffrage, composées de riches pouvant servir dans l'armée, et trois de pauvres sans suffrages. Sous l'empire, les curies ne furent que des établissements pour les pauvres.

(1) L'as pesait une livre de cuivre de 12 onces; soit fr. 0,75; dix as représentaient un denier, c'est-à-dire 7,50 : mais sa valeur réelle était de 0,80, vu la rareté de l'argent. — Sur les monnaies romaines, voir l'Appendice VI.

sixième ; au-dessous de toutes les classes, restaient les *ærarii* qui, privés du suffrage, exclus du service militaire, n'étaient soumis qu'à l'impôt d'argent. Le cens ou dénombrement, où l'on enregistrait tous les citoyens et l'avoir de chacun, se renouvelait tous les cinq ans (1).

Ainsi l'aristocratie d'origine était remplacée par l'aristocratie de fortune ; désormais ; dans l'intérieur de Rome, ce fut entre les riches et les pauvres, les possesseurs et les non possesseurs ; que la lutte s'engagea. Les riches, pour exclure les pauvres des droits politiques, usèrent des mêmes moyens que les nobles avaient employés contre les plébéiens.

Les six classes ne renfermaient pas le même nombre de centuries : la première en comprenait quatre-vingt-dix ; la seconde, la troisième et la quatrième, vingt ; la cinquième, trente ; la dernière, une seule ; il y avait en outre trois centuries d'ouvriers militaires. Chaque centurie jouissait d'un vote ; ainsi, plus une classe comptait de centuries, plus elle fournissait d'argent au trésor, d'hommes à l'armée, et plus elle avait de voix dans les comices. La première classe pouvait seule dominer toutes les autres ensemble, et toutes les fois que les quatre-vingt-dix centuries étaient unanimes dans leur vote, on se dispensait de consulter les autres. Les citoyens jouissaient donc d'une autorité qui variait suivant leur classe, autorité d'autant plus grande qu'ils étaient plus riches, et moins nombreux dans leur propre centurie.

Le pouvoir suprême, au point de vue républicain, résidait dans l'assemblée des citoyens. Dans l'origine, on les convoquait par curies, et la curie était l'ensemble des familles quiritaires unies par un culte. Le vote appartenait aux chefs de maison qui constituaient une aristocratie compacte : puis les comices *curiates* devinrent une pure formalité, conservée par respect pour les auspices, afin de valider les testaments et les lois des tribus ; mais le peuple avait cessé d'y intervenir, et les trente curies n'étaient représentées que par trente licteurs qui les convoquaient quelquefois.

(1) *Distribution du peuple romain après l'an* 650 *de Rome.*
Tribus urbaines : 4, comprenant les prolétaires et les affranchis.
» rurales : 31, » les propriétaires.
Le passage de la constitution par centuries à la constitution par tribus, révolution radicale, a passé inaperçue, et l'on discute encore sur la date de cet événement. Niebuhr le place dans le cinquième siècle de Rome, Göttling dans le sixième.

La plèbe les avait remplacées par les comices de *tribus*. Les tribus, qui, à l'origine, étaient des divisions locales et religieuses, se convertirent bientôt en divisions politiques autour des tribuns; elles eurent des assemblées particulières avec le droit d'élire leurs tribuns et leurs édiles, et dans lesquelles on n'avait pas besoin des auspices, privilége de l'aristocratie. Dans la suite elles étendirent leurs attributions, et leurs décisions devinrent obligatoires pour les patriciens eux-mêmes; elles nommaient aux charges inférieures de Rome et à toutes celles des provinces, élisaient le pontife romain, conféraient le droit de cité, jugeaient quelques transgressions passibles d'amendes.

Les comices *centuriates* dominaient toutes les autres assemblées; c'est là que les Romains de la ville ou de la campagne qui payaient l'impôt et servaient dans les armées, se réunissaient pour nommer les magistrats supérieurs, approuver les lois, discuter sur les crimes d'État, sur la paix et la guerre; ils avaient ainsi le pouvoir législatif, élisaient l'exécutif, le jugeaient, acceptaient ou repoussaient les lois proposées (1).

Mais, dans l'intervalle qui sépare la première guerre punique de la seconde, survint un changement essentiel, qui fondit ces deux espèces de comices, ou plutôt constitua démocratiquement les assemblées centuriates; cette transformation prévenait les excès de l'oligarchie dans les centuriates, et ceux de la démocratie dans les réunions par tribus.

Le sénat (2), composé en partie d'anciens chefs de famille (*patres*), en partie d'agrégés (*conscripti*), n'avait pas la souveraineté, mais la dirigeait; il approuvait les décisions des comices et les nominations des magistrats, examinait s'il convenait de faire la guerre ou la paix, et en rédigeait le décret; il recevait les ambassadeurs, dictait les conditions des traités, soumis à la sanction du peuple par pure formalité. Lui seul avait la surintendance des choses religieuses, consultait les livres sibyllins, introduisait des dieux ou des rites nouveaux. Il administrait le trésor, examinait les comptes, levait et congédiait les troupes, instruisait les plus graves procès, les crimes d'État, les assassinats et les empoisonnements commis dans l'Italie; il nommait le dictateur et décernait le triomphe ou d'autres récompenses aux

(1) Une phrase exacte définit *comitia centuriata ex censu et ætate, curiata ex generibus hominum, tributa ex regionibus et locis*.

(2) Il se composait de trois cents membres; Sylla le porta à environ quatre cents, et les triumvirs l'augmentèrent encore; Auguste le réduisit de mille à six cents.

généraux vainqueurs. Dans la suite, il devint l'arbitre des provinces, qu'il assignait aux magistrats, conférait le titre de roi ou d'allié du peuple romain, et réglait les différends survenus entre les villes alliées ou sujettes.

Bien que le peuple fût le souverain véritable, le sénat pouvait être considéré comme un autre chef de la république. Les limites entre le pouvoir judiciaire et législatif n'étaient pas rigoureusement déterminées; aussi le sénat, plus habile et plus avisé, s'arrogeait-il souvent plusieurs des droits du peuple, sans que jamais celui-ci, par une mesure générale, ait rendu effective l'infériorité de celui-là. Les décisions du sénat (*senatusconsulta*) étaient obligatoires et ne pouvaient être abrogées que par le sénat lui-même, ce qui fait dire à Cicéron : *Potestas in populo, auctoritas in senatu*. En outre, avec le droit d'interpréter ou de suspendre, il modifiait réellement la législation.

Les plébéiens eux-mêmes entrèrent bientôt dans le sénat (1), où ils ne tardèrent pas à se trouver en majorité; c'est alors que se forme une noblesse distincte du patriciat. Les patriciens descendaient des familles primitives; les nobles étaient fils de magistrats ou de personnes qui avaient bien mérité de la république : ainsi le sénat fut le représentant, non plus des patriciens, mais de la noblesse, et perdit chaque jour quelques-unes de ses attributions législatives, pour devenir enfin un corps consultatif. Le sénat renfermait l'élite du pays : anciens magistrats curules, généraux illustres, citoyens qui avaient rendu des services à la république. Aucun document n'indique les conditions de mérite, d'âge (2) et de cens; néanmoins il est probable que chacune des dix décuries y avait un membre. Les sénateurs étaient à vie, mais on pouvait les révoquer. Les censeurs choisissaient un président (*princeps senatus*), le plus grand honneur auquel un Romain pût aspirer.

Aux deux ordres patricien et plébéien on ajoute d'ordinaire l'ordre équestre; mais il ne figure jamais comme distinct, au moins dans les cinq premiers siècles de Rome. D'autre part, il y

(1) *Deligerentur ex* (non *ab*, comme on lit vulgairement) *universo populo, aditusque in illum summum ordinem omnium civium industriæ ac virtuti pateret;* CICÉRON, *pro Sextio*. Les magistrats plébéiens, choisis par la plèbe, y entraient de droit. Voir GOTTLING, *Gesch. der röm. Staatsverfassung;* WALTER, *Gesch. des römischen Rechts*.

(2) Peut-être vingt-sept ans ; Auguste le fixa à vingt-cinq. Le cens sénatorial était de 400,000 sesterces (80,000 fr.); il fut porté ensuite à 1,200,000.

avait des chevaliers plébéiens et des chevaliers nobles ; on pourrait donc ne voir dans cette qualification qu'une distinction accidentelle d'individus ou de familles, une fonction militaire qui conférait des droits politiques attribués à des personnes et à des familles distinctes. « Vous avez vaincu, disait Persée à ses soldats, « la partie la plus considérable des Romains, leur cavalerie, « dans laquelle ils se vantent d'être invincibles. Les chevaliers « sont l'élite de leur jeunesse, la pépinière de leur conseil pu- « blic, d'où l'on tire les sénateurs pour en faire des généraux et « des consuls. » Pline l'Ancien, témoin tardif sans doute, mais qui était chevalier lui-même, assure que les Gracques furent les premiers qui interposèrent cet ordre entre la plèbe et le patriciat, en lui attribuant les jugements ; puis Cicéron le consolida à l'occasion des troubles soulevés par Catilina, et depuis cette époque il fut adjoint au sénat et au peuple (1). Ainsi, dès l'origine, l'ordre équestre n'indiquait peut-être que les citoyens des dix-huit premières centuries de la première classe, c'est-à-dire les plus riches, patriciens ou plébéiens, qui pouvaient servir à cheval, privilége auquel ils empruntèrent leur nom, comme les nobles de la première constitution s'étaient appelés *Quirites*, de la lance, *quir*. L'homme guerrier leur donna de l'importance même dans la ville, où depuis ils obtinrent assez de priviléges pour former une espèce de tiers ordre ; au début, peut-être différaient-ils peu des *esquires* d'Angleterre. Pour y entrer, il fallait être né libre et de parents honnêtes, posséder un cens déterminé, ou avoir bien mérité de la patrie par des actions d'éclat et des vertus personnelles ; cependant on ne peut le considérer comme un corps stable ou politique, puisque chacun continuait d'appartenir à la plèbe ou au patriciat (2), et qu'il ne jouissait d'aucune attribution politique spéciale. Du reste, l'admission et l'exclusion dépendaient, pour ainsi dire, du caprice des censeurs, qui l'épuraient tous les cinq ans.

Les deux ordres n'étaient pas exclusifs ; tout patricien pouvait se faire adopter par un plébéien pour obtenir les charges réservées à la plèbe, et le plébéien, par l'adoption ou son entrée au sénat, pouvait atteindre à la noblesse.

L'organisation originelle par *gentes* et par familles persévé-

(1) *Nat. Hist.*, XXXIII, 8.

(2) Livius Salinator, plébéien, Claudius Néron, patricien, chevaliers tous les deux, furent consuls ensemble.

rait donc ; mais Rome, au lieu de rester immobile, marchait avec mesure, introduisant les vaincus dans sa propre commune, et, dans l'ordre supérieur, l'élite de chaque ordre. Le soldat, le jurisconsulte, l'orateur, se sentaient entraînés vers les fonctions élevées ; or, dans le nouveau grade, au lieu de l'oisiveté d'un pouvoir incontesté ou héréditaire, ils apportaient l'activité de l'homme qui a dû le conquérir. En outre, cette série de magistratures qui étaient un examen annuel, excitait à les bien remplir pour en mériter de plus grandes, et transmettre à sa famille la dignité qu'elles conféraient.

Afin que le passage d'un ordre à l'autre et dans les rangs des citoyens s'accomplît régulièrement, on institua les censeurs, chargés de classer les Romains d'après le grade de chevaliers, de citoyens ou d'*ærarii*. Quiconque avait bien rempli les autres offices pouvait être honoré de cette charge, expression d'autorité directe et de volonté impérative, et cependant toute-puissante dans le mouvement de la vie publique. Le censeur, tous les cinq ans, pour faire le *lustre*, ou mieux, l'expurgation, réunissait le peuple dans le Champ de Mars, et, sans autre force que celle de ses officiers et de ses registres, il épurait, après examen, les ordres, les tribus, les centuries. A l'appel du héraut, chaque Romain comparaissait pour rendre compte de ses biens ; les censeurs, selon les besoins de la république et d'après l'état des fortunes, réformaient la distribution des classes et des centuries, faisaient monter les uns, descendre les autres, ou les reléguaient parmi les *ærarii*. De pareilles attributions étaient pour les censeurs la source d'une grande autorité, tandis que le sénat y trouvait le moyen de composer arbitrairement l'assemblée politique, et, par suite, de la dominer. Mais la censure, à son tour, cessa d'être un privilége aristocratique, et les plébéiens purent l'exercer.

Les censeurs, par la nature de leurs fonctions, se trouvaient amenés à s'ériger en gardiens des bonnes mœurs. Un sénateur s'était-il appauvri ou déshonoré ; ils le rayaient de l'*album* et le remplaçaient par un plus digne. Les chevaliers se présentaient à l'inspection avec le cheval qui leur était fourni aux frais du public ; si le cheval se trouvait mal tenu, ou si le chevalier était pauvre ou répréhensible, on lui disait : *Vende equum*, et cette privation équivalait à la dégradation. L'*animadversio censoria* s'infligeait à des actions déshonorantes contre lesquelles la loi ne prononçait aucune peine : telles étaient l'ingratitude du client

envers le patron, l'excessive dureté ou l'indulgence avec les enfants, les traitements rigoureux infligés sans nécessité aux esclaves, l'abandon des parents, l'ivrognerie, la négligence des devoirs religieux ou des funérailles, la séduction de la jeunesse; elle atteignait encore le tuteur infidèle, celui qui manquait de parole, le célibataire sans motif valable, le concubinage, l'exposition des enfants légitimes, l'homme qui ne respectait pas la décence et la salubrité publique (1).

On censurait le plébéien qui, d'agriculteur, se faisait artisan ou marchand; le cultivateur qui laissait dépérir sa vigne, ou ne travaillait pas sa terre aussi bien que ses voisins. Æmilius Lépidus fut noté pour avoir loué une maison 6,000 sesterces, et bâti une maison de campagne trop grande. On exclut du sénat Lucius Antonius, pour avoir répudié sa femme sans recourir aux conseils de ses amis (2); Cornélius Rufinus, aïeul de Sylla, fut dégradé parce qu'on lui trouva plus de dix livres d'argent en vaisselle. Les censeurs Domitius Ahénobarbus et Licinius Crassus firent fermer les écoles où les rhéteurs enseignaient à parler avec une impudence inconnue aux grands orateurs. Ce même Ahénobarbus intenta un procès à son collègue, orateur fameux, pour avoir aimé passionnément une murène, au point de l'orner de joyaux, de la pleurer après sa mort et de l'honorer d'un monument; mais Crassus éluda l'accusation en la tournant en plaisanterie : « Je suis trop loin, je l'avoue, de la force d'âme de Domitius, qui n'a pas même versé une larme à la mort de ses trois femmes. » La loi entourait de précautions les sénateurs pour les faire respecter; ils ne devaient pas s'appauvrir, ni s'enrichir par les fermages, ni prêter au delà de 400 livres, ni se faire gladiateurs, ni épouser des danseuses, ni briguer; à celui qui pouvait en convaincre un de crime, on promettait le rang enlevé au coupable.

Dans les jugements censoriaux, il ne suffisait pas, comme on le faisait pour les autres, de produire des témoins de bonne conduite; il fallait encore des justifications directes. Si la condamnation résultait de la conviction individuelle, une autre censeur pouvait la casser; du reste, les nouveaux censeurs avaient le droit d'abolir toutes les condamnations.

Dans les colonies et les municipes, d'autres censeurs se livraient au même travail, dont ils transmettaient le résultat à l'office de

(1) Denys, *Excerpta*, 64, dans l'édition de Mai.
(2) Valère Max., II, 92, VIII, 1; Velléius Pater., II, 10.

Rome, qui déposait dans le temple des Nymphes ces comptes-rendus périodiques.

On appelait proprement *loi* une délibération prise dans les comices centuriates par les patriciens et la plèbe d'accord, sur la proposition d'un magistrat supérieur; *plébiscite*, une résolution de la plèbe seule dans les comices par tribus, sur la proposition d'un magistrat plébéien (1). Les plébiscites étaient obligatoires pour tout le peuple; ce sont même les lois les plus vantées du droit romain. On faisait des lois par tribus, par curies, par centuries, et ces mêmes lois variaient suivant les modes d'initiative et de sanction. Une loi se proposait d'abord au sénat : s'il l'acceptait, on la publiait dans trois marchés successifs, afin que les campagnards pussent en prendre connaissance; au jour fixé, on convoquait le peuple dans le Champ de Mars, où il discutait et votait. Pour recueillir les votes, on faisait autant de petits ponts qu'il y avait de centuries, et chaque citoyen, en traversant le sien, recevait des tablettes avec lesquelles il exprimait secrètement son vote : s'il était question de la loi, la tablette favorable portait VR, l'autre un A, c'est-à-dire *Uti Rogas* et *Antiquo;* s'il s'agissait d'un jugement, il avait trois tablettes, une avec le C, une avec l'A, une avec NL, c'est-à-dire *Condemno, Absolvo, Non Liquet*. Les centuries avaient chacune un vote.

D'autres fois le vote avait lieu ouvertement. Ainsi, lorsque les habitants d'Aricie et d'Ardée, qui se disputaient un territoire, choisirent les Romains pour arbitres, on réunit les tribus pour décider, et l'on mit deux urnes, une pour le oui, l'autre pour le non; mais, quelqu'un ayant assuré que le territoire en litige appartenait aux Romains, et non aux parties qui le réclamaient, une troisième urne fut réservée pour résoudre cette question incidente, et tous les votes tombèrent dans celle-là (2).

Le droit romain ne fut pas le résultat de révolutions soudaines et violentes : se glorifiant de rester fidèle aux antiques statuts, il ne dérogea jamais aux XII Tables (3); il laissait aux magistrats,

(1) *Lex est, quam populus romanus, senatorio magistratu interrogante* (quelques-uns lisent *rogante*), *veluti consule, constituebat. Plebiscitum est, quod plebs, plebeio magistratu interrogante, veluti tribuno, constituebat.* Inst. Justin., liv. I, t. 2, § 4.

(2) Denys, liv. X, c. 12.

(3) Dans son temps, Tite-Live disait encore : *In hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo, fons omnis publici privatique juris.*

mais surtout aux édits des préteurs et des édiles, le soin de l'interpréter et de combler ses lacunes.

Une portion de l'autorité souveraine appartenait à chacune des différentes magistratures, qui restaient indépendantes dans les limites de leurs attributions ; ce n'est que sous l'empire que nous les verrons coordonnées en une vaste hiérarchie, qui les subordonna les unes aux autres. Un pouvoir supérieur, vers lequel tout convergeât, auquel tout aboutît, fut inconnu de Rome républicaine. Les magistrats, presque indépendants du sénat et du peuple, ne tombaient sous leur juridiction que lorsqu'ils devaient, à la fin de leur charge, rendre compte de leur gestion. Dans leurs rapports de fonctionnaires, égalité pour tous ; car ils agissaient, non par délégation ou sous les ordres d'un supérieur, mais en vertu du pouvoir qui leur était conféré par l'élection populaire. Responsable de sa propre gestion, à cause de l'origine de son autorité, chacun pouvait s'étendre jusqu'aux limites où commençaient les attributions d'un autre, et chacun avait le droit de faire ce qu'il était capable d'accomplir par lui-même ; mais aucun ne pouvait contraindre les autres, qui étaient des inférieurs, et non des subordonnés.

Les qualités personnelles donnaient une autorité plus ou moins grande ; de plus, elles favorisaient l'usurpation, parce que la constitution ne déterminait pas les limites des diverses magistratures, et comptait beaucoup sur l'intelligence et le savoir. Puis, quand il fallait des remèdes prompts, efficaces, la constitution se détruisait elle-même en accordant le pouvoir absolu à un dictateur qui, magistrat, législateur, général, sans appel au peuple, regardé comme un dieu (*pro numine observatus*), pouvait à son gré se faire tyran. Quelle valeur avait la prescription de déposer le pouvoir après six mois ?

Les magistratures, toutes électives et temporaires, se distinguaient en ordinaires et extraordinaires ; dans chacune, il y avait des magistrats supérieurs, qui jouissaient du pouvoir militaire et de l'autorité civile (*imperium et potestas*), et des magistrats inférieurs, revêtus d'un pouvoir limité. Parmi les supérieurs, les consuls, les préteurs, les censeurs, étaient magistrats ordinaires ; les magistrats extraordinaires étaient le dictateur et son lieutenant, le préfet de la ville, l'interroi. Les édiles plébéiens et curules, les questeurs et les tribuns appartenaient à la classe des magistrats inférieurs.

A la tête du gouvernement étaient deux consuls, rois annuels,

choisis parmi les nobles ou les plébéiens. Ils présidaient les assemblées du peuple et du sénat, recueillaient les votes, veillaient à l'exécution des décrets; ils introduisaient les ambassadeurs étrangers, choisissaient les soldats parmi les citoyens et les alliés, nommaient les tribuns des légions, surveillaient les cérémonies religieuses et les finances. Bien qu'ils pussent rarement administrer la justice en personne, ils n'en étaient pas moins considérés comme les gardiens suprêmes des lois, de l'équité, de la discipline; on leur soumettait en dernière instance beaucoup de causes qui sortaient des tribunaux ordinaires. Le sénat pouvait proroger leur commandement des armées, leur donner ou leur refuser les sommes nécessaires; le peuple devait les suivre à la guerre, contrôler leurs dépenses et revoir les traités qu'ils avaient conclus avec l'ennemi: ils étaient donc obligés de se faire les amis de l'un et de l'autre. Ils recevaient des hommages qu'on ne souffrirait pas aujourd'hui; il fallait s'écarter de leur passage, à leur apparition, descendre de cheval ou se lever, si l'on était assis; sinon, les verges des licteurs faisaient leur office. Acilius brisa la chaise curule d'un préteur qui ne s'était point levé en sa présence.

Aux faisceaux qui les accompagnaient, on enleva la hache pour signifier qu'ils n'avaient pas le droit de verser le sang; ils la remettaient lorsqu'ils se trouvaient à un mille de Rome, recouvrant alors le pouvoir illimité qui convient à un chef d'armée. Leur puissance était absolue en temps de guerre, ou bien lorsque, dans les graves périls, le sénat leur confiait l'autorité dictatoriale pour sauver la patrie. Néanmoins, tant qu'on ne sortit pas d'Italie, les consuls, même à la tête de l'armée, étaient soumis au vote des tribuns, à la surveillance continuelle du sénat, qui pouvait leur refuser les vivres ou les rappeler; mais, lorsqu'on traversa les mers, dit Polybe, ils furent tout: préteurs, censeurs, édiles, peuple et sénat. Ils traitaient avec les vaincus, imposaient des tributs et des lois, levaient des soldats; ils régnaient enfin, et faisaient l'apprentissage du pouvoir indépendant, qui est un attrait et un péril.

Les anciens rois avaient présidé les grandes assemblées et le sénat, commandé les armées, administré la justice; les consuls jouirent des mêmes prérogatives. Lorsque cette grande magistrature fut accessible aux plébéiens, les nobles essayèrent de l'amoindrir en nommant des préteurs, choisis parmi les patriciens, pour rendre la justice. Inutiles efforts: six lustres n'étaient pas encore écoulés qu'un plébéien obtenait la préture. Les préteurs remplaçaient le consul absent, ou dans toute autre circonstance;

mais les jugements inférieurs constituaient leur attribution spéciale.

De la distinction entre citoyens et étrangers naissaient deux droits, l'un dit *civil*, l'autre *des gens*. Le civil réglait les prérogatives et protégeait les actions du citoyen romain suivant les lois de la patrie. Le droit des gens (différent de celui qui porte aujourd'hui ce nom) embrassait les relations sociales, l'ensemble des principes juridiques sur lesquels tous les peuples civilisés sont d'accord, et les règles de l'équité naturelle (1).

Pour appliquer ces droits, on choisit, au temps de la première guerre punique, un préteur *urbanus* et un préteur *peregrinus*; dans la suite, il y en eut quatre, huit, seize et davantage. Leurs fonctions se résumaient dans la formule *do, dico*, *addico*; ils *donnaient* l'action, l'exception, la possession, les jugements, les arbitres, les tuteurs; ils *disaient* des sentences dans les choses controversées et les cas possessoires; dans l'émancipation et les cas semblables, ils *adjugeaient* lorsqu'on faisait cession du droit.

Sous le poids d'une si grande responsabilité, ils devaient, lorsqu'ils entraient en charge, même dans leur propre intérêt, faire connaître publiquement de quelle manière, dans l'année, ils exerceraient la part d'autorité que la constitution laissait à leur arbitre, sans léser le droit civil (2). Ils exposaient donc un *édit*, nous dirions aujourd'hui un programme, spécialement relatif à ce que nous qualifierons de droit administratif; ils conservaient ce qu'ils trouvaient bon dans leurs prédécesseurs, corrigeaient le reste, exposaient de nouvelles formules d'action. Grâce à ces prudentes réformes, la législation s'améliorait progressivement, et suivait le changement des mœurs et de l'opinion sans bouleversements radicaux. Pour faire plier la rigidité de la loi écrite, on avait recours aux fictions (3), aux mutations de noms, aux exceptions, ou bien on la remaniait tout entière; mais toujours on affectait

(1) Le Digeste explique ainsi les attributions de ce droit : *Ex hoc jure gentium introducta bella, discretæ gentes, regna condita, dominia distincta, agris termini positi, ædificia collocata, commercium, emptiones, venditiones, locationes, conductiones, obligationes institutæ, exceptis quibusdam quæ a jure civili introductæ sunt.*

(2) *Jura reddebant; et ut scirent cives quod jus de quaqua re dicturi essent, seque præmunirent, edicta proponebant.* POMPONIUS.

(3) Par exemple, on feignait la prescription d'une chose qui n'était pas, ou qu'une fille était un garçon, ou qu'un mort agissait; on changeait le nom d'hérédité en celui de possession des biens, etc. — Nous parlons avec étendue de l'ensemble de la législation dans le chapitre LIII.

de s'appuyer sur le droit antique, même alors qu'on faisait le contraire.

Le caractère des pouvoirs judiciaires, chez les Romains, résulte de la distinction que l'on faisait entre le *jus* et le jugement, le magistrat et les juges. Le *jus* est le droit; les instances, l'instruction, la sentence, sont le jugement. Le magistrat déclare le droit, le fait exécuter, résout l'affaire, lorsque la déclaration du droit suffit à la solution; dans le cas contraire, il assigne le pouvoir qui devra juger les procès, et le droit qui s'y applique. Les juges examinent la cause et les contestations des parties, et les terminent par la sentence. Ainsi la décision du droit, comme nous dirions aujourd'hui, appartenait au magistrat, et la décision du fait, aux juges qui cependant l'appréciaient juridiquement.

Dans les jugements, le peuple conservait donc la souveraineté, puisqu'il exerçait la juridiction directement dans les causes capitales, et, par délégation, dans les matières de droit privé. Tous les ans, dans les comices, on élisait, parmi les membres de chaque tribu, trois juges appelés centumvirs; ils se divisaient en quatre colléges qui, tantôt séparés, tantôt réunis, s'occupaient de tous les litiges de droits relatifs aux familles, de domaine quiritaire, de succession. Dans tous les cas peut-être (1), mais certainement dans ceux qui n'étaient pas de la compétence du tribunal centumviral, les parties, après avoir exposé l'objet du débat au préteur, choisissaient d'un commun accord l'arbitre ou le juge qui devait discuter la cause suivant la formule donnée par le préteur (2). On désignait le juge dans les cas de droit strict, c'est-à-dire toutes les fois qu'il était question d'une chose certaine et déterminée; l'arbitre dans ceux *ex æquo bono*, ou bien d'équité; mais l'un et l'autre étaient choisis parmi les individus qu'on élisait tous les ans pour rendre les jugements. Pendant longtemps, ils firent partie de l'ordre sénatorial, dans lequel, plus tard, voulurent entrer les chevaliers, dont les prétentions occasionnèrent de graves désordres.

Lorsqu'il s'agissait de procès avec des étrangers ou bien entre

(1) Cela, au moins, semble résulter de ce passage de Cicéron *pro Cluentio* : *Neminem voluerunt majores nostri non modo de existimatione, sed ne pecunia quidem de re minima, esse judicem nisi qui inter adversarios convenisset.*

(2) Elle était ainsi conçue : *C. Aquili, judex esto; et si paret fundum Capenatem Servili esse ex jure Quiritium, neque is Servilio a Catulo restituatur, tum Catulum damnato.*

étrangers, le préteur envoyait des *recuperatores* qui devaient les juger avec la plus grande sollicitude ; cet avantage les fit adopter même par les citoyens dans les cas possessoires ou de réparation de dommages occasionnés par outrage ou délit.

Tel était ce mélange de trois gouvernements que les anciens admiraient, et dans lequel on trouvait, avec les consuls, unité d'exécution ; avec le sénat, expérience dans les conseils ; avec le peuple, vigueur dans l'action. Ainsi toutes les forces de l'État convergeaient, avec une irrésistible puissance, vers la grandeur de la république. Le consul pouvait tout, mais le sénat pouvait lui refuser les moyens d'action, et le tribun, arrêter ses décisions ; le peuple avait le droit d'examiner ses actes et de le punir, ou de le récompenser par une nouvelle élection. Aux étrangers qui traitent avec lui seul, le sénat paraît le maître de la république ; cependant il est soumis au contrôle des censeurs, présidé par les consuls, contenu par les tribuns ; en outre, il doit attendre les lois des centuries et des tribus. Le peuple est corps souverain au forum ; mais, dans les tribunaux, il a pour juges les chevaliers, et, dans l'armée, le consul pour général ; à cause des fermes et des possessions, il dépend du sénat et des préteurs ; le patricien se mêle aux plébéiens pour solliciter leur vote, et même pour l'acheter avec l'argent que ses aïeux lui ont légué. De cet équilibre sortirent, dans la plus grande mesure, la force, la prévoyance et l'habileté politique.

Il est facile de comprendre quelle grande part les auspices durent avoir dans l'administration, dont chaque acte exigeait la sanction divine. L'auspice était l'observation rituelle de certains signes, tels que phénomènes célestes et météores, vol d'oiseaux, plaisir ou dégoût des poulets sacrés à prendre la nourriture, direction que suivaient les serpents ou les animaux, toutes choses qui devaient attester l'assentiment ou la désapprobation des Dieux.

Le magistrat romain, et c'est là un caractère essentiel, pouvait consulter lui-même les auspices ; mais, le plus souvent, il s'adressait aux augures qui connaissaient les positions, le temps, les rites, et qui, par conséquent, étaient les maîtres de dissoudre une assemblée, de suspendre une nomination, d'abroger une décision, de limiter enfin, non-seulement l'autorité des magistrats, mais celle du sénat et du peuple. « Le droit le plus grand, le droit par excellence dans la république, disait Cicéron, est celui des augures, dont l'autorité est supérieure à tout. Pouvoir dissoudre

les comices, les assemblées convoquées par les magistrats suprêmes, et les annuler après qu'on les a tenues, y a-t-il une chose plus grande? Voir une entreprise interrompue, si l'augure assigne un autre jour, y a-t-il une chose plus importante? Avoir le droit d'enjoindre aux consuls d'abdiquer leur magistrature, y a-t-il une chose plus magnifique? Autoriser ou non l'assemblée du peuple, abolir une loi si elle n'a pas été proposée suivant les formes, y a-t-il une chose plus religieuse? Sans leur autorité, enfin, rien de ce que font les magistrats dans la ville ou au dehors ne peut être approuvé (1). »

Les augures étaient à vie; on les élisait dans les comices comme les autres colléges. Après l'extension des conquêtes, il fallut innover; afin que le général ne fût pas contraint d'abandonner son armée pour venir à Rome consulter les auspices, on choisissait une partie du territoire conquis, et là, le général accomplissait la cérémonie (2).

Quinze grands pontifes, inspecteurs des choses sacrées, résolvaient les doutes qu'engendrait facilement un système traditionnel. Les quindécemvirs, portés à ce nombre sous Sylla, inamovibles et spécialement consacrés au culte d'Apollon, gardaient les livres sibyllins, dont ils interprétaient les oracles; c'est à ces livres qu'il faut attribuer l'introduction de nombreuses nouveautés dans le culte national, le maintien de rites atroces et même la coutume d'ensevelir des personnes vivantes. Les *épulones*, dont Sylla fixa le nombre à sept, présidaient aux cérémonies dans les festins en l'honneur de Jupiter. Les prêtres étaient choisis parmi les citoyens notables et les nobles; les plébéiens ne furent admis à ces fonctions que lorsqu'on augmenta le nombre des prêtres.

Augures, pontifes, quindécemvirs, *épulones*, formaient les grands colléges, chacun sous un *magister* ou chef particulier, au-dessus duquel était placé le grand pontife, gardien des formulaires religieux, et chargé d'accomplir les grands sacrifices. Élu par tout le peuple, il était inamovible, et sa maison devait rester continuellement ouverte au public. Jusqu'à Tibérius Coruncanius, dans le deuxième siècle avant J.-C., cette dignité fut toujours remplie par un patricien, et les quatre membres de son conseil étaient aussi patriciens; mais, en 301, on leur adjoignit

(1) *De Legibus*, II, 12.
(2) SERVIUS, ad *Æneid.* II, 178.

quatre plébéiens, et, sous Sylla, leur nombre s'éleva jusqu'à seize. On pouvait appeler de leurs décisions à l'assemblée du peuple. Un *rex sacrificulus*, patricien, qui jouait le rôle d'un véritable comparse, accomplissait les rites qui regardaient anciennement les rois; dans la fête commémorative de leur expulsion (*regifugium*), après avoir immolé les victimes, il prenait la fuite.

Quatre colléges inférieurs comprenaient les frères arvales, les vingt-cinq titienses, les vingt féciaux qui sanctionnaient la paix et signifiaient la guerre, et les curions qui assistaient aux assemblées des curies. Les aruspices, devins peu estimés, qui lisaient dans les entrailles des victimes ce que la prudence des patriciens jugeait favorable à la patrie, n'appartenaient à aucun collége. D'autres confréries se vouaient au culte spécial de quelque divinité, comme les galles à Cybèle, les luperques à Pan, les saliens à Mars. Les trois flamines de Jupiter, Mars et Quirinus, représentaient les trois *gentes* qui s'étaient réunies, dans le principe, pour constituer la curie romaine. Ces différents ministres étaient assistés par des sacristains, des scribes, des sacrificateurs, des musiciens, des camilliens, c'est-à-dire des enfants des deux sexes.

Les six vestales gardaient le feu sacré de Vesta et les objets mystérieux sur lesquels reposait le salut de Rome. Quand ce feu s'éteignait, c'était pour Rome une calamité publique, et nul prodige, durant la seconde guerre punique, ne causa plus d'épouvante que celui-là. Un licteur précédait les vestales; les consuls et les licteurs, lorsqu'ils les rencontraient, abaissaient les faisceaux devant elles; il leur était permis d'aller en char, même quand la loi le défendait aux autres. Dans les spectacles, elles avaient des siéges distincts, et leur déclaration en justice équivalait au serment; si, par hasard, un homme conduit au supplice les rencontrait sur son passage, il était absous. Lorsqu'elles se paraient avec plus de recherche qu'il ne convenait à des vierges, le grand pontife les admonestait; on les fouettait dans l'intérieur du temple, si elles négligeaient le culte; quand elles violaient leur vœu de chasteté, on les enterrait vivantes, et leur complice était puni de mort.

Les dépenses du culte étaient couvertes par les grandes familles, par les individus qui offraient des sacrifices, par le produit de quelques propriétés appartenant aux temples mêmes, et par les oblations, comme étaient celles pour les morts à Libitina, pour les naissances à Lucina, pour la toge virile à la Jeunesse; au besoin, l'État faisait le supplément.

Mais, à Rome, la religion ne s'éleva jamais à de sublimes spéculations; elle resta toute pratique, se mit au service de la polique, et devint, comme tout le reste, un ressort de l'État. Les prêtres ne se constituèrent point en corps compacte et dominant; sans durée perpétuelle, ils étaient à la fois citoyens et magistrats, intervenaient pour déclarer la guerre et consolider la paix, sanctionnaient tout acte public, préludaient avec les augures aux résolutions des autorités publiques, interrogeaient les oracles; mais, dans tout ce qu'ils font, on aperçoit une intention politique, et non l'inspiration religieuse. Aussi les poëtes satiriques se moquaient-ils impunément des augures (1). Cicéron, membre et panégyriste de ce collége, s'étonnait que deux augures pussent se rencontrer dans la rue sans éclater de rire; Lælia demandait à son mari Quintus Mutius Scævola pourquoi il ne faisait pas entrer dans le sacré collége leur servante, bien plus habile à rassasier à propos les poulets.

En résumé, Rome avait un gouvernement municipal, dont elle ne changea jamais la nature, parce qu'elle n'établit aucune distinction entre l'administration de la ville et celle de l'État; et bien qu'à la suite de ses agrandissements beaucoup d'attributions primitives du sénat et des consuls fussent dévolues à de nouveaux magistrats, tous conservèrent quelques attributions purement locales. Les Italiens avaient ce modèle sous les yeux : au nord, ils étaient distribués en communes barbares et séparées; au midi, en communes élégantes et façonnées à la grecque, mais toutes inspirées par l'orgueil de l'autonomie, et jalouses de ne point la communiquer aux autres. Rome, au contraire, poussée par l'instinct populaire d'expansion à s'agréger les autres, ou à étendre jusqu'aux autres ses propres institutions municipales, admettait les étrangers dans la ville. Cette assimilation fit beaucoup de progrès sous les rois; mais l'aristocratie qui les remplaça la restreignit, parce qu'elle préférait à l'accroissement extérieur la domination intérieure, et cherchait à

(1) Ennius apprécie en ces termes les augures :

Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat;
Qui sui quæstus causa, fictas suscitant sententias;
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam.

Et Pacuvius :

Magis audiendum quam auscultandum censeo.

rendre le peuple tyran au dehors pour le tyranniser au dedans. En effet, tandis que le recensement, sous Servius Tullius, avait donné 84,000 citoyens au-dessus de seize ans, celui de 245, à l'expulsion des rois, en comptait 130,000, et celui de 278 seulement 110,000, qui, dix années plus tard, se réduisaient à 104,214. La plèbe pensait autrement que les aristocrates: au lieu de la guerre contre les voisins, elle réclamait pour eux la participation des droits; aussi, lorsqu'elle prévalut, se hâta-t-elle de revenir à la concession du droit de cité, qui, d'ailleurs, n'était pas accordé à tous avec la même étendue: car on multipliait et l'on variait cette faveur en proportion du zèle, et pour maintenir la jalousie ou exciter l'émulation.

On raconte qu'en 365, pour la première fois, afin de récompenser les Cœrites d'avoir donné asile aux dieux dans l'invasion gauloise, la cité fut pour ainsi dire transplantée, puisqu'on créa des citoyens romains hors du territoire de Rome; plus tard, le droit lui-même de citoyen se subdivisa et se limita suivant certaines gradations, déterminées par les circonstances de la concession. Les pays qui obtenaient le droit de cité s'appelaient *municipes*; on les laissait se gouverner avec leurs propres lois et leurs propres comices, mais sur le modèle de Rome. L'ordre des décurions y formait la curie, correspondant au sénat romain; les duumvirs, avec juridiction dans certaines causes et jusqu'à une somme déterminée, équivalaient aux consuls; le quinquennal, le censeur ou curateur, le défenseur, les édiles, les greffiers, étaient les divers fonctionnaires des municipes, qui par eux s'administraient comme ils voulaient. Le municipe était tout à la fois membre de sa commune indépendante et citoyen de Rome, électeur, éligible, ayant une patrie de naissance, une de droit (1).

Les municipes *optimo jure* avaient tous les droits et toutes les obligations des citoyens romains; d'autres, comme les anciens plébéiens, ne jouissaient pas du suffrage; ils servaient dans les légions, mais sans pouvoir arriver aux dignités. Les exilés de Rome, droit précieux, pouvaient vivre libres dans les municipes; à peine sur le territoire de Préneste ou de Tibur, le fugitif était à l'abri du châtiment.

(1) *Omnibus municipibus duas esse censeo patrias; unam naturæ, alteram civitatis....; alteram loci, alteram juris.* Cicéron, *De leg.* II, 2. Selon Aulu-Gelle, les municipes *a munere capessendo appellati videntur*; selon Paulus, *quia munia civilia capiant.*

La constitution romaine, quelques changements qu'elle subit, conserva toujours pour principe que les pouvoirs souverains s'exerceraient dans la métropole seule; on les communiquait aux autres, mais à la condition de n'en faire usage qu'à Rome; on ne songea jamais non plus à recueillir les votes dans les pays alliés, ou bien à leur demander qu'ils envoyassent des représentants et des députés. Le municipe avait donc à Rome droit de suffrage et d'éligibilité, mais avec obligation de s'y trouver en personne, et d'être inscrit dans une tribu. Ainsi, Côme appartenait à l'Ufentina, Volterra à la Sabatina, Gênes et Pise à la Galleria, Albenga à la Publilia, Vicence à la Ménénia, Altinum et Cividale à la Scaptia, Padoue à la Fabia, Aquilée à la Vélina, Concordia à la Claudia, Este à la Romilia, etc.

Outre l'adoption des citoyens, Rome combla de priviléges les Latins, qui déjà se trouvaient organisés sur le modèle de Rome primitive; les sept collines étaient environnées d'une ceinture de cités latines, égales aux Romains par le droit de suffrage. Ce privilége fut étendu à d'autres dans toute l'Italie; sans compter les villes des Sabins, Tusculum, Cœré, Lanuvium, Aricie, Pedum, Nomentum, Acerra, Anagni, Cumes, Privernum, Fundi, Formies, Suessa, Trébula, Arpinum, il comprenait encore Circéii et Ardée, Cora et Norba chez les Volsques, Adria et Fermum dans le Picenum, Brindes et Ariminum. Parmi ces villes, quelques-unes étaient alliées, *sociæ*; et ce titre, acquis par une soumission volontaire ou donné à des colons, emportait la jouissance des pleins droits. Puis venaient les *fœderati*, peuples voisins, admis à des conditions inférieures, qui n'obtenaient ni la puissance paternelle, ni le mariage à la romaine, ni la capacité de tester en faveur d'un citoyen romain ou d'en hériter, ni l'inviolabilité de la personne; ils occupaient donc le milieu entre les citoyens et les étrangers, avec défense de tenir des assemblées générales, de faire la guerre, de contracter des mariages hors de leur territoire.

Le *jus* italique ne conférait pas ce privilége à l'individu, mais il attribuait à l'ensemble des citoyens la propriété quiritaire du terrain et le commerce; d'où résultaient l'exemption de l'impôt prédial, et la capacité à la mancipation, à l'usucapion, à la vendication. Mais si un Italien aspirait à devenir citoyen romain, il devait passer par le droit du Latium.

La condition des régions soumises au droit italique variait beaucoup. Dans quelques-unes, on envoyait tous les ans un préfet pour rendre la justice ou administrer leurs affaires. Les *delititiæ* restaient à la discrétion du sénat comme sujettes; d'autres avaient le titre d'*alliées*, mais avec les malheurs des alliances avec les forts. Tarente, par exemple, était libre; mais une légion occupait sa forteresse, et ses murailles avaient été rasées; Naples de même, mais son alliance ne lui coûtait que des navires et des soldats. Quelquefois elles changeaient de condition : Capoue, de ville fédérée, devint préfecture par châtiment, puis colonie; Cumes, Acerra, Suessula, Atella, Formium, Pipernum, Anagni, de municipes tombèrent dans le régime colonial et parfois préfectoral. Casilinum, Vulturne, Linternum, Pouzzoles, Saturnie, étaient colonies; Calatia, Vénafre, Alifa, Frusilone, Rieti, Nursia, restèrent toujours préfectures.

Les documents relatifs à ces droits internationaux sont si rares, que nous avons de la peine à déterminer les conditions que Rome fit aux Étrusques; cependant il paraît qu'ils ne jouirent pas du droit latin, mais de capitulations particulières assez larges, du moins par rapport à la classe dominante des Lucumons. On ne les craignait pas à cause de leur mollesse, mais on les vénérait pour leur connaissance des traditions religieuses; sans trop s'écarter de la vérité, on pourrait les comparer au clergé chrétien sous les Lombards. Nous ne trouvons pas leurs légions dans les armées romaines; les 34,000 hommes qu'ils armèrent, avec les Sabins, pour repousser les Gaulois, en 528, n'étaient destinés qu'à la défense du territoire. Rome avait, sans doute, privilégié les Ombriens, race belliqueuse, qui, cependant, ne semble pas avoir fait partie de la légion romaine.

Parmi les cités italiques, aucun historien ne mentionne les villes grecques, qui n'obtinrent jamais ces priviléges; elles payaient un tribut, n'entraient pas dans la légion, mais pouvaient servir comme auxiliaires, et fournissaient des galères à Rome. Naples, à la manière grecque, restait divisée en *fratries*, correspondant aux curies romaines, et composées primitivement de trente familles qui se groupaient autour de la chapelle d'un dieu ou d'un héros, d'où elles tiraient leur nom; il y avait les fratries des Euménides, d'Ébon, de Castor, de Cérès, d'Artémise, d'Aristée. Tous les cinq ans, elle célébrait des concours de musique et de gymnastique, aussi fameux que ceux de la Grèce, dont elle conservait les mœurs; les voisins, chez elle, étaient

regardés comme des étrangers (1). De fédérée, elle devint colonie; Salerne et Nocéra subirent le même sort.

Le sénat avait à Rome les dieux des villes vaincues, ou, du moins, il soumettait leurs prêtres aux siens, qui, s'arrogeant le privilége de la science augurale, dépouillaient leurs rivaux de toute influence politique. Mais on n'oubliait pas qu'un peuple souffre moins de la perte de son indépendance que du mépris de ses coutumes; car, si l'une atteste la plus grande force du vainqueur, l'autre exprime l'avilissement. Aussi Rome, loin d'abolir les usages particuliers, permettait-elle aux villes de s'administrer elles-mêmes, de conférer le droit de cité, de s'agiter dans leurs comices, de jouir enfin de toutes les apparences de la liberté. Si, par imitation de la révolution romaine, la noblesse personnelle (*optimates*) et d'argent avait remplacé la noblesse de race dans les dignités, le sénat romain conservait toujours les moyens d'empêcher que la démocratie n'y prévalût sur l'oligarchie.

Les colonies différaient entièrement de celles que la Grèce répandait partout dans l'intérêt du commerce, et qui restaient indépendantes de la mère patrie. Les colonies romaines, institutions politiques, tout au bénéfice de la métropole, étaient pour ainsi dire des sentinelles avancées qui gardaient les postes les plus avantageux; elles avaient pour but de défendre le pays contre les ennemis, et non de le faire prospérer. Ainsi, à la sortie de la forêt Ciminienne, on colonisa Sutrium et Népète; Antium pour surveiller la côte des Volsques; Vellétri, Norba, Sétia, pour tenir la montagne en sujétion; Anxur pour séparer le Latium des Samnites, et, plus avant dans les terres, Altina, Aquinum, Casinum; les autres colonies avaient le même objet. Dans l'état de la campagne, à laquelle, autrefois, on n'attribuait aucune importance, de pareilles villes peuvent être considérées comme des forteresses établies sur le territoire ennemi, et les colons, comme des garnisons qui ne pouvaient pas conspirer avec les naturels.

Les Romains envoyés pour fonder les colonies étaient plus ou moins nombreux: 1,500 à Lavicum, 2,500 à Lucéria, 3,000 à Aquilée, et jusqu'à 6,000 familles à Plaisance et Crémone. La quantité de terrain qu'on leur distribuait variait beaucoup: tantôt, elle était de 2 arpents, tantôt de 50 pour les fantas-

(1) Strabon les appelle *barbares*. Voir encore GIANNONE, *Storia civile del reame di Napoli*.

sins et de 140 pour les cavaliers, comme il arriva dans la colonie d'Aquilée. Les anciens habitants, devenus étrangers, avaient une commune distincte, et s'administraient à leur manière. Les colons possédaient le droit romain ou italique, comme branches détachées du tronc, et un gouvernement municipal conforme à celui de la métropole, avec des décurions, des duumvirs, des censeurs. Les cinquante colonies fondées, avant la guerre punique, dans l'Italie centrale, excepté trois, et les vingt autres établies plus tard entre 197 et 177, jouissaient du droit de cité romaine, mais non du suffrage (1); il faut ajouter, pour être vrai, qu'on les empêchait de l'exercer, c'est-à-dire de se transporter à Rome. Celui qui, dans les colonies, parvenait aux emplois, devenait municipe et par conséquent citoyen romain, c'est-à-dire admissible aux honneurs de la métropole. Les Latins qui aspiraient à ce titre laissaient leurs enfants pour les représenter dans la ville natale, et allaient à Rome occuper quelque magistrature, ou bien ils tâchaient de convaincre de prévarication un magistrat romain, tentative entourée de grands risques et de réussite incertaine.

Les colonies donc, sans aspirer à l'indépendance comme celles des Grecs et des modernes, voyaient leur propre intérêt dans celui de la métropole. Voilà pourquoi, dans sa longue guerre, Annibal trouva si peu d'alliés ; aussi, lorsqu'on parle des révoltes des colonies, faut-il entendre, non pas l'insurrection des colons romains contre la mère patrie, mais la révolte des anciens habitants contre les étrangers, révolte qui commençait par le massacre des Romains établis dans la ville, des marchands, de la garnison (2).

Après la guerre sociale, la loi Julia modifia ces conditions, et tous les Italiens furent considérés comme Romains ; dès lors, on

(1) *Civitas sine suffragio*. Ruppert et Madvig, le prouvent contre Sigonius. En 197, on fonda cinq colonies dans la Campanie et l'Apulie; six dans la Lucanie et le Brutium en 194 et 193; d'autres dans la Gaule Cisalpine en 192 et 190; celle de Bononia en 189; celles de Pisaure et de Polentia en 181; celles de Mutine et de Parme en 183; en 181, celles de Gravisca, de Saturnie, d'Aquilée; en 180, celle de Pise; en 177, celle de Lucques.

(2) C'est ce dont ne s'est point aperçu le frère Paolo Sarpi qui, dans l'*Opinione in qual modo debba governarsi la republica veneziana*, faisait merveille de ce que les colonies romaines s'étaient toujours maintenues fidèles à la mère patrie, tandis que les citoyens transplantés de Venise à Candie, étaient devenus sauvages ou ennemis. Rome donnait aux nouveaux colons les droits de citoyens romains; Venise dépouilla ses colons de Candie des pri-

ne vit plus en Italie ni alliés ni municipes sans vote. Le droit de suffrage et d'éligibilité fut accordé aux colonies ; mais, en même temps, les Italiens durent adopter les lois romaines, et réformer d'après ces lois les constitutions locales, de manière à les mettre en harmonie avec le modèle de Rome, sans le copier toutefois. Une de ces constitutions nous a été conservée dans les registres d'Héraclée, ville située sur le golfe de Tarente ; écrite après l'année 672 de Rome, découverte en 1732, et conservée dans le musée de Naples, elle nous apprend, comme d'autres documents, que chaque municipe avait un sénat local à vie et d'un nombre déterminé. L'assemblée populaire de chaque ville nommait aux postes vacants du sénat ; les magistrats, sur la présentation des membres sortants, étaient élus dans les comices municipaux, comme on le pratiquait à Rome ; responsables dans leur gestion, des amendes punissaient les fautes qu'ils avaient commises. Il existait en outre d'autres bourgades et des marchés (*fora conciliabula*) qui n'étaient pas encore transformés en municipes.

En somme, les Romains, nés dans une petite ville, appliquaient aux vaincus leurs règlements intérieurs, et le droit public imitait le droit civil ; de même que le père de famille traitait comme esclaves ou serviteurs ceux qui lui étaient soumis, de même qu'il les affranchissait ou les adoptait, ainsi faisait Rome à l'égard des peuples. Dans cette ville, où l'étranger ne jouissait d'aucun droit, pas même de celui de la justice, il importait de se faire l'hôte d'une maison ou d'une personne. A cette occasion, on rédigeait un contrat ; il nous est parvenu quelques-uns de ces actes, gravés sur la pierre ou le bronze, par lesquels le patron s'obligeait à donner au client l'hospitalité, à le protéger, à lui procurer le plus grand bien et le plus grand honneur ; le client, à son tour, s'engageait à l'honorer comme un père, à lui faire cortége, à lui fournir de l'argent, à le racheter s'il tombait prisonnier de guerre. De la même manière, des peuples entiers se mirent sous le patronage de quelque famille : ainsi les Allobroges choisirent les Fabius ; les Bolonais, les Antonius ; les Sicilicus, les Marcellus, afin d'avoir quelqu'un pour défendre leurs droits (1).

viléges de citoyens vénitiens. Voir Ruperti, *De Colonis Romanorum* ; dissertation couronnée par l'Académie de Rome.

Quelquefois la colonie s'appela municipe, comme on le voit dans la célèbre inscription de la porte des Borsari de Vérone, et dans une autre citée par Maffei dans les *Antichità veronesi*.

(1) Dans le musée de Cortone se trouve la pierre où les citoyens de Gurza,

Rome elle-même, quelquefois, traitait de l'hospitalité avec des particuliers ou des peuples; situation mal définie, qui laissait aux favorisés l'indépendance, mais affaiblie. Camille, après avoir occupé Véies, envoie une coupe d'or au dieu de Delphes; mais le navire est pris par les Lipariotes, corsaires fameux. Timasithée, l'un d'eux, par respect pour Rome et la divinité, persuade à ses compagnons de restituer l'objet volé, et le sénat, pour le récompenser, le gratifie de présents et du droit d'hospitalité. Un siècle et demi après, les Romains font la conquête de Liparis; mais ils laissent la liberté aux descendants de Timosithée et les exemptent de tribut (1).

Habitués à l'uniformité, nous comprenons difficilement tous ces degrés de dépendance; mais le chef-d'œuvre de la politique romaine, c'est l'assimilation des vaincus. Jusqu'alors les peuples s'étaient entourés de barrières jalouses, excluant tous les autres des priviléges que conférait le droit de cité; les vaincus restaient donc esclaves ou plèbe *ex lege*. Un conquérant, parfois, réunissait plusieurs communes sous un sceptre de fer; mais, loin de se fondre, elles ne tardaient pas à rompre le faisceau, ne conservant que la haine et l'effroi du dominateur.

Chez les Italiens primitifs, nous avons trouvé les constitutions toutes communales, un pays hostile à l'autre et repoussant les étrangers; cependant ils formaient des confédérations qui favorissaient la communauté des droits divers. Mais Rome, procédant avec plus de résolution, les agrége. Dans le principe, elle se peuple en donnant asile à tous les étrangers qui acceptent ses conditions; elle contraint ou décide à transférer leurs pénates au milieu des siens, tantôt les Albains vaincus, tantôt les Sabins vainqueurs. Les tribus, les populations, les races acquièrent le droit de cité romaine; puis on crée des citoyens dans d'autres pays, et

en Afrique, ont gravé leur traité d'hospitalité avec Caïus Aufustius Macrinus, fils de Caïus, de la tribu Galeria, préfet des ouvriers, choisissant pour défenseurs lui et sa postérité.

CIVITAS GVRZENSIS EX AFRICA
HOSPITIVM FAXIT CVM C. AVFVS
TIO C. F. GAL. MACRINO PRAEF
FABR. EVMQVE LIBEROS POSTE
ROSQVE EIVS SIBI LIBERIS
POSTERIQE SVIS PATRO
NVM COOPTARVNT, *etc.*

(1) TITE-LIVE, V, 28.

tous s'inscrivent dans les tribus de la ville, et tous peuvent y exercer les droits civils (1). Si l'esprit aristocratique du gouvernement consulaire restreignit l'affluence des étrangers, la plèbe et ses fauteurs, depuis Spurius Cassius jusqu'à César, s'efforcèrent d'assimiler par les droits les Italiens aux Romains.

En outre, dans les provinces, excepté la Sardaigne, il y avait quelques villes *libres*, et d'autres exemptes de tribut, comme il y avait des citoyens libres et exempts de tribut, ou personnellement ou bien avec toute leur suite; on restitua même aux Grecs les assemblées publiques, avec le droit de choisir des juges parmi eux et de juger les procès suivant les lois du pays. Rome, si elle s'épuisait avec les guerres, ne tardait pas à combler les vides par l'assimilation des vaincus; puis, au moyen des colonies, elle infusait la vie dans les pays subjugués. En accordant le droit de cité, comme récompense, aux plus dignes et aux plus fidèles, elle se préparait des partisans dans les contrées lointaines, et absorbait ce qu'il y avait de meilleur au dehors. Les peuples agrégés s'identifiaient si bien avec Rome, qu'ils disaient en parlant d'elle : « Nous et nos pères, et notre fondateur Romulus »; ainsi les Suisses du canton de Tésin ou de Genève se disent les enfants de Guillaume Tell. Rome remplissait donc la grande mission sociale de pousser le monde à l'unité, inconnue avant elle. Elle étendit sa propre commune jusqu'au point d'embrasser tout le monde civilisé, et cette propagande l'eût rendue immortelle, si l'excès des conquêtes n'avait pas précipité dans son sein une foule d'étrangers; car cette copieuse alimentation produisit une funeste réplétion.

Quant à l'extérieur, jamais on n'avait appliqué avec plus de sagesse le *Divide et impera;* en effet, substituant les villes aux nations, et créant une multitude d'intérêts divers, elle empêchait qu'elles n'acquissent la puissance qui dérive de l'unité d'intention;

(1) *Illud sine ulla dubitatione maxime nostrum fundavit imperium, et populi romani nomen auxit, quod princeps ille creator hujus urbis Romulus fœdere sabino docuit, etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere. Cujus auctoritate et exemplo numquam est intermissa a majoribus nostris largitio et communicatio civitatis.* CICÉRON, pro Balbo, XXXI.

Quid aliud exitio Lacedæmoniis et Atheniensibus fuit, quamquam armis pollerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant? At conditor noster Romulus tantum sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives haberet. TACITE, *Ann.*, liv. XI.

partout elle rompait les liens qui attachaient les populations les unes aux autres, interdisait les alliances, les assemblées générales, les transactions commerciales et les mariages hors du territoire. La condition des propriétés variait même parmi les Italiens; tandis que le citoyen pouvait devenir propriétaire absolu d'un champ conquis, un Italien n'en avait que la possession précaire. Les Romains dispersés dans les colonies pouvaient usurper la terre du voisin; le spolié n'avait pas le droit de citer le coupable devant les tribunaux de Rome, si ce n'est par l'intermédiaire d'un patron, qui, trop facilement, s'entendait avec son compatriote.

Les Italiens (sauf le petit nombre qui jouit du *jus commercii et connubii*) ne peuvent hériter d'un citoyen romain, ni lui acheter, ni lui vendre, si ce n'est à ses risques et périls, et sans que la loi vienne à son secours si le citoyen nie le prix, manque à ses engagements, ou refuse de payer à l'échéance. Le créancier, par rapport au débiteur, est dans le même cas. Le citoyen, toujours protégé par la loi et les tribunaux, ne pourra être incarcéré, ni battu de verges, ni crucifié; l'Italien subira ces divers châtiments, et ne jouira point de la même condition dans l'armée. Exclu de la légion, il ne peut être admis que dans la cohorte; dans les récompenses, il recevra le peu qu'on voudra bien lui donner. Le général peut même, pour des fautes légères, décapiter un préfet des Italiens, et joindre au supplice l'ignominie; on leur donne la bastonnade avec un autre bois que celui de vigne, réservé aux Romains. Cet état ressemble assez aux colonies d'Amérique; les hommes blancs, les Européens, représentent le citoyen romain; les blancs sans mélange de sang africain, mais d'un autre race que l'européenne, équivalent au Grec, à l'Italiote, à l'Étrusque; le mulâtre et le nègre sont dans la dégradation où l'on tenait les étrangers, les barbares.

La justice des anciens ne se fondait pas sur des bases éternelles, comme l'égalité de tous les hommes et la paternité du même Dieu, mais sur des conventions réciproques. Les membres d'une société avaient franchises, droits, honneurs; les étrangers étaient des ennemis auxquels on appliquait le droit du plus fort, et les vaincus, une race abandonnée des dieux, inférieure par conséquent, et destinée à servir le vainqueur. La raison et la conscience se taisent dans les conquêtes; or, comme il ne s'agissait plus de citoyens, les magistrats eux-mêmes se permettaient toute espèce d'abus dans le pays conquis, quelquefois même contre les

alliés, pour lesquels la liberté octroyée devenait un mot sans valeur (1).

Donnez ces droits à un peuple sobre, sédentaire, agriculteur, observant, quoique d'une manière captieuse, la promesse, la parole stricte, et il fera sentir une domination sévère, inhumaine si vous voulez, mais consciencieuse, quoique la conscience elle-même puisse se tromper. Mais, si ce même peuple est corrompu par de soudaines richesses, combien de maux n'infligera-t-il pas à ces Italiens qui jouissent pourtant du titre d'associés, d'alliés, enfin d'hommes libres? L'année de la défaite de Persée, après laquelle commence à faire irruption la tyrannie publique et privée, le consul, pour la première fois, ordonne aux alliés de Préneste de venir à sa rencontre, et de lui préparer des logements et des chevaux. Un autre fait battre de verges les magistrats d'une ville, qui ne l'avaient pas attendu avec de grandes provisions de vivres. Un bouvier de Vénosa, voyant des esclaves porter en litière un citoyen romain: « Quoi, demande-t-il, est-ce que vous portez un mort? » Pour cette plaisanterie, il périt sous le bâton. Un censeur, pour orner un temple qu'il avait fait construire, enlève le toit de celui de Junon Lucine, le temple le plus vénéré de l'Italie. A Téanum, la femme du consul manifeste le désir d'aller aux bains des hommes; on les évacue, mais le consul, qui trouve qu'on n'y met pas assez d'empressement, fait dépouiller et fouetter sur la place publique le premier dignitaire de la ville. Les habitants de Calénum, épouvantés, défendent d'entrer dans les bains tant qu'un magistrat romain se trouvera dans la ville. Pour des motifs de cette nature, à Ferentinum, le consul fait arrêter les deux questeurs; l'un est battu de verges, et l'autre se soustrait à l'opprobre en se précipitant d'une hauteur (2). Les abeilles d'un villageois importunaient un riche voisin, qui les détruit; le villageois résolut de transporter ailleurs ses pauvres pénates. « Mais, disait-il, je n'ai pu trouver un coin de terre qui ne fût entouré de riches et de puissants, aucun asile contre l'arbitraire et l'oppression ».

Les provinces se trouvaient dans une condition bien plus déplorable. Rome, lorsqu'elle avait fait la conquête d'un pays, lui

(1) *Majores nostri Capuæ magistratus, senatum communem... sustulerunt, neque aliud nisi inane nomen reliquerunt.* Cicéron, *in Rullum.*

(2) Tiberius Gracchus, ap. Aulu-Gelle, x, 3.

permettait de se gouverner quelque temps selon ses propres lois ou des lois imposées ; mais, quand il était façonné au joug, elle annulait ses concessions et le réduisait en province : tel était, en définitive, le sort réservé à toutes les villes ou États libres qui faisaient alliance avec elle. D'abord, elle commençait par leur enlever toute force publique ou constitution libérale; mais surtout elle avait soin de rompre ces confédérations qui lui avaient fait payer si cher ses victoires sur l'Étrurie, la Gaule et la Grèce. Le haut domaine du sol de la province était censé appartenir au peuple romain : les habitants n'avaient que l'usufruit, pour lequel ils payaient un tribut, outre l'impôt personnel; ils n'étaient pas admis dans la milice. Un sénatus-consulte déterminait l'organisation des provinces, qui variait de l'une à l'autre; mais, pour toutes, sujétion absolue. L'ancien droit public et civil devait faire place à la législation nouvelle, et le pouvoir souverain se concentrer dans un magistrat de Rome, auquel appartenaient la juridiction, l'administration et souvent même le commandement militaire. On laissait aux villes une administration propre, modelée sur les anciennes lois; mais on cherchait à substituer l'aristocratie aux formes démocratiques.

La Sicile, qu'on ne jugea point nécessaire ou convenable d'associer à la fortune de Rome, fut réduite en province. Marcellus, après la guerre des esclaves, lui donna sa première organisation; Rupilius la réforma, et nous pouvons en recueillir l'esprit dans Cicéron. L'île comprenait dix-sept villes ou peuples tributaires, c'est-à-dire ceux dont on avait confisqué les terres, et qui furent rétablis dans leurs anciennes propriétés à la charge de payer une redevance annuelle. Mais, fidèle au système de rendre le joug inégal, le sénat laissa le titre d'alliées à Messine, à Taormine, à Noto. Cinq autres villes étaient exemptes de tribut; le reste de l'île payait le dixième des produits. Les terres du domaine public devaient acquitter un impôt, fixé tous les cinq ans par les censeurs; les villes soumises au dixième le payaient comme Hiéron l'avait établi; celles qui jouissaient de l'immunité étaient tenues de vendre, au prix de quatre sesterces le boisseau, et de transporter à Rome, à leurs frais, huit mille boisseaux de froment (*frumentum imperatum*), qui servait aux distributions. Les procès entre une ville et un citoyen étaient jugés par le sénat d'une autre ville, agréé des parties; lorsqu'ils avaient lieu entre les membres d'une même ville, on leur appliquait les lois de cette ville, et les ordonnances de Rupilius s'il s'agissait d'indi-

vidus de villes différentes. Si un Romain appelait en jugement un Sicilien, le tribunal sicilien était compétent; dans le cas contraire, c'était le tribunal romain. Les contestations entre les cultivateurs et les publicains se décidaient d'après les règlements de Hiéron sur les céréales; une espèce de cour d'assises, formée de citoyens romains, prononçait sur d'autres conflits (1).

Le sénat envoyait, pour gouverner les provinces, des consuls sortis de charge et des préteurs qui, à l'imitation des préteurs urbain et étranger, exposaient dans un *édit de juridiction*, les principes qu'ils suivraient dans leur administration; ils confirmaient les anciens règlements, en introduisaient de nouveaux, ou bien ajoutaient ceux de la métropole qui leur paraissaient convenables (2). Un questeur pour lever l'impôt, et un intendant pour administrer les finances, les accompagnaient ordinairement.

Une pareille constitution, fût-elle libérale, en introduisant les usages romains, blessait le sentiment national, même la langue partout où l'on ne parlait pas grec; parfois, on changeait jusqu'à la religion, ou, si l'on tolérait l'ancienne, comme dans l'Égypte et la Judée, on défendait les assemblées qui avaient le culte pour objet. Par fiscalité, on interdisait quelquefois la culture des plantes les mieux appropriées au sol; la vigne et l'olivier étaient prohibés dans les pays transalpins (3). Les gouverneurs, malgré les immenses moyens de bénéfice légal, entraînés

(1) CICÉRON, *in Verrem*, I, 65; II, 13; III, 6; V, 21 et 22.

(2) Cicéron, nommé proconsul en Sicile, écrit à son frère (*Ad Fam.*, III, 8) : *Romæ composui edictum; nihil addidi, nisi quod publicani me rogarunt, ut de tuo edicto totidem verbis transferrem in meum. Diligentissime scriptum caput est quod pertinet ad minuendos sumptus civitatum, quo in capite sunt quædam nova, salutaria civitatibus, quibus ego magnopere delector.* Et, avec plus d'étendue, à Atticus (VI, 1): *Breve autem edictum est, propter hanc meam* διαίρεσιν, *quod duobus generibus edicendum putavi : quorum unum est provinciale, in quo est de rationibus civitatum, de ære alieno, de usura, de syngraphis; in eodem omnia de publicanis : alterum, quod sine edicto satis commodo transigi non potest, de hereditatum possessionibus, de bonis possidendis, vendendis, magistris faciundis, quæ ex edicto et postulari et fieri solent : tertium de reliquo jure dicundo* ἄγραφον *reliqui. Dixi, me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accommodaturum...*

(3) *Nos vero justissimi homines, qui transalpinas gentes oleam et vineam serere non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta, nostræque vineæ; quod cum faciamus, prudenter facere dicimur, juste non dicimur.* CICÉRON, *De Rep.*

par leur puissance illimitée et l'appui des troupes cantonnées dans la province, exerçaient une affreuse tyrannie; or, comme on les changeait tous les ans, la satiété ne terminait point les vexations. Salluste qualifie la domination romaine d'impitoyable et d'intolérable (1); Tite-Live, ingénuement et lyriquement ébloui de la grandeur de sa patrie, au point de s'irriter lorsqu'un peuple ose défendre contre elle sa vie et sa liberté, Tite-Live avoue que, là où se trouve un publicain, le droit s'évanouit, la liberté n'existe plus (2).

Marc-Antoine (déjà l'on avait appris à désobéir au sénat) conduit sans rites une colonie à Casilinum pour supplanter celle qu'on y avait établie primitivement; il envahit une foule d'héritages, et feint d'avoir acheté beaucoup de champs aux enchères, dont personne n'a entendu la publication; depuis la troisième heure jusqu'au milieu de la nuit, il se plonge dans d'immondes orgies, jouant, buvant, vomissant et rebuvant, entouré de mignons et de prostituées. Ailleurs le préteur, admis à la table hospitalière d'un citoyen honorable, lui insinue pendant le repas de faire amener sa fille unique; l'hôte résiste, le préteur s'emporte, fait naître une querelle et le tue; les concitoyens de la victime n'osent pas faire justice de son bourreau. Ce préteur s'appelait Verrès, nom que nous apprendrons à connaître comme le résumé de tant de scélératesses.

Rome, même après qu'elle eût appris qu'il était de son intérêt de gagner l'affection des provinces, au lieu de les épuiser et de les aigrir par un joug aussi lourd qu'injurieux, les traita toujours comme des annexes et non comme des parties intégrantes de la république. Le sénat accordait le droit de cité à beaucoup d'individus, c'est-à-dire intéressait les citoyens les plus importants à l'agrandissement de Rome, ce qui équivalait à se former un parti dans les provinces; mais jamais elles ne furent appelées, par voie de représentation, à constituer une unité politique, comme nous l'entendons aujourd'hui. Excepté les trente-cinq tribus du territoire primitif, l'administration et la législation étaient purement locales; on ne savait pas, non plus, étendre l'action d'un gouvernement central à toutes les parties du territoire et à tous les détails des affaires publiques. La surveillance rigoureuse, la hiérarchie coordonnée des agents du pouvoir, les rapides commu-

(1) *Imperium ex justissimo et optimo crudele intolerandumque factum.*

(2) Liv. XVIII, 18.

nications qui sont nécessaires pour atteindre ce but, manquaient aux empires de l'antiquité; Rome était donc obligée de limiter son intervention aux faits généraux, et d'abandonner la plus grande partie des intérêts partiels, soit à des agents envoyés de la métropole, soit à des magistrats indigènes.

Ainsi, dans les pays soumis à Rome, deux pouvoirs étaient en vigueur : l'un, suprême, qui ordonnait, exécutait, jugeait comme il l'entendait, peu enclin par nature à étendre son intervention au delà de ce qu'il croyait utile à la république; l'autre, ordinaire, qui laissait aux villes, outre l'administration intérieure et la décision de quelques causes civiles ou criminelles, beaucoup d'actes législatifs, émanés de l'assemblée des citoyens, exécutés par les magistrats municipaux. Que la direction supérieure et oppressive se relentisse, et ces corps aspireront à l'indépendance; dans ce but, ils invoqueront des droits, ou étendront leurs attributions, et souvent même s'associeront dans un espèce de régime fédératif. C'est à la décadence de l'Empire que nous verrons ce fait se produire, préparant le premier élément de la moderne civilisation européenne.

Attirés par les emplois, par l'agriculture, par le fermage des impôts, surtout par le trafic qui fut toujours la vie de la péninsule, les Italiens se répandaient en foule sur les terres sujettes; ils s'étaient établis en foule dans la Numidie. Mithridate, d'un seul coup, en fit massacrer 80,000 dans l'Asie, qui n'était réduite en province que depuis quarante ans. A ces nombreuses émigrations, il faut joindre les vétérans qui entouraient les terres des vaincus, et les colons : tous moyens efficaces de propager la langue, la civilisation et le respect du nom romain.

Les revenus de la république s'accrurent par les conquêtes. Elle tirait de l'argent de l'impôt foncier que payaient les citoyens, déterminé par le sénat selon les besoins, et qui cessa d'être nécessaire après la troisième guerre macédonique; des alliés d'Italie, qui acquittaient leurs contributions en denrées diverses, selon les lieux; des provinces, dont quelques-unes payaient l'impôt agraire et de lourdes capitations, outre les denrées qu'elles fournissaient pour le traitement des employés, l'approvisionnement de la capitale et les cas extraordinaires.

La république possédait des terrains en Italie, surtout dans la Campanie, et dans les provinces, que Cicéron appelle le patrimoine du peuple romain; elle les cédait aux cultivateurs, moyennant le dixième des récoltes en grains, le cinquième du bois, et

une légère rétribution pour les bestiaux. Dans les ports et sur les frontières, on percevait un droit sur les marchandises qui entraient et sortaient; Rome et l'Italie n'en furent exemptées qu'en 694 par une loi de Métellus Népos; dans les ports de Sicile, ce droit montait au vingtième (1). Sur l'achat ou la vente des esclaves, le fisc prélevait un vingtième, versé dans une caisse spéciale pour les nécessités les plus urgentes. Vers la fin de la première guerre punique, le censeur Livius, d'où lui vint son nom de Salinator, monopolisa le sel pour empêcher les particuliers de le mettre à un prix excessif. Enfin on exigeait une imposition des mineurs, surtout de ceux qui exploitaient les riches mines de l'Espagne. Joignons-y les amendes imposées par les magistrats, et dont le produit était déposé dans le temple de Cérès.

Et cependant, sous la dictature de Sylla, les recettes s'élevaient à peine à 40 millions de francs; en effet, outre les contributions et les produits consommés en nature, on laissait à la charge de chaque pays une infinité de dépenses, comme le pratiquent aujourd'hui les Anglais et les États-Unis d'Amérique. Dans les moments de détresse, on avait recours aux emprunts; quelquefois même on altérait les monnaies, comme dans la première guerre punique où leur poids fut réduit d'un cinquième sans qu'elles perdissent rien de leur valeur; dans la seconde, on apaisa les créanciers au moyen d'une double opération, qui fit perdre la moitié à ceux de l'État, un cinquième à ceux des particuliers, et l'on émit des billets du trésor. Les guerres finies, on se libérait avec le butin et les contributions des vaincus, qui restaient épuisés au point de ne pouvoir relever la tête, tandis que Rome y trouvait les moyens d'entreprendre de nouvelles guerres et de se procurer de nouveaux profits.

Toute la science financière des Romains se résumait dans la conquête; elle ignorait comment la richesse se crée, se consomme, s'échange et se répand. Cicéron, dans le traité *de la République*, examinant le principe et la meilleure forme de gouvernement, ainsi que les éléments essentiels de la vie des peuples, parle de la famille, de l'éducation publique, de la justice, de la religion; mais à l'économie, il touche à peine par incident (2).

(1) Cicéron, *in Verrem*, II, 75.

(2) Dans les notes du discours pour Fontéius trouvé au Vatican, Niebuhr prouve que les Romains tenaient les livres en partie double, même pour les comptes des questeurs; ce n'est donc pas une invention des Lombards; il croit qu'ils se servaient des lettres de change, opération exprimée par le verbe

Après avoir vaincu Carthage, Corinthe, Syracuse, la Macédoine, Pergame, Rome fut inondée de richesses. A Tarente, on enleva 80,000 livres d'or et 3,000 talents d'argent; les trésors de Persée excédaient la valeur de 45 millions. Scipion versa dans le trésor 120,000 livres d'argent, dépouille de Carthage. A cette ville, dans la première guerre, on imposa un tribut de 2,200 talents, et de 10,000 dans la seconde; à Antiochus, 15,000, à Philippe 1,000, aux Étoliens 500, autant à Nabis, 300 à Ariarathe: ainsi, en douze ans, cinq guerres enrichirent le trésor de 30,000 talents (165 millions de francs). Les conquêtes de Pompée élevèrent les tributs de l'Asie à cent millions; César, dans ses quatre triomphes, étala une valeur de 65,000 talents, outre 2,822 couronnes d'or. Au moment où la guerre civile éclata, le trésor contenait 1,920,829 livres d'or; sur la fin de la république, on estimait de 350 à 450 millions les revenus généraux des provinces romaines. L'Égypte, sous les Ptolémées, produisait 12,000 talents; mais les Romains, après la conquête, en retirèrent beaucoup plus. On confiait la perception à des fermiers, qui le plus souvent étaient des chevaliers, ou à des compagnies, qui devenaient un fléau pour les provinces et une source de corruption pour la capitale.

Le sénat qui d'ailleurs consultait rarement le peuple pour la dépense et l'assiette de l'impôt, réglait l'emploi de l'argent versé dans le trésor par les publicains. Vingt questeurs veillaient sur le trésor public et les revenus. Deux résidaient à Rome, chargés de surveiller le recouvrement des impôts de toute nature et de vérifier les comptes; ils réprimaient encore les concussions des publicains, et conservaient les lois et les décrets du sénat. Les autres, dans les provinces, accompagnaient les consuls et les préteurs pour fournir les troupes de vivres et d'argent, percevoir les impôts et les denrées dus à la république, vendre les dépouilles des vaincus; ils avaient en dépôt le pécule des soldats,

campsare. Les lettres de Cicéron à son frère Quintus, et plus encore celles qu'il adressait à Atticus, nous offrent beaucoup de renseignements sur cette matière, qu'aucun Romain n'a traitée spécialement. Voir sur cette matière :

SIGONIUS, *De antiquo jure provinciarum*, dans le *Thesaurus antiq.*, de GRÆVIUS, vol. XI.

BURMANN, *Vectigalia populi romani*.

HEGEWISCH, *Essai sur les finances de Rome* (Allem.)

BOSSE, *Esquisse de l'état des finances de l'empire romain* (Allem.)

DE VILLENEUVE BARGEMONT, *Cours sur l'histoire de l'économie politique*.

DUREAU DE LA MALLE, *Économie politique des Romains*.

étaient les seconds magistrats de la province et remplaçaient le préteur quand il partait. Les comptes étaient vérifiés par les gouverneurs, puis déposés au trésor général de Rome et dans les archives des provinces.

Le trésor, divisé en trois caisses, se conservait dans le temple de Saturne à Rome : la première était destinée aux dépenses courantes ; la seconde, qui renfermait le vingtième sur les émancipations légales et la vente des esclaves, pourvoyait aux cas urgents; la troisième contenait l'or monnayé ou non, provenant des conquêtes. Les commis du trésor, quoique employés subalternes, devenaient des personnages très-importants; en effet, nommés à vie, ils acquéraient une expérience qui les rendait indispensables aux questeurs des provinces, qui se renouvelaient sans cesse par l'élection.

Après le siége de Véies, les soldats et les auxiliaires reçurent une paie, innovation qui entraîna d'énormes dépenses. Les flottes, bien que la construction et le gréement des navires fussent à la charge de quelques provinces, coûtaient beaucoup; les constructions publiques, mais surtout les aqueducs et les routes occasionnaient des frais considérables, diminués, il est vrai, par l'usage d'employer à ces travaux les soldats ou les esclaves. En outre, on décrétait aux généraux et aux soldats des présents, des colliers, des statues, et souvent, pendant la guerre, on votait une fête ou un temple. L'administration des provinces était peu coûteuse, parce que les employés recevaient des provisions du pays. On traitait somptueusement les ambassadeurs étrangers, qu'on servait dans les vases réservés pour les banquets sacrés. La plus grande dépense provenait des distributions de blé qu'on faisait aux citoyens indigents, d'abord dans les disettes seulement, puis annuellement, et qui augmentaient à mesure que la population affluait à Rome.

Au moment où notre récit arrive, c'est-à-dire 130 ans avant J.-C., et 624 après sa fondation, Rome possédait presque toute l'Italie, l'Espagne, la Grèce; après la soumission des Istriotes, des Japodes, des Dalmates, des Illyriens, l'Adriatique lui procurait de sûres communications; le passage entre l'Italie et l'Espagne lui fut bientôt assuré par les colonies d'Aix et de Narbonne; dans l'Asie Mineure, ses possessions s'étendaient jusqu'au Taurus, et, dans l'Afrique, elle occupait l'ancien territoire de Carthage. l'Égypte était sous sa tutelle, les Juifs dans son alliance, et les rois de l'Asie Mineure, ses vassaux. Ainsi la ville, qui d'abord s'était

renfermée entre Préneste et Tivoli, dominait maintenant depuis l'océan Atlantique jusqu'aux rives de l'Euphrate, et depuis les Alpes jusqu'à l'Atlas. Ce territoire constituait deux grandes divisions : l'Italie jusqu'au Rubicon et à la Macra, et les provinces qui étaient nouvelles alors, c'est-à-dire la Sicile, la Corse et la Sardaigne, la Cisalpine, la Macédoine avec la Thessalie, l'Illyrie et l'Épire, l'Achaïe ou le Péloponnèse, l'Hellade et les îles, l'Asie, l'Afrique, l'Espagne ultérieure et la citérieure. Afin de mieux surveiller l'Italie, le sénat la répartit entre quatre préteurs provinciaux : l'un résidait à Ostie, et gouvernait l'Étrurie, la Sabine, le Latium jusqu'au Liris; l'autre, établi à Calès, dirigeait la Campanie, le Samnium, la Lucanie, le Brutium; le troisième était chargé de l'Ombrie, du Picénum, des Férentins, et de tout le pays jusqu'à la lisière de l'Apulie; le quatrième, de l'Apulie avec la Calabre, nom qui comprenait les Salentins, les Messapes, les Tarentins.

Lorsque Scipion Émilien, en qualité de censeur, fermait le lustre, le chancelier lut, dans le sacrifice d'usage, la formule solennelle des prières par lesquelles on demandait aux Dieux l'agrandissement de l'empire; mais lui, au lieu de la répéter, s'écria : « Il est assez grand et assez puissant; je supplie les dieux de le conserver éternellement tel qu'il est (1). »

CHAPITRE XVIII.

CONDITION ÉCONOMIQUE. LOIS AGRAIRES. LES GRACQUES.

Les historiens et les critiques, préoccupés surtout de la politique, ne voient pas que les populations ne lui sont redevables que de la moindre partie de leur bien-être, et que le pain, l'indépendance et la justice sont les besoins suprêmes du peuple, le meilleur fruit et la plus grande sauvegarde de la liberté. Les Italiens, sous leur glorieuse république, si remarquable par la sagesse de ses lois, étaient-ils bien satisfaits de cette politique?

N'apercevoir dans Rome que les étroites combinaisons d'une république militaire, c'est faire preuve d'une vue bornée; car une portion de ses vicissitudes et de son développement regarde le

(1) Valère-Maxime, IV, 1, 10.

genre humain tout entier, qu'elle s'assimulait d'abord, pour lui donner ensuite des lois plus durables que les empires. Celui qui sait traduire le langage ancien en moderne, l'accidentel en éternel, y trouve, non-seulement des luttes de patriciens et de plébéiens, comme on le fait dans les écoles, et la perpétuelle inimitié du pauvre contre le riche, mais encore les questions aujourd'hui les plus débattues : telles sont la loi électorale et l'extension du suffrage, les mesures de prévoyance en faveur des pauvres, les systèmes de colonisation, le gouvernement des pays tributaires, le rapport des administrations locales avec l'administration centrale; en outre, comme dans l'Angleterre moderne, à l'aristocratie patricienne, enracinée dans le sol, on opposait une timocratie, puis une démocratie, puissante par le nombre, par l'opinion, par les lois.

Le véritable patriciat, celui qui ne reconnaissait à la plèbe ni les mariages légaux, ni la famille, qui réduisait le débiteur en servitude et coupait son corps en morceaux, avait succombé depuis longtemps sous les lents efforts des plébéiens ; les nobles de naissance, *ingenui*, ne jouissaient que de la seule distinction que leur assuraient une illustre origine et la tradition des clientèles antiques. Il ne fut jamais question d'abolir cette noblesse, et pourquoi l'essayer, puisqu'elle ne s'appuyait que sur l'opinion ? La différence d'état dérivait de la propriété ; le plébéien, quoique égal au noble en droits, tombait sous sa dépendance, parce qu'il n'avait pas les moyens de les faire valoir, et qu'il était réduit à vivre de ses aumônes ou des largesses publiques. Les anciens Romains, pour garantir la liberté, avaient égalé les conditions, de manière que la pauvreté était honorable, et la charrue, couronnée de lauriers (1); par des lois somptuaires, ils réprimèrent le luxe, quoique les arts, comme vils, fussent alors abandonnés aux esclaves, que le commerce se bornât à l'approvisionnement de la ville, et que l'économie fût celle d'un peuple agriculteur et guerrier. Les propriétés étaient fractionnées ; rarement on les affermait à des colons, qui d'ailleurs n'avaient que le quart des produits ; dans le plus grand nombre, la terre, le capital et les instruments du travail, souvent le cultivateur lui-même, étaient la propriété d'un seul. Le maître traitait les paysans comme les bœufs ; dans cette condition, le propriétaire, le fermier, le cultivateur, n'ont pas d'intérêts différents. Les économistes d'alors n'avaient pas à méditer

(1) *Gaudebat tellus vomere laureato.* PLINE.

sur tous les expédients, au moyen desquels les nôtres cherchent à procurer la meilleure distribution de la richesse nationale, à déterminer les rapports du maître à l'ouvrier, la mesure des salaires, le profit des capitaux, l'influence du prix des subsistances sur la valeur des objets, les règles de l'impôt et de sa répartition sur les différents revenus.

Pour se faire une idée juste des lois agraires, il faut bien comprendre la nature de la propriété chez les anciens, et spécialement chez les Romains. L'indépendance personnelle résultait de la possession stable; le droit de cité, de la possession sur le territoire *auspicatus*, correspondant à ce qu'on appellerait aujourd'hui le territoire légal. Dans le principe, les patriciens seuls l'avaient possédé; les tribuns, peu à peu, y firent participer la plèbe elle-même. Mais, quoique la possession, de religieuse, puis d'aristocratique, fût enfin devenue individuelle et privée, l'idée de propriété nationale se conserva toujours, au moins comme fiction; ainsi Gaïus, jurisconsulte de l'âge des Antonins, disait encore qu'elle appartenait à l'État, et que l'homme n'en avait que la possession et l'usufruit (1). Les prêtres d'abord, puis les *agrimensores* et le magistrat consacraient par des solennités la transmission des possessions, dont l'État laissait la jouissance aux particuliers, mais qu'il pouvait reprendre en vertu du terrible droit de proscription ou par la confiscation, lorsqu'un membre était effacé du rôle des citoyens; c'est pourquoi la limite était sacrée, et sacré, au moins par autorité publique, l'office de l'*agrimensor* (2).

Le territoire primitif de Rome qui s'étendait à peine à huit kilomètres au-delà de la ville, fut distribué à chaque chef de famille en portions si minimes, qu'un seul esclave suffisait à Quintius Cincinnatus pour cultiver son lot de quatre arpents. Il en était de même dans les autres villes qui couronnaient les hauteurs du Latium, parmi les Samnites et les Sabins, et chez les autres peuples établis au pied de l'Apennin, qui employaient comme esclaves les indigènes subjugués, ce que les Étrusques avaient fait

(1) *In solo provinciale dominium populi romani est vel Cæsaris; nos autem possessionem tantum et usufructum habere videbimur*. Liv. II, 57.

(2) Stefano Ciccolini, en 1854, a fait imprimer à Rome un travail sur les *Agrimensori presso i Romani antichi*, qui renferme, avec les notes, tout ce que les Latins nous ont transmis relativement à cet art. Les limites portaient souvent des inscriptions, et la suivante est remarquable :

QVISQVIS HOC SVSTVLERIT AVT VSSERIT,
VLTIMVS SVORVM MORIATVR.

des Pélasges. Soumis à leur tour, les habitants de ces pays durent céder la place à des colonies romaines, et le territoire, en tout ou en partie, fut confisqué au profit du sénat.

Les possessions privées et publiques restaient donc distinctes. Les anciennes familles de Rome continuaient à vivre sur les champs de leurs ancêtres, et la propriété de ces héritages était considérée comme condition de l'indépendance, puisque celui qui avait une part de ce terrain était citoyen de plein droit; après l'expulsion des Gaulois, on forma quatre nouvelles tribus, et chacune de leurs familles reçut sept arpents, quantité probablement distraite de la possession ordinaire des familles antérieures.

Lorsqu'un père mourait *ab intestat*, son héritage était divisé par égales portions entre ses enfants; le sol, cependant, loin de se fractionner excessivement, se concentrait dans les mains d'un petit nombre par violence, par artifice légal, par achat. Les terrains conquis, sauf les lots distribués comme récompenses militaires, devenaient propriété publique (*ager publicus*); les champs cultivés étaient vendus ou affermés par les censeurs, ou livrés à des colons qui s'y établissaient; on abandonnait les terres incultes à quiconque voulait les défricher, à la condition de payer le dixième des céréales et le cinquième des autres produits. Les pâturages restaient communs, chacun pouvant y conduire les bestiaux moyennant une taxe légère (*scriptura*). L'acquéreur d'un terrain cultivé n'en était pas propriétaire absolu, mais précaire, et payait une redevance (*vectigal*). La répartition des terres conquises était faite par les patriciens, qui s'attribuaient le plus beau et le meilleur; puis, d'accord avec les exacteurs, leurs complices, ils laissaient tomber le cens en désuétude, et les confondaient avec les biens patrimoniaux, dont l'excessive agglomération causa la ruine de la république.

Les libéraux, en conséquence, proposaient de distribuer aux plébéiens l'*ager publicus*, usurpé par les grands; or, comme cet *ager* était révocable, le sénat ne refusa jamais d'écouter la proposition, mais il manœuvra pour éluder ce qu'on appelait la *loi agraire* (1). Cassius, Icilius, Manlius Capitolinus et d'autres

(1) On donna aussi le nom d'agraires aux lois qui avaient pour objet la fondation de colonies par la répartition, entre un certain nombre de citoyens ou d'alliés, des terres récemment conquises ou abandonnées au sénat. Vers la fin de la république, on appelait ainsi les lois qui distribuaient vio-

s'étaient bornés à demander qu'on fît ; à titre de récompenses, des distributions de terre aux soldats de la république; le tribun Caius Licinius Stolon imprima un caractère politique à la loi agraire, en réclamant pour le peuple, non-seulement la terre pour vivre, mais encore la puissance civile qui en découle. Après de longs efforts, il obtint, outre la diminution de l'usure et la distribution d'une masse de terres, qu'un des consuls pût être plébéien, et que l'on communiquât à la plèbe le droit des auspices. Sa loi portait que personne ne posséderait plus de cinq cents arpents (cent vingt-cinq hectares) et de cent têtes de gros bétail, avec obligation d'y entretenir un certain nombre de *villici*, c'est-à-dire de cultivateurs libres. Ces dispositions s'appliquaient uniquement aux terres publiques (1), et rien n'indique d'ailleurs qu'il ait voulu qu'on expropriât l'également ceux qui déjà possédaient au-delà de la quantité déterminée; il se contenta de leur infliger des amendes. Ces mesures, qui arrêtèrent quelque temps l'accumulation des terres et l'inégalité des fortunes, servirent beaucoup la chose publique. Mais sa loi fut bientôt éludée : les descendants de Fabricus et de Cincinnatus devinrent chaque jour plus avides; dans l'impossibilité d'acquérir des richesses, faute d'industrie, ils abusaient de la puissance que leur attribuait la constitution, pour absorber la meilleure part de la conquête.

Tout les favorisa dans leur tentative. Les matières précieuses introduites par la voie des triomphes diminuèrent la valeur de l'argent, de manière qu'ils purent facilement éteindre leurs dettes; le cens dû par les patriciens fut réduit à rien, et les esclaves qui devaient cultiver les champs, étaient à vil prix. On permettait à ces esclaves d'économiser quelque chose sur le nécessaire, ou de

lemment aux colonies militaires les propriétés publiques et privées de l'Italie.

(1) Sur ce point, je suis d'accord avec Niebuhr; mais, comme lui, je ne trouve pas la loi Licinia identique à celles des Gracques.

Voir Heeren, *Histoire de la révolution des Gracques*, dans le tom. I, de ses *Mélanges historiques*.

Engelbrecht, *De legibus agrariis ante Gracchos*.

Nitzsch, *Die Gracchen und ihre näschte Vorgänger*.

Antonin Macé, *Des lois agraires chez les Romains*.

Giraud, *Recherche du droit de propriété chez les Romains*.

Rudorff, *Des lois agraires*. Ce traité, écrit en allemand, est le plus complet et le plus nouveau sur la matière.

Une bonne explication de la loi agraire se trouve dans Granier de Cassagnac, *Histoire des classes nobles*, Vol. I, p. 478; Paris, 1840.

faire un petit trafic; lorsqu'ils étaient parvenus à former un pécule, ils le déposaient, avec intérêt, dans les mains du maître lui-même, qui se trouvait ainsi propriétaire, agriculteur et banquier.

Les petits propriétaires, inscrits dans la quatrième et la cinquième classe, tiraient quelque profit du service militaire, de l'assistance qu'ils prêtaient comme patrons aux étrangers ou aux plébéiens qui demandaient justice (1); quelquefois encore, ils obtenaient certaine portion du territoire conquis. Mais les possessions considérables, favorisées par le capital, tendent à s'agrandir, attirent chaque jour quelque modeste patrimoine ; les nobles, c'est-à-dire les citoyens entrés au sénat ou qui avaient occupé les grandes charges, absorbent, par les artifices et les subtilités légales, les petits lots échus au plébéien. Les censeurs, du reste, pouvaient l'en dépouiller et les affermer aux riches, qui, par leur connivence, cessaient d'acquitter la redevance, et devenaient propriétaires directs.

La condition des anciens agriculteurs était loin d'être heureuse. Une sécheresse, un orage, pouvait détruire la récolte, et la difficulté des communications empêchait d'y suppléer. Le voisinage des frontières exposait aux courses des ennemis ; les champs dévastés, les bœufs perdus, il fallait emprunter aux riches, dont les terres, plus rapprochées de la ville, étaient plus productives et mieux défendues. Comment le petit possesseur aurait-il pu servir les gros intérêts de l'argent qu'il avait emprunté pour acheter les instruments de travail? Comment aurait-il pu supporter la concurrence des opérations en grand, entreprises par les maîtres d'esclaves ? L'hypothèque arrivait d'abord, puis la saisie, et l'exproprié devenait l'esclave du riche ; telle était la condition d'un grand nombre en 340 avant J.-C., lorsque quelques légions soulevées délivrèrent une foule de ces débiteurs. Le territoire romain prit bientôt l'aspect d'une fédération de petits princes ; naguère on a découvert, près de Viterbe, l'inscription d'un aqueduc, long de 8,776 mètres, qui traversait onze domaines de neuf propriétaires seulement.

Les petits propriétaires devaient sur les terres, sur les maisons, sur les esclaves, sur les animaux, sur le bronze monnayé (*res mancipi*) une taxe qui variait à chaque lustre ; les grands, au contraire, pour les fonds acquis à titre légitime et par les moyens

(1) La sportula, fixée à 25 as, soit 1 fr. 25 se payait aux maîtres en argent.

indiqués plus haut, ne payaient aucune imposition, pas plus que pour les objets de luxe (*res nec mancipi*) qui constituaient leur principale richesse. La ferme des impôts, que les censeurs mettaient aux enchères tous les cinq ans, était une source de bénéfices énormes. Là, comme ailleurs, aux grands coupables la considération, aux petits l'infamie; les opprimés, n'osant point accuser les publicains, citoyens influents par les fonctions et leur entourage, se déchaînaient contre les sous-fermiers, leurs agents. Ces insatiables sangsues, à force de vexations, doublaient les impôts des provinces, et, par d'énormes usures qu'on essaya vainement de modérer, absorbaient les revenus de l'année suivante.

Enrichis par les dons qui affluaient au sénat, par les immenses
profits des magistratures et des missions dans les provinces, les 193.
nobles renoncèrent au gain de l'usure, et tentèrent alors de la réprimer chez les chevaliers, auxquels on attribua, pour les dédommager, la ferme des impôts et les terres publiques enlevées aux pauvres; ainsi les fonds de terre s'agglöméraient à mesure que le gros de la population s'appauvrissait. Lorsque les grands n'avaient plus rien à voler, ils vendaient leur nom au prix d'indignes adoptions; ils vendaient leur propre liberté en s'enrôlant dans les légions, et les chefs toléraient leurs rapines pour s'en faire des amis.

L'État devenait ainsi la proie d'une aristocratie pécuniaire; la richesse, seule puissance efficace, décide du vote dans les assemblées, conduit à la tête du gouvernement, domine dans les comices, remplit le sénat et les charges, donne aux consuls et aux préteurs les provinces à piller, livre les terres de l'Italie à la discrétion des censeurs. Les dignités, il est vrai, étaient accessibles à tous; mais qu'arrivait-il? les élections tombaient toujours sur les mêmes noms; dans les quatre-vingt-six ans qui séparent 219 de 133, neuf familles obtinrent quatre-vingt-trois fois le consulat, et ce monopole ralentissait le mouvement au moyen duquel l'aristocratie réparait ses forces épuisées dans l'élite du peuple.

La disproportion des richesses dans les républiques anciennes s'explique par l'absence d'industrie, de commerce, de tout art, excepté la guerre et l'agriculture. La classe moyenne, composée de négociants et d'artisans qui vivent et s'enrichissent par l'industrie dont ils accumulent les produits, ne s'interposait pas entre les pauvres et les riches. Les gens de la campagne étaient attirés dans la ville, mais non pour s'y appliquer aux métiers; de là ces terribles maladies qui nous rongent nous-mêmes sous le nom de

paupérisme et de charité légale. Aujourd'hui, nous disons à l'indigent : « Travaille ». Mais adresser à un Romain cette parole, c'eût été l'injurier, le traiter en esclave ; à l'esclave, en effet, étaient réservés les arts vils, c'est-à-dire les arts utiles. Jusqu'au temps de Constantin, les femmes qui tenaient boutique furent méprisées comme les dernières des esclaves ; Cicéron dit que le négoce est au-dessous de la servitude, et que les marchands ne peuvent gagner qu'en mentant (1).

Sans industrie, sans propriété, que pouvait-on faire de la plèbe romaine ? la jeter sur les champs de bataille, et la guerre se perpétuait, parce qu'elle profitait à tous : au sénat qui payait avec le butin les dettes publiques, aux nobles qui rétablissaient leur fortune avec les dépouilles des vaincus, aux pauvres qu'elle nourrissait ou qui mouraient glorieusement. Si par malheur les ennemis à combattre venaient à manquer, le peuple devait trouver son pain chez les candidats auxquels il vendait son vote, ou dans les aumônes publiques, dissimulées sous le nom de largesses ; il recevait gratuitement ou à bas prix le blé et le sel qui souvent composaient toute sa nourriture. Après les triomphes, il recevait de la monnaie de bronze ou des terres lointaines, comme à l'époque où l'on déposséda les Italiens qui avaient favorisé Annibal ; le sénat aimait mieux distribuer des possessions dans les colonies que des terrains légitimes.

Et vous, soldats, vous la terreur des ennemis sur les champs de bataille, qui sacrifiez à la vénération des aigles légionnaires l'amour de vos Dieux pénates, vous serez aussi les victimes des riches ambitieux ; entraînés au delà des mers, vous ne pourrez plus cultiver le champ de vos aïeux, et vous le perdrez souvent ou par la guerre ou par les dettes ; vous qui élevez des trophées, qui forgez des chaînes aux autres peuples, ou qui ouvrez d'éternelles routes pour réunir les vaincus au vainqueur, vous laisserez sur la terre étrangère vos os fatigués et oubliés.

Lorsqu'on proposa la guerre contre Persée, un centurion se présenta devant les tribuns et le sénat : « Quirites, » dit-il, « je « suis Spurius Ligusticus, de la tribu Crustumina, né sur les « terres des Sabins. Mon père m'a laissé un arpent de terre et « une chaumière où je suis né, où j'ai été élevé, et que j'habite « encore ; il me donna pour épouse la fille de son frère, laquelle « ne m'apporta d'autre dot que la liberté, la pudeur, avec une fé-

(1) *De Officiis*, I, 25.

« condité suffisante même pour une maison riche. J'ai six gar-
« çons et deux filles, celles-ci mariées; des garçons, quatre portent la toge, deux, la prétexte. Enrôlé dans l'armée de Macédoine, j'ai combattu deux ans, comme simple soldat, contre « Philippe; la troisième année, Quintius Flamininus, pour prix « de mon courage, m'a donné le commandement de la dixième « compagnie des hastaires. Après la défaite de Philippe, licencié « avec mes camarades et ramené en Italie, je suis allé en Espagne comme volontaire; le consul Caton, sévère appréciateur et toujours bon juge du courage du soldat, m'a cru digne « du grade de chef de la première compagnie des hastaires dans « la première centurie. Une troisième fois, comme volontaire, « j'ai combattu contre les Étoliens et le roi Antiochus, et, dans « cette guerre, Marcus Acilius m'a fait centurion du premier « manipule des princes. Après l'expulsion d'Antiochus et la soumission des Étoliens, je suis revenu en Italie, où, deux fois, j'ai fait « partie des légions qui servaient un an; puis j'ai servi une fois « en Espagne. Fulvius Flaccus me fit assister au triomphe parmi « ceux dont il voulut honorer le courage. Réclamé par Sempronius Gracchus, j'ai fait une campagne avec lui. En peu d'années, « j'ai été quatre fois centurion principal; trente-quatre fois mes « généraux m'ont honoré de récompenses; j'ai reçu six couronnes « civiques, je compte vingt-deux ans de services, et j'ai cinquante « ans passés. »

Infortuné! et on l'appelait encore à de nouveaux combats! Nous avons rapporté ce discours pour donner la mesure de la condition des Romains qui vivaient continuellement dans les camps; souvent, après trente années de service, ils n'avaient pas un petit champ pour nourrir leur nombreuse famille. L'argent qu'ils recevaient dans les distributions des triomphes, ils le dissipaient avec l'imprévoyance ordinaire aux soldats, et le petit nombre de ceux qui pouvaient ramener de l'Asie ou de l'Espagne leur corps mutilé, passaient leurs derniers jours dans la misère.

Dans le principe, on demandait à la terre le plus grand produit brut, c'est-à-dire des grains pour la consommation; de cette manière la population s'accrut, et le cultivateur ne souffrit pas. Dans la suite, on rechercha le plus grand produit net, et, dans ce but, on convertit en pâturages les terres à blé. Ainsi, après la conquête de Carthage et de l'Asie, s'agrandissait la population libre; mais les productions de l'Italie diminuèrent, bien qu'on cessât de payer les impôts, qu'il fallût moins de bras pour la guerre, que

les instruments fussent perfectionnés, les capitaux abondants, le luxe plus considérable. Substitués aux petits, les grands propriétaires ne convertissaient pas l'excédant des produits en améliorations agricoles, mais le dissipaient en luxe dans la ville.

Les esclaves, qui n'étaient pas soumis au service militaire comme les hommes libres, convenaient mieux à la culture des vastes domaines; le patricien, heureux dans son opulente oisiveté, applaudit à Caton qui enseigne que les meilleures possessions sont les patûrages, sur lesquels un esclave suffit pour conduire de nombreux troupeaux. A l'ancien agriculteur libre, que reste-t-il donc à faire? à porter ses bras inutiles à Rome, où il sait que, de temps à autre, on fait des distributions de vivres; où les riches manifestent leur générosité en jetant au pauvre un peu de leur superflu; où il espère être envoyé dans quelque colonie pour devenir à son tour tyran et dire au propriétaire légitime : « Va-t'en mourir de faim ailleurs »; où, s'il n'a pas d'autre ressource, il vendra son vote aux candidats, qui sauront bien s'indemniser dans leurs lucratives magistratures.

Mais, hélas! le sénat, ivre de l'humiliation des rois et consolidé dans sa puissance, ne songe plus à caresser le peuple; un demi-siècle s'écoule sans qu'on fonde une colonie, et l'immoral profit du vote échappe même au peuple-roi; en effet, élus censeurs des assemblées centuriates, les riches avaient soin, à chaque lustre, de rejeter dans la tribu Esquiline tous les pauvres, dont le suffrage n'était nécessaire que dans les cas, rares d'ailleurs, où le vote des riches était insuffisant pour valider une décision. Le sénat, qui s'était fortifié, comme il arrive toujours dans les longues guerres, se dispense peu à peu de soumettre ses décrets à l'approbation des tribus; après avoir triomphé du dernier successeur d'Alexandre, il décide à son gré de la paix et de la guerre, sans souci de la plèbe, dont il n'a plus ni besoin ni peur.

Les jugements restaient au peuple; mais, sous prétexte d'éviter les embarras et d'accélérer les décisions, on établit quatre tribunaux permanents, composés de sénateurs qui instruisaient les affaires criminelles dont les préteurs n'avaient pas le temps de connaître (1), et surtout les accusations de brigue, de concussion, de péculat contre le sénat; ainsi désormais, on n'aura plus à crain-

(1) Sur les *Quæstiones perpetuæ*, on a porté naguère une lumière nouvelle, en niant qu'elles fussent une juridiction politique à côté de la criminelle.

dre que la plèbe rende ses jugements, et les nobles cesseront de la redouter. Le peuple échappé aux périls de la guerre, mourra de faim. Qu'importe ! Le salut public n'en souffrira pas, puisque des milliers d'esclaves, affluant des pays conquis, féconderont la terre de leur sueur vénale, rempliront les palais et les villes, et serviront au faste et à la dépravation des maîtres ; s'ils remplissent bien ces fonctions, ils deviendront libres et citoyens, pour combler les vides laissés par les anciennes familles romaines.

A l'époque où nous sommes de notre récit, les affranchis seuls remplissent le forum. Un jour qu'ils interrompaient par leurs clameurs Scipion Émilien, il leur cria avec l'orgueil d'un noble d'antique race : « Silence, faux fils de l'Italie ! Vous, que j'ai amenés enchaînés à Rome, croyez-vous m'intimider, parce que vous êtes libres de vos fers (1)? » Cicéron insultait *la lie de la ville*, cette *tourbe nue et affamée*, tous ces esclaves introduits dans l'enceinte de Rome comme un troupeau d'animaux malfaisants, contre lequel il faudrait invoquer les exorcismes des aruspices (2). Cette foule nombreuse et pauvre, n'aspirant pas aux droits, mais aux possessions, pouvait devenir une arme terrible dans la main d'un démagogue qui aurait voulu combattre une aristocratie tyrannique.

Une autre multitude accourait à Rome des provinces et des municipes, pour se soustraire aux vexations des magistrats, pour devenir membres d'une nation grande et redoutée, pour s'élever aux emplois supérieurs et disposer du sort des royaumes. Les Italiens, aux bras desquels on devait les conquêtes, croyaient avoir les meilleurs droits aux récompenses. Quelques-uns obtenaient le droit de cité en se donnant comme esclaves à un Romain qui les affranchissait ensuite ; d'autres se faisaient inscrire par

(1) *Taceant, quibus Italia noverca est. Non officietis ut solutos, quos alligatos adduxi.* VALÈRE MAXIME, VI, 2. — *Hostium armatorum toties clamore non territus, qui possum vestro moveri, quorum noverca est Italia?* VELLÉIUS PATERCULUS, II, 14.

(2) *Fex et sordes urbis ; concionalis hirudo ærarii ; misera ac pessima plebecula. — Quid magis deformatum, inquinatum, perversum, conturbatum dici potest, quam omne servitium, permissu magistratus liberatum, in alteram scenam immissum, alteri propositum ; ut alter consessus potestati servorum objiceretur, alter servorum totus esset? Si examen apud ludis in scenam venisset, haruspices acciendos ex Hetruria putaremus : videbimus universi repente examina tanta servorum immissa in populum romanum septum atque inclusum, et non commovemur.* CICÉRON, *De haruspicum responsis.*

fraude dans les rôles des censeurs; mais, comme le droit de cité ne pouvait être obtenu, d'une manière légale, que par les Latins, l'Italie affluait dans le Latium, et le Latium à Rome, laissant la patrie déserte. Les Samnites et les Pélignieńs, en 177, déclarent qu'ils ne pourront plus fournir aux armées leur contingent, qui a cessé d'être en rapport avec les habitants, parce que quatre cents de leurs familles s'étaient transplantées à Frégelles, cité latine. La même année, les Latins annoncent pour la seconde fois que l'émigration à Rome dépeuplait leurs villes et les campagnes.

Ainsi Rome, en absorbant toutes les populations italiques, regorgeait d'habitants. Dans le recensement de Cæcilius Métellus, on compta 317,823 hommes en état de porter les armes, et cinq ans après, 390,736; en 187, on expulsa 12,000 familles latines, et 6,000 personnes en 172. Voilà donc comment les immigrations, si propres à régénérer la nation, lui nuisaient au contraire, parce qu'elles étaient exorbitantes. Il aurait mieux valu, et c'était l'unique expédient, accorder le plein droit à tous les Italiens; mais la noblesse romaine s'y opposait par jalousie contre les autres maisons illustres du pays. Telle fut la cause de la décadence de Rome et de la ruine de l'Italie.

Les pauvres de Rome, envoyés dans les colonies, s'étaient répandus dans l'Italie, dont ils occupaient les meilleurs terrains. Mais les colonies elles-mêmes dépérissaient, proie destinée aux chevaliers, qui usurpaient ou achetaient les propriétés, remplaçant par des esclaves les cultivateurs libres; impitoyables dans leur passion du luxe, et n'ayant plus à craindre les jugements, alors confiés à la noblesse, ils pressuraient sans pitié les hommes libres, aggravaient la condition des esclaves.

De tant de conquêtes et de tant de gloire, quel était donc le résultat pour Rome et l'Italie? le dépérissement de la moralité et de l'égalité. Si, au milieu de cette dépravation, quelqu'un eût formé la généreuse résolution de réformer les mœurs, de ranimer dans le peuple l'amour de l'industrie et des champs, de substituer aux esclaves travailleurs et à la plèbe oisive une classe laborieuse, comme la moderne qui triomphe de la misère avec ses bras; de réprimer le despotisme du sénat et l'avidité des chevaliers, de se faire l'écho des plaintes qui s'élevaient des provinces et des municipes, de régulariser l'affluence des étrangers de manière à prévenir l'encombrement de Rome et la dépopulation du reste de l'Italie, n'aurait-il pas eu droit à la reconnaissance, au moins pour l'intention? S'il n'avait pas obtenu la gratitude des contempo-

raine, qui, rarement, pardonnent au mérite ou apprécient les intentions, n'aurait-il pas dû compter sur la justice de la postérité? Eh bien, les Gracques se dévouèrent à la tâche immense de combler l'abîme entre le petit nombre des riches et la multitude des pauvres; les contemporains les traînèrent dans la fange, et la postérité s'est contentée de répéter les insultes des patriciens, sans daigner même distinguer les sages desseins des moyens imprudents.

Les illustres familles des Scipions et des Appius avaient senti la nécessité de s'allier avec la famille équestre des Sempronius. Tibérius Gracchus, dans son tribunat, avait protégé l'Asiatique et l'Africain, empêché le jugement auquel une envieuse sévérité voulait les soumettre; en récompense, après la mort du vainqueur d'Annibal, il épousa sa fille, la fameuse Cornélie, refusée à Ptolémée, roi d'Égypte (1). Des nombreux enfants qu'elle mit au monde, elle ne conserva que Tibérius, Caïus et Sempronie, qui étaient l'objet de tous ses soins et ses seules délices. À une dame qui étalait devant elle ses bracelets et son collier, elle montra ses fils en disant : « Voici mes joyaux. » Ambitionnant moins d'être appelée la fille de Scipion que la mère des Gracques, elle leur fit donner une éducation qui leur permit de disputer la prééminence aux Scipions. Tibérius, à peine sorti de l'adolescence, fut jugé digne d'être admis parmi les augures; puis il épousa la fille d'Appius Claudius Pulcher, prince du sénat, et Sempronie, sa sœur, devint la femme de Scipion Émilien.

Les Gracques, entrés dans les affaires, ne trompèrent point les espérances maternelles. Dans l'éloquence, ils n'avaient pas d'égaux; Tibérius, affable et modeste en public, avait une élocution suave, grave, étudiée; Caïus, véhément et fougueux, splendide et passionné dans ses discours, fut le premier qui se promena dans la tribune; un joueur de flûte, placé derrière lui, donnait à sa voix l'intonation et en modérait les éclats. Ils firent leur apprentissage militaire sous leur vaillant beau-frère, et Tibérius monta le premier sur les brèches de Carthage. Grâce à la

(1) Peu de temps après l'avoir épousée, il trouva deux dragons dans le lit nuptial; les devins, après de longues consultations sur ce prodige, lui défendirent de les tuer tous les deux, et même de les laisser aller, prédisant que la mort du mâle entraînerait celle de Tibérius, et la mort de la femelle, celle de Cornélie. Tibérius, qui aimait beaucoup Cornélie, la voyant jeune encore, tandis qu'il était, lui, avancé en âge, tua le mâle, et ne tarda point à mourir. Ainsi parle Plutarque, tout plein de semblables récits.

sévère doctrine des stoïciens, dans laquelle ils avaient puisé des idées généreuses, quoique exagérées peut-être, sur la dignité de l'homme et l'égalité des droits, ils avaient échappé à la corruption générale.

137. Tibérius étant questeur à Numance sous Hostilius Mancinus, le camp fut surpris, et vingt mille hommes auraient péri si le consul n'avait pas accepté une capitulation; mais les Numantins ne voulurent que la parole de Gracchus, auquel ils garantirent le salut de l'armée, à la condition qu'on leur abandonnerait les bagages. Dans le pillage, on lui avait enlevé ses registres, qu'il alla réclamer; les Numantins, non-seulement les lui rendirent, mais l'invitèrent à un banquet et lui permirent de choisir dans les dépouilles ce qu'il voudrait; il ne prit que l'encens destiné aux dieux. La capitulation qui avait sauvé vingt mille hommes parut déshonorante à Rome, qui proposa de livrer tous les officiers comme après les Fourches-Caudines. Tibérius insista pour le maintien du traité dans son intégrité; ayant échoué, il obtint que Mancinus fût livré tout seul. Tibérius, par cette conduite, gagna l'affection des familles de ceux qui avaient échappé à ce péril; mais il n'en conçut que plus de haine contre les patriciens, conseillers de cette iniquité légale.

A son retour de Numance, quel spectacle l'Italie offrit à ses regards! Les petites propriétés avaient disparu; les chaumières tombaient en ruines, la *malaria* étendait ses ravages, les pâturages remplaçaient la culture des céréales, les troupeaux broutaient l'herbe là même où des villes avaient fleuri, et l'Étrurie, dépeuplée d'hommes libres, n'était plus cultivée que par des esclaves. Mais si, au dehors, le dépérissement avait un aspect plus misérable, il n'en était pas moins manifeste à Rome, où le plus grand nombre végétait dans la misère à côté de quelques familles qui accumulaient toutes les richesses. Si les Gaulois repassaient les monts, ou si les esclaves se soulevaient, quelle force leur opposer? Se proposant de rendre à l'Italie la population libre et énergique (1), qui disparaissait à mesure qu'on oubliait les provisions de Stolon, Tibérius ne dissimulait pas son mépris. « Pourquoi, disait-il, ne pas donner au « peuple ce qui est du peuple? Un citoyen n'est-il pas plus utile « à la patrie qu'un esclave, un brave légionnaire qu'un homme « incapable de combattre, un citoyen dévoué qu'un étranger? Cé-

(1) Γράκχῳ δ'ἠ μὲν νοῦς τοῦ βουλεύματος ὀν οὐκ ἐς εὐπορίαν, ἀλλ'ἐς εὐανδρίαν. Appien, *De bello civ.*, liv. I, 11.

« dez, ô riches, une portion de votre richesse, si vous ne voulez
« pas qu'un jour on vous la ravisse tout entière. Eh quoi! les bêtes
« sauvages ont leurs tanières, et ceux qui versent leur sang pour
« la patrie ne possèdent rien que l'air qu'ils respirent; sans toit où
« s'abriter, sans demeure fixe, ils errent avec leurs enfants misérables et leurs femmes nues! Les généraux mentent lorsqu'ils
« exhortent les soldats à défendre les temples de leurs dieux, les
« tombeaux de leurs pères. De tant de Romains, en est-il un
« seul qui ait un tombeau, un autel domestique? Ils meurent pour
« nourrir le luxe et l'opulence de quelques-uns. On les appelle les
« maîtres du monde, et ils ne possèdent pas une motte de terre. »

Lælius, l'ami de Scipion, avait déjà tenté la réforme agraire; mais, connaissant les temps et retenu par l'opposition de l'aristocratie, il renonça à son noble projet, ce qui lui valut le titre de prudent, souvent synonyme de pusillanime. Tibérius, nommé tribun du peuple, d'accord avec son beau-père, Appius Claudius Pulcher, Licinius Crassus, grand pontife et orateur renommé, et Mucius Scævola, le plus habile jurisconsulte de l'époque, renouvela la proposition de Stolon : « Que personne ne possède, ou plutôt n'ait en ferme plus de cinq cents arpents de terrain public; que personne n'envoie aux pâturages communs plus de cent têtes de gros bétail, cinquante de petit; que chacun ait sur ses terres un certain nombre de cultivateurs libres. Aux détenteurs de biens publics qui seront lésés, bien qu'ils aient violé la loi Licinia, on accordera une indemnité pour les améliorations qu'ils auront faites. Les terrains acquis de cette manière ne seront plus révocables, mais propriété absolue, affranchie du cens, avec la restriction qu'on ne pourra les vendre. Du surplus des terres on constituera un fonds qu'on répartira entre les pauvres et qui restera inaliénable ». C'était l'unique moyen d'empêcher qu'il ne retombât dans les mains des riches, et peut-être Tibérius voulait-il donner à la plèbe des terrains plus rapprochés de la ville. On ajoutait cinquante arpents pour chaque fils émancipé de propriétaire : premier exemple de rémunérations accordées pour favoriser les mariages. Mais, dans l'impossibilité de reconnaître les titres et la mesure de chaque possession, on ordonnait un recensement général, c'est-à-dire l'expropriation de tous et un nouveau partage au sort des terres publiques. Ce bouleversement de tous les intérêts et de toutes les habitudes, qui répugne à nos idées modernes, n'avait rien d'étrange dans l'antiquité, où le propriétaire suprême était toujours l'État, comme de nos jours en Turquie.

Tibérius n'était pas mu par la manie de s'illustrer, ni par cette bienveillance universelle qui nous fait reconnaître un frère dans chaque homme, mais par le patriotisme romain, c'est-à-dire par le désir d'assurer à Rome la souveraineté du monde sans laisser périr la robuste race italique qui déjà lui avait procuré tant de conquêtes. Il ne s'agissait donc pas d'élever la seconde classe au rang de la première, comme au temps de Stolon, mais d'accroître la population libre, la seule qui remplit l'armée. Selon nos idées modernes, c'était une loi aristocratique, et il n'est pas étonnant que des aristocrates l'aient soutenue.

Bien que Tibérius fût guidé par des théories auxquelles il sacrifiait les faits et les souffrances de la génération présente, on aurait tort de rattacher aux folies du communisme ces lois qui tendaient à constituer une propriété, à créer des propriétaires ; elles blessaient la propriété actuelle, mais non l'ancienne possession, qu'elles voulaient étendre, au contraire, en empêchant l'accumulation des biens-fonds, dans le but de multiplier les petits cultivateurs, c'est-à-dire les soldats.

La plèbe s'empressa de confirmer sa proposition. Cependant il est des abus si enracinés, que les novateurs ne l'oublient pas, qu'on ne peut y mettre la hache sans ébranler toute la machine de l'État (1). Les nobles pouvaient alléguer la longue jouissance pendant laquelle ils avaient planté, amélioré, construit. Là étaient les souvenirs de l'enfance, les tombeaux des ancêtres, les dots des femmes. La cessation du payement de la redevance avait fait confondre les fonds publics avec les terres allodiales ; ceux qui, par une longue suite d'aïeux, par succession ou par dot, possédaient alors, étaient de bonne foi et croyaient à leur droit. Le remaniement de l'*ager publicus* entraînait donc d'interminables difficultés pour le reconnaître, la nécessité d'offrir des compensations, et l'opposition de tous ceux qui se voyaient troublés dans leurs possessions. Ces derniers, exaspérés, parcouraient les rues et les places, vêtus de deuil, excitant la plèbe contre son tribun. Mais Tibérius persiste; en vertu de la pleine autorité tribuni-

(1) *Volebant Gracchi agros populi dividere, quos nobilitas perperam possidebat; sed tam vetustam iniquitatem audere convellere, periculosissimum.* SAINT AUGUSTIN, *De civ. Dei*, III, 24 ; FLORUS, III, 13, voit juste : *Reduci plebs in agros unde poterat sine possidentium eversione? Qui ipsi pars populi erant, et tamen relictas sibi a majoribus sedes ætate, quasi jure hereditario, possidebant.*

tienne, il ferme le trésor, suspend les jugements et l'exercice des magistratures, jusqu'à ce que la loi soit votée.

Les patriciens eurent recours aux expédients légaux ; comme l'opposition d'un tribun empêchait l'action de l'autre, ils gagnèrent Octavius Cæcina, collègue de Tibérius, jeune homme riche et de mœurs austères, afin qu'il interrompît la délibération par son véto. Tibérius employa tous les moyens pour le ramener ; tendre et généreux, aussi inébranlable dans sa volonté qu'il était doux de caractère, il offrit de lui payer de son argent les terres qu'il perdait, le supplia, l'embrassa même en public : vains efforts ! Tibérius proposa de le déposer, malgré le caractère sacré de tribun. « Le tribun, disait-il, est inviolable, même quand il « incendierait l'arsenal et démantèlerait le Capitole, mais non « s'il menace le peuple. La dignité royale était sacrée, et ce- « pendant nos aïeux expulsèrent Tarquin ; les Vestales sont « éminemment sacrées, et cependant on les enterre vivantes si « elles faillissent. Ainsi le tribun qui offense le peuple ne doit « pas surpasser le peuple lui-même en prérogative, parce qu'il « détruit la puissance de laquelle il tire sa force. »

Les tribus avaient déjà commencé à voter pour la destitution d'Octavius, lorsque Gracchus revint aux prières, aux supplications ; son collègue s'attendrit jusqu'aux larmes ; mais, soit obstination ou conviction honorable, il persista, et le suffrage de la dix-huitième tribu décida qu'Octavius était dégradé. Premier coup porté à l'autorité sacrée des tribuns, et ce coup était porté par un tribun.

Maintenant, quel est l'homme, quel est surtout le démagogue qui, sur la pente des innovations, peut s'arrêter quand il lui plaît, et qui, dans l'intérêt de la question présente, ne sacrifie pas ou n'oublie pas l'avenir ? Tibérius, qui était l'homme le plus recommandable de la faction plébéienne, comme l'étaient les Scipions dans le parti de la noblesse, par l'habileté, le besoin et l'amour de l'ordre, adoucissait la rigueur d'une entreprise aussi radicale ; mais enfin, indigné des tergiversations du sénat et de la perfidie des oligarques qui attentaient à sa vie et jusqu'à sa réputation, il proposa de nouveau la loi Licinia dans toute sa rigueur. Il supprimait l'indemnité pour l'excédant des cinq cents arpents, ordonnait aux usurpateurs de sortir sans délai du domaine public, et, dans ce but, il attribuait un grand pouvoir aux triumvirs, élus pour vérifier les possessions et les répartir. Il se fit nommer à cette charge avec Appius et son frère Caius.

Parmi les royaumes qui se formèrent de l'empire d'Alexandre le Grand, nous avons mentionné celui de Pergame dans la Mysie. Le roi Eumène II l'agrandit, grâce aux libéralités des Romains, qu'il servit contre Antiochus et Persée; Attale III, son fils, ignoble et cruel tyran, nomma par testament *héritier de ses biens* le peuple romain. D'après l'interprétation du sénat, par biens, il fallait entendre aussi le royaume, qu'il occupa; ainsi fut réduite en province, sous le nom d'Asie, la plus belle et la plus grande portion de l'Asie Mineure.

Cet héritage d'un genre si nouveau devait coûter cher à Rome. Tibérius Gracchus, transférant au peuple le droit de régler les affaires extérieures, privilége du sénat jusqu'alors, proposa de lui enlever l'administration de la nouvelle province et de l'affermer au profit des citoyens pauvres, afin qu'ils pussent acheter les instruments et les animaux pour les terres qu'on leur distribuerait; il demanda encore qu'on abrégeât pour la plèbe le temps du service militaire, qu'on adjoignît aux sénateurs dans les tribunaux un nombre égal de chevaliers, et qu'on rétablît l'ancienne *provocatio*, c'est-à-dire l'appel des jugements au peuple réuni. Puis, comprenant que la masse énorme de l'empire romain reposait sur une base trop exiguë, il sortit de l'étroit patriotisme pour s'élever à la noble idée de l'unité italique, et proposa qu'on étendît à toute la péninsule le droit de cité.

Ces dernières rogations auraient dû lui rattacher l'ordre équestre et les Italiens; mais les chevaliers, s'ils haïssaient les patriciens qui limitaient leur autorité et les excluaient des charges, redoutaient encore davantage la loi agraire qui les aurait dépouillés des biens qu'ils avaient usurpés, et qui admettait au suffrage, au même titre qu'eux, les Latins ou les anciens Italiens. Ainsi les concessions de Tibérius ne les gagnèrent point, et le peuple en conçut de la jalousie. Bien qu'elle eût à se louer d'un tribun si dévoué, la plèbe s'intéressait médiocrement aux lois politiques, dont elle ne comprenait pas bien les avantages; et puis, vaine et désunie comme elle était, au lieu de concourir à la réalisation de ses desseins, elle écoutait les suggestions des nobles, qui le dénigraient et l'accusaient d'aspirer à la tyrannie.

Quant aux Italiotes, une nouvelle répartition du territoire public leur faisait craindre que les magistrats n'en profitassent pour empiéter sur les possessions limitrophes, mal limitées dans les contrats,

qui, eux-mêmes, étaient ambigus ou inintelligibles (1); il semblait qu'on fût menaçé d'une nouvelle confiscation en pleine paix. Peut-être encore les nobles de Rome avaient-ils semé l'inquiétude parmi eux; le sénat fit donc entendre qu'il accueillerait leurs plaintes, prodiguerait les droits, pourvu qu'ils résistassent aux triumvirs ou tergiversassent. Ce qui est certain, c'est que partout la rogation Sempronia parut abhorrée.

Tibérius, comprenant le danger auquel il serait exposé une fois sorti de charge, résolut, malgré la constitution, de se faire proroger dans le tribunat; dans ce but, il répétait les menaces patriciennes, courait le forum, vêtu de deuil, et montrait à la plèbe ses enfants, la suppliant de leur conserver leur père. Le jour des comices pour l'élection, il fut saisi d'un nouvel effroi, parce que deux serpents avaient déposé leurs œufs dans son casque, et que, le matin, les poulets ne voulurent pas sortir de leur cage; puis deux corbeaux, se battant à sa gauche, firent tomber du toit une pierre à ses pieds. Tel est du moins le langage de Plutarque; mais Gracchus trouva des motifs plus sérieux d'appréhension dans l'hostilité de l'aristocratie, forte par l'union et disposée à tout, tandis qu'il n'avait pour lui que la plèbe mobile, et les tribus rurales que les travaux de la moisson empêchaient d'accourir aux comices.

Le jour de l'assemblée, les détenteurs des terres usurpées vocifèrent contre le violateur de la loi; les sénateurs se présentent en armes, entourés de clients et d'esclaves; les amis de Tibérius se préparent à la résistance, le tumulte grandit, et la populace, si prompte à crier, s'enfuit ou se décourage. Tibérius, ne pouvant plus se faire entendre, porte la main à la tête pour indiquer le danger qui le menace; alors ses ennemis s'écrient qu'il demande la couronne, commencent à massacrer les gens désarmés, et le tuent lui-même avec ses partisans, dont les cadavres, privés des honneurs de la sépulture et jetés dans le Tibre, expient le court et malheureux engouement de la plèbe. 133. Décembre.

Parmi les fauteurs des Gracques, quelques-uns furent jugés, d'autres assassinés; Caïus Billius fut, dit-on, enfermé dans un tonneau rempli de serpents. Le philosophe Blossius de Cumes, appelé devant un tribunal, déclara qu'il avait aimé Tibérius au point de faire tout ce qu'il aurait voulu. « Et s'il vous avait commandé de mettre le feu au Capitole? lui demanda Scipion Nasica.

(1) Οὔτε τὰ συμβόλαια, οὔτε τὰς κληρουχίας, ἔτι ἐχόντων ἁπάντων ἃ δέ καὶ εὑρίσκετο, ἀμφίλογα ἦν. APPIEN, cit., 18.

« Jamais, répondit Blossius, il ne l'aurait fait; mais, s'il me l'avait « ordonné, je l'aurais brûlé, persuadé qu'il ne pouvait rien vou- « loir qui ne fût utile au peuple ».

Ce Nasica, cousin des Gracques et grand pontife, s'était montré leur ennemi le plus acharné; ce fut lui qui donna le conseil de tomber sur la plèbe désarmée. La toge rejetée sur la tête comme il faisait dans les sacrifices, et armé d'un bâton, il s'était mis à la tête de ceux qui *aimaient la république*, c'est-à-dire l'exploitaient; puis il osa faire justifier par un décret tout ce qui avait été fait contre les Gracques et leurs adhérents. Il avait pour la plèbe un souverain mépris; un jour qu'il prenait la main calleuse d'un laboureur dont il sollicitait le suffrage, il lui demanda « *s'il avait l'habitude de marcher sur les mains.* » Le peuple l'accablait d'outrages et lui reprochait d'avoir tué une personne sacrée dans un lieu sacré; le sénat, pour apaiser les plaintes et se délivrer lui-même d'un embarras, lui donna une charge honorable en Asie, où il finit ses jours.

Le sénat ne put abroger la loi agraire; mais il comptait sur les difficultés matérielles qui, de fait, parurent inextricables, soit à cause de la mesure, de l'origine, de la possession ou de l'estimation des terres. Les alliés italiens et latins, qui avaient obtenu une
132. grande part du domaine public, ennuyés ou mécontents de toutes ces évaluations de contenances et de prix, s'adressèrent au sénat, qui fut très-heureux d'un prétexte pour suspendre la loi. Quoique beau-frère de Tibérius, Scipion Émilien, qui revenait alors de Numance vaincue, se mit à la tête des mécontents; nommé patron des alliés latins, il révoqua les triumvirs chargés d'appliquer la loi, et confia cette mission à un consul.

La plèbe, qui dans le principe idolâtrait Scipion Émilien et lui avait conféré deux fois le consulat et la censure en violation de la loi, lui était devenue hostile depuis qu'en apprenant la mort de Tibérius, il avait proféré ces vers d'Homère : *Ainsi périsse quiconque voudra l'imiter*. Scipion, d'une part, répugnait à tout ce qui avait un aspect révolutionnaire, et, de l'autre, il méprisait cette plèbe dont Gracchus avait espéré faire d'excellents soldats, mais qui, en réalité, préférait au travail des champs l'oisiveté mendiante de la ville, et qui n'avait pas eu le courage de défendre celui qui s'était sacrifié pour elle. Peuple et grands, dans cette lutte, quel spectacle avaient-ils donné? un spectacle d'intrigues, de tyrannie et de lâcheté. Scipion n'avait donc plus d'espoir dans cette ville d'affranchis couverts de la toge, dans cette

république en décadence qui devait faire place à l'Italie. On répondait par la haine à son mépris qu'il ne dissimulait pas; toutes les fois qu'il parlait à la tribune, la plèbe le couvrait de ses murmures, répétait ses superbes saillies, et finit par l'accuser d'aspirer à la dictature. A cette imputation, qu'il accueillit avec dédain, il opposa l'éloge de ses mérites et de ceux de son père Paul-Émile. Avec son ami Lælius, il vivait à la campagne dans l'étude et la retraite; mais il revenait à Rome toutes les fois qu'il était question de combattre des lois populaires. Lorsqu'on le menaçait, il répondait : « Les ennemis de la patrie ont raison de désirer ma mort, parce qu'ils savent que Rome ne périra point tant que Scipion vivra. » Mais une nuit il fut trouvé mort dans sa maison, et le destructeur des *deux terreurs* de Rome fut enseveli sans funérailles publiques; le peuple, dans la crainte de compromettre Caïus Gracchus, défendit toute enquête. La mort de l'aristocrate la plus opiniâtre annonçait que le conflit se renouvellerait avec plus de violence, plus de passion, plus de crimes. 128.

Les tribuns, qui avaient appris de Tibérius combien leur autorité pouvait devenir formidable, travaillaient à l'étendre. L'un d'entre eux, Papirius Carbon, dont la parole flétrissait sans cesse l'assassinat de Tibérius, proposa que les tribuns pussent être prorogés tant qu'il plairait au peuple; mais sa motion fut repoussée. Le tribun Caïus Atinius, indigné de voir que le censeur Métellus le Macédonique lui refusait l'entrée du sénat, le fit arrêter, et il l'aurait fait précipiter du haut de la roche Tapéienne, comme coupable de lèse-majesté, sans l'opposition d'un autre tribun; mais on profita de l'occasion pour faire décréter que les tribuns auraient voix délibérative au sénat.

Caïus Gracchus, à la mort de son frère, s'était tenu à l'écart, comme saisi d'épouvante, pour se consacrer à l'éloquence, dans laquelle personne ne le surpassa. Sage du reste, étranger à l'oisiveté, à la cupidité, il fuyait les débauches dans lesquelles se plongeait la jeunesse romaine. Dans l'opinion d'un grand nombre, il passait pour un homme de peu de mérite. On lui reprochait même de désavouer Tibérius; mais, dans le fait, il se préparait à le venger, à réintégrer le peuple dans ses droits, à faire trembler les riches, à réaliser, après les avoir agrandis, les desseins de son frère, qui lui était apparu en songe et lui avait dit : « Pourquoi différer? 126.
ta destinée sera la mienne; combattre et mourir pour le peuple. » Questeur en Sardaigne, il gagna l'estime et la bienveillance du

consul et des soldats par son courage et sa probité. Les villes refusaient des vêtements; il sut les décider à les fournir. A sa considération, Micipsa, roi de Numidie, expédia du blé, au grand déplaisir du sénat, qui chassa les envoyés de ce roi et changea les garnisons. Le sénat avait aussi éloigné le violent Fulvius Flaccus, un des triumvirs chargés de la répartition des terrains; parvenu au consulat malgré les nobles, Fulvius ne recula devant aucun moyen pour faire accorder le droit de cité à tous les Italiens, et remettre en vigueur la loi agraire. Frégelles voulut conquérir ce
125. droit par les armes; elle fut vaincue et détruite, sans être soutenue par les autres villes italiques, ce qui prouve que la mesure était prématurée.

Caïus reparaît tout à coup à Rome. Accusé par les censeurs comme déserteur, il leur répond: « J'ai fait douze campagnes, « bien que les lois n'en exigent que dix. Nommé questeur, je « suis resté deux ans auprès de mon général, et la loi permet de « se retirer après un an de service. Il est vrai que cette loi m'im« posait l'obligation de retourner auprès de mon général; mais « elle suppose qu'un consul ne doit rester dans le même lieu que « tout le temps de son consulat. S'il plait au sénat de retenir « trois ans en Sardaigne Aurélius Oreste, étais-je obligé d'obéir « à des ordres qui ne me concernaient pas? S'il était agréable au « proconsul d'exercer sur des légions obéissantes un empire long « et absolu, il était pénible au questeur de passer dans l'oisiveté « un temps uti'e. Je suis appelé par les intérêts d'une foule de « malheureux qui réclament la distribution des terres et qui « m'ont député à cet effet. Quant aux motifs qui m'ont tenu si « longtemps éloigné de la capitale, c'est au peuple romain qu'il « appartient de les pénétrer, et aux Italiens de s'en plaindre. Vous, « censeurs, considérez au moins ma conduite dans une île où « l'avarice et la débauche ont corrompu les officiers et les sol« dats de la nouvelle armée qu'on y a envoyée. Je n'ai pas ac« cepté un seul as des alliés, et n'ai jamais souffert qu'ils fissent « la moindre dépense pour moi. Je n'ai pas fait de ma tente un « lieu de crapuleuse prostitution pour y attirer la jeunesse ro« maine; j'ai donné des festins, mais dont j'ai banni la licence « pour y faire régner la modestie des paroles et des actes; au« cune courtisane ne s'est approchée de moi, et je n'ai point « augmenté mes richesses. Entre moi et vos officiers de Sardaigne, « vous trouverez cette différence, que moi seul je suis revenu « la bourse vide, tandis que les autres ont bu le vin dont les

« amphores étaient remplies, pour les rapporter pleines d'or et « d'argent (1). »

Caïus fut absous aux acclamations du peuple, qui croyait voir revivre en lui son cher Tibérius. Lorsqu'il demanda le tribunat, il n'eut pas besoin d'avoir recours à la brigue; le Champ de Mars ne suffit pas à la foule des Italiens accourus qui, des terrasses et des toits, lui donnaient leurs suffrages par acclamation. Son frère avait payé de sa vie la demande d'une prorogation, et lui, pour l'an- 122.
née suivante, obtint la confirmation du tribunat, au grand regret des patriciens, qui avaient coutume de renvoyer de jour en jour les propositions des tribuns jusqu'à ce que leur année fût expirée.

Ce fut un malheur que Caïus ne vint qu'après son frère, dont la fin l'effrayait assez pour l'empêcher d'agir avec sang-froid et résolution, et que son ressentiment contre le sénat le poussât à une opposition systématique. L'orateur, avant lui, quand il haranguait dans les comices, regardait le sénat; il se tourna vers le peuple, et cette attitude qui fut imitée, donnait de l'importance à la classe plébéienne. Puis, au lieu d'oublier, comme c'est le devoir de quiconque désire la réconciliation et des réformes, il rappelait Tibérius à tous propos : « Où irai-je? s'écrait-il. Où trouverai-je un « asile? au Capitole? mais il est encore teint du sang de mon frère. « Dans la maison paternelle? mais j'y trouverais une mère incon- « solable. Romains, vos pères déclarèrent la guerre aux Falisques, « parce qu'ils avaient insulté le tribun Génucius; ils condamnè- « rent à mort Véturius, pour avoir négligé de céder le pas à un « tribun qui traversait le forum; et ces hommes, sous vos yeux, « ont assassiné Tibérius, traîné son cadavre dans le Tibre, et fait « mourir ses amis sans jugement! Pourtant quelle était la « coutume? Lorsqu'un citoyen était accusé d'un crime capital, « le héraut, de bonne heure, allait à sa porte et le citait à son de « trompe, sans que personne, avant cette formalité, pût voter « contre lui : tant on avait de respect pour la vie des citoyens! »

En conséquence, il demande qu'un magistrat qui aura condamné quelqu'un sans jugement soit traduit devant le peuple : loi de rancune contre Octavius, et qui donnait l'exemple de l'effet rétroactif. Revenu aux intérêts généraux, il propose de soumettre toute condamnation capitale à la sanction du peuple; de faire tous les mois une vente de blé à bas prix, et tous les ans une

(1) Ce discours nous a été conservé en fragments, surtout par Aulu-Gelle, XV, 12.

distribution de terres ; de disposer en faveur du peuple de l'héritage du roi Attale ; de fournir les vêtements aux soldats sans diminuer la paye, et de ne pas enrôler avant l'âge de dix-huit ans, mesure prise contre les patriciens, qui, se faisant inscrire encore enfants, s'assuraient les droits à l'ancienneté pour obtenir les grades ; enfin il fait accepter en détail la loi de son frère. Les distributions de blé étaient nécessaires pour éviter les tumultes que la faim pouvait occasionner ; mais elles introduisirent l'idée que le peuple avait droit de vivre aux frais de l'État. Qui, d'ailleurs, aurait pu s'y opposer? et puis elles servaient si bien la popularité de Caïus ! En outre, il fit décréter de grandioses travaux publics, dans lesquels il employait des milliers de bras. Pour enlever toute distinction avec les pauvres, il fit abattre les loges d'où les riches regardaient les spectacles du cirque. Était-il obligé de retirer une de ses rogations, il le faisait, disait-il, par égard pour Cornélie, sa mère chérie et vénérée.

La faveur du peuple redouble son audace ; il entreprend des innovations politiques contre les privilégiés, et propose d'adjoindre six cents chevaliers aux sénateurs : demande excessive qu'il n'aventure que pour obtenir une concession plus modérée, c'est-à-dire le transfert des jugements du sénat à l'ordre équestre, qui devient ainsi un corps politique capable de faire équilibre au sénat (1). Après cette réforme, les administrateurs des provinces n'étaient plus assurés de l'impunité par la condescendance du sénat ; mais les nouveaux juges pouvaient vendre et vendirent en effet leur connivence. Dans la pensée de Caïus, c'était tout à la fois humilier les grands et former une classe moyenne ; il ne fit que créer un parti, et, comme le lui reprochaient les vieux patriotes, il donna à la république deux têtes qui bientôt devaient se mordre. Cependant il se vantait d'avoir enfoncé le dard mortel dans les flancs de l'aristocratie, et se réjouissait d'avoir consolidé la constitution de manière que le sénat avec la noblesse, les chevaliers avec les jugements, opposeraient une barrière aux excès de la populace.

Pour fortifier son œuvre et franchir toutes les bornes, il demanda le droit de cité pour tous les Italiens. Par cette faveur, il voulait gagner les alliés latins et faire cesser leur opposition ; or, bien que le sénat, pour éluder la proposition, les eût expulsés de

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord snr ce point. Paul Manuce, *De legibus*, prouve que Plutarque et Tite-Live se sont trompés ; il est en cela d'accord avec Appien, Velléius, Asconius et Cicéron.

la ville et défendu qu'ils ne vinssent par milliers du Latium aux comices, dès ce moment ils firent cause commune avec les pauvres de Rome contre les nobles et le sénat.

Caïus s'attacha les tribus urbaines par la loi sur le blé, les citoyens par la loi agraire, les chevaliers par la loi judiciaire; il opposait donc au sénat, qui se vit contraint de céder, toutes les forces de la république et de la Péninsule. Mais la distribution du blé épuisait le trésor; le transfert des jugements dans les mains des chevaliers divisait la république en deux camps et soumettait les sénateurs aux publicains. D'un autre côté, la réduction de leurs propriétés avait aigri les chevaliers, et le peuple voyait avec déplaisir que Caïus prétendit communiquer à tous les Italiens ses priviléges et le droit de suffrage.

Entouré de magistrats, de militaires, d'artistes grecs, d'ambassadeurs comme un roi, il jouissait de la plus grande autorité; mais, comme il savait qu'elle était odieuse au sénat, il avait soin de ne donner que des conseils utiles et honorables. Le propréteur Fabius ayant envoyé du blé d'Espagne, Caïus persuada au sénat de le vendre, et d'en remettre le produit aux Ibères, afin de leur rendre le joug de Rome plus supportable; il autorisa les provinciaux à prendre eux-mêmes la ferme des impôts; il fit construire des greniers, et, pendant qu'il s'occupait avec les triumvirs du cadastre de l'Italie, il la sillonna de routes, belles, droites, avec des ponts et des colonnes milliaires, établit des marches en pierre pour monter à cheval, ce qui était nécessaire avant l'invention des étriers, et surveilla lui-même les travaux. Enfin il proposa de fonder des colonies dans les pays où Rome possédait de grands territoires, et de réédifier les anciennes rivales de la république, Capoue, Tarente et Carthage.

Les sénateurs, affectant de le seconder, lui proposèrent d'aller lui-même relever Carthage et d'y établir la colonie de Junon, qui fut la première hors de l'Italie. Il le fit; mais à peine fut-il éloigné des regards de la multitude que les sénateurs employèrent tous leurs efforts pour le renverser. Usant d'un procédé souvent imité, ils subornèrent Drusus son collègue, qui proposa des lois beaucoup plus populaires que les siennes. Caïus avait demandé l'envoi de deux colonies; Drusus en proposa douze. Caïus voulait qu'on distribuât des terres, moyennant une faible redevance; Drusus les offrit gratuitement, et décida qu'aucun soldat latin ne pourrait être battu de verges. En outre, il avait soin d'ajouter que ces mesures étaient inspirées par le sénat, tout dévoué à la plèbe.

Jamais il ne recherchait les postes et les honneurs, et c'était de sa part comme un reproche tacite à Caïus, qui se mettait de toutes les commissions, dans lesquelles au surplus sa merveilleuse activité le rendait toujours utile.

Ces feintes démonstrations, et de vaines paroles qui frappent toujours le vulgaire, affaiblirent l'animosité du peuple contre le
121. sénat; à son retour de Carthage, qu'il avait reconstruite, Caïus trouva que la plèbe, durant les trois mois de son absence, l'avait presque oublié. Il ne put obtenir sa réélection à un troisième tribunat; un de ses hôtes, sous ses yeux, fut traîné en prison; un décret bannit les Latins de Rome, et, pour comble de disgrâce, il vit élire consul Opimius Népos, le destructeur de Frégelles et son ennemi héréditaire. Opimius voulait qu'on dispersât la colonie carthaginoise, si abhorrée des dieux de Rome, disait-il, que les loups en avaient emporté les limites. Nommé dictateur par le sénat, il occupe le Capitole, déclare Caïus ennemi de la patrie, met sa tête à prix, et, avec ses troupes, attaque Fulvius. Ce misérable intrigant, accusé, peut-être avec raison, de l'assassinat de Scipion Émilien, déshonorait la cause de Gracchus en lui donnant le caractère d'une sédition; il armait ses partisans avec les armes enlevées aux Gaulois par Caïus, et qu'il conservait dans sa maison comme trophée. Habile et brave, il attendit les assaillants, mais il périt dans la lutte. Gracchus, qui n'avait pas l'audace d'un révolutionnaire ou le sang-froid d'un général, se réfugia dans le bois des Furies et se fit donner la mort par un esclave, le seul homme qui lui restât fidèle dans son malheur. Trois mille personnes furent tuées sur l'Aventin et jetées dans le Tibre. Le jeune Fulvius allait au-devant de l'ennemi avec un caducée en signe de paix; on le massacre. Aux autres on prodigua les tortures et les supplices; on confisqua leurs biens, on défendit aux veuves de porter le deuil des victimes, et l'on prit même sa dot à la femme de Caïus. Opimius, vainqueur dans la première guerre civile, ou plutôt dans le premier carnage, fonda le temple de la Concorde (1).

La plèbe, qui avait lâchement abandonné son protecteur, à peine revenue de sa prostration, manifesta son indignation comme elle put; d'abord elle couvrit les murs d'inscriptions, puis dressa des statues aux Gracques, consacra les lieux où ils avaient péri, et leur offrit les prémices de toutes les saisons. Cornélie supporta

(1) On écrivit sur le nouveau temple : *La fureur l'a élevé à la Concorde.*

cette perte avec grandeur d'âme; elle disait que ses fils avaient des tombeaux dignes d'eux dans des lieux consacrés; elle vécut longtemps à Misène, entourée de lettrés et de Grecs, recevant les envoyés des rois, et se plaisant à raconter les vertus de Scipion l'Africain et les malheurs de ses deux fils. On lui dressa une statue avec cette inscription : *Cornélie, mère des Gracques.*

Le partage des terres était commencé; le sénat n'osa point le suspendre, mais, par d'habiles propositions, il éluda ce que les rogations des Gracques contenaient de meilleur. Un des commissaires, gagné par les nobles, se chargea d'exposer l'extrême difficulté de cette répartition selon la loi agraire, et de démontrer qu'il vaudrait mieux obliger les détenteurs à servir une redevance annuelle, dont le produit serait distribué aux pauvres; mais, cette rente payée, on ne devait plus les inquiéter dans leur possession. Cette proposition spécieuse plut à la plèbe qui, en l'acceptant, reconnut comme propriétés inviolables de particuliers les terres antérieurement publiques. Bientôt un autre tribun fit même supprimer la redevance, en disant que l'obligation, pour les nobles, de soutenir leur dignité, était une charge suffisante; ainsi la plèbe, sans terres ni revenus, se trouva replongée dans sa misère primitive. La loi Thoria abolit enfin tous les effets de celles des Gracques.

Il est donc vrai, comme nous l'avons dit, que les lois agraires 108
touchaient aux problèmes, agités aujourd'hui, du paupérisme, des secours publics aux indigents, de l'arrestation préventive, du libre trafic de l'argent, du fractionnement de la propriété. Les lois de Stolon, qui établissaient la division des propriétés et l'équilibre des biens, avaient donné à la république force et stabilité; leur abrogation fit diminuer la population libre et les produits. Lorsque les usurpations des riches étaient encore illégales et récentes, Tibérius Gracchus essaya de rétablir ces lois; la société alors n'en eût pas ressenti un ébranlement dangereux, et, parmi les trois ordres, les propriétés et les richesses eussent repris leur équilibre. L'oligarchie s'y opposa, et donna le premier exemple des guerres civiles qui devaient causer sa ruine. L'inimitié entre la plèbe et la noblesse s'envenima. Les chevaliers, devenus les arbitres des tribunaux et les fermiers des impôts, pouvaient imposer au sénat toute espèce de réformes ou les écarter; c'était donc en vain que l'éloquence de Marc Antoine, de Lucius Crassus et d'autres tonnait contre les dilapidateurs des provinces, et que des citoyens tentaient d'y introduire une meilleure adminis-

tration. Cependant les alliés latins conservaient toujours l'espoir de participer à la domination, et leur sourd frémissement préludait à la tempête qui, pour éclater, n'attendait qu'un chef habile et audacieux.

CHAPITRE XIX.

LES ESCLAVES. GUERRES CIVILES.

Si la justice n'est pas une loi éternelle, mais le résultat de pactes sociaux et de décrets, elle ne peut concerner que les parties contractantes. L'étranger sera donc un ennemi, et chacun pourra le tuer à son gré; on égorgera les vaincus, à moins qu'on ne trouve plus utile de les conserver (*servi*) pour ses besoins et pour faire tout ce qu'il plaira au vainqueur. Ainsi s'établissait logiquement la plus grande des iniquités, le cancer des sociétés antiques.

Les esclaves, comme dans toute l'Asie, l'Égypte et la Grèce, abondaient à Rome. Conformément à la justice dont nous venons de parler, Denys d'Halicarnasse, à propos de Servius Tullius, trouve que les Romains se procuraient des esclaves par des moyens très-légitimes (1). En effet, dit-il, ils les achetaient à l'encan, ou les recevaient avec le butin, ou les généraux leur amenaient ceux qu'ils avaient pris dans les guerres, ou bien ils les achetaient des individus qui les avaient acquis par les voies précédentes. Outre les esclaves fournis par la guerre, il y en avait qui s'étaient vendus eux-mêmes par vice; les créanciers ou la loi (*servi pœnæ*) en produisaient quelques-uns; d'autres étaient nés dans la maison (*vernæ*); enfin les enfants recueillis dans les expositions, si fréquentes alors, puisque le père pouvait refuser de *relever* de terre le fils qui venait de naître, formaient une nouvelle catégorie d'esclaves. Après l'extension de ses conquêtes, Rome reçut comme esclaves, surtout de la Grande Grèce et de la Sicile, des personnages nobles et des savants. Dans les guerres avec Carthage, l'Illyrie et les Gaules, leur nombre devint très-considérable. On se souciait peu d'en faire naître dans les maisons, parce qu'on les croyait moins robustes; du reste, il aurait fallu donner à la mère

(1) Κατὰ τοὺς δικαιοτάτους τρόπους.

quelque repos, nourrir l'enfant sans produit, et c'était un temps perdu.

L'esclave n'est pas une personne, mais une chose (1), et, comme tel, il ne représente rien dans la société civile. Il ne peut déposer en témoignage, ni citer en justice, ni avoir de mariage légitime et des enfants propres, ni tester; son héritier naturel est son maître, qui le remplace dans les testaments faits en sa faveur. Le propriétaire seul pouvait demander raison d'une insulte faite à ses esclaves, et c'était contre lui, s'ils avaient failli, qu'on dirigeait les poursuites. La propriété d'un esclave pouvait appartenir à l'un, et l'usufruit à l'autre; le maître avait le droit de le battre, de le crucifier, de l'affamer, de faire subir à son corps toute espèce d'infamies. La loi calcule avec une impitoyable précision les compensations dues pour sa perte ou sa détérioration : « Celui « qui, sans droit, tue un homme ou un quadrupède domestique « appartenant à un autre, payera au maître la même valeur que « cet objet avait il y a un an. On ne doit pas seulement tenir « compte de la valeur corporelle, mais voir si la perte de l'esclave « n'occasionne pas au maître un dommage plus grand que la « valeur propre de l'esclave. Si mon esclave a été institué héri- « tier, et qu'on le tue avant que je l'aie autorisé à accepter, il « faut, outre le prix, qu'on me paye le montant de l'héritage perdu. « Si, de deux jumeaux, ou de deux comédiens, ou de deux mu- « siciens, l'un est tué, on doit estimer, avec le prix du mort, le « préjudice que son meurtre porte à la valeur du survivant, comme « lorsqu'on tue une mule qui dépareille un attelage, ou le cheval « d'un quadrige. Celui dont on a tué l'esclave, peut opter entre « l'action par la voie criminelle ou celle en répétition d'indem-

(1) Ulpien les compte parmi les *res mancipi ; et quod attinet ad jus civile, servi pro nullis habentur. Servitutem mortalitati fere comparamus* (Dig. L. t. 17. 1, 32, et 209, frag. Ulpiani). *In potestate dominorum sunt servi : quæ potestas juris gentium est ; nam apud omnes peræque gentes animadvertere possumus, dominis in servos vitæ necisque potestatem fuisse : et quodcumque per servum acquiritur, id domini acquiri* (Inst. I, t. 8). Florus les appelle *secundum genus hominum* (Hist. III, 20). Hilpon (dans Sénèque, *Controv.* x, 4), dit : *In servum nihil non domino licere.* Juvénal dans la *Sat.* v, 210, écrit cette infamie :

Pone crucem servo. Meruit quo crimine servus
Supplicium? qui testis adest? quis detulit? audi :
Nulla satis de vita hominis cunctatio longa est.
O demens! ita servus homo est? Nil fecerit : esto.
Sic volo, sic jubeo : stet pro ratione voluntas.

« nité en vertu de la loi Aquilia (1). » Nouvelle contradiction de cette sagesse légale, qui comprenait dans le droit de nature les animaux, tandis qu'elle refusait la personnalité aux esclaves.

Les esclaves étaient conduits sur le marché par des pirates ou des spéculateurs, qui les disposaient dans une baraque (*catasta*) à plusieurs compartiments semblables à des cages, nus, les mains liées, avec un écriteau sur le front qui portait leurs bonnes et mauvaises qualités (2). On tenait les esclaves de choix dans des galeries intérieures. Les étrangers, dont on ne pouvait pas garantir la docilité, avaient les pieds et les mains attachés, et le *piléus* sur la tête. L'acheteur s'adressait en ces termes au marchand : « J'ai be« soin d'un esclave pour le moulin ou le pressoir, d'un secrétaire « pour le bureau, d'une femme pour le lit, d'un chien pour la porte, « d'un pédagogue pour mon fils ». Puis il regardait, palpait, examinait la force et l'intelligence. Le vendeur était obligé de déclarer les maladies et les défauts de l'esclave, s'il était querelleur, s'il avait l'habitude de fuir ou de vagabonder. Plus tard on établit un tarif d'après l'âge et la profession : soixante sous d'or pour un médecin, cinquante pour un scribe, trente pour un eunuque au-dessous de

(1) GAIUS, *Inst.* III, 210, 212, 213. Voir aussi Heyne : *E quibus terris mancipia in Græcorum et Romanorum fora adducta fuerint*. A cause de la conformité de nos sentiments, nous aimons à citer ses paroles : *Desinamus aliquando laudibus extollere virtutem romanam, omnis terrarum orbis vastatricem, et in generis humani calamitatem adultam et auctam. Quid enim? unius populi victoris tantæ ut essent opes, alia post aliam provincia viris opibusque fuit exhausta!*

PIGNORIUS, *De servis et eorum apud veteres ministeriis ;* POPMA, *De servorum operibus, suppl. ad Grævii Thes.*, vol. III. — Jugler, *Sur le trafic des esclaves chez les anciens ;* Guillaume de Laon, *Sur l'émancipation*, ne donnent autre chose que des recueils de textes. Reitemeier, *Gesch. und Zustand der Sklavereileidenschaft in Griechenland*, et Blair, *An inquiry into the state of slavery amongst the Romans*, ont plus d'ordre et d'étendue, bien qu'ils se limitent à deux nations. P. Saint-Paul, *Sur la constitution de l'esclavage en Occident pendant les derniers siècles de l'ère païenne*, et Walton, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, sont récents ; ils ne s'accordent pas sur le nombre des esclaves. Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, prétend que, dans le sixième siècle de Rome, il y avait en Italie vingt-deux esclaves pour vingt-sept hommes libres.

Blair met, dans le principe, un esclave pour un homme libre, et, dans le septième siècle, trois esclaves pour un homme libre ; mais le problème est insoluble avec les données que nous possédons.

(2) *Impediti pedes, vinctæ manus, inscripti vultus.* PLINE, *Nat. hist.*, VII. 4.

dix ans, cinquante s'il était plus âgé (1). Des citoyens de grande vertu spéculaient sur l'éducation des esclaves. Caton les achetait ignorants et chétifs, puis les revendait après les avoir rendus habiles et robustes. Pomponius Atticus élevait des lettrés.

Quelques-uns étaient esclaves publics, dressés pour la guerre en général, et appartenaient à l'État ou aux villes; ils recevaient un salaire annuel pour exécuter les travaux publics, bains, aqueducs, mines, ou pour servir les généraux et les magistrats comme geôliers, bourreaux et courriers. Les esclaves privés, qui remplissaient dans les maisons toute espèce d'offices, se trouvaient dans une condition plus malheureuse; ils étaient agriculteurs, bouviers, bergers, sommeliers, cuisiniers, économes, barbiers, baigneurs, tailleurs, cordonniers, chasseurs, jardiniers, funambules, comédiens, architectes, peintres, calculateurs, médecins, vétérinaires, tout enfin. Un esclave était attaché à la porte, afin d'aboyer, j'allais dire, lorsqu'il se présentait un étranger; d'autres, horloges humaines, devaient crier les heures; d'autres broyaient le blé, avec un disque au cou qui les empêchait de porter à la bouche une poignée de farine; ceux-ci précédaient le maître dans la rue pour lui frayer le passage; ceux-là annonçaient les visites; les uns, assis aux pieds du maître, enlevaient des tapis d'Orient les traces de son intempérance; les autres jouaient d'un instrument, servaient de mignons, de bouffons, et, pour ce dernier emploi, ils étaient, depuis leur enfance, comprimés avec des sangles et serrés dans une boite de manière à ce qu'il leur fût impossible de se développer. Julie, fille d'Auguste, avait un nain et une esclave dont la taille n'excédait pas deux pieds. Les hermaphrodites, qu'on obtenait en général par des moyens artificiels, étaient fort recherchés. Sénèque raconte que des bandes de jeunes gens, à l'issue des orgies, allaient attendre dans certaines chambres des outrages qui révoltent la nature. Des légions de prostitués, venus surtout de l'Asie et d'Alexandrie, qui fournissait les plus fameux par la dépravation des mœurs et la vivacité de l'esprit, étaient rangés suivant le pays et la couleur. Dans la fleur de la première jeunesse, ils avaient tous une taille élégante; on séparait avec un grand soin les esclaves à chevelure lisse de ceux qui l'avaient bouclée. Quelques-uns ne voyageaient jamais sans qu'une préparation onctueuse ne mît leur peau délicate à l'abri du soleil et du froid. Pline et Quintilien nous ont dit avec quels procédés infâmes on

(1) JUSTINIEN, 530.

dissimulait les défauts de ceux qu'on destinait à de honteuses voluptés, et à l'aide de quelles herbes on retardait les signes de la puberté (1).

Un esclave robuste rapportait à son maître environ vingt-cinq centimes par jour; il recevait par mois vingt litres de blé et vingt-cinq d'une sorte de piquette, faite avec du vinaigre, de l'eau douce et de l'eau de mer corrompue, suivant la recette de Caton. On préférait le travail des esclaves, parce qu'ils n'étaient pas, comme les hommes libres, interrompus fréquemment par le service militaire.

« Calvisius Sabinus, très-riche et des plus paresseux que j'aie « jamais connus, raconte Sénèque, avait une mémoire si mau- « vaise qu'il oubliait tantôt le nom d'Ulysse, tantôt ceux d'A- « chille et de Priam; jamais personne n'estropia comme lui les « noms des Grecs et des Troyens. Voulant néanmoins passer « pour lettré, voici ce qu'il imagina; il acheta deux esclaves, « un qui sût Homère par cœur, l'autre Hésiode, et neuf autres qui « connussent les neuf poëtes lyriques. Ils lui coûtèrent fort cher, « parce que, n'en trouvant pas d'occasion, il fallut les façonner « tout exprès. Lorsqu'il fut entouré de ce cortége, il se mit à « railler ses commensaux; il avait à ses pieds les esclaves qui « lui soufflaient les vers quand il en avait besoin, et qu'il jetait « à tout propos à la tête de ses convives, mais en les estropiant « le plus souvent. Satellius Quadratus, plaisant renommé, s'en « moqua : — Et pourtant, lui dit Calvisius, ils m'ont coûté cent « mille sesterces. — *Vous auriez payé moins cher autant de* « *bibliothèques*, répondit Satellius. Calvisius se vantait de savoir « tout ce que ses esclaves savaient. Le même Satellius lui pro- « posa un jour de lutter avec lui; mais Calvisius objecta sa pâ- « leur et sa faiblesse; — *Eh quoi!* répliqua l'autre, *n'avez vous* « *pas une bande d'esclaves robustes?* »

(1) PLINE, XVI, 18; XXI, 26; QUINTILIEN, *Inst.* II, 16; SÉNÈQUE, *Ep.* 47. — Gori, *Descriptio columbarii*, et les écrivains déjà cités Pignorius et Popma, énumèrent avec des noms particuliers au moins vingt-trois espèces de servantes et plus de trente espèces d'esclaves.

Après la bataille de Cannes, Annibal demandait 450 livres pour la rançon de chaque prisonnier chevalier, 260 pour le légionnaire, 90 pour l'esclave; mais le prix des chevaliers devait même être inférieur à celui d'un esclave, puisque le sénat se loue d'avoir acheté de préférence des esclaves, quoique plus chers. Dans le sixième siècle de Rome, une esclave robuste ou une belle esclave se payait 20 mines, soit environ 1,800 fr. Caton évalue à 1,500 drachmes ou 1,300 fr. un bon esclave des champs. Les prix d'affection étaient excessifs.

On les soumettait à des traitements dont la seule idée fait horreur. Les esclaves qui travaillaient la terre avaient les cheveux et les sourcils rasés; ceux qui portaient leurs maîtres dans d'élégantes litières, traînaient des chaînes à leurs pieds (1). Pallas, accusé d'être le complice de quelques affranchis, prouva qu'il ne communiquait avec eux que par signes ou par écrit. Antoine et Cléopâtre essayaient l'effet des poisons sur les esclaves. Pollion en fit jeter aux murènes un qui lui avait brisé un vase; il en fut réprimandé par Auguste, qui pourtant donna l'ordre d'en pendre un à l'antenne de son vaisseau pour lui avoir mangé une caille. Ils assistaient aux longs repas de leurs maîtres, à jeun, debout, et malheur à eux s'ils toussaient, éternuaient, soupiraient ou même agitaient les lèvres! Quelques-uns amusaient les convives par d'atroces combats, et les Romains applaudissaient, sifflaient, ou leur disaient : « Arrière, *furcifer!* prends garde que ton sang ne tache ma tunique. »

Dégradés par une sévérité inhumaine ou de honteuses faveurs, victimes de la sensualité avant le réveil de l'instinct, sans conscience d'autre devoir que de satisfaire le maître, de prévenir ses désirs honnêtes ou infâmes, ils s'élevaient dans l'habitude de l'intrigue, du mensonge, du vol. La nuit, on les enfermait dans des ergastules et des grottes; hommes et femmes, entassés pêle-mêle, dormaient sur des couches ou par terre. Lorsqu'ils étaient vieux ou atteints de maladies incurables, on les transportait dans l'île d'Esculape sur le Tibre, où ils mouraient abandonnés, sans secours. L'empereur Claude, pour empêcher cette dernière cruauté, décréta que l'esclave ainsi exposé resterait libre; dès ce moment, les maîtres les tuèrent.

Le sénatus-consulte Silanianus, du temps d'Auguste, portait que, lorsqu'un esclave aurait tué son maître, tous ses compagnons seraient mis à mort. Pédonius Sécundus, préfet de Rome, ayant été tué par un esclave que la jalousie avait poussé à ce crime, on ordonna la mort de quatre cents esclaves innocents. Quelques murmures accueillirent cette sentence; mais le jurisconsulte Cassius, grand connaisseur du juste et de l'injuste, se lève alors dans le sénat et gourmande les novateurs : « Eh quoi! s'écrie-t-il, « chercherons-nous des raisons quand nos ancêtres, plus sages « que nous, ont déjà prononcé? Est-il possible que, parmi quatre « cents esclaves, aucun n'ait été dans la confidence du meur-

(1) OVIDE, *Eleg.*, I, 6.

« trier ? et cependant, aucun ne l'a dénoncé, ni arrêté. Des in-
« nocents vont périr, dites-vous ? mais, lorsqu'une armée, pour « avoir manqué de courage, est décimée, les braves ne courent-« ils pas la même chance que les lâches ? Dans tout grand exemple, « il y a quelque chose d'injuste ; mais l'iniquité commise envers « quelques hommes, est compensée par l'utilité que tous en re-« tirent (1). » Grâce à ce raisonnement, la dignité de la loi fut sauvée, et l'on conduisit ces malheureux au supplice entre une double haie de soldats et au milieu des vociférations du peuple qui maudissait la légalité.

Constantin le Grand nous révèle d'autres horreurs ; guidé par les nouvelles lumières de la religion de l'avenir, il défendit de pendre les esclaves, de les précipiter d'un lieu élevé, de les empoisonner et de les brûler à petit feu, de les faire mourir de faim, ou de laisser pourrir leurs restes après avoir mis leurs corps en lambeaux (2).

Les femmes esclaves étaient obligées de se prostituer à la brutalité de leurs maîtres ou à leurs compagnons de servitude, ou de chercher dans les lupanars un lucre dont les maîtres profitaient. L'austère Caton avait établi une taxe pour les faveurs de ses femmes esclaves : jeunes, on les livrait aux fureurs érotiques des convives ; vieilles, on insultait à leur opprobre en traçant des mots obscènes sur leur sein flétri. En outre, elles devaient supporter les caprices de leurs maîtresses ; nues jusqu'à la ceinture, elles se tenaient près d'elles pendant leur toilette, dont chacune avait à soigner un détail particulier. Armée d'une longue aiguille, la dame romaine les piquait aux bras ou au sein à la moindre négligence, ou lorsque tout leur art ne pouvait corriger les défauts de la nature ou rajeunir sa beauté.

Cette monotone série de souffrances n'était interrompue qu'une fois par an, aux orgies des Saturnales ; les esclaves recouvraient alors une liberté momentanée, comme si l'on eût voulu, par ce contraste, leur faire sentir plus durement les rigueurs de leur régime habituel.

Ces malheureux, cependant, placés en dehors de la loi civile et humaine par les institutions, les préjugés et la coutume, étaient la partie la plus active des nations antiques, et pourvoyaient aux besoins de tous. Les écrivains et les hommes d'État s'accor-

(1) Tacite, *Ann.* xiv, 42.
(2) *Code Théod.*, ix, 12.

daient à regarder le travail et l'industrie comme une chose ignoble et déshonorante. Cicéron trouve indigne d'un homme libre toute profession laborieuse, et c'est à peine s'il excepte la médecine et l'architecture; il ne tolère le commerce que lorsqu'il rapporte des bénéfices considérables; l'agriculture elle-même ne sauvait pas du déshonneur les cultivateurs dépendants. Les esclaves formaient donc toute la classe active. Varron classe ainsi les instruments d'agriculture : en vocaux, les esclaves; en semi-vocaux, les animaux, et en muets, les choses inanimées. Aristote dit que « le bœuf tient lieu d'esclave au pauvre » (1); Caton, que « pour cultiver 240 arpents plantés d'oliviers, il faut 13 esclaves, 3 bœufs, 4 ânes (2) ». Les esclaves creusent les mines, travaillent dans les ateliers, sont loués pour la construction. Les temples, les villes, les corporations en possèdent; ils exécutent les ordres des magistrats, ont soin des aqueducs, des routes, des édifices, rament sur les flottes et sont employés à différents services dans les armées, d'autant plus nécessaires que les secours de la mécanique sont moins connus; on use et abuse d'eux avec le dédain que l'on a pour des choses communes et de peu de valeur.

L'esclave et l'affranchi étaient encore des amis, des confidents du maître, tout enfin. Les amis ne se rencontraient qu'au forum ou dans les orgies; on avait pour les épouses du respect, mais point d'amour. L'esclave, au contraire, était un animal instruit, fidèle, plus intelligent que le chien; il suivait son maître partout, lui rendait mille services qui répugnent à un homme libre, l'amusait par ses bouffonneries, lui composait les discours qui lui valaient des applaudissements dans le forum ou le sénat, lui assemblait les textes qui le faisaient triompher dans les procès, et les passages dont il pouvait former un livre; c'est ainsi que l'esclave marchait à l'affranchissement. Après avoir obtenu la liberté, le bonnet, la toge, l'anneau, il devenait encore plus utile à son maître, qui lui avait donné son nom, et le considérait comme entièrement dévoué à ses intérêts ou à ses caprices dans les emplois domestiques, dans les dangers, dans les plaisirs, dans ses propres affaires et celles des clients.

La loi dut mettre des limites à l'affranchissement; elle exigeait que l'esclave eût au moins trente ans, et le maître vingt; celui qui avait dix esclaves, ne pouvait en émanciper que la moitié;

(1) *Polit.*, I.
(2) *De Re rustica*, X et XI.

un tiers, celui qui en possédait de dix à vingt sept; un quart, de vintg-sept à cent; un cinquième, au delà de ce nombre, et dans aucun cas plus de cent (1). L'émancipation ne venait pas d'un sentiment d'égalité morale ou de fraternité humaine, mais du caprice, de l'orgueil, de la corruption. Les femmes esclaves l'achetaient au prix qui, de nos jours, couvre d'infamie les femmes libres. Les affranchis devenaient dans les mains des riches des instruments de sédition, de brigues et de crimes; ils grossissaient leur cortége et servaient d'ornement à leurs funérailles.

Le nombre de ces malheureux était si considérable que, dans les grandes maisons, on avait un *nomenclator* dont l'office consistait à se rappeler leur nom (2). Crassus possédait 500 maçons qu'il louait pour les travaux. Un avocat n'allait plaider que suivi d'une foule d'esclaves; dans le camp de Cépion, on comptait 40,000 esclaves sur 80,000 soldats. Les légions de César dans les Gaules en traînaient à leur suite un si grand nombre, qu'ils les mirent un jour en péril. Caïus en avait 5,000. Si l'on hésite à croire que beaucoup de Romains en possédaient 10 et même 20,000, il est certain qu'une simple veuve d'Afrique céda, avec une propriété rurale, 400 esclaves à son fils, tout en se réservant la meilleure part du patrimoine (3). Nous avons encore le testament où Claudius Isidorus se plaint d'avoir été réduit, à la suite des pertes que les guerres civiles lui ont fait épouver, à 4,156 esclaves, 5,600 paires de bœufs, 25,000 têtes de menu bétail, et 600 millions de sesterces (4). On avait une fois proposé de donner aux esclaves un costume particulier; mais les citoyens prudents firent observer qu'il y aurait trop de danger à leur fournir ainsi le moyen de compter le petit nombre des hommes libres (5).

(1) ULPIEN, liv. II, § 2, et *Lex Furia canonia.*

(2) Πάμπολλοι, Athénée, VI.

(3) APULÉE, *in Apolog.*

(4) SUÉTONE, dans *Auguste*, 16; PLINE, XXXIII, 10.

(5) *Quantum periculi immineret, si servi nos nostri numerare cœpissent.* SÉNÈQUE, *De Clementia,* I. 24. En 210, le sénat vida le trésor le plus saint, dans lequel était déposé l'*aurum vicesimarum*, c'est-à-dire le vingtième des esclaves affranchis. Il est probable qu'on recourut au même expédient dans la première guerre punique, où le besoin ne fut pas moins urgent, puisque le trésor ne contenait que le produit de trente et un ans, qui s'élevait à 4,500,000 francs. En prenant la moyenne des 1,300 francs que Caton payait un esclave robuste, et des 457, prix des légionnaires vendus par Annibal aux Achéens, nous avons 878 francs, dont le vingtième est 44 francs; ainsi le nombre des affranchis aurait été de 100,000, c'est-à-dire de 33,000 par an.

S'il est vrai qu'une société ne peut subsister sans industrie, s'il est vrai que l'industrie ne peut être exercée que par des esclaves, la servitude est un droit naturel, un axiome politique. On ne pouvait donc se figurer une société civile sans cette calamité; les esclaves eux-mêmes, lorsqu'ils se révoltèrent, ne contestèrent pas la justice de leur condition, mais se bornèrent à protester contre les excès de leurs maîtres. Cependant il fallait de temps à autre une satisfaction à l'humanité, une protestation contre l'iniquité, un commencement de justification pour la Providence.

La Sicile faisait consister sa richesse dans la possession d'un grand nombre d'esclaves; on les marquait avec un fer à cheval rougi au feu; ils étaient soumis aux traitements les plus durs, excepté aux fêtes Argyries, instituées par Hercule, et qu'on célébrait tous les ans. Les riches propriétaires en achetaient des ergastules entiers, et, pour s'épargner les frais d'entretien, ils les accoutumaient à voler, à dévaliser les voyageurs sur les routes, à piller des villages. Armés de massues, de lances et de bâtons noueux, couverts de peaux de loup, et accompagnés de gros chiens, ils vivaient à ciel ouvert de rapines et de menaces. Les préteurs n'osaient pas les réprimer avec vigueur; ils redoutaient leurs maîtres qui, chevaliers romains, c'est-à-dire en possession des jugements, auraient pu, en les obligeant à rendre des comptes, leur faire payer cher l'accomplisement d'un devoir.

Parmi ces maîtres, un certain Damophile d'Enna se distinguait par ses richesses et son arrogance. Possesseur de vastes domaines, de nombreux troupeaux et d'une multitude d'esclaves, « il rivalisait de luxe et de cruauté avec les Italiens établis en Sicile ». Il parcourait le pays avec une escorte d'esclaves, de mignons et d'adulateurs; il n'épargnait aucun outrage aux premiers, bien qu'ils fussent des hommes de condition honorable, vendus depuis comme prisonniers de guerre; il les marquait au visage avec un poinçon, les enfermait enchaînés dans les ergastules, ou les envoyait garder les troupeaux, leur donnant tout juste le pain qui suffisait à prolonger leurs misères; il ne se passait pas un jour qu'il n'en fît battre de verges par punition ou pour l'exemple. Mégalide, sa femme, se plaisait aux supplices des esclaves et de ses servantes.

Ces malheureux, quoique avilis et courbés par les souffrances, se réveillèrent enfin lorsqu'elles devinrent excessives; après s'être concertés, ils se soulevèrent avec l'impétuosité de gens qui brisent une chaîne insupportable.

237. Rome, lorsqu'elle résolut son premier débarquement en Afrique, avait fait une levée de 4,000 Samnites destinés au service de rameurs; afin d'échapper à cette obligation qui leur répugnait, ils s'entendirent avec 3,000 esclaves pour se révolter, et menacèrent le repos de leurs tyrans; mais Errius Politius, qu'ils avaient pris pour chef, les trahit. La nouvelle de ce second soulèvement de Sicile fut accueillie par les sympathies de tous les esclaves chez qui la servitude n'avait pas entièrement anéanti le courage. Dans l'Asie, un certain Aristonic, qui se donnait pour le fils d'Eumène II, roi de Pergame, appelle les esclaves à la liberté, et réunit une grosse armée; 20,000 mineurs se lèvent dans l'Attique; on suit leur exemple à Délos, dans la Campanie, et 150,000 esclaves conspirent à Rome. Tous ces opprimés ne proclamaient pas l'affranchisement et l'égalité des hommes, paroles, qui, un siècle et demi plus tard, devaient retentir dans une cabane et du haut d'un gibet; mais ils voulaient seulement secouer un joug intolérable.

Parmi les esclaves de Sicile se trouvait un certain Eunus, natif d'Apamée en Syrie; versé dans l'art des enchantements et des divinations, il prétendait que l'avenir lui était révélé en songe, et même quand il ne dormait pas. Tantôt il maniait des fers rouges, tantôt il lançait des flammes par la bouche, et les ignorants l'admiraient. Il se vantait que la Grande Déesse de Syrie lui était apparue, et qu'elle lui avait prédit qu'il serait roi; il racontait ses visions à ses compagnons et à son maître Antigène, qui, s'amusant de cette fantaisie, lui avait donné le sobriquet de roi; il le présentait comme tel à ses amis, qui demandaient à Eunus comment il les traiterait lorsqu'il serait parvenu au trône. Eunus répondait tantôt en termes bizarres, quelquefois avec un grand sens, ce qui égayait les convives et lui valait quelques reliefs du banquet.

Lorsque l'insurrection est prête, les rebelles se souviennent du devin et du roi; ils accourent auprès de lui pour le consulter, et Eunus, faisant intervenir les prestiges, leur répond que les dieux, non-seulement leur sont favorables, mais encore qu'ils les encouragent à la révolte. On croit facilement ce qu'on désire; 400 esclaves se réunissent, et qui pouvait mieux les commander qu'Eunus? Guidés par lui, ils envahissent Enna, massacrent et violent, sans épargner ni les jeunes filles ni les matrones; d'autres esclaves s'attroupent et égorgent leurs maîtres, puis aident à tuer ceux des autres. Damophile et sa femme, traînés d'une maison de

campagne dans la ville sont exposés sur le théâtre et jugés régulièrement; le mari subit une mort ignominieuse, et l'on abandonne l'épouse à ses femmes, qui la soumettent à des tortures raffinées. On n'épargna que leur jeune fille, qui, lorsqu'elle voyait qu'on maltraitait les esclaves, compatissait à leurs souffrances, les secourait dans la prison, les soignait dans leur maladie, leur apportait de la nourriture quand ils avaient faim.

Eunus, proclamé roi véritable après l'avoir été par moquerie, prend le diadème et la pourpre, déclare sa femme reine, adopte le nom d'Antiochus, et donne celui de Syriens aux révoltés; il choisit pour conseillers les plus habiles et les plus sages, et propose d'égorger tous les Ennéens, excepté ceux qui savent et veulent fabriquer des armes. En trois jours, il a sous ses ordres 1,700 hommes assez bien armés, qui se mettent à ravager le pays avec la brutalité d'une troupe qui n'avait d'humain que l'instinct de la vengeance. Bientôt, à la tête de 10,000 combattants, il ose affronter en bataille rangée Lucius Spréus, puis d'autres généraux romains, et plusieurs fois il remporte la victoire. Le Sicilien Cléon, dans une autre partie de l'île, soulevait les esclaves; Eunus a l'habileté de l'amener sous ses drapeaux; enfin, un mois après l'insurrection, 200,000 hommes obéissent à ses ordres; alors il attaque Messine, mais il est repoussé par le consul Calpurnius Pison (1).

Mais de pareilles troupes, rassemblées à la hâte, si elles attaquent avec l'impétuosité qui procure quelquefois la victoire, tombent facilement dans les piéges d'une politique habile, ou sont vaincues par une discipline sévère. Les commotions qui se produisirent ailleurs furent étouffées par de promptes mesures et
d'atroces supplices. En Sicile, Rupilius Népos assiégea Taoı- 133.
mine, et la réduisit à de telles extrémités que ses défenseurs
se nourrirent de chair humaine; le Syrien Sérapion livra la forteresse, et tous ceux qui s'y étaient réfugiés, après d'horribles
tortures, furent précipités du haut des remparts. Enna aussi fut 132.
prise par trahison; après la mort de Cléon, qui périt dans une sortie sanglante, 20,000 Syriens furent passés au fil de

(1) Auteur de la loi *De repetundis*, destinée à mettre un frein à la rapacité des magistrats. Pendant qu'il était préteur en Sicile, le sénat lui fit passer de l'argent pour acheter du blé; il s'acquitta de cette mission avec tant de loyauté qu'il renvoya la plus grande partie de la somme qu'il avait reçue, ce qui lui valut le surnom de *Frugi*. CICÉRON, *in Verrem*, III.

Les faits que nous rapportons ici sont recueillis dans les fragments de Diodore de Sicile.

l'épée. Eunus, qui manquait du courage indispensable à un chef d'insurgés, s'enfuit avec 800 hommes, qui, sur le point d'être atteints, se tuèrent les uns les autres; pris dans une grotte où il s'était réfugié avec son cuisinier, son panetier, son baigneur et son bouffon, Eunus fut jeté dans les prisons de Morgantina, où il mourut rongé de vermine. Rupilius pacifia la Sicile, on peut deviner par quels moyens.

Des tumultes partiels se produisaient de temps à autre en Italie, d'autant plus dangereux que les Cimbres avaient passé les Alpes, et rappelaient Brennus de terrible mémoire. A Nocéra, trente esclaves s'insurgèrent et furent punis; à Capoue, deux cents eurent le même sort. Titus Minutius Vétius, chevalier romain et fils d'un père très-riche, s'éprit d'une esclave qui appartenait à un autre; ne pouvant vivre sans elle, il acheta ses faveurs au prix convenu de sept talents attiques. A l'échéance, n'ayant pas l'argent nécessaire pour dégager sa promesse, il demande un délai de trente jours; le second terme arrive, et Titus n'est pas encore en mesure de satisfaire son créancier; emporté par la violence de son amour, il a recours à des moyens extrêmes. Il se procure à crédit 500 armures qu'il fait transporter à la campagne, soulève 400 esclaves, se met à leur tête et ceint la couronne; il maltraite ses créanciers, envahit la ville, enrôlant quiconque se présentait, tuant ceux qui refusaient et donnant asile aux esclaves fugitifs. Le sénat prit de promptes mesures, et Lucius Lucullus, après une énergique résistance, vainquit Minutius, qui se donna la mort; ses complices furent tués, à l'exception d'Apollonius qui les avait trahis.

104. Lorsque Marius s'apprêtait à combattre les Cimbres, il avait obtenu du sénat l'autorisation de faire venir des secours des provinces d'outre-mer; à cet effet, il s'était adressé à Nicomède II, roi de Bithynie; mais ce prince lui répondit qu'il était hors d'état d'en fournir, attendu que le plus grand nombre de ses sujets avaient été enlevés par les exacteurs et vendus comme esclaves. Alors un décret du sénat défendit de réduire en esclavage, dans les provinces, tout individu de condition libre appartenant à une nation alliée de Rome; en conséquence, les proconsuls et les préteurs reçurent l'ordre de rendre la liberté à tous ceux qui l'avaient perdue.

En vertu de cet édit, Licinius Nerva, préteur de la Sicile, en affranchit 800 en peu de jours. A cette nouvelle, l'espérance et la passion de la liberté se réveillent chez tous les autres; les

honnêtes gens s'en alarment et, à prix d'argent, décident Nerva à suspendre les émancipations; le préteur renvoya dès-lors avec d'amers reproches tous ceux qui vinrent exhiber leurs titres pour obtenir la liberté. Irrités de cette iniquité, les opprimés ourdissent une conspiration. Trente esclaves appartenant à deux frères très-riches, prennent pour chef Darius, égorgent leurs maîtres et soulèvent les villes voisines; avant l'aube, ils ont recruté plus de 120 compagnons, et s'emparent d'une forte position dont ils confient la défense à quatre-vingts hommes bien armés. Nerva accourt; mais, ne pouvant les réduire par la force, il a recours à la trahison. Un certain Caïus Titinius, condamné à mort, sur la promesse de sa grâce, s'approche avec un drapeau de la forteresse des révoltés, feint de vouloir embrasser leur cause contre les oppresseurs, est élu chef et ouvre les portes. La plupart des esclaves meurent en combattant, et les autres sont précipités du haut des murailles.

Bientôt le bruit se répand que quatre-vingts autres esclaves se sont révoltés, qu'ils ont tué Publius Clonius, chevalier romain, et que leur nombre grossit auprès du mont Caprianus; devenus plus audacieux par l'hésitation du préteur qui n'ose pas les attaquer, ils se répandent dans le voisinage, recrutent des compagnons jusqu'à former un corps de huit cents hommes bien armés, et battent le perfide Titinius. Arrivés au nombre de six mille, ils nomment roi un certain Salvius Tryphon, habile aruspice, joueur de flûte et qui marchait en tête des processions solennelles.

Fuyant les villes comme des lieux de mollesse et qui rappellent la servitude, il les divise en trois corps, sous des chefs particuliers, avec ordre de battre la campagne et de rapporter le butin dans un lieu désigné. A la tête de 2,000 chevaux et de 20,000 fantassins, fiers de leur récente liberté, Salvius attaque Morgantina, et met en déroute les Romains, après leur avoir tué 600 hommes et fait 4,000 prisonniers; car il avait promis d'épargner quiconque déposerait les armes.

Cette victoire double son armée; il parcourt hardiment la campagne et promet la liberté à tous les esclaves de Morgantina; mais les maîtres leur avaient fait la même promesse, et les esclaves combattent Salvius avec tant de résolution, qu'il est obligé de se retirer. Ce danger était à peine passé, que le préteur annula l'engagement des maîtres. Trompés dans leurs espérances, les esclaves sortirent en foule pour se joindre aux révoltés.

D'autres soulèvements se produisirent à Ségeste, à Lilybée et 103.

ailleurs. Le Sicilien Athénion, homme énergique et astrologue, réunit dans cinq jours mille partisans; mais, en chef prudent, il n'accueillait que les fugitifs connus par leur courage, engageant les autres à ne pas abandonner leurs travaux, sauf à lui procurer des vivres et des renseignements. Il voulait encore qu'on respectât le territoire et les animaux d'un royaume que les astres lui avaient promis. A la tête de plus de 10,000 hommes, il assiégea Lilybée; mais, voyant qu'elle était imprenable, il dit que les étoiles lui conseillaient d'abandonner au plus tôt cette forteresse. Dans ce moment, on vit entrer dans le port des vaisseaux amenant des cohortes maures au secours des assiégés, qui firent une sortie de nuit et massacrèrent les révoltés; ce fait accrut la réputation de prophète d'Athénion.

A quoi bon décrire la condition du pays? Les tribunaux étaient fermés, et chacun agissait à sa volonté; les hommes libres, réduits à la misère, se livraient à tous les excès; personne n'osait franchir l'enceinte des murailles. Salvius réunit à Léontium 30,000 hommes, et célébra la fête des héros Paliques, honorés principalement en Sicile; il choisit pour résidence le fort de Triocala, autour duquel il bâtit une ville avec fossé, forum et palais, nomma un conseil et s'entoura de licteurs et des autres insignes de l'autorité. De là, ce roi des esclaves, émule des héros, fit proposer à l'autre chef de se joindre à lui; Athénion, faisant le sacrifice de sa dignité au salut commun, vint avec trois mille hommes, tandis que d'autres parcouraient la campagne et propageaient l'insurrection.

Rome, sentant la nécessité de frapper un coup décisif, envoya Lucius Licinius Lentulus avec 14,000 Romains, 800 Bithyniens, Thessaliens, Acarnaniens, 600 Lucaniens et pareil nombre de recrues. Athénion, au lieu de continuer la guerre par bandes, pour la meilleure tactique ce qui est encore des insurgés, présenta la bataille en rase campagne près de Scirtée, à la tête de 40,000 hommes. La discipline l'emporta; 20,000 esclaves furent tués, les autres dispersés. Athénion, blessé, se cacha parmi les morts, et profita de la nuit pour s'échapper; Triocala fut assiégée. Une partie des esclaves, découragés, parlaient de se remettre à la miséricorde des maîtres; mais les plus résolus leur persuadèrent qu'il valait mieux vendre chèrement leur vie que de la consumer au milieu des lentes tortures et des insultes de leurs bourreaux; alors, avec l'énergie que donne le désespoir, ils se précipitèrent sur les Romains, les rompirent et les forcèrent à s'éloigner de Triocala.

Cnéus Servilius, appelé au commandement de l'armée romaine, n'obtint aucun succès, tandis qu'Athénion, qui avait remplacé Salvius après sa mort, faisait triompher la cause des esclaves. Mais, pour leur malheur, les consuls eux-mêmes, Caïus Marius et Manius Aquilius, viennent les attaquer, les repoussent, les battent plusieurs fois et tuent Athénion; dix mille insurgés, qui avaient survécu à toutes les défaites, se réfugient dans des lieux fortifiés, d'où ils sont enfin expulsés. On dit qu'un million d'esclaves périrent dans cette guerre. Il n'en restait plus que mille sous les ordres de Satyrus, qui finirent par se rendre, et la magnanimité romaine les condamna à combattre contre les bêtes féroces. Ils voulurent du moins mourir noblement; lorsqu'ils se virent dans l'arène avec les armes en usage pour ces sortes de combats, ils se rangèrent près des autels et se tuèrent bravement les uns les autres. Resté le dernier, Satyrus se plongea son épée dans la poitrine, aux grands applaudissements du sénat et du peuple romain.

CHAPITRE XX.

GUERRE DE JUGURTHA. MARIUS ET LES CIMBRES. GUERRE SOCIALE.

Le spectre des Gracques était souvent évoqué pour troubler le repos des nobles, qui avaient cru s'assurer la domination en les assassinant. Opimius fut appelé à rendre compte de la mort des citoyens qu'il avait immolés; mais l'intervention de Papirius Carbon le fit absoudre. Le jeune Claudius Crassus se porta l'accusateur de Carbon lui-même, parce qu'il était devenu le défenseur de l'assassin des Gracques, après avoir été leur ami intime; il le pressa si vivement, que celui-ci prévint la condamnation en s'empoisonnant.

Mais les gens nouveaux, parmi lesquels figurait le redoutable Marius, devaient être, contre les nobles, les vengeurs les plus terribles du sang des Gracques. C. Marius était né de parents obscurs à Arpinum; n'ayant connu que tard la corruption et les raffinements de Rome, il conserva toujours quelque chose de rude et de sauvage. Jamais il ne voulut étudier les arts et la littérature, jamais le grec, en disant qu'il est ridicule d'apprendre la langue d'un peuple esclave. Au siége de Numance, il entretint une dis- 135.

cipline sévère, négligée par les autres, et déploya tant de courage que Scipion, à qui l'on demandait qui pourrait lui succéder un
118. jour, répondit en frappant sur l'épaule de Marius : « Celui-ci peut-être ». Cette parole éveilla l'ambition de l'Arpinate, qui, contraint de se frayer la route lui-même, dut patienter et se résigner à de longs refus, jusqu'au moment où, par la recommandation des Métellus, il obtint la questure, puis le tribunat. Il proposa alors un nouveau mode de donner les votes, à l'effet de réprimer la brigue ; le consul Cotta, l'ayant sommé de se justifier de cette innovation, Marius entra dans le sénat et le menaça de sa vengeance, s'il ne renonçait pas à son opposition ; il fit même arrêter Métellus, président du sénat et son protecteur, qui soutenait son adversaire.

Une telle audace le fit connaître aux patriciens et à la plèbe pour un homme inaccessible à la peur et aux égards, surtout, lorsqu'au risque de s'aliéner la populace, il se fut opposé à une
116. distribution gratuite de blé. Nommé préteur, malgré tous les obstacles, il nettoya l'Espagne des bandes qui l'infestaient ; puis, de retour à Rome, il se maria dans l'illustre famille Julia et s'occupa des affaires publiques, dans lesquelles il se distingua, non par les richesses, l'éloquence ou les intrigues, mais par un caractère de fer, une infatigable opiniâtreté au travail et un genre de vie populaire.

Les sénateurs et les chevaliers se partageaient alors la domination : aux sénateurs, les magistratures et l'autorité politique ; aux chevaliers, l'argent, les terres, les jugements ; une connivence réciproque assurait l'impunité à leurs excès, et tous leurs efforts tendaient à l'oppression du peuple. Marius, homme nouveau, peu habitué au tumulte du forum, ne savait pas louvoyer entre deux écueils ; inhabile aux menées politiques, il se montrait aussi pusillanime dans la gestion des affaires civiles qu'il était intrépide sur le champ de bataille. Il reconnut donc qu'il avait besoin de la guerre pour s'élever au premier rang, et les occasions de combattre ne lui manquèrent pas.

Outre l'Italie propre, Rome dominait alors sur les neuf provinces dont nous avons déjà parlé. Au temps fabuleux d'Hercule, qui fonda, dit-on, Monaco (*Portus Herculis Monœci*), c'est-à-dire seul au milieu de la barbarie, la civilisation grecque avait apparu sur le rivage méridional de la Gaule ; plus tard une colonie de Phocée y fonda Marseille, d'où sortirent Karsiki, Litharista, Olbia avec la citadelle de Heyron. Les Massaliotes

fondèrent Antipolis (*Antibes*), c'est-à-dire ville avancée, et bientôt Nicea (Nice), ou bien la Victoire, en souvenir d'une grande bataille contre les naturels; mais jamais ils ne purent gagner l'affection des vaincus. Harcelés par les Ligures, les Massaliotes demandèrent secours à Rome, dont les légions, pour la première fois, traversèrent les Alpes, sous la conduite de Fulvius Flaccus, l'ami des Gracques. Sextius Calvinus, son successeur, plus heureux que lui, fonda la ville d'Aix (*Aquæ Sextiæ*); Licinius Crassus établit une colonie à Narbonne, dont le port servait de station à la flotte, et vers laquelle, au préjudice de Marseille, se dirigeait le commerce d'Italie, d'Afrique et d'Espagne. Quintus Fabius, après ses victoires sur les Allobroges et les Arvernes, réduisit la Gaule méridionale en province consulaire (Provence), ce qui veut dire que, tous les ans, un consul devait s'y rendre avec l'armée. Les Baléares, pirates et fauteurs des Carthaginois, toujours indociles au joug, furent tous exterminés, et leur nombre s'élevait à trente mille; puis on édifia dans les deux grandes îles les villes de Palma et de Polentia. Quintus Métellus y transporta des colons et reçut les honneurs du triomphe. Cæcilius Métellus, qui désirait aussi les mêmes honneurs, envahit la Dalmatie sans motifs, la soumit sans obstacles, et satisfit son ambition.

Cette famille des Métellus, pendant longtemps, occupa le premier rang à Rome; douze membres de cette famille, en douze ans, obtinrent le consulat, ou la censure, ou le triomphe, et Quintus le Macédonique est cité par les historiens pour son bonheur extraordinaire (1). Né d'une famille illustre, dans une cité illustre, d'une force corporelle à l'épreuve des plus grandes fatigues, doué de belles qualités, il eut une femme sage et féconde; il établit ses filles avec avantage, et put voir ses petits enfants. Sur quatre fils, il en vit trois consuls, et les deux que nous venons de mentionner furent surnommés le Baléarique et le Dalmatique pour leurs triomphes; il mérita lui-même, avec le titre de Macédonique, des faveurs, des honneurs, des dignités, des commandements autant qu'il en put désirer. L'insulte qu'il reçut du tribun Atinius et l'inimitié du second Africain furent les seuls déplaisirs qu'il eût éprouvés; mais l'outrage du premier tourna au profit de sa gloire. Lorsque Scipion fut mort, il dit à ses fils :

(1) *Vix ullius gentis, ætatis, ordinis hominem inveneris, cujus felicitatem fortunæ Metelli compares.* VELLÉIUS PATERCULUS, I, 12.

« Allez et honorez ses funérailles, car vous n'en verrez jamais d'un plus grand citoyen. » Prince du sénat, il mourut avec calme dans un âge avancé, et fut porté sur le bûcher par ses fils, tous illustres.

Après avoir dompté Carthage, les Romains réduisirent en province la Zeugitane et le petit nombre de villes maritines qui étaient restées fidèles à sa rivale. Les pays qui avaient conservé leur indépendance étaient: la Mauritanie, qui s'étendait de la Méditerranée à la Gétulie, et de l'Atlantique au fleuve Molokath (*Malva*) et sur laquelle régnait Bocchus; enfin la Numidie, tout entière sous la domination du roi Massinissa, et qui, à partir de ce même fleuve, allait se terminer aux frontières de Cyrène. Micipsa, fils de ce dernier, vécut toujours dans le vasselage des Romains;
119. en mourant, il laissa deux fils, Hiempsal et Adherbal; mais, dans la crainte que l'entreprenant Jugurtha, son neveu, ne se prévalût de leur jeunesse pour les dépouiller, il lui donna une part de son héritage en lui rappelant les bienfaits dont il l'avait comblé, et lui recommandant ses deux cousins. Parenté, reconnaissance, que signifient-elles pour un ambitieux? Jugurtha, intrépide sur le champ de bataille, rusé dans le conseil, d'un caractère fier, le premier à frapper le lion à la chasse ou l'ennemi dans les combats, s'était acquis l'amour du peuple, qui se laisse aisément fasciner par le spectacle de la force; d'un autre côté, ses relations avec les Romains l'avaient convaincu qu'on pouvait tout obtenir d'eux avec de l'argent. Résolu à régner seul, il achète donc plusieurs amis à Rome, fait périr Hiempsal, entoure de piéges Adherbal, lui déclare ouvertement la guerre, le dépouille de son royaume et le force à chercher un refuge à Rome.

Triste asile pour la victime qui n'y apportait que son droit! Il s'empressa de rappeler au sénat les services de Massinissa, la scélératesse de Jugurtha, et, comme allié, invoqua sa protection; mais Jugurtha avait envoyé des ambassadeurs, avec mission de répandre et de prodiguer l'or plutôt que de se disculper. Il réussit, et, si quelques âmes honnêtes prirent la défense d'Adherbal, la plupart lui refusèrent l'héritage réclamé; le sénat envoya des commissaires chargés de partager le royaume entre les deux compétiteurs, et de recommander à Jugurtha de respecter son cousin. Jugurtha, bien qu'il eût obtenu à prix d'argent la meilleure part, supportait un rival avec impatience, et il assiégea
113. Cirtha (*Constantine*), capitale d'Adherbal. Dans cette ville, comptoir de l'Afrique, beaucoup d'Italiens avaient établi leur

demeure et des banques ; à la nouvelle du danger qui les menaçait, le sénat romain résolut d'y envoyer promptement une armée. En attendant, une nouvelle députation, à la tête de laquelle se trouvait Scaurus, président du sénat et d'une austérité catonienne, cite à Utique Jugurtha, qui se présente avec assurance ; aux reproches et aux menaces qu'on lui adresse, il ne répond que par de vaines excuses, et finit par accuser Adherbal d'avoir attenté à ses jours. Puissance de l'or ! l'intègre Scaurus trouve ses raisons excellentes, et revient à Rome. Jugurtha presse le siége ; Adherbal, à l'instigation des Italiens qui lui conseillent de se conserver, puisque Rome ne peut manquer de le rétablir dans son royaume, rend la ville, sous la condition de la vie sauve pour tous ; Jugurtha promet, mais aussitôt il fait égorger Adherbal et tous les marchands italiens.

Les hommes de bien frémirent d'indignation ; cependant 112.
les personnages vendus à Jugurtha seraient parvenus à couvrir
d'un voile ce grave méfait, si le tribun Caïus Memmius n'avait
pas révélé la honteuse vénalité des patriciens : « Il y a quinze
« ans, ô peuple, que tu es le jouet d'une poignée d'ambitieux ;
« tu laisses égorger les tuteurs de tes droits, avilir ton courage ;
« tu as peur de ceux qui devraient trembler devant toi. Je n'ex-
« cite pas à repousser l'injustice par les armes ; à quoi bon ?
« puisque leurs vices suffisent pour causer la ruine de ces hommes.
« Après la mort des Gracques, assassinés sous le prétexte qu'ils
« aspiraient à la couronne, un grand nombre de citoyens furent
« proscrits, incarcérés, non pas en vertu de la loi, mais pour
« satisfaire le caprice des nobles. Naguère tu t'indignais en se-
« cret de voir le trésor dilapidé, les tributs des rois et des peuples
« ravis par quelques nobles ; et ces nobles, en possession des
« grandes dignités et d'immenses richesses, après avoir livré
« aux ennemis les lois, la majesté de l'empire, tous les droits
« divins et humains, loin de rougir de leur conduite, étalent
« leurs sacerdoces, leurs consulats, leurs triomphes, comme si,
« résultat de l'usurpation, ils pouvaient être honorables. Les es-
« claves ne veulent pas se soumettre aux injustices de leurs
« maîtres ; et vous, Romains, nés pour commander, vous sup-
« portez la servitude ! Or, les envahisseurs de la république,
« savez-vous ce qu'ils sont ? des gens d'une cupidité monstrueuse,
« gorgés de sang et de crimes, qui font trafic de la bonne foi, de
« l'honneur, de la piété, de la vertu ; plus ils sont rois, et plus
« grande est leur sécurité. La terreur, qui favorise leurs attentats,

« envahit vos âmes affaiblies, tandis que les désirs; les haines, « la frayeur même les rapprochent, non pour faire amitié; mais « pour conspirer votre ruine! Si vos pères ont eu la gloire de « conquérir le droit, c'est votre devoir de le conserver. Poursui- « vez ces hommes qui livrent honteusement la république à l'en- « nemi; poursuivez-les régulièrement à l'aide de témoignages; « et ne souffrez pas une paix qui assure l'impunité de Jugurtha; « la possession d'immenses richesses dans les mains de quel- « ques-uns, et couvre la république de honte et d'opprobre. Pour « moi, je me résignerais à voir ces misérables échapper au châ- « timent; si l'indulgence ne devenait pas la cause de votre perte; « et c'est parce que l'indulgence ne leur a pas enlevé le pouvoir « de nuire dans l'avenir, que vous devez combattre pour votre « liberté, ou tomber dans l'esclavage. Ils veulent dominer; et « vous voulez être libres; quel arrangement est possible? Et non- « seulement ils ont dilapidé les deniers publics, ruiné les alliés, « crimes devenus trop communs; mais ils ont livré à votre en- « nemi le plus dangereux l'autorité du sénat, la majesté de l'em- « pire; la république a été vendue à Rome et dans les camps. »

La plèbe, émue, voulut juger cette cause; et le sénat effrayé décréta la guerre, dont il chargea le consul Calpurnius Bestia. Mais celui-ci la considérait comme un trafic, et d'ailleurs il emmenait avec lui Æmilius Scaurus, également disposé à se vendre; aussi, après quelques démonstrations vigoureuses; ils acceptèrent une conférence avec Jugurtha, lui accordèrent la paix à de larges conditions, et le sénat la ratifia par égard pour Scaurus ou par complicité.

Restait la redoutable clameur populaire, et le tribun Memmius somme Jugurtha de venir à Rome pour se justifier. Connaissant désormais les armes dont il doit faire usage, le Numide n'hésite pas à se présenter. Memmius lui ordonne devant les juges de nommer ceux qu'il a achetés à prix d'argent; mais l'autre tribun, Bébius, lui défend de parler. Bien plus, comme Massiva, parent d'Adherbal, soutenait vigoureusement sa cause, le roi Numide le fait assassiner au milieu de la cité; puis il sort de Rome, et dit en tournant une dernière fois ses regards vers ses murs : *Ville à vendre, pourvu que tu trouves un acheteur!*

Les hostilités sont reprises; mais la guerre marche avec lenteur, sous le consul Albinus et son père Aulus. Le premier, comme coupable de corruption, est exilé avec Calpurnius Bestia, Opimius Népos et d'autres; Aulus n'échappe à Jugurtha qu'en passant

sous le joug avec son armée. Pour effacer cette honte, on envoya Cæcilius Métellus, qui, inaccessible à la corruption comme à la pitié, fait à Jugurtha une guerre d'extermination, emploie ses propres armes, c'est-à-dire corrompt ses familiers, et le pousse jusqu'aux limites du grand désert; où il le force à demander la paix. D'après les conventions qu'on lui impose, il donne 20,000 livres d'argent, des chevaux, des armes, tous ses éléphants, et livre les déserteurs, dont trois mille sont passés au fil de l'épée, brûlés vifs ou mutilés; mais, lorsqu'il apprend qu'on lui ordonne de se rendre lui-même auprès du proconsul, il s'écrie. « Un sceptre est moins lourd que des chaînes! » Il recommence la guerre, discipline les Gétules et soulève contre les Romains Bocchus, son beau-père, roi de Mauritanie.

C. Marius, lieutenant de Métellus, lui rendit de grands services : prévoyant et circonspect plus que personne, il l'emportait encore sur tous les autres par la patience et la frugalité; il s'attirait l'affection des soldats en mangeant de leur pain, en partageant leurs fatigues et leurs dangers, si bien qu'à leur retour en Italie; ils répétaient que cette guerre ne finirait que lorsque Marius commanderait l'armée. Telle était l'ambition de Marius, qui n'oubliait pas la flatteuse prédiction du vainqueur de Carthage; il cherchait donc à supplanter Métellus. Nommé consul malgré lui, il l'accusa de traîner en longueur une guerre qu'il aurait pu terminer d'un seul coup. Mécontents de ces hostilités prolongées qui interrompaient leur commerce, les chevaliers appuyèrent Marius; il fut encore soutenu par le bas peuple, qu'il enrôla le premier dans la milice pour combler les vides occasionnés par la diminution du nombre des propriétaires; puis il flattait la plèbe en lançant d'insolents sarcasmes contre l'ancienne noblesse, déshonorée par ses actes, disait-il, tandis que les hommes nouveaux s'élevaient par leurs propres mérites.

Mis à la tête de l'armée de Numidie, Marius prend Capsa, dont il fait périr tous les habitants, malgré la promesse de la vie sauve, et poursuit, devancé par la terreur, le cours de ses victoires. Bocchus, découragé, sollicite l'amitié des Romains et l'achète par une trahison; il livre son hôte et son gendre à Sylla, qui l'envoie à Rome. Les citoyens accouraient avec une avide curiosité pour contempler ce Jugurtha qui menaçait de perpétuer la guerre, tant il savait varier ses ressources, unir la ruse au courage. Marius le traîna derrière son char; à la vue de ses fers, au bruit de la foule insolente, le vaincu éprouvait des frémissements qui

faisaient dire aux Romains qu'il était tombé en démence. Jeté en prison, on lui arracha les oreilles pour lui enlever les boucles d'or qu'il portait; puis, enfermé nu dans un cachot, il ne prononça que ces paroles : « Que vos étuves sont froides! » Au bout de six jours, il mourut de faim. La Numidie fut partagée entre l'infâme Bocchus et les deux petits-fils de Massinissa, Hiempsal et Jarbas, sauf la partie limitrophe de la province que Rome se réserva; c'est ainsi qu'elle affaiblissait en divisant. Les Grecs s'étaient établis à l'autre extrémité de la Syrte, dans la Cyrénaïque, qu'ils avaient colonisée. Apion, roi de cette contrée, la laissa par testament aux Romains, qui la déclarèrent libre; outre les avantages d'un riche commerce, elle fournissait le moyen de surveiller l'Égypte, service que rendait la province à l'égard de la Numidie.

Marius avait rapporté d'Afrique 3,800 livres d'or en barres, 5,775 d'argent et 28,700 drachmes en argent monnayé. Ce triomphe excita la jalousie des nobles; cet homme nouveau et grossier qui mettait l'éclat des actions au-dessus d'un sang semi-divin et de richesses traditionnelles leur devenait chaque jour plus insupportable; par opposition, les fauteurs de la plèbe s'enhardirent, et, sur la proposition des tribuns, l'élection des pontifes fut transférée au peuple. En outre, on établit qu'un sénateur dégradé par le peuple ne pourrait plus être réintégré, et que tout allié latin qui accuserait un sénateur avec la preuve à l'appui, obtiendrait le plein droit de cité. La question même de la loi agraire fut reprise; mais une nouvelle invasion des peuples du Nord détourna des luttes intérieures pour agrandir le vainqueur de Jugurtha.

La plus forte des hordes cimbriques restées au delà du Rhin, comme nous l'avons dit précédemment, était établie sur le rivage de l'Océan septentrional, dans la péninsule cimbrique, qui porte aujourd'hui le nom de Jutland, à peu de distance des Teutons de la Baltique. Refoulés par une terrible irruption de la mer, 300,000 guerriers, avec leurs enfants et leurs femmes, descendirent jusqu'au Danube qu'ils traversèrent, se jetèrent sur le Norique, et mirent le siége devant Moréia, clef de l'Italie, vers les Alpes Tridentines. Après avoir battu le consul Papirius Carbon, la horde dévasta toute la contrée du Danube à l'Adriatique, des Alpes aux montagnes de Thrace et de Macédoine; puis, chargée de butin, elle s'enfonça, au bout de trois ans, dans les vallées des Alpes Helvétiques.

La vue de ces riches dépouilles excita la cupidité des Ambrons, des Tugènes, des Tigurins, tribus galliques établies dans la contrée, qui se précipitèrent avec eux vers le Rhône sur la nouvelle province romaine; près du Léman, les barbares remportèrent une grande victoire, où périt le consul Cassius Longinus; les légions n'échappèrent à la destruction qu'à des conditions honteuses. Pendant que les Cimbres se livraient aux douceurs d'un beau climat et d'une opulence toute nouvelle, Servilius Cépion, accouru d'Italie, reprit Toulouse, abandonnant au pillage les immenses richesses que les Volkes et les Tectosages y avaient rapportées de leurs anciennes déprédations. Il dirigea sur Rome 1,000 livres d'or et 15,000 d'argent; mais des agents, voleurs supposés, qu'il aposta sur la route, enlevèrent le butin pour son compte. Telle était la loyauté de certains généraux.

De nouvelles hordes de Gaulois parurent; Manlius vint au secours de Cépion, et ces deux généraux furent battus si complétement qu'ils eurent grand'peine à se sauver avec dix cavaliers; une sixième armée romaine fut détruite par ces barbares. Les vainqueurs, pour accomplir un vœu et faire hommage au dieu Bélen, jetèrent dans le Rhône l'or, l'argent, les chevaux, tuèrent les prisonniers et ravagèrent tout le pays situé entre les Alpes et les Pyrénées. Les Romains se rappellent alors les désastres de l'Allia et le Capitole assiégé par les Gaulois-Cimbres : on consulte, avec un effroi superstitieux, un certain Batabate qui faisait le métier de prophète; on vote un temple à la Bonne Déesse; tout citoyen est appelé sous les armes. Mais quel sera le Camille qui pourra sauver Rome avec le fer et non avec l'or? le général qui revenait alors couronné des lauriers numidiques.

Bien que l'art de la guerre exige de grandes connaissances, il arrive souvent qu'un soldat grossier devient un général excellent. Marius, comme soldat ou capitaine, avait remarqué les défauts de la légion qui, jusqu'alors, avait paru la plus belle ordonnance militaire; la réformant de fond en comble, il la composa tout entière d'infanterie pesante, bien que les noms d'hastaires, de princes et de triaires fussent conservés. Tous les soldats eurent le même uniforme; il organisa la cohorte de manière qu'elle pût combattre sur toute espèce de terrains. A l'innovation militaire joignant la réforme civile, il admit dans la légion les prolétaires : mesure d'autant plus nécessaire que la classe des cultivateurs libres, qui la remplissait d'habitude, s'épuisait chaque jour davantage. Marius pouvait dire comme Pyrrhus : « Je n'ai

besoin que d'hommes robustes ; je saurai en faire des soldats. »

Sous le prétexte de compléter ces innovations, Marius, au mépris des lois qui, cette fois encore, se turent devant les armes, se fit accorder le consulat pour les quatre années suivantes. Après avoir réorganisé l'armée, il la conduisit en Provence. Pour flatter la superstition, il eut recours à un expédient grossier comme lui ; sa femme, par ses ordres, lui envoya une certaine Marthe, espèce de devineresse, native de Syrie, qui feignait de suggérer ou d'approuver les mesures que Marius jugeait convenable de prendre. Mais, en même temps, il habituait ses recrues à la discipline la plus sévère et à la fatigue, en leur faisant exécuter des travaux très-pénibles, entre autres la *Fossa Mariana*; ce canal, qui permettait aux navires d'entrer dans le Rhône sans traverser la vase et les sables qui barraient son embouchure, devint une source de richesses pour les Marseillais.

Une division des Cimbres, obéissant au vague instinct du pillage, avait pris la route de l'Espagne ; mais, arrêtée par l'opiniâtre résistance des Celtibères et du préteur Marius Fulvius, elle revint vers l'Italie par l'Helvétie et le Norique, tandis que les Gaulois et les Teutons descendaient les Alpes Maritimes. Ces barbares, à la stature gigantesque, au regard farouche, aux armures bizarres, étaient d'un aspect formidable ; leur roi Teutobochus, qui franchissait d'un saut quatre et même six chevaux de front, défia Marius en combat singulier ; le consul lui répondit : « Si tu es las de vivre, va te pendre. »

La jeunesse de Rome frémissait à ces défis ; elle frémissait encore lorsque les Teutons, défilant devant elle, lui criaient : « Nous allons trouver vos femmes ; n'avez-vous rien à leur mander ? » Marius modérait l'impatience de ses soldats ; mais, quand il les vit exaltés par cette longue attente du combat, il les conduisit contre l'ennemi, qu'il battit complétement près d'*Aquæ Sextiæ*. Les femmes des Teutons, accoutumées à suivre leurs maris à la guerre pour exciter leur courage, voyant qu'ils cédaient au choc, prirent les armes et empêchèrent les Romains d'envahir le camp ; il fallut recommencer la lutte, et une seconde défaite porta à près de 300,000 le nombre des Teutons morts ou prisonniers.

Sur ces entrefaites, les Cimbres traversaient les Alpes ; assis sur leurs boucliers, ils se laissaient glisser tout nus au milieu des glaces, à côté d'horribles précipices ; comme pour braver le danger et les intempéries. Descendus par le Tyrol dans la vallée de l'Adige, ils roulèrent des fragments de roches contre le pont

construit par les Romains; et, à force de blocs de pierre et d'arbres, parvinrent à resserrer le cours du fleuve. L'armée du proconsul Catulus fut saisie d'une telle frayeur que beaucoup de soldats prirent la fuite pour ne s'arrêter qu'à Rome. De ce nombre fut le fils d'Æmilius Scaurus, qui se tua, son père lui ayant fait dire de ne plus se présenter devant lui.

Les Cimbres parcoururent sans obstacles le pays abandonné, et si, dans la chaleur de la victoire, ils avaient continué leur marche sur Rome, elle aurait couru le plus grand danger; mais, comme ils avaient donné rendez-vous aux Teutons sur la rive du Pô, ils s'y arrêtèrent pour les attendre. Les délices du climat italien, le pain, le vin, la viande cuite, énervèrent leur brutale férocité; mais, au lieu des Teutons, arrivait Marius avec une armée enhardie par la victoire. Les Cimbres lui envoyèrent des ambassadeurs qui lui dirent : « Laissez-nous ces terres pour nous et nos alliés, sinon nous tomberons sur Rome. — Vos alliés, leur répondit-il, n'ont plus besoin de terre; ils en ont qu'ils garderont éternellement. » Boïorix, leur roi, refusant de croire à ces paroles, vint lui-même au camp romain pour s'assurer que les chefs teutons étaient prisonniers, et fixer, d'accord avec Marius, le lieu et le jour du formidable duel. Il fut convenu que la bataille se donnerait à la fin de juillet dans la plaine de Verceil (1), où les Cimbres ne purent déployer toutes leurs forces; la discipline, et l'habileté de Marius à profiter du soleil et du vent, donnèrent la victoire aux Romains. Les femmes des Cimbres, retranchées dans le camp et vêtues de deuil, demandèrent qu'on respectât leur pudeur, et qu'on les donnât comme esclaves aux vierges, prêtresses du feu; sur le refus des Romains d'accéder à leurs chastes désirs, elles tuèrent leurs enfants et se pendirent ensuite, laissant leurs cadavres sous la garde des chiens,

(1) On a discuté sur le lieu de cette bataille, comme sur un des points les plus importants. Cluverius, dans l'*Italia antiqua*, liv. I, c. 23 ; Cellarius dans la *Geographia antiqua;* Durandi, *Sulla condizione dell'antico Vercellese ;* Nieuport, dans l'*Historia reipublicæ et imperii romani*, tom. II, I, 7; Ottavio Ferrari, dans les *Dissertationes Insubricæ*, et, plus longuement, Napione, dans les *Memorie dell'Academia di Torino* de 1839, le placent à la Tosa près de Verceil; Maffei et Carli dans les *Storie di Verona*, Filiasi dans les *Vénitiens*, Pignorius, dans les *Origini di Padova*, Sigonius, Panvinius et, après beaucoup d'autres, Walckenaer, dans les *Mémoires de l'Institut*, 1812, l'établissent à Vérone. Si l'on compare l'impétueux Adige à la petite Tosa, c'est le fleuve qui répond le mieux à ces forêts que les Cimbres y jetèrent.

qu'on ne put éloigner qu'en les exterminant à coups de flèches.

Les bulletins, avec leur habituelle exagération, firent croire à la plèbe ignorante d'alors et, plus tard, aux savants, que 120,000 Cimbres avaient péri dans cette bataille, et 300 Romains seulement. Les prisonniers furent distribués aux villes comme esclaves publics, ou destinés aux combats de gladiateurs. Cette victoire, dont le mérite principal appartenait au consul Catulus, fut attribuée par la faveur populaire à Marius, auquel on rendit des honneurs plus qu'humains. Il fut proclamé le troisième Romulus et comparé à Bacchus; lui-même, enorgueilli de sa fortune, ne buvait que dans la coupe dont ce dieu, selon la tradition, s'était servi après la conquête des Indes. Nommé consul pour la sixième fois, il pouvait tout ce qu'il voulait; il disait: « La plupart, « ô Quirites, n'exercent pas le consulat avec les mérites qu'ils « ont déployés pour l'obtenir; ils sont d'abord actifs, suppliants, « modérés; puis ils passent le temps dans la paresse et l'orgueil. « Moi, je l'entends autrement, et je vois tous les yeux fixés sur « moi. Vous me chargeâtes de faire la guerre à Jugurtha, ce « qui me valut la haine mortelle des nobles. Vous voyez s'il vaut « mieux confier l'entreprise à un homme d'antique race et d'il- « lustres aïeux, mais sans aucune expérience de la guerre, qui « tremble et se hâte, ou choisir un homme du peuple pour lui « conseiller ce qu'il doit faire; car il arrive souvent que celui « que vous nommez chef, se donne lui-même un autre chef. J'en « connais qui, appelés au consulat, se sont mis à lire les exploits « de leurs ancêtres et des Grecs (1). Mais moi, homme nouveau, « les choses qu'ils lisent, je les ai vues; ce qu'ils apprennent « dans les livres, je l'ai appris en combattant. Ils méprisent mon « obscure naissance, et moi leur indolence; on me reproche à « moi les torts du hasard, mais à eux, des fautes personnelles. « Supposez qu'on puisse demander à leurs aïeux s'ils voudraient « m'avoir engendré, moi ou eux, croyez-vous qu'ils ne répon- « draient pas qu'ils choisissent pour fils celui qui vaut le mieux? « Lorsqu'ils vous parlent, ils ne cessent de vanter leurs ancêtres, « croyant se rendre plus illustres par leurs hauts faits, tandis « qu'ils sont, au contraire, comme une lumière qui fait ressortir « leur dégradation. Je n'ai pas de telles choses à étaler; mais je « puis raconter mes propres actions : mes armoiries et mes gé- « néalogies à moi, sont des étendards, des récompenses mili-

(1) Il fait peut-être allusion à Lucullus. Pour moi, j'y vois moins les sentiments de Marius que ceux de Salluste, auteur de cette boutade.

« taires, d'honorables cicatrices. Tels sont mes titres, qui ne me
« viennent pas d'héritage, mais que j'ai acquis au milieu des pé-
« rils. Je ne suis pas non plus habile dans l'art de la parole, et
« je n'ai pas appris le grec, mais à frapper l'ennemi, à faire
« manœuvrer des soldats, à ne rien craindre que l'infamie, à
« supporter le froid et le chaud, la faim et la fatigue. C'est à
« quoi j'habituerai les soldats, sans leur réserver, toutefois, les
« fatigues à eux, et la mollesse à moi, ce qui fait qu'on est, non
« pas le commandant, mais le maître de l'armée. On m'appelle
« grossier, parce que je ne sais pas ordonner de splendides festins,
« et que je n'ai pas de bouffon, ou de cuisinier qui me coûte plus
« cher qu'un fermier; je l'avoue, car j'ai ouï dire à mon père
« que les bonnes manières conviennent aux femmes, et le tra-
« vail à l'homme; que l'homme de bien doit rechercher la gloire
« plutôt que la richesse, et que les armes ornent mieux que des
« meubles somptueux. Que les nobles fassent donc ce qui est de
« leur goût, c'est-à-dire qu'ils boivent et courtisent les femmes;
« quoique vieux, qu'ils passent leur temps, comme s'ils étaient
« jeunes, dans les orgies, adonnés au ventre et à autre chose;
« qu'ils nous laissent à nous la sueur, la poussière et les occu-
« pations que nous préférons à celles qui font leurs délices. Mais
« ils ne le souffrent pas, et, après s'être souillés de crimes, ils
« enlèvent les récompenses dues aux hommes de bien; leur
« mollesse et leur oisiveté ne sont pas seulement un obstacle pour
« la république, mais une cause de ruine. »

Si l'on en croit la faction aristocratique, qu'il ne se borna point à comprimer, mais qu'il insulta, il ne faut voir dans Marius qu'un furieux, avide de sang; cependant, malgré notre répugnance à flatter les héros, nous apercevons dans la conduite de Marius en faveur de la classe plébéienne, des opprimés et des Italiens en général, un sentiment d'intérêt qu'il est difficile de toujours attribuer à des vues politiques. D'un naturel sauvage que l'éducation n'avait pas adouci, il s'abstenait pourtant de conseiller la guerre; on l'entendait même, par intervalles, manifester son désir du repos. Malheureusement, à Rome, on ne parvenait à la première dignité qu'après avoir exterminé des ennemis en grand nombre, c'est-à-dire après s'être habitué dans les camps à un commandement rigide, au despotisme de la volonté, à la cruauté même. Marius avait contracté toutes ces habitudes, mais il était resté pur des bassesses, de la déloyauté et de la corruption si communes parmi ses contemporains. L'or de Ju-

gurtha fut sur lui sans pouvoir ; loin de porter envie à la gloire du jeune Sylla, il voulut l'associer à son triomphe ; lorsque le futur dictateur, devenu son ennemi, vint chercher un asile dans sa demeure pour échapper aux bourreaux qui le poursuivaient, il le sauva. Il agissait en soldat, et souvent il lui échappa de dire que le bruit des armes l'empêchait d'entendre la voix de la loi.

De nouvelles luttes se préparaient, non pas avec les barbares, mais dans l'Italie même, sur la géographie de laquelle il est nécessaire de jeter un coup d'œil, avant qu'elle soit confondue dans le nom romain.

Les Alpes n'étaient pas encore la limite précise de la Péninsule. Au milieu de leurs gorges et jusqu'à la base méridionale, il y avait la Rhétie, qui s'étendait dans ce qu'on appelle aujourd'hui les vallées de l'Ossola, de Vogogna, de la Leventine, de la Valteline, de Camonica, de Trompia, entre les Breuniens et les Tridentins. On donnait le nom de Gaule cisalpine au territoire borné au nord et à l'ouest par les Alpes, au sud-ouest par le Var, à l'est par l'Arsa, au midi par la Macra, les Apennins et le Rubicon ; elle se divisait en cispadane et transpadane à cause du Pô. La région du nord-est s'appelait Vénétie et Istrie, et Ligurie celle du sud-ouest.

Les Ligures, entre les Alpes, l'Apennin, la Macra et la mer, avaient pour voisins, à l'est et au nord, les Gaulois, et les Étrusques au sud-est ; le Var, au couchant, les séparait des Ligures de la Gaule, établis sur le versant occidental des Alpes maritimes et sur le littoral, sous le nom de Salyes ou Saluyes, d'Oxybes, de Décéates, de Suètres, de Quariates, d'Adunicates. A l'orient des Alpes maritimes se trouvaient les Védiantes ; au nord des deux ports marseillais de Nice et de Monaco, les Intéméliens et les Ingaunes. Gênes, port des Ligures, peut-être indépendant des autres tribus, était situé au levant. A l'est de cette ville, les deux rives de la Macra furent peuplées par les Apuans, à qui Lucques semble avoir appartenu (1).

(1) Entre Nice et Gênes, on trouve *Tropæa Augusti* (Turbia), ainsi appelée du monument qu'on y éleva depuis en l'honneur d'Auguste ; *Olivula Portus* (Villefranche) ; *Avisio Portus* (Eza), *Costa Balenæ* (Torre di Larma), *Tavia, Portus Maurici*, *Lucus Bormani* (Borganzo) *Vada Sabatia*, *Savo*, *Vico Virginis* (Legine), *Alba Docilia* (Albissola), *ad Navalia* (Laban), *Hasta ad Figlinas* (Feggino). A l'est de Gênes, il y avait *Ricinum* (Recco), *Portus Delphini* (Portofino), *ad Salaria* près de Campi, *Se-*

Dans les Apennins, sur le versant méridional, habitaient les Hercates, les Lapicins, les Carules, les Friniates auprès des Apuans; sur le côté septentrional, entre le Jala (Staffora) et les Alpes, les Vibelles, les Magelles, les Emburiates, les Casmonates, les Illuates, les Célélates, les Cerdiciates; à l'occident, sur le Tanaro, les puissants Statielles; sur le cours supérieur du Pô, les Vénètes, et, à ses sources, les Vagiens d'origine celtique (1).

En suivant la courbe des Alpes, dont les cimes étaient occupées par des races belliqueuses, on rencontrait les puissants Taurini, dans les vallées inférieures, « là où la Doire tombe dans le Pô; » (2) au nord et à l'est, les Libyques sur la Sésia, les Lèves sur le Tésin (3). Plus haut, dans les vallées des Alpes, les Ségusiani vivaient sur la petite Doire, et les Salasses sur la grande Doire, où, depuis, Auguste bâtit Aoste à cheval sur les deux routes des Alpes Grecques et Pennines. Les Lépontins, qui donnèrent leur nom aux Alpes situées entre le mont Rose et le petit Saint-Bernard, possédaient quelques villes dans la Gaule cisalpine, entre autres Omegna.

La Gaule Transpadane était partagée entre les Insubres et les Cénomans; aux premiers étaient soumis les Marices, qui habitaient entre les Lèves du Tésin et les Vertacomagores, et les Orobii, établis à Novare, Côme et Bergame (4). Les Cénomans

gesta Tigullorum (Sestri du Levant), *Tegolata* (Trigoso), *ad Monilia*, *Bodetia* (Bonassola), *Portus Veneris*, *Eryx* (Lerice).

(1) Le long du Pô on rencontrait les villes de *Ceriali* (Ceresole), *Carea*, (Chieri), *Industria*, près de Verrua, *Ceste* (Moncestino peut-être) *Rigomagus* (Rinco), *ad Medias*, *Valentinum* (Valenza); au midi de ces villes et près du Tanaro, *Diovia* (Mondovi), *Potentia* (Carrù), *Polentia*, *Albea Pompeia;* non loin du Belbo, *Calanicum* (Calizzano), *Ceba*, *Crixia* (Bocchetta del Censio), *Nicea* (Nizza della Paglia), *Urbs* (Orba), *Libarna* (Montechiaro); au midi, près d'Ercate, *Boacæ* (Bozzolo), *Rubra* (Terra Rossa).

(2) Là étaient *Taurasia*, appelée ensuite *Augusta Taurinorum*, *Graioceli* (Bragella), *Magelli* (Moneglia), *ad Fines* (Avigliana), *ad Duodecimum* (Giaconera) *ad Octavum* peut-être, *Vibiforum colonia* (Pignerol).

(3) On y voyait *Rauda* (Rotta) où l'on croit qu'étaient les champs Raudiens fameux par la défaite des Cimbres; *Collula* (Cozzo), *Carbantia* près de Castagna, *Laumellum*, *Durii* (Dorno), *Quadrata*, *Lambrus* (Castel Lambro), *Tres Tabernæ*, près de Borghetto, *ad Rota* (Orii).

(4) Outre *Mediolanum*, il y avait les villes de *Melpum* (Melzo peut-être); *Laus Pompeia* (Lodi), qui fut colonisée par le père de Pompée; *Forum Diuguntorum* (Crema peut-être); *Acerræ* (Pizzighettone) sur l'Adda, la

avaient occupé les villes, peut-être d'origine étrusque, de Brescia avec sa forteresse, de Vérone et de Mantoue. Au Mincio finissait le doux parler vénète et commençait l'âpre gallique.

La Gaule cispadane, entre les Apennins, le Jala, le Pô, l'Adriatique, l'Æsis, était habitée par les Anamans et les Boies, avec les villes florissantes de Plaisance, Parme, Mutine, et Bologne qui s'agrandit sous les Romains. L'antique Spina se trouvait sur le territoire des Lingons; Ravenne prospéra lorsqu'Auguste la joignit par un port et un canal au Pô et à l'Adriatique; il n'est pas fait mention de Ferrare. Les Sénons habitaient plusieurs villes de la Cispadane, et nommément Césène; mais ils s'étendaient surtout au midi du Rubicon dans l'Ombrie, et donnèrent leur nom à *Senogallia* (1).

La Vénétie comprenait les pays situés entre le Pô et l'Adige, et qui, des Alpes Carniques, se dirigent vers la mer Adriatique. Au couchant, le long de l'Adige, avaient dominé les Euganei, qui, plus tard, furent relégués sur les collines qui ont conservé leur nom. La ville d'Atria rappelait les antiques Étrusques; Padoue, sur le Médoacus, florissait par son commerce; il faut y ajouter Aquilée, bâtie par les Romains pour défendre Atinum sur le rivage de l'Adriatique, Védinum (*Udine*), et, plus loin, la commerçante Æmona sur le versant oriental des Alpes Juliennes. Au nord des Vénètes vivaient les Carnes, établis au pied des Alpes qui portent leur nom (2). Dans la péninsule de l'Istrie,

ville la plus forte de l'Insubrie; *Spina* (Spinazzino); au nord de Lodi et au levant *Minervium*, que les Gaulois appelaient *Buddig;* au confluent de l'Adda et du Pô, Crémone. Toutes ces villes appartenaient aux Cénomans. Il faut y ajouter *Tetellus* près de Brescia (Rovato peut-être), *Sebum* qui donna son nom au lac Iseo (*Sebinus*); *Tollegate* (Telgate), *Leucum*, où l'Adda sort du lac de Come, *Forum Licini* (Incino); près de là, *Pons Aureoli* (Pontirolo) bâti plus tard, *Modicia* et *Argentia* (Monza et Crescenzago ou Gorgonzala) près de Milan, *Sibrium* (Castel Seprio).

(1) Là sont mentionnés *Forum Livii* (Forli), *Forum Populi* (Forlimpopoli), *Cæreviani* (Torre di Cervia).

(2) On cite un grand nombre de villes des Vénètes et des Carnes; mais il est difficile de distinguer celles qui remontent à une haute antiquité de celles qui furent fondées postérieurement : *Ateste* (Este) sur le Rutero, *Vicentia*, *Vicus Varianus* près de Legnano, *Vicus Enianus* (Montagnana), *Forum Alieni* (Alenile), *Maria* (Loreo) près d'Adria, *Portus Edronis* (Chioggia), *Fossa Clodia* (Castello in val di Pozzo), *Portus Medoaci* (Malamocco), *Mons Ilicis* (Monselice), *Cadiana* (Caldiero peut-être), *Auræi* (Montebello), *Atina* (Tine), *ad Cepasias*, sur le Sile (Albaredo), *Tarvisum* (Trévise), *Acelum* (Asolo), *Opitergium* (Oderzo), et, au levant de celle-ci, *Juliæ Concordiæ* (Concordia), *Apicilia* près de Latisana, *Portus Navonis*

que l'Arsa séparait de l'Illyrie, Tergeste acquit de l'importance sous Auguste, et Parentium était un port aussi fréquenté que l'antique Pola.

L'Italie propre, que nous pouvons diviser en Étrurie, Ombrie, Picénum, Samnium, Latium, Campanie, commençait à la Macra et à l'Ufens.

Dans le pays situé entre la mer Inférieure, le Tibre, les Apennins et la Macra, les douze peuples étrusques étaient disposés de manière qu'au levant, vers la frontière ombrienne, on rencontrait les Aretini, fortement établis au pied de l'Apennin, les Cortoniates, les Clusiniens, les Pérugins, les Volsiniens; au couchant, vers la côte, les Volaterrans, les Vétuloniens, les Rusellans, les Cosétans; dans la partie méridionale, plus étroite, au sud de la fatale forêt Ciminienne, entre les lacs Ciminien et Volsinien, les Falisques, qui, après leur destruction par les Romains, furent remplacés par les Cosétans; puis les Véiens au sud-est, les Cœrétans à l'occident, au nord de ces derniers les Tarquiniens sur la Macra. Luna, entre la Macra et l'Arno, était un port et un marché très-fréquentés; Pise avait été fondée par les compagnons de Nestor au sommet de l'angle que forme le confluent de l'Arno et du Serchio (1). L'île d'Elbe avait déjà la réputation d'une *insula inexhaustis chalybum generosa metallis* (2).

(Pordenone), *Quadrivium* (Codroipo), *Portus Romatinus* (Portogruaro), *Marianum* (Mirano). Entre Aquilée et Vicence étaient *Susonnia* (Savogna), *Ceneta, Feltria, Belunum,* habitée par les Phètes, *Cællina, Ibligo* (Ipplis), *Œmonia* (Gemona) des Carnes, *Noreia* (Venzone) *Forum Julii* (Frioul), fortifiée et colonisée par les Romains, *Pucioli* (Pouzzoles). Plus au nord, se trouvaient *Menocaleni* (Monfalcone), *Quarqueni* (Gorizia), *Larice* (Ladra) sur l'Isonzo, etc., etc.

(1) Rutilius Numatianus, voyageur du troisième siècle, disait :

Alpheæ veterem contemplor originis urbem
  Quam cingunt geminis Auser et Arnus aquis.
Conum pyramidis coëuntia flumina ducunt,
  Intratur modico frons patefacta solo...
Sed proprium retinet communi in gurgite nomen,
  Et pontum solus scilicet Arnus adit.

Le même décrit bien l'île Gorgone.

Assurgit ponti medio circumflua Gorgon
  Inter pisanum cyrniacumque latus.

(2) VIRGILE. Il y avait encore dans l'Étrurie *Macra* (Monte Morello), *Pistoria, Fesulæ, Florentia;* entre l'Arno et le Tibre, *Portus Labronis* (Livourne), *Populonium* près de Piombino et de Télamone, qui avaient des

Les Ombriens autrefois s'étendaient au delà du Tibre jusqu'à la forêt Ciminienne et au Clanis, sur les rives duquel ils avaient bâti Aarna (Bargiano), tandis que les Sénons possédaient plusieurs villes entre l'Ufens et le Rubicon. Mais, par la suite, les Romains renfermèrent l'Ombrie entre le Rubicon au nord, le Tibre et la mer à l'ouest, l'Æsis au sud, l'Adriatique à l'est, traversé par la voie Flaminienne (1).

L'Ombrie, la Sabine, le pays des Marses et des Vestins bornaient à l'occident le Picenum, qui s'étendait de l'Æsis au nord jusqu'au Matrinus (Piombo) au midi; on appelait proprement *Ager Picenus* la montagne, *Adrianus* le littoral, *Prætutianus* la plaine. Ancône, colonie syracusaine, lui servait de port, Osimum de forteresse, et Tiora, consacrée à Mars, était son oracle (1).

Au sud de l'Ombrie et du Picénum commençait le montueux Samnium, qui comprenait quatre peuples entre les Apennins et l'Adriatique, et quatre dans les Apennins et sur le versant occidental. Aux Vestins appartenaient les villes d'Amiternum et de Privernum; aux Marrucins, Aternum (*Pescara*) et Teate (*Chieti*);

ports et des fonderies pour les minerais de l'Elbe; *Rusellæ*, *Portus Cosanus* ou port d'Hercule près de Cossa; à l'est de celle-ci *Saturnia*, et au sud *Graviscæ*, *Castrum Novum*, etc.; entre *Alsium* (Palo) et *Fregenæ* (Castel Guido), *Regisuilla* était anciennement la capitale d'un chef pélasge. Dans l'intérieur, le long du Tibre et près de ses rives, étaient *Saxa Rubra* (Grotta Rossa), à six milles de *Pons Milvius* (Ponte Molle); *Capena* (Civitella peut-être) près du mont Soracte; au nord de celui-ci, *Nepe*, boulevard de Rome contre les peuples du Nord; *Sutrium*, près de *Trossuli* (Trosso); *Ferentinum* au sud de Vulsinies; *Sena*, au nord de Volterra; à l'est *Salphis* (Monte Alfino).

(1) Dans l'Ombrie proprement dite, et sur la côte depuis le Rubicon jusqu'à l'Æsis, étaient la florissante Ariminum, *Pisaurum*, ainsi nommée, dit-on, de l'or qu'y pesa Brennus, *Fanum Fortunæ* (Fano), *Senogallia*; dans l'intérieur, près de la voie Flaminienne, *Mevania* (Bevagna) belle et forte, *Hispellum* (Spello) sur la voie de Pérouse; plus au midi *Spoletum*, sur le Nar, *Interamna* (Terni), *Ocriculum Sentinum*, près de l'Æsis; dans les Apennins, *Inguvium* (Gubio), *Sarsina* sur le Sapi. Il faut citer encore *Forum Sempronii* (Fossombrone), *Fulginium* (Foligno) *Trebiales* (Trevi), *Corsulæ* (Monte Castrilli), *Assinium*, *Tifernum Tiberinum* (Tifi) près des sources du Tibre, *Urbinum Hortense* et *Urbinum Metaurense* (Urbino et Urbania), *Camerinum*, construite, au temps de Sylla, par les habitants de Comerta qu'on avait renversée de fond en comble; *Nequinum*, que les Romains appelèrent Narnia.

(2) Il y avait encore *Numana*, *Potentia*, *Firmum*; au midi, l'antique *Cupra maritima*, *Castrum novum*, *Hadria* (Atri) des Liburnes, *Asculum* sur la montagne.

aux Péligniens, Corfinium (*Pellino*) et Sulmona; aux Frentans, sur le Tifernus, Lavinum, Histonium (*Vasto d'Amone*), Ansanum; aux Sabins, Fidènes, Nomentum, Crustumérium sur la colline où l'Allia prend naissance, Correse, près des sources du Clitumnus; aux Marses, au levant du lac Fucin, Marrutium, Alba Fucetia, Carseoli et Cliternum; aux Hirpins, sur les collines qui descendent dans la Pouille, un grand nombre de villes, parmi lesquelles Avellinum, Aquilonia, la forte Romulea, Compsa, Maleventum; enfin venaient les Samnites propres, dans le pays alpestre au sud des Péligniens, fédération composée des Pentres, maîtres de Télésia, Ersénia, Alifa, Bovianum; des Caracènes, établis au milieu des stériles hauteurs de l'Abruzze Citérieure; des Caudiniens, qui habitaient sur la croupe occidentale du Taburnus, des Hirpins et des Frentans déjà nommés.

Nous avons déjà parlé du Latium, et déterminé ses limites à partir du Tibre jusqu'au Liris. Au Latium, au Samnium, à la Lucanie et à la mer Tyrrhénienne confinait la Campanie, habitée dans la plaine par les Campaniens, dans les montagnes au nord-est par les Sidicins, et, dans celles du sud-ouest, par les Picentins; contrées fertiles et remplies de cités parmi lesquelles on cite : Baies et Pouzzoles, villégiatures des Romains, qui, non contents de couvrir de maisons la base du Gaurus, aux fertiles vignobles, en avaient construit jusqu'à la mer; Herculanum et Pompéies, qui devaient se conserver sous la lave destinée à les détruire; Casilinum sur le Vulturne, d'où les Romains avaient protégé le Latium contre Annibal qui occupait Capoue, ville importante au pied du mont Tifate; Atella, entre Capoue et Naples, renommée par ses farces; Nole, place forte, fondée par les Ausones, peuplée par les Chalcidiens, et qui fabriquait de beaux vases (1).

On pénétrait ensuite dans la Grande Grèce, divisée en Apulie, Lucanie et Bruttium. La première comprenait la Daunie, la Peucétie, la Japygie; les villes florissantes étaient Siponte, Salapie, Aufidène, Barium. Du port de Brindes, dans la Calabre, on arrivait en Grèce après une traversée de 225 milles; ce port fut remplacé par Hydrunte (*Otrante*). Vers la Japygie, les Apennins s'inclinent graduellement pour se relever du côté du pays des Sa-

(1) Sur la côte, la Campanie avait encore *Vulturnum, Linternum, Cuma* une des plus fortes, *Neapolis*, *Resina* au pied du Vésuve, *Stabiæ* citadelle, *Sorrentum;* dans les terres des Picentins, *Salernum* et *Marsina;* dans l'intérieur, *Venafrum*, *Teanum* des Sédicins, *Cale* des Calènes Ausones, *Calatia* (Gajaza), *Saticula*, *Trebua*, *Suessula*, *Totella*, *Acerra*.

lentins, où le promontoire Japygien, couronné par la citadelle de Léma, est battu par les flots ioniens. A l'occident, sur le golfe qui décrit une courbe à partir du cap Japygien jusqu'à la pointe Lacinienne, s'élevait, au milieu de villes de moindre importance, la dorique Tarente. Parmi les cités intérieures, il faut mentionner la vaste Canusie sur l'Aufide; Cannes, près de Vergelles; Vénusie, qui avait appartenu aux Hirpins, une des mieux fortifiées par les Romains, qui de là contenaient l'Italie méridionale. Dans la Lucanie, sur la mer Tyrrhénienne, on voyait Pœstum encore florissante, et partout ces colonies grecques dont nous avons esquissé l'histoire. Le Bruttium, dans la pointe qui s'allonge vers la Sicile, présentait Scylla fortifiée contre les pirates étrusques, et Columna, ainsi appelée parce qu'elle était la dernière borne milliaire d'Italie.

La Sicile venait ensuite. En 212, elle était devenue province romaine; on y ajouta depuis les pays laissés au roi Hiéron II.

Les colonies étaient distribuées sur tous les points les plus convenables, et les priviléges accordés aux peuples suivaient une gradation systématique : nous l'avons déjà dit. Les alliés d'Italie étaient les plus favorisés; mais, comme la grandeur de Rome était le prix de leur sang, ils prétendaient être assimilés aux citoyens par le vote et l'obtention des emplois. C'était l'unique moyen de s'épargner la coaction armée, toujours nécessaire pour tenir les peuples dans la servitude et l'humiliation; les peuples avaient attendu ces concessions, tantôt des Scipions aristocrates, tantôt des Gracques démagogues, tantôt du sénat lui-même. Mais les patriotes conservateurs craignaient d'altérer la constitution et de voir accourir dans la métropole, à l'occasion des votes, une foule de gens qui, supérieurs par le nombre aux quelques citoyens véritables, disposeraient de la chose publique; Rome, dès lors, aurait perdu tout à la fois sa suprématie au dehors et son autorité chez elle. Comment donc concilier la conservation de sa propre individualité avec la formation d'une grande société italienne?

Telle était, depuis un siècle, la question suprême; et nous avons vu que le sénat, toujours habile dans sa politique, cherchait à la résoudre au moyen de promotions successives. Mais les réformes lentes déplaisent aux partis, et Marius reprit, en l'exagérant, le projet des Gracques. Pour reconnaître les services des Italiotes qui l'avaient secondé vaillamment dans la guerre contre les Cimbres, il accorda le droit de cité à beaucoup de militaires et à tout le contingent de Camérinum. Comme le sénat lui en fai-

sait un reproche, il fit cette réponse que nous avons déjà citée : « Le bruit des armes m'a empêché d'entendre les paroles de la loi. » Il proposa ensuite de distribuer aux alliés les terres que les Cimbres avaient occupées dans l'Italie septentrionale, et que la victoire faisait considérer comme tombées dans le domaine public; c'était le moyen, disait-il, d'opposer une barrière aux futures invasions, et de maintenir dans la fidélité les Lucaniens, les Samnites, les Marses, les Péligniens, qu'on y transporterait comme colons.

Marius, qui n'entendait rien aux intrigues, employait la violence à tout propos. Apuléius Saturninus demandait le tribunat; il lui prêta l'appui de ses soldats, à la tête desquels Saturninus tua, au milieu du forum, son compétiteur Nonius, dispersa ses adversaires et se fit proclamer. Marius, formant alors un 100.
triumvirat despotique avec Saturninus et le préteur Caïus Glaucias, ressuscita la loi des Gracques, moins pour favoriser le peuple que pour contrarier Cæcilius Métellus le Numidique, son ancien protecteur, dont il était devenu l'ennemi déclaré. Métellus, chef de la faction du sénat qui regrettait encore les jugements dont on l'avait dépouillée, repoussa opiniâtrément la loi agraire; mais, voyant qu'il allait succomber, il s'exila volontairement, espérant que sa patrie repentante le rappellerait un jour. Triomphant alors, le parti de Marius bouleversa la république, domina les comices par la force, assassina les opposants, usurpa les droits du peuple sous prétexte de les défendre, et la cause des Italiens fut déshonorée.

Marius, dépourvu d'intelligence politique, se laissait conduire par ses deux collègues, qui, à la manière de tous les démagogues, ne cessaient d'étaler aux yeux du peuple la corruption et la tyrannie des aristocrates. Saturninus, prorogé dans le tribunat, fit assassiner Memmius qui disputait le consulat à 99.
Glaucias, et s'empara du Capitole. L'indignation publique accueillit ces attentats; les consuls, comme dans les périls extrêmes, furent investis de l'autorité absolue, Glaucias et Saturninus lapidés, et Métellus rappelé. Marius, dont le courage tout militaire s'évanouissait dans les conflits du forum, et qui avait abandonné ses deux collègues, perdant ainsi toute autorité auprès de ses amis et de ses ennemis, se retira dans la Galatie sous prétexte d'accomplir des vœux à la Bonne Déesse. Il sentait que les champs de bataille étaient son véritable terrain, et se comparait à une épée qui se rouille dans la paix.

La réaction, comme d'habitude, fut violente. Les alliés italiens, domiciliés à Rome, acquéraient le droit de cité, et servaient d'instruments aux séditions des tribuns. Licinius Crassus et Mutius Scævola firent adopter une loi aux termes de laquelle tous les alliés demeurant à Rome, sans y jouir des droits de cité, devaient retourner dans leur patrie, quels que fussent les liens de parenté, d'affaires, d'habitudes, contractés par une génération.

Une réforme pacifique, dans le but de protéger les alliés, fut tentée par Livius Drusus, homme habile, éloquent, précis, étranger aux violences des chefs du peuple. Soutenu par un orgueil qui l'empêchait de manquer de dignité, il demeura toujours supérieur à la calomnie. Son architecte promettait de lui construire sa maison de manière qu'elle serait mise à l'abri de toute indiscrétion : « Construis-la plutôt, répondit-il, de façon que mes actions soient exposées aux regards de tous. » Comme les ambitieux supérieurs, il croyait avoir besoin de fortifier son pouvoir ; dans cette pensée, il soutenait le sénat contre la plèbe et les chevaliers, mais il voulait le dominer. Il résolut, pour remédier aux maux de la patrie, de modifier la proposition des Gracques, qui avaient essayé d'organiser les chevaliers et d'en faire un tiers état en leur attribuant les jugements ; mais les iniquités de cet ordre les avaient déshonorés. Drusus, afin de consolider les conservateurs, proposa de restituer les jugements au sénat, offrant aux chevaliers, à titre de compensation, de faire nommer parmi eux trois cents sénateurs ; mais, comme il arrive ordinairement dans les partis modérés, Drusus ne satisfit personne et souleva des rumeurs. Il fit arrêter le consul, puis, dans l'espoir de gagner la plèbe, il proposa de distribuer le pain nécessaire aux indigents avec le trésor du temple de Saturne qui contenait 1,620,829 livres d'or.

Les alliés italiens l'avaient choisi pour patron, et, comme tout parti veut s'incarner dans un individu, ils le proclamaient l'Italien par excellence, l'espoir de la nation. Un jour il tomba malade : toute la Péninsule, à cette occasion, retentit de vœux solennels. En échange de sa protection toute-puissante, Drusus exigeait une obéissance aveugle. Cependant, lorsqu'il proposa d'accorder aux alliés tous les priviléges de citoyen, il eut pour adversaires les sénateurs, les chevaliers, et même la plèbe, indignée de voir qu'on attentait à l'honneur patriotique en élevant des sujets au rang de citoyens. Les alliés, qui étaient accourus en foule à Rome pour soutenir la proposition de leur

protecteur, aussitôt qu'ils la virent repoussée, retournèrent chez eux la vengeange dans le cœur, propageant au loin leur mécontentement et leur indignation. De cet outrage, qui fut regardé comme national, sortit la guerre des alliés, qui éclata juste au moment où les esclaves, l'Espagne avec Sertorius, l'Asie avec Mithridate, secouaient le joug de Rome.

Les Italiens étaient divisés d'intérêts; si l'oppression dans quelques villes semblait insupportable, dans d'autres elle était adoucie par des privilèges et la bonté des magistrats. Au midi, les belliqueux Sabins paraissaient habitués au joug; le Latium jouissait de beaucoup d'avantages, quoique les motifs de plaintes ne lui manquassent point. Les Ombriens et les Étrusques se sentaient affaiblis; du reste, ils savaient gré à Rome de les avoir débarrassés des Cimbres, et de maintenir sous le joug les Gaulois leurs voisins. Au sein même de chaque ville, il y avait deux partis, la noblesse et la plèbe, et, dans quelques-unes, les fauteurs des Carthaginois; or nous savons trop que les passions individuelles empêchent la réalisation des espérances communes.

Les Italiens, cependant, se rapprochèrent alors, et se lièrent par des serments et des otages; le Samnium, la Lucanie, tout le Midi et même des cités latines aux portes de Rome entrèrent dans la conjuration. « Par Jupiter Capitolin (c'était leur serment),
« par le soleil et la terre, par les dieux pénates de Rome, par
« Hercule son protecteur, par les demi-dieux fondateurs de son
« empire, par les héros qui l'ont agrandi, je n'aurai pas d'autres
« amis et d'autres ennemis que ceux de Drusus; je n'épargnerai
« rien pour son avantage, ni mon père, ni ma mère, ni mes
« enfants, ni ma vie; si par ses soins je deviens citoyen, je
« tiendrai Rome pour ma patrie, et Drusus pour son plus grand
« bienfaiteur. »

Tel était le langage des modérés, qui espéraient un arrangement pacifique. Mais tout chef populaire traîne après lui des partisans qui vont au delà de ses désirs : les jeunes gens aventureux et les vieux militaires, habitués à ne compter que sur l'épée, forment le complot de massacrer les consuls lors de la célébration des Féries latines sur le mont Albain. Drusus, qui l'apprend, en donne avis au consul Philippe, bien que son ennemi; et ce- 91.
lui-ci, le payant d'ingratitude, le fait assassiner. Au moment d'expirer, Drusus s'écria : « Qui servira la patrie avec des intentions plus pures que les miennes? » Les chevaliers célébrèrent sa mort, et firent abroger ses lois comme établies contre les

augures; ses fauteurs présumés, qui étaient l'élite du sénat, furent envoyés devant les tribunaux, et l'on déclara traître à la patrie quiconque à l'avenir proposerait d'accorder aux alliés italiens le droit de cité.

Depuis quarante ans, les alliés demandaient légalement le droit de cité; après avoir échoué dans toutes leurs tentatives, il ne leur restait donc, pour l'obtenir, que d'avoir recours à l'insurrection. Flattés par les démagogues, ils avaient déjà pratiqué de vastes intelligences, qui éclatèrent à la mort de Drusus. Le sénat, qui avait conçu des soupçons, envoya plusieurs de ses membres dans différentes villes pour éclaircir le fait; de ce nombre était le préteur Servilius, qui suspend la fête nationale d'Ascoli, et se déchaîne en reproches violents; les citoyens, exaspérés de sa conduite, le tuent avec tous les Romains qu'ils peuvent saisir, surprennent les garnisons, envahissent les arsenaux et les magasins, et délivrent les prisonniers, qu'ils excitent à la vengeance. Aux Picentins s'unissent les Marses, les Marrucins, les Frentans, les Péligniens, les Campaniens, les Hirpins, les Apuliens, les Lucaniens, et surtout les Samnites, que vingt défaites n'avaient pas abattus; enfin, depuis le préteur jusqu'au bouvier, tous s'associent pour se venger de leur longue servitude. Ils avaient des chefs habiles et braves, rompus aux fatigues des camps non moins qu'aux intrigues du forum. Les plus remarquables étaient, pour les Samnites, Papius Mutilus, et pour les Marses, Pompédius Silon, qui, le premier dans la lutte, se met en marche avec 10,000 hommes pour surprendre Rome et la saccager; mais il se laisse arrêter à moitié chemin par les prières de Cnéus Domitius.

Les divisions invétérées de l'Italie prouvèrent bientôt aux insurgés l'impossibilité d'en faire un seul État, et la nécessité d'une fédération. Le nom d'Italie représenta cette union; on l'écrivit sur les bannières (1), et cette dénomination, qui s'étendit alors

(1) Cicéron, alors jeune soldat, se souvenait d'avoir assisté à un colloque entre Sextus Pompeïus et Scaton son hôte : « Quel titre, dit le premier au second, faut-il que je te donne? — Appelle-moi, répondit Scaton, ton hôte dévoué, ton ennemi par nécessité. » Et ils se parlèrent sans crainte ni défiance, n'ayant pas de motifs de se haïr; car les alliés ne cherchaient pas à nous enlever la cité, mais à la partager avec nous. *Erat in eo colloquio æquitas : nullus timor, nulla suberat suspicio; mediocre etiam odium; non enim ut eriperent nobis Socii civitatem, sed ut in eam reciperentur petebant.* PHILIPPIQUE, XII, 11.

à de nouveaux territoires, fut particulièrement appliquée à Corfinium, ville des Pélignieus, dont les alliés firent leur capitale. Elle eut son forum, sa curie, son sénat de 500 membres, reçut les otages et devint le dépôt des armes. Tous les ans, on devait y élire douze généraux et deux consuls. Ainsi, le taureau des Latins se posait en face de la louve romaine dans une guerre déclarée juste même par un écrivain de Rome (1).

Les Latins, les Étrusques, les Ombriens, qui pouvaient lui fournir 20,000 combattants, restaient fidèles à Rome; la Gaule cisalpine lui laissait lever des troupes, les rois numides des chevaux, le roi Bocchus des fantassins; Marseille et Rhodes lui promettaient des navires; le trésor contenait deux millions de livres d'or, et le sénat déployait cette prudence, qui est la qualité la plus nécessaire et la plus rare chez les insurgés. Cependant, les ennemis que Rome devait combattre, avaient été disciplinés par elle; ils connaissaient tous les secrets de sa politique, et ils allaient lui faire la terrible guerre des montagnes. Si la victoire eût souri aux révoltés, tous les peuples sujets se seraient insurgés
pour la réduire aux étroites limites de son territoire primitif, 90.
et les esclaves mal comprimés seraient devenus un nouveau danger. Rome mit donc en œuvre l'habileté ferme et hardie du sénat; elle multiplia les armées et les généraux. Le consul Lucius Julius César fut envoyé dans le Samnium; l'autre, Publius Rutilius, chez les Marses : le premier avait pour lieutenants Pompée Strabon, père du grand Pompée, Quintus Cépion, Marcus Perpenna, Valérius Messala; le second, Publius Lentulus, Cornélius Sylla, Titus Tidius, Licinius Crassus et Marcus Marcellus, en un mot les hommes les plus renommés dans les armes par le courage et la prudence. Chacun de ces généraux eut sous ses ordres, avec le titre de proconsul, une division distincte; ils furent en outre autorisés à opérer où et comme il leur paraîtrait convenable, en se prêtant toutefois un mutuel appui. Les insurgés, au con-

(1) VITELIU, écrit de droite à gauche, selon l'usage des anciens Italiens. On a des médailles de cette ligue, représentant huit guerriers qui tendent leurs épées nues vers une truie tenue par un homme agenouillé devant une enseigne militaire.

Micali (*Monumenti inediti*) a fait connaître une médaille qui porte à la face MUTIL EMBRATUR et une tête de femme couronnée de lierre, sur le revers C. PAAPI et un taureau qui foule aux pieds une louve, allusion au nom d'Italie (*Vitalia*) victorieuse de la louve romaine. L'inscription est en lettres et en langue osques, donnant ainsi la préférence à la langue et à l'écriture territoriales sur celles de la cité commune.

traire, irrités, bien plus qu'à Rome, contre leurs magistrats ou les colons, consumaient leur ardeur dans des vengeances particulières et augmentaient le nombre de leurs ennemis intérieurs. Cependant leurs débuts furent heureux; le Marse Pompédius Présentéius et le Samnite Vettius Scaton repoussèrent Pompée d'Ascoli, défirent César dans le Samnium, mirent en fuite Perpenna, tuèrent 8,000 hommes de l'armée consulaire et Rutilius lui-même.

A cette nouvelle, suivie de l'entrée des cadavres du consul et d'un grand nombre de sénateurs portés par des esclaves, Rome prit le deuil et les magistrats déposèrent les insignes de leur dignité; on doubla les sentinelles, on mit les rues en état de défense, et tous les citoyens valides revêtirent la sagochlamyde, c'est-à-dire l'habit militaire. L'armée de Rutilius fut partagée entre Cépion et Marius, qui, de retour à Rome, vivait dans l'inaction. Pompédius, feignant de se rendre, vint au-devant de Cépion avec ses enfants et des caisses remplies d'or; mais l'or était du plomb, et les enfants deux esclaves. Trompé par cette ruse, Cépion se laissa attirer dans un défilé, où l'ennemi, au cri de : *Vive l'Italie!* le battit et le tua.

Marius, dans cette guerre, montra une lenteur qu'on n'ose point cependant attribuer à la lâcheté ou à l'affaiblissement : peut-être n'avait-il pas le courage de combattre ces Italiens, armés pour obtenir de force ce qu'il voulait qu'on leur accordât volontairement. Le fait est qu'il se tenait sur la défensive, et lorsque Pompédius lui disait : « Si tu es aussi grand général qu'on le dit, accepte le combat; » il lui répondait : « Si tu es aussi grand général que tu crois l'être, contrains-moi à combattre. » Puis, sous prétexte de maladie, il résigna le commandement.

Le nombre des alliés croissait avec leurs victoires, et le nom d'Italie résonnait à de plus grandes distances; les Ombriens et les Étrusques abandonnèrent le parti des Romains pour embrasser la cause des révoltés. Aponius ayant délivré Acerra, où le fils de Jugurtha, Oxinthas, était retenu prisonnier, il le traita en roi; les Numides, reconnaissants de ces égards, désertèrent en foule l'armée romaine, si bien qu'on fut obligé de renvoyer leur cavalerie en Afrique. Rome reçut des secours des princes d'Orient, et Sertorius lui amena un corps de Gaulois; elle arma jusqu'aux affranchis, dont elle forma douze cohortes pour garder les villes maritimes: elle put ainsi mettre en campagne toutes les légions contre les Ombriens et les Étrusques,

dont elle triompha. Mais elle paya cher la victoire : comme dans toutes les guerres de principes, on se battit de part et d'autre avec acharnement. Un corps de Romains, mécontent de son général, l'égorge, puis, comme expiation, se précipite sur les ennemis au nombre de 18,000, et les met en déroute; un général, vaincu par les Romains dans le Picénum, donne un banquet à ses amis et se tue avec eux ; 4,000 hommes, cernés sur l'Apennin, se laissent mourir de froid plutôt que de se rendre. Sudacilius d'Ascoli vient au secours de sa patrie assiégée : bien qu'il ne soit pas secondé par ses concitoyens, comme il l'avait combiné, il se fraye un passage à la tête de huit cohortes, entre dans la ville, passe au fil de l'épée toute la faction romaine et fait une défense opiniâtre ; puis, quand il voit l'impossibilité de prolonger sa résistance, il donne un banquet sous le vestibule du temple, vide une coupe empoisonnée et s'étend sur un lit ; les soldats allument sous lui le bûcher, « pour brûler le plus brave des Ascolans et les dieux de la patrie. »

On évalue à 300,000 le nombre des hommes tués dans cette guerre ; mais Rome reconnut que la force ne suffirait pas à couper les têtes renaissantes de l'hydre. L. Julius César fit donc adopter une loi qui admettait aux droits de citoyens romains tous les Ombriens et Latins demeurés fidèles ; il en résulta, parmi les confédérés, des défections d'autant plus nombreuses, que la victoire les abandonnait, et que la faction romaine, d'abord assoupie, renaissait dans toutes les villes. Dans ces conjontures, les alliés, ne trouvant plus Corfinium assez sûr, transportèrent leur capitale à Æsernia, dans le pays des Samnites. Déjà les 89.
Marrucins, les Vestins, après avoir trahi leur chef Vettius, s'étaient soumis à Servius Sulpicius et à Pompée Strabon. Vettius était conduit prisonnier au consul, lorsqu'un de ses esclaves saisit une épée et l'en frappe en disant : « J'ai délivré mon maitre; à moi maintenant, » et il se tue. Les Marses furent domptés, et Pompédius ne se soutenait plus qu'à la tête de 20,000 esclaves affranchis, lorsqu'il perdit la vie. Ainsi, après trois ans d'une lutte cruelle, l'Italie retomba sous le joug de Rome.

Cette lutte, Rome affecta de l'appeler la guerre des Marses, comme si l'on appelait guerre du Piémont celle de 1848. Croyant alors pouvoir faire des concessions qui ne seraient pas attribuées à la peur, sur la proposition du tribun Silvanus Plautius, elle accorda le droit de cité à toutes les villes qui avaient le titre d'alliées.

Concession illusoire. La loi Julia avait été proclamée dans la

chaleur de la guerre, et peu d'individus, comme on l'exigeait, consentaient à venir de loin à Rome pour se faire inscrire; il ne se présenta que les Italiens du voisinage, dont les riches attendaient des honneurs, et les pauvres, les largesses attribuées aux citoyens de Rome. Puis les villes alliées auxquelles s'appliquait la loi Plautia étaient en petit nombre, et toutes, d'ailleurs, n'obtinrent pas le même privilége. Il n'en résulta donc qu'une affluence de pauvres; mais le sénat, au moyen des subtilités légales, fit entasser les nouveaux citoyens dans les huit tribus, qui votaient les dernières, et que, par suite, on consultait rarement, puisqu'on suspendait le vote aussitôt qu'on avait obtenu la majorité.

Qu'importe? l'équité avait triomphé du droit rigide, et sur ces monceaux de ruines sanglantes on avait proclamé l'égalité de tous les Italiens. Les obstacles étaient levés; l'allié put devenir citoyen, et le droit nominal, une vérité. Marses, Ombriens, Étrusques, jaloux d'exercer le droit qu'ils avaient acquis, accouraient de leurs municipes et remplissaient le forum ou le champ de Mars; mais, voyant qu'on ne les consultait pas, ou que leur vote ne comptait pour rien, ils s'indignaient et demandaient que la concession devînt un fait. Marius les caressait, soit par sympathie italienne, soit par ambition; il fit donc proposer par le tribun Publius Sulpicius une loi en vertu de laquelle tous les Italiens qui avaient obtenu le droit de cité devaient être répartis dans les trente-cinq tribus, c'est-à-dire assimilés aux autres citoyens. Cornélius Sylla accourut pour s'opposer à cette loi, résolu, au besoin, à distraire le peuple par des fêtes solennelles. Mais Sulpicius, ayant armé ses satellites, entra dans le temple de Castor où le sénat était réuni, et dispersa l'assemblée; Sylla se réfugia dans la maison de Marius, son ennemi mortel, qui, s'abstenant de toute violence, n'exigea que la promesse qu'il suspendrait les fêtes annoncées. Il fut dès lors facile à Sulpicius de faire passer la loi, qui valut à Marius un immense crédit.

Cette nouvelle multitude, non de citoyens énervés et corrompus, mais de campagnards robustes, devait devenir une arme terrible dans les mains des démagogues; étrangère aux traditions des ancêtres, à la vénération pour les coutumes romaines, à l'exécration des rois, elle aplanissait la route à ceux qui désormais aspiraient à changer radicalement la constitution.

Il ne semble pas que Rome ait sévi contre les vaincus, malgré sa grande pénurie, puisqu'elle fut obligée de vendre, autour du

Capitole, des terrains qui, de temps immémorial, étaient abandonnés aux pontifes et aux augures; elle ne confisqua point le territoire des alliés, excepté celui des Ascolans, et ne punit de mort qu'un petit nombre de chefs. Le danger de voir Rome succomber avant qu'elle accomplit sa providentielle mission d'unifier le monde civilisé dans une sage administration, était donc écarté. L'Italie restait encore soumise, mais non plus comme esclave, et puis Rome allait recevoir les meilleurs citoyens des autres pays. Latins, Étrusques, Samnites, Lucaniens, se confondaient dans un même nom, et parlaient le même langage; si, par l'affluence des étrangers, la langue de Rome se corrompait, l'idiome du Latium ne s'altérait point. L'avenir national aurait pu se dire assuré, si bientôt cette fusion de l'Italie avec Rome n'avait pas amené celle du monde entier avec l'Italie : transformation qui devait lui enlever l'originalité, la vigueur, l'activité, et l'obliger à répandre la vie au loin, au lieu de la concentrer en elle-même; aussi, quand un choc extérieur en détachera des provinces, l'Italie cessera, non-seulement d'être la maîtresse du monde, mais elle perdra l'unité de pays et de nation.

CHAPITRE XXI.

SYLLA. MITHRIDATE. PREMIÈRE GUERRE CIVILE. RESTAURATION ARISTOCRATIQUE.

Au moment où éclatèrent les inimitiés de Marius et de Sylla, Rome tourna contre elle-même le fer aiguisé contre les Italiens et les étrangers.

Lucius Sylla, de l'illustre famille Cornélia, mais de médiocre fortune, passa sa jeunesse dans la débauche. Enrichi par l'héritage de la courtisane Nicopolis, il prit rang parmi les chevaliers les plus notables, et joignit au goût des plaisirs l'amour de la gloire et du pouvoir. Marius, auquel on l'avait donné comme questeur dans la guerre Numidique, le laissa en Italie comme étant trop efféminé; mais, lorsqu'il l'eut rejoint en Afrique avec la réserve, il fit preuve d'intrépidité sur les champs de bataille, d'exactitude dans les devoirs, et sut mieux que son chef se concilier les esprits. Se mettait-il à table, il ne gardait aucune retenue; joyeux convive, il ne voulait plus entendre parler d'affaires, et se plongeait dans l'orgie au milieu des chants et des danses des

courtisanes. Pour écarter l'envie, il attribuait à la fortune la réussite de ses entreprises. Dans ses *Mémoires*, il assurait que les résolutions subites lui avaient été plus favorables que celles qu'il avait longtemps méditées; il exhortait Lucullus, auquel il les adressait, à mettre toute sa confiance dans les choses que les dieux lui commanderaient en songe. Marius le méprisa d'abord, puis en devint jaloux, surtout lorsque Bocchus, roi de Numidie, eut dédié dans le Capitole un groupe, dans lequel il était lui-même représenté livrant Jugurtha, non à Marius, mais à Sylla : attitude qui semblait attribuer à celui-ci le mérite d'avoir terminé la guerre. De là des ressentiments qui ne devaient pas même s'éteindre dans des flots de sang.

Marius, plein de fougue, donnait beaucoup au hasard; Sylla calculait et prenait ses mesures pour atteindre un but déterminé, sans souci des moyens. Marius, élevé à la campagne, était si grossier que, dans la construction d'un temple pour la victoire qu'il avait remportée sur les Cimbres, il employa un maçon romain et des pierres informes. Sylla, versé dans la littérature grecque, étendait sur ses vices un vernis brillant, recueillait dans ses pillages des livres, des tableaux, des vases, pour orner ses palais et la ville. L'un et l'autre étaient braves à la guerre et avides d'honneurs. Marius, à force d'argent et de brigues sans pudeur, obtint six consulats presque consécutifs, et Sylla disait partout qu'il était las de servir cette espèce de roi; à quarante-quatre ans, candidat à la préture, il achetait les votes et promettait des spectacles qui devaient surpasser tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Sylla reçut du roi Bocchus cent lions qu'il fit battre avec des hommes; c'est ainsi qu'il habituait Rome à ces spectacles sanglants, pour la dédommager sans doute des sacrifices humains que le sénat venait de proscrire. Il devint le coryphée des nobles, comme Marius l'était de la faction populaire. Sylla avait obtenu le commandement supérieur contre Mithridate, roi de Pont; mais le peuple, sur les instances du tribun Sulpicius faisant appel à sa reconnaissance pour l'auteur des lois libérales, confia cette guerre à Marius, qui, malgré sa vieillesse, s'indignait de n'être plus le premier à Rome et abhorrait le rival qui l'éclipsait.

Comme l'or donnait plaisirs et dignités, tous les généraux ambitionnaient des commandements en Asie, où l'on pouvait voler à pleines mains; Sylla, qui l'avait déjà pillée à discrétion, résolut de se venger de l'affront qu'on venait de lui faire. Retenu par la guerre sociale, il assiégeait alors les Samnites dans Nola; il raconte à

son armée l'outrage qu'il a reçu, et les soldats, répondant d'une voix unanime à la motion de quelques intrigants, s'écrient : « Marchons sur Rome. » Si les simples soldats étaient dévoués au général, dont leur avancement dépendait, les officiers, qui obtenaient leur promotion dans les comices populaires, refusèrent de participer à cette guerre parricide ; Sylla, néanmoins, dirige l'armée sur Rome, prépare les torches pour l'incendier, et répond par des insultes aux préteurs qu'on lui envoie pour l'apaiser.

Le peuple, que cette audacieuse témérité surprend désarmé, se défend à coups de tuiles et de pierres, armes plébéiennes ; mais Sylla s'empare de Rome livrée aux flammes, fait égorger Sulpicius, et met à prix la tête de Marius pour venger la mort de ses amis et le pillage de ses biens. Les comices s'assemblèrent, et Sylla y porta la parole comme s'il n'eût pas coulé une goutte de sang : il proposa qu'aucune loi ne fût présentée au peuple sans avoir été préalablement approuvée par le sénat ; qu'on ne réunît plus les comices par tribus, mais par centuries ; que nul ne pût, après avoir été tribun, exercer une autre magistrature, et que toutes les lois de Sulpicius fussent abrogées.

Le peuple exprimait son mécontentement par la nomination de magistrats opposés à Sylla, qui feignait d'applaudir à ces choix, comme une preuve de la liberté qu'il avait rendue aux élections. En effet, Cnéus Octavius, patricien ami de Sylla, fut nommé 87.
consul avec Cornélius Cinna, son ennemi ; ce même Cinna monte alors au Capitole, et prend une pierre qu'il lance au loin, en prononçant cette imprécation : « Si jamais je montre de l'hostilité contre Sylla, puissé-je être chassé de Rome comme j'en expulse cette pierre ».

Sylla, sans perdre de temps, fit poursuivre Marius fugitif. Le vainqueur des Cimbres, seul avec son fils et son gendre, fuyait de hameau en hameau à travers cette Italie qu'il avait voulu doter du droit de cité. Il s'embarqua à Ortéa ; mais, poussé à terre près de Circéi, il erra en mendiant son pain, passant la nuit dans les bois, et se dérobant dans les roseaux du Liris aux assassins qui suivaient ses traces. Enfin, découvert dans la vase, où il était enfoncé jusqu'aux épaules, il fut traîné à Minturnes la corde au cou. Cependant, les Italiens, qui n'oubliaient pas l'intérêt qu'il avait pris à la cause des alliés, ne souffrirent pas qu'il pérît ; ils inventèrent, probablement, le conte de l'esclave cimbre envoyé pour le tuer dans sa prison, et qui fut accueilli par ces mots : « Misérable ! oseras-tu bien tuer Caïus Marius ? » et l'es-

clave s'enfuit en s'écriant : « Il m'est impossible de le frapper. »

Les Minturniens dirent alors : « Qu'il aille accomplir ses destinées où il voudra; nous prions les Dieux de nous pardonner si nous chassons Marius nu et misérable! » Ils l'abandonnèrent sur la plage, où il trouva un vaisseau qui le transporta en Afrique; son fils, échappé à des périls non moins graves, s'y était rendu de son côté pour réclamer les secours du Numide Hiempsal. Le fugitif était protégé tout à la fois par la gloire de son nom, et par la pensée que son parti, abattu, mais non détruit, pouvait d'un jour à l'autre se relever et le venger. Les magistrats romains n'osèrent donc pas l'inquiéter, lorsqu'ils le virent assis sur les ruines de Carthage : grande infortune sur les décombres d'une grande ville infortunée (1)!

Le jeune Marius, sous les apparences de la courtoisie, était retenu prisonnier à la cour du roi Numide; mais, favorisé par une femme, il put s'enfuir et rejoindre son père, avec lequel il s'embarqua pour l'Italie. Cornélius Cinna avait défendu son parti à Rome; audacieux jusqu'à l'imprudence et timide à la fois, il ne reculait devant aucun crime, et il en dissipait le fruit dans les débauches; malgré son serment, il avait fait citer Sylla par le tribun Virginius, pour rendre compte de sa conduite.

Sylla dédaigna de répondre à cette sommation; mais, lorsqu'il eut passé en Asie avec son armée, sa faction succomba, et Cinna, relevant la cause italienne, proposa de nouveau de répartir les alliés entre les trente-cinq tribus, mesure qui leur assurait la prépondérance. Octavius, partisan incorruptible du sénat, s'y opposa; afin de prouver combien il était rigoureux observateur de la justice, Plutarque raconte que, pressé de rendre la liberté aux esclaves dans un si grave péril, il refusa, en disant : « Comment pourrai-je admettre les esclaves dans la patrie, moi qui en ai chassé Marius pour la défense des lois? »

On courut aux armes, et les rues de Rome furent inondées du sang des Italiens, dont il périt dix mille, dit-on; les autres furent obligés de sortir de la ville avec Cinna et six tribuns. Destitué de ses fonctions par le sénat, Cinna se présente à l'armée en suppliant, comme la victime de la violence et le coryphée de la cause des alliés; après avoir obtenu des Italiens assez d'hommes et d'ar-

(1) Comme un des curieux passages poétiques de Plutarque, qu'on lise la romanesque description de cette fuite; et, d'après ce déluge de superstitions, que les hommes prudents jugent s'il est convenable de former la jeunesse avec les *Hommes illustres* de cet écrivain.

gent pour former trente légions, il rappelle les exilés. Marius débarque alors à Télamone, et les Italiens l'accueillent avec joie; il appelle les esclaves à la liberté, enrôle les paysans les plus robustes, qui s'insurgeaient volontiers contre le sénat; en effet, déclarés libres par la loi Julia, ils avaient trouvé, au lieu des biens qu'ils s'étaient promis, la misère, les charges du service militaire, les tributs, les réquisitions, ce dont ils accusaient le sénat. Marius, après avoir rejoint Cinna, marche sur Rome; mais il refuse toute espèce de titres et de distinctions, et paraît accablé sous le poids de souffrances inénarrables.

Sous les murs de Rome, fortifiée à la hâte par le sénat, on se battit avec archarnement, citoyens contre citoyens. Deux individus étaient aux prises; l'un blesse l'autre mortellement et se dispose à le dépouiller, lorsqu'il reconnaît son frère; il se jette alors dans ses bras pour recueillir son dernier soupir, et s'écrie: « Les partis nous ont séparés, que le bûcher nous réunisse (1)! » puis il se perce avec l'épée fratricide : terrible symbole du sort des Italiens !

Les consuls, retranchés sur le mont Albain, étaient mal préparés à la défense. Pompéius Strabon, qui faisait la guerre aux insurgés sur les bords de l'Adriatique, fut rappelé; mais il agit avec tant de mollesse, qu'on le soupçonna de vouloir laisser les deux partis s'entre-détruire, dans l'espoir de s'élever sur leur ruine; il mourut bientôt de l'épidémie qui régnait alors. On envoya donc l'ordre à Métellus le Numidique de terminer, aux meilleures conditions possibles, la guerre contre les Samnites encore indomptés, et de revenir au plus tôt. Mais, lorsqu'il était sur le point de conclure avec eux, Marius leur fit des offres plus avantageuses, et les Samnites tentèrent de nouveau la chance des armes; Métellus dut retourner à Rome sans armée.

La désertion augmentait dans les rangs de la faction sénatoriale; Marius, s'étant assuré la possession des villes maritimes et d'Ostie, finit par bloquer Rome, que la famine, la contagion, les soulèvements d'esclaves forcèrent à se rendre. Cinna ne voulut pas y entrer avant d'être reconnu de nouveau pour consul. Marius s'arrêta à la porte en disant : « Il ne me convient pas, à moi misérable proscrit, d'y pénétrer. » Mais toutes les tribus n'avaient pas encore voté son rappel, qu'il était dans la ville, ordonnant à une escorte d'esclaves d'égorger tous ceux auxquels il rendrait le salut.

(1) OROSE, V, 9.

Alors commença un terrible carnage, qui prit tous les caractères d'une vengeance des Italiotes contre Rome ; le consul Octavius et les sénateurs des familles les plus illustres furent massacrés. Catulus, dont le crime était d'avoir eu la meilleure part à la victoire sur les Cimbres, s'empoisonna pour dérober à Marius le plaisir de le faire égorger. Cornélius Mérula, consul et flamine de Jupiter, après avoir déposé dans le temple les bandelettes sacrées et s'être assis sur le trône pontifical, se fit ouvrir les veines, arrosa les autels de son sang avec de terribles imprécations, et rendit le dernier soupir. L'orateur Marc-Antoine, la merveille de son temps, se réfugia dans la maison de campagne d'un de ses amis, qui, joyeux d'un tel hôte, envoya son esclave au cabaret chercher le meilleur vin ; l'imprudent ne cacha point à l'aubergiste le nom du personnage à qui son maître avait donné asile, et cet homme le dénonça. Les satellites de Marius accoururent, et, bien qu'arrêtés un moment par l'éloquence et la majesté du grand orateur, ils lui tranchèrent la tête. Marius embrassa le sicaire qui lui apporta cette tête, et la fit exposer sur la tribune où, durant tant d'années, elle avait défendu la justice, et sur laquelle, peu après, devait figurer celle d'un autre éminent orateur. Les esclaves exerçaient sur leurs maîtres d'atroces vengeances ; par exception, ceux de Cornélius, après l'avoir caché dans une maison de campagne, pendirent à sa place un cadavre auquel ils prodiguaient les outrages. Les généraux firent cesser la boucherie ; mais la bande étrusque de Marius sortait tous les jours du camp pour tuer et saccager ; Sertorius, à la tête d'une troupe de Gaulois, la tailla en pièces.

D'autres esclaves, enrôlés par Marius, indignés du retard qu'on mettait à leur payer la solde que Cinna leur avait promise, se livraient au tumulte ; Marius les fit réunir dans le forum, où ils
6. furent égorgés par milliers. Enivré de sang, consul pour la septième fois, comme on le lui avait prédit, il essaya vainement d'étouffer dans l'ivresse et ses remords et son envie contre Sylla, qu'il s'apprêtait à combattre, lorsqu'il mourut d'une courte maladie à l'âge de soixante-dix ans. Marius, son fils, héritier de son pouvoir, fit périr tous les sénateurs que l'on trouva dans Rome, et nommer consul Valérius Flaccus, sa créature, qui s'attira les bonnes grâces de la plèbe en réduisant les dettes à un quart. Soutenu par les citoyens nouveaux, qui, répartis dans les trente-cinq tribus, l'emportaient sur les anciens et le sénat, Cinna, sans convoquer les comices, se déclara consul pour la troisième fois, avec

Papirius Carbon, et distribua les charges à qui il voulut; mais 85
lui-même était dominé par la soldatesque, qui, habituée au sang, finit par le tuer à Ancône. 84.

Rome s'épuisait dans ces luttes malheureuses, tandis qu'elle était menacée à l'extérieur par un grand danger, auquel faisait face le proscrit Sylla. Voyant les Italiens favorables à Marius, Sylla s'était embarqué pour l'Asie, afin de s'attacher les légions par la victoire. Dès lors, à l'exemple de tous les ambitieux, il ne s'appuie que sur les soldats, qu'il habitue à se considérer comme les serviteurs de tel ou tel capitaine, et non de la République; puis, en conduisant l'armée contre la patrie, il ouvre le chemin que suivront César, Antoine, Auguste, à travers les guerres civiles, où l'on combattra, non pour conquérir la liberté, mais pour se donner un maître.

Dans les contrées de l'Asie antérieure, qui s'étaient soustraites à la domination de la Perse, au temps d'Alexandre et de ses successeurs, les peuples s'agitaient au milieu des guerres et des intrigues, et la prépondérance se déplaçait continuellement; enfin elle resta au royaume de Pont, ainsi nommé à cause du Pont-Euxin qui faisait la limite au nord. Cet état confinait au midi avec la petite Arménie, et, par les autres côtés, avec la Colchide et le
fleuve Halys. Les Mithridates, ses rois, étendaient leur empire 133.
jusqu'à l'Euxin; ils furent tantôt les ennemis, tantôt les alliés des Romains, jusqu'au règne de Mithridate VII Eupator, auquel la postérité conserve le nom de Grand, bien que le manque d'historiens nationaux et la négligence orgueilleuse des étrangers nous condamnent à deviner ses vastes desseins. Monté sur le trône à douze ans, il fit périr, selon les mœurs de l'Orient, sa mère et ses parents les plus proches; il fortifia son corps et son âme par des exercices continuels, et devint l'époux de sa sœur Laodice, qu'il ne tarda point à condamner à mort comme coupable de trahison. Mithridate parcourut ensuite l'Asie, en étudia les mœurs, les lois, les hommes, et forma le projet de la soumettre à son autorité, sous le prétexte de l'affranchir de la tyrannie de Rome; d'ailleurs, il était résolu à ne reculer devant aucun moyen pour réussir. Déjà maître du Pont, il avait hérité de la Phrygie, et faisait valoir des prétentions
sur les contrées voisines; il occupa la Paphlagonie, malgré les 93.
Romains, soumit la Cappadoce, et tua de sa main son neveu qui était son compétiteur.

Nicomède II, roi de Bithynie, à qui les agrandissements de
Mithridate portaient ombrage, se plaignit au sénat de Rome; 91.
celui-ci déclara indépendantes la Paphlagonie et la Cappadoce,

qu'il destinait à des rois ses vassaux, et chargea Sylla de se rendre auprès de Mithridate, à titre d'ambassadeur, mais en réalité pour connaître et déjouer ses desseins. Ce monarque commence la guerre, défait les Bithyniens et leur nouveau roi, Nicomède III, force les Romains d'évacuer la Phrygie, la Mysie, l'Asie proprement dite et tous les pays qui, jusqu'à l'Ionie, leur étaient soumis ou alliés, et renvoie libres tous les prisonniers qu'il avait faits. Les habitants de Laodicée lui livrèrent Quintus Appius, gouverneur de la Pamphylie, qui lui fut amené chargé de fers et précédé, par dérision, des licteurs et de tous les insignes de sa dignité. Des Lesbiens, il reçut Manilius Aquilius, qu'il fit lier par un pied au pied d'un malfaiteur, pour avoir soulevé la Cappadoce, et conduire sur un âne à Pergame, où on lui coula de l'or dans la bouche, afin de le punir de sa cupidité.

Ce vice, en effet, rendait exécrable la domination des Romains. Dans la métropole même tout se vendait, et le trafic des votes était devenu chose si ordinaire, qu'au lieu de la honte, il n'excitait que des plaisanteries. Le préteur Sylla, insulté par Strabon César, lui dit : « J'userai contre toi des pouvoirs de ma charge. » Strabon lui répondit : « Tu as raison ; c'est la tienne, puisque tu l'as achetée ». Un jeune homme, qui entrait par l'édilité dans la carrière des magistratures, s'il voulait se ménager pour l'avenir la faveur populaire, était obligé de jeter l'argent à pleines mains ; dès lors, il fallait contracter des dettes et songer aux moyens de les éteindre, ou de faire de nouveaux emprunts. Devenu préteur urbain, et n'ayant à traiter que d'affaires minimes, sous les yeux du sénat, des censeurs et des tribuns, il ne pouvait commettre que des vols misérables ; mais il savait que le sénat lui donnerait une province, et il l'hypothéquait d'avance à tous ses créanciers. Arrivé à ce commandement, il volait, pillait, s'entendait avec les exacteurs et les usuriers, enlevait les objets précieux, les tableaux, les statues ; puis, de retour à Rome, il pouvait avoir un palais splendide, une galerie qui lui valait le renom de protecteur des arts, siéger sur la chaise d'ivoire du sénat, dominer sur mille esclaves, parvenir au consulat.

Les exacteurs étaient encore d'insatiables déprédateurs ; chevaliers en général, ils affermaient le revenu d'un pays qu'ils pressuraient sans pitié, accumulant pour eux les trésors, et l'exécration pour Rome. Marcus Tullius Cicéron, honnête homme et grand persécuteur des pillards, mit de côté 2,200,000 sesterces, environ 500,000 francs, dans son gouvernement de Cilicie, et il se

vante de l'avoir fait légalement (1). Il écrivait à son frère Quintus, gouverneur dans l'Asie : « On loue ton zèle pour avoir empêché « les villes de contracter de nouvelles dettes, pour en avoir soulagé « beaucoup des anciennes, et délivré l'Asie du poids des dons « qu'elle faisait aux édiles. Un de nos nobles se plaint que tu lui « aies fait perdre 200,000 francs en l'empêchant de faire voter des « subventions pour les jeux. Les publicains mettront de grands « obstacles à l'accomplissement de tes bonnes intentions ; sou- « viens-toi qu'en leur résistant nous tournerions contre la répu- « blique et nous-mêmes un corps auquel nous sommes liés par « tant d'obligations, et qu'en leur lâchant la bride nous con- « courrions à la ruine de ceux dont nous devons assurer le salut « et les intérêts. Combien souffrent les alliés de la part des pu- « blicains, je le sais par beaucoup de nos citoyens les plus dis- « tingués, qui, lorsqu'il s'est agi d'abolir les péages d'Italie, se « sont plaints non pas tant de ces droits que des abus des gabe- « leurs. Quel sera le sort des alliés qui se trouvent à l'extrémité « de l'empire ? Ici l'on pense que, pour satisfaire les publicains, « surtout dans une ferme qui leur est si profitable, et pour empê- « cher en même temps la ruine des alliés, il ne faut rien moins « qu'une vertu divine (2). »

Les réclamations étaient permises ; mais à quels résultats pouvaient-elles aboutir, lorsque les jugements appartenaient aux coupables eux-mêmes ? Le préteur Sempronius Asellus, qui voulut réprimer l'usure, fut assassiné sur la place publique sans qu'on dirigeât de poursuites contre les auteurs du crime. Lorsqu'on proposa de renvoyer Marcellus en Sicile, les Siciliens s'écrièrent : « Que l'Etna nous engloutisse plutôt ! » et ils exposèrent ses longues concussions. A quoi bon ? bientôt ils furent contraints de l'apaiser. A genoux, en plein sénat, et de le supplier de les recevoir tous comme clients. Syracuse institua des fêtes annuelles
en son honneur. Mutius Scævola, préteur en Asie, cita les publi- 92
cains à rendre un compte sévère de leurs cruautés et de leurs concussions ; il en fit incarcérer quelques-uns, et condamna au supplice de la croix un esclave, leur complice. Les publicains lui jurèrent dès lors une haine mortelle ; mais, comme ils ne pou-

(1) *Simul illud cogitare debes, me omnem pecuniam, quæ ad me salvis legibus pervenisset, Ephesi apud publicanos deposuisse ; id fuisse* HS *bis et vicies*. Ad Fam., v, 20.

(2) *Ep.* 39, de l'an 693 de Rome.

vaient rien contre lui, ils attaquèrent Publius Rutilius Rufus, dont il avait suivi les conseils dans cette circonstance, l'accusèrent précisément du crime qu'il leur avait imputé et réussirent à le faire condamner; à la tête de ses dénonciateurs, se trouvait cet Apicius dont la gourmandise est restée proverbiale. Rutilius, prémuni par la philosophie contre la mauvaise fortune, se retira en Asie, où il fut accueilli comme un libérateur. Les Smyrnéens l'adoptèrent, et, bien qu'on le rappelât, il ne voulut pas retourner dans sa patrie, dont il écrivit l'histoire en grec. Cicéron, panégyriste de la vertu romaine, s'écriait : « Quel temple a été « sacré pour nos magistrats ? Quelle cité, sainte ? Quelle maison, « assez fermée et assez défendue ? Il est difficile d'exprimer com« bien nous sommes odieux aux étrangers à cause des iniquités et « de la dépravation de ceux auxquels nous confions les comman« dements (1). » Enfin Silvanus Plautius porta une loi en vertu de laquelle chaque tribu devait élire tous les ans quinze juges
89. pris indifféremment parmi les sénateurs, les chevaliers ou la plèbe; mais cette loi, qui enlevait aux chevaliers le privilége des jugements, devint la cause de la guerre civile.

Mithridade avait donc raison de dire : « Toute l'Asie m'appelle. » En effet, elle retentissait alors d'applaudissements au libérateur, au père, au dieu, au saint monarque. Les villes libres lui ouvrirent les portes; Mitylène, Éphèse, Magnésie, abattirent les
88 monuments élevés par les dominateurs. Beaucoup de citoyens romains s'étaient établis dans les provinces; le roi de Pont résolut de s'en débarrasser d'un seul coup, et, par un ordre secret, tous ceux que l'on put saisir, femmes, enfants, esclaves, furent massacrés le même jour. Leurs biens furent partagés entre le trésor et les assassins; les esclaves qui tuèrent leurs maîtres, obtinrent la liberté, et les débiteurs, remise de la moitié de leurs dettes pour l'assassinat de leurs créanciers; quiconque avait caché un Italien fut puni de mort. Ni l'autel d'Éphèse, ni le temple d'Esculape à Pergame, ne sauvèrent les victimes; d'autres furent atteints lorsque, chargés de leurs enfants, ils s'enfuyaient à la nage vers Lesbos; les Cauniens déchirèrent dans de longues tortures les enfants sous les yeux de leurs mères, qui expirèrent de douleur ou perdirent la raison; les Tralles, ne voulant pas exécuter cet ordre barbare, en chargèrent un Paphlagonien qui égorgea les Romains dans le temple de la Concorde. Quelques historiens por-

(1) *Pro lege Manilia.*

tent à 50,000 le nombre des victimes de cette journée (1).

Tranquille sur l'intérieur, Mithridate va soumettre les peuples depuis les régions du Caucase jusqu'à la Grèce; vingt-cinq nations, dont il entendait ou parlait les langues, obéissaient à ses lois. Son indomptable activité lui procurait des ressources inépuisables : de la Scythie, il tirait des hommes, et de l'argent des villes de la côte et de l'intérieur, enrichies par la pêche de l'Euxin, la fertilité de la Tauride, les échanges avec les Scythes, et surtout par le commerce des Indes qui suivait la route de l'Oxus, de la mer Caspienne, du Caucase. Maître de la mer Noire par sa flotte de 400 vaisseaux, il se proposait de faire avec les peuples qui entouraient ses rivages ce qu'avait entrepris Annibal avec les Africains, les Espagnols et les Gaulois; c'est-à-dire qu'il voulait les discipliner pour les conduire contre l'Italie.

Rome frémit d'horreur à la nouvelle du massacre de ses citoyens, et s'émut des dangers qui la menaçaient; elle confia le soin de sa vengeance à celui qui avait montré le plus d'ardeur contre les insurgés italiens, à Sylla. Ce ramas de barbares n'étaient pas capables de résister à la discipline romaine; en effet, sous la conduite d'Archélaüs, général de Mithridate, ils essuyèrent une telle déroute à Chéronée que, d'après Sylla lui-même, ils perdirent 100,000 hommes, et les Romains 12 seulement. Deux autres batailles non moins sanglantes, livrées dans la Béotie, terminèrent cette campagne. La première armée de Mithridate comptait 15,000 esclaves romains, qui vendirent chèrement leur vie (PLUTARQUE).

Sylla mit le siége devant Athènes. Dix mille voitures, traînées par des mulets, avaient apporté le matériel pour les machines; les bois sacrés, les délicieuses plantations du Lycée et de l'Académie furent abattus. La famine exerçait de tels ravages dans la ville, cette reine du monde civilisé, qu'on laissa éteindre la lampe placée devant la statue de Pallas; enfin elle fut prise d'assaut, livrée par des traîtres, qui ne manquèrent jamais dans les guerres de la Grèce. Sylla y entra par la brèche au son des trompettes, l'inonda de sang, et voulait la détruire; mais il se laissa fléchir, et fit grâce

(1) Voir PLUTARQUE, *Vie de Sylla;* APPIEN, dans le livre sur *Mithridate;* CICÉRON, *pro lege Manilia* et *pro Flacco;* les *Excerpta* de DION et de MEMNON; TITE-LIVE, VELLÉIUS PATERCULUS, V. MAXIME, FLORUS, EUTROPE, OROSE. Quelques-uns prétendirent que Rutilius Rufus avait donné à Mithridate le conseil de ce massacre; Cicéron, *pro Rabirio Posthumo*, le disculpe, et nous apprend qu'il se sauva déguisé en philosophe.

aux vivants, disait-il, par égard pour les morts. Il se faisait apporter les dépouilles des temples, et, plaisantant avec ses amis, il leur disait : « Je suis sûr de la victoire, puisque les dieux eux-mêmes paient mes troupes. » Les Grecs frémissaient, et rappelaient Flamininus, Acilius et Paul Émile qui s'étaient abstenus de toucher aux choses sacrées : grands par le courage et d'habitudes modestes, ils n'auraient pas vu moins de lâcheté à tout permettre aux soldats qu'à redouter l'ennemi. Mais ces généraux, légalement élus, avaient des troupes disciplinées, tandis que les chefs actuels parvenaient au commandement par la violence ou à prix d'or; aussi devaient-ils complaire à leurs fauteurs, et tout vendre pour acheter des votes au forum ou un parti dans l'armée : largesses corruptrices, dont Sylla fut le premier à donner en grand le scandale.

Mais, tandis qu'il triomphait au dehors, Sylla, proscrit dans sa patrie, avait à se défendre contre les armées de la faction contraire, envoyées pour le combattre ou le tuer au besoin. Fimbria, homme exécrable pour ses horribles cruautés, envoie lors des funérailles de Marius, des sicaires pour assassiner l'augure Quintus Scævola; le coup ayant manqué, il le cite en jugement, et, comme tout le monde, étonné, lui demandait de quoi il pouvait accuser un personnage aussi irréprochable, il répondit : « De n'avoir pas reçu toute la lame du poignard dans le corps (1). » Cette logique ne manque pas d'imitateurs. Devenu lieutenant du consul Va-
86. lérius Flaccus, chargé de gouverner et de vaincre l'Asie, il soulève l'armée contre lui, et l'assassine à Nicomédie; il réunit dans ses mains toutes les forces de cette province, et, pour se maintenir, il permet toute espèce d'excès aux soldats et à ses partisans. Un jour qu'il avait fait dresser des potences, il se trouva que leur nombre excédait celui des malfaiteurs; pour remplir les places vides, il fit prendre au hasard parmi les spectateurs. Cependant, comme il ne manquait pas de courage, il vainquit les généraux de Mithridate, et l'assiégea dans Pitane. Pour emporter cette place forte, il avait besoin de la flotte; mais Lucullus, qui la commandait, hostile à la faction de Marius et de Fimbria, refusa de le seconder, ce qui permit au roi de Pont de se retirer à Mitylène. Fimbria, après s'être emparé de Pitane, alla mettre le siége devant Troie, la prit d'assaut, extermina les hommes, renversa les édifices, et se vanta d'avoir accompli en

(1) Cicéron, *pro Roscio Amerino.*

dix jours ce qui avait au moins coûté dix ans à Agamemnon.

Mithridate, cerné par deux ennemis, fit des propositions à Sylla, qui, désireux de brouiller les affaires d'Italie, et d'enlever à Fimbria la gloire de cette campagne, accepta une entrevue avec lui à Dardanum, dans la Troade. Le roi de Pont s'y rendit avec 85.
20,000 hommes, 600 chevaux, une foule de chars armés de faux, et 60 vaisseaux; Sylla, avec 2 légions et 200 hommes de cavalerie, pour dicter les conditions suivantes : Le roi devait retirer ses troupes de toutes les villes qui n'avaient pas été sous son obéissance avant la guerre, rendre les prisonniers sans rançon, payer 2,000 talents, et fournir à Sylla 80 vaisseaux équipés avec 500 archers. « Que me laisses tu donc? demanda Mithridate. — Je te laisse la main qui a signé le massacre de 100,000 Romains. »

Ainsi, en moins de trois ans, Sylla termina heureusement une guerre dangereuse, dans le cours de laquelle il recouvra la Grèce, l'Ionie, la Macédoine, l'Asie, déclara libres et alliés de Rome les Rhodiens, les Magnésiens, les Troyens, les Chiotes, et tua 160,000 hommes à Mithridate; il aurait même pu le prendre, et épargner trente ans de guerre à sa patrie. Fimbria, qui refusait de se soumettre, fut réduit à de telles extrémités qu'il se donna la mort.

Avide de dominer l'Italie, Sylla pressurait l'Asie, à laquelle il imposait une contribution de 20,000 talents (100 millions); il envoyait les soldats vivre à discrétion chez tous ceux qui s'étaient montrés hostiles à Rome; pour se concilier les troupes, il tolérait leurs rapines et leurs excès. Après avoir dépouillé les temples de Delphes, d'Olympie, d'Épidaure, son armée jouissait des somptueuses mollesses de l'Asie : palais, bains, théâtres, esclaves, femmes; puis, comme la flotte congédiée par Mithridate, divisée en petites escadres, exerçait la piraterie sur le littoral, les soldats s'autorisaient de cet exemple pour se livrer à toutes sortes de cruautés, de brigandages, de débauches, tout en jetant leurs regards du côté de l'Italie, comme sur une nouvelle proie.

Sylla s'avançait enfin, précédé d'une renommée formidable, accompagné de soldats avides de butin et de bannis altérés de vengeance. Lorsqu'il était au delà des mers, il ne manifestait que la volonté de rétablir l'ordre et de réintégrer les sénateurs dans leurs prérogatives; mais, une fois arrivé à Brindes, avec 120 vaisseaux, 83.
40,000 vétérans et 6,000 chevaux, il paraît qu'il fut assailli par le souvenir de tous les maux et de doutes les persécutions qu'il avait éprouvés. Il écrivit au sénat une lettre dans laquelle il énumérait tous

ses exploits : « Et qu'elle récompense en ai-je reçue, disait-il? « Ma tête a été mise à prix, mes amis égorgés, ma femme contrainte d'errer avec ses enfants loin de sa patrie ; on a démoli « ma maison, confisqué mes biens, abrogé les lois de mon consulat. Vous me verrez bientôt aux portes de Rome avec une « armée victorieuse, prêt à venger vos outrages, à punir les tyrans « et leurs satellites. »

Rome trembla; elle envoya une ambassade à Sylla pour l'apaiser, mais en vain ; elle réunit alors 100,000 hommes, sous les consuls Junius Norbanus et Cornélius Scipion. Mais l'armée du premier fut mise en déroute, et celle du second passa du côté de Sylla, auquel se joignit encore le jeune Cn. Pompée avec les nombreux clients qu'il avait dans le Picénum, après avoir vaincu trois armées qui s'opposaient à son passage. Sylla honora l'heureux jeune homme du titre d'*imperator*, pour flatter la faction des nobles dont il était le représentant.

82 Les partisans de Marius, à la vue des troupes et des citoyens les plus considérables, qui, chaque jour, accouraient vers Sylla, furent déconcertés ; Carbon, Norbanus et Marius faisaient tous leurs efforts pour relever leur parti avec le concours des Italiens, qu'ils appelaient de toutes parts à la défense de leur propre cause. Mais les Italiens, qui n'étaient plus électrisés par le cri de l'indépendance, hésitaient entre les deux camps, ou plutôt calculaient de quel côté ils auraient le plus à gagner. Sylla, lion et renard, désorganise le parti populaire par la force et la séduction. Le jeune Marius se réfugie à Préneste, où il est assiégé ; Norbanus à Rhodes, où il se tue, dans la crainte d'être livré à l'ennemi ; Carbon en Afrique, puis dans l'île de Cosyra, d'où il est conduit à Pompée, qui, oublieux de ses anciens bienfaits, ou peut-être s'en souvenant trop, insulte à son malheur, puis le fait égorger, bien qu'il permette à d'autres de s'enfuir. La Sicile, abandonnée par Perpenna, se rendit à Pompée.

Sylla, vainqueur de tous côtés, entre à Rome sans coup férir, assemble le peuple, se plaint de tout ce qu'il a souffert, substitue dans les charges ses amis à ceux de Marius, et, se bornant à des menaces, va continuer la guerre. De part et d'autre, c'était le sang italien qui coulait. Les partisans de Sylla savaient que, plus ils extermineraient d'ennemis, plus leur général aurait de terres et d'or pour les récompenser. Les Samnites ne s'étaient pas encore soumis à la fortune de Rome ; Pontius Télésinus, à la tête de 40,000 hommes, avait profité de ses discordes pour sauver

Préneste, où le jeune Marius avait transporté les magasins, l'or et les statues de Rome.

Arrêté dans sa marche par Sylla, Télésinus défila sur Rome, qu'il savait sans défense, en proclamant : « Je n'entends com« battre ni pour Marius ni contre Sylla, mais pour la cause ita« lienne, afin de venger les massacres de la guerre sociale, et de « détruire cette tanière de loups dévastateurs de l'Italie. » Tous les citoyens sortirent en armes ; mais ils furent repoussés. Sylla, qui survint alors, dut prendre la fuite, en s'écriant : « O Apollon Pythien, n'as-tu élevé si haut Cornélius Sylla que pour l'abandonner devant les murs de sa patrie? » La lutte recommence, il triomphe, et Télésinus, le dernier héros de la cause italienne, est trouvé parmi les cadavres. Trois mille Samnites offrirent de se rendre, et Sylla accepta, à la condition qu'ils égorgeraient ceux de leurs camarades qui voulaient résister ; ils le firent, puis revinrent auprès de lui, suivis d'un grand nombre de compagnons. Sylla les conduisit à Rome, les renferma dans le cirque et les fit tous massacrer. Pendant ce carnage, il haranguait les sénateurs dans le temple de Bellone ; les voyant murmurer aux cris lamentables des victimes : « Soyez tranquilles, dit-il ; ce n'est rien, je fais châtier quelques factieux. » Et il continua son discours.

Épouvantable exorde d'atrocités inouies ! A Préneste, le jeune Marius et le frère de Télésinus voulurent mourir à la manière des gladiateurs, en combattant l'un contre l'autre, à la fois spectateurs et spectacle. Le Romain tue le Samnite ; mais il tombe sur lui et se fait donner la mort par un esclave. Préneste se rend alors à Sylla, qui monte sur le tribunal pour juger les citoyens du parti contraire ; il ne les écoute, d'ailleurs, qu'autant qu'il le faut pour donner à l'assassinat une apparence de légalité. Puis, fatigué de voir les exécutions marcher lentement, il en fait enfermer des milliers ensemble, ordonne de les massacrer, et assiste lui-même à cet horrible spectacle dont il aime à se repaître. A l'un d'eux, membre d'une famille dont il était l'hôte, il voulait faire grâce de la vie ; mais le Prénestin lui répondit généreusement : « Je ne veux pas devoir la vie au bourreau de mes compatriotes. » Et il se mêla à ceux qui allaient mourir. Les habitants de Norba, redoutant un sort pareil à celui des Prénestins, mirent le feu à leurs maisons, et, en hommes de cœur, se tuèrent les uns les autres (1).

(1) Le froid Appien l'avoue lui-même (B. Civ. I, 94) : Οἵδε μὲν οὕτως ἐγκρατῶς ἀπέθανον.

Ces massacres terminaient la guerre sociale et même la guerre civile; désormais il n'y eut plus d'Italiens, mais des Romains. De retour à Rome, où les applaudissements du peuple et l'excès de la joie l'empêchèrent de dormir, Sylla réunit les comices et dit : « J'ai vaincu; ceux qui m'ont contraint à m'armer contre la cité, expieront jusqu'au dernier, au prix de leur sang, tout celui que j'ai versé. »

Expier par de nouvelles cruautés les cruautés passées! Le lendemain, on vit affichées des tables avec les noms de quarante des principaux sénateurs et de seize mille chevaliers, dévoués au fer du premier qui les rencontrerait. Tout assassin recevait deux talents, fût-ce un esclave meurtrier de son maître, ou un fils parricide; les biens étaient confisqués, et les enfants déclarés infâmes jusqu'à la seconde génération. Quiconque aurait sauvé la vie à ses frères, à son fils, à son père, inscrits sur la liste fatale, devait être puni de mort. Le second jour, deux cent vingt autres citoyens furent portés sur les tables, et même nombre le jour suivant. Les temples ne protégeaient plus contre les sicaires et les ennemis particuliers; l'avidité vint en aide à la vengeance, qui fut atroce et sans but. Le crime du plus grand nombre des proscrits était d'avoir des maisons, des thermes, des jardins, des tableaux, un opulent héritage, une belle femme. Un citoyen lit son nom sur les tables : « Ah! malheureux! s'écrie-t-il, c'est ma maison d'Albe qui me perd! » Il fait quelques pas et tombe assassiné. Lucius Catilina, sénateur dont nous aurons beaucoup à parler, avait tué son frère pour avoir sa succession; afin de voiler l'horreur de ce crime, il fait inscrire sa victime sur les listes par Sylla, auquel en récompense il fournit d'autres têtes : il lui livre Marcus Graditanus, parent de Marius, qu'il bat de verges dans les rues de Rome jusqu'au tombeau de la famille Lutatia, en expiation de la mort de Catulus, tué par Marius; là, après lui avoir coupé les mains, les oreilles, la langue, broyé les os, il lui tranche la tête, qu'il promène toute sanglante depuis le Janicule jusqu'à la porte Carmentale où siégeait le dictateur. A Marcus Plétorius, qu'il voit tomber en défaillance de compassion, il coupe la tête, reçoit la récompense, et va se laver les mains dans le bassin d'eau lustrale placé à l'entrée du temple d'Esculape. Les ossements de Marius furent exhumés et jetés dans le Tibre.

Tout cela se faisait, disait-on, pour régénérer, la république et les mœurs dans un bain de sang. Après avoir tué neuf mille personnes, parmi lesquelles quatre-vingt-dix sénateurs, quinze con-

sulaires, deux mille six cents chevaliers, Sylla déclara qu'il n'avait proscrit que les individus dont il s'était rappelé les noms, mais que le tour des autres viendrait. Caius Métellus lui dit alors dans le sénat : « Nous n'intercédons pas en faveur de ceux que tu songes à faire périr; mais nous te supplions de délivrer de l'incertitude ceux que tu veux laisser vivre. » Sylla ayant répondu froidement qu'il n'avait rien décidé à l'égard de ceux qu'il épargnerait, Métullus ajouta : « Nomme du moins ceux que tu ne veux pas tuer. » Et Sylla : « Je le ferai. »

Les villes qui s'étaient prononcées contre lui subirent leur part de cette vengeance insensée ; les unes furent démantelées, les autres frappées d'énormes amendes, ou virent tous leurs habitants proscrits. Douze mille Italiens avaient péri à Préneste, autant à Norba, qu'on livra aux flammes, et Populonie fut détruite. Volterra, forte par sa position sur une montagne escarpée et par ses murailles cyclopéennes, soutint un siége de deux ans, et finit par capituler à des conditions honorables ; le vainqueur n'osa point lui enlever le droit de cité. Le reste de l'Étrurie, exempte jusqu'alors de colonies, devint la proie de soldats avides. A Spolète, Intéramne et Fiésole, les biens de tous les habitants furent confisqués ; on bâtit dans la vallée de l'Arno, pour qu'elle rivalisât avec Fiésole, une nouvelle ville qui, du nom mystérieux de Rome, fut appelée Florence. Mais ce fut contre les Samnites, parce qu'ils étaient les plus belliqueux, que le dictateur se déchaîna principalement ; il renversa les forteresses, démolis les temples et les maisons, en disant que Rome ne serait jamais en sûreté tant que les Samnites formeraient un corps de nation. Il réussit ; car cette contrée florissante, frappée au cœur, n'offrit bientôt que des ruines, et le peuple oublia tout, même sa haine contre les Romains. Les dépouilles de tant de victimes procurèrent à Sylla et à sa femme Métella, à Crassus et à beaucoup de ses partisans des richesses immenses : un certain Chrysogonus, son affranchi, eut pour deux mille sesterces les biens de Roscius, qui en valaient six millions.

Après avoir épouvanté les Romains par tant de supplices, Sylla se retira à la campagne en chargeant le sénat d'élire un interroi. Le choix tomba sur Valérius Flaccus, sa créature, qui proposa de confier à Sylla la dictature, puissance absolue, oubliée depuis cent vingt ans. Et le sénat tremblant le proclama dictateur, avec droit de vie et de mort, même sans jugement, de faire des lois, de confisquer les biens et de les répartir, de fonder ou de détruire

des villes et des colonies, de donner et d'enlever des royaumes; tout acte émané de lui, dans le présent et l'avenir, était tenu pour ratifié, et ce pouvoir devait durer jusqu'à ce que la république fût constituée, c'est-à-dire tant qu'il lui plairait. Dans le forum, où saignaient encore les têtes de tant d'illustres citoyens, on lui érigea une statue équestre, célébrant ainsi le triomphe de Rome sur l'Italie, et celui des nobles sur les riches.

Comme dans les lois agraires, on ne se contentait pas de changer les possesseurs des terres publiques, mais on dépouillait de leurs biens les propriétaires légitimes, pour rémunérer les troupes. Les soldats, en effet, n'étaient plus des citoyens qui, au besoin, abandonnaient les champs pour les armes; puisqu'il s'agissait, non de la défense de la patrie, mais de l'ambition d'un général, le devoir d'un citoyen n'était plus d'aventurer sa vie dans de lointaines expéditions, et moins encore de combattre contre d'autres citoyens. Il fallut donc se les attacher par des largesses. Déjà, après la conquête de Carthage, le sénat avait distribué aux vétérans d'Afrique et d'Espagne deux arpents de terre par tête et pour chaque année de service: premier essai de colonies militaires. Sylla, dans le but de se faire des partisans, avait promis la même quantité de terrain; il était donc obligé, pour tenir ses engagements, d'exterminer les anciens propriétaires. Les immenses fortunes que les chevaliers avaient accumulées en pressurant les provinces, devinrent la proie de soldats d'aventure ou de sénateurs qui, les uns par l'épée, les autres par l'intrigue, soutinrent les prétentions de l'aristocratie. Non content d'avoir anéanti pour toujours des villes entières, on extermina dans la campagne tout ce qui restait de population libre, afin d'en distribuer les biens à cent vingt mille soldats.

Dans dix ans de guerre acharnée, le fer avait détruit cent cinquante mille Romains et peut-être autant d'Italiens; il n'y avait pas une petite ville que les ravages et les ruines eussent épargnée. Rome enfin avait conquis la prépondérance sur l'Italie, et lui donnait ses lois, sa langue, ses magistrats; mais l'absence de tous les centres de civilisation locale devait amener à Rome une multitude pauvre, turbulente, qui se pressait dans les comices, non pour donner son vote au plus digne, mais pour le vendre au plus offrant.

Ce qu'il y eut de pire, c'est que l'exemple fut donné par un général qui, avec le seul droit du plus fort, bouleversait les lois de la patrie. Une fois tranquille possesseur de l'autorité suprême, Sylla

déclara qu'il voulait rétablir l'antique république, consolider les anciennes lois et prévenir de nouvelles secousses. Dans les deux années de sa dictature, il rendit la force au gouvernement, au préjudice des droits que le peuple avait mis tant de siècles à conquérir; il voulait réformer en retournant vers le passé, et croyait que Rome et l'aristocratie pourraient élever un édifice de plus en plus gigantesque. Au sénat, décimé par la guerre et les proscriptions, il adjoignit trois cents membres, et, pour qu'il restât le pivot de l'état, il lui restitua, avec l'élection des pontifes, les jugements et la discussion des lois. Avec l'abolition des comices par tribus, il dépouilla les tribuns de l'autorité législative, et leur défendit de parler pour ou contre la loi proposée; bien plus, en ordonnant qu'on ne pourrait, après avoir rempli cette magistrature, aspirer à d'autres charges, il diminua le nombre de ceux qui l'ambitionnaient. Quant aux chevaliers, dont il ne trouvait aucune trace dans l'ancienne constitution, et qui grandissaient toujours depuis un demi-siècle, il n'en tint aucun compte. Il supprima la censure, comme institution récente qui mettait un frein au sénat. Pour éviter les brigues et les agitations électorales, il établit des conditions d'éligibilité pour les magistratures supérieures; le nombre des préteurs fut fixé à huit, à vingt celui des questeurs. On ne put arriver à la préture sans avoir été questeur, et au consulat sans avoir exercé la préture. Tout citoyen qui attentait à l'honneur et à la sûreté de l'empire, violait le véto d'un tribun, ou arrêtait un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, et même le magistrat qui commettait des abus de pouvoir, devaient être punis de l'interdiction de l'eau et du feu.

Mais Sylla sentait qu'il était trop difficile de rétablir l'aristocratie, depuis qu'elle avait perdu les habitudes modestes et la frugalité. C'est en vain qu'il opposait au mal de sévères lois pénales, surtout pour empêcher l'arbitraire et les exactions des gouverneurs de provinces; c'est en vain qu'il multipliait les peines contre les faussaires, les parricides, les assassins, les faux témoins, l'abus du divorce, les excès du luxe. Il refusa aux Latins et à la plupart des villes italiques ce droit de cité si désiré; mais, afin de combler les vides laissés par tant de citoyens victimes des guerres civiles, ou plutôt, pour s'entourer de gens dévoués et faire équilibre au grand nombre de votants admis dans les tribus, il affranchit, avec le droit de cité, dix mille esclaves, qui, du nom de sa famille, s'appelèrent Cornéliens. Ainsi, quoique oligarque, il n'étendait pas moins la cité que le démocrate Marius.

La religion fut aussi l'objet de ses soins. Le temple de Jupiter Capitolin avait été brûlé dans la guerre civile, et les livres Sibyllins avaient disparu dans l'incendie ; il rebâtit le temple avec plus de magnificence, et envoya dans les villes d'Érythrée, de Samos, d'Ilion, pour recueillir les fragments des livres de la Sibylle, dont il forma une nouvelle compilation, confiée à quinze personnages.

Il fallait admettre ses réformes, quelles qu'elles fussent. Un jour qu'il rencontrait quelque opposition, il raconta cette parabole : « Un rustre, tourmenté de démangeaisons, ôta son habit et tua la vermine; mais celle-ci le mordant de nouveau, il en écrasa beaucoup plus que la première fois ; enfin, sentant encore les démangeaisons, il jeta au feu avec son vêtement ces hôtes incommodes. Prenez garde qu'il ne vous en arrive autant. »

Ofella osa le contredire, et Sylla, malgré les importants services qu'il en avait reçus, ordonna de son tribunal à un centurion d'aller lui trancher la tête. N'était-il pas, en effet, dictateur, élu par le peuple et le sénat dans les formes légales, et, comme tel, n'avait-il pas le droit de disposer des biens et de la vie? Marius avait des passions impétueuses, et se précipitait sur l'ennemi comme un dogue irrité; mais Sylla, Robespierre aristocratique, assassinait selon les règles et la légalité, par conception logique, par raison d'État, par amour de la vertu.

Puis, comme pour insulter à la Providence rémunératrice, il se donna le surnom d'Heureux. Sa femme étant accouchée de deux jumeaux, il les nomma Faustus et Fausta; enfin, dernière preuve de son dédain pour l'humanité qu'il avait foulée aux pieds, il abdiqua la dictature, et vécut en simple particulier au milieu d'un peuple qu'il avait décimé. Dans cette abdication, nous ne voyons pas, nous, un acte de courage. Il avait introduit dans le sénat trois cents de ses créatures; à Rome vivaient dix mille esclaves, dont une seule de ses paroles avait fait des citoyens; cent vingt mille vétérans, qu'il avait d'abord conduits à la victoire, puis rendus propriétaires, étaient répandus dans toute l'Italie, intéressés à conserver une vie de laquelle dépendait leur fortune; la multitude était épouvantée ou accoutumée au joug. Qu'avait-il à craindre? il joua donc la comédie, lorsqu'il dit au peuple réuni : « Romains, je vous rends l'autorité sans limites que vous m'avez confiée, et je vous laisse le droit de vous gouverner par vos lois ordinaires. Si quelqu'un, parmi vous, désire que je lui rende compte de mon administration, je suis prêt à le faire. » Congédiant alors ses licteurs, il se promena comme un simple citoyen,

sans que personne osât l'insulter. Seul, un jeune homme lui dit des injures; il se contenta de s'écrier : « Cet étourdi sera cause que désormais on n'abdiquera plus la dictature. »

Dans la retraite, il partagea son temps entre l'étude et les plaisirs, et compila un code pour les habitants de Pouzzoles. Avec le comédien Roscius, le bouffon Sorix, et Métrobe, qui jouait les rôles de femme dans la comédie, il passait les jours et les nuits à boire, à consulter les devins, à célébrer les rites phrygiens, et à faire pire encore, lui, ce grand réformateur de mœurs et l'auteur de lois somptuaires. Son naturel féroce se réveillait quelquefois, avec le désir de montrer qu'il n'avait abdiqué qu'en apparence; il fit étrangler près de son lit le questeur Granius, parce qu'il tardait à lui rendre ses comptes. Le dernier jour, il écrivit dans ses mémoires, dont il n'avait pas interrompu la rédaction : « Cette nuit, j'ai vu en songe mon fils, mort naguère, qui, me tendant la main et me montrant Métella sa mère, m'exhortait à laisser les brigues, pour aller avec eux jouir de l'éternel repos. Je finis mes jours comme les Chaldéens me l'on prédit; car ils m'ont annoncé que je triompherais de l'envie à force de gloire, et que je mourrais dans tout l'éclat de la prospérité. » Étrange sécurité de conscience dans un homme qui s'était enivré de sang ! misérable fermeté dans un homme qui était consumé de la maladie pédiculaire ! mystère inexplicable pour quiconque croit que tout finit à la tombe.

Son triomphe, après sa victoire sur Mithridate, avait duré deux jours; on y porta 15,000 livres d'or et 115,000 d'argent, fruit du pillage de la Grèce et de l'Asie; il y en avait encore 13,000 d'or et 7,000 d'argent sauvées par Marius de l'incendie du Capitole, et recouvrées à Préneste. Il fit célébrer des jeux avec une telle pompe, que ceux d'Olympie restèrent déserts. Ses obsèques eurent l'aspect d'un nouveau triomphe; son corps fut apporté de Cumes à Rome sur un lit magnifique, soutenu par quatre sénateurs, autour desquels étaient rangés les colléges des prêtres et les vestales; derrière, suivaient le sénat et les magistrats revêtus des insignes de leurs dignités, puis les chevaliers et ses vétérans : cette pompe se déployait au milieu de ses louanges, des larmes, des regrets, des parfums, des couronnes d'or envoyées par les villes, par les légions, par les admirateurs de sa gloire. Il fut enseveli au Champ de Mars, comme les anciens rois, dont le nom seul lui avait manqué; sur son tombeau, qui, d'après sa volonté, ne renferma que ses cendres, on écrivit : « Ja-

mais personne ne fit plus de mal à ses ennemis, et plus de bien à ses amis. »

Doué de qualités remarquables, aussi habile à la guerre que pendant la paix, dans la sédition que dans le conseil, il marcha toujours à un but déterminé : la restauration de l'aristocratie. Mais, lui vivant, beaucoup de ses lois tombèrent en désuétude; à peine mort, son édifice politique s'écroula, et la vie publique, qu'il avait comprimée, reparut avec les luttes, pour décomposer l'unité refaite par sa main de fer. Les regards tournés vers le passé, il n'avait pas tenu compte des nombreux éléments nouveaux qui avaient pénétré dans la constitution; il ne prit aucune mesure à l'égard des esclaves, et voulut maintenir les Italiens dans la servitude; il enleva au peuple la puissance législative pour la transférer aux comices centuriales, dans le but de favoriser les patriciens; mais cette classe ne se composait que de plébéiens récemment anoblis, déjà viciés jusqu'aux os, et fiers d'appartenir à l'aristocratie d'argent, la moins solide de toutes; car la mobilité de cet élément ne laisse pas à l'opinion le temps de prendre racine. Il n'avait pas aperçu la nécessité d'un ordre intermédiaire, qui seul, en faisant l'équilibre, peut conserver la paix; il ne connut pas même la source qui le produit, l'industrie libre.

Les soldats, auxquels il avait appris à s'enrichir par le glaive, et à soutenir les généraux contre la patrie, accrurent le nombre de ceux qui, plongés dans les dettes et la débauche, aimaient les aventures et une nouvelle guerre civile, pour voler et proscrire. Il tardait aux familles apprauvries par les spoliations de bouleverser l'état pour réparer leurs pertes. Les immenses richesses rapportées de l'Asie excitaient le désir de l'épuiser encore par les concussions, ou de la piller les armes à la main. Lucullus, Crassus, Pompée, César, jeunes, audacieux et riches, donnaient carrière à leur ambition, depuis que l'exemple du dictateur leur avait appris que Rome pouvait supporter un maître.

APPENDICES

DU TOME PREMIER.

APPENDICE I.

Des langues italiques.

Tout le monde est d'accord sur l'importance de l'étude des langues, non-seulement au point de vue métaphysique, mais encore pour faire connaître l'origine et la civilisation des pays ; nous croirions donc laisser notre tâche incomplète, si nous n'examinions pas celles qui furent parlées dans la péninsule italique. Le lecteur sait que nous n'admettons pas que l'Italie ait passé d'une langue à l'autre, mais qu'elle a obéi, dans le changement d'idiome, à la *loi de continuité* établie par Leibniz dans la physique. Il est donc certain, quoique la rareté de documents nous empêche de suivre la transformation graduelle, que les langues furent soumises à des évolutions successives et non à de brusques bouleversements. Ainsi, dans les régions situées sous les pôles arctiques, l'aube commence à poindre avant que les derniers rayons du soleil couchant aient disparu. Cette opinion, d'ailleurs, est si ancienne que Virgile met cette prédiction dans la bouche de Jupiter :

> Sermonem Ausonii patrium moresque tenebunt,
> Utque est nomen erit.

D'impénétrables ténèbres enveloppent les langues anciennes, et les monuments qu'on en découvre sur les pierres ou les métaux sont très-rares ; les Romains eux-mêmes, outre qu'ils les interprètent mal, nous en ont fourni très-peu. Térentius Varron, dans les sept livres *de Lingua latina*, qu'il écrivit à l'âge de quatre-vingts ans, ne cesse de regretter les vieux idiomes comme des trésors ; mais, si nous jugeons des quatre premiers livres, qui sont perdus, d'après le cinquième et le sixième, qui nous restent, son travail comblerait peu de lacunes. Étranger aux méthodes au moyen desquelles l'esprit humain crée, emploie, transforme la parole, il ne rattache point les origines de la langue latine aux langues antérieures, qui néanmoins se parlaient encore de son temps ; c'est tout au plus s'il a recours au dialecte éolique, qui ressemble au latin autant que l'italien.

Dans la formation des idiomes, l'esprit procède par emprunts et dérivations ; mais Varron suppose que les Latins créèrent ou plutôt composèrent leur propre langue, et, dans cette hypothèse, il cherche

l'étymologie de chacun de ses mots dans d'autres mots latins. Ainsi, il fait dériver *terra* de *terere; legumen* de *legere*, parce qu'on les récolte dans les champs; *capra* de *carpere; Venus* de *venire; via* de *vehere; humor* de *humus; amnis* de *ambitus; lectus* de *legere*, parce qu'on recueille la paille sur laquelle on dort; *fœnus* de *fœtus*, parce que l'argent placé à intérêt en engendre d'autre, *quasi fœtura quædam pecuniæ parientis*.

Les autres Romains ne connurent pas une méthode plus intelligente. Cicéron dit que la loi, *lex* est ainsi appelée *quia legi soleat*, que *Neptunus* vient de *a nando, luna* de *a lucendo*. Caton tire *locuples* des lieux que les riches possèdent, et *pecunia* des *pecora* qui étaient gravés sur les monnaies. Servius dérive seigle de *siccus;* le livre, *corticis pars interior, a liberato cortice;* les *mantilia*, essuie-mains, de *a tergendis manibus*. Pline déduit *velum* de *vellere*, parce que les laines s'arrachent; Festus, *immolare* de *mola, id est farre molito*. Selon Ulpien le *legatum*, legs, est ainsi nommé, *quod legis modo testamento relinquitur*, et les *liberi*, hommes libres, *quia quod libet facere possunt*. Pour Isidore, *mulier* vient de *a mollitie*, *vena* s'explique *quod sanguinem vehit*, *venenum* signifie *quod per venas vadit*, *carnem* vient de *carere mente*, *Minerva* de *munus artium variarum*.

Ce dernier mot nous rappelle comment Tacite lui-même ramenait les noms des dieux germains à la forme des divinités helléniques; les Grecs firent de même. Mégasthène déduit Astarté, déesse babylonienne, de ἀστροάρχη, guide des astres, et appelle ἐραννοβόας c'est-à-dire au doux murmure, le fleuve indien Hiranjabàhn qui signifie bras d'or. Bien plus, aucun écrivain de l'antiquité ne s'aperçut de la parenté des langues hébraïque et carthaginoise, qui sont presque identiques.

Vers la fin du moyen âge, au moment où renaissait l'étude de l'antiquité, pouvait-on fixer l'attention sur les langues anciennes, lorsqu'on avait tant de peine à purger la langue latine? Mais, dès que la philologie fut aidée par une riche moisson de nouveaux documents, il parut honteux de s'occuper de l'indien ou de l'égyptien avec plus de soin que des anciens idiomes d'Italie; les savants les étudièrent alors avec ce zèle que mérite tout ce qui rapproche du berceau de cette langue latine, étudiée dans toute l'Europe, parce qu'elle a des monuments dans chaque pays, depuis la lisière des déserts africains jusqu'aux glaces polaires.

Néanmoins, pour interpréter des inscriptions en langues inconnues et représentées par des caractères au moins incertains, il faut tout à la fois une audace et une circonspection qu'on ne trouve pas toujours réunies dans les nombreux savants, qui, de nos jours, ont entrepris cette tâche; nous en citerons quelques-uns :

LANZI, *Saggio di lingua etrusca, e altre antiche d'Italia;* Rome, 1789.

VERMIGLIOLI, *Antiche iscrizioni perugine, raccolte, dichiarate e pubblicate;* Pérouse, 1833.

KÆMPFE, *Umbricorum Specimen;* Berlin, 1835.

EICHHOFF, *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde;* Paris, 1836.

DŒDERLEIN, *Commentatio de vocum aliquot latinarum, sabinarum, umbricarum, tuscarum cognatione græca;* Erlangen, 1837.

HENOCH, *De Lingua sabina;* Altona, 1837.

GROTEFEND, *De singularum literarum apud Sabinos ratione.*

— *De Lingua græca et sabina.*

— *Quæritur quem locum inter reliquas Italiæ linguas tenuerit sabina.*

— *De linguæ sabinæ et latinæ ratione.*

— *Rudimenta linguæ umbricæ ex inscriptionibus antiquis enodata;* Hanovre, 1839. Il interprète les tables Eugubines, et fait dériver le latin de l'ombrien.

JANELLI, *Tentamen hermeneuticum in etruscas inscriptiones, ejusque fundamenta;* Naples, 1740. Il est contredit par RAIMONDO GUARINI.

— *Veterum Oscorum inscriptiones latina interpretatione tentatæ;* Naples, 1841. Il a expliqué au moins 500 inscriptions étrusques, et il en possède plus de 140 autres. Voir *Bullettino di corrispondenza archeologica,* 1843.

LEPSIUS, *De Tabulis Eugubinis;* Berlin, 1833.

— *Inscriptiones umbricæ et oscæ quotquot adhuc repertæ sunt omnes, ad ectypa monumentorum a se confecta, etc.;* Berlin, 1741.

AVELLINO, *Iscrizioni sannite;* Naples, 1841.

ZEYSS, *De substantivorum umbricorum declinatione;* Tilsitt, 1847.

AUFRECHT, et KIRCHHOFF, *Die umbrischen Sprachdenkmähler*; Berlin, 1849. Ils rattachent l'ombrien au sanscrit.

MOMMSEN, *Die unteritalischen Dialekte;* Leipzig, 1849, avec 17 planches lithographiques et deux cartes.

EFFUSCHKE, *Monumenti di lingua osca e sabellica* (1856), a recueilli tous les fragments de ces deux langues, dont il a fait la grammaire et le glossaire.

JANSENS, *Musæi Lugdensis batavensis inscriptiones etruscæ.*

LASSEN, Dissertations sur le *Museo filologico renano.*

WILLIAM, *Etruria celtica.* Il explique la langue étrusque par l'erse.

EDÉLESTAND DU MÉRIL; ses *Mélanges archéologiques et littéraires* (Paris, 1850), contiennent une dissertation sur la formation de la langue latine, dans laquelle il examine les travaux antérieurs.

DONALDSON, *Varronianus.* C'est une introduction à l'ethnographie italienne et à l'étude philologique du latin.

Parmi une foule de monographies allemandes, dont à peine on connaît les noms, il faut remarquer, à propos des grammairiens latins :

HERTZ, *Sinnius Capito, eine Abhandlung zur Geschichte des römischen Grammatik;* Berlin, 1844; et *De P. Nigidii studiis atque operibus;* Berlin, 1845.

Ces érudits et d'autres zélés investigateurs arrivent à des conclusions très-différentes, qu'ils défendent chacun avec la même conviction; cette divergence atteste qu'on n'a pas encore trouvé une vérité absolue, ni même scientifique. L'art des charlatans consiste à n'offrir qu'un seul aspect; les écoliers ignorants et ceux qui ne lisent que par curiosité se laissent convaincre, parce qu'ils ne savent pas que les mêmes raisons appuient des systèmes diamétralement opposés. Nous croyons, nous, que les langues italiennes dérivent d'une souche commune, mais que, par les habitudes nomades des peuples et les mélanges, elles furent altérées au point de produire des différences sensibles entre le parler des Étrusques, des Ombriens, des Osques, des Volsques, des Latins.

L'incertitude qui règne sur les antiquités étrusques excite moins de surprise lorsqu'on songe que leur langue est un mystère pour nous; on ne connaît que la signification de deux mots de cette langue : AVIL RIL, *vixit annos.* Dans la langue sanscrite, qui est la langue classique et sacerdotale des anciens Indiens, AVI signifie *vivre*, et RIS *couper*, d'où le grec ῥαίω, ῥέσσω, le latin *rodo* et *rado,* l'allemand *reissen,* le russe *riezu;* RI signifie encore *mouvoir*, *s'écouler,* d'où le grec ῥέω, le latin *ruo,* le français *rue,* l'anglais *ride.* Le RIL étrusque pourrait dériver de l'un ou de l'autre, en considérant l'année comme un *écoulement* de temps, ou comme une division.

D'autres mots étrusques, dont la signification n'est pas bien certaine, sont : *antar,* aigle; *usil,* soleil; *tutas,* le verbe *tutari; lar*, seigneur; *nepos*, luxurieux; *clan,* fils; *see* fille. Les philologues sont d'accord sur la ressemblance de ces mots avec d'autres d'idiomes vivants, et peut-être en est-ce assez pour rattacher l'étrusque aux langues indo-européennes plutôt qu'aux langues sémitiques, comme d'autres l'ont prétendu (1).

(1) Le jésuite Camillo Tarquini, professeur au Collège romain, a fait imprimer naguère *I misteri della lingua etrusca svelati* (1857), où il prétend que cette langue est sémitique et qu'elle a du rapport avec l'hébreu. Il ne se contente pas d'expliquer quelques mots, mais toute la fameuse inscription de *San Manno.* Voici cette inscription avec la traduction hébraïque et latine en regard :

Cehen Suti	Cohen Soti	*Sacerdos Suti*
Chintiu tues	Chintiu toen	*Quintium immolavit*
Sains et Fe taure	Sein issi tor	*Calore igniti tauri*
Laut ne se cale	Laut naa se cala	*Combustum rite :*
Care *Secalin* ri	Cara Secalim ri	*qui consumtus est :*

Les tables Eugubines, découvertes en 1444, sont le monument principal de la langue ombrienne; cinq sont écrites en caractères étrusques, et les deux plus grandes (qui renferment le document le plus étendu de la liturgie païenne) en lettres latines, ainsi que onze lignes d'une troisième qui, selon quelques auteurs, n'appartient pas à la série des autres. L'orthographe, l'écriture et le langage de toutes ces tables diffèrent à ce point qu'on les a crues d'époques diverses, mais sans pouvoir déterminer ces époques. Lepsius prétend que les tables en caractères latins sont postérieures à celles de l'alphabet étrusque, et que les dernières appartiennent au sixième siècle de Rome, les premières au quatrième ; mais cette conjecture ne s'appuie sur aucune base solide. Les savants appellent ombrienne la langue dans laquelle elles sont écrites ; mais c'est là une pure convention, fondée uniquement sur le nom du pays où elles furent trouvées. La bizarrerie des formes pourrait, au contraire, y montrer un exemple des écritures mystérieuses usitées parmi les prêtres dans l'antiquité.

Ces tables ont donné lieu aux interprétations les plus bizarres ; Gori, Lami, Bardetti, ont prétendu y lire les lamentations des Pélasges sur les désastres qu'ils avaient éprouvés, et tous leur font subir les changements les plus arbitraires. Par exemple, on lit sur une de ces tables :

CVESTRE TIE VSAIESVESVVVEBISTITISTE TEIES.

On divise ainsi :

cuestre ti eusaies vesu vvebis titiste teies,

Pour interpréter :

cuestor tie οσας *vesum vuebis* τιθεστε *deies,*

Aules Lartial Precu turasi	Eli Lartial Beraca dores	*emit pondo* (*æris*) CCX *Aulus Lartia natus* *favorem implorans*
Lartial isle	Lartial isle	*Lartia natus* *illudebat,*
Ce sutan al	Ce soten al	*Sic insectatus supra* *quemadmodum holocaustum*
Cale nar asi	Cola nur es	*flammæ ignis.*
Et panu làut-ne Purécus ipa Murùts uà Ceru Rumein	Ad pane lahut naa Borec jab Merots u Caru Rumim	*ad faciem combusti rite* *imprecatus clamavit* *Presentisce ipse* *Sic en romani.*
Hece tsari Tunùr ce lu Tive tselù *Rus ce tiver.*	Haga tsar Tannur ce lo Tiva tsalui Ros ce diver.	*Murmuravit adversarius :* *Fornax sic non dilaniat* *assatum caput* *quemadmodum verbum.*

C'est-à-dire :

Questor dicit : quascumque vobis visum est, constituite dies.

William Bentham a émis récemment, dans l'Académie royale d'Irlande, l'opinion que l'ancien étrusque est identique à la langue hiberno-celtique et irlandaise, telle qu'on la parle aujourd'hui dans ces îles ; conformément à ce nouveau système, il a donné la traduction de de la sixième et de la septième table, dont le sujet offre une importance supérieure. Selon lui, ces tables exposent la découverte des îles Britanniques, faite par les anciens Étrusques, et l'usage de l'aiguille aimantée pour la navigation. La sixième commence en invitant à se partager ou à prendre à ferme les terres occidentales, où sont trois îles au sol fertile, avec des bœufs et des moutons en abondance, des daims noirs, outre des mines et de belles eaux. La septième rappelle à la fin que les îles découvertes, protégées par la mer contre les ennemis, peuvent favoriser le commerce et offrir un asile si l'étranger envahissait leur pays. L'inscription fut faite 300 *ans après le grand bruit souterrain.*

La plupart des écrivains y reconnaissent des formules rituelles ; mais ils les disposent et les interprètent d'une façon différente. Nous empruntons à la sixième un fragment qui renferme une espèce de litanie, dans laquelle on trouve un parallélisme et le retour de certains mots, à la manière des Hébreux :

Tejo dei Grabove.

Dei Grabovi ocreper fisiv tota per iiovina erer nomne per erar nomne per fossei pacersei ocrefisei.

Di Grabovie tio esu bue peracrei pihaclu, ocreper fisiu totaper iiovina erer nomneper erar nomneper.

Di Grabovie orer ose persei ocrem fisiem pir ortom est toteme iovinem arsmor dersecor subator sent pusei neip hereitu.

Di Grabovie persei tuer perscler vasetom est pesetom est peretom est prosetom est daetom est tuer perscler virseto avirseto vas est.

Di Grabovie persei mersei usu bue peracrei pihaclu pihafei.

Di Grabovie pihatu ocrer fisier totar iiovinar nome nerf arsmo veiro pequo castruo fri pihatu futu fons pacer pase tua ocre fisi tote iiovine erer nomne erar nomne.

Di Grabovie salvom seritu ocrem fisier totar iiovinar nome nerf arsmo veiro pequo castruo frif salva seritu futu fons paver pace tua ocre fisi tote iiovine erer nomne erar nomne.

Di Grabovie tiom esu bue peracri pichaclu ocreper fisiu totaper iiovine erer nomneper erar nomneper..., etc.

Nous répétons que l'interprétation est incertaine; mais nous donnons la suivante comme étant une des moins improbables :

Jovi Grabovi subvoco.

Jovem Grabovem invoco in sacrificio pro tota jovina (gente); *eorum nomine, earum nomine*, uti tu *volens sis, propitius sis sacrificio.*

Jupiter Grabovi, macte esto eximio bove piaculo sacrificio pro tota jovina, eorum nomine, earum nomine.

Jupiter Grabovi, hujus rei ergo quoniam ad sacrificium igni ortus est jovinæ, armi desecti subactique sint tamquam sacrificio uno.

Jupiter Grabovi, prout pesclos *mactare factum est, positum est, dictum est, mactare pesclos fas jusque esto.*

Jupiter Grabovi, dissecto eximio bove, piaculo piatus esto.

Jupiter Grabovi, piamine sacrificiorum totius jovinæ nominibus, agrûm, virûm, pecus, oppido expiato, fiasque volens propitius pace tua sacrificio totius jovinæ gentis, eorum nomine, earum nomine.

Jupiter Grabovi, salvo satu sacrificiorum totius jovinæ nominibus arvûm, virûm, pecudum, oppido satum sospita, fiasque volens propitius sacrificio totius jovinæ gentis eorum nomine, earum nomine.

Jupiter Grabovi, macte esto eximio bove piaculo sacrificio, pro tota jovina gente, eorum nomine, earum nomine.

Grotefend, qui, malgré des études longues et patientes, est bien loin d'avoir obtenu des résultats décisifs, diffère en plusieurs endroits par la lecture du texte et par la version : voici comment il lit et traduit un morceau :

Teio subocav suboco Dei Grabovi, Fisovi Sansi, Tefra Jovi! ocriper Fisiu, totaper Iiovina, erer nomneper, erar nomper : fos sei, pacer sei ocre Fisei, tote Iiovine, erer nomne, erar nomne. Arsie! tio subocav suboco, Dei Grabove. Asier fritte tio subocv suboco, Dei Grabove! ecc.

Te bonas preces precor, Jovem Grabovem! Fisovem Sansium! Tefram Joviam! pro monte Fisio, pro tota Iguvina, pro illius nomine, pro hujus nomine, uti *sis volens propitius monti Fisio, toti Iguvinæ, illius nomini, hujus nomini. Benevole! te bonas preces*

precor, Jovem Grabovem! Benevoli Fiducia, te bonas precor, Jovem Grabovem!

La langue la plus répandue dans l'Italie méridionale était l'osque; usitée parmi de nombreuses populations, elle s'étendait même jusque dans le Bruttium et la Messapie, où naquit Ennius qui, selon Aulu-Gelle (XVII, 17), *tria corda habere sese dicebat, quod loqui græce, osce et latine sciret.* Les inscriptions nous montrent les éléments du latin étrangers au grec, sous des formes qui perdirent dans le latin des syllabes ou des terminaisons, et avec des flexions inusitées dans le grec. Le *p* est souvent substitué au *q*, l'*ei* à l'*i*, l'*ou* à l'*u*; *pid* est employé pour *quid*, et peut-être *opici* pour *equi*. Le *d* s'ajoute à beaucoup de mots terminés en *o*. Les Osques disaient *akera, anter, phaisnum, tesaur, famel, solum*, et les Latins, *acerra, inter, fanum, thesaurus, famulus, solus...*

Selon Klenze, il n'existe aucune différence fondamentale entre l'osque et le latin; il pense que si nous avions des livres écrits dans la première langue, nous pourrions en comprendre, sinon tous les mots, du moins le sens. On voyait à Rome, en effet, des inscriptions dans cet idiome. Pline rapporte qu'on écrivait sur les maisons *arse verse*, c'est-à-dire *arsionem averte;* on ne cessa jamais de représenter en osque des farces, dont le peuple s'amusait grandement.

Strabon, même au temps de Tibère, écrivait, liv. V de sa *Géographie :* « Bien que le peuple osque ait péri, sa langue reste parmi les « Romains, si bien que, pour obéir à un vieil usage, on s'en sert sur la « scène pour des chants et certaines pièces dramatiques. » L'osque était peut-être la langue fondamentale de l'Italie, c'est-à-dire du peuple, qui ne cessa d'en faire usage même alors que les personnes instruites et les écrivains employaient le latin; quand les désastres eurent affaibli la culture intellectuelle et forcé la cour de s'éloigner, l'osque prévalut enfin, et serait ainsi devenu le père véritable de l'italien moderne.

Les Marses, les Sabins, les Marrucins, les Picéniens parlaient le sabellique, peut-être identique au volsque, mais différent du samnite, qui était osque; Tite-Live dit, en effet (X. 20), qu'on envoya pour espionner l'armée samnite des hommes *gnari oscæ linguæ*. Varron, au contraire, n'établit qu'une affinité entre ces deux langues, en disant *sabina usque radices in oscam linguam egit* (*de Lingua lat.*, VI,3). Les Volsques devaient parler un dialecte quelque peu différent, puisque le poëte Titinius, contemporain de Caton l'Ancien, dans un passage rapporté par Festus, au mot *oscum*, écrit que les peuples qui habitaient dans le voisinage de Capoue, de Terracine et de Velletri, *obsce et volsce fabulantur, nam latine nesciunt.* Les Bruttiens parlaient l'osque et le grec; de là l'épithète de *bilingues Bruttiates* (Festus). On cite le mot *hirpus*, loup, comme également en usage chez les Falisques et les Samnites (Denys d'Halicarnasse, 1, 21). Servius attribue

aux Sabins le mot *hernæ*, roches, et Varron le mot *multa* (*multæ vocabulum non latinum sed sabinum est; idque ad meam memoriam mansit in lingua Samnitium, qui sunt a Sabinis nati,* liv. XIX); ils disaient *hasena* au lieu de *farena* (Velius Longus, le grammairien); de l'*embratur* des Sabins dérive l'*imperator* des Romains. Enfin, selon Tite-Live, les Cumans demandèrent *ut publico latine loquerentur, et præconibus latine vendendi jus esset* (XL, 42); ce qui prouve qu'ils avaient parlé jusqu'alors leur propre langue. Les Marses adoptèrent les caractères romains et la langue latine; les Sabins conservèrent toujours l'osque.

On a trouvé à Vellétri, en dialecte volsque, l'inscription suivante, sur la signification de laquelle Lanzi, Orioli, Guarini, Janelli et d'autres ont discouru longuement :

Deve declune statom sepis atahus
Pis velestrom faka esaristrom se
Bim asif vesclis vinu arpalitu sepis toticum covehriu
sepu ferom pihom estu ec se cosrties ma ca tafanies
medix sistiatiens.

Il a paru plus facile de déchiffrer la suivante, en osque, apportée par Avella dans le séminaire de Nole, et que Passeri a expliqué, *Simbole Goriane*, tome I :

Ekkuma... tribalac... liimit... herekleis fissnu
Ecce tribus limites herculis fanum
mefa ist entrar einuss pu amf dert viam pusstis
demensa est intra fines post circum per viam posticam
pui ipisi pustin slaci senateis inim ink tri barakinf
per ipsius ibi loci senatus unum jugum tria brachia
aufret puccahf sekss puranter teremss irik, ecc.
aufert pauca sex puriter termini hircus.

Sur le côté d'une belle statue de bronze, exhumée près de Todi en 1835, on trouve des mots qui (sans tenir compte des arguties et des conjectures chimériques) furent interprétés diversement par les savants. Le bibliothécaire Cicconi, recourant au grec, traduisit : *Io lungamente tempestato in mare, offersi;* Campanari donne d'abord cette explication : *Ahala legato in onor di Marte offriva*, puis la suivante : *Ahala figlio di Trottedio il Marte Fonione dedicò.* Le père Secchi lut *Aveial Quirinus Vibii f. nomine Vibius;* Lanzi, au moyen de l'hébreu, comprit *Acco da Todi e Tito effigiarono il simulacro della Vittoria;* Vermiglioli, *Aeia L. Trutinus punu mi vere*, c'est-à-dire *Aeia figlia di Trutino pongo sono vero;* de Minicis, *Trutino Fono figlio di Aeia fece.* Ces divergences suffisent pour indiquer combien les bases de la paléographie italique sont encore peu solides.

Dans la guerre sociale, dernière réaction des Italiens contre la pré-

dominance de Rome, les peuples associés adoptèrent, par décret public, la langue nationale, et l'employèrent sur les monnaies (LANZI, *Disc. proem. alla Galleria*). L'étrusque vécut longtemps; mais il différait beaucoup du latin, comme le prouve ce passage d'Aulu-Gelle dans lequel il raconte que, quelqu'un ayant dit *apluda* et *floces*, mots vieillis, les assistants, *quasi nescio quid tusce aut gallice dixisset, riserunt* (XI, 7).

Quintilien (*Inst. orat.*, I., 9) examinant les mots, non la langue, écrivait : *Taceo de Tuscis, Sabinis et Prænestinis quoque; nam ut eo sermone utentem Vectium Lucilius insectatur, quemadmodum Pollio deprehendit in Livio patavinitatem*. Qui pourra maintenant déterminer ces différences de dialectes? Ce travail est d'autant plus difficile que les anciens ne comprenaient pas assez la nature des langues et ce qu'elles jettent de clarté sur le caractère des peuples, pour apercevoir dans leur étude un intérêt philosophique; aussi, loin de s'arrêter sur les caractères essentiels de ressemblance, ils faisaient de l'idiome de chaque ville indépendante une langue particulière, désignée par le nom des habitants.

Ariodante Fabretti vient d'annoncer le *Glossarium italicum*, *in quo omnia vocabula continentur*, *ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis, cæterisque monumentis quæ supersunt collecta*; Turin, 1857. Il dit : « Dans une matière aussi difficile, on ne saurait exiger un *lexicon* semblable à ceux des langues connues, antiques ou modernes; car, à côté de mots d'explication certaine, il s'en trouve beaucoup qui résistent à la critique, et ne permettent que des conjectures. Tous les mots n'ont pas une signification aussi claire que les expressions ombriennes : karne, *caro;* vinu, *vinum;* purka, *porca;* sif, *sues;* vitlu, *vitulo;* est, *est;* fetu, *facito;* seritu, *servato;* peturpursus, *quadrupedibus;* alfir, *albis;* rofa, *rufa;* salvom, *salvum;* karu, *coram;* prufe, *probe;* nomneper, *pro nomine;* pupluper, *ou* popluper, *pro populo*, etc.; — que les osques : aasas, *aras;* dolud, *dolo;* ligud, *lege;* genetai, *genitrici;* kvaisstur, *quæstor;* regaturei, *rectori;* aikdafed, *ædificavit;* deicum, *dicere;* fefacust, *fecerit;* herest, *volet;* prufatted, *probavit;* sed, *sit;* alttram, *alteram;* pus, *qui;* amiricatud, *immercato;* malud, *malo;* anter, *inter;* contrud, *contra;* inim, *enim;* nep, *neque*, etc.; — et que les étrusques : etera, *altera;* clan, *natus;* phuius, *filius;* avils, *ætatis;* turce, *donum;* tece, *posuit;* etc.

« Un grand nombre de vocables, répétés ou modifiés, serviront du moins à déterminer certaines lois euphoniques qui gouvernaient les anciens idiomes italiques; certains noms, qu'il est bon de connaître, devront entrer dans les dictionnaires de la langue latine, comme ceux des divinités étrusques : Tina, *Juppiter;* Thalna *Diana;* Turan, *Venus;* Menrva *Minerva;* Sethlans *Vulcanus;* ou ceux des divinités transportées de la Grèce en Étrurie comme : Aplu, *Apollo;* Turms,

Ἑρμῆς ; Ththis, *Thetis ;* outre une foule de héros grecs, tels que, Hercle, *Hercules ;* Achle, *Achilles ;* Achmemrun, *Agamemnon;* Clutumita, *Clytemnestra ;* Menle, *Menelaus ;* Neptalane, *Neoptolemus ;* Pentasila, *Penthesilea ;* Urusthe, *Orestes; etc., etc.*

« Une opinion accréditée mal à propos, et la publication de quelques anciens alphabets d'Italie, altérés et remplis d'erreurs, font dire à plusieurs érudits qu'on ne comprend rien aux épigraphes antiques des Osques, des Ombriens et des Étrusques; cependant, à chaque pas, on trouve des locutions très-claires. Dans les tables Eugubines, par exemple : PVSEI · SVBRA · SCREHTO · EST *uti supra scriptum est ;* VITLV · TORV · TRIF · FETV *vitulos tauros tres facito ;* SALVA · SERITV · FVTV FOS (ou FONS) · PACER PASE TVA · OCRE FISI TOTE IOVINE · ERER NOMNE · ERAR NOMNE *salva servato, esto volens, propitias pace tua, colli Fisio civitati Iguvinæ, ejus* (colli) *nomine, ejus* (civitatis) *nomine; —* et dans la table osque de Banzia SVAE PIS CONTRVD EXEIC FEFACVST *si quis contra hoc fecerit :* PIS CEVS BANTINS FVST *qui civis Bantinus fuerit.*

« Dans l'épigraphie étrusque, un grand nombre de légendes funéraires, qui seraient plus précieuses, si elles étaient bilingues comme celle-ci ᛃAIꟻABAↃ VA · AИMIИƎꟻ ꟼVꟼ — P · VOLVMNIVS A · F · VIOLENS CAFATIA NATVS, nous donnent une série de noms de familles qui vraisemblablement passèrent de l'Étrurie à Rome, ou qui ont avec celles de Rome un rapport historique et philologique; bien plus, quelques-uns de ces noms révèlent autant de mots de la langue parlée par les habitants de la moyenne Italie, comme les jolies expressions, capras, crace, crespe, plaute, pumpu, senate, spurie, sacria, salvis, vitli, etc. Certaine étymologie même, adoptée *ab antico*, est corrigée par le secours des inscriptions étrusques; par exemple, le mot ᛃISV ou ᛃIMV (usil) qui indique, dans deux miroirs métalliques, le Soleil ou Apollon représenté là avec ses attributs, nous ramène à la famille des *Auseli* (Aurelii) *a sole dictam* (PAUL., pag. 23; édit. Müller), et à la racine sanscrite SVAR, forme primitive de SUR (*splendere*), ce qui contredit Cicéron (*De Natura Deorum*, II. 68) : *Cum* sol *dictus sit, vel quia* solus *ex omnibus sideribus est tantus, vel quia cum est exortus obscuratis omnibus*, solus *apparet.*

« La fraternité des anciens dialectes de l'Italie, reconnue par des signes alphabétiques, se démontre mieux par de fréquentes comparaisons des mots ombriens, osques, étrusques, entre eux et avec l'idiome latin; ainsi, l'osque deded et tetet en caractères étrusques, était tez dans l'Étrurie, et peut-être dede dans l'Ombrie, dedet et dede (*dedit*) à Rome. Au moyen des idiotismes et des archaïsmes qui

se présentent souvent dans l'épigraphie latine, on aura des arguments pour discuter à fond sur l'origine de la langue italienne, qui remonte plus haut qu'on ne le croit généralement; on fera revivre beaucoup de formes populaires, recueillies sur les monuments des plus beaux temps de Rome républicaine, et sur les modestes sépulcres des premiers martyrs de l'Église. »

Selon Mommsen, les anciennes inscriptions nous révèlent sept alphabets : le grec des colonies, l'étrusque, le pélasgique, un ancien qui tient le milieu entre l'étrusque et le pélasgique, l'ombrien, le sabellique, le latin.

Les Latins, à ce qu'il paraît, écrivaient d'abord en boustrophédon, manière d'écrire de gauche à droite, et de droite à gauche, sans discontinuer la ligne, à l'imitation des sillons d'un champ; de là, on appelait *versus* la ligne, et *arare, exarare, sulcare*, l'action d'écrire.

L'alphabet latin, dans le principe, était mal déterminé : on changeait les voyelles, quelques lettres avaient un rôle divers, d'autres plus d'une valeur, comme nous le verrons bientôt; on ajoutait à plusieurs mots terminés par une voyelle *n*, *d*, *t* (*men, altod, marit*, pour *me, alto, mari*). La duplication n'avait pas lieu pour les consonnes, mais pour les voyelles, afin d'exprimer les longues, comme *juus, feelix;* les brèves étaient souvent éliminées devant la consonne qui les précède, comme *krus, cante*, pour *carus, canite*, et plus souvent l'*i*, comme *ares, evenat*, pour *aries, eveniat*. On supprimait aussi l'*m*, l'*n*, le *s*, comme *Popeju, cosul, cesor*, pour *Pompejus, consul, censor*. Les diphthongues *ei* pour *i*, *ai* pour *æ*, sont très-fréquentes, comme *Junoneis, sei, altai*. On prétend que le *g* ne fut introduit que vers la moitié du sixième siècle, que le *p* et le *q* ne figuraient pas dans l'alphabet, et qu'au lieu du *z*, on employait le *s* ou le *d*. Il est certain que l'usage des signes *k, y, x, z*, pour les noms étrangers, fut introduit fort tard. Au lieu du *b*, on trouve au commencement du mot, *dv*, et, dans le milieu, *p*, comme *dvellum* pour *bellum*, *optinvit*. L'*m* finale se supprime souvent, surtout quand elle est suivie d'un nom commençant par une voyelle, peut-être parce qu'on prononçait nasalement comme *on* et *en* dans le français et les dialectes lombards.

Dans les inscriptions anciennes, l'L ressemble au lambda grec, tel qu'il se faisait sur les monuments primitifs, soit V, qui fut ensuite renversé Λ. Les Éoliens se servaient d'une aspiration qu'ils indiquaient par le digamma F; cette lettre n'apparaît point dans l'alphabet attique, et néanmoins, comme chiffre, elle occupe le sixième rang, avec la signification de six (Ϛ); puis elle passa dans l'alphabet latin comme *f*. L'H était encore un signe d'aspiration; mais elle disparut dans les monuments postérieurs, et resta comme lettre dans le latin. Le Q, inconnu aux Grecs, dérive du ϙ *coph* phénicien, qui était encore employé comme signe numérique dans l'écriture attique.

Tacite et Quintilien nous apprennent que l'empereur Claude ajouta trois lettres à l'alphabet latin, dont on connaît le *digamma éolique* et l'*antésigma*. Le premier était un F renversé, équivalant à V, par exemple TERMINAℲIT, AMPLIAℲITQUE, DIℲI AUGUSTI. L'antésigma remplissait la fonction du Ψ grec (*psi*), et s'écrivait ↃC. La troisième lettre, selon quelques auteurs, était la diphthongue AI, qu'on trouve dans la plupart des inscriptions du temps de Claude, comme ANTONIAI, DIℲAI; mais il est certain qu'on l'employait longtemps avant cette époque. D'autres ont inféré mal à propos d'un passage de Vélius Longus qu'on se servait de cette lettre pour adoucir le son trop rude du R. Quelques paléographes supposent que c'était l'X; mais Isidore (*De Orig.*) prouve que le dernier signe était en usage sous Auguste. Le Φ des Grecs, comme le remarque Quintilien, a un son différent du *PH* des Latins; d'où l'on a conjecturé que Claude inventa une lettre correspondant au Φ grec. Simple particulier, Claude publia un livre pour démontrer la nécessité de ces lettres; quand il fut monté sur le trône, il les imposa par un décret; mais, après sa mort, on cessa d'en faire usage, bien qu'aux temps de Suétone et de Tacite, elles figurassent encore sur les tables de cuivre où l'on gravait les décrets du sénat pour les publier (SUÉTONE, *Vie de Claude,* IV; TACITE, *Ann.* XI, 14).

L'alphabet latin, progrès remarquable, indiquait les lettres, non par une dénomination spéciale, mais par le son de chacune; tandis que le grec dit *alpha, beta, gamma, delta;* l'hébreu, *aleph, beth, ghimel, daleth;* le slave, *as, buki, viedi, glacol, dobra;* le romain dit *a, be, ce, de.* Seulement, il est à regretter qu'il ait placé sans motif la voyelle tantôt avant, tantôt après l'articulation, en disant *ef, el, er,* au lieu de *fe, le, re;* puis la classification des lettres, qui devrait être conforme aux organes ou bien à leur nature propre, est faite arbitrairement.

La force des armes et l'expansion du christianisme rendirent cet alphabet presque universel dans l'Europe, chaque peuple l'appropriant aux exigences des nouveaux idiomes; c'est par lui que nous avons conservé le peu qui nous reste des dialectes celtiques. Ulphilas, au moyen de quelques changements, le fit servir au gothique, d'où est venu l'allemand d'aujourd'hui; beaucoup de peuples slaves lui empruntèrent ses formes pour représenter les sons de la langue, tandis que d'autres employèrent les signes grecs.

Du reste, il est positif qu'on écrivait avec des lettres que nous appelons majuscules, et que la cursive s'introduisit assez tard comme tachygraphie. Cependant les inscriptions des murs de Pompéi nous montrent un autre alphabet, usité chez les Latins, que nous appellerons linéaire, dont les lettres sont presque entièrement phéniciennes, excepté *leg* qui est latin; ces inscriptions se composent de petites lignes séparées, à peu près à la manière des caractères cunéiformes. Il est probable que cet alphabet était en usage dans les pays des Vestins,

des Rutules, des Marses, des Marrucins, antérieurement au latin.

Voir GARRUCCI, *Iscrizioni graffiate sui muri di Pompej*; Bruxelles, 1853.

MASSMANN, *Libellus aurarius, sive tabulæ ceratæ romanæ in fodina auraria apud Abrudbangam oppidulum transylvanum nuper repertæ*; Leipzig, 1840. Il parle beaucoup de la cursive latine.

Les langues primitives de l'Italie n'offrent d'intérêt que par leur rapport avec la latine, qui, malgré l'importance du grec et des idiomes asiatiques, reste la plus digne d'attention pour quiconque croit à la raison et aux enseignements de l'histoire, parce que, mieux que toute autre, elle nous a transmis les idées générales et nous a initiés à la science du passé; elle est comme un pont jeté entre l'ancien monde et le nouveau. L'étude philosophique du latin, à la condition de remonter à ses sources et d'en suivre les développements, devrait donc précéder l'étude de ses mouvements littéraires.

Le carme Ogerio (*Græca et latina lingua hebraizantes, seu de græcæ et latinæ linguæ cum hebraica affinitate*; Venise, 1764), déduisait le latin de l'hébreu; Paulin de Saint-Barthélemy (*De latini sermonis origine, et cum orientalibus linguis conjunctione*), et Klaproth (*Asia polyglotta*, p. 45), du sanscrit et en général des langues orientales. Cette opinion est partagée par Calmberg (*De utilitate, quæ ex accurata linguæ sanscritæ cognitione in linguæ græcæ latinæque etymologiam redundat*); Madvig (*Om kojnnetlsprogene isaer i sanskrit latin og graesk*); Prasch (*De origine germanica linguæ latinæ*, Ratisbonne, 1686); et Jakel, *Der germanische Ursprung der lateinischen Sprache und der römischen Volks*, Breslau, (1830). Il en est qui le font dériver du slave (*Osservazioni sulla somiglianza fra la lingua dei Russi e quella dei Romani*, Milan, 1817); d'autres exagèrent l'influence que les idiomes d'Italie avaient exercée sur la langue latine, comme Grotefend (*Lateinisches Grammatik*, II, 194); et Dorn (*Ueber die Verwandtschaft der persisch-germanischen und griechisch-lateinischen Sprachstammes*, p. 88). L'origine celtique, préconisée par une école autrefois à la mode, ne devait pas lui manquer; Funcio (*De Origine linguæ latinæ*, ch. I.) chercha donc à démontrer que la source primitive du latin était inconnue, et qu'il avait pour mère la langue celtique, pour institutrice la grecque.

Dans le sanscrit, où l'on cherche les étymologies des langues européennes appartenant au groupe appelé indo-germanique, on peut trouver certainement beaucoup des mots les plus usuels et les plus simples du latin, et, par conséquent, de l'italien; qu'on nous permette d'en offrir quelques exemples. Nous croyons inutile de prévenir que, dans ces comparaisons, il ne faut pas tenir compte des voyelles, caractère accidentel, mais des consonnes, forme constitutive.

Adja, hodie; *agnis*, ignis; *alcadaçan*, undecim; *anilas*, anima; *an-*

taras, alter; *antran*, antrum; *asmi*, sum; *asi*, es; *asti*, est; *bhràtar*, frater; *cadà*, quando; *çatam*, centum; *catur*, quatuor; *idam*, idem; *iti*, et; *ittham*, item; *jalad*, gelu; *kas*, *ka*, *kad*, qui, quæ, quod (1); *kulam*, collis; *màm*, *me*, me; *masa*, mensis; *mat*, meus; *màter*, mater; *vàri*, mare; *catvarinçat*, quadraginta; *cva*, quo; *çvas*, cras; *daçan*, decem; *desamas*, decimus; *dadami*, *dadasi*, *dadati*, do, das, dat, (δίδωμι); *dhara*, terra; *djana*, genus; *dina*, *divas*, dies; *dvadaçan*, duodecim; *dvi*, duo; *ad*, edo; *ganitar*, genitor; *vartate*, vertitur; *vas*, vos; *vatàs*, ventus; *vid*, video; *vinçati*, viginti; *viras*, vir.

Voici des noms d'animaux et de plantes : *acvas*, equus; *hansas*, anser; *mar*, mori; *na*, *nau*, non; *nabhas*, nubes; *nàman*, nomen; *naus*, navis; *navamas*, nonus; *navan*, novem; *niç*, nox; *nu*, nunc; *palvala*, palus; *pitar*, *tàta*, pater (2); *putra*, puer; *prathamas*, primus; *santi*, sunt; *sjàta*, sitis; *saptan*, septem; *sas*, sex; *sastas*, sextus; *saptati*, septuaginta; *sjàm*, sim; *sjàma*, simus, *sjàs*, sis; *sjàt*, sit; *sjus*, sint; *smas*, sumus; *stha*, estis; *svas*, suus; *suta*, satus; *svanas*, sonus; *tan*, tendo; *tistati*, stat; *tri*, tres; *trinçat*, triginta; *tvan*, tu, te, *tvat*, tuus; *vahati*, vehit; *vamati*, vomit; *muran*, murus; *nidas*, nidus; *patra*, patera; *pula*, pilum; *ràs*, res; *sala*, aula; (sala *ital.*); *vahas*, veho (via); *vallas*, vallus; *alitas*, altus; *camat*, amans; *anaicas*, iniquus; *candat*, candens; *deiram*, durus; *miçritas*, mixtus; *madhjas*, medius; *maduras*, maturus; *malas*, malus; *malinus*, malignus; *mertas*, mortuus; *avis*, ovis; *calamus*, calamus; *cauchilas*, cuculus; *çvan*, canis; *maxica*, musca; *musas*, mus; *paçus*, pecus; *palas*, palea; *pikas*, picus; *sarpas*; serpens; *stariman*, stramen; *ulukas*, ulula; *varahas*, verres.

Parties du corps : *caisaras*, cæsaries; *capalas*, caput, *çiras*, cranium; *cirrajas*, cirrus (crinis); *cacsas*, coxa; *dantas*, dentes; *galas*, gula; *janu*, genu; *jakert*, jecur; *lapas*, labium; *nasa*, nasus; *pad*, pes; *pannas*, penna; *tantus*, tendo.

Divers objets : *calacas*, calyx; *cùpas*, cupa (coppa *ital.*); *dhaman*, domus; *matram*, metrum; *tapat*, tepens; *uttas*, udus; *varmitas*, armatus; *yuvan*, juvenis.

Dans les mots composés, où les Latins emploient *a*, *in*, *inter*, *ab*,

(1) Il est à croire que les Latins prononçaient la syllabe *qui* comme on la prononce en français ; un jeu de mots de Cicéron semble le prouver. Le fils d'un cuisinier, *coquus*, lui ayant demandé son vote, il lui répondit : *Tibi quoque favebo*, équivoquant sur *quoque* et *coque*. Le *C* semble encore avoir eu le même son que l'*S* dans le français, comme on pourrait le déduire d'un passage d'Ausone, où Vénus dit : *Nata salo, suscepta solo, patre edita cœlo*. Il n'y aurait pas eu de pointe, si l'on n'avait pas lu *salo*, *solo*, *selo*.

(2) *Tata*, pour papa, s'est conservé dans plusieurs de nos dialectes, et nous le trouvons dans les historiens byzantins; les Serviens l'emploient aussi. Dans la petite Russie et la Finlande, on dit *tato*, et *tote* dans la Frise. Nonius Marcellus (*De proprietate sermonum*) nous apprend que les nourrices appelaient *cibum et potionem* buas ac papas, *matrem* mammam, *patrem* tatam.

præ, le sanscrit met *à*, *ni*, *antar*, *apa*, *pra;* d'où : *acar*, accurro ; *ada*, addo ; *alig*, alligo ; *antarbhù*, interfui ; *antari*, intereo ; *apai*, abeo ; *apasthà*, absto ; *atul*, attollo ; *nidic*, indico ; *mùcas*, mutus ; *navas*, novus ; *prativid*, providus ; *putas*, putis ; *sakias*, socius ; *sudin*, sudus ; *svàdus*, suavis ; *nisad*, insideo ; *nisthà*, insto ; *pradà*, prodo ; *pradic*, prædico ; *prasad*, præsideo ; *prasthà*, præsto.

L'*a*, dans le sanscrit, est privatif comme en grec ; c'est là une particularité qui prouve mieux l'analogie de deux langues que cent mots de forme semblable.

L'identité de la construction grammaticale est encore bien plus concluante que ces analogies verbales. Le sanscrit a transmis au latin, sans l'intermédiaire du grec, la terminaison en *bus* du datif pluriel, et en *i* du génitif, et les autres en *bilis*, *bundus*, *brum*, d'autant plus remarquables que le *b* est très-rare dans le latin primitif. Une foule de mots latins dérivent encore du sanscrit (ou peut-être de la langue mère du sanscrit) sans avoir traversé le grec, et même les noms de parenté, qui se conservent d'autant mieux qu'ils sont plus adhérents à la famille ; d'où : *soror*, de *svasar*, qui est en grec ἀδελφή ; *frater* de *bhràtar ; vidua*, de *vidhavà*, qui est en grec χήρα ; *puer*, de *putra ; juvenis*, de *juvan ; vir*, de *vira*, que les Grecs disent παῖς, νεανίας, ἀνήρ.

Nous ne voulons pas en conclure que les Italiens proviennent directement de l'Inde, mais confirmer cette dérivation commune que nous avons admise dès le principe.

Le latin, cependant, fit au grec des emprunts directs. *Lingua latina, si exceperis ea quæ vel ex primogenia lingua retinuit, vel a vicinis Celtis accepit, tota pene fluxit a Græcis*, dit Vossius (De vitiis sermonis, préf.) ; et Scaliger, dans le commentaire sur Festus : *Eamdem pene cum veteri græca veterem linguam fuisse ;* et Grotius : *Est veterum Latinorum lingua tota græcæ depravatio.* Nous avons cité de Dœderlein un commentaire sur la parenté des mots latins, sabins, ombriens, tusculans. Walchius, qui est regardé comme le meilleur historien de la langue latine, émet l'opinion suivante : *Usque ad Numam Pompilium græca lingua magis quam latina viguit, quoniam primi urbis incolæ Græci fuerunt.* Cette opinion fut générale ou prévalut chez les anciens, surtout depuis que, par l'imitation des auteurs grecs, la langue latine se rapprocha de la grecque. Mais est-il un peuple à qui la langue puisse être imposée par une puissance étrangère à son existence ? Le vocabulaire n'a-t-il pas la même origine que les traditions et la vie d'un peuple ? D'autre part, il est hors de doute que le latin, à mesure qu'il se perfectionnait, se rapprocha du grec au lieu de s'en éloigner.

Tiron, dans Aulu-Gelle (XIII, 9), s'exprime ainsi : *Veteres Romani græcas litteras nesciverunt, et rudes græcæ linguæ fuerunt.* Festus ajoute que, dans le cinquième et le sixième siècle, ils estropiaient les noms helléniques : *Necdum adsueti græcæ linguæ.*

Aujourd'hui même il ne manque pas d'érudits qui veulent expliquer

par le grec toutes les langues italiques ; il suffira de citer de Gournay dans la dissertation sur le *Chant des frères Arvales ;* Caen, 1845. Lassen, *Beitræge zur Deutung der eugubinischen Tafeln;* Pott, *Forschungen auf dem Gebiete der indo-germanischen Sprachen ;* Kuhn, *Beitræge zum ælltesten indo-germanischen Vœlker*, ont soutenu récemment que le latin est indépendant du grec.

Dans le latin, en effet, on peut distinguer deux éléments, l'un original, l'autre de dérivation grecque, bien qu'il ait un caractère particulier ; c'est surtout du dialecte éolien qu'il se rapproche, avec affectation d'accent, ce qui faisait dire à Denys d'Harlicanasse (1, 90) : « Les Romains parlent une langue qui n'est ni tout à fait barbare ni tout à fait grecque, et dont la plus grande partie vient de l'éolien. »

Quelques auteurs ont cru reconnaître que les mots d'économie domestique et rurale, mais non ceux qui regardent la guerre et le gouvernement, dérivaient du grec. Au nombre des premiers seraient : *bos, vitulus, ovis, aries* et *arvigna, agnus, sus, caper, porcus, pullus, canis, ager, silva, aro, sero, vinum, lac, mel, sal, oleum, lana, malum, ficus, glans*, outre *forma,* dérivation renversée de μορφή; *repo*, de ἕρπω; *specio*, de σκοπέω. Les mots suivants n'ont aucun rapport avec le grec : *tela, arma, hasta, pilum, ensis, gladius, sagitta, jaculum, clypeus, cassis, balteus, ocrea;* ni les termes du forum : *jus, lis, forum, mutuum, vas, testis ;* ni : *rex, populus, plebs.* (Mueller, *Die Etrusker*, tom. I, 3, note 21.)

Si l'on voulait néanmoins, comme Niebühr, en conclure qu'une race aborigène et pacifique fut subjuguée par un peuple belliqueux, que l'on se rappelle que, dans toutes les langues indo-européennes, on trouve de la ressemblance entre les mots relatifs aux occupations tranquilles, tandis que chaque peuple, pour la chasse et la guerre, a des termes plus spéciaux.

En outre, l'assertion de Müller est trop absolue, puisque *vitulus* (ἰταλός) ne se trouve que dans le dialecte sicilien, qui reçut des OEnotriens beaucoup d'expressions italiques. *Vacca, mulus, juvencus, verres*, n'ont rien de commun avec le grec ; dériver *agnus* et *aries* de ἀρνός et de κριός, c'est faire violence à l'étymologie ; *asinus* et *equus* ont peu de rapport avec ὄνος et ἵππος, et πῶλος, dans le sens restreint de *pullus*, est peu ancien ; *equus*, au contraire, ressemble au sanscrit *acvas, pecus* à *pacus, ovis* à *avis, canis* à *çvan, anser* à *hansas*. Les produits de l'agriculture s'expriment par des mots qui ne sont pas grecs : *ador, avena, cicer, faba, far, fœnum, hordeum, seges, triticum.* Dans les quelques fragments qui nous restent des Siciliens Épicharme et Sophron, on trouve d'autres mots étrangers au grec, et qui se rapprochent du latin, comme : γέλα, *gelu;* κάρκαρον, *carcer;* κάτανος, *catinum;* πατάνα, *patina* (1).

(1) Bien plus, chose remarquable, les colonies chalcidiques et doriennes appe-

La partie indigène était-elle l'osque ou l'ombrien? et celui-ci tient-il de l'osque et du grec, comme le veut Grotefend, ou du celtique et du germanique? Les systèmes exclusifs sont encore faux en cela; Bæhr les a examinés dans l'*Histoire de la littérature latine*, depuis le premier paragraphe jusqu'au vingt-huitième; mais des fragments aussi incertains ne sauraient inspirer une grande confiance.

Dans notre opinion, les dialectes de l'Italie méridionale appartenaient tous à une même langue, et ne se distinguaient que par un certain nombre de mots propres à chacun; mais l'osque ne concourut pas seul à la formation du latin, et la preuve qu'une autre langue, très-différente au moins par la prononciation, lui fournit des éléments, c'est que le *p* des Osques et des Grecs est fréquemment remplacé par le *q* jusque dans les noms propres (1). Nous croirions plus volontiers que le latin, au lieu d'être un mélange de plusieurs dialectes italiques, contractés, raccourcis, adoucis, ainsi qu'il arrive toujours dans la formation des langues les plus modernes, est issu, comme le grec, d'autres branches du tronc indo-germanique, et qu'il s'est développé diversement, à la manière des individualités.

Voir E. FUNK, *De Adolescentia linguæ latinæ.*

C. DAMIO, *Tractatus de causis amissarum linguæ latinæ radicum.*

Sanchez, Walchius, Niess, Borrichius, Inchoffer, Cellarius, Krebs, Oberlin, ont recueilli des monuments du latin primitif, sans critique ni inductions. Struve et Diefenbach ont traité de l'origine et de la nature des flexions. L'idée d'examiner la construction et les raisons qui déterminent la disposition des mots étant née il y a peu de temps, Gehl, Bröder, Görenz, se sont arrêtés à l'étude superficielle de quelques particularités; ce travail n'a pas été fait d'un point de vue assez élevé par Raspe (*Die Vorstellung der lateinische Sprache*) et Düntzer (*Die Lehre von der lateinischen Wortbildung und Composition*). Müller est précieux dans ces recherches: *Historisch-kritische Einleitung zur nöthiger Kenntniss und nützlichem Gebrauche der alten lateinischen Schriftsteller; Dresde*, 1847-51.

Schwegler (*Histoire romaine*, I, 184-193) persiste à considérer la langue latine comme un mélange de deux dialectes italiens ayant entre eux des rapports. Mais les linguistes les plus habiles, quand une langue est présentée comme une transition entre deux autres,

laient νόμος le denier d'argent (*nummus*) et ἡμίνα la mesure qui s'appelait *hemina* dans le Latium; de même les noms de *libra*, *triens*, *quadrans*, *sextans*, *uncia*, relatifs aux poids et aux valeurs monétaires, passèrent dans le grec de Sicile, où l'on disait λίτρα, τριᾶς, τετρᾶς, ἑξᾶς, οὐγκία.

(1) De ἵππος, *equus;* de ἕπομαι, *sequor;* de ἧπαρ, *jecur;* de λείπω, *linquo;* de κοπεύς, *coquus;* de Ταρπίνιος, *Tarquinius*, etc.

lui attribuent un développement organique, au lieu d'en faire un mélange réel. Il est certain qu'on n'y rencontre point l'élément sabin.

Varron disait que les mots des premiers Latins sentaient l'ail et l'oignon : il est certain que, là où s'étaient réunis des hommes de toutes les contrées, on ne pouvait espérer ni l'unité ni l'harmonie dans la langue; ouverte à toutes les importations, soumise à toutes les influences, elle changeait continuellement, surtout au milieu d'un si grand mouvement. Elle s'altéra au point qu'au temps de Polybe les traités faits avec les Carthaginois après l'expulsion des rois, étaient déjà inintelligibles : Τηλικαύτη γὰρ ἡ διαφορὰ γέγονε τῆς διαλέκτου, καὶ παρὰ Ῥωμαίοις, τῆς νῦν πρὸς τὴν ἀρχαίαν, ὥστε τοὺς συνετωτάτους ἔνια μόλις ἐξ ἐπιστάσεως διευκρινεῖν (III, 22).

Il serait curieux de rassembler tous les fragments qui nous restent de la langue latine, pour la suivre pas à pas jusqu'à ce qu'elle se transforme en italien moderne. Les jeunes gens qui regardent cette étude comme une introduction nécessaire à la connaissance des classiques, pourront consulter avec fruit les *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* par Egger, Paris, 1843; nous en profiterons pour offrir quelques lignes de l'histoire du latin.

Sous le règne de Tarquin le Superbe, Sextus et Publius Papirius recueillirent les lois romaines, dont ils formèrent le code Papirien; mais il ne nous en reste que quelques fragments. Ulpien nous a transmis celle-ci, qui est de Romulus : *Sei pater filium ter venunduit, filius a patre liber esto*; et Festus cette autre, qui est antérieure à Servius : *Sei parentem puer verberit, astoloe plorasit, puer direis parentum sacer estod; sei nurus, sacra direis parentum estod*; c'est-à-dire : *Si puer verberaverit parentem, at ille ploravit, puer diris parentum sacer esto; si nurus, sacra diris parentum esto.*

Les anciens, de trente-six autres lois de ce code, conservèrent en partie le sens, en partie la forme, en l'accommodant, autant que possible, à la manière de parler qui était moderne dans leur époque. Plusieurs critiques se sont efforcés de les ramener à leur ancienne structure, telle qu'elle apparaît dans quelques fragments; Fergusson dans l'*Histoire de la jurisprudence romaine* (Paris, 1750), supposant que l'osque était le latin primitif, a donné les règles de celui-ci et reproduit ces fragments dans le vieux dialecte. Mais quel cas peut-on faire de pareilles restaurations ?

Varron nous a conservé un fragment du chant des Arvales, disposé comme il suit par Grotefend, *Rudimenta linguæ umbricæ*, II, 20 :

Cozoiauloidos eso: omina enimvero

Ad patula' ose' misse Jani cusiones.
Duonus Cerus eset, dunque Janus vevet
. . . Melius eum regum.

Qu'on traduit :

Choroiauloidos (roi des chants) *ero; omina enimvero ad patulas aures miseri Jani curiones. Bonus Cerus* (nom mystique de Janus) *erit, donec sanus vivet. Melior eorum regum.*

Mais on ne sait comment interpréter le morceau suivant, qui nous a été conservé par Terentius Scaurus, *De Orthographia*.:

Cume poinas leucesiae praetexere monti
Quolibet cunei de his cume tornarem.

Le chant des prêtres saliens est peut-être le monument le plus ancien; Varron l'appelle *prima verba poetica latina* (liv. VI), et qualifie de latiniste excellent Ælius, qui essaya de le traduire, mais sans parvenir à faire disparaître beaucoup de points obscurs (liv. VII). Selon Klausen, ce chant aurait appartenu aux patriciens seuls, qui, pour ce motif, ne célébraient que les divinités des *Ramnenses* et des *Tiienses*.

On connaissait déjà quelques fragments du chant des frères Arvales, lorsqu'une longue inscription de l'année 218 après J.-C. fut déterrée dans la sacristie de Saint-Pierre à Rome, en 1778. Marini, dans les *Atti e monumenti de' Fratelli Arvali,* puis d'autres, et Klausen lui-même, *De carmine Fratrum Arvalium* (Bonn, 1836), l'ont interprétée il n'y a pas longtemps.

Enos lases juvate
Neve luaerve Marmar sins incurrere in pleores
Satur furere Mars limen sale sta berber
Semunis alternei advo capit conctos
Enos Marmor iuvato
Triumpe triumpe.

Chaque vers se répète trois fois; l'archaïsme et d'évidentes altérations en rendent l'intelligence difficile. Hermann (*Elementa doctrinæ metricæ*), qui diffère quelque peu de Lanzi et de Klausen, traduit : *Nos, lares, juvate; neve luem, Mamuri, sinis incurrere in plures. Satur fueris, Mars : limen sali, sta, vervex. Semones alterni jam duo capit cunctos. Nos, Mamuri, juvato; triumphe, triumphe.* Le même Hermann, Klausen et Grotefend prétendent qu'il est métrique, et veulent y trouver les vers réglés par les syllabes, non par la quantité. Voir aussi Duentzer, *De versu quem vocant Saturnino;* Bonn 1838.

Galvani, qui a consacré des études longues et patientes à l'histoire « des races italiques et de leurs idiomes, depuis les premiers temps historiques jusqu'à Auguste, » a essayé de traduire ce chant, en partant de l'hypothèse qu'il est en vers saturnins. Il en forme donc autant de vers septénaires, comme il suit :

Enos lases juvate,	Et nos, lares, juvate,
Neve luervem armar	Neve luem amaram
Sins incurrere in plores;	Sinatis incurrere in flores ;
Satur furere, Mares,	Satur furiarum, Mars,
Limen salest uberber;	Luem squalidam averte;
Semuncis alternip	Semones alternis
Advocapile conctos;	Advocamus cunctos;
Enos, Mamor, juvato.	Et nos, Mamuri, juva.
Triumpe, triumpe.	Triumphe, triumphe.

La découverte du chant des Arvales, n'aurait-elle pas d'autre importance, atteste du moins la grande transformation que subit la langue depuis l'époque de Romulus, à laquelle peut-être il fut composé, jusqu'aux temps des Douze Tables, dont les fragments aussi ne nous sont parvenus que modifiés. Le changement de la langue nous est affirmé par Quintilien lui-même (*Inst. orat.*, I, 6, § 40) qui doutait que les Saliens comprissent leur propre chant : *Sed illa mutari vetat religio, et consecratis utendum est.*

L'inscription gravée en l'honneur de Duilius l'an de Rome 494, après sa victoire navale sur les Carthaginois, et qu'on voit au Capitole sous la colonne rostrale, découverte en 1565, est ainsi conçue :

. . . ovem castreis exfociont Macell. . .
. . . cnandod cepet enque eodem macis. . .
. . . mnave bos marid consol primos c . . .
Cuasesque navales primos ornavet par. . .
Cumque eis navebus claseis poenicas om. . .
Dictatored ol. . . om in altod marid puc. . ., etc.

C'est-à-dire :

Nov*em castris effugerunt. Macell*am munitam urbem
Pu*gnando cepit, inque eodem magis*tratu prospere
Rem *navibus mari consul primus* gessit : remigesque,
*Classesque navales primus ornavit, para*vitque diebus sexaginta,
*Cumque eis navibus classes punicas om*nes,
*Dictatore illorum, in alto mari pug*nando vicit.

Le mausolée des Scipions, découvert en 1780, a fourni des épitaphes en lettres grossières, dont la plus ancienne est celle de Cornélius Barbatus, consul l'an 456 de Rome, c'est-à-dire 298 ans avant J.-C.; la voici :

Cornelius Lucius Scipio Barbatus
Gnaivod (Gneo) *patre prognatus fortis vir sapiensque*
Quoius (cujus) *forma virtutei parisuma* (parissima) *fuit*
Consol censor aidilis quei fuit apud vos
Taurasia Cisauna Samnio cepit
Subigit omne Loucana opsidesque abdoucit.

Historiquement, nous remarquons que cette inscription parle d'une victoire sur la Lucanie et le Samnium, dont Tite-Live ne fait aucune mention, et d'une ville Cisauna, qui ne se trouve pas dans les écrivains ; grammaticalement, que l'*o* est employé pour l'*u*, avec lequel il se confondait dans la prononciation ; l'*ei* remplace l'*i*, à la manière grecque, et l'*m* finale n'existe pas. Quant aux verbes *subigit, abducit,* le présent ne se distingue pas du passé. Il faut observer en outre que les documents dont nous avons parlé plus haut nous sont parvenus transcrits, tandis que celui-ci est le premier que nous avons dans sa forme originale.

L'épitaphe de son fils Lucius Scipion, bien que postérieure d'environ un demi-siècle, renferme plus d'archaïsmes :

Honc oino ploirume cosentiont R. . .
Duonoro optumo fuise viro
Luciom Scipione filios Barbati
Consol censor aidilis hec fuet a. . .
Hec cepit Corsica Aleriaque urbe
Dedet tempestatebus aide mereto.

C'est-à-dire :

Hunc unum plurimi consentiunt Romæ *bonorum optimum fuisse virum, Lucium Scipionem filium Barbati. Consul, censor, ædilis hic fuit* apud vos. *Hic cæpit Corsicam, Aleriam urbem; dedit tempestatibus ædem merito.*

L'*m* finale, indice du régime, s'y trouve une seule fois.

Voici encore, bien que d'un âge plus rapproché, l'épitaphe de Scipion l'Africain, que Cicéron nous a transmise, *Tuscul.* V, 5 :

A sole exoriente supra Mæeoti' palude
Nemo est qui factis me æquiparare queat
Si fas endo plagas cœlestum scandere cuiquam,
Mi soli cœli maxima porta patet.

Dans les inscriptions, nouvelle remarque à faire, plusieurs désinences ressemblent à celles de l'italien moderne plus qu'aux terminaisons

latines : par exemple, *Obtenui laude; Pomponio virio posuit; dono dedro*, etc.

On trouva, au sixième siècle, à Tivoli, et près de l'ancien temple d'Hercule, un bronze qui fut déposé dans la bibliothèque Barberini, d'où il a disparu sans laisser de traces; ce bronze contenait une inscription du commencement du quatrième siècle de Rome, durant la seconde guerre punique, inscription par laquelle le sénat accordait un pardon aux habitants de Tivoli; la voici :

L. Cornelius Cn. f. prætor senatum consuluit a. d. III *nonas majas sub aede kastorus : scribendo adfuerunt A. Manlius a. f. sex. julius, L. Postumius s. f. quod Teiburtes verba fecerunt, quibusque de rebus vos purgavistis, ea senatus animum advortit ita utei aequom fuit : nosque ea ita audiveramus uti vos deixistis vobeis nontiata esse : ea nos animum nostrum non indoucebamus ita facta esse propter ea quod scibamus ea vos merito nostro facere non potuisse; neque vos dignos esse, quei ea faceretis; neque id vobeis, neque reipoplicae vostrae oitile esse facere : et postquam vostra verba senatus audivit, tanto magis animum nostrum indoucimus ita utei ante arbitrabamur de eieis rebus ab vobeis peccatum non esse. Quonque de eieis rebus senatuei purgatei estis, credimus vosque animum vostrum indoucere oportet, item vos populo Romano purgatos fore.*

En 1692, on découvrit en Calabre une table de bronze, avec un sénatus-consulte contre les bacchanales, qu'on fait remonter à l'année 567 de Rome, et qui se trouve aujourd'hui dans le musée impérial de Vienne :

Q. Marcius L. f. S. Postumius L. f.
Quintus Marcius, Lucii filius, Sextus Posthumius, Lucii filius,

cos. senatum consoluerunt n. octob. apud aedem
consules senatum consuluerunt nonis octobris apud ædem

Duelonai sc. adf. M. Claudi M. f.
Bellonæ; scribendo adfuerunt Marcius Claudius Marci filius,

Valerius P. f. Q. Minuci C. f. de baca-
Valerius Publii filius, Quintus Minucius Caii filius, de baccha-

nalibus quei foideratei essent; ita exdeicendum cen-
nalibus qui fœderati essent; ita edicendum cen-

suere : nei quis eorum bacanal habuise velet. Sei ques
suere : ne quis eorum bacchanalia habuisse vellet. Si qui

essent quei sibei deicerent necesus ese bacanal ha
essent qui sibi dicerent necesse esse bacchanalia ha-

bere, eeis utei ad pr. urbanum Romam venirent,
bere; iis ut ad prætorem urbanum Romam venirent,

deque eeis rebus ubei eorum verba audita esent, utei
deque iis rebus ubi eorum verba audita essent, ut

senatus noster decerneret dum ne minus senatoribus
senatus noster decerneret dum ne minus senatoribus

c. adesent, q. ea res consoleretur. Bacas vir ne
centum adessent, cum ea res consuleretur. Bacchas vir ne

quis adeise velet ceives romanus neve nominis latin
quis adesse vellet civis romanus, neve nominis latini,

neve socium quisqam nisei pr. urbanum, adiesent;
neve sociorum quisquam, nisi prætorem urbanum, adessent;

isque de senatuos sententiad dum ne minus senatori-
isque de senatus sententia, dum ne minus senatori-

bus c. adesent quom ea res cosoleretur iousisent
bus centum adessent, quum ea res consuleretur, jussissent,

censuere. Sacerdos nequis vir eset magister neque vir
censuere. Sacerdos ne quis vir esset magister, neque vir

neque mulier quisquam eset neve pecuniam quisquam
neque mulier quisquam esset, neve pecuniam quisquam

eorum comoinem abuise velet, neve magistratum neve
eorum communem habuisse vellet, neve magistratum neve

pro magistratuo, neove virum neve mulierem quiquam
pro magistratu, neve virum, neve mulierem quisquam

fecise, neve posthac inter sed coniourase neve comvo-
fecisse, nevé posthac inter se conjurasse, neve commo-

vise neve conspondise neve compromesise velet, neve
visse, neve conspondisse, neve compromisisse vellet, neve

quisquam fidem inter sed dedise velet, sacra in
quisquam fidem inter se dedisse vellet, sacra in

oquoltod ne quisquam fecise velet neve in poblicod neve
occulto ne quisquam fecisse vellet, neve in publico neve

in preivatod neve extrad urbem sacra quisquam fecise
in privato, neve extra urbem sacra quisquam fecisse

velet nisei pr. urbanum adieset isque de senatuos
vellet, nisi prætorem urbanum adisset isque de senatus

sententiad dum ne minus senatoribus c. adesent
sententia, dum ne minus senatoribus centum adessent

quom ea res cosoleretur iousisent censuere homines
quum ea res consuleretur, jussissent, censuere, homines

plous v. oinvorsei virei atque mulieres sacra ne
plus quinque universi viri atque mulieres sacra ne

quisquam fecise velet neve inter ibei virei plous duo-
quisquam fecisse vellet, neve inter ibi viri plus duo-

bus, mulieribus plous tribus arfuise velent, nisei de
bus, mulieribus plus tribus adfuisse vellent, nisi de

pr. urbani senatuos que sententiad, utei suprad
prætoris urbani senatus que sententia, ut supra
dictum est; haice utei in conventionid exdeicatis
dictum est; hæcce uti in concionibus edicatis
ne minus trinum noundinum senatuosque sententiam
ne minus trinum nundinum, senatusque sententiam
utei scientes esetis eorum sententia ita fuit. Sei ques
uti scientes essetis, eorum sententia ita fuit. Si qui
esent quei arvorsum ead fecisent quam suprad dictum
essent qui advorsum ea fecissent quam supra dictum
est, eeis rem caputalem faciendam censuere atque
est, iis rem capitalem faciendam censuere, atque
utei hoce in tabolam ahenam inceideretis. Ita senatus
uti hocce in tabulam æneam incideretis. Ita senatus
aiquom censuit utei que eam figier ioubeatis ubei faci-
æquum censuit, utique eam figi jubeatis ubi facil-
lumed gnoscier potisit, atque utei ea bacanalia sei
lime nosci possit, atque uti ea bacchanalia, si
qua sunt exstrad quam sei quid ibei sacri est ita utei
qua sunt extra quam si quid ibi sacri est, ita uti
suprad scriptum est in diebus x quibus vobeis ta-
supra scriptum est in diebus decem quibus vobis ta-
belai datai erunt faciatis utei dismota sient in agro
bulæ datæ erunt, faciatis uti dimota sint in agro
Teurano.
Teurano.

On peut voir dans la décade XXXIX, chap. 8 et 9 de Tite-Live, combien l'élégant écrivain a rajeuni ce décret.

De ce premier âge de la langue romaine on passe au second, ouvert par la conquête de la Grande-Grèce et les expéditions dans la Grèce, qui introduisent la culture étrangère.

La belle série des épitaphes des Scipions se continue :

L. Corneli. L. F. G. N.
Scipio quaist
tr. mil. annos
gnatus XXXIII
mortuus pater
regem Antioco
subegit.

C'est un fils de Scipion l'Asiatique. Ennius fit l'épitaphe d'un de ses neveux :

Heic est ille situs cui nemo ceivi' neque hostis
Quivit pro facteis reddere opræ pretium.

Cette autre est celle de Scipion, fils de l'Africain, père adoptif de Scipion Émilien :

Quei apice insigne dialis Flaminis Cesistei
mors perfecit ut essent omnia
brevia honos fama virtusque
gloria atque ingenium quibus sei
in longa licuiset tibe utier vita
facile factis superases gloriam
majorum qua re lubens se in greniu
Scipio recipit terra publi prognatum Publio Corneli.

La suivante, si rapprochée de l'italien par la forme (*miei*, *obtenni*), mérite de fixer l'attention :

Gn. Cornelius Gn. F. Scipio Hispanus
pr. aid. cur. q. tr. mil. xvir. ls. judik. xvir. sacr. fac.
virtutes generis mieis moribus accumulavi
Progeniem genui facta patri spetiei
Majorum obtenni laudem ut sibei me esse creatum
Laetentur stirpem nobilitavi honor.

La seconde ligne se lit *prætor, ædilis curulisque, tribunus militum, decemvir litibus judicandis, decemvir sacris faciendis.* Il fut préteur l'an 812 de Rome, c'est-à-dire 142 ans avant J.-C.

Cette formule de dédicace, trouvée dans des fouilles à Capoue (ORELLI, 2487), est de l'an 645 de Rome :

N. Pumidius Q. F.	*M. Raecius Q. F.*
M. Cottius Q. F.	*N. Arrius M. F.*
M. Epilius M. F.	*L. Heioleius P. F.*
C Antracius C. F.	*C. Tuccius C. F.*
L. Sempronius L. F	*R. Vibius M. F.*
P. Acereius C. F.	*M. Valerius L. F. Z. M.*

heisce magistreis venerus joviæ
murum ædificandum coiraverunt
ped. CCLXX *et loidos fecerunt*
Ser. Sulpicio M. Aurelio coss.

Nous allons citer quelques-uns des fragments des anciens poëtes.

Nous avons de Nævius, auquel on attribue l'invention des vers saturnins en l'honneur des dieux (Varron) et de la tragédie prétexte, un vers contre les Scipions :

Fato Metelli Romæ fiunt consules ;

et quelques autres, cités par des grammairiens ou des polygraphes des temps reculés de Rome :

Quæ ego in theatrobis meis probavi plausibus,
Ea non audere quemquam regem rumpere.
Quanto libertatem hanc hæc superat servitus absolute.
Sic Pœni contremiscunt artubus universim,
Magni metus tumultus pectora possidet;
Cæsum funera agitant,
Exsequias ititant, temulentiamque tollunt
Festam.
Superbiter contemptim conterit legiones.
Etiam qui
Manu res magnas sæpe gessit gloriose,
Cujus facta viva vigent, quid apud gentis solus præstat,
Eum suus pater cum pallio uno ab amica abduxit.
(Dans Aulu-Gelle, VI.)

Voir Schuette, *De Cnæo Nævio poeta*; Würzbourg, 1841. Il est probable que les auteurs qui citaient ces vers en rajeunissaient la forme.

Voici des vers d'auteurs contemporains de Nævius, ou qui le suivirent de près :

MARCUS PACUVIUS.

Nam istis qui linguam avium intelligunt,
Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.
(Dans Cicéron, *De Divin.*, I.)

Ego odi homines ignava opera, et philosopha sententia.
(Dans Aulu-Gelle, XIII.)

Selon Aulu-Gelle, il fit lui-même son épitaphe :

Adolescens, tamen etsi properas, hoc te saxum rogat
Uti si adspicias : deinde quod scriptum est, legas :
Heic sunt poetæ Pacuvii Marci sita
Ossa; hoc volebam nescius ne esses; vale.

Nonius rapporte les suivants, de Lucius Actius :

Nihil credo auguribus, qui aures verbis divitant
Alienas, suas ut auro locupletent domos.
Multi iniqui atque infideles regno, pauci sunt boni.
(Dans Cicéron, *De Off.*, III.)

Il nous reste de Caïus Lucilius, objet d'études récentes de la part de Varges, Petermann, Gerlach, Van Heusde, des fragments satiriques contre la décadence des mœurs romaines, ou bien contre l'accroissement du luxe. Il décrit ainsi les occupations des Romains :

Nunc vero a mane ad noctem, festo atque profesto,
Totus item pariterque dies, populusque, patresque
Jactare indu foro se omnes, decedere nusquam,
Uni se atque eidem studio omnes dedere et arti,
Verba dare ut caute possint, pugnare dolose,
Blanditie certare, bonum simulare virum se,
Insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes.
(Dans LACTANCE, V.)

Græcum te, Albuti, quam Romanum atque Sabinum,
Municipem Ponti, Titii, Anni centurionum
Præclarorum hominum, ac primorum signiferumque
Maluisti dici. Græce ergo prætor Athenis,
Id quod maluisti, te, quum ad me accedi', saluto,
Χαῖρε, inquam, Tite : lictores, turma omni', cohorsque,
Χαίρετε. Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.
(Dans CICÉRON, *De Finib.*, I.)

Scipiadai magno improbus objiciebat Asellus
Lustrum illo censore malum infelixque fuisse.
(Dans NONIUS.)

Visum est in somniis pastorem ad me appellere :
Duos consanguineos arietes indi eligi,
Pecus lanigerum eximia pulcritudine;
Præclarioremque alterum immolare me,
Deinde ejus germanum cornibus connitier
In me arietare; eoque ictu me ad casum dari :
Exin prostratum terra graviter saucium
Resupinum, in cœlo contueri maximum ac
Mirificum facinus dextrorsum orcem flammeum
Radiatum solis liquier cursu novo.
(Dans CICÉRON, *De Divin.* I.)

Quintus Ennius expose ainsi les commencements de Rome :

Quam preimum cascei popolei tenuere lateinei.....
Certabant urbem Romamne, Remamne vocarent;
Omnis cura vireis uter esset endoperator.
Exspectant (veluti consol quom mittere signum
Volt, omnes avidei spectant ad carceris oras,
Quam mox emittat picteis ex faucibu' currus);
Sic exspectabat popolus, atque ora tenebat
Rebus, utrei magnei victoria sit data regnei.
Interea sol albu' recessit in infera noctis :
Et simol ex alto longe polcerruma praipes
Laiva volavit avis : simul aureus exoritur sol :
Cedunt ter quatuor de coilo corpora sancta.
Avium, praipetibus se se polcreisque loceis dant.
Conspicit inde sibei data Romolus esse priora,
Auspicio regnei stabileitaque scamna solumque....

Ailleurs il dépeint le bon client :

Hocce loquutu' vocat, queicum bene saipe libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum

Comiter impertit; magna quom lassu' diei
Partem fuvisset, de summeis rebu' regundeis
Consilio, endo foro lato, sanctoque senatu.
Quoi res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueretur : tincta maleis, et quoi bona dictu
Évomeret, seiqua vellet, tutoque locaret;
Qui cum molta volup ac gaudia clamque, palamque :
Ingenio quoi nolla malum sententia suadet
Ut faceret facinus : levis aut malu', doctu, fidelis,
Suavis homo, facundu', suo contentu', beatus,
Scitu', secunda loquens in tempore, comodu', verbum
Paucum, molta tenens anteiqua, sepolta, vetustas
Quai facit, et mores veteresque novosque tenentem;
Moltarum veterum legum, divomque hominumque
Prudentem, quei molta loqueive tacereve posset.
Hunc inter pugnas compellat Servilius sic.

Au moment où Médée monte sur le navire Argo, il met dans la bouche de sa suivante les paroles que voici contre les inventeurs de la navigation :

Utinam ne in nemore Pelio securibus
Cæsa cecidisset abiegna ad terram trabes;
Neve inde navis inchoandæ exordium
Cepisset, quæ nunc nominatur nomine
Argo, qua vecti Argivi delecti viri
Petebant illam pellem inauratam arietis
Colchis, imperio regis Peliæ, per dolum :
Nam numquam hera errans mea domo ecferret pedem
Medea, animo ægra, amore sævo saucia.
(Dans le livre *Ad Herennium.*)

Selon Cicéron, *Tuscul.*, I, il fit cette épitaphe pour lui-même :

Adspicite, o ceiveis, senis Ennii imagini' formam,
Heic vostrûm panxit maxuma facta patrum.
Nemo me lacrumeis decoret, nec funera fletu
Facsit. Quur? volito vivu' per ora virûm.

Voir Q. ENNII *poetæ vetustissimi fragmenta quæ supersunt ab Hieronymo Columna conquisita, disposita et explicata ;* Amsterdam, 1808.

ORELLI, *Eclogæ poetarum latinorum;* Zurich, 1833.

Donat, dans la vie de Térence, cite ce fragment de Porcius Licinius :

Dum lasciviam nobilium et succosas laudes petit,
Dum Africani voci divinæ inhiat avidis auribus,
Dum ad Furium se cœnitare et Lælium pulchrum putat,
Dum se amari ab hisce credit, crebro in Albanum rapi
Ob florem ætatis suæ : ipsus sublatis rebus ad summam inopiam redactu' est.
Itaque e conspectu omnium abit in Græciam, in terram ultimam
Mortuus est in Stymphalo Arcadiæ oppido : nihil Publius

Scipio profuit, nihil ei Lælius, nihil Furius,
Tres per idem tempus qui cogitabant nobiles facillime.
Eorum ille opera ne domum quidem habuit conductitiam,
Saltem ut esset quo referret obitum domini servolus.

Dans ces temps primitifs, les écrivains hésitent encore sur l'usage de certaines lettres, qu'on emploie les unes pour les autres :

e pour (*a defetiscor, edor*), pour *i* (*Menerva, magester, amecus*), pour *o* (*hemo, peposci*);
i pour *a* (*bacchinal, beneficere*), pour *e* (*luciscit, quatinus, consiptum*), pour *o* (*quicum, absquivis*);
ei pour *i long* (*inveisa, ameiserunt*);
o pour *au* (*coda, plostrum, clostrum*), pour *e* (*advorsum, voster*), pour *i* (*agnotus, olli*), pour *u* (*folmen, fonus*) surtout quand il vient après le *v* (*volgus, vivont, servom*);
u pour *e* (*dicundum, legundum*), pour *i* (*existumo, dissupo, optumus*), pour *o* (*adulescens, fruns, epistula*);
ai pour *æ*, *au* pour *o*, *æ* pour *i* ou pour *u* (*triviai, caudex, poplæ*);
b pour *v* et vice versa (*ferbeo, amavile, vibus*);
c pour g, qu, x (*macistratus, cotidie, facit* pour *faxit*);
s pour *r* et *x* (*esit, arbos, nugas*);
d pour *l* et *r* (*dacrume, medidies*);
f pour l'aspiration *h* (*fostis, fircus*);
m pour *s* et vice versa (*prorsum, domus*), etc.

Parfois on supprime quelque voyelle au milieu du mot (*defrudo, audibam, caldus, repostus; sis* et *sos* pour *suis* et *suos, periclum, vinclum, seclum*), ou à la fin (*volup, facul, luxu, victu, sati, priu*), et même des syllabes entières (*conia* pour *ciconia, nomen* pour *monumentum, dein* pour *deinde*); quelquefois, au contraire, on ajoute des lettres et des syllabes (*stlis, stlocus, stlatus, gnatus — forestis, frucmentum, trabes, ips — exempleu, sale — postidea, mavolo, donicum*).

Un grand nombre de mots, jugés choquants, furent abandonnés par les classiques : *anquinæ*, cordes; *aplude*, son; *aqualis*, gouttière; *aquula*, diminutif de *aqua; axicia*, ciseaux; *bucco*, bravache; *bulga*, bourse; *bustirapus*, qui risque tout pour de l'argent; *capronæ*, toupet; *casteria*, arsenal; *carinarius* et *flammearius*, teinturier en jaune et en rouge; *conspicillum*, vedette; *cordolium*, affliction; *dividia*, douleur; *estrix*, gourmand; *fala*, tour en bois; *famigerator*, conteur de nouvelles; *grallator*, qui marche sur des échasses; *hamiota*, pêcheur à l'hameçon; *legirupa*, violateur de la loi; *lenullus*, proxénète; *limbolarius*, fabricant de pompes; *linteo*, tisserand; *luca bos*, éléphant; *mando*, glouton; *mantellum*, manteau; *mellinia*, hydromel; *ocris*, montagne escarpée; *offerumentum*, offrande; *perduellis*, ennemi; *petimen*, garrot; *perlecebra*, attrait; *petro*, paysan; *proseda*, prostituée; *sedentarius*, cordonnier; *statutus*, homme très-arrogant;

struix, construction ; *subulo*, joueur de flûte ; *suras*, cheville ; *temetum*, vin ; *tenus*, lacet ; *sutela*, fourberie ; *terginum*, fouet ; *trico*, mauvais payeur ; *vesperugo*, étoile du soir. Il est probable qu'on disait *or* et *ura*, pour *urbs*, mots conservés dans *suburra*, faubourg, et dans Orvieto. J'omets les noms spéciaux de vêtements, tombés en désuétude, ou ceux de métiers et d'histoire naturelle que les écrivains postérieurs n'eurent pas l'occasion de nommer.

D'autres mots, en plus grand nombre, eurent une signification qu'il perdirent ensuite : *arrhabo*, pour arrhes ; *caudex*, pour imbécille ; *flagitium*, pour *flagitatio ; hæres*, pour propriétaire ; *hostis*, pour étranger ; *labor*, pour maladie ; *nugæ*, pour *nenia ; usus*, pour *opus*..., ou bien reçurent une terminaison différente.

Plusieurs noms, employés d'abord au singulier, n'eurent ensuite que la forme plurielle (*mœne*) ; certains diminutifs disparurent (*digitulus*, *diecula*) ; des noms de la troisième déclinaison passèrent dans la première : *augustitas*, *concorditas*, *differitas*, *impigritas*, *indulgitas*, *opulentitas*, *pestilitas*, *tristitias* ; on disait aussi : *autumnitas*, *amicities*, *avarities*, *luxuries*, *duritudo*, *ineptitudo*, *miseritudo*, *mœstitudo*. Quelques noms avaient un genre différent, comme : *gladium*, *nasum*, *collus ; agnus*, *lupus*, *porcus* étaient du masculin ou du féminin. *Ærarium*, *ætas*, *grando*, *guttur*, *murmur*, *frons*, *stirps*, *lux*, *crux*, *calx*, *silex*, avaient le genre masculin ; *finis*, *præsepe*, *metus*, le genre féminin ; *sexus*, le genre neutre. *Deliquio*, *emenda*, étaient neutres avec cette terminaison inusitée ; on disait aussi : *similitas* et *similitudo*, *vicissitas* et *vicissitudo*, *dulcitas* et *dulcedo*, *claritas* et *claritudo*, *inania* et *inanitas*, *cupedia* et *cupiditas*, *largitas* et *largitio*, et même *artua* et *raptio* pour *artus* et *raptus*. On déclinait, comme de la seconde, *genum*, *cornum*, *gelum*, etc., etc.

Le génitif, dans la première déclinaison, finit souvent en *ai* ou *as* à la manière grecque ; dans la seconde, le génitif des noms en *ius* et *ium* se termine par un *i* simple ; on ajoute un *e* au vocatif des noms en *r* (*puere*) ; le génitif pluriel se contracte souvent en *ûm*. Les accusatifs et les datifs de la troisième ont indifféremment pour finale *im* ou *em*, *i* ou *e* ; le nominatif pluriel se fait en *is*, le génitif en *um* ou *ium*. Il n'est pas rare de voir les noms de la quatrième déclinaison prendre la forme de ceux de la seconde ; le génitif se termine en *uis* (*domuis*, *exercituis*), et l'on supprime l'*i* du datif (*anu*). Le génitif, dans la cinquième, ne se distingue pas du nominatif, et l'*e* du datif disparaît (*facie* pour *faciei*).

On abusait des mots grecs (*architecton*, pour *architectus ; battola* de βάτιον ; *gaulus*, de γαυλός ; *halophanta*, de ἁλοφάντης, menteur ; *horæum*, de ὡραῖον ; *incloctor*, de κλωγμὴς, *fouetteur ; lepada*, de λεπάς ; *madulsa*, de μαδῶν, ivre, etc.). Les contemporains d'Auguste trouvèrent monstrueuses certaines compositions de mots,

comme *argentienterebronides*, *damnigeruli*, *dentifrangibula*, *ferritribaces*, *flagritribæ*, *gerulifigulus*, *nucifrangibula*, *oculicrepidæ*, *parenticida*, *plagipatidæ*, *sandaligerulæ*, etc. Je n'indique pas les noms que Plaute et d'autres formèrent par onomatopée dans un but de moquerie, *bilbare*, *pubulicottabi*, *buttubata*, *taxtas*.

La formation des adjectifs, déclinés souvent d'une manière différente, suivait une marche plus libre, comme : *crucius*, qui tourmente; *deliquus*, *dierectus*, *elleborosus*, *exsinceratus*, *gravastellus*, *inaniloquus*, *labosus*, *macellus*, *malacus*, *medioximus*, *munis* (d'où *immunis*), *oculissimus*, *privus*, *stultividus*, *voluptabilis*. On leur donnait parfois une signification différente de celle qu'ils eurent plus tard : *assiduus* signifiait riche; car on le faisait dériver, non de *adsedeo*, mais de *assibus duendis*; *cupidus*, désirable; *curiosus*, maigre; *immemorabilis*, employé activement pour celui qui ne veut pas parler; *incredibilis*, qui ne mérite pas confiance; *intestabilis*, sans génitoires; *superstitiosus*, qui prédit l'avenir.

Alter, *solus*, *nullus*, et les mots de forme semblable, n'avaient pas le génitif en *ius* ni le datif en *i*. *Celer*, au neutre, faisait *celerum;* on disait *gnarures*, pour *gnari; gracila*, pour *gracilis; hilarus*, pour *hilaris; utibilis*, pour *utilis; munificior*, pour *munificentior; spurcificus*, pour *sporcus; tentus*, pour *extentus; ipsus*, pour *ipse; ipsipsus*, pour *ille ipse; qui* et *quips*, pour *quis; ips*, pour *is; cujatis*, pour *cujus; em* et *im*, pour *eum; emem*, pour *eumdem; hic*, *hæc*, *isthæc*, pour *hi*, *hæ*, *hæc; hisce*, pour *his; quojus*, pour *cujus; vopte*, pour *vos ipsi; me*, pour *mihi; sum*, *sam*, *sas*, *sos*, pour *suum*, *suas*, *suos*; *ibus*, pour *iis*, etc.

Beaucoup de verbes, usités dans ces époques reculées, furent répudiés par l'usage, arbitre souverain du langage : *Abjugo*, separo; *abverrunco*, averto; *alludio*, alludo; *ambabedo*, circumquaque arrodo; *betere*, ire, et *imbito*, ineo; *cæcultare*, male videre; *calvire*, frustrare; *caperare*, froncer les sourcils; *causificari*, accusare; *cicurare*, mansuefacere; *collabescere*, maigrir; *colluturare*, jeter dans la boue; *compotire*, compotem facere; *concenturiare*, colligere; *concipilare*, compilare; *convasare*, *corvitare*, circumspicere; *deartuare*, démembrer; *dejuvare*, le contraire de *juvare; delicare*, indicare; *depucere*, cædere; *dispendere*, exspendere; *elinguare*, *esitare*, manger; *exdorsuare*, *frigultire* et *vitulari*, bondir; *inconciliare*, négatif de *conciliare; inforare*, traîner au forum; *lamberare*, scindere; *lapire*, durcir; *lurcare*, manger beaucoup; *mutire*, parler; *obscavare*, être de mauvais augure; *obsipare*, aspergere; *occentare*, injurier; *paritare*, parare; *præstinare*, emere; *protollere*, différer; *quiritare*, clamare; *redhostire*, gratiam referre; *regrescere*, crescere; *repedare*, recedere; *sardare*, intelligere; *succussare*, sursum excutere; *urvare*, circumdare; *fuo*, sum; *gnarigo*, narro; *verrunco*, verto; *cette*, cedite; *elevit*, maculavit; *obsorduit*, obsolevit; outre ceux qui sont entière-

ment grecs : *badizare*, *clepere*, *harpagare*, *imbulbitare*, *patrissare*, *protelare*.

Quelques verbes furent employés avec une signification différente, ou sous des formes et des terminaisons qu'ils perdirent ensuite lorsque la conjugaison resta fixée, comme : *corporare*, faire mourir ; *decollare*, priver; *grassari*, marcher ou flatter; *innubere*, se transporter d'un lieu dans un autre ; *latrocinari*, combattre. D'autres verbes, d'abord actifs, devinrent déponents : *arbitro*, *aucupo*, *auspico*, *cohorto*, *congredio*, *consolo*, *contemplo*, *cuncto*, *digno*, *elucto*, *expergisco*, etc. On employait comme déponents : *adjutor*, *bellor*, *certor*, *consecror*, *copulor*, *emungor*, *punior*, *sacrificor*, *spolior*.

Les terminaisons différaient des modernes dans : *accepto*, accipio ; *augifico*, augeo ; *blatio*, blatero ; *congrueo*, congruo ; *viveo ; diceo ; duo*, do ; *creduo ; perduo ; moriri ; scalpurire*, scalpere. On disait encore : *estur*, pour *editur ; facitur*, pour *fit ; osus sum*, pour *odi ; potestur*, *possetur* et *poteratur ; donunt*, pour *dant ; nequinunt*, *soliunt*, pour *nequeunt*, *solent ; ferinunt ; prodinunt ; scibam ; capsi*, pour *cœpi ; descendidi*, *exposivi*, *loquitatus ; morsi* pour *momordi ; parsi*, *sapivi*, *soluerim*, pour *peperci*, *sapui*, *solitus sum*. Le futur de la troisième et de la quatrième conjugaison se terminait souvent en *ibo* et *ebo ;* on avait encore les impératifs *duce*, *face*, *dice ;* et *siem*, *volam*, *edim*, pour *sim*, *velim*, *edam ; faxo* et *faxim*, pour *faciam ; axim*, pour *egerim ; passum*, pour *pansum ; sustollere*, pour *auferre ; dixe*, pour *dixisse*, se trouve dans Varron.

Les différences n'étaient pas moins grandes dans les adverbes : *ætatem*, pour *diu ; ampliter ; antidhac ; assulatim ; astu*, pour *astute*, *eccere*, pour *ecce ; fabre ; facul ; difficul ; furatim*, pour *furtim ; insanum*, pour *valde ; minutabiliter ; nox* pour *noctu ; nullus*, pour *non ; numero*, pour *nimium cito ; pauxillisper ; perpetem ; postidea ; præfiscine ; prognaviter ; prossinam ; publicitus ; quamde ; simuli* et *unose* pour *simul ; topper*, pour *cito ; tuatim*, *vicissatim*.

Les prépositions et les phrases qui s'en formaient, offraient les mêmes diversités : *am*, pour *circum ; apor*, pour *apud ; ar* et *ab*, pour *ad ; af*, pour *a ; se*, pour *sine ; endo*, pour *in*. *Adire manum alicui*, *gallam bibere*, *ac rugas conducere ventri ; cædere sermones ; colere vitam ; quadrupedem constringere ; dapinare victum ; dare bibere ; suum defrudare genium ; herbam dare ; follitim ductitare ; paratim ductare ; emungere aliquem argento ; ex aliquo crepitum polentarium exciere ; exporgere frontem ; curculiunculos minutos fabulari ; expeculiatus fieri ; fraudem frausus est ; mulsa loqui ; datatim ludere ; obsipare aquulam ; obtrudere palpum ; ornare fugam*, *os occillare ; percutere animum ; sub vitam prœliari ; sermonem sublegere ; fulmentas suppingere soccis ; thermopolo gutturem ; pugilice et athletice valere ; asymbolum venire ; de symbolis esse ; æstive viaticari*.

Des écrivains même de la meilleure époque, surtout Catulle et Salluste, qui affectaient l'archaïsme, recherchèrent ces manières de parler.

Le règne d'Auguste fut l'âge d'or de la langue latine ; elle eut alors, à un degré qui n'a pas été surpassé, la noblesse de la forme, la clarté, l'élégance digne du plus grand peuple, et fut portée par les conquêtes à l'extrémité de l'Europe et de l'Orient.

Déjà néanmoins Cicéron se plaignait que Rome fût inondée de gens qui parlaient d'une manière incorrecte : *Confluxerunt in hanc urbem multi inquinate loquentes ex diversis locis* (Brutus, 74). Sous les empereurs, elle déclina tous les jours davantage, et, dans ce troisième âge, elle reçut de l'adulation des mots inconnus de l'ancienne simplicité. Comme si les titres de *cœlestis* et de *divinus* n'eussent pas suffi, le *cœlestissimus* fut employé ; on appela sacrées les occupations du prince, et *majestas* sa personne, devant laquelle l'homme parut vouloir s'anéantir, ne parlant plus que de sa *parvitas*, *mediocritas*, *sedulitas*. Ces noms abstraits, substitués à l'adjectif concret, sont un des caractères de décadence les plus significatifs ; et ce caractère se manifeste aujourd'hui dans les écrits des Italiens, qui, à l'imitation des Français, disent : *le paupérisme*, les *notabilités*, les *capacités*, le *commerce*, etc., etc.

Nous devons taire les mots destinés à exprimer les obscénités raffinées. Les tournures grecques furent introduites à profusion : *opus habere ; clari genus ; animum conversi ; lætus animi miles ; modicus pecuniæ ; canere tibiis ; bonus militiæ*, sont des expressions toutes de Tacite, comme *amare*, pour *solere* ; il faut y joindre : *analogia, barbarismus, hetæria, monopolium ; apologare*, de ἀπολογεῖν, pour *rejicere ; malacizo*, de μαλακίζω ; *moror*, devenir fou. Des figures toutes poétiques furent employées dans la prose : *præmia*, pour *spolia ; limen belli ; claudæ naves ; moriens libertas ; exedere rempublicam ; laudare annis*, se trouvent dans Tacite.

Si, d'une part, l'archaïsme était recherché, de l'autre, des écrivains inventaient des mots nouveaux, donnaient aux mots usuels une signification différente, modifiaient la désinence ou altéraient la construction.

Il faudrait voir des termes nouveaux dans : *breviarium, dormitorium, conversatio, gratitudo* et *ingratitudo, inquisitio, ligatura, adversitas, nimietas, puerilitas, summitas, superfluitas, voracitas, salvator, sustentaculum, diffugium* ; dans les adjectifs : *amanuensis, exsurdatus, famigeratus, fœnebris, fictitius, frigidarius, immaculatus, indubius, inerrabilis, infruitus, intelligibilis, invisibilis, lapsabundus, lychnobius, neutralis, occallatus, præsentaneus, rationabilis, rorulentus, sapidus, segrex, spontaneus, stigmosus, superciliosus, valetudinarius, visibilis* : dans les superlatifs : *cœ-*

lestissimus, fidissimus, piissimus, prudentissimus; dans les verbes : *adunare, annoctare, auctitare, collatrare, columbare, confiscare, corrotundare, crucifigere, explantare, extimere, molestare, nepotari, remediare, restaurare, sagittare*; dans les composés : *transmutatio, coæqualis, conversari, imprecari, concivis, conterraneus,* s'il faut le lire ainsi dans Pline. *Hactenus* exprima le temps ; *adhuc*, qui signifiait jusqu'alors, fut employé pour aussi, maintenant ; *interim*, pour *interdum; subinde*, pour souvent. *Aliquatenus, clamose, exacte, favorabiliter, obiter, recenter, specialiter, insimul, neoterice, solummodo; adducte*, pour *severe; an-an*, au lieu de *utrum-an*, sont encore des mots nouveaux.

La signification fut changée ou étendue dans les mots : *ægritudo*, pour maladie ; *advocatio*, pour délai ; *fiscus; famosus*, pour célèbre ; *ingenium*, appliqué à des choses inanimées : *avus*, pour *atavus; gener*, pour mari de la veuve du fils (TACITE, *Ann.* V, 6, VI. 8) ; *subaudire*, sous-entendre ; *decollare*, pour décapiter ; *imputare*, pour demander qu'on nous tienne compte de quelque chose comme d'une faveur ; *studere*, dans le sens absolu.

Les terminaisons changèrent dans : *audentia, æmulatus, consortium, corporalis, crepax, nutricius, occidentalis, orientalis, perniciabilis, rubens, sternutatio, superfluus, vaticinium, viror, voluptuosus,* qui d'abord s'écrivaient : *audacia, æmulatio, consortio, corporeus, crepans, nutricatus, occidens, oriens, pernicialis, rufus, sternutamentum, superfluens, vaticinatio, virilitas, voluptuarius.*

Constructions altérées : *invidere alicui rei*, pour *aliquid; versari circa rem*, pour *in re; quod me attinet*, pour *quod ad me; egredi urbem*, pour *urbe; adipisci alicujus rei; adversari aliquid; benedicere quemquam; jubere alicui, pœnitentiam agere,* sens absolu.

Les écrivains originaires d'Italie, que la cause fût accidentelle ou le résultat des faits, cessèrent tout à coup, et la métropole reçut des provinces, surtout de l'Espagne, des éléments et des exemples de goût dépravé. Sénèque lui-même, ce grand corrupteur de la langue, se plaignait qu'on eût désappris le latin (*Ép.* 39) : *Hæc, quæ nunc vulgo breviarium dicitur, olim cum latine loqueretur, summarium vocabatur*. Ailleurs (*Ép.* 58) il dit que beaucoup de mots, ce qui arrive naturellement, étaient tombés en désuétude, comme *asilus*, que Pline appelait déjà *tabanus* (*asilum sive tabanum dici placet*, *Nat. Hist.* II, 28, 34) ; il se moque de ceux qui ne voulaient employer que des mots vieillis ou condamnés, tandis que d'autres ne souffraient que les plus usités. Malgré cette critique, il corrompait lui-même la langue, en suivant l'usage particulier (*Ad Lucilium*, 114). A.-Gelle (XIII. 27) se plaint que l'abus ou l'ignorance eût détourné les mots latins de leur signification primitive pour leur en donner une autre semblable ou diverse. Quintilien (*Inst. orat.* I, 9) distingue les mots en *verba la-*

tina et *verba peregrina*; il appelle étrangers les mots qui sont venus *ex omnibus prope dixerim gentibus*, et il cite *rheda* et *petoritum* dérivés des Gaulois, *mappa* des Carthaginois, *gurdus* des Espagnols.

Ainsi se préparait l'âge qui fut appelé de fer, à la différence des âges de cuivre, d'or et d'argent, qui l'avaient précédé. L'adulation toujours croissante trouva des qualifications emphatiques pour flatter les monarques : *fortissimi, felicissimi, inclyti, providentissimi, victoriosissimi*, et cette série de comtes, de patrices, de maîtres, etc., *illustres, magnifici* et *serenissimi*. Les empereurs, à mesure qu'ils perdaient leur grandeur et leur puissance, s'appuyaient sur des titres ampoulés, et ne parlaient qu'au nom de leur *serenitas, tranquillitas, lenitudo, clementia, pietas, mansuetudo, magnificentia, sublimitas*, et même de leur *æternitas*, comme fit Constance.

Le grec fut mis à contribution, non-seulement de la part des lettrés, mais encore dans les offices civils et domestiques, surtout après la translation de l'empire à Constantinople ; nous trouvons alors : *acedia* et *accidia; agon*, pour agonie; *angariare*, pour contraindre; *anathema, anatomia, apocrisiarius, blasphemare; camelasia*, charge qui avait pour objet le soin des chameaux; *blatta*, pour l'étoffe de pourpre; *canceroma*, pour *carcinoma; chaos; decaproti*, les dix premiers décurions; *diabolus, elogiare, elogium, hypocrisis, idololatria, neotericus, plasma; sitarcia*, provisions pour les vaisseaux; *sitona*, intendant chargé de l'achat des blés; puis les mots chrétiens : *abyssus, agape, anastasis, apostata, baptizare, cœnobium, catholicus, clericus, eleemosyna, eremita, ethnicus, gehenna, laicus, martyr, monasterium, orthodoxus, papa, propheta; protoplastus*, le premier homme créé (Adam); *scandalum, etc., etc.*

Parmi les écrivains, les uns employaient les termes vieillis, comme : *fortiviter; interibi* et *postibi; obaudire*, pour *obedire; pœnitudo; pigrare* et *repigrare; prolubium; rancescere; repedere* pour *reddere; rhetoricare; sublimare; usio*, pour *usus;* les autres recherchaient de bizarres nouveautés de mots, de composés, de désinences, de signification.

Les expressions nouvelles de cette époque seraient : *abominatio; beatitudines*, au pluriel; *burgus; capitatio; cervicositas*, opiniâtreté; *collurcinatio*, pour *comissatio; computus, concupiscentia, consistorium, constellatio, creatura, cuprum, desitudo, desolatio; dominicum*, pour *templum; exhibitor, figmentum, habitaculum, hortolanus, incentivum, incentor, incolatus; inferminium* et *feminal; inordinatio; juratio* et *juramentum; latrunculator, legulus, localitas, magistratio, matricula, mediator; notoria*, lettre; *participatio, prævalentia, protectio, rectitudo, sanctimonium, sufficentia, triumphator, etc., etc.*

Le nombre des mots abstraits augmenta ; on disait : *accessibilitas, calamitas, almitas, antistatus, christianitas, deitas, infinitas,*

negotiositas, *nescientia*, *nimietas*, *populositas*, *possibilitas*, *secabilitas*, *summitas*, *supremitas*, *ternitas*, *uniformitas*, *visibilitas*, etc., etc.; puis : *adjacentia*, *allodium*, *cambium*, *mansum*, *benefactor*, *epistolarius*, *disciplina corporalis*, pour supplice; *farinarium*, pour moulin; *incultio*, pour *oratio inculta*.

Parmi les nouveaux adjectifs, nous mentionnerons : *abecedarius*, *affectuosus*, *bestialis*, *caminatus*, *carnalis*, *clericalis*, *coævus*, *coætaneus*, *disciplinatus*, *doctrinalis*, *æquanimus*, *flectibilis*, *incessabilis*, *incitator*, *interitus* (*perditus*), *labilis*, *localis*, *magistralis*, *momentaneus*, *noscibilis*, *otiatus*, *partibilis*, *passibilis*, *populosus*; *præfatus*, passivement; *primordialis*, *proficuus*, *pusillanimus*, *sensatus*, *sensualis*, *spiritualis*, *superbeatus*, *passionalis*.

Verbes nouveaux : *annullare*, *aptificare*, *assecurare*, *augmentare*, *calculare*, *captivare*, *cassare*, *certiorare*, *coinfantiare*, *confortare*, *contrariare*, *decimare*, *deteriorare*, *deviare*, *excommunicare*, *exorbitare*, *familiarescere*, *fœderare*, *fructificare*, *humiliare*, *intimare*, *jejunare*, *justificare*, *latinizare*, *meliorare*, *mensurare*, *minorare*, *propalare*, *rationare*, *repatriare*, *salvare*, *sequestrare*, *subjugare*, *tenebrare*, *unire*, etc. Ces verbes servirent à former beaucoup d'adverbes en *iter*, outre : *medio*, pour *mediocriter*; *e contra*, pour *e contrario*; *quoquam*, pour *unquam*; *non utique*, pour *neutiquam*; *efficaciter*, pour *certe*; *taliter*, *qualiter*; *ubi* pour *quo*, etc., etc.

Composés nouveaux : *historiographus*, *psalmographus*, *antecantamentum*, *suppedaneum*, *mundipotens*, *semijejunus*, *congaudere*, *glorificare*, *justificare*, et autres semblables; *multilaudus*, *multiscius*, *multivira*, et autres semblables; *abbreviare*, *disunire*, *exambire*, *compatior*, *compeccator*, *complex*, *confœderatus*, *superintendens*, *multimodus*, *urbicremus*, *ventriloquus*, *blandificus*, *ludivagus*, *oviparus*, *parvipendulus*, *deificus*, *unigenitus*, *docticanus*, *dulciosus*, *inaccessibilis*, *incarnatio*.

Exemples de mots dont les désinenses furent changées.

Adoptatio, *ædifex*; *agrarium*, pour *ager*; *albedo*, *altarium*, *alternamentum*, *baptismum*, *cautela*, *colludium*, *concinnatio*, *confœderatio*, *crassedo*, *creamen*, *cruciatio*, *devotamentum*, *dubietas*, *dulcitudo*, *effamen*, *erratus*, *exercitamentum*, *exspectamen*, *favum*, *honorificentia*, *humiliatio*, *gratiositas*, *indages*, *infortunitas*, *interpolamentum*, *interpretator*, *interpretamentum*, *malitas*, *malum* (pommier); *missa* et *remissa*, pour *missio* et *remissio*; *nigredo*, *noscentia*; *oramen*, pour *oratio*; *otiositas*; *pascuarium*, pour *pascuum*, *peccator*, *peccatrix*, *peccamen*; *præconiatio*, pour *præconium*; *profunditas*; *rationale*, pour *ratio*; *refrigerium*, *rescula* et *recula* (petite chose); *regimentum*, *scrutinium*, *sensualitas*; *signaculum*; *speculatio* et *speculamen*; *vindicium*, pour *vindicta*; *vitupero*, pour *vituperator*; *unio*, etc., etc.

Adjectifs : *abominabilis, accessibilis, additilius, æternalis; anxiatus; astreans*, pour *astricus ; coactilis, cœlicus, concupiscibilis, congruus; cordax*, pour *cordatus; creabilis, despicabilis, divinalis; dubiosus* et *dubitativus; fallibilis, illustris, infernalis, infirmis, meridialis, multiplicus, mundialis, notorius, pagensis, participalis, peculiaris, prædicatorius, sapientialis, scholaris, somnolentus; temporaneus*, pour *temporalis; urbanicianus, vigilax*, etc., etc.

Verbes : *effigiare, exhereditare, honorificare, magnificare, obviare, significare, resplenduit*, etc.

La pureté de la langue courante ne garantissait plus contre l'invasion des solécismes ; on disait : *pacem alicui tribuere; vilissime natum esse; bona opera facere; peccata remittere; homo pleraque haud indulgens*, pour *in plerisque ; vita interficere; contemplatione alicujus*, pour *habita ratione alicujus; affectionem habere*, pour *habere in animo; profugere villam*, pour *e villa; in pendenti esse, insuper habere; erat in sermone*, pour *rumor erat; urinam facere; trahere sanguinem*, pour *genus ducere*. On employait aussi des régimes contraires à l'usage : *benedicere, fungi, frui, gaudere* avec l'accusatif; *incumbere, queri, renuntiare, contrahere, petere* avec le datif; *amare in aliquo, privare a re, ambire ad aliquid.*

Les auteurs, comme il arrive toujours, dès que la langue et la littérature s'éloignent de la règle suprême du sens commun, inventaient jusqu'à douze mots bizarres pour exprimer la même chose; ainsi, au lieu de *ignis*, le feu était appelé *Ardon, Calax, Quoquevihabis, Spiridon, Rusin, Fragon, Fumaton, Ustrax, Vitius, Saluseus, Æneon;* c'est dans ce jargon qu'on écrivait des œuvres dictées par un esprit de barbarie systématique. Un tel fait, qui nous semble nouveau dans l'histoire de la littérature latine, a été recueilli dans les *Classicorum auctorum Fragmenta*, publiés par Maï ; en voici un exemple : *Bis senos exploro vechros, qui ausonicam lacerant palatham. Ex his gemella astant facinora, quæ verbalem sauciant vipereo taetu struem. Alterum barbarico auctu loquelarem inficit tramitem, ac gemello stabilitat modello, quaternaque nectit specimina : inclytos litteraturæ addit assiduæ apices : statutum toxico rapit scripturæ dampno; litterales urbanæ movet characteres facundiæ; stabilem picturæ venenoso obice transmutat tenorem. Alius clarifero ortus est vechrus solo, quo hispericum reguloso ortu violatur eulogium, sensibiles partiminum corrodit domescas. Cetera notantur piacula, quæ italicum lecti faminis sauciant obrizum, quod ex his propriferum loquelosi tenoris in hac assertione affigis faetnus.* Hisperica famina, *tom.* v, p. 483.

Toutes ces observations s'adressent uniquement à la langue écrite, qui, selon nous, différait entièrement de la langue vulgaire et, en

partie, de celle dont faisait usage la société éclairée. Il suffit, pour démontrer la vérité de la seconde assertion, de comparer avec Tite-Live et Cicéron les auteurs comiques, qui, naturellement, devaient mettre dans la bouche des acteurs la langue parlée, et César (le seul prosateur né à Rome) qui écrit ses Commentaires dans le langage appris dès son enfance. Or, dans César, comme dans les *Épîtres* de Cicéron et de ses amis, on ne trouve pas les périodes confuses et les transpositions forcées du latin de parade. Et qui sait si la *patavinité* (dialecte de Padoue) que Pollion reprochait à Tite-Live, n'était pas ce défaut, qui, chaque jour encore, établit une différence indéfinissable entre l'homme qui parle sa langue naturelle et celui qui l'a apprise à force d'étude? Nos regards peu exercés n'aperçoivent pas ce défaut dans le grand historien, et cependant nous sentons qu'il diffère des auteurs vraiment romains.

Cicéron écrivait à Pétus, liv. IX, *ép.* 21 : *Verumtamen quid tibi ego in epistolis videor? Nonne plebeio sermone agere tecum?... Epistolas vero quotidianis verbis texere solemus.*

Parfois cette langue sans grammaire s'introduisait dans les écrits; Cécilius prévient qu'il faut éviter, pour écrire correctement, cent espèces de solécismes (ISIDORE, *Etym.*, I, 32). Curion, grâce à l'éducation domestique, à la pratique usuelle, parlait le latin, disait-on, *non pessime*, bien qu'il fût entièrement illettré (CICÉRON, *Vie de Brutus*, 58). Cicéron veut que l'orateur parle latin, ce qu'il apprendra par l'étude des lettres et l'enseignement de l'enfance (*de Orat.*, III, 10). Martial rappelle certains mots de la campagne, qui doivent faire rire un lecteur délicat :

Non tam rustica, delicate lector,
Rides nomina?

On reprocha même à Virgile d'employer des expressions empruntées aux campagnards; A.-Gelle prévient que les barbarismes ne viennent pas des barbares, mais des locutions populaires : *Quod nunc autem barbare quemque loqui dicimus, id vitium sermonis non barbarum esse sed rusticum; et cum eo vitio loquentes, rustica loqui dictitabant* (XIII, 6); saint Augustin cite quelques tournures vulgaires et peu latines (*de Vita beata*).

Déjà, dans la plus belle époque de la langue latine, on disait vulgairement *essere, vernus, minacia, battuere*, tandis que les classiques écrivaient *esse, hyems, minæ, percutere, os, pulcher, rubeus, equus, domus.* Nous trouvons dans Plaute *bucca;* dans Catulle, *bellus, russus;* dans Horace, *caballus*, et *casa* dans Apulée. Servius, dans son commentaire sur Virgile, nous apprend qu'on disait vulgairement *lutamen* au lieu de *fimus;* A.-Gelle (XIX, 13), que le *pumilio* était appelé *nanus* par le *vulgus imperitum :* (nano, vulgo, it.) Selon Suétone (81), Auguste disait : *pro stulto, baccolam; pro pullo,*

pullecinem; et il dégrada un consul qui, au lieu de *ipsi*, avait écrit *ixi* (essi, it.). On disait *granarium, scopare, jubilare, birotus* ou *carruca, morsicare; auca* (oca, it.); *planuria,* pour *horreum; verrere, quiritare, currus, mordere, anser, planities,* employés dans le langage élevé; *sanguisuga,* pour *hirudo; majale,* pour *verres; rasores,* pour *novaculæ; cloppus* (*clopin,* fr. *zoppo,* it.); pour *claudus; parentes,* pour *affines; pisinni,* pour *filii.* On pourrait ajouter beaucoup à ces citations en fouillant dans les écrivains d'agriculture et d'arpentage; Jean Galvani a fait une étude particulière de ces transformations, dont il a consigné les résultats à la suite de son discours: *Des nations italiques et de leurs langues;* Florence, 1849. Mais : *Qu'on a tort de croire à l'identité du latin rustique, légèrement transformé, avec l'italien vulgaire,* est le titre d'un article d'Orioli, inséré dans le *Giornale Arcadico* de 1855, article d'une érudition plus prétentieuse que concluante.

Pétrone met en scène des esclaves qui parlent un langage grossier, et dont les phrases se rapprochent de l'italien moderne : « Non potei trovare una boccata di pane. — Quello era vivere! — Come un di noi. — Mi sono mangiato i panni. » *Non hodie buccam panis invenire potui. — Illud erat vivere! — Tanquam unus de nobis. — Jam comedi pannos meos.* Papa, dans plusieurs dialectes, se dit *tata.* Valérius Flaccus écrit : *Attam pro reverentia cuilibet seni dicimus, quasi eum avi nomine appellemus; et atavus, quia tata est avi, id est, pater.* Caton, qui écrivait pour les gens de la campagne, dit : *Arundinem prende.*

Il ne serait pas difficile de trouver dans la meilleure époque certaines locutions qui nous semblent des idiotismes italiens :

Horace : *Præter plorare.*

Virgile : *Dispeream nisi me perdidit iste putus.*

Lucrèce : *Ad levare sitim fontes fluviique vocabant.*

Justin : *Facere amicitiam, litteras, fœdus, classes.*

Quintilien : *Sic discernet hæc discendi magister, quomodo palæstricus ille cursorem* faciet, *aut pugilem aut luctatorem*... Omnes tres *de bonis contendunt.*

Plaute : *Quid hic* vos duæ *agitis? — Et nescio quid vos velitati estis inter vos duos.*

Martianus Capella : Omnes tres *lineas inter se inæquales habet* (le triangle scalène).

Caton, *de Re rust.*, CLXII, enseigne la prière suivante pour les dieux en général et pour Mars en particulier : *Uti tu fruges, frumenta, vina, virgultaque grandire beneque evenire sinas.* On y trouve les expressions italiennes *ingrandire* et *venir bene.*

Nous trouvons de même dans Ausone *testa*, pour *caput;* dans Pal-

lade, *cribellare;* dans Apulée, *minare,* pour mener; dans Sénèque, *jornus* et *tonus,* pour jour et ton; dans d'autres, *retornare, putilla, puta, strata,* pour *redire, puella, via;* dans Pline, *molli fermentati panis;* dans Vitruve, *remi strophis religati;* dans quelques dialectes, ce *strophus* signifie osier.

Dans l'*Ane d'or*, un soldat demande à un jardinier : *Quorsum vacuum duceret asinum?* N'étant pas compris, il réplique : *Ubi ducis asinum istum?* Le jardinier le comprend et lui répond, ce qui prouve que le mot *quorsum* n'était plus usité. On employait, au contraire, *buricus* pour désigner une bête de somme, expression qui ne figure pas dans les œuvres écrites. Saint Jérôme (In *Eccles.*, x.) écrit : *Manni, quos vulgo* buricos *appellant.*

Dans la prononciation, on élidait souvent l'*m*, le *c*, l'*s* finale; outre l'usage des anciens poëtes, qui, par exemple, finissent l'hexamètre par *Ælius sextus,* ou bien par *optimus longe,* suppression attestée par Victorin (*de Orthogr.*) : *Scribere quidem omnibus litteris oportet, enuntiando autem quasdam litteras elidere.* Quintilien (ix, 4), dit que l'*m* se prononçait à peine : *Atqui eadem illa littera, quoties ultima est, et vocalem verbi sequentis ita contingit, ut in eam transire possit, etiamsi scribitur, tamen parum exprimitur, ut* Multum ille *et* Quantum erat, *adeo ut pene cujusdam novæ litteræ sonum reddat. Neque enim eximitur, sed obscuratur, et tantum aliqua inter duas vocales velut nota est, ne ipsæ coeant.*

Cassiodore (*de Orthogr.*, ch. i,) cite un passage de Cornutus, où il est dit que la prononciation de l'*m* devant une voyelle *durum ac barbarum sonat; par enim atque idem est vitium, ita cum vocali sicut cum consonanti* m *litteram exprimere;* c'était là une distinction délicate qui devait échapper au vulgaire. L'*m* cependant est supprimée dans beaucoup d'épigraphes, comme on peut le voir dans l'*Index* de Grüter; par exemple, *ante ora positu est.*

L'*u* se changeait aussi en *o* (*servom, voltis*), et l'on prononçait *o* au lieu de *e* ou de *au* (*vostris, olla,* pour *aulla*) et *v* pour *b* (*vellum* pour *bellum*); c'est ainsi que de *culpa, mundus, fides, tres, aurum, scribere, sic, per hoc,* viennent les mots italiens *colpa, mondo, fede, tre, oro, scrivere, si, però.* Festus (*de Verb. signif.*, xvi,) écrit donc : *Orata genus piscis appellatur a colore auri, quod rustici orum dicebant, ut auricolas oricolas.*

Un grand nombre de mots se contractaient, comme : *poplus, circlus, soldum, lardum, sartor, posti,* ce dont on trouve quelques traces dans les écrits; Quintilien (I, 6.) dit qu'Auguste prononçait *calda,* au lieu de *calida. Meus* dut se dire *mius* (mio, it.), d'où est venu le vocatif *mi.*

Les nombreuses erreurs des inscriptions nous fournissent la preuve que la manière de prononcer se rapprochait plus de celle des Italiens modernes que la langue écrite. Lorsque je vis *Have* au seuil de la

maison de Faunus à Pompéï, je crus que c'était une erreur de l'inculte propriétaire; mais, comme je rencontrai la même forme sur une pierre de l'escalier qui conduit au *sottocorpo* de la magnifique cathédrale de Salerne, je pensai qu'elle dépendait d'une manière de prononcer particulière à cette côte. Un vase trouvé à Pompéï portait aussi cette inscription, *Præsta mi sincerum vinum.* Les bizarres inscriptions découvertes sur les murs de cette ville exhumée, et qui furent tracées par des gens du peuple ou des soldats, offrent encore de plus grandes variétés.

Dans les fouilles récentes faites à Ostie, on a trouvé ces inscriptions chrétiennes :

LOC — APHRODISIAES — CUM DEUS PERMICERIT.
CAELIUS — HIC DORMIT — ET DECRIA — QUANDO DEUS — BOLUERIT.

Ces erreurs deviennent plus nombreuses dans les épitaphes des premiers temps chrétiens, qui nous ont été conservées par Bianchini, Bosio, Grüter, Muratori, Beldetti, erreurs qui rapprochent les mots de ceux de la langue italienne actuelle.

Dans le cimetière de Sainte-Hélène à Rome, on a trouvé l'épitaphe suivante, du troisième ou quatrième siècle :

Tersu decimu calendas febraras
Decessit in pace quintus annoro
Octo mensorum dece in pace.

Une autre est ainsi conçue :

Gaudentius in pace qui vixit annis XX
Et VIII *mesis cinque dies biginti*
Abet depossone X *kal. octobres.*

Muratori, dans le *Novus Thesaurus*, vol. IV, p. 1829, cite des épitaphes du cimetière de Sainte-Cécile à Rome, d'une haute antiquité, qui disent :

Qui jacet Anto-
ni Dio te guardi
et Jacoba sua uxor.
Madoña Joaña
uxor de Cecho
della Sidia.

Et dans l'église de Saint-Blaise au pied du Capitole :

Ite della dicta echiesa.

L'*i* euphonique, qui semble particulier à l'italien, se lit dans une inscription des grottes du Vatican AB ISPECIOSA.

Notre assertion, que l'italien moderne est le langage vulgaire de Rome antique, trouve un nouveau point d'appui dans ce fait, que la plupart des inscriptions appartiennent à des chrétiens, c'est-à-dire à des gens illettrés. Or la proposition de Quintilien : « On prononce mal ce qu'on écrit mal », peut être retournée ainsi : « On écrit mal ce qu'on prononce mal. »

S'il en était ainsi dans le voisinage de Rome, que devait-il se passer dans les provinces, éloignées du centre où l'on parlait et prononçait le mieux, où survivaient les anciens dialectes? Érasme raconte que des ambassadeurs, qui étaient venus de plusieurs contrées de l'Europe pour féliciter Maximilien d'Autriche à l'occasion de son avénement à l'empire, prononcèrent tous un discours en latin, mais avec la prononciation de leur pays, en sorte qu'on crut que chacun d'eux s'était exprimé dans sa langue maternelle. Cet exemple peut faire comprendre combien l'idiome romain, sans parler de l'orthographe, devait subir d'altération dans des bouches si diverses, d'autant plus que les écrivains, à mesure que la culture intellectuelle s'affaiblissait, tenaient moins compte de la forme littéraire que de l'usage de la prononciation.

Mais les innovations introduites dans la manière d'écrire, furent plutôt grammaticales que lexiques : ainsi, on indiquait le rapport au moyen de prépositions, au lieu de modifier les désinences ; l'article était placé devant les noms, et l'on formait avec l'auxiliaire plusieurs temps du verbe actif, et tous ceux du passif. Ces procédés, que l'on trouve dans d'autres langues du tronc indo-germanique, comme le persan et l'allemand, ne devaient pas, sans doute, être étrangers au latin, dont il ne nous est parvenu que la faible partie qui fut écrite ; mais, dans cette partie même, nous en avons des exemples. Outre les désinences, on employait souvent les prépositions, autant pour la clarté que pour les variétés. Suétone reproche à Auguste d'écrire moins d'après les règles de la véritable orthographe, que selon la prononciation, négligeant des lettres et parfois des syllabes, *erreur commune* (chap. 88); il cherchait avant tout à s'exprimer clairement, ajoutait les prépositions aux verbes, et répétait les conjonctions, sacrifiant la grâce à la clarté (chap. 86). Cette habitude n'est pas rare dans les classiques :

TÉRENCE : *Ne partis expers esset de nostris bonis. — Si res de amore secundæ essent. — Alere canes ad venandum.*

HORACE : *Cætera de genere hoc. — De medio potare die. — Rapto de fratre dolentis.*

VIRGILE : *Solido de marmore templa instituam, festosque dies de nomine Phœbi. — Quercus de cœlo tactas.*

SUÉTONE : *Partes de cœna.*

OVIDE : *Arbiter de lite jocosa. — De duro est ultima ferro. — Nec de plebe deus. — De cespite virgo se levat.*

PLINE : *Genera de ulmo.*

LUCRÈCE : *Portante de genere hoc.*

CICÉRON : *Homo de schola. — Declamator de ludo. — Audiebam de parente nostro. — Ad omnes introitus armatos opponit. — Ad meridiem spectans. — Quid ad dextram, quid ad sinistram sit. — Esse sapientem ad normam alicujus.*

PHÈDRE : *De credere;* dans un titre.

PLAUTE. *Filius de summo loco. — Lassus de via.*

CÉSAR : *Magnam hæc res contemptionem ad omnes attulit.*

TITE-LIVE : *Patrum superbiam ad plebem criminari. — Incautos ad satietatem trucidabitis.*

VARRON : *Turdi eodem revolant ad æquinoctium vernum.*

On trouve dans les auteurs qui ont écrit sur les mesures des terrains : *caput de aquila, rostrum de ave, monticelli de terra.*

Les classiques mêmes emploient le pronom à la manière des Italiens, et l'*inde* pour l'*onde*, ou le *ne* italien :

CICÉRON : *Romani sales salsiores quam* illi *Atticorum.*

OVIDE : *Stant calices, minor* inde *faba, olus alter habebat.*

PLAUTE : *Cadus erat vini;* inde *implevi cirneam.*

Dans l'Évangile : *Exiit Petrus et ille alius discipulus. — Currebant duo simul, et ille alius præcurrit.*

De là, le passage était facile à l'article déterminé; quant à l'indéterminé, les exemples ne sont pas rares :

CICÉRON : *Cum* uno *forti viro loquor. — Sicut* unus *paterfamilias. — Ita nobilissima Græciæ civitas sui civis* unius *acutissimi monumentum ignorasset. — Tamquam mihi cum Crasso contentio esset, non cum* uno *gladiatore nequissimo.*

HORACE : *Qui variare cupit rem prodigialiter* unam.

CÉSAR : *Inter aures* unum *cornu existit.*

QUINTE-CURCE : *Alexander* unum *animal est temerarium, vecors.*

SÉNÈQUE : *Historici cum* unam aliquam *rem nolunt spondere, adjiciunt*, etc.

PLAUTE : *Quis est is homo?* unusne *amator? — Est huic* unus *servus violentissimus. —* Unum *vidi mortuum efferri foras.*

PLINE : *Tabulam aptatam picturæ anus* una *custodiebat.*

PLINE LE JEUNE : *Tanta gratia, tanta auctoritas in* una *vilissima tunica.*

TÉRENCE : *Forte* unam *adspicio adolescentulam. — Ad* unum *aliquem confugiebant.*

Ce vers fut commenté à propos par Donat, lorsque l'usage du latin était encore général : *Ex consuetudine dicit* unam, *ut dicimus* unus est adolescens. *Unam ergo* τῷ ἰδιωτισμῷ *dixit, vel unam pro quam-*

dam. Voir aussi Cornelius, *Vie d'Annibal*, xiii; Tacite, *Ann.*, ii, 30, etc.

Le verbe lui-même, dans sa conjugaison, affecte déjà la forme italienne. Au lieu du futur, on emploie le futur passé, *duravero, respiravero,* lequel, devenu par syncope, *duraro, respiraro,* équivaut au futur actuel de la langue italienne; on le formait encore avec *habeo : Adire habeo;* c'est ainsi que les Italiens disent *fu nato* pour *nacque*, *ebbe trovato* pour *trovò*, *fece offensione* pour *offese*, etc.

Voici des exemples des auxiliaires des verbes *avoir* et *être* :

Cicéron : *Satis hoc tempore* dictum habeo. — *Clodii animum perfecte* habeo cognitum, judicatum. — *Bellum nescio quod* habet susceptum *consulatus cum tribunatu.* — Domitas habere *libidines.* — *Si* habes *jam* statutum *quid tibi agendum putes.* — *Aut nondum eum satis* habes cognitum? — *Nimium sæpe* expertum habemus. — *Hæc fere dicere* habui *de natura Deorum.* — *Bellum* habere indictum *Diis.*

César : *Idque se prope jam* effectum habere. — *Quorum* habetis cognitam *voluntatem in rempublicam.* — *Præmisit equitatum omnem quem ex omni provincia* coactum habebat. — *Vectigalia parvo pretio* redempta habere.

Térence : *Quo pacto me* habueris præpositum *amori tuo.* — *Quæ nos, nostramque adolescentiam* habent despicatam.

Pline : Cognitum habeo *insulas.*

Lucrèce dit que des philosophes ont erré, *amplexi quod* habent *perverse prima viai.*

A.-Gelle rapporte l'ancien édit d'un préteur sur ceux *qui flumina retanda publice* redempta habent.

La loi *Tres tutores* porte : *Cum* destinatum haberet *mutare testamentum.*

Telle est l'expression, fréquemment employée, *compertum habere.*

Plaute emploie encore *avoir* pour *être*, comme le font les Italiens : *Quo nunc capessis tu te hinc advorsa via cum tanta pompa?* — *Huc.* — *Quid huc? quid istic habet?* (qu'y a-t il?) — *Amor, voluptas, venus,* etc.

Tertullien se rapproche davantage de la forme moderne : *Etiam Filius Dei mori habuit.* — *Si inimicos jubemur diligere, quem* habemus *odisse?* Les Italiens diraient : *ebbe a morire, abbiamo ad odiare.*

On voit à Pompéi cette inscription : *Abiat Venere pompejana irata qui hoc legerit.*

Lucrèce : *Manus et pes atque oculi partes animantis totius* exstant.

Horace : *Hoc miseræ plebi* stabat *commune sepulcrum.* De ce verbe *stare*, il est resté *stato*, participe de *essere.*

On aurait donc tort d'accuser de cette déviation de la grammaire les seuls écrivains du christianisme et la littérature ecclésiastique. Après d'autres, Muratori (*Antiq. medii ævi*, diss. XXXII) cite des inscriptions de 260, et même de 155 après J.-C., c'est-à-dire du temps des Antonins, qu'on pourrait croire d'âge barbare; cependant elles contiennent des actes officiels, entre autres un acte notarié de 540, qui n'est guère moins grossièrement rédigé qu'une pièce semblable du neuvième siècle. Ceux qui doutent peuvent consulter ces monuments; quant à nous, pour abréger, nous mentionnerons une formule de 422, extraite du livre VI, page 546, des *Miscellanea* de Baluze, et qui ne dépasse pas le niveau de pareils écrits des siècles de fer : *Ob hoc igitur ego ille, et conjux mea illa, commanens orbe Arvernis in pago illo, in villa illa. Dum non est incognitum, qualiter cartolas nostras, per hostilitatem Francorum, in ipsa villa illa manso nostro, ubi visi sum manere, ibidem perdimus; et petimus, vel cognitum faciemus, ut qui per ipsas stromentas et tempora habere noscuntur possessio nostra, per hanc occasionem nostrorum pater inter epistolas illas de mansos in ipsa villa illa, de qua ipso atraximus in integrum, ut et vindedit ista omnia superiu conscripta, vel quod memorare minime possimus judicibus brevis nostras spondiis incolcacionibus, vel alias stromentas tam nostris, quam et qui nobis commendatas fuerunt, hoc inter ipsas villas suprascriptas, vel de ipsas turbas ibidem perdimus. Et petimus, ut hanc contestaciuncula, seu plancturia per hanc cartolas in nostro nomine collegere vel adfirmare deberemus. Quo ita et fecimus ista, principium Honorio et Theodosio consulibus eorum ab hostio sancto illo castro Claremunte per triduum habendi, vel custodivimus, seu in mercato publico, in quo ordo curiæ duxerunt, aut regalis, vel manuensis vester, aut personarum ipsius castri, ut cum hanc contestaciuncula seu plancturia, juxta legum consuetudinem, in præsentia vestra relata fuerit, nostris subscriptionibus signaculis subroborare faciatis; ut quocumque perdiciones nostras de suprascripta per vestra adfirmatione justa auctoritas remedia consequatur, ut nostra firmitas legum auctoritas revocent in propinquietas.*

Le plus insigne document de la transformation de la langue est la Bible, traduite en latin à l'époque de Tacite, de Sénèque, puis réformée par Saint-Jérôme, c'est-à-dire sous le règne des empereurs, et lorsque les barbares n'avaient pas encore *transfusé*, comme on dit, leur sang et leur langage dans les veines de l'Italie dégénérée. Or la Bible fait constamment usage de l'article et des prépositions pour marquer les cas :

Et ecce una *mulier fragmen molæ desuper jaciens, illisit capiti Abimelech* (Juges, IX, 53).

Petrus sedebat foris *in atrio, et accessit ad eum* una *ancilla* (S. Mathieu, XXVI, 69).

Per diem solemnem consueverat præses populo dimittere unum *vinctum, quem voluissent* (Ibid. XXVII, 15).

Et videns fici arborem unam, venit ad eam (Ibid. XXI, 19).

Interrogabo vos et ego unum *sermonem* (Ibid. 24).

Interrogabo vos ego unum *verbum* (S. Marc, XI, 29).

Unus *autem* quidam *de circumstantibus* (Ibid. XIV, 47).

Telle est la construction subjonctive avec *quia, quod*, dans laquelle les Italiens emploient *che. Ut cognovit* quod *accubuisset in domo Pharisæi* (S. Luc, VII, 37). *Prædicate dicentes* quia *appropinquavit regnum cœlorum* (S. Mathieu, X, 7).

On ajoutait souvent, à la manière de l'italien, les prépositions *intro* et *foris : Ingressus intro* (Mathieu, XXVI, 58). *Egressus foras* (Ibid. 75). *Hypocritæ,* quia *mundatis quod* deforis *est calicis* (XXIII, 25). A foris *quidem* paretis *hominibus justi* (Ibid. 28; *paretis* est le *parere* italien, sembler, paraître). *Exeuntes* foras *de domo* (Ibid. IX, 14), pléonasme entièrement italien. *Et cum intrassent* in *domum,* prævenit *eum Jesus* (Ibid. XVII, 24).

La Bible offre encore beaucoup d'idiotismes que les pédants ont qualifiés d'erreurs et de barbarismes, bien qu'on en trouve plusieurs exemples dans les classiques. Le *In sæculum sæculi* répété, est dans Plaute : *Perpetuo vivunt ab sæculo ad sæculum* (Miles glor., IV, 2). *Viderunt Ægyptii mulierem quod esset pulchra nimis* (Gen., XII, 14) répond aux phrases de Plaute : *Legiones educunt suas nimis pulchris armis præditas* (Amph., I, 1); le *Servitutem qua servivi tibi* (Gen., XXX, 26) à l'*Amanti hero servitutem servi* (Aul., IV, 1); l'*Ignoro vos* (Deut., XXXIII, 9) au *Ne te ignores* (Captiv., II, 3); le *Feci omnia verba hæc* (III Reg., XVIII, 36) au *Feci ego isthæc dicta quæ vos dicitis* (Asinar. V, 4). *Bonum est confidere in Domino quam confidere in homine,* dit le psaume CXII, 8; et Plaute : *Tacita bona est mulier semper quam loquens* (Rudens, IV, 4). Le *Miscui vinum* des Proverbes, IX, 5, a pour analogue le *Commisce mustum,* (*Pers.* I, 3); le *Tibi dico, surge* de saint Marc, V, 41, est le *Heus tu, tibi dico, mulier* du *Pœnul.*, V, 5; le *Dispersit superbos mente cordis sui* de saint Luc, I, 51, ressemble au *Pavor territat mentem animi* de l'*Épidic.*, IV, 1. Voir, à ce sujet, Dom Martin, *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Écriture.*

Ces formes, dans notre opinion, étaient populaires; usitées déjà au temps de Néron, elles ont survécu dans l'italien moderne. Voici de nouveaux exemples :

Mensuram bonam... *et supereffluentem* dabunt *in sinum vestrum* (S. Luc, VI, 38).

Repone in unam partem *molestissima tibi cogitamenta* (IV Esdras, XIV, 14.)
Et nemo mittit *vinum novum in uteres* (S. Luc, V, 37).
Populus suspensus erat *audiens illum* (Ibid. XIX, 48).
Quærebant mittere *in illum* manus (Ibid. XX, 19).
Nec enim vides in faciem hominum (S. Marc, XII, 14).
Non male tractaverunt illum (Eccl., XLIX, 9).
Sed nemo misit *super eum* manus (Saint Jean, VII, 44).
Quasi absconditus vultus ejus et despectus, unde nec reputavimus eum (Isaïe, LIII, 3).
Non est dicere, *quid est hoc, aut quid est istud* (Eccl., XXXIX, 26).
In tempore redditionis postulabit tempus (Ibid. XXIX, 6).
Habebat Judam semper charum ex animo, et erat viro inclinatus (II Machab., XIV, 24).
Ipsi diligunt vinacia uvarum (Osée, III, 1).
Sed rex, accepto gustu *audaciæ Judæorum* (II Machab., XIII, 18).
Etiam rogo et te, germane compar, *adjuva illas* (Paul, *ad Philip.*, IV, 3).
Moyses grandis factus (Le même, *ad Hebr.*, XI, 24).
Cum dixerint omne malum *adversum vos* (S. Mathieu, V, 11).
Et omnes male habentes *curavit* (Ibid. VIII, 16).
Mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur (Ibid. IX, 20).
Corripe eum inter te ipsum solum (Ibid. XVIII, 15).
Apud te facio pascha (Ibid. XXVI, 18).
Par turturum (S. Luc, II, 24).
Spero os ad os loqui (II Jean, 12).
Oblatus est... et non aperuit os suum (Isaïe, LIII, 7).

On retrouve là les constructions italiennes : *Dar la buona misura, mettere da una banda, essere inclinato ad uno, prenderci gusto, compare, diventar grande, dire tutti i mali, aver male, patir un male, tra sè e lui, far pascua, bocca a bocca, non aprir bocca, stare sospeso, metter le mani adesso, non crederlo lui*, etc. Remarquez encore cette phrase de saint Luc, VII, 40 : *Simon, habeo tibi aliquid dicere.*

Lorsque les saints Pères nous disent qu'ils ne veulent pas se conformer aux règles de la grammaire, personne ne supposera qu'ils fussent assez bizarres pour commettre des erreurs volontaires; mais ils employaient la langue du peuple pour lequel ils écrivaient, et dès lors ils avaient bien plus à cœur d'être compris de lui que d'éviter les critiques des grammairiens. David Ruhnkénius (*Préface au lexique latino-berge de G. Sheller,* Leyde 1789) se plaint du style de Tertullien avec une componction de puriste : *Fecit hic quod ante eum arbitror fecisse neminem. Etenim, cum in aliorum vel summa infantia appareat tamen voluntas et conatus bene loquendi, hic nescio qua*

ingenii perversitate, cum melioribus loqui noluit, et sibimet ipse linguam fixit, duram, horridam, Latinisque inauditam, ut non mirum sit per eum unum plura monstra in linguam latinam, quam per omnes scriptores semibarbaros, esse invecta. Ecce tibi indicem atrum paucorum e multis verborum, quæ viros doctos non puduit in lexica recepisse : Accendo, *pro lanista;* captatela, *pro captatio;* diminoro, *pro diminuo;* extremissimus; inuxorius; irremissibilis; libidinosus gloriæ, *pro cupidus gloriæ;* linguatus; multinubentia, *pro polygamia;* multirorantia; noscibilis; nolentia; nullificamen, *pro contemptus;* obsoleto, *pro obsoletum reddo;* olentia, *pro odor;* pigrissimus; postumo, *pro posterior sum;* polentator, recapitulo, renidentia, speciatus, templatim, temporalitas, virginor; visualitas, *pro facultas videndi;* viriosus, *pro viribus præstans.*

Désormais nous croyons être autorisé à conclure, comme le veut d'ailleurs la nature des choses, qu'il n'y a pas eu solution de continuité entre le latin et l'italien; nous croyons encore que la langue italienne, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres, n'est pas devenue de synthétique analytique. Après le sanscrit, qui est le chef de la grande famille des langues indo-germaniques, viennent, comme dérivés, le persan ancien et moderne, le grec, le latin, et tous les idiomes qu'il a produits, l'italien, le français, l'espagnol, etc.; enfin les dialectes germaniques, slaves, celtiques même.

Du pied du mont Hécla jusqu'aux rives du Gange, une foule de peuples, séparés les uns des autres pendant des siècles, les uns civilisés ou barbares, les autres obscurs ou fameux, ont parlé et parlent encore des langues extrêmement diverses à la première vue, mais d'une parenté incontestable; car, outre un grand nombre de radicaux communs, la grammaire de chacune a des analogies profondes avec les grammaires de toutes. Bien plus, toutes ces grammaires n'en forment qu'une seule réellement. Or, dans la plupart des langues de ces familles, le passage des idiomes anciens aux modernes s'est effectué de la même manière, attendu l'identité d'inclination et de principes.

Une langue s'altère, ou dans la structure interne des mots, ou dans l'intégrité de ses formes grammaticales. Lorsque les vocables vieillissent, les consonnes faibles et douces tendent à se substituer aux consonnes fortes et rudes; les voyelles sourdes, puis les muettes, aux voyelles sonores; les sons pleins s'éteignent successivement et se perdent; les finales disparaissent et les mots se contractent. En conséquence, les langues deviennent moins mélodieuses; des mots qui flattaient et remplissaient l'oreille n'offrent plus qu'un sens mnémotechnique et presque un chiffre. Ce n'est pas tout: le changement, après avoir affecté les mots, s'étend aux formes grammaticales, qui sont l'âme des langues, dont les mots ne sont que le corps. Avec le temps, ces formes sont confondues entre elles ou négligées, employées hors de propos ou

supprimées; de là sort un langage mutilé, qui, pour reprendre une vie nouvelle, a besoin de recevoir une nouvelle organisation.

Là se révèle l'action génératrice. Dès que l'ancienne synthèse et les inflexions grammaticales ont disparu, comme on ne distingue pas suffisamment les cas des noms, les temps des verbes, on exprime par des mots séparés, pour éviter la confusion, les rapports qui étaient d'abord représentés par des signes grammaticaux, confus ou abolis; on supplée par des prépositions aux désinences qui distinguaient les cas, et par des auxiliaires à celles qui indiquaient les temps des verbes; les genres sont désignés par des articles, les personnes par des pronoms. Ainsi sont nés du sanscrit le pali et les divers dialectes prâcrits, du zend le persan, du grec ancien le moderne, du latin les langues néo-latines, puis l'allemand moderne de l'ancien, l'anglais de l'anglo-saxon, le hollandais du frison, le danois et le suédois de l'ancien scandinave conservé en Islande.

Cette altération dérive de la nature humaine. Si l'usage d'un mot est fréquent, on le raccourcit pour aller plus vite, et l'on substitue un signe simple à un signe compliqué. Toutes les fois que la tradition littéraire n'est pas un obstacle, l'homme confond les gradations, néglige les distinctions délicates; aussi la décadence des langues, suspendue par les écrivains classiques tant qu'ils font loi, recommence-t-elle aussitôt que leur empire a cessé.

L'agent principal de l'altération et de la décomposition des langues est l'usage, aidé par le temps et le peuple, qui agissent sur elles dans le même sens. Le peuple tend à contracter, à éliminer, attendu qu'il parle pour parler, non pour bien parler; or, pourvu qu'un mot rende sa pensée, peu lui importe de l'articuler avec exactitude ou d'en négliger quelque élément. *I so* pour *io sono*, *gnor si* pour *signor si*, *vello* pour *veldo* (ital.) sont des contractions usuelles. La langue de nos marchands de légumes est une perpétuelle contraction, et il en est ainsi de la plupart des dialectes. L'usage vulgaire confond les désinences qui distinguent les cas et les personnes; il fait du genre masculin un substantif féminin, et, *vice versâ;* dira : *voi eri, voi andavi* (ital.), et se servira de l'indicatif pour le subjonctif, du parfait défini pour l'indéfini. L'altération produite par l'usage est d'autant plus sensible que la langue altérée est plus ancienne, et qu'elle subit davantage l'influence des habitudes populaires.

La recomposition tient aussi au caractère de l'esprit humain; car il est naturel de rendre par des prépositions ou des auxiliaires, c'est-à-dire par une sorte de périphrase, ce que les modifications grammaticales des noms et des verbes expriment mal ou n'expriment plus; si l'on compare les langues primitives avec celles qui en sont dérivées, on trouve partout ce raccourcissement des mots. En outre, chaque idiome dérivé est beaucoup moins riche en formes grammaticales que les diomes primitifs : le duel, qui existait dans les noms du sanscrit, dis-

parut dans le pali et le prâcrit; les déclinaisons, si bien distinctes dans le sanscrit, se confondent dans le pali; beaucoup de mots de la huitième suivent la première; le passif est rarement employé; la conjugaison n'offre que les temps indispensables, et un seul répond à l'imparfait, au parfait et à l'aoriste du sanscrit.

Comme la dégradation et l'altération de la langue se manifestent par des effets presque semblables dans tous les idiomes de la famille indo-européenne, on y oppose, presque dans tous, le même remède. Là où les cas sont devenus trop rares pour suffire aux besoins de la pensée, de manière que la même terminaison pouvait s'appliquer à des cas différents, on a prévenu la confusion en plaçant des prépositions devant le substantif; là où les modes et les temps simples des verbes ont disparu, on les a remplacés par des composés, formés avec les auxiliaires *être, avoir, vouloir, faire, venir*. Le bengali, dérivé du sanscrit, en fait un grand usage, et quatre modes en sont formés, le *potentiel*, l'*optatif*, l'*inceptif*, le *fréquentatif*, et plusieurs temps. Dans l'indostani, dialecte plus altéré que le bengali et plus soumis aux influences étrangères, on emploie *être* et *demeurer* comme auxiliaires; le passif se forme en répétant le verbe *être*, et a pour auxiliaire le verbe *aller*. Le persan moderne, dans beaucoup de cas, supplée à l'ancienne déclinaison zende, semblable à celle du sanscrit, par les prépositions *der, be, ez;* la voix passive et plusieurs temps composés du passé et du futur se forment avec le verbe *être*. Le grec vulgaire, qui a perdu le parfait et le plus-que-parfait, forme ce dernier au moyen du verbe *avoir*, et le futur avec *vouloir*, comme en anglais; il place να devant le subjonctif comme en français *que*. Dans toutes les langes néo-latines, des prépositions ont remplacé les cas latins, et les auxiliaires *être* et *avoir* sont communs à toutes.

Les langues germaniques substituèrent aussi des prépositions à la terminaison des différents cas perdus; toutes employèrent les auxiliaires *devoir, devenir* ou *vouloir* pour le futur; et cet usage des auxiliaires fut connu par Ulphilas, qui, au cinquième siècle, traduisit la Bible en gothique. Les dialectes modernes slaves ont adopté la même réforme. Dans l'antique idiome slavon, on trouve le prétérit composé avec *iesmi* (*je suis*), et deux autres temps formés avec des auxiliaires. Parmi les dialectes celtiques, l'irlandais, où se conservent les monuments les plus anciens, offre également des formes grammaticales qui manquent à tous les autres, et des vestiges de déclinaisons, surtout le datif pluriel en *aibh*, analogue au sanscrit *ahyhas* et au latin *abus*. Les dialectes bretons et corniques, plus éloignés du type primitif que le gallois, ont l'auxilaire *je fais*, *mi a gura* dans le cornouaillais, *me a gra* dans le breton. Le gallois exprime le passif avec des terminaisons spéciales; le breton, qui n'en a pas, se sert du verbe *être* comme les langues néo-latines. Le cornique tient le milieu; il possède les formes passives du gallois, et emploie le verbe *être* comme le breton.

Les lois générales de la transformation des langues, qui s'étendent même aux sémitiques, bien que différentes de structure, s'appliquent donc à tous les idiomes indo-européens ; l'arabe et même le chinois offrent quelque chose de semblable.

De tous ces faits, je conclus que la langue italienne ne dérive point de la conquête germanique. Les peuples germains lui imposèrent beaucoup de mots, aidèrent d'une manière indirecte à la décomposition du latin, et produisirent un tel bouleversement que les traditions et les habitudes littéraires qui protégeaient la pureté du langage durent se corrompre ; puis la forme négligée des classes incultes l'emporta sur l'usage correct de la société polie. Mais la langue latine s'est transformée d'elle-même dans les idiomes néo-latins, en vertu de lois générales et non de circonstances particulières.

On peut consulter à ce sujet :

AMPÈRE, *Formation de la langue française ;*

BRUCE WHYTE, *Histoire des langues romanes et de leur littérature ;*

CIAMPI, *de Usu linguæ italicæ saltem a sæculo quinto.*

Nous avons fait ces quelques remarques dans l'intérêt général de l'analogie ; maintenant nous allons suivre les transformations de l'idiome italien avant qu'il fût employé pour des travaux littéraires de longue haleine : tâche fastidieuse, mais qui pourra servir à l'écrivain qui voudra faire l'histoire de la langue italienne, non d'après des systèmes capricieux, mais d'après la vérité des faits.

Déjà, dans l'*Histoire Auguste*, on trouve *vos ipse, ad fratre suo, ad bellum Parthis inferre* ; dans Cassiodore, *pretiare* pour estimer ; dans Sidoine, *cassare, cervicositas, papa, serietas.* Le code lombard abonde en formes qui se rapprochent de l'italien moderne :

ROTHARIS, loi 218. *Vadat sibi ubi voluerit :* forme tout italienne, *se ne vada.*

299. *Si quis vitem alienam de* una *fossa* scapellaverit. Ce dernier mot est encore usité en Piémont, comme *masca* pour *strega* : *striga, quod est masca* ; Ibid., 197.

302. Capistrum *de capite caballi.*

303. *Pistorium*, pour *pastoje* ; comme *rogas*, pour *roghe*, 296 ; *pirum aut melum*, 306 ; *caballicare*, pour *cavalcare*, 345 ; *cassinam*, pour *casa campestre ; genuculum*, pour *ginocchio*, 387.

Dans les lois de Luitprand, on lit à la VIe, 68 : *scemus ;* à la IIIe, 4 : *Faciat scire* per judicem ; à la IVe, 3 : *In manus* de *parentibus suis, et in præsencia* de *parentibus suis ;* à la Ve, 3 : *Matrina aut filiastra.*

Canciani a trouvé dans les archives d'Udine une loi qu'il attribue

aux temps carolingiens, et que d'autres regardent comme une compilation indigeste; mais, au point de vue philologique, nous y voyons : Con *mandatis principum.* — *Ipsa uxor* da *marito suo.* — *Prosequat cujus* essere *debeat.* — Si *hoc* scusare *potest* (lombardisme très-fréquent). — *Ancilla quam in conjugio* prese. — *Ante per suam* tema (timore). — *De aliorum facultates male* favellant. — *Si illa judiciaria per sua cupiditate* prendere *presumserit.* — Per fortia *violaverit.* — *De furtivo* cavallo. — *Cujus causa* minare *voluerit.* — Ad unum de *illos judices.* — Per sua culpa. — Ad unum *dare voluerit plusquam* ad alium. — *Quod minus precium* presisset, *quam ipsa res valebat.*

Dans les formules sur les lois lombardes, rapportées par le même Canciani au vol. v, p. 85, on lit :

Petre, te appellat Martinus, quod tu comprasti *decem modios* de frumento.
Tu tenes sibi unum *suum bovem.*
Plus valebat quando tibi dedit. — *Non est verum.*
Tu minasti *Mariam ad aliam partem.*
Volo tollere *eam ad uxorem.*
Invenisti unum *suum caballum, et* minasti *ad clausuram.*
De torto.
Tene tuum bovem, et da mihi debitum.

Maintenant, nous allons citer quelques textes dans l'ordre chronologique; nous les empruntons aux *Antiquitates italicæ* de Muratori, aux précieux *Documenti lucchesi,* dans lesquels l'abbé Dominique Barsocchini a publié un excellent *Memoire sur l'état de la langue à Lucque avant l'an mil* (Lucques, 1830), et à d'autres.

715. Le prêtre Aufrit étant interrogé, répond : *Quando veniebat Angelo de Sancto Vito, faciebat ibidem officio; et quod inveniebat a Christianis, totum sibi tollebat...* il termine l'interrogatoire : *Sed posteaquam ego presbyter factus sum, semper ego ibidem missa faciebam. Nam in isto anno Deodatus episcopus de Sena... Presbyterum suum posuit uno infantulo de annos duodecim* etc... (Ant. ital. vi, p. 375). Cette déposition fut confirmée par l'autre témoin, le prêtre Orso, qui dit : *Vecinus sum cum istas diocias... Nam episcopus Senenses numquam habui nulla dominationem... Iste Adeodatus episcopus fecit ibi presbytero uno infantulo, habente annos non plus duodecim, qui nec vespero sapit, nec madodinos facere, nec missa cantare. Nam consobrino ejus coetaneo ecce mecum habeo : videte si possit cognoscere presbyterum esse.* (Ib., p. 378.)

715. Idio *omnipotens* (Ib., III, 1007).

— *Fortia patemus, et non presumemus* favellare (Charte de Sienne, dans BRUNETTI, I, 439).

720. *Medietatem de casa mea infra civitatem, cum* gronda *sua libera* (Ant. it., II, 1003).

— *Garibaldus Toalabarba* riceve a fitto un campo di Santa Masia di Cremona (dans les documents de Troya, n°, 441).

728. *Post nostrum decessum, quem* ivi *ipsi monaci de ea consacrationem eligere ipsum* avent ordinatum (BRUNETTI, I, 275).

730. *Et Gagiolo illo prope ipsa curte*, era *praesepe* (Ib., 518).

— *De uno latere* corre via publica (*Ant. ital.*, III, 1005).

Bel idiotisme toscan, encore usité; ainsi, en 760 : *De suptu* curre fossatum, *et ab alio latere* curru *signa* (BRUNETTI, I, 270); en 746 : *Cui de uno latum* decorre via publica (*Doc. lucch.*, II, 23).

736. *Si eum Taso aut filiis ejus* menare *volueris, exeas* (BRUNETTI, I, 491).

743. *In via publica, et per ipsam viam ascendente* in suso. E ivi stesso *gambero, molino, capanna* (Ant. ital., I, 517).

746. Da capo *pedes sexaginta*... di una parte terra... di *alia* parte... da capo *vinea et* da *pede*... di presente *solutum* (Carta di Chiusi ap. BRUNETTI, I, 522).

754. Dans le recueil de Troya, n° 683, un diacre de Crémone est appelé *Mezzolombardo*.

762. *Fratellum presbyterum scribere rogavi;* et dans la souscription : *Fratellus presbyter* (Doc. lucch., LVI).

763. Dans une charte de Pise : *Et si ego non* adimpliro *ita* in ipsorum *sacerdotis* sia dominio *haec adimplendo* (Ant. ital, VII, 1009).

765. Dans une autre de Lucques : *Gustare eorum* dava; *sua voluntate* dava (*Ib.*, I, 745).

766. *Ita decrevimus ut per ipsum monasterium sancti Bartholomei* siant *ordinata et disposita* (BRUNETTI, I, 289).

767. *Excepto silva qui* fue *de ipsa cortes. Excepto sorte Fosculi, qui* fue barbano (barba, zio) *ejus* (Ant. ital., V, 748).

770. *Hec decerno, ut cum ipsis rebus quas vobis concido, vel pos mea decessu reliquero, siatis in monasterio, ut per singulos annos persolvere debeatis pro anima mea in ecclesia Sancti Salvatoris... per quam abueritis, reddatis in ipsa ecclesia vel ad ejus rectores in aureo soledo uno, aut pro auro, aut per circa, vel pro oleo, aut per quem volueritis in ipso Dei templo, pro anima mea reddere debeatis* (BRUNETTI, I, 267).

Les prescriptions d'un chimiste du même siècle nous fournissent, dans un mauvais latin, des phrases italiennes : *Cuse ipsas pelles*, laxa dissicare, batte lamina; *et post illa battuta, per martellum adequatur, tam de latum quam de longum*, scaldato *ille in foco*, batte, *et tene illud cum* tenalea ferrea : *sed tornatur de intro in foras;* dextende *eum, ibi* scalda, *pone* ad battere, settecientur; *modicum* laxa stare, *et* lixa *illud*, etc. — *Imple carbonibus et decoque, ut superius diximus*, josu (giuso) *ligna et sus carbones. — Et si una longa fueri vel curta, per martellum adequatur* (Ant. ital. II, 380). Celui qui écrivait ainsi devait certainement parler italien.

Souvent le notaire ou le chroniqueur se croit obligé d'expliquer le nom latin par le mot de la langue vulgaire. Ainsi saint Grégoire le Grand, vers l'an 594, disait : *Ferramenta, quæ usitato nomine nos* vangas *vocamus.*

Dans un sermon du bienheureux Ramperto de 838, à Brescia, il est dit qu'une jeune fille, portée sur le bras de son père, criait *vulgari voce, Atta, Atta*, qui est le *tatta.*

On trouve dans la vie de saint Colomban, écrite au dixième siècle (*Acta sanct.*, VII, p. 17) : *Ferusculam, quam vulgo homines* squirium *vocant* (écureuil, *ghiro*).

Dans le même de Bobbio (*Ant. ital.*, II, 350) : *Legumen* pis, *quod rustici* herbiliam *vocant*. Le peuple appelle encore le *pisello* (pois) *erbii, erbei, erbion.*

Le moine de Saint-Gall dit qu'on donne aux lévriers, en *lingua gallica*, le nom de *veltri.*

Helgand, dans l'histoire du roi Robert: *Exuens se vestimento purpureo, quod* rustice *dicimus* campum.

Raterio de Verone : *Cum calcariis, quos* sparones *rustice dicimus.*

Dans la vie de saint Hermeland, écrite en 700 : *Aderat tunc quispiam, qui diceret Nannetensem episcopum habuisse piscem, quem vulgo* nampredam *vocant* (lampreda).

Hincmar, tom. II, p. 158 : *Bellatorum acies, quas* vulgari nomine scaras (schiere) *vocamus. — Tanta dedit militibus, quos* soldarios *vocari mos obtinuit.*

Le même, dans la vie de saint Remi, dit que celui-ci donna à Clovis, *plenum vas, quod vulgaris consuetudo* flasconum *appellat,* de vino *quod benedixit.*

Dans un décret de la comtesse Mathilde : *Vasa solariata, a petra et a calcina seu arena constructa* (Ant. ital., I, 489).

En 941 : *Subtus vites que* topia *vocatur* (Rer. ital. Script., I, 953).

Dans l'étude des ressemblances entre les langues, on accorde à juste titre une grande importance aux déterminatifs numéraux; en voici quelques exemples :

715. *Habeo annos plus* cento. (Ant ital., VI, 379).
730. *Soldos* trentas (III, 1004).
767. Casa *quod in cambio evenne locus qui vocatur* Cinquantula (145).
777. *Persolvere debeamus* uno porco, uno *berbice, valente* uno *tremisse* (I, 723).
804. *Debeamus* uno *soledo argento* (III, 1019).
816. Dans une charte de Pise : *Quarta petia cum vitis in dullio, avent in longo* pergitas quatordice in traverso, *de* uno capo *pedis* dece. *Secunda petia cum vitis in longo, perticas* nove in traverso, de une capo *duas pedis,* cinque *de alio capo.*
914. Dans une de Lucques : *Numero tre.*

Nous savons du reste par Quintilien (*Inst. orat.*, I, 5) que, de son temps, c'est-à-dire dans la plus belle époque du latin, on disait déjà *due* et *tre*; dans une inscription publiée par Gaetano Marini (pag. 193, nº 169), on lit : *Irene defuncta est annorum* decedocto.

Les altérations de noms, inusitées dans le latin et communes dans la langue italienne, frappent bien plus les philologues qu'une longue série de mots. J'ai cité un exemple de l'*i* euphonique placé devant le *s*. Je trouve dans les documents de Lucques, à l'année 726, *iscripsi* pour *scripsi*; en 749, *istabilis presbiter*; en 775, *iscriptor,* et *hec meam offensionem firmam et* instavile *valeat permanire*. Puis nous avons :

747. *In loco qui dicitur* Castellone (*Doc. lucch.*, II, 24).
754. *De suprascripto casale* Palatiolo (BRUNETTI, I, 550). Il est question de Saint-Pierre de Palagiolo à Lucques.
— *Locus qui vocatur* Palagiolo... *abeat in simul casa* Magnacioli; et, en 977, *terra quæ esse videtur* Orticello (Doc. lucch., II, 154).
775. *Reddere* uno porcello *annotino* (Ib).
781. A Pavia *per silvam de Mallo, et inde in* collinam (*Ant. ital.*, V, 86.)
828. *In fondo Veterana Vasale, qui vocatur* Granariolo (*Doc. lucch.,* II, 142).
975. A Pisa, *de omnis nostris casis et casinis* (Doc. lucch., III, 41).
1092. *Res quæ rejacent juxta* ponticelli *Rodani* (II, 186).
1196. *Guiglia Balzana quæ est in* Goticella (90).

Dans le catalogue des biens de l'évêché de Lucques, au huitième siècle, on lit : *Reddit de* uno orticello *den.* VI. *Urso* de una crotta *et* de uno orticello *den.* XII... *In Elsa,* casa *dominicata,* kanava, *et* granario, fenile, curte, *et* orto, ecc.

Reprenons la série chronologique :

770. *Hic Luca propter chrisma nos mittebant* (c'est l'idiotisme italien *mandare per una cosa*) *ad tollendum ab episcopo, et* cavallicaturam *cum ipsis presbiteris faciebamus*, Rogito in Collina (BRUNETTI, I, 612).

771. Uno capo tene *in vinea de filio qm. Lopardi* (Ib., 73).

777. *Et si nos parati non* averemus; *et nos redderemus ipso* capital *in integro, licentia aveatis tu, aut tuos heredes, supradicta terra avire, et dominare* (Ant. ital., III, 1014). Muratori cite de cette année un acte officiel, où les signatures de plusieurs témoins ont la forme des noms italiens (Ib., II, diss. XXXII).

780. *Calsato* et *vestito* se trouvent dans Barsocchini, où l'on voit encore *donna* pour *domina*, 778; *desti* pour *dedisti* 839; *nera*, 873; *sunnominato*, 962.

Charlemagne, l'année qu'il entra en Italie, fit à l'abbé de Nonantola une donation, où se lit : *Hanc vera paginam Artuino notario a scrivere tolli* (tolsi a scrivere), *et roboriada con testibus complevit* (Ant. ital., V, 649).

Agnello de Ravenne, écrivain du neuvième siècle, qui emploie *banda* pour *schiera*, *siclum* pour *secchio*, etc., raconte que, tandis que Charlemagne dînait chez l'archevêque Gratiosus, celui-ci disait *Pappa, domine mi rex, pappa;* mais, comme l'empereur ne comprenait pas ce mot, on lui expliqua que *pappare* voulait dire manger.

Dans d'autres documents de Muratori, on lit : *colonna, rio, torto, allegro, picioni, conquisto.*

785. *Respondebat Joannes cum* fratello *advocato suo... Et per singulos annos* gustare *eorum* dava *in ipsas* casa (*Doc. lucch.* IV, 118).

— Unde *promitto me ego chi supra* (qui sopra) *Arioald pro me et meos heredes tibi Gaidoaldi vel ad tui heredes ipsa suprascripta terra* vidata... *ab omni homine defensare* (LUPUS, I, 599). — Cette formule *ego chi sopra* revient fréquemment dans les lettres postérieures de ce Lupus.

786. *Sicut* promise *diligentibus sivi... tunc* siamus *compenituri... hanc cartulam* iscrivere *rogavi* (Doc. lucch., IV, 121).

791. I scio (i'so). *Ascansuli pater istorum esset* (Ant. ital., III, 1015).

805. *Via currente* de medio die et sera... *alia terra* aratoria campiva... *apparuit quod pars ecclesie* pegiorata *non recepisset* (LUPUS, I, 637).

806. Una *petiola de terra mea vidata... posita inter fines* da mane *Deusdedit* de Bonate, *et* da monte *viam, da medio die et* sera *fines nostres basilice* (Ib., 641).

808. *Per singulos annos reddere debeamus vobis* una turta, duo focacie bone, uno pullo et animale, valente dinari septe (*Doc. lucch.*, II, 209).

815. *Mihi* dedit ad lavorandum *quondam Ghisprando* negociante (*Ant.*, *it.*, I, 568).

819. *Licentiam abeatis vos nobis pignerare* bovi, cavalli, *serbi, sive alia pinera nostra,* quali *a nobis jungere potueritis* (Doc. lucch., II, 257).

827. *Et insuper admonuit, ut ipsa causa diligenter inquireret, et ea* secondo leggi *vel justitia liberare fecisse* (I, 481).

831. Un document de Lucques porte : *Et quarta parte de* lavoro minoto, *lino fasiolo, seu vecia.* Le mot *minuto* à la même signification dans l'italien moderne.

Dans le capitulaire de Sicard, prince de Bénévent, de l'an 836 (PEREGRINI, *Hist. princ. long.*, p. 75), on lit : *Neque per exercito eaut* cursas, *neque per* scammeras — *De alliis personis vel rebus habeat sicut proprium suum* menandum *et gubernandum.* — *Si quispiam militem* ligare *aut batterepresumpserit.* — *Et si quispiam homo super furtum inventus fuerit, et non dederit manum* ad prendendum *se.* — *Non habeat licentiam a partibus* foris *civitatem* cavallum *aut bovem* comparare.

847. *Ipsa terra* casata, *et due pecie de terra* curtiva... *quod pertinet de ipso* visitando *volleringasco* (LUPUS, I, 728).

866. *Tibi trado et vendo cum cesis et fossis*, (Doc. lucch., II, 476). Les Lombards appellent *sces* les haies, comme les Italiens *topia*, la treille ; ainsi, dans la phrase *subtus vicus, que* topia *vocatur*, de l'an 941, le mot *topia* doit être remplacé par *vites* ou *vitem*.

898. *Quarta pecia ubi dicitur* Pradello... *quinta pecia ubi dicitur* Runculo... *Prima pecia est in loco ubi dicitur* Busariola (LUPUS, I, 1077).

902. *Potere approvare* (Doc. lucch., II, 476); en 928, *sotto monte;* en 988, *montanino;* en 984, *ingordo*, à propos de mesure : *ad legittima galletta*, et non in gorda.

960. Le Napolitain Gattola (*Ad historiam abatiæ cassinensis accessiones*, II, 68) publie un acte, où trois témoins interrogés répondent : *Sao ko kelle tere e chelli fini que*

ki contene, trenta anni le possedete parte S. Benedicti.

988. *Et ille quarta dicitur* Longovia... *et ille quinta dicitur* Fossa... *in loco et finibus ubi dicitur* Campo Calderale (Ib.). Cet *ille* est l'article. Dans un registre de rentes seigneuriales de la famille Rinuccini, de l'an 1003, différentes pièces de terre sont indiquées, *illa una in loco Ponano, illa alia in loco Versinne, illa terza in loco Ordinanno* (*Souvenirs historiques* de RINUCCINI, p. 88).

Monseigneur Fontanini (*Dell' Eloquenza italiana*, liv. II) a donné la vie de saint Pierre Orseolo du dixième siècle, où se lit : *Abba, rogo, frusta me,* et puis ; *Credule mihi* (credilo a me).

Beaucoup de noms de pays sont entièrement italiens, outre ceux que nous avons déjà cités :

715. *Ecclesia sancti Antonii* de Castello (*Ant. ital.*, v, 377).

767. *Fundum* centu colonna, *qui vocatur* Runco (*Ib.*, III, 890).

— Dans une charte de Brescia : Donna *Anselberga, abatissa monasterii* Sancti Salvatori, *in loco qui nuncupatur* Rio Torto, *uno capo tenente in ipsa clusa, et de alio* capo Joannes, etc (Ib., II, 119).

772. *Monasterio Sancti Petri in loco qui dicitur* Monsverde (BRUNETTI, I, 282).

774. *Silva nostra cum corte, quorum vocabulum est* Montelongo (*Ant. ital.*, I, 1008).

776. *A tramuntana* Riu rosso (II, 199).

781. *Deinde in locum qui dicitur* La Verna (III, 86).

783. *Monasteriolum in loco* La Ferraria (Diss. XXXII).

790. *S. Cassiani finibus* Castellonovo (*Doc. lucch.*, II 163).

807. *Vendo tibi una casa* mea massaricia, *quem habeo in loco* Pulinio, *ubi* resede *Ouripranduio massario meo* (Ib., 208).

819. *Una petia de terra quod est* salicето, *quæ est ubi dicitur* a rio Tiola... *et alio lato tenet in* padule (*Ib.*, 250).

822. *Et ponimus in ista sorte petiole ille de vinee qui dicitur* da *Baraccio in integrum, et medietate de vinea nostra* ad Pastino (*Ib.*, IV, part. II; app., p. 32).

843. *In locum quo nominatur* Casa alta, se lit sur une brique trouvée à Saint-Faustin de Brescia.

879. *Intra hanc civitatem Mediolani, non longe a foro publico quod vocatur* Assemblatorio (IV, 774).

883. *In loco qui vocatur* Fontane *comitatu brixiensi* (II. 205).

891. *Concedimus in præfato monasterio, pro mercede animæ*

nostræ vadam unum in Pado ad piscandum, ubi nominatur Caputlacti, *habentem terminum superiorem in* Cocuzo *Gepidasco* (III, 44).

896. *Domum novam quæ vocatur* Masons (I, 154).

898. *In loco qui dicitur* Venero Sassi (V, 601).

910. Constantin Porphyrogénète donne à Bénévent et à Venise le nom de *Città Nova* (De admin. imp., c. 27 et 28).

944. *Decimus de Villa quæ vocatur* Casale grande (*Ant. ital.*, V, 204).

948. *Totum et integrum fundum qui vocatur* Due Rovere (II, 175).

957. Dagiperto, évêque de Crémone, échange quelques biens, parmi lesquels *Roca una, id est* Monticello (ODORICI, Cod. diplom).

964. Una cappella *in comitatu briziensi, locus ubi dicitur* Casal Alto (DIONISII. *Vet. Ver. agri topografia*, diss. XXIII).

967. *Valle quæ dicitur* Torre (V, 466).

970. Othon fit construire à Ravenne un palais, *penes muros qui dicitur* Muro Novo.

972. *In fundo qui dicitur* Bagnolo (Ant. ital., III, 194).

— Dans les *Antichità estensi*, part. I : *Piscina quæ dicitur* Pelosa *de* manca *et alia parte ascendentem per fossatum qui dicitur* Romdeso.

991. Dans un catalogue des propriétés de l'évêque de Lucques : *Alio capo tenet in terra* Bonafedi... *uno capo in* terra del Cavatorta ; *alio capo in terra* Signorecti... *campo in via Mezana... alio lato in terra qui fuit qd. Ughi* da S. Miniato : *in loco casale quod est* boscho ; *alio capo in terra* del Wamesi... *uno capo in terra* del Manciorini.

Et dans un autre catalogue contemporain : *Terras et vineas cum* bosco ; *In* Col di carro *dimidiam masiam*... Anselmuccio *casam unam*.

Dans la vie de saint Colomban, un mont, près de Bobbio, est appelé *in lingua rustica* Groppo alto.

994. *Sancta Maria* da li Pluppi (*Ant. ital.*, II, 1035).

1005 *In loco prope ecclesia Sanctæ Iuliæ, ubi dicitur* Fondo Maggiore (III, 1069).

1026. *Quædam bona in civitate Placentiæ, ubi dicitur* Campagna (V, 679).

1029. *Prope loco qui dicitur* a le Grotte (*Annali camaldolesi*).

1034. *Monasterium sanctæ Dei Genitricis Mariæ, quod dicitur* Maggiore (PURICELLI, *Mon. basilicæ Ambrosianæ*, p. 370).

1041. *Integram terram nostram* al Pojo *dictam* nel orto de pre-

dicto monaste (Souvenirs historiques de RINUCCINI).

1047. Contrat de vente *in loco et finibus* Selva longa, *cum via* andandi *et regrediendi* (Ib., II, 1003).

1052. *Fine al capo del monte* (Ant. estensi, par. I, c. 24).

1058. *Scilicet a mane flumen quod dicitur Gallicus, a meridie* strata *quæ dicitur Claudia,* a sera *via quæ ducit per* Albereto *et* in josum (in giù) *per zesen usque ad limitem quæ dicitur* de Ploppe (*Ant. ital.*, III, 242).

1068. *Juxta flumen quod dicitur* Gambacanis (V, 680).

1075. *In loco qui dicitur* Barche (I, 581).

1078. *In loco et finibus* Colignole campo de l'Arno (V, 680).

1084. *De rebus illis quæ videntur esse* ine la plebe di Radicata (II, 269).

Dans une charte de Corse de 900 : « *In locu ubi dicitur* lo Cavo, tutto lo suo circulo, *quomo est* terminato *et* circumdato da ogni parte de nostro proprio allodio... *sicut sunt* terminate de pied in Ficatella in Busso, *et* mette alle saline, *et* mette allo livelli, *et* mette in via publica. »

Dans une autre du même lieu de 936 : « *Uxor de domino Gulielmo,* la quale *habitabat ad locum ubi dicitur* a Cocovello di lo plebajo di Ampogianon. » Elle a pour souscription : « *Actum ad s. Luciam* de la Bacharada. »

Une troisième, de 951, porte les signatures : *Rosanello dal Querceto, Raynuccius de Monte d'Olmo, Johanello Sambuchello.*

Dans une autre de 981 : « *Terminata per terminis* da piede, lo ponte della Leccia, *et da capite* lo castellazzo, *ex latere* la strada et lo molino et lo Gargalo de casa Luna... *Item damus vobis* lo Piano dello cerchio. »

Dans une autre de 1039 : « Concedo allo dicto monasterio... *Harnosa* col poccia arenoso ; *et* lo podio delle mortelle, *quomodo sunt* terminata da via pubblica, *et* mette alla Bertolaccia et descende per senone *usque* in Petra rossa, *et* mette in Gorgalo cacciapanio, et drinetro *Sancti-Marcelli*, et mette in mare. »

Les personnes sont désignées par les noms de leurs professions, ou distinguées par des surnoms à la manière italienne :

761. Dans une charte de Lucques (*Mem.* doc. 54) *: Alpergula de Lamari*, *Gunderadula qui est* in casa Baronacci *cum* due filie sue; *Teodulo de* Monacciatico, *consulo de Serbano*... Uno filio ed una filia *nomine Visilinda, Ratpertula* de Tramonte, *Gaudoperto* pristinario (mot de dérivation latine, qui n'est plus compris en Toscane, mais encore usité en Lombardie), *Liutperto vestorario. Mauripertolo caballario, Martinulo clerico, Gudaldo cuocho*, *Barulo porcario, Ratcausulo vaccario,* etc.

822. Dans une charte de Milan : *Ursulo qui vocatur* Mazuco ; *Bonellus qui dicitur* Magnano.
905. Bérenger donna à un monastère les biens de *Johannem, qui alio nomine* Bracacurta *vocitatur*.
999. Dans un décret de l'empereur Othon III : *Arderici* de Magnamiculo (Magnamiglio ; VI, 817).
1061. *Arardo qui vocatur* Alegreto ; *Johannes qui vocatur* De la Valle (V, 640).
1079. *Aldeprandus qui* Bello *sum vocatus* (I, 322).

Les surnoms se multiplient après l'année 1100.

En 1126. *Hildebrandus Papotacula* (Ant. ital., III, 1142.)
1136. *Per quem filii Grimaldelli tenent.*
1140. *Cagainos* était consul de Milan.
1141. *Albericus Grataculum* (IV, 714).
1153. *Benievenial*, juge.
1155. *Il Guerso.*
1168. *Ugo Boxardo de Novaria.*
1170. *Boso Tosabò.*
1177. *Malaulobatus de Placentia.*
1183. *Brosamonega.*
1184. *Nicole Bragadelana.*
1198. *Dexedatus de Solbiate.*
1199. *Interfuerunt testes, ser Guifredus Grassus, ser Martallatus de Melegnano* (GIULINI, ad ann.)
1228. A Gênes : *Messabura, Molinaro, Pedeorso, Scurlazuca, Zoppo.*
1229. *Parpajone.*
1232. *Strejaporco.*
1251. *Banchiere, Belmosto, Bencivegna, Cavarenco, Falamonica, Ligaporco, Manjavaca, Menabò, Pizzamiglio* (Liber juris).

Les prépositions et les articles à la manière de l'italien moderne sont déjà, comme on le voit, fréquemment employés ; mais voici d'autres exemples :

760. *Manifestum est mihi... quia stetet inter me et venerabili Peredeo ut cambium* de *casas massaricias inter nos facere debuerimus* (Doc. lucch., V, 26).
847. *Vel* da *omnes homines vobis defendere non potuerimus* (II, 389).
853. *Sicut consuetudo fuit* da *ipsa casa* (424).
898. *Has predicta* casa *et* cassina *seo rebus superius dictis... quod est* inter totas *per mensura ad* justa pertica *men-*

suratas mediorum quinque in integrum ab te *eas in, comutationem recepi* (630).

910. *Homini illo qui ipsis casi et prediota ecclesia* da *nobis in beneficio abuerit* (III, 57).

Verbe substantif conjugué comme en italien (Doc. Lucch. de l'année 782) : *Semper nobiscum sia*; 786, *Eravamu*; 992, *Una petia de terra quod è sterpeto*; 999, *Retta* fu per Gualperto massario.

Barsocchini a fait précéder le cinquième volume des *Documenti lucchesi*, cités tant de fois, d'un *Piccolo Dizionario delle voci e modi italiani che vi si riscontrano*; or, comme il n'a consulté que les chartes qui sont antérieures à l'an 1000, ou se rapprochent de cette date, nous choisissons les manières de parler et les vocables suivants : *abitatori* au pluriel; *acquaticcio*, pour désigner le lieu où l'eau est stagnante; *al pari, altercagione, assalto, avere*, avec ses dérivés *avea, avendo, avente* (par exemple, en 997, *Cum duo libelli, quos* abeba fatti); *axungia*, pour la graisse des animaux; *barroccio, bifolco; bigoncia*, mesure de vin; *briga* et *brigare*; *buonafede*; *mura e pietre et calcina et a* rena construite; *caldararo, canapajo, canova, cantone, capanna murata, castagneto, cerreto, commare; ille in cui nos* etc., etc. Ildebrando dalla *petra; da dosso, duomo, fenile, filiastro, guardare* et *riguardare, imboccare, inante, involare, in ultimo, ivi;* lamento, *legname; luccio*, poisson; *mandrile, miccio* et *merlo*, animaux; *molino, monetario; necessario*, pour latrines; *uno pario pulli, homo parmisiano, pogio, porcile; potere*, avec ses dérivés *possa, possiamo, se puoti; riposterio, roncare, ruscello, scaldare*, segatura, *setacciare, socero* et *socera, staccare; torto*, pour injustice; *transmontana*.

Diminutifs : *Anselmuccio, casalino, carboncello, collina, fiumicello, fontanella, monticello, ponticello;* stanza, avec *stanziola* et *stanzetta*.

Numéraux : *sette, nove, diece, undici, tredici, quattordeci, quindici, vinti, dugento, cinquecento.*

Frederici, dans la *Storia dei Duchi e Ipati di Gaeta*, cite des vers de 1070, très-confus, mais qui révèlent des formes italiennes; ils commencent ainsi :

Eo, Sinjuri, seo fabello lo bostru audire compello
De questa bita interpello, ed dell'altra bene spello
Poiche un altu men castello ad altri biarenu bello
Et me becendo flagello : et arde la cande sebe libera
Et altri mustra bia del libera...

Barufaldi, dans la *Prefazione* des *Poëtes ferrarais*, cite une mosaïque de la cathédrale de Ferrare, sur laquelle on lit :

Il mile cento trempta cinque, nato

Fo questo templo a Zorsi consecrato;
Fo Nicolao scolptore,
E Glielmo fo lo autore.

Nous n'avons, pour l'attribuer à cette époque, d'autre témoignage que la grossièreté du travail; cependant le père Affò, déterminé par la forme des caractères, l'a regardée comme authentique. Pise possède d'autres inscriptions de ce temps; celle du Dôme, de 1063, porte :

Anno, quo siculas est stolus factus ad horas.

Fare stuolo est entièrement italien. Alexandre de Morena (*Pisa illustrata*, p. 303) cite cette autre inscription, qui se trouverait sur la saillie d'un bastion vers le couchant :

A di dodici gugno
MCIII.

Sébastien Ciampi les deux suivantes du Campo sauto :

✠ *Biduinus maister fecit hanc tumbam ad domn. Giratium.*
✠ *Hore vai. p. via pregando dell' anima mia si come tu se ego fui sicut ego su su dei essere.*

Biduino travaillait en 1180.

Dans une charte de 1122 (UGHELLI, *It. sacr. archiep. Rossanen.*, tom. IX), les limites sont ainsi déterminées :

Incipiendo da li Finaudi et recte, vadit per Serram sancti, et la Serra ad hirto (*a dhrito?*) esce per dicta Serra Groinico; e li fonti aqua trondente inverso torilliana; e esce per dicto fonte a lo vallone de Ursara; e le vallone Apendino cala a lo forno, et per dicta flumaria ad hirto ferit a lo vallone de li Caniteli, et predicto vallone ad hirto esce supra la Serra de li Palumbe a la Crista cussa; et deinde vadit a lo vado drieto da Thomente, et dicta ecclesia Sancto-Andrea abe ortare unum, et non aliud. Et dicta Serra Apendino cala a lo vallone de Donna Leo; et lo vallone Apendino ferit a la l'ara de li Meracieri et ferit a la Gumara de li Lathoni, etc.

Les consuls de Bergame, en 1144, autorisent les habitants d'Ardésie à couper du bois pour les mines de fer, *salva* cacia *seu venatione episcopi;* me che *non debent* tra *se conservari ut damnum episcopus patiatur,* LUPUS.

Combien de formes italiennes dans ces actes! Bien plus, Muratori en a trouvé dans les archives corses un certain nombre dont la date est effacée, mais que la conformité de noms assigne au dixième siècle, et qui sont rédigés en véritable italien. On ne saurait croire qu'un

notaire, en les recopiant, les ait traduits dans la langue courante, ce qui est contraire à l'usage; en outre, le notaire qui les a transcrits en 1354 dit les avoir copiés sur l'original *de parola in parola come si contiene qui appresso*. Muratori n'allègue d'autre raison, pour en répudier l'authenticité, que leur forme italienne : cercle vicieux. Voici un de ces documents :

Donatio prædiorum quorumdam, facta Silverio abbati insulæ Monti Christi ab Ottone comite in Corsica, Anno...

« Ad honorem Dei et beatæ Mariæ et beato Stefano et beato Benedetto, anno dominicæ naptivitatis quadragentesimo settimo, regnando messer Berlinghiero re et giudice. Sia manifesto a tutte persone che leggeranno et che ordiranno questa carta. Quando venne messer Otto, et messer Domenico, et messer Guidone de conti dell' isola di Corsica, et questi vennono in presentia di messer l'abate Silverio abate di Sancto Mamiliano dell'insula di Monte-Cristo. Et questi sopradecti signori li dedono sua possessione, ch'elli avevano in Venaco in l'isola di Corsica, che sono case, casamenti, terre, vigne, boschi e selve agresti et domestiche, le quali sono terminate, et per termini sopra lo piano chiamato lo Felice, e mette allo fiume di Rissonica, et mette in Tavignano, et mette allo Poio nello Palazzo, mette allo Vado delle Carcere, et mette allo Poio delle Tavole, et mette allo Tuisano, et mette alle Vado delle Rondini, con due carte dello Gualdo delle Lentigini. Et questa possessione diamo per noi e nostri heredi in perpetuum. Et questi signori sopradecti, facta la sopradecta donatione, vennono con messer lo abate in presentia di messer Sinibaldo da Ravenna arcivescovo e legato in Corsica, con sua licentia, et con volontà di messer Angelo conte e signore di Corsica, et di madonna Gilia madre sua; et questi feceno monasterio et abadia Sancti-Petri et Sancti-Stefano de Venaco; et dedono e summisonsi ea allo monasterio di Sancto-Mamiliano dell'insule di Monte Cristo, con tutti li sua beni; in tali vero tenore, che quando l'abate, overo li frati, o li preti non potessino stare, che la dicta Chiesa colli sua beni deggia tornare colli sopradecti signori, overo alli sua heredi et inrede. In tali vero tenore, che ogni anno debbino rendere un cavallo infrenato et insellato, che vaglia libre sette. Et quando l'abate velit, overo li preti volessino tornare, deggiano havere la dicta abatia con tutti li sua beni senza piato vel molestia, et non peggiorati, sotto pena della dicta possessione. Et questi sopradetti signori overo li sua heredi, deggiano essere patroni et gubernatori et defensori contra ogni homo. Et questi patroni deggiano havere vitto et vestito nella dicta Badìa, vel in altre chiese di Monte Cristo.

« Actum in Marrana, innanzi la chiesa di Sancta-Maria, in presentia di me notario insoprascripto et di messer Sinibaldo legato. Testes

prete Grisogano, prete Antonio, et messer Bonaparte, et messer Manfredo di Somma, et altri più che ivi erano. »

Une autre donation et une plainte en justice sont d'une facture semblable ; leur antiquité semble d'autant plus certaine que nous avons trouvé ailleurs, plus ou moins, les mêmes formes.

Ces documents abondent surtout en Sardaigne. Le chevalier Pietro Martini a publié un manuscrit sur lequel, entre 1426 et 1450, fut transcrit un parchemin du neuvième siècle ; dans cette pièce, qui raconte les dommages et les pertes que l'île éprouva quand elle fut séparée de l'empire d'Orient, on loue un certain roi Jalet, supposé l'auteur de l'expulsion des Grecs. Voici le commencement : *Depost tantos affannos, et tormentos ki abbo sostenuto de ipsos infideles pro tantos annos, in lokos barbaros, inimicos de ipsa nostra sancta fide, exule de ipsa patria mea karissima, plena de sanguen et furit de victorias... facta erema, desolata, snervata, potere abbo ego describere ipsu ki non est plus ante oculos, ipsu ki ipsu animu recusat, ipsu ki ipsu et mente fugit adrenovare.*

Ipsu est l'article déterminé que les Sardes écrivent *so* et *sa ;* le *ki*, l'*abbo descrivere* sont des formes actuelles ; dans les 750 lignes qui suivent, nous trouvons *abbo ad narrare, abbo visu, bene hant factu, ad pentire si hat, hat ricibidu ; ipsa mea gente est presta ; era forte de persona ; palacium de delicias ; feritu de lancia magna, et non furit* (fuit) *mortu ; intesit, extesit, tollexit,* pour *intese, estese, tolse ; infra tantu, traicione, bindikaresi, ostinavantsi,* pour *intanto, tradizione, vendicarsi, ostinarsi ;* cette annexion du pronom à la fin des verbes se trouve aussi dans *darli, dedili, opponetsilli,* pour *dargli, diedegli, opposegli ; ki,* non-seulement pour *il quale,* mais encore pour le *che* conjonctif, comme *fecit cognoscere ad ipsos populos ki ipsa fortuna de Silla erat ia facta, ki ipsu pretore debiat periere.*

L'Académie de Turin, appelée à examiner cette pièce, n'en a pas révoqué en doute l'authenticité. (Voir *Atti della R. Accademia* de 1855, tom. XV.)

Après 1073 et avant 1130, un certain Torbeno était juge d'Arborea ; la commission royale des études de l'histoire nationale a publié une concession, en langue sarde, faite par ce magistrat à Nibatta, sa femme, qui l'autorise à disposer à son gré de deux maisons dites *Nurage* et *Massone de Capras.* Après avoir stipulé les conditions, il termine par des imprécations contre quiconque osera *pugnare, adisbertinare istu arminatu. Siat illi sterminatu in istu seculum de magione sua ; siat cecum et surdum e grancatu* (aggranchiato) *et de magione sua totu istramatu* (sterminato) : *et siat dannatu ço Core et Habiron et Anna et Caipha et Pilatu de Ponza ciest in iscrinio ferreo, u* (ove) *bellu* (belva), *mendicat fera acreste* (fiera agreste) *et animas eorum sepulta sunt in infernu* (Mon. Hist. pa-

triæ, chart. I, 765). Vient ensuite un acte de vente, rédigé de la même manière : *A Gostantine dorrubu fidele meu abeat benedisione de Deus et de omnis et sanctus, sanctus, dei amen : et qui de aix-truminare boliberite, e dixerit quia non sit instruminet deus magione isoro in istu secolo, et deleatur nomene sus de liber bite, e abiat porzone cun Erode et cun Juda trattor et cun diabulu in infernus.*

Dans le *Bullettino archeologico sardo* de 1855, Pellito examine un chant de 250 vers à la louange de Constantin II, juge d'Arborea avant 1131, qui fut composé par Lanfranc de Bolasco, Génois ; en voici un échantillon :

Lo non poder di mente in me trovato
De labore disgrato
Che for onne valere e anco volere
Meglio cherlo l'uom disapprestato.

En 1165, Barison, juge d'Arborea, faisait à sa fille une donation qui commence ainsi : *Ego judice Barusone d'Arborea faço custa carta ad Susanna filla mia et a fios catos ad faguer pro bene quod illis faço cum voluntate bona de donna Algabursa mugere mia... Et quod abet dicere qua bene est su kést iscrita in icusta carta* (qui dira que ce qui est écrit dans cette chartre, est bien) *abat benedictionem de deus*. Puis viennent les imprécations : *Custu privilegiu exemplada dapas autenticu fudi bulladu cum bulla de plumbu, cum corda de seda niella sugale bulla est tunda etc.* (Mon. Hist. patriæ, chart. I, 848).

En 1170, l'archevêque Albert exemptait l'abbaye du Mont-Cassin de certaines charges :

« Ego Albertu monachu arkiepiscopo de Torres, kigla fhato custa carta pro ca mi pregait su abbate de monte Casinu domno Raynaldu pro indulgere li sus censu, hi davan sos priore de Nurr ki ac Sancto-Gavinu pro Sancto-Jorgi de Baraggie, et pro Sancta-Maria de Kenor una libra de argentu, et viginti solidos de dinares, kandonke benniat su missu d'esso papa, et levarende d'essu ki aviat Sanctu-Benedictu in Sardinia. Et ego Pusco Toraive Namana in Sardinia petuli boluntate assu domna mea a judice Barisune de Laccon, et a domnu Joanne Surga episcopo de Sorra, et a domne Gostantine de Lella episcopo de Plovake, et a domnu Attu episcopo de Castra, et a domnu Zaccaria episcopo de Otha, et a domnu Joanne Thella episcopo de Grisade, et a domnu Goffredu episcopo de Rosa, et a domnu Agostino arkaiprete de Sancto-Gavino, et a tuto sos calonicos, et ad istos par vitilis bene suar carente restauramentu Sancto-Gavino, et indulgere ego custu censu, et istu priore de Nurr ki domni Raynaldum de Ficarola de Ramm de quinque homines integros ad orga-

tori farre su de Crisa, etc. Et ego cum boluntate de Deus, et dessu domnu meo judice Barisune de Laccon, e d'essa mujere domna Pretiosa de Orrobu regina, e d'essu Fuin domna Gostantine rege, et cum boluntate d'essos episcopos soprascriptos, e d'esso arkaiprete, e d'essos calonicos in Tulgoli custo censu a sancto Benedictu, ki siat arkiepiscopo pus me, neque nulla homine Kindali fathat hertu baytee kinde apat pro de usque in sempiternum, etc. »

En 1153, Gumari Torritano, juge en Sardaigne, accorde quelques priviléges à la même abbaye :

« Ego judice Gumari de Laccon ki faco custa carta cum boluntate de Deu, et de fuius meus Barisune rege, et de sa mujere Pretiosa de Orrebu regina, de Sancta-Maria de Tergu, cum boluntate Deum; et pro remissione dessos peccatos meos, et de parentes meos, et pro servitu bonu hispi in monte Casinu, cando andai ad Sanctu-Sepulcru, ad ultra mare, Kaime feliciter, abbate Raynaldu, ki fui abbate de monte Casinu, et cardinale de Roma, et pro sanctitate revidi in cussa sancta congregatione et procamiglole scrum si anima mia, et de parentes mios in suo ufficio, et in ipsas orationes cantu sait facter in cussu locu, et in tuto sos atteros locos in sero Kencitimos l'abbate et totu sos monachos. »

Vers l'an 1182, Barison, dont nous avons déjà parlé, accordait certains priviléges à l'église et au monastère de Saint-Nicolas d'Urgen :

« Ego judice Barisune, podestando tuto logu d'Arborea, simul cum mugera mia domna Algaburga regina de Logu, et arkiepiscopu Comita de Laccon, et dessos piscopos meos, domnu Mauro piscopu d'Usellos, et domnu Ugo piscopu de Sancta-Justa, et domnu Mariani piscopu de Terra-Alba, et totu fideles meos et cherigos et laigos de logu d'Arborea, cum curiæ consiliu, et cum mia boluntate, fago quista carta a Sanctu-Nigola de Urgen, ch'est post in Ficusmara de chi fabricarat judice Gostanina au meu, et judice Comita patre meus, restit illa et ego pro anima ipsorum, et pro isa mia et ne dominu parente meu offertolla a dominu et a sanctu Benedictu de monte Casinu, pro esser monasteriu ordinandu d'abate bona, et de monachos bonos, et ponio ello cum omnia cartu, act, et ad aver dare cum momanti et ivi, et imateras cortes suas siat libera. Et non apat ausu, non judice catær de pusme, non arkiepiscopu, et non priore de monte Casinu, non monachu, non combersu, nec nulla homine mortale, a levar ende d'essa causa de Sanctu Nigola, non de spirituale, ninque de temporale, nin dintro de domu nin de foras domu, Keria voluntate des abbades et de sos monachos cantesset in Sanctu-Nigola, et in custa domo de Sanctu-Nigola cum omnia cantu, et ad aver dare como innanti, et ivi, et ateras cortes suas

siat libera. Et non apat ausu nulla homine mortale, a imparapende nin d'essa causa pegniare de Sanctu-Nigola, nin de sos servos, nin de causa issoro, et sin de l'enant d'essa causa de Sanctu-Nigola da ve Galiboia siat corte sua au a sura, au a larga, accu inde aut... pro causa de regnu, inne pargent sas domos, et isas domesticas, et ipsas binias, et issos saltos, et issas semidas et pradus de cavallos ca causa de regnu las castigent. In mare de Sancta Justa, et in mare de Ponte cherant piscare, pro judice Pischent, et una barca in mistras, et pischi nulla homine mortale non dellis levat, et d'essa piscadura d'essus a Rius de Xirras au Ponte de Sinniscardi, como au cat aver dane, como innanti nemo non dellis levet nin ambilla, nin pischi, et sali nollis levent, ne in Ponte de in Ponte de Funanis, nec in Piscobu, nec in Ponte Sinnis cubi siat bolet afriare, au dare dessa causa sua a Sanctu Nigola au servu, au liberu, au maloridu, au sanu fagat illu in benedictione de Deus. Ea boluntate mia est, et sunt testes ipsus Deos, et sancta Maria, et sanctu Nigola, et ego judice Barisune de Laccon, et arkiepiscopu Comita de Laccon, et piscopu Mauro, et piscopu Ugo de Sancta-Justa, et piscopu Marianus de Terra-Alba; et de curadores, et de homines bonos sanctos dessa terras mea Donnigella Itochor et Itichor de Laccon, et Gunnavi Doru, curadore Bonuracli gosentine de la curadore d'Usellos, Petru de Serra Curadore de Frodoriani de Bivachasios, Terricu de Campu, et golleanes suos. »

Dans la première partie des trois lettres de Torbeno Falliti de 1835, récemment découvertes, se trouve un fragment de lettre d'un évêque, dont le siége est inconnu, de 740; Falliti a extrait ce fragment de manuscrits très-anciens, possédés à cette époque par l'*honorabile Gumario Brontero*, prêtre de Terranova, descendant des héritiers d'un certain Alexandre Brontero, *sapientis Bononiæ qui, certis de causis a suis fugiens, in Sardiniam appulsus, fuit sapiens... judex Saltari* (vers 1080), *homo doctus, et magister plurimorum sapientum de Sardis.* Voici ce fragment avec ses lacunes et la traduction interlinéaire du chevalier Pietro Martini :

Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.

Pro icussu, frades et figios in Jhesu Xpu, non poto
Per questo, fratelli e figli in Gesù Cristo, non posso

nen abbo.... de acatàrimi semper cum vos, ki multu
nè ho modo di trovarmi sempre con voi, perche molto

est su pobulu et issas bebégues, ki debbo pasquiri,
è il popolo e le pecore che devo pascere,

et pro tantu conserbadillos issos mandamentos meos
e per tanto conservateli i mandamenti miei

et tenidevos in ipso amore meu... Abbo per vos
e tenetevi in l' amor mio. Ho per voi

observados ipsos mandatos de su padre nostru
osservati i mandati del padre nostro

Jhesu Xpo pro cunserbarrissi in ipsa fide; in
Gesù Cristo per conservarsi nella fede,

ipsos periculos istade constantes in ipsa fide pro
nei pericoli state costanti nella fedeper-

ki magnu est ipsu premiu ki hat ad dari in issu
chè grande è il premio che darà nel

chelu Jhesu Xpu, et pro icussu, frades..........
cielo Gesù Cristo, e percio fratelli (rendete)

impare pro ipsos figios meos et vestros....... et
insieme per li figli miei e vostri............ e

infirmos et poberos..... gracias ad Deu....... et ad
infermi e poveri.......... grazi a Dio......... e a

vos naro, o figios............ recordarillos ipsos
voi dico, o figli.................... ricordarli i

martirios daetantos patres, tios et tias, muger'
martirj di tanti padri, zii e zie, mogli,

et figios, et figias, in ipsas passadas persecutiones
e figli, e figlie, nelle passate persecuzioni

per de usque ad ipsas presentes, et semper ipsos
da quel tempo sino alle presenti, e sempre i

perlados fughiant dae una parti ad satera........
prelati fuggivano da una parte a l'altra.............

presones............ ad ipsu pobulu et oraciones
prigioni.................... al popolo e orazioni

ipsoro et ipsu Xpanu hat semper triunphadu de
loro e il Christiano ha sempre trionfato dei

issos maumettanos, nen hat timore nen ad ipsa
Maomettani, nè ha timore nè alle

ispadas dessos Saracenos nen ad.... nen ad ipsu
spade de' Saraceni nè a........ nè al

fogu, nen iskimus hi perunu pastore abbiat..........
fuoco, nè sappiamo che verun pastore abbia abbandonato

sas bebegues in ipsos periculos dae intro de
le pecore ne' pericoli da entro di

XXVIII *annos dae ipsa intrada dessos Moros, nen*
XXVIII anni de la entrata de' Mori, nè

Sardu ki non collesit assos martirios et
Sardo che non colse i martirj e

abrenunciesit ad ipsa fide ki habemus accollidu
rinunziò a la fede che abbiamo accolto

in custa Sardinja dae ipsos gloriosos apostolos Peru
in questa Sardegna da li gloriosi apostoli Pietro

Paulu et Jacob, como iskides et hamus iscriptu.........
Paolo e Giocomo, come sapete e abbiamo scritto.............
ipsos periculos nen persecutiones pro ki est
i pericoli nè persecuzioni per che è
necessariu kissi patiscat in custa vida pro
necessario che si patisca in questa vita per
obteniri ipsa gloria eterna ki naresint issos apostolos
ottenere la gloria eterna che dissero li apostoli,
et quoniam per multas tribulationes oportet nos
e perchè per molte tribolazioni bisogna chè noi
intrare in regnum Dei, adcollirillos ipsos martirios
intriamo nel regno di Dio, accoglierli i martirj
pro amore de Deu et pro triumpho de ipsa
per amore di Dio e per trionfo de la
nostra santa religione confundirillos sos barbaros
nostra santa religione, confonderli i barbari,
ki su chelu nos hat a dari auxilium si no hazis
chè il cielo ci ha a dare ausilio se non avete
ecclesias unde adorari assu Sanctu dessos sanctos,
chiese dove adorare il Santo dei santi,
ipsu coro vestru hat essiri altari ja ki ipsu Saracenu
il cuor vostro ha ad essere altare già che il Saraceno
sacrilegu omne istrumesit in ipsa tercia dominica
sacrilego tutto distrusse nella terza domenica
de icustu mense. Abbo ad béniri pro consularivos
di questo mese. Ho a venire per consolarvi
cum ipsa presentia de ateros duos piscobos Gunna
con la presenza di altri due vescovi Gunnarin
Fausan et Marianu Turrit, pro ordinari a
di Fausania e Mariano Torriano, per ordinare a
Philippesu Callarit frade meu pro issa gloriosa
Filippeso Cagliaritano fratello mio per la gloriosa
morte de Felix pro issos Saracenos in ipsa guerra
morte di Felice per i Saraceni nella guerra
dessos Sardos inhue moresint MD *Saracenos et*
dei Sardi in dove morirono MD Saraceni e
LXXX *Sardos in una nocte........ ad ipsas secretas*
LXXX Sardi in una note.............. alle secrete
speluncas...... Judice ipsoro in cussa die pro tantu
spelunche.......... Giudice loro in quel giorno per tanto
preparate.......................... da nocte pro ki
preparate.. di notte per che
perunu Saracenu....... du..... omne amore et
verun Saraceno........................ tutto amore e
charitate..................... remissione dae ipsos
carità.............................. remissione de'

peccados.......................... *set*..............
peccati

Domini DCCXXX............

Ce même Falliti a extrait des manuscrits du juge Saltaro de Gallura cet autre fragment d'un ban publié par le héraut de Terranova :

Donu Saltaru, iskides ki como fachit accusa a
Donno Saltaro, sappiate che ora fa accusa a
Graciadeus Serra fuydu kat intratu in
Graziano Serra fuggito perchè ha introdotto in
icussu repgnu mercantias et non cumparit perunu
questo regno mercanzie et non comparisce veruno
killu defendat. Kappat cumpariri unu inissa corte
che lo difenda. Che abia a comparire uno nella corte
intro dae IIII *dies dae hoe*..........
entro di IIII giorni da oggi.

Les différences entre ces monuments et les autres de la langue sarde répondent à la distinction des trois sous-dialectes qui y dominent : celui de *Capo Suso*, ou Sardaigne septentrionale, qui est usité dans le Logudoro et la plus grande partie de l'ancienne Gallura ; celui de *Capo Giusu*, ou Sardaigne méridionale, qui se parle dans l'ancien royaume de Cagliari ou Plumino ; le *moyen*, qui a cours dans les régions interposées, et qu'on pourrait appeler *arborese*, parce qu'on l'emploie dans l'ancienne Arborea. Les dissemblances consistent surtout dans les terminaisons ; aussi peut-on, avec une grande facilité et, parfois sans changer aucun mot, transformer un dialecte en un autre dans les manuscrits anciens, ce qui n'a pas lieu pour les modernes. Le fragment ci-dessus de 740 et la *Carta de Logu* de Léonore d'Arborea doivent être rapportés au dialecte moyen.

Consulter, pour tous ces documents, les *Pergamena d'Arborea illustrata*, par le chevalier Martini, Cagliari, 1846 ; l'auteur y a inséré la version dans les deux dialectes modernes de Cagliari et de Logudoro, qui ressemblent beaucoup à l'ancien. — *Testo di due codici d'Arborea del secolo* XV, publiés par le même. Ib. 1856.

Nous avons de l'année 1316, pour servir de comparaison au dialecte sarde postérieur, un statut de Sassari, manuscrit, dont Pardessus a inséré une partie dans le cinquième volume de la *Collection des lois maritimes*, Paris, 1839. Voici le chapitre 132 :

« Ordinamus que qualunque furisteri, Sardu ovvero terramangesu, aet accumendare in sa terra de Sassari, cio est inter dessos muros, alcuna quantitate de moneta over cosa mobile, de qualunque conditione siat, cum carta de notariu over senza que aet comparare in sa terra de Sassari, over in su districtu, over per ateru modo, aet acquittare benes istabiles, per alcun accidente de guerra over de

rapresaglia, ad cussu codale furisteri per issu comune de Sassari, over per alcuno ufficiale de su comune o per cussu o cussus ateres ait esser data sa rapresaglia, novitate alcuna non se fatat in dever levare de sas predictas cosas, over in alcunu modu mancare. Ma sos dictos bene sian ad issos salvos, quasi per guerra, quale per pache; selon si pro alcumu factu sou proprio, sos dictos bene et issas dictes possessione esseren a issos imparato. »

Dante, dans son livre *de Vulgari Eloquio*, qui renferme tant de choses étranges, reproche aux Sardes de ne pas avoir un dialecte propre (lui qui réprouve tous les dialectes), et de singer le latin : « *Soli sine proprio vulgari esse videntur, grammaticam tamquam scimiæ homines imitantes; nam* domus nova, dominicus meus *loquuntur*. » Il est vrai, du reste, que ce dialecte, dans lequel on écrivit des poëmes entiers bilingues, conservait beaucoup de la forme latine (1).

A la suite d'une édition des statuts de Fermo, faite à Venise en 1507, on trouve *Ordinamenta et consuetudo maris, edita per consules civitatis Trani*, et qui commence ainsi : « *Col nome de lo onnipotente Dio amen; millesimo sexagesimo tertio, prima indictione.* » Ils seraient donc antérieurs d'un siècle au *Constitutum usus* de Pise, la plus ancienne loi maritime de l'Italie et des autres pays. Pardessus, qui, le premier, dans l'ouvrage cité, annonça ce monument, inconnu des historiens de la Péninsule, ne révoque point en doute sa haute antiquité; mais, dès l'origine, fut-il écrit en italien, ou traduit à l'époque de l'imprimerie, ou bien rajeunit-on le texte? Selon Pardessus, un exemplaire de ces statuts, antérieur certainement à l'époque de l'imprimerie, était en italien. Chargé de m'informer du fait, j'ai reçu de l'érudit avocat, Gaetano de Minicis de Fermo, cette réponse : « J'ai vu, il y a quelques années, dans les archives, ces statuts en caractères illisibles, sur quelques grandes feuilles de parchemin cousues ensemble, et formant un gros rouleau; mais je n'ai pu les retrouver ensuite, et j'ignore comment s'est perdu cet important document national. » Quoi qu'il en soit, le catalogue des archives secrètes, dites allemandes, annonce, au n° 238, que ce statut, rédigé par Jacob Albertucci, était déjà publié en 1284 : *Sumptus cujusdam rubricæ statuti firmani de exemptione bonorum civium vehendorum a Trunti flumine usque Venetias ac alia, prout in dicto sumptu extra et sub anno Dni 1284, rog. Jacobo Albertucci.*

La preuve que le document cité par l'érudit Pardessus fut d'abord écrit en italien se déduit de la syntaxe et de ces tournures qui distinguent un original d'une version même très-soignée. Dans la nou-

(1) *Canto pro quale causa*
Gemat Sardinia misera,
De tristi vultu et lacrimas
Mandet inconsolabiles. (MADAO.)

velle édition de Fermo, en 1589, ces statuts sont en langue moderne; or, comme dans le cours de ces quatre-vingts ans l'idiome italien, déjà façonné par d'éminents écrivains, subit peu de changements, on pourrait croire que dans l'impression de 1507 on suivit le texte ancien.

Ainsi, sans donner comme certaine la date de 1063 (1), nous pouvons compter ce document parmi les incunables de la langue italienne; à ce titre, nous croyons utile d'en citer quelques articles, qui révèlent combien, même à cette époque reculée, les Italiens surent s'élever à des considérations générales, et combien les coutumes nouvelles avaient modifié le droit romain.

« Quisti infrascripti ordinamenti et rasone fo facti ordinati et providuti et ancora deliberati per li nobili et discreti homini, misser Angelo de Bramo, misser Simone de Brado, et conte Niccola de Roggiero, de la città de Trani, electi consuli in arte de mare per li più sufficienti, che si potesse trovare in quisto golfo Adriano :

« I. Propone, dice, termina, et diffinisce questa infrascripta questione de l'arte del mare, la quale è così facta, che se alcuna nave grande over piccola, gesse in terra per fortuna, et fosse partuta la poppa dalla proda, la mercatantia que se nela dicta nave non sia tenuta ad emendare la dicta nave. Et se la dicta nave non fosse partuta da poppa ad proda, la mercatantia que si in essa sia tenuta ad emendare la dicta nave. Et li marinari de la nave sia tenuti ad aspectare octo dì per scampare li suoi corredi; et qualunque marinaro se portasse nanzi el dicto termine de octo dì dela dicta nave, sia tenuto ad pagare de ogni denaro de suo salaro de tre dinari dece.

« V. Propone, dice et diffinisce li predicti consuli, che se una nave grande over piccola fosse noleggiata et carcata et partessese de porto et havesse facto vela, et la dicta nave, per caso, tornasse in porto, et se li mercatanti redomandasse la roba, et non volesse che la dicta nave la portasse più ultra, lo patrone dela nave deve aver tutto lo nolo convenuto, come che l'havesse portata dove li mercatanti havesse voluto.

« IX. Propone, dice et determina et diffinisce li dicti consuli de mare che veruno patrone non possa lassare nissuno marinaro altro que non fosso per quatro casone et defecti de esso marinaro : prima per biastemare Dio, la seconda per essere meschiarolo, la terza per esser ladro, la quarta per luxuria. Et per queste quattro cose lo patrone possa lassare lo marinaro et condureelo in terra ferma, et fare rasone loro in terra ferma.

(1) Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, mars 1856, M. de Rozière a inséré une dissertation sur la véritable date du statut maritime de Trani; il n'accepte pas celle de 1063 donnée par Sclopis, ni celle de 1183, de Volpicella, et soutient Pardessus qui la fixe à l'année 1363; mais il ne nie pas que le texte d'aujourd'hui soit une version du plus ancien.

« XI. Propone et diffinisce li dicti consuli, che se un marinaro se conducesse over pastesse con la nave da casa sua, ello non se può partire ne lasciare l'armaria dela dicta nave, salvo che per tre casone et cose; la prima è, se ello fosse facto patrone de una altra nave; la seconda, se fosse facto nocchiere; la terza è, se in quello presente viaggio havesse facto voto de andare ad San Jacomo, ad Santo Sepolcro, o ad Roma; et per queste tre cose ha casone legitima de partirse, et deve essere licenziato senza altro interesse o danno refare.

« XXII. Propone et dichiara li dicti consuli de mare, che qualunque nave facesse alchuna varea, se deve cavare fora el terzo; per li corredi, non è tenuti de andare, ad varea et non deve esser mandati se se perdessero; et così versa vice, li corredi non deve emendare l'altra mercatantia.

« XXIII. Propone, dice et diffinisce li dicti consuli de mare, che qualunque persona portasse oro, argento o perle, o altre cose sottili de valore, et non l'assignasse al patrone, overo al nochiero, o allo scrivano, et intervenesse che de queste cose et d'altro se dovesse far varea, o per corsari, o per fortuna de mare, le predicte cose non se deve emendare, et se le dicte cose se presentasse, deveno andare ad varea.

« XXVIII. Propone et diffinisce li dicti consuli de mare, che nisuno patrono non possa bactere nisuno marinaro; ma lo marinaro deve scampare et gire de prode denanze ala catena del remiggio, et deve dire, *Dala parte dela mia signoria non me toccare*, tre volte. Et se lo patrone passasse la catena per bacterlo, lo marinaro se deve defendere; et se lo marinaro occidesse el patrono, non sia tenuto ad banno.

« XXXI. Proponemo et diffinimo nui consuli de mare, che ciaschuno patrone de nave habia libertà de rescotere una o per fortuna de mare o per corsari. Et se bisognasse denari, habbia libertade tollerli sopra de essa, et de la nave; sia bono guardino et faccia quello che deve. »

En 1186, Bonanno de Pise fondait les portes de bronze du dôme de Monreale en Sicile, et dans les quarante-deux compartiments historiés il mettait des inscriptions qui sont italiennes en tout ou en partie : « *Eva serve a Ada. — Caim uccise frate suo Abel. — Josep, Maria, puer fuge in Egitto. — Battisterio. — La Querrentina. — Juda tradi Cristo.* »

Un marbre de Florence, de 1184, contient une inscription qui raconte les aventures d'un Ubaldini au temps de Barberousse, et que Crescimbeni a disposée en vers comme il suit :

De favore isto
Gratias refero Christo.
U co piedi ad avacciarmi,
Et con le mani aggrapparmi

Factus in festo serene
Sancte Marie Magdalene.
Ipsa peculiariter adori
Ad Deum pro me peccatori.
Con lo meo cantare
Dallo vero narrare
Nullo ne diparto.
Anno millesimo
Christi salute centesimo
Octuagesimo quarto,
Cacciato da veltri
A furore per quindi eltri
Mugellani cespi un cervo,
Per li corni òllo fermato,
Ubaldino, genio anticato,
Allo sacro imperio servo,
Alli corni suoi, d'un tratto
Lo magno sir Fedrico
Che scorgeo lon tralcico,
A corso lo svenò di facto.
Però mi feon don della
Cornata fronte bella,
Et per le ramora degna,
Et vuole che la sia
De la prosapia mia
Gradiuta insegna.
Lo mio padre e Ugicio,
E Guarento avo mio,
Già d' Ugicio, già d' Azo,
Dello già Ubaldino,
Dello già Gotichino,
Dello già Luconazo.

La critique, il est vrai, élève des doutes sur l'authenticité de ce marbre; mais cette année même naissait François d'Assise, dont nous avons des œuvres en italien, entre autres le cantique suivant :

Cantico del Sole.

« Altissimo omnipotente, bono Signore : tue son la laude, la gloria, l'onore ed ogni benedictione. A te solo si confanno, e nullo omo è degno di nominarte.

« Laudato sia Dio mio Signore, con tutte le creature, specialmente messor lo frate Sole, il quale giorna et allumina nui per lui : ed ello è bello e radiante con grande splendore; e di te, Signore, porta significanza.

« Laudato sia, mio Signore, per suor luna, et per le stelle; il quale in cielo le hai formate chiare belle.

« Laudato sia, mio Signore, per frate vento e per l'aire e nuvolo e sereno et ogni tempo; per li quali dai a tutte creature sustentamento.

« Laudato sia, mio Signore, per suor acqua, la quale è molto utile e laudevole e preciosa e casta.

« Laudato sia, mio Signore, per frate focho, per lo quale tu allumini la nocte : ed ello è bello e giocondo e robustissimo e forte.

« Laudato sia, mio Signore, per nostra madre terra, la quale ne sostenta o governa, e produce diverse frutta e coloriti fiori et erbe. »

Il est possible que la forme de ce cantique ait été rajeunie par Barthélemi de Pise, qui le rapporta dans un livre de 1383, cent soixante ans après la mort du saint. Nous avons de François d'Assise d'autres chants métriques, dont nous citons les morceaux suivants :

Credeva me le genti revocare,
Amici che son fuor di questa via :
Ma chi è dato più non si può dare,
Nè servo far che fugga signoria;
'Nanzi la pietra porriasi mollare,
Che l'amor che mi tiene in sua balia.
Tutta la voglia mia
D'amore s'è infocata,
Unita, transformata :
Chi mi torrà l'amore?

Non cosa tanto unita si divide :
Pena nè morte già non può salire
A quell'altezza dove sta rapita :
Sotto si vede tutte cose gire,
Ed ella sopra tutte sta aggrandita.

Io non posso vedere creatura,
Al creatore grida tutta mente;
Celo nè terra non me dà dolzura,
Per Christo amore tutto m'è fetente.
Luce de sole sì me par oscura,
Veggendo quella fazza resplendente.
Cherubin son niente
Belli per ensegnare,
Seraphin per amare
Chi vedo lo Signore...

Per ti, amor, me consumo languendo,
Et vo stringendo per ti abrazare;
Quando te parti, si moro vivendo,
Sospiro e plango, per ti ritrovare,
E retornando il cor si va stendendo
Che in ti si possa tutto trasformare.
Donca più non tardare,
Amor, or mi soveni;
Legato si mi tieni
Consumame lo core.

Nous citons ailleurs d'autres vers de ce poëte, rapportés par saint Bernardin de Sienne, et qui sont probablement rajeunis ; le savant Affò, dans sa *Dissertazione sui cantici vulgari di san Francesco,* nie même qu'ils soient de lui ; il admet tout au plus que le saint a fourni la prose, rimée par un autre. Du reste, il devait prêcher en italien, puisqu'on lit, dans les *Fioretti*, qu'il prit pour texte à Montefeltro le proverbe en langue vulgaire : *Tanto è il ben che aspetto, ch'ogni mi è diletto.*

A la même époque, la Sicile et la Toscane fournissaient des poëtes. Ciullo d'Alcamo, selon quelques auteurs, serait contemporain de Saladin, c'est-à-dire aurait vécu vers 1193, puisqu'il dit :

Se tanto aver donassimi
Quant'*ha* lo Saladino.

Mais la mention qu'il fait des *agostari*, monnaie frappée en 1231, lui assignerait une époque postérieure. Nous avons de lui une longue composition dialoguée, dont je ne connais pas un bon texte ; les anciens manuscrits n'ont pu me fournir aucune aide, et je corrige un peu d'inspiration. Le poëte, il me semble, voulait que la femme lui répondît dans le dialecte sicilien, dont les idiotismes, encore usités, abondent dans les réponses.

Amante. Rosa fresca aulentissima (1) ch'appari in ver l'estate,
Le donne te desiano, pulcelle, maritate.
Traemi d'este focora se t' este a bolontate :
Per te non ajo aben (2) o nocte o dia,
Pensando pur di voi, madonna mia.
Madonna. Se di mene travagliati, follia lo ti fa fare,
Lo mar potresti rompere avanti a sè menare,
L'abete d'esto secolo tutto quanto assembrare...
Am. Cercata i'ho Calabria, Toscana e Lombardia,
Puglia, Constantinopoli, Genua, Pisa, Soria,
Lamagna, Babilonia et tutta Barberia,
Donna non trovai in tanti paesi,
Onde sovrana di mene te presi.
Mad. Pio tanto travagliastiti, factioti meo pregheri,
Che tu vadi, e domannimi a mia mari e mio peri,
Se dari mi ti degnano, menami a lo mosteri,
E sposami davanti dell'avvento
E poi farò lo tuo comannamento (3).
Am. Di ciò che dici, vitama neiente non ti bale,
Ca delle tue parabole fatto n'ho ponti e scale.
Penne penzasti mettere, son ricadute l'ale,
E dato t'aio la bolta sottana,
Dunque se puoi, teniti villana (4).
Mad. En paura non mettermi di nullo manganiello ;

(1) Olente, odorosa.

(2) Non ho bene.

(3) L'abondance des *i* (*mari, peri*, pour *madre, padre*), *comannamento* pour *comandamento*, *domannimi* pour *domandami*, sont des idiotismes siciliens.

(4) *Bale*, *bolta* pour *vale*, *volta*; comme dit le peuple. *Vitama* pour *vita mia*, comme *mogliana* dans les classiques. *Parabola* pour *parola* ; les Espagnols disent *palabra*.

I' stommi'n esta grolia d'esto forte castiello,
Prezzo le tue parabole men che d' uno aitello.
Se tu non levi e vattine di quaci
Se tu ci fossi morto ben mi chiaci... (5)
Se tu non levi e vattine colla maledizione,
Li frati miei ti trovano dentro questa magione,
Bello mio socio, giuroti, perdiai la persone,
S'a mene sei venuto a sermonare
Parente e amico non t'ave ad aitare.

Am. Bene lo sacio, carama, altro non posso fare,
Se chisso non accomplimi, lasso, nè lo cantare.
Follo, mia donna, plazati, che bene lo puoi fare :
Ancora tu non m'ami, molto t'amo,
Sì m' hai preso com' è lo pesce all'amo.

Mad. Saccio che m'ami, ed amoti di core paladino ;
Levati suso e vattine, tornaci a lo mattino
Se ciò che dico facimi, di bon cor t'amo e fino,
Chisso ben ti prometto e senza faglia
(Te'la mia fede) che m'hai in tua baglia. (6)

Am. L'evangelio, carama, che io le porto in sino,
A lo mostero presilo ; non ci era lo patrino.
So' ra esto libro juroti, mai non ti vegno mino (7).
Ah! compli mio talento in caritate,
Chè l'alma me ne sta in sottilitate (8).

Mad Meo sire, poi (9) jurastimi, eo tutta quanta incienno
Sono a la tua presenzia ; da voi non mi difenno.
S'eo menespreso abbiti, merce, a voi m'arrenno (10).

Allo letto ne gimo, a la bon ura,
Chè chissa cosa n'è data in ventura.

On pourrait induire du commencement des vers suivants que Folcachiero de'Folcachieri, chevalier de Sienne, vivait au temps de la paix de Constance :

(5) *Chiaci* pour *piaci*, dans beaucoup de dialectes. *Grolia* pour *gloria* est écrit souvent. Elle ne craint pas les machinations (*mangani*) parce qu'elle est dans un château fort.

(6) *Sacio, chisso* (so, questo), sont encore usités. *Complere*, pour *giovare*, est dans le dictionnaire. *Fatto*, pour *farlo; Carama*, pour *cara mia*.

(7) *Mostero*, pour *monistero*; *sino* et *mino*, sicilien, pour *seno* et *meno*,

(8) L'anima (alma) mi s'assottiglia ; la tengo coi denti.

(9) *Poi*, pour *poichè*, est fréquemment employé par les écrivains du quatorzième siècle.

(10) Incendo, difendo, arrendo. *Menespreso* (sprezzo), comme en espagnol *menosprecio*. C'est-à-dire, si je vous ai eu en mépris, pardonnez-moi, faites-moi merci : *Se in dispregio ebbiti, perdonami, abbiami mercè.*

Tutto lo mondo vive senza guerra,
Ed io pace non posso aver niente.
O Deo, come faraggio?
O Deo, come sostenemi la terra?
E par ch' eo viva en noja de la gente?
Ogni omo m' è selvaggio:
Non pajono li fiori
Per me com' già soleano,
E gli augei per amori
Dolci versi faceano sugli albori.

Giambullari fait contemporain de Barberousse Lucio Drusi de Pise; mais nous n'avons rien conservé de ce poëte. De Ludovic de la Vernaccia de Florence, qui brilla vers l'année 1200 et fut rompu dans les intrigues civiles, Crescimbeni cite un sonnet commençant ainsi :

Se' l subjetto preclaro, o cittadini,
Dell' atto nostro ambizioso e onesto
Volete immaginar, chiosendo il testo
Non vi parrà che noi siamo fantini?
S' alli nostri accidenti, ed intestini
Casi ripenserete, con modesto
Aspetto inchinerete il cor molesto;
Fien radicati al cor in duri spini.

La cour de Sicile avait ses poëtes, et nous avons conservé ce fragment de Frédéric II :

Valor sur l' altre avete,
E tutta conoscenza.
Nell' uomo non potria
Vostro pregio contare,
Di tanto bella siete!
Secondo mia credenza,
Donna non è che sia
Alta si bella pare;
Nè ch' aggia insegnamento
Di voi, donna sovrana.
La vostra cera umana
Mi da conforto e faceme allegrare:
Allegrare i' mi posso, o donna mia!
Più conto i' ne tegno tuttavia.

La strophe suivante appartient à une autre de ses poésies :

Farò come l'augello
Quand'altro lo distene,
Che vive nelle spene,
La quale ha nello core-
E non more — sperando di campare.
E aspettando quello,
Viveraggio con pene,
Ch' eo non creda aver bene:
Tant' è lo fino amore
E' l grande ardore — ch' aggio di tornare.

Cet adieu est de Enzo, son fils :

Va, canzonetta mia,
E saluta messere;
Dilli lo mal ch 'i' aggio
Salutami Toscana
Quella ched è sovrana,
Ed in cui regna tutta cortesia.

Che'lei che m'ha in balia
Sì distretto mi tiene
Ch'eo viver non poraggio.
E vanne in Puglia piana,
La magna Capitana,
Là dove è lo mio core notte e dia.

Quelques stances de Pierre des Vignes, secrétaire de Frédéric, publiées par Corbinelli et Crescimbeni, ont été corrigées naguère au moyen des manuscrits de la bibliothèque du Vatican, 3213 et 3260.

Oh potess'io venire a vo' amorosa,
Come ladron ascoso, et non paresse!
Ben mi terria in gioja avventurosa,
Se amor tanto di bene mi facesse.
Sì ben parlante, donna, con voi fora,
E direi come v'amai lungamente
Più che Piramo Tisbe, dolcemente,
E v'ameraggio, infin ch'i' vivo ancora.
Vostro amore mi tiene in tal disire,
E donami speranza e sì gran gioja,
Che non curo sia doglia, o sia martire,
Membrando l'ora ch'io vengo a voi;
Che s'io troppo dimoro, aulente cera,
Sarà ch'io pera, e voi mi perderete.
Adunque, bella, se ben mi volete,
Guardate ch'io non mora in vostra spera (*speranza*).
Mia canzonetta, porta i tui compianti
A quella che in balìa ha lo mio core:
Tu le mie pene contale davanti,
E dille, com'io moro per su'amore.
E mandami per suo messaggio a dire,
Com'io conforti l'amor ch'io le porto.
E s'io ver lei feci mai alcun torto,
Donimi penitenza a suo volere.

Le sonnet suivant, un des plus anciens et dont la forme est tout à fait italienne, appartient encore à ce poëte :

Perocchè amore no se po vedere
E no se tratta corporalemente,
Quanti no son de sì folle sapere
Che credono ch'amore sia neente!
Ma po'ch'amore se faze sentere
Dentro dal cor signorezar la zente,
Molto mazore prezio de'avere
Che se'l vedesse visibilmente.
Per la virtute de la calamita
Come lo ferro attra'e non se vede,

Ma sì lo tira signorevolmente.
E questa cosa a credere me invita
Che amore sia, e dammi grande fede
Che tutto sia creduto tra la gente.

Les vers suivants, de Ruggerone de Palerme, se rapprochent de l'année 1230 :

Canzonetta giojosa,
Va allo fior di Soria,
A quella che lo mio core imprigiona :
Dì alla più amorosa,
Che per sua cortesia
Si rimembri del suo servidore,
Quegli che per su' amore — va penando,
Mentre mi faccio tutto al suo comando;
E la mia priega per la sua bontate,
Ca mi deggia tenere lealtate.

Ces vers de Rinieri, également de Palerme, sont cités dans les livres poétiques de Trissino :

Amore avendo interamente voglia
Di satisfare alla mia inamoranza,
Di voi, madonna, fecemi giojoso.
Ben mi terria bono e avventuroso,
S'i' non avessi conceputa doglia
Della vostra amorosa benignanza.

Voici un morceau extrait des poésies de Noffo, notaire d'Oltrarno, qui vivait en 1240 :

Vedete s'è pietoso
Lo meo signore Amore
A chi'l vuol obbedire,
E s'egli è grazïoso
A ciascun gentil core
Oltre a l'uman desire.
Ch'io stava sì doglioso
Ch'ogni uom diceva, el muore,
Per lo meo lontan gire
Da quella in cui io poso
Piacer tutto e valore
Dello mio fin gioire.
E stando in tal maniera,
Amor m'apparve scorto,
E'n suo dolce parlare
Mi disse umilemente :
Prendi d'Amore spera (*speranza*)
Di ritornare a porto,
Nè per lontano stare
Non dismagar (*iscoraggiarti*) neente.

Guido des Colonnes de Messine, dans la seconde moitié de ce siècle, versifiait lourdement, comme dit Dante, en son traité *De vulgari eloquio* :

Ben passa rose e fiori
La vostra fresca ciera,
Lucente più che spera;

E la bocca aulitusa (1)
Più rende aulente odore
Che non fa una fera
Che ha nome la pantera;
Ch' in India nasce ed usa.
Sovr'ogni altra amorosa mi parete
Fuor d'una che m'ha tolta ognunque sete,
Perch'io son vostro più leale e fino
Che non è al suo signore l'assassino (2).
Oh ciera dolce con guardo suave,
Bella più d'altra che sia in vostra terra,
Traete lo mio core omai di guerra,
Che per voi erra e gran travaglio n'ave.
Che se gran trave poco ferro serra,
E poca pioggia grande vento atterra,
Però, madonna, non v'incresca e grave
Se amor mi vince che ogni cosa inferra.
Chè certo non è troppo disonore
Quand'uomo è vinto da un suo migliore,
Et tanto più da amor che vince tutto.
Però non dutto (*dubito*) che amor non mi smova,
Saggio guerriero vince guerra e prova.
Va, canzonetta mia fresca e novella,
A quella che di tutte è la corona:
E va, saluta quell'alta donzella:
Dì ch'eo son servo della sua persona;
E dì che per suo onor questo facci ella,
Traggami dalle che mi dona,
E faccia conoscenza
Da che m'ha così priso,
Non mi lasci in pendenza,
Ch'eo non ho scienza, in tal doglie m'ha miso.

Si l'on en juge par le style, Odo des Colonnes devrait être antérieur à ce Guido, dont pourtant on le fait contemporain :

Distretto core et amoruso
Giojoso mi fa cantare:
È certo s'or son pensuso,
Non è da meravigliare...

(1) *Ciera* pour *faccia*, usité en Lombardie; les Espagnols disent *cara*. *Spera*, specchio. *Aulitusa*, olente, odorosa.

(2) Allusion à la secte des Assassins, soumis aveuglément à la volonté de leur maître, le Vieux de la Montagne. La bonne odeur répandue par la panthère était une des nombreuses erreurs d'histoire naturelle que les voyageurs avaient propagées, et surtout le *Milione* de Marco Polo.

Va, canzonetta fina,
Al bono avventuroso,
Ferilo a la corina :
Se il trovi disdegnoso,
Nol ferir di rapina,
Che sia troppo gravoso;
Ma feri lei che'l tene,
Ancidela sen (*senza*) fallo;
Poi fa sì ch'a me vene
Lo viso di cristallo;
E sarò fuor di pene,
E avrò allegrezza e gallo (1).

Jacopo, notaire de Lentino, que Dante compare à frère Guittone d'Arezzo, chantait *di qua dal dolce stile* :

Avendo gran disio
Dipinsi una figura,
Bella, a voi somigliante,
E quando voi non vio (*vedo*),
Guardo quella pintura
E par ch'eo v'aggia avante,
Sì com'uom che si crede
Salvare per sua fede
Ancor non veggia avante...
Mia canzonetta fina,
Va, canta nuova cosa;
Moviti la mattina
Davanti alla più fina,
Fiore d'ogn'amorosa,
Bionda più ch'auro fino :
Lo vostro amor ch'è caro,
Donatelo al notaro
Ch'è nato da Lentino.

Il a fait aussi des sonnets, dont nous citons celui-ci :

Io m'agio posto in core a Dio servire
Com'io potesse gire in paradiso,
Al santo loco ch'aggio audito dire
Che si mantien solazzo, gioco e riso.
Senza mia donna non vi vorria gire,
Quella ch'a blonda testa e claro viso,
Chè senza lei non pozeria gaudire,
E stando da la mia donna diviso.
Ma non lo dico a tale intendimento
Perchè peccato ci volesse fare,
Se non veder lo suo bel portamento
E'l bello viso e'l morbido sguardare;
Chè mi terria in gran consolamento
Veggendo la mia donna in gioja stare.

Gallo de Pise, auquel Dante reproche de ne pas s'être écarté de l'idiome national, nous a laissé quelques vers, un peu grossiers, il est vrai, mais dont la forme ne diffère pas de celle des deux Guidi, vantés par Dante lui-même :

In alta donna ho messo mia'ntendenza,
In quella ch'ha in balia

(1) Racine perdue de *galante*, *ringalluzzire*, etc. *Gallare*, d'*allegrezza*, a été conservé par la Crusca.

Gioja e solazzo et tutto insegnamento.
Lo mio core in altezza si avanza
Più che eo non solia :
Conforteraggio lo mio'ntendimento,
Chè ben conosco ed aggiolo provato
Che ogni buon servire è meritato ;
Chi serve a buon signore, ha piacimento.

Rinaldo d'Aquino est mis par Alighieri au nombre des bons troubadours ; voici un morceau de ses jolis vers :

Guiderdone aspetto avire
Da voi, donna, a cui servire
Non m'è noja.
Ancorchè mi siate altera,
Sempre spero avere intera
D'amor gioja...
Donna mia, ch'io non perisca
S' io vi prego non v' incrisca
Mia preghiera.
La bellezza che in voi pare
Mi distingue, e lo sguardare
Della ciera.
Oramai quando fiore,
E mostrano verdura
Le prata e la rivera,
Gli augei fanno sbaldore
Dentro della frondura
Cantando in lor manera.
La dolce primavera
Vene presente
E frescamente
E sì frondita,
Ciascuno invita — ad aver gioja intera.

Bonagiunta Urbiciani de Lucques, qu'Alighieri compte parmi ceux, *i detti dei quali non cortigiani, ma proprj delle loro cittadi essere si trovavano*, versifiait ainsi :

Amore ha in se virtode
Del vil uom facer prode ;
S'egli è villano, in cortesia lo muta ;
Di scarso, largo a divenir lo ajuta...
Dunque m'allegro certo a gran ragione
Ch'io mi posso allegrare,
Poi sono amato ed amo sì altamente.

Et ailleurs :

Donna, vostre bellezze
Che avete, col bel viso
M'hanno sì priso e miso in disianza
Che d'altra amanza più non aggio cura.
Donna, vostre bellezze
Che avete, col bel viso
Mi fan d'amor cantare.
Tante avete adornezze,
Gioco, solazzo e riso,
Che siete fior d'amare.
Non si porria trovare
Nè donna nè donzella
Tanto bella che con voi gareggiasse
Chi'l mondo ricercasse quant'è dura.
Quando veggo la rivera
E le pratora fiorire,
E partir lo verno ch'era,
E la state rivenire,
E gli augelli in lunga schiera
E cantare e risbaldire,
Non mi posso sofferire
Di non farne dimostranza ;
Chè io aggio udito dire
Che una massima allegranza
Non si puote ben covrire
Cotant'ella s'innavanza.

Voici une stance de Meo des Maconi de Sienne, cité par Dante, et qui vécut vers l'année 1250 :

Sua valenza m'acclina
E fammi fermo stare ;
A lealmente amare
Mi dà voglia e talento ;
Com'l'oro in foco affina
Così mi fa affinare
L'amoroso pensare
De lo suo valimento,
Così mi stà in core ;
Però senza fallore
Di core innamorata
Non credo che sia nata chi più vale ;
Chi serve co' umiltata
Assai più in amor vale.

Dans la salle du conseil de Sienne, on conserve une madone de 1287, avec des vers contemporains, c'est-à-dire de l'époque où Dante était enfant. Voici ceux qui sont au bas :

Li angelici fioretti, rose et gigli,
Onde s'adorna lo celeste prato,
Non mi dilettan più che i buon consigli.
Ma talor veggio chi per proprio stato
Disprezza me e la mia terra inganna,
E quando parla peggio è più lodato.
Guardi ciascun cui questo dir condanna.

La *Fior di retorica*, dans laquelle frère Guidotto de Bologne, pour l'avantage *de' laici che non sono alliterati*, c'est-à-dire ignorent le latin, recueillit quelques préceptes de Cicéron exprimés en langue vulgaire, *avvegnachè malagevolmente si possa ben fare, perchè la materia è molto sottile a me non ben saputo, e le sottili cose non si possono ben aprire in vulgare,* est dédiée au roi Manfred, qui gouverna la Sicile de 1258 à 1266. Il y avait donc des personnes qui employaient l'italien à des compositions sérieuses, puisque le frère de Bologne rédigea pour elles un Traité de rhétorique.

Muratori se plaignait souvent de n'avoir pu rien trouver de l'italien, qui pourtant dut être employé durant des siècles dans les prédications et les comptes relatifs au commerce. Plus tard, on trouva quelque chose ; un beau document de Sienne, publié dans l'Appendice nº 20 des *Archives historiques* de Viesseux, où l'on voit les dépenses et les recettes de la femme Moscada, de 1234 à 1243, est écrit dans la langue vulgaire :

Queste sono dispese de la casa a minuto da chinc'indrieto.

Anno Domini MCCXXXIIII del messe di dicembre... Si à dato madona Moscada e Matusala lo mulino di Paternostro ad afito alo priore di san Vilio per VII mogia meno VI staja di chieduno anno, ed ene ricolta chiuso da San-Cristofano del deto afito. E ano impromesso di recare a loro dispese overo grano overo farina, per ciaschedun mese, tredici staja e mezo di grano o di farina , qual noi piacesse ; a pena del dopio. La pena data, lo contrato tenere fermo. E Matusala impromise di fare, se la casa si discipasse, di farla a sue dispese per la sua parte ; e se bisciogno v'avesse macine, per la sua parte, di recavile ale sue dispese fino al mulino e di murare lo petorale alle mie dispese... E se lo steccato si disfacese per aqua o per altro fare del mulino, lo deto priore lo dee rifare de legname comunale a le sue dispese...

Anno Domini MCCXXXVII da genajo indrieto, ala signoria de l'escita di Giacopino , e per tutte le signorie que sono iscrite di cha in chesta carta, si è compito sere Lambertino ; e da genejo indrieto,

com è scrito di sopra, si è chiamato pagato da Matusala per la quarta parte dele piscioni di val di Montone : et o riscrivo lo compimento qued eli ebe per queste razoni di soto, ecc.

Suivent, dans la même teneur, 45 feuillets écrits en petit in-4°.

Un livre, dans l'archevêché de Florence, conserve la donation faite aux frères Humiliés, en 1250, de la terre où l'on construisit plus tard l'église de Tous-les-Saints ; le protocole indiquerait que les actes se rédigeaient déjà en italien :

> Anno MCCL, etc. in palatio de Galigariis... ad sonum campane ad consilium vocati fuerunt consules judicum mercatorum... propositum fuit — se si debbano concedere a' frati di San-Donato a Torre, stante l'utilità che apportano alla città per l'esercizio dell'arte della lana, terre e case poste nel popolo di San Paolo e di Santa-Lucia, e si concedono.

Voir Richa, *Notizie storiche delle chiese fiorentine*, tom. IV, part. II, p. 253.

Ces archives historiques renferment une charte de 1281, sur le dos de laquelle se trouve cette inscription, probablement de la même époque : « Charta come i consoli de Genova richiesero illi altri consoli s'elli era loro volere k'elli fossero sostenuti, » et la réponse (tom. VI, p. 168).

Là sont encore imprimées les *Ricordanze di Guido di Filippo di Ghidone dell' Antella*, registre domestique et d'affaires, *chominciate a scrivere in kalen di marzo*, *anno* MCCXXXVII, et dans un bon italien. Par exemple :

> Ne l'anno MCCLXXVIII andai a dimorare con la compagnia de li Schali e chon loro stetti dodici anni, tra in Firenze e fuori di Firenze. Per la detta compagnia tenni ragione in mano in Proenza. Per loro stetti nel reame di Francia, in Proenza, in Pisa, in Corte, Napoli et in Acri, et fui loro compagno.

Emiliani Giudici a publié deux lettres de 1290 et 1291, de la maison de commerce Consiglio des Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci et compagnie en Angleterre, desquelles il résulte que la correspondance était fréquente et tenue régulièrement :

> Diciesette dì di febbrajo avemmo *due* lettere che ne mandaste ;... recollene il primo corriere di Langnino : e del mese di marzo n'avemo avuto anche *cinque* piccole lettere che m'avete mandate per altre genti ; e sedici dì di marzo avemo anche una lettera che la ci recò il corriere di pagamento di Langnino, etc...

Noi avemo pagata per voi, per vostre lettere, a Cambino Bonizzi e a Paganello Bencivenni e alla moglie di Diotajuti Montieri quella quantitade della moneta che ne mandaste dicendo. In altre lettere v'avemo iscritto il parere nostro di quello che volemo che per ugnanno si faccia per noi in Inghilterra e in Iscozia sopra la coglietta, e ancora in lane di magioni. Nostro intendimento si è di volere che si faccia 200 sacca di lena coglietta tra in Inghilterra e in Iscozia, in quelle luogora che più utilitade credete che si ne possa fare.

... Sopra 'l fatto delle saje di Luja non fae mestiere più di scrivere, ch' assai vi n'avemo scritto per altre lettere; ed è nostro intendimento che, quando avrete questa lettera, quelle che rimandare ci dovete per ugnanno, ci avrete rimandate in Fiandra.

Quelques chapitres de la Compagnie d'Or Saint-Michel, à Florence, sont du 18 juin 1297 :

Anche ordiniamo che, conciossiacosachè, per cagione del mercato del grano e per altre cose che si fanno nella detta piazza sotto la loggia, la tavola di messer Santo Michele si impolveri et si guasti, li capitani siano tenuti di farla stare coperta acciò kessi (che si) conservi nella sua bellezza et non si guasti. Salvo kel sabbato dipo' nona, disfacto il mercato, la debbiano fare discoprire et stare discoperta per tutto il dì de la domenica, e così si faccia per le feste solenne che mercato non si faccia. Che non si mostri, overo si scuopri la figura di detta nostra donna senza torchi accesi.

Dans le *Statuto di parte guelfa* de 1335, publié naguère par Bonaini, le chap. XXXVII porte :

Acciò che li statuti eziandio a layci siano manifesti, proveduto è che due volumi di statuti presenzialmente si facciano; uno per lectera, e l'altro in vulgare. Il quale statuto in vulgare stare debbia nel palagio de' capitani, legato al desco del notajo con una catenella, sicchè continuamente si possa leggere et vedere.

Ainsi, dès cette époque, la langue vulgaire s'écrivait a Florence; dans l'année 1293, Tizio dit même que les statuts des tailleurs de pierre de Sienne *materna lingua edita sunt, ad ambiguitates tollendas.*

Frère Guittone d'Arezzo, blâmé par Alighieri, *perchè non si diede mai al vulgare cortigiano,* devrait nous offrir un bon témoignage de l'idiome de ce temps. Le jugement d'Alighieri et les amplifications de Perticari (1) ont fait à Guittone une réputation bien inférieure à

(1) Perticari s'appuie entièrement sur les arguments et l'opinion de M. Raynouard;

celle que méritent ses œuvres ; ces deux sonnets en sont la preuve :

Quanto più mi distrugge il meo pensiero,
Che la durezza altrui produsse al mondo,
Tanto ognor (lasso) in lui più mi profondo,
E col fuggir della speranza, spero.
Io parlo meco, e riconosco invero
Che mancherò sotto sì grave pondo :
Ma'l mio fermo disio tant'è giocondo,
Ch'io bramo, e seguo la cagion ch'io pero.
Ben forse alcun verrà dopo qualch'anno,
Il qual leggendo i miei sospiri in rima (1),
Si dolerà della mia dura sorte :
E chi sa, che colei, ch'or non mi estima,
Visto con il mio mal giunto il suo danno,
Non deggia lagrimar della mia morte?

Donna del Cielo, gloriosa madre
Del buon Gesù, la cui sacrata morte,
Per liberarci dalle infernal porte,
Tolse l'error del primo nostro padre;
Risguarda amor con saette aspre e quadre
A che strazio n'adduce ed a qual sorte :
Madre pietosa, a noi cara consorte,
Ritranne dal seguir sue turbe e squadre.
Infondi in me di quel divino amore
Che tira l'alma nostra al primo loco,
Sì ch'io disciolga l'amoroso nodo.
Cotal rimedio ha questo aspro furore,
Tale acqua suole spegner questo foco,
Come d'asse si trae chiodo con chiodo.

Nous avons de ce Guittone, sur des sujets moraux, quarante lettres, dans lesquelles, au milieu de formes vieillies et de constructions lourdes ou grossières, on rencontre parfois le pur italien ; ainsi, au lieu de le mépriser, il faut répéter, au sujet de cet écrivain, ce que Tullius disait de Caton : *Antiquior est hujus sermo, et quædam horridiora verba ; ita enim tum loquebantur.*

Lettera V. — Soprappiacente donna, di tutto compiuto savere, di pregio coronata, degna mia donna compiuta ; Guitton, vero

mais cette opinion a été répudiée par tous ceux qui, plus tard, se sont occupés de l'origine des langues romanes, surtout M. Ampère, *Formation de la langue française*, chap. III, p. 23-34 ; Ed. du Méril, *Introduction à Floire et Blancefort*; Fauriel, *Leçons sur Dante et les origines de la littérature italienne.*

(1) Pétrarque s'en est souvenu, comme Dante a imité la fin du suivant.

devotissimo fedel vostro, di quanto il vale e può, umilmente se medesimo raccomanda a voi.

Gentil mia donna, l'onnipotente Dio mise in voi sì maravigliosamente compimento di tutto bene, che maggiormente sembrate angelica criatura che terrena, in detto e in fatto e in la sembianza vostra tutta, che quanto uomo vede di voi, sembra mirabil cosa a ciascuno buono conoscidore. Perchè non degni fummo che tanta preziosa e nobile figura come voi siete abitasse intra l'umana generazione d'esso seculo mortale; ma credo che piacesse a lui di poner vo'tra noi per fare meravigliare, e perchè fuste ispecchio e miradore ove si provedesse e agienzasse ciascuna valente e piacente donna e prode uomo, schifando vizio e seguendo vertù. E perchè voi siete diletto e desiderio e pascimento di tutta gente che vi vede e ode, or dunque, gentile mia donna, quanto il Signor nostro v'ha maggiormente allumata e smirata a compimento di tutta preziosa vertute, più ch'altra donna terrena, e così più ch'altra donna terrena dovete intendere a lui servire e amare di tutto corale amore, e di pura e di compiuta fede. E però umiliatevi a Lui, riconoscendo ciò ch'avete da lui; in tal guisa ciò che l'autezza (*altezza*) dell'animo vostro, nè la grandezza del cuore, nè la beltà, nè'l piacere dell'onorata persona vostra non vo'faccia obliare, nè mettere a non calere Lui che tutto ciò v'ha dato; ma ve ne caglia tanto, che'l cuore e'l corpo e'l pensier vostro tutto sia consolato in Lui servire, acciocchè voi siate in nella corte di paradiso altresì maravigliosamente grande come siete qui fra noi; e perchè l'onorato vostro cominciamento e mezzo, per preziosa fine vegna a perfezione di compiuta laude. Chè troppo fora periglioso dannaggio, e perta (*perdita*) da pianger sempre mai senza alcun conforto, se per difetto vostro voi falliste a perfetta e onorata fine (1).

Pensées, expressions, tout est convenable; avec la suppression ou la modification d'un petit nombre de mots, il reste un italien bon et pur, au milieu duquel on peut se mouvoir sans broncher.

Mais écoutons-le quand il élève la voix et parle avec cette ferveur qui exaltait les Italiens toutes les fois qu'il s'agissait de la patrie :

Lettre XIV. — Infatuati miseri Fiorentini; uomo che di vostra perta perde, e dole di vostra doglia, odio tutto a odio, e amore ad amore eternalmente.

La pietosa e lamentevole voce del periglioso vostro e grave infermo (*infermità*) per tutta terra corre lamentando la malizia sua grande, unde ogni cuore benigno fiede e fa languire di pietà... Vedete voi se

(1) « Non puoi fallire a glorioso porto, » a dit Dante.

vostra terra è città, e se voi cittadini uomini siete. E dovete sapere che non città fa già palagi, nè rughe belle, nè uomo persona bella, nè drappi ricchi; ma legge naturale, ordinata giustizia e pace è gaudio intendo che fa città; e uomo, e ragion et sapienza e costumi onesti e retti bene... Come città può dire ove ladroni fanno legge, e più pubbrichi (*pubblicani*) istanno che mercatanti? e ove signoreggiano micidiali, e non pena ma merto ricevono dei micidj? e ove sono uomini divorati e denudati, e morti come in diserto? O reina delle città, corte di dirittura, scuola di sapienza, specchio di vita e forma di costumi, li cui figliuoli erano regi regnando in ogni terra, e erano sovra degli altri; che divenuta se' non già reina ma ancilla, conculcata e sottoposta a tributo!... O che temenza ha ora il Perogino non gli togliate il lago? e Bologna che non l'alpe passiate? e Pisa del porto e delle mura?... O miseri, miserissimi disdorati, ov'è l'orgoglio e la grandezza vostra, che quasi sembrate una novella Roma volendo tutto soggiogare il mondo!... O miseri, mirate ove siete ora, e ben considerate ove sareste, se fustevi retti ad una comunitate. Gli Romani soggiogaro tutto il mondo; divisione tornati halli a neiente quasi... Non ardite ora di tenere leone, che voi già non pertene; e se'l tenete, scorciate o vero cavate a lui coda e denti e unghi, e'l depelate tutto, e in tal guisa potrà figurare voi... E se loco a guerra reputate alcuno, non è città ma alpi, ove alpestre e selvaggi si sogliano trovare uomini come fere. Ma alla gran mattezza de' cittadini, alpe son città fatte, e città alpe. Isbendate oramai, isbendate vostro bendato viso; voi a voi rendete, e specchiate bene in voi istessi, e mirate che è da guerra a pace; e ciò conoscerete ai frutti loro. Oh che dolci e dilettosi savorevili frutti gustati avete già in nel giardino di pace; e che crudeli e amarissimi e venenosi in nel deserto di guerra!... Non onore, non prode, non onta nè danno alcuno hanno vostri vicini, che non voi in comune abbiatene parte. Chi son vostri vicini? non son nati di voi, e voi di loro?... Ingannati siete se mantenete lo giuoco lungamente; che finalmente voi essi consumerete ed essi voi, come dei barattieri l'uno consuma l'altro al giuoco giucando lungamente... E però non s'infinga alcun uomo di scampare li suoi a sè. Non dican no: *Non è mio fatto*, chè suo fatto e ben tale ogni fatto. Buono spendere è danajo che soldo salva, e buono sostener male che toglie peggio; e moneta con angostia non poco costa a voi conquistare la vostra infermitade, e non meno vi costa a mantenerla. E che mattezza maggiore, che sollicito e largo essere uomo in accattar male, e negrigente e scarso bene acquistando? Vinca, vinca, ormai saver mattezza; e se non pietate ha l'un di voi del mal grave dell'autro, aggialo almen del suo, e per amor di se partasi dal male.

On ne connaît pas d'une manière certaine l'époque à laquelle

écrivit frère Guittone ; mais à coup sûr Sébastien Ciampi se trompe, lorsqu'il suppose que ses lettres furent écrites en latin, puis traduites en langue vulgaire. Nous croyons pouvoir affirmer que leur lecture modifiera beaucoup le jugement qu'en ont porté les rhéteurs; loin de lui reprocher, à l'exemple de Dante, une excessive vulgarité, nous l'accuserions, au contraire, d'avoir trop étudié son style, au lieu de s'abandonner à la langue qu'il parlait, et dans laquelle des marchands et des artisans de son temps écrivaient avec une si grande naïveté.

Chaque jour verra se fortifier l'opinion qui le compare à Guido Guinicelli, de Bologne, appelé *massimo* par Dante, et tel que *i suoi detti sarebbero cari quanto durasse l'uso moderno*. Il mourut exilé en 1276. Voici quelques morceaux de ses poésies :

Al cor gentil ripara sempre Amore
  Siccome augello in selva a la verdura ;
  Non fe Amore anzi che gentil core,
  Nè gentil core anzi che Amor natura (1).
  Ch'adesso (2) com'fu il sole,
  Sì tosto lo splendor suo fue lucente,
  Nè fue davanti al sole :
  E prende Amore in gentilezza loco,
  Così propriamente
  Com'il calore in clarità del foco.

Sonnets.

Uomo ch'è saggio non corre leggiero,
  Ma pensa e guarda come vuol misura ;
  Poi ch'ha pensato, ritien suo pensiero
  In fino a tanto che'l ver l'assicura.
Non si debb'uomo tener troppo altero,
  Ma dee guardar suo stato e sua natura :
  Foll'è chi crede sol veder lo vero,
  E non crede che altrui vi pogna cura.
Volan per l'aer augei di strane guise,
  Ed hanno in lor diversi operamenti,
  Nè tutti d'un volar, nè d'un ardire.
Dio in ciascun grado sua natura mise,
  E fe dispari senni e intendimenti ;
  E però ciò ch'uom pensa non dee dire.

(1) Le Politien dit :
Amor non vien se non da gentilezza,
Nè gentilezza regna senz'amore.

(2) A peine, aussitôt, au moment même. Alighieri a dit :
E noi venimmo al grand'albero adesso.

Io vo'del ver la mia donna laudare,
E rassembrarla alla rosa ed al giglio;
Più che stella Diana splende e pare;
E ciò che lassù è bello, a lei somiglio.
Verdi rivere a lei rassembro e l'a're,
Tutti i color di fior giallo e vermiglio,
Oro ed argento, e ricche gio' preclare (1);
Medesmo Amor per lei raffina miglio.
Passa per via sì adorna e sì gentile,
Cui bassa orgoglio, e cui dona salute;
E fal (2) di nostra fè se non la crede.
E non le può appressar uom che sia vile ·
Ancor ve ne dirò maggior virtute,
Null'uom può mal pensar finchè la vede (3).

Onesto, qui vivait encore en 1301, était aussi de Bologne; voici un sonnet de lui :

Ragione e vedimento de' avere
Qualunque è posto per sentenzia dare,
E con discrezione provedere
Qual ch'è d'assolver e da condannare;
Giusta bilancia in sua mano tenere,
E tanto giustamente bilanciare,
Che bilanciando non faccia parere
Lo piombo più che l'auro discarcare.
Però, messeri, aggiate providenzia;
Prezzo non vaglia; nè odio nè amore
Non vi diparta della dirittura.
Chi contra d'uomo giusto dà sentenzia,
O salva lo più iniquo peccatore,
E Dio n'offende, e disonor non cura.

J'ai trouvé dans la bibliothèque du Vatican un recueil de poésies antérieures à l'année 1300, sous la forme de prose et d'un style grossier, mais dont plusieurs n'ont été citées ni par Allacci ni par Valeriani : François Massi en a publié quelques-unes dans un *Saggio di rime illustri inedite del secolo deciterzo*; Rome, 1840. Je vais rapporter quelques-uns des meilleurs sonnets, dont le premier, *La compiuta Donzella di Firenze*, n'a été mentionné, que je sache, par aucun écrivain :

(1) Pour *aere* et *gioje*.
(2) *Lo fa;* le convertit à notre religion, s'il est mécréant.
(3) Alighieri a dit :

Ancor le ha Dio per maggior grazia dato
Che non può mal finir chi le ha parlato.

Lasciar vorria lo mondo, e Dio servire,
E dipartirmi d'ogni vanitate,
Però che veggo crescere e salire
Mattezza, villania e falsitate,
Ed ancor senno e cortesia morire,
E lo fin pregio, e tutta la bontate;
Ond'io marito non vorria nè sire,
Nè stare al mondo per mia volontate.
Membrandomi che ogni om di mal s'adorna,
Di ciaschedun con sorte disdegnosa,
E verso Dio la mia persona torna.
Lo padre mio mi fa forte pensosa,
Che di servire a Cristo mi disdorna,
Non saccio a cui mi vuol dar per isposa.

Le suivant est de Chiaro Davanzati, contemporain de frère Guittone :

La risplendente luce quando appare
In ogni scura parte dà chiarore.
Cotanto ha di virtute il suo guardare;
Che sopra tutti gli è il suo splendore.
Così madonna mia face allegrare
Mirando lei chi avesse alcun dolore;
Ed essa lo fa in gioja ritornare;
Tanto sormonta e passa il suo valore.
E l'altre donne fan di lei bandiera
Imperadrice d'ogni costumanza,
Perchè di tutte quante è la lumiera.
E li pintor la miran per usanza,
Per trarne esempio di sì bella ciera,
Poi farne all'altre genti rimostranza.

Cet autre est de Bondié Dietajuti :

Quando l'aria rischiara e rinserena,
Il mondo torna in grande dilettanza,
E l'acqua sorge chiara dalla vena,
E l'erba vien fiorita per sembianza,
E gli augelletti riprendon lor lena
E fanno dolci versi in loro usanza,
Ciascun amante gran gioja ne mena
Per lo soave tempo che s'avanza.
Ed io languisco, ed ho vita dogliosa;
Come altro amante non posso gioire,

Chè la mia donna m'è tanto orgogliosa,
E no mi vale amar nè ben servire :
Però l'altrui allegrezza m'è nojosa,
E dogliomi ch'io veggio rinverdire.

On ne connaît pas l'auteur de celui-ci :

Va, mio sonetto, e sai con cui ragiona?
Con la più fina ch'ha il nome di fiore,
Quella che di beltade ha la corona,
Lo pregio, l'adornezza e lo valore.
Quando sarai davanti a sua persona,
Salutala per me suo servidore;
Dille che d'altra cosa non ragiona
Lo mio intelletto, che del suo amore.
E perch'io sia lontan di lei vedere,
Lo core ha seco, che le sta davanti,
E non le fina di mercè cherére.
Ond'io le raccomando per innanti,
Infin ch'io torni al suo dolce piacere,
Che il dimorar mi dà sospiri e pianti.

L'auteur des vers suivants est de même inconnu :

Come per dilettanza
Vanno gli augelli a rota,
E montano in altura,
Quando è il tempo in chiarezza;
Così per l'allegranza
Mi porto, (*poichè*) la rota
Che gira la ventura
Mi mena in sua altezza,
Per la bella che miro,
Che mi rende le sguardo
Di si fina sembianza
Che pur certanza aver mi par d'amore,
Et non dona martiro
L'innamorato dardo
Che tragge per amanza,
Ma l'intendenza affina entro lo core.
È sol della veduta,
Tanto che divisare
Core d'om nol poria
Nè lingua profferère
Come di gio' compiuta
M'averia d'allegrare
Lo ben quanto saria!
Purificami'l core
La sua vista amorosa,
Siccome fa la spera
Del sol la margherita,
Che già non ha splendore,
Ned è virtudiosa,
Infin che la lumiera
Del sol non l'ha ferita;
Così ferito essendo
Del suo chiaro sguardare
Che par che luce spanda,
Come a la randa del giorno la stella,
Virtù d'amar ne prendo,
Poi dell'innamorare,
Amorosa ghirlanda
Amor comanda ch'io aggia per

ella...
Più allegro e giocondo
Saria, che ben cilestro
Non è il giorno al mattino
Quand'è serino in parte d'oriente (1),
E cavalcar lo mondo,
E ciel menare a destro
Potrei saldo e fino;
Che il suo domìno è di virtù possente.

Il ne faut pas oublier Brunetto Latini, maître de Dante :

Lo Tesoro comenza
Al tempo che Fiorenza
Fiorio e fece frutto
Si ch'ell'era del tutto
La donna di Toscana,
Ancora che lontana
Ne fosse l'una parte
Rimossa in altra parte
Quella de' Ghibollini
Per guerra de' vicini.
Esso Comune saggio
Mi fece suo messaggio
All'alto re di Spagna
Ch'or è re della Magna,
E la corona attende
Si Dio non gliel contende.

Frère Jacopone de Todi, mort en 1306, a laissé diverses poésies pieuses et satiriques :

Povertade poverella,
Umiltade è tua sorella;
Ben ti basta una scodella
Et al bere et al mangiare.
Povertade questo vole
Pan et acqua, erba e sole :
Se le vien alcun di fuore,
Sì v'aggiunge un po' di sale...
Povertade non ha letto,
Non ha casa ch'aggia tetto;
Non mantile ha pur, nè desco;
Siede in terra a manducare...
Povertà che non è falsa
Fa ben sempre per usanza,
E nel cielo aspetta stanza
Che'l de' aver per reditare...
Povertade graziosa,
Sempre allegra et abondosa,
Chi può dir sia indegna cosa
Amar sempre povertade?
Povertade, chi ben t'ama,
Più t'assaggia più n'affama,
Che tu se' quella fontana
Che già mai non può scemare.

Il mérite de fixer l'attention par les formes diverses du mètre; en outre, on lui attribue l'invention du vers de huit syllabes. Voici comment il fait parler l'épouse du Cantique des Cantiques :

Ogn'altra dolcezza
Mi par amarezza;
Sol tua vaghezza
Mi dà consolanza.
Inebriami'l core
Di te, dolce amore!
Ogn'altro sapore
Mi fa conturbanza.

(1) Le lecteur aura sans doute remarqué plusieurs rimes assonnantes, telles qu'elles furent conservées par le peuple italien, et même par la littérature espagnole.

Nel cor suo fa letto
La sposa al diletto :
Abbraccialo stretto
Con gran sicuranza.
Tant'è lo dolciore
Qual ella ha nel core,
Che more in amore
E grida moranza.

Quelques auteurs pensent que l'orthographe est l'expression exacte de l'histoire et des sons d'un idiome ; que toutes les lettres qui entrent dans la composition des mots ont une raison philosophique, et que leur valeur dépend de l'origine et de la nature de la langue; qu'il est donc important, non-seulement de la reproduire exactement, mais encore de conserver avec un soin scrupuleux les incorrections introduites dans les monuments par l'ignorance ou la négligence des copistes, ce qu'ils demandent surtout pour les anciens écrivains. D'autres, au contraire, persuadés qu'on attribue à l'impéritie des copistes et aux incertitudes d'une langue peu écrite une trop grande part des diversités, sont d'avis qu'il ne faut pas trop en tenir compte, ni en faire la base de conjectures. Il est vrai qu'à l'égard du plus grand nombre des poésies, on parvient difficilement à déterminer la date, d'autant plus que les copies contemporaines manquent absolument ; peut-être, en passant de bouche en bouche, subirent-elles des modifications aux divers changements de la langue, jusqu'à ce qu'elles furent fixées par l'écriture. Mais il est certain que les Toscans, en copiant les œuvres d'autres pays, leur donnaient la forme nationale, et qu'ils voyaient à leur tour leurs productions littéraires altérées par les Lombards ; il en était de même à Sienne et ailleurs. D'après ces transformations réciproques, est-il légitime d'attribuer une grande importance à la nature des écrits d'alors? Pour en faire la base de conjectures sérieuses, il faudrait posséder des inscriptions lapidaires ou des documents authentiques ; or nous avons des unes et des autres. Outre celles que nous avons déjà citées, on trouve l'épigraphe suivante dans le Camposanto de Pise :

✠ DIE SCE MARIE DE SECTEBRE ANNO DNI MLLO CCXLIII INDICT. I. MANIFESTO ANNOI E AL PIU DELE PSONE CHE NEL TEMPO DI BUONACOSO DE PALUDELLI PISANI ANDARO A CU GALEE CV E VE VAC. C. PORTO VENERE STEDTERVI P DIE XV E GUSTARO TUCTO E AREBBERLO PSO NON FUSSE LO CONTE PANDALO CHE NO VOLSE CHESA TRAITORE DE LA CORONA E POI N ANDANMO NEL PORTO DI GENOVA CU CIII GALEE DI PISA E C VACCHECTE E AVAREMOLA COBADUTA NO FUSSE CHEL TEPO NO STROPIO. DNS DODUS FECIT PUBLICARE HOC OPUS.

On en trouve une autre au Moulin du Palais, dans la vallée siennoise de Merse :

MCCXLVI AL TEPO DE GUALCIERI DA CALCINAJA PODESTA —

GUIDO STRICA — RANIERI DI LODI ORLANDINO DE CASUCCIA FEICE.

Elle est rapportée par Ripetti *ad vocem;* mais il affirme à tort que cette langue ne fut jamais « au moins dans les choses publiques, usitée avant la moitié du treizième siècle. »

On trouve dans les archives de Sienne la lettre que Tuto Enrico Aecatapane écrivait, en 1253, à Roger de Bagnolo, capitaine de ce peuple pour Conrad, roi des Romains et de Sicile :

A voi, mesere Rugiere da Bagnole, per la grazia di Dio e di domino re Currado capitano del comune di Siena, Tuto Arrigo Acatapane vi sie va raccomandando. Contio vi sia, che io sono in Peroscia, e giosevi giovedi due die entrare ottobre, con una grande quantitae di cavaieri della valle di Spuleto e delle contrade di la giuso; e quandio gionsi in Peroscia sì vi trovai Aldobrandino Gonzolino, unde sappiate che io me ne voleva venire coi detti cavaieri per chello che io voleva esere in Siena colloro innanzi voi per vedervi, e perchè voi intendeste i pati che sono da me e dalloro anzi ch'ellino vi scrivesero, i quali pati apaiono per carta a mano di notaio; unde io facio contio che i pati son cotali ch'eglino vi deano servire a vostra volontà di die di notte con buoni cavalli domi di trenta 8 e di più e bene armati come cavaieri, et anno impromeso selli verra neuno che non pia, che li vi deano satisfare e di chesto avemo di catauno buone ricolte e rendere e dinari colla pena del dopio impero. Io facio contio che io me ne sarei volentieri venuto colloro : ma Aldobrandino Gonzolino sì mi disse da vostra parte ch'io non mi partisse di Peroscia anzi vi rimanesse per pagare i cavaieri della contrada, e disemi che allui conveniva andare a Cortona per fare la sicurtà a i cavaieri di Cortona; und'io volendo obedire, lo ci sono rimaso. E stando me in Peroscia il detto giovedì a sera si ci giunsero ambasciadori di Radicafano cadauno a domino papa a cascione de la preda che tolta l'avete, incontanente si fece un meso e mandandolo la note a Bonifazio ad Asisi e mandalili dicendo perchelli ne fuse più savio e pensato che da fare ne fuse anziche gli ambasciadori giognesero inanzi domino papa. Chesti di soto sono i nomi de cavaieri che vi mando.

Nous avons, avec la date certaine de 1265, la paix conclue à Tunis entre l'ambassadeur pisan et le roi de ce pays :

Terminus pacis.

Et fermosi questa pace per anni XX. La quale pace sempre sta ferma in de lo soprascripto termine a di XIII. de lo mese di sciavel

anni LXII, et DC secondo lo corso de li Saracini, et sub annis Domini M CC LXV, indictione VII, tertio idus augusti secondo lo corso de li Pisani...

Lo testimoniamento et lo datale di questa pace.

Et testimoniove dominus Parente per culoro che lui mandono in sua buona volontade et in sua buona memoria et in sua buona sanitade, che questa pace a lui piace et così la ricevette e fermove. Et inteseno li testimoni da lo Scheca grande et alto et cognosciuto secretario et faccia di domino Elmira Califfo Momini. Et faccitore di tutti li suoi fatti, lo quale Dio mantegna et in questo mondo et in questo mondo et in de l'altro. Et rimagna sopra li Saracini la sua benedicione. Baubidelle filio de lo Scheca, a cui Dio faccia misericordia. Buali Aren filio de lo Scheca alto, cui Dio faccia misericordia. Elbulusaid filio Said lo gentile, cui Dio guardi. Et lo compimento di questa pace soprascritta come ditto este in questo modo soprascritto. Et fue scripta in die di sabbato ali die XIIII. de lo mese che si chima Isciavel anni XII. DC. secondo lo corso de li Saracini. Et sub annis Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto, indictione septima, tertio idus augusti, secondo lo corso de li Pisani. Li nomi de li testimoni Bulcassomo Elbenali Elbinelbata et Tenucchi. Maometto Benondi da Gebbit. Maometto Etteams. Maometto Bertali et Beneabrai. Abbidercamen Beneumat Elcarcì. Vabidellaid Mee Bidonie. Ali Ebbram e Bine biamaro. Maometto Bencabrain Lorbosì. Et per la gratia di Dio et sapiendo et cognoscendo et testimoniando queste cose predicte. Maometto Benmaometto Benelgamezzo, lo quale este Cadì. Et abbia salute chilunque la lègera.

Rainerius Scorcialupi Notarius Scriba publicus Pisanorum et Comunis Portus in Tunithi, presens, translatum huius pacis scripsit, existente interprete probo viro Bonaiuncta de Cascina de lingua arabica in latina.

Le testament authentique de la comtesse Béatrix, fille du comte Rodolphe de Capraia, et veuve du comte Marcovaldo, est de l'année 1278; il a été publié par le docteur Lami dans le tome premier des *Monumenti della Chiesa fiorentina*, p. 75; puis, avec un plus grand soin, par Philippe Brunetti, ensuite par Ciampi à la suite de son *Albertano giudice,* enfin à Padoue, en 1841, par L. Ferri. En voici un fragment :

Item a mess. l'abate da settimo et a suoi monaci, si lascio di che debiano ispendere L. XXX. per lanima di donna Giuliana la quale fue mia kameriera, siccome loro para ke sia piu utilita dela sua anima. Item alo spedale di San-Domenico a fighine kessi debiano ispendere per acrescimento delo spedale in utilita de poveri L. XV.

Item ala kalonica di monte Varchi chessi debiano ispendere in un paramento da prete, col quale vi si debia dicere messe per anima del conte Guidoguerra mio figliolo il quale sia sepellito ala detta kalonica, et non si debiano ispendere in altro se non nel detto paramento, L. x. Item a frati minori da Castello fiorentino, L. xxv. Item a madonna Biatrice, figliola ke fue del sopradetto conte Rugieri mio figliolo, L. c. sella è viva in quel tempo et di questo voglio kessia contenta et piu non possa kiedere ne domandare... Item a donna Jacopa, serocchia ke fue di messer Ridolfesco da Pomino, la quale è stata et sta meco in kameriera, L. c. j I quali denari li fidecommissari ke saranno le debbiano dare in sua necessita per vita et vestimento, et savenisse ke la detta donna Jacopa morisse prima che detti denari fossero ispesi in lei, lo rimanente i fidecommissarj ke seranno debbiano ispendere per sua anima come parà ala detta donna Jacopa... Item a mess. lo conte G. Salvatico figluolo ke fue del conte Rugieri mio figluolo, L. v. et dil questo voglo ke stea contento, et per neuna altra ragione non possa ne debia piu avere dela mia ereditade e de la mia ragione, et ne per neuno altro modo possa piu kiedere ne domandare, in perciò kegli non ma dati i miei alimenti siccome dovea, e la mia ragione si ma molestata, et quando sono istata inferma quasi a morte non ma visitata, ne non se portato di me siccome da fare nepote, di sua avola. Item voglo et lascio et ordino miei fidecommissarj il priore di Santa-Maria Novella el guardiano de frati minori da Tempio et frate Gherardo Nasi et frate Donato dell'ordine de frati predicatori, se saranno vivi in quel tempo, a pagare tutti i sopradetti legati: a quali fidecommissarj si do piena et libera potestate di domandare e di ricevere tutti i miei denari quali avesse Rinieri de mess. Jacopo Ardinghelli od altro mercatante o persona ke glavesse, i quali fidecommissarj si voglo ke debiano pagare in primamente et senza neuna diminutione a Bardo Benvincenni da Cona livre ciento, et a Martino da Corticella da Pontorme livre cinquanta, et a Baldesi Bonfigliuoli popoli Santa Felicitati, livre cento i quali sono soprascritti. Et se questi denari venissero meno a pagare questi tre legati, voglo kessiano pagati kome glaltri legati di sopra dale sue rede, et si do piena et libera podesta a sopradetti fidecommissarj di far fine et rifiutascione et pacto a sopradetti debitori et a ogne altra personna da le quali ricevessero alcuna quantità di danari se mistieri fosse... E tutte queste cose si volglo ke valglano et tegnano per ragione di testamento e di codicillo e per qualunque altra ragione possono più o meglo valere, et si do piena et libera podesta ale sopradette mie herede et fidecommissarj ke possano questo testamento fare aconciare a senno de loro savi in qualunque modo melglo possa et più valere, tengendo il con-

tratto fermo, et saparisse fatto per me alcuno altro testamento o codicillo et leghato neuno innanzi a questo, si volglo ke quello cotale sia kasso et vano et di neuno valore...

Nous avons de la même année la traduction en langue vulgaire des *Trattati morali* d'Albertani, juge de Brescia, faite par Soffredi de Grazia, notaire de Pistoie. Il existait probablement une version antérieure; mais celle-ci est d'époque certaine, et Ciampi, dans son édition de 1832, reproduisit l'orthographe de l'original. Si l'on retranche cette orthographe incorrecte et quelques formules municipales, il reste un italien bien formé :

Uno giovane, lo quale a'nome Melibeo, uomo potente e richo, lasciando la moglie e la figliuola in chasa, le quali molto amava, chiuso l'uscio de la chasa andossi a trastullare, e tre suoi nemici antichi e suoi vicini vedendo questa chosa, apuose le scale, e intrando per le finestre de la chasa, la moglie di Melibeo, la quale avea nome Prodenza, fortemente bactiero, e la figliuola sua fedita di cinque piaghe, cioè'ne li ochi, 'ne l'orechie, 'ne la bocha, nel naso e 'ne le mani, e lei quasi morta lasciando se spartiero, e ritornato Melibeo, vedendo ciò inchumineiò a gran pianto li suo' capelli tirare, e i suoi vestimenti isquarciare sì come pazo : e la sua moglie, ancora che taciesse, inchuminciò lui a chastigare, e quelli sempre piuo gridava, e quella rimase di chastigarlo ricordandosi de de la parola d'Ovidio de amore che disse : Lascia che l'uomo irato s'adimestichi cho l'ira, e s'empia l'animo, e sazilo d'ira e di pianto, e alora si potrae quel dolore temperare con paraule. E quando lo suo marito di piangere cessasse, inchumincia la Prudenza lui a amonire dicendo : Macto, perchè impathe, e perchè lo vano dolore ti chostringe? lo tuo pianto non achatta nè leva alchuno fructo ; tempera lo modo e'l pianto tuo, forbi le tue lagrime, et guarda che fai ; non pertiene a savio uomo che gravemente si doglia, e la tua figliuola a la speranza di Dio bene guarrà. Anchora se morta fosse, non per lei ti dei tùo distrugere, perciò dicie Senacha : Non si distruge l'uomo savío per perdita di figliuoli e delli amici ; chon quelli medesimo animo ti soffera de la loro morte chon che aspecte la tua, ed io voglio che tuo lasci anzi lo dolore, chel dolore lasci te, e rimanti di fare queste chose, che possa che tuo lo volessi lungamente fare non potresti. Melibeo rispuose : Chi potrebbe in sì grande dolore chostringere le lagrime e'l pianto? ma'l nostro Signore Dio di Lazaro amicho suo 'ne lo spirito si dolse, e lagrimoe. E Prudenza disse : Lo temperato pianto da color che sone tristi, e intra loro non è vietato.

Le livre se termine ainsi :

Or finisce lo libro del consolamento e del consiglio, lo quale Al-

bertano giudice di Brescia de la contrada di Sancta Agata compuose 'ne l' anni D. MCCLVI del mese d'abrile, ed imagoregato in su questo vulgare 'ne li anni D. MCCLXXV del mese di sectembre.

Chi scrisse questo vulgare
Dio li dia bene a capitare,
Chi scrisse ancora scriva
Sempre e ognora.

Une langue dans laquelle on rédigeait des actes importants, publics et privés, dans laquelle on jugeait convenable de traduire les productions de celle qui fut autrefois nationale, devait être adulte et connue des lecteurs plus que l'ancienne. Déjà, à cette époque, l'idiome vulgaire avait servi pour des travaux en prose assez longs. Louis Bossi, dans les notes au neuvième volume de sa traduction de la *Vie de Léon X*, assure qu'il possède un recueil sur parchemin contenant d'anciens écrits italiens, parmi lesquels une nouvelle, dont il offre un fragment; mais sa manière de citer et ses assertions erronées d'ordinaire lui enlèvent toute confiance. Dans les *Efemeridi litterarie* de Rome de 1722, tom. IX, p. 158, figurent quelques fragments d'un recueil de Ghigiano, qu'on suppose écrit en Sicile avant les Vêpres siciliennes, et qui peut-être n'était qu'une version du provençal.

Mathieu Spinelli de Giovenazzo, de 1247 à 1268, écrivit l'histoire de Naples dans le dialecte de son pays. Elle est insérée dans les *Rer. ital. Script.* VII; en voici quelques passages:

Alli 13 di marzo 1248 nella città di Trani uno gentiluomo de li meglio, che si chiamava messer Simone Rocca, aveva una bella mogliere, et alloggiava in casa sua un capitano di Saracini, chiamato Phocax : se ne innamorao, e a mezzanotte fece chiamare messer Simone, et come quello aperse la porta della camera, intrao per forza, et ne lo caeciao da là senza darli tempo che si cauzasse (1) et vestisse, et ebbe da fare carnalmente con la mogliere. Et la mattina che si seppe, si fece prestamente lo parlamento, et andaro tre sindaci della città et messer Simone et dui frati di detta donna con la coppoli innante agli occhi per la vergogna che l'era stata fatta. Et trovaro lo imperatore a Fiorentino, et se inginocchiaro, gridando misericordia et giustitia, et li contaro lo fatto. Et l'imperatore disse : *Simone, ove è forza non è vergogna*. Et poi disse alli sindaci : *Andate che ordinaraggio che non faccia più tale errore; et se fosse stato del regno, l'averia subito fatto tagliare la testa*...

Lo jorno di San-Pietro de lo mese di iugno 1255, intrao in Napoli

(1) Calzasse, comme *fauza* pour *falsa*.

papa Innocentio, et pigliaone possessione per la santa Chiesa, et scrisse brevi a tutti li baruni, et alle terre di demanio, che venissero a darli obbedienza. E tanto è venuto in fastidio a tutti lo governo delli Tudischi et Saracini, che tutto lo riame se rallegra de tale novella grandemente. In quisto tiempo Matteo (1) era di XXIII anni; et me trovai a Barletta, et per vedere la corte del papa andai a Napole insieme con messer Fozzolino de la Marra, che andao sindico di Barletta...

Me venne proposito di notare, per una delle gran cose successe in vita mia, lo fatto di quisto messer Rugiero de Sanseverino, come me lo contao Donatiello di Stasio da Matera servitore suo. Me disse, che quando fo la rotta de casa Sanseverino allo chiano de Canosa, Aimario de Sanseverino cercao de salvarse, et fugio inverso Biseglia per trovare qualche vasciello de mare, per uscirne da regno. Et se arricordao di questo Rugiero, che era piccierillo (2) di nove anni; et se voltao a Donatiello che venia con isso, et le disse : *A me abbastano quisti dui compagni : va, Donatiello, et forzati di salvare quello figliulo*. Et Donatiello se voltao o scapizzacollo, et arrivao a Venosa alle otto ore, et parlao allo castellano; et a quillo punto proprio pigliao lo figliulo, et fino a quaranta augustali, et un poco di certa altra moneta, et uscio della porta fauza, senza che lo sapesse nullo de li compagni, et mutao subito li vestiti allo figliulo et ad isso, con un cavallo de vettura, con un sacco di amandole sopra, pigliaro la via larga, allontanandose sempre da dove poteva essere conosciuto. Et in cinque giorni arrivaro alla valle Beneventana a Gesualdo, dove stava messer Dolfo de Gesualdo zio carnale di quello figliulo, et come lo vidde, disse a Donatiello : *Vatte con Dio : subito levamillo della casa*; *che non voglio perdere la mia roba per Casa Sanseverino*. Et Donatiello se avviao subito per portarlo a Celano, dove era la contessa Maria Polisene sorore di detto messer Aimaro da Sanseverino : et faceva poco viaggio lo iorno per non stracquare lo figlio. Et come se facea notte, lo ponea sopra lo cavallo. Et come fo alla taverna de Morconente, venne ad alloggiare l'arciprete di Benevento, et sempre tenne mente quando lo figliulo mangiava alla tavola delli famigli, che parea lo sfidasse, et mangiava assai delicato, et con tutto che andava con vestiti tristi et stracciati, parea sempre che lo figliulo mostrasse gentilità. Et domandao a Donatiello, che l'era chillo figliulo, et Donatiello rispose, che l'era figlio. Et l'arciprete rispose : *Non te assimiglia niente*; et esso replicao : *Forse moglierema m'avra gabbato*. Et poi li fece granne interrogatione; et quando andao alla camera a

(1) C'est-à-dire l'auteur. Ce fait confirme la date de cette histoire.
(2) On le dit encore pour *bambino*.

dormire, intese Donatiello che l'arciprete tra se parlava di questo figliulo. Et Donatiello happe paura, che non lo facesse pigliare. Et così a Dio et alla ventura entrao nella camera, et se li ingenocchiao a pede allo letto, dove stava corcato l'arciprete, et le disse in confessione tutto lo fatto, et pregaolo per amor di Dio, che volesse ponere in salvo chillo povero figliulo. L'arciprete le disse : *Non dicere nullo a chiù e sta di buon animo*. Et lo fece ponere sopra lo cariaggio et venne isso a la via di Celano, e lo appresentao salvo alla detta Contessa, et così scappao. Et quando la Contessa lo vedde così stracciato, scappao a chiangere (1) che lo avea saputo otto giorni innante della rotta, et lo fece recreare, et ponere subito in ordine. Et perchè era una sagace femina, lo mandò subito con quattordici cavalli a trovare lo papa, perchè Casa Sanseverino era stata strutta per tenere le parti della santa Ecclesia. Et me lo mandoe assai raccomandando ; et lo papa ne haveva assai pietate, et ordinao che se dessero mille fiorini lo anno a Donatiello per lo governo suo. Poi da là a dui anni morì la contessa di Celano, et lassoe ventiquattromila fiorini allo detto messer Rugiero. Et poi lo papa dui anni innanti che moresse l'imperatore Federico, li dette per mogliere la sorore del conte de Fiesco ; et allora le dette mille onze d'oro per subventione, et per mantenere li forasciti di Napole et dello regno, che tutti fecero capo a messer Rugiero, che era fatto uno bello giovane et dispuosto. E tutto questo, come l'haggio scritto, me l'avea contato Donatiello de Stasio de Matera, che allo presente sta con lo detto messer Rugiero de Sanseverino.

Ricordani Malespini dit avoir commencé, en 1200, à écrire son histoire ; mais il y a erreur sans doute, puisqu'il mourut en 1281 ; pour concilier ces deux dates, on pourrait supposer qu'un autre commença le récit, continué par Ricordano, comme lui-même fut continué par son neveu Giacchetto. Quoi qu'il en soit, il fut le premier qui écrivit l'histoire en toscan ; une brève citation suffira pour montrer combien ce dialecte surpasse le napolitain. (*Rer. ital. Script*. VIII, p. 906 et 927.)

Io Ricordano fui nobile cittadino di Firenze della casa de' Malespini, e ab antico venimmo da Roma. E' miei antecessori, rifatta che fu la città di Firenze, si-puosono presso alle case degli Ormanni in parte, e in parte al dirimpetto delle case dette degli Ormanni ; e dirimpetto alle nostre case era una piazzuola, la quale si chiamava la piazza de' Malespini, e chi la chiamava piazza di Sancta Cecilia. E io sopradetto Ricordano ebbi in parte le sopradette iscritture da un nobile cittadino romano, il cui nome fu Fiorello : ebbe le dette iscritture di suoi antecessori, scritte al tempo, in parte quando i

(1) Ruppe a piangere.

Romani disfeciono Fiesole, e parte poi; perocchè 'l detto Fiorello l'ebbe, che fu uno de' detti Capocci, il quale si dilettò molto di scrivere cose passate, ed eziandio anche molto si dilettò di cose di strologia. E questo sopraddetto vide co' suoi proprj occhi la prima posta di Firenze, ed ebbe nome Marco Capocci di Roma. Poi al tempo di Carlo Magno fu un nobile uomo di Roma, il quale fu della sopraddetta schiatta de' Capocci, ed ebbe nome Africo Capocci, il quale trovando in casa loro a Roma le sopraddette iscritture, seguitò lo scrivere dei fatti di Fiesole, e Firenze, e di molte altre cose. Ed io sopraddetto Ricordano fui per femmina, cioè l'avola mia, della casa Capocci di Roma, et negli anni di Cristo mille dugento capitai in de' Roma in casa a' detti miei parenti, e quivi trovai le sopraddette iscritture dei fatti della nostra città, cioè di Fiesole, e ancora di Firenze, e di molte altre croniche e scritture vi avea iscritto e fatto memoria per lo sopraddetto iscrittore. Delle quali cose non curai di scrivere, nè copiare: anche iscrissi le cose in parte ch'io trovai di questi nostri passati. E ancora iscrissi assai cose, le quali vidi co' miei occhi nella detta città di Firenze, e di Fiesole, e a Roma stetti da dì due agosto anni 1200, e a dì 11 d'aprile anni... e ritornato ch'io fui nella detta nostra città di Firenze, cercai molte iscritture di cose passate di questa medesima materia : e trovai molte iscritture e cronache, e per lo modo ne trovai, n'ho fatto iscritture e menzioni, e per innanzi ne scriverò più distesamente, ed eziandio di mia nazione.

Cet ensemble de citations doit suffire ; concluons par les paroles de Quintilien à l'occasion du plus ancien poëte latin : *Ennium sicut sacros vetustate locos adoremus*, *in quibus grandia et antiqua robora jam non tantum habent speciem quam religionem.*

Jusqu'ici nous avons eu pour objet de combattre cette opinion, puisée dans les écoles, que la langue italienne est le produit d'un mélange des idiomes allemands ; il est bien vrai que l'italien a reçu du Nord quelques mots, comme *rubare, fiasco, sprone, araldo, sciabola, arnese, fallo*... mais non de nombreuses familles, et moins encore un système grammatical. Le provençal, dont quelques-uns ont voulu faire la souche de l'idiome de la Péninsule, avait sans doute le fond latin ; mais, par les terminaisons, il tenait plus de l'allemand que l'italien.

Il est vrai, d'ailleurs, qu'il est impossible d'écrire l'histoire de la langue et des dialectes d'Italie, sans parler beaucoup du provençal. En effet, dans les troubadours, et surtout dans ceux des vallées alpines, on trouve un langage qui, avec peu de changements, prend la forme de l'italien ; mais, à notre avis, il faut tirer de cette ressemblance des conclusions tout autres que celles de Raynouard et, après lui, de Perticari (*Scrittori del Trecento*). A l'égard des faits, il est bon de consulter Jean

Galvani, *Sulla verità delle dottrine perticariane nel fatto storico della lingua*; Milan, 1845. Quant aux théories, elles sont répudiées par les écrivains les plus récents.

Il faut examiner avec une attention particulière les dialectes qui se sont conservés dans les pays où s'établirent des colonies latines et des légions pour la défense des frontières, comme la Rhétie et les Principautés danubiennes.

La langue valaque a la même origine que l'italien : elle est parlée par des peuples qui s'appellent encore Roumains, comme les Italiens sont appelés *Walschen* par les Allemands, nom de la même famille que Walachen, *Woloch* par les Polonais, *Wlach* par les Bohêmes. Cette langue contient un grand nombre de mots latins, mêlés à des vocables slaves et aplohelléniques, turcs, allemands.

Les ressemblances lexiques sont si nombreuses qu'on peut dire que les deux langues sont identiques. Citons quelques exemples :

Parenté et affinité. — *Fiu, fiia, fiiastru, frate, sora, nepotu, genere, nuora, socru, onu, muiiere, vechiu, june, veduvu, amicu, vecinu.*

Fonctions et métiers — *Principu, principesa, duca, duchesa, capitanu, conte, gubernator, ministru, cancellariu, consiliariu, secretariu, assesor, nobilu, residente, jude, procurator, medicu, doctor, ingeniru, majestru, negotiatoriu, pictor, musicu, comediantu, carbonariu, spreziariu, barbieru, macelariu, caldarariu, fumariu, olariu, ciabotariu* (ciabattino), *fauro, argentariu, ferariu, murariu, pescariu, pastoriu, boariu, vacariu, porcariu, pecurariu.*

Habitations et vêtements. — *Casa, castelu, corte, palatu, porta, uscia, fondamenta, pariete, camera, cucina, stala, granariu, armariu, arca, scamnu, candalabru, candela, lumina de cera o de sevu; focu, fumu, esca, caminu, fumariu, carbone; vestamentu, camiscia, calciuni, manecu, colaru; vas; acu, forfeci, scope, fusu, secure, chiae, bastonu, saeu.*

Aliments, repas. — *Prandgiu, cina, colazie, pastetu, merinda, pane, farina, lardu, untu, acetu, rosol, vinu de doi, de trei qui; albu, rosciu, muscatu, butelia, ola.*

Corps. — *Capu, vultu, facie, fronte, temple, nasu, ochiu, urechie, buca, dinte, barba, umero, dosu, braciu, mana, palma, degetu, unghie, sinu, latu, costa, stomachu, genunchiu, polpa, nerva, vena, carne, sange, pele, os, cornu, e restu.*

Actions. — *Sta, sedè, dormi, saltare, avere, vedere, tucere, cadere, auscultare, sonare, facere, stringere, arare, jocare, ducere, ardere, armare, cantare, cercare, dare, frangere, figere, fumare, gustare, implere, rinascere, pascere, perdere, placere, radere, curere, vendere.*

Le valaque a conservé beaucoup de radicaux dont il ne reste que les

dérivés en italien, comme *albo*, *fur*, *ove*, qui produisent en italien *albore*, *albume*, *furtiva*, *ovile*; de même, *tundere*, *ningere*, *querere*, *cucurbitu*, *vulture*, *venare*.

Comme en italien, le nom des arbres est masculin, et celui des fruits, féminin; *pruni* et *prune*, *peri* et *pere*. Les diminutifs et les expressions mignardes abondent dans le valaque : *muiierone*, una donnona; *omotu*, un omaccione; *domicelu*, un signorino; *canubiu*, un cagnuolo; *mariutia*, *negrutiu*, *orbetiu*, *fiiastro*; d'où l'on pourrait conclure que de pareilles altérations existaient déjà dans le langage parlé par les Latins à l'époque où ils fondèrent ces colonies.

Le pluriel se forme, non par l'addition de l' *s* au singulier, comme dans beaucoup d'autres langues européennes, mais par le changement de l'*a* en *e*, de l'*u* en *i*. Un grand nombre de noms finissent en *uri*, comme *juguri* de *jugu*, *noduri* de *nodu*, *fumuri* de *fuma*. Le valaque n'a pas de neutre; il emploie l'article, qu'il a tiré de *ille*; mais au lieu de le placer devant, il l'ajoute à la fin : *parinte-le*, il parente; *domnu'l*, il donno, *omu'l*, l'uomo; le féminin en *a*, *oa*; se termine en *é* au pluriel. Voici la déclinaison de *homme* :

N.	omu'l	oameni-i
G.	a omu-lu	a oameni-lor
D.	omu-lui	a oameni-lor
Ac.	pre omu-lui	pre oameni lor
V.	omu-le	oameni-lor
Ab.	de la omu-lui	de la oameni.

Ainsi, comme on le voit, les Valaques ont adopté les suffixes des Épirotes, mais avec addition de l'article italien. Les pronoms ressemblent à ceux de la langue italienne : *eu*, *tu*, *elea*, *densu*; *nei*, *voi*, *ei*; *nostru*, *vestru*, *loru*, *acest*, *acelu*, *unu*, *tot*, *nimene*, *amendoi*... Le superlatif et le comparatif se forment à la française : *mai bon*, *cel mai bon*; les numéraux sont identiques à ceux de l'italien jusqu'à *cento*, qui se dit *sata* comme dans le sanscrit. L'infinitif des verbes a quatre désinences, syncopées comme dans les dialectes de la haute Italie, en *à*, *è*, *e* muet, *ì*; en outre, il est toujours précédé de l'*a* comme le verbe anglais de *to*, par exemple *a cantà* chanter. Les Valaques ont perdu le futur simple, qu'ils remplacent par *voiire*, vouloir; mais ils conservent le plus-que-parfait : *eu avusem*, j'avais vu. Le passif se fait ainsi : *eu me vedu*, je suis vu; *el se vede*, il est vu; ils attachent, comme les Italiens, le pronom à la fin des verbes; *dami*, *dai*, *dali*, pour *dammi*, *dagli*, *danne*. Voir Eliade, *Parallelismu dul intre limba romena sci italiana*.

Dans le moldave, on dit encore *porta*, *bove*, *vacca*, *leo*, *lupe*, *volp*, *urs*, *passere*, *niegro*, *verdie*, *alb*, *vin*, *ær*, *argint*, *aux* oro), *fier* (ferro), *plumb*, *flore*, *uccis*, *domne*, *femaya*, *ferestra*, *herba*, *sordisce*, *vulture*, *magine*, *ciudad*, altérations peu sensibles

de *domine*, *femina*, *fenestra*, *herba*, *sorex*, *vultur*, *margo*, *civitas*; on trouve encore les verbes *cresk*, *floresk*, *nesk*, *schio*, pour *cresco*, *floresco nascor*, *scio*.

Ces colonies furent établies avant l'immigration des barbares; donc la langue qu'elles ont conservée avait déjà cours pendant l'existence de l'empire; donc nous arrivons encore par cette voie à la conclusion que la langue italienne n'est que le latin, tel qu'il était parlé dans les temps classiques et peut-être avant. Quel motif, en effet, pouvait engager un peuple, qui ne changea point de patrie, à renoncer à sa langue pour adopter celle des conquérants, d'autant plus que ceux-ci étaient peu nombreux et vivaient séparés des vaincus?

Après la corruption du langage, retardée par les écrivains, l'usage prévalut avec sa mobilité. Les mots latins devinrent italiens au moyen de ces changements que les grammairiens ont classés de la manière suivante : *protase*, lorsqu'on ajoute une lettre ou une syllabe au commencement; *aphérèse*, quand on la retranche; *apocope*, quand on supprime la finale; *syncope*, lorsqu'on supprime dans le milieu du mot une lettre ou une syllabe, par exemple, *ruggine* de *rubigine*, *parola* de *parabola*, *città* de *civitas*; *Po*, *venti*, *bontà*, *fare*, *misura*, *pesare*, de *Pado*, *viginti*, *bonitas*, *facere*, *mensura*, *pensare*; *épenthèse*, quand on introduit une lettre nouvelle, comme *pietra* et *fiera*, de *petra*, *fera*; *antithèse*, si l'on change une lettre : ainsi *diurnus*, *de mane*, *hordeum*, *vestro*, *radium*; deviennent *giorno*, *domani*, *orzo*, *vostro*, *raggio*; *métathèse*, quand on change l'ordre des lettres, comme dans *aer*, *luscinia*, *super*, qui se transforment en *aria*, *ussignuolo*, *sopra*; *antiphrase*, lorsqu'on donne au mot un sens contraire, comme *vir bonus* qui devient *birbone*. L'*euphonie*, c'est-à-dire la douceur de la prononciation, est la cause principale, peut-être la règle suprême de tous les changements.

Quelques mots ont passé directement du grec dans l'italien, qui dit *palla*, tandis que les Latins avaient fait *pila* de *palla*. Dans beaucoup de mots, la racine du latin n'a été conservée que pour les composés : ainsi l'italien a *costruire*, mais non *struere*; *condurre*, *addurre*, *produrre*, mais non *ducere*; *convoco*, *invoco*, mais non *voco*; *acclamare*, mais non *clamo*; *dipingo*, mais non *pingo*.

La belle forme du langage moderne ne s'est pas constituée subitement; la transition a été lente et pénible, comme l'attestent les œuvres des premiers écrivains. Si nous voulions recueillir dans ces auteurs, sans excepter Dante, leurs modes si différents des nôtres, et qui montrent leur inexpérience, nous y trouverions beaucoup de mots latins : *Dece*, *il libito fe licito*, *asperna*, *pretio*, *carpe*, *parco*, *cogitare*, *manduca*, *unqua*...; les pluriels *campora*, *ramora*, *palcora*, *nomora*...; des mots prononcés comme en latin, *umeri*, *triumphi*, *justo*, *jurare*; des changements de lettres, *resurressione*, *terso*, *penza*, *perzona*, *resprendente*, *stiaffo*, *stiena*, *dovunche*, *oblico*,

fragello, boce, forvici, paravole, brivilegio, fedita, adasio, Cicilia, savere, navicare, banno, granne, foi, mobole, rimore, sanza, neente, Deo, eo; ou bien des mots dont le genre est changé, les *sacramente,* la *fiore,* la *mare,* l'*oblia,* il *nojo,* il *sedio.* On trouve dans les œuvres de Dante *domando, velo,* et surtout l'article *lo* pour *il,* ou bien l'emploi continuel des désinences provençales en *anza, aggio.* Parfois les lettres sont transposées, comme *preta, grolia, impretare, grillanda, stormenti, gralimare, palora, frebae, aire;* ou bien on en supprime, comme dans *memora, desidero, manera, molesta, lussura, sciutto, scoltato, rede, pitafio, dificio, subitano, brobbio, propiamente, gioane, stribuire, douto;* d'autrefois on en ajoute de superflues, comme *triemare, boinità, Europia, superbio, istando, auccidere, ausare, aoperare, appruovare, puose, bascio, rasgione, tegnendo, vogliendo, cognosco, vuogli, adsai, ciptadini, ecceptiamo.* Tantôt on multiplie les diphthongues, comme dans *audire, tesauro, aulente, claudo, pausare, gaudere;* tantôt on change une des voyelles en consonne, comme *blasmo, claro, plangere, galdio, laldare, aldire.*

Syncopes étranges : *semmana, volno, pensrà, sen* (senza), *avan', soven', ca, foss', fi, fol, nul, venno.*

Mots allongés, surtout dans les finales : *partiraggio, rifitoe, piue, sarabbo, farajo, saccio, pietanza, coraggio* pour *cuore,* et *tue, mene, quici, mee.*

Les finales sont souvent altérées : *interesso, crimo, leggisto, pianeto, nomo, giovano, comuno, le porti, febbra, adessa;* et parfois on supprime la préposition : *dico voi, grazie voi sia, fa noi grazia,* ou bien on la prodigue : *in ninferno.*

La conjugaison des verbes est défectueuse : *spegnare, allegrere, parire, finare, sentere, abbassirsi;* Dante emploie *schermare, favorare, giojare, pentere,* et l'on trouve chez lui comme ailleurs *dissono, vedia, sentette, dicette, abbo, ei* (ebbi), *ablavano, avemo* et *avamo, sentimo, sappie, vinsono, parlasseno, passarebbe, io vorrebi avere, poria, dea,* et les participes : *feruto, falluto, pentuto, suto.* Ces participes sont employés souvent comme noms : Il *destinato,* il *gloriato,* il *pensato,* l'*imperiato, i falliti,* la *finita,* pour *destino, pensiero, gloria, impero, falli, fine;* cet usage a laissé dans l'italien moderne *il concordato, l'arbitrato, il giudicato,* et autres.

Beaucoup de mots de cette époque ne sont plus employés : *distanza, dolciore* et *dolzura, perdigione, bellore, increscienza, incominciaglia, usaggio, rancura, smagare, dottanza* et *dotta, vengiare, issa, grazire, amanza, gelore* et *gelura, sezzajo, primajo, tostano, prossimano, temorente, bontadioso, pensivo, allegranza, acceleranza, tristanza.* L'italien moderne a rejeté aussi les affixes dans *fratel-mo, moglie-ma, casa-ta, signor-so.*

Les vers, outre le manque d'harmonie, étaient gâtés par des cacopho-

nies, des diérèses forcées ou de rudes contractions. La rime était mal déterminée ou servie par des mots altérés ; ainsi *ora* rimait avec *ventura*, *destro* avec *presto*, *lusinga* avec *rimanga*, *pietate* avec *matre*, *morte* avec *racolte*, *luna* avec *persona*, *ottima* avec *cima*, *majesta* avec *gesta*.

E men d'un mezzo di traverso non ci ha :
Che andate pensando sì voi sol tre ? (DANTE.)

Chi bestia, chi sgraziato, chi cattiv'è,
Chi sciocco, chi invidiato sempre vive ? (MEO ABBRACIAVACCA.)

J'ai toujours soutenu qu'il fallait, pour les origines des langues, étudier beaucoup les dialectes ou leurs transformations ; j'ai trouvé dans la première des langues romanes et le milanais plusieurs mots qui ne sont pas entrés dans l'italien commun à la Péninsule. Dans le provençal, *au* se prononce comme *o*, *ou* comme *u* en italien, *que* comme *che*, et l'*r* finale ne se fait pas sentir.

PROVENÇAL.	LOMBARD.	ITALIEN.
Anen !	Andem !	Suvvia !
Apazimar	Padimà	Calmare
Barboutir	Barbottà	Brontolare
Blos	Sblusc, biot	Pelato, nudo
Boul	Buj	Il bollore dell'acqua
Bufar	Boffà	Soffiare
Caler	Calà	Mancare
Coumoul	Coumoul	Colmo
Couro ?	Ch'ora ? (dans le comasque)	Quando ?
Cremar	Gremà	Abbronzare
Degaugnar	Sgognà	Burlare
Denascoundons	Denescondon	Di nascosto
Descargar	Descargà	Scaricare
Descatar	Desquatà	Discoprire
Druc	Derusc	Ruvido
Enlusir	Lusì	Splendere
Entamenar	Intemnà (dans la Valteline)	Rompere
Fau	Fo	Faggio
Gauzar	Golzà	Ardire
Grev	Grev	Pesante
Ma què	Doma che	Solamente
Mouc	Moc	Mortificato, Moggio
Nagum	Negum (dans la campagne)	Nessuno
Nek	Gnek	Uggiato
Panat	Panàa	Picchiettato de lentiggini
Pass	Pass	Appassito
Rabent	Rabin	Furioso

PROVENÇAL.	LOMBARD.	ITALIEN.
Ram	Ram	Il fogliame
Rapuga	Grap d'uga	Grappo d'uva
Rebatt	Rebatton de sò	Ferza del sole
Rescondù	Scondù	Nascosto
Roumadan	Rabadan	Baccano
Rusca	Rusca	Scorza
Secoutir	Secudì	Scuotere
Segur !	Sigur !	Certamente !
Tavegear	Tapascià	Sgambettare
Tos	Tos	Ragazzo
Trid	Trid	Gratuggiato
Trigar	Trigà	Acquietare
Verziadura	Inviziadura	Smorfia, leziosaggine.

Les Milanais, en général, emploient, à la manière des Provençaux, *em* pour *abbiamo*, changent la finale *ro* en *er* (*sepolcher*, *noster*), suppriment l'*r* finale des infinitifs (*vedè*, *senti*, *parlà*), terminent en *aa*, *ii*, *uu* les participes (*lavaa*, *servii*, *poduu*), et prononcent le *t* comme *d*; ils ont aussi les suffixes *t* et *s* (*vestiss*, *vedett* pour *vestirsi*, *vederti*), et disent, comme les Provençaux, *no poss*, *voress*, *fussen*, *tornassen*, *vegnissen*, *sepellissen*, *trop poch*, *inanz*, *denanz*. Lorsqu'on se trouve au milieu du peuple de Marseille, on croirait entendre des revendeuses et des portefaix lombards plutôt que des Français.

Mais avons-nous des preuves que les dialectes existaient déjà dans le treizième siècle ?

Dante, entre les années 1314 et 1318, composait le premier livre du traité *De vulgari eloquio*, qu'il suspendit ensuite ; plus tard il écrivit le second, mais sans le terminer, laissant interrompue à moitié la démonstation qu'il s'était proposé de donner au commencement du chap. XIV. Après avoir traité des stances dans le second livre, il aurait peut-être démontré, dans le troisième, la structure de la *canzone* et de la *licenza* ; puis, dans le quatrième, il devait s'occuper des rimes, surtout des ballades et des sonnets ; peut-être encore aurait-il fait un cinquième livre sur les] œuvres de plus longue haleine. En somme, son travail est une poétique, écrite au point de vue de la langue poétique, ce que ne devraient pas perdre de vue les auteurs qui en font la base de théories sur le langage commun.

Or, même à son époque, Dante connaissait quatorze dialectes en Italie: *Ad minus quatuordecim vulgaribus sola videtur Italia variari; quæ omnia vulgaria in sese variantur, ut puta in Tuscia Senenses et Aretini, in Lombardia Ferrarienses et Placentini, nec non eadem civitate aliqualem varietatem perpendimus. Quapropter si primas et secundarias et subsecundarias vulgares Italiæ variationes calculare*

velimus, in hoc minimo mundi angulo non solum ad millenas loquelæ variationes venire contigerit, sed etiam ad magis ultra. Il cite quelques phrases de chacun, mais telles qu'elles servent peu à ce traité. Nous pouvons en recueillir d'autres vestiges.

Dante vante beaucoup le dialecte sicilien pour l'opposer au toscan; mais il paraît hors de doute que les poésies des Siciliens que nous avons citées plus haut sont en italien, comme le prouvent des manuscrits dans lesquels le dialecte de l'île est imité plus fidèlement. Vigo d'Acireale a trouvé des vestiges évidents de sicilien avant l'année 1000. Une charte, probablement de 1153, publiée par Morso dans la *Descrizione di Palermo antica,* 1827, ressemble beaucoup au dialecte d'aujourd'hui :

Eu Leon Visianos, cum la madonna mia muglere et Nicolao lu meo legitimo figlo, cum lo nomu di la santissima chruci, cum li manu nostri proprj scrivimo insembla cum lu meo figlo Nicolao, cum tutta la bona nostra voluntati et intetioni, senza dolo alcuno, la presenti cambio et permutationi chi fazo cum li nostri possessioni, li quali sonno siti et positi a la citati vecha a Palermo a la Riminj menzo di ximbeni di la parti di fora di la parti di Xaleas, chi confina cum lo muro de la parti, de menzo jorno di lo venerabili fratri Efthimio, abbati di lo monasterio de Sancto-Nicola de Xurcuri, et cum li soy venerabili fratri, dugno ad vui et alo ditto monasterio la ditta casa cum tuti li soy raxumi et justi pertinentj, senza alcuno contracto oy contradictionj : li quali chi sunno a lo ditto tenimento di casa altri casi terragni setti ali quali chi esti la paglarola et lu puzzu, et cum lu puzzu et cum lo so jardino cum li soi arbori a mezo, ecc.

Barbieri, dans l'*Origine della poesia rimata*, chap. XI, rapporte le commencement d'une *canzone* en sicilien, du roi Enzio :

Allegru cori plenu
Di tanta beninanza
Suvvegnavi, s'eu penu
Per vostra inamuranza,
Chil non vi sia in placiri
Di lassarmi muriri talimenti
Chiu v'amo di buon cori e lialmenti.

Il en cite une autre de Stefano, protonotaire de Messine, qui vivait vers l'an 1250; elle commence ainsi :

Pir meu cori allegrari
Ki multi longiamenti
Senza alligranza e joi d'amuri è statu.

Mi ritorno in cantari,
Cà forsi levimenti
Da dimuranza turneria in usatu
Di lu troppu taciri.
E quandu l'omo a rasuni di diri,
Ben de' cantari e mustrari allegranza;
Cà senza dimustranza
Joi siria sempri di pocu valuri.
Dunca ben dé cantar onni amaduri.

Di Gregorio fit imprimer une chronique en vieux sicilien, de 1279 à 1282, et qui se trouve manuscrite, avec un meilleur texte, dans les mains de Saint-George Spinelli à Naples; elle commence ainsi: «Quistu « esti lu rebellamentu di Sichilia, lu quali hordinau effichi fare mis« ser Johanni di Prochyta contro lo re Carlo. » Di Gregorio la croit de cette époque; mais tout porte à croire qu'elle est postérieure, bien qu'elle soit ancienne; on y trouve tous les germes des idiotismes modernes de Sicile : « Multu corrucciatu in visu (Procida esortava a) « non lassari quista cussi fatta imprisa, cussi grandi... Lu papa lu « conuxia, e ricippilu graziosamenti. » *Conspiratio Johan. Prochytæ ex bibl. script. qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere, a Rosario Gregorio edita; Panormi*, 1791.

Des mémoires racontent la chute de la foudre sur la tour de la vieille cathédrale de Messine, janvier 1371 :

Lu eternu summu fachituri Deu si servi di causi secundi, comu puseri (avant'ieri) nocti la I. di jannarui lu grandi tronu chi affirau (colpi) lu mirgulatu (1) di la clesia di San-Nicolau undi mintemmu lu stendardu di lu conti Rueri, cadiu grandi maramma, e sintendu comu terremotu di sopra cadutu, vittimu uni spatuni a dui mani longu plui di sei mani, uno cannolu di plumbu e xx sextarj dinaru di Sarachinu, riparammo li cosi di la clesia : fattu jornu videmmu lu spatuni cu lauri, e scriptu di dui parti di memoria antica a manu cu cruchi comu zoè † *Virgo Maria Messanæ tuæ memento* † *fixi mater protectionis confirmatæ memento* † *me libera famulum tuum Jacob. Saccanum, et Messanenses omnes qui indefexe pro fide s. pugnant* ††† tali quali distinduti in lungu e traversu, in lu cannulu de plumbu esti cosa di notabili, zoè in carta picurina in longu pur... discriptu di lu spatuni esti una supplicationi o lu conti Rueri, significandu li grandi afficioni chi si patia cu li tirannj di li auchisi Sarachini, supplicandu lu dittu conti acciptari lu axiliu pri amuri di la santa Cruchi, chi esti lu stipsu standardu qui avemu ci offiriscinu la chitati e se stipsi cu li substantj, significandu li quali-

(1) Cette racine, perdue dans l'italien, s'est conservée dans le *marguillier* des Français.

tati di la chitati, lu valuri in tempu di li servi, lu scumpighiu di li Cartaginisi, e tinendu fidi a Maria di la sua protectioni di spelli (espellere) li nimichi di nostra s. fidi comu vincheru li Bulgari e libiru fichiru Arcadio e autri cusi nutabili, chi mai mancau la s. fidi comu di s. Paulu fina a lu presenti : sti così li desimu a lu honorabili archiepiscopu quali multu si placiu : li danari Sarachini si spendinu a la maramma e a la clesia, puru si sentiu la matina chi lu stissu trono bruxau parti di cannitu et muru de la casa di s. Silvia, e bruxau puru li panni di la cappella e pri miraculu nun tuccau lu focu la statua di la ditta S. La sicuta timpesta cu sti trona terribili prisaju lo già notu casu di Mastru Tumau di Franza chi auchidia a lu signuri re Fidericu di Aragona chi Deu sempri filichitati, e lu michidari esti in li turmenti dissi si vardassi di la Catania, pari chi Deu esti cu li frazelli a li mani pri li grandi piccati.

† Esti fidilimenti trascriptu cumu sigillatu si vidi za appicchiatu. Eu presbiteru Antoniu Pizziniga † (La Farina. *Messina e i suoi monumenti*).

Un essai antérieur offrirait le procès pour tentative d'assassinat sur Frédéric II, si les réponses n'étaient pas dénaturées par le notaire.

La Chronique de Villani pourrait être un document du dialecte napolitain; mais elle fut remaniée par Léonard Astrino de Brescia en 1626, sous le prétexte de *quello alla prima composizione restituire*. Dal Pelliccia (*Raccolta di varie cronache e diarj ed altri opuscoli appartenenti alla storia del regno di Napoli*) cite l'acte notarié suivant, de 1208, dans lequel on trouve la forme de ce dialecte :

In nomine Salvatoris Christi, anno millesimo ducentesimo octavo, regnante imp. Federico.

Io notaro Juanne Coriale sungo stato chiamato, e preato per parte de lo honesto homo per nobiliu Jennaro Siripando, como lo suo fratello carnale si morio da quista vita priesente et sa sibiito ad Sancta-Maria Muntana, confine con S. Restituta, ad pedi l'autaro majore. In quille autaro erge multi indulgencie : lo dì de S. Spirito culpe et pene; e lo dì de pasca sourrectione et li quattro dominiche del majo, culpe et pene .. Et dicto Antonio Siripanno, morto di quista vita presente, si lassa tri misse la simana in dicta cappella, et lassange lo anniversario doppio, et enge donao tricento ducati l'anno; et enge un rolato dui tummule de pane, et barile quattro de vino per anima de cunctorum heredes et successores sive peragnomen casa Siripanno, etc.

Ajoutons ce ban du roi Ladislas :

Banno et comandamento per parte de monsignor lo re Lanzolao re di Sicilia, etc., che Dio lo salva e mantenga, etc. de lo vicemiraglia de lo ditto Riame per parte de la maiestà de lo ditto segnore

Re che ben se guarde omne pescator che va pescanno che non pescano a li mari de S. Pietro ad Castello senza licenzia de li gabellotti ad pena de uno augustale per uno, e chi lo accusa ne avrà lo quarto.

Le chroniqueur Mathieu Spinelli, dont nous avons parlé, offre un ancien échantillon du napolitain; dans la vie de Cola Rienzi, de laquelle nous citerons quelques passages, nous trouvons un vieux document du dialecte romain. Jean Villani met dans la bouche de beaucoup de ses personnages leur idiome national, et fait dire aux habitants de Sorrente à Roger de Soria :

Messere l'ammiraglio, come te piace, da parte del comune de Surienti, istipati quisse palombole, et prindi quissi augustarj per uno taglio de calze, e piazesse a Dio, com'hai prese lo filio, avessi lo patre.

Mazzocchi (*De cathedralis ecclesiæ neap. semp. un.*) parle d'un grand nombre d'inscriptions en dialecte napolitain du quatorzième et du quinzième siècle, et dit même qu'on les faisait presque toutes dans ce dialecte, bien qu'aujourd'hui on en trouve très-peu. Un petit tombeau qu'on voit à Naples sur la place de Saint-Pierre martyr, en a une de 1361; ce sont douze vers écrits autour d'un squelette, qui porte une double couronne, le faucon sur une main et le leurre dans l'autre; les voici :

Eo so la morte, chachacio (*che caccio*)
sopera voi jente mondana
amalata e la sana
dì e note la perchaccio
no fugia nesuno ine tana
p. scampare de lo mio lactio
che tucto lo mundo abractio
e tucta la gente umana
perchè nessuno se conforta
ma prenda spavento
ch eo per comandamento
de prendere a chi ven la sorte
siave castigamento
questa fegura de morte
e pensavie de faro forte
in via de salvamento.

Au côté gauche, on voit un marchand, qui, versant un sac d'argent sur l'autel, établit ce dialogue avec la Mort :

Le March. — Tuto te volio dare se me lasi scampare.
La Mort. — Se tu me potisse dare quanto se pote ademandare, no te scampara la morte se te vene la sorte.

La bordure porte ce qui suit :

✠ mille laude factio a Dio patre et a la santa
Trinitate che due volte me aveno
scampato e tucti li altri foro annegate.

Franciscbino fu dr. Brignale feci fa-
re questa memoria ale m. ccclxi de
lo mese de agusto xiiii indiccionis.

Vermiglioli a publié une loi somptuaire en pérousin, recueillie dans les statuts, dont la traduction en langue vulgaire fut ordonnée en 1322. Nous la citerons, comme un témoignage curieux des coutumes :

De le femmene portante en capo corona e certe altre cose, et de le mancie da non dare.

Nulla femmena ardisca overo presuma portare ne recare en capo corona, overo ghirlanda, anlegatura, overo entrecciatura doro, overo dargento, overo de margarite, overo pietre pretiose, ne enalcune pangne overo vestemente ne enalcuna parte del corpo alcuno ornamento. Sciactate (*eccettuate*) le pectorelle e betone dauro overo dargento e fregie aurate overo enargentate, glie quaglie portare possano a tanto chentratucte (*che tra tutte*) non passeno la somma de dieci libre de denare : ma salcuna contrafarà, sia punita de facto per glie segnore podesta e capetanio en cento libre de denare per ciascuna fiada, e ciascuno possa el contrafacente denuntiare e accusare; el nome de l'acusante overo denuntiante sia tenuto en secreto, e la podesta e 'l capitanio siano tenute enquirire sanza alcuno promotore e de cio expressamente se deggano sciendecare. Possano enpertanto le femmene portare scagiale doro overo dargento senza pena, a tanto che non passe la somma per comuna stima trenta libre de denare. E che nulla persona ardisca dare ad alcuna femmena, e a nulla chentrasse monesterio, e a nullo chierco el quale dicesse messa, alcuna mancia, pena de cento libre de denare per ciascuno contrafacente.

De glie ariede e fregiature e cierte pagne da non portare, et de le mancie vetate e corone.

A schifare le spese inutile le quale continuamente se faceano per glie citadini e contadine perusine, statuimo e ordinamo per lo presente capitolo ch'en perpetuo varrà, alcuna cosa nonostante chanullo maschio overo femmena de quagnunque conditione e stato degneto prehemenentia overo grandezza, sia citadino overo forestiere, contadino overo destrectuale, sia lecito dal dì doggie ennante portare overo recare alcune fregiature, corone, entrecciature, overo alcuno fornemento en pagne, overo vestemento en capo, overo capuccio, overo endosso dauro, dargento, perle, pietra pretiosa, cristallo, vetrio, ambra, smalto de quagnunte spetia, forma overo materia, overo de seta, salvo che sia licito a ciascuno volente portare a petto overo a maneche, pectorelle, botone ennaurate overo argentate, e centure

como aloro parra senza pena. Atanto che quello che dicto et dele pietre pretiose nonaggia luoco en le pietre en le quagle se portassero en gli aneglie. E salvo che sia licito ale femmene fregiatura portare e ornamenta de valore e de stima de ventecinque libre de denare e non de più per alcun modo so la pena predicta. Anco che a nullo maschio ovvero femmena sia licito vestire overo vestementa de nuovo fare, se non duno panno de lana, tanto d'uno colore overo de doje al più, a tanto chi de doje pangne di diverse colore vestementa farà per lo tempo che deje venire, fare non degga ne possa se non tramezzata per lato siche tanto sia duno panno quanto de laltro a mesura. E questo deglie vestementa non deglie fodere aggia luoco. E che nulla femmena dela cita overo del contado overo destrecto de Peroscia overo daltronde, ardisca overo presuma portare endosso ne fare fare panno alcuno scollato da la forcella dela gola en giù, ne alcuno panno trastagliato, glie quaglie pangne de nuovo se fecessero ne alcuna gonella longa più duno braccio al braccio de la canna oltra la longhezza dela femmena dala gola en giu, ne alcuna gonella traginare posa, ma essa facciano assossata (?) ne etìandio mantello alcuno traginare possa, che ne portare ne fare fare possa alcuno agiubato, se non sotana in tonda, nè portare possa alcuno velluto overo tararesco (*tartaresco?*) overo alcuno panno denante diviso overo aperto? Ma se alcuna femmena contrafarà en le predecte cose overo en alcuna de le predecte cose, en cinquanta libre de denare per ciascuna fiada sia condannata. E le predecte cose, le quaglie deglie pangne e agiubate decte sonno, aggiano luoco en queglie glie quaglie de nuovo se facessero e non en glie già facte. La quale condannagione el marito de la somma de la dota de la moglie pagare sia costrecto. E en caso de restitutione de dote tanto meno restituire se degga dela dota quanto prendera la condannagione sopradecta. E che nullo marito possa ne degga à la moglie sua alcuno ariedo doro overo dargento, so la dicta pena de facto da lerede da togliere. E cotale legato overo relicto de cotale ariedo doro overo dargento non vaglia nè tenga, ma sia per essa ragione nullo. E nullo sartore, overo orfo, overo merciajo, overo alcunaltra persona, possa overo degga so la decta pena esse entrecciature, corone, overo fregiature, overo fornementa, overo pangne, cuscire fare, overo lavorare, overo apiciare, overo ponere, so la decta pena. E de le predecte cose ciascuno essere possa accusatore, e aggia la meita del bando, e credasi al saramento de lacusatore con un testimonio. A tanto che le predecte cose non s'entendano en gl i e scagiaglie overo centure desse donne a le quaglie sia licit o de portare esse centure e scagiaglie de valore de trenta libre de denare, e non da... en su so la decta pena. Fuor de ciò statuimo e ordenamo che dal di doggie ennante nulla persona sia licito cusì citadina o contadina, overo destrectuale de Peroscia, overo forestiere, maschio overo femmena, dare overo donare palese-

mente overo secretamente, tacitamente overo spressamente, per se overo altre, alcuna mancia overo dono, denare, facola overo cera, overo altra quagnunque cosa adalcuno chierco overo religioso, overo femmena religiosa, overo adalcuna femmena quando se maritasse, overo andasse, overo fosse gita poi a marito, overo quando entrasse monesterio overo se volesse, overo quando el chierco overo religioso cantasse messa overo religione entrasse. E chi contrafarà sia punito per la podesta e capetanio en cento libre de denare. E de le predecte cose tucte e ciascuna in questo capitolo contenute, la podesta, el capetanio e loro offitiaglie, en la pena de cinquecento libre de denare a loro da togliere al tempo delloro sciendecato, sieno tenute ciascuno mese doje fiade almeno fare enquisitione per le porte et per le paroffie dela cita e deglie borgora palesemente overo secretamente como adesse parra per loro offitio con promotore e senza a loro volonta alcuna cosa nonostante. E niente meno dele predecte cose tucte ciascune una fiada el mese siano tenute per la città e per glie borghe de Peroscia fare fare glie bandementa, e mandare ofitiaglie e fameglia e uno deglie suoje notarie ciascuno di de domeniche e de feste a la chiesia degli Beate Domeneco Francesco e Augustino, e ale perdonanze e aglialtre luoche duo sira concurso de gente, a cercare e vedere se troveronno alcuno overo alcuna portare alcuna cosa contro la forma predecta, el cuie aspecto overo relatione sia avuta per piena prova. E de la sua relatione sia licito ala podesta e al capitanio contrafacente punire en le predecte pene e aggiano e avere deggano per salario dele predecte cose dodece denare per libra de queglie deglie quaglie faronno condannagione e faronno fare el pagamento al masajo del comuno de Peroscia en pecunia numerata senza alcuna pulizza. E che glie segnore priore delarte presente siano tenute pregare e supplicare a messer lo vescovo de Peroscia che la scomunicatione faccia e fare faccia per tucte le chiese e glie rectore delle chiese dela cita e del contado de Peroscia contra tucte e ciascune glie quaglie contrafacessero en le predecte cose. E che nulla puella piccola overo grande ne eziandio maschio possano fare ne portare corone le quaglie sonno usate de far portare per la città aquistando pecunia a pena de quaranta solde de denare per ciascuno controfecente en ciascuna fiada, essere possa ciascuno accusatore.

Frère Mariano, en 1431, écrivit en siennois son voyage dans la Terre sainte; mais nous avons, de l'année 1361, les statuts des orfévres, extraits de la bibliothèque publique de Sienne par Gaye, *Carteggi d'artisti*, I, 50. En voici quelques paragraphes :

Che non si fundi ariento altrui per le buttighe.

Ancho providero e ordinaro che nullo maestro lassi in sua bottiga fòndare a niuna nè lavorante nè a gignore, ariento nè oro senza li-

centia espressa del rectore e suo consiglio. Possano e lavoranti e gignori fòndare nella bottiga de' loro maestri con loro licentia. E se niuno maestro contrafacesse, sia per lo rectore condannato in diece lire di denari per ogni volta, il garzone e il lavorante in soldi dieci per ciascuna volta, e le dette condennagioni pervengano nele mani del camerlengo dell'arte, e il camerlengo gli converta in bene dell'arte.

Che neuno possa mèttare vetri o pietre contraffatte in anella o in altre cose d'oro.

Ancho providero e ordinaro che, conciossiachè molti homini per ingannare l'uno l'altro, e massimamente quelli che non conoscono le pietre fine, potrebbero essere ingannati; providero e ordinaro, che niuno orafo nè sottoposto all'arte degli orafi possa nè debba mèttare nè fare mettàre in niun anello d'oro nè in altro lavorio d'oro niuno vetro nè altra pietra contraffatta per verun modo, nè per alcuna cagione, sotto pena di diece lire per ciascuna pietra overo vetro, et per ciascuna volta che sarà trovato, ecc., ecc.

Tozzetti Mazzoni (*Origini della lingua italiana*, Bologne, 1831), vante beaucoup le dialecte bolonais, en s'appuyant sur Dante; il ajoute, p. 1111 : « Un des plus anciens documents que l'on ait conservés du noble idiome bolonais, est, à mon avis, la lettre adressée au marquis Maorello Malaspina, qui fut écrite en 1297. » Le voici :

Al nobelle e al savio e posente mis. lo marchexe Maorello Malaspina honorevolle podestà e capitanio generale de guera del chumuno e del povolo de Bologna, Zame de mis. Aldrovandrino di Symipuzuli e Paolente Dipananisi, capitani del castello de Savignano, ve se mandano raccomandando. Conta cossa sia a vui mis. (*siavi conto*) che di domenega Zoane de mis. Landolfu de la capela de s. Apolito e Zoane dal lotino de la capela de Santa-Maria Majore si ferno grande romore, in somo e dagandosse de la pugne l'uno al altro in suso lo volto, e per questa rissa sinfo (*si ne fu*) grande romore in lo borgo del castello di Savignano, e loro miseno a sagramento e confessorno che quisi era la verità per esso sagramento, e sovra goderno a loro de termene a fare soa defessa e nessuna nonanfatta, etc.

Il cite encore d'autres exemples, surtout à la page 909; mais ils sont toujours de personnes qui s'ingénient à écrire en toscan. Le *Vocabolarista bolognese, nel quale con recondite historie e curiose eruditioni si dimostra il parlare più antico della madre degli studi come madre lingua d'Italia* (Bologne, 1660, in-12 de 272 pages), est un petit livre très-curieux.

Une inscription frioulaise est gravée sur la base du clocher de Reclus près de Forogiulio; la voici :

> MCIII XP. DM. fo començat lo tor de Reclus lo primodi de gugno Pieri e Toni so fradi di Yja.
>
> C'est-à-dire : 1103 Christi Domini, fu cominciato il campanile di Reclus, il primo giorno di giugno. Pietro e Antonio suo fratello di Uja.

Bianchi, dans les *Documenti per la Storia del Friuli, dal* 1317 *al* 1335 (Udine, 1844), a extrait des archives des notaires d'Udine ce fragment en langue frioulaise, du commencement du quatorzième siècle :

> En ce temp e in ce pericul nô sin, tu lu pus vedi : in lu qual, benchè assai voltis jo ti ebe avisat di chiossis inusitadis, nugledimeut chest, lu qual al presint ti scriv, è sì fatt, che mai denant dririo non fo uldit, ni cognossut. Benchè jo ebe vidut a miò timp chiossis assai; nugledimeut chel el qual jo ti scrif non compari in cheste etat une al plui l'è vignut. Benchè denant dririo jò ti ebe avvisat dal fat miò, nugledimeut chel el qual jo soii pur scriviti vuè, è chiosse la qual tu cognoscerès grandmenti pertignì al to honòr.

Le dialecte génois est fort étrange. On raconte qu'un commissaire refusa de signer la feuille de route d'un citoyen pour Cogoleto, attendu qu'il ne savait pas représenter par des lettres la bizarre prononciation de ce nom. Un notaire, en 1110, dût éprouver la même difficulté, car il n'indique pas le nom de plusieurs témoins, *quorum nomina sunt difficilia scribere* (Mon. Hist. patriæ, *Chart.* II. 186).

Mathieu Molfino conserve, d'auteur inconnu, quelques poésies manuscrites en dialecte génois, qu'on place entre les années 1270 et 1320 (SPORTONO, *Storia letteraria della Liguria,* tome I, p. 283).

Une de ces poésies, qui célèbre la victoire remportée en 1294 à Lajazzo, commence ainsi :

> L'alegranza de le nove
> Chi noamente son vegnue
> A dir parole me commove
> Chi non son de ese taxue...
> Quelli se levan lantor
> Como leon descaenai
> Tutti criando alor alor...
> Ben fè mestè l'ermo in testa,
> Sì era spessa la tempesta;
> L'aere pareia nuvelao...
> Correa mille duxenti
> Zunto ge novanta e quatro.

Or ne sea De lodao,
E la soa doze maire
Chi vitoria n'ha dao...

Quelques vers, pleins de gaieté, chantent les marrons :

Non trovo in montagna
Mei fruto da castagna ;
La qua s'usa, zo se dixe,
Ben in pu de dexe guise ;
Boza, maura, cota e crua, ecc.

Parfois l'auteur s'élève au ton sérieux, lorsqu'il déplore les maux causés à la ville par l'absence de toute justice :

Quando hom ve raxon mancà
Per citae e per rivera,
E mandrin andar in schera...
E chi pu po agarapar
Ne va con averta ihera (*aperta cera*).

Ou bien il censure le luxe, surtout à l'occasion des mariages :

La testa s'orna deste spose
De perle e pree preziose ;
Le vestimente son dorae...
Le done chi ghe son vegnue
Tutte son cose cernue,
E paren pu, come se dize,
Contesse o grande emperarise.

La *Çittara zeneise* de Jean-Jacques Cavalli donne comme ancienne une ode de Barnabé Cicala Cazero, dont le ton ferait croire qu'elle appartient à l'époque des troubadours :

Quando un fresco, suave, doçe vento
A ra saxon ciù bella, a ra megio
Treppà intre fœugge sento
E pà ch'o spire amò ;
Me ven in mente quella
No donna za ma stella,
Quando ro ventixœu ghe sta a treppà
Dent' ri cavelli e ghe ri fa mescià.

On trouve dans Raimbaud de Vaqueiras, troubadour du douzième siècle, un tenson en forme de dialogue entre l'auteur et une dame génoise, qui lui répond :

Jular, voi no se corteso
Che me charcheai de chò (1)
Che niente non faro
Anche fosse vos a peso (2),
Vostr'amia non sarò
Certa ja ve schernirò;
Provensal mal agurano,
Tale noja ve darò,
Sozo, mozo, escalvado,
Nè jà voi non amarò
Ch'ec un bello mario,
Che voi no se, ben lo so (3).
Andé via, frar, en tempo megliorado.

Le *Vocabolario genovese latino* est précédé de quelques morceaux écrits dans le dialecte génois, de divers siècles; l'auteur a voulu démontrer que ce dialecte, à l'origine, était semblable à l'italien, dont il s'éloigna dans la suite. Les passages qu'il cite ne confirmeraient pas son assertion; et puis, s'ils ressemblent à l'italien, comment prouver qu'ils sont en dialecte?

Augustin Olivieri, dans les *Carte manoscritte per la storia genovese* (1855), cite un discours du 25 avril 1441, ainsi conçu : « Segnoi, « la caxum de la convocacium vostra è quella che voi odirei. Za lungo « tempo se parlao e asse morte vote de le cose de Napoli, e vegnan- « dose a strenze questa materia, lo ultimo giorno de lo meize de de- « cembre passao, fo fatto grande consejo per determinar se se doveiva « sovegnir ali perigli de lo reame o no : in lo qual consejo fu vensuo « che non era beni per alcuna via determinar nè lo sì nè lo no, etc. » C'est une preuve que ce dialecte s'employait aussi dans les affaires d'État.

On peut trouver d'anciens vestiges du vénitien dans Gamba, *Serie degli scritti impressi in dialetto veneziano*, 1832. Une inscription sur l'angle extérieur de la salle du trésor de Saint-Marc, près de la porte de la Carta, paraît être du douzième siècle, d'après la forme des caractères :

L om po far e die in pensar
E vega quelo che li po inchontrar.

Cette inscription sépulcrale est plus certaine :

MCCLXIX de sier Michel Amadi Franca per lu e per i so heredi.

(1) Che mi cercate di ciò.
(2) Vi fossi anche a peso, vi displacessi.
(3) Che ho un bel marito, che voi non siete, ben lo vedo.

Dès l'année 1221, le doge Zian publiait une défense de naviguer à Soria, ordonnant *in publico legi et exponi* VULGARITER *dantes intelligere omnibus qui contravenire præsumserint.* Nous avons des traductions de traités conclus avec des Arabes et des Turcs de 1220, 1225, 1244; *Orme antiche.*

Nous avons des chroniques manuscrites antérieures au quatorzième siècle (FOSCARINI, *Letteratura*, II, 116, 181); dans le siècle suivant, ce dialecte se perfectionna d'autant plus qu'il servit à la rédaction des actes publics et des Assises de l'empire de Romanie. Les statuts vénitiens, traduits en langue vulgaire dans la moitié du quatorzième siècle, existent dans la bibliothèque de Saint-Marc; ils sont indiqués au n° 30 du catalogue imprimé, mais on le comprend difficilement aujourd'hui. Il s'y trouve un éloge de Venise en quatrains, dont la dernière strophe porte le millésime:

Mile corendo a ventidò de marzo
Cun ani quatrocento e vinti, etc.

L'inscription contre Baïamont Tiepolo de 1310, qui se retira plus tard dans la villa Melzi, sur le lac de Côme, est ainsi conçue:

De Bajamonte fo questo terreno,
E mo per suo iniquo tradimento
Posto in comun et per altrui spavento
E per mostrar a tutti sempre seno (*senno*).

Cette autre, en l'honneur de Murano, est de la même année: « Correndo m ccc x indicion VIII in tempo de lo nobele homo messer « Donato Memo honorando podesta de Muran, facta fo questa Ancona « de miser San-Donado. »

La suivante, digne d'attention à différents points de vue, se trouve dans le vestibule de l'Académie des beaux-arts:

In nome de Dio eterno et de la biada verzene Maria in I anno dela Incarnation del nostro mixier Gesù Xto MCCCLVII adi XXV de zener lo dì dela convertion de s. Polo cerca ora de brespero fo gran teramoto in Venexia e quasi p. tuto el mondo, e caze molte cime de campanilli e case e camini e la glesia de s. Basejo, et fo si gran spavento che quaxi tuta la zente pensava de morir, et no ste la tera de tremar circa dì XL e puo driedo questo comenzà una gran mortalidad et moria la zente de diverse malatie e nasion, alguni spudava sangue p. la boca, e alcuni vegneva glanduxu soto li scaii e al mezere, e alguni vegnia lo mal del carbon p. le guaine, e pareva che questi mali se piase l'un dal altro, zoè li sani da l'infermo, et era la zente in tanto spavento chel pare non voleva andar dal fio nè 'l fio dal pare, e durà questa mortalitade cerca mexi VI, e si se diseva

comunemente chcl jera morto dele do parte una dela zente de Venexia e a questo tempo se trova eser vardian de questa scola messer Piero Trevisan de Barbaria.

En voici une autre, de l'année suivante, en caractères gothiques, qu'on voit dans l'école de Saint-Jean-Baptiste, sous un bas-relief qui représente des pénitents agenouillés devant le saint :

MCCCXLVIIII fo fato questo lavorier p. misier lo vardian (*lo guardiano*) de la scola de miser sen Zane vangelista e per li soi compagni e deli beni dela scola e con laida (*con l'aita*) d. li nostri frari e fo fato con voleta (*volontà*) del nobele omo misier Jacomo Badoer dito da Peraga prior del dito logo e con cosentimento dei nobeli omeni misier Marin Badoer de sen Jacomo del Orio e miser Mari Badoer de Sentostina (*di Sant' Agostino*) e miser Zani Badoer dito da Peraga e miser Mafio Badoer de Sentostina et miser Felipo Badoer e miser Albetin sofrar (*suo fratello*) tuti cavi e patroi (*capi e patroni*) del dito logo e p. sier Botolamio dit Mazuco pcolator (*procuratore*) del sovra dit mis. lo prior.

Génin, à la suite de son édition de la *Chanson de Roncevaux*, p. 503, a publié des fragments de ce poëme en vénitien, où beaucoup d'italianismes sont mêlés au vieux français.

Le changement du *g* en *z*, aujourd'hui commun dans le vénitien, est certainement d'usage ancien, puisqu'on trouve dans une inscription païenne, ζουλιαε pour *Juliæ* (*Corpus Inscr. Græc.* n. 6710), et, dans les inscriptions chrétiennes, souvent *Zesus* pour *Jesus* (BOLDETTI, p. 194, 205, 208, 266).

Dans les Archives générales, le premier acte publié en dialecte vénitien est de 1332 :

Messer lo doge faxe a saver che li signori de la Scalla, lo marchesse de Ferrara, e li signor de Mantoa, aliqual la signoria avea mandado so messi per segurtade dela strada de Po, a resposto e promesso ala segnoria che li xe parejadi, e vol che tuti mercadanti e mercadanthie possa andar e vegnir seguramente e senza algun dubio per la dita strada del Po, segondo li qual è entro nuy e lor. E per zo la segnoria lo fa a saver, a zo che tuti possa esser informadi de far li fati soy como li plaxe.

Jean Brunacci, dans les *Antiche origini della lingua vulgare de' Padovani*, 1759, rapporte une élégie écrite par une femme dont le mari avait suivi la croisade prêchée par Urbain IV ; elle contient 108 vers rimés deux à deux, et tracés sur un rouleau qui porte la souscription de « l'anno 1277, indizione V, giorno di sabbato, 23 dicembre »,

ce qui me suffit pour démontrer que cette poésie appartient à cette date; en voici un fragment :

Responder voi (*voglio*) a dona Frixa
Ke me conseia en la soa guisa,
E dis keo lasse ogni grameza
Vezando me senza alegreza;
Se me mario se ne andao
Kel me cor cum lui a portao
Et eo cum ti me deo confortare
Fin kel stara de la de mare...
Co guardo en za de verso el mare
Si pergo Deo ke guarda sia
Del me signor en pagania
El faza si kel mario meo
Alegro e san sen torné en dreo
E done vencea (*vittoria*) ai cristiani
Ke tuti vegna legri e sani, etc.

Scipion Maffei, dont le vol. II. p. 540 et suivantes, de la *Verona illustrata,* s'occupe de l'origine de la langue, cite, dans la quatrième partie du chap. IV, une épigraphe véronaise sur marbre grec, qu'on a placée à la tour du Pont des Navires; il assure que c'est l'inscription italienne la plus ancienne et la plus remarquable :

Meravejar te po, letor che miri
La gran magnificencia el nobel quaro
Qual mondo non ha paro
Nean signor cum quel che fe mevziri (1).
O veronese popol da lui spiri
Tenuto en pace la qual ebbe raro
Italiano nel karo
Te saturo la grazia del gran siri
Can Signoro quei che me fece iniri
Mille trecento settanta tri e faro
Po zonse el sol un paro
De anni ch'el bon signor me fe finiri.

Dans l'église de saint Augustin de Bergame se trouve une inscription lapidaire, mais qui n'est pas en dialecte; je la cite pour montrer combien la langue italienne était alors répandue :

(1) Maffei croit que ce mot signifie Oziri; ne serait-ce pas plutôt *mio sire*? *Quaro* rappelle le *square* anglais; mais peut-être s'agit-il de *quadro* pour l'espace du pont, comme on dit dans le Véronais *quara* pour représenter l'espace compris entre deux rangées de vignes. *Qual* pour *al che; karo* pour *carestia; saturo* pour *saturò; iniri*, latin, commencer.

Qui giace l'eccellenti cavalieri
Messer Guiscardo che di Lancia è nato,
El quale di virtù fo tanto ornato
Che dirlo in breve non saria lezeri.
Questo de justitia fo sentieri;
Prudente, forte fo e temperato,
E dall'altre sorelle accompagnato
Onde redificò suo bel verzieri.
Del nobile Milan ch'ozzi è il mazore
Podestà fo in Cremona e Piacenza,
De Bressa capitano fo e rettore,
Genova podestà e sua potenza,
Compagno fo del milanes signore
Et conseglier com piacque a sua clemenza,
Mille trecento con cinquantadue
Correva di luglio il dì secondo
Che'l fe fine e usci di questo mondo.
Cristo el riceva nelle glorie sue.

Gabriel Rosa a vu une composition en bergamasque, déposée dans les archives des notaires de Bergame; elle se trouvait au milieu d'actes privés contenus dans un volume en parchemin de l'année 1253, ce qui ferait croire qu'elle était de cette année. Elle serait donc antérieure à tous les essais en dialecte que nous avons mentionnés; mais, pour affirmer son authenticité, il faudrait de meilleures preuves, et, s'il était possible, un fac-simile. Quant à nous, rien, dans cette pièce, n'accuse une si haute antiquité; quoi qu'il en soit, c'est un italien grossier, mêlé d'idiotismes. L'œuvre entière contient 25 stances, qui n'ont pas toutes le même nombre de vers, et qui pèchent souvent par la mesure et la rime. En voici deux :

Solu (*Colù*) che se sparzuro, biastema el Creatore,
E queli che lo maledise, el digo ancora,
In ydolatri ere i miser pecadore
Ai ere ai indui et ai incantadore,
In asse vise (*assai guise*) se po Deo biastemare,
Unde ve prego che vei debie guardare.
Per invidia Caim uccis Abel,
E li fioli de Jacob vendì so fradel;
Per invidia li Zudei alsi Cristo belo;
Per invidia si disfà zitad e castei,
Per invidia se met guerra e razia,
E molti personi se met en mala via.

Tandis qu'au treizième siècle on chantait à Florence les *Laudes* dans la langue vulgaire, d'autres villes d'Italie entendaient des *canzoni*

qui peuvent donner une idée du langage parlé. Les exemples cités par Perticari prouvent seulement en faveur de la langue écrite, et ne sauraient appuyer sa thèse, bien que tous s'ingéniassent à écrire le toscan. La *laude* suivante fait partie d'un recueil des Battus de Crémone :

Com fo trahit el nos Signor,
E vel dirò cunt grant dolor.

Al temp de quei malvas Zudè,
Un grant consey-de-Crist' se fe,
Chel fos trahit et ingannath
E su la cros crucificath.

Inter lo corp de quey malvas
Denter gintrava (*gli entrava*) el.Setenas ;
Zosin fo Yuta Scariot
Che Crist trathiva dì e not.

Quel Yuta fals et renegath
Ay sovra princep fo andath,
E si ye dis : Quem volef da
Se vel tradis illy vosy ma?

Respos illora quey Zudè :
Trenta diner tinì de accè
Stul po trady ed ingannà
Deraz de no apresentà...

E quant ey laf sflagelath,
Mult tosto ey laf incoronath
De spini grossi et ponzent,
Per che el so volt fos sanguanent.

Da poi che laf xy fort befath,
A Pilat fo apresentath,
E falsament ey lacusà
La sua faza poy ligà.

Po tuyg (*tutti*) crithavac um remor :
Crucifia el malefactor !
E su lo vis tug ye sputhava,
E dolzament ye perdonava,

Stagant in crus el nos Signor
Dis a la Mather cum dolor :
Zovan te do per to fiol,
Che teg se plura cum gran dol...

Dem doncha tug volè servì
A quel che vols per no mori,
Azo che quant sem trapasath
Chel gne conduga al regn beath.

J'ai publié dans la *Marguerita Pusterla* une *laude* de Monza ; on en trouve d'ailleurs de semblables dans toutes les villes de Lombardie. Pierre de Bescapè, Milanais, dont on voit à la bibliothèque Archinto un beau manuscrit de 1264, fit une histoire grossière de l'Ancien Testament :

Como Deo a facto lo mondo,
E como de terra fo lo homo fermo ;
Cum el descendè de cel in terra
In la Vergene, regal polzella,
E cum el sostenè passion,
Per nostra grande salvation ;
E cum verà el dì del ira
Là o sarà grande rovina,
Al peccator darà grameza,
Lo iusto avrà grand alegreza :
Ben a rexon ke l'om intenda
De que traita sta legenda...
In mille duxento sexanta quatro
Questo libro si fo facto,
Et de iunio era si era lo primier dì
Quando questo se finì ;
Et era in secunda diction
In un venerdì abbassando lo sol.

La bibliothèque Ambrosienne possède, de Buonvicino de Riva, frère Humilié, qui vivait vers l'année 1290, un traité des bonnes manières, dans lequel, à travers la prétention d'italianiser les mots, on sent le fond lombard :

Fra Bonvexin de Riva che sta in borgo Legniano
D'le cortesie de descho ne disette primano ;
D' le cortesie cinquanta che s' de' osservare a descho
Fra Bonvexin de Riva ven parla mo de frescho.

Mais le dialecte milanais était parlé avant cette époque ; nous en avons la preuve dans le poëte Cumano, qui, dans son poëme de la *Guerre de dix ans contre les habitants de Côme*, nomme un Pagano *prestinaro*, un héraut *pandisegale*. L'arc de triomphe érigé par les Milanais après le rétablissement de la liberté nationale, porte les noms de *Passaguado da Setara*, *Arnaldo de Mariola*, *Gerardo de Cas-*

tagnianega, prevede pour *prete*, mots dont la prononciation dure encore. Les Milanais instituèrent, pour la défense du *carroccio*, la compagnie des *Gajardi*, qui avait pour chef un citoyen de Monza, appelé *Mettefogo*, mots du dialecte, comme le sont encore les surnoms usités alors, *Bragacurta*, *Bragadelana*, *Cavazocco*, *Brusamonega*, etc. A Brescia je trouve aussi, en 1177, *Martinus Petenalupi*, *Ogero de Cavalcacane*, et, en 1192, *Landolfo Scanamojer*, *Carnevale de Codeferro*, etc.

El vocabulista ecclesiastico ricolto e ordinato dal povero sacerdote de Christo frate Johanne Bernaldo savonese, imprimé à Milan par Léonard Pachel, 1489, appartient aux incunables; ce vocabulaire contient plusieurs mots du dialecte milanais, usités encore, bien que l'auteur leur ait donné une terminaison italienne, comme : *aguccia*, ago; *amolato*, arrotato; *assetarse*, sedersi; *barba*, zio; *brancata*, manciata; *camola*, tignuola; *copo*, tegola; *dar fora*, pubblicare; *despresio*, malizia; *fiadare*, respirare; *fidigo*, fegato; *fronza*, fronda; *gera*, ghiaja; *gialdo*, giallo; *la grassa*, l'adipe; *impressa*, in fretta; *ingualare*, eguagliare; *lentigia*, lenticchia; *lisca*, carice; *lumisello*, gomitolo; *meda*, mucchio; *messedare*, mescolare; *mezena*, lardone; *mocare*, smocolare; *morone*, gelso; *mufolento*, ammuffito; *pagura*, paura; *rampegar*, arrampicare; *rognoni*, arnioni; *rosegato*, roso; *sbadagiare*, sbadigliare; *scarcare*, sputare; *scoder*, riscuotere; *semeso*, sommesso; *sesa*, siepe; *spegazzato*, imbrattato; *temporito*, precoce.

Lasca, dans les *Inganni*, act. III, 5, introduit un certain Pider de Valsassina qui parle son dialecte; il en est de même dans d'autres comédies du seizième siècle, mais dans une forme si altérée que l'on n'y reconnaît plus le lombard. Franco Sacchetti fait aussi parler des personnages en dialecte, surtout en frioulais et génois; mais les auteurs qui transforment des dialectes ne sauraient inspirer beaucoup de confiance. Ainsi Salviati n'a pu réussir à bien traduire en milanais une nouvelle de Boccace, et Biondelli a échoué dans une tentative semblable.

Dans le dialecte milanais, celui que nous connaissons le mieux, il est bizarre de trouver la prononciation française, qui remonte peut-être au delà de l'époque romaine, de l'*u*, de l'*eu*, et des nasales *on*, *en*, *an*. Le *bagai* répond au *bugalé* en breton, comme *smorzà* pour éteindre; en milanais on salue avec le *ciao*, qui est celtique; *sango de mi, dove te casce*, se disent dans le Berri comme à Milan, et *coca* pour *gallina* (poule) dans le Dauphiné. Nous avons cité déjà les mots milanais et provençaux identiques.

Quelques mots ont passé du grec dans le milanais sans avoir traversé le latin, comme *toma* (πτῶμα), *usmà* (ὀσμή) flairer, *peston* (πιστόν) *trabescà* (τρέπω), *rud* (ῥύπος); *magàri!* (μαχάρι); d'autres lui sont venus du latin, sans être adoptés par l'italien commun, comme : sidella (*situla*), offella (*offa*), mica (*mica panis*), et *medina* pour *zia*.

cogoma pour *bricco*, *prestin* pour *forno*, *pasquee* pour *piazzuolo erboso*, *sbergnà* pour *canzonare da spernere*, et beaucoup d'autres, surtout dans la montagne. La cuve où l'on presse le raisin se nomme *navascia*, et Festus dit : *Navia lignum cavatum ut navis, quo in vindemiis uti solent;* les paysans emploient *illo* pour *in quel luogo*, et Festus fait encore remarquer que *pro huc* hoc *veteres dicere solebant, sicut pro illuc* illo.

A ma connaissance, le plus ancien document du dialecte piémontais, est un statut de la société de Saint-George de Chieri, de 1321, publié par Cibrario dans l'histoire de cette ville :

Alo nom del nostr segnor Yhu Xpst amen. A lan de lassoa natività MCCCXXI ala quarta indicion en saba a XXV di del meis de loign en lo pien e general consegl de la compagnia de messer saint Georz de Cher a son de campana et a vox de crior. En la caxa de lo dit comun de Cher al moduxà e congregà el fu statuì e ordonà per col consegi e per gle consegler de lo dit consegl e per gle rezior de la dita compagnia gle qual adonch gli eran en gran quantità e gnun de lor discrepant fait apres solemn parti che gli infrascript quatrcent homegn de la dita compagnia seen et debien esser perpetuarmeint e se debien nominer un hospicii co e hospicii de la compagnia de sein Georz. I quagl homegn debien e seen entegnu perpetuarmeint consegler a drit e learmeint la ditta compagnia e i consol e gli homegn de colla compagnia a bona fay, non declinand a alcuna voluntà se no a chuna utilita del corp de colla compagnia. E se el entrevenis que Dee nel vogla que alchuna persona che ne fus de la ditta compagnia de quita condision o stat que sea feris alcun de la ditta compagnia o veirament feis ferir o vulnerer o veirament a fer la ditta ferua o veirament deis consegl ou favor o se el entrevenis de houre enaint que alchun o alchuign qui non fossen de la ditta compagnia o com col o veyrament prandes guera com lor que gle infrascript quatrcent homegn de la ditta compagnia seen entegnu e debien precizament e senza tenor porter e deferir pareysament arme, zoe falchastr, iuxerma o sea spà, o maza e brazal o sea tavolaza tant quant poterea col o coigl de la ditta compagnia i quagl haven o aves la ditta discordia e tant que la vindita se feis de la ditta ferua defin a tant que col qui avea la discordia o chya serea faita la ditta ferua o qui ferea la ditta vinditta o pas ossea concordia pervenis con y soy a ender e retorner e ester con col qui avea la dita discordia e col encompagner; a la qual vinditta fer coigl quatrcent homegn e chun de lor seen entgnu e debien precixament enter ardoign (*fra gli altri*) de la dita compagnia e etiamdee fer e percurer con effet con coigl de la dita compagnia que la vindita de la percussion que se ferea a coigl de la ditta compagnia se faza e se debbia far semigliantement. Oltra de zo ayant espressament dit que se entraveness que alchun chi ne fos de la dita

compagnia feris o fei ferir o fos a fer cola percussion o deys conseigl eytori o favor o vulneras alcun o alcoign de cola compagnia e col o coigl de la dita compagnia qui seen feruy se vendicassen o feissen la vindita en mod de lo dit malificy en col o coigl qui sea en alchoign de cola parentela qui no fos de cola compagnia que o rezior o sea y rezior de la dita compagnia qui serea enloura o que seren en cola compagnia e gle omen de cola compagnia e la dita compagnia seen entegnu e debien precisament e senza tenor, e sot la peina e band de cent lire, de astesan per chun rezior extraher e fer extraher de laveyr de cola compagnia col o coigl qui feren la dita vindita e y lor coavitor varder senza dagn o fosen i dit coaiutor de la ditta compagnia o no e in se fer oura cum efet e compir que osea dan e se debia der a col o a coigl qui feren la ditta vindita bonna pax e ferma concordia contra coigl contra i quaigl serea faita e con tuit glaitre de la lor parentela o fossen o veirament no fossen de la ditta compagnia e lor costrenzer a far la ditta paix infra dox meis poi que la ditta vindita serea faita per la vigor de la dita compagnia e se el entrevenis que col o coigl contra el qual se ferea la dita vinditta e coigl dela sua parentela o sea dela lor parentela o fossen de la dita compagnia o no no voressen consentir an la dit paix fer sarament e sot cola meysma peyna metir la man a larma prest e rebustament e corer contra coyl qui nevoren consentir en la dita pax e lor tuit en tuit mod qui por an costringer'nzò qui fazen la dita pax e cola observer e seent entegnu perpetuarment incorota in se e en tal manera sea costreit per col et tuit glaitre de la soa parentela a far la dita pax e a tenir cum effet per lo rezior o per gle rezior de colla compagnia e per la compagnia soudita que se col o coigl de soa parentela ne volessen far la dita pax o faita tenir que o rezior o sea y rezior de la dita compagnia e colla compagnia sea entegnu precixament vaster encontenent i soy ben enterament e minch an e tenir vasta perpetuamente jo è chassa vigne choiv e pray de cy a tant que y averan consenti en la dita pax e se alchun de la dita soa parentela poy que i predit ben fossen vasthi deysen alor alcun consegl eytori o sostegn pareysament o pryvia que y ben de col o coigl qui deren col tel consegl eytori o favor le debien tenir sempyglantement devaster e tenir minch an vasthery in se com ele desor y dit e se alcuna persona qui fossen de cola compagnia o no fussen deys o feys alcun mal o injuria en la persona vo en le cosse de col o de coigl qui ne voren far la dita pax que colla tal persona qui avereya dait col mal sea extract semyglantmeyen senza dagn per la ditta compagnia e eciam deo conserva. I quagl quatrcent tute vote a chuna vota exiuynt a lor o comanda o cria o veirament alcun autr segn ordona a fer de la part del rezior o dy rezior de la ditta compagnia a zo qui venissen a lor con arma o senza arme qui debien venir ao loo la onde lo dit rezior o sea y rezior fossen o laonde y ferien crier

lassa chuna cossa a fer per achumpir le dissori ditte cosse ei lor comandament e col que a lo dit rezior ossea y rezior pyaxira e l'onor e lo profit de la ditta compagnia per la vertu del sarament e sot le peine e band de x lire de axtesan per chun e per chuna vota e eciam de porter l'arme tant quant a lo dit rezior vo y rezior gle praxirea e que lo rezior e sea gly rezior de la compagnia seen antegnu e debyen minch an del meis de luygn fer appeller e rezercher lo dit hospicy de y dit quatrcent e se el entrevenis que alchun fos mort de fer e suroger un aotr bon e sufficient en lo de col dit passa de costa vita present in si que sempr may lo dit hospicy remagna en la entera quantità e nomer de quatrcent; i quagl quatrcent debien jurer de attender et de observer cun effet tote le predite e singole cose e que tuit i quatrcent habien lo escu a larma dey seint Georgz : le quagl tute e singole cosse vaglen e tegnen e se debian perpetuarmeynt observer per lo rezior ossea per le rezior de la ditta compagnia e per gli univers homegn de cola compagnia infrascript a la volonta e declaracion semper de col o de coyl qui averen la discordia in se com e le dit desori e de aotra part se faza e se debbia fer pubblich instrument a chun chi uxa lo quar instrument sempr se debia observer in se com sel predit capitol se trovas script en lo volum di capitor de cola compagnia in se com glaitr capitor de la compagnia e se alcun feis diex o venis contra la predita o alcuna de le predite cosse que o sea se reputa e se possa apeler de tuit treytor e rebal de cola compagnia e contra col se possa e debia proceer in si com se alaves metu la man en alchun hom de la dita compagnia. La qual capitor sea frem e precis e ne se possa remover ma se debia per alchun rezior o reziogl e homen de la dita compagnia attender e observer sot la peyna e band de vint e v lire de astexan per chun e per chuna vota otra tute le aytre e singule pene que se conteinen desori neynt de mein remaneynt tuit glaitre capitor de la dita compagnia en col qui fossen py fort en lor fermeza en col veyrament que al present capitor fos py fort de glaitry sea derogatori vo otra dit; e excepta que si alchun de la dita compagnia staxent for de la juridicion del comun de Cher avex discordia con alchun o alcoign qui no foxen de Cher o del poyr que lo predit capitor no abbia loo quant a porter le arme en le aitre cosse veyrament remagna en la fermezza. Amen.

Delfino Muletti, dans les *Memorie di Saluzzo*, vol. IV, cite des laudes en dialecte saluçais, et une inscription placée, en 1403, sur l'église de Saint-Sébastien ; mais l'inscription paraît être en italien grossier plutôt qu'en dialecte. Ces laudes forment l'anneau entre le dialecte piémontais et le vaudois, qui se rattache à ceux de la langue d'oc :

Noe ce tornerema devotament al altissim De nostre Segnor Jesu

Christ, da qual venen tuit gli bin e tute le grasie che nos n'a dait grasia en cast bene it dì de fer questa disciplina ch'el nos dea grasia che noi la pussèm e voglièm fer a tuit gli temp de la nostra vita al sò los, onor e gloria, e a recordament de la soa santissima passion, e a esmendament di nostri peccai, asiò che quant noi passerems da questa misera vita, el nos condua tui a la gloria de vita eterna.

Outre ces dialectes de fond italien, nous en avons encore qui sont issus d'autres langues : à Malte, l'ancien punique ; dans Algheri de Sardaigne, le catalan ; le teutonique dans les sept communes du Vicentin, dans les treize communes des monts Lessini du Véronais, à Bosco dans le canton du Tésin, et dans quelques parties du Tyrol italien ; le roman dans l'Engadine limitrophe, et dans quelques parties de la Lévantine et de la vallée de Blenio du canton de Tésin, dans certaines vallées de la Sicile et de la Calabre. Nous omettons les Savoyards et le peuple de Nice, qui, par la géographie et la langue, appartiennent plutôt à la France.

Les études sur les dialectes exigent tant de soins qu'un homme peut difficilement s'occuper de plus d'un. Il faudrait, pour en retirer quelque utilité philologique, extraire de chacun les mots qui, plus ou moins altérés, dérivent du latin ou du grec, puis analyser les autres, afin de remonter aux langues primitives des Italiens. Hormayr a tenté quelque chose de semblable sur les dialectes romans du Tyrol, et cet auteur prétend reconnaître dans les mots étrangers le langage des Étrusques, anciens habitants de ce pays, dans son opinion du moins. Les recherches de cette nature faites avec ensemble pourraient conduire à d'importantes conclusions.

Bien que la transformation du latin en italien fût accomplie, la connaissance du latin était encore si générale au seizième siècle qu'il s'insinuait dans tous les écrits. Les lettres, même familières, commencent et finissent par le latin ; on y intercale quelques périodes, quelques phrases latines, comme on fait aujourd'hui avec le français. Les étrangers qui arrivaient en Italie se faisaient comprendre avec le latin, non-seulement des prêtres et des notaires, mais encore des hôteliers ; inutile d'ajouter que ce latin n'était pas des plus corrects. En outre, les gouvernements, la religion, la science, continuaient à se servir de cet idiome, comme étant le plus répandu et le mieux approprié aux traditions. Ce ne fut qu'au temps de la réforme que l'on commença de regarder le latin comme une langue morte ; les réformés traduisirent la Bible dans leur langue. Entraînés par l'idée de nationalité, qu'ils faisaient prévaloir sur la grande unité catholique du moyen âge, ils agitèrent dans les langues vulgaires les questions religieuses, puis celles de la politique et de la science. Le latin fut relégué dans les sanctuaires catholiques. Les hommes illustres du seizième siècle qui l'employèrent

dans l'histoire, dans les lettres, dans la poésie, ne l'avaient pas recueilli de la bouche du peuple avec les solécismes et les néologismes d'une langue parlée, mais ils s'étaient formés sur les modèles classiques; leur art consistait à exprimer des intérêts, des faits, des sentiments nouveaux avec les phrases de Virgile, d'Horace, de Tite-Live, de Cicéron, et tel fut le succès de leurs efforts que la langue latine put avoir un autre âge d'or.

APPENDICE II.

De l'année et des calendriers.

Les Romains ne comptaient pas les jours du mois progressivement comme nous ; mais ils les divisaient en trois parties distinctes : les *calendes,* premier jour de chaque mois ; les *nones,* le cinquième jour dans les mois de janvier, de février, d'avril, de juin, d'août, de septembre, de novembre, de décembre, et le septième dans les autres ; les *ides,* le treizième jour des mois ci-dessus, et le quinzième des autres. Le nom des jours intermédiaires était déterminé par leur distance de ces trois points.

Pour traduire les jours du mois romain en jours modernes, il faut au nombre réel de jours de chaque mois ajouter 2, puis de ce total retrancher la différence entre la date que l'on veut convertir et ce chiffre augmenté. — On demande à quel jour correspond le *septimo kalendas maii :* avril est de 30 jours ; si l'on ajoute 2, on a 32, soustrayez 7, et il reste 25 avril, solution du problème. Réciproquement, si l'on veut savoir comment s'appelle en latin le 25 avril, il faut retrancher ce nombre de 32, et l'on a pour reste 7 avant les calendes de mai. — Pour le *sexto kalendas martii ;* aux 28 jours de février, ajoutez 2, soustrayez 6 de 30, et il reste 24. Si l'année était bissextile, on aurait pour le *bis sexto* 25.

Le *calendrier,* table sur laquelle les pontifes marquaient les fêtes, tirait son nom des calendes. La surveillance des calendriers fut toujours confiée aux prêtres, à cause des fêtes qu'il fallait célébrer à des époques déterminées. Ils ne servaient que pour un an, et faisaient connaître les jours *fastes* et *néfastes,* c'est-à-dire les jours dans lesquels il était permis ou défendu de rendre la justice : les *comitiales,* et les *atri* d'augure sinistre ; les *nundinæ* ou marchés, et, dans les derniers temps, les jours pendant lesquels il fallait rendre hommage aux membres de la famille impériale.

On a trouvé, gravés sur la pierre ou le métal, des calendriers plus ou moins complets. Tel est le *Calendarium Prænestinum* découvert en 1770, et compilé par Verrius Flaccus, mais qui ne comprend que les quatre premiers mois et décembre. Foggini en réunit les fragments, et, au moyen d'autres calendriers, entreprit d'en former un de l'année entière dans les *Fastorum anni romani a Verrio Flacco ordinatorum reliquiæ ;* Rome, 1779. Voir aussi Waassen, *Animadversio-*

nes ad Fastos romanos sacros; Utrecht, 1795. IDELER, *Handbuch der mathematische und technische Chronologie;* Berlin, 1826.

Les autres calendriers sont : le marbre brisé des Maffei, conservé à Rome, qui contient les douze mois; celui de Capranica, pour août et septembre; celui d'Amiternum, fragments des mois de mars à décembre; celui d'Antium, fragments des six derniers mois; l'Esquilin, fragments de mai et de juin; celui de Farnèse avec une partie de février et de mars; celui de Pintium, fragments de juillet, d'août et de septembre; celui de Venouse, avec mai et juin complets; celui du Vatican avec quelques jours de mars et d'avril; celui d'Alife, avec peu de jours des mois de juillet et d'août. On a découvert à Cumes, il n'y a pas longtemps, quelques parties d'un calendrier de l'âge d'Auguste.

Le calendrier rustique Farnèse, gravé sur les quatre faces d'un cube, divisées en trois colonnes d'un mois chacune, a un caractère particulier. En tête il porte le signe du zodiaque, puis viennent sucessivement le nom du mois, le nombre des jours, la position des nones, la durée du jour, le nom du dieu auquel il est consacré, et les opérations agricoles. Le voici pour mai et juin :

♊	♋
MENSIS	MENSIS
MAIVS	IVNIVS
DIES XXXI	DIES XXX
NON. SEPTIM.	NON. QVINT.
DIES HOR. XXIIII S.	DIES HOR. XV
NOX HOR. VIIII S.	NOX HOR. VIIII.
SOL. TAVRO.	SOLIS INSTITIUM
TVTELA APOLLIN.	VIII KAL. IVL.
SEGET RVNCANT.	SOL GEMINIS.
OVES TONDENT.	TVTELA
LANA LAVATVR.	MERCURI.
IVVENCI DOMANT.	FŒNISICIVM.
VICEA PABVL.	VINEÆ
SECATVR.	OCCANTVR.
SEGETES	SACRVM
LVSTRANTVR.	HERCVLI.
SACRVM MERCVR.	SACRVM
ET FLORÆ.	FORTIS. FORTVNÆ.

Les Romains avaient comme nous des calendriers où le charlatanisme et les prophéties ne manquaient pas. Lydus, magistrat vénérable, en fit un, au sixième siècle, pour les seigneurs et les savants de Constantinople, que Hase a publié récemment. Il annonce que, s'il tonne quand le soleil est sur le point d'entrer dans le signe du Capricorne, il y aura des nuées épaisses, et que ces nuées, si elles durent jusqu'au lever de

la canicule, occasionneront des maladies, une grande disette, surtout dans la Macédoine, la Thrace, l'Illyrie, dans l'Inde haute, la Gédrosie, pays soumis à l'influence du Capricorne. Si la lune s'éclipse dans les Gémeaux, les choses politiques seront troublées et changeront de main. Un tremblement de terre entre la néoménie et le cinquième jour du mois lunaire annonce la mort de beaucoup de personnes ; s'il a lieu entre le neuvième et le dix-neuvième, le chef du gouvernement est menacé d'un désastre; s'il arrive entre le vingt-cinquième et le trentième, il faut craindre des tempêtes, la guerre, la chute d'un grand personnage.

Le calendrier viennois, publié par Lambeccio, et qui contient déjà la division de la semaine chrétienne, paraît être de la moitié du quatrième siècle. L'usage de graver les calendriers sur la pierre se continua parmi les chrétiens ; en démolissant le château de Coëdic en Bretagne, on en a trouvé un dont l'explication a été donnée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, par Lancelot, qui le croit de 468.

Le Danois Niebühr a voulu démontrer que l'année primitive des Italiens, adoptée par Rome dès l'origine, se composait de 304 jours en dix mois; jamais l'érudition n'a fait tant d'efforts pour soutenir une erreur. Cette année est lunaire, et, pour la mettre d'accord avec l'année solaire, on avait recours à l'intercalation triétérique en périodes de vingt-deux ans; on ajoutait, dix fois pour chacune, un mois supplémentaire alternativement de 22 et de 23 jours, et l'on négligeait la dernière triennalité. Comme cinq ans faisaient un lustre, cinq de ces périodes faisaient un siècle de cent dix ans. L'année étant instituée pour la commodité de la vie et le retour périodique de certaines fêtes, elle fut mise en rapport plus ou moins exact avec une révolution de la terre autour du soleil et une période des phases lunaires. Cependant les anciens trouvaient déjà qu'il était absurde de supposer une année sans corrélation ni avec le soleil ni avec la lune.

Plutarque ne croyait pas qu'une pareille année eût jamais existé, et Joseph Scaliger, qui la suppose de dix mois dès l'origine, la regarde comme une invention fabuleuse. Niebühr attribue cette répugnance à l'habitude; outre les indications précises de Censorin et de Macrobe, il existe des preuves incontestables de son application dans une époque plus rapprochée. Bien plus, attendu les rapports cycliques de cette année avec l'année lunaire intercalée, et sa période séculaire, on voit, d'une part, qu'elle pouvait servir de correction perpétuelle, et, de l'autre, qu'elle était préférable pour l'usage scientifique.

La clef de ce système est donnée par Censorin *de Die natali*, XVIII; selon cet auteur, le lustre était l'ancienne grande année de Rome, et le cycle dans lequel le commencement de l'année civile coïncidait avec celui de l'année solaire. Cinq années solaires égyptiennes de 365 jours en contiennent 1,825; six années de Rome de 304 jours donnent 1824; d'où, en cinq années, la chronologie romaine perdait un jour sur

la computation civile de l'Égypte, qui n'avait pas d'années bissextiles, et qui, au bout de la 1461e année, revenait à son point de départ avec la perte d'une année; ainsi le voyageur qui fait le tour du monde perd un jour dans sa route. La chronologie romaine, à l'égard de l'année julienne, perdait environ un jour et quart : déviation si forte que, si d'autres divisions du temps, dans le système de l'année de dix mois, n'avaient pas fourni une intercalation facile et d'évidente concordance, il faudrait regarder comme absolument invraisemblable l'usage cyclique d'une pareille année.

Les divisions de temps, le siècle et la semaine de huit jours, sont la plus grande et la plus petite des périodes étrusques. Le siècle était aussi la mesure de l'année lunaire intercalée. Les Romains conservèrent la semaine, qui servit à régler les marchés (*nundinæ*), fixés à chaque neuvième jour. Parmi les Étrusques, le neuvième jour s'appelait *nonæ*, et ce nom, pour correspondre à cette division de temps, fut toujours appliqué au neuvième jour avant les ides. Mais les *nundinæ* de Rome, sans aucun rapport avec l'année, n'étaient qu'un jour du mois; chez les Étrusques, au contraire, elles forment de véritables divisions de semaine; car chaque neuvième jour était consacré aux affaires, et, dans ce même jour, les rois donnaient et rendaient la justice (MACROBE, *Saturn.*, I, 13). L'année de dix mois et de 304 jours se compose précisément de 38 semaines de huit jours; or, si l'on compte autant de nones, on trouve juste le nombre des jours appelés *fastes* dans le calendrier julien. Les Romains conservèrent donc ce nombre; mais, comme il était insuffisant pour les affaires du forum, on ajouta plusieurs autres jours sous des noms divers.

Les semaines commençant au même jour du mois, les mois intercalés devaient être eux-mêmes divisibles par huit. Or, si dans le siècle de la période cyclique, composée de cent dix ans et de vingt-deux lustres, on intercalait au onzième et au vingt-deuxième lustre un mois de 24 jours, on obtenait à la fin de la période un nombre qui se rapprochait de la vérité, et une correction inattendue du cycle lunaire; selon le calcul de Scaliger, qui ne visait pas à une exactitude plus grande que celle du calendrier julien, les cinq périodes de siècle faisaient 40,177 jours, tandis que la somme des années cycliques, après cette intercalation, donnait 40,176. Ainsi, tandis que la chronologie julienne suppose l'année tropique de 365 jours et 6 heures, l'ancienne supputation la fait de 365 jours, 5^h 40′ 22″. Cette année de diffère donc de la véritable que de 8′ 23″, et non de 11^h 15′ comme la julienne. Les 15^h 22′ 19″ qui manquaient à la période étrusque de cent dix ans, et qui, au bout de cent soixante douze ans, amenaient une perte d'un jour, durent être suppléées par des intercalations ultérieures; mais les règles de calcul ne pouvaient conduire aux dernières subdivisions de la minute, et il paraît vraisemblable que les Étrusques fixèrent l'année tropicale à 365 jours 5^h 40′.

L'exactitude scientifique de cette année, qui était une forme dont on avait perdu le sens, détermina l'usage qu'on pouvait en faire dans l'année civile déjà constituée. Afin de compter exactement dans tout le cours du siècle, on faisait intervenir la correction; puis, dans le but de prévenir la confusion qui pouvait résulter de la manière différente de commencer l'année des Fastes, on adopta la pratique d'enfoncer un clou dans le temple du Capitole. Au milieu du sixième siècle, on avait tellement oublié la signification de cette solennité qu'elle n'excitait que le rire; peut-être cette coutume fut-elle abandonnée dès que les consuls se succédèrent sans interrègne. Aussi Cincius (Tite-Live, VII 5) disait-il avoir trouvé les mêmes signes dans le temple de Norcia à Vulsinies, ajoutant qu'ils étaient l'indication des années dans le temps où l'on écrivait peu. Cette cérémonie avait pour but de faire connaître le nombre de lustres écoulés depuis le commencement du siècle. Niebühr avoue qu'il manque à ces données l'appui de textes anciens; mais il faut choisir entre deux suppositions : ou les Romains, ignorants autant que stupides, se servaient d'un calendrier qui n'était fondé sur aucune analogie avec la nature ni avec la science; ou les Romains employèrent un calendrier, fruit d'un peuple éclairé. Admettre avec Macrobe que les Romains, lorsque les mois ne s'accordaient pas avec les saisons, laissaient écouler un certain temps sans lui donner de nom, c'est les faire plus barbares que les Iroquois.

Les archéologues ont supposé que le calendrier de dix mois fut d'abord le seul employé, et qu'on ne tarda point à l'abandonner. Mais, selon Niebühr, comme ce calendrier se trouve en rapport avec l'année cyclique lunaire, il dut être formé simultanément; d'autre part, il est possible que le calendrier populaire le plus ancien se rattachât à des observations sur les phases de la lune; quoi qu'il en soit, un calendrier, adapté aux saisons, dut toujours être indispensable.

Certaines applications, dont les générations suivantes ignorèrent l'origine, prouvent que l'usage du calendrier de dix mois persista même après l'expulsion des rois. Les Étrusques avaient résolu de ne conclure de traités de paix que sous forme d'armistice et pour un temps déterminé. Presque tous les traités conclus par les Romains avec Véies, Tarquinies, Cæré, Capène, Vulsinies, sont qualifiés de trêves, avec indication du nombre d'années qu'elles doivent durer; mais les Romains ne reprochent jamais aux Étrusques de les avoir violées, bien que les hostilités commencent le plus souvent avant la fin de l'armistice. Par exemple, il est stipulé que le traité avec Véies, en 280, durera quarante ans. Or, en 316, on parle de la défection de Fidènes qui s'unit à Véies, d'où l'on conclut que cette république se trouvait déjà en guerre avec Rome; les Romains cependant, quoique irrités de cette désertion de Fidènes, n'accusent pas les Véiens d'avoir violé le traité. Tite-Live est encore plus explicite, lorsqu'il nous informe, en 347, que la trêve de vingt ans conclue en 329 était expirée, tandis que, selon les

Fastes, il ne s'était écoulé que dix-huit ans. Ces faits ne trouvent leur explication que dans l'usage de l'année de dix mois, dont 40 équivalent à 33 1/3, et 20 à 16 2/3; ainsi, dans le premier exemple, la trêve expirait en 314, et, dans le second, en 346.

Telles sont les raisons de Niebühr, déduites avec cette subtilité qui excite la surprise, mais ne satisfait point l'intelligence. Cette chronologie, qui lui paraît simple et régulière, tombe dans le désordre, attendu l'ignorance des mathématiques et de l'astronomie, dont les Étrusques avaient bien communiqué les résultats aux Romains, mais non la science; ce désordre fut accru par les pontifes, qui, maîtres de faire des intercalations à leur gré, favorisaient ou desservaient les consuls et les préteurs, en prolongeant ou en raccourcissant l'année de leur magistrature. On trouve encore des vestiges de l'année de dix mois dans le deuil prescrit aux veuves, dans le temps assigné pour le payement des dots et des legs, dans le crédit pour la vente des produits, et peut-être dans l'intérêt de l'argent.

Quant aux autres peuples d'Italie, les Latins et les Étrusques avaient des méthodes particulières pour calculer le temps. Censorin, qui nous fait connaître la chronologie des divers peuples, nous informe que, dans les calendriers d'Albe, de Lavinium, de Tusculum, d'Éricie, de Férentinum, les mois variaient de 16 à 39 jours. Nous ne savons rien de l'année des peuples Ausones, si ce n'est qu'elle différait de l'année civile de Rome, qui, pour ce motif, dans ses traités avec eux, avec les Volsques et les Èques, calculait la durée des trêves selon les années cycliques.

Du reste, on est surpris de voir les Romains, qui s'occupèrent du calendrier avec tant de soin, rester toujours dans la plus grande incertitude à l'égard des dates et des époques; il faut attribuer cette incertitude à leur manie d'associer la politique aux supputations, puis à l'ambition des patriciens et des prêtres, qui se servaient du calendrier pour gouverner la plèbe. Des peuples très-anciens et même barbares possédèrent des calendriers exacts; celui de Rome fut incertain jusqu'à la réforme de Jules César.

Quant à l'ère, les Romains la fixaient à la fondation de leur ville, en 753 ou 754; mais ils en étaient si peu certains qu'ils eurent recours à l'expédient d'indiquer chaque année par le nom des consuls. Aussi les *Fastes consulaires*, c'est-à-dire la série des consuls, sont-ils devenus très-importants pour les chronologistes. Ces fastes étaient gravés dans le temple du Capitole; une partie fut exhumée en 1547, et donnée par le cardinal Alexandre Farnèse au sénat romain, qui les fit replacer au Capitole dans une salle disposée par Michel-Ange. Mais ils n'étaient pas complets; d'autres furent découverts en 1503 au pied des Esquilies, et, en 1816, auprès du temple de Castor.

Ces *Marbres capitolins* contiennent, outre les consuls annuels à partir de l'an 295 de Rome, les listes des autres magistrats et

des pontifes, et quelques événements. En voici un exemple : AN. VRB. COND. CCXX. L. TARQVINIVS L. F. DAMARATI N. SVPERBVS REX POPVLI INIVSSV ET SINE PATRVM AVCTORITATE ISQVE VRBEM CAPITOLINO TEMPLO AVGVSTIOREM REDDIDIT FERIAS LATINAS INSTITVIT LIBROS SIBILLINOS REIPVBLICÆ COMPARATOS II VIRIS INSPICIENDOS SERVANDOSQVE DEDIT.

Onuphre Panvinio les attribue à Verrius Flaccus, qui, d'après Suétone, *fastos a se ordinatos et marmoreo parieti incisos publicarat;* comme ils étaient mutilés et, dès lors, peu utiles, beaucoup d'archéologues entreprirent de les suppléer, ou bien de compiler de nouveaux fastes; et l'édition la plus récente est : *Fasti consulares triumphalesque Romanorum, ad fidem optimorum auctorum recensuit et indicem adjecit;* J. G. BAITER, Zurich, 1837.

Le droit arbitraire laissé aux prêtres de mettre d'accord le cours du soleil et les lunaisons, joint à l'ignorance qui présidait aux intercalations, avait produit dans le calendrier romain un grave désordre, auquel César voulut remédier quarante-six ans avant Jésus-Christ. Sosigène, le principal auteur de cette réforme, fixa l'équinoxe du printemps au 25 mars; mais la différence de 11 minutes et 12 secondes entre son année et la véritable, amenait, tous les 129 ans, cet équinoxe un jour plus tôt; ainsi, au temps de Nicée, c'est-à-dire l'année 325 de l'ère vulgaire, il tombait au 23 mars.

Déjà, chez les anciens Hébreux, qui réglaient l'année d'après les phases des lunes, la célébration des fêtes avait introduit quelque ordre dans le calendrier : c'était à Pâques, en effet, qu'ils devaient manger l'agneau, et offrir les premices de l'orge; à la Pentecôte, ils offraient encore deux pains faits avec du froment nouveau; la solennité des Tabernacles avait lieu à la fin des vendanges et après la récolte des olives; l'intercalation était donc nécessaire pour ramener les fêtes aux époques où l'on pouvait accomplir des rites. Ainsi les chrétiens furent amenés, par l'obligation de célébrer la pâque dans la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, à s'occuper de la variation signalée, variation dont les Pères de l'Église, réunis au concile de Nicée, ne surent pas trouver la cause.

La précession, en 1257, était de 11 jours; trois années plus tard, l'Anglais Jean Sacrobosco annonçait la nécessité d'une nouvelle réforme, qui fut tentée par quelques savants au quatorzième siècle; divers conciles s'en occupèrent aussi, et celui de Trente ordonna de la faire. Grégoire XIII employa dix ans à vérifier les diverses formules qui lui furent présentées, surtout par le dominicain de Pérouse, Ignace Danti, auteur du gnomon de San-Petronio à Bologne, et par le jésuite Clavius de Bamberg. Louis Lélio, médecin calabrais, homme sans nom, imaginait alors la méthode la plus propre à corriger l'erreur; mais, comme il mourut avant de l'avoir complétée, son frère Antoine termina le travail, et l'offrit au pontife qui, en 1577, en en-

voya une copie à tous les princes, aux républiques et aux académies catholiques. Lorsque ce travail eut reçu l'approbation générale, Grégoire publia le nouveau calendrier l'année 1582, en supprimant dix jours entre le 5 et le 15 octobre. Dans ce calendrier, l'année est fixée à 365 jours 5^h 49'; une année sur quatre est bissextile, excepté la quatrième année séculaire. Cette correction se rapproche tellement de la vérité qu'il faut 4,238 ans pour que la différence produise un jour entier, dont l'équinoxe sera précédé.

Par respect pour l'habitude, le calendrier grégorien laissa subsister la division arbitraire de Jules César en mois longs de 30 ou de 31 jours, et la coutume de commencer l'année environ huit jours après le solstice, de manière que le commencement des mois ne correspond pas au moment où le soleil entre dans les divers signes du zodiaque. Le système nouveau aurait pu offrir l'ordre naturel, simple et beau, si l'on avait commencé l'année avec le jour solsticial, et composé les mois alternativement de 30 et de 31 jours, excepté le dernier de 29, et de 30 dans les années bissextiles; ou bien, si l'on avait fait de 31 jours les mois entre l'équinoxe du printemps et celui d'automne, de 30 les autres, et diminué le mois de décembre; cette réforme aurait fait correspondre, avec une légère différence, le commencement des mois, à l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque.

APPENDICE III.

Incertitude de l'histoire primitive de Rome, et sources de cette histoire.

Les écrivains s'occupèrent fort tard des origines de Rome ; les premiers furent les Grecs, qui, salariés comme précepteurs dans les maisons patriciennes, inventaient ou altéraient les faits pour donner du lustre à l'une ou à l'autre de ces familles, sans souci de la vérité, et souvent, par esprit de patriotisme, mettant en relief la civilisation grecque. Les deux plus célèbres furent Denys d'Halicarnasse et Polybe ; mais ils laissent voir qu'ils n'accordent aucune confiance aux auteurs qui les précédèrent dans même la voie.

Denys d'Halicarnasse, qui vivait sous le règne d'Auguste, embrassa les temps depuis l'origine de Rome jusqu'à l'année où Polybe commença son histoire. Les onze premiers livres arrivent à l'année 433 avant J.-C. ; le reste est perdu, sauf quelques fragments, dont quelques-uns ont été publiés naguère par Maï. Malgré tous les éloges qu'on lui a prodigués, il est facile de comprendre que cet historien et Tite-Live ne font qu'entasser l'une sur l'autre des fables mal dissimulées par la rhétorique de l'un et le style pompeux de l'autre. Tite-Live avoue quelquefois qu'il ne sait pas avec certitude, et ne raconte souvent que sous forme dubitative ; après cette hésitation, on doit s'étonner de le voir descendre à des détails permis seulement à l'écrivain qui aurait entendu ou vu. En outre, dépourvu du sentiment de l'antiquité et de cette flexibilité d'esprit qui s'adapte aux temps et aux peuples divers, il ne nous offre que l'idéal des vices et des vertus.

Le Grec Plutarque est postérieur à ces écrivains ; dans les Vies de Romulus, de Numa, de Coriolan, de Caton, de Publicola, de Camille, il montre qu'il avait consulté des documents inconnus de Tite-Live et de Denys, découverte qui lui donne une certaine importance. Mais outre les Vies, il écrivit le *Parallèle de l'histoire grecque et romaine*, dans lequel il rapporte beaucoup de traditions grecques analogues à celles de Rome : Philonome, fille de Nyctimus, conçut du dieu Mars deux jumeaux, qui furent jetés dans le fleuve Érymanthe ; l'eau les transporta dans le creux d'un arbre, où ils furent allaités par une louve ; puis, élevés par un berger, ils devinrent rois d'Arcadie. — Les Tégéates et les Phénéates se faisant guerre, convinrent, pour la terminer,

de faire battre trois jumeaux, fils de Démostrate, contre trois jumeaux, fils de Reximaque. Critolaüs, qui était le second de ces derniers, voyant ses frères tombés, feint de prendre la fuite, puis revient pour combattre ses trois adversaires, qui le suivaient à distance inégale, et triomphe d'eux successivement. Rentré dans la ville, il tue une sœur, est accusé par sa mère et absous par le peuple. — Brennus, roi des Gaulois, assiége Éphèse, et Démonica promet de lui ouvrir une porte, à la condition qu'il lui donnera en récompense toutes les richesses du temple. Le Gaulois fit jeter sur cette femme tant d'objets précieux qu'elle mourut étouffée sous leur poids.

La ressemblance de ces faits avec l'histoire de Romulus, des Horaces, de Tarpéia, peut-elle être accidentelle? Plutarque, absorbé par l'idée morale et le sentiment de l'art, défigurait les faits ou ne les éclaircissait point; aussi un écrivain moderne, qui joignait une rare finesse à une profonde connaissance des anciens, a-t-il dit de Plutarque : « Il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale si cela pouvait arrondir un peu sa phrase. » (COURIER, *Lettre à Thomassin*, 25 août 1809.)

Chaque année, à Rome, le magistrat suprême enfonçait un clou dans un temple, pour marquer les années, selon les uns, dans un but religieux, selon les autres. Lorsque la peste sévissait, on élisait exprès un dictateur pour cette opération : *Dictator clavi figendi causa*. Cet usage ferait croire qu'on ne savait pas écrire, ou que l'on écrivait peu, et dès lors il était impossible que l'histoire des temps primitifs nous fût transmise avec les détails que l'on trouve dans quelques écrivains; or ces mêmes auteurs, après nous avoir donné comme incontestables de petits faits insignifiants, laissent dans l'obscurité les événements de suprême importance. Tite-Live lui-même, qui, selon Niebühr, ne connaît pas le doute, montre souvent de l'hésitation sur l'origine de l'histoire romaine; il ignore les années où s'accomplirent les faits remarquables, comme, par exemple, la bataille près du lac Régille, la création du premier dictateur et son nom. Il répète à chaque instant : *Non facile est aut rem rei, aut auctorem auctori præferre* (VIII, 40); ou bien : *Certam derogat vetustas fidem* (VII, 6); ou encore : *In rebus tam antiqui, si quæ similia veri sint, pro veris accipiantur* (V, 22); il raconte comme fabuleux plusieurs de ces faits, lesquels, *aptiora scenæ gaudenti miraculis*, ne valent la peine ni d'être affirmés ni d'être réfutés (V, 21). Cicéron se moque des historiettes des temps primitifs, où « les noms des rois sont à peine connus » (*De Rep.*, II, 18); quant au reste de cette histoire : *Est nostris hominibus adhuc aut ignorata aut relicta* (*De Leg.*, I, 2).

Nous savons néanmoins que Porcius Caton, le premier, puis Cintius Alimentus, Valérius d'Antium, Licinius Macer, Ælius, A.-Gelle, Calpurnius et d'autres avaient écrit sur les origines romaines; mais tous se trouvaient à six siècles de distance de ces origines, comme aussi Fabius Pictor, que Tite-Live appelle *longe antiquissimus*, et que Po-

lybe qualifie de léger et de peu circonspect. Quelle confiance, dès lors, accorder à Polybe et à Denys qui s'appuyaient sur l'autorité de ces auteurs? Et lequel des deux faut-il croire, lorsque, comme il arrive souvent, ils se contredisent l'un l'autre et ne sont pas d'accord avec Tite-Live? En outre, quelques grammairiens nous ont conservé des fragments et des textes détachés d'auteurs perdus, qui viennent encore augmenter les doutes et multiplier les différences, de manière qu'on peut regarder comme impossible la connaissance de l'histoire primitive de Rome.

Outre les écrivains, les sources de l'histoire romaine sont : 1° les grandes Annales, *Annales maximi* ou *publici*, *Annales pontificum;* 2° les actes publics; 3° les actes des magistrats, qui, peut-être, ne sont que les *Libri lintei*, contenant le catalogue des magistrats supérieurs; 4° les chroniques des familles censoriales et des éloges funèbres, *Laudationes funebres*, signalés déjà par Cicéron comme des sources de mensonges. Il en est qui croient que les rois avaient laissé des mémoires, *Commentarii regum*, relatifs à leur administration, et mêlés d'histoire et de législation.

La prise de Rome par les Gaulois causa la perte de la plupart des documents antérieurs à cette époque; les Annales des pontifes disparurent presque entièrement, et le reste se dérobait aux regards; le sénat ne commença à dresser procès-verbal de ses actes que sous Jules César. Mais, bien que l'incendie de Rome eût détruit les documents primitifs, les souvenirs conservèrent quelques chants nationaux (non pas une épopée régulière) dans lesquels un fond de vérité, comme il arrive toujours, avait été embelli par l'imagination; avant Caton, il était d'usage de les chanter dans les banquets (Varron dans *Nonius*, sur *assa voce*). Cicéron, dans les *Tusculanes*, IV, 2, dit : *Morem apud majores hunc epuliarum fuisse, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam clarorum virorum laudes atque virtutes.*

Il faut y ajouter quelques fêtes nationales, comme les Palilies, qu'on célébrait à l'aniversaire de Rome, le 21 avril; Denys croit qu'elles étaient antérieures à cette fondation, opinion vers laquelle incline Plutarque, et qu'on choisit ce jour comme propice pour inaugurer la nouvelle cité; ou bien encore, qu'elles prirent naissance avec la ville même, pour l'inauguration de laquelle on jugea convenable d'invoquer aussi les divinités pastorales. D'autres fêtes rappelaient encore des faits de la Rome antique; mais on peut supposer, ou qu'elles furent l'expression des légendes nationales, ou que ces légendes en altérèrent le sens primitif.

Les pontifes avaient coutume de graver sur une plaque d'airain les événements les plus remarquables de chaque année, les noms des magistrats, les triomphes, les éclipses, le prix des denrées, les prodiges, les calamités publiques; ces annales, commencées à partir de l'année 350 de Rome, offraient du moins une série chronologique. Il paraît

d'ailleurs qu'elles n'avaient pas entièrement péri lors de l'incendie de Rome par les Gaulois, puisque nous les trouvons citées à propos de faits antérieurs; mais, restreintes comme elles étaient à de brèves inscriptions, pouvaient-elles servir à l'histoire des hommes ?

D'autres documents publics, gravés sur des tables, s'étaient aussi conservés ; bien que la langue et les caractères fussent anciens, Polybe sut les consulter avec fruit, si Tite-Live ou d'autres les dédaignèrent. Dans la splendeur de Rome républicaine, l'homme, absorbé par la vie active, ne songeait pas à fouiller dans les archives, à exhumer des inscriptions lapidaires, à déchiffrer des tables; dans l'histoire d'alors, on sent la plénitude de la vie publique plus que les recherches de l'érudit, l'enthousiame plus que l'examen scientifique. Après la transformation de l'État, les empereurs encouragèrent les investigations; Vespasien fit paraître 3,000 tables de cuivre, qu'on disait avoir échappé à l'incendie des Gaulois, et qui contenaient des traités, des sénatus-consultes, des plébiscites, des priviléges, remontant jusqu'à l'origine de Rome (SUÉTONE, *Vie de Vespasien*, ch. VIII). Tacite et Pline consultèrent sans doute ces documents, dans lesquels ils purent trouver, par exemple, le traité honteux des Romains avec Porsenna, et tant d'autres faits qui auraient changé l'aspect de l'histoire primitive de Rome, si ces auteurs ou d'autres de leur mérite l'avaient écrite.

L'exposé qui précède doit suffire pour expliquer les nombreuses contradictions des écrivains, au point qu'on ne sait rien de positif sur le fondateur de la ville, sur la date de la fondation, sur les premiers habitants : comment naquirent les comices par tribus, Porsenna s'empara-t-il de la ville, et fut-elle détruite par les Gaulois? autant de problèmes à résoudre. Il ne faut donc pas blâmer ceux qui, en voyant les modernes taxer les anciens d'ignorants ou de mauvais juges, pensent que ces mêmes anciens, comme étant plus rapprochés des faits, méritent plus de confiance. Le doute est venu fort tard, à moins qu'on ne regarde comme une expression de défiance les moqueries sur le rasoir de Nævius et les oies du Capitole, déjà tournés en ridicule par les anciens eux-mêmes.

Le moyen âge croyait; or, comme il avait l'habitude de se reposer sur l'autorité dans les matières sacrées, il ne se montrait pas difficile même à l'égard des questions profanes, d'autant plus que l'érudition, eût-elle possédé la critique, manquait de moyens de contrôle. A la renaissance des lettres, la vénération pour tout ce qui était ancien domina si bien les esprits qu'elle influa, non-seulement sur la littérature, mais encore sur la législation et la vie. L'histoire romaine fut donc acceptée comme article de foi, et traitée avec cette soumission d'esprit et de jugement à la lettre écrite qui dominait tout l'enseignement. Révoquer en doute ce qu'avaient dit un Tite-Live, un Denys d'Halicarnasse, un Plutarque, eût paru un crime de lèse-antiquité; tout au plus s'appliquait-on à mettre d'accord leurs contradictions, à calculer

quelle était, entre deux autorités, celle du plus grand poids. Les critiques du seizième siècle, qui s'occupèrent avec tant de zèle à recueillir les débris de littérature pour jeter quelque lumière sur les antiquités romaines, nous ont rendu de véritables services; ils méritent les éloges de quiconque ne fait pas un crime à un écrivain de ne pas surpasser les idées et l'érudition de son siècle. Parmi les Italiens, il faut citer au premier rang Paul Manuce, Sigonius, *de Antiquo Jure Italiæ*, *de Antiquo Jure provinciarum*, *de Judiciis*, et Gravina plus tard. Machiavel acceptait comme oracle tout ce qu'il trouvait dans Tite-Live; il ne cherchait pas à discuter ses témoignages, mais se bornait à les faire servir à des textes de discours ou d'allusion.

Les écrivains sagaces aperçurent néanmoins les contradictions et les absurdités. Laurent Valla, dans une dissertation sur Tite-Live, mit à nu les invraisemblances de l'histoire primitive de Rome. En 1677, Lancelotto Secondo, génie bizarre, écrivait les spirituels *Farfalloni degli antichi storici*, dans lesquels il fait ressortir leurs contradictions et leurs balivernes, mais dans un but de raillerie et de négation. Le Suisse Glaréanus montrait avec plus de hardiesse les méprises de Tite-Live; mais il fut accablé sous le poids de l'indignation de la tourbe des savants. Joseph Scaliger et Juste Lipse soumirent ces historiens à la critique d'une sérieuse érudition. Périzonius, professeur de Leyde (*Animadversiones* (1685), opposa, dans une forme violente, texte à texte, et remarqua le premier qu'une partie du récit de Tite-Live doit être attribuée à d'anciens chants nationaux; il eut le sort de tous les hommes de mérite qui devancent de beaucoup leur époque; on ne le comprit pas, et il resta ignoré : néanmoins il sut, des plus infimes détails, s'élever à des considérations étendues et générales, qui annonçaient une ère nouvelle de l'art de la critique.

La critique enfin, s'associant au progrès des autres sciences, sortait de tutelle et ne regardait plus avec une vénération aveugle les livres comme le champ unique des érudits; mais elle voulait que l'homme les étudiât avec son propre jugement, son sentiment propre et l'expérience des choses de ce monde. Pierre Bayle, qui, dans son *Dictionnaire critique*, jetait le doute et la raillerie sur des choses beaucoup plus sacrées que la nymphe Égérie et le bâton incombustible de Romulus, se servit peu du travail de Périzonius, publié depuis douze ans, et qu'il appelait pourtant l'*errata* des historiens et des critiques; mais, de même que les vies, les martyres, les miracles de saints, composés par les élèves dans les monastères, devinrent ensuite pour un grand nombre des légendes véritables, ainsi, suppose Bayle, l'histoire des premiers rois est sortie d'exercices de rhétorique.

Louis de Beaufort (*Sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, 1738), non par boutade, mais après mûr examen, relègue parmi les fictions poétiques toute l'histoire primitive de Rome. Son livre, grâce encore à sa forme piquante, fut accueilli avec

enthousiasme, bien qu'il abatte sans mesure, et montre de l'hésitation chaque fois qu'il essaie de reconstruire. Les hommes éclairés le lurent, l'applaudirent, mais sans renoncer à compter les sept rois; et les historiens continuèrent de décrire, avec une assurance intrépide, les temps primitifs de Rome. Montesquieu lui-même, qui s'élève si haut lorsqu'il juge Rome dans son rôle politique, et l'élément italique dans sa lutte et sa fusion avec l'élément étranger, hésite quand il s'agit de Rome primitive et de ses antiquités; les rois sont pour lui, comme pour Machiavel, des personnages des cours et des cabinets modernes.

Au milieu de tous ces efforts pour ruiner l'édifice, un Italien, seul, inconnu, avait entrepris cette démolition avec une idée plus vaste, en démontrant que l'histoire romaine, telle qu'on l'avait considérée jusqu'alors, était plus incroyable que l'histoire fabuleuse de la Grèce; car, si l'une est incompréhensible, l'autre répugne à la marche de la nature humaine. Néanmoins, comme il ne se contentait pas d'abattre, à l'exemple des critiques purement négatifs, il avait employé les débris à refaire un monument grandiose.

Nous parlons du Napolitain Jean-Baptiste Vico, qui, dans les deux *Scienze nuove* et ses œuvres latines, rechercha, sous le voile de l'histoire romaine, l'histoire idéale de l'humanité; interprétant les récits comme des symboles, il montra que l'humanité se fait d'elle-même, et la suivit dans sa marche et ses pénibles acquisitions. Les hommes supérieurs à l'humanité, dont l'histoire nous offre le tableau, ne sont, selon Vico, qu'une création de cette humanité, qui accumula sur un seul les lents travaux des siècles et les entreprises des nombreux personnages dans lesquels ils se résument. Romulus, Numa, Servius, les Douze-Tables sont des êtres de pure fantaisie, des idoles historiques, des épilogues d'un cycle poétique. Romulus et les pères d'illustres familles (*gentes*), fondèrent la cité sur la religion des auspices, et sur l'asile ouvert aux vaincus ainsi qu'aux faibles qui se réfugiaient sous leur protection; de là sortirent, comme dans toutes les cités héroïques, deux communes, celle des patriciens qui commandent, et celle des plébéiens qui obéissent.

« Les patriciens avaient l'empire domestique et l'empire civil ou public : le premier s'étendait sur les enfants et les familles, d'où les noms de *patritii, patria, res patrum,* et sur les propriétés, dont ils jouissaient avec exemption de tout tribut. Tous ensemble exerçaient l'autorité publique; ils gouvernaient les intérêts communs dans les assemblées, qui étaient les *comices curiates,* où intervenait le peuple des Quirites, c'est-à-dire des nobles seuls, et le *sénat,* composé des chefs des *gentes*, présidés par un roi.

« Les patriciens, comme les barons du moyen âge, habitaient sur des hauteurs fortifiées, tandis que la plèbe demeurait au bas (d'où *humili loco natus*) et n'avait aucune participation au droit de cité; vivant de ce qu'elle gagnait à cultiver les terres des nobles, elle était obligée

de les suivre à la guerre sans solde, et de leur remettre tous les produits du sol, si elle ne voulait être jetée dans leurs cachots particuliers. Il n'y avait pas de lois écrites; mais le peuple, c'est-à-dire les nobles *réunis,* pourvoyaient, *selon les cas*, à la sûreté publique; de là, les noms de *lex* et d'*exempla*.

« Tel fut le gouvernement sous les rois, dans lesquels il ne faut pas voir des personnages réels, mais des caractères héroïques et poétiques, expression d'une foule d'événements et d'institutions diverses; c'est ainsi, par exemple, qu'on attribua à Romulus toutes les lois relatives à l'organisation civile, à Numa les lois religieuses, à Tullus les lois militaires, à Tarquin les insignes de la majesté, à Servius les constitutions sur le cens et celles qui favorisèrent la liberté plébéienne.

« Sous le règne de Servius, un changement notable s'était accompli. Les plébéiens, toujours plus opprimés par les nobles, comprirent la force que procurent le nombre et la concorde; ils réclamèrent une loi agraire, et obtinrent le domaine *bonitaire*, c'est-à-dire la possession naturelle des terres publiques, converties en fiefs ruraux; seulement, ils payaient une redevance annuelle aux nobles, qui conservaient le domaine *quiritaire,* ou patronal, et s'obligeaient à leur prêter assistance pour recouvrer leurs possessions, s'ils venaient à les perdre (*juris auctores fieri*).

« Dans tous les pays où les choses se trouvent dans une condition pareille, le roi se fait le tuteur des droits populaires contre les prétentions des nobles : tel fut le rôle joué par Servius et Tarquin le Superbe; c'est là, peut-être, la cause qui poussa les nobles mécontents à chasser les rois, révolution qu'on a considérée à tort comme populaire et libérale. Les nobles alors, revenus à leur ancienne arrogance, reprenaient leurs champs, augmentaient le cens imposé à la plèbe, qui avait commencé à tenir les comices de ses tribus. Afin de prévenir la tempête, le sénat décréta que la redevance des terres se paierait à l'avenir, non plus au maître privé ou feudataire, mais au trésor public, qui se chargeait des dépenses de la guerre.

« La plèbe, néanmoins, n'ayant pas d'action civile, manquait de moyens pour se garantir des usurpations des grands; elle se retira donc sur le mont Sacré, jusqu'à ce qu'elle obtînt, d'abord les tribuns pour défendre sa liberté naturelle et le domaine bonitaire des champs, puis une loi écrite, patente, obligatoire pour les patriciens aussi bien que pour les plébéiens. Ce fut celle des Douze-Tables, grâce à laquelle la connaissance des lois, sortant des mains des nobles et des prêtres, cessa d'être un mystère. Cette loi fut rédigée, non d'après la législation de la Grèce, mais d'après les coutumes latines et romaines, comme on le reconnaît jusqu'à l'évidence, si l'on retranche les additions, à *caractère poétique*, qu'elle reçut successivement.

« La loi des Douze-Tables garantissait aux plébéiens le domaine quiritaire, mais leur interdisait le mariage légitime, le *connubium*, vé-

ritable source du droit de cité et du droit privé ; aussi, comme ils n'avaient que le mariage naturel, ils ne pouvaient transmettre l'héritage de leurs champs, qui faisaient retour aux nobles à la mort des vassaux. Ils demandèrent donc le *connubium*, et finirent par l'obtenir avec la loi *Canuleia*, qui les fit participer au droit de cité romaine.

« Après cette conquête, ils prétendirent encore au domaine public, aux magistratures, dont ils étaient exclus comme privés de la religion et des auspices, et voulurent concourir à la formation des lois. Dans les comices par tribus, que l'on peut comparer aux réunions communales, la plèbe statuait sur ses propres affaires, et obtint deux fois que sa volonté (*plebiscita*) fût respectée par les nobles : la première, en 305, lorsqu'elle se retira sur l'Aventin, et fit décréter par la loi *Horatia* qu'on ne pût créer aucun magistrat sans son consentement ; la seconde, en 367, lorsqu'on refusait de l'admettre au consulat. Plus tard, elle exigea que ses lois devinssent obligatoires pour tous, et dès lors deux puissances législatives existèrent simultanément. Philon Publilius, élu dictateur, ordonna donc que les plébiscites fussent obligatoires pour tous les Quirites ; que le sénat, dont l'autorité seule donnait force légale aux délibérations populaires, se bornât à suggérer, à conseiller ce que devait faire le peuple rassemblé dans les comices, et que l'homme de la plèbe pût aussi exercer la charge de censeur.

« Les plébéiens se trouvèrent donc assimilés aux nobles ; mais ceux-ci conservaient la faculté d'emprisonner les plébéiens qui étaient leurs débiteurs, jusqu'à ce que l'abus de ce droit provoquât la loi *Petilia* de 469, qui défendit aux feudataires l'incarcération privée. Il ne restait donc au sénat que le haut domaine des biens-fonds de la république, qu'il défendait quelquefois par les armes, comme dans la sédition des Gracques. En outre, il ne se composait plus des seuls patriciens ; le dictateur Fabius Maximus avait effacé la distinction entre la noblesse et la plèbe, en distribuant le peuple en trois classes, sénateurs, chevaliers et plébéiens, classes déterminées par la richesse et non par la naissance. Cette mesure ouvrait à la plèbe la route qui pouvait la conduire à tous les rangs de la société. Le peuple, divisé en ces trois classes, se réunissait dans les comices *centuriates* pour les lois consulaires, dans les comices par *tribus* pour les lois tribunitiennes, dans les comices *curiates* pour les lois sacrées et les abrogations. Grâce à la marche naturelle des nations, cette cité, aristocratique d'abord, populaire ensuite, finit par tomber sous l'autorité d'un seul. »

Telles sont les données de ce prophète de l'histoire conjecturale : bien que la renommée de sa haute intelligence n'eût pas franchi les bornes de l'Italie, et que l'Italie oubliât ses livres par la négligence des esprits qui ne sont avides que de lectures faciles ; bien que les découvertes postérieures dans le domaine de l'histoire et de la philologie aient diminué son mérite, il lui restera toujours la gloire d'avoir marché

le premier dans la voie des découvertes; et, si d'autres vont plus loin, ils n'effaceront pas les traces qu'il a laissées.

Les idées semées par Vico germèrent bientôt en Italie. Emmanuel Duni, quoiqu'il nomme à peine ce grand penseur, publia à Rome, en 1763, *Origine e progressi del cittadino e del governo civile di Roma,* ouvrage dans lequel il recherche, sous les traditions, les faits vrais et l'histoire du droit. Pour lui comme pour Vico, la source de tout droit public et privé est la religion des auspices; en vertu de cette religion, il n'y avait de citoyens que les patriciens, maîtres de la loi, à l'exclusion de la plèbe sans nom, qui n'avait ni pères certains ni auspices. Duni, qui ne voit dans les noms de classes et de centuries que des institutions militaires, examine dans le premier livre comment la plèbe arrivait à la questure, au consulat, au pontificat, et comment elle acquérait le droit de suffrage dans les comices centuriates (institués, dit-il, pour faciliter le recrutement de l'armée, pour la répartition du cens, et pour la publication des décrets du roi ou du sénat, des noms des magistrats élus).

Il fait connaître ensuite la marche du gouvernement civil sous les rois. Deux ordres seuls subsistaient alors : le peuple, c'est-à-dire les patriciens et la plèbe. Les *celeres*, les *flexumines*, les *trossuli*, les chevaliers n'étaient que des grades militaires, occupés par la jeunesse patricienne. Cette forme se maintint jusqu'à la retraite des tribus plébéiennes sur le mont Sacré, d'où elles ne descendirent qu'après avoir obtenu la tutelle des tribuns. Les plébéiens se réunirent alors dans les comices par tribus, où ils condamnèrent parfois même les patriciens, Coriolan par exemple. Par la force expansive des droits, ils obtinrent la convocation des comices sans le concours du sénat, puis une loi agraire, enfin la limitation du pouvoir consulaire par la publication de la loi décemvirale. Les abus des décemvirs produisirent deux bons résultats : il fallut le consentement de la plèbe pour la création d'un magistrat, et les patriciens durent observer les plébiscites.

La plèbe, qui jusqu'alors n'avait songé qu'à se garantir de l'oppression, se mit désormais à réclamer des droits. Le gouvernement, comme la plèbe n'avait ni le droit public et privé, ni celui des suffrages, restait toujours essentiellement aristocratique; or, comme l'exclusion de ces priviléges l'empêchait d'obtenir les avantages qu'elle espérait, elle demanda et obtint le *connubium,* et les plébéiens furent alors citoyens de droit privé; puis ils participèrent aux magistratures, acquérant ainsi les prérogatives de droit public, et l'aristocratie se transforma en démocratie. Afin de prévenir le choc des deux puissances, le dictateur ordonna que les plébicistes fussent obligatoires pour tous les citoyens, et que la plèbe concourût à la questure. Les plébéiens sont donc assimilés aux patriciens; ceux-ci perdent le droit de la prison privée, et ceux-là connaissent les règles judiciaires. Mais les riches patriciens ne veulent pas se trouver en communauté avec les citoyens

moins aisés, et trois ordres se constituent, patriciens, chevaliers, plèbe. Bientôt, avec les Gracques, la plèbe commence à vouloir dominer la noblesse.

La partie la plus saillante du livre de Duni est celle où il traite de l'état des familles; Eisendecker a fait connaître son travail en Allemagne : *Ueber die Entstehung, Entwickelung und Ausbildung des Bürgerrechts, in altem Rom.* 1829. Duni, peut-être, donne à la démocratie une existence trop ancienne, puisqu'on trouve la cité distribuée en plèbe et en nobles longtemps après l'époque qu'il assigne à son avénement. Il confond le sénat avec les curies; mais il prouve que les Italiens savaient contempler la splendeur romaine sans en être éblouis. Mario Pagano dans les *Saggi*, et Melchiorre Delfico dans les *Pensieri sull'incertezza e inutilità della storia*, et dans la *Antichità di Adria Picena*, ont aussi jeté les regards sur l'histoire romaine, mais sans s'écarter des traces de Vico, si ce n'est pour greffer sur son système quelques idées des Encyclopédistes; c'est encore d'après la conception de Vico que Vincent Coco, dans le *Platone in Italia*, interrogea l'ancienne civilisation italienne.

Nous pouvons citer encore d'autres Italiens. Algarotti, dans le *Saggio sopra la durata de' regni dei re di Roma*, fait observer qu'il est incroyable que sept rois électifs, qui tous, excepté Romulus, parvinrent au trône dans la maturité de l'âge, et dont quatre périrent de mort violente, aient régné deux cent vingt-quatre ans, ce qui donne à chacun, en moyenne, un règne de trente-cinq ans. Or, à Venise, alors qu'on n'élisait pas seulement des vieillards, et que le doge était le chef véritable de l'armée et de l'Etat, on compte quarante doges de 894 à 1311, ce qui fait pour chacun douze ans et demi. En Pologne, sept rois électifs régnèrent de 1587 à 1764 : durée fort longue, mais de beaucoup inférieure à celle des rois romains. Les sept rois précédents avaient occupé le trône cent quarante et un ans, de 1445 à 1587. Les règnes héréditaires donnent en moyenne une durée de vingt ou vingt-deux ans. — Frédéric Cavriani rejette aussi l'existence de Romulus, et croit que les Sabins subjuguèrent les bannis établis sur le Palatin, leur imposant roi, dieu et nom.

Mais la destruction, lorsqu'elle n'est pas conduite avec ordre et système, ne produit que des résultats insuffisants.

Dans la génération qui a précédé la nôtre, l'Allemagne se livrait à des études sérieuses; associant à la philologie une critique indépendante et profonde, elle se sentait appelée à jouer le rôle de médiatrice entre les âges les plus éloignés et les nôtres. Après Lessing et Voss, on ne toléra plus ces idées vagues, ces expressions indéfinies qu'on ne comprend qu'à moitié; les observations superficielles firent place à l'examen réfléchi.

Dans les classiques, on voulut interpréter les faits qu'ils avaient à peine indiqués parce qu'ils les supposaient connus, et pénétrer dans la

vie intime, dans les idées religieuses, dans tous les détails du gouvernement, comme on ferait à l'égard d'un peuple séparé par la distance et non par le temps; puis les grandes expériences des modernes ont aidé à soulever le voile qui couvrait l'énigme antique.

Le Danois B. G. Niebühr est celui qui a porté la main la plus hardie sur le sanctuaire de la Vesta romaine. Très-versé dans la connaissance de l'antiquité, employé dans de hautes fonctions par la Prusse, qui eut toujours l'art de ne pas se montrer jalouse des libres penseurs, il fixa son attention sur l'histoire romaine; s'isolant tout à fait des ouvrages modernes pour aspirer sans obstacle le souffle des anciens, indépendant dans ses opinions, infatigable dans ses recherches, restaurateur ingénieux, il reconstruisit l'ancienne cité avec des efforts toujours hardis, sinon toujours heureux. Il publia en 1812 la première partie de sa *Römische Geschichte;* après la guerre des nations, et lorsque sa plume cessa d'exciter l'amour de l'indépendance, on l'envoya en Italie pour traiter avec la cour papale, ou peut-être pour l'éloigner d'un pays dont les princes commençaient à voir avec ombrage cette ardeur patriotique qui leur avait rendu tant de services. En Italie, Niebühr reçut l'inspiration qu'on ne saurait puiser dans aucun livre, celle des lieux, et il eut le bonheur de découvrir dans les archives capitulaires de Vérone, ou plutôt de publier les *Institutes* de Gaïus, dans le temps même où voyaient le jour Lydus, *De magistratibus reipublicæ romanæ*, les livres de la *Republica* de Cicéron, les fragments de Fronton. Une moisson nouvelle venait donc s'offrir à ses recherches; il refondit son propre travail, qu'il porta de deux à trois volumes (Rome, 1824), et changea même entièrement sa manière de voir à l'égard des anciens habitants de la ville éternelle. Dans une troisième édition, il le réforma de nouveau sur plusieurs points, surtout quant aux *Lucères*, qu'il ne considéra plus comme Étrusques.

Il est certain que, lorsqu'il rétablit à sa guise une inscription, dont il ne reste que quelques fragments, pour en déduire un fait nouveau; lorsqu'il trouve que Tite-Live ou Cicéron s'est égaré dans l'interprétation de la constitution de son pays, et suggère comment il faut la comprendre; quand il avance les assertions les plus nouvelles avec la formule: *tous savent* ou *personne n'ignore;* lorsqu'il se permet sur les anciens les réflexions suivantes: *Hérodote, dans un moment d'inspiration malheureuse, juge que*...; — *La tradition aurait dû dire cela*; — *Gaïus s'est trompé en écrivant de telle manière, et devait écrire de telle autre;* — *C'est moi qui prête à Camille cette prière dans le temple; mais il est certain qu'elle est selon l'esprit de la tradition;* — *Aucun historien ne parle de cette assignation, mais elle était indispensable*...; on se demande si l'écrivain qui aventure tant d'hypothèses, et, d'après le témoignage de fragments isolés, détruit ce que d'autres ont établi sur des bases solides, n'est pas un sophiste à paradoxes. Puis, quand on embrasse l'ensemble, on ne peut se résoudre à croire à une

constitution, non-seulement en opposition avec le caractère de l'antiquité, mais, de l'aveu de l'auteur, contraire à toute analogie dans l'histoire.

Néanmoins son immense érudition, le bonheur avec lequel il rétablit ou corrige les passages de cent auteurs, la hardiesse qu'il met à parcourir le champ de ses observations, à comparer les institutions anciennes avec les institutions modernes les plus minutieuses et les plus compliquées, la conviction dont il fait preuve dans ses recherches, jusqu'à vous prier de le croire sur parole, parce qu'il est intimement persuadé, vous entraînent à respecter son opinion là même où elle diffère de la vôtre, là même où vous trouvez qu'il se contredit, là même où (ce qui lui arrive trop souvent) il s'enveloppe dans un langage obscur et sibyllin. Il écrivait à Lerminier : « Ce qu'il m'importe avant tout de voir admis, c'est que tous mes efforts tendent à communiquer aux lecteurs la persuasion dont je suis pénétré moi-même. Le livre doit convaincre par lui-même quiconque s'en occupe de bonne foi ; je n'y emploie pas un seul mot qui ne soit destiné à exprimer, avec toute l'exactitude possible, une manière de voir ou une conviction personnelle. Ce serait le comble de l'injustice que de m'attribuer la manie des paradoxes. »

Ses réflexions sur l'Italie primitive, sur les familles patriciennes et les curies, sur la commune et les tribus plébéiennes, sur les centuries et la constitution de Servius Tullius, et sur les *nexi*, méritent surtout d'être prises en considération. Il suppose que les fables des temps primitifs dérivent des *nénies* par lesquelles on célébrait les morts, et des chants que l'on faisait entendre dans les banquets ; ainsi les premières aventures de Rome seraient des chants isolés ou des épopées. L'histoire de Romulus constitue un poëme, et peu de chants distincts se rapportent à Numa ; un autre poëme comprend Tullus Hostilius, les Horaces, la ruine d'Albe. L'histoire d'Ancus Martius ne manifeste aucun caractère poétique ; mais avec Tarquin l'Ancien commence un autre poëme, qui finit à la bataille entièrement homérique du lac Régille. Ce poëme le plus grandiose que Rome ait jamais imaginé, ne se renferme pas dans l'unité homérique, mais correspond plutôt à la variété des Niebelungen, ce magnifique poëme de la Germanie, découvert de nos jours.

Connut-il Vico ? comme lui, il affirme le caractère politique de l'histoire romaine, la compare aux plus anciennes et l'explique au moyen des histoires modernes. Tous les deux ont vu la cité divisées dès le principe en deux classes, les patrons et les clients ; mais Vico aperçoit dans les clients l'origine immédiate de la plèbe romaine, tandis que Niebühr ne la fait naître qu'au moment où Ancus réunit les vaincus sous l'administration de Rome. L'un et l'autre signalent dans Servius un progrès des plébéiens vers l'équité civile ; mais Vico reconnaît seulement qu'ils avaient obtenu le droit naturel ou la possession boni-

taire des champs, à la condition de payer une redevance annuelle et de servir dans l'armée. Selon Niebühr, au contraire, on leur aurait concédé, outre la confirmation du domaine quiritaire, le suffrage dans les affaires publiques; puis seraient venus un cens public et une solde pour les gens de guerre. Vico donne pour base essentielle à son système historique la religion des auspices, dont Niebühr ne parle même pas : telle est peut-être la preuve la plus forte que puissent invoquer les écrivains qui assurent que le Danois ne connut point le penseur italien, dont jamais, du reste, il ne fait mention.

Guillaume Schlegel, dans les *Jahrbücher von Heildeberg,* 1816, n° 53, adopte presque l'opinion de Niebühr, bien qu'il le réfute dans quelques détails, et nie surtout que les poëmes chantés dans les banquets pussent être épiques; dans sa pensée, ce n'étaient que des chants détachés et courts, tels qu'ils convenaient aux Latins, déshérités du génie épique de la Grèce.

Nicolas Wachsmüth, *Aellere Geschichte des römischen Staats,* s'éloigna entièrement de Niebuhr, tout en combattant Tite-Live et les opinions scolastiques.

Charles Peter continua l'histoire de Niebühr.

Fiedler soutient que beaucoup de documents furent détruits dans l'incendie de Rome par les Gaulois, mais que d'autres villes en conservèrent, bien que les plus anciens historiens ne les aient point consultés.

Le Français Michelet, plus agréable à lire, a profité, dans l'*Histoire romaine,* de tous les travaux précédents, comme le prouvent les nombreuses notes dont il a enrichi son ouvrage; dans le texte, il expose les résultats de la critique, parce qu'il veut faire *une histoire, non une dissertation.* Il suit le principe de Niebühr, mais non pas en esclave; outre la méthode et l'exposition, il a sur lui l'avantage d'envisager l'existence entière de ce peuple, et non pas seulement ses origines. Il distingue trois époques dans la civilisation romaine : l'*époque italienne* jusqu'à Caton; l'*époque grecque,* qui commence avec les Scipions, et produit le siècle d'Auguste en littérature, et celui de Marc-Aurèle en philosophie; l'*époque orientale,* qui subjugue les vainqueurs de l'Orient. Quant à l'histoire politique, la cité se forme dans la première époque par le nivellement et le mélange des deux peuples, patriciens et plébéiens, jusqu'en 350; dans la seconde, l'empire se forme par la conquête et l'admission des étrangers; puis, après la guerre sociale, la cité est ouverte à tous les peuples.

GEORGE LEWIS CONWALL, chancelier de l'échiquier de la reine d'Angleterre, a publié à Londres *An inquiry into the credibility of the early roman history*, 1855, vol. II.; il soutient dans cet ouvrage que nous ne savons rien des choses romaines avant l'invasion de Pyrrhus. GERLACH et BACHOFEN (*Die Geschichte der Römer;* Bâle, 1851) soutiennent, au contraire, la vérité des faits primitifs de Rome..

Voir aussi H. Taine, *Essai sur Tite-Live,* couronné par l'Académie française en 1856.

Nous croyons nécessaire d'ajouter une liste des auteurs qu'il est bon de consulter :

Cluverius, *Italia antiqua*. Mine exploitée par tous ceux qui ont parlé des origines italiques, et qui se sont donné à peu de frais l'apparence d'érudits, grâce à ses nombreuses citations.

Grævius et Sallengre, *Thesaurus antiquitatum romanarum.*

Conradini, *De priscis antiqui Latii populis.*

Vulpi, *Latium vetus.*

Lachmann, *Commentatio de fontibus Titi Livii in prima Historiarum decade.*

Heeren, *De fontibus et auctoritate Vitarum Plutarchi.*

Krause, *Vitæ et fragmenta veterum historicorum romanorum.*

Petersen, *De originibus historiæ romanæ.*

Haeckermann, *Vindiciæ antiquitatum romanarum.*

Spangenberg. *De veteris Latii religione domestica.*

Daunou, *Cours d'études historiques.*

Hooke, *Discours et réflexions critiques sur l'histoire et le gouvernement de l'ancienne Rome.*

Lévesque, *Doutes, conjectures et discussions sur différents points de l'histoire romaine.*

— *Histoire critique de la république romaine*. Examen sévère de la gloire exagérée des Latins, mais arbitraire et inférieur aux appréciations des auteurs précédents.

Nitsch, *Beschreibung des haüslichen, wissenschaftlichen, gottesdienstlichen, politischen, und kriegerischen Zustandes der Römer, nach den verschiedenen Zeitaltern der Nation.*

Fergusson, *The history of the progress and termination of the roman republic.*

Adam. *Roman antiquities.*

Ruperti, *Handbuch der römischen Alterthümer.*

Pour la description et la représentation des lieux :

Nardini, *Roma vetus.*

Piranesi, *Antichità di Roma.*

Rossini, *I sette colli di Roma antica e moderna.*

Venuti, *Descrizione topografica delle antichità di Roma*, publiée par Ennio Quirino Visconti, dont les travaux sont une mine de notices diverses.

Valladier, *Raccolta delle più insigni fabbriche di Roma antica e sue adjacenze*, avec des éclaircissements de F. A. Visconti.

Desgodets, *Les Édifices antiques de Rome*, avec de bons dessins.

Platner, Bunsen, Gérard et autres Allemands, *Beschreibung der Stadt Rom.*

Ce travail est précédé d'un catalogue de toutes les descriptions de Rome, commençant au *Curiosum urbis Romæ*. La partie topographique a été réfutée par G. W. Becker dans le *Manuel des antiquités romaines*; Leipzig, 1843. Voir encore Piale, *Dissertazioni accademiche* XXIV, sur la topographie de Rome, 1832-34, et Riva, *Dell' antico sito di Roma;* Pietro Rosa, *Topografia della Città e Campagna di Roma*, 1857, dans le rapport de 1 à 200,000.

Les antiquités et les environs de Rome ont été étudiés par Charles Fea (*Sul ristabilimento della Via Appia*, 1835), Antonio Nibby (*Viaggio antiquario nei contorni di Roma*, 1819. *Analisi della carta dei contorni di Roma*, 1837), Poletti, Pier Ercole Visconti (*La Via Appia*) et Luigi Canina. Ce dernier, en 1839, imprimait à Rome le cinquième volume de la *Storia e topografia della Campagna romana antica;* dans le discours préliminaire de cet ouvrage, il fait connaître avec étendue les auteurs qui, indirectement ou expressément, ont traité le même sujet. Voici comment il exprime son opinion sur le degré de confiance que méritent les premiers historiens : « Il est « vrai que les fondements sur lesquels s'appuient les narrations historiques des temps primitifs sont peu solides; mais, puisqu'on n'en « trouve pas de meilleurs, quelque profondément que l'on creuse, je « pense qu'il est plus prudent de s'en tenir aux écrivains qui nous offrent les couches les plus sûres, que d'en faire d'artificielles et de « superficielles. Par conséquent, je suis d'avis que les travaux de ceux « qui, méprisant l'autorité des anciens documents, cherchent à détruire un édifice assis sur une base profonde, sans savoir construire « rien de bon, sont plus nuisibles qu'utiles pour la connaissance sérieuse des choses antiques. »

Le même auteur a donné l'*Antica città di Vejo*, l'*Antica Etruria marittima*, *descrizione dell'antico Tusculo*, et d'autres monographies.

Tusculo, *Sostruzioni della Via Appia; Esposizione topografica della prima parte dell'antica Via Appia*, et autres monographies.

On peut consulter encore :

Jacobini, *Memorie sullo scavo della via Appia fatto* en 1851.

Viola, *Tivoli nel decennio della deviazione del fiume Aniene, nel traforo del monte Catillo;* 1848.

Borman, *Altlateinische Chorographie und Stadtgeschichte;* Halle, 1852.

Kudscheit, *Tab. geographica Italiæ antiquæ;* Berlin, 1851.

Ponzi. *Mémoire sur la zone volcanique d'Italie*, dans le *Bulletin de la Société géologique de France;* 1853.

Latéroully, *Plan topographique de Rome antique et moderne;* Paris, 1841.

LÉVEIL, *Plan de Rome au temps d'Auguste et de Tibère;* ibid., 1847.
Un résumé de tous ces travaux dans ERNEST DESJARDINS, *Essai sur la topographie du Latium;* ibid., 1854, et dans DYER, *Dictionary of greek and roman geography;* Londres; 1856.

Pour la chronologie :

Fasti romani, publiés par GRÆVIUS et ALMELOVEEN.
GHIGI, *Annales Romanorum*, qui vont jusqu'à Vitellius. Et tous les écrivains des Fastes consulaires.

Pour les costumes :

BOETTIGER, *Sabina*. Il décrit les occupations supposées d'une élégante Romaine.
BECKER, *Gallus*. Voyage sur le modèle de celui du jeune Anacharsis.
MAZOIS, *Palais de Scaurus, ou Description d'une maison romaine. — Ruines de Pompéi.*
HAUDEBOURT, *Le Laurentin, maison de campagne de Pline le Jeune.*
DESOBRY, *Rome au siècle d'Auguste.*
MEIEROTTO, *Sitten und Lebensart der Römer in verschiedenen Zeiten der Republik.*

Sur le droit :

SIGONIUS, *De antiquo jure civium romanorum.*
BEAUFORT, *La République romaine, ou plan général de l'ancien gouvernement de Rome.*
— *Histoire critique du gouvernement romain.*
TEXIER, *Du gouvernement de la république romaine.*
SAVIGNY, *Gesch. des römischen Rechts in Mitteralter.* Dans cet ouvrage et dans les éclaircissements des tables d'Héraclée, il donne des idées du droit italique bien plus précises que Sigonius, Heineccius et les auteurs précédents.
COSMAN, *Disputatio historiæ juridicæ de origine et fontibus legum XII Tabularum.*
GRAUERT, *De XII Tabularum fontibus atque argumento.*
BACH, *Historia jurisprudentiæ romanæ.*
GIRAUD, *Histoire du droit romain.*
WALTER, *Gesch. der Römischen Rechts.*
MACKELDEY, *Histoire des sources du droit romain* (angl.).
HUGO, *Eléments de l'histoire du droit romain* (allem.).
ORTOLAN, *Histoire de la législation romaine.*
— *Explication historique des Institutes de Justinien.*

HAUBOLD, *Institutiones*, avec de précieuses additions de C. E. Otto.

LAURENT. *Histoire du droit des gens et des relations internationales.*

PELLAT, *Droit privé des Romains.*

LA FERRIÈRE, *Histoire du droit civil de Rome.*

ZIMMERN, *Gesch. der römischen Privatrechts.*

MACÉ, *Sur les lois agraires.*

MOMMSEN, *Die römische Tribus in administrativer Beziehung.* Altona, 1844.

Pour l'armée; nous omettons les auteurs les plus anciens :

GUICHARD, *Mémoires militaires sur les Grecs et sur les Romains.*

LANGE, *Historia mutationum rei militaris Romanorum ab interitu reipublicæ usque ad Constantinum Magnum.*

LOEHR, *Das Kriegswesen der Griechen und Römer.*

SONKLAR, *Abhandlung über die Heeresverwaltung der alten Romer in Frieden und Krieg.*

Pour la religion :

LACROIX, *Sur la religion des Romains, d'après les Fastes d'Ovide.*

HARTNG, *Die religion der Römer nach den Quellen dargestelt.*

AMBROSCH, *Ueber die Religionsbücher der Römer.*

— *Studien und Andeutungen im Gebiet des altrömischen Bodens und Cultus.*

KLAUSEN, *Æneas und die Penaten.*

WOENIGER, *Das Sacratsystem der Römer.*

On trouve sur différents points des dissertations dans les académies, surtout dans celle des Inscriptions de Paris, et celles de Gœttingue et de Turin. Dans l'Allemagne, il ne se passe aucune année, surtout depuis Niebühr, que l'on ne publie beaucoup de monographies; celles de Savigny, de Warnkönig, de Schütz, de Huscke, de Gerlach, de Drümann, de Goting, de Hullman, etc., sont dignes d'éloges; parmi les Français, voici celles qui sont importantes :

DUREAU DE LA MALLE, *Économie politique des Romains.*

LECLERC, *Des journaux chez les Römains*. Il tend à donner quelque certitude aux récits même anciens.

François Creuzer, *Abriss des Romischen Antiquitaten,* offre, à tous les chapitres, une série de travaux à consulter, puis une foule de questions indiquant succinctement les réponses, et laissant au lecteur le soin de choisir entre elles. Pour nous borner aux faits qui nous occupent, voici une partie du premier chapitre : « Sur les origines, différentes opinions des anciens et des modernes, voir : SCHWARTS, *Observations sur Nieuport,* Comp. antiq. rom., p. 13. — FABRICIUS,

Bibl. antiquar., p. 215-16. — RUHNKEN, *Prælect. academ. in antiq. rom.*, I, 1. — CICÉRON, *De rep.*, II, 7. Tradition qui fait de Rome une colonie d'Albe la Longue. Ibid., II, 2. *Concedamus enim famæ hominum*, et puis, *Ut jam a fabulis ad facta veniamus.* Observations sur ce passage, à comparer avec l'histoire romaine de LÉVESQUE, p. 434, et d'autres modernes. — HÉRODOTE, sur Thurium en OEnotrie, année de Rome 310, ne sait rien sur cette ville, mais parle beaucoup des puissants Tyrrhènes qui combattirent les Phocéens, I, 166 (voir NIEBUHR, *Hist. rom.*, I, 84), et donnèrent leur nom à à toute l'Italie occidentale jusqu'à l'année 420 (Denys d'Halicarnasse, I, 23, 29). — Souvent la nation tyrrhène a pour chef un lucumon distingué par son savoir (TITE-LIVE, I, 2; V, 33. — Athénée, IV, 153; XII, 517. — MAFFEI, *Verona illustrata*, I. — LAMPREDI, *Del governo civile degli antichi Toscani*, 1760. — LANZI, *Saggio di lingua etrusca*, 1789. — MICALI, *l'Italia avanti il dominio dei Romani*, 1810. — INGHIRAMI, *Monumenti etruschi*, 1820). Rome fut-elle fondée par les Étrusques ou par les Tyrrhènes? Rome est-elle une colonie de Cœré? (NIEBUHR, I, 162. — SCHLEGEL, *Annales littéraires de Heidelberg*, 1816, p. 892). Cœré, jadis Agilla, sur la rive gauche du Tibre, a-t-elle donné aux Romains le nom de Quirites, de l'ancien mot *Cairites*, Cérites (SCHLEGEL, ib.). — S'agit-il de ces Cérites dans le passage où il est dit que les Carthaginois et les Tyrrhènes livrèrent bataille sur mer aux Phocéens? (Niebühr, I, 84). — Le fond de la population romaine était-il étrusque, cérétique? — Les patriciens sont-ils une caste sacerdotale de cette nation? (NIEBUHR, SCHLEGEL). — Les anciens Étrusques sont-ils les seuls sujets de Romulus? — Rome eut-elle une origine grecque ou pélasgique? (BONSTETTEN, *Voyages en Italie*, I, 125. — WACHSMUTH, p. 100. — RAOUL-ROCHETTE, *Hist. crit. de l'établ. des colonies grecques*, II, 360), etc. »

APPENDICE IV.

Les Sibylles.

Les sibylles, vierges qui lisaient dans l'avenir, savaient détourner les malheurs, apaiser les dieux, et qui donnaient leurs oracles en vers, sont un autre problème de l'antiquité profane, et même de l'antiquité de l'Église, depuis qu'elles ont paru ajouter un témoignage à l'attente judaïque de la rénovation des temps.

On voit apparaître ces êtres mystérieux presque simultanément dans plusieurs contrées du monde civilisé; mais les traditions varient sur leur nombre, de dix selon les uns, de quatre selon d'autres, et qu'on réduit même à une seule, celle d'Érythrée. Selon Pausanias, auteur d'un voyage en Grèce, cette sibylle, qu'on disait tantôt la femme, tantôt la sœur ou la fille d'Apollon, avait passé de Samos à Claros et à Delphes, puis dans la Troade, où l'on voyait son tombeau dans le bois d'Apollon, avec une épitaphe attestant son inspiration et sa virginité; elle était antérieure à la guerre de Troie, dont elle prédit l'issue. On parlait encore de la sibylle libyque, identique peut-être avec Érophile, fille de Jupiter et de Lamia; c'est la plus ancienne de toutes, et un hymne qu'on lui attribuait était populaire parmi les habitants de Délos à l'époque de Pausanias. La sibylle de Samos avait été prêtresse dans le temple d'Apollon Sminthée, et parfois on la confond avec celle d'Érythrée. Pausanias applique le nom de sibylles à toutes les magiciennes antiques. Déjà, aux temps d'Euripide et de Platon, on avait des oracles sibyllins qu'on vénérait à l'égal de ceux d'Orphée et de Musée. On peut donc croire que les sibylles étaient un écho de ces traditions patriarcales qui retentirent dans le monde entier avec un mélange de fables plus ou moins grand.

Les historiens affirment l'existence des livres qu'on leur attribuait, comme un fait quelconque de l'histoire primitive. A Rome, la sibylle de Cumes les offrit à Tarquin le Superbe; sur son refus de les acheter, elle en brûla trois sur les neuf qu'elle avait, et revint auprès du roi lui demander le même prix. Repoussée une seconde fois, elle en brûla trois autres, et continua de réclamer la même somme; le roi les acheta donc par curiosité, et trouva qu'ils contenaient *fata urbis Romæ*, comme dit Lactance. I, 6, en s'appuyant sur Varron. Voir encore Denys d'Halicarnasse, IV ; A. Gelle, I, 19. Ce récit prouve

que ces livres remontaient au temps des rois; écrits sur toile ou sur des feuilles de palmier, et renfermés dans une urne, ils étaient conservés dans un souterrain du temple du Capitole. A l'époque où l'incrédulité religieuse était à la mode, Sylla préposa quinze prêtres à la garde de ces livres; Auguste les fit transférer en grande solennité du Capitole au temple d'Apollon Palatin. Lorsqu'on les consultait, les prêtres devaient se préparer par des rites extraordinaires, c'est-à-dire par le jeûne et la prière : indice qu'ils renfermaient une doctrine plus pure, et c'est peut-être parce qu'elle combattait le polythéisme officiel et vulgaire qu'on les cachait avec tant de soin. On ne sait pas de quelle manière on les consultait, mais il semble qu'on se bornait à ouvrir le volume au hasard et à lire les premiers mots qui se présentaient. Les réponses qu'on obtenait avaient la religion pour objet unique, et rien ne prouve qu'au temps de la république ces livres fussent consultés pour des intérêts politiques ou pour deviner l'avenir.

La destruction de ces livres, brûlés pendant les guerres civiles dans l'incendie du Capitole qui eut lieu quatre-vingt-trois ans avant J.-C., fut considérée comme un malheur public. On songea à s'en procurer une copie; les consuls Octavius et Curion réunirent à ce sujet le sénat, qui envoya trois députés dans la Grèce, en Sicile, à Érythrée, à Delphes, à Cumes, pour recueillir tout ce qui restait de ces antiques traditions. Ces fragments formaient plus de 1,000 vers; ils furent triés et coordonnés avec un grand soin, ce qui atteste l'importance attribuée à ces prophéties et à la rénovation des temps qu'elles annonçaient, rénovation qui, selon Plutarque, devait être une palingénésie du monde antique, le terme de la période humanitaire. Ce n'étaient là, peut-être, que des idées populaires, mal accueillies par le gouvernement, qui s'empressa de cacher ces fragments, parmi lesquels s'étaient glissés beaucoup d'éléments impurs, source d'augures et de superstitions pour le vulgaire. Auguste, nommé grand pontife treize ans avant la naissance du Christ, craignant que la paix publique ne fût troublée par cette attente d'un nouvel ordre de choses, ordonna que tous ceux qui possédaient des vers sibyllins, les livrassent, à un jour fixé, au préteur urbain, et il en brûla plus de 2,000; il fit revoir les livres authentiques, qui furent fermés dans une double boîte dorée, et déposés sous l'immense piédestal de l'Apollon Palatin. L'empereur Tibère les soumit à un nouvel examen, et leur fit subir une grande épuration. Peu de temps après, on les augmenta d'un nouveau volume. Sous Néron, ils furent dévorés par les flammes; mais on les reforma bientôt. Ils brûlèrent encore au temps de Julien l'Apostat, puis sous Honorius, en 395 après J.-C., et toujours ils furent rétablis. Enfin Stilicon, en 405, livra aux flammes le recueil des sibylles, et depuis on ne chercha plus à le refaire, attendu que les prophéties étaient accomplies.

Galléus publia, en 1689, à Amsterdam, le recueil des vers sibyllins, parmi lesquels un grand nombre de faux, spécialement ceux qui

regardent le Christ. Maï, en 1817, publia d'autres fragments, et Struve en fit le recueil le plus complet, *Sibyllinorum librorum fragmenta;* Königsberg, 1818. Mais ce qui nous en reste aujourd'hui manque de tout caractère d'authenticité. Le Juif Josèphe, dans l'*Archéologie judaïque,* cite un fragment des livres sibyllins, où la confusion des langues et la tour de Babel sont racontées presque comme dans la Genèse; cet écrivain, en les citant, prouve qu'ils étaient connus de son temps. Peu après, Justin et Théophile d'Antioche citaient des vers des sibylles en faveur du christianisme. D'autres s'en prévalurent dans les controverses, c'est-à-dire dans une matière où il était facile de leur prouver si les vers étaient faux ou récents. Saint Clément d'Alexandrie met dans la bouche de l'apôtre Paul une citation des vers de la sibylle.

Nous n'en conclurons pas, néanmoins, que les sibylles fussent inspirées par l'Esprit-Saint, ou de véritables prophétesses. Peut-être, ayant recueilli avec plus d'attention et moins de mélanges les vérités que le paganisme avait conservées de la révélation primitive, et qu'on enseignait aux mystagogues avec un grand mystère, les avaient-elles déposées dans des livres. Il paraît que ces livres contenaient des théogonies beaucoup plus précises et plus élevées que celles qui étaient répandues dant les écoles et les temples, outre les prophéties, dont les points principaux étaient la fin des choses, *finem ævi,* et le Dieu roi, *Deum regem.* La fin des choses, pour les hommes de sang et de gloire, ne pouvait être que la fin du système des conquêtes et de l'inimitié universelle. Sénèque puise dans cette attente une teinte de mélancolie, contre laquelle il se prémunit au moyen de son stoïcisme.

Le plus insigne interprète des enseignements des sibylles est Virgile, qui, dans le sixième livre de l'*Énéide,* met dans la bouche de la sibylle de Cumes une philosophie, dont l'élévation surpassait tout ce que le paganisme avait entendu jusqu'alors; il semble que le Verbe divin fût déjà descendu sur la terre, pour éclairer quelques intelligences privilégiées. Puis, dans la quatrième *Églogue,* il dépeint avec des couleurs mythologiques et pastorales un âge d'or près d'éclore, une rénovation du siècle, attribuant encore la prédiction à la sibylle de Cumes. — Voir l'Appendice VII.

APPENDICE V.

Noms et gentes des Romains.

Tout Romain libre avait trois noms, *prænomen*, *nomen*, *cognomen*; quelques auteurs y ajoutent l'*agnomen*. Cette attribution a soulevé une des questions les plus controversées parmi les archéologues et les jurisconsultes : que faut-il entendre par *gens* et *gentilis*? Cicéron, dans le sixième *Topique*, voulant donner un exemple de la définition, cite la suivante : « Ceux *qui ont le même nom* sont *gentiles*; cela ne suffit pas : *qui sont d'origine ingénue*; cela ne suffit pas : *dont aucun des ascendants ne fut esclave*; il manque encore quelque chose : *qui ne furent pas amoindris de la tête*; cela suffit peut-être, et je ne vois pas que le pontife Scévola y ait ajouté autre chose. » L'endroit des Institutes de Gaïus où la question était traitée manque; ce point a donc été l'objet d'une foule de systèmes.

Quelques écrivains croient que chaque *gens* se divisait en *races* et les races en *familles*, avec un *nom* pour toute la *gens*, un *agnom* pour chaque race, un *cognom* pour chaque famille; ainsi les membres de la même famille ou race seraient *agnats*, et les autres, *gentiles*. Selon d'autres, les agnats s'arrêtaient au dixième degré; au delà étaient les *gentiles*. D'autres enfin ne voient les agnats que dans les collatéraux, issus d'aïeul ou de père commun, et de leur descendance, et nomment *gentiles* les collatéraux issus de bisaïeuls, de trisaïeuls ou d'autres ascendants plus éloignés. Ce sont là des distinctions arbitraires, comme on suppose gratuitement que la *gens* se composait de familles, parmi lesquelles le nom commun indiquait une origine commune, bien que cette origine fût éloignée au point qu'on n'aurait pu établir des liens civils d'agnation entre les divers membres.

Selon Niebühr, la *gens* était une aggrégation politique de familles patriciennes, sans liens de sang ou de puissance paternelle, mais composée de membres associés qui vivaient sur une division territoriale de la ville, par exemple un quartier, avec un nom et des rites communs, et qui participaient collectivement aux fonctions politiques de la cité. Les nobles seuls auraient pu former la *gens*; Niebühr, cependant, est obligé de reconnaître que les clients et les affranchis en faisaient partie; il y avait même des *gentes* plébéiennes, comme la Popilia, l'Ælia et d'autres, parmi lesquelles on ne trouve pas ces liens politiques.

Il est certain que les Romains attachèrent à l'expression de *gens* l'idée d'une dérivation commune; mais cette dérivation pouvait être naturelle ou civile. Dans la société civile ou naturelle des Romains, il faut distinguer : 1° la famille, à laquelle correspond l'agnation; 2° la *gens,* à laquelle correspond la *gentilitas;* 3° la cognation.

La *famille* existe pour tous les citoyens, qu'ils soient patriciens ou plébéiens, de race ingénue ou affranchis; elle se fonde sur une base entièrement civile, comme l'autorité paternelle ou maritale, qui réunit tous les membres sous un chef commun, comme le chef de race, s'il vivait encore.

La *gens* ne comprend que ceux qui furent toujours libres, et dont les ascendants ne comptèrent jamais parmi les esclaves ou les clients, et qui dressent leur propre généalogie de génération en génération; au contraire, les citoyens dont un ascendant fut esclave ou client doivent leur génération civile à la race dont ils prirent le nom et les rites. Ainsi les membres des familles toujours ingénues sont entre eux agnats et *gentiles;* en outre, ils sont *gentiles* des membres de toutes les familles de clients annexées à leur *gens*, ou de celles que leur famille a produites au moyen de l'émancipation. Les citoyens de la dernière catégorie ont des *gentiles*, mais ne le sont eux-mêmes de personne; ils portent le nom et participent aux rites de la *gens* à laquelle ils s'agrégent ou de laquelle ils émanent; ils peuvent être déposés dans le sépulcre de cette *gens,* mais ils n'ont pas la qualité de *gentiles*, ni les droits d'hérédité et de tutelle attachés à cette qualité. La définition de Cicéron s'accorde avec cette hypothèse, tandis qu'elle répugne à celle de Niebühr.

La *cognation,* de même que la famille, a lieu indistinctement pour tous les citoyens; elle exprime le lien des personnes unies naturellement par le sang, ou que la loi répute telles. Tout membre de la famille est donc membre de la cognation, et même de la *gentilitas*, s'il est question d'une famille perpétuellement ingénue. Tous les agnats sont aussi cognats entre eux, et, dans le cas de familles toujours ingénues, tous les agnats sont encore *gentiles* et cognats entre eux; en outre, ils sont *gentiles* de tous les membres des familles dérivées de leur *gens*. De là, quelques auteurs ont conclu faussement que la famille et la *gens* étaient une même chose, comme l'a fait Vico, qui méconnut le caractère spécial et civil de cette institution (*De constantia philologiæ*, t. III, p. 198, 279 : *De uno universi juris principio et fine*, t. III, p. 58-107, édit. des classiques). Vico supposait également que celui qui sortait de la famille par adoption conservait la *gentilitas,* hypothèse qui répugne au sens du droit civil romain et à la définition de Cicéron. Tout membre exclu de la famille cesse d'être agnat, comme il cesse d'être *gentilis* s'il s'agit d'une famille *gentilitia;* mais il continue d'être cognat de ceux auxquels il est lié par

le sang, attendu que l'agnation et la *gentilitas* sont des liens civils, tandis que la cognation est un lien naturel.

Ainsi la *gens*, dans les diverses agnations qui la composent, ou dont elle dépend, comprend : 1° la famille ou agnation, d'origine parfaitement ingénue; 2° dans une position subordonnée, les familles ou agnations plébéiennes de clients, dont tous les membres, au sein de leur famille respective, sont entre eux agnats et cognats; mais tous, ils ont pour *gentiles* les membres de la *gens* supérieure dont ils portent le nom; 3° plus bas encore, les familles ou agnations actuellement ingénues, mais qui proviennent d'une émancipation faite par la *gens*. Si le lien de la clientèle est enveloppé de tant d'obcurité, il ne faut pas s'en étonner, puisque nous avons conservé peu de documents sur ce privilége patricien; ce lien, d'ailleurs, cessa bientôt, tandis que l'esclavage et l'émancipation durèrent toujours.

De même que l'agnation était fondée sur un lien commun de puissance paternelle ou maritale, ainsi la *gentilitas* se fondait sur un lien de patronat, quelque ancien qu'il fût; dans l'une et l'autre le nom et les rites étaient communs, tandis que l'agnation tirait son origine des liens du sang : les deux premières représentaient un lien civil et religieux; la seconde, un droit purement naturel.

En conséquence, la *gentilitas* se restreignait à ce petit nombre de familles qui, dans aucun temps, ne s'étaient trouvées ni sous le patronat ni dans la servitude. A l'origine, les patriciens seuls jouirent de ce privilége; mais plus tard on vit s'introduire dans la cité des races plébéiennes, qui n'avaient pas été soumises, comme les plébéiens primitifs, à la clientèle des patriciens; puis, comme nous l'avons déjà dit, la clientèle disparut, tandis que l'esclavage et l'émancipation se maintinrent. Les familles plébéiennes purent donc constituer des *gentes*, avec le droit de *gentilitas*, relatif, non aux clients qu'elles n'eurent jamais, mais aux membres des familles dérivées de leur source par l'affranchissement. En effet, Cicéron, dans la définition qui nous a servi de base, ne fait pas intervenir le patriciat comme condition de la *gentilitas*.

De tout ce qui précède, il résulte que le titre et les droits de *gentilis* regardaient seulement les membres de la famille patricienne du patron, ou de la famille que celle-ci affranchissait, c'est-à-dire les membres de la famille des clients ou des affranchis. Le citoyen qui appartenait à une race primitive, avec une généalogie propre et toujours ingénue, était *gentilis*. Le droit de *gentilitas* parut de bonne heure : Cicéron disait qu'il était rare de son temps, et Gaïus le donne comme tombé en désuétude (III, 17). Il est facile de comprendre la cause de cette disparition, puisque la clientèle ne jouissait pas de l'avantage, acquis aux plébéiens, de pouvoir être assimilée aux patriciens. Quant aux émancipations, comme les races se multipliaient à l'infini, les affranchies en affranchissaient d'autres, d'où sortaient de nouvelles fa-

milles, qui s'attribuaient une ingénuité d'autant plus grande qu'elles étaient plus éloignées du jour de leur émancipation. Ainsi devaient s'effacer les traces de la *gentilitas;* puis, à mesure que les familles secondaires se multipliaient et s'épuraient, les familles primitives allaient se perdre dans celles qui se créaient successivement. Le droit de *gentilitas* ne survécut que dans quelques familles puissantes, qui faisaient consister dans leur généalogie l'honneur et l'intérêt. Mais, tandis que les jurisconsultes et les érudits différaient d'opinion sur la nature de cette institution, le peuple en conservait le vrai sens dans les mots, *gentil, gentillesse, gentilhomme*, et les correspondants, qui, dans plusieurs idiomes, signifient une personne de bonne extraction, de sang pur.

Pour revenir aux noms, le *prénom* indiquait l'individu, comme chez les modernes le nom de baptême; on le donnait à l'enfant neuf jours après sa naissance. Les prénoms arrivaient à peine au nombre de trente ; quelques-uns étaient particuliers à certaines familles, et avaient une signification à l'origine. Nous allons les énumérer avec les étymologies des grammairiens, bien que souvent elles soient forcées :

Agrippa, de *ægre partus*, né avec difficulté.

Appius, variation de *Actius,* indiquait une action particulière; il appartenait à une branche de la maison Claudia qui s'éteignit avec la république ; il devint ensuite nom de famille.

Aulus, de *alere*, consacré aux dieux qui donnaient les aliments.

Cæso, de *cædere*, tiré du sein de la mère par l'opération césarienne.

Cajus, de *Gajus,* de *gaudium,* joie des parents.

Cnæus, de *nævus*, signe, tache sur la peau.

Decimus, *Sextus*, *Quintus*, etc. ; nombre progressif des enfants du même père.

Faustus, heureux, cher aux dieux.

Hostus, de *hostis*, né sur une terre étrangère; *quod esset in hostico procreatus*, dit Macrobe.

Lucius, de *lux*, né au point du jour.

Mamercus, nom osque du dieu Mars; il était usité dans la famille Émilia.

Manius, de *mane,* matin, ou de *manus,* qui anciennement signifiait bon.

Marcus, né en mars.

Numerius. Des Fabius qui combattirent à Crémère, un seul survécut, qui épousa la fille d'un citoyen de Bénévent appelé Numérius Otacilius, lequel voulut que le premier né portât le nom de Numérius; ce prénom passa ainsi dans cette famille.

Opiter, ob patrem, né après la mort du père, mais pendant que vit encore l'aïeul qui le remplace.

Posthumus, né après les funérailles du père.

Proculus, né pendant l'absence du père ou dans sa vieillesse; *quasi procul progressa ætate*.

Publius, devenu orphelin avant d'avoir un nom, *pupilli facti priusquam prænomina haberent*. Peut-être dérivait-il de la force du corps ou de l'augure, de *pubes*.

Servius, né de mère esclave.

Spurius, de père incertain.

Tiberius, né près du Tibre.

Titus dérive d'un Sabin de ce nom.

Tullus, de *tollere*, indiquant l'intention que le père avait d'accepter et d'élever le nouveau-né.

Volero, de *volo* : *volentibus nasci liberis parentibus indebatur*, dit un grammairien que je ne comprends pas. Il était propre à la gens plébéienne Publicia.

Vibius?

Vopiscus, usité dans la maison Julia; on dit qu'il indiquait un jumeau venu à maturité, tandis que l'autre était né avorton.

Sous les empereurs, plusieurs noms, qui indiquaient des familles et des branches, devinrent personnels, comme *Cossus*, *Drusus*, *Paulus*, et surtout *Flavius* après que les Flaviens furent parvenus au trône.

Les femmes avaient-elles le prénom? On pourrait le croire d'après quelques exemples; mais en général on les désignait par le nom de famille du père ou du mari, sauf à les distinguer entre elles par les épithètes de *major*, *minor*, *tertia*, ou par les diminutifs *primilla*, *secundilla*, *tertilla*, etc.

Le *nom*, comme nous l'avons dit, indiquait la *gens*, c'est-à-dire la famille; d'abord il exprimait l'origine de la famille ou le lieu d'où elle venait, et pour cela finissait en *ius* le plus souvent. Quelques noms dérivaient d'anciens prénoms, comme *Marcius* de Marcus, *Posthumius* de Posthumus; ou d'animaux, *Porcius*, *Asinius*; ou de fonctions qu'on avait exercées, ou de toute autre circonstance particulière.

Le nom fut inconnu des Étrusques, et l'on a conclu de ce fait qu'ils ignorèrent la division par *gentes;* mais il faut se rappeler que les Romains eux-mêmes ne l'employèrent pas dans les premiers temps.

Chaque *gens* se décomposait en plusieurs branches, appelées *stirpes*, qui se divisaient en *familiæ*, à chacune desquelles s'appliquait un nom particulier, qui était le *cognomen*. Il dérivait, en général, de circonstances particulières au chef de race, comme ses bonnes ou mauvaises qualités, ses défauts corporels, ses entreprises, etc.; il ne se termine pas en *ius*, mais en *us*, en *or*, etc.

L'*agnomen* s'ajoutait parfois aux trois précédents pour désigner la race, ou pour rappeler quelque fait remarquable, ou pour exprimer qu'un citoyen était entré dans la famille par adoption. Dans ce dernier cas, un fils de famille renonçait à ses droits de naissance, et devenait membre de la famille dans laquelle il entrait; il gardait son pré-

nom et prenait le nom de la *gens* et de la famille de son père adoptif. S'il conservait le nom de sa *gens* primitive, il en changeait la désinence en *ius* ou *anus*, et le plaçait comme agnom après le nom et le cognom nouveaux. Publius, fils de Paul Émile, vainqueur de Persée, après son adoption par Publius Cornélius Scipion l'Africain, s'appela *Publius Cornelius Scipio Africanus Æmilianus;* plus tard il y ajouta le surnom de *Numantinus*.

Quelques-uns, au lieu de l'agnom, prenaient le nom de la tribu ou de la curie à laquelle ils appartenaient, en le mettant à l'ablatif; ainsi les ablatifs *Curio, Capito*, etc., devinrent des noms de famille.

Les *gentes* romaines, rappelées par l'histoire avant les empereurs, sont au nombre de 170, dont un tiers patriciennes, les autres plébéiennes. Parmi les premières, treize ou quatorze prétendaient descendre de Troie ou d'Albe, et avoir constitué le sénat des anciens rois, d'où elles s'appelaient *majorum gentium*. Selon Denys d'Halicarnasse, à peine cinquante familles patriciennes survivaient au moment où finit la république; Tacite (*Ann.*, XI, 21) assure qu'il n'en restait aucune au temps de Claude. Nous en donnons la série, parce qu'il est bon de les connaître pour expliquer les inscriptions.

1. Gens Æmilia, qui faisait remonter son origine à Æmilius, fils d'Ascagne; elle adoptait souvent le prénom *Mamercus*, qui désigna plus tard une de ses branches, tandis que l'autre fut appelée *Lepidus*. Des Mamercus se forma la branche *Paulus*, divisée aussi en *Paulus* et *Lepidus*. A cette subdivision appartenaient encore les *Scaurus*, dont le dernier, Mamercus Scaurus, orateur et poëte, fut tué sous Tibère pour crime de lèse-majesté, pour adultère et sacrilége. Plusieurs Lépidus vivaient encore sous les premiers empereurs; Marcus Lépidus, neveu d'Auguste, beau-frère et complice de Caligula, fut condamné à mort pour avoir conspiré avec Agrippine et Julie.

2. Gens Antonia, prétendait descendre d'Hercule.

3. Gens Clélia, d'un compagnon d'Énée; elle compta parmi ses membres la fameuse Clélie.

4. Gens Fabia, d'un frère d'Hercule. Trois cent six périrent à Crémère; un seul survécut, Fabius Vibulanus. Ils faisaient dériver ce surnom de Vibum, ville des Brutiens fondée par Hercule; il fut changé en *Ambustus* à la suite d'un coup de flèche reçu par un membre de cette famille. La branche la plus célèbre des Ambustus, fut celle de *Maximus*, à laquelle appartint Fabius Maximus, qui sauva Rome contre Annibal, et fut appelé *Verrucosus* à cause d'une verrue qu'il avait sur la lèvre, *Avicula* pour sa bonté naturelle, *Cunctator* parce qu'il sut, à force de temporiser, rétablir les affaires de Rome. Cette famille s'éteignit dans le premier siècle après J.-C.

5. Gens Gegania, de Gyas, compagnon d'Énée.

6. Gens Julia, de Jules, fils d'Ascagne. De Caius Julius Julus, consul l'an 265 de Rome, venait la branche des Libus, qui, au com-

mencement du cinquième siècle, prit le nom de César, soit parce qu'un de ses membres était venu au monde après l'opération césarienne, soit parce qu'il avait tué un éléphant, animal qui s'appelle ainsi en langue punique.

7. GENS JUNIA, d'un Junius, compagnon d'Énée. Junius Brutus, qui chassa les rois, était de cette *gens*. Cette famille finit avec ses deux fils dont il ordonna le supplice; les Junius que l'on rencontre plus tard étaient plébéiens.

8. GENS NAUTIA, de Nautès, compagnon d'Énée; cette famille avait le privilége du sacerdoce de Pallas. Ses membres prirent le surnom *Rutilus*, et souvent le prénom *Spurius;* le dernier qui figure dans l'histoire est le consul de l'année 467.

9. GENS QUINTIA. Trois rameaux s'illustrèrent, le *Capitolinus*, le *Cincinnatus*, le *Flaminius*. Dans le sixième siècle, les *Crispinus*, ainsi nommés de leur chevelure crépue, succèdent aux *Capitolinus* et aux *Barbatus*. Les Cincinnatus, qui tiraient également leur nom de leurs cheveux bouclés, se subdivisaient en deux branches, dont la cadette s'appela *Pennus*. En 403, ils disparaissent de l'histoire, et vivent dans l'obscurité; Caligula leur défendit de porter les cheveux bouclés. Les *Flaminius* empruntèrent leur nom à leur fonction de flamines de Jupiter. Après le vainqueur de Philippe, consul en 631, il n'est plus question de cette *gens*.

10. GENS SERGIA, de Sergeste, compagnon d'Énée. Ses branches principales sont les *Fidena* et les *Silo*. Le dernier des Fidéna connus était tribun militaire en 375. Les Silo, ainsi nommés du fondateur de cette maison qui avait le nez de travers, produisirent le fameux Catilina.

11. GENS SERVILIA : branches principales, les *Priscus* et les *Cepiones*. Quelques individus des premiers portèrent le nom de *Ahala* ou *Axilla*, d'un défaut dans les épaules; ils disparaissent après le cinquième siècle. La mère de Marcus Brutus, qui, adopté par son oncle, prit les noms de Servilius Cépion Brutus, descendait des Cépions. Les Servilius finirent avec lui. Plus tard nous mentionnerons l'autre famille plébéienne.

12. GENS VALÉRIA, descendant de Volusus, venu à Rome avec Tatius. Publius Valérius Volusus fut consul la première année de la république, et porta le titre de *Poplicola*. Son frère, dictateur en 260, reçut le nom de *Maximus* pour avoir réconcilié le sénat avec le peuple. Deux lignes sortirent de ces deux frères. Celle de l'aîné se subdivisa en deux lignes collatérales, les *Poplicola* et les *Potitus*, qui s'appelèrent *Flaccus* au cinquième siècle. La ligne de Maximus prit encore le nom de *Corvius* ou *Corvinus,* en souvenir du combat qui avait eu lieu entre un Gaulois et le membre le plus fameux de la famille. Son arrière-neveu y ajouta le nom de *Messala* pour avoir pris Messine. Messala Corvinus, protecteur de Tibulle, descendait de cette famille.

D'autres sortirent de ce tronc, les *Levinus*, les *Faltus*, etc., outre les branches plébéiennes.

13. Gens Vettia, d'origine sabine. Un Vettius fut interroi entre Romulus et Numa. Une de ses ligues s'appelait *Judex*.

14. Gens Vitellia, une des plus anciennes, et qui prétendait descendre de Faunus, roi des Aborigènes, et de la déesse Vitellia; mais elle resta dans l'obsurité jusqu'à Vitellius.

De ces 14 familles, *sang très-pur de demi-dieux,* passons aux *minores gentes*.

1. Gens Æbutia. De la branche *Elva* sortirent plusieurs consuls dans le troisième et le quatrième siècle.

2 Gens Æteria ou Ateria, à laquelle appartenaient les *Fontinales*.

3. Gens Aquilia, de *aquilus,* noir. De cette *gens* étaient le personnage dans la bouche duquel Mithridate fit couler de l'or fondu, et le jurisconsulte qui fut préteur avec Cicéron.

4. Gens Atilia, avec le surnom de *Congus*.

5. Gens Cassia. Ses branches sont les *Longinus* et les *Viscellinus;* les premiers seuls s'illustrèrent.

6. Gens Claudia. Attus Clausus Regillensis, riche Sabin, s'étant établi à Rome après l'expulsion des rois, prit le nom d'*Appius Claudius*, d'où sortit la gens la plus arrogante. Son neveu fut décemvir; un autre construisit la voie Appienne, et reçut le surnom de *Cæcus*. Un de ses fils donna le surnom de *Pulcher* à sa ligne, qui s'éteignit dans la guerre civile. Le fameux Clodius se fit adopter par un plébéien pour devenir tribun, tandis que, jusqu'à Néron, aucun plébéien ne fut adopté par les Claudius. D'un autre Claudius, surnommé *Nero,* ce qui veut dire brave en sabin, descendirent les empereurs Tibère, Claude, Caligula, avec lequel finit la *gens* patricienne Claudia, qui avait occupé 5 fois la dictature, 28 le consulat, 7 la censure, et qui avait obtenu six fois les honneurs du triomphe et deux fois ceux de l'ovation.

7. Gens Cominia : deux branches, *Aruncus* et *Laurentinus*.

8. Gens Cornelia, la plus nombreuse et celle qui a fourni le plus d'hommes illustres. De ses nombreux rameaux, quatre sont patriciens :

Celui des *Lentulus*, ainsi nommés de l'un de ses membres qui avait des taches de rousseur, ou qui introduisit la culture des lentilles. Le premier consul de cette branche paraît en 451, le dernier en 736. Publius Cornélius Lentulus, consul en 683, fut surnommé *Sura,* mollet, parce que Sylla lui ayant demandé compte de l'argent qu'il avait administré comme questeur, il lui répondit que sa jambe en rendrait compte; il faisait allusion à un jeu d'enfants, dans lequel il avait reçu un coup sur cette partie du corps qui manquait de souplesse.

Les *Maluginenses*. Une branche porta le nom de *Cossus*, c'est-à-dire ridé, puis de *Arvina,* gras.

Les *Rufini*, ainsi nommés de la couleur des cheveux; leur illustration vint surtout du dictateur Sylla, dont le bisaïeul avait reçu ce surnom parce que l'oracle sibyllin l'avait chargé de célébrer les jeux en l'honneur d'Apollon.

Les *Scipions*, les plus fameux, tiraient leur nom d'un individu qui servait de bâton (σκηπίων) à leur père aveugle. Dans le quatrième siècle, ils formèrent quatre lignes, *Hispallus*, *Nasica*, *Africanus*, *Asiaticus*. Les Hispallus furent les moins illustres; ils devaient leur nom à *Hispanus*, qui apporta le premier la nouvelle de la conquête d'Espagne faite par son frère. Les Nasica eurent une longue existence, et, sous Néron, un des leurs était l'époux de Poppée. Les Africanus et les Asiaticus sortirent des deux frères, vainqueurs d'Annibal et d'Antiochus; le premier adopta le fils de Paul Émile, qui n'eut pas de descendance; en 671, nous trouvons un consul parmi les Asiaticus. Cicéron dit que, jusqu'à Sylla, le cadavre d'aucun des Cornélius n'avait été brûlé, la famille étant dans l'usage de les ensevelir. Sous les premiers empereurs, nous voyons encore un Publius Sylla, gendre de Claude, exilé à Marseille et tué par Néron; Publius Cornélius Scipion, mari de la première Poppée; plusieurs Lentulus consuls; un Gnéus Dolabella, massacré par ordre de Vitellius; Gnéus Cinna, gracié par Auguste; un Maluginensis, flamine diale. D'autres étaient plébéiens.

9. Gens Curtia, originaire du pays des Sabins.

10. Gens Fossia. Un de ses surnoms était *Flaccinator*, qui affaiblit.

11. Gens Furia ou Fusia, de Medullia chez les Latins, vint à Rome sous Romulus. Deux branches se rendirent célèbres, les *Medullinus* et les *Camillus;* depuis l'année 429, ils ne figurent pas dans l'histoire jusqu'en 780, lorsqu'un Furius Camillus est nommé par Tacite proconsul d'Afrique. Une autre branche des Furius s'appelait *Pacilus*. Ils comptèrent sept dictateurs, 20 consuls, 23 tribuns militaires, 4 censeurs, 7 triomphateurs.

12. Gens Genucia. La branche *Augurinus* est remarquable.

13. Gens Herminia. Une de ses branches s'appelait *Esquilina.*

14. Gens Horatia. Un des membres fut consul l'année de l'expulsion des rois, et s'appela *Pulvillus,* du nom des lits que l'on dressait en l'honneur des dieux; elle produisit Horatius Coclès et les trois vainqueurs des Curiaces.

15. Gens Hortensia. Le célèbre orateur Quintus Hortentius était de la branche *Ortalus*.

16. Gens Hostilia. Divers membres ont le surnom de *Mancinus,* d'autres celui de *Cato.*

17. Gens Lætoria. Peut-être était-ce la même que la gens *Plætoria*, plébéienne.

18. Gens Lartia. *Lars* désignait les chefs des Étrusques.

19. Gens Lucretia. Les rameaux les plus fameux sont le *Trici-*

pitinus et le *Vispillo*, ainsi nommé de l'édile Claudius Lucrétius qui fit jeter dans le Tibre le cadavre de Tibérius Gracchus; *vespillo* veut dire fossoyeur.

20. GENS MÆLIA. Son surnom fut *Capitolinus*.

21. GENS MANLIA : branches principales, *Vulso*, *Capitolinus* et *Torquatus*. Un Vulso fut consul en 280 ; puis il prit le nom de Manlius, le sauveur du Capitole. Un de ses neveux fut surnommé *Imperiosus* pour l'arrogance qu'il mit à commander aux citoyens de prendre les armes. Son fils aîné le conserva ; le plus jeune prit celui de *Torquatus*, d'un collier dont il dépouilla un Gaulois qu'il avait vaincu en combat singulier, et que ses descendants portèrent comme marque distinctive jusqu'à ce que Caligula le leur défendît.

22. GENS MENENIA : elles portait les surnoms d'*Agrippa* et de *Lanatus*.

23. GENS MINUCIA. La branche qui parvint aux premiers honneurs, surtout dans le troisième siècle, s'appelait *Augurinus*, de quelque augure; une autre se nommait *Rufus*.

24. GENS NUMICIA, avec le surnom de *Priscus*.

25. GENS OCTAVIA. La famille patricienne a fourni les branches *Rufus* et *Balbus*.

26. GENS PAPIRIA. Ses branches patriciennes, *Mugillanus*, *Cursor*, *Crassus*, *Masso*, disparaissent après le sixième siècle.

27. GENS PINARIA. Les Pinarius et les Potitius faisaient remonter leur origine à deux Arcadiens venus avec Évandre en Italie. Ils exerçaient, par hérédité, le sacerdoce d'Hercule, qui, disaient-ils, les avait initiés aux mystères de son culte. Les deux branches étaient égales, mais une négligence des Pinarius donna la supériorité aux Potitius. Puis, ces derniers ayant permis à des esclaves de la république de remplir certaines fonctions de leur sacerdoce, les dieux en furent si courroucés qu'ils firent périr dans une année les douze branches de cette famille; Appius Claudius, pour y avoir consenti, fut frappé de cécité.

28. GENS POSTUMIA : elle avait le privilége de faire ensevelir ses morts dans la ville. La branche principale s'appelait *Tubertus*. Une de ses lignes, *Albus* ou *Albinus*, prit la qualification glorieuse de *Regillensis*, lorsque Albus Postumius vainquit les Latins au lac Régille; les Postumius vécurent autant que la république.

29. GENS QUINTILIA; En 301, Sextus Quintilius fut consul; son fils s'appela *Varus*, parce qu'il était bancal, et ce nom resta à ses descendants.

30. GENS SEMPRONIA. Les patriciens portaient encore le nom d'*Atratinus;* mais les plus renommés furent plébéiens.

31. GENS SESTIA, avec le surnom de *Capitolinus*.

32. GENS SICINIA, qui descendait de Jupiter et de Pasiphaé. La branche la plus ancienne, appelée *Camerinus* de Cameria, fut connue

dans les premiers temps de la république, et même sous Néron; la branche *Galba* s'éteignit avec l'empereur de ce nom.

34. Gens Tarquilia, avec le surnom de *Flaccus*.

35. Gens Titinia.

36. Gens Veturia; elle figure souvent dans les fastes consulaires du troisième siècle; une de ses branches s'appelait *Geminus Cicurinus*, une autre *Crassus Cicurinus*, une autre *Calvinus*, une autre *Philo*.

37. Gens Virginia, illustre dans le troisième et le quatrième siècle, avait le surnom de *Tricostus*, auquel quelques membres ajoutèrent *Cœlimontanus*, et d'autres *Rutilius*.

38. Gens Volumnia : elle avait le surnom d'*Amintinus* et de *Gallus*.

Voici la liste des familles plébéiennes qui parvinrent aux honneurs surtout au temps de la république.

1. Gens Acilia; durant la république, elle fournit quatre consuls, et douze dans les trois premiers siècles après J.-C. Il y avait plusieurs branches, entre autres les *Balbi*.

2. Gens Ælia; elle est louée pour son ancienneté par Horace (*Ode* III, 1). Les branches des *Pætus* et des *Tubero* sont mentionnées souvent après l'année 317; elle comptait aussi les *Ligur*, les *Gallus*, les *Lamia*, et Séjan appartenait à la dernière. L'empereur Domitien enleva à un Lamia sa femme et la vie.

3. Gens Afrania.

4. Gens Albia.

5. Gens Alfinia.

6. Gens Anicia.

7. Gens Annia, avec les branches *Luscus*, *Bassus*, *Rufus*, *Capra*.

8. Gens Antistia; elle compte plusieurs tribuns du peuple, et ne parvint au consulat qu'en 748; les *Labeo* ou *Veteres*, d'où sortit Antistius, jurisconsulte célèbre, formaient une de ses branches.

9. Gens Antonia, figura, sous la république, parmi les gentes plébéiennes consulaires. La ruine du triumvir, le fameux Marc-Antoine, entraîna celle de ses fils; mais une de ses filles fut aïeule de Néron, et l'autre, bisaïeule. Les Gordiens, qui régnèrent dans le troisième siècle, prétendaient descendre d'Antoine.

10. Gens Apuleia. Deux branches, *Pansa* et *Saturninus*.

11. Gens Arruntia : Lucius Arruntius, consul en 759, est loué pour l'innocence de sa vie et le bon emploi de son éloquence; accusé, il dut s'ouvrir les veines.

12. Gens Asinia, entièrement nouvelle. Asinius Urius fut général des alliés contre Rome. Le célèbre Asinius Pollion, consul en 714, était son neveu. Asinius Gallus, fils de celui-ci, épousa Vipsania répudiée par Tibère, et fut condamné à mourir de faim.

13. Gens Atia. La mère d'Auguste en sortait; aussi Virgile la fait-il descendre d'un compagnon d'Énée (v. 368); elle ne dépassa point la préture.

14. Gens Atilia, d'où sortit Marcus Atilius Régulus.

15. Gens Aufidia

16. Gens Aulia.

17. Gens Aurelia, dite *Ausalia*, qui en sabin signifie soleil, parce que Caïus Aurélius Cotta, lorsqu'il s'établit à Rome, fut chargé de faire au soleil les sacrifices qui étaient d'usage dans sa famille; son neveu fut consul en 502. Les descendants se divisèrent en trois branches, *Cotta*, *Oreste*, *Scaurus*. Les Symmachus, célèbres dans le quatrième et le cinquième siècle après le Christ, étaient des Aurélius; mais nous ignorons s'ils appartenaient à cette gens.

18. Gens Autronia.

19. Gens Bæbia.

20. Gens Cæcilia, plébéienne, bien qu'elle rattachât son origine à un compagnon d'Énée. La branche *Metellus*, à partir de l'année 470, donna plusieurs grands personnages, parmi lesquels le Macédonique, le Dalmatique, le Numidique, le Crétique, outre le Céler et le Pieux. Dans l'espace de deux cent cinquante ans, dix-neuf membres de cette famille obtinrent quatre fois le grand pontificat, deux la dictature, douze le commandement de la cavalerie, vingt le consulat, sept la censure. Les *Creticus* triomphèrent neuf fois; Pomponius Atticus y entra par adoption. Toutes les femmes s'appelaient *Caja*, en souvenir de Caja Cæcilia Tanaquilla.

21. Gens Cædicia.

22. Gens Calpurnia; plébéienne, mais voulait descendre de Calpus, fils de Numa, et montrait un orgueil aristocratique. Elle parvint au consulat en 574, et depuis lors prit le nom de *Piso*, auquel une branche ajouta *Cæsonius*. Lucius Calpurnius Pison, consul en 621, fut surnommé *Frugi* pour sa vie austère, et ce nom passa à ses descendants, puis à toutes les branches des Pisons Lucius Pison, homme de mœurs antiques, aurait péri victime de l'empereur Tibère s'il n'était pas mort à temps. Un autre, consul en 810, fut tué en Afrique par ordre de Vespasien. Caïus Pison conspira contre Néron.

23. Gens Canidia.

24. Gens Caninia : au commencement du huitième siècle, on trouve dans les fastes consulaires les deux branches *Gallus* et *Rebilus*.

25. Gens Carvilia.

26. Gens Cassia; rameau principal *Longinus*. Le membre le plus fameux est le meurtrier de César. Cassius Longinus, consul en 783, épousa Drusilla, fille de Germanicus; Lucius Cassius, célèbre jurisconsulte, homme d'une austérité antique, conservait l'effigie de son aïeul avec ce titre : *Duci partium;* Cassius Chéréas assassina Caligula; Cassius Ovidius se révolta contre Marc-Aurèle.

27. Gens Claudia. La branche plébéienne des Marcellus, la plus célèbre, produisit des hommes remarquables, et s'éteignit avec Marcellus, neveu et gendre d'Auguste.

28. Gens Cœlia. Beaucoup de Cœlius ont le surnom de *Rufus* ou de *Caldus.*

29. Gens Cornelia. Plusieurs branches plébéiennes; la plus connue est celle de Cinna. A cette famille appartenaient le poëte Gallus, premier préfet de l'Égypte, les historiens Tacite et Népos, le médecin Celse; les Dolabella, les Balbus, les Mérula, les Mammula, les Blésius, étaient aussi de cette *gens.*

30. Gens Cornificia.

31. Gens Coruncania. Un de ses membres fut le premier grand pontife plébéien.

32. Gens Curia.

33 Gens Decia : la branche de *Mus* parvint au consulat en 414; ceux qui se sacrifièrent pour la patrie sont renommés.

34. Gens Domitia, une des *gentes* plébéiennes les plus illustres, qui monta sur le trône avec Néron. Les deux branches les plus connues sont les *Calvinus* et les *Ahenobarbus;* la dernière tirait son nom de l'un de ses membres, auquel Castor et Pollux apparurent pour lui annoncer une victoire des Romains, en lui caressant la barbe, qui devint rouge couleur de cuivre. Elles comptèrent sept consuls, un censeur, un triomphateur, et passaient pour orgueilleuses et violentes. Gnéus Domitius Ahénobarbus, consul en 785, épousa Agrippine, fille de Germanicus, de laquelle il eut Néron, qui fut le dernier des Ahénobarbus et des Césars. Après Calvinus, consul en 714, l'histoire ne fait plus mention de cette famille.

35. Gens Duilia.

36. Gens Fabricia.

37. Gens Fannia.

38. Gens Flavia: La branche *Fimbria* produisit des hommes illustres; l'empereur Vespasien sortit du rameau *Sabinus;* au quatrième siècle, ce nom reparut dans Valentinien, Valens et Théodose. Après ce siècle, il devint très-commun par adulation, et presque tous les consuls le prirent; des rois barbares se l'attribuèrent ensuite par imitation.

39. Gens Fusia.

40. Gens Fulvia, très-illustre. Nous y trouvons les branches *Maximus, Centimalus, Pætinus, Nobilior, Flaccus.* Fulvie, femme de Marc-Antoine, était la fille d'un affranchi.

41. Gens Fundania.

42. Gens Furnia.

43. Gens Gabinia.

44. Gens Genucia.

45. Gens Gettia.

46. GENS HERENNIA, avec les surnoms *Balbus* et *Gallus*.

47. GENS HIRTIA.

48. GENS HOSTILIA.

49. GENS JUNIA. Tous les Junius que nous trouvons dans l'histoire après Junius Brutus, sont plébéiens. Pendant deux siècles, il n'en est pas question; puis apparaît un consul en 429. A partir de cette époque, d'autres Junius se présentent avec les surnoms de *Bubulcus*, *Pennus*, *Silanus*; nous avons encore les *Norbanus*, les *Rusticus*, les *Otho*. Les plus connus sont Marcus et Décimus Brutus, meurtriers de César. Cinnia, femme de Cassius, meurtrier de César, sœur de Brutus et nièce de Caton, fut la dernière de cette race. A ses funérailles, on porta les images de vingt familles nobles; celles de Brutus et de Cassius y brillaient d'autant plus qu'elles étaient absentes. (TACITE, *Ann.* III, 76.)

50. GENS JUVENTIA.

51. GENS LÆLIA. Membres fameux, Caïus Lélius, ami du premier Scipion l'Africain, et son neveu, qui fut l'ami de l'autre Scipion l'Africain.

52. GENS LICINIA, c'est-à-dire aux cheveux tressés par derrière. Le premier tribun militaire avec autorité consulaire fut Licinius Calvus; son neveu, Licinius Calvus Stolon, fut le premier consul plébéien. Trois branches illustres, *Crassus*, *Lucullus*, *Murena*. Les Crassus s'appelèrent *Dives*, après Licinius Crassus, nommé grand pontife sans avoir rempli les charges curules : exception honorable. Son fils adopta un frère du grand pontife Mucius Scévola, maître de Cicéron; ce nouveau membre, sous le nom de Licinius Crassus Mucianus *Dives*, propagea la branche aînée des *Crassus*. Le triumvir Crassus sortit de la branche cadette; un de ses descendants adopta le frère de Calpurnius Pison qui avait conspiré contre Néron. Le jeune Pison porta dans la famille Licinia le nom de *Frugi*, auquel ses fils ajoutèrent celui de *Scribonianus*, en honneur de leur mère. La branche des *Lucullus* fut illustrée par le vainqueur de Mithridate, celle des *Murena* par le vainqueur du roi du Pont. Sous les empereurs, nous trouvons des Crassus issus par les femmes de Pompée, et qui, pour cela, avaient le surnom de *Magni*, que Caligula leur défendit de porter. Un Crassus fut banni par Trajan, et tué par Adrien en 117 après J.-C.

53. GENS LIVIA; quoique plébéienne, elle eut avant Auguste huit consuls, deux censeurs, trois triomphateurs, un dictateur, un maître de la cavalerie. Le premier Livius mentionné appartenait aux *Dexter*, dont l'un des membres fut consul en 452; un autre, en 535 et 547, reçut le surnom de *Salinator* pour avoir imposé la taxe du sel. La branche la plus illustre est celle des *Drusus*, nom dérivé de Livius Émilianus, qui vainquit Drausus, chef gaulois; elle produisit les fameux tribuns de la plèbe, Marcus Livius Drusus, père et fils. Livie,

sœur de celui-ci, fut mère de Caton d'Utique et de Servilie, qui donna le jour à Marcus Brutus. Le frère de Livie adopta un Livius Drusus Claudianus, et se tua après la chute de la république à Philippes; sa fille, Livie Drusilla, fut la mère de Tibère.

54. GENS LOLLIA. Cicéron mentionne plusieurs Lollius, mais aucun d'eux ne parvint au consulat jusqu'à Lollius Paulinus, en 733, qui fut précepteur de Caïus César, neveu d'Auguste. Il fut battu par les Germains, et enrichit sa famille avec les dépouilles de l'Asie. Lollia Paulina, sa fille, épousa Caligula, puis voulut se marier à Claude, et Agrippine la fit périr en 49.

55. GENS LUCINIA. Les branches *Balbus, Bassus, Longus, Capito*, etc., eurent des tribuns de la plèbe.

56. GENS LUTATIA : La branche *Catulus*, qui parvint au consulat en 512, fournit des hommes de lettres et d'État célèbres.

57. GENS MÆNIA.

58. GENS MALLIA.

59. GENS MAMILIA, originaire de Tusculum; elle prétendait descendre de Télégone, fondateur de cette ville, c'est-à-dire d'Ulysse. A Rome, elle était plébéienne. On connaît les branches *Vitulus, Turinus, Limetanus*.

60. GENS MANILIA.

61. GENS MARCIA, avec les branches *Philippus, Figulus, Rex, Censorinus*. Marcius Philippus, consul en 698, épousa Atia, nièce de Jules César et veuve de Caïus Octavius, devenant ainsi la belle-mère d'Auguste.

62. GENS MARIA, illustrée par Caïus Marius.

63. GENS MEMMIA. Virgile la fait descendre de Muesthée, compagnon d'Énée; *Regulus* était une de ses branches.

64. GENS MESSINIA.

65. GENS MUCIA : avec le surnom de *Scævola*, dérivé de l'assassin du secrétaire de Porsenna; de père en fils, les Scévola se transmettaient l'étude de la jurisprudence.

66. GENS MUMMIA. Le membre le plus illustre fut Mummius l'Achaïque, destructeur de Corinthe.

67. GENS MUNATIA.

68. GENS NÆVIA. Les *Balbi* et les *Sardini* en sont les branches.

69. GENS NONIA.

70. GENS NORBANA.

71. GENS NUMITORIA.

72. GENS OCTAVIA, autrefois patricienne. Une branche devint plébéienne, on ne sait comment, jusqu'à ce que César lui rendit le patriciat. Les Octavius plébéiens furent les plus célèbres. Caïus Octavius, d'une ancienne famille de Velletri, fut le premier qui parvint aux dignités; il eut d'Atia, nièce de César, Octave, plus tard appelé Auguste, et qui ne laissa point d'enfants.

73. **Gens Ogulnia.**

74. **Gens Oppia.**

75. **Gens Papiria.** Sa branche plébéienne s'appelait *Carbo.*

76. **Gens Pedania** ou **Pediania.**

77. **Gens Pætilia.**

78. **Gens Plætoria.**

79. **Gens Plancia.**

80. **Gens Plautia** ou **Plotia.** Nous en connaissons les branches *Proculus*, *Silvanus*, *Hypsæus*, *Venno*, *Tucca*, parmi laquelle se trouvait l'ami de Virgile. Néron fit périr un Plautius d'une manière cruelle; un autre fut pontife, un autre consul en 834.

81. **Gens Pompeia.** Une ligne des *Rufus* fut appelée *Bithynica* pour une victoire remportée sur les Bithyniens; l'autre, celle des *Straboni*, célèbre par Pompée le Grand, paraît s'être éteinte avec ses deux fils, Gnéus et Sextus, dans les guerres civiles; on voit quelques Pompées sous les empereurs.

82. **Gens Pomponia,** prétendait descendre de Numa; nous y trouvons les surnoms de *Matho*, *Græcinus*, *Secundus*, etc.; l'ami de Cicéron en sortit. Lucius Pomponius, personnage consulaire, guerrier, poëte, est mentionné par Tacite.

83. **Gens Pontia.**

84. **Gens Popilia.**

85. **Gens Poplicia.**

86. **Gens Porcia.** Un Porcius Priscus, de Tusculum, chef d'une branche, fut appelé *Cato* pour sa prudence, et *Censorinus* pour la sévérité qu'il déploya dans l'exercice de la censure. Ses deux fils, qui portaient le même nom, se distinguèrent par le surnom de *Licinianus* et de *Salonianus* emprunté à leur mère. Caton d'Utique sortit de la dernière branche.

87. **Gens Publicia.** Quintus Philon, de cette famille, fut consul quatre fois, 415-439, se signala dans la guerre contre les Samnites, et fut le premier préteur plébéien. Après lui, cette race disparaît.

88. **Gens Roscia.**

89. **Gens Rubria.**

90. **Gens Rupilia** ou **Rubellia.** Rubellius Plautus, accusé d'aspirer à l'empire, est tué par Néron.

91. **Gens Rutilia.** Deux branches, *Rufus* et *Lupus*. Le membre le plus célèbre fut Publius Rutilius Rufus, orateur, philosophe, historien, et consul en 649.

92. **Gens Salia**; elle fournit Lucius Salvius, bon capitaine, duquel descendit l'empereur Othon, qui ne laissa point de postérité.

93. **Gens Scribonia.** Branches principales, *Curio* et *Libo*; la dernière descendait d'une fille de Pompée. Scribonia, mariée à un Crassus, fut tuée avec son époux sous Claude.

94. **Gens Sempronia.** Outre la branche *Atratinus*, patricienne, il

y avait les plébéiennes *Blæsus*, *Longus*, *Tuditanus*, et les *Gracques* si fameux. Un Gracque, amant de Julie, fut exilé par Auguste et tué par Tibère.

95. GENS SERVILIA. Les *Priscus* certainement, et les *Cæpio* probablement, étaient des branches patriciennes, et plébéiennes les *Casca*, les *Rullus*, les *Vatia*, etc. Un de ces derniers eut le surnom d'*Isauricus*.

96. GENS SEXTIA.

97. GENS SILIA. Caïus Silius vainquit Sacrovir, et Séjan le força de se donner la mort. Silius, son fils, épousa Messaline, et l'empereur Claude le condamna à mort l'an 49 après J.-C. Silia, femme d'un sénateur, fut exilée comme suspecte d'avoir divulgué les secrètes lubricités de Néron.

98. GENS SOLIA.

99. GENS STATILIA.

100. GENS SULPICIA. Parmi les branches plébéiennes, nous connaissons les *Olympius*, les *Quirinus*, les *Rufus*.

101. GENS TERENTIA. La branche *Varro*, qui produisit le fameux érudit Marcus Térentius, se rendit célèbre.

102. GENS TITINIA.

103. GENS TITIA.

104. GENS TREBONIA, TRIBONIA.

105. GENS TULLIA. La branche des *Cicero* fut illustre. Il n'en est plus question après Marcus, fils de l'orateur, grand buveur, et qui, étant consul en 724 avec Auguste, fit condamner par le sénat la mémoire d'Antoine.

106. GENS VALERIA, compta plusieurs orateurs. Messala Barbatus, consul en 742, épousa Marcella, nièce d'Auguste, et fut l'aïeul de Messaline. Valérius Messalinus parvint au consulat en 826.

107. GENS VALGIA.

108. GENS VARGUNTEIA.

109. GENS VENTIDIA.

110. GENS VIBIA.

111. GENS VILLIA.

112. GENS VINICIA.

113. GENS VIPSANIA, fut illustrée par Marcus Vipsanius Agrippa, ami d'Auguste. Vipsania, sa fille, femme de Tibère qui la répudia, mourut de mort naturelle; mais les autres cinq fils, qu'il avait eus de Julie, fille d'Auguste, furent victimes de Livie.

114. GENS VITELLIA, issue d'un cordonnier affranchi. Lucius Vitellius, censeur et trois fois consul, fut le courtisan de Caligula et l'adulateur de Messaline, dont il portait une pantoufle comme relique. L'empereur et son frère furent tués; sa fille épousa Vespasien.

115. GENS VOCONIA. Branches, *Saxa*, *Naso*, *Vituli*.

116. GENS VOLCATIA.

117. Gens Volumnia. *Flamma Violens* fut consul en 447 et 458.

118. Gens Volusia, ancienne, mais, sous la république, elle n'était parvenue qu'à la préture; elle échappa à la jalousie des empereurs. Lucius Volusius, mort l'année 20 après J.-C., fut le premier qui parvint au consulat; ayant acquis de grandes richesses, il assura le crédit de sa famille. Un autre Lucius Volusius mourut nonagénaire en 57, ayant traversé, bien que riche, le règne de tant de Césars sans exciter l'inimitié d'aucun.

On pourrait compter encore la gens *Annia,* espagnole, qui produisit les deux Sénèque, le philosophe Marcus, Lucius, maître de Néron, Annéus Mella, son frère et père de Lucain. Marcus Annius Novatus, appelé par adoption Junius Gallion, eut des relations avec saint Paul.

Dans les temps qui suivirent, il est difficile de suivre les traces des familles, d'abord à cause de la rareté des documents, puis de la confusion des noms, dont le petit nombre s'appliquait à diverses familles, enfin, à cause des adoptions, qui transportaient les membres de l'une dans l'autre. Il faut y ajouter la facilité avec laquelle on changeait les surnoms sous les empereurs, usage qui annonce le dépérissement des races primitives, dépérissement désiré et sollicité par les empereurs, accéléré par la corruption qui dissipait les patrimoines, flétrissait la dignité, empêchait ou altérait la génération.

On peut consulter sur la matière :

C. Sigonius, *De nominibus Romanorum.*

O. Panvinius, *De antiquis Romanorum nominibus.*

R. Strrinnius, *De gentibus et familiis Romanorum.*

A. Augustinus, *De familiis Romanorum.*

F. Ursinius, *Familiæ romanæ nobiliores.* Elles se trouvent dans le deuxième et le septième volume du *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Grævius.

G. A. Ruperti, *Tabulæ genealogicæ, seu Stemmata nobilium gentium romanarum;* Gœttingue, 1794.

Ortolan, *Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien;* Paris, 1854, liv. III, tit. 2.

Drummann (*Histoire de Rome dans le passage de la république à la monarchie, par ordre de gentes,* 1830-38) cite les faits particuliers aux grandes familles romaines, au temps de César et d'Auguste.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

	Pages.
CHAPITRE PREMIER. — De l'Italie et de son histoire	1
Noms et confins	2
Iles. Altérations géologiques	4
Traditions mythiques	8
Altérations postérieures à l'homme	9
— modernes	11
Passages	13
Avantages et variétés du sol	14
Besoin d'une histoire	45
Difficulté de l'histoire	17
CHAPITRE II. — Des Italiens primitifs	17
Origines italiques. Homère	19
Homère. Légende virgilienne	21
Élaborations historiques	22
Aborigènes	24
Ibères. Ligures	26
Ibères celtiques	27
Celtes ombriens	29
Pélasges	30
Religion des Pélasges	31
Troglodytes. Édifices cyclopéens	33
Murailles pélasgiques	34
Pélasges	32
CHAPITRE III. — Les Étrusques	36
Villes et colonies étrusques	38
Religion des Étrusques	43
Divinités	46
Lucumons. Plèbe	47
Cités. Commerce	49
Commerce	50
— Arts et sciences étrusques	51
Littérature étrusque	53
Constructions étrusques	54
Tombeaux étrusques	56
Vases étrusques	61
Leur forme et leur âge	64
Leur origine	65
CHAPITRE IV. — Petits peuples	70
Peuples de l'Italie moyenne	72
Sabelli, Picentins, Sabins, Campanie	74

Pages.
Colonies phéniciennes........ 75
Sardaigne. Corse........ 77
CHAPITRE V. — Institutions italiques........ 78
Thesmophories. Société patriarcale........ 80
Civilisation primitive. Tribus. Conquêtes........ 81
Confédérations, invasions, Types mythiques........ 82
Religions........ 84
Des fêtes........ 86
Férocité primitive. Symbolisme. Conformité........ 88
Mœurs........ 90
Forêts. Agriculture........ 91
Plantes........ 93
Animaux. Économie. Commerce........ 95
Droit........ 96
CHAPITRE VI. — Premiers temps de Rome. Les rois........ *ib.*
Albe la Longue. Romulus........ 98
Origine de Rome........ 100
Les rois de Rome........ 101
Critique de l'histoire primitive........ 103
Tentative d'explication........ 104
Numa. Rites........ 107
Religion........ 108
Ancus Martius, Tarquin l'Ancien et Servius........ 111
Tarquin le Superbe. Expulsion des rois........ 112
Cessation de l'influence étrusque........ 113
CHAPITRE VII. — Gouvernement patricien, et ses transformations jusqu'à la démocratie........ 114
Tribus, curies, comices, clients, plèbe........ 115
Comices par tribus, comices centuriates........ 117
Gouvernement aristocratique........ 116
Extension de la plèbe, cens........ 121
Avidité patricienne........ 122
Les *nexi*........ 124
Retraite sur le mont Sacré. Les tribuns........ 126
Colonies, lois agraires, Coriolan........ 127
Appius Claudius, Dentatus, les décemvirs........ 128
Les Douze-Tables........ 131
Les formules........ 134
Plébéiens et nobles........ 136
CHAPITRE VIII. — Politique extérieure........ 137
Quintius Cincinnatus........ 138
Voisins subjugués. Ardée........ 139
Les Gaulois........ 140
Gaulois cisalpins........ 142
Prise de Rome par les Gaulois. Camille........ 143
Les Samnites........ 146
Le Latium subjugué. Les Fourches Caudines........ 147
L'Étrurie vaincue........ 148
Fin de l'âge héroïque........ 151
CHAPITRE IX. — Grande Grèce. Pythagore. Les législations........ 153
Colonies doriques et achéennes........ 154
Troie........ 155

Pages.
La Grande Grèce, Cumes 157
Rhégium, Pæstum, Métaponte 158
Locres, Tarente 159
Sybaris 160
Thurium 161
Crotone, Pythagore 162
Doctrine pythagoricienne 165
Les pythagoriciens 166
Archytas, Empédocle 168
Les Éléates, médecine pythagoricienne 169
Charondas. Zaleucus 171
CHAPITRE X. — Sicile 173
Colonies grecques, Agrigente, Phalaris 174
Agrigente, Syracuse 177
Gélon, Hiéron 198
Thrasybule 176
Démocratie et grandeur de Syracuse 180
Expédition des Athéniens 181
Denys l'Ancien 183
Tyrannie de Denys 184
Damon et Pythias 186
Denys II, Dion 187
Denys II, Timoléon 188
Agathocle 190
Quelques villes siciliennes. Productions 191
Littérature, Théocrite 193
Sciences, Archimède 194
Invention d'Archimède 198
Beaux-arts 199
Ruines de Sélinoute et de Ségeste 200
Monuments de la Sicile 201
CHAPITRE XI. — Les Romains dans la Grande Grèce 203
Alexandre le Grand 204
Pyrrhus, Cinéas 209
Les Romains et Pyrrhus 210
Pyrrhus, Appius Claudius 211
Fabricius 212
Pyrrhus vaincu 213
CHAPITRE XII. — Carthage. Première guerre punique 214
Carthage et ses colonies 215
Ses forces et ses conquêtes 218
Relations de Carthage et de Rome 219
Première guerre punique 221
Attilius Régulus 223
Guerre en Sicile 224
Bataille aux Égades 225
Paix des Égades. Expédition en Illyrie 226
Légion, armes, discipline 227
Nouvelles invasions des Gaulois 230
Les Gaulois 231
L'Insubrie vaincue 233
CHAPITRE XIII. — Seconde guerre Punique, Annibal .... *ib.*

Pages.
Annibal en Espagne ... 234
Passage des Alpes ... 237
Annibal en Italie ... 238
Fabius Maximus, Cannes ... 240
Capoue ... 241
Situation d'Annibal et des Romains ... 242
Prise de Capoue ... 244
Publius Cornélius Scipion ... 248
Sophonisbe ... 246
Bataille de Zama ... 247
Scipion de retour en Afrique ... 248
Insurrections de la Gaule cisalpine ... 249
CHAPITRE XIV. — Les Romains dans la Grèce et l'Orient ... 250
Écoles philosophiques grecques ... 251
Les sophistes. Carnéade ... 254
Ligue achéenne ... 255
Ligue étolienne ... 256
Philippe ... 257
Seconde guerre de Macédoine. Flamininus ... 258
Expédition contre Antiochus le Grand ... 259
Antiochus vaincu. Triomphes ... 260
Mort d'Annibal. Persée ... 262
Troisième guerre avec la Macédoine ... 264
Défaite de Persée ... 265
Triomphe de Paul Émile ... 266
Illyrie, Rhodes, Pergame, l'Égypte ... 268
Agonie de la Grèce. Callicrate ... 269
Pseudo-Philippe ... 271
La Grèce réduite en province ... 272
La Syrie. Antiochus Épiphane ... 273
CHAPITRE XV. — Intérieur de Rome ... 275
Désintéressement, famille, rusticité ... 276
Civilisation grecque, traditions ... 277
Premiers historiens et premiers poëtes ... 279
Éducation ... 280
Altération des mœurs ... 283
Luxe ... 284
Arrogance des nobles ... 287
Superstition ... 288
Bacchanales ... 289
Dépravation de l'opinion. Caton le Censeur ... 290
Caton et les Scipions ... 295
Dépravation ... 297
CHAPITRE XVI. — Troisième guerre punique ... *ib.*
Parallèle entre Rome et Carthage ... 298
Troisième guerre punique ... 301
Scipion Émilien, destruction de Carthage ... 302
Insurrection de l'Espagne ... 304
Viriathe, Numance ... 306
CHAPITRE XVII. — Constitution de Rome républicaine ... 307
Censure ... 315
Constitution romaine ... 317

Pages.
Consuls........ 319
Préteurs........ 320
Juridiction........ 322
Droit augural........ 323
Culte........ 325
Municipes........ 326
Droit latin et italique........ 327
Colonies........ 328
Hospitalité........ 331
Participation au droit de cité........ 333
Triste condition des vaincus........ 334
Les provinces........ 336
Administration des provinces. Finances........ 339
Territoire romain........ 342
CHAPITRE XVIII. — Condition économique........ 343
Nature des possessions........ 345
Concentration des possessions. Loi Licinia........ 348
Puissance des richesses........ 349
Souffrances de la plèbe........ 350
La populace........ 353
Affluence à Rome........ 354
Origine des Gracques, Tibérius........ 355
Loi agraire........ 357
Conduite de Tibérius Gracchus........ 359
Rogation Sempronia........ 360
Fin de Tibérius........ 362
Caïus Gracchus........ 364
Popularité de Caïus Gracchus, ses mesures........ 366
Rogations de Caïus Gracchus........ 367
Abolition des lois des Gracques........ 369
CHAPITRE XIX. — Les esclaves, guerres civiles........ 370
Les esclaves........ 371
Variété des esclaves........ 373
Traitements des esclaves........ 376
Les affranchis........ 377
Esclaves siciliens........ 379
Eunus........ 380
Guerre servile........ 382
Salvius, Athénion........ 384
CHAPITRE XX. — Guerre de Jugurtha........ 385
Marius........ 386
Les Métellus........ 387
Jugurtha........ 388
Guerre de Jugurtha........ 390
Marius et les Cimbres........ 392
Marius........ 386
Géographie de l'Italie........ 399
Alliés italiens........ 404
Saturninus et Glaucias. Livius Drusus........ 406
Guerre sociale. Première unité italienne........ 408
Dangers de Rome........ 409

Pages.
Orgueil de Marius 411
Lois Julia et Plautia 412
Égalité des Italiens 413
CHAPITRE XXI. — Sylla ; Mithridate. Première guerre civile ..... *ib.*
Marius, Sylla 414
Sylla attaque Rome 415
Fuite et retour de Marius 416
Cruauté et mort de Marius 418
Mithridate 419
Vénalité de Rome 420
Avidité des gouverneurs et des exacteurs 421
Massacre des Romains en Asie 422
Prise d'Athènes 424
Guerre civile 426
Proscriptions de Sylla 428
Dictature de Sylla 430
Les Cornéliennes 432
APPENDICE I. Des langues italiques 436
Tables Eugubines 437
Divers dialectes 440
Origine du latin 440
Archaïsmes 463
Décadence de la langue latine, âge de fer 466
Langage vulgaire des Latins 470
Différences grammaticales 473
Les auxiliaires 476
Passage du latin à l'italien 479
Altérations naturelles des langages 482
Comparaisons 484
Vestiges de l'italien 494
Documents sardes 498
Statuts en langue vulgaire 505
Premières poésies italiennes 507
Poésies italiennes 513
Prose ancienne 520
Quelques vieux poëtes ..... *ib.*
Chroniques 530
Dialecte valaque 539
Comparaison de dialectes 543
Dialectes de la basse Italie 548
Dialectes de l'Italie moyenne 550
Dialectes de la haute Italie 553
Dialectes divers 563
APPENDICE II. De l'année et des calendriers 568
APPENDICE III. Incertitude de l'histoire primitive de Rome 576
APPENDICE IV. Les sibylles 594
APPENDICE V. Noms et gentes des Romains 598

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 17, ligne 8, *au lieu de :* opiniâtres, *lisez :* rebelles.
— 20, ligne 33, *au lieu de :* remplissait Venise, *lisez :* remplissait le territoire vénitien.
— 21, titre courant, *au lieu de :* ORIGINES ITALIQUES. HOMÈRE, *lisez* simplement : ORIGINES.
— 30, ligne 9 des notes, *au lieu de :* RIRKHOFF, *Die Umbrischen* Sprachdenk matter, *lisez :* KIRKHOFF, *Die Umbrischen Sprachdenk mäler.*
— 32, dernière ligne des notes, *au lieu de : ad Argonauticum, lisez : ad Argonauticam.*
— 34, ligne 3 des notes, *au lieu de :* Sant'-Antico, *lisez :* Sant-Antioco.
— 43, ligne 5 des notes, *au lieu de :* PLAC. *Lutatius*, *lisez :* PLAC. LUTATIUS.
— 53, ligne 1, *au lieu de :* dialectes européens, *lisez :* alphabets européens.
— 56, ligne 1 des notes, *au lieu de :* Monaco, *lisez :* Munich.
— 69, dernière ligne des notes, *au lieu de :* repris par, *lisez :* résumé par.
— 89, ligne 24, *au lieu de :* Chez tous les peuples, aussi bien qu'en Italie, on voit, aux diverses périodes de la société, s'étendre l'idée, etc., *lisez :* A ces époques, aussi bien en Italie que partout ailleurs, on voit se développer l'idée, etc.
— 95, ligne 6 des notes, *au lieu de :* gardien des vivres, *lisez :* intendant des vivres.
— 99, ligne 1 des notes, *au lieu de :* dont on voit encore, *lisez :* dont on voyait encore au temps de Tite-Live.
— 121, ligne 6, *au lieu de :* au delà de la cité, *lisez :* au dehors de la ville.
— 122, titre courant, *au lieu de :* AVIDITÉ PATRICIENNE, *lisez :* CENS.
— 123, la note sur les *nexa* doit être placée à la page suivante, et le renvoi après *nexus ;* puis mettre comme note, p. 122 : Deux arpents font 50 ares.
— 141, ligne 27, *au lieu de :* sur la gauche du Tésin, *lisez :* sur la droite du Tésin.
— 143, 2[e] note marginale, *au lieu de :* 390, *lisez :* 389.
— 154, ligne 14 des notes, *au lieu de : di Sabiri*, lisez : *di Sibari.*
— 167, ligne 20, *au lieu de :* préceptes étonnants, *lisez :* préceptes admirables.
— 480, ligne 3, *au lieu de : in ulcreb, lisez : in utres veteres.*
— 509, ligne avant-dernière et dernière, *au lieu de : ch'ogni mi è diletto; lisez : ch'ogni pena mi è diletto.*